L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/lintermdiaired50pariuoft

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez

SINGULA

LEGENDO

Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE,
D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES,
ÉCHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITIONS
ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES,
DES COLLECTIONS ET DES MUSÉES

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

40e ANNÉE — 1904

DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

AG
309
I56
1.50

L^e Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* — 10 Juillet 1904.

40e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1045 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Un second Villon, coupe-bourses. — Loys Guyon, dans son chapitre *Des couppe-bourses, de leurs inventions et subtilitez*, écrit ces lignes :

> Les histoires françoises parlent d'un Villon, qui vivoit environ l'an 1540, brave, hardi et bien versé en ce mestier, tellement qu'il passoit en subtilité de coupe et hapebourse tous ceux de la France.
>
> *Diverses leçons.* 1625. III, 492.

Qu'est-ce que ce Villon du XVIe siècle, qui possédait au moins l'un des deux talents de son illustre homonyme ?

Serait-ce un descendant ?

CANDIDE.

Sébastien de Luxembourg. — Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, plus connu sous le nom de vicomte de Martigues, gouverneur de Bretagne et grand homme de guerre, fut tué au siège de Saint-Jean-d'Angely, en 1569, mais à quelle date exactement ?

Dom Taillandier (*Histoire de Bretagne*) dit que « il fut blessé *le 20 d'octobre* d'une mousquetade à la tête dont il mourut le même jour ».

Suivant Moréry, il aurait été « tué le *19 novembre* 1569 ».

Du Paz (*Maisons illustres de Bretagne*), dans une notice très détaillée, dit que, « *le vingt et neufviesme de novembre*, le dit sieur de Martigues.... fut attainct à la teste d'une harquebusade dont il mourut peu de temps après ».

Peut-on expliquer ces divergences et fixer la date vraie ?

Il me semble, dans tous les cas, qu'elle doit être cherchée postérieurement au 18 novembre, car, suivant les Mémoires de Castelnau, les opérations du siège furent coupées par une suspension d'armes qui expira le dit jour, suspension d'armes dont parle aussi le maréchal de Vieilleville, et après laquelle seulement, il mentionne la mort de Martigues, « tué d'une arquebuzade par la teste ». P. DU GUÉ.

Les drapeaux des Suisses en août 1792. — D'après une brochure publiée à Lucerne en 1821, par le colonel Pfyffer d'Altishofen, l'un des survivants du 10 août 1792, le régiment des gardes suisses occupait, au moment de la révolution, les casernes de Rueil et de Courbevoie. Appelé une première fois à Paris dans la nuit du 4 août, il regagna, dans la journée, ses deux casernements.

Le 8, sur les huit heures du soir, il fut rappelé aux Tuileries.

Le détachement de Courbevoie n'emporta que le drapeau blanc de la colonelle et un autre par bataillon. Ceux des compagnies furent enterrés dans les caves de la caserne, en grand secret, par l'aide major Gébelin, aidé d'un soldat.

Les compagnies de Rueil s'étaient contentées de cacher leur six drapeaux dans le jardin de leur caserne, où ils ne restèrent pas longtemps. Le 28 avril 1793, la

municipalité de Rueil les apporta à la Convention. Dès le 12 août 1792, le drapeau de la colonelle, ramassé par un fédéré de Nancy, avait été remis à l'Assemblée, qui avait décidé que cet emblème serait suspendu à la voûte du temple de la liberté.

Des recherches ont-elles été faites pour retrouver les drapeaux, enterrés à Courbevoie, dont la place est tout indiquée au Musée de l'armée ? Ils avaient « la croix droite blanche, et chaque quartier présentait quatre flammes ondées, bleu, turquin, aurore, noir et rouge, convergeant vers le centre du drapeau. Ces flammes rappelaient les couleurs des cantons catholiques qui participaient au recrutement du corps ». E. M.

—

Les bonnes fortunes de Mirabeau. — Brissot, qui exécrait, et pour cause, Mirabeau, dit, dans ses *Mémoires*, que le célèbre tribun avait vécu aux dépens d'une « comédienne laide et riche » (la Saint-Huberty), et qu'il avait dû de sortir de Vincennes à une « ex-princesse », pour laquelle il avait trahi la femme du gouverneur de cette prison d'Etat.

Je n'ai pas vu, dans le livre consacré par Edmond de Goncourt à la Saint-Huberty, que cette grande artiste ait jamais été la maîtresse de Mirabeau, mais qu'au contraire celui-ci avait dirigé le plus terrible des pamphlets contre le comte d'Entraigues, mari de la Saint-Huberty.

Quant à l' « ex princesse », c'est évidemment une allusion à Mme de Lamballe dont Mirabeau se prétendit l'amant. Mais dans de récentes publications, entre autres celle des *Lettres de Sophie de Monnier* parue dans la *Nouvelle Revue rétrospective* (hélas ! disparue), M. Cottin fait bonne justice de la fatuité de Mirabeau.

N'était-ce pas d'ailleurs le péché mignon du grand homme, que de poser en émule de Faublas et de s'attribuer des bonnes fortunes... imaginaires ? D'E.

—

Robespierre sur la charrette. — D'après M. Félix Clérembray (*la Terreur à Rouen*) un journaliste de cette ville, Noël, aurait donné ce détail de l'exécution de Robespierre, détail qui, je crois, est peu connu :

Maximilien, le visage ensanglanté par ses blessures, offrait un double sujet d'horreur. Le moderne Cromwell voulait sans cesse se dérober au peuple et penchait sa tête sur ses genoux ; mais l'exécuteur le forçait de la lever et de fixer les regards du peuple.

N'est-ce pas là un tableau fait de *chic* ? Je serais bien surpris si l'exécuteur s'était permis, même vis-à-vis un homme peu digne de pitié, cette aggravation de supplice, presque « un crime inutile », comme le disait volontiers un des collègues de Robespierre. H. Quinnet.

—

Le sans-culotte Jésus. — C'est ainsi que Camille Desmoulins avait coutume d'appeler le Christ.

Chabot dit également, mais à la tribune, que Jésus-Christ avait été « le premier sans culotte du monde ».

D'autres conventionnels ont-ils donné le même nom au fils de Marie ? Et quel fut, en somme, l'écrivain ou l'homme politique de la Révolution qui a, le premier, appliqué au Christ cette facétieuse dénomination ? Alpha.

—

Quatremère d'Isjouval et les araignées. — Au commencement de l'année dernière, M. Louis Laroche a donné au musée de l'armée une lithographie représentant Quatremère d'Isjouval, frère du savant antiquaire Quatremère de Quincy.

A cette estampe était jointe une notice détaillée établissant que :

Quatremère d'Isjouval, grâce à des prédictions atmosphériques déduites du travail des araignées, annonça à Pichegru, pendant l'hiver de 1791, la venue de cette gelée terrible qui retint la flotte hollandaise prisonnière dans les glaces et permit aux armées françaises d'envahir sans coup férir les Provinces-Unies.

Cette prédiction me paraît une pure fantaisie. Comment, à très longue échéance, la marche d'araignées aurait-elle pu faire prévoir à distance un hiver rigoureux ?

Il ne faut pas, en effet, oublier que c'est seulement le 23 janvier 1795, que le chef de bataillon Lahure, à la tête d'une compagnie du 3e tirailleurs et d'un escadron du 8e hussards, détachés de l'armée de Pichegru, enleva à l'abordage la flotte hollandaise forte de quatorze vaisseaux

qui était immobilisée dans les glaces du Texel.

Je serais curieux d'avoir l'opinion de nos collaborateurs sur les araignées précurseurs de Jules Capré. E. M.

—

Bomarsund. — Pourrait-on donner quelques renseignements sur la prise du célèbre fort de Bomarsund par la flotte anglaise et l'armée française en 1854? De quels régiments se composait la division française ? Qui la commandait ?

Dans quel ouvrage trouverait-on des renseignements sur cette expédition dans la Baltique ? P. F.

—

Les demoiselles Resico Lebreton et Granjean. — Dans l'intéressant recueil du *Curieux* publié autrefois par M. Nauroy, je vois cités deux rapports de police concernant le duc de Berry. Dans l'un, du 18 août 1814, il est question d'une actrice nommée *Resico Lebreton*, avec laquelle il se promène à Lille et dont il a des enfants ; et dans l'autre, daté du 6 octobre 1814, il est question d'une demoiselle *Granjean* qu'il a installée avec ses enfants rue des Mathurins. n° 1. On ajoute qu'elle a quitté la France par ordre. N'y a-t-il pas confusion avec Mme Brown qui habitait la même rue, au n° 15 ? En tout cas, quelque savant confrère pourrait-il me donner sur ces deux femmes quelques indications ? Vicomte DE REISET.

—

Légendes relatives à saint Antoine de Padoue. — A l'occasion de la fête de saint Antoine de Padoue, célébrée ces jours-ci, un brave prêtre de campagne a cité, à propos de ce saint, deux faits qui m'étaient absolument inconnus et au sujet desquels je viens consulter les collaborateurs de l'*Intermédiaire* :

1° On conserve à Padoue les reliques de saint Antoine et en particulier sa langue, qui serait l'objet d'un perpétuel miracle : elle serait encore telle qu'elle était lors de la mort du saint, survenue en 1231.

2° Saint Antoine, colonel d'un régiment portugais qui l'avait spontanément mis à sa tête après une victoire remportée sur les Sarrazins, aurait, bien que retiré loin de ses anciens compagnons d'armes, conservé le titre de colonel honoraire de ce régiment et aurait continué, à ce titre, à percevoir sa solde qu'il employait à des œuvres charitables. Enfin, cet usage se continuerait encore de nos jours et le gouvernement portugais entretiendrait à ce titre, dans un orphelinat, dix jeunes enfants en mémoire des services rendus, il y a près de sept cents ans, par saint Antoine.

Ce sont là sans doute de pieuses légendes ; mais sont-elles connues et admises, même à ce titre ? G. DE MASSAS.

Voir *Intermédiaire* T. G., 801.

—

Famille Billecault. — Cette famille est originaire de Champagne. Marie-Madeleine Billecault, dame de Viâpres le Grand et le Petit, épousa, au XVIIIe siècle, François de Noël. Quelles sont les armes de cette famille Billecault ?

A. DE B.

—

J. H. Bosc de la Calmette. — Il fut juge de paix à Maëstricht et ancien de l'église réformée de cette ville, en 1807. Quels étaient ses prénoms ? A-t-il laissé des descendants ? Etait-il fils de Charles-François Bosc de la Calmette, ministre plénipotentiaire des Etats Généraux auprès de la Confédération Suisse et du gouvernement de Neufchâtel en 1748, qui remplit aussi des fonctions diplomatiques en Portugal et en Danemark ? XVI B.

—

François Bosc, banquier à Lyon en 1672. — On trouve dans le tome 2 de la 2e édition de la *France Protestante* :

Bosc, famille noble du Bas Languedoc..... Laurent (Bosc) sieur de Saint-Clément, né le 30 avril et baptisé à Montpellier le 10 mai 1672. Parrain, François Bosc, banquier de Lyon....

L'enfant était fils de Laurent Bosc et de Françoise de Marc de la Calmette, mariés le 9 juin 1667.

Je serais fort désireux de connaître le lien de parenté qu'il y avait entre le parrain et le filleul — qui étaient, évidemment de la même famille — ainsi que tous les renseignements que l'on pourrait avoir sur ce banquier, ses ascendants et ses descendants. XVI B.

—

Bussy-Dinteville. — On désirerait savoir pourquoi Huberte-Renée de Bussy-Dinteville, qui épousa, par contrat du

26 novembre 1634, Jean de Mesgrigny chevalier, vicomte de Troyes, baron de Vandœuvre, conseiller d'Etat, etc., avait dans ses armes un quartier de Clermont-Tonnerre et un autre *semé de France à la bande de...* (sans doute Bourbon) ?

Le jeton d'alliance frappé à l'occasion de son mariage offre un écu parti de Mesgrigny qui est *d'argent, au lion de sable* et de Bussy-Dinteville qui est *parti de 3 traits coupé d'un qui font 8 quartiers, au 1er de sable, à 2 léopards d'or* qui est Jancourt-Dinteville ; *au 2 d'azur, à deux clefs adossées et passées en sautoir d'argent*, qui est Clermont ; *au 3 d'or, à 3 chabots de gueules*, qui est Chabot ; *au 4 d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules*, qui est Saux-Tavannes ; *au 5 d'azur, semé de fleurs de lis d'or et à la bande de...* qui est.., *au 6 écartelé aux 1er et 4 d'argent, à la fasce de gueules*, qui est Sainte-Maure et *aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or*, qui est Châlon ; *au 7 d'argent, au lion de gueules, couronné et armé d'or, lampassé d'azur, à la queue nouée, fourchée et passée en sautoir*, qui est Luxembourg ; *au 8 de gueules, à l'étoile de 16 rais d'argent* qui est des Baux, et sur le tout du 2e *parti, écartelé d'argent et d'azur*, qui est Bussy.

Huberte-Renée de Bussy-Dinteville était fille de Joachim-Antide de Bussy, comte de Brion, seigneur d'Eyria, de Crangeac, baron de Lorme, et de Françoise de Saux-Tavannes.

Joachim-Antide de Bussy était lui-même fils de Claude de Bussy et de Antoinette de Dinteville, à laquelle son frère Joachim, mort sans postérité, avait laissé la terre de Lorme-Châlon. T.

—

Chenillion, sculpteur. — La cathédrale et le musée du Mans, la ville du Lude, conservent de nombreuses œuvres de ce sculpteur, né à Auteuil, 1810. Des églises de Paris, d'après le *Dictionnaire des arts français* de Louis Auvray et de la Chevignerie en posséderaient aussi. Mais ce dictionnaire renfermant des erreurs sur certaines œuvres du Mans, je crains qu'il en soit de même pour celles de Paris. Aux savants intermédiairistes de rectifier et de compléter si besoin est.

LOUIS CALENDINI.

François de Claris de Florian, parent du fabuliste. — François de Claris de Florian, conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, dont le père était premier président de cette même cour, épousa, le 13 mars 1734, Marie-Jacquette de Bosc, fille d'un conseiller de la même juridiction. Ce François de Florian était, paraît-il, de la famille du fabuliste ; un aimable collègue pourrait-il me faire connaître leur lien de parenté ? XVI B.

—

Pean Croullardière. — Je recevrai avec reconnaissance les renseignements concernant la vie de Pean Croullardière, auteur de la *Muse chasseresse*, 1626, de l'*Instruction d'un prince*, dédiée à Anne de Rohan, duchesse de Chevreuse, etc.

CH.

—

Famille Huguenôt de Monlas. — La famille Huguenôt de Monlas (peut-être de Bordeaux) vint de France se fixer en Angleterre après la Saint-Barthélemy.

« John Jéan Monlas, maître-es-arts » (Magister Artium) « de Bordeaux en France » avait le même grade à l'Université d'Oxford en Angleterre, 30 Octobre 1635.

La famille de Monlas porte : *Un chevron engrelé entre trois cors de chasse, au milieu du chef une mollette.* Je ne sais pas les émaux de ce blason français.

J'accepterais avec reconnaissance les réponses des intermédiairistes sur l'origine et l'histoire de cette famille de Monlas (Ardvoulan Torquay, Angleterre).

Rév. EDWIN MARRINER.

—

Loubet, graveur. — Je trouve au bas du portrait d'un archiprêtre de l'église d'Ypres, nommé de Roo, mort en 1797, les signatures du peintre Boudens et du graveur Loubet. A-t-on des renseignements sur ce graveur ? est-il de la même famille que le président actuel de la R.F ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

L'Espinasse (de). — Le *Dictionnaire de la Mayenne* de M. Angot (II, 126) renferme sur cette famille normande quelques notes que je prie les aimables collègues de l'*Intermédiaire* d'augmenter. Je désirerais surtout connaître les ascendants et les descendants d'un certain « citoyen

Lespinasse » qui demeurait à Sainte-Suzanne (Mayenne) avant 1793 et qui, depuis, occupa la place de régisseur des terres du duc de Praslin à La Flèche.

LOUIS CALENDINI.

—

Famille de Marc de la Calmette. —Où pourrait-on trouver une généalogie complète de cette famille ?

Dans la « *France Protestante* » 2me édition, tome 2 — on voit, à l'article Bosc :

Françoise de Marc de la Calmette, qui épousa, le 9 juin 1667, Laurent Bosc — Jean-Louis de Marc de la Calmette, représenté par son père Marc-Antoine de Marc de la Calmette, qui fut parrain, à Montpellier, le 19 août 1674, de Jean-Louis Bosc (fils de Laurent Bosc et de Françoise de Marc de la Calmette ci dessus).

On lit aussi dans l'*Armorial du Languedoc* (L. de la Roque) tome, 1, page 335 :

Pierre de Marc épousa Claude de Canet dont il eut Guillaume et Imbert de Marc ; ce dernier se maria, le 20 mai 1560, avec Gillette d'Andréa dame de la Calmette dont il eut : Jean de Marc de la Calmette, enseigne dans le Régiment de Saint-Rémy, lequel épousa, le 28 mars 1607, Marguerite de Ginestous ; il en eut Antoine de Marc sr de la Calmette. Celui-ci épousa, le 22 mars 1653, Jeanne Ricard et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 janvier 1670.

Quel était le lien de famille qui unissait entre eux tous ces Marc de la Calmette ? XVI B.

—

Un portrait de Montluc. — Il y a, à l'exposition des Primitifs, no 207, un portrait de l'Ecole de Clouet appartenant à M. Thiébaut-Sisson et indiqué comme étant le portrait de Montluc.

Toutefois, il y a un point d'interrogation. Une personne de mes amies collectionnant les portraits de Montaigne, croit y reconnaître, au contraire, la figure de notre grand philosophe. Quelqu'un d'autorisé en la matière pourrait-il trancher la question ? J. V. P.

—

Jean de Roëll. —Jean de ou de la Roëll est né aux environs de Strasbourg en Alsace, en 1594 environ. Le lieu de naissance est, dit-on, une campagne, nommée « Der Teûfel ». En 1614 environ, Jean était étudiant à l'Université de Strasbourg. Le prénom du père est inconnu. La famille de Roëll était, d'après la tradition de famille, d'origine française, avait quitté sa patrie avant 1545 et résidé quelque temps, de passage, à Genève.

Tout renseignement sur cette famille, son origine, sa généalogie, sur le nom du père de Jean, sur la susdite campagne sera reçu avec remerciements.

Dr. STEPHAN KEKULE DE STRADONITZ.

—

Famille de Willinghof de Chelles de Chellemberg. — Cette famille est originaire de Bavière. Prière de vouloir bien me donner des renseignements sur cette famille et me déterminer ses armes. Elle est alliée aux de Zandt.

A. DE B.

—

Compositeurs à retrouver (suite) (XLIX, 789).

20 Amor Tirannico ; Rome, théâtre Capranica, carnev. 1713.

21 Amor Vendicato. Turin, Théâtre Royal, carnevale 1688.

22 Amori d'Alidaura ; Piazzola (près Padoue) Th. delle Vargini, 1680.

23 Amori delusi da amore. Turin, carnev. 1688, texte ital. et français.

24 Al'Amori di Cefilo e d'Endimione, Lisbonne, Palais Royal, 22-10-1722.

25 Amori infelici felici ; Mantoue, 1698.

26 Le Amorose Pazzie. Milano, 1681. Livret de F. Leva.

27 S. Andrea Corsini. Ancône, Ecoles ss. Rosario, 1719.

28 Andromaca. Vicence, Théâtre « delle Grazie », automne, 1746.

29 Angelicain India, Vicence, 1656.

30 Angelico, del Pona, avec prologue et intermèdes de musique, Vérone, 1650.

31 Anima Pænitens. Venise, Mendicanti, 1706.

—

Marche des Portes de fer. — Dans les *Récits de campagne* du duc d'Orléans, publiés par ses fils, le comte de Paris et le duc de Chartres, la lettre du 2 novembre 1839 dit : (*A suivre*).

Quand je passe sous la porte de Bab-Azoum, la musique du 2e (léger) fait entendre la marche que je t'ai envoyée et qui a été baptisée : *Marche des Portes de fer*.

Pourrait-on dire ce qu'est devenue cette marche et où l'on pourrait la retrouver ?

E. G.

Ce ne sont pas les lieux, c'est son cœur qu'on habite. — De qui est ce vers :

Ce ne sont pas les lieux, c'est son cœur
[qu'on habite !

Dr CORDES.

—

Dictionnaire des termes politiques. — Il y a quelques années, environ dix ans, a paru un ouvrage intitulé, ou à peu près, *Dictionnaire ou Lexique des termes de la langue politique.*

Sait-on quel en est l'auteur et qui l'a édité ?

L'ouvrage est-il encore en librairie ?

SOULGET.

—

Éditeurs ignorés. — Je serai reconnaissant aux excellents collaborateurs de l'*Intermédiaire* de me dire chez qui ont été édités les livres suivants :

Tador, Frisemuche et Patata, qui est un volume de Habeneck ;

Le *Palefrenier*, de Rochefort, œuvre tout à fait supérieure ;

Comme dans un miroir : roman anglais dont la traduction a paru dans la *Nouvelle Revue*, il y a environ 15 ans, mais l'a-t-on publié en volume ?

V. J. D.

—

Lou Lavament. — Sous ce titre : *Lou Lavament, conte foirous, per Moussu Poutringo, apouthicari*, parut à Marseille, in-8° en 1854 « une gauloiserie dont le principal mérite est l'originalité des expressions et le pittoresque de la langue, » dit Larousse dans son dictionnaire. *Lou Lavament* eut trois éditions.

Le conte est un peu malséant pour être rapporté dans nos colonnes : aussi ne le résumerai-je pas. On en trouvera d'ailleurs un récit dans le *Dictionnaire Larousse*. Je demande seulement quel est ce Poutringo, s'il a fait d'autres ouvrages, et ses dates de naissance et de mort. G.

—

La rue et le nom de Courtalon. — La rue Courtalon est une des plus anciennes de Paris. Elle va de la rue Saint-Denis à la place Sainte-Opportune. Il est généralement admis qu'elle doit son nom à un certain Guillaume Courtalon, qui possédait deux de ses maisons vers 1550. Ne serait-ce pas, au contraire, la famille de Guillaume Courtalon qui aurait pris le nom de la rue ?

Jadis on disait de certaines femmes qu'elles avaient les talons courts pour expliquer plaisamment pourquoi elles tombaient à la renverse avec tant de facilité. Dès le XIVe siècle, cette facétie est populaire. Au XVe, en feuilletant l'*Evangile des Quenouilles*, je ne trouve pas moins de quatre filles ou femmes surnommées de la sorte : Janne Court-Talon, Belotte Court-Talon, Calle Court-Talon et Berte au Court-Talon. (1) La plaisanterie avait du succès.

Or quelle est la ruelle parisienne que le peuple avait nommée ainsi ? Précisément une rue chaude, qui n'était habitée que par des filles de plaisir. Guillaume Courtalon portait évidemment le nom de sa mère. N'est-il pas juste de restituer à celle-ci, ou à l'une de ses homonymes, l'honneur d'avoir baptisé cette vénérable rue de Paris ? CANDIDE.

—

Bornes - canons. — D'où vient l'usage, autrefois très répandu, de se servir comme bornes chasse-roues, dans certaines voies, de petits canons ou de couleuvrines ? Ne se servait-on pas également, comme pieux d'amarrage, de canons et de caronades, hors de service, surtout dans les ports militaires ?

D'où provenaient ces canons et ces couleuvrines ainsi employés ? Etaient-ils livrés par les arsenaux ? Peut-on citer, à Paris ou ailleurs, de nombreux exemples de cet emploi des canons ou couleuvrines comme bornes dans les rues ? Quels sont les ouvrages où cet emploi serait signalé ?

G. D.

—

Les trirèmes de Caligula. — On vient de retrouver, au fond du lac de Nemi, les somptueuses trirèmes de Caligula. Il les aurait coulées lui-même : où se rencontre le texte précis qui prouve cet événement ? A. B. X.

---

(1) Au XVIIIe siècle, le même surnom se donnait encore et était compris du public. Pâquette Courtalon est un personnage d'une parade de Sallé : *La Vache et le Veau.*

Réponses

—

Bonnes villes (XLIX, 889). — Le *Traité du blason* de Pautet du Parois (édition Roret) dans sa 5e section, intitulée « signes distinctifs de la noblesse de l'Empire », comprend, à la page 187, un paragraphe relatif aux *Bonnes villes de 1er, de 2e et de 3e ordre* ; dans ce paragraphe sont détaillés les ornements, différents pour chacun des trois ordres, mais communs à toutes les villes du même ordre, qui surmontaient l'écusson présentant le blason particulier à chaque ville. Plus loin, pages 217 et 218, Pautet du Parois donne les armes particulières de treize « bonnes villes, ou du premier ordre » (Amsterdam, Anvers, Bruxelles, Gênes, Hambourg, Lyon, Paris, Aix-La-Chapelle, Brême, Cologne, Dijon, Florence, Parme).

Viennent à la suite les descriptions des armes d'une « ville du second ordre » (Asti) et d'une « ville du 3e ordre » Neufchâteau.

Il semble y avoir contradiction, car d'après la page 187, il semble qu'il y eut trois ordres de Bonnes villes ; et d'après la page 217, trois ordres de villes, celles du 1er ordre seulement ayant l'épithète de « Bonnes. »

Dans le même ouvrage, et à la page 94, dans la partie consacrée aux armoiries de l'ancien régime, sous le titre *Code Héraldique*, titre I, chap. II, on lit :

Article 11. Les armoiries de villes sont celles que les cités, au moyen âge, lors de l'affranchissement des communes, firent graver sur leurs sceaux, peindre sur leurs bannières et sculpter au fronton de leurs hôtels de ville.

Art. 12. Ces armoiries sont simples ou de patronage.

Art. 13. Les armoiries simples des villes sont celles qui se sont conservées dans leur symbolisme primitif, telles qu'elles furent choisies par les jurés (*jurati*) de la commune.

Art. 14. Les armoiries composées des villes ou de patronage, sont celles qui portent en chef celles du souverain comme souvenir de résistance à l'ennemi, ou de services rendus au prince ou à l'Etat.

Seraient-ce ces villes, portant en chef de leurs armoiries celles du souverain, auxquelles était réservé le titre de bonnes villes ? V. A. T.

*
* *

Il est des villes qui, en différents temps, ont été traitées avec plus de faveurs que d'autres, telles sont celles que, sous l'ancien régime, le gouvernement avait qualifiées de bonnes villes.

Cette dénomination, abolie sous la Révolution, avait été ressuscitée sous Napoléon et conservée sous le gouvernement de la Restauration qui avait même déterminé le rang que ces villes devaient avoir entre elles.

Mais cette dénomination de bonne ville est aujourd'hui tombée en désuétude.

La première ordonnance royale que l'on trouve (et elle a été précédée par d'autres, comme il résulte du texte même de cette ordonnance), est du 2 octobre 1314, par laquelle Philippe IV appelle à Paris deux ou trois notables de chaque *bonne ville* pour régler les monnaies. Cette ordonnance donne la liste de quarante-trois villes qui ne sont pas rangées d'après leur importance ; la liste commence par Compiègne et finit par Montpellier. Paris n'est pas compris dans cette liste, puisque la réunion avait lieu à Paris ; sans cela les bonnes villes auraient été au nombre de 44.

Mais Paris était-il une bonne ville ? Nous le verrons plus loin sous Charles VI, en 1413.

Dans cette liste sont compris les noms de quatre villes de Normandie : Caen, Bayeux, Rouen et Dieppe avec le rang respectif de 26e, 28e, 29e et 32e.

Ces notables se réunirent à Paris le 1er novembre 1314, et décidèrent de faire prendre la vaisselle d'argent pour avoir plus de matière à faire la monnaie, avec défense de faire de la vaisselle d'argent pendant onze ans, à partir de ce jour, de façon que le peuple ait de bonne monnaie (l'orthographe des mots de l'ordonnance n'est pas celle usitée en 1904).

Le 12 mars 1316, eut lieu à Paris une nouvelle assemblée des députés des *bonnes villes* et en conséquence des décisions de cette assemblée, Philippe V établit des capitaines et une force armée dans les villes et cités, pour le maintien de la tranquillité publique dans les *bonnes villes* et autres du royaume. C'était comme une garde nationale dont l'établis-

sement mécontenta vivement les seigneurs.

Le 14 mai 1358, sous la royauté du roi Jean, et la régence de Charles son fils aîné, nouvelle mention des bonnes villes dans l'ordonnance relative au recrutement des gens des bonnes villes habiles pour les armes et qu'il y avait lieu de recevoir comme gens d'armes, pourvu qu'ils soient suffisamment armés et montés.

En 1413, les 6 et 7 juillet, sous Charles VI, il est encore fait mention des bonnes villes dans les lettres par lesquelles le roi et le dauphin demandent aux prélats, nobles et bourgeois des *bonnes villes* de les délivrer de l'oppression où ils sont tenus par le peuple de Paris.

Paris, en 1413, était-il une bonne ville ?

On arrive au sénatus consulte du 8 fructidor an X, qui désigne les villes dont les maires seront présents à la prestation de serment du citoyen nommé pour succéder au premier consul.

Les villes sont au nombre de 24.

La 1re est Paris, la dernière est Nice.

Les villes de Normandie sont réduites à deux : Rouen qui occupe sur la liste le 5e rang ; Caen qui occupe le 18e.

Des 43 bonnes villes de 1314, sept seulement sont citées sur la liste de l'an dix : ce sont :

Toulouse qui, 6e en 1314, devient 12e en l'an Dix ; Reims qui, 20e, devient 19e ; Amiens qui, 22e, devient 21e ; Caen qui, 26e, devient 18e ; Orléans qui, 27e, devient 14e ; Rouen qui, 29e, devient 5e ; et Montpellier qui, 43e, devient 16e.

Un décret du 3 messidor an 12 (24 juin 1804), désigne les villes dont les maires assisteront au serment de l'Empereur, en exécution de l'article 52 du sénatus-consulte du 28 floréal an 12, et fixe leur nombre à 36.

La 1re est Paris, la dernière est Nice.

La liste contient deux villes de Normandie :

Rouen avec le n° 5, Caen avec le n° 21.

Le premier mars 1808, Napoléon Ier, visant le sénatus-consulte du 14 août 1806, décrète par l'article 8 que les maires des *trente-sept bonnes* villes, qui ont droit d'assister à son couronnement, porteront, pendant leur vie, le titre de baron.

Je n'ai pu retrouver ce décret et n'ai pu savoir qu'elle était la *37e ville*, le décret de 1804 n'en désignant que *trente-six*.

Enfin Louis XVIII, le 23 avril 1821, fixa le nombre des bonnes villes à quarante et indiqua leur ordre respectif : la 1re est Paris, la dernière est Abbeville. Des villes de Normandie, deux restent sur cette liste : Rouen avec le 5e rang et Caen avec le quinzième.

Les sept bonnes villes, que nous retrouvons toujours sur les quatre listes, sont : Toulouse qui, la 6e sur la liste de 1314, est la 12e sur la liste de l'an 10, la 12e sur la liste de l'an 12 et la 8e sur la liste de 1821.

Reims, qui occupe dans le même ordre les 20, 19, 35 et 26e rangs.

Amiens, 22-21-17-11.

Caen, 26-18-21-15.

Orléans, 27-14-16-10.

Rouen, 29-5-5-5.

Et Montpellier, 43-16-19 et 13.

Outre toutes ces décisions, des décrets de 1808, 1810, 1816, 1817, 1821 ont statué à titre individuel.

Les 43 villes indiquées en 1314 sont, d'après leur rang : 1 Compiègne, 2 Meaux, 3 Mondidier, 4 Beauvais, 5 Pontoise, 6 Toulouse, 7 Cahors, 8 Montauban, 9 Limoges, 10 Narbonne, 11 La Rochelle, 12 Saint-Jean d'Angely, 13 Châlons, 14 Sens, 15 Tours, 16 Laon, 17 Soissons, 18 Senlis, 19 Tournai, 20 Reims, 21 Arras, 22 Amiens, 23 Saint-Quentin, 24 Chartres, 25 Noyon, 26 Caen, 27 Orléans, 28 Bayeux, 29 Rouen, 30 Troyes, 31 Nevers, 32 Dieppe, 33 *Aux*, 34 Nîmes, 35 Albi, 36 Poitiers, 37 Moissac, 38 Bourges, 39 Figat, 40 Clermont, 41 Béziers, 42 Carcassonne, et 43 Montpellier.

Les 24 villes de l'an X sont :

1 Paris, 2 Lyon, 3 Bordeaux, 4 Marseille, 5 Rouen, 6 Nantes, 7 Bruxelles, 8 Mayence, 9 Anvers, 10 Liège, 11 Lille, 12 Toulouse, 13 Strasbourg, 14 Orléans, 15 Versailles, 16 Montpellier, 17 Rennes, 18 Caen, 19 Reims, 20 Nancy, 21 Amiens, 22 Genève, 23 Dijon, 24 Nice.

Les 36 villes de l'an XII sont :

1 Paris, 2 Marseille, 3 Bordeaux, 4 Lyon, 5 Rouen, 6 Turin, 7 Nantes, 8 Bruxelles, 9 Anvers, 10 Gand, 11 Lille, 12 Toulouse, 13 Liège, 14 Strasbourg, 15 Aix-la-Chapelle, 16 Orléans, 17 Amiens, 18 Angers, 19 Montpellier, 20 Metz, 21 Caen, 22

Alexandrie, 23 Clermont, 24 Besançon, 25 Nancy, 26 Versailles, 27 Rennes, 28 Genève, 29 Mayence, 30 Tours, 31 Bourges, 32 Grenoble, 33 Larochelle, 34 Dijon, 35 Reims, et 36 Nice.

Des 40 villes de 1821 sont :

1 Paris, 2 Lyon, 3 Marseille, 4 Bordeaux, 5 Rouen, 6 Nantes, 7 Lille, 8 Toulouse, 9 Strasbourg, 10 Orléans, 11 Amiens, 12 Angers, 13 Montpellier, 14 Metz, 15 Caen, 16 Clermont, 17 Besançon, 18 Nancy, 19 Versailles, 20 Rennes, 21 Tours, 22 Bourges, 23 Grenoble, 24 Larochelle, 25 Dijon, 26 Reims, 27 Montauban, 28 Troyes, 29 Nimes, 30 Antibes, 31 Cette, 32 Carcassonne, 33 Avignon, 34 *Aux*, 35 Pau, 36 Vesoul, 37 Toulon, 38 Colmar, 39 Cambrai, 40 Abbeville.

A. Beaujour.

—

Ambroise-Louise-Marie d'Hozier, chevalier, vérificateur des armoiries près la commission du sceau en 1828, et la famille de Boscal de Réals de Mornac (XLIX, 726, 870, 918).— M. Hobby trouvera le nom du général de division de Boscal de Réals de Mornac, dans l'*Annuaire de l'Etat-major général*. Le général de Mornac, du cadre de réserve, est né à Beaufou (Vendée) en 1830.

La famille est militaire ; il y a six officiers de ce nom à l'*Annuaire*. A. D.

—

Monument commémoratif de la Révocation de l'édit de Nantes (XLIX, 385, 627, 846, 909). — L'arc de triomphe du Peyrou, à Montpellier, a été élevé, par les Etats du Languedoc, à Louis XIV, en souvenir de la Révocation de l'édit de Nantes. C'est le monument tout entier et non point un simple médaillon, qui est commémoratif de cette malheureuse décision.

Pourrait-on citer d'autres édifices élevés pour rappeler et glorifier la Révocation ?

XVI B.

—

Régiment de May (XLIX, 844, 915, 973). — Indépendamment du régiment May signalé (colonne 916) sous le règne de Louis XV, il en a existé un sous le règne de Louis XIV.

Celui-ci, levé en Suisse par capitulation du 1er janvier 1690, s'appela d'abord Salis jeune, du nom de son premier colonel, le chevalier de Salis. En 1702 il change de colonel et de nom, le nouveau colonel est Jean-Rodolphe May qui reste à sa tête jusqu'au 28 mai 1715.

Devenu alors Du Buisson, puis Diesbach, il subsiste jusqu'à la fin de 1792, époque à laquelle il est licencié.

Sous le nom de régiment de May, il fait la campagne de la Guerre de la Succession d'Espagne et se trouve à Ramillies, Malplaquet et Denain. E. G.

—

Un réquisitoire célèbre (XLIX, 502, 636, 735, 916). — (*M. E. Pinard contre Gustave Flaubert*). M. Ernest Pinard, ancien ministre de l'intérieur, sous Napoléon III, qui a requis, comme avocat général, contre *Madame Bovary*, a bien voulu prendre connaissance de la question posée dans nos colonnes, sur le sentiment que lui inspire, à quarante-six ans de distance, le célèbre réquisitoire. Il nous fait l'honneur de nous écrire en nous renvoyant aux trois volumes de ses Mémoires (*Mon Journal*, Dentu éditeur), qui sont de précieux matériaux pour l'histoire du second Empire.

« Quant aux réponses aux questions posées, nous dit M. Ernest Pinard, elles me semblent avoir été faites déjà, dès 1892, dans un livre fort modeste que j'appelais *Mon Journal*. »

M. Pinard rappelle que ce fut le substitut chargé, au service central, de l'examen des livres et des journaux, qui signala le roman *Madame Bovary* comme devant être poursuivi. M. Cordoën, procureur impérial, avait accepté cet avis, et la citation avait été donnée devant la chambre correctionnelle où M. Pinard siégeait comme substitut. L'affaire semblait délicate à M. Cordoën ; il tint à lui exposer les motifs de sa décision : « Le roman de madame Bovary, lui dit-il, révèle un vrai talent ; mais la description de certaines scènes dépasse toutes mesures. Si nous fermons les yeux, Flaubert aura beaucoup d'imitateurs, qui iront autrement loin sur cette pente ; puis la chambre correctionnelle vient de condamner les *Fleurs du mal*, de Baudelaire, elle a infligé une amende à l'auteur et ordonné la suppression de certains passages. Si nous nous abstenons, on dira que nous ménageons les forts et les chefs d'école ; que nous sommes complaisants

pour les nôtres, inflexibles avec les opposants ».

Baudelaire avait des amis parmi les républicains et Flaubert était fêté chez la princesse Mathilde.

Comme M. Cordoën voyait M. Pinard hésiter, il lui offrit de faire venir l'affaire à un autre jour que celui où il occupait le siège du ministère public.

« J'étais certain, dit M. Pinard, qu'en cas d'acquittement ou de condamnation, le substitut qui porterait la parole serait fort malmené ; mais, après examen du livre, je n'acceptai pas l'offre de mon chef. Si la poursuite était inopportune, elle était fondée en droit strict : je pouvais la soutenir sans blesser ma conscience ; céder la place à un autre, parce que la tâche était ingrate, parce qu'elle m'attirerait des attaques faciles à prévoir, c'eût été faillir à la dignité, je ne l'avais point fait encore et je ne voulus point commencer ; j'allai à l'audience et je ne m'en repens pas. »

Telle est, exprimée loyalement et nettement et, après bien des années, l'opinion de M. Ernest Pinard, sur son rôle dans une poursuite, qu'il jugea « inopportune », mais « fondée en droit », et qu'il n'eût pu se refuser à soutenir, qu'en se dérobant sous le poids d'une tâche ingrate.

Le texte sténographié du réquisitoire, placé en tête de l'édition de *Madame Bovary*, (Charpentier 1874) n'a pas été communiqué à M. Ernest Pinard comme le veut l'usage, aussi n'estime-t-il comme correcte que la version qui figure dans ses *Œuvres judiciaires* (E. Pédone-Lauriel, édit. 1 vol. p. 135.) M.

—

Marquise de Favras (XLIX, 834, 971).—Le comte de Chastellux (Notes prises aux archives de l'Etat-civil de Paris, p. 413) rapporte l'acte de naissance d'une fille de la marquise de Favras. Cependant ce document ne sert point à déterminer à laquelle des branches de la maison d'Anhalt appartenait cette dame puisqu'elle y est nommée tout simplement *Victoire-Hedwige-Caroline d'Anhalt*.

E. P. Le Lieur d'Avost.

***

J'ai réuni, en vue d'un ouvrage sur le marquis de Favras, un grand nombre de documents, qui me permettent de répondre avec quelque précision aux questions proposées dans le numéro du 10 juin 1904.

1° Le petit-fils de Favras, von Stillfried-Ratenic, est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Thomas de Mahy, marquis de Favras, und seine Gemahline*. Ce livre se trouve à la Bibliothèque nationale, sous la cote Ln 27 33029.

J'en possède un exemplaire, que j'ai fait venir de Vienne. Je crois pouvoir affirmer qu'il n'existe pas de traduction française. Quant à la valeur historique de ce travail, elle est beaucoup moins considérable que je ne l'avais pensé : il s'y trouve pourtant un grand nombre de détails intéressants, et qui m'ont paru exacts.

2° La participation du comte de Provence au complot de Favras n'est pas douteuse : les indices et les preuves de cette complicité sont fort nombreux, bien qu'empruntés à des textes de valeur diverse.

Je me contenterai de signaler l'opinion de Robespierre, exprimée dans la séance de la Constituante du 15 juillet 1791, les mémoires du marquis de Maleissye, les mémoires de Thiébault, les mémoires de Barère.

Un document fort suggestif à ce sujet, c'est un récit du marquis de Sémonville, publié par le comte d'Hérisson dans son livre intitulé : *Autour d'une révolution*. Ce récit, qui est postérieur de plus de quarante ans aux événements, doit d'ailleurs être examiné de très près, comme les textes cités plus haut.

La conduite du comte de Provence au moment de l'arrestation de Favras confirme pleinement les indications des textes.

3° Je ne me suis pas encore occupé de fixer les sommes reçues par la veuve de Favras.

J'ai du moins noté quelques chiffres, qu'il me semble jusqu'ici difficile d'accorder.

Suivant Mme Campan, qui est une autorité peu sûre, Marie-Antoinette aurait donné à Mme de Favras « quelques rouleaux de cinquante louis ».

Suivant Stillfried-Ratenic, Louis XVI aurait envoyé à la veuve du marquis une somme de 30.000 francs.

Je n'ai pas encore rencontré dans un texte digne de foi le chiffre de 400.000 livres, qui me paraît très exagéré. Je ne sais où le *Dictionnaire Larousse* l'a pris.

E. Le Gallo.

Memoires du roi Louis de Hollande (XLIX, 828, 887, 913). — Ce n'est pas dans une lettre écrite après la mort de son fils aîné, c'est-à-dire en 1831, que le roi Louis pouvait dire « *Voilà trois ans que j'ai quitté la reine,* » cela n'eût rien prouvé. Il doit y avoir erreur de date dans cet article. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Complices de l'attentat du prince Louis-Napoléon à Strasbourg (XLVI; XLIX, 512, 633, 858). — A propos de Mme Gordon, la célèbre cantatrice qui a pris part à l'attentat de Strasbourg, un mot, en passant, sur Louis Blanc. Cet illustre petit bout d'homme a été, comme on sait, du dernier bien avec la chanteuse. Il l'a beaucoup aimée. Ça été même au point que, ne faisant d'ordinaire que de la prose, la passion qu'il éprouvait pour elle l'a poussé jusqu'à faire des vers. Entre nous soit dit et sans que je veuille égratigner sa mémoire, il faut convenir qu'ils ne valaient pas le diable, ces vers, Parmi ces chants, dont quelques-uns ont été publiés, on en a arrêté un au passage d'une structure à part. C'était une romance dont la belle avait composé la musique et qui avait pour refrain ce cri du cœur dans lequel on trouve une allusion à l'art professé par la dame :

Chantez, ma maîtresse, chantez !

J'ai eu la pièce entière entre les mains. Bien mieux, il m'a été donné de l'entendre moduler sur le piano, mais je n'ai pu en retenir que quelques bribes. Ce lambeau, par exemple, m'est resté dans l'esprit, où l'imberbe historien, se met à adorer la conspiratrice :

Du Temps êtes-vous la courrière
Qui dit les nouvelles des cieux
Ou bien quelque folle ouvrière
De mensonges délicieux ?
. . . . . .
Chantez, ma maîtresse, chantez !

Mais je retrouve en moi, après soixante ans, dans les replis du souvenir, un couplet non tronqué. A la vérité, c'est une strophe bizarre, curieuse, bien typique des temps bigarrés que nous traversions, (les dernières années du règne de Louis-Philippe.) En cette sorte d'élégie l'auteur de l'*Histoire de dix ans* mélange à dose égale l'amour et la politique. Il chante la femme qu'il cultive et il stipule pour les grands principes de la Révolution. Spectacle peu commun : l'encens à la musicienne et le reproche fait aux masses populaires qui ont oublié la première République (1844-1847). Au surplus, voici le morceau dans sa teneur exacte :

Je hais le vulgaire sans gloire.
Du peuple inutile héritier,
Il a renié la mémoire
Et le peuple est mort tout entier.
Du moins que de sa voix chérie
Les échos soient ressuscités :
Allons, enfants de la patrie...
Chantez, ma maîtresse, chantez !

Les échos de la voix chérie du peuple, quand il chante l'hymne des combats que dites-vous de ça en tant que madrigal ? Ça me rappelle qu'en 1881, dans un dîner du *Voltaire,* donné par Jules Laffitte, Aurélien Scholl et moi, collaborateurs du journal, nous avions à parler du chant sublime de Rouget de l'Isle et que nous étions tombés d'accord sur cette formule : « Le peuple n'a jamais su qu'un couplet de la *Marseillaise* et il le sait mal. »

Mais je reviens vite à Louis Blanc et à Mme Gordon. L'association des colères démocratiques et de la tendresse pour une femme, ces sortes de choses ne se comprendraient pas en 1904, mais, avant 1848, quand la ferveur révolutionnaire était à la mode, ça ne souffrait aucune difficulté. Le même mécanisme d'idées si dissemblables se voit déjà dans les *Rouries de Trialph,* le fameux roman de Charles Lassailly. La même rhétorique peut être constatée dans les drames de Félix Pyat et dans ceux d'Emile Souvestre et de Félicien Mallefille. C'était aussi ce qui se voyait dans les romans de George Sand et d'Auguste Luchet, d'abord, et, bientôt après, dans les grands récits d'Eugène Sue. Chez tous, alors, grands et petits, la consigne était de tout faire converger au triomphe de la République

Pour en revenir à Mme Gordon, il me semble bien que la liaison dont je viens de parler avait été rompue, mais doucement, à la veille de la Révolution de Février. Personne n'ignore, du reste, qu'à dater de ce mouvement, Louis Blanc, fortement compromis dans la journée du 15 mai, a été emporté par l'orage et jeté sur les côtes d'Angleterre, d'où il n'est

revenu, mais triomphalement, qu'après Sedan. Son exil, d'ailleurs entièrement consacré à l'étude et à des travaux historiques, a été aussi digne que glorieux.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Lieu de naissance du duc de Morny (XLIX, 164, 281, 341, 405, 509, 792, 914). — La paternité du général de Flahaut, imputée à Talleyrand, n'a rien d'invraisemblable, car le mariage d'Adélaïde-Marie-Emilie Filleul, à l'âge de 18 ans, avec le maréchal de camp Charles-François de Flahaut, âgé de 51 ans, mariage célébré à Saint-Jacques-du-Haut-Pas le 30 novembre 1779, ne fut pas de longue durée, et les relations de la comtesse de Flahaut avec Talleyrand sont concomittantes avec la naissance, en 1785, de l'enfant qui devait être l'amant de la reine Hortense et, par elle, le père du duc de Morny, avant de finir grand chancelier de la Légion d'honneur. On voit que Cupidon mène à tout !

Toutefois, ce n'est pas Adélaïde-Marie-Emilie Filleul qui serait « née, dit-on, d'une passade de Louis XV », c'est sa sœur aînée, Marie-Françoise-Julie-Constance Filleul, née à Falaise en 1751, qui devint marquise de Marigny. La naissance d'Adélaïde-Marie-Emilie Filleul, survenue rue du Mail, en 1761, a été, avec plus de vraisemblance, attribuée au fermier-général Bouret, qui fut, du reste, son parrain.

Toute cette filiation des Filleul a été minutieusement élucidée dans une conférence faite, le 18 juin 1904, à la mairie de Passy, par M. Félix Bouvier, le savant et scrupuleux historien de Bonaparte en Italie, devant la « Société historique de l'arrondissement, » étude ayant pour titre : *Une concierge de Passy en l'an II.* Cette conférence avait précisément pour objet la famille Filleul, concierges de père en fille, des châteaux royaux de France, chargés de tenir la chandelle aux hauts et puissants seigneurs desdits, quand ils en montaient, à la nuit, les larges escaliers de marbre.

ALFRED DUQUET.

*
* *

Erratum. — Dans la réponse de C. d'Arjuzon, XLIX, 405, ligne 20 et 29, lire *Prégny* et non *Régny*.

Arbres de la liberté encore existants (XLIII ; XLIV ; XLIX, 607, 772, 858, 916). — Sur une place de l'église de Saint-Aubin, canton de Nolay, on voit un superbe peuplier qui est l'arbre de la liberté planté en 1848. Il mesure trois mètres de circonférence à 1m 50 c/m du sol.

Dr LEJEUNE.

—

Armes de le Galois d'Aulnoy (XLIX, 898). — Il s'agit de la famille d'*Aulnoy* ou d'*Aunoy*, dont les membres prirent le surnom de : *le Galois* à partir du XIVe siècle.

Ses armes anciennes étaient : *d'or, au chef de gueules, chargé d'une molette de sable, au canton dextre.*

A la suite d'une alliance avec la famille de Montmorency au XIVe siècle, elle adopta pour armes : *d'or, au chef de gueules, à l'écusson* de Montmorency *au canton dextre du chef, brisé d'une molette de sable au 1er canton.*

Jacqueline d'*Aunoy*, née en 1475, et femme de Jean de Maricourt, seigneur de Mouchy-le-Châtel, fut l'une des dernières représentantes de cette famille.

E. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Armoiries à déterminer : de gueules, au château de... (XLIX, 617, 750, 876). — La présence du chef d'azur, à trois fleurs de lis d'or, ne me laissait pas de doute sur l'appartenance de ces armoiries à une ville. Le château sur champ de gueules me renseignait bien sur Castellane la Vaillante, mais aucun des ouvrages spéciaux sur les armoiries de villes n'attribue à Castellane le chef fleurdelisé... Je le trouve enfin dans Achard reproduit par l'abbé Feraud. Donc c'est Castellane (Basses-Alpes) qui porte : *de gueules, au château sommé de trois tours d'argent ; au chef d'azur, à trois fleurs de lis d'or.*

A. S..E.

—

Armoiries à déterminer : aux 1 et 4 de sable, fretté d'argent (XLIX, 898). — Le 1er et le 4e « de sable fretté d'argent etc. » est de Champagne au Maine, anciennement Mathéfelon, le 2e et le 3e Laval (branche de Loué). Sur le tout : *Parti d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de 2 bandes potencées et contrepotencées d'or*, qui est des comtes de Champagne, et *d'azur, semé de fleurs de lis d'or, au lion d'or*, qui est des comtes de Brienne.

Ces armes sont celles de la famille de Champagne *au Maine* qui a pris, sur le tout, celles des comtes de Champagne. La filiation de cette maison, les raisons pour lesquelles elle porte ces armes compliquées seraient longues à expliquer ici. Descendant des Champagne par les femmes, je me tiens à la disposition du questionneur. Ses branches ont été nombreuses. J'ignorais Harduine, dame de Vieuxpont.

RENAULT D'ESCLES.

*
* *

— Les armes données par notre collègue me semblent être celles de Brandelis de Champagne, marquis de Villaines la Juhel, fils puîné de Gaspard de Champagne, comte de la Suze, et de Françoise de Laval-Lezay. Celle-ci, fille de Gui I de Lezay et de Claude de la Faille, avait été épousée le 26 mai 1547.

Ce fut Brandelis qui, le 26 février 1609, conduisit le deuil de Gui XX de Laval, mais il n'hérita pas de la terre de Laval échue à Henri de la Trémoille.

Les *mss Clairambault* (2120) conservent un sceau de Brandelis, antérieur à l'érection de Villaines en marquisat ; il présente un écu écartelé : *aux 1 et 4 un fretté sous un chef au lion issant* ; aux 2 et 3 de Laval : *d'or, à la croix [de gueules] chargée de cinq coquilles [d'argent] et cantonnée de seize alérions [d'azur], 4 à chaque canton ; sur le tout un écusson à la bande coticée, potencée et contre-potencée, parti d'une demi-croix vidée, clèchée et pommetée.* L'empreinte est d'avril 1586.

Les sceaux de son père de 1548 et 1556 (2124-2125) ne portent que le fretté sous un chef au lion issant, armes de cette vieille famille dont l'origine n'est pas éclaircie, qui se rencontre au Maine dès le XIIIe siècle, et qui est bien connue au pays fléchois par ses prouesses et ses procès. Elle s'est éteinte, croyons-nous, au XVIIIe siècle.

LOUIS CALENDINI.

—

Armoiries à déterminer : d'or au bouquetin de sable (XLIX, 898). — Les familles Almentz, Berneck, Bouquet, Ramensperg portaient les armes au bouquetin demandées.

LA COUSSIÈRE.

Un document runique (XLIV). — Il a été posé une question de Louis de Lutèce sous ce titre et ainsi conçue :

Le *Voyage au centre de la terre* de Jules Verne débute par la traduction d'un document runique. Je me souviens avoir entendu parler d'un ouvrage intitulé : *La tête de Miner ou de Minerve*, qui commence par le déchiffrage d'un document écrit sur peau humaine. Quel est le titre exact du second ouvrage et le nom de l'auteur ?

Le titre donné à cette question a pu égarer les recherches. Je me rappelle aussi avoir lu les premières pages du second ouvrage, mais j'en ai oublié le titre exact. Je crois toutefois me souvenir que la similitude des données a été la cause d'un procès. Un de nos collaborateurs, certainement, me rappellera ce fait.

CH. RATIER.

—

Familles de Guyenne, Gascogne et Languedoc (XLIX, 504, 645). — Si je ne m'abuse, Sobiac doit être une erreur de transcription pour Scorbiac. Il existe en effet, à Montauban, ville principale du bas Quercy qui faisait partie de la Guyenne — une famille de Scorbiac — on a écrit aussi d'Escorbiac-dont le nom patronymique est, je crois, Delbreil.

A. S..E.

—

Maisons d'Estouteville (XLIX, 898) — Je lis dans *Suite à l'essai sur l'armorial de l'ancien diocèse du Mans...*, p. 130 :

ESTOUTEVILLE (d'), très ancienne et illustre famille de Normandie connue au xe siècle. Plusieurs branches : celle du *Bouchet* a commencé avec N..... d'Estouteville, seigneur du Lude, au Maine, 1417 ; celle de *Villebon* était alliée avec la Ferrière-Tessé : *burelé d'argent et de gueules de dix pièces, au lion de sable, brochant sur le tout, armé, lampassé et couronné d'or (La Ch [enaye])*.

Je ne puis préciser l'origine de cette famille dont un membre, Robert d'Estouteville, fut, au XVe siècle, allié à la famille d'Ambroise de Loré, mais je puis du moins affirmer qu'en 1417 la famille d'Estouteville ne possédait pas Le Lude. Cette seigneurie appartenait à Marie d'Orange, veuve de Jean de Vendôme et épouse de Thomas Le Moyne. Sur la famille de la Ferrière-Tessé, cf. Cauvin, *Essai sur l'Armorial*, p. 91.

LOUIS CALENDINI.

Familles de la Brunière, de Rayneval, d'Angennes, de Girardin (XLIX,838, 977). — Une famille *Brulley de la Brunière*, originaire de Sézanne, qui a donné un évêque de Mende et un missionnaire tué sur les bords de l'Amour en 1846, portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 fers de lance d'argent* (*Annuaire de la noblesse de France*, 1869 *Comptant*). Elle était encore représentée en 1900.

Un *Nivelbon de la Brunière* se maria en 1887 : je n'en connais pas les armes.

Pour *Rayneval*, il y avait une famille de ce nom, qui a donné un grand panetier de France, mais elle s'est éteinte au commencement du xve siècle ; elle portait : *d'or, à la croix de sable, chargée de 5 coquilles d'argent* (P. Anselme. VIII, 614). La Chesnaye des Bois (*Dictionnaire de la noblesse*, XVI, 745) donne la notice de la famille des comtes de Rayneval et de Fauquemberghe, qu'il dit issue de la précédente, encore représentée en 1775, dont les armes étaient : *écartelé : aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules, couronné du même : aux 2 et 3 d'or, à la croix de sable, chargée de 5 coquilles d'argent.*

Il y a dans les *Titres de la Restauration*, par le vicomte Révérend (t. III, 170), un article sur la famille *Gérard de Rayneval*, qui reçut le titre de comte en 1828, qui n'est plus représentée que par les femmes, et qui porte : *d'argent, à 4 tourteaux de gueules, posés 2 et 2.*

A la fin du xixe siècle, il y avait aussi une famille *Le Clerc de Rayneval* : je n'en connais pas les armes.

La famille d'*Angennes*, établie en Piémont, éteinte en 1869, avec l'archevêque de Verceil, portait : *de sable, au sautoir d'argent*, comme les d'Angennes, marquis de Maintenon, de Rambouillet, etc. D'après la notice que donnent Brayda et Rondolino (Villarbasse, la sua torre, i suoi signori), elle serait issue de Louis d'A., ambassadeur de France à Rome.

Emile de *Girardin*, l'écrivain, était le fils naturel d'Alexandre, comte de Girardin, lieutenant général. Joseph-Jules-*Eleuthère de Girardin*, prélat romain, né en 1808, mort le 22 janvier 1881, était issu du mariage de Louis, comte de Girardin, député (frère du comte Alexandre) avec Jeanne-Victoire-Henriette de Navailles, veuve du duc d'Aiguillon, sa seconde femme. Ils étaient donc cousins issus de germain.

E. P. Le Lieur d'Avost.

—

Pierre Collin, prétendu comte de Civri (XLIX, 786, 867). — Au sujet de la famille de Civry, je trouve dans mes notes un extrait de la 688e feuille des signalements du ministre de l'Intérieur du mois de mars 1872, où on lit ce qui suit :

Collin (Elisabeth) née Wilhelmine, prenant le nom de comtesse *de Civry*, comtesse *de Barizien*....., est âgée de 45 à 50 ans, elle est assez grande et grosse, et les cheveux grisonnants, les yeux noirs, le teint assez coloré et une tournure très distinguée, elle se dit fille du duc de Brunswick, contre lequel elle a intenté, il y a quelques années, un procès en recherche de paternité.

Un ancien cul de singe.

***

La famille de Civry a habité Arlon pendant un certain temps, à partir du 4 juillet 1849 ; elle venait de Bruxelles où elle est retournée en quittant Arlon. Je me rappelle très bien cette famille dont les membres avaient grand air et qui vivaient très retirés, bornant leurs relations à des prêtres et à quelques officiers supérieurs de la garnison.

Voici l'extrait du registre de population d'Arlon qui les concerne :

1° de Civry, Pierre-Antoine-Eugène, vicomte.

2° de Brünswich-Este.

3° de Civry, comtesse.

4° de Civry, Thérèse-Elisabeth.

5° de Civry, Pierre-Alexandre, né à Nancy, 26 ans.

6° Decker, Sophie, Nancy, 20 ans.

7° Boges, Edmond, Lostwilhire, 26 ans, ecclésiastique.

8° Boges, Gauthier, Plumfaden, 17 ans.

C'est à cela que se bornent les indications, on le voit, fort incomplètes du registre officiel de population.

Elles pourront, dans tous les cas, éclairer quelque peu la question posée.

D'après mes souvenirs, une des dames de cette famille se donnait sur une carte de visite le nom de comtesse de Marseille-Civry.

E. T.

***

La Chesnaye des Bois (*Dict. de la Noblesse* t. VI, p. 58) et Saint-Allais (*Nobil. univ.* t. III, p. 36) donnent la notice d'une

famille de *Collin* issue de Perrinet Collin, anobli par le duc de Bourbon, au mois de mai 1413, dont la postérité était représentée, au commencement du XIXe siècle, par les branches de *Collin de Bar*, dans l'Inde française, et de *Collin de Barisien*, en Champagne.

Pierre-Eugène *Collin de Bar*, comte de *Civry*, épousa Elisabeth-Wilhelmine, fille naturelle de Charles duc de Brunswick, née le 5 juillet 1826, créée comtesse de Colmar, par lettres ducales d'octobre 1827, dont au moins huit enfants rapportés par l'*Annuaire de la Noblesse de France*, 1898, p. 83-84. G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Clinchamp (XLIX, 838). — Dès le XIe siècle, une famille de Clinchamp existait au Perche, et tirait son nom du château de Clinchamps et d'un fief considérable situé en Chemilly (Orne). Je rencontre par exemple : Haimericus de Clino-Campo, Odo de Clincamp, Robertus de Climcampo (*Cartulaire de saint Vincent* édité par M. d'Elbenne et R. Charles p. 326, 355, 366). Ailleurs (fin XIIe) Hemeric de Clinchamp (*Cartulaire de la Couture et de Solesmes* p. 93). Au XIIIe siècle Eudes (1210) et Jean (1291) de Clinchamp furent prieurs de Solesmes (*ibid.* p. 432).

Gervais de Clinchamp, fils d'Eudes, seigneur de Groestel, grand archidiacre de l'église du Mans, créé cardinal, mourut à Rome en 1287. Il fut inhumé en l'église Saint-Silvestre et Saint-Martin aux Monts ; son cœur fut apporté en la cathédrale du Mans. (*Province du Maine* I, p. 20).

Son neveu (?) Robert de Clinchamp devint évêque du Mans, avril 1258 et mourut le 29 septembre 1309. Un neveu de ce dernier, Raoul de C., était légiste à Paris vers 1331.

Au temps des croisades, Alain de C., chevalier (1089), portait : *d'argent, au gonfanon de gueules* ; Rodolphe de C. était avec saint Louis en Palestine et portait de même. Il était sire de Mirepoix à cause du château de ce nom qu'il avait pris aux Albigeois au nom du roi (de Maulde *Suite à l'Armorial du diocèse du Mans*, p. 101).

Au XVIe siècle, Jean de Clinchamp, sieur de la Rongère, avait pour fils François, Mathurin et Pierre. Ce dernier, seigneur de la Buissardière, au Maine, mourait en son fief de la Quintinière près Saint-Calais, le jeudi 16 août 1576 (Hauréau. *Hist. littéraire du Maine*, III, p. 61).

A cette époque, une famille Le Roy portait le nom de Clinchamp et blasonnait : *écartelé au 1 et 4 d'argent, à la bande de gueules, aux 2 et 3* de Dreux à cause de l'alliance de Guillaume Le Roy avec Jeanne de Dreux, fille de Germain de Dreux. Au mois de décembre 1565 la seigneurie de Clinchamps fut érigée, en comté pour François Le Roy, seigneur de Clinchamps. (de Maulde *in loc. cit.*).

Au début du XVIIe siècle, je rencontre Louis de Clinchamp, seigneur de la Ménardière, demeurant à Saint-Marceau (1629) (*Province du Maine*, I, p. 116). Une inscription de Saint-Marceau (Sarthe) datée de 1656, mentionne comme seigneur : Louis de Clinchamp. De cette famille était Claude de C., seigneur de Villiers et de la Cenerie, dont le fils, Louis de C., vint se fixer, en 1640, à la terre de Puyz en Saint-Martin-de-Connée (Mayenne). Il fut maintenu dans sa qualité d'écuyer, le 15 juillet 1667, avec ses deux fils Jacques de C., seigneur de Saint-Marceau et de Tilly, et Louis de C., seigneur de Puyz, capitaine réformé d'une compagnie de cavalerie étrangère. Il déclara ne connaître personne autre portant ses nom et armes qui sont, dit-il : *d'argent, à une bande ondée de gueules, bordée de sable, accompagnée de six merlettes de même.* (Angot. *Dict. de la Mayenne*, I. 680). Cette famille avait un hôtel au Mans détruit par un incendie en novembre 1893. (*Province du Maine*, I, 388).

Un descendant de cette lignée (pour plus de détails cf. *Chartrier français*, IV. p. 124), Gabriel-Grégoire de C. eut quinze enfants de Marie-Françoise-Jeanne de la Roche, dont Antoine Jean de C., né 1735, au château du Tertre, en Montbizot, prieur de la Trinité de Clisson (Bénédictins) et vicaire général de Sisteron, mourut sur l'échafaud le 20 avril 1793, à Paris ; son père Jérôme-François de C., né à Montbizot (Sarthe), curé de Greez-en-Bouère (1760), refusa le serment et se retira à Paris (Angot, in *loc. cit.*, *Province du Maine*, I. 344).

Pendant la Révolution, un de Clinchamp fut chef royaliste (*Province du Maine*, II, 363).

M. Angot mentionne une autre famille de Clinchamp originaire de Normandie et blasonnant *d'argent à 3 fanons de gueules*. Plusieurs de ses membres vivaient au XVIIe siècle. (*op. cit.*).

Au XIIIe siècle, une famille de Clinchamp existait à Neuvillette. Odeline de C., en épousant Patrice de Sourches, porta la vavassorerie de Clinchamp, dans la maison de Sourches, dont les membres prirent dès lors le titre de sires de Clinchamp (A. Ledru et duc de Cars. *Le château de Sourches et ses seigneurs*, p. 42).

Des diverses notes que nous venons de donner, il résulte que plusieurs familles de Clinchamp existaient au Maine et en Normandie avant la Révolution. Saint-Allais veut que les Clinchamp du Maine soient originaires de Champagne, ce qui est peu vraisemblable. La maison du Maine a dû avoir pour origine — une fois la première famille de Clinchamp éteinte — les Le Roy de Chavigny et de Clinchamp qui, peu à peu, abandonnèrent leur nom patronymique pour prendre celui de leur terre, et qui portèrent : *d'azur, à la bande vivrée de gueules, accompagnée de six merlettes de même en orle*. De Maulde (*op. cit.*, p. 102), dit que cette famille s'est éteinte dans notre province en 1857, et que d'autres membres, notamment N... de Clinchamp médecin, étaient établis en Orléanais en 1859. Peut-être est-ce par là que M. Pierre Meller pourrait se renseigner ?

Outre les ouvrages cités, on peut consulter les onze volumes de la *Province du Maine* qui renferment quelques détails sur plusieurs membres de cette famille ; les *Monographies de Saint-Cosme de Vair* par l'abbé Vavasseur, et de *Chemilly* par l'abbé Lacroix, le *Cartulaire de Perseigne* édité par M. G. Fleury, les *Recherches historiques sur Assé le Boisne* par P. Moulard, p. 183 sq. etc.

LOUIS CALENDINI.

*
* *

Voir *Maison de Clinchamp* par Noulens, Paris, chez l'auteur, 1884, fort volume in-8°.

Je possède dans mes archives une généalogie très complète plus complète, que l'imprimé de cette famille dont deux branches issues des collatéraux de Jeanne d'Arc.

C^r HENRY LE COURT.

Eugénie d'Eckart (XLIX, 896). — La *Légitimité* a traité cette question d'un prétendu mariage du duc de Berry avec une demoiselle Eugénie d'Eckart, dans ses numéros de mars, avril et juillet 1899. Le temps nous manquant absolument pour résumer ici les articles de notre collaborateur Verax sur ce fantaisiste roman, nous les avons fait passer à notre distingué collègue, M. le vicomte de Reiset. Peut-être jugera-t-il à propos d'en dire quelque chose aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

ALBERT RENARD.

—

Claire Gambetta, chanteuse de café-concert (XLIX, 614, 692, 869). — Les documents les plus précis concernant Claire Gambetta doivent se retrouver, non dans les journaux d'histoire, mais dans les revues de médecine.

L'anatomie extérieure de cette personne présentait en effet une particularité assez rare, que les médecins ne manquent jamais de noter lorsqu'ils l'observent : un *naevus* considérable de la région humérale.

Un de nos collaborateurs nous a dit avoir vu de ses yeux, sur le corps de la chanteuse, « une ligne dorsale de coloration pigmentaire, couverte d'un duvet noir et complétée en croix (dans la projection verticale,) par deux petites houppes *ejusdem naturæ*, plantées sur les épaules ! » (XII, 273).

Si comme M. Eugène Grécourt nous l'apprend (XLIX, 869), Claire Gambetta était en traitement à l'Hôtel-Dieu en mars 1873, il est à peu près certain que les revues médicales se sont occupées d'elle vers la même époque. C'est une piste à parcourir.

***

*
* *

M. Séché, directeur de la *Revue d'Art Dramatique et Musical*, 25, rue d'Ulm, demande des renseignements complémentaires sur cette personne.

Il ne m'est pas possible, actuellement, de faire les recherches nécessaires.

Je suis certain que le *Figaro* s'en est occupé, mais peut-être est-ce en 1874 et non 1873.

En effet, le *Nouvelliste* du 23 mai 1874 annonce le renvoi à 3 semaines du procès intenté par C. Gambetta au *Figaro* (9e Chambre).

Voir aussi *Cri du Peuple* du 3 décembre 1884. (Police politique).

La *Nouvelle Presse* du 4 décembre 1884. Articles relatifs à C. Gambetta.

E. G.

—

Hélisenne de Crenne (XLIX, 904). — Oui, l'on connait maintenant, grâce à une publication récente de M. E. Prarond, le fécond historien abbevillois, le nom véritable de la femme-auteur qui a pris ce pseudonyme ; elle était née à Abbeville et s'appelait Marguerite Briet. Voici le passage qui lui a été consacré par un chroniqueur abbevillois, son contemporain :

Anno 1540, mense Maio, perdocta mulier, ortu quidem Abbavillæ, nomen Margaritæ Brietæ habens (vulgo dicebatur Helisenna Crennea), gallico poemate coruscabat apud insignem Parisiorum Augustam.

Voy. *Nicolas et François Rumet, historiens d'Abbeville au seizième siècle. De Abbavillâ capite comitatus Pontivi*,..publ., par Ernest Prarond, p. 37. Paris, A. Picard, 1902. In-4°. ALCIUS LEDIEU.

—

François Mons (XLIX, 840, 980). — Paul-François Mons, qui n'était pas sans talent, a fait représenter :

Campaspe, drame en un acte, en vers, (Gaité, matinées Ballande, 20 avril 1873) ;

L'Apprenti de Cléomène, comédie en 1 acte, en vers (Odéon, 30 octobre 1873) ;

Le Dernier Klephte, pochade en 1 acte, (Folies-Dramatiques, 27 juillet 1877) ;

La Bourse ou la vie, comédie en 1 acte, (Odéon, 18 octobre 1886) ;

L'Expertise, comédie en 1 acte (Gymnase, 1er juin 1888).

Je possède de lui le manuscrit d'une comédie en un acte, *Les Raisins de Zeuxis*, présentée, le 14 octobre 1873, au directeur d'un « Illustre théâtre » qui n'ouvrit jamais.

Paul-François Mons avait pris part à diverses entreprises théâtrales qui le ruinèrent ; il mourut par suicide en 1899.

L'avant-veille de sa mort, il sollicitait par lettre, de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, une somme de *deux cents francs*, déclarant que si ce secours lui était refusé il se brûlerait la cervelle ; il tint parole dès que le rejet de sa demande lui fut signifié. La Société des Auteurs contribua à ses obsèques; elle eût mieux fait, sans doute, en lui sauvant la vie. L.-HENRY LECOMTE.

La bibliothèque Harléienne (XLIX, 901, 993). — La « Bibliothèque Harléienne » (*Harleian Library*), contenant environ 7.000 manuscrits, outre de rares imprimés, est maintenant au British Museum. Elle a été formée par Edward Harley, créé comte d'Oxford en 1705, mort en 1724, qui y consacra une grande partie de son temps et de sa fortune.

On a publié à Londres, en 1744 et en 1808, sous le titre de *The Harleian Miscellany*, un choix de pièces rares extraites de manuscrits et de livres imprimés de cette bibliothèque.

La « lettre conservée à la Bibliothèque Harlayenne », concernant la reine Christine, fait peut-être partie de cette collection de mélanges, dont un exemplaire se trouve sans doute à la Bibliothèque nationale. E. O.

—

Shakespeare fouetté (XLVIII, 894). — Je me suis laissé dire que Pouchkine, (1799-1837) le célèbre poète russe, avait eu maille à partir avec les verges, de par ordre de son souverain. Mais en quelle année et dans quelles circonstances ? L'exécution eut-elle lieu réellement ou seulement *en effigie* ? Voilà ce que l'histoire ne dit pas. L'*Intermédiaire* est peut-être mieux informé que moi. G.

*
* *

Un de nos confrères parle des hommes célèbres qui ont subi le châtiment du fouet dans leur âge mûr et à titre de condamnation — (car « le fouet comme moyen d'éducation » a été traité antérieurement ici). Ayant étudié François Villon à plusieurs reprises, je tiens à dire mon mot sur sa condamnation au fouet. Il dit lui-même :

J'en fus battu, comme a rutelles
Tout nud ; jà ne le quiers celer.

Et dans le *François Villon* de Gaston Paris, de l'Académie française, Paris, Hachette 1901, in-12. Collection des grands écrivains français) on lit, page 40 :

Catherine de Vausselles dont la trahison lui avait valu un beau jour d'être battu *comme le linge au ruisseau*.

Mais où, quand et comment fut exécutée la sentence ? Voilà ce qu'on ne sait pas. Gaston Paris est mort en 1903 ; seul M. Longnon, de l'Institut, qui a consacré à Villon de beaux travaux, pourrait peut-être nous renseigner. L. C.

Balzac (XLIX, 895). — A quels habitants de Gênes, de Bologne ou de Florence, notre confrère V. J. du D. s'est-il donc adressé pour les avoir surpris en leur parlant du *Prêtre Génois* et de *Pellegro Piola*, cités par Balzac ?

L'illustre auteur de la *Comédie humaine* a créé de toutes pièces bien des types ; mais il n'a cependant inventé ni le *Prêtre Génois*, ni *Pellegro Piola*.

Que notre confrère veuille bien ouvrir le *Dictionnaire historique des peintres de toutes les écoles, depuis l'origine de la peinture jusqu'à nos jours*, par Siret (Paris, Paul Daffis et A. Lacroix et Cie, 1874, gr. in-8) et il y pourra lire, p. 705 :

Piola (Pellegro ou Pellegrino), frère de Dominique le Vieux. E [cole] I [talienne] 1617-1640. Histoire.

Elève de J. D. Cappellino ; mort assassiné à cause de la jalousie qu'excitait déjà son génie naissant. — Pinceau doux, agréable, gracieux.

Dans le même dictionnaire, p. 724, on lit :

Prêtre Génois (Le). V. Strozzi ;

et à la p. 894 :

Strozzi (Bernard) dit le *Prêtre Génois* ou *Il Capucino* E. I. 1581-1644. *Histoire et portrait.*

Suit une assez longue notice sur ce peintre, élève de Pierre Sorri.

Mais à défaut du « Siret », qui peut n'être pas entre toutes les mains, *Larousse* — le vulgaire *Larousse*, cher à feu Ch. Floquet — aurait pu donner à notre confrère des renseignements sur les deux artistes cités par Balzac. Taillevent.

—

Une erreur persistante (XLIX, 901).— Ce n'est pas l'erreur qui persiste, c'est la mauvaise foi ! — Que *Larousse* continue à attribuer au vicomte d'Arlincourt des vers cocasses, il est dans son rôle, d'Arlincourt, auteur des célèbres pamphlets, *Dieu le veut* et *Place au Droit*, ayant toute sa vie été royaliste intransigeant ; mais les autres ? L'*Intermédiaire* a depuis longtemps tranché la question des *Vers tragiques ridicules*, en de nombreuses et documentées réponses. Voir T. G., 922. A. S.. E.

—

Revue rétrospective (XLIX, 900). — Je possède deux exemplaires de cette publication, dont un seul a bien les n°s 32 et 33, qui ne forment qu'un seul fascicule paginé 497 à 523. La page 524 présente la *Table des matières de l'Appendice*, ainsi conçue :

Lettres de M. Molé à Louis-Philippe, pag. 498.

Testament du duc d'Orléans, d'après l'original trouvé aux Tuileries dans le sac du château, le 24 février, p. 502.

Correspondance de la famille royale avec M. le Prince de Joinville, et journal tenu pour ce prince, pendant son voyage à Ste-Hélène, p. 506.

Ce dernier fascicule porte, comme le premier, l'adresse de Paulin, éditeur, rue de Richelieu, 60.

Chacun de mes exemplaires est privé du n° 27 (447 à 448) lequel est ainsi, pour moi, plus rare que les n°s 32-33.

J. C. Wigg.

—

« Après le Bal » (XLIX, 903). — Je ne connais sous ce titre qu'une seule pièce de théâtre. C'est une comédie en un acte, de Siraudin, A. Choler et Delacour, représentée sur la scène du Gymnase le 15 mars 1862. C. H. G.

*
* *

Deux pièces seulement ont paru sous ce titre :

1° *Après le bal*, comédie en 1 acte, mêlée de couplets, par Siraudin, Alfred Delacour et Adolphe Choler, représentée sur le théâtre du Gymnase le 15 mars 1862. (Michel Lévy frères, 1862, in-18 de 2 ff. et 26 p.)

2° *Après le bal*, comédie en 1 acte, en vers, par le Docteur Gélineau. Surgères, J. Tessier, 1876, in-8 de 36 p. (non représentée).

On peut y ajouter :

Pauvre Pierrot, ou Après le bal, pantomime en 1 acte, par Séverin et Thalès, musique de Léopold Gangloff, représentée au concert de l'Eldorado le 6 février 1891 (non éditée).

L.-Henry Lecomte.

—

Mariage à la Langeac (XLIX, 842). — Allusion au mariage, contracté dans ces conditions, entre le marquis de Langeac et madame Sabattin, maîtresse du comte de Saint-Florentin, ministre, secrétaire d'Etat sous le règne de Louis XV.

D'E.

Détail des anciens prix des denrées et marchandises. (T. G., 270 ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLVI ; XLVII ; XLVIII ; XLIX, 154, 265, 376, 546, 884). — *Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, t. II. (1873-1878). Boulogne, 8° p. 11 :

Charles Henneguier. Mesures aux grains de Boulogne et du Boulonnais, qualité et payement des grains de rentes et redevances par Sébastien Gressier et Dominique Nassiet, hommes d'affaires à Boulogne (1728).

Société des antiquaires de la Morinie, Bulletin historique trimestriel, t. IV. (1867 à 1871). Saint-Omer, 1872, 8°, p. 89 :

Henri de Laplane. Variation du prix des céréales à Saint-Omer de 1750 à 1783.

Archives historiques et statistiques du Rhône... t. VI (1827) 8° p. 5 :

Bregot du Lut. Prix du pain à Lyon dans le XVIe siècle.

Revue Savoisienne, t. XXII (1881). Annecy. 4°. p. 113 :

C. E. Pissard. Le prix des denrées à Annecy en 1599.

Revue des sociétés savantes des départements, 7e série. t. VI. (1882). Paris. 8°, p. 215 :

Léopold Duhamel. Règlements sur le taux des vivres et sur la valeur des monnaies dans l'Etat d'Avignon en 1595.

A. S..E.

—

Patois orléanais (XLVII, 449, 592 ; XLVIII, 537, 656 ; XLIX, 931). — L'*Intermédiaire*, me semble-t-il, a déjà fait remarquer que pour former un lexique orléanais, il suffirait de faire un tri dans le *Glossaire du centre de la France* du comte Jaubert, dans celui du *Dialecte Blaisois* de Thibault et parmi les imitations dudit parler qu'en ont mises *passim* Cyrano de Bergerac et Molière dans la bouche de leurs personnages ; j'ajouterai : et dans les *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais*. *Souteux* m'est inconnu, mais j'ai dit souvent à un camarade, en lui lançant la balle, *rigotte-la*, jamais *raguette-la*. Ceux qui ont des prétentions au beau langage disent *arigotte-la*. Ce mot viendrait-il d'*arrigere*, lever, dresser la main pour attraper la balle au vol ? Les Angevins emploient *recéper* (*recipere*), beaucoup moins expressif. *Charnier*, très usité au sens d'échalas dans tout le pays vignoble entre Orléans et Tours, vient, à mon sens, de *carpinarium* (R. *carpinus*, charme), ce bois ayant servi à fabriquer des échalas. Quant à *jard*, *jarre*, dont j'ignore l'étymologie, c'est le plus gros sable de Loire. Je préfère l'orthographe *jard*, que l'on rencontre déjà dans des documents du moyen âge. D'ailleurs *jard* est masculin, tandis que la désinence en *e* muet convient mieux à *jarre* (grand vase de terre) qui est féminin.

LPT. DU SILLON.

—

Le nom Hervé (XLIX, 676, 810, 882, 931). — Je n'ai jamais contesté que *uechus* fût la traduction de *vvik vvig* substantifs des verbes *vvigan*, *vvikan*, *vvihan*, *vihjan*, *veihan*, qui, en vieux haut allemand et moyen-haut allemand, sont homonymes et signifient à la fois *combattre* et *consacrer*. Je m'en suis tout récemment expliqué. Mais ce que je conteste absolument, c'est que *wik* et *vvig* signifient victorieux. Je défie M. Bougon de me montrer cette racine dans un mot germanique avec cette signification ; il commet une confusion qui résulte de sa culture latine. La racine germanique qui comporte l'idée de victoire est *sig* et non *vvik*.

Quant au radical *Her*, moyen haut allemand, en vieux haut allemand *hari*, *heri*, il n'entre en composition dans ces anciennes langues que dans le sens de *guerre*. (Voir *Schade* Altdeutsches Worterbuch). *Herve* signifie donc non pas victorieux seigneur, mais soit : combattant de l'armée, soit consacré ou sacré par l'armée. *Hermanrick* signifie : soldat, héros ; mot à mot armée, homme, héros.

PAUL ARGELÈS.

—

Il n'y a pas que... Il n'est pas que... (XLVIII ; XLIX, 939). — M. Alfred Duquet, dans sa note du 20 juin dernier (col. 939-941), déclare fautives et n'appartenant pas à « la prose des grands écrivains » plusieurs locutions, celle-ci, entre autres : « On ne doit pas se conduire *de la sorte*. »

Pascal, qui a écrit (*Provinc.*, XVIII) :

Ceux qui en useraient de la sorte ;

Corneille, qui a dit (*Horace*, III, 6) :

Dieux ! verrons-nous toujours des malheurs [de la sorte !

Bossuet, qui s'est écrié (*1er sermon, Dimanche de la Passion*) :

« Seigneur, vous me donnez une règle à laquelle je ne puis me joindre... aussi n'en est-il pas de la sorte » ;

ne sont-ils pas de « grands écrivains », et cette locution *de la sorte* est-elle vraiment si contraire aux traditions de notre langue ? — G. G.

Préférer. — Causer (XLV ; XLVI ; XLIX, 542, 813, 932). — Au sujet de l'*à* explétif signalé par le collaborateur XXX ; dans tout le midi de la France, principalement à Toulouse et lieux circonvoisins, une mère ne demande pas à son enfant : m'aimes-tu ? ou tu m'aimes ? mais bien tu m'aimes *à* moi ?

Molière connaissait bien cette particularité, car faisant, dans une de ses pièces, parler un gascon, il met dans sa bouche :

« Comment ! tu me traites *à* moi avec cette hauteur ? »

Dans un ouvrage qu'on devrait bien réimprimer, à l'usage des citoyens de la cité palladienne : *Les Gasconismes corrigés*, Desgrouais, professeur au Collège royal, consacre une dizaine de pages à l'*a* dans le langage.

Quant à *Causer à*, l'expression est absolument parisienne. C'est de Paris et par le canal de la presse quotidienne, qu'elle s'est répandue dans le reste de la France.

— A. S..E.

Pinchinat (XLIX, 902, 987). — *Le Tresor du Félibrige*, de Mistral, et le grand *Dictionnaire* de Larousse ont sur ce mot des détails à peu près suffisants.

Ce mot vient du provençal *penchina* ou *pinchina*, peigner, carder.

Le participe passé *pinchina* signifie bien peigné, bien cultivé : de là, ce nom est donné à des familles provençales : *Pinchinat* ; à Nice, *Penchienati*.

Substantif, le *pinchina* ou *pinchinat*, c'est la laine peignée, c'est le gros drap dont les bergers se font des capes. A Aix, il y a un quartier des Pinchinats ou des cardeurs; à Nice, une rue Penchienati.

Ce gros drap se fabriquait dans bon nombre de villes du midi : Toulon, Colmars, Beauvezer, Digne, etc. De là, le mot a très bien pu passer dans les autres régions.

EUGÈNE J.

A propos de bottes (T. G., 132 ; XLIX, 903). — *Le Dictionnaire de l'Académie françoise* cite le proverbe :

On dit : *A propos de bottes*, pour entrer dans un discours qui n'a aucune liaison avec les choses dont on parle.

Dès 1640, on lit dans les *Curiosités françoises* d'Antoine Oudin :

Parler à propos de bottes = parler hors de propos.

Regnard étant né en 1645, il est matériellement impossible qu'il ait inventé le dicton. * * *

—

Attiger la cabane (XLIX, 619, 812, 883, 935). — Je reviens sur l'explication que j'ai déjà proposée et la complète.

Evidemment, c'est un terme d'argot, plus spécialement usité à la caserne, et mon beau-fils, à son retour de Nancy, l'a rapportée du régiment et s'en sert abondamment.

Pour lui, si l'on plaisante quelqu'un, si l'on en médit, *on attige la cabane*.

Mais en Normandie, tout au moins dans la Manche, il est employé couramment, toujours dans le sens de débiner, de chiner, d'asticoter, par les gens les mieux élevés et qui, s'en servant, ne croient pas le moins du monde parler argot, mais bel et bien français.

Ils disent, par exemple : Ce n'est pas étonnant qu'il se soit fâché, il y a assez longtemps qu'on l'attigeait.

Lorédan Larchey avait raison ; le mot est de vieille souche, il vient d'*attingere* ; de bonne compagnie d'abord, il a eu des malheurs et s'est laissé choir dans l'argot. SOULGET.

—

Les Ecreignes (XLIX, 901). — En Haynaut, pays qui fut bourguignon, tout comme Dijon, *escrène* ou *écrine* signifie une veillée.

Assemblée de fileuses pendant les soirées d'hiver, dans laquelle se glissent parfois des garçons et où l'on débite des contes de revenants, de loups-garous, etc... A onze heures de la nuit se sépare ordinairement la réunion.

[Hécart, *Dictionnaire rouchi*, Valenciennes].

Ces veillées du foyer et du *crachet*, crasset, lampe à l'huile, avaient autour de Condé le nom d'*écrième*. Soirée, ainsi

que escrène, semblent formées et dérivées de *serena*, ou séréné, sereine.

ED. MARTEL.

—

L'auberge de « l'Etoile d'or », à Paris (XLIX, 895). — Un hôtel à trente sols c'est déjà un hôtel recommandable ; les hôtels à quarante sols en 1700 sont parmi les plus luxueux ; il y en a à vingt, à quinze et même à cinq sous. « Les gens qui ne peuvent faire qu'une très médiocre dépense, trouvent d'ailleurs dans tous les quartiers de Paris, de petites auberges où on a de la soupe, de la viande, du pain et de la bière à suffisance pour cinq sols », dit le *Livre commode* (qui est de 1692). Il mentionne de nombreux hôtels, non toutefois « l'Estoile d'or » qui n'est pas suffisamment réputé. Y.

—

Un héritage colossal (XLVIII, 562, 715 ; XLIX, 269) — *La succession Jean Thiéry*. — Cette affaire vient de recevoir une solution. Le *Temps* (5 juin 1904) résume cette affaire en les termes suivants ; il fait connaître la suite que le Conseil d'Etat lui a donnée :

En 1676 mourait à Venise un Français, Jean Thiéry. Il laissait, entre autres valeurs, 800.000 écus à la croix placés sur la Banque de Venise, à intérêts, et remboursable, paraît-il, à toute réquisition.

La valeur de l'écu à la croix représentant 12 fr. 50 de notre monnaie, la somme montait ainsi à environ 9 millions 900.000 francs. Elle avait été léguée au défunt par un sieur Typaldi.

Une ordonnance des magistrats de Venise en date du 14 mai 1661, qui est, paraît-il, déposée avec le testament Typaldi à nos Archives nationales, décidait que la rente de ces 800.000 écus à la croix serait payée à Thiéry et à ses héritiers.

Le défunt Thiéry instituait pour héritière la branche champenoise de sa famille. Mais, à sa mort, personne ne se présenta, et la somme resta à la Banque.

Il semble qu'en 1679 des faussaires aient fabriqué un brevet du roi de France leur faisant don de la succession Thiéry, supposé mort sans héritiers. Pendant plusieurs années ils parvinrent à se faire remettre par la République de Venise des sommes considérables. Mais en 1697 un jugement fut rendu pour ordonner une information contre ces faussaires, et opposition fut mise au nom du roi pour sauvegarder les valeurs restées aux mains de la Banque.

Pendant le dix-huitième siècle, cette succession fit l'objet de réclamations nombreuses. Les prétendants surgirent en foule. Ils s'élevaient à 2.000 en 1791, époque à laquelle l'Assemblée constituante renvoya la question au tribunal devant lequel, bien que la République de Venise ne contestât pas son obligation, nul ne parvint à établir sa qualité d'héritier.

En 1796, pendant la campagne d'Italie, le Directoire ordonne au général Bonaparte de réclamer du gouvernement vénitien les millions de la succession Thiéry. « Une partie, ajoutait le Directoire, vous servira à vos plus pressants besoins. » Les négociations entamées à cet effet n'aboutirent pas. Mais quelques jours après, l'armée française entrait à Venise, et on soutient que le général Bonaparte prit alors possession de la succession Thiéry. On en donne comme preuve la présence à nos Archives des principaux documents se rattachant à l'affaire ; le testament de Jean Thiéry, celui de Typaldi, l'ordonnance des magistrats de Venise, etc.

Le gouvernement français a donc été l'objet de plusieurs réclamations émanant de personnes se prétendant, à tort ou à raison, héritières de Jean Thiéry. En 1871, une dame Cotton, bien que reconnue descendante de Thiéry, fut déboutée par la Cour de Paris. En 1873, un nouveau jugement la renvoya à se pourvoir devant l'autorité administrative. Elle s'adressa au ministre des finances qui refusa d'accueillir sa demande.

Plus tard, en 1891, une autre prétendante, la dame Roussel, s'adressa au Conseil d'Etat. L'administration lui objecta que l'enlèvement des caisses publiques d'un Etat par une armée ennemie ne peut avoir pour effet de subroger de plein droit la nation victorieuse aux obligations de cet Etat envers ses propres créanciers. D'ailleurs, les conventions intervenues entre Thiéry et la Banque ne pouvaient avoir pour conséquence de conférer aux héritiers la propriété d'un dépôt ; il se serait agi, disait l'administration, d'un simple droit de créance tombé depuis longtemps sous le coup des lois sur la déchéance quinquennale.

La dame Roussel perdit son procès.

Aujourd'hui, de nouveaux héritiers ont surgi, les consorts Révol. Ils se sont eux aussi pourvus devant le Conseil d'Etat, qui vient de rendre son arrêt.

Le Conseil d'Etat déclare que, s'il est à présumer que Thiéry était encore, à son décès en 1676, créancier d'une somme importante placée à la Banque de Venise, les consorts Révol ne peuvent justifier ni que la banque était restée débitrice au moment de l'occupation de Venise par l'armée française ni qu'il se trouvât alors dans les caisses de cet établissement des fonds affectés au remboursement de cette créance.

L'arrêt ajoute qu'en tenant pour établis les

dires des requérants, et en admettant que l'armée victorieuse se soit emparée des deniers existant dans les caisses publiques, ce fait de guerre ne saurait donner ouverture contre l'Etat français à un recours en action de la part des créanciers de ces caisses.

En conséquence, le Conseil d'Etat, sans s'arrêter au défaut de toute justification de la qualité d'héritiers de Jean Thiéry, a rejeté la requête des consorts Révol.

—

Le serpent de mer du Constitutionnel (T. G. 834 ; XLVII, 544). — Le fameux serpent de mer vient de faire sa réapparition dans les colonnes des journaux. A ce sujet, je prie les lecteurs de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me permettre une réminiscence.

En 1862, j'eus à Rouen, avec le capitaine armateur Tessa, du Trois-mats *Le Coq*, du port de Bordeaux, l'entretien suivant :

Tessa m'exhibait de superbes et rutilantes pièces d'or de 96 fr. toutes à l'effigie de Louis XV ; elles paraissaient n'avoir jamais été mises en circulation tant la frappe était restée nette. Je lui en fis la remarque.

— Elles proviennent, me répondit-il, du trésor royal d'un roi noir des Namaquas, en échange d'une livraison de pipes de rhum. Il s'en est séparé avec regret, attendu qu'il les tenait de ses ascendants qui les conservaient avec un soin jaloux, mais il n'a pu résister à mon excellent tafia, la gourmandise a eu le dessus. J'en ai un plein sac dans ma cabine et c'est dans ce voyage, que je viens d'accomplir, que j'ai vu le serpent de mer.

— Le serpent de mer !!! m'écriai-je, surpris au possible, celui du *Constitutionnel*, naturellement, et où ça ?

— Au large de la pointe d'Afrique. Au moment où il me fut signalé par la vigie, il se trouvait à 300 mètres environ de mon navire, il nous suivit à la même distance pendant plus de quatre heures et je n'étais pas sans appréhension dans le cas où il se serait heurté contre mon bord, enfin il disparut.

J'accablai Tessa de questions.

— Je l'ai examiné à l'aide de ma longue vue, me dit-il, mais il m'a été impossible de me rendre exactement compte de sa structure, à cause de l'éloignement, je le voyais onduler à la surface, puis plonger et reparaître ; d'après mon estime, sa longueur peut approcher de 50 mètres. J'ai consigné le fait sur mon livre de bord et mon équipage peut en témoigner.

L'équipage que le capitaine Tessa avait recruté, se composait de 22 hommes, Français, Italiens, Espagnols, Maltais et de nègres. Le maître-coq préposé à la cuisine était un grand diable de Chinois !

J'espère que par l'*Intermédiaire* on arrivera à élucider la question.

PAUL HÉDOUIN.

—

Cheveux de femmes célèbres (XLIX, 843, 941). — M. Dablin, le collectionneur bien connu, possède une mèche de cheveux qu'on dit avoir appartenu à la dame de Beauté. R. B

*
* *

Dans le cachet de la lettre signée Jeanne, et adressée par Jeanne d'Arc à ses chers et bons amis, les habitants de Riom (9 novembre 1429) il y a un cheveu noir.

L'*Annuaire du conseil héraldique* (17e année), conteste la valeur de l'attribution de ce cheveu. L'auteur de l'étude, M. Oscar de Poli, conclut que Jeanne d'Arc était blonde.

*
* *

J'aurais un intérêt particulier à savoir qui est le collectionneur possédant actuellement les cheveux d'Agnès Sorel achetés en 1897, à la vente du baron Pichon. Notre confrère G. V. dit en ignorer le détenteur. Quelqu'un pourrait-il me l'indiquer ?

MAC' RAMEY.

—

Iconographie du meurtre rituel (XLVII ; XLVIII ; XLIX, 67, 455, 511). — A propos du meurtre rituel, je communique aux lecteurs de l'*Intermédiaire* la lettre suivante concernant le Bx Simon (à l'occasion duquel précisément la question a été posée). La lettre a été envoyée par le secrétaire de l'évêque de Trente à M. Henri Desportes :

Monsieur le professeur,

En réponse à votre lettre du 26 février dernier, je vais vous donner les renseignements suivants à l'égard de l'assassinat commis par les juifs, le 23 mars (mercredi saint) de l'an 1475, à l'heure italienne vingt-trois (deux heures de nuit) sur l'enfant Simon Unverdorben, d'environ deux ans.

1° La tradition maintenue ici jusqu'à pré-

sent rapporte qu'il a été tué par les juifs en haine du Christ et de sa religion.

2° L'église de Saint-Pierre est une des trois églises paroissiales de notre ville. Le corps du saint se conserve dans une chapelle, qui a été bâtie au côté septentrional de cette église, environ un siècle après le martyre de l'enfant. Plus tard elle fut restaurée par Mathias Galasso, de l'armée autrichienne, dans la guerre de Trente ans. De nouvelles restaurations y ont été faites il y a trois ans.

3° Les reliques du saint sont très soigneusement conservées. Outre le corps dans son urne, on garde en sept reliquaires, le couteau sacrificateur, le verre où les juifs burent le sang, le bassin pour le recueillir, la petite robe du saint, deux boîtes remplies de son sang. Dans la paroisse de Saint-Pierre existent deux chapelles, l'une bâtie sur le lieu où il naquit (palais Bostolazzi, via del Fossato) et l'autre où il fut martyrisé ; ce dernier endroit était l'ancienne synagogue (palais Salvadosi, via Lunga).

4° Saint-Simon est regardé comme le second patron du diocèse et de la ville. On en célèbre la fête chaque année le quatrième dimanche après Pâques.

5° Plusieurs ouvrages ont été publiés sur ce martyre ; et nos historiens et chroniqueurs en parlent diffusément.

Piro Pincio : *Croniche di Trento.*

Alberti : *Annalia.*

Bonnelli : *Monumenta, Ecclesiæ Tridentinæ.* Mariani.

« Opusculum Calphurini et Zovenzonii de beato puero Simone martyre, éd. 1481. — in beatum Simonem et Epigrammœ, éd. 1482. »

De Ponte. *Super inquisitione contra judæos in processu Beati Simonis.*

Ces ouvrages sont très rares, on ne les trouve guère que dans les bibliothèques, qui ne les prêtent à personne.

Le procès contre les juifs a été approuvé par le pape Sixte IV, par la bulle *dello XII Kal. Julii 1478.*

Dans l'espoir d'avoir satisfait votre recherche le mieux qu'il m'était possible, je vous présente, Monsieur, mes salutations empressées.

Trente le 16 mars 1889.

Signé : Jos. Rigoki
Secrétaire

Cette lettre est extraite de l'ouvrage de Henri Desportes : *Le Mystère du sang*, pages 162 et 163. G. La Brèche.

*
* *

La bibliographie sur le meurtre rituel est copieuse. Elle prouve avec quelle passion ce problème a été posé, et l'on dirait résolu, s'il en existait, ce dont je doute, une solution satisfaisante. Il se dégage de ces lectures l'impression que le fanatisme a pu engendrer certains actes dont la doctrine n'est pas prouvée. Y.

—

Alfred d'Aunay (XLVIII ; XLIX, 186). — Il n'a jusqu'à présent pas été possible de connaître la date de la mort de Descudié Le concierge de la rue Boursault est en fonctions depuis peu de temps. A la mairie des Batignolles, au Palais de Justice, on ne sait rien et le *Figaro* reste muet !

Voici le titre exact de l'ouvrage auquel il a été fait allusion (XLVIII, 915) : *Voyages en France*, par Alfred d'Aunay. Paris, Paul Dupont, 1881, in-4°. La publication est arrêtée au département de l'Ardèche (inclus). A. S.. E.

—

Jeanne Hachette (XLIX, 945). — Rien, jusqu'ici, n'est venu infirmer — ou compléter — les conclusions du savant article publié en 1866 par Ph. Tamizey de Larroque dans la *Revue des Questions historiques.*

Jeanne était une femme du peuple, s'appelait Jeanne Laisné, était fille de Mathieu Laisné ; et en 1472, lorsque les Bourguignons firent le siège de Beauvais et que les femmes, les enfants même contribuèrent avec un admirable courage à la défense de la ville, elle « print et arracha, sans autre baston ou ayde, à l'un des dits Bourguignons l'estendart qu'il tenoit et le porta en l'église des Jacobins ».

Là se borna son « héroïsme » : tout le reste est pure légende — y compris l'anecdote de la hachette.

Insoutenable aussi l'identification de l'étendard pris par Jeanne avec celui conservé comme tel à Beauvais. Sur l'origine réelle de ce dernier, il faut lire l'article de Paulin Paris dans la *Revue archéologique* de 1850, l'étude de M. E. Charvet dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise* en 1885 (cf. l'*Intermédiaire*, XIX, 450, 539, 554), et surtout cette note curieuse présentée en 1901 par un érudit belge, M. Ernest Matthieu, au Congrès archéologique et historique de Tongres :

Jeanne Laisné, connue sous le nom de Jeanne Hachette, avait, lors du siège de Beauvais en 1472, enlevé un drapeau aux troupes de Charles le Téméraire ; ce drapeau fut porté en l'église des Jacobins et suspendu à la voûte de la nef.

En 1790, à la requête des citoyennes de Beauvais, la municipalité résolut le transfert à l'hôtel de ville de l'étendard, « monument de

la bravoure de Jeanne Laisné dite Hachette ». Le procès-verbal descriptif fut accompagné du dessin reproduit ici.

Or, le simple examen de ce dessin permet de constater que cet étendard n'appartient pas au quinzième siècle, mais est de l'époque de Charles-Quint. Il ne peut donc pas être le drapeau enlevé par Jeanne Hachette en 1472.

On y voit en effet les armoiries de l'empereur Charles-Quint, accostées des deux colonnes d'Hercule et de la devise *Plus oultre*, que le dessinateur de 1790 a mal lue *Plus que tre*. Au-dessous, les armes de Binche : *le lion d'argent sur champ de sable*.

Saint Laurent est aussi figuré sur le drapeau. Sa présence s'explique tout naturellement, — car cet étendard est celui de la corporation des arquebusiers de Binche, placée sous le patronage de ce saint. D'autres associations militaires, en Hainaut, avaient été établies sous le même vocable, notamment les canonniers à Mons, les arquebusiers à Beaumont.

Deux arquebuses posées en sautoir indiquent, au surplus, sur l'étendard, le caractère de la corporation.

Enfin, la grande inscription gothique tracée en caractères de 487 millimètres de hauteur, est le nom de la ville « Binq » ou « Binche ».

Précisément, les archives communales de Binche constatent que le drapeau ou guidon du serment des arquebusiers de cette ville fut enlevé en 1554, lors de la prise de Binche par les soldats du roi de France Henri II.

A la séance des jurés du 20 juin 1555, nous apprennent ces archives, « les harquebutiers de cette ville remonstrent que, à la prinse de la ville ilz ont perdu leur ghuidon et tambourin, de quoy ilz se aydoient à aller à l'église aux jours de sacrement et jours de procession ; pourquoy ilz requièrent que pour la procession prochaine ilz puissent avoir argent pour ravoir nouveau ghuidon et tambourin. Ordonné de leur faire payer par le massart si avant que faire le polra ».

Il est donc établi que l'étendard dont le dessin fut pris en 1790 à Beauvais, ne peut s'interpréter naturellement que comme ayant appartenu aux arquebusiers de la ville de Binche, à qui les Français l'avaient enlevé en 1554 !

J'ai fait faire pour l'*Intermédiaire* un cliché du dessin reproduit dans la note de M. Matthieu, et je le lui envoie. Le prétendu « drapeau de Jeanne Hachette » figure aussi dans le recueil de Willemin, les notices de Paulin Paris et E. Charvet, l'*Histoire de France* de H. Bordier et Ed. Charton... A. Boghaert-Vaché.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

L^e Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Juillet 1904.

40e Année
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1046
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Peintures de Delacroix dans la bibliothèque du Sénat. — Quelque intermédiairiste posséderait-il des lettres de Delacroix relatives à la coupole et aux pendentifs qu'il a peints, de 1844 à 1847, dans la Bibliothèque de la Chambre des Pairs, au Palais du Luxembourg ?

A. Hustin.
Secrétaire général de la questure du Sénat.

Les Mémoires de Louis-Philippe. — Dans une lettre datée de Claremont (21 juillet 1848), Cuvillier-Fleury écrit du roi exilé Louis-Philippe :

Il m'a donné à lire le récit d'une curieuse entrevue qu'il eut avec Danton après la bataille de Valmy et dans laquelle Danton lui fit l'apologie des massacres de septembre et s'en déclara l'auteur.

Ce récit était une page de l'autobiographie du roi, à laquelle ce prince donnait, paraît-il, la dernière main, quand il reçut la visite de Cuvillier-Fleury.

Sait-on ce que sont devenus ces Mémoires et s'ils seront jamais publiés ?

D'E.

Le club Breton, les amis de la Constitution et les Jacobins. — Après avoir quitté Versailles, et avant de s'installer aux Jacobins Saint-Honoré, les amis de la Constitution s'installèrent provisoirement place des Victoires. M. Aulard désigne le n° 7 sans indiquer de quel numérotage il parle : Royal, sectionnaire, 1806 ou actuel ?

Je suis parvenu à identifier la maison, grâce à une petite histoire manuscrite de la Révolution que je possède :

Il s'agit de l'hôtel Massiac, ancien hôtel Pomponne du chef de Simon Arnauld.

En 1789, cet hôtel appartenait à Louis-Claude-René Mordant de Massiac, qui émigra par la suite, et à sa femme Mlle de Bongars.

D'après Thiery (*Guide des amateurs....* I, 435) :

La rue des Vieux Augustins qui est au-dessus du bureau académique conduit à celle du Petit Reposoir, au bout de laquelle se trouve l'Hôtel de Massiac, donnant sur la place des Victoires, et faisant l'angle de la rue des Fossés-Montmartre, à l'entrée de laquelle sont, à droite l'hôtel et les bureaux de M. Maréchal de Sainsay.

Cet hôtel qui avait porté le n° 13 Royal et 21 sectionnaire fut vendu comme bien national 365.517 fr. le 5 thermidor an IV, à Ducamp-Bussy, fondé de pouvoir du C^n Godard demeurant 85, faubourg Saint-Honoré. Godard était un gros spéculateur ; il acheta un grand nombre de biens nationaux et finalement fit la culbute. L'hôtel Massiac fit retour à la nation et nous le trouvons successivement occupé par la caisse des comptes courants et en 1806 la Banque de France avant son installation dans l'hôtel de Penthièvre, où elle est encore aujourd'hui.

L'hôtel avait changé de propriétaire le 2 fructidor an V, le 14 floréal an VII et le 21 août 1812. Le 28 mai 1834, il fut

vendu aux fins du jugement du Tribunal civil de 1re instance de Paris, à la liquidation du baron Guillaume-Louis Ternaux le grand marchand de Shalls. Il fut acheté par Eléonore-Elisabeth-Pauline de Cressy, veuve de Achille-Victor-Fortuné Piscatory, vicomte de Vaufreland, et par ses deux fils mineurs ; il portait alors le n° 2, rue Vide-Gousset.

Il fut acheté ensuite par l'assurance financière Lyonnaise. Sur ces entrefaites eut lieu le percement de la rue Etienne Marcel ; M. Blondel, architecte, le fit démolir et construire sur partie de son emplacement et sur des terrains en façade provenant du domaine, un immeuble en alignement sur la place des Victoires où il porte actuellement les nos 7 et 9. Il fait l'angle de la rue Etienne Marcel (percée sur l'ancienne rue du Petit-Reposoir) et de la rue d'Aboukir (ou rue des Fossés-Montmartre).

Qui était Mordant de Massiac ? A-t-il joué un rôle politique ? Etait-il Breton ? Etait-il membre du Club des amis de la Constitution ? Cette dernière hypothèse n'est pas vraisemblable puisqu'il émigra, mais elle est néanmoins possible.

J. G. Bord.

—

Documents à trouver relatifs aux rapports et à la demeure en France d'Améric Vespuce et de Laurent et Jean, fils de Pierre-François de Médicis. — Pour expliquer les raisons de cette question, je rappellerai :

1° Que ce fut Waldseemüller, surnommé Hylacomilus, qui donna le nom d'Améric Vespuce au Nouveau Monde.

Voir entre autres : Gallois L. *Les géographes allemands de la Renaissance*, Paris, E. Leroux, 1890, p. 44-47 ;

2° Que le navigateur Florentin adressa au roi René de Lorraine une relation de son voyage et que deux des premières éditions du *Mundus Novus* furent imprimées à Paris en 1504, l'une chez Jehan Lambert et l'autre par Gilles de Gourmont. (Voir : F. A. de Varnhagen. *Amerigo Vespucci. Son caractère, ses écrits (même les moins authentiques), sa vie et ses navigations*, Lima, 1865, p. 17 et Harrisse H., *Bibliotheca Americana Vetustissima*, Paris, 1866, et *Additions* 1872 ;

3° Qu'il existe des documents d'où il résulte qu'Améric était attaché d'ambassade à Paris en 1480, avec son parent Guidantonio Vespucci envoyé par la ville de Florence auprès du roi de France Louis XI (*Toscanelli*, N° 1, Janvier 1893, p. 23-26);

4° Qu'Améric Vespuce était employé dans la maison de commerce de Laurent et de Jean, fils de Pierre-François de Médicis et qu'il alla en Espagne en 1492 pour le compte de ses patrons. (Voir mon édition de l'ouvrage de Bandini A. M. *Vita di Amerigo Vespucci* etc, Firenze, « auspice il Comune », 1898 p. 22 et 25 et mes notes p. 83, a et b);

5° Que Laurent et Jean, fils de Pierre François de Médicis, eurent, dès l'année 1494 sinon avant, des charges honorifiques et lucratives à la cour du roi Charles VIII et que Laurent alla en France en 1483-84, comme ambassadeur de la République de Florence auprès du Roi.

G. Uzielli.

—

La fortune et les papiers d'Egalité. — Où pourrait-on trouver — tout au moins — des traces des dépenses politiques considérables qu'a dû faire le duc d'Orléans-Egalité à partir de 1789 ? Celui-ci a-t-il laissé des papiers où l'on trouverait ces indications ? Y a-t-il eu une saisie faite par l'Etat au moment de sa condamnation à mort ? Et alors où se trouvent les documents saisis ?

A défaut, quel était le montant de la fortune d'Egalité avant la Révolution et quel était-il après ? H. T.

—

Cambronne à Waterloo. — Quelques collègues auraient-ils l'obligeance de m'indiquer des documents inédits ou peu connus sur le général Cambronne et son fameux mot à Waterloo ? La Résie.

Le mot de Cambronne. Voir *Intermédiaire* T. G. 163.

—

Campagne de Hollande (1809). — Quels sont les ouvrages ou mémoires à consulter sur cette campagne ? Quels sont les corps qui y ont pris part ?

La Résie.

—

Un archevêque emprisonné. — Dans *Rome, Naples et Florence*, Stendhal raconte l'histoire d'un archevêque, fils d'un ministre du pacha d'Egypte, jeté à

la côte calabraise par une tempête et qui, livré à la cour de Rome, aurait été enfermé au château Saint-Ange.

Stendhal n'en dit pas long ; c'est un peu sommaire.

Pourrait-on préciser et donner d'autres détails plus circonstanciés ? J....

—

Mac-Mahon blessé. — Le matin de Sedan, Mac-Mahon affirme avoir été blessé ou contusionné suffisamment pour avoir dû se démettre de ses fonctions de commandant en chef de l'armée de Châlons. Il serait intéressant de savoir :

1° Si cet événement a eu des témoins ;

2° Si ces témoins en ont fait mention dans des écrits ou des conversations authentiques ;

3° Quelle aurait été exactement la cause de cette mise hors de combat du duc de Magenta ?

Etait-ce une blessure ou une contusion ?

N.

—

Leta Pane. — Plusieurs livres, publiés dans la seconde moitié du XVIe siècle, portent cette souscription. Est-ce le nom d'une ville ? Cette ville existe-elle encore ?

Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire à quel moment l'imprimerie y a été installée ? Le nom n'est pas dans La Serna.

O. Gy.

—

Beauvillé. — Je serais fort obligé que l'on voulût bien m'indiquer les armes de la famille de Beauvillé, alliance des Vieuxpont. Ne serait-ce pas : *d'or, à 2 taureaux passants de gueules ?* T.

—

Les statues de Thouret, de Mirabeau, de Condorcet enlevées de la chambre des Pairs. — On lit au bas de la notice sur Thouret, publiée par son fils pour « *l'Abrégé des Révolutions de l'ancien gouvernement français* », la note suivante :

La chambre des Pairs a fait disparaître de son palais la statue de Thouret, ainsi que celles de Condorcet, de Mirabeau et de plusieurs autres illustres défenseurs de la liberté.

Que sont devenues ces statues? Y eut-il une délibération au sujet de leur enlèvement. Rédigea-t-on un procès verbal ?

E. L.

Un portrait d'homme inconnu, par Calcar, au musée du Louvre, école italienne. — Ce portrait a été ainsi décrit par Frédéric Villot, dans sa *Notice des tableaux du musée du Louvre* :

Il a la barbe rousse et fourchue, la tête nue, vue de trois quarts, tournée à gauche et les cheveux courts ; il est vêtu d'une robe noire mise par dessus un pourpoint violet ; la main gauche posée sur la hanche, et la droite appuyée sur le piedestal d'une colonne, tient un papier. On remarque sur la colonne, un écusson portant : *d'azur, à trois têtes de pavot d'or*, et on lit cette inscription : *Anno 1540, ætatis 26*. Ce blason est répété sur la bague que porte le personnage, avec l'addition de trois lettres : *N. V. B.*

L'identification de ce beau portrait serait très intéressante. Toute la question peut se résumer en ceci : quel est le personnage qui, en 1540, avait 26 ans et portait les armes ci-dessus ? Rappelons que, quoiqu'élève du Titien et quoique mort à Naples en 1546 et classé parmi les peintres italiens, Johan-Stephan von Calcar était né dans le duché de Clèves en 1499 ; il avait dû conserver des relations avec son pays natal, et le personnage à déterminer peut être par conséquent un italien ou un allemand, un allemand plutôt, car la lettre V ci-dessus est probablement la particule allemande *von*.

Théodore Courtaux.

—

Le cardinal de Vendôme, Léoppard Amyot. — Léopard Amyot, fils de Magdalaine Thomas, était, en 1579, secrétaire de Mgr le cardinal de Vendosme, grand prieur d'Auvergne et aumosnier de la Reine mère.

Pourrais-je savoir quel était ce Vendosme : son secrétaire était-il parent du célèbre Amyot, professeur de grec pendant dix ans à l'université de Bourges et auteur de la *Vie des grands hommes* ?

J'ai recours à l'obligeance et au grand savoir de M. Tardieu pour éclaircir cette question qui a rapport à l'Auvergne, province dont il connaît si bien l'histoire.

E. Tausserat.

—

Famille Bosc de la Calmette. — La *France protestante*, dans son tome II, donne une partie de la généalogie de cette famille noble du Bas-Languedoc, dont les armes sont : *d'or, au corail de gueules, sur une terrasse de sinople*. Elle mentionne,

sans autres renseignements sur cette branche, un Henri Bosc, fils de Laurent Bosc et de Jaquette de Scorbiac, mariés le 1er juin 1679, qui fut conseiller à la cour des comptes de Montpellier, épousa Antoinette de Sartre, et par lequel la famille s'est continuée, paraît-il, jusqu'à nos jours. Je serais désireux d'avoir des renseignements sur la descendance Henri Bosc de Sartre et remercie d'avance l'aimable collègue qui pourra soit m'en donner, soit me faire connaître des ouvrages où je pourrai me documenter.

XVI B.

—

Familles de Bourdaloue et de Rochechouart-Chandenier.—Existe-t-il encore, de l'une ou l'autre de ces deux familles, des parents au-dessous du 12e degré ?

2° Sait-on quels furent leurs héritiers, parents ou étrangers ?

3° Le général de Rochechouart, né à Paris en 1788, était-il un membre de la même famille de Rochechouart-Chandenier ?

J. B. d'Arnal.

—

Famille Bugnot de Farémont. — Jean-Bugnot, écuyer 1567-1571-1576, chef du conseil de Mme Antoinette de Bourbon, douairière de Guise, prévôt de Joinville, qualité qui lui est donnée en 1572 dans le contrat de mariage de Hugues Bugnot son fils, épousa, à Orléans, Marie Tardieu, comme il paraît par le partage de ses biens du 28 juillet 1574.

Je me recommande à l'obligeance d'un savant correspondant de l'*Intermédiaire* et particulièrement de M. Tardieu, pour connaître la date du contrat de mariage de Jean Bugnot et le nom et résidence du notaire qui l'a reçu.

E. Tausserat.

—

Famille de Jassaud. — Pierre-Guillaume de Jassaud, chevalier, seigneur de Lazenay, épousa Michelle Auger, suivant acte reçu Robineau, notaire au Châtelet de Paris, le 26 août 1737, et laissa sept enfants :

1° Pierre, 2° Ambroise-Auguste, 3° Catherine-Michelle fme de Charles Louis Scaron, 4° Marie-Jeanne, 5° André-Charles, clerc tonsuré, 6° Marie-Charlotte, 7° Marie.

Je désirerais connaître le sort de ces enfants et savoir si cette famille a encore des représentants.

E. Tausserat.

—

L'Espinasse (de). — Le *Dictionnaire de la Mayenne* de M. Angot,(II, 126) renferme sur cette famille normande quelques notes que je prie les aimables collègues de l'*Intermédiaire* d'augmenter. Je désirerais surtout connaître les ascendants et les descendants d'un certain citoyen Lespinasse » qui demeurait à Sainte-Suzanne (Mayenne) avant 1793 et qui depuis occupa la place de régisseur des terres du duc de Praslin à La Flèche.

Louis Calendini.

—

Familles de la Marinière, et Le Marinier (ou Mariner). — Le *Dictionnaire de la Noblesse* publié à Paris en 1771 a pour auteur La Chesnaye des Bois ; — (la seconde édition, qui date de 1775, porte cette indication : chez Antoine Boudet, rue Saint-Jacques).

Dans le tome IX de ce dictionnaire, on ne trouve rien sur la famille « de la Marinière » ; mais il est dit que

« Les Marinier » en Normandie (près de Rouen et Caen) ont été maintenus dans leur noblesse les 20 février et 13 juillet 1668, et qu'ils portaient: *de gueules, au pal d'argent, chargé de trois coquilles d'azur.*

Peut-on m'indiquer si la famille « de la Marinière » et aussi la famille le Marinier (ou, Mariner) existe encore à notre époque en Normandie, ou en France ?

A l'Université d'Oxford en Angleterre, « 25 August 1624, l'Honorable James « (Jacques) de la Marinière, baron de « Montmartin, Gruches, Borrivet, le Vi- « gnies, et Guhebert avait actuellement le « grade de maître es arts », (Magister Artium).

En 1500-1504, Le Marinier a été secrétaire de l'empereur Maximilien d'Allemagne.

La famille Le Marinier (*ou* Mariner) a donné des Barons et Marquis de Cany, en Normandie, près de Rouen et Caen.

J'accepterais avec reconnaissance les réponses des intermédiairistes sur la famille « de la Marinière », et la famille « le Marinier (*ou* Mariner) ».

Rév. Edwin Marriner.

Advoulan, Torquay, Angleterre.

Famille de Vin ou Devin. — Dans l'*Armorial de la Restauration*, tome II, page 380, à l'article De Vin, M. le vicomte Révérend cite comme référence le *Curieux* de Ch. Nauroy, tome I. Pourrait-on savoir si cet article du *Curieux* est plus complet pour la famille De Vin que ne l'indique M. Révérend, et si l'on fait connaître les parents, les frères et sœurs de Claude Devin, cité comme auteur de la famille ? On désirerait particulièrement trouver la parenté de ce Claude Devin avec Rénée De Vin, épouse de Maurice Blouin, Md Bourgeois de Paris vers 1640. T. L.

—

Un roman de Balzac : Le Prêtre catholique. — Balzac écrivait un jour à Mme de Surville : « Je vais faire un triple feu sur le public, à savoir : *Eugénie Grandet*, *les Aventures d'une idée heureuse* et mon *Prêtre catholique*, l'un de nos plus beaux sujets... »

Ce dernier ouvrage a-t-il été commencé ou bien n'a-t-il jamais été qu'à l'état de projet ? GUSTAVE FUSTIER.

—

Balzac imprimeur. Les éditions compactes. — Madame Laure Surville, sœur de Balzac, dans son étude biographique : *Balzac, sa vie et ses œuvres, d'après sa correspondance*. Paris, Librairie nouvelle, 1858, attribue à son frère (page 77) l'idée première des éditions compactes « qui enrichirent depuis la librairie ». Suivant elle, il entreprit et mena de front la double publication, en un volume, des œuvres complètes de La Fontaine et de celles de Molière. Mais leur vente ne marcha pas : ce fut le début de ses embarras financiers.

Dans leur étude si intéressante et si documentée : « *La jeunesse de Balzac. Balzac imprimeur* » Paris, Ferroud, 1903, MM. G. Hanotaux et G. Vicaire s'expriment ainsi :

Il est démontré maintenant que l'idée des éditions compactes n'appartient pas à Balzac. L'affaire était décidée avant qu'il s'en occupât. D'ailleurs, s'il s'agit d'un type analogue à celui du La Fontaine et du Molière, la conception assez banale est en même temps des plus médiocres. La non réussite de l'opération s'explique, sans qu'on s'en prenne, comme l'a fait Mme Surville, à la jalousie « des confrères patentés »...

Madame Surville n'avait peut-être pas tout à fait tort.

Nous avons pu trouver, par occasions diverses, et réunir trois volumes dont l'assemblage est réellement curieux, en ce sens qu'ils font naître l'idée d'une concurrence faite à Balzac, au moment même où il publia les éditions compactes en un volume des œuvres de La Fontaine, de Molière, etc. En voici la description sommaire :

1° *Œuvres complètes de La Fontaine* ornées de trente vignettes dessinées par Devéria et gravées par Thompson. Paris, Baudouin frères, rue de Vaugirard. A. Sautelet et Cie, place de la Bourse, imprimerie de Rignoux, rue des Francs Bourgeois-Saint-Michel, M DCCCXXVI — Au verso de la feuille de garde, on lit : H. Balzac, éditeur-propriétaire, rue des Marais Saint-Germain, n° 17. La préface est signée H. Balzac. — Volume in-8, de VIII-493 pages, texte en deux colonnes, caractères minuscules, vignettes en tête de page, forme médaillon allongé.

2° *Œuvres complètes de La Fontaine*, précédées de l'éloge de l'auteur par Chamfort, nouvelle édition, ornée d'un portrait et de douze gravures. Paris, Igonette, libraire, rue de Savoie, n° 3, 1826. — Au verso de la feuille de garde : imprimerie d'Hippolyte Tilliard, rue de la Harpe, n° 78. — Volume in-8, un peu plus petit que le précédent, de XXII-554 pages, plus un extrait du Catalogue des livres de fonds de la librairie Igonette, — texte en deux colonnes, caractères extrêmement fins, gravures hors texte, à mi-page, d'après des dessins de Devéria *également*.

3° *Œuvres complètes de La Fontaine*, précédées d'une notice de M. Auger, de l'Académie française ; Paris, Delongchamps, libraire-éditeur, boulevard Bonne-Nouvelle, n° 3, 1826. — Au verso et au bas de la feuille de garde : Imprimerie de Jules Didot aîné, imprimeur du roi, rue du Pont de Lodi, n° 6. — Volume grand in-8, de XV-518 pages, texte en deux colonnes, petits caractères, quelques vignettes-médaillons en tête de page (*comme au N° 1*) sans nom de dessinateur ni de graveur ; — au commencement portrait en pied de La Fontaine par Desenne, gravé par Burdet.

N'est-il pas surprenant qu'en cette même année 1826, aient paru trois édi-

tions distinctes des mêmes œuvres, sous le même format et du même type, publiées par trois éditeurs différents ? Ce ne peut être par coïncidence. Ne serait-ce point plutôt par l'effet d'une concurrence collective, d'une sorte de ligue ? Mais qui en aurait été l'initiateur ? et comment se fait-il que Devéria, le dessinateur, ami de Balzac, ait prêté simultanément son concours à deux rivaux. Il est vrai qu'ils étaient deux frères Devéria, Achille, ayant alors vingt-six ans, et Eugène, n'ayant que vingt un ans.

Si, comme je l'espère, nous avons la bonne fortune de compter parmi nos collègues intermédiairistes MM. G. Hanotaux, G. Vicaire et M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, l'érudit balzacien, nul doute qu'ils n'élucident cette question bibliographique, et je les en remercie d'avance. GROS MALO.

—

Auteur à retrouver. — « Les meilleurs livres sont ceux qu'on n'écrit pas. » Qui a dit cela ? GUSTAVE FUSTIER.

—

Dieu nous garde de l'équité de messieurs du Parlement. — Origine de ce dicton ? LE BLOND.

—

Marie ou Marion ? — Musset a écrit et il avait le droit d'écrire :

Je hais plus que la mort l'état de plagiaire.

Comment donc, dans *Rolla*, publiée en 1533, a-t-il écrit ce vers :

Son nom était *Marie* et non pas Marion.

Deux ans avant, le 11 août 1831, avait été joué pour la première fois à la *Porte Saint-Martin*, le drame de Victor Hugo, *Marion de Lorme*, où se trouve, à la scène 6 du dernier acte, le fameux dialogue :

« MARION...
Parle-moi, voyons parle ; appelle-moi Marie !
DIDIER.
Marie ou Marion ?

Comment supposer que Musset ait ignoré ce passage ? Et comment expliquer qu'il l'ait reproduit presque littéralement ?
O. GY.

—

Il monte sur son âne et la chanson le dit. — Lit-on dans la fable *le Meunier son Fils et l'Ane*. Quelle chanson ? a demandé dans l'*Intermédiaire*, un de nos confrères en curiosité.

J'ai, non sans peine, retrouvé les couplets visés par La Fontaine et je voudrais les faire connaitre au questionneur.

Mais sous quelle rubrique la question a-t-elle paru ? Quelque attentives qu'aient été mes recherches, il m'a été impossible de la retrouver. Toute ma reconnaissance est acquise d'avance à l'aimable chercheur qui voudra bien me venir en aide. A. S..E.

—

Minuter sa retraite. — C'est une expression de vieux français (XVIIe siècle) qui indique vraisemblablement un départ discret. On se fait petit pour s'en aller sans être vu. C'est ce qu'on appelle, dans un salon, *filer à l'anglaise*, et, dans la rue, en argot, *s'esbigner*.

En voici deux exemples tirés d'un petit livre rare :

Mémoires très particuliers pour servir à l'Histoire d'Henry III, Roy de France et de Pologne, et d'Henry IV, Roy de France et de Navarre. A Paris, chez Denis Thierry, etc., MDCLXVII, in-18.

Ces mémoires ont été écrits, dans sa vieillesse, par le duc d'Angoulême qui n'avait pas encore seize ans à l'époque de l'assassinat de son oncle Henri III, à Saint-Cloud, par le moine Jacques Clément.

Il dépeint les derniers moments du roi, sa mort et l'arrivée du roi de Navarre que le moribond avait désigné pour son successeur. Tout le monde n'était pas satisfait de la venue du futur Henri IV :

L'estonnement avoit tellement saisi les esprits, que chacun se regardoit sans se parler ; et les affections étoient si diverses, que les uns *minutoient* leur retraite pour éviter les rencontres malheureuses qu'ils prévoyoient devoir suivre un tel accident, les autres, sous prétexte de la Religion protestoient de ne pouvoir servir un Roy Huguenot, etc.

L'expression semble familière à l'écrivain. Il y revient plus loin, à propos des combats devant Dieppe entre l'armée d'Henri IV et celle du duc de Mayenne qui fut repoussée :

Les Ennemis après avoir esprouvé la valeur des armes du Roy, commençoient à s'amollir, et plûtost à *minuter* leur retraite, qu'à songer à de nouvelles attaques, etc.

Nous n'avons pas trouvé dans les lexiques cette expression imagée « minuter sa retraite » qui nous parait fort jolie.

Etait-elle propre à l'écrivain ? en connaît-on d'autres exemples à citer ? La signification que nous attribuons au mot « minuter » est-elle la bonne ? Nous le pensons, mais sans le garantir.

GROS MALO.

—

Prétérir, prétériter. — Certains journaux étrangers qui prétendent savoir très bien le français, se servent fréquemment des mots *prétériter*, *prétérité*, pour dire *omettre*, *passé sous silence*. J'avoue que ces mots, qu'aucun bon dictionnaire n'accueille, m'ont toujours paru être de simples barbarismes. Le verbe latin *præterire* est formé, comme une série d'autres de la même famille, de *ire*, aller, et d'une préposition : *subire*, *perire*, etc. Ces derniers composés ont passé directement dans notre langue : *subir*, *périr*. Je ne sais pourquoi *prétérir* n'a pas eu la même fortune : le mot est bien formé, il sonne bien, et il exprime une nuance que n'expriment, par exemple, ni *rayer*, ni *omettre*, et que *passer sous silence* ne rend qu'en trois mots. On raie un nom sur une liste pour cause d'indignité, d'illégalité ou d'incompatibilité ; on l'omet par étourderie, ou par négligence, ou par mauvais vouloir ; on le prétérite sans nulle intention désobligeante et, en général, d'accord avec l'intéressé, et sur sa demande. Le mot est donc utile et mérite qu'on le ressuscite. Mais, alors, il faut l'écrire et le conjuguer comme tous ses congénères ; il faut dire *prétérir* et non *prétériter* ; nous *prétérissons*, nous *prétérirons* (comme on dit : nous *périssons*, nous *subirons*), et non nous *prétéritons*, nous *prétériterons*. Quant au participe *prétérit*, qui est resté dans la langue, avec une acception spéciale, il est barbare de le travestir en *prétérité*. Que pensent de tout cela les grammairiens de l'*Intermédiaire* ?

PAUL.

—

« Etant donné ». — M. Paul Bourget, dans la très intéressante thèse soutenue par lui dans le roman : *Un divorce*, qu'il vient de publier dans la *Revue des Deux-Mondes*, écrit à la page 735 (15 juin 1904) : «..... étant donné ses idées sur la moralité de Mlle Planat....». Le participe doit-il rester invariable ? Ne faudrait-il pas : *étant données* ?

J. LT.

Vénus et la femme à barbe. — Dans l'île de Chypre, un culte était rendu à la Vénus barbue, *Venus barbata*. Existe-t-il des représentations de la déesse avec le visage orné de poils ?

B.

—

Entrées gratuites. — Je n'apprendrai rien à personne, en rappelant que, dans la plupart des *music hall* parisiens et autres « établissements », les entrepreneurs de cette lucrative industrie donnent leur entrée gratuite à certaines dames de moyenne vertu, dont la beauté, l'élégance et l'engageant sourire constituent une des attractions les plus suggestives de ces lieux de plaisir.

De quelle époque date ce quasi-privilège ?

Je vois dans l'*Almanach des spectacles* pour 1792 de Beffroi de Reigny, que le fameux Nicolet, propriétaire du théâtre que l'on sait « donnait leurs entrées aux filles ».

SIR GRAPH.

—

Marie-Antoinette jugée par Louis XVIII. — M. Daudet a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* un mémoire inédit de Louis XVIII, sous forme de lettre à un ami, contenant, prêtes à être publiées, des « Réflexions historiques sur Marie-Antoinette ». C'est un portrait sympathique de l'infortunée reine, qui la venge de la bassesse de bien des jugements que la haine seule inspira. Mais pourrait-on savoir où M. Daudet a fait cette découverte, et quelle preuve il a de l'authenticité du document royal ?

Evidemment il s'est informé, mais il ne nous informe pas. Sa très-importante découverte qui apporte une contribution si précieuse et si neuve à l'histoire du règne de Louis XVI, gagnerait à cet éclaircissement.

Y.

—

Compositeurs à retrouver (*Suite*). (XLIX, 789 ; L, 10)

47 Ballo d'Armida ridotto a finale con varie voci. Roma 1780.

48 Barilotto, intermezzi. Padoue, Théâtre Obizzi, carn. 1714.

49 la Battaglia di Montaperti, fragment d'un drame lyrique. Absque nota.

50 Batto e Lisetta, intermezzi. Venise, Théâtre St-Ange, carn. 1713.

(*A Suivre*).

Réponses

—

Quelle est la véritable Laure de Pétrarque (T. G., 500 ; XLIX, 927). — Adolfo Bartoli, dans la partie de son ouvrage relative à Pétrarque, conteste seulement l'identification de la Laure de Pétrarque avec Laure de Noves, identification adoptée par la plupart des ouvrages biographiques et des dictionnaires depuis l'abbé de Sade.

Quant à la généalogie de la famille de Sade, elle n'est pas, je crois, contestable. Les pièces originales l'établissant ont été fournies en 1718, l'abbé de Sade avait alors 13 ans. Les copies et les traductions existent dans les carrés de d'Hozier. On y trouve le contrat de mariage d'Hugues de Sade du 6 Janvier 1325 avec Laure de Noves, fille de feu Messire Audibert de Noves, chevalier du lieu du Nouan, et de dame Ermecende, la future reçoit 6.000 livres tournois d'argent du roi de France.

Egalement le testament en latin de dame Laure « des Noues », femme de Messire Hugues de Sade, citoyen d'Avignon, par lequel elle nomme Hugues de Sade le jeune son fils, Jacques, Pierre, Jeannet et Audibert de Sade, aussi ses fils, lesdits Pierre et Audibert, chanoines de l'église métropolitaine d'Avignon et elle fait des legs à Augière, Garcende et Hermessinde de Sade, ses fils, soit donc 8 enfants vivants ; elle en aurait eu onze.

Laure de Noves mourut de la peste de 1348 et fut enterrée dans l'église des Cordeliers. Sa postérité est nombreuse dans la noblesse de Provence, dans la descendance des Sade et des d'Astoaud de Murs.

Mais les ouvrages anciens, l'« Histoire héroïque de Provence » d'Artefeuil, n'associent jamais le nom de Laure de Noves à celui de Pétrarque. Tous désignent, comme ayant été l'inspiratrice du poète, une Laure de Sade, belle-sœur de Noves, fille d'un second lit de Paul de Sade, père d'Hugues le Vieux. Laure de Sade serait née, en 1314, dans le bourg de Sade, ce qui lui donnerait une dizaine d'années de moins que sa belle-sœur. Elle aurait été élevée auprès de sa tante Etiennette Gantelmi, une des dames de la cour d'amour du château de Romanil. Elle n'aurait pas été mariée, serait morte le 5 juin 1348 et aurait été enterrée également dans l'église des Cordeliers.

C'est son tombeau que François Ier aurait fait ouvrir en 1533, et où on aurait trouvé, dans un coffret de plomb, un sonnet de Pétrarque.

Je n'ai jamais vu d'acte authentique la nommant. Peut-être, dans la difficulté d'établir historiquement son existence, et la tradition disant que la Laure de Pétrarque était une Sade, l'abbé de Sade a-t-il désigné Laure de Noves, qui semble avoir dû être une mère de famille un peu mûre quand Pétrarque l'aurait connue.

Je crois que la seule indication qui ait servi de base aux suppositions faites jusqu'ici est une annotation attribuée à Pétrarque sur le premier folio d'un manuscrit lui ayant appartenu, annotation disant que Laure était morte en 1348 et que son tombeau est dans l'église des Cordeliers d'Avignon. L'authenticité de cet autographe est même contestée.

E. DE LA L.

—

Saint Pierre à Rome (XLIX, 947). — Je ne vois pas sans un peu d'appréhension, je l'avoue, poser cette question dans l'*Intermédiaire* ; elle est, en effet, de celles qui suscitent non des réponses de fait, mais des polémiques et facilement ardentes, puisqu'il s'agit de foi religieuse plutôt que de vérités historiques. Sans doute l'*Intermédiaire* pourrait être une arène ouverte aux discussions de cet ordre ; mais la déjà longue pratique d'un journal où j'ai commencé d'écrire encore jeune et auquel je collabore vieux, une expérience personnelle de l'inconvénient qu'il y a d'y traiter certains sujets, la conviction de la parfaite inutilité de tout ce que l'on peut dire dans cet ordre d'idées, le sentiment, enfin, de cette nervosité extrême qu'apporte si facilement le Français d'aujourd'hui dans des contestations beaucoup plus indifférentes, tout cela me fait plutôt regretter la position d'une question insoluble en ce sens que toute démonstration est impossible.

Pour moi, je considère la venue de Pierre à Rome et sa mort sous Néron, comme des faits suffisamment fondés pour être acceptés par l'histoire, et c'était l'opinion de Renan. Mais les preuves

documentaires font défaut, et pas un auteur paiyen ne fait allusion à la présence de Pierre à Rome. Ce n'est pas une raison pour déclarer apocryphe la tradition de l'Eglise ; il n'y aurait guère de faits admis si l'on était aussi exigeant en matière de preuve. Puis il s'en faut que nous possédions tous les témoignages contemporains ; ensuite on doit bien comprendre que Pierre n'a dû être à Rome qu'un personnage très obscur, connu seulement dans le monde des chrétiens et dont l'apostolat, la condamnation et la mort passèrent absolument inaperçus des pouvoirs publics et de la haute société du temps.

Il ne put être connu qu'au sein du troupeau fidèle. Mais reconnaissons même que les documents chrétiens contemporains ou de peu postérieurs aux événements, manquent comme les autres. Je ne crois pas qu'il y ait rien aux Catacombes qui rappelle le souvenir de Pierre, ou du moins je n'y ai rien rencontré de semblable.

Tout de même étant données les conditions de la preuve quand il s'agit des origines lointaines, la venue et le séjour de Pierre à Rome sont historiquement très probables. Une chose certaine, c'est que le Christianisme s'est rapidement développé au sein de cette bonne et honnête population romaine des petites gens ; or pour que se produisît un tel phénomène historique, il a fallu, selon moi, que la parole nouvelle fût prêchée par une voix de grande autorité ; et il semble que seule pût avoir une telle puissance celui qui avait de si près approché le maître lui-même.

Je viens d'écrire un mot qui a peut-être besoin d'être expliqué, j'ai parlé de la bonne et honnête population romaine. Sans doute il ne faut pas être absolu, et il y avait à Rome une plèbe très corrompue, mais pour que le Christianisme se fit dans le peuple un si grand nombre de fidèles dévoués jusqu'à la mort, et quelle mort ! il fallait bien que ces vertus qui vont devenir les vertus chrétiennes, y existassent déjà, du moins en germe. Et je pense au mot que Pascal prête au Christ : « Tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais déjà trouvé ». D'une manière générale, il ne faut pas juger la société romaine à ses divers niveaux, par une formule de condamnation sans merci ; il y avait, et en nombre, de fort honnêtes gens dans la Rome impériale.

Je conclus donc que l'évangélisation de celle-ci par saint Pierre est un fait qui peut être accepté en dehors de tout commandement de la foi.

Un mot encore : on a longtemps admis que saint Pierre était ou avait été marié, si bien qu'il aurait eu une fille martyre à son tour, sainte Pétronille. Aussi dans certaines représentations anciennes de la Dormition de la Vierge, on voit un des apôtres tenant un enfant, ce serait saint Pierre avec sa fille. Mais en iconographie comme en histoire religieuse, c'est une tradition abandonnée depuis le XVIe siècle. H. C. M.

*
* *

Je n'ai pas lu l'ouvrage indiqué par la question, mais voici quels sont les arguments qu'on peut faire valoir en faveur de l'affirmation que jamais saint Pierre ne serait venu à Rome où il aurait occupé pendant vingt-cinq ans le siège pontifical.

Il faut laisser de côté la *chaire* où aurait prêché saint Pierre, le père Tillemont, le cardinal Baronius et d'autres catholiques romains ne cachent pas leurs doutes sur son authenticité. De même les colonnes où il aurait été flagellé. Découvertes en 1563, elles ont été reconnues appartenir aux ruines du mausolée de Scipion l'Africain. De même la prison Mammertine qui ne servait qu'aux condamnés politiques. Quant aux endroits où aurait eu lieu la crucifixion, on en montre plusieurs à Rome.

Reste l'autorité des Pères.

On a invoqué le témoignage du pape Clément (épît. aux Cor. V), mais il manque de précision, il ne dit pas que saint Pierre est mort à Rome.

On cite saint Ignace, au commencement du second siècle, mais l'authenticité du passage invoqué est contestée.

Saint Denis dit bien, d'après Eusèbe (*Hist. ecclés.* liv. II,25) que saint Pierre et saint Paul ont planté ensemble l'église de Corinthe, qu'ils ont prêché ensemble en Italie et souffert ensemble le martyre.

Mais il y a une grave erreur dans le témoignage de saint Denis, l'église de Corinthe a été fondée par saint Paul seul. On cite encore un fragment de la prédi-

cation de saint Pierre à Rome rapporté par saint Cyprien. C'est une erreur, il se trouve dans le traité *De non iterando Baptismo*, qui n'est pas de saint Cyprien.

Saint Irénée (adv. Hœres. III. 1.) et Tertullien (Prœscrip. 36), deux cents ans après les événements, placent le martyre de saint Pierre à Rome, et selon eux il aurait été subi sous Néron, en l'an 66. Si l'on déduit de ce nombre les vingt-cinq années du pontificat de l'apôtre, on peut dater de l'an 41 son arrivée à Rome. Or, c'est de cette année ou même de l'an 43, que date la persécution d'Hérode, et saint Pierre était à Jérusalem.

En effet, les *Actes des Apôtres* portent : *Le roi Hérode se mit à persécuter quelques-uns de l'Eglise. Il fit mourir par le glaive Jacques, frère de Jean. Et voyant que cela plaisait aux Juifs, il fit aussi prendre Pierre.*

D'un autre côté, on place la mort de la Vierge Marie en 43 et le cardinal Baronius (*Annales*, an 43) dit que tous les apôtres étaient auprès d'elle, sauf Thomas qui arriva trois jours en retard.

D'autre part, les *Actes des Apôtres* racontent que l'empereur Claude avait ordonné à tous les Juifs de sortir de Rome. Ce décret fut très rigoureusement appliqué jusqu'en l'an 47. Saint Pierre, en tant que Juif, ne pouvait donc s'asseoir encore sur le trône pontifical.

Il était à cette époque à Babylone, d'où il écrivit sa première épître vers l'an 45.

On objecterait en vain que lorsque saint Pierre dit : l'*Eglise qui est dans Babylone élue comme vous et Marc, mon fils, vous saluent*, on doit entendre la ville de Rome d'où l'Apôtre aurait écrit.

Mais ce serait un anachronisme, car Rome n'a été désignée par l'épithète de « Grande Babylone » qu'après l'apparition de l'*Apocalypse* de saint Jean qui date de la fin du premier siècle.

Saint Paul est arrivé à Rome à la fin de l'an 60, ou au printemps de 61, après la captivité de Césarée. Il a dû y trouver saint Pierre qui y était venu au moins après l'édit de Claude. Or, quand saint Paul écrivit de Corinthe son épître à l'Eglise de Rome vers l'an 58 ou 59, il ne fait pas saluer saint Pierre, ce qui ne peut être un oubli puisqu'il cite par leurs noms 27 membres de cette Eglise (Ep. aux Rom. 16).

Quand saint Paul est prisonnier à Rome, il reçoit pendant deux ans la visite des frères chrétiens : celle de Pierre n'est jamais mentionnée (*Actes* 28-15 à 31).

Prisonnier de Néron, près de mourir, saint Paul écrit à Timothée que les principaux de l'Eglise l'ont abandonné :

Luc seul est avec moi, dit-il (II Tim IV. 11). Il savait cependant quel était l'évêque de Rome à ce moment.

C'était *Linus* de la part de qui Paul avait déjà salué Timothée dans une épître.

Au surplus, Eusèbe (*Hist. eccl.* III. 2) et Irénée (III. 5. 3) disent : *Les saints apôtres Pierre et Paul ont fondé l'Eglise et remis à Linus la charge d'évêque. C'est lui qui fut le premier évêque auquel succède Anacletus, puis, en troisième lieu Clément.*

Quant à l'objection qu'on pourrait faire des difficultés qui avaient existé entre les deux apôtres et expliqueraient le silence de saint Paul, saint Pierre y répond ainsi : *Croyez que la longanimité de Notre Seigneur est un moyen de salut comme notre très cher frère Paul lui-même vous l'a écrit selon la sagesse qui lui a été donnée.* (II, Pierre, 3-15).

Enfin, serait-il naturel d'admettre que saint Pierre qui avait pour mission *d'évangéliser les nations* se fût immobilisé vingt-cinq ans dans la Ville Eternelle ?

Il semblerait vraisemblable d'admettre qu'il n'a pas quitté l'Asie.

PAUL ARGELÈS.

—

Qu'est devenu le cercueil du cardinal de Retz (XLIX, 721, 905). — La *Gazette anecdotique* s'est occupée de cette question autrefois. On trouve dans son numéro du 15 janvier 1888, la note et la lettre suivante :

En faisant des recherches, il y a plus de vingt ans, dans les caveaux de l'église abbatiale de Saint-Denis, nous avions aperçu, relégué dans un coin obscur, un long cercueil de plomb, sans inscription. Après renseignements pris, nous dûmes conclure que ce cercueil ne pouvait être que celui du cardinal de Retz qui avait échappé en 1793 aux fureurs des violateurs des tombes royales. Notre ami Chantelauze, qui vient de mourir, et qui était l'écrivain le plus autorisé du cardinal de Retz, était alors à Lyon. Nous lui fîmes part de notre découverte, et il nous répondit par la lettre suivante, que nous retrouvons dans nos papiers, et qui est demeurée inédite.

Lyon, le 5 mai 1868,

— Mon cher d'Heylli, je reçois et je lis avec bien de l'intérêt les curieux renseignements que vous me donnez sur la découverte faite, il y a trois ans, à l'abbaye de Saint-Denis, d'un cercueil en plomb dans lequel on suppose que se trouve le corps du cardinal de Retz. Le lieu où vous me dites que l'on a trouvé ce cercueil, qui aurait échappé ainsi aux insultes des terribles croque-morts de 93, me semble, en effet, désigné dans le grand ouvrage de Corbinelli. Vous savez qu'il a publié, quelque temps après la mort de Retz, une ample généalogie des Gondi. Or, on lit dans cet ouvrage, à propos des funérailles du cardinal, qu'il fut enterré à Saint-Denis, « hors le chœur, proche la grille de fer qui le ferme, et près le grand pilier de la croisée, vis-à-vis du tombeau de François Ier ».

— Vous me dites aussi que ce cercueil ne porte aucune inscription, ce qui serait étonnant, surtout pour un tel personnage. Cela est cependant très bien explicable : en effet, les ministres de Louis XIV, lorsque Retz fut mort, défendirent que l'on rappelât la mémoire du défunt par des inscriptions, et encore moins par des monuments.

— Enfin, si le cercueil n'a pas été trouvé en 93, malgré l'acharnement qu'y mirent, sans nul doute, les carmagnoleux qui le cherchaient, c'est que le roi exigea qu'il fût enfoui beaucoup plus profondément que les autres sous le sol, et même dans le plus grand secret. D'ailleurs, remarquez bien que le rapport du bénédictin dom Poirrier, que vous reproduisez dans votre histoire des tombeaux de Saint-Denis, et qui donne en détail le récit de l'extraction de chaque cercueil des rois et de personnages qui étaient inhumés dans l'abbaye, ne dit pas un seul mot du cercueil de Retz, ce qu'il n'eût pas manqué de faire pour un aussi fameux personnage, s'il eût alors été retrouvé.

— Le cercueil que les travaux exécutés dans l'abbaye ont fait mettre à découvert il y a trois ans, est donc probablement celui de Retz. Mais, mon cher ami, cela demande un examen sérieux, et la conviction définitive ne pourrait être faite qu'au moyen de l'ouverture du cercueil. Je connais assez M Viollet-le-Duc pour pouvoir lui demander un avis d'abord, puis une constatation, (1) si elle est possible. Je le ferai à mon retour de Lyon, car vous savez à quel point tout ce qui touche à Retz me tient au cœur. Donc, lorsque je serai revenu, je vous prierai, avant tout, de m'accompagner à Saint-Denis pour me montrer cette relique qui, à coup sûr, n'est pas celle d'un saint !

— Adieu, mon cher ami, et merci de la communication du mémoire de M. Topin sur Retz (1), il contient des points de vue ingénieux, et méritait le prix qui lui a été attribué. Rappelez-moi aussi au bon souvenir de M. et de Mme Roger quand vous les verrez. « Votre affectionné ».

CHANTELAUZE.

Dans le n° du 30 avril 1888, nouvelle lettre de M. de Chantelauze.

A M. Georges d'Heylli,

Paris, le 4 août 1869,

Mon cher ami,

Ainsi que j'en avais l'intention depuis longtemps, j'ai fini par aller trouver M. Viollet-le Duc au sujet de notre fameux cercueil de Retz ; mais il paraît qu'il était dans la destinée de ce personnage considérable et singulier d'échapper jusqu'après sa mort aux investigations de l'histoire.

M. Viollet-le-Duc, qui dirige cependant en chef les travaux de Saint-Denis, ne m'a pas semblé bien comprendre ce dont je venais lui parler. Il m'a eu l'air de ne se souvenir que très vaguement qu'il y eût un cercueil de plomb déposé dans le petit caveau royal de la crypte (2), et il n'a jamais entendu dire que ce fût plutôt celui de Retz que celui de tout autre personnage. Je lui objectai alors qu'il serait bien facile d'établir la vérité sur ce point en faisant ouvrir le cercueil. A ce mot, ce grand architecte a bondi de toute sa hauteur. Je lui proposais là une chose absolument inattendue et qui n'était pas de sa compétence.

Comme architecte, il se bornait à restaurer, et voilà tout. Mais ouvrir, ou faire ouvrir un cercueil, celui lui semblait devoir

(1) Cette constatation n'a jamais été faite, et le grand cercueil de plomb, où repose hypothétiquement le cardinal, gît toujours sur le sol du caveau où nous l'avons vu pour la première fois en 1868.

(1) *Le Cardinal de Retz*, son génie et ses écrits, mémoire, par Marius Topin, qui a obtenu le prix d'éloquence à l'Acad. franç., le 23 juillet 1863.

(2) Ce caveau est situé à gauche du caveau royal, qui contient les restes de Louis XVIII, de Louis XVI, de Marie-Antoinette, du duc de Berry, etc... On y plaça, sous la Restauration, tout ce qu'on retrouva d'ossements des rois et des reines jetés pêle-mêle dans la fosse commune de 1793. Des plaques de marbre, encastrées dans la muraille, portent les noms des personnes royales et autres qui sont là, ou qui du moins sont supposées y être. Ce caveau est tellement étroit que le cercueil en question le remplissait tout entier, et qu'il était nécessaire d'y monter pour lire les noms gravés sur les deux murailles.

être plutôt du ressort du Chapitre de Saint-Denis, sur l'autorité duquel il ne se croyait pas le droit d'empiéter. Il me recommanda même d'aller voir à ce propos un abbé, membre dudit chapitre, M. Jacquemet, qui possède à fond son église abbatiale et qui a même publié un livre sur les tombeaux. Il se trouva que, précisément, cet abbé, chez lequel je m'en fus aussitôt, était le frère d'un ancien grand-vicaire de l'archevêque Affre, que j'avais connu dans ma jeunesse, et qui est devenu évêque de Nantes, je crois. Cet abbé Jacquemet me parut, en effet, savoir beaucoup de choses, hormis cependant celle qui m'intéressait. Il me parla longuement des travaux de restauration de l'église, de l'abaissement du sol qu'on lui faisait subir, du chœur d'hiver des chanoines qu'on voulait supprimer, ce qui l'enrageait fort ; mais, en réalité, il ne savait pas le premier mot de ce dont je venais lui parler.

Il paraît donc, mon cher ami, que le cercueil de la crypte n'intéresse personne de ces messieurs, et qu'il leur importe peu qu'on y trouve ou qu'on n'y trouve pas ce qui peut rester du cardinal de Retz. Car remarquez bien que Retz ne fut pas embaumé, — et cela par ordre de la Cour, — qu'on procéda à ses funérailles nuitamment, et en quelque sorte en cachette, tant on redoutait encore l'influence du personnage, même après sa mort. Malgré tout, Retz fut mis en son cercueil revêtu de ses ornements sacerdotaux ; sa mître, sa crosse peut-être, doivent se trouver auprès de lui. La constatation du fait serait donc des plus intéressantes, mais il paraît qu'il faut y renoncer. Le chanoine Jacquemet, à qui m'avait renvoyé M. Viollet-le-Duc, m'a, à son tour, renvoyé à M. Viollet-le-Duc lui-même. « C'est lui seul qu'une semblable initiative concerne ! » me répondit l'abbé.

De telle sorte, mon cher ami, que je ne suis pas plus avancé qu'au premier jour, et qu'à moins d'un ordre très supérieur, le pauvre cardinal, — si tant est que ce soit lui, — continuera à être foulé aux pieds dans sa chape de plomb par les visiteurs de la crypte, — supplice mérité, d'ailleurs, et que Dieu lui-même lui a peut-être infligé dans sa suprême justice.

Je ne veux cependant pas perdre tout espoir de tirer cette affaire au clair. Quand vous serez de retour, nous en conférerons de nouveau ; il doit y avoir, me semble-t-il, quelque moyen pour obliger cet architecte, si éminent qu'il soit, à faire ouvrir le cercueil que nous supposons recouvrir les restes d'un personnage, lequel, malgré ses vices et son esprit de duplicité et d'intrigue, était de beaucoup plus éminent que lui ! Ceci soit dit sans vouloir diminuer les grands mérites de M. Viollet-le-Duc ; mais enfin il n'a pas encore écrit les Mémoires du cardinal de Retz. Je lui en veux un peu à cet architecte, je l'avoue, et vous le voyez à mon aigreur ; mais, malgré tout, je ne me tiens pas encore pour définitivement battu...

CHANTELAUZE.

—

Edit de Henri II (XLIX, 833, 959). — La *France Médicale*, dans son numéro du 25 avril 1903, et le *Bulletin de la Société française de l'Histoire de la Médecine*, dans son fascicule 2-3 de la même année, ont publié un document communiqué par M. le Pr R. Blanchard qui renseignera de la façon la plus complète notre collègue Boiscarnus sur l'Edit de Henri II. (*Interm.* (XLIX, 833).

Ce document est, en effet, la reproduction en fac-simile du *Mandement de Mgr l'évêque d'Auxerre pour la publication de l'Edit du Roi Henry II, contre les femmes et filles qui recèlent leur grossesse et leur enfantement* (15 octobre 1710).

Et ce mandement (rédigé en vertu de l'ordonnance de 1708) contient justement l'édit d'Henri II de 1556.

Notre collègue aura donc ainsi, dans une même pièce, les deux réponses qu'il cherchait.

Dr ALBERT PRIEUR.

—

Télégraphie à coups de canon sous Louis XV (XLIX, 893). — Notre collaborateur A. Dieuaide me permettra de lui faire remarquer que si sa télégraphie à coups de canon est historique, ce dont je ne me doute pas, les résultats, tels qu'ils sont consignés dans Mercier, tendraient à faire supposer qu'ils ont été observés plutôt à Tarascon qu'à Strasbourg. En dépit de la célèbre observation du capitaine Parry, il faut bien admettre aujourd'hui que la transmission du son par l'air est à une température moyenne, d'environ 340m au plus ; la transmission simple sur 400.000 mètres serait donc en secondes de 400.000/340, soit de 118 secondes. Comme d'un autre côté, il n'est pas possible que les artilleurs soient restés, pendant des heures, dans la position que nos correspondants militaires définiraient « sous le commandement Garde à vous », un minimum de 10 secondes par pièce est à compter comme retard de manœuvre, soit 250 secondes en totalité qui, additionnées aux 118 secondes précé-

dentes, fournissent bel et bien un minimum de temps de 6 minutes, 8 secondes. Enfin je ne vois pas très bien comment 25 canons suffirent à diviser un espace de cent lieues, en 25 fractions de 4 lieues ou même d'une longueur quelconque, du moment que, comme l'expose le texte cité, arrivée et départ sont comptés dans ces canons, et m'est avis que 26 étaient nécessaires. A part ces regrettables particularités, je ne vois aucun inconvénient à ce que le fait soit authentique. EL KANTARA.

—

Combat de Bossut (XLIII, 519, 682, 779, 891, 936, 993). — En octobre 1793, Jourdan marchait à la délivrance de Maubeuge dont sa belle victoire du 16, à Watignies, devait absolument briser le blocus. Le général Elie, un simple fusilier qu'on porta aux honneurs suprêmes pour la part qu'il avait prise à l'assaut de la Bastille, eut ordre de seconder Jourdan par une diversion faite sur sa droite. Son entrée en campagne fut, le 10 octobre, une attaque sanglante à Bossut-lez-Walcourt, l'irruption dans Chimay, le lendemain ; le rejet de Benjowsky hors de Silenrieux.

Mais le 15, Benjowsky prenant sa revanche, battait son adversaire à Bossut lez-Walcourt même, et le ramenait en désordre dans les murs de Philippeville. Elie, relatant la conduite piteuse de ses troupes, écrivait à la Convention : « J'en pleure de rage ! »

Ce qui ne l'empêcha pas d'être envoyé en disgrâce à Verdun, huit jours plus tard.

Le village de Bossut fut donc le théâtre de quatre combats : 24 août 1689 ; 10 oct. 1793 ; 15 oct. 1793 ; 26 av. 1794.

HISTOR.

—

Education patriotique (XLIX, 721). — Je lis dans *Une famille vendéenne pendant la grande guerre 1793-1795* (Mémoires d'un père à ses enfants) par Bouttillier de Saint-André (Plon, 1896) p. 251 :

Au nombre des gens de sa suite (du général Huchet) qui restèrent avec nous, je reconnus un enfant de mon âge avec lequel j'avais étudié au collège : il était de Cholet et se nommait Brosseau. Huchet avait fait fusiller son père le matin et il avait gardé le fils pour en faire son domestique. Il comptait sur la fidélité d'un enfant qu'il avait rendu orphelin. Quelle idée il avait de sa lâcheté ou de la bassesse de son âme !

ALPHA.

—

Le comte de Provence et l'émigration (XLIX, 946).— On peut consulter aux archives du ministère des affaires étrangères le fonds Bourbon ; aux Archives nationales les immenses dossiers sur les émigrés et les dossiers de police ; à Chantilly les correspondances des princes pendant l'émigration.

Voilà les trois principales sources à signaler à première vue.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Date de naissance de Napoléon Ier (XLIX, 501, 568, 632, 974). — M. Marcellin Pellet, toujours si bien documenté, me semble avoir parfaitement résumé la question dans son article sur le général Bonaparte (*Variétés révolutionnaires*, t. I, p. 269, Paris, in-18°, Félix Alcan 1885). Les biographes officiels font naître Napoléon, un an après Joseph, le 15 août 1769. Il est plus probable qu'il naquit à Corte, le 7 janvier 1768, et qu'il fut le premier enfant de Charles et de Lœtitia. Cinq documents publiés établissent cette date, tandis qu'un seul indique le 15 août 1769. Et Napoléon lui-même écrivit à Paoli : « Je naquis quand la patrie périssait ; trente mille français vomis sur nos côtes... tel fut le spectacle odieux qui vint le premier frapper nos regards. » S'il était né le 15 août 1769, fait observer M. Pellet, Bonaparte n'aurait pu parler des combattants, ce qui n'est pas le cas, étant né en janvier 1768.

Pourquoi cette supercherie ? En voici l'explication très vraisemblable. Les Ecoles militaires, sous la monarchie, ne recevaient des élèves qu'au-dessous de l'âge de dix ans ; quand, en 1779, Charles Bonaparte obtint une bourse à Brienne pour l'un de ses fils. Cette bourse ne pouvait revenir qu'à celui de ses enfants né en 1769. Mais Joseph n'avait aucune disposition pour l'état militaire, et les états civils des deux enfants furent échangés.

HENRY LYONNET.

*
* *

Il est difficile de concilier les suppositions de M. X. avec le document suivant, pu-

blié par M. Saffroy dans son catalogue n° 33 :

23506 *bis* Napoléon 1er. Lettre aut. sign. de Louis Kellermann, officier au service de la France, à son frère le célèbre Général. Ce 2 may, 3 pag. 1/2 in-4. (Epoque de la Restauration). 40 fr.

Lettre pleine d'intérêt sur les auteurs des jours de Napoléon 1er et sur l'époque de la naissance du grand homme de guerre, fort controversée. Kellermann faisait partie de l'Expédition de Corse au printemps de 1768. Charles-Marie Bonaparte fut fait prisonnier dans la Biera de la Rocca, amené à Ajaccio et confié à un corps de garde ainsi que Lætitia qui arriva au bout de peu de temps.

Kellermann était lié d'amitié avec l'ex-officier genevois Fœsch et sa femme qui lui recommandèrent les prisonniers. Kellermann avait la consigne, sous prétexte de suspicion, de ne les laisser communiquer entre eux. (Ils avaient eu deux enfants en peu de temps). Laissons-lui la parole : « Il (Bonaparte) me plut au premier apore, c'était un belle homme de l'esprit et un bon vivant, sa femme était belle dame et extrêmement interessande Elle avait deux Enfants dont l'un à son sin que je présume être l'Empereur de France.... Je vous assure que je me doutais pas de porter quelquefois un Empereur de France sur mes pras et consoller son père et maire. »

Kellermann resta peu en Corse, il fut rappelé au bout de quelques mois. Il parle donc de 1768 et non de 1769. Sy.

—

Les chevaux de Napoléon 1er (XLIX, 945). — On peut consulter, à cet égard, la préface du catalogue de l'exposition de la Révolution et de l'Empire, 1895, 8°.

On peut consulter aussi la série O^2 aux Archives nationales, service du grand écuyer.

Quant au cheval actuellement au musée de l'armée, il peut avoir servi à Napoléon ; il est couleur Isabelle, et petit, du genre des chevaux que montait Napoléon. Le fait qu'il lui ait appartenu n'est donc pas invraisemblable, mais rien ne vient toutefois apporter une preuve à cette assertion.

Un rat de bibliothèque.

*
* *

Mon grand-père, Pierre de G**, habitait le château de Moissy-Moulinet dans la Nièvre : un brave homme des environs lui devait 200 fr. et se faisait tirer l'oreille pour les rembourser ! Ma grand'mère, née de Sermizelles, décida un jour son mari à monter à cheval et à aller réclamer la somme due.

Pas moyen d'amener le bonhomme à lâcher son argent, mais il offrit à la place un cheval de race, maigre et décharné, dont il avait fait l'acquisition quelques jours avant : ce cheval avait porté l'empereur pendant la campagne de Russie ! Il y avait en outre tout le harnachement et la selle avec le manteau. Mon grand-père n'hésita pas : il donna reçu des 200 fr. et revint triomphalement à Moissy, avec son impérial coursier.

Je ne crois pas qu'il ait été félicité par ma grand'mère, mais il lui dit : « Ce cheval a porté un grand homme dont le nom restera dans l'histoire : je veux conserver sa selle et son manteau et qu'on soigne sa monture. »

Le cheval est mort longtemps après à Moissy, mais la selle et le manteau, qui auraient fait si bien dans ma collection napoléonienne, que sont-ils devenus ?

Je crois que, dans leur enfance, mon père, ses frères et sœurs s'en servaient quelquefois comme d'une tente qui mettait à l'abri de la pluie la bande joyeuse.

L'anecdote ci-dessus m'a été racontée par mon oncle, l'abbé de G**, le vénérable curé de Vauclaix, mort chanoine de la cathédrale de Nevers.

La Guesle.

—

Le lion de Waterloo en 1832 (XLIII ; XLIV ; XLVII ; XLVIII, 32). — La *Gazette de Bruxelles* (29 juin 1904) publie ces lignes:

Bien que l'on eût tant parlé et tant écrit au sujet du lion de Waterloo, la naissance de cet animal célèbre était restée entourée d'un certain mystère. Quels ont été ses parrains, qui a fait les frais de son élévation — nous allions écrire élevage, — les gens de l'époque le surent sans doute, mais on oublia dans tous les documents et ouvrages relatifs au monument, de transcrire ce renseignement.

Il y a quelque temps, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* ouvrit une enquête sur ce problème. On trouva que le projet du monument fut adopté par le gouvernement des Pays-Bas vers la fin de 1819, que la butte fut commencée en 1824 et que le lion, coulé à Seraing *avec de la fonte de fer ordinaire*, fut hissé sur son piédestal le 28 octobre 1826. C'est tout. Il n'y eut même dans les journaux de l'époque nulle trace d'une cérémonie d'inauguration.

Le problème s'est donc présenté tout entier à propos de la cérémonie d'hier, et les recherches faites par les plus fins limiers dans toutes les bibliothèques et archives faillirent rester infructueuses. Des gens doués d'un flair spécial fouillèrent d'innombrables bouquins et documents sans trouver le moindre indice. On peut dire que ce n'est pas le côté le moins curieux de l'histoire de la célèbre bataille et du monument qui a donné lieu à toute une littérature !

On désespérait donc quand, enfin, on trouva la clef du mystère. Ce fut dans les Annales parlementaires du royaume des Pays-Bas où l'on découvrit au budget extraordinaire de 1817-1818 un crédit de 500,000 florins pour l'érection du fameux monument. A la question d'un membre d'une section — il y en avait déjà d'indiscrets alors — le gouvernement déclara que ce travail répondait à un vœu des puissances alliées, mais que, par un sentiment de dignité bien compréhensible, le gouvernement néerlandais tenait à en faire les frais.

Et maintenant, chercheurs et curieux, dormez en paix...

—

Le collier de la Légion d'honneur (XLIX, 951). — Je connais un de ces colliers datant du premier empire : il appartient au prince de Wagram.

De plus, le Cte de Reviers a publié dans la *Sabretache* une étude sur les insignes de la Légion d'honneur, et Frédéric Masson a réuni des notes sur l'idée de Napoléon pour la conception des dessins des seize médaillons.

Il existe aussi un collier du second empire chez M. Raimbaud.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Le riz, ration militaire (XLIX, 785, 975). — Dans son très remarquable ouvrage *Le soldat impérial*, (Plon), M. Jean Morvan a consacré un long et documenté chapitre à l'alimentation de l'armée, sous le premier Empire.

On voit le riz entrer dans l'alimentation.

A Barcelone, Duhesme saisit les grains des négociants, « c'est dans tel pays où ses troupes ont presque toujours reçu des légumes et du *riz*... ».

A peine entrée en Portugal, elle (l'armée) ne voit que villes, villages, hameaux déserts, à tel point que Masséna ne trouve aucun guide. Cependant l'extrême fertilité du pays, l'abondance des vins, celle des fruits et des plantes potagères offrent beaucoup de facilités d'existence au soldat qui, d'ailleurs, a du biscuit et du *riz* dans son sac...

Page 419 ;

Dans la Prusse orientale, nous voyons le riz entrer dans l'alimentation comme ration normale :

Comment, écrit M. Jean Morvan, arrêter la Garde qui cependant absorbe tous les soins de l'administration, réduite, dès le 20 juin, à 360 grammes de pain, 150 de farine et 30 de *riz* par homme... pp. 439.

Napoléon demande du *riz*, substance qui fournit beaucoup de nourriture dans un petit volume et qui arrête la dyssenterie... p. 434.

Enfin, nous voyons Napoléon faire, à ce point état du riz, qu'il écrit à Daru :

« Mon armée n'est point nourrie : vingt quatre onces de pain, une de riz, huit de viande sont insuffisantes pour le soldat. Les règlements de tous les temps accordent en guerre 28 onces de pain, plus les pommes de terre et les légumes qu'elle peut se procurer dans le pays, aujourd'hui vous ne donnez que 7 onces de pain, 3 de riz et 8 de viande, aucune discipline ne pourra empêcher le soldat d'abattre des bœufs autant qu'il en trouvera, et cependant la viande nous manquera plutôt que le pain. Les 3 onces de riz doivent être supprimés aujourd'hui. Les troisième, cinquième, onzième corps sont réduits à 8 onces de pain depuis cinq jours... »

Ces citations suffisent à démontrer que le riz entrait dans l'alimentation réglementaire du soldat sous Napoléon Ier. Y.

*
* *

Le riz était compris dans la ration normale du soldat en temps de guerre, lors de la campagne de Russie ; depuis longtemps déjà, il entrait dans sa composition.

La loi du 21 juillet 1793 fixe la ration à 28 onces de pain, 8 de viande et une once de riz ou deux de légumes secs.

Le 21 novembre 1805, à Vienne, la ration est de 38 onces de pain, une demi-livre de viande, quatre onces de riz ou de légumes secs et une demi-bouteille de vin.

Le 20 juin 1812, la ration est fixée à 12 onces de pain, 5 onces de farine, 1 once de riz.

Enfin, le 11 juillet 1812, à Wilna, l'empereur détermine ainsi le taux de la ration :

Une 1/2 ration de pain, 2 onces de riz,

1 livre de viande. En outre, il décide que toutes les troupes devaient, avant de partir, prendre 8 jours de pain et de riz.

Dans ces conditions, la question que Napoléon pose à Rapp, sur le champ de bataille de la Moskowa, se conçoit facilement. E. G.

*
* *

Les troupes françaises ont fait emploi du riz en temps de guerre, et en route depuis Louis XIV, comme le témoigne l'*Encyclopédie* (Cf. 1738).

Louvois avait conçu le projet de faire délivrer aux troupes de la poudre ou farine de riz, à raison de 2 onces par homme, parce que le transport en est plus facile que celui du riz en grain. Dans la guerre de 1741 et dans celle de Sept Ans, on distribuait, tous les vendredis, 2 onces de riz à chaque soldat, en remplacement de viande, parce que les troupes ne faisaient pas gras ce jour-là.

D'après le règlement du 5 avril 1792 et l'instruction du 13 février 1797 sur les subsistances, le riz était devenu l'objet d'une fourniture fixe, accordée même aux officiers, mais à diverses reprises, suspendue ou rétablie.

Pendant les guerres du Consulat et de l'Empire, le riz était distribué aux troupes. Il en fut de même lors de la campagne d'Espagne en 1823 et depuis la conquête de l'Algérie.

DÉSIRÉ LACROIX.

*
* *

Dans l'armée du Nord, sous le général Faid'herbe, tout le monde recevait une ration de riz, pendant la guerre de 1870. C'était meilleur et plus léger à l'estomac que le biscuit, et délicieux avec du lard, des œufs ou du sucre, ou encore avec du chocolat. Dr BOUGON.

*
* *

Sous le premier Empire, le riz entrait, comme le sel, le pain, etc, dans l'alimentation du soldat. En effet, dans les *Mémoires* du capitaine During, aide de camp du général Rapp, on lit que, pendant le siège de Dantzig, en 1813, on forma, pour suppléer au défaut des combattants, un corps de non-combattants, commis aux vivres, etc.. commandé par l'inspecteur aux vivres Reybaud, et que ce corps fut nommé plaisamment « le bataillon riz-pain-sel ». Dr A. T. VERCOUTRE.

Les sous-marins en 1859 (XLIX, 838, 974). — En étudiant la guerre de Crimée et celle d'Italie, j'ai bien trouvé, dans les différents papiers du ministère de la guerre et dans ceux du ministère de la marine, des propositions de toutes sortes, les unes - comme celle de l'amiral Boüet-Willaumez, tendant à faire boucher la passe de Sébastopol avec des vieux bateaux chargés de pierres — très-rationnelles, puis d'autres invraisemblables paraissant émaner de fous, mais je n'ai trouvé aucune trace de propositions de sous-marins ; je n'ai pas vu trace non plus du nom de Villeroy : mais M. J. G. Bord pourrait s'adresser à M. Bertin qui l'édifierait certainement. GERMAIN BAPST.

*
* *

Je remercie le collaborateur E. M. de sa très exacte rectification, dont je me doutais d'autant plus que la lettre de M. de Villeroy ne contient pas que cette inexactitude. Ce qu'il serait intéressant de savoir, c'est de connaître la valeur de la découverte de M. de Villeroi, les suites qui lui furent données, et les résultats obtenus ?

M. de Villeroi n'était peut-être qu'un rêveur ; ce genre de poëte se rencontre quelquefois dans le monde des inventeurs.

J. G. BORD.

—

Coiffure au Bec Noir (T. G., 219 ; XLIX, 262). — Depuis trente ans cette question reste sans réponse dans l'*Intermédiaire*, bien qu'elle ait été posée deux fois, et tout récemment encore par notre distingué collaborateur A. S..E.

Citant une page charmante de madame de Brancas, Sainte-Beuve avait écrit négligemment : « Le bec noir est un détail de toilette qui demanderait tout un commentaire ». (*Nouveaux Lundis*, VIII, 300). On a vu dans cette réticence une sorte de silence pudique et on a voulu établir un rapprochement entre ce détail de toilette et le « morion indécent » qui coiffait les femmes de Bayonne. La vérité est plus simple.

Toute coiffure de femme comportait trois parties : le fond (coiffe), les barbes (dentelles tombantes) et le bec (avant). La coiffure entièrement noire était la plus habillée. Celle à fond blanc et à bec noir était de petite tenue. Sainte-Beuve s'est abstenu de commenter le mot, parce qu'il

ne voulait pas fatiguer le lecteur par une digression inutile, mais il n'y voyait pas malice.

Examinons d'ailleurs le passage cité. Mme de Brancas raconte en souriant qu'après la convalescence de Louis XV (août 1744), la duchesse de Luynes, dame d'honneur, ayant un jour trouvé le roi « en état de donner à la reine les marques certaines d'une réconciliation sincère, fit changer le lit de la reine en une couche nuptiale et mettre deux oreillers sur le traversin ».

A cette nouvelle, grand émoi chez les femmes de la cour.

La reine, depuis la convalescence du Roi, étoit mise à merveille ; elle portoit des robes couleur de rose. Les vieilles dames annonçoient leurs espérances par des rubans verts ; enfin, depuis longtemps la parure de la toilette n'avoit été aussi spirituelle.

Hélas ! peu de temps après avoir appris que le roi était redevenu amoureux, la triste reine fut amenée à penser, comme dit le vieux poëte : « Mais le pis est, que ce n'est pas de moy. »

C'en étoit assez pour déterminer ces dames à changer leur toilette. Les unes prirent des couleurs plus modestes, les autres baissèrent leurs coiffures, d'autres mirent moins de rouge ; enfin les vieilles dames poussèrent la prudence jusqu'à replacer dans leurs cheveux le bec noir.

Comment imaginer que ces respectables veilles personnes eussent posé sur leurs cheveux blancs une coiffure ultragalante, dans une circonstance qui l'était si peu ? CANDIDE.

—

Claudine Mignot (XLIX, 615, 741, 847, 980). — Sur Claudine Mignot, la Dauphinoise, voir tome II de la *Bibliographie du Dauphiné* par Adolphe Rochat (Paris. Charavay éditeur, 1860), page 144, vo Mignot ; ce que ne dit pas le bibliographe Rochat, c'est qu'il est de tradition que ce fut la Liaudia qui donna naissance à ce proverbe fort cité en Dauphiné : *E iet lou ecret de la Liaudia, y ę y san tui* ? Ce qui signifie, c'est le secret de Claudine, ils le savent tous (pour tout le monde le connaît) ; proverbe qui prit cours lors du mariage du roi Casimir avec la Liaudia, mariage que l'on essaya de tenir secret, et qui s'ébruita rapidement. E. B.

Délimitation de la paroisse Saint-Sauveur (XLIX, 948). — Elle est donnée dans l'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf, t. I, p. 73 de la réimpression de 1883. F. B.

*
* *

Aux termes du décret du 4 février 1791, le territoire de ladite paroisse était borné : au nord par le boulevard (actuellement Bonne-Nouvelle) et au sud par la rue Mauconseil ; à l'est par la rue Saint-Denis et à l'ouest par les rues Poissonnière, des Petits-Carreaux et Montorgueil. P. LBE.

—

Les dalles de la rue Mazarine (XLIX, 895). — Je souhaite que notre collaborateur obtienne le renseignement qu'il désire et que je suis, du reste, incapable de lui fournir, mais la question manque un peu de précision, au moins pour ceux qui voudraient trouver ces inscriptions à l'endroit indiqué.

Je les ai, en effet, en simple badaud, cherchées en face de la voûte qui de la rue Mazarine conduit à la cour de l'Institut, mais sans résultat. C'est beaucoup plus haut dans la même rue qu'elles sont visibles à la sortie du *Passage du Pont-Neuf*, à gauche.

L'ancre désignée n'est peut-être qu'une flèche comme on en voit quelquefois sur les bordures des trottoirs et semblerait, dans ce cas, une simple indication du service de la voirie. ROLIN POETE.

—

Tableau de Boucher (XLIX, 953). — Le même sujet que Boucher a traité dans le tableau que cite M. La Résie, est représenté par un bas-relief qui surmonte l'entrée de la prison municipale de Gand, laquelle forme le rez-de-chaussée du beffroi de cette ville. Ce bas-relief, désigné par le nom flamand de *Mammelokker*, sert aussi à dénommer la prison municipale elle-même, dont il décore l'accès. V. A. T.

—

Familles françaises contemporaines (XLIX, 950). — M. C. B. trouvera à la bibliothèque de la rue Richelieu le *Dictionnaire des familles françaises*.
LASCOMBES.

—

M. de la Bourdaisière et Gabrielle d'Estrées (XLIX, 838, 962). — La note que M. La Résie a publiée ici (col. 962) est

un pamphlet qui courut Paris vers la fin du règne, sous le titre de : *Généalogie de Louis XV par les femmes.*

On trouve cette facétie dans la plupart des *Recueils de pièces manuscrites*, composés à l'époque des incidents Maupeou. Elle est généralement suivie d'une *Généalogie des Dubarry* qui n'est pas moins malicieuse.

A propos des Babou de la Bourdaisière, je serais heureux de savoir si l'on a publié des études récentes : 1° sur la fuite de Françoise Babou à Issoire avec le marquis d'Allègre et sur leur assassinat ; 2° sur la première jeunesse de Gabrielle d'Estrées, antérieurement à la rencontre d'Henri IV en Picardie. S.

—

Boerhaave (XLIV, 948). — Puisqu'une question est posée sur ce célèbre médecin hollandais, et que quelque lecteur peut en faire le point de départ de recherches, j'en profite pour poser une autre question par voie d'amendement.

Le Journal de la Santé du 6 juillet 1902 donne une très courte notice sur Boerhaave (signée Dr Monpart) et j'y lis, touchant la jeunesse du personnage :

> Il abandonna bientôt la théologie après avoir essayé de traiter cette brûlante question : *pourquoi le christianisme, prêché autrefois par des ignorans, avoit fait tant de progrès, et en faisoit aujourd'hui si peu, prêché par des sçavans?* On conçoit où ce sujet, qui n'avait pas été choisi au hasard, devait le conduire, et quelle mordante satize du ministère ecclésiastique en général il pouvait renfermer.

Il n'y a rien de semblable dans la liste des œuvres de Boerhaave au catalogue, aujourd'hui imprimé, de la Bibliothèque nationale ; ni aucune allusion dans la longue notice de la *Biographie* Michaud. S'agit-il ici, sinon d'un écrit de Boerhaave, au moins d'un de ses projets ? N'est-ce pas simplement une boutade satirique ? En tout cas, il serait curieux d'être renseigné sur l'origine et l'histoire de cette boutade. G. Servandy.

—

Famille de Braüer (XLIX, 786, 916, 976). — Je remercie M. Le Lieur d'Avost de la descendance Braüer qu'il veut bien me donner ; elle m'était en partie inconnue. Mais c'est l'ascendance d'Adolphe de Br., commandant de la légion de Nassau, que je voudrais connaître ; aussi bien que l'ancienneté de cette famille et son origine. Jehan.

—

Familles de La Brunière, de Rayneval, d'Angennes, de Girardin (XIV, 838, 977 ; L, 27). — Je me permets de rectifier une légère erreur de M. Calendini, au sujet de la terre d'Angennes. Le château d'Angennes, qui existe encore tel qu'il était au XVIIe siecle, est situé commune de Crucey canton de Brezolles (Eure-et-Loir). et non Brizoles, ce qui n'est qu'une faute d'impression. Il appartient aujourd'hui à M. Revel Saint-Ange. Martellière.

—

Comminges (XLIX, 839, 978). — On lit dans l'*Histoire des Princes de Condé* (tome V, p. 261, note 4) :

> Son grand-père (de Guitaut) qui s'appelait Pons de Pechepeyron, ayant épousé Françoise de Comminges, fut substitué aux noms, armes et biens de la famille à laquelle il s'alliait...

Or Pons de Pechepeyron, gentilhomme du Quercy, fut substitué, en effet, aux noms, biens et armes *de la branche* de Guitaut, mais de cette branche seulement et non de la *famille* de Comminges qui, à cette époque, subsistait encore en plusieurs rameaux *directs* et *masculins*, détachés de la branche principale de Péguilhan — laquelle branche a pour auteur Bernard, 3e fils de Bernard Odon, comte de Comminges, et de Laurence de Toulouse au XIIe siècle.

Ce ne fut que postérieurement au mariage de Pons de Pechepeyron avec Françoise de Comminges que ces rameaux (Saubole-Mancioux, Escoubas et Saint-Lary) s'éteignirent successivement, à l'exception d'un seul, celui des Comminges-Péguilhan, barons de Saint-Lary, en Gascogne, qui s'est perpétué également en ligne directe et masculine jusqu'à nos jours.

Or, juste avant la Révolution, Bernard de Comminges était lieutenant des maréchaux de France et premier baron du pays de Comminges que cette branche n'a pas cessé d'habiter.

Un comte de Comminges fut ensuite officier en Espagne, son fils fut officier aux Guides de la Garde vers 1859. Le fils de

celui-ci fut également officier et est encore propriétaire au pays de Comminges.

G.

—

Emilie Contat (XLIX, 220, 361, 588, 866, 979). — La question posée par... ne concernait pas les enfants de Louise, mais bien ceux d'Emilie. Je connais quatre enfants à Louise : un fils de Maupeou, un fils du comte d'Artois, une fille de Louis de Narbonne (Amalricque) et un fils légitimé du marquis de Parny. Sous peu, je donnerai des renseignements complets (?) sur les Contat dans l'histoire du Théâtre. Je pose donc à nouveau la question : Est-ce que Emilie eut comme sa sœur quatre enfants, comme l'affirme Fortia-Piles dans le Préservatif à la biographie des contemporains et le collaborateur.. ? Qui était le quatrième enfant ?

J. G. Bord.

—

Descendants de Pierre Corneille (XLIX, 949). — En 1787, il existait à Tilly (?) une meunière, Marie-Angélique Corneille, descendante de la famille du grand tragique. On trouve son portrait au cabinet des Estampes, dans la collection Michel Hennin.

J-C. Wigg.

—

Druyer du Planté (Nicolas) (XLI). — Ce n'est pas, comme le dit la question, en 1896, mais en 1796, que se place la publication en question.

Je vois dans *Les Archives de l'art français* 1879 ; p. 185, que Druyer du Planté était un amateur de peinture dont la vente eut lieu le 15 Messidor an V, qui possédait huit émaux de Petitot dont il avait proposé l'achat au roi en 1787. A cette époque, il habitait rue du Sépulcre.

J.C. Wigg.

—

Famille de Chamblanc (XLIX, 336, 469, 587, 799). — Il n'y a pas eu de famille de Chamblanc en Bourgogne. Mais une branche de la famille Jeannin ou Jehannin a pris le titre de la seigneurie de Chamblanc, et a fourni au Parlement de Dijon les conseillers Philibert Jehannin de Chamblanc en 1717 et François Jehannin de Chamblanc en 1741. A consulter, par conséquent, les continuations de Palliot par Petitot et Des Marches.

F. R. E. D.

Les frères Géramb (XLIX, 614, 802, 917). — Puisque plusieurs personnes s'intéressent aux Géramb, qu'il me soit permis de faire quelques observations de détail sur l'intéressante notice de notre confrère P. Montarlot.

Je ne crois pas que le père de François-Julie de Géramb ait été ministre de Joseph II. dans des pièces datées de 1782 (90 ans après sa naissance), il est désigné comme ayant été conseiller impérial et royal de commerce et de banque en Basse-Autriche. Il n'était que chevalier du Saint-Empire, le titre de baron de Géramb ayant été conféré seulement le 19 juillet 1808, à Ferdinand de Géramb, chambellan de l'empereur François II. Pourtant, si je me trompais, je serais obligé à M. Montarlot de me dire à quelle source il a puisé ce renseignement.

Quant à la petite fille de François-Julie de Géramb, mariée à François Denizot, fils du Président du baillage de Chalon, elle laissa une fille unique, ma grand'mère, de laquelle je tiens les papiers et portraits des Géramb en ma possession.

Je suis entièrement d'accord sur tout le reste, j'ai encore les passeports ayant servi à M. de Géramb, en 1792 et 1798, pour les voyages auxquels il est fait allusion.

E. de la L.

—

Le portrait de M. Prosper Gicquel (XLIX, 949). — M. A. d'E. pourra s'adresser utilement au vicomte Alain de Rougé, qui a épousé la fille unique de M. Gicquel et qui demeure avenue du Bois de Boulogne, 26 (16e).

A. P. L.

—

La famille Hustin, de Douai et de Lille (XLIX, 949). — Une brochure très rare aujourd'hui, publiée en 1810, et intitulée : *Notes historiques relatives aux offices et aux officiers de la gouvernance de Douai et Orchies*, contient, page 33, art. 26, une descendance de la famille Hustin. Elle commence à Claude Hustin, lieutenant général de la gouvernance, fils de Robert-François, et de Marie Lesellier, et va jusqu'en 1810. J'en offre une copie à M. Labadie, si elle lui est inconnue.

— J'ajoute qu'une fille de ce Claude Hustin, lieutenant général, qui n'est pas mentionnée dans l'ouvrage ci-dessus, épousa Jacques-Robert Remy, sieur d'Evin, fils de Martin-Louis Remy, sieur du

Maisnil, et de Marie-Françoise Cordouan. Cette famille Remy est une des plus anciennes de Douai ; on y voit encore un vieil hôtel qu'elle construisit rue du Clocher Saint-Pierre en 1616. Quant aux Le sellier, j'ai vu, au musée de Douai, des pierres tombales les intéressant.

JEHAN.

—

Malgaigne (XLIX, 783, 919). — Si *Vapereau* (1865) reste muet sur la présence de ce chirurgien français sur les champs de bataille de la Pologne, à tout le moins cite-t-il son *Coup d'œil sur la Médecine en Pologne* (1832). Ce dut être pendant la révolte de 1830-31 que Malgaigne alla donner ses soins aux malheureux patriotes. Le fait a été trop souvent invoqué dans son cours de médecine opératoire pour qu'un doute soit possible. C'était surtout en signalant la déplorable influence de la défaite sur les amputés qu'il en venait à parler de cette malheureuse campagne.

L'éloge de Malgaigne a sans doute été prononcé en séance de l'Académie de Médecine. C'est de ce côté surtout qu'il y aurait lieu de chercher des informations plus complètes.

LÉDA.

—

Le tombeau de Ronsard (XLIX, 833, 957). — Je ne veux rien ajouter à l'excellent et si exact article de M. Dufay, mais qu'il me soit permis de raconter, au sujet des fouilles de Saint-Cosme en 1870, une anecdote que les journaux locaux s'empressèrent de reproduire avec une joie malicieuse.

En fouillant le terrain, on exhuma quelques ossements, et certains membres amateurs de la société archéologique de Touraine, enthousiasmés, croyaient déjà avoir mis la main sur les restes authentiques du grand poète.

Le cultivateur qui procédait au terrassement, un peu gouailleur comme tout bon Tourangeau, les laissa s'emballer et finit par déclarer que les os en question étaient ceux de sa bique qu'il avait enfouie à cet endroit, mais qu'à sa connaissance il n'y avait jamais eu d'ossements humains.

MARTELLIÈRE.

—

Les familles Vinci (XLIX, 672, 805, 874, 925). — Dans l'église de Saint-Andeux (Côte-d'Or) se trouve l'inscription suivante sur une plaque de marbre :

†

Souvenez-vous dans vos prières des défunts dont les corps reposent dans cette église en attendant la résurrection :

Charles de Tilly prêtre, abbé, chanoine de l'église Notre-Dame de Paris, grand vicaire du diocèse de Langres décédé le 5 novembre 1801, âgé de 63 ans.

†

Anne-Marie-Louise-Henriette de Tilly épouse de Jean-François Vasserot baron de Vincy, décédée le 22 août 1799, âgée de 23 ans.

Le comte de Tilly, père de la baronne de Vincy, gouverneur de la Guadeloupe perdit la vie dans un naufrage. Il avait acheté, en 1760, la terre de Saint-Andeux.

T.

*
* *

D'après quelques notes prises rapidement au crayon dans l'église de Saint-Andeux (Côte-d'Or), Anne-Marie-Louise-Henriette de Tilly, fille de Charles de Tilly, gouverneur de la Guadeloupe, avait épousé Jean-François Vasserot, baron de Vincy.

Le comte de Tilly, qui avait acheté, en 1760, la terre de Saint-Andeux, périt dans un naufrage. La baronne de Vincy serait morte en 1799.

T.

—

Recueils de chartes à retrouver (XLIX, 610, 731, 927). — Peut-être le renseignement qui suit pourrait-il servir à mettre sur la trace des documents que j'ai signalés dans la question que j'ai posée moi-même dans l'*Intermédiaire*. Ce renseignement est tiré du livre de M. Alexandre Pinchart, chef de section aux Archives générales du royaume de Belgique, livre intitulé : *Archives des arts, sciences et lettres. Documents inédits*. Gand, 1863. 3 vol. in-8. M. Pinchart (Tome II, p. 51) s'exprime ainsi :

Au mois de mai 1855, on vendit publiquement chez le libraire Heussner, à Bruxelles, une grande quantité des archives qui appartenaient à un amateur belge, disait-on, et qui provenait en majeure partie de la collection du baron de Joursanvault, vendue à Paris en 1838. Un des lots concernant la Champagne fut acquis par M. le comte de Villermont, qui nous a permis à cette époque de prendre note de quelques pièces intéressantes pour l'histoire des Beaux-Arts.

Les Recueils d'Archives mis en vente à Liège en 1841, et dont il a été impossible

de constater l'adjudication publique, auraient pu être achetés alors en bloc par l'amateur belge dont parle M. Pinchart, puis dispersés en 1855. Peut-être pourrait-on retrouver la trace de cette dispersion en s'adressant aux successeurs du libraire Heussner, de Bruxelles, si cette maison existe encore. LE BESACIER.

—

« Controversiæ » de Sénèque (XLIX,842, 985). — Le N° du 30 juin contient (col. 985,986) des réponses à la question, mais ce sont, me semble-t-il, des réponses à côté. En effet, elles ne visent pas le dernier document paru, et elles renvoient à une édition épuisée, introuvable, et des plus imparfaites, si l'on se reporte à la préface de M. Bornecque.

Je suis étonné qu'aucune mention n'ait été faite de ce dernier travail, ni des remarquables études critiques de M. Gaston Boissier. Les réponses publiées sont un peu en retard, quoi qu'en dise Candide.

Voici, je crois, la réponse à la question. Vient de paraître, chez Garnier, 6 rue des Saints-Pères : « *Sénèque le Rétheur*, controverses et suasoires, traduction nouvelle, texte revu par M. H. Bornecque ».

Aucune traduction n'avait paru en France depuis 1663. H. POTAS.

—

Une phrase imprudente de Renan (XLIX, 955). — Il me semble me souvenir que la phrase incriminée consiste en ces quatre mots : « un homme presque divin », appliqués au Christ.

Et à ce sujet, je formule une observation générale, les auteurs feraient bien mieux de citer ou de nommer les choses et les hommes, plutôt que de procéder par des allusions saisies seulement par le très petit nombre. J'enrage souvent, en faisant une lecture, de rencontrer une énigme là où il était si simple de mettre un nom propre ou une citation. « Cela n'a pas besoin d'être dit », faisait-on remarquer dans une conférence avec le prince de Talleyrand. « Cela sera encore mieux en le disant », répondit celui-ci.

Et on ne peut mieux dire. H. C. M.

—

Vers attribués à Victor Hugo (T. G., 920 ; XLIII à XLVI). — La ville de Nantes où est né Charles Monselet, vient de lui élever un modeste monument. A cette occasion, les journaux rappellent que le spirituel et érudit écrivain gastronome dînait régulièrement tous les jeudis chez V. Hugo qui lui avait, une fois pour toutes, fait son invitation par le quatrain suivant :

Que chez nous désormais chaque jeudi t'amène.
Et je m'adresse à Dieu lui-même et je lui dis :
« Fais nous la semaine
Des quatre jeudis ».

Ces vers nous remettent en mémoire un quatrain de Monselet, que nous avons lu au bas d'un de ses portraits gravés et dans lequel le fin poète a dépassé les dernières limites de l'originalité de la rime et de l'enjambement :

Mon portrait à moi ! Merci car
C'est bien de la bonté de reste
Et vous en serez puni par
Ce quatrain plus que modeste.

THÉODORE COURTAUX.

—

Chanson de Nadaud : « Les Deux gendarmes » XXXVII ; XLIX, 996). — La preuve que le dernier couplet est apocryphe, c'est qu'on en a donné diverses variantes. En voici une troisième, qui nous paraît meilleure encore que les deux autres :

J'ai servi sous la République
L'Empire et la Restauration,
Sous Philippe le démocratique
Et sous Louis-Napoléon ;
Même je me souviens encore
De l'avoir conduit en prison.
Brigadier, répondit Pandore,
Brigadier vous *aviez* raison !

En 1860, tout le monde connaissait le nom de l'auteur de ce dernier couplet, un familier des Tuileries : On n'est jamais trahi que par les siens ; mais je ne me rappelle plus qui. Il y en a eu tant !

Cela se chantait à table, à gorge déployée, à la fin des repas, au milieu des éclats de rire universels. On en chantait bien d'autres ! C'était le beau temps de la chanson. Les enfants, avec leur mémoire prodigieuse, retenaient l'air et les paroles, quand ils les avaient entendu chanter pour la première fois.

Dr BOUGON.

—

Bévues des municipalités au sujet des plaques commémoratives (XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XLIII). — Je ne sais si jamais on a relevé celle que

nous allons citer, mais elle est digne de figurer dans le musée, toujours ouvert, des gaffes municipales.

Au numéro 70 de la rue des Archives, on lit sur une plaque de marbre :

LAMENAIS
né à Saint-Malo
le.....
est mort dans cette maison
le.....

Or, j'ai vu bien des signatures de l'illustre philosophe ; et les unes portent *de la Mennais*, les autres *de Lamennais*, d'autres enfin *Lamennais*, mais pas une *Lamenais* avec une seule *n*. Je sais bien que, tout récemment, un ministre a décrété l'indépendance de l'orthographe ; et je ne désespère pas de lire un jour au coin des rues *Auricatre*, *Moliair* et *Boilô*. En attendant, je supplie notre nouvelle municipalité de veiller d'un peu près à l'épigraphie du Paris moderne.

SIR GRAPH.

Voir *Intermédiaire*, XLV. Prononciation du nom et orthographe.

—

Catalogue pour vente de vieux livres (XLIX, 842, 991) — L'usage des catalogues date de loin.

Parmi les anciens que je possède, le premier daté (Je ne dis point en date) est celui de *Jacques Le Febvre au dernier Pillier de la grand'Salle, vis-à-vis les Requêtes du Palais et à côté des Eaux et Forests, 1689.*

Il porte les prix marqués.

Au XVIIIe siècle, on eut des catalogues spéciaux : *Livres de théologie et de piété qui se trouvent chez Humblot, libraire, rue Saint-Jacques, près Saint-Yves* (1768) On y trouve un ouvrage de 1564.

Catalogue des livres à l'usage militaire (1750) où figurent des ouvrages anciens.

Les livres imprimés et reliés en Hollande portaient souvent des catalogues dans leurs fins. On a ainsi ceux de David-Paul Marret et Etienne Valat, à Amsterdam, 1722 ; — Pierre Humbert, Amsterdam, 1728 et aussi 1743 ; — J. Meaulme, à La Haye, 1750, etc...

Quant à l'honneur d'avoir vulgarisé les Catalogues de livres anciens, à prix marqués, il revient en premier lieu à J. Techener avec ses volumes : *Description bibliographique des livres choisis en tout genre composant la librairie J. Techener, tome I*, 1855. in-8° XIII-526 pages, plutôt qu'à Aubry, 1857. C. P. V.

Vers à retrouver : « Par une telle nuit » (XLIX, 954). — Ces strophes se trouvent au 3e acte du *Shylock* d'Edmond Haraucourt, représenté à l'Odéon en 1889.

Par une telle nuit du haut des murs de Troie,
Troïlos exhalait sa peine vers la joie
Et pleurait vers la tente où riait Cressida.

Un quart de siècle auparavant, Berlioz s'était déjà inspiré de cette scène du *Marchand de Venise*, pour le duo (renfermant une jolie phrase de cor anglais) que chantent Énée et Didon au 3e acte des *Troyens*.

HENRY GAUTHIER-VILLARS.

*
* *

Ces vers sont nécessairement dans une traduction du *marchand de Venise*. Ils reproduisent en français les fameux couplets de la scène entre Lorenzo et Jessica, au commencement du dernier acte : *In such a night...* H. M.

*
* *

L'auteur de ces vers ne figure ni dans l'*Anthologie Lemerre* ni dans le *Dictionnaire Mendès*.

Ce n'est qu'Hector Berlioz.

Voici la première strophe qu'on nous demande de reproduire :

DIDON
Par une telle nuit, le front ceint de cytise
Votre mère Vénus suivit le bel Anchise
Aux bosquets de l'Ida.
ÉNÉE
Par une telle nuit, fou d'amour et de joie
Troïlus vint attendre au pied des murs de Troie
La belle Cressida.

H. BERLIOZ. *Les Troyens*. Acte IV. sc. 7.

Je regrette bien de ne pas pouvoir aussi recopier la musique...

M. M. C. ne se trompe pas en croyant que son souvenir remonte à une douzaine d'années. *Les Troyens* ont été repris le 2 juin 1892, à l'Opéra Comique de la place du Châtelet, pour le début triomphal de Mlle Delna. CANDIDE.

—

Modifications dans le langage (XLVIII, 840 ; XLIX, 43, 932). — Littré avait bien raison d'insister sur la prononciation correcte de *l* mouillée, et de réprouver la manière parisienne de n'en pas tenir compte.

On ne s'explique guère que des linguistes autorisés puissent admettre la prononciation *mouyé, vayant !*

L'usage, il est vrai, fait loi en matière

de langage et de prononciation ; mais quiconque a le sentiment et le respect de son idiôme a le devoir de protester contre l'usage, lorsqu'il se fourvoie.

En règle générale, la prononciation d'un vocable devrait s'établir d'après son orthographe, sur le principe que les lettres figurant dans un mot ne sont pas des signes superflus, et qu'il y en a d'essentielles qu'il faut articuler. Dans les mots contenant des l mouillées, ces lettres sont essentielles.

Prenons, par exemple, les deux participes *éveillé*, *effrayé*. Est-il admissible que deux mots d'une structure si différente se prononcent l'un comme l'autre ?

LÉON SYLVESTRE.

—

Noms de lieux altérés ou détournés de leur sens primitif (XLVIII, 612, 821, 990 ; XLIX, 68, 433, 822, 862). — Un collège, à Oxford, porte le nom extraordinaire de Brasenose (nez brasé, ou encore nez de bronze) ; or, ce mot n'est qu'une déformation de *brasen-hus*, signifiant au moyen âge *brasserie*, le collège ayant, en effet, été construit en 1509, sur l'emplacement d'une brasserie du XIIIe siècle. Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Avoir l'air (XLIX, 955). — La question posée par XXX est longuement discutée par Girault-Duvivier dans sa *Grammaire des Grammaires*. Il cite, entre autres, Sicard, qui dit : Ces deux mots s'unissent tellement qu'ils ne forment qu'une seule et même idée : AVOIR L'AIR et PARAITRE sont synonymes ; AVOIR L'AIR est un verbe neutre, ainsi que PARAITRE. Cette femme a l'air BONNE, GRACIEUSE ». Cela équivaut à sous-entendre toujours d'ÊTRE, et à ne jamais appliquer à AIR, la qualification représentée par l'adjectif. Mais Girault-Duvivier fait une distinction, que j'approuve et que je crois pouvoir résumer ainsi :

Lorsque l'adjectif peut s'appliquer à AIR, on le fera accorder avec ce mot. Cette femme a l'air BON, GRACIEUX ; — l'air, l'aspect, peut être bon. — Si l'adjectif ne peut pas qualifier AIR, on ne le fera pas accorder avec ce mot. Cette dame a l'air bien FAITE. — L'air ne peut pas être bien fait ; on sous-entend donc d'ÊTRE, et FAITE qualifie la dame.

S'il s'agit de *choses*, l'adjectif ne s'accordera jamais avec AIR. Cette pyramide a l'air HAUTE, sous-entendu d'ÊTRE ; l'air (dans ce sens) ne peut pas être HAUT. Cette dernière règle me semble un peu trop absolue.

Le vers de V. Hugo peut se justifier ainsi (s'il a été correctement imprimé). Il a peut-être suivi la règle posée par Sicard et sous-entendu d'ÊTRE. Puis il a eu sans doute l'intention de faire une opposition plus vive, en écrivant, *lumière noire*, qu'en écrivant *air noir*. Au surplus : *air* (aspect) *noir* ne se justifierait guère.

La salle a l'air morte sonne un peu moins mal que *la salle a l'air mort*. L'hémistiche cité est en concordance avec la règle posée par Girault-Duvivier. Il me semble néanmoins qu'on peut dire qu'une salle a l'*air* (l'aspect) *noir*. Les poetes ont des licences. Dr CORDES.

*
* *

La question posée par notre collaborateur XXX est une difficulté sur laquelle de nombreux grammairiens ont émis des avis différents ; *La Grammaire des Grammaires* de Girault-Duvivier (chez Janet et Cotelle, 1822) contient, aux pages 9 et suivantes des « Remarques détachées » qui terminent le second volume de l'ouvrage, le résumé et la discussion des avis de Levizac, de Sicard, de Lemare, de Domergue et de Boniface. Girault-Duvivier termine cette discussion en donnant son avis personnel (pages 12 à 14), dont voici le résumé :

Avoir l'air se dit, ou des êtres animés, ou des choses.

1° S'il se dit des êtres animés :

a) ou l'adjectif qui suit le mot air exprime une faculté morale, une qualité, une distinction métaphysique, cet adjectif s'accordera avec *air*.

Ex : cette dame a l'air *grand* (une physionomie noble).

b) ou il exprime une forme, une manière d'être purement physique ; alors l'adjectif s'accorde avec le sujet.

Ex : cette dame a l'air *grande* (paraît d'une haute taille).

2° S'il se dit des choses, l'adjectif s'accorde avec le sujet.

Ex : Cette boule a l'air bien *ronde*.

A cette dernière règle il peut y avoir des exceptions, tenant à ce que l'auteur semble donner la vie à des objets privés de sentiment :

Ex : La tuile a l'air plus *gai* que le chaume.

Le *Dictionnaire raisonné des difficultés*

de J. Ch. Laveaux (Hachette, 1847) se prononce dans le même sens.

V. A. T..

—

L'imparfait du subjonctif (XLIX, 955). — On demande si l'imparfait du subjonctif est sur le point de tomber en désuétude ? Je ne suis pas en situation de m'en rendre compte ; mais l'imparfait du subjonctif fait partie intégrante de la langue, et il semble qu'une syntaxe correcte ne puisse pas s'en passer.

Ce qui lui attire peu de sympathie, c'est sa forme tant soit peu pédantesque, traînante, mal venue dans la conversation usuelle.

Toutefois ce n'est guère que dans les verbes de la première conjugaison que le subjonctif en *asse, assions*, répugne au langage ordinaire. Il y a même des verbes de ce genre où l'imparfait parait d'un usage impossible.

Qui s'aviserait jamais de dire : que je *chassasse*, que nous nous *embarrassassions* !

Quoi qu'il en soit, les temps du subjonctif sont nécessaires dans le style relevé, pour l'expression correcte de nos idées, et la suppression de l'imparfait laisserait une lacune dans notre langue dérivée du latin ; et les Latins, on le sait, faisaient un usage copieux du subjonctif.

Léon Sylvestre.

—

Je m'en suis allé. Je me suis en allé (XLIX, 224, 480, 604, 764, 988). — M. de Bonald répond : « M. P. L. ne saurait invoquer l'usage à l'appui de son opinion, qui est en contradiction avec tous les dictionnaires et tous les grammairiens ».

Nous ne discutons pas ici mon opinion, mais celle de M. Paul Hervieu, qui est seule intéressante. J'y souscris, sans l'avoir inventée.

J'ai invoqué l'usage, précisément parce qu'il contredit Noël et Chapsal. Si l'usage était d'accord avec la grammaire, la question ne se poserait même pas. Ici, la grammaire est en retard sur l'usage, comme cela lui arrive toujours et comme il est normal que cela soit. En effet, la grammaire prend ses ordres de l'Académie, qui établit elle-même son dictionnaire d'après les bons écrivains de son époque, lesquels ont commencé par soumettre leur syntaxe à l'usage le plus récent. Par conséquent, c'est toujours l'Usage qui est le grand-maître, mais il ne faut pas s'étonner que ses lois mettent souvent un demi-siècle à parvenir jusqu'aux instituteurs primaires qui ont mission de les rédiger à l'usage des petits enfants.

Lorsqu'une tournure de phrase est 1° conforme au génie de la langue, 2° adoptée par l'usage, 3° employée par un des meilleurs écrivains contemporains, j'estime qu'il ne lui manque rien pour être inscrite à sa place dans les dictionnaires de demain.

M. de B. demande en terminant si l'on doit écrire « je me suis en sorti ». Evidemment non ; mais je n'écrirais pas non plus « je m'en suis sorti », car si le verbe « se sortir » est du vocabulaire de M. de B., il n'est pas du mien. Au XVIe siècle, c'est encore du français. Au XXe, c'est presque du patois. Ainsi se transforment les langues. Beaucoup d'expressions familières se sont imposées au style châtié, tandis que, par une évolution inverse, la plupart des expressions vicieuses employées dans nos provinces venaient d'anciennes formes élégantes, tenues aujourd'hui pour vulgaires.

P. L.

*
* *

De même qu'on a dit : Je m'en suis fui, avant de dire je me suis enfui ; de même on a dit je m'en suis allé, avant de dire je me suis en allé. Ce qu'il y a de plus drôle, c'est de voir le verbe *être* remplacer le mot aller, dans ces phrases : où avez-vous été, hier ? pour : où êtes-vous allé promener ? Il est clair qu'ici, il s'agit de l'élision de mots : où avez-vous été, pour où êtes-vous allé promener ?

Dr B.

—

Conjugaison du verbe « agonir » (XLIX, 790). — Ce mot, qui n'est pas dans le *Dictionnaire* de l'Académie, se trouve dans *Littré*, dans *Hatzfeld*, qui ne l'indiquent pas comme irrégulier ; il se conjugue donc comme *finir*. Le *Dictionnaire des verbes français*, de Bescherelle, en donne d'ailleurs la conjugaison.

J. Lt.

—

Philogyne (XLVIII ; XLIX, 603, 764). — M. G. de Massas (764) voudrait donner à *phile*, placé à la fin d'un mot, un sens *passif*, et au commencement, un sens *actif* : ne serait-ce pas plutôt le contraire?

Lui-même reconnaît que les exceptions sont nombreuses, et il cite *bibliophile* qui ne veut pas dire *qui est aimé des livres*, mais *qui aime les livres*.

D'après notre collègue S. également (618, V° philanthrope), la syllabe *phil*, employée comme préfixe, est active ; comme suffixe, elle est passive.

Je connais bien des mots où le verbe, placé à la fin, *suffixe*, a le sens *actif* ; hydrophobe, anthropophage, carnivore, pyrophore, thermomètre, pédicure, vermifuge, etc. ; quels sont donc ceux où il aurait le sens passif ? Et puis, je veux bien que *Théophile* signifie *qui est aimé de Dieu*, et *Philothée*, *qui aime Dieu* ; mais y a-t-il une différence entre *Théotime et Timothée*, entre *Théodore* et *Dorothée*, pour la signification, bien entendu ? J. Lt.

—

Savoyard ou Savoyen (XLIX, 956). — Il est vrai que Troie a donné *Troyen*, mais ce n'est peut-être pas une raison suffisante pour légitimer *Savoyen* (quoique Littré dise ce mot employé par Bonivard et ne le désapprouve pas).

De ce que les habitants de la Bretagne sont des *Bretons*, se croirait-on autorisé à dire : *Espons*, *Champons*, *Limons*, *Cerdons*, etc. ?

Quant à *Savoisien*, notre confrère remarque avec raison que ce vocable est d'une formation très fantaisiste. Il paraît avoir été édité par Moréri, mais les auteurs du *Dictionnaire* de Trévoux, et Littré après eux, sont loin de le recommander.

Pourquoi ne pas s'en tenir à *Savoyard*, malgré la prétendue susceptibilité que les Auvergnats ont le bon esprit de ne pas partager ? P. du Gué.

—

Pinchinat (XLIX, 902, 987 ; L, 39). — Comme notre co-intermédiairiste Vivarez, je ne répondrai pas directement à la question posée.

Mais ce que je puis affirmer, c'est que le mot, ou, plutôt le nom *Penchinat*, et non *Pinchinat*, est bien d'origine méridionale, et signifie *peigné*, en languedocien.

J'ajoute que c'est le nom d'une famille que j'ai bien connue, originaire de Sommières (Gard), sur les confins de l'Hérault, et dont le membre le plus en vue, après avoir été un des plus brillants avocats de Nîmes, est mort Premier Président à la Cour d'appel de Montpellier.

L. de Leiris.

—

Godiveau (XLIX, 956). — Voir T. G., 390. — La question a été amplement traitée en 1889, colonnes 538, 574.

*
* *

Dans l'état présent de la science culinaire, on appelle *godiveaux* des boulettes formées de veau, graisse de bœuf, œufs, sel, poivre et fines herbes, le tout haché et pilé. Chacun en a mangé dans les vol-au-vent de pâtissier, autrefois tourtes aux godiveaux.

L'étymologie du mot est très obscure ; on peut penser à *god vel* pour *good veal*, comme *god ale* pour *good ale*. Mais rien n'est plus mystérieux que l'origine de certains mots de cuisine, par exemple de *quenelle*, *salmis*, etc. N. Doum.

*
* *

Je crois qu'il suffira de voir le *Dictionnaire* de Trévoux. P. du Gué.

*
* *

Suivant Littré, origine inconnue. Origine également inconnue pour MM. Hatsfeld, Darmesteter et Thomas. Scheler y voit un dérivé de l'ancien verbe *goder*. Borel le rattache à *godebillaux*.

Voici maintenant ce que dit M. Pavot dans ses *Etymologies dites inconnues* (p. 155) :

Un point sur lequel on s'accorde, c'est que le *veau* jouait le premier rôle dans la composition du mets.

Il ne s'agit plus, alors, que de déterminer le sens de *godi* qui est *gode* dans *godebillaux*, tripes de bœuf.

Tout d'abord, *tripe* est venu du grec *trepo*, tourner. C'est : enroulement, *circonvolution*, et, pour cela, le bas peuple appelle le cerveau, les boyaux de la tête. Or, présenter des courbures alternées de saillies et de dépressions, c'est *goder* qui se dit d'une étoffe cousue en *froncis*. *Godron* qui est une moulure d'orfèvrerie était aussi le pli en S, qu'on imprimait aux jabots, aux manchettes — d'où l'adjectif *godronné* pour les grandes collerettes, aux rebords contournés, à l'instar de la fraise du veau.

Ce n'est pas, dit-on, cette partie de l'animal qu'on utilise pour le godiveau, ce serait le *ris*.

Peu importe ! cette glande également bien nommée ride, a des lobes séparés par des rainures dont le trait serpente comme les on-

duleux sillons de l'intestin et du cerveau. L'idée foncière est donc toujours la même.

GUSTAVE FUSTIER.

—

La Patte de chat (XLIX, 790, 938, 994).— L'homme au legs d'un million est bien celui de la Patte-de-chat. Il s'appelait Pruvot et, n'ayant jamais pu mettre qu'un numéro sur son établissement pendant savie, il voulait pouvoir y mettre un nom après sa mort.

Les revendications de la famille ont bien amené la transaction dont on parle. Un autre procès réduisit encore la libéralité du testateur. Une dame Hennion soutint devant les tribunaux que son fils, mis en rapport avec ce tenancier, par un M. de Civry, avait été décidé à l'achat d'un immeuble qu'il paya 200.000 francs trop cher, et en la prenant pour garantie ; d'où des procès engagés qui ruinèrent la famille. Bref, Mme Hennion réclamait 700.000 fr. de dommages et intérêts, à la ville de Paris, légataire de Pruvost et à M. de Civry, intermédiaire. Devant la première chambre du tribunal civil de la Seine, la ville de Paris et M. de Civry succombèrent. Ils furent réduits à payer solidairement 280.000 francs de dommages-intérêts à la veuve Hennion.

Que peut-il bien rester du legs Pruvost, après ces revendications, ces transactions et ces procès ? Dr L.

*
**

La situation exacte de cette maison close était sur le boulevard de Courcelles en face de la rotonde du Parc Monceau. L'ouverture de la rue de Thann a fait disparaître la moitié de l'immeuble ; le surplus du terrain a été longtemps sans trouver acquéreur. ANATOLE PAUTRE.

*
**

Si le prototype s'éleva au rond point de Courbevoie — lieu fort désert cependant pour un établissement pareil — la *Patte de chat* de 1862 ornait bien les abords du boulevard de Courcelles, à preuve que dans l'argot du quartier Latin, l'omnibus de Panthéon-Courcelles en devint Panthéon-*patte de chat !* Le succès n'ayant pas couronné l'entreprise, on établit dans ce vaste bâtiment, des logements à bon marché. Je le sais très pertinemment, pour y être allé voir un ancien clerc de mon père dont l'appartement n'avait d'autre perspective que le ciel. J'attends d'autres souvenirs pour plus amples renseignements. Par ce beau temps, mes amis sont à la campagne.

Patte de chat a remplacé patte de velours, trop souvent prise en mauvaise part (appréciation demandée par l'auteur de la question).

A quand l'historique des maisons *célèbres*, notamment au quartier Latin ? Les Quatre vents, la Botte de paille, alias *gerbe d'or*, la mère Malard et la mère Homicide, ces deux dernières ont disparu.

La mère *homicide* me faît penser à Viot *l'empoisonneur*, triste gargotier poursuivi, condamné et obligé de fermer boutique. On n'avait plus, en 1855, que Viot *l'aquatique*, alors rue Voltaire, aujourd'hui Casimir Delavigne. C'était la dernière ressource des bourses plates. J'ai connu cependant un autre restaurant non moins économique, rue Racine. Le progrès les a fait disparaître. LÉDA.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV à XLII ; XLIV à XLVIII ; XLIX, 129, 429, 537).

Contrat de mariage en vers.

La *Gazette des Tribunaux* du 13 avril 1837 donnait le compte-rendu d'un procès, jugé par le tribunal de Bourgoin, où il est question d'un curieux contrat de mariage, à propos d'une succession et ce contrat de mariage était... en vers.

Il ne s'agit pas d'un contrat de mariage léonin *envers* une des parties contractantes, mais bien d'une jolie pièce de poésie, œuvre d'un tabellion moins morose que beaucoup des officiers ministériels de nos jours.

Le tribunal, tout en déclarant le contrat valable (quoique les *vers* s'y soient mis) exprime le regret de voir un notaire se départir de la gravité que lui commandent ses fonctions et de se livrer à un pareil badinage dans un acte sérieux entre tous.

Voici le contrat :

Par devant Me X.... ont comparu les sieurs et dame Z...

ARTICLE PREMIER

Lesquels, ayant promis se prendre en mariage,
Veulent qu'un nœud légal et requis les engage,
A peine de dépens et condamnations,
Pour être mariés sous les conditions
Que d'un commun accord, comme suit, ils arrêtent.

ARTICLE DEUXIÈME

Au régime dotal les époux se soumettent,
Et les biens de la femme, actuels, à venir,
Sont tous constitués sans en rien retenir.
Cependant, le futur en pourra passer vente
A charge de remploi pourvu qu'elle consente

ARTICLE TROISIÈME

Son trousseau, composé d'effets, linges, habits.
Et prisé trois cents francs par les communs amis,
L'époux le recevra le jour du mariage ;
La célébration en deviendra le gage.

ARTICLE QUATRIÈME

Le père de l'épouse en faveur du présent,
A sa susdite fille a fait don et présent
De quatre mille francs en espèces de France,
Que le futur reçoit et dont il fait quittance,
Plus lui donne ledit six paires de draps fins,
Six oreillers en plume et quatre traversins,
Une commode, un lit, six nappes, vingt serviettes,
Trois cuillers en argent, en argent trois fourchettes,
Ces effets, seulement, donnés par préciput,
Sont prisés trois cents francs pour fixer le tribut,
Sans être aliénés, car l'épouse future
Pourra, s'it lui convient, les reprendre en nature.
Ou bien en exiger le prix estimatif
Cela sera pour elle effet facultatif.
Comme pour le trousseau, le jour du mariage
De ces effets donnés vaudra quittance et gage.

ARTICLE CINQUIÈME

Les deux futurs entre eux se font donation
De l'usufruit des biens de leur succession,
Desquels le survivant aura la jouissance ;
De fournir caution s'accordant la dispense ;
Mais s'ils ont des enfants le susdit usufruit
De la franche moitié se trouvera réduit,
Et ainsi convenu. sous toutes garanties
Dont l'acte fait, passé, lu devant les parties,
A Bourgoin, en l'Etude, où se trouvaient présents
Les témoins, bas nommés, audit lieu demeurants ;
Messieurs Louis Orcel, adjoint à la mairie,
Antoine Deschenaud, maître d'hôtellerie ;
Lesquels, ainsi que nous et chaque contractant,
Après lecture faite ont signé le présent.

Mon avis est qu'on n'a pas dû s'ennuyer à cette noce-là, car il est bien certain que les futurs époux et leurs beaux-parents devaient être de joviale compagnie pour s'être payé le luxe d'un pareil contrat.

Moi aussi, j'aurais assez aimé trouver dans cette poétique étude de Bourgoin, ou même dans une de celles de Louviers un bon testament en vers (je l'accepterais même en prose), déposé en ma faveur par une main inconnue autant que généreuse ; peut-être est-il temps encore de suggérer cette idée à l'un de nos collaborateurs. D'avance je proclame un tel testament un chef-d'œuvre et m'engage à le publier, comme je le fais pour le contrat que je viens de signaler aux bienveillants collaborateurs de l'*Intermédiaire*.

Le Code Napoléon a été mis en vers par Decombrousse, se disant ex-législateur.

JEHAN DE LOUVIERS.

—

Automobiles en 1827 (XLIX, 895, 995). — Je remercie l'aimable collaborateur G. S. de son intéressante communition et je lui demande de vouloir bien la compléter en me faisant savoir si la Pyroballistique eut un sort ? Cela a un intérêt français.

Existe-t-il une histoire de l'automobile ? Voici ce que j'ai pu réunir jusqu'ici sur ce sujet intéressant :

En 1757, l'américain Robison, en 1772, son compatriote Olivier Evans et en 1784 le célèbre James Watt proposèrent de substituer la vapeur aux chevaux, mais ces propositions ne semblent pas avoir eu de suites.

En 1771, un officier d'artillerie nommé Cugnot inventa une voiture à vapeur sur laquelle je n'ai aucun renseignement.

Je possède dans mes archives un intéressant procès-verbal, sur lequel je ne puis remettre la main, au sujet d'un essai fait, je *crois*, en 1791 à l'école militaire de Paris. La voiture était l'œuvre d'un officier français. L'essai eut une fin presque tragique ; au moment de la mise en marche, la voiture bondit avec une telle violence qu'elle traversa la cour de l'Ecole militaire et alla se briser contre le mur ; il n'y eut heureusement pas mort d'homme. Ce procès-verbal fait partie des papiers Molard ou des papiers Servières.

En 1802, un anglais, Richard Trevetick fit également une tentative infructueuse, mais au lieu de bondir, sa voiture resta sur place ; quelques perfectionnements furent apportés en 1812 et la nouvelle invention parvint à circuler sur route lorsque les côtes n'étaient pas trop raides.

Plus tard, on imagina de donner à ces machines « des espèces de jambes de fer, qui, s'appuyant sur le sol, *à l'imitation* de *la marche des animaux*, faisaient avancer la voiture ». Mais ce système dégradait les routes et produisait peu d'effet, il fut abandonné.

En 1825, nouveaux essais infructueux ; les Anglais persistaient à chercher la solution dans les *jambes* dont nous avons parlé.

M. Gurney parvint à faire cheminer péniblement dans ces conditions un mons-

tre de 8.000 kgs. Après quelques perfectionnements, Gurney parvint néanmoins pendant 4 mois, en 1831, à parcourir journellement la route qui conduit de Glocester à Cheltenham (3 lieues anglaises et demie, soit 17 kilomètres) la voiture faisait le trajet en une heure et portait 36 personnes, avec leurs bagages, mais la route étant devenue molle par suite de réparation, la machine se brisa sous l'effort.

Les intrigues des entrepreneurs de transport parvinrent à faire échouer de nouveaux essais en faisant frapper d'impôts excessifs les voitures à vapeur.

Néanmoins, le Dr Church de Birmingham et les ingénieurs Hancock, Ogle et Summers lancèrent de nouvelles machines qui semblent avoir réussi au moins pendant un certain temps. Le *Magasin universel* (1833, p 124 et 125) donne deux gravures de la voiture Church et de l'autopsy de Hancok et C°

La voiture Church est curieuse par sa masse : c'est un immense mail-coach porté par trois roues ; l'autopsy, plus légère, est particulièrement intéressante, car sa chaudière a quelques rapports avec le système Serpollet. Elle était, en effet, divisée « en chambres étroites, par des plaques de fer, de sorte que l'eau y était partagée en tranches minces et qu'elle s'y échauffait sur une grande étendue à la fois ».

La chaudière Church ressemblait encore plus que la chaudière Hancock au système Serpollet : « l'eau y était contenue dans des tubes minces, de sorte qu'elle était chauffée à la fois sur un grand nombre de points ».

L'autopsy faisait le service entre Londres et Pentonville.

En 1833, Ogle et Summers se rapprochent encore plus de la chaudière Serpollet. Le moteur de leur voiture, pesant 6.000 kg sans compter le poids des voyageurs, était alimenté par une chaudière « formée de tubes si minces qu'alors même que l'un deux se serait brisé par la force de la vapeur, cela ne faisait pas plus d'effet que le jet de vapeur qui s'échappe de temps à autre des soupapes... »

C'est avec cet instrument que Ogle parvint à conduire en 31 minutes du bazar de Portman Street à Londres, à la campagne de M. de Rothschild à Skamford-Hill, plusieurs gentlemen au nombre desquels était le savant M. Babbage. Le trajet fut parcouru avec une vitesse de 25 kilomètres à l'heure.

Peu de temps après cet essai, Sir Francis Macerone fit le voyage d'aller et retour de Londres à Windsor, avec une vitesse de 40 km. à l'heure, sur un terrain horizontal et une moyenne de 30 km.

En 1834, Seguier, de l'Institut, faisait en France des essais sur lesquels je ne suis pas documenté.

Je passe la plume à un automobilographe plus savant que moi. J. G. Bord.

—

Anthropophages français (XLIX, 217, 369, 399, 550). — Voici un cas qui peut passer pour le plus extraordinaire de tous :

En 1573, la ville protestante de Sancerre était assiégée par les troupes catholiques commandées par La Châtre. Le siège durait depuis le mois de mars et la famine était grande, quand, le 21 juillet, un vigneron nommé Simon Potard et sa femme s'avisèrent de *manger leur propre fille...*

Aucun doute ne peut s'élever sur l'authenticité de cette histoire. Elle nous est rapportée par Jean de Léry qui était l'un des assiégés et qui est entré lui-même chez l'anthropophage au milieu du dîner.

Le vigneron et sa femme étaient à table avec une invitée, une vieille voisine, nommée l'Emorie. Ils avaient « curé et rongé » le crâne, mangé les oreilles et fait cuire la langue qui était sur un plat. Jean de Léry vit encore :

> les deux cuisses, jambes et pieds dans une chaudière avec vinaigre, espices et sel, prests à cuire et mettre sur le feu ; les deux espaules, bras et mains tenans ensemble, avec la poitrine fendue et ouverte, appareillez aussi pour manger...
>
> Le père, la mère et la vieille furent prins prisonniers, lesquels sans tergiverser confessèrent le faict.

On trouvera les détails du procès dans Jean de Léry, *Histoire mémorable* [*du siège*] *de la Ville de Sancerre... fidèlement recueillie sur le lieu*. s. l. 1574. p. 146, 151.

Candide.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

L' Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* — 30 Juillet 1904.

40e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

Il se faut entr'aider

N° 1047 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Ronsard. — La date de sa naissance a été fixée par le poète lui-même, qui dit dans une de ses élégies, la 20e :

Mon Belleau, sans mentir je diray verité
Et de l'an et du jour de ma nativité.
L'an que le roy François fut pris devant Pavie
Le jour d'un samedy Dieu me presta la vie
L'onziesme de septembre....

La bataille de Pavie eut lieu le 24 février 1525. Comme l'année alors ne commençait qu'à Pâques, on rapportait cette bataille à la date de 1524.

En conséquence, Ronsard serait né le 11 septembre 1524. C'est ce que répètent tous ceux qui parlent de lui, en dernier lieu M. Faguet (*Seizième siècle*, *Études littéraires*, 1894, page 199).

Mais le 11 septembre, qui tombe sur un samedi en 1518 et en 1529, ne tombe pas sur ce jour dans les années intermédiaires. En 1524, il tombe sur un dimanche ; en 1525, sur un lundi, etc.

Ronsard s'est trompé. Mais comment corriger l'erreur ? On ne saurait dire s'il est né le dimanche 11 septembre 1524, ou le samedi 10. DEBASLE.

—

La sentinelle qui empêche de passer le Petit Caporal. — Un soldat en faction barra la route à Napoléon, c'était sa consigne ; on sait la réponse qu'il fit à l'empereur : « Quand vous seriez le Petit Caporal, on ne passe pas ! »

Ce soldat s'appellerait Coluche ; il sera originaire de Gastins, (en Seine-et-Marne). C'était l'avis de M. Lhuillier, si nous en croyons une note manuscrite de lui.

Il est donc permis de demander :

1° L'anecdote célèbre est-elle vraie ?

2° Si elle est vraie, la sentinelle, héroïne de l'aventure, s'appelait-elle Coluche ?

3° Et en ce cas qu'est devenu Coluche ?

M.

—

Un livre ignoré sur Louis XVII. — Je possède dans ma bibliothèque un ouvrage russe intitulé *Destinée malheureuse du Dauphin, fils de Louis XVI* par l'abbé de Fermont (*sic*) probablement Edgeworth de Firmont) traduit de l'allemand, publié en 1815, à Moscou (Imprimerie de l'Université), 84 pages in-8 avec cette épigraphe :

Deposuit potentes de sede
Et divites dimisit inanes (Luc).

En consultant les bibliographies françaises et allemandes, je ne trouve aucune mention de la publication de cet ouvrage, soit en français, soit en allemand. D'autre part, l'indication « traduit de l'allemand » montre clairement que l'original a été écrit en langue allemande. Il s'agirait donc d'un manuscrit écrit en allemand par l'abbé Edgeworth de Firmont, peut-être à l'époque où il se trouvait à Mitau et remplissait les fonctions de confesseur du roi Louis XVIII.

Cet ouvrage, qui offre le plus grand intérêt, débute par un « extrait des Mémoires » du citoyen Dessault, chirurgien du

«Grand Hospice de l'humanité». Il parle de la mission qui lui a été confiée par la Convention de soigner le dauphin, de remédier à son état de faiblesse physique et intellectuelle, d'améliorer sa situation matérielle. Il donne des détails sur sa manière de vivre, sur ses occupations, ses jeux, ses entrevues avec sa sœur. Il parle ensuite des tentatives de corruption exercées sur lui (Dessault) par les agents de Charette et le comité royaliste de Paris, de la remise qui lui est faite d'une boite renfermant 500 louis et de l'invitation qui lui est adressée de favoriser l'évasion du dauphin. Dessault fait part de ces propositions à la Convention qui le charge d'y répondre et envoie des espions pour tâcher de prendre en flagrant délit leurs auteurs.

Le récit, interrompu par la mort subite de Dessault, est repris par un certain Felsac, agent de Charette, qui est l'âme du complot et l'auteur des tentatives de corruption exercées sur Dessault. Felsac, pour arriver à ses fins, a gagné la confiance de Cyprien (?) aide de Dessault. Profitant de ce que Cyprien est atteint d'une maladie grave, il s'empare du permis, délivré par la Convention, qui l'autorise à visiter à toute heure les prisonniers du Temple. Muni de ce permis, Felsac pénètre dans la prison, gagne la confiance des gardiens et enlève le dauphin en lui substituant un enfant orphelin qu'il a introduit dans un cheval de bois destiné à l'évasion du dauphin. L'opération ne s'effectue pas sans peine : la gouvernante placée auprès du dauphin s'oppose d'abord à son enlèvement, mais la remise de cent louis et la menace d'un coup de pistolet ont bientôt raison de sa résistance.

Le dauphin est emmené ensuite par Felsac en Vendée. Avant d'arriver au campement de l'armée royale, ils tombent dans une embuscade de gendarmes lancés à leur poursuite, sont délivrés par un parti de chouans et finissent par arriver au quartier-général de l'armée de Charette. Après une brillante réception, la reconnaissance du dauphin comme héritier légitime de la couronne, Charette redoutant une trahison, car une partie de l'armée vendéenne est travaillée par les émissaires de la Convention et est sur le point de déposer les armes, confie le dauphin à la duchesse de V*** (ou B***. la lettre V est représentée en russe par le signe B) qui s'est réfugiée avec sa famille, au temps de la Terreur, dans une île située non loin de l'embouchure de la Loire près de Paimbœuf. La duchesse de V***, qui a connu le dauphin à Versailles, le reconnaît et se fait reconnaître de lui. Un armistice ayant été conclu entre les Républicains et les Vendéens, et une des clauses de cet armistice stipulant la remise du dauphin entre les mains des commissaires de la Convention, Charette, qui n'a cessé de protester contre cette trahison, ordonne de faire transporter l'enfant dans une île située sur le littoral des Etats-Unis. A peine sorti du port, le navire est capturé ; le dauphin et Felsac sont repris et enfermés dans la prison du Temple. Le dauphin est atteint de convulsions et meurt bientôt de chagrin et de désespoir. .

Il est encore fait mention, dans le livre, de la mort subite de Dessault à la suite de sa constatation de la substitution opérée et de son rapport à la Convention. On y parle aussi de la maladie et de la mort de l'enfant subtitué, du rapport fait cinq jours après par Sévestre à la Convention au sujet de cet événement et de l'enterrement de l'enfant dans le cimetière de Sainte-Marguerite.

Tel est le résumé des principaux faits contenus dans ce livre étrange qui me paraît renfermer une foule de détails inédits, notamment l'extrait des mémoires de Dessault.

Je serais curieux de savoir quelle est la valeur de cette version nouvelle de l'enlèvement et de la mort de Louis XVII. Est-ce une supercherie littéraire ou bien l'abbé Edgeworth de Firmont qui, par ses fonctions, devait connaître tous les secrets de la cour de Louis XVIII, a-t-il fourni la vraie solution de la question qui passionne depuis si longtemps le parti légitimiste et les chercheurs ? Faut-il y voir aussi la genèse d'une légende qui aurait peut-être inspiré Naundorf et les autres prétendants ? F. Tastevin.

M. Otto Friederich qui a recueilli tout ce qui a été publié sur le dauphin et à qui nous avons communiqué cette lettre, nous a dit entendre parler de ce livre pour la première fois.

—

L'impératrice Béatrix de Bourgogne. — Existe-t-il une étude historique ou un article de revue sur la femme de Frédéric Barberousse ?

Je ne vois rien qui la concerne dans la *Bibliographie* Ungherini. — En cherchant son nom dans l'*Intermédiaire*, j'ai trouvé les anecdotes connues qui se rattachent à sa personne : la révolte de Milan, la double histoire de la mule, etc. On nous a rappelé pourquoi les Milanais avaient sujet de lui garder rancune, mais on n'a pas su nous expliquer le sens du monument injurieux qu'ils lui avaient élevé jadis et qui est aujourd'hui au Palais Brera.

Que signifie cette statue ? A quel trait son geste fait-il allusion ?

Nous comptons parmi nos collaborateurs intermittents les meilleurs historiens actuels de l'Italie ; je serais très reconnaissant à celui d'entre eux qui pourrait et voudrait donner le mot de l'énigme.

S.

—

L'affaire du Pot-au-Lait. — Je trouve, dans le carton *11228* des *Archives de la Bastille*, la note suivante :

22 Avril 1733.

Geneviève de la Marre.

Pour l'affaire du Pot-au-lait (on ne voit point ce que c'est que cette affaire) et pour celle de de Licq, imprimeur à Sainte-Menehould.

Il paraît que c'est elle qui a trahi tous les complices dans cette affaire, qu'elle les a dénoncés et qu'elle en a reçu récompense.

Sortie le 28 avril 1733.

Quelle pourrait bien être cette affaire du *Pot-au-Lait* ? Ne s'agirait-il pas de l'impression ou de la distribution clandestine des *Nouvelles ecclésiastiques* et autres pamphlets jansénistes, qui circulaient sous le manteau, grâce aux plus ingénieux subterfuges ? PAUL EDMOND.

—

La Régence. — N'existe-t-il pas une bibliographie des ouvrages ayant trait à la Régence ? H. F. S. V.

—

La Police sous le Directoire. — Le Bureau de surveillance. — Les agents du Bureau de surveillance sous le Directoire étaient payés tous les 15 jours. Je possède deux feuilles d'émargement intéressantes.

L'une de la 1re quinzaine de prairial an IV, la seconde de nivose an V.

La première a pour titre :

Traitement des employés à la surveillance générale fixé par le ministre d'après son arrêté de floréal an III :

	Traitement annuel
Noel Inspecteur Général	8.000
D'Ossonville inspecteur général adjoint	8.000
Agents d'exécution :	6.000
Pasté, Maugas, Mariotte, Lesueur, Warin et Pepin	
Agens de 1re classe :	6.000
Chambellan, Ricard, Bourdon, Piccini, Barbier, Pehé, Decamps, Lefranc, Lalande.	
Agens de 2me classe :	4.200
Perollet, Leroy, Romain, Vandervelle, Folleville, Chernelle, Waillemet, Dufresnoy, Millet, Barsolezy, Laporte, Fouché, Noël, Bourgade, Jansions, Colin, Chevalier.	
Agens de 3me classe :	3.000
Gorju, Chartier, Rougeot, Maillefert, Pezeux, Redon, Moul, Duflos, Varon, Leclerc, Cousin, Leviez, Laumonier, Gagnard.	

Le Cn Bazin n'a pas été porté à la 2me classe et les Cns Juneau, Boulanger, Barré et Mathieu à la 3me classe, parce qu'ils n'ont point encore fait de service.

L'état signé de tous les agents est certifié exact par Noël et d'Ossonville et il porte les vus de Garon directeur de la 2me division et de Vimar, secrétaire général.

Il serait intéressant de compléter cette liste et dans un prochain n° de l'*Intermédiaire* je pourrai donner celle de l'an V.

Quelles étaient les attributions du bureau de surveillance ? Etait-ce la police secrète ? J. G. BORD.

—

Une statue de Napoléon Ier à Lyon. — Il y avait à Lyon une statue représentant Napoléon Ier *à cheval* Cette statue était l'œuvre de Nieuwerkerke et avait été exposée au rond point des Champs-Elysées, à Paris, le 15 août 1851, avant d'être envoyée à Lyon où elle fut inaugurée quelques mois après. Ceci résulte de documents absolument indiscutables.

Vers 1884, j'eus la chance de découvrir la tête de cette statue, à Lyon ; elle avait été tranchée du tronc suivant la ligne inférieure des maxillaires et du menton pour

aboutir, par derrière, au haut du cou, à la ligne des cheveux.

Je désirerais savoir :

1° Si cette statue a été enlevée officiellement de l'emplacement qu'elle occupait ;

2° Si, au contraire, il est vrai que cette statue a été, en totalité ou en partie, jetée bas, la nuit par vandalisme, sans que la ville de Lyon y ait été pour rien ;

3° A quel emplacement se trouvait cette statue. C. B. I.

—

Le saint-sacrement donné à manger à un cheval. — Durant les guerres de religion, un chef de bande allemand ou suisse entra à cheval dans une église et fit manger à son cheval le saint-sacrement. Il a été fait un vers à ce sujet. Quel vers et à quel incident précis fait-on allusion ? M. R.

—

La Russie pendant la guerre de 1870. — Le colonel Stoffel, dans une brochure intitulée : *De la possibilité d'une future alliance franco-allemande*, raconte ce qui suit, page 17 :

L'impératrice Eugénie écrivit à l'empereur Alexandre, dans les termes les plus nobles, pour lui demander ses bons offices, deux lettres pleines d'un patriotisme élevé. Les réponses du csar sont une fin de non-recevoir polie dont la lecture est navrante...

Peut-on savoir qui détient actuellement ces lettres et si elles ne doivent pas un jour être publiées ?

M. O. Stora.

—

Saint Baronte. — Baronte, selon les *Acta Sanctorum* (*Martii* t. III Antverpiæ, Meursium, MDCLXVIII°, p. 568 a) fut, avant d'être sanctifié, un seigneur français du VIIe siècle qui, se repentant d'une vie dissolue, entra avec son fils dans le monastère bénédictin appelé « Longoretum, Longoretus et Langoritus..... vulgo *Lonrey en Braine* ; nunc autem passim dicitur *S. Siran en Braine* a S. Sigiranno fundatore ».

Là, il eut une vision fameuse qu'Ozanam (*Etudes sur les sources poétiques de la Divine Comédie*. Voir en *Œuvres complètes*, 1855-62, t. V, p. 420-21), Alexandre D'Ancona (*I Precursori di Dante*, Firenze, 1874, p. 72) et autres écrivains ont mentionné, comme une des nombreuses sources qui ont pu avoir inspiré au Dante le plan de la *Divine Comédie*.

Dans la brochure intitulée *San Baronto, leggenda del secolo VII, edita a cura di un Predicatore Cappuccino*, Pistoia, Eredi Bracali, 1869, on dit, à la p. 16, que Montalembert dans ses *Moines d'Occident*, t. IVe, parle de la vision de saint Baronte comme une des sources de la *Divine Comédie*.

Cet opuscule a été écrit très négligemment par le chanoine G. Breschi, avec la collaboration des Pères Romolo da Pistoia et Raffaello da Gavinana. Montalembert parle en vérité, dans le t. IV, p. 94 (éd, 1860-67) des visions de Fursy comme une des sources poétiques de la *Divine Comédie*, mais, sauf erreur, il ne nomme pas saint Baronte, dans aucun des cinq volumes de son ouvrage.

Plus tard, saint Baronte se rendit en Italie et vint fonder en Toscane, sur un des sommets de la chaîne du Monte Albano — non loin de Vinci, patrie de Léonard et d'où l'on a une vue merveilleuse de la moitié de la Toscane — un hermitage avec une église plus tard reconstruite, mais où l'on voit encore, dans la crypte, les restes de l'ancien édifice qui est antérieur à l'an mille, comme le prouvent les colonnes et les chapiteaux caractéristiques de cette époque.

L'église avec la maison du curé s'appelle encore aujourd'hui Saint-Baronto et se trouve à cinq kilomètres au nord-est de Lamporecchio et à quinze kilomètres à l'ouest de Pistoia. Mabillon ajoute (*Annales Ordinis S. Benedicti etc.* Lucæ, Venturini t. I, MDCCXVIII, p. 504) à la narration des Bollandistes, que le texte complet de la vision de saint Baronte se trouve dans le *codex Remigianus* avec le portrait du saint, portrait que Mabillon a reproduit dans son ouvrage avec un autre portrait du saint dont l'original existe, dit-il, dans l'église de *S. Albini* (Aubin) apud *Andecavos* (Angers).

Quand je visitai Saint-Baronte en 1872, l'église possédait les os du saint et de ses disciples, et dans la crypte, sur les parties verticales de l'autel, il y avait 24 statuettes en bronze émaillé en vert, bleu, blanc et or, d'un prix inestimable et probablement peu postérieures au temps du saint (VIe siècle). La statuette du milieu représentait saint Baronte et avait 50 cm.

de hauteur. Les autres 24 statuettes en bronze avaient 15 cm. de hauteur et consistaient en une ou en plusieurs figures dorées et sans émail et représentaient les faits et les miracles du saint.

Quelques années plus tard, quand je visitai de nouveau l'église, quatre statuettes avaient disparu.

Il y a dix ans, à peu près, quelques étrangers visitèrent Saint-Baronte et exprimèrent hautement leur admiration pour ces bronzes. Quelques jours après, tous avaient disparu. On fit un semblant d'enquête et naturellement on ne découvrit rien.

Il est sûr que ces bronzes se trouvent actuellement dans quelque collection étrangère.

Voici maintenant les questions que je n'ai pas pu résoudre:

1° Quels sont les noms actuels de Lonrey en Braine, et de Saint-Siran en Braine, que j'ai cherchés en vain dans les dictionnaires (*Dict. de Géographie* de Vivien de Saint-Martin et Schrader, *Grande Encyclopédie*, etc.) sans trouver des équivalents exacts et certains ?

2° Où se trouve actuellement le *codex Remigianus*, cité par Mabillon et existe-t-il d'autres manuscrits contenant le texte complet de la vision de saint Baronte, avec ou sans son portrait ?

3° Le portrait de saint Baronte, existant à Angers au temps de Mabillon, se trouve-t-il encore parmi les restes de l'église et de l'abbaye de Saint-Aubin conservés dans le palais de la préfecture à Angers ?

4° Existe-t-il quelque travail critique sur les sources de la légende de saint Baronte et sur le caractère historique de ce personnage ? PROF. LUIGI P.

—

Bourbon Lavedan — Bégole—La Corne. — Jean-Jacques de Bourbon, vicomte de Lavedan, testa le 25 août 1610, et, comme il était sans enfants, il laissa la vicomté de Lavedan à Marie de Gontaut sa seconde femme qui, au lieu de la transmettre aux seigneurs de Bégole, neveux de son mari, en fit don à Philippe de Montaut.

Cependant, une des sœurs du dernier vicomte de Lavedan ayant épousé Antoine, seigneur de Bégole, près de Tarbes, elle en eut, entreautres enfants, Catherine de Bégole, femme de Gilles de la Roche, seigneur de Fontenilles, dont Jean-François de la Roche appelé le baron de Lavedan, probablement à cause des prétentions de sa mère, père de Charles de la Roche, comte de Lavedan. Une autre sœur du vicomte de Lavedan épousa Louis, seigneur de la Corne, près de Randan.

On demande des détails généalogiques et héraldiques sur les familles de ces seigneurs de Bégole et de La Corne.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Bourbon Basian — Garisson — d'Aliez ou Daliez. — Louis de Bourbon, baron de Basian, épousa, en 1671, Anne de Garisson dont N. de Bourbon, baron de Basian, qui vivait marié en 1725.

Anne de Garisson hérita de son fils la baronnie de Basian, qui passa à sa petite-nièce Marie-Catherine d'Aliez de Réalville, mariée, en 1754, à Pierre-Jacques de Godaille, marquis de Cieurac.

Peut-on me donner des détails sur ces derniers représentants d'une branche de la maison Royale de France?

La marquise de Cieurac était fille de N. d'Aliez ou Daliez, Président à la Cour des Aides de Montauban, et de Jeanne-Marie-Gabrielle du Faur, issue du mariage de Tristan du Faur, marquis de Cardaillac, avec N. Ferrand.

Je crois que Anne de Garisson pouvait être fille de Jonathan de Garisson, seigneur de Lustrac et de Bressots, secrétaire du roi, et qui avait au moins eu quatre autres filles, alliées avec les familles d'Augeard, de Clauzade, de Caussade et de Scorbiac. Comment Anne de Garisson était-elle la grand'tante de la marquise de Cieurac ?

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Portraits de madame de Chabrillan. Quels portraits existent de Mme Lionel de Chabrillan, qui a publié des mémoires sous le nom de Céleste Mogador ?

TRUTH.

***

La question a été directement transmise à Mme de Chabrillan qui a répondu en nous communiquant ses portraits reproduits déjà dans la *Vie illustrée* :

Céleste Mogador à 16 ans :

Dansant avec Adèle Page, aux Variétés, 1852 ;

Dans son costume de Mabille, 1849 ;

Chantant la *Gauloise*, 1870 ;
Au moment de son mariage, 1855 ;
Après la mort de son mari, 1859 ;
Dans sa retraite, 1896.

En tête des mémoires est un joli portait d'elle, gravé d'après un dessin de Thomas Couture.

—

Les demeures de Chateaubriand. — M. Bord a déjà publié dans l'*Intermédiaire* une notice sur le domicile de Chateaubriand, rue Miromesnil. Pourrait-on nous donner quelques indications aussi précises sur les autres domiciles de Chateaubriand (sauf rue Denfert, Vallée aux Loups) ? EDOUARD CHAMPION.

—

L'ingénieur Daudet. — En 1724, le prince de Conti eut l'intention de faire construire un canal sous le nom de canal de Bourbon, qui devait amener à Paris, au faubourg Saint-Martin, les eaux de la rivière d'Oise prises à Stors, près l'Isle-Adam. Les travaux devaient être exécutés par les soins de l'ingénieur Daudet, de Nîmes. Cet ingénieur serait-il un des ancêtres du célèbre romancier Alphonse Daudet ? PAUL PINSON.

—

Mademoiselle de Fontaines. — M. Cousin, dans l'ouvrage qu'il consacre à Mme de Longueville (2e édition, Saint-Simon p. 86. et suiv.) parle d'une demoiselle de Fontaines. Je serais heureux de pouvoir établir sa parenté et de connaître ses armoiries. H. F. S. V.

—

Les armes d'Angélique de Mauriac, épouse du marquis de La Grange. — Je serai fort obligé que l'on veuille bien me dire quelles étaient les armes de Angélique-Adélaïde Méliand de Mauriac, qui épousa le marquis de la Grange, par contrat des 5 et 6 janvier 1766. T.

—

Le duc de Richelieu. — Voltaire a adressé une épitre, datée de Lunéville, 18 novembre 1748, *à M. le duc de Richelieu, à qui le Sénat de Gênes avait érigé une statue* :

Je la verrai, cette statue
Que Gène élève justement
Au héros qui l'a défendue...

Cette statue existe-t-elle encore à Gênes ? DEBASLE.

Un roman d'Eugène Sue à retrouver. — Dans un roman d'Eugène Sue, un quaker de passage à Paris achète un malheureux cheval tout près de succomber sous les coups d'un charretier.

L'animal dépouille sa chrysalide de misère, c'est un superbe barbe, éta'on d'un grand prix.

Serait-ce l'histoire de Godolphin, père de la race anglaise ?

On serait heureux d'avoir le titre du roman difficile à reconnaître sur les catalogues de librairie. LÉDA.

—

La romance d'Aspasie. — Elle est citée par d'Alembert, dans un morceau publié par l'éditeur de ses Œuvres posthumes : *Sur la tombe de mademoiselle de Lespinasse.* « Je ne saurais trop, dit-il, me redire ces mots de la romance d'Aspasie, que je relis tous les jours :

Si réclamez ? sa douce fantaisie,
Elle dira : Que ne l'inspirez-vous !

Quel est l'auteur de cette romance ? Où le texte s'en trouve-t-il ?

DEBASLE.

—

Bachaumont, pseudonyme. — De renseignements verbaux qui confirment l'indication fournie par le *Dictionnaire* de Georges d'Heylli, il résulte que les ouvrages et les articles de journaux (*Gil Blas*) publiés il y a vingt-cinq ou trente ans sous ce pseudonyme, sont d'un écrivain dont le vrai nom était Gérard. Que sait-on de lui à l'*Intermédiaire* ? Prénoms ? Dates de naissance et de décès ? Particularités quelconques ?

P. LBE.

—

La mémoire. — La mémoire a-t-elle progressé depuis les temps antiques, et pour quelles causes ?

ALPHONSE RENAUD.

—

C'est tout réfléchi. — « Réfléchissez-y... — *C'est tout réfléchi* ». Cette manière de parler est-elle correcte et peut-on employer dans ce sens le participe passé du verbe neutre « réfléchir » ?

On dit bien : un homme réfléchi (qui a l'habitude de la réflexion) ; une aversion réfléchie (qui a le caractère de la réflexion), mais le sens n'est pas exactement le même. « C'est tout réfléchi » veut dire en effet : « J'y ai déjà réfléchi ».

Que pensent nos savants intermédiairistes de cette expression ?

Le mot « revoir » parait pris substantivement dans l'expression « au revoir ». Peut-on dire, par extension : les douceurs du revoir, l'espérance du revoir ? (Bien entendu, je laisse de côté le substantif « revoir », terme de vénerie).

X. Y. Z.

—

Aller en Portugal, au Monténégro, etc. — Il n'est pas comme les étrangers pour faire remarquer les bizarreries d'une langue. Dernièrement, un Italien me demandait pourquoi nous disons : Aller *en* Portugal, aller *au* Monténégro. Je ne sus que lui répondre.

J'étends la question et j'observe qu'on emploi le *au* surtout pour les pays hors d'Europe. Si nous disons : aller *en* Danemarck, *en* Anjou, nous dirons en revanche : aller *au* Brésil, *au* Japon, avec des exceptions comme : aller *en* Afghanistan. (Euphonie ?) Nos aïeux disaient autrefois: Aller *en* Maroc, *en* Alger. Mais alors pourquoi dire : aller *au* Tyrol et aller *en* Aragon ?

Et pour les noms féminins ? Aller *en* Suisse et aller *à la* Guyane. Pour deux provinces du même pays : aller *en* Californie, aller *à la* Louisiane. D'autre part : aller *à la* Nouvelle-Ecosse, et aller *en* Nouvelle-Calédonie (il est juste de reconnaître qu'on dit autant *à la* Nouvelle-Calédonie, et *en* Nouvelle-Zélande que *à la* Nouvelle-Zélande). On me répondra qu'il s'agit ici d'un nom propre formé avec un adjectif. Mais pourquoi dire aller *en* Terre-Sainte et non *à la* Terre-Sainte ? OROEL.

—

Les femmes célèbres qui ont posé nues. — Quelles sont les femmes célèbres qui ont posé nues, pour leurs statues ou leurs portraits, depuis la maîtresse d'Alexandre, jusqu'à la sœur de Napoléon ? CANDIDE.

—

Tableaux sur la Ligue. — J'ai cherché vainement un travail d'ensemble sur les tableaux contemporains de la Ligue et sur la Ligue. Peut-être n'en existe t-il pas?

Y.

—

Gravure démarquée. — Je possède une petite estampe oblongue 251 × 100 qui a servi de titre à une suite de figures; dans un cartouche central auquel sont adossés des amours, lequel est surmonté d'une tête de chérubin, on lit : *Cayer propre aux aspirants au génie militaire et civil qui ont besoin d'aprendre à dessiner à la plume et se préparer à opérer d'après nature.* Au dessous en une ligne : *Diverses veuës de Rome et* composition libres d'Architecture *remises en lumière par* C. Naudet. Et plus bas : *avec privilège du Roy.*

Les mots ici en italiques sont les seuls qui appartiennent à l'inscription primitive de l'époque de Louis XIV ou peut-être Louis XIII que le mot « veuës » peut faire supposer ; les mots : « composition libres d'architecture » et le nom « C. Naudet » ont été mis en place d'autres au XIXe siècle, probablement par Caroline Naudet. Un obligeant intermédiairiste connaîtrait-il l'auteur de ce *Cayer propre*, etc. et l'époque de sa première publication ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Écusson à déterminer. — L'écusson représenté ci-contre, figure sur une crédence Renaissance en noyer, de l'Ecole lyonnaise. Une tradition de famille veut que ce meuble vienne de l'évêché d'Autun. Que sont ces armoiries ?

Comte de J.

—

Compositeurs à retrouver (*Suite*). (XILX ; 789 ; L. 10, 62).

32 Anima Pentita, Venise, mendicanti, 1667.

33 Apollo Pacificatore. Padoue, Théâtre Nuovo, 1812.

34 Arcadia in Brenta, Théâtre d'Este, octobre 1752.

35 Armida nemica, amante, esposa. Venise 1669.

36 l'Arrivo di Rossini ai Campi Elisi, vaudeville. Savone, s. d.

37 Artaserse. Turin, Théâtre Carignano, automne 1730.

38 Artaserse, Breslau, 1733. Opéra italien.

39 le Arti. Naples, Théâtre Fiorentini, 1837.

40 l'Assalone, oratori ; Florence à St-Philippe Nery, 1785. (*A suivre*).

Réponses

—

Les drapeaux des Suisses en août 1792 (L, 2). — A supposer, ce qui est bien invraisemblable, que les drapeaux des Suisses enterrés à Courbevoie n'aient pas été, peu de temps après, déniches et promenés en triomphe par la canaille, il est très évident qu'on ne retrouverait dans la cachette, si elle existait encore, que du terreau à la place des drapeaux confiés à la terre.

En effet, il serait absolument miraculeux que les étoffes et les hampes aient résisté à plus d'un siècle d'humidité, alors qu'on voit des drapeaux plus modernes, conservés dans des conditions bien plus favorables, détruits déjà par le temps.

Voyez les drapeaux pris à l'ennemi sous le règne de Napoléon Ier, qui entourent le tombeau de l'empereur aux Invalides. Ils n'ont plus de couleurs et sont d'une teinte grise presque uniforme.

Si on les touche du doigt, l'étoffe, qui n'a plus de corps, cède et tombe en poussière.

Nous pensons donc que de toute façon, il faut faire son deuil des drapeaux des Gardes Suisses. COTTREAU.

—

Un curieux fossile humain trouvé dans la forêt de Fontainebleau (XLIX, 783, 905). — Si la réponse de M. Stanislas Meunier ne laisse rien à dire, au point de vue scientifique, touchant le prétendu fossile humain, trouvé, en 1823, dans la forêt de Fontainebleau, la question de M. Louis Tesson n'en reste pas moins entière. La roche a-t-elle été conservée ? Où se trouve-t-elle actuellement ?

Sur ce point, je vous signalerai le passage d'un roman d'Auguste Luchet, paru en 1849, l'*Eventail d'ivoire*. Auguste Luchet, né à Fontainebleau, était alors gouverneur du château ; dans ses romans, aujourd'hui profondément oubliés, il introduisait des bribes d'histoire locale, qui méritent d'être recueillies. C'est ainsi qu'il nous apprend que le fameux fossile humain « est honteusement enfoui dans une cave, à Rouen, où le salpêtre achève sans doute d'effacer l'empreinte vague qui le rendit si dangereusement précieux à son infortuné possesseur ».

Et comme, au moment où paraissait l'*Eventail d'ivoire*, personne ne croyait plus au caractère fossile de la roche, Luchet émet une nouvelle hypothèse, qu'il serait curieux de vérifier : « c'était tout bonnement l'ébauche à peine dégrossie d'un bas-relief équestre, entrepris pour Francois Ier par Sarho, dans le genre des caryatides colossales qu'on admire encore à l'un des bouts du Palais ».

Encore un mot sur ce prétendu fossile, qui a fait couler tant d'encre. Tout le monde fait honneur de sa découverte au colonel Juncker et au docteur Ganot. Cependant, d'une lettre de Cuvier au sous-préfet de Fontainebleau du 27 octobre 1823, il résulte que le rocher a été trouvé par les enfants du colonel Le François, son parent, et qu'aussitôt il a envoyé son aide, M. Rousseau, pour l'examiner.

F. H.

—

Les « Memoranda » de J. Barbey d'Aurevilly (XLIX, 842). — L'un des *Memoranda* publiés en 1883 avec une préface de M. Paul Bourget, le *Memorandum* de 1856, débute ainsi :

Trébutien veut que je lui fasse un *Memorandum de tous les jours*. Je recommence donc pour lui ce que j'avais fait pour Guérin à une autre époque. Avant de quitter Paris et de m'en aller en Normandie, je m'étais promis de faire aussi de mon voyage, un *Memorandum* pour *celle* que je nomme *l'Ange Blanc* ; je l'ai commencé, mais il est resté à la seconde page.

Cette promesse que Barbey s'était faite en 1856, il ne l'a réalisée qu'en 1864, et c'est justement à celle qu'il nommait *l'Ange Blanc* qu'il a adressé le journal intime qui intéresse notre collaborateur Valleyres. Ce *journal* avant le commencement de publication qui a paru dans la *Revue Bleue* des 19 et 26 décembre 1903 (pages 769-772) et 26 décembre 1903 (p. 804-807), n'était pas tout à fait inédit. Une main pieuse, celle de l'Ange Blanc elle-même, avait transcrit ces pages et les avait livrées aux presses. Il en est résulté une charmante brochure de format in-8°, luxueusement imprimée, et composée de 38 pages de texte typographié (y compris le titre). Ces 38 pages sont précédées d'un faux-titre, portant simplement le mot *Memorandum*, et suivies d'un autre faux-titre sur lequel se lit l'intitulé : « Six lettres

(1856-1888) de Jules Barbey d'Aurevilly né à Saint-Sauveur-le-Vicomte, 1808, mort à Paris, 1889, muni des secours de la religion». A la suite se trouve sur 12 feuillets de beau papier fort (3 feuillets seulement sont blancs) la reproduction, en fac-similé, de six lettres adressées à *l'Ange Blanc*, dont la plus ancienne est datée du 4 septembre 1856, et la plus récente, du 1er janvier 1888. Deux de ces lettres sont écrites à l'encre rouge ; les quatre autres sont en noir. Le titre (il compte dans la pagination et son verso est blanc) est surmonté d'une flèche, placée verticalement, servant d'ornement supérieur. Au dessous de cette flèche le mot *Memorandum* en capitales, puis cette dédicace : *Pour l'A... B...* (sic). Enfin, la date : 1864, puis une flèche, placée horizontalement, formant fleuron. Au bas de la page est imprimée une note sur la personnalité de l'Ange Blanc, note que l'on ne s'étonnera pas de ne pas voir transcrite ici.

L'Intermédiaire est un salon où l'on cause, mais heureusement pour nous tous et pour son sympathique directeur — c'est un salon qui a beaucoup d'écho, et je ne me crois pas autorisé à sortir du domaine purement bibliographique.

La brochure en question ne porte ni lieu d'impression, ni nom d'imprimeur ; et j'avoue que je suis, sur ce point, dans une ignorance absolue. Je doute qu'elle ait été exécutée à Paris et je crois y reconnaître le *faire* d'un imprimeur de certaine ville du midi de la France. Mais ce n'est qu'une hypothèse. Ce dont je crois être plus certain, c'est que ce mince volume a été imprimé en 1899-1900. Il a été tiré à 40 exemplaires dont une dizaine, à peine, a été distribuée. Il est à ma connaissance que sept personnes seulement possèdent le *Memorandum* de 1864 ; je ne puis pas donner leur nom, non plus que celui de l'éditeur des deux articles de la *Revue Bleue*. Je dirai seulement que la publication de ceux-ci a été interrompue sur réclamation très justifiée. La partie publiée par la *Revue Bleue* correspond aux 24 premières pages de la brochure ; la lacune représente donc un peu plus que le tiers de celle-ci, plus les six lettres fac-similisées. La transcription est à peu près fidèle, à peu d'exceptions près. Je signalerai par exemple l'inexactitude de l'initiale A (page 769 de la *Revue Bleue*), l'inexactitude aussi de la date du 31 (*sic* !) novembre 1864 placée en tête du *Memorandum* ; elle existe bien dans le texte, à la 4e ligne de la brochure, mais elle ne figure pas dans l'original, à côté de l'épigraphe. En plusieurs endroits, enfin, des initiales trop transparentes ont été supprimées dans la *Revue*.

La *Revue Bleue* n'est pas le seul recueil où l'on trouve une allusion au *Memorandum* de 1864, morceau plein de charme et que je suis bien près d'appeler un chef-d'œuvre. Dans *le Carnet* de décembre 1903, p. 354, au cours d'un article sur Barbey d'Aurevilly, M. Louis Sonolet en a parlé d'après M. Eug. Grelé qui, lui non plus, n'en a pas ignoré l'existence, mais qui s'est tenu sur une discrète réserve. M. Sonolet a compris, lui aussi, toute la pureté et tout l'idéal de l'attachement de Barbey pour *l'Ange Blanc*, et il l'a fort bien exprimé. C'est dans la même pensée que je me suis efforcé de montrer la même discrétion dans cette note à laquelle j'ai voulu laisser un caractère simplement bibliographique.

PAUL LBE.

—

Saint Denis, évêque des Gaules, a-t-il existé ? (XLII ; XLIII). — L'ancienne théorie de Dupuis et de Dulaure a été reprise par M. Charles Sellier, conservateur du Musée Carnavalet, et formulée en ces termes :

> ... ainsi les fêtes de Bacchus qui étaient annoncées dans le calendrier païen (?) par ces mots *Festum Dionysii*, *Eleutheri*, *Rustici*, sont devenues à la date du 9 octobre, c'est-à-dire à la même époque, trois saints du calendrier latin : *Saint Denis*, *saint Rustique* et *saint Eleuthère*. (XLII, 987.)

La thèse est fort jolie ; elle a eu grand succès. Toutefois, ne pourrait-on pas objecter :

1° Que *Festum Dionysii* ne signifie pas Fête de Dionysus (Bacchus), mais de Dionysius (saint Denis). Il n'y a que la différence d'un iota entre le dieu et l'homme ; mais c'est précisément le nœud de la question. N'oublions pas de mettre le point sur cet *i*.

2° Que jamais un poëte grec n'a donné à Bacchus l'épithète de *eleutheros*. — Voir BRUCHMANN. *Epitheta Deorum quæ apud poetas græcos leguntur*. 1893, p. 83.

3° Que jamais un poëte latin n'a donné à Bacchus l'épithète de *rusticus*. — Voi J. B. CARTER. *Epitheta Deorum quæ apud*

pœtas latinos leguntur. — 1902, p. 62.

4° Qu'à supposer que les principales fêtes bachiques eussent lieu en octobre (et c'est inexact), on ne saurait identifier pour cette seule raison le dieu et le saint, pas plus qu'on ne peut nier l'existence de la Vierge Marie en constatant que sa fête et celle de Diane, la Vierge antique, tombent toutes les deux au milieu d'août.

5° Qu'il semble bien résulter de tout ceci que Dulaure et Dupuis ont pris les mots *Festum Dionysii*, *Eleutheri*, *Rustici*, dans un calendrier chrétien et que par conséquent toute la théorie repose sur le néant. CANDIDE.

—

Un édit de Henri II (XLIX, 833, 959; L, 72). — Entre l'édit de février 1556 et la déclaration du 15 février 1708, il existe une ordonnance de Henri III, de 1585, que les collaborateurs Candide et Ed. D. n'ont pas connue, dans laquelle il est dit :

Afin que nulle femme, servante et chambrière, ne puisse prétendre cause d'ignorance de l'édit ci-dessus (1556), enjoint à tous curés de publier et dénoncer au peuple le contenu audit édit à leurs prônes des messes paroissiales de trois mois en trois mois.

Quant à la déclaration du 15 février 1708, en outre des prescriptions qui y sont énumérées, elle ordonne aux curés et vicaires de faire ladite publication et d'en envoyer un certificat signé d'eux aux procureurs des bailliages et sénéchaussées dans l'étendue desquels leurs paroisses sont situées. Et qu'en cas de refus ils puissent être contraints par la saisie de leur temporel.

On voit par ce dernier paragraphe que les curés de cette époque pouvaient être traités par le « fait du prince » comme ils le sont de nos jours.

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

Le texte intégral communiqué par T a été envoyé à l'auteur de la question.

—

Le serment des ecclésiastiques sous la Révolution (XLIX, 837, 964). — Ce serment devait comporter adhésion à la constitution civile du clergé, et les décrets de l'Assemblée nationale prescrivaient dans quels termes le serment ordonné serait prêté.

La question posée doit donc être résolue dans le sens de l'adhésion à cette constitution si l'on se place au point de vue juridique.

Si, au contraire, on consulte les documents historiques, la question peut faire doute, car dans bien des villes et villages les autorités locales donnèrent, comme on dit, une entorse aux décrets, dans la bonne intention de ménager les scrupules des ecclésiastiques, ou d'éviter des troubles.

Tous les ecclésiastiques âgés furent dispensés du serment officiel, on les fit jurer seulement de veiller avec zèle sur les fidèles de la paroisse.

Nous pourrions citer plusieurs faits à l'appui de notre opinion :

A Nantes, M Lefeuvre, curé de Saint-Nicolas, et M. Delaville, curé de Sainte-Croix, prêtèrent un serment qu'ils commentèrent par des discours nullement en harmonie avec la lettre et l'esprit des décrets. Procès-verbal fut dressé par les autorités de Nantes, le 23 janvier 1791.

A Redon, il y avait, au mois de janvier 1791, vingt prêtres domiciliés dans la ville.

Un seul se montra disposé à prêter serment dans les termes prescrits par les décrets de l'Assemblée nationale ; le curé, M. Loaisel, ancien député à la Constituante, refusa de se soumettre aux lois que la majorité de ses collègues avait votées, et même d'assister à la cérémonie organisée pour recevoir le serment des ecclésiastiques qui se soumettraient,

Cette cérémonie à laquelle aucun prêtre n'assista, eut lieu quand même à l'église paroissiale, le 7 février 1791, à quatre heures du soir.

Procès-verbal fut dressé qui mentionne toutes les avanies faites au prêtre qui donnait l'exemple de la soumission aux décrets, il en fut récompensé par une volée de cailloux qu'il reçut en guise d'acclamations.

L'évêque constitutionnel de Rennes, M. Claude le Coz, était accueilli de même quand il faisait ses tournées pastorales.

Pourtant M. le Coz était le parfait modèle des prélats partisans des concessions, mais en 1791 était-il facile d'être bon évêque, bon catholique et excellent fonctionnaire ?

De nos jours, ces idées ont gagné du terrain, elles ne sont pas encore admises sans conteste dans certains milieux catholiques.

On comprend la prudence des municipalités de 1791, soucieuses de veiller à la sécurité de leurs administrés.

Voulant prévenir les troubles et les scandales, souvent ils violèrent les décrets, reçurent des serments à huis clos et acceptèrent des formules en contradiction avec les lois promulguées et que le parti catholique ne voulait pas admettre.

JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

—

Arbres de la liberté encore existants (XLIII ; XLIV ; XLIX, 607, 772, 858, 916 ; L, 24). — A un carrefour de routes, près l'église très peu monumentale de la Trémouille (Vienne), on voit un marronnier des Indes, de grosseur moyenne, mais pourvu d'une belle ramée.

C'est l'arbre de la liberté planté là en 1848. Il était né dans un beau parc du voisinage, d'où il fut transplanté.

Ce parc a été mutilé, mais il en reste une allée de superbes marronniers, frères de notre arbre de la liberté.

BOISCARNUS.

—

Bomarsund (L,5).— Le général Niel commandait en chef le génie de la division de la Baltique. La croix à double traverse inclinée, en cuivre doré, qui surmontait le dôme de l'église russe de Bomarsund, fut, par le général, offerte à la ville de Muret, chef-lieu de l'arrondissement où Adolphe Niel avait « ouvert les yeux à la lumière ». On peut voir cette croix en l'unique église de Muret.

Le premier bombardement de Bomarsund eut lieu le 22 avril 1854.

A. S..E.

*
* *

Le corps expéditionnaire de la Baltique fut commandé par Baraguey d'Hilliers, alors général de division. Il avait pour aides-de camp les capitaines Melin et Foy ; pour chef d'état-major, le colonel de Gouyon de Saint-Loyal. Le général de division Niel commandait le génie, et le lieutenant-colonel de Rochebouët, l'artillerie.

La 1re brigade avait à sa tête le général d'Hugues, et elle se composait du 3e de ligne (colonel Ducrot), et du 48e de ligne (colonel Vidal de Lauzun).

La 2e brigade (général Grezy) comptait le 51e de ligne (colonel Perrin Jonquières) et le 77e (colonel Suau).

Pour plus amples détails, voir : *Siège de Bomarsund en 1854*, journal des opérations de l'artillerie et du génie [rédigé par le général Niel et le colonel de Rochebouet], publié avec l'autorisation du ministre de la guerre. Paris, 1855, J. Coréard, in-8.

NOTHING.

—

Inceste suivi de mariage (XLIV, 58). — Sous cette rubrique, on nous demandait, il y a trois ans, si l'histoire de France offrait un exemple d'inceste entre frère et sœur suivi de mariage régulier. Personne n'a répondu. Voici pourtant un cas parfaitement établi et qui mérite d'être cité.

Jean IV d'Armagnac eut cinq enfants : 1° Jean de Lomagne, né en 1420 ; 2° Charles ; 3° Marie, qui épousa Jean d'Alençon ; 4° Eléonore qui devint princesse d'Orange ; 5° Isabelle, née en 1433.

Celle-ci, la cadette des trois filles, « estoit tenue une des belles femmes du Royalme de France » dit Mathieu d'Escouchy. Elle n'avait que neuf ans lorsque Henri VI d'Angleterre devint amoureux de son portrait et voulut épouser le modèle. Il demanda sa main, l'obtint sans peine et le mariage était proche, quand, pour des motifs politiques, tout fut rompu (1442).

Evincée avant d'être nubile, Isabelle regretta moins son trône que sa nuit de noces. Il lui fallut des consolations, elle les chercha dans le lit de son frère Jean qui avait treize ans de plus qu'elle et qui se laissa séduire éperdument, dit Thomas Basin, par ses tentations et ses caresses : *delinimentis atque blanditiis*.

Jean de Lomagne, devenu comte d'Armagnac sous le nom de Jean V, garda auprès de lui sa petite sœur comme maîtresse en titre. Par amour pour elle, il ne voulut pas chercher femme. Leur commerce était public. Elle lui donna plusieurs enfants.

Cependant, malgré leur passion mutuelle, un dissentiment s'accusa entre eux sur un singulier cas de conscience : Isabelle trouvait plus convenable de vivre en concubinage avec son frère sans demander à un prêtre de consacrer le fait accompli. Jean, par scrupule religieux, préférait l'épouser. Ils se marièrent enfin, mais non sans une longue résistance de la part de la jeune fille.

Un référendaire du pape, nommé Ambroise de Cambray, donna des bulles de

dispense qui étaient sans doute apocryphes, et les noces furent célébrées avec toutes les cérémonies de l'Eglise par le chapelain du château.

Isabelle accoucha encore, des œuvres de son frère devenu son mari. Bannie de France avec lui le 13 mai 1460, elle le suivit en Aragon, mais ce fut pour prendre le voile au couvent de Mont-Sion (Barcelone) où l'on pense qu'elle finit ses jours en odeur de sainteté. — ZURITA. *Anales de la Corona de Aragon.* — Saragosse. 1562, XVI, 66). CANDIDE.

—

Bonnes villes (XLIX, 889 ; L, 13). — Dans l'*Armorial général de l'Empire français* de Henry Simon, Paris, chez l'Auteur, 1812, deux volumes grand in-folio avec planches gravées, on pourra trouver les armoiries figurées, avec la description des dites armoiries, de diverses Bonnes villes de l'Empire français.

Voir notamment, pour les Villes de premier ordre, au tome Ier, la planche 69 et le texte imprimé page 86, les armoiries de : Angers, — Aix-la-Chapelle, — Bourges, — Brême, — Cologne, — Dijon, — Florence, — Grenoble, — La Rochelle, — Marseille, — Nancy, — Parme, et au tome II, la planche 69 également et le texte imprimé page 72, les armoiries de : Amsterdam, — Anvers, — Bordeaux, — Bruxelles, — Gand, — Gênes, — Hambourg, — Lyon, — Lille, — Liège, — Montauban, — Paris. Toutes : au chef cousu des Bonnes Villes de l'Empire : *De gueules, chargé de trois abeilles d'or.*

Puis, au tome Ier, planche 70, et texte imprimé page 87, pour les Bonnes Villes de second ordre : Avranches, — Cherbourg. — Granville, — Lierre, — Loudun, — Malines, — Moissac, — Savone, — Saint-Lô, — Troyes, — Verceil, — Valognes, et aussi au tome II, planche 70, et texte pages 73, 74 : Aix, — Asti, — Bayonne, — Castel-Sarrazin, — Chiavari, — Chartres, — Grasse, — Hières, — Toulon. Toutes : Au franc quartier des Bonnes Villes de second ordre, qui est à dextre *d'azur, chargé d'une N d'or, surmontée d'une étoile rayonnante du même.*

Et, enfin au tome II, également planche 70, et texte imprimé page 74, pour les Bonnes Villes de troisième ordre : Mirecourt, — Neufchâteau, — Paimbœuf. Toutes : au franc-quartier des Villes de troisième ordre, qui est, à sénestre, *de gueules, chargé d'une N d'argent, surmontée d'une étoile rayonnante du même, brochant au neuvième de l'écu.*

Il est ici à remarquer que le susdit *Armorial général*, du graveur Henry Simon, étant daté de l'an 1812, ne peut contenir les reproductions des diverses autres armoiries qui purent encore être octroyées, par Napoléon Ier, de 1812 à la chute de l'Empire, en 1815. ULRIC R.-D.

—

La fontaine de la place Dauphine à Paris (T. G., 272, 355). — La ville de Riom ayant demandé le don de « fragments » de l'ancien monument élevé de 1801 à 1803, par souscription publique, fragments « dont la ville de Paris est propriétaire et qui sont sans emploi aux magasins de la Ville », le conseil municipal, dans sa séance du 12 juillet 1904, a, sur un rapport présenté par M. Chautard, au nom de la 4e commission, décidé d'accorder ce don à la ville natale de Desaix, étant entendu qu'il sera constaté par une plaque de marbre placée sur le monument.

Il existe un certain nombre de gravures représentant ce petit monument ; je signalerai particulièrement celle qui sert de frontispice à l'Almanach des beaux-arts pour l'an XII (par Landon). Il serait à désirer que, avant que ces fragments quittent Paris, on essayât de reconstituer la liste des souscripteurs qui entourait la base de la fontaine de Percier, afin d'en conserver le souvenir. P. Lbe.

—

Les sous-marins en 1859 (XLIX, 858, 974 ; L. 80). — *Erratum.* — ligne 4, lire de *Rigny*, et non de Bigny.

—

Les Cantacuzène (XLIX, 895). — Les Cantacuzène appartenaient aux plus illustres familles de l'empire d'Orient ; ils allaient de pair avec les Comnène, les Paléologue, les Dukas, les Lascaris, etc.

Johannes Cantacuzène, dont la mère était Marie Comnène, princesse de la maison impériale, fut le tuteur du jeune empereur Johannes V (Paléologue) ; il le maria avec sa fille Hélène Cantacuzène, mais bientôt après, il fit détrôner l'empereur, son beau-fils, usurpa le trône et se fit proclamer empereur de Byzance (1340). Il abdiqua en 1356 et se retira avec l'impé-

ratrice Irène, sa femme, au couvent de Mangana, où il mourut en 1380, à l'âge de 88 ans.

C'était d'ailleurs le seul empereur d'Orient sorti de la famille Cantacuzène ; il était vraisemblablement d'origine grecque, comme son nom semble l'indiquer, car, à notre avis, sa prétendue descendance, soit des paladins français selon les uns, soit d'un roi de Naples de la maison d'Anjou selon d'autres, ne mérite aucune créance ; c'est une légende, et comme toutes les légendes, est sujette à caution.

A la prise de Constantinople par les Turcs et la chute du Bas-Empire. toutes les familles illustres dans les fastes de Byzance commencèrent par se retirer au Phanar, un faubourg de Constantinople. D'autres familles, moins illustres, mais également de haute lignée, les y suivirent et formèrent une sorte de clan, auquel on donna la dénomination de Phanariotes.

Avec la suite du temps, ces familles phanariotes émigrèrent peu à peu dans d'autres pays, principalement en Valachie, en Moldavie, en Bessarabie, et ensuite bon nombre de ces familles vinrent s'établir en Russie.

Les membres de la famille Cantacuzène étaient de tous temps excessivement nombreux ; c'est par centaines qu'il faudrait les compter, tant en Russie, que dans les pays danubiens. Mais cette famille s'est toujours maintenue à la hauteur de son illustre origine.

Dans les pays danubiens, les Cantacuzène ont été revêtus de très hautes charges et dignités.

Serban II Cantacuzène, né en 1640 et mort en 1688, un descendant direct de l'empereur Johannes Cantacuzène, dont nous avons parlé, fut prince régnant de Valachie (Hospodar), et son frère Demeter fut également, à la même époque, prince régnant de Moldavie (Hospodar).

Etienne III, Cantacuzène, prince régnant de Valachie en 1714, fut décapité par ordre du sultan, suzerain suprême du pays, le 7 juin 1716.

Costaki Cantacuzène fut un homme d'Etat très hautement estimé au temps du règne du prince Couza.

D'autres membres de cette famille, très nombreux d'ailleurs, ont continué à compter parmi les familles les plus marquantes des pays danubiens. N'oublions pas la princesse Olga Cantacuzène-Altieri, une femme de lettres de beaucoup de talent, que les lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes* n'ont pas certainement oubliée.

En Russie, les Cantacuzène sont également fort nombreux. Je n'en citerai pour mémoire que quelques-uns, et qui étaient nos contemporains. Ainsi, une sœur du chancelier prince Gortchakow, fut mariée à un prince Cantacuzène, et sa fille, une Cantacuzène, avait épousé M. N. K. Gjers, ministre des affaires étrangères de Russie.

Dans ces temps derniers, le prince Grégoire Lwowitch Cantacuzène, chambellan et maître de la Cour impériale, fut ministre de Russie à Stuttgart et ambassadeur à Washington, il est mort, il y a quelques années à peine, ainsi que son frère le prince Aristide Cantacuzène, également chambellan de la Cour impériale.

Un prince Cantacuzène, dont je ne me rappelle pas le nom de baptême, hérita, en sa qualité de petit-fils du comte Speranski, le célèbre homme d'Etat et ministre russe, du nom et du titre de comte de son grand-père, et fut autorisé à les joindre aux siens et il s'appela dorénavant : prince Cantacuzène, comte Speranski. Il était écuyer de la Cour impériale et directeur général du département des cultes étrangers, au ministère de l'Intérieur. Il est mort à Arcachon, en France, depuis peu d'années.

La généalogie et *le personal status* de la famille Cantacuzène, établie en Roumanie, se trouve dans l'ouvrage de M. Ranghabé, ayant pour titre *le Livre d'or des familles phanariotes*. et pour les membres de cette famille établis et résidents en Russie et devenus sujets russes, dans *la Liste officielle des familles titrées et dont les titres sont confirmés en Russie*. Cette liste publiée en russe par le regretté baron Rummel, archiviste du Département héraldique du Sénat russe, et traduite en français par M. Ermerin, donne, autant que je puis m'en souvenir, une nomenclature exacte et complète.

Cependant, si l'on voulait avoir des renseignements très précis sur la famille Cantacuzène, on ferait bien de s'adresser directement au prince Michel Mikhaylowitch Cantacuzène. colonel et aide de camp du Grand Duc Michel Nicolayewitch

feld-maréchal, en adressant la lettre au palais du Grand Duc à Pétersbourg. Nous avons tout lieu de croire que ce prince Cantacuzène se ferait un plaisir de fournir les renseignements demandés.

Il est bien entendu que les Cantacuzène, aussi bien que les autres familles appartenant à la même catégorie, ne jouissent d'aucune prérogative spéciale, due à leur illustre origine, et ressortent simplement du droit commun. Duc Job.

—

Dominicains (armoiries) (XLIX, 6, 128, 197, 308). – L'ordre a évidemment plusieurs écussons différents. A Florence, celui du couvent de San Marco, célèbre par les peintures de Fra Angelico et le séjour de Savonarole, est simplement chappé blanc et noir avec une étoile sur la partie noire. Gerspach.

—

Blason de la famille de Thumery (XLVII, 499, 634). — La réponse ou renseignements complémentaires à celle qui a été trouvée si intéressante (livraison du 20 avril 1903, Petite correspondance) est la suivante : Voici un renseignement qui établit sans conteste, pourquoi on voyait figurer les armoiries des Thumery, sur un vitrail, dans l'église Saint-Jacques de Rheims ; en effet, « Antoine Feret, Sr de Montlaurent, qui était controlleur au grenier à sel de Reims en 1504 et gist à Saint-Symphorien, avait épousé Jeanne de Thumery. Il fut l'un des dix Remois qui signèrent, en 1516, la convention du mariage d'Isabelle de France avec Charles-Quint » [Bibl. Natle; Dossiers bleus : vol. 265 ; dossier Feret 6837 ; fo 3]

Comme dans la demande qui figure XLVIII, col. 499-500, il est spécifié que les armes « originales » sont reproduites sur un vitrail de l'église Saint-Jacques, et que, d'après ce qui est indiqué ci-dessus, Mre Antoine Feret « gist » à Saint-Symphorien, deux hypothèses se présentent, admissibles toutes deux. 1° Jeanne de Thumery, veuve de Antoine Feret, aurait été enterrée à Saint-Jacques, et ses armoiries figurent dans le vitrail en question ; ou 2° l'église, autrefois sous le vocable de saint Symphorien aurait passé sous celui de saint Jacques. — A un érudit rémois d'élucider la question et de fixer ce point. F.

Bautru (XLIX, 504, 643). — Bautru : volumes reliés 202 : Clairambault, 1060, p. 151 ; Lancelot, volume 22, français manusc. 32,462, p. 35.

Bautru de Mastrats ou Matras, comte de Serrant, marquis de Vaubrun, marquis du Tremblay, Nogent, généalogie Carrés d'Hozier, 70 français, 32733. Pièces originales 230, français 32,356, p. 405 : Nouvelles acquisitions françaises. 3615 et 5859.

Bautru ou Botru de la Poterie à Etampe, généal. dans *Pièces originales*, 427.

La généalogie des Bautru est aussi donnée dans la *France protestante* de Haag, et dans l'ouvrage de Gontard sur les maires d'Angers, tome IV.

Enfin il faut aussi citer l'ouvrage intitulé : *Les Bautru et Mlle de Nogent*, par Asse. Paris, 1897., 8°.

Comte de Bony de Lavergne.

*
* *

M. Kerviler a publié une excellente étude sur Bautru dans les *Mémoires de la Société Nationale d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*

—

M. de La Bourdaisière et Gabrielle d'Estrées (XLIX, 838, 962; L, 82). — Un correspondant qui signe de la Furetière, et de qui nous avons reçu de précieux renseignements en matière généalogique, nous a indiqué des inexactitudes dans certaines réponses faites.

Nous avons déjà prié notre correspondant de rompre l'incognito. Le secret du nom des collaborateurs est rigoureusement gardé, mais nous avons, pour le bon ordre, le devoir de le connaître.

—

Famille de Chamblanc (XLIX, 336, 469, 587, 799 ; L, 85). — Il y a eu une famille Guyot, seigneurs de Champblanc, mais je ne sais si elle était bourguignonne.

Comte de Bony de Lavergne.

—

Famille de Chamilly (XLIX, 107, 236, 360, 588). — Voir les inscriptions tombales dans l'église de Bièvres (Seine-et-Oise).

—

Chenillion, sculpteur (L, 7). — Le musée de Chartres possède des moines greffant des arbres, que Sainte-Beuve avait fait acheter par l'Etat à Chenillion. J'ai gardé de ces moines une photogra-

phie offerte par Chenillion à Sainte-Beuve. Inutile de rappeler que Chenillion est l'auteur d'un petit buste de Sainte-Beuve, daté de 1868, et qui est un document indispensable pour la connaissance de la physionomie du grand critique à la fin de sa vie.

Viollet-le-Duc en fit faire un moulage en bronze, qu'il voulut bien m'offrir après la mort de Sainte-Beuve. Une des statues des rois de France, du portail de Notre-Dame, exécutée par Chenillion, représente Viollet-le-Duc, à la barbe fleurie.

JULES TROUBAT.

—

Cochu (XLIX, 388,526). — Je ne sais pas ce qu'était ce *Cochu*, mais je connais *l'ouvrage important* dont il annonce l'apparition à monsieur Le Gras (du Luart) ; en voici le titre exact :

Tradition des faits qui manifestent le systeme d'indépendance que les évêques ont opposé, dans les différents siècles, aux principes invariables de la justice souveraine du Roi sur tous ses sujets (1753) in-4 et in-12 (sans nom d'auteur).

Cet ouvrage est attribué à l'abbé Chauvelin. Il contient beaucoup d'assertions hasardées, comme le démontre l'auteur anonyme de « l'*Examen* d'un libelle qui a pour titre : *Tradition des faits*, etc., (1754) in-12, réimprimé sous le titre de *Lettres critiques et historiques* (1754) in-12.»

Ces trois ouvrages doivent sûrement se trouver à la Bibliothèque nationale.

F. JACOTOT.

—

Emilie Contat (XLIX, 220, 361, 588, 866, 979 ; L,85). — M. Romain Rolland, a fait jouer à Louise Contat, un rôle contre lequel Mme Louise Abbéma, comme descendante des Contat, a protesté dans le *Gaulois*, par cette lettre :

Cher monsieur,

Voulez-vous, je vous prie, accorder l'hospitalité du *Gaulois* à ces quelques lignes?

En lisant ce matin dans les journaux le compte rendu de la pièce : *Le 14 juillet*, je vois que son auteur, M. Romain Rolland, y présente Louise Contat sous un jour absolument inexact.

Ayant l'honneur d'être l'arrière-petite-fille de celle qui fut, de 1776 à 1808, une des gloires de la Comédie-Française, j'ai le droit et le devoir de défendre sa mémoire en protestant énergiquement contre cette étrange idée de travestir en une sorte de Théroigne de Méricourt la femme qui, honorée de l'amitié de la reine Marie-Antoinette, fut toujours une royaliste fervente et fidèle.

Incarcérée pendant la Terreur, elle fut la plus menacée de ses camarades et ne dut son salut qu'à La Bussière et au 9 thermidor.

Si vous consultez la *Biographie universelle* de Michaud, publiée en 1813, vous y trouverez, à la date même où M. Rolland la représente distribuant au peuple des cocardes tricolores, l'anecdote suivante :

« Un trait peut faire connaître à la fois son esprit et la noblesse de ses sentiments.

» La reine ayant désiré, en 1789, aller à la Comédie-Française et y voir représenter la *Gouvernante*, fit savoir à Mlle Contat qu'elle souhaitait la voir dans ce rôle, qui n'était pas de son emploi. Il fallait des efforts surnaturels pour apprendre en vingt-quatre heures plus de cinq cents vers.

» Mlle Contat fit ce qu'on aurait pu croire impossible et, satisfaite d'elle-même, écrivit à la personne qui lui avait fait part du désir de la reine :

« J'ignorais où était le siège de la mémoire, je sais à présent qu'il est au cœur.

» Cette lettre, qui fut publiée par ordre de la reine, faillit bientôt après, coûter la vie à son auteur et devint, pendant les orages de la Révolution, le motif de son arrestation.

» Louise Contat, devenue marquise de Parny, détruisit, peu de temps avant sa mort, un recueil assez considérable d'ouvrages en vers et en prose, qu'elle anéantissait parce qu'ils contenaient quelques traits de satire personnelle».

Je ne connais d'elle que ces vers, écrits après la mort de la Reine, et qui n'indiquent guère une âme révolutionnaire :

Ainsi finit la Royauté,
La beauté, la grâce enfantine.
Le niveau de l'Egalité,
C'est le fer de la guillotine.

Pardonnez-moi cette longue lettre ; mais je tenais absolument à ce que l'on sache bien qu'au sombre temps de la Terreur, mon arrière-grand-mère était du côté des victimes et non du côté des bourreaux.

Veuillez agréer, cher monsieur, mes meilleurs sentiments. LOUISE ABBÉMA.

—

Descendants de Pierre Corneille (XLIX, 949). — Notre confrère H. L. aurait grand profit à consulter sur *Pierre Corneille* et ses descendants, l'étude de M. Arthur Heulhard (Rouam édit. 1884).

Il y eut deux demoiselles Corneille dont on parle.

L'une, *Marie-Françoise*, fille de Jean-François Corneille, artisan à Evreux, neveu du grand Corneille à la mode de Bretagne.

Ce fut pour le père de cette jeune fille que la Comédie-Française donna une représentation à bénéfice.

Appelée chez Voltaire, où elle jouait la comédie, elle se maria, le 12 février 1763, au sieur Dupuits de la Chaux, jeune cornette de dragons.

Un petit-fils de Corneille, petit-fils illégitime, commerçant en bois, à Nevers, avait laissé, dans la misère un fils et une fille, à laquelle s'intéressa Malesherbes. La fille s'appelait Jeanne-Marie. Elle fut pensionnée par Louis XVI, par la Comédie Française, par Louis XVIII. Elle figura dans une représentation à son bénéfice en 1816, elle y fut détestable.

Marty Laveau, dans son édition de Corneille, a établi la généalogie des descendants du poète. Dr L.

—

Famille de la Fontaine de Saint-Clément (XLVII, 446). — Ayant aujourd'hui tous les renseignements nécessaires pour la famille *de la Fontaine* de Saint-Clément, résidant à Paliseul dans le Luxembourg belge, je prie le confrère « QUI NE FUT PAS CUL DE SINGE » d'agréer mes remerciements pour la peine qu'il s'est donnée en m'envoyant des documents vrais et des indications précieuses. Cela a permis à M. La Fontaine de faire rectifier son nom tout en facilitant son incorporation dans la Noblesse de Belgique.

Le comte P. A. DU CHASTEL.

—

Familles de Guyenne, Gascogne et Languedoc : armoiries (XLIX, 504, 645 ; L, 26). — La famille de Scorbiac dont parle M. A. S.. E. habite en effet Montauban, mais elle est originaire de la Saintonge où se trouvait la seigneurie de Scorbiac. Jamais elle n'a porté le nom de « Delbreil » qui est le nom d'une famille entièrement différente.

Le Vte de BONALD

*
* *

Ma remarque au sujet de Scorbiac peut, sans doute, s'appliquer à Poul, qui à mon avis devrait être écrit Pouy. Une famille de Pouy, apparentée aux Dubourg par les Montratier de Parazols, existe, en effet dans la Gascogne toulousaine. A. S.. E.

—

Claudine Mignot la Dauphinoise (XLIX, 615, 741, 847, 980 ; L. 81). — Le P. Menestrier donne, à la maréchale de l'Hôpital qu'il prénomme Françoise, les armes suivantes :

D'or, au chevron d'azur, à trois doubles chaînons entrelassés en sautoir, au chef de gueules, à une table de diamant en triangle, en pointe, d'argent. T.

—

Pierre de Rigaud (XLIX, 278, 417). — Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreüil, mort en 1778, à Québec, où il fut le dernier gouverneur général de la Nouvelle France, après l'avoir été à la Louisiane, était l'un des huit fils (dont six seulement vécurent), et des trois filles issus du mariage célébré à Québec le 21 novembre 1690, de Mre Louis-Philippe Rigaud, chevalier, seigneur et baron de Vaudreüil, devenu successivement capitaine des vaisseaux du Roy, gouverneur et lieutenant général pour S. M. au Canada, Gouverneur de Montréal et de Revel en Lauraguais, Grand'Croix de l'O. R. et Mre de Saint-Louis, avec Dlle Louise-Elisabeth de Joybert. Il était fils de Louis de Rigaud, chevalier, baron de Vaudreüil, cornette-commandant l'arrière-ban de la sénéchaussée en Lauraguais, et de Dlle Marie de Chasteau-Verdun. Il mourut à Québec, au château de Saint-Louis, le 10, et fut inhumé le 13 octobre 1815, « âgé de 82 ans », ce qui le ferait naître vers 1643. Il avait été fait marquis de Vaudreüil en.., à raison de ses éminents services. Sa femme était revenue en France, où en 1712, elle fut nommée, grâce à l'influence de Mme de Saint-Simon, (femme de l'auteur des célèbres mémoires), sous-gouvernante des enfants du duc de Berry.

Voilà d'ailleurs ce qu'en dit Saint-Simon dans ses Mémoires :

En 1712, Mme de Pompadour fut déclarée gouvernante des enfants du Duc de Berry, et Mme de Saint-Simon (femme de l'auteur des célèbres Mémoires), fit donner la place de sous-gouvernante à Mme de Vaudreüil qui était une femme d'un vrai mérite. Cela était fort au-dessous d'elle. Son mari était de bon lieu, et gouverneur général du Canada ; mais elle avait peu de bien, beaucoup d'enfants à placer, puis à pousser, qui se sont depuis avan-

cés par leur mérite, et avec beaucoup d'affaires qui l'avaient fait revenir à Québec.

[*Mém. du duc de Saint-Simon;* Edition Chéruel; t. IX, p. 317].

Et plus loin (*Ibidem* : t. X ; p. 190) on lit :

Mme la Duchesse de Berry se blessa dans sa chambre, le samedi 16 juin (1714), d'une fille qui ne vécut que 12 heures. Le Roi qui était à Rambouillet, nomma Mme de Saint-Simon, comme duchesse, pour mener le petit corps à Saint-Denis, et le cœur au retour au Val de Grâce. Deux heures après, il dit qu'il l'avait nommée parce qu'elle lui était venue la première dans l'esprit comme étant à Versailles, et Mme de Pompadour de même pour femme de qualité, mais que s'il eût pensé que l'une était dame d'honneur, l'autre gouvernante, laquelle par son emploi y devait toujours aller, il aurait nommé une autre duchesse et une autre dame. Mais la chose était faite, et de Rambouillet, et Mme de Saint-Simon en eut la corvée. L'evêque de Séez, premier aumônier de feu M. le Duc de Berry, était avec elle, et à droite au fond du carrosse, portant le cœur, Mme de Pompadour et Mme de Vaudreüil gouvernante et sous-gouvernante au-devant ; le curé à la portière, et à l'autre portière le petit corps : des gardes, des pages, des carrosses de suite; ils en eurent pour quatorze ou quinze heures.

M. de Vaudreüil était brigadier des armées du Roy en 1745, après avoir été nommé à ces fonctions en 1744 [*Almanach Royal*, pour 1745 ; p. 93]. FURETIÈRES.

—

Madame de Roussy (XLIX, 666, 805). — M. Arm. D. me demande par lettre l'indication bibliographique du livre que j'ai cité. Je suis heureux de la lui donner en le remerciant des intéressantes communications qu'il a bien voulu m'envoyer :

Rapports inédits du Lieutenant de Police René d'Argenson, publiés avec introduction, notes et index par PAUL COTTIN. — Paris, Plon, 1891. S.

—

La famille Saugrain. Les imprimeurs et libraires de ce nom (XLIX, 222,305,418, 873,984). — La famille Saugrain était originaire de Normandie. Jean Saugrain, premier imprimeur de ce nom, naquit en 1518, à Ferrières-Haut-Clocher près Evreux, commune qui fait partie actuellement du departement de l'Eure. Jean Saugrain, après avoir voyagé en Espagne, en Italie et en Allemagne, s'établit comme imprimeur à Lyon, où il reçut le titre de premier imprimeur du roi. — Henri IV, alors roi de Navarre, le fit ensuite venir à Pau, comme libraire et imprimeur de l'académie de Pau. Après sa mort, son fils vint s'établir à Paris, où la plupart de ses descendant furent imprimeurs et libraires.

Les membres de cette famille qui existent encore, sont Me Saugrain, avocat à la cour d'appel de Paris, et les descendants du docteur Antoine Saugrain qui s'établit à la Louisiane, à la fin du XVIIIe siècle.

Les Saugrain s'allièrent à plusieurs familles de libraires et d'imprimeurs, notamment aux familles Emery, Knapen, Prault, Holtz, Prudhomme, Guyllin, de Bure et Didot. IMPRIMA.

—

Roussel de Tilly (XLIX, 840,983). — Le *Nobiliaire d'Auvergne* de Bouillet ne cite point cette famille. L'on trouve à ce nom :

N. *Roussel de Tilly et du Bost.*, anobli le 3 avril 1700 (*Revue historique, nobiliaire et biographique*, V. 283).

N. *Roussel de Tilly*, gouverneur de Mauléon, père de

1) N. *Roussel*, marquis de *Tilly*, conseiller d'Etat, maréchal de camp, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, ministre plénipotentiaire auprès de l'Electeur Palatin et de l'évêque d'Orange.

2) N. *Roussel*, dit le chevalier de *Tilly*, capitaine de carabiniers, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, tué le 11 mai 1745 à la bataille de Fontenoy.

3) Elisabeth *Roussel de Tilly* épousa, en 1723, Nicolas-Louis de Biotière, seigneur de Chassincourt. La Chesnaye des Bois, *Dict. de la Noblesse, Biotière.*

Charles *Roussel de Tilly* (le marquis de Tilly qui précède ?) brigadier envoyé auprès de l'Electeur palatin, chambellan du duc d'Orléans, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel (25 février 1721), portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur, au sautoir d'or, accompagné en chef d'une étoile d'argent, et, en pointe, d'une rose du même ; au 2 d'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 croisettes d'argent ; au 3 de sable, à 3 épées d'argent en pal, garnies d'or, la pointe en haut* (Catalogue et armoiries des chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare. *Bulletin héraldique*, 1897).

La famille de *Tilly* en Normandie est d'ancienne chevalerie, et sa généalogie est rapportée par plusieurs nobiliaires : ses armes sont : *d'or, à la fleur de lis de gueules.*

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Famille de Willinghof de Chelles de Chellemberg (L, 10). — Il serait impossible de trouver les armoiries de cette famille sous la forme fantaisiste que M. A. de B. a donnée à son nom, car elle s'appelle réellement : *Von Vittinghoff*, dit *Schell zu Schellenberg*. Elle reçut reconnaissance du titre de baron le 24 juin 1818 et le 31 août 1844. Ses armoiries sont : *d'argent, à la bande de sable, chargée de trois boules d'or*. Cimier : *un chapeau de tournoi de sable, retroussé de gueules, supportant un renard passant au naturel, tenant en sa bouche une boule d'or*. Lambrequins : *d'argent et de sable*. Supports : *deux lions d'argent, armés et lampassés de gueules.*

Le comte P. A. du Chastel.

*
* *

Cette famille qui n'est pas originaire de la Bavière, mais bien de la Westphalie, s'écrit Vietinghoff ou Vittinghoff Scheel de Schellenberg. Consulter, pour les armes et la généalogie, le Gotha des familles baronales, années 1853, page 508 et 1896 page 1052. A. de Doerr.

—

Armoiries à déterminer : trois croissants (XLIX, 563). — Plusieurs familles portent ces armoiries. Je citerai celle des Essars, marquis de Lignières, qui portait : *de gueules, à trois croissants d'or, l'écu timbré de la couronne de marquis et supporté par deux aigles.* Jehan.

—

Une lettre de Rousseau (T.G., 790). — Cette lettre est intitulée : *Lettre de J.-J. Rousseau, de Genève, qui contient sa renonciation à la Société civile, et ses derniers adieux aux hommes ; adressée au seul ami qui lui reste dans le monde.*

C'est au milieu de cette lettre que se trouve le passage auquel Rousseau (*Confessions*, livre VIII) a fait allusion : « Je n'ai pu m'empêcher, monsieur, de vous avouer mon étonnement sur ce passage de votre lettre, où vous me parlez d'exil et de bannissement ; je vous dirai même qu'il m'est échappé d'en rire, quoique cela ne me soit arrivé que deux fois en ma vie : la première, à la vue du rôle de Crispin, dans la comédie des *Nouveaux Philosophes*; et la seconde, *ad hoc*.

Les *Supercheries littéraires dévoilées*, de Quérard (seconde édition, III, 459) attribuent cette prétendue *Lettre de J.-J. Rousseau* à Pierre-Firmin La Croix, de Toulouse, et lui donnent la date de 1755, qui est certainement fausse, puisqu'on vient de voir une allusion à la comédie des *Philosophes*, de Palissot, qui fut représentée au printemps de 1760. La *France littéraire*, de Quérard, datait cette lettre de 1763, date également fausse, puisque Marc-Michel Rey l'a insérée dans une édition du *Contrat social*, de 1762 : *Edition sans cartons*, dit le titre, *à laquelle on a ajouté une Lettre de l'auteur au seul ami qui lui reste dans le monde*. Cette lettre occupe les pages 361 à 376. Rr.

—

Marie ou Marion (L, 59). — Il est très vrai que Musset avait le droit de dire :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois [dans mon verre

Mais nous, nous avons le droit de constater qu'il buvait aussi (comme il savait boire) dans le verre des autres ; et la vérité est que, comme plagiaire, c'est-à-dire comme auteur pillant autrui *sans le dire*, Musset n'a rien à envier aux plus éhontés, Molière, Lamartine, etc., etc. Tout le monde sait que *Lorrenzaccio* a été pris à Varchi ; *La quenouille de Barberine*, à Bandello ; *On ne saurait penser à tout*, à Carmontelle ; maint passage de *On ne badine pas avec l'amour*, aux lettres de George Sand (il ne faut rien laisser perdre) ; le *Saule*, à Ducis ; etc., etc. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que Musset ait plagié Hugo, qui, lui-même, du reste, pratiquait le plagiat, comme nombre d'autres.

Dr A. T. Vercoutre.

*
* *

La remarque avait été faite à Alfred de Musset lui-même après qu'il eut donné à la *Revue des Deux-Mondes*, son poème de *Rolla*, les premiers vers du poète que la Revue ait publiés. Ils parurent dans la livraison du 15 août 1833. A la fin de la livraison se trouve cette note :

Page 381, vers 6 :

Son nom était Marie, et non pas Marion.

Au moment de la publication de ces feuilles, un ami me fait apercevoir que ce vers appartient à peu de choses près à un drame représenté à l'Odéon et à la Porte Saint-Martin. Le lecteur me pardonnera une erreur de mémoire, qui sera remplacée (?) dans le recueil dont le poème de Rolla fait partie.

Alfred de Musset.

On est un peu surpris aujourd'hui du ton légèrement dédaigneux avec lequel Musset parle du drame de Victor Hugo. Du reste, il eut encore une « erreur de mémoire » et ne changea rien à son poème. Non plus que malgré l'observation de Sainte-Beuve il ne donna une rime au vers de *Rolla* qui n'en a pas (12e vers de la seconde partie).

Au point de vue *bibliophilie*, il faut retenir que les collectionneurs d'éditions originales de Musset qui ont la *Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1833 doivent, s'ils séparent le poème de *Rolla* du recto de la livraison, ne pas manquer de le compléter de la note que nous avons reproduite. H. M.

***

Ainsi que je l'ai signalé page 214 de mes *Lundis d'un chercheur*, Musset a publié dans le n° même de la *Revue des Deux-Mondes* qui contenait *Rolla*, une lettre au sujet du vers en question. J'ai d'ailleurs cité cette lettre dans mon livre. Musset ne tint aucun compte ensuite de son contenu. SPOELBERCH LOVENJOUL.

—

Revue rétrospective (XLIX, 900 ; L, 35). — Le collabo Wigg dit qu'il possède deux exemplaires de cette Revue, dont aucun n'a le n° 27. Il ajoute que ce n° 27 est paginé 447-448 ; c'est, sans doute, une erreur d'impression, car ce n° occupe les pages 417 à 432 ; il contient la liste des fonds secrets distribués du 22 février 1836 au 18 mars 1837.

Voici la collation de cet ouvrage très intéressant, publié par Taschereau.

Revue Rétrospective ou Archives secrètes du dernier gouvernement. 1830-1848, 1 feuillet ; table des matières, autre feuillet.

Le 1er numéro porte au recto : « Revue Rétrospective ou Archives secrètes du dernier gouvernement. Recueil non périodique, n° 1. On ne reçoit pas d'abonnements, chaque numéro se vend séparément. Prix 50 centimes. Paris, Paulin, éditeur, rue Richelieu, 60. Mars 1848. » Les autres numéros ne sont pas datés.

Le tout forme un vol. in-4° de 523 p. non compris le titre général et la table, mais y compris les nos 32 et 33, quoique les matières de ces deux nos ne figurent pas à cette table.

Dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux, les nos 2, 3, 5, 11, 16, 32, 33 sont imprimés par Claye ; les autres, ainsi que la couverture, par Lacrampe. Au dos de la couverture, on lit : Prix 15. 50

J. BRIVOIS.

***

Le numéro 27 (p. 417-432 et non 447 comme une coquille l'a fait dire), est en effet le plus rare de tous, ayant été recherché et détruit par un des personnages cités.

Il est presque entièrement consacré à la publication des *fonds secrets du ministère de l'intérieur* (presse officielle, etc.). et se termine par trois curieuses lettres sur les Affaires du Maroc (juillet et août 1844). J'en détache cette phrase qui est toute d'actualité :

> Le gouvernement de Sa Majesté [Britannique] n'entend appuyer en aucune façon le gouvernement marocain dans son opposition aux demandes justes et modérées de la France, si malheureusement une pareille opposition avait lieu.
>
> [Signé] : ABERDEEN.

P. c. c. S.

***

Ce recueil a été arrêté d'abord à la page 496, et terminé sur une post-face. « Nous arrêtons ici ce recueil, »... etc. Puis, au bas le mot *Fin*.

Mais il fut tiré ensuite deux autres nos, 32 et 33, qui portèrent à 523 les pages de ce recueil. En sorte qu'il est à la fois complet avec 31 numéros seulement, mais qu'il est bien plus complet avec les nos supplémentaires.

C'est parce que les nos 32 et 33 furent rajoutés, l'ouvrage une fois fini, qu'ils ne figurent pas à la table des matières.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX, 129, 429, 537, 770 ; L, 100). — Voici quelques ouvrages qui ne figurent pas, que je sache, sans cependant l'affirmer, dans les nombreuses listes publiées jusqu'à ce jour :

Hygie militaire, ou l'art de guérir aux

armées, poème en quatre chants, par Louis Brad. Grenoble et Paris, 1815, in-8. *Abrégé chronologique de l'histoire de France en vers techniques à l'usage des élèves de la pension de M. Bertrand, Faubourg Saint-Honoré*, par Fortier. Paris, Moutard, 1770, in-8. *Histoire de France en vers lyriques, accompagnée de la biographie des rois et des grands personnages qui y figurent avec le plus d'éclat*, par C.V. P. Paris, 1854, in-8. *Précis chronologique de l'histoire des papes, en vers techniques* par G. Herpin. Paris, Jouaust, 1868, in-8. *Précis de l'histoire de France, en vers techniques avec des dates intercalées dans le texte*, par le même. Paris, 1869, in-8. *Précis de l'histoire de Suède en vers techniques*, par le même. Paris, Nilson, 1876, in-12. *Précis de l'histoire du Portugal, aide-mémoire en vers techniques*, par le même. Paris, Bastier, s. d., in-8. PAUL PINSON.

—

Dictionnaire des termes politiques (L, 11). — En 1890, uniquement pour être agréable au courtier, je souscrivis au « *Dictionnaire politique*, encyclopédie raisonnée, etc, etc... ouvrage indispensable à tout Français soucieux d'exercer ses droits... », par Aubert-Dolfus. Paris (*s. d.*) rue Saint-Jacques, 40. Paraissant le 15 de chaque mois, par fascicules à 1 fr.

Je payai 12 fr. et ne reçus que 9 livraisons au lieu des 12 qui m'étaient dues... J'avais parcouru quelques articles, je ne réclamai pas. A. S..E.

*
* *

Comme on va le voir, ce petit volume ne date pas tout à fait d'hier ! En voici d'ailleurs le titre exact : *Petit Dictionnaire du langage politique, diplomatique et parlementaire, pour faciliter la lecture et l'intelligence de tous les journaux*, par M. N.-E.-D. Vaumène. EPIGRAPHE : « Il y a bien peu de personnes qui soient en état d'entendre une gazette. » DU MARSAIS. — Paris, Abel Ledoux, Johanneau et Blaise éditeurs, 1831, un vol. petit in-12 de VIII-419 pages. — A la suite de ce petit Dictionnaire, l'éditeur a ajouté un *Vocabulaire explicatif de quelques mots latins qui peuvent se rencontrer dans les lectures* ; un *Sommaire historique des Dynasties françaises* (de Pharamond à Louis XVI), et un *Vocabulaire géographique* (ce dernier, imprimé en très petit texte). ULRIC R.-D.

Lou Lavament (L, 11). — Je ne puis donner la bibliographie de M. Poutringo, apothicaire, mais je puis apporter un éclaircissement sur cet élégant pseudonyme.

Potringue, en lyonnais, signifie valétudinaire, personne toujours en remède, qui passe sa vie vêtue d'une robe de chambre, entre un pot de tisane et l'instrument cher à Molière.

D'aucuns prétendent même que *potringue* est un mot fait de deux syllabes empruntées à chacun des ustensiles précités.

Pour Puitspelu, l'immortel auteur du *Littré de la Grand'Côte*, Potringue viendrait de *pultem*, bouillie, devenue *poutre*, selon certaines transformations habituelles ; de bouillie, l'acception a passé à remède, en général ; puis un suffixe *ingue* y a été ajouté, par analogie, sans doute avec *ringue*, maladif ; *ringa*, diarrhée (dauphinois).

En matière d'étymologie, depuis qu'il est démontré que *Babet* vient de Clovis, il ne faut plus douter de rien.

Quoi qu'il en soit, *Poutringo* et *Potringue* sont cousins germains, sinon frères — et, autant qu'il se peut, entre Lyonnais et Marseillais. A. S.

*
* *

En patois languedocien, j'ai entendu souvent appeler *poutinguo* une drogue quelconque provenant d'une officine pharmaceutique. *Se poutingua* équivaut à se droguer. D'après cela, *moussu Poutringuo* signifierait « monsieur qui drogue ». Ce n'est donc pas un nom propre.

A. S.. E.

*
* *

Je ne sais rien sur cet ouvrage, ni sur son auteur « Moussu Poutringo ». Mais ce nom me semble un pseudonyme, tiré des fonctions de l'apothicaire ou pharmacien.

Dans le parler génevois, *potringuer* signifie médicamenter, droguer. On dit surtout *se potringuer*. Il se pourrait que le parler marseillais eût un mot analogue. Etant à la campagne, je n'ai pas sous la main mes glossaires génevois, qui me donneraient sans doute une information sur ce sujet. Dr CORDES.

—

Chanson de Nadaud : « Les deux gendarmes » (XLIX, 996 ; L, 90). — M. Léon Merlin dans la *Revue stéphanoise*,

a cherché à détruire l'anecdote qui montre Nadaud invité par l'Empereur à chanter les *Deux gendarmes*, avec un prétendu couplet agressif, et recevant pour sa récompense la croix.

Le 26 novembre 1886, Gustave Nadaud contribuait lui-même à ruiner cette légende par la lettre suivante qui fut adressée à M. Merlin :

Je n'ai jamais été bonapartiste. Les légendes qui me représentent comme l'hôte de l'Empereur sont absolument fausses, on ne m'a jamais vu aux Tuileries, ni à Compiègne, ni à Fontainebleau. je n'y ai jamais été invité.

On trouverait dans mes papiers bon nombre de vers contre l'Empire et l'Empereur, que j'aurais trouvé de mauvais goût de publier après leur chute.

Gustave Nadaud ne faisait pas de politique, mais était de cœur orléaniste.

Dans cette lettre, il ne dit point n'être pas allé chez la princesse Mathilde : ce serait là que, d'après l'anecdote publiée ici, il aurait vu l'Empereur. Car il n'aurait pu le voir que là, puisqu'il n'alla ni aux Tuileries, ni à Compiègne, ni à Fontainebleau ; mais l'Empereur allait-il chez sa cousine ? S'il n'y allait point, voilà une anecdote dont il ne reste rien, absolument rien.

*
* *

M. Eugène Baillet, le chansonnier si connu, qui peut passer pour l'archiviste de la chanson, grand ami de Nadaud, sur la question posée nous donne cette intéressante réponse :

« Je ne crois pas à l'authenticité de l'anecdote : elle n'est pas dans le caractère de Nadaud ; elle n'est pas dans la nature de ses relations.

« Comme nous parlions devant Nadaud de cette histoire et de quelques autres de même tendance, je l'ai entendu nous répondre — et ceci me paraît péremptoire : — « On m'ennuie avec toutes ces légendes stupides. L'Empereur ! je ne lui ai jamais parlé ». EUGÈNE BAILLET.

—

Biographies épiscopales modernes (XLIX, 506, 705, 928). — *Histoire de monseigneur Olivier, évêque d'Evreux*, par Adolphe de Bouclon. Evreux, Damame, 1852, in-12. *Vie de Son Eminence monseigneur le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon*, par Mgr Besson, Paris, Bray, 2 vol. 1882, in-12. P. SONPIN.

Le serpent de mer du Constitutionnel (T. G. 834 ; XLVII, ; L. 43). — Voir au sujet de cette question : *Almanach Hachette*, année 1899 ; page 370 et suivante. QUIDONC.

—

La musique de Lulli (XLV ; XLVI, — J'ai conseillé de faire une investigation dans les manuscrits de diverses bibliothèques, mais je m'aperçois que la véritable source à consulter est plutôt la bibliothèque de Versailles où se sont naturellement concentrés les souvenirs du célèbre compositeur.

Les partitions des ballets royaux de Lulli se trouvent dans les mss 1077 à 1120 *passim*.

Je signalerai :

Partitions réduites pour le clavecin :

1092 1093, Isis ;

1100, Roland ;

1101, Phaëton.

Symphonies. 1er et 2e dessus, basse continue :

1105-1107. Bellérophon, Thésée, Phaëton, Amadis, Roland, Armide.

Symphonies. 1er et 2e dessus de violon :

1108-1109. Les fêtes de l'Amour et de Bacchus, Psyché, Cadmus, Le Triomphe de l'Amour, Le Temple de la Paix, Idylle sur la Paix, La Grotte de Versailles.

Symphonies. 1er dessus de violon, 2e dessus, basse continue. 1er dessus de flûte :

1110-1113. Alceste, Proserpine, Persée, Atis, Isis et Galatée.

Symphonies. 1114-1116 :

1re basse, 2e basse. 1er dessus, 2e dessus de violon.

Basse chantante. Dessus chantants et basse continue :

1118-1120. VIEUJEU.

—

Une erreur persistante (XLIX, 901 ; L. 35). — Mais non, la question n'est pas résolue.

L'*Intermédiaire* a parlé du vicomte d'Arlincourt aux pages suivantes que la Table des Matières n'indique pas toutes : V. 147, 227, 298, 411 ; XXVI, 81, 343, 539.

Il a démontré que d'Arlincourt n'avait écrit aucun des vers que les Dictionnaires

lui attribuent, et c'est ce que j'ai constaté.

Mais il n'a pas retrouvé l'auteur de ces vers et c'est ce que je demande. ***.

—

Ce ne sont pas les lieux, c'est son cœur qu'on habite (L, 11). — ... Comme dit Satan dans Milton : *Ce ne sont pas les lieux, c'est son cœur qu'on habite !*

(*Memorandum* de Port-Vendres, 22 septembre 1858. — J. Barbey d'Aurevilly).

L. R.

—

Quos vult perdere Jupiter dementat (T. G. 745 ; XLIX, 564, 707). — Brunetière, s'il avait le bonheur d'être lecteur de l'*Intermédiaire*, où cette question a déjà été traitée bien des fois, serait fixé depuis longtemps.

L'*Abeille latine* de M. Issanchou cite non seulement l'*Intermédiaire*, mais aussi le *Gentleman's Magazine*, les *Notes and Queries*, ainsi que l'*Esprit des Autres* d'E. Fournier et l'accompagne de notes intéressantes. PIÉTRO.

*
* *

L'origine de cet adage a exercé la sagacité des ophélètes dans les premières années de la publication de l'*Intermédiaire*.

M. Henri Issanchou a résumé en ces termes, dans son *Abeille latine*, l'apport collectif des recherches de nos collègues d'antan :

« Il résulte des recherches du *Gentleman's Magazine* (1771), des *Notes and Queries* et de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (1864-65 66-69) qu'on en trouve la pensée dans plusieurs auteurs grecs et latins, notamment dans Homère (*Iliade*, IX. 377 (1),) Hésiode, Sophocle (*Ajax*, VII, 234) Eschyle (fragm. 151 (2), Edit. Dindorf), Ammien Marcellin (XIV, XI, 12) et Velleius Paterculus (II, LVII et CXVIII) et que les vers grecs

Ον θεός θλέει ἀπολέσαι πρῶτ' ἀπορρένει ;
ὅταν δὲ Δαίμων ἄνδρι πορσύνη κακά
Τόν νοῦν ἔβλαψε πρώτον,

(1) Voici la traduction du vers d'Homère où se trouve l'idée primordiale de l'adage fataliste qui nous occupe : « Qu'il périsse endormi dans sa folie, car le prévoyant Jupiter l'a privé de sa raison. »

(2) Ont cité ce fragment : Platon, *de Republ.* II, p. 380, Plutarque, *de Aud poet*, 2 et Stobée, II, 7.

souvent attribués à Euripide ne figurent dans aucune de ses pièces connues et que les deux derniers ont été cités, d'après un vieux scholiaste, par J. Barnès dans son édition des *Incertæ tragediæ* (V, 436-7) et par Duport dans sa *Gnomologia homerica*(Cantab., 1660, p. 282), en les accompagnant de cette imitation :

Quem Jupiter vult perdere dementat prius.

« Cette traduction littérale du texte grec est donc l'ouvrage de J. Barnès ; mais l'honneur de la paternité de la pensée revient tout entier à Homère (1).

« Quant à la disposition des mots de cette phrase latine, M. Boissonnade (V. l'*Esprit des Autres*, 4e édit. 1864) est parvenu à en faire un vers ïambique, en plaçant *Jupiter* après *vult*, et c'est à cette construction que nous nous sommes arrêté, quoiqu'on ait souvent cité avec *Jupiter* après *perdere*. »

Il serait à désirer qu'on ne pose plus de question relative à une citation latine avant de s'être assuré que l'*Abeille latine* n'en contient pas la réponse.

THULMIN.

Mme Depol, E. M., baron de Roure de Paulin, de Leiris renvoient particulièrement à Edouard Fournier.

—

Res est sacra miser (XLIX, 554, 706). — Quel est l'auteur de cette maxime ?

« L'espoir d'une solution » n'est pas si incertain qu'on aurait pu le croire, et la question est résolue depuis longtemps.

Ed. Fournier, dans son ouvrage si connu, *l'Esprit des Autres* (8e éd. chez Dentu, 1857), écrit. p. 41, que « Sénèque-« le-Philosophe faisait un adage chrétien, « lorsque, dans l'une de ses trop rares « *Epigrammes*, il lançait cet hémistiche : « *Res est sacra miser* ».

C'est, en effet, le début du premier vers de la cinquième épigramme, intitulée : *Querela*.

On la retrouve, notamment dans une

(1) « Je ne puis m'empêcher de rire, lisons-nous dans le *Carpentariana* pp. 41-42, lorsque je me souviens que c'est à l'occasion du chien d'Ulysse que les valets de ce prince laissent manger aux poux, aux puces et à la gale, que ce poète (Homère) débite une maxime si belle et fait une si judicieuse remarque. »

édition de Senèque, qui, pour n'être pas signalée dans les bibliographies que j'ai consultées, n'en èst pas moins excellente.

Cette édition est de 1602, (MDCII) petit in-f°, publiée à Paris : *Parisiis, apud Bartholomœus Macœum in monte D. Hilarii sub scuto Britanniæ, cum privilegio Regis.*

Elle renferme des notes d'Erasme et de Muret.

Quant à l'épigramme dont il s'agit, la voici tout entière, (p. 485). C'est encore le meilleur moyen de pouvoir comprendre le sens de l'hémistiche.

Quisquis es, et nomen dicam ? Dolor omnia cogit,
Qui nostrum cinerem nunc, inimice, premis ;
Et non contentus tantis subitisque ruinis,
Stringis in exstinctum tela cruenta caput.
Crede mihi, vires aliquas natura sepulchris
Attribuit : tumulos vindicat umbra suos.
Ipsos, crede, Deos hoc nunc tibi dicere, Livor ;
Hoc tibi nunc Manes dicere, crede, meos.
Res est sacra miser : noli mea tangere fata,
Sacrilegiæ bustio abstinuere manus.

Je n'oserais me porter garant de la valeur littéraire de cette épigramme. En revanche, il en est une autre, *De qualitate temporis*, qui me paraît infiniment remarquable et curieuse, et qui vaut bien la peine d'être recommandée, quand ce ne serait que comme témoignage des idées de Sénèque sur la fragilité de la vie et la contingence de ce monde.

C'est celle qui commence ainsi :

Omnia tempus edax depascitur, omnia carpit...

L. DE LEIRIS.

—

Le nom de Hervé (XLIX ; L, 38). — Il est facile de répondre au défi de notre savant ophélète. *Wig* est traduit par victorieux dans les notes étymologiques de « la Conquête de l'Angleterre par les Normands », d'Aug. Thierry. D'ailleurs, M. Paul Argelès remarquera que le sens des radicaux a évolué et que la signification primitive des radicaux *wig* et *sig* est différente de victorieux ; bien qu'ils aient pu avoir ce sens plus tard, l'un et l'autre, dans les mots latins ou les mots allemands, dérivés de ces racines primitives.

Mais notre bienveillant ophélète se trompe du tout au tout, quand il confond le radical *Her* avec le radical *Erm*, d'Ermanaric, avec ou sans l'aspiration gutturale germanique initiale. Il lui suffira de remonter à l'origine primitive du nom d'Hermier, pour voir que les radicaux *her* et *herm* sont tout à fait distincts l'un de l'autre.

Nous sommes tout disposé à entrer dans les détails à ce sujet, si cela peut lui faire plaisir ; car le plus grand service qu'un homme puisse rendre à un autre homme, en ce monde, c'est de lui faire voir ses erreurs. Dr BOUGON.

—

Les Ecreignes (XLIX, 901 ; L, 40). — Le mot Ecreignes, dont le souvenir paraît avoir à peu près disparu en France, n'est que la transformation des termes *Screo*, *screona*, *screuna* , employé dans les textes de la loi Salique, et dont le sens paraît être simplement habitation, cabane.

Dans le bas latin, nous rencontrons les mots *scrinia*, *scrinium*, avec le sens de châsse, coffre, cercueil. Dans le vieux français, nous avons les mots escrain, escrin, aujourd'hui écrin.

Du sens de cabane fermée, on a facilement passé à celui de boîte.

Les veillées du soir en Bourgogne avaient lieu soit dans des souterrains, soit dans des cabanes analogues, à en juger par le texte de Tabourot, à celles que construisent encore les bûcherons dans les exploitations forestières. Les veillées se tenant dans les Ecreignes, ce mot a fini par désigner la réunion elle-même.

Le souvenir de la *Screona* de la loi Salique s'est perpétué dans certains noms de localité, les Ecrennes (Seine-et-Marne), Escragnolles, (Alpes-Maritimes), Escrennes (Loiret), Escrignolles (Loiret), Les Escrins (Hautes-Alpes). A Escrennes du Loiret, il existe encore des souterrains creusés dans le tuf calcaire.

MARTELLIÈRE.

—

Baud dans le Morbihan (XLIX, 165, 374). — Je crois que ce nom serait moyenageux ; ce qui tendrait à le prouver, c'est que les plus anciennes mentions de cette localité ne sont pas antérieures au milieu du XIIIe siècle.

M. Rosenzweig, l'auteur du *Dictionnaire topographique du Morbihan* dit que *Baud* s'écrivait *Baut* en 1259, *Burgus* en 1282, *Bault* en 1322.

Il doit avoir subi primitivement, comme tant d'autres, des altérations ignorées; peut-être s'appelait-il Bauch ou Bourch,

mot celtique signifiant Bourg, cité dans le *Glossaire polyglotte* de Latour d'Auvergne Corret, ouvrage plus que rare et qu'on devrait bien éditer de nouveau.

Les Allemands, Anglais, Hollandais disent *burg*, l'Espagnol, *burgo*, l'Italien, *borgo*, etc.

Dans le midi de la France, on désigne un monticule, une falaise, un escarpement par Bau, Baou, Vau.

Mistral ne dit-il pas :

Di *Baus* farieu ma capitalo !
Sur lou Roucas que inei rebalo,
De nou rebastirieu noste viel castelas.

Dans les Alpes-Maritimes, on donne le nom de Bau à d'énormes quartiers de roche éboulés.

Baugé (Maine-et-Loire) du vieux français Bauge, désigne aussi un tas, un monceau, une élevation. Baugeium, 1.100, Baugi, 1150, Tertrum de Bauge, 1273.

La commune de Carnac (Morbihan) a bien son rocher Beaumer.

Bullet, dans ses *Mémoires* sur la langue celtique, Besançon 1759, 3 vol. in-f°, dit ce qui suit :

Bauc, le même que Ball et Mall.
Bau, le même que Bal, rocher,
Bau le même que Fau, Gau, Mau, Pau, Vau.
Bauc le même que Bau.
Bau, pierre, roc, le même que Bal, roc, pierre.
Bauc, caverne, antre, grotte, habitation en général. — Bogium, Bogis, Bugia.
Baud, Beud, Baoud, Bout, mouton.
Baux, sur un roc, Balz, rocher.

On sait que les Mémoires de Bullet sont remplis d'érudition, ils n'ont qu'un tort, c'est d'avoir pour base un système fort contesté.

L'Armorial d'Hozier donne des Baud en Bretagne, Montpellier, Montauban, Orléanais, Toulouse, Bourgogne, Dauphiné et Limousin.

Comme en fait d'étymologies, qui veut trop prouver ne prouve rien, peut-être faudrait-il en croire les continuateurs de Bollandus, Baud ne serait autre chose que Don de Dieu ou gratification : Voir la *Vie de saint Hervé*, en latin *Herbaudus*, *Appendix junii*, t. 1. A. Dieuaide.

—

Il n'y a pas que. . il n'est pas que (XLVIII ; XLIX, 939 ; L, 38). — Je suis dans mon tort, je le reconnais. En donnant la locution *de la sorte* comme vicieuse, j'aurais dû répéter ce que j'ai dit tant de fois, qu'elle avait été souvent employée par les maîtres de la langue française, tandis que *émérite*, au sens du vulgaire, et *averti d'avance*, ne se lisent, bien entendu, jamais chez les grands écrivains. J'aurais dû faire la distinction : G. G. a raison.

Revenant à *de la sorte*, « il n'y a pas que » Pascal, Corneille et Bossuet qui s'en soient servis ; Voltaire et bien d'autres les ont imités. Dans *la Pucelle*, la Trémouille dit à Dorothée, qu'il prend pour un Anglais :

C'est bien à toi de parler de la sorte.

Seulement tout en m'inclinant jusqu'à terre devant ces génies littéraires, je ne suis pas forcé d'admirer toutes leurs tournures.

Alors que sur les gens on prétend se régler
C'est par les beaux côtés qu'il leur faut ressembler.

Aussi, je crois que la vraie locution est celle employée par La Fontaine dans *Le Rat retiré du monde* :

Ayant parlé de *cette* sorte,
Le nouveau saint ferma sa porte.

Justement, je causais de la question avec Paul Adam, lors de son retour d'Amérique, et je lui citais *de la sorte* comme une mauvaise expression de nos meilleurs auteurs. Nous sommes tombés tous les deux d'accord que l'on ne saurait trop faire attention à sa phrase et tâcher de butiner le miel des maîtres sans se croire obligé de les suivre dans leurs erreurs.

Sans doute, je préférerais une phrase incorrecte, disant quelque chose, à une phrase impeccable ne disant rien. Jean-Jacques Rousseau a écrit : « Je soutiens qu'il faut faire quelquefois des fautes de grammaire pour être lumineux. » Des fautes de grammaire, soit ! mais de bon sens, jamais !... Et puis, *de la sorte* est-il si lumineux ? Alfred Duquet.

—

Eglises fortifiées (T. G., 308 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLI à XLIV ; XLIX, 814, 929). — Il n'est guère de vieilles églises rurales dans l'Ouest où l'on ne trouve bien encore trace des anciens moyens de défense. On voit presque toujours, notamment derrière les portes, les profondes dépressions qui recevaient les coulisses destinées à les renforcer ; aux fenêtres, des marches semblables à celles

des escaliers pour faciliter l'accès des tireurs d'arbalètes. Les machicoulis mêmes ne sont pas rares.

L'architecte Loué avait fort maladroitement démoli un corps de garde sur les voûtes de l'église abbatiale de Saint-Louis des Marnes (Deux-Sèvres) et Saint-Maixent (même départ.), les protestants, après avoir abattu l'église de l'abbaye, en gardèrent la tour pour leur servir d'échauguette. Près de La Rochelle, l'église d'Esnandes, monument historique, but d'excursion des touristes, a sans doute reçu des pièces d'artillerie sur les plates-formes créées au-dessus de ces voûtes. L'église de Verrines-sous-Celles (Deux-Sèvres) a conservé son mur d'enceinte entourant le cimetière contigu.

Décrire toutes ces traces de défenses dans nos églises exigerait beaucoup de temps. Le moment, cependant, en serait venu. Rebâtir son église, même *à la diable*, c'est toujours une excellente note pour un curé en quête d'avancement. Bientôt tous nos curieux clochers romans seront remplacés par d'affreuses flèches forme canule, *doigt* peu *mystérieux pour montrer le ciel* (Dupanloup) ou rendre ses forces au voyageur fatigué (Chateaubriand). LÉDA.

—

Bornes-canons (L, 12). — Dans une vue d'optique représentant une ville maritime, on remarque des canons-amarre. J'en ai vu d'authentiques au Tréport, où il m'en a été parlé ; mais mes souvenirs en sont faibles. A. SY.

—

Cheveux de femmes célèbres (XLIX ; L. 44). — Dans le cachet de la lettre adressée par Jeanne d'Arc aux habitants de Riom, il y *avait* un cheveu noir, mais ce cheveu a été dérobé. (*Intermédiaire*, XLIII, 992). S.

—

Proverbes et dictons météorologiques (T. G. 734 ; XLII ; XLIII ; XLIV).

21

En maï fresquieyro ; en juïn chalous,
Cabo e granio, préparo lous.
En mai fraîcheur, en juin chaleur,
Cave et grenier, prépare-les.

22

De Pasquos à Pentécousto
Tout lou dissert ès uno crusto.
De Pâques à Pentecôte.
Tout le dessert est une croute

23

Quan ploou lou jour de San-Médar
L'annado gogno ou perd d'un quar,
S il pleut le jour de Saint-Médard
L'année gagne ou perd d'un quart.

A. P.

—

Traite des blanches (XLVIII, 505 ; XLIX, 431, 718). — En 1875, venaient de Suisse des cartes sur papier mince, portant, imprimé au recto, ce qui suit : « Notre siècle supportera-t-il longtemps encore *la traite des blanches*, leur vente de maison de tolérance en maison de tolérance ? Leur séquestration sous les grilles et les verrous des Bastilles de la prostitution ? » Comte A. de Gasparin, *Pensées de liberté*, page 151. — Et, au verso, en deux lignes d'imprimerie : Envoyé par la comtesse Agénor de Gasparin, Le Rivage, près Genève, Suisse. Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Faire la belle en jouant aux cartes (XLVIII, 896 ; XLIX, 44). — 1° La *Belle* était un jeu de hasard importé à Paris par un italien. Elle comprenait un tableau de 104 numéros, divisé en treize bandes de huit cases chacune ; les six premières, de 1 à 48, s'appelèrent le petit côté. La septième bande était réservée au banquier ; les six dernières, de 57 à 104, formaient le grand côté.

On tirait des numéros renfermés chacun dans un étui de bois. Le plein ou enjeu sur un seul numéro gagnait 96 fois la mise, le demi-plein 48 fois, etc., comme à la roulette, qui a simplifié le système. La *belle* case était celle qui gagnait.

2° Une autre *Belle* se jouait avec 52 cartes. Chacun avait deux cartes couvertes ; on distribuait une troisième carte découverte, et la plus *belle*, en partant du roi, gagnait, à moins qu'il n'y eût deux cartes pareilles, auquel cas on doublait l'enjeu qui était gagné à un autre coup.

Cet enjeu se mettait dans trois paniers, le panier de la *belle*, celui du *flux* et celui du *trente et un*.

La *belle* carte gagnée, on passait au *flux* ou *brelan*, trois cartes pareilles, la plus élevée l'emportant, puis au *trente et un* le chiffre s'en rapprochant le plus, l'*as* étant pris pour onze.

3° Lorsque l'on joue *sec*, le succès d'une partie décide du gain ou de l'attribution de l'enjeu ; mais si l'on joue deux parties *liées*, la seconde seule décide de la victoire. Celui qui gagne les deux parties l'obtient, cela va sans dire, mais si c'est le premier perdant, une troisième partie doit trancher la question, la situation restant égale pour chacun des joueurs. C'est cette troisième partie qui s'appelle la *Belle*.

Est-ce par un souvenir des anciens tournois et parce qu'on la compare à la *Belle* qu'il s'agit de conquérir ? Est-ce parce que c'est la *belle* partie, la seule qui soit décisive ?

D'une idée à l'autre, il n'y a pas loin ; c'est peut-être le tout ensemble.

PAUL ARGELÈS.

—

Quatremère d'Isjouval et les araignées (L, 4). — Quatremère Disjouval et non pas D'Isjouval — frère du Quatremère de Quincy, si drôlatiquement accommodé à la Cambronne par Louis XVIII, était un toqué de la science qui voulait trouver dans l'araignée le type de l'hygromètre parfait.

Nous avons publié, il y a quelque vingt ans, dans une Revue dont il nous est impossible de retrouver le nom, la biographie anecdotique de Disjonval et l'analyse des systèmes bizarres d'après lesquels cet original déterminait ses proposition scientifiques.

Mais, déjà, notre collaborateur E. M. trouvera d'autres renseignements sur Disjonval dans l'article que lui a consacré la *Biographie portative*, article où nous lisons cette phrase : « Ce sont ses pronostics aranéologiques qui, selon lui, décidèrent le passage des Alpes en 1800 ; il le prouve par une correspondance suivie avec Berthier, et par un procès-verbal envoyé jour par jour au gouvernement etc., etc...

D'ailleurs, son *Aranéologie* (Paris an V 1797) qui se trouve, je crois, à la bibliothèque de la ville de Paris, suffira pour édifier E. M. sur les théories du bonhomme mieux avisé et plus heureux, s'il eût soigné... l'araignée (*aranea militaris*) qu'il avait dans le plafond. D'E.

—

Marie-Antoinette jugée par Louis XVIII (L 62). — M. Ernest Daudet nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur,

En mentionnant dans votre numéro du 20 juillet l'écrit de Louis XVIII, communiqué par moi à la *Revue des Deux-Mondes*, vous voulez bien me demander quelles preuves j'ai de l'authenticité de ce document. Je réponds : La plus décisive des preuves ; je l'ai indiquée dans la Revue. Le manuscrit et la lettre, qui le précède sont entièrement de la main du roi, ainsi qu'a été mise à même de s'en convaincre la direction de la *Revue des Deux-Mondes*.

Laissez-moi ajouter, monsieur, qu'ayant publié depuis vingt ans, tant de documents inédits sans que l'authenticité d'aucun d'eux ait pu jamais être contestée, j'ai acquis le droit d'être cru sur parole jusqu'au jour où libéré d'une réserve qui m'est imposée aujourd'hui, je pourrai dire d'où me vient cette pièce ainsi que celles qui figureront dans mes plus prochaines publications. Vous serez le premier à reconnaître, lorsque je désignerai la source, que leur authenticité n'est pas discutable. Personne, d'ailleurs, si ce n'est vous, ne l'a mise en doute, en ce qui touche le manuscrit que vous avez bien voulu signaler à vos lecteurs.

Croyez, monsieur, à mes sentiments distingués. ERNEST DAUDET.

Les Petites Dalles, Seine-Inférieure, 25 juillet 1904.

Que notre distingué correspondant nous permette de lui affirmer que nous savons quel prix s'attache à ses remarquables et nombreux travaux et de quel crédit légitime ils jouissent.

Le document qu'il a produit est d'une importance capitale, et il suffisait qu'il en affirmât l'authenticité pour qu'on n'en doutât point. La question ne tendait qu'à savoir les circonstances de sa découverte.

M. Ernest Daudet veut bien nous confier ce qui lui est permis de dire jusqu'au moment où libéré de la réserve qui s'impose, il satisfera complètement à notre curiosité.

Un point demeure acquis, et c'est l'essentiel, M. Ernest Daudet, fidèle à ses habitudes, apporte à l'histoire un document inédit d'un exceptionnel intérêt.

—

La famille Sanson (T.G.820 ; XLIX, 923). — Pour l'histoire des Sanson, les documents suivants ne sont pas sans intérêt : ils se réfèrent à Henry Sanson, fils du bourreau de la Terreur, et à son fils Henry-Clément Sanson, qui fut bourreau sous Louis-Philippe et révoqué en 1847. Les lettres qui suivent et qui appartiennent à M.

Noël Charavay, prouvent que le bourreau était un ami des lettres, tout au moins faisait-il quelques sacrifices pour ses lectures.

Le billet suivant à son libraire le prouve :

Monsieur,

Je me réabonnerai pour vingt autres livraisons au *Voyage Pittoresque*. En conséquence ayez la complaisance d'envoyer quand vous le jugerez à propos, le porteur qui vient ordinairement, et à telle heure qui vous conviendra, attendu qu'il y a toujours quelqu'un à la maison

Je vous salue et suis votre serviteur

SANSON (père).

Paris, le 2 février 1834

rue des Marais du Temple, n° 31 bis

Le libraire avec qui les Sanson entretiennent le plus intime commerce est Bossange, rue de Provence, n° 63 bis.

Bossange, en faisant présent d'un ouvrage, a demandé au bourreau une faveur qu'on peut supposer : il a voulu voir dans sa cellule un condamné à mort, le jour de l'exécution.

Bon cela fait toujours passer une heure ou deux

Il en a prévenu le bourreau qui est absent, mais le fils l'assure qu'on fera le nécessaire :

Paris, ce 29 août 1832

Monsieur,

En l'absence de mon père, en ce moment à Beauvais, je vous prie de recevoir mes remerciements pour votre ouvrage que vous avez eu la bonté de lui envoyer : à son retour, il aura l'honneur de vous adresser le sien.

Relativement à Benoit, le moyen le plus sûr serait d'obtenir de monsieur le Procureur général la permission de le voir. Cependant, je pense que mon Père pourra vous procurer ce que vous désirez. Dans tous les cas, j'aurai l'honneur de vous prévenir la veille au soir de l'exécution si les ordres nous parviennent assez tôt.

Je suis avec respect et la plus parfaite considération,

Monsieur, votre très humble serviteur

SANSON fils.

La décision judiciaire a été prise trop vite : le libraire n'a pu être prévenu à temps. Très désolé, le bourreau s'est excusé : il a été bouleversé et il y a des moments où l'on perd la tête.

Lorsque je suis revenu de la campagne, mon fils m'a remis le volume que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je le lirai avec toute l'attention dont je puis être susceptible, pour ma propre instruction.

Mon fils aurait bien désiré vous prévenir sur l'objet dont vous parlez dans votre lettre, mais ayant reçu les ordres à huit heures du soir, il lui a fallu commander le service dont il est chargé ainsi que le mien en mon absence, et il avait à peine douze heures pour le tout. Dans une pareille circonstance, je me serais fait un devoir de vous avertir moi-même.

Daignez agréez, monsieur, les hommages très respectueux, et me croire avec la plus grande considération,

Votre très obéissant serviteur,

SANSON.

Paris, le 4 septembre 1832.

*
* *

On nous demande de rappeler dans le corps de la Revue, la note qui fut publiée aux Petites nouvelles, sur la couverture, et qui est la reproduction de la pierre tombale des Sanson, au cimetière Montmartre :

ICI
REPOSENT
CHARLES-HENRY,
SANSON
NÉ A PARIS
LE 15 FÉVRIER 1739
DÉCÉDÉ LE 4 JUILLET 1806
CETTE PIERRE FUT ÉRIGÉE
PAR SON FILS ET SA FAMILLE
DONT IL FUT REGRETTÉ

HENRY SANSON
NÉ A PARIS LE 24 SEPTEMBRE 1767
DÉCÉDÉ LE 18 AOUT 1840
IL FUT LE BIENFAITEUR
DE TOUTE SA FAMILLE
QUI NE CESSERA DE PRIER POUR LUI

MARIE-LOUISE DAMIDOT
VEUVE DE HENRY SANSON
NÉE A PARIS LE 14 OCTOBRE 1776
DÉCÉDÉE LE 18 JUIN 1850
REPOSE EN PAIX BONNE ET TENDRE MÈRE
TU N'AS FAIT QUE DU BIEN
DIEU TE RÉCOMPENSERA SELON TES ŒUVRES

VIRGINIE-EMILIE LEFEBURE
FEMME SANSON
DÉCÉDÉE LE 29 AVRIL
1860
DANS SA 62e ANNÉE

HENRY-CLÉMENT SANSON
DÉCÉDÉ LE 25 JANVIER 1889
A L'AGE DE 89 ANS

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

La chanson de Pipe en bois. — A propos d'*Henriette Maréchal*, nous parlions récemment de Georges Cavalier, surnommé Pipe en bois par Vallès, et qui fut l'un des lieutenants de Gambetta. C'était un garçon d'allures un peu débraillées, mais d'esprit distingué, élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des Mines, qui aurait été absolument étranger au tumulte d'*Henriette Maréchal*. Il assistait bien à la première, mais il applaudissait d'enthousiasme.

Comment s'est formée la légende ? M. Ranc l'a raconté ainsi :

A la sortie de la première représentation, Vallès qui, dans un entr'acte, avait rencontré Cavalier, raconta à M. Albert Wolff, sans penser à mal, que le quartier Latin avait passé les ponts, qu'il avait envahi le théâtre sous la direction du célèbre *Pipe en bois*.

C'est ainsi que commença la gloire de Cavalier, cette notoriété dont, à la fin, il a beaucoup souffert.

Quoi qu'il en soit, usurpée ou non, il eut cette gloire, et la chanson la consacra. Il existe sur lui des couplets que nous avons retrouvés dans un cahier populaire à deux sous, et qui sont certainement, pour l'allure et la vivacité, des chefs-d'œuvre du genre. Nous ne les avons jamais rencontrés dans les diverses pages consacrées au pittoresque bohême et l'on aura, pensons-nous, quelque plaisir à les lire à cette place.

PIPE-EN-BOIS

AIR : *Voyez sur cette roche* (FRA DIAVOLO).

Quel est ce fanatique
Qui, du fond du quartier latin,
Avec son sifflet clandestin,
Trouble notre destin ?
Cet être fantastique
Qui semble embusqué dans un bois,
Et mit, nouveau Robin des bois,
Les Goncourt aux abois ?
Tremblez !... ce terrible jeune homme,
Mes amis, il se nomme
Pipe-en-bois ! (*ter.*)

Avec crainte on s'aborde :
« Ce Pipe en-bois, le connais-tu ?
« Porte-t-il un chapeau pointu
« Ou le col rabattu ?
« Est-il chef d'une horde ?
« Ou n'est-ce pas plutôt, je crois,
« L'ante-christ prédit autrefois
« Par l'almanach liégeois ? »
Tremblez !... j'ai lu sa circulaire :
Il est fort en colère,
Pipe-en-bois !

Dans une brasserie
Personne n'a vu ce Shylock
Le soir, faire une bille au bloc,
Ou consommer un bock ;
Nul, à la Closerie,
Ne le vit, au son du hautbois,
Esquisser un cancan grivois
Devant un frais minois,
Tremblez !... on pressent la tempête,
Et tout bas l'on répète :
Pipe-en-bois !

Chacun sait la cabale
Dont il fut l'agent infernal,
Pauvre *Henriette Maréchal*,
Il t'a bien fait du mal !
Jamais pareil scandale
Depuis *Hernani*, je le crois,
N'avait fait vibrer les parois
D'un orchestre courtois.
Tremblez !... des *Français* que j'honore
L'écho redit encore :
Pipe-en-bois !

Les théâtres frémirent ;
L'Odéon d'effroi recula,
Disant : « Quel est cet homme-là,
« Ce moderne Attila ? »
Tous les journaux redirent
Le nom du farouche Iroquois,
Et Trimm lança, d'un ton narquois,
Les traits de son carquois.
Tremblez, braves gens qu'il menace,
De rencontrer en face
Pipe-en-bois !

Pourtant, qu'on se rassure ;
Car, sachez tous la vérité :
Ce Pipe-en-bois si redouté
N'a jamais existé.
C'est une bourde pure ;
On prétend même, ô bons bourgeois,
Que le bœuf gras va, dans un mois,
S'appeler Pipe-en-bois.
Sonnez, clarinette et trombonne,
Et que chacun couronne
Pipe-en-bois !

EUGÈNE GRANGÉ.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

L^e Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Août 1904.

40e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

Il se faut entr'aider

N° 1048 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Consultat suæ conscientiæ. — Dans une des pièces appartenant au dossier de la question pendante entre le Saint-Siège et les Cultes, l'expression *Consultat suæ conscientiæ*, a été traduite par « qu'il consulte sa conscience ». Ce n'est pas le sens, dit-on à Rome. Quelle serait la traduction exacte ? A. B. X.

Flaubert et Du Camp photographes. — Pendant leur voyage de 1850 en Egypte, Nubie et Syrie, Flaubert et son ami prirent 174 photographies 18 × 24 des monuments égyptiens, grecs ou arabes qu'ils visitaient au jour le jour.

Depuis une dizaine d'années, j'ai le plaisir d'en posséder la collection complète, sous la forme de trois grands albums reliés, offerts jadis par Du Camp à Bida.

Ces documents sont précieux, non seulement parce qu'ils illustrent la biographie de Flaubert et la genèse de la *Tentation de saint Antoine*, mais surtout parce qu'ils reproduisent un certain nombre de temples antiques, aujourd'hui disparus. Beaucoup de monuments égyptiens ont été démolis par la suite sur l'ordre de Saïd Pacha qui avait besoin de matériaux pour construire des sucreries.

Existe-t-il une autre série d'épreuves des mêmes clichés ? A-t-on publié les planches les plus intéressantes ?

Pierre Louys.

Terre noble. — Je trouve dans un livre de raison, à la date du 16 novembre 1698, ces mots :

J'ai payé mon entière cote de la taille de quelques terres de la Brugerete qui est presque toute noble.

Qu'entendait-on, au XVIIe siècle, par « terre noble » ? B. de C.

La promenade sur l'âne au XVIIe siècle. — Les deux éditions du *Furetierana* donnent la note suivante :

M. le Duc D*** deffunt fit promener le neveu dont parle M. de P*** dans ses Satyres, toute nuë sur un asne par toutes les ruës de Paris.

Furetierana. Paris. p. 224. Hollande. p. 154.

Ces lignes sont défigurées par deux coquilles qui en rendent la lecture incompréhensible au premier abord.

Au lieu de *M. de P.* lisez M. des P. [réaux].

Au lieu de *le neveu* lisez la Neveu.

Il est, en effet, question de la Neveu dans la IVe satire de Boileau. Cette femme a été connue d'abord comme courtisane sous la Fronde, puis comme procureuse (*Mémoires de Rochefort*), et chacun sait que la promenade sur l'âne était le châtiment ordinaire de ses pareilles. (*Interm.* t. XXXVIII).

Or, la Neveu était morte depuis plusieurs années quand Boileau composa la IVe satire (1664), et vers la même époque Sauval parle de la promenade sur l'âne comme d'une ancienne coutume dont il a entendu parler par quelques vieillards,

mais dont on n'a pas repris l'usage de son temps. Comment concilier son témoignage avec celui de Furetière ?

Qui est le duc D*** ? Pour quelle raison la Neveu a-t-elle été condamnée à être promenée « toute nuë » ? La coutume dont il s'agit a été reprise longtemps après, au XVIIIe siècle, et j'ai sous les yeux deux estampes du temps qui représentent cette ridicule cérémonie, mais la patiente est habillée des pieds à la tête et je n'ai vu nulle part qu'antérieurement elle ne le fût point. S.

—

Napoléon Bonaparte appelé Nicolas. — Dans un ouvrage anonyme intulé : *Amours et galanteries de Jupiter Scapin ou de Nicolas Bonaparte*, Paris, chez Tiger, sans date, in-12, le nom de Nicolas est toujours accolé à celui de Bonaparte.

On sait que Bonaparte n'a jamais joint son prénom à la signature de son nom patronymique, jusqu'à ce que ce nom fût devenu celui d'une dynastie impériale. Comme on a constaté des irrégularités dans les actes de l'Etat civil, Napolione Bonaparte aurait-il eu un autre prénom plus français, tel que celui de Nicolas.

La généalogie du baron de Coston intitulée : *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte*, indique dans la branche établie à Florence, Nicolas Ier et Nicolas II, un autre Nicolas Bonaparte, poëte, le pape Nicolas V. Le mari de la marraine de Napoléon s'appelle Nicolas.

Le père de Napoléon s'appelle Charles-Marie, ses ancêtres sont des François, Gabriel, Jérôme, Joseph, Sébastien, Lucien ; ses frères et sœurs sont encore des Joseph, Lucien, Elisa, Louis, Pauline, Caroline et Jérôme.

Ce nom baroque de Napolione aurait bien pu, par un grattage savant, remplacer celui plus vulgaire de Nicolas.

A. Dieuaide.

—

Le trésor des Chartreux. — D'après M. Ernest Daudet (*Histoire de l'Emigration*) dans les derniers jours de 1789, le comte d'Artois, émigré, se trouvant à bout de ressources, fit appel, pour son œuvre de contre-révolution, aux trésors des Grandes Abbayes de France, entre autres celle de la Grande-Chartreuse.

Toutes, paraît-il, firent la sourde oreille.

De quelle nature pouvait bien être le trésor de la Grande-Chartreuse ?

D'E.

—

L'if, arbre sacré des druides. — L'if, *taxus baccata* de Linné, est un des arbres qui ont été prisés depuis la plus haute antiquité.

La toxicité de son ombre, de ses feuilles, de ses fruits a été l'objet des opinions les plus diverses. (Voir *Intermédiaire*, XVI, 243, 347 ; Larousse, *Dictionnaire*, etc.). Il était des plus répandus comme l'indique une fois de plus notre Recueil (XLIX, 862, 863.

On désirerait savoir s'il était considéré par les Druides comme arbre sacré et aussi pourquoi il a été choisi comme arbre funéraire dans nombre de régions. (Normandie, Bretagne, etc.).

L. Depal.

—

« Canale Dei Mulini. Schuna. Auscenti » en Bretagne. — Luca degli Albizzi, capitaine des navires florentins se rendant d'Espagne en Angleterre, et en Flandre dit, dans son journal de bord, dont je prépare la publication, qu'il se trouva, en novembre 1429, la nuit, après une tempête, dans un passage qu'il crût être le « canale dei Mulini tra Schuna e Auscenti » (le canal des Moulins entre Schuna et Auscenti) en Bretagne. Le jour venu, il s'aperçut qu'il n'était point près des côtes de la Bretagne, mais près de celles de l'Angleterre.

Le chenal où Albizzi croyait être, se trouve certainement dans l'Archipel situé à l'extrémité de la Bretagne. *Auscenti* est, sans doute, l'île d'*Ouessant*. Alors le canal des *Mulini* doit être celui appelé actuellement *passage du Fromveur*. Mais eut-il jamais le nom de Moulins ? Et quel est le nom actuel de *Schuna* certainement une île près de celle d'Ouessant ?

Prof. Luig P.

—

Famille Benoist. — Etienne Benoist, écuyer, était officier de milice, chevalier de Saint-Louis ; son père, Etienne Benoist, était écuyer, contrôleur ordinaire des guerres à Châlon-sur-Saône. Prière de me déterminer leurs armes. Etienne se faisait appeler Benoist de Vaugrenand.

A. de Brux.

Un portrait des Bruslys à retrouver. — Je désire connaître le possesseur actuel du portrait de Félicité-Louise-Marguerite de la Rousselière, épouse du général baron Nicolas Ernault Des Bruslys (1757-1809), mort gouverneur de Bourbon, et cela dans le but d'en obtenir une copie photographique pour un ouvrage que j'ai en main.

Voici les indications que je possède : En 1855, le portrait de madame Des Bruslys se trouvait au château de W..., près d'Odratzheim, canton de Wasselonne, (Alsace) où habitait le fils du général, le lieutenant-colonel baron Henri Des Bruslys, (1805-1864). A la mort de ce dernier sans postérité, le portrait a peut-être passé à madame Delbalat, sa parente, veuve d'un ingénieur des Ponts et Chaussées ou de Constructions Navales, à Lorient ; dont descendance.

En 1845, Monsieur Jules Duhazier, fils de la baronne Des Bruslys, de son premier mariage, avait, à l'Hôtel des Monnaies, dont il était Directeur, le portrait du général Des Bruslys. Il a peut-être aussi possédé dans la suite celui de sa mère.

Mademoiselle Duhazier a épousé un Monsieur Picard, d'Odratzheim, ingénieur des Ponts et Chaussées à Aurillac.

Le portrait se trouve donc probablement dans l'une des familles Delbalat, Picard ou Panon Duhazier.

Etant actuellement à l'étranger et ne connaissant l'adresse d'aucune de ces familles, je serais reconnaissant aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui pourraient me mettre en communication avec elles. Dr P.

—

Baron de Grunstein. — Existe-t-il des documents sur ce personnage alsasien ou allemand d'origine ? Il était aide de camp du duc d'Enghien au moment de son arrestation. Le duc d'Enghien avait épousé la princesse Charlotte de Rohan et avait eu pour témoins le baron de Grunstein et le marquis de Thumery, c'est même ce nom de Thumery qui a été cause de l'arrestation du duc, le gendarme ayant lu Dumouriez pour Thumery. Le prêtre qui a officié pour le mariage était l'abbé Weinborn, longtemps grand vicaire du cardinal de Rohan.

BOOKWORM.

Famille de Guibert. — Je serai très reconnaissant à l'aimable confrère, à l'érudit collaborateur, qui voudra bien indiquer, avec preuves à l'appui, dans quelles circonstances la branche de Guibert-Cabrières a contracté, avant 1635, une alliance avec la famille de Gimel.

MADEL.

—

Prononciation du nom de Montaigne. — Généralement on prononce Montègne. Mais parmi les personnes qui s'occupent le plus de l'auteur des *Essais*, j'en connais qui protestent contre cet usage et prononcent toujours Montagne, de même qu'on prononçait Espagne, alors même qu'on écrivait Espaigne.

Quelqu'un pourrait-il, en s'appuyant sur des textes, dire qui a raison de ceux qui prononcent Montagne, ou de ceux qui prononcent Montègne ? H. M.

Voir *Intermédiaire*, T. G., 606.

—

Famille Pandevani de Sully. — Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me fournir des renseignements sur la famille Pandevani de Sully ?

MALATESTA.

—

Famille Reynard de Boissieux. — David-François Reynard de la Rochette et de Boissieux, conseiller du Roi, contrôleur aux gabelles du Beaujolais, épousa Suzanne-Marguerite Perrin.

Les familles de Boissieu ou de Boissieux sont nombreuses et on peut les confondre.

Le titre de conseiller du roi indique aisément que David-François avait des armoiries. Prière de les fournir.

Peut-être pourrait-on retrouver également des renseignements sur la famille Perrin. Suzanne-Marguerite mourut à Lyon le 9 novembre 1763. Quels étaient ses père et mère ? A. DE BRUX.

—

Un portrait de l'imprimeur J.-J. Marcel. — L'*Intermédiaire*, dans les *Petites nouvelles* de la couverture du n° 1045, nous apprend que M. Christian, directeur de l'Imprimerie nationale, vient de doter cet établissement d'un très beau portrait, par Dumont, de l'un de ses prédécesseurs, J.-J. Marcel, qui dirigea l'imprimerie pendant le Consulat et l'Empire, de 1802 à 1814.

M. Marcel, qui fut un érudit et un orien-

taliste des plus appréciés, fut l'un des principaux collaborateurs, effectifs, de la grande *Description de l'Egypte*, qui s'imprima, d'ailleurs, sous sa direction. Sur le choix même de Bonaparte, il avait aussi été Directeur de l'Imprimerie nationale de l'Armée, durant l'Expédition française en Egypte (de 1798 à 1801). Ses grandes Affiches de ce temps, ses Proclamations de nos grands chefs, son Procès de Souleymân-el-Halebi, l'assassin de Kléber, imprimés mi-partie en français, en arabe et en turc, tout ainsi que son *Oraison dominicale*, de 1805, imprimée en cent cinquante langues ou dialectes différents (1), restent, tous, comme l'œuvre d'un Maître, et, cependant son propre Portrait manque, inexcusable oubli, dans la collection des petits Portraits de profil des Membres de l'Expédition, dessinés et gravés, en Egypte, par Du Tertre.

Assurément, aujourd'hui, M. Christian ferait une œuvre pie, s'il se décidait à faire reproduire par les procédés modernes de gravure, de lithographie ou de photogravure, son très beau portrait de J.-J. Marcel, de Dumont. Ce serait, à la fois, une bonne action et la réparation d'un long oubli, immérité.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

(1) Cette curieuse édition polyglotte de l'*Oraison*, forme un volume in-4° de 164 feuillets, Titre, Faux-titres, Dédicace et Tables compris, dont toutes les pages, imprimées en noir, quant au texte, sont encadrées d'un large filet ornementé, tiré en rouge. — Qu'il nous soit permis, au sujet de ce livre, de citer cet intéressant passage de la *Notice historique* sur J.-J. Marcel, de M. A. Taillefer (Paris, in-8° 1854) : « En 1805, le pape Pie VII, visitant l'imprimerie impériale, reçut des mains du Directeur un magnifique in-folio, imprimé sur satin, intitulé : *Adlocutio et encomia, verriis linguis expressa, summo. Pontificii..... oblata*, contenant des discours et pièces de vers composés par lui en neuf langues différentes. Une autre surprise était réservée à Sa Sainteté. M. Marcel avait fait imprimer, *ad hoc*, l'*Oraison dominicale, en 150 langues*. Chacune des cent cinquante presses que possédait l'imprimerie tirait, lors du passage du saint Père, une feuille qui lui était remise. A la cent-cinquantième presse, l'ouvrage était complet ; et une magnifique reliure, exécutée presque instantanément, convertissait en un beau volume les feuilles offertes au souverain pontife, qui se retira émerveillé, en donnant au Directeur les témoignages de la plus vive satisfaction. »

Abbé Weinborn. — Longtemps grand vicaire du cardinal de Rohan. Un ophélète peut-il me renseigner sur son compte ? BOOKWORM.

—

Armes de la Rivière. — Charles de la Rivière, écuier, seigneur de Hostieux ou des Hoteux en Normandie et de Prédaulge, vendit, en 1571, une partie de la seigneurie d'Ancey, au bailliage de Dijon, à Jacques des comtes de Vintimille. Il y avait en Normandie plusieurs familles de la Rivière portant des armes différentes ; je désirerais connaître celles de ce Charles de la Rivière. P. LE J.

—

Singulières armoiries papales. — Quel est donc le Pape qui eut pour armoiries : *d'or, surchargé de trois pots* (*Vulgo* : cruches), de sable, deux et un) armoiries que je trouve ainsi dessinées, dans le fond d'un petit frontispice signé : *Harrewijn fecit*, représentant un Pape assis sur son siège apostolique, recevant en audience des évêques grecs et arméniens et qui est placé en tête d'un assez rare petit volume : *Etat présent des Nations et Eglises grecque, arménienne et maronite, en Turquie*, par le sieur De La Croix. Paris, Pierre Hérissant, petit in-12, 1695. Treize feuillets non chiffrés pour le Titre, le Frontispice, l'Epitre dédicatoire au Roi, et la Préface, 266 pages de texte, et *in fine*, pour la Table et Privilège : huit feuillets, non chiffrés.

TRUTH

Innocent XII, Pignatelli (1691-1700).

—

La fleur de lis dans les armes des Peretti della Rocca. —

1° Pourquoi la famille corse de Peretti della Rocca porte-t-elle dans ses armes *une fleur de lis d'or sur champ d'azur ?*

2° Descend-elle du patricien romain Ugo Colonna qui passa en Corse en 775 et dont l'un des descendants appelé Simicello della Rocca fut comte de Corse en 1280 ?

3° La famille de Peretti della Rocca a-t-elle actuellement des représentants ?

EDMOND S.....

—

Armoiries à déterminer : D'or à 3 roseaux de sinople !... — *D'or à 3 roseaux de sinople ; au chef d'azur chargé*

de 3 étoiles d'or ; à la rivière ondée d'azur en pointe.

Ecu ovale surmonté d'une couronne de marquis.

Ces armoiries se trouvent sur un ex-libris dans le *Recueil des Voiages qui ont servi à l'établissement et au progrès de la compagnie des Indes orientales formée dans les Provinces Unies des Païs-Bas.* Amsterdam, 1716.

J'ai trouvé cet ouvrage chez un bouquiniste de Bordeaux, il y a une vingtaine d'années. Dr P.

—

Ordre de la Félicité. — Dans son *Histoire des sociétés badines au* XVIIIe *siècle*, (II. 301 et suivantes), M. Arthur Dinaux fait un récit très détaillé et très intéressant de « l'Ordre de la Félicité » fondé entre 1740 et 1745, et dont le premier chef aurait été Moët, le disciple de Swedenborg.

Cette société, qui n'employait que des expressions maritimes, mêlées à une terminologie maçonnique, me semble avoir été surtout une société....bizarre. L'argot d'un certain milieu à mœurs étranges ressemble d'une façon singulière au langage des membres de l'Ordre de la Félicité. Je ne m'étendrai pas plus longuement. en commentaires sur ce terrain scabreux.

Je me bornerai à reproduire ici la formule d'un brevet de cette société, brevet que je possède annexé à ma carte fantaisiste de l'Ile de Félicité :

Scipion de la Garde, marquis de Chambonas par la grâce de Saint-Nicolas

Grand maître du sublime ordre de la Félicité.

A tous ceux qui ses présentes verront, vent en poupe et jubilation. Connaissant le carracthère, l'esprit, les talents et l'experience dans le service de Mer de notre très cher et très aimé fils *Dotté*, lui avons octroyé et octroyons, donné et donnons de notre plein pouvoir et pleine science, la charge de *chef d'escadre* dans le susdit sublime ordre, pour en cette qualité, posséder et jouir de tous les honneurs et prérogatives y attachées, porter son ancre amararée à *quatre* cables *verds*.

Lui enjoignons seulement d'observer et faire observer les règles prescrites par les statuts.

En foy de quoi nous lui avons fait expédier la présente signée de notre main, contresignée par le secrétaire de l'ordre et à icelle fait apposer notre grand sceau de cire verte.

Donné en la rade de *Paris* le *quatorze avril* mil *sept cent quarante cinq* et de notre magistère le *cinquieme*.

Permission de recevoir partout ou la troupe des gensdarmes se trouvera en l'absence de notre f. de la salle.

Le M. DE CHAMBONAS. G. M.

Par Monseigneur

CONTANT, SECRÉTAIRE.

Fait par les soins de notre F. Pecquet, garde de nos archives 1745.

Cette dernière phrase gravée en bas du brevet à gauche à l'endroit où l'on met généralement le nom du graveur.

Tous les mots en italiques sont écrits à l'encre verte ; le reste est gravé. Le diplôme est encadré d'un très joli motif; le tout sur parchemin.

En bas, à gauche, un sceau de cire verte représentant une ancre, avec les lettres I. S ; en haut à droite, une empreinte analogue, à l'encre verte.

La carte de l'Isle de la Félicité est curieuse :

Sur le point culminant, le temple du bonheur parfait.

Au sud de l'Isle, le port de la Félicité dans une « mer Favorable » où l'on signale « l'écueil de la volupté et l'écueil de l'ambition » à l'est « l'écueil de l'ennui » en face du port de l'égalité ; à l'ouest les écueils « de la suffisance, en face du port de richesse ; du caprice en face du port de beauté, et de la fadeur en face du port de la complaisance ».

Au nord, la mer sauvage avec le port de vertu rendu impraticable par le plateau des rochers de pruderie.

Les villages s'appellent :

Philosophie, harmonie, cajolerie, le je ne sais quoi.

On remarque également le château de santé, le marais des plaisirs innocents, la tour des badinages et la montagne des honneurs.

Le graveur a signé Weis. Arg. Fecit 1743.

Existe-t-il sur cet ordre des détails plus complets que ceux donnés par M. A. Dinaux ?

Est-ce que l'ordre de la Félicité se ratachait d'une façon quelconque à la franc-maçonnerie ? J.-G. BORD.

—

Recueil de Corona. — On conserve dans les bibliothèques d'Italie quatre ou cinq copies d'un fameux manuscrit connu

sous le nom de *Recueil de Corona* et qui contient un grand nombre d'anecdotes originales sur une des époques les plus importantes de l'histoire italienne.

Il y a dix ans, ce recueil était encore inédit. L'a-t-on publié depuis ? Que sait-on sur son auteur ? S.

—

La chanson de M. de la Palisse. — Au nombre des œuvres de M. de la Monnoye, poète de la fin du XVIIe siècle et membre de l'Académie française, figure la célèbre chanson, en cinquante strophes, qui commence par celle-ci :

Messieurs, vous plaît-il ouïr
L'air du fameux La Galisse (*sic*)
Il pourra vous rejouir
Pourvu qu'il vous divertisse.

et qui s'est popularisée plus tard, sous le nom de chanson de M. de la Palisse.

Peut-on savoir pourquoi, comment et par qui s'est faite cette transformation de nom : La Galisse en la Palisse ?

La Monnoye est-il le véritable auteur de cette poésie niaise ? A-t-elle eu des variantes ?

Je n'y trouve pas le couplet final qui se réveille dans ma mémoire :

M. de la Palysse est mort
Mort de maladie
Un quart d'heure avant sa mort
Il était encore en vie.

mais celui-ci qui reproduit la même idée :

Regretté de ses soldats
Il mourut digne d'envie
Et le jour de son trépas
Fut le dernier de sa vie.

HENRY VIVAREZ.

—

« Souvenirs de la Guerre d'Espagne par un adjudant de chasseurs ». — Peut-on me dire quel est l'auteur de ces intéressants Souvenirs et surtout à quel régiment il appartenait ?

LA RÉSIE.

—

Le sang royal de France. — Cette publication commencée en 1889 dans l'*Armorial Français*, a-t-elle été continuée après la disparition de cette revue (1895) ? Où ? C^r LE COURT.

—

Quatre hors-d'œuvre de Rossini. — Parmi les manuscrits de Rossini existant actuellement dans la bibliothèque Rossinienne de Pesaro, il y a ces quatre morceaux de cet homme célèbre, aussi grand comme musicien que comme cuisinier : 1° *Les radis* ; 2° *Les anchois* (thème et variations) ; 3° *Les Cornichons* thème et variations ; 4° *Le Beurre* (thème et variations).

Ces quatre morceaux ont-ils été jamais imprimés ou simplement joués ?

ARCHESTRATE.

—

Les documents phalliques. — Il existe au musée archéologique de Nantes une gravure en creux sur pierre calcaire barlongue, représentant une tête de femme aux longs cheveux, de face, cantonnée de quatre phallus *ailés*.

Cette pierre bien connue des archéologues, a été trouvée engagée dans les fondations, près de la porte de l'ancienne église de Rezé (Loire-Inférieure), lors des fouilles dirigées par M. Sabot en 1854. (*Cat.* Fortuné Parenteau, pp. 35-36, pl. 10).

L'auteur du catalogue a été conduit à se demander s'il s'agit d'un monument religieux, à cause de la provenance, sans doute, ou d'une enseigne de Lupanar. Nous nous en tiendrions volontiers à cette dernière attribution, tout en nous reportant à une époque de beaucoup antérieure au VIe siècle, date marquée par F. Parenteau.

On vient de trouver dans les Deux-Sèvres, et l'on peut voir au musée de Niort, une autre pierre qu'il est impossible de ne point comparer à l'enseigne de Nantes, bien qu'elle ne porte qu'un seul phallus et que la tête féminine soit dans le prolongement du phallus et non plus perpendiculaire à son axe.

Existe-t-il en France des documents semblables ? LÉDA.

—

Un distique : « casta placent » — M. Joseph *Galtier*, dans le *Temps* 14 mai 1904, *Promenades et visites*, raconte que dans le palais du comte Joseph Primoli à Rome, sur le bas-relief d'une fontaine, une main a écrit ce distique :

Casta placent superto : pura cum mente [venite,
Et manibus puris sumite fontis aquam

La charité plaît aux dieux ; venez d'une main pure, et de vos mains pures, prenez l'eau de la fontaine.

Il ne dit pas de qui les vers ?

Peut-être un chercheur pourra-t-il en nommer l'auteur ? BOOKWORM.

—

« J'appelle un chat un chat ». — Boileau ne serait-il pas l'auteur de cette formule ? Je trouve dans un très rare et précieux recueil d'anciens proverbes, *le jardin de Récréation* (1611) :

Chacun debvroit appeler le chat chat.

Je lis aussi, dans l'Appendice des *Curiositez françoises* d'Antoine Oudin :

J'entends bien Minon sans dire chat = je devine ce que vous voulez dire.

Ces deux proverbes n'ont pas été recueillis par Leroux de Lincy. P. L.

—

Mai d'amour. — Il existe dans le Bas-Maine, lors des mariages, une vieille coutume qui porte le nom de « Mai d'amour ».

A l'entrée de la salle où doit avoir lieu le repas de noces, on plante un arbrisseau généralement une assez grosse branche, garnie de rubans. Les nouveaux mariés doivent l'enlever, puis s'ils ne peuvent le faire, c'est au garçon et à la « fille d'honneur », comme l'on dit, de l'enlever, et bientôt tous en bras de chemise essaient de le faire. Cette branche, ce mai, doit être enlevé ou arraché, ou bien alors laissé en place, mais il ne doit être ni brisé ni coupé. J'ai entendu dire qu'une rixe avait failli s'élever dans une noce, parce qu'un des garçons d'honneur avait coupé le « Mai ». Inutile de dire que l'ingéniosité est grande pour fixer solidement en terre le « Mai ». Voici, en général, comment on procède : la branche qui atteint en général 3 ou 4 mètres de hauteur, est enfoncée dans le moyeu d'une roue de charrette et fixée très solidement au moyen d'une cheville. Cette roue est enterrée dans un trou d'une profondeur de 1 mètre environ. La terre est foulée par dessus, et même on ajoute de grosses pierres, si bien que pour pouvoir déraciner le « mai » il faut enlever en même temps la roue et la terre qui la recouvre, ce qui exige une force considérable.

Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il me dire si cette coutume existe dans d'autres pays, et en outre quelle est la signification symbolique de cette coutume en même temps que l'étymologie du nom de « Mai d'amour » ?

Dr A. L.

—

Le jeu de boules. — Peut-on me renseigner sur les origines du très antique *jeu de boules* ? J'ai bien consulté la table de l'*Intermédiaire* (où l'on trouve tout), mais cette fois, sans résultat.

Rabelais mentionne (chap. XXII de la *Vie de Gargantua*) le jeu de *cochonnet va devant* qui pourrait bien se rapporter à ma question.

Notre journal ayant déjà prêté ses colonnes à des questions du même genre, pour le père de *la Choule* (T. G. 208) et plus récemment pour le *Jeu de bouchon*, celle-ci, je n'en doute aucunement, provoquera des réponses également intéressantes. PIETRO.

—

La société des Débris de la Vieille Armée. — Il existait, sous le second Empire, une Société dite « des Débris de la Vieille Armée. » Comment trouver des détails précis sur la fondation, les règlements, le nom des membres de cette société, etc., etc. ? C. B. I.

—

La plantation des arbres. — Existe-il un décret sur la distance à observer, de propriété à propriété, dans la plantation des arbres ? A. R.

—

Bramant. — « J'vons bramant » disait le père Racalin conduisant Claudine à l'examen et l'auteur, dans une note, traduit ce mot par « confortablement, à l'aise ». Ne serait-il pas plus exact d'y voir une abréviation de bravement — de l'adjectif brave — qui joue un si grand rôle dans le langage des paysans quand ils éprouvent un contentement de la part d'un être animé ou d'un objet matériel ? Dans ce cas, l'orthographe bramant paraitrait devoir être plus grammaticale pour un adverbe. SUS.

—

Les caractères physiques de Leibnitz. — Il y aurait un intérêt scientifique à connaître les caractères physiques de Leibnitz : taillle, corpulence, force musculaire, etc. Ces caractères, les connaît-on ? Ont-ils été relevés ? Où ?

A. B. X.

Réponses

Saint Pierre à Rome (XLIX, 947 ; L, 64). — Depuis sa fondation, sous des directeurs dont les idées ou les croyances étaient loin d'être les mêmes, notre cher *Intermédiaire* s'est toujours abstenu de traiter des questions politiques ou religieuses. Cela a fait à la fois son charme et sa force. Je ne puis donc, dans le temps troublé où nous vivons, que m'associer au collaborateur H. C. M. pour proposer de clore toute discussion sur la question saint Pierre. E. M.

***

La discussion est close parce qu'elle peut amener des froissements d'une nature délicate. Mais quelle controverse n'est pas susceptible d'irriter des convictions ardentes ? Nous l'avons éprouvé ici même avec tant de questions, qui étaient à l'ordre du jour et qu'on pouvait traiter utilement et en toute courtoisie. Il suffisait d'admettre la liberté de toutes les opinions et d'en pratiquer largement le respect.

Ce fut de tous temps la tradition de l'*Intermédiaire*. On voudra bien reconnaître que nous faisons pour la suivre les efforts les plus impartiaux. G. M.

—

Balzac imprimeur. Les éditions compactes (L. 57). — Je ne suis pas en mesure de répondre à l'aimable appel de M. Gros Malo, sur ce sujet, ne sachant rien de plus que MM. Hanotaux et Vicaire, auxquels j'ai communiqué tout ce que je possède relativement à Balzac imprimeur. Mais le meilleur moyen, me semble-t-il, de savoir qui publia la première de ces éditions compactes, serait de consulter le dépôt légal, et de vérifier dans la *Bibliographie de la France* laquelle y fut indiquée d'abord.

SPOELBERCH LOVENJOUL.

***

Notre distingué confrère, M. Duhamel-Surville, nous adresse l'intéressante lettre suivante :

Mon cher directeur,

M. Gros Malo se demande si Mme Laure Surville, sœur d'Honoré de Balzac, n'aurait pas eu raison d'écrire que beaucoup d'éditeurs firent en 1826 concurrence à Balzac qui venait alors d'éditer, d'après une nouvelle formule, les œuvres complètes de La Fontaine et de Molière. Il avait eu l'idée de réunir en un seul volume l'œuvre de La Fontaine puis celle encore plus compacte de Molière.

Votre collaborateur, ainsi d'ailleurs le fait-il remarquer, apporte la preuve de la concurrence dont Balzac eut à souffrir puisqu'en dehors des livres sortis des presses de l'imprimeur de Balzac, il a pu se procurer deux autres éditions du même genre, publiées par deux éditeurs différents et mises à la disposition du public en l'année 1826, à l'époque où l'illustre romancier fit, de son côté, paraître ses deux éditions du La Fontaine et du Molière.

Les éditions mises en vente par les éditeurs patentés au cours de l'année 1826, sont-elles antérieures ou postérieures à celles de Balzac ? Là est le nœud de la question. Si, comme je le crois, elles sont postérieures de quelques mois aux éditions de Balzac, la preuve est aussi apportée que ce dernier — ainsi que l'a affirmé en connaissance de cause Mme Surville — eut l'idée première des éditions compactes des œuvres d'auteurs classiques. J'ai tendance à les supposer postérieures, et voici pourquoi :

Ma mère m'a souvent parlé de l'époque où son oncle avait des velléités de devenir éditeur. Ma mère, Mlle Valentine Surville, devenue Mme Duhamel, n'était pas née en 1826, mais plus tard, étant jeune fille, elle servit un peu de secrétaire à Balzac, durant les dernières années de la vie du grand écrivain. Et, elle se souvenait parfaitement que sa mère, Mme Surville, l'entretint souvent des difficultés qui suivirent l'apparition des éditions. Elle se souvenait aussi que son oncle s'était lamenté plusieurs fois devant elle sur ses embarras financiers et qu'il en faisait remonter la source à cette déplorable affaire que fut, en définitive, la fameuse publication. Il racontait que des éditeurs avaient été jaloux de lui, de l'idée qu'il avait le premier, mise à exécution et qui — si elle était « dans l'air » n'était connue que parce qu'il s'en était ouvert à beaucoup de personnes, avant de la réaliser. Elle disait encore qu'on s'était ligué contre lui, qu'on avait à la hâte mis sur le chantier ou achevé des éditions ayant même aspect, même format, mêmes dessins ou presque, que les siennes et qu'on s'était empressé de les offrir au public afin d'établir une concurrence.

Tout cela est possible, car on conviendra que les éditeurs de carrière avaient beaucoup plus d'influence et d'autorité sur les libraires qui vendaient les livres, que Balzac.

Si ma grand-mère, Mme Surville, a ajouté que les éditions compactes dont son frère n'eut pas pécuniairement à se louer, enrichirent cependant la librairie, c'est que Balzac le croyait ou le voulait croire.

Les éditeurs patentés de l'époque ont copié servilement. Ils supposaient sans doute que, même en librairie, le génie ne pouvait pas se tromper. Ceci est une boutade, car en 1826, Balzac était loin d'avoir donné sa mesure. Plus tard, quoique ses éditions l'aient appauvri, il se plut à laisser entendre que des éditeurs, bien servis par les circonstances, s'étaient enrichis en exploitant une idée qui lui était propre et qu'il estimait bonne. Ma grand-mère à ce sujet s'est contentée de répéter ce que son frère avait souvent dit.

En ce qui concerne l'édition, MM. Hanotaux et Vicaire trouvent qu'elle est d'une conception banale et médiocre. Selon eux, elle était vouée à l'insuccès. Pour être amusante à feuilleter, elle n'est certes pas facile à lire. Mais, ce point n'est pas en discussion. Il suffit de prouver que les éditions des concurrents de Balzac n'étaient ni mieux ni pires, identiquement les mêmes, le texte en deux couleurs, les caractères minuscules, des vignettes en tête de page. On a même pris à Balzac un dessinateur ou le nom de son dessinateur.

Qu'on rapproche cet ensemble de faits des paroles échappées à Balzac dans l'intimité et on peut conclure.

L. Duhamel-Surville.
neveu de Balzac.

Savoyard, Savoisien, Savoyen, (XLIX, 956 ; L, 97). — « *Savoyard suis, mentir ne puis* ». Pour être correct, non au point de vue grammatical, philologique, linguistique, mais à notre point de vue national, il faut dire aujourd'hui SAVOYARD. Il s'est fait un mouvement d'opinion en ce sens et je crois que tout bon *sabaudisant* sera de cet avis.

Peu de noms de peuples ont été torturés comme celui des modernes Allobroges ; l'onomatologie historique en offre peu d'exemples. La question soulevée n'est pas neuve ; elle a été bien des fois controversée ; comme quelques autres, elle a déjà fait verser beaucoup d'encre. MM. G.-M. Raymond, L. Pillet, Pascalein et V. de Saint-Genis, entre autres, l'ont étudiée consciencieusement.

Le mot *Savoie* et le nom du peuple se sont écrits de neuf manières différentes, suivant les âges et la langue dominante. Divers auteurs ont écrit tantôt un vocable, tantôt un autre. Aussi est-ce un dédale complet.

Froissart nous appelait déjà : *les toujours avant SAVOYENS* ; ce qui, soit dit en passant, semble démontrer l'ancienneté du cri national : *En avant, Savoyards* ! *Sempre avanti Savoia* ! qui a retenti en Crimée, en Italie, à Béthancourt, en 1871, dans la bouche du marquis A. Costa de Beauregard, commandant les mobiles de la Savoie, et qui est resté la devise de la reine douairière Marguerite de Savoie.

D'autre part, Froissart nous apprend aussi que le comte Amédée VII de Savoie conduisit au siège d'Ypres *sept cents lances de purs* SAVOISIENS.

Le nom de Froissart me fait souvenir d'un texte, ou plutôt d'une copie de texte, où j'ai lu le nom SAVOYEUX, et d'une autre lecture paraissant justifier l'existence de cette appellation à un moment donné. Ne pouvant retrouver actuellement la copie et la note relatives à ce vocable assez original, je le cite, pour mémoire, aujourd'hui, avec mention dubitative.

Symphorien Champier dit en 1516 :

Les Allobroges prirent le nom de SAVOISIENS et leur pays s'appelle Savoie ou *Sabaudia*, qui vaut autant à dire comme *Salva-via*, c'est à entendre *vie sauve* ou autrement *Chemin de sûreté*, pour ce que les *Savoysiens* ont gardé et maintenu bonne justice en leurs terres et seigneuries, car là où est bonne justice, chacun a toujours vie sauve et chemin sûr. Et aussi le mot Savoie veut dire *voie salutaire*, parce qu'on peut en toute sûreté traverser les montagnes, vu l'honnêteté et l'hospitalité des habitants.

Pour M. E. H. Gaullieur, qui a étudié les Chroniques de Savoie, le nom de Savoisien ou Savoyard serait une espèce de sobriquet honorable, comme celui qui fut, dit-on, donné aux Francs, à cause de la franchise de leur caractère.

Aucune des étymologies du mot Savoie ne lui paraît bien satisfaisante. Ammien Marcellin l'appelle *Sapaudia*, et, après l'invasion barbare, on trouve indifféremment *Saboja*, *Savoia*, *Savoyia* (ou *Savogia ?*), *Ager Savoyensis*, *Burgundia Sabaudica*.

Dans un acte des Archives de Maurienne, de l'an 1000, on trouve : *Humbert. Comes in Agro Savoyensi*, et dans la fondation du prieuré du Bourget, en 1030 : *Amedeus Comes Savogie*.

Suivant Albanis Beaumont et d'autres savants, le mot *Allobroge* est un mot celtique qui signifie *compatriotes montagnards*.

Quant au mot *Sabaudia*, *Sab-audia* ou bien encore *Sapaudia*, *Sap-audia*, il dériverait également du celte et signifierait *pays de montagnes*.

Gédéon Pontier, reprenant l'opinion de S. Champier, dit que :

la Savoie fut appelée de ce nom, comme qui dirait *sauve-voie* ou *bon chemin*, et ce, depuis qu'elle fut purgée de plusieurs brigands et meurtriers qui rendaient les chemins dangereux et impraticables ; ou bien d'un village nommé *Sabatie* que Ptolémée place dans les Alpes, ou enfin de *Sabaudus* archevêque d'Arles, qui la fit catholique.

Léon Menabrea, après avoir parlé de *Salva-via*, par opposition à *Mala-Via*, de *Sine via*, de *Jupiter Sabadius*, nous rappelle un terme germanique *Sap-Wald*, forêt de sapins, que l'on a donné comme étymologie de *Savoie*. Ce mot, avec la prononciation *hoch-deutsch* (haut allemand) paraît assez approprié à cette application. Il ne faut pas oublier que l'on retrouve en Savoie beaucoup de vestiges germaniques et burgondes.

Papire Masson et Alphonse Del Bene, appelant la Savoie *Sabaudia quasi Sebusia*- en désignent les habitants sous le nom de *Savoisiani quasi Sebusiani*, expressions déjà employées par Cœnalis, évêque d'Avranches.

SAVOISIEN. — Bayard répondait à François Ier, qui lui demandait pourquoi il n'avait que des Savoyards dans sa compagnie :

Sire, les Savoisiens sont si lourds et si pesants à la guerre qu'ils ne savent s'enfuir et ils ont la main si pesante qu'ils ne la peuvent arracher du dos de l'ennemi.

Clément Marot chantait à propos de Louise de Savoie :

Mettez vos monts et pins en non chaloir,
Venez en France, ô Nymphes de Sayoye,
Pour faire honneur à celle qui valoir
Feit par son los, son pays et sa voye,
Savoisienne estoit bien la Savoye;
Si faictes vous, etc.

Commines, Claude de Seyssel, Villon, Marc-Claude de Buttet, Louis de Buttet, (les *Décades savoisiennes*), Honoré d'Urfé, (auteur de *la Savoysiade*), Ronsard, Guillaume de Villeneuve, Fodéré, Pierre de Lambert, Henri Estienne, Paradin, Jean Menenc, le président Favre, saint François-de Sales ont écrit SAVOYSIEN ou SAVOISIEN, comme les éditions de Froissart de 1559 (Lyon, J. de Tournes) et de Commines (1529). Les traités publics, à partir de 1672, les récentes éditions de saint François de Sales, quelques écrits de J. de Maistre portent SAVOISIENS.

Marc-Antoine de Buttet, le polémiste, pour répondre aux pamphlets de France et de Genève, fait imprimer à Genève, en 1605, le *Cavalier de Savoye* et il y emploie l'épithète SAVOISIEN.

L'historien Guichenon, le jurisconsulte de Ville ont écrit SAVOISIEN.

Antoine Arnaud et B. de Rechignevoisin ont publié *la première et seconde savoysiennes*, pamphlets auxquels le P. Monod répondit par son *Apologie de la Sérénissime Maison de Savoie*.

Olivier de Serres, faisant l'éloge du savoir-faire des cultivateurs de la Savoie, les appelle SAVOISIENS.

Vaugelas, à propos d'une réunion de tir à l'Arquebuse,

a vu une grande dispute à Grenoble, pour savoir si l'on devait appeler les peuples de Savoie *Savoyards* ou *Savoisiens*, jusque-là même que l'on faillit en venir aux mains, ... et on décida qu'il fallait appeler les peuples de Savoye des SAVOISIENS.

On verra plus loin une citation de Littré à ce sujet.

Le vocable *Savoisien* ne se rencontre plus, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, sous la plume des écrivains français. On ne connaît presque pas ce mot à Paris, dit Vaugelas. Aussi ajoute-t-il : « Je ne vou- « drais pas condamner ceux qui disent *Sa-* « *voyard*, en toutes manières, puisqu'un « grand nombre de bons auteurs ne parlent « pas autrement. »

Voltaire a employé les deux formes. Les historiens Grillet, Thiers & Henri Martin ont écrit SAVOISIEN.

Pour A.-L. Millin, « l'habitant de la « Savoie doit grammaticalement s'appeler « *Savoyard* et le substantif *Savoie* ne peut « produire l'adjectif *Savoisien* ; il faudrait « qu'on écrivît *Savois*. Si on veut dériver « le nom du peuple du mot latin *Sabau-* « *dia*, il faut dire *Sabaudiens* ou *Savau-* « *diens* et non *Savoisiens*. »

M. Emile Maison, à propos d'une proclamation de la Convention française au *Peuple* SAVOISIEN (1792), trouve qu'on doit dire *Savoyard* et non *Savoisien*, en se basant sur l'opinion de Millin.

Félix Platel (*Ignotus* du *Figaro*), un des écrivains qui ont écrit avec quelque vérité sur la Savoie, défendait vigoureusement le terme *Savoisien* et, en forme de boutade, il trouvait, entre le mot *Savoisien* et le mot *Savoyard*, la différence qu'il y a entre un tablier de cuisine et une cuirasse.

Littré voit dans *Savoisien* un mot mal fait de *Savoie* pour éviter *Savoyard* qui déplait aux gens du pays. Il en sera reparlé plus loin.

SAVOYEN. — M. Pascalein fait remarquer que ce vocable dérive de Savoie, comme Troyen de Troye, Royen de Roye, Pistoyen de Pistoïe, Versoyen de Versoye et qu'il correspond à la plus éclatante période de l'*Histoire de Savoie*.

Parmi les auteurs qui l'ont employé, on cite Le Dante, Froissart, Commines, Jean Cabaret d'Orreville, Perrinet du Pin, Jehan Servion, Monstrelet, Guillaume Paradin, Georges Chastelain, Olivier de la Marche, Lemaire de Belges. Cambiano, Bonivard, Henri Estienne, La Popellinière.

Il correspond au mot SAVOIANO, SAVOINO, employés autrefois en Italie. On a trouvé aussi SAVOINCHO, dans une *Histoire du Marquisat de Saluces*. M. V. de Saint-Genis, dit que, parmi les Italiens, 28 sur 30 adoptent la forme SAVOINO, au lieu de SAVOIARDO, et il cite plusieurs sources.

Le même auteur, fervent partisan de *Savoyen*, estime que l'usage aurait dû adopter de préférence cette expression si correcte des manuscrits de Froissart et de Commines, reproduite en même temps que la variante *Savoisien* dans les Froissart d'Anth. Verart (1500), de Michel Le Noir (1505), d'Anth. Couteau (1530), et seule dans le Commines de 1747. Mais, à l'encontre de son dire, le savant et consciencieux G.-M. Raymond, dans des recherches bien antérieures, dit n'avoir trouvé dans Froissart que SAVOYSIEN. [Cependant je cite un exemple de SAVOYEN dans Froissart au début de cet article] M. L. Pillet dit n'avoir jamais lu que SAVOYSIEN dans les Commines de 1680 et 1747 et dans le texte de Paradin cité par M. de Saint-Genis.

A la suite de son plaidoyer, M. de Saint-Genis rappelle qu'il existe en Savoie de nombreuses familles du nom de SAVOYEN et il ajoute qu'il n'invente donc pas en le choisissant. Il ne fait, dit-il, que rajeunir un mot vieilli : « *Il n'y a de nouveau que ce qui est oublié* ».

De plus, ajoute-t-il, la fierté patriotique de certains partisans du mot *Savoyard* ne peut pas se croire brisée par le retour au vieux nom de *Savoyen*, ce nom glorieux qu'écrivait Froissart et que Dante avait chanté.

E.-H. Gaullieur mentionne un libelle de 1791, excitant les SAVOYENS à la révolte, sans commentaire.

Francis Wey, qui dit *Savoyard*, ordinairement, trouve très correcte l'expression de *Savoyen*, mais sans insister.

SAVOISIN. — Le mot *Savoisin* a été employé par un chroniqueur de la Réforme (1526) dans le passage suivant :

> Partant de Neufchâtel, il alla à deux journées de là à une bourgade auprès des Valeysans, appelée Aigle, qui est sous la Seigneurie de Berne, en laquelle on parle SAVOISIN. (Corresp. des Réformateurs. Genève et Paris, 1866, 6 vol. 8°, I, 461.)

SAVOYARD. — Les partisans de ce vocable ont été nombreux aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Après les ducs Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel Ier, le mot *Savoyard* obtint la plus retentissante renommée et sa diffusion se fit surtout par Genève. Le terme *Savoyard* s'appliquait indistinctement aux Savoyards et aux Piémontais. Il est d'importation piémontaise parce qu'en patois piémontais on dit *Savojardo* et *Nizzardo*.

J.-J. Rousseau écrivait qu'il allait à Aix « *revoir ses bons amis les Savoyards, le meilleur peuple, à son avis, qui soit sur la terre* ». Cette opinion de Jean-Jacques n'a pas varié, on la retrouve dans les *Confessions* où pourtant il ne fait grâce à personne.

Tout le monde connaît la *Profession de foi du Vicaire Savoyard*, contenue dans l'*Emile* ; mais on connaît moins *le Petit Savoyard, ou la vie de Claude Noyer*, dont le manuscrit original a été découvert en 1855, par E.-H. Gaullieur, dans la Bibliothèque de Neuchâtel.

Voltaire disait *Savoyard* et *Savoisien*, je le répète.

Le journal de l'Avocat Barbier parle des *Savoyards*.

Joseph de Maistre a publié les *Lettres d'un Royaliste Savoisien* et l'*Adresse de*

quelques parens des Militaires Savoisiens à la Convention, mais il a aussi parlé d'une dame *Savoyarde*, dans une lettre du 14 mai 1814.

Besson, auteur d'une Histoire ecclésiastique de Savoie, écrivait *Savoïard*.

M. de Verneilh, préfet du département du Mont-Blanc écrivait *Savoyard*.

Grillet emploie *Savoyard*, mais plutôt *Savoisien* dans son *Dictionnaire historique*.

Au moment de la Restauration des Rois de Sardaigne, 1814-1815, on disait *Savoyard*.

L'auteur anonyme des *Lettres à un ami sur les visites de l'évêque de Chambéry et de Genève dans son diocèse* (Lyon, 1809, 8°, p. 134) donne son choix au mot *Savoyard*; mais il donne une explication longue et embrouillée de son aversion pour *Savoisien* n'apportant aucune lumière dans le débat.

Millin trouve qu'on appelle mal à propos *Savoyards* les montreurs de marmottes :

Il y a très peu de marmottes dans la Savoie. Les enfants qui font ce métier viennent du Briançonnais et il reproche à Marsollier d'avoir fait, dans sa pièce intitulée *les Deux Petits Savoyards*, une lourde faute géographique en plaçant la vallée de Barcelonnette dans la Savoie.

L'active industrie, l'amour filial, l'attachement aux lieux qui les ont vus naître, la probité, la fidélité des SAVOYARDS sont, sans doute, des titres à l'estime des hommes.

C'est pourtant parce qu'on appelle de ce nom tous ceux qui manient la brosse et la râcloire, de quelque pays qu'ils viennent, que les habitants de la Savoie, ne pouvant renier leur patrie, prennent le nom de SAVOISIENS pour se distinguer de ceux qui vont mettre à profit leur force et leur adresse : vaine distinction !

M. G.-M. Raymond, dans une longue dissertation, très-documentée, lue à l'Académie de Savoie (1829), trouvait que le terme SAVOYARD est relativement moderne, qu'à l'étranger il ne signifie pas un individu né en Savoie, mais pas autre chose qu'un décrotteur, un ramoneur, un porteur de marmotte, un commissionnaire, de quelque pays qu'il soit, car la plupart de ces individus n'appartiennent pas à notre pays. Et par l'effet naturel de cette habitude d'associer constamment l'idée d'une basse profession au nom de *Savoyard*, ce nom ne représente plus aux yeux des étrangers qu'un individu quelconque, grossier, sans éducation et sans instruction.

Si ce nom, dit-il, est souvent donné par dérision ou par mépris, c'est encore à sa terminaison que l'on peut s'en prendre. Cette terminaison annonce ordinairement « *quelque chose d'ignoble ou de déréglé* », comme l'indiquent les mots *campagnard* (?) *montagnard* (?), *fuyard*, *bagard*, *mouchard*, *pendard*, *cafard*, *bâtard*, *bavard*, *nasillard*, *blafard*, *couard*, etc.

Puis, après des considérations d'onomatologie et de grammaire, assez séduisantes, il pense qu'on ne doit pas être plus obligé de faire *Savoyard*, en vertu de l'analogie, que d'*Espagne Espagnard*, de *Gascogne Gascognard*, de *Troye Troyard*, de *Touraine Tourainard*.

Sa dissertation conclut donc au rejet du terme SAVOYARD et à l'adoption du terme SAVOISIEN, conclusion acceptée par l'Académie de Savoie, en 1829.

SABAUDUS.

(*A suivre*).

—

Saint Jean l'Evangéliste (XLVIII ; XLIX, 212, 762). — Ajouter à la série une peinture sur bois du « Maître de Moulins », appartenant au musée du Louvre, qui a figuré sous le n° 105, à l'exposition des Primitifs français ouverte au pavillon de Marsan et récemment close.

Le saint Jean, sous le patronage duquel l'artiste a placé Anne de Béaujeu, porte une barbe courte et frisée. F. BL.

—

Les clous de la Passion (XLIV ; XLV ; XLVIII. — Personne n'a répondu à l'invitation de M. Gerspach et je n'en suis aucunement surpris. Un crucifix à cinq clous serait une insigne rareté. Notre confrère eût vivement intéressé ceux des intermédiairistes qui ont parfois à s'occuper d'iconographie chrétienne en leur fournisssant des explications complémentaires. On comprend l'emploi de trois clous et mieux encore de quatre clous pour fixer à la croix les mains et les pieds du crucifix. A quoi eût servi le cinquième ? F. BL.

—

Les Cornes (T. G., 239) ; **Saint Gengoux** (T. G., 805) ; **Saint Martin et les cornes** (XLVIII, 790, 940).

Saint Gengoult ayant été mis à mort par l'amant de son épouse infidèle, — la veille de sa fête, le 10 mai, le peuple (en Lorraine) avait coutume autrefois de placer aux volets ou à la porte de la maison du mari réputé trahi par sa femme, deux cornes de bœuf ou un gros bouquet de fleurs jaunes ; quelque fois le mari lui-même, sans plus de façon, portait en ce jour de fête, une fleur jaune à sa boutonnière, affichant ainsi aux yeux du public ses infortunes conjugales.

Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine I. 56.

P. c. c. A. S. .E.

—

Tableaux sur la Ligue (L, 117).— Le musée Carnavalet a acquis, en 1899, un tableau représentant une procession de la Ligue dans la place de Grève.

Ce tableau provient du château de Valençay.

*
* *

Je ne connais pas de monographie sur ces peintures et je le regrette. J'aurais peut-être pu y trouver quelques lumières sur un tableau qui est en ma possession depuis fort longtemps, qui rappelle celui dont Carnavalet a fait l'acquisition récemment.

—

Jeanne Hachette (XLIX, 945 ; L, 46). — Le Fourquet d'Hachette dont notre confrère E. M. invoque le témoignage, pour se créer une généalogie, « inventa » une biographie de Jeanne, et parvint à faire insérer dans plusieurs recueils ses renversantes notices. Mais si l'héroïne s'appelait, en réalité, sans qu'aucun doute puisse s'élever sur ce point, Jehanne Laisné ou Layné (lettres patentes de Louis XI datées de Senlis le 22 février 1474, perdues aujourd'hui, mais imprimées en 1617 par Loisel dans ses *Mémoires sur le Beauvaisis* ; lettres d'entérinement du 31 mai 1474, conservées aux Archives communales de Beauvais), le nom de Jeanne Fourquet est celui que lui donne déjà l'auteur, certainement contemporain, du *Discours véritable du siège mis devant la ville de Beauvais*. Quant au nom de Jeanne Hachette, c'est André Favyn qui l'en a gratifiée pour la première fois, dans son *Histoire de Navarre* publiée en 1612 et en une phrase dont pas un mot n'est vrai : « On voit à l'hostel de ville de Beauvais l'effigie de cette femme nommée Jeanne Hachette, peinte tenant une épée à la main ».

Ce texte, tout d'imagination, où Jeanne « Hachette » brandit une « épée », est, au surplus, très intéressant, parce qu'il prouve que, contrairement à la croyance générale, Hachette n'est point un sobriquet donné à Jeanne à raison de l'arme dont elle se serait munie. On sait par le *Discours véritable* qu'elle n'avait aucun « baston », et la tradition de la hachette n'apparut que dans le dernier quart du XVIIIe siècle — inspirée précisément par le nom de Jeanne Hachette devenu le plus populaire des trois, consacrée par J.-J. Fr. Lebarbier dans son tableau *le Siège de Beauvais* (1781).

D'où est donc venu ce surnom de Hachette ? D'où est venu celui de Fourquet ? On a fait là-dessus d'innombrables conjectures, recueillies par M. Ernest Charvet dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, tome XII, Beauvais, 1885, pages 576 à 578 ; mais aucune ne me semble satisfaisante. Je croirais volontiers que Favyn, dont l'exactitude était la moindre qualité, a écrit, ou laissé imprimer dans son livre, Hachette pour Fourquet (ce nom, accepté sans défiance par Mézeray, Moreri, Hénault, devant triompher grâce à eux, grâce aussi à sa physionomie plus martiale), et que Fourquet est un surnom qu'on donnait aux Laisné de Beauvais, suivant la coutume si répandue autrefois. Loisel, qui connaissait admirablement le Beauvaisis, écrit : « Jeanne Laisné, dite Fourquet » (1617).

Autre chose : Dans ma communication du 10 juillet dernier à l'*Intermédiaire*, j'ai mentionné quelques-unes des études consacrées au prétendu « drapeau de Jeanne Hachette » conservé à Beauvais, dont un érudit belge, De Vigne, dans le *Belgisch Museum* de 1839, contestait déjà l'authenticité, et qu'un autre Belge, M. Ernest Matthieu, au Congrès archéologique de Tongres de 1901, a définitivement démontré être un ancien étendard des arquebusiers de Binche. Guidé par une pensée de justice distributive, je tiens à constater ici que dès 1898 M. l'abbé Renet écrivait en son livre *Beauvais et le Beauvaisis dans les temps modernes* :

..... Le drapeau que nous conservons à Beauvais est donc bien certainement le drapeau des arquebusiers de Binche, pris

le 22 juillet 1554, au sac de cette ville du Hainaut. C'est la conclusion à laquelle tendaient nos études personnelles et, plus ou moins, celles de plusieurs de nos concitoyens les plus instruits et les plus judicieux. Mais nous laissons à M. Derbaix, le distingué bourgmestre de Binche, et à M. Matthieu, le savant secrétaire général de la Fédération historique et archéologique de Belgique, le mérite et l'honneur d'avoir mis le cachet de la certitude et de la précision sur les considérations qui nous avaient conduit aux portes de Binche et fait solliciter les précieux renseignements qui nous ont été donnés avec une obligeance extrême.

La critique, très serrée, des documents relatifs au drapeau occupe les pages 597 à 628 de ce volume. Mais là ni ailleurs, il n'est question de la hampe, qui a été détachée de l'étendard lorsqu'on a réparé celui-ci, collé aujourd'hui sur toile et placé dans un cadre de bois, sous verre. Voici une indication que me fournit l'*Inventaire sommaire des archives communales de Beauvais*, rédigé par M. Renaud Rose (page 243) :

Série II. Documents divers. — II, 56, Hampe en bois. Longueur, 3 m.68. — Hampe de l'étendard pris aux Bourguignons par Jeanne Laisné en 1472 pendant le siège de Beauvais. Elle est entourée d'un bourrelet en cuir, à la hauteur de 50 centimètres, puis évidée, dans une longueur de 13 centimètres (place de la main de celui qui la portait), enfin cannelée jusqu'à la hauteur de 1 m. 40 et unie dans tout le reste de sa longueur. Elle a 20 centimètres de tour à sa partie la plus renflée, près du bourrelet, et 9 centimètres près du fer de lance qui la termine et qui est en fer-blanc (par conséquent moderne). Elle est peinte en rouge et percée d'un grand nombre de trous de ver.

M. Rose a été, sur la question du drapeau, un des derniers défenseurs de la tradition. A. Boghaert-Vaché.

—

Le mot des Vêpres Siciliennes (XLIX. 555, 731, 846). — M. Neuville, dans sa communication du 20 mai dernier, résume de façon peu exacte l'histoire des Matines Brugeoises. Je me permets de le renvoyer à l'étude du regretté Jules Frederichs : *le Cri de guerre des Matines Brugeoises*, publiée dans le *Compte-rendu des Séances de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5e série, tome III, 1893, pages 263 à 274.

A. Boghaert-Vaché.

Marquise de Favras (XLIX, 834, 971 ; L, 19). — Dans mon étude sur la place Royale (Procès-verbal de la Commission du Vieux-Paris du 18 décembre 1902) et à propos du pavillon habité par le marquis et la marquise de Favras de 1776 à 1790, j'ai publié certains documents qui intéresseront peut-être notre collègue. Il y trouvera, notamment, l'inventaire du mobilier de l'infortuné ménage dont le récolement fut fait le 27 février 1790, c'est-à-dire huit jours après la pendaison de la place de Grève.

Lucien Lambeau.

—

Robespierre (T. G., 776). — Notre collaborateur, le maître bibliographe A. Claudin, met en vente, n° 19.617 de sa dernière livraison des *Archives du Bibliophile* :

Délibération de la Commune de Toulon et du Conseil général tenu le 4 juin 1791 décernant à l'unanimité « à M. Robespierre le titre de citoyen de la ville de Toulon » suivi de la copie d'une lettre écrite de Paris, le 24 mai 1791 par Robespierre à la municipalité de Toulon. Toulon imprimerie de Surre fils, 1791.

A. S.. e.

—

Le serment des ecclésiastiques sous la Révolution (XLIX, 837, 964 ; L, 123). — A ce sujet, voici quelques paroles qui méritent d'être recueillies. Elles sont extraites d'un discours prononcé, le 1er mai 1794, par le citoyen Delpech, procureur syndic du district de Sauveterre d'Aveiron, (*sic*) devant les citoyens du ressort :

Qu'un prêtre ait ou n'ait pas satisfait à la loi du serment, c'est son affaire et nullement la nôtre... S'il est pacifique et tolérant, laissons-le vivre en paix... Chacun est libre de suivre les impulsions de sa conscience... Notre opinion est notre propriété... La persécution est l'opposé de la liberté... etc. etc.

A. S..e.

*
* *

L'*Intermédiaire* a donné, en 1899, le serment de Félix Piat.

Les archives départementales du Cher conservent un assez grand nombre de ces serments dont plusieurs cités dans *Vierzon et ses environs*, page 493, se font remarquer par leur cynisme et la négation absolue de toute croyance. A côté d'eux,

celui de Félix Piat paraît, sinon modéré, du moins relativement convenable.

E. TAUSSERAT.

—

Cambronne à Waterloo (L, 52). — Lire dans les *Nouveaux Lundis*, tome troisième, la fin du deuxième article de Sainte-Beuve sur *Waterloo* :

«...Rendez-vous ! — La garde ne se rend pas. — Voilà le mot dans toute sa simplicité, tel qu'il a dû s'échapper à la fois de toutes les poitrines et de toutes les lèvres, tel qu'il n'a pas pu ne pas être dit. L'acte répondait aux paroles. On ne se rendait pas, et l'on mourait. Que vous faut-il de plus ?

« J'ai souffert, je l'avoue, de cette discussion dernière » si prolongée au sujet de ce cri suprême. Serions-nous devenus des rhétoriciens ou des byzantins... ? »

(Ceci était écrit en 1862, dans un moment où l'on opposait le *Waterloo* des *Misérables* à celui de M. Thiers). Sainte-Beuve terminait ainsi :

« C'est à regret et à mon corps défendant que je me suis vu forcé de toucher ce point littéraire et de goût, à la fin d'un récit où toute littérature s'oublie et cesse, où ce serait le triomphe de la peinture elle-même de ne point paraître une peinture, où l'histoire doit à peine laisser apercevoir l'historien, et où la page la plus belle, la plus digne du héros tombé et de la patrie vaincue avec lui, ne peut se payer que d'une larme silencieuse.»

Tous les patriotes, dans le sens où on l'entendait encore, qui avaient reçu la tradition directe, —non frelatée,—qu'ils fussent républicains ou bonapartistes, pensaient comme Sainte-Beuve, et celui qui eut la primeur de cette page, en l'écrivant sous la dictée du maître, ne se défend pas d'avoir eu la « larme silencieuse. » — Tant pis pour qui rirait !...

JULES TROUBAT.

*
* *

Je peux indiquer à La Résie un document ignoré, mais qui n'en est pas moins *concluant et formel* au sujet du mot de Cambronne à Waterloo. Il se trouve dans une brochure de M. l'abbé Radigois : *Saint-Sebastien d'Aignes*. On y lit la déposition d'un témoin oculaire et auriculaire, le chanoine Eugène Peigné, déclarant que Cambronne, interrogé pour savoir si à Waterloo il avait répondu : « Merde ! » à la sommation de l'ennemi, répondit qu'il avait riposté : « Va te faire foutre ! »

B.-F.

Bomarsund (L, 5, 125). — Notre collaborateur peut utilement consulter dans le tome II de l'*Expédition de Crimée — la marine* — par de Bazancourt, le livre III *Campagnes de la Baltique*, 1854-1855.

E. M.

—

Un curieux fossile humain dans la forêt de Fontainebleau (XLIX, 783, 905 ; L, 119). — *L'Abeille de Fontainebleau*, comme contribution à notre enquête exhume le curieux document suivant. C'est une lettre de Cuvier au sous-préfet de Fontainebleau :

27 octobre 1823.

M. le marquis de Bonnay, Monsieur, ne m'avoit point encore fait l'honneur de m'écrire, ou du moins sa lettre ne m'étoit point encore arrivée, lorsque M. Rousseau, l'un de mes aides, sur l'invitation de Mme de Saint-Léger, sa cousine, et avec ma permission, partit pour aller voir une pétrification que cette dame lui annonçoit avoir été trouvée dans la forest, par des enfants de M. le colonel Le Francois, l'un de mes parents.

Voilà sans doute pourquoi il ne s'est pas cru en droit de se présenter chez M. le Gouverneur du château. Du reste son voyage n'avoit rien d'officiel, c'était une simple promenade de naturaliste, comme il s'en fait tous les jours, et dont le résultat ne devoit pas lui paroître de nature à concerner l'autorité locale ; ce jeune homme est fort éloigné de donner tant d'importance à ce qu'il voit, ni de vouloir imposer à personne l'opinion qu'il pourroit avoir prise. C'est un observateur modeste qui croit qu'il faut beaucoup de réflexions, d'études et d'expérience pour décider d'un phénomène et surtout pour enseigner aux autres comment on doit s'y prendre dans la recherche de ces sortes de vérités.

J'ai l'honneur d'être avec une considération distinguée, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

le Bon CUVIER
conseiller d'Etat.

La découverte dont il s'agit est celle de « l'homme fossile »

—

L'abbaye de Bongouvert (XLIX, 838, 975). — L'abbaye de Bongouvert donne lieu dans l'*Intermédiaire* à des recherches savantes. N'y a-t-il pas une relation entre ce nom et celui par lequel les habitants de Strasbourg désignent, avec leur accent alsacien, le pont couvert sur l'Ill, qu'ils prononcent Bongouvert ?

L'abbaye de Bongouvert n'est-elle pas le résultat d'une facétie strasbourgeoise ?
A. F.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII; XLIX, 153,606,883,989). — J'ai assisté aux obsèques de M. Jeandet (Abel), ancien bibliothécaire de Mâcon, ancien archiviste de Lyon, il y a quelques années, et je l'ai vu inhumer, conformément à ses dernières volontés, à Verdun-sur-le-Doubs, dans son jardin, au carrefour de deux allées. BIBL. MAC.

—

Puits dans les églises (XLIV ; XLV; XLVI ; XLVIII ; XLIX, 152, 261).

Au milieu du chœur (de l'église Saint-Eloy, à Rouen), il y a un puits de source au bas duquel est une voûte en forme de caveau ; on en puisait l'eau avec une chaîne en fer, d'où est venu le proverbe commun à Rouen : il est froid comme la corde du puits de Saint-Eloy. On l'a fermé depuis peu.

(*Histoire de Rouen* (par Farin), 1731, 4e part., page 103).

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Peintures de Delacroix dans la bibliothèque du Sénat (L, 49). — L'honorable secrétaire général de la questure du Sénat connaît certainement les deux lettres de Delacroix dans lesquelles il est accessoirement question de ses travaux à la Chambre des pairs ; la première, adressée à M. C. Dutilleux, peintre à Arras et datée du 27 mai 1846, contient cette phrase : « Je viens précisément « d'achever une coupole au Luxembourg, « et c'est une besogne des plus fatigantes « du monde » ; la seconde lettre, datée de Paris le 6 mars 1847 et dont M. Roché était le destinataire, commençait ainsi :

J'ai été repris au commencement de l'automne d'accidents très-fâcheux à la gorge, auxquels j'étais sujet et dont je me croyais en partie délivré. De plus, je me suis vu forcé de terminer enfin les peintures de la Chambre des pairs. Ce travail, qui, au point où il en était, aurait été peu de chose en toute autre situation, me devint tellement pénible — car c'était une voûte — que j'étais obligé de laisser après chaque séance des intervalles de repos absolu. Il m'aurait été impossible même de rien achever pour le Salon.

Ces deux lettres figurent parmi celles d'Eugène Delacroix publiées en 1878 par Philippe Burty, chez l'éditeur Quantin.
C. H. G.

—

Dalles de la rue Mazarine (XLIX, 895 ; L, 82). — Merci à M. Rolin Poète ; il a raison et je précise. Les dalles en question sont en effet, à la hauteur du Passage du Pont-Neuf, *au droit* des immeubles portant les nos 42 et 54 de ladite rue Mazarine.

Les ancres sont bien des ancres et non des flèches. Je viens de le constater sur place. Mais que peuvent-elles donc bien signifier ? A D'E.

*
* *

Les divers services de l'Etat et de la Ville de Paris, (et ils sont nombreux), qui à cause de la nature de leurs travaux, sont amenés à fouiller et à excaver le sol de la ville, ont l'habitude de se répéter en gravant ou incrustant des signes particuliers sur les points qui restent fixes, pierres, dalles de trottoir et même pavés.

Si A. d'E. veut bien examiner à ce point de vue la bordure des trottoirs de la rue des Ecoles, il pourra relever diverses indications, comme je l'ai fait il y a quelques années.

Quant à leur signification, j'avais interrogé à ce sujet un agent supérieur du service de la voirie qui n'a pu me renseigner à cause de la multiplicité des services usant de ce procédé, comme le font aussi parfois certains tâcherons. L. DEPAL.

—

Beauvillé (L, 53). — Cette famille porte : *de gueules, à la bande échiquetée d'or et d'azur* (alias : *d'or et de sable*), *accompagnée en chef d'une hache d'argent.* Cimier : une licorne issante. Supports : deux licornes regardantes. Devise : SINE LABORE NIHIL. P. LE J.

—

Familles de la Brunière, de Rayneval, d'Angennes, de Girardin (XLIX, 838, 977 ; L, 27, 84). — J'ai eu l'occasion de rencontrer un M. de la Brunière, qui habite Meaux (Seine-et-Marne) et qui y a été notaire ; j'ai même vu ses armes et il me semble me souvenir que ce sont celles qu'attribue E. P. Le Lieur d'Avost aux Brulley de la Brunière, de Sézanne

Je crois qu'on peut s'adresser à M. de la Brunière, de Meaux, avec chance de succès. BIBL. MAC.

—

Bussy-Dinteville (L, 6). — J'ai dressé le tableau des 64 quartiers d'Huberte-Renée de Bussy-Dinteville, qui épousa, en 1634, Jean de Mesgrigny. Les voici :

(1) *de Bussy* ; (2) de Montluel ; (3) de *Clermont* ; (4) de Poitiers ; (5) de Menthon ; (6) de Varax ; (7) de Coligny ; (8) de Courcelles ; (9) Palmier ; (10) Beaujean; (11) Cyrolde ; (12) Briçonnet ; (13) de Virieu ; (14) de Beauvoir ; (15) de Sassenage ; (16)..... ; (17) de *Dinteville* ; (18) de Pontaillier ; (19) de Vergy ; (20) d'Haraucourt ; (21) de *Sainte-Maure* ; (22) d'Estouteville ; (23) de *Chalon* ; (24) de Banquetin ; (25) de Stainville ; (26) ..... (27) Spinola ; (28)..... (29) Luillier ; (30) de Vitry ; (31) de Villiers de l'Isle Adam; (32) de Nesle ; (33) de *Saulx*; (34) de Crux ; (35) de Quingey ; (36) de Montjeu ; (37) de Vergy ; (38) de Rochechouart ; (39) de Bourgogne Falais ; (40) [d'Ayette] ; (41) de la Baume Mont Saint-Sorlin ; (42) de Thoraise ; (43) de la Baume Montrevel ; (44) de Neufchâtel ; (45) de Vienne ; (46) de Vienne ; (47) de Granson ; (48) de Neufchâtel ; (49) *Chabot*; (50) de Montberon ; (51) de *Luxembourg* ; (52) de Melun ; (53) de Longwy; (54) de Bauffremont ; (55) d'Orléans d'Angoulême; (56) [de Polignac]; (57) Gouffier de Rouannais ; (58) de Montmorency ; (59) d'Hangest ; (60) de Moy; (61) de la Trémoïlle ; (62) d'Amboise ; (63) d'Azay ; (64)..... — L'on y trouve tous les quartiers qui figurent dans le jeton d'Huberte-Renée de Bussy (ceux qui sont soulignés) excepté ceux de *Baux* et de Bourbon.

Cependant, en remontant encore dans le quartier de *Poitiers* (4), l'on rencontre deux fois l'alliance avec la famille de *Baux*, qui se trouve aussi parmi les ascendants des quartiers de *Châlon* (23), de *Montberon* (50) et de *Luxembourg* (51).

D'ailleurs, par le quartier de la *Trémoïlle* (61) l'on arrive à une alliance avec une demoiselle de Sully, qui descendait du mariage contracté, le 6 juillet 1320, entre Jean II sire de Sully, et Marguerite de *Bourbon*, fille de Louis 1er duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut.

Comme je n'ai sous la main que mes notes, j'ai dû limiter mes recherches ; en remontant aussi par plusieurs des autres quartiers, il est probable que l'on rencontrerait de nouveau ceux de *Baux* et de *Bourbon*.

J'adresse à l'*Intermédiaire* plusieurs tableaux ascendants qui démontrent ce que je viens de résumer, avec prière de les communiquer à M. T. qui a posé la question. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Druyer du Planté (XLI ; L, 85). — Il faut lire Druyer du Pointé.

—

Famille de Jassaud (L, 55). — Une demoiselle Alexandrine-Reine de Jassaud épousa, en 1786, Jean-Pantaléni de Butler, chef d'escadrons du Royal-Dragons, mort en 1815. Elle fut guillotinée en 1794. J'ignore si elle était fille du chevalier Pierre-Guillaume de Jassaud. NÉRAC.

*
* *

La famille de Jassaud dont parle le confrère Tausserat, est-elle celle qui a possédé l'hôtel Le Charron, 15, quai Bourbon ?

A. CALLET.

*
* *

La famille de Jassaud, originaire d'Italie, vint s'établir en Provence, en 1416, ainsi qu'il appert d'un acte passé, le 3 octobre de la même année, entre Hugues de Jassaud et les seigneurs de Fos.

Tandis que la branche aînée de cette famille continuait à vivre en Provence, Isnard de Jassaud, fils de Georges, se rendit à Paris, en l'année 1594, en qualité de secrétaire ordinaire de la chambre du roi Henri IV (titre original donné par ce monarque, le 24 novembre 1594) et y créa la branche dite des marquis d'Arquinvilliers.

De son mariage avec Jeanne de Tristan, Isnard de Jassaud eut un fils Nicolas, qui fut marquis d'Arquinvilliers, vicomte de La Borde, etc....

Nicolas de Jassaud épousa Marie de Flandres, qui lui donna quatre fils : André-Jean, Guillaume, André-Nicolas et Augustin-Nicolas.

André-Jean succéda aux titres et charges de son père ; il eut deux fils qui moururent sans postérité. Avec eux s'éteignit la branche dite d'Arquinvilliers.

Guillaume, second fils de Nicolas de Jassaud, fut père de quatre fils. L'aîné seul eut des enfants, qui formèrent la branche dite des comtes du Gué. Elle s'éteignit en

la personne d'Auguste de Jassaud, maréchal de camp, lieutenant-major de la compagnie des Gardes du corps, commandée par le prince de Croy. Auguste de Jassaud mourut le 28 décembre 1849.

C'est certainement à la branche du Gué qu'appartiennent les sept enfants de Pierre-Guillaume de Jassaud, qui fait l'objet de la demande de M.

Les autres branches, établies dans l'Ile de France avaient disparu bien avant l'année 1737.

En effet, André-Nicolas, 3e fils de Nicolas de Jassaud, n'eut que deux filles : les marquises de Roncherolles et de Maupeou. Avec André-Nicolas s'éteignit la branche dite de Vaupereaux.

Le 4e fils de Nicolas, Guillaume, épousa Edmée de Charny ; il en eut plusieurs enfants qui vécurent dans le célibat, à l'exception de l'aîné. Cette 4e branche, fixée à Soissons, s'éteignit peu de temps après.

La branche de Provence, dite de Thorance, compte encore trois représentants : MM. Henri, Adrien et Octave de Jassaud.

JASSAUD.

—

Les demeures de Chateaubriand (L, 115). — Rue du Bac, 120, se lit cette inscription, apposée par les soins de l'administration municipale : « Châteaubriand, né à Saint-Malo le 4 décembre 1768, est mort dans cet hôtel, le 4 juillet 1848 ». — Telle est l'avant-dernière demeure ; la dernière est au Grand-Bé. PETIT-B.

*
* *

En 1800, Chateaubriand habita quelques jours chez Fontanès, rue Saint-Honoré, hôtel d'Etampes, qui portait alors les nos 84 et 85 (section des Piques) ancien 344 (Royal), et qui porta, en 1806, le n° 372 qu'il porte encore actuellement.

Après un court séjour en 1801, dans un entresol de la rue de Lille (ci-devant Bourbon) près de la rue des Saints-Pères, Chateaubriand vint habiter de nouveau hôtel d'Etampes ; l'hôtel d'Etampes était voisin de la rue Neuve de Luxembourg (Cambon actuelle) où habitait Pauline de Beaumont.

Fontanes demeurait alors rue Saint-Honoré, près Saint-Roch, maison de Mesnard, aîné, notaire, n° 1449 (Section de la Butte des Moulins) ancien 279 (Royal), n° 290 (1806) et partie du 284 actuel au coin de la rue des Pyramides.

Le n° 282 (1806) a gardé son numéro ; c'était l'ancien 1439 sectionnaire (angle S.E. du croisement des rues Saint-Honoré et des Pyramides. La rue des Pyramides a supprimé les nos 1440 à 1448 sectionnaires (284 à 288 de 1806) et le 284 actuel a absorbé des nos 1449 à 1455 sectionnaires (290 à 294 de 1806). L'église Saint-Roch portait les nos 1456 et 1457.

Les magasins à droite et à gauche de l'hôtel d'Etampes étaient occupés, en 1804, par Rousseau papetier et Glaise tapissier. Avant la Révolution, l'hôtel était habité par le marquis et la marquise d'Etampes et leur fils. La marquise de la Ferté-Imbault (née Geoffrin) habitait également l'hôtel (Voir Corresp. Bernis dans l'*Intermédiaire* du 10 mai 1903 et d'Haussonville. Le salon de Mme Necker).

En 1805, le marquis et la marquise d'Etampes étaient rentrés de l'émigration. Dans cet hôtel, qui était devenu une maison meublée, habitaient deux législateurs : Jubié et Frémyn-Beaumont.

La boutique du 1449 était occupée par Porché, quincaillier. Dans la maison habitait le danseur Gardel.

En l'an V, Boucher, du Conseil des Anciens, y avait son domicile, ainsi que Sièyes et Dumolard. J.-G. BORD.

—

Frédéric de Knauss (XLIX, 896). — Le livre en question : *Wundermaschinen* se trouve à la Bibliothèque impériale, à Vienne, et porte la fiche 34 P. 15.

AUGUSTE DE DOERR.

—

Les statuaires Gois, père et fils (XLIX, 449). — Sur Etienne-Pierre-Adrien Gois et sur son fils, Edme-Etienne-François, après le *Dictionnaire* de Bellier de la Chavignerie, on consultera utilement les *Archives de l'art français* t. I, II et V (cf. la table à la fin du t. VI), la *Nouv. biographie générale*, de Hoefer, et aussi, sur une des œuvres d'Adrien Gois, la note intitulée *le saint Bruno de la Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon*, dans le *Bulletin de la Société des Amis des Arts du département de l'Eure*, 10e fascicule, (1894), p. 74-80. F. BL.

—

Familles de La Marinière et Le Marinier (ou Mariner) (L, 56). — M. Louis de La Marinière, ancien préfet en 1848 et sous M. Thiers, habitait la

Nièvre, près de Cosne. Il a laissé deux fils dont l'un, croyons-nous, est encore dans l'administration.

M. Louis Le Marignier, avocat à la Cour d'Appel de Paris, qui fut candidat aux dernières élections municipales dans le quartier de la Sorbonne (1 et 8 mai 1904) et qui est originaire des environs d'Argentan, doit descendre des Le Marinier (de Normandie) qui occupent le Rév. Edwin Marriner. A D'E.

—

Claudine Mignot (XLIX; L, 81, 136). — Je ne crois pas qu'on ait jusqu'ici indiqué comme ouvrage à consulter le *Dictionnaire critique* de Jal, qui donne, avec un long article sur *Françoise* (et non Claudine) Mignot, un fac-simile de la signature. J. LT.

—

François Mons (XLIX, 840, 980; L, 33). — N'avait-il pas épousé une demoiselle Samary ? Etait il veuf ou divorcé quand il eut recours à l'*ultima ratio* des désespérés ?

—

Famille de Willinghof de Chelles de Chellemberg (L, 10, 139). — Rietstap blasonne les armes de la famille Vittinghoff dit Schell zu Schellenberg, en Westphalie et Province rhénane : *d'argent, à la bande de sable, chargée de trois boules d'or.* P. LE J.

—

Armoiries de deux familles (XXXVII). — *Margane de la Valtrie; Rocheblave.*

Marganne (rien de la Valtrie) Bretagne : *tiercé en bande ; d'or, d'hermine et de vair.*

Rocheblave. Languedoc : *d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.* A. S.. E.

—

Monnaies « Caramboles » (XLIX, 904). — Voici l'explication donnée par M. Ed. Vanhende, dans la *Numismatique Lilloise* :

Les premières monnaies frappées à Lille, d'après les lettres de fondation (rétablissement d'un atelier monétaire par Louis XIV, en 1685), furent des pièces de quatre livres, de 40 sols, de 20 sols, de 10 sols et de 5 sols aux coins et armes de France écartelées de Bourgogne ancienne et nouvelle, au titre de dix deniers sept grains de fin, au remède de deux grains. Les pièces de quatre livres, à la taille de six pièces et demie au marc, au remède d'un seizième de pièce, du poids d'une once cinq deniers six grains trébuchant chacune, et celle de 40 sols, de 20 sols, de 10 sols et de 5 sols, à proportion.

Cette monnaie reçut le nom de BOURGUIGNONNE et de CARAMBOLE à cause des armes du revers.

Il y a dans cette expression *carambole* un jeu de mots qui m'échappe.

PICAILLON.

—

Plaque de cheminée à identifier : croix chargée de cinq coquilles (XLVII). — Cette question n'a pas reçu de réponse. Je prévois cependant une solution d'après une réponse incidente de M. E P. Le Lieur d'Avost (I, col. 27) au sujet de la famille Rayneval, dont les armes sont : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules, couronné du même ; aux 2 et 3 d'or, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent.* Ces armes sont bien celles de la plaque à identifier aux 1er et 4e quartiers, à la différence que sur la plaque le lion n'est pas couronné, mais cette brisure est secondaire. Il reste donc à savoir si l'on trouve une alliance entre les Rayneval et les Cordier en Vimeu, Godart en Ponthieu, ou toute autre famille portant un cor de chasse accompagné de trois étoiles. N'ayant pas à ma disposition le grand *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye-Desbois, je prie M. Le Lieur d'Avost de voir si dans le tome XVI, on ne trouverait pas le renseignement demandé. P. LE J.

—

« Controversiæ » de Sénèque (XLIX ; L, 89). — Lesfargues n'est pas le seul traducteur du XVIIe siècle des *Controversiæ*. Voici une indication que je trouve dans le dernier catalogue de Leplanquais, n° 156, 25 juillet 1904 :

503 SENECA (Marcus). Les Controverses et suasoires de M. Marcus Seneca, rhéteur, traduction de M. Mathieu de Chalvet. *A Rouen, chez Caillove*, 1634, 1 vol. pet. in-4.

J. LT.

—

Saint Roch et ses trois chapeaux (XLIX, 113). — Du silence, facile à prévoir, des correspondants de l'*Intermédiaire*, il y a une conclusion à tirer. L'éditeur des Œuvres de Diderot, Brière, a manifestement abusé ses lecteurs dans la note où il

dit :« ... Saint-Roch avait trois chapeaux ; on le voit souvent ainsi représenté». « Souvent» est quelque peu audacieux quand aucun exemple ne peut être cité à l'appui de son fantaisiste commentaire. Il faut donc en revenir à celui du Larousse, si faible que soit l'autorité du fameux *Dictionnaire* : « Etre comme saint Roch en chapeau : être abondamment pourvu d'une chose, en avoir plus qu'il ne faut, par allusion à saint Roch qui portait un chapeau d'une grandeur démesurée. » On sait que, au nombre les attributs dont les sculpteurs ont doté les statues du bienheureux, était le vaste chapeau des pèlerins, aux larges bords relevés en avant et agrémentés de coquilles ou de clefs croisées en sautoir à, cause du voyage de Rome.

QUARTEBLANCHE.

—

Un roman de Balzac : « le Prêtre catholique » (L. 57). — *Le Prêtre catholique*, roman qui préoccupa si longtemps Balzac, a été commencé en 1833, et sa dédicace autographe à Mme Hanska, a même été communiquée par elle, en 1867, à M. Frond, pour le *Panthéon des illustrations françaises au* XIXe *siècle*, où le facsimilé de cette page accompagne le portrait du maître. Aucune indication n'y étant jointe, elle fut imprimée ensuite comme *lettre*, dans la *Correspondance* de Balzac, et abusivement datée de 1844 (!). Elle y porte le n° 269.

Tout le début de l'ouvrage est entre mes mains. Balzac ne le poussa pas plus loin. Ce qui en existe est superbe. Il l'écrivit après *le Médecin de campagne*, concurremment avec *Eugénie Grandet*, le surprenant début, — inédit aussi, pour la plus grande partie, — des *Aventures administratives d'une idée heureuse*, *la Duchesse de Langeais*, et avant *la Recherche de l'Absolu*, c'est-à-dire pendant une des périodes les plus fécondes en œuvres supérieures de toute l'admirable carrière du grand écrivain.

SPOELBERCH LOVENJOUL.

—

Un roman d'Eugène Sue à retrouver (L, 116). — En voici le titre : *Deleytar. Arabian Godolphin*, *Kardiké*, par Eugène Sue. Paris, Paulin, éditeur, rue de Richelieu, 60. 1846. 1 vol. in-18, format Cazin ; impr. par Plon frères, publié à 1 fr.

Cet ouvrage avait paru précédemment, en 2 vol. in-8. J. BRIVOS.

—

Conversation du P. Canaye et du maréchal d'Hoc quincourt (XLI). — Depuis le débat soutenu ici, touchant l'auteur de ce fameux dialogue, M. Frédéric Lachèvre a publié son excellente *Bibliographie* qui a plus que doublé nos connaissances sur les petits poëtes du XVIIe siècle.

Il attribue la pièce, sans discussion, à Charleval.

Quelles sont les raisons de M. Lachèvre ? Elles ne peuvent être que fondées, mais je serais curieux de les connaître.

S.

—

Leta Pane (L, 53). — Le *Dictionnaire de Géographie à l'usage de l'amateur de livres* de P. D. dit que plusieurs localités de Hongrie et de Bohême portent le nom de Leta, et qu'il ne peut préciser dans laquelle auraient été faites les impressions en question, généralement dues à la secte des frères moraves.

J.-C. WIGG.

*
* *

M. O. Gy demande quelle est cette ville. Ce n'est pas une ville. Deschamps s'était posé la même question. Dans son *Dictionnaire de géographie à l'usage du libraire*, il s'exprime ainsi :

Leta pane (?), localité dont nous ne pouvons déterminer exactement la situation, plusieurs bourgs et villages de Hongrie et de Bohême portant le nom de Letà. » Et Deschamps ajoute : « Ce nom tchèque de *Letà Pane* se trouve à partir de 1553 sur un assez grand nombre de livres bohémiens, etc.

Dans son Catalogue n° VII, un marchand de vieux livres de Londres, M. Voynich qui a fait des recherches intéressantes sur les impressions des XVe et XVIe siècles, s'exprime ainsi à l'occasion d'un ouvrage imprimé à Prague en 1562 et portant cette suscription : *Leta Panie* (je traduis de l'anglais) :

M. Deschamps, col. 727, a cru aussi que *Leta Panie* était le nom d'une ville, et dans une longue note sur divers livres imprimés dans cette ville, il exprime son regret de n'avoir pu l'identifier. Ces deux mots en langue bohémienne signifient simplement : *Anno Domini*.

On remarquera la différence entre *Leta Pane* et *Leta Panie*, mais je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'y arrêter.

HENRI MONOD.

—

Une erreur persistante (XLIX, 901 ; L, 35, 146). — Puisque l'*Intermédiaire* a parlé récemment des vers grotesques attribués,— faussement, paraît-il — au vicomte d'Arlincourt, il ne faut pas priver nos chercheurs de celui-ci, qui ne déparera pas la collection.

Il est de P.-I. Raymond.

Le poète visite le bagne et s'exprime ainsi :

Et tout ne s'y vend pas au visiteur pour rien :
Tout est en montre et fait par maint galérien
Une pipe en coco me vend un ex notaire.
Envoyé là pour faux dans une grave affaire.

P. F. Raymond a publié plusieurs volumes.

EUGÈNE BAILLET.

—

Catalogue pour vente de vieux livres (XLIX, 842, 991 ; L, 91). — A propos de catalogues de livres, pourquoi, à partir de 1857, le *Journal de la Librairie*, Bibliographie de la France, ne les enregistre-t-il plus comme précédemment ? Je comprends qu'on ne tienne aucun compte des catalogues de marchands de nouveautés ; tant importants qu'ils deviennent, ce ne sont que des prospectus ; mais des catalogues de ventes de livres, comme ceux de A. Dinaux, Didot, Luzarche, Piat, Morante, Potier, Destailleur, Ronard, Pichon, Lignerolles, Taylor, Hérédia, Yéméniz, etc. sont de véritables ouvrages de bibliographie qui mériteraient de laisser des traces.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Modifications dans le langage (XLVIII ; XLIX, 43, 932 ; L, 92). — L'usage sans doute, est souverain. Mais il faut distinguer entre le bon usage et le mauvais. L'*l mouillée* est une articulation bien française, qu'il serait regrettable de voir disparaître, et qui a motivé une orthographe spéciale.

L'*lmouillée* se prononce *à peu près* comme *li* dans famille, par exemple ; elle représente *li* du latin *familia*. Une prononciation spéciale a exigé une notation spéciale ; car la parole a précédé l'écriture, et l'orthographe n'est que la notation de la parole.

Si quelques lexicographes ont figuré par *y* la prononciation de l'*l mouillée*, ils ont consacré une prononciation nouvelle qui prive notre langue d'une articulation qui lui appartenait.

Nous avions l'*y* prononcé comme deux *i* et l'*l mouillée* ; ces lexicographes nous enlèvent une articulation ; ils appauvrissent la langue ; cela vaut bien une protestation. « Vox clamantis in deserto », probablement, car *y* est plus facile à prononcer que l'*l mouillée*, et la doctrine « du moindre effort » risque fort de prévaloir.

Dr A. CORDES.

—

Je m'en suis allé. Je me suis en allé (XLIX, 224, 480, 604, 764, 988 ; L, 95). — D'accord sur l'autorité et l'influence de l'usage, M. P. L. et moi, nous différons sur son essence : question de fait qu'une plus longue discussion ne parviendrait pas à éclaircir.

Mais je veux remercier mon honorable contradicteur de m'avoir signalé l'incorrection du verbe « se sortir ». J'avoue humblement qu'elle m'avait échappé. Que voulez-vous ? On entend employer ce verbe bien souvent ; il n'a, en soi, rien de moins conforme au génie de la langue que le verbe « se tirer », et il suffirait qu'un membre de l'Académie l'eût employé une fois par mégarde, pour qu'il eût quelques droits à s'imposer au nom de l'usage, mais, je me hâte de le dire, il ne figure dans aucun dictionnaire. Qu'il ne compte donc pas sur moi pour le défendre.

En terminant, M. P. L. veut-il me permettre de lui signaler une acception du verbe « manquer » que je ne trouve pas dans Littré, mais qui a pour elle l'autorité d'un écrivain assez connu ? « Il *manqua à* renverser du pan de son habit la statuette... » Est-il correct de parler ainsi ?

Le vicomte DE BONALD.

—

Experto crede Roberto (T. G. 331 ; XLVII). — On chercherait vainement cet hémistiche dans le *De Guerra Romana* où renvoie l'annotateur anonyme cité par M. Maurice Lecomte. C'est le troisième vers du *Consilium pro dansatoribus*, poème postérieur au précédent.

Ces deux œuvres macaroniques ont paru l'an 1529 et ne peuvent avoir été

composées qu'après la guerre de Rome (1527).

Or dans une lettre datée du 5 aout 1536, Luther écrit :

Experto crede Ruperto, ut est proverbium.

Est-il vraisemblable que sept ans à peine après la publication d'un poème facétieux, Luther eût déjà pris l'un de ses vers pour un proverbe ?

D'ailleurs, quel personnage du *Consilium* se nomme Robert? Aucun, si je comprends bien la langue extraordinaire que parle Antoine d'Arène. Ou son vers n'offre aucun sens, ou il fait allusion à un proverbe *antérieur*, — peut-être à celui qui est cité par Fournier comme datant du moyen âge, mais malheureusement sans indication de source.

CANDIDE.

—

Rue des Imbergères (XLVIII, 953) **Terrain des Envierges** (T. G. 317). — Ces deux noms devraient évidemment rentrer sous la rubrique « Noms de lieux détournés de leur sens primitif ».

N'est-il pas permis de supposer que leur « sens primitif » était *Rue des Cinq Bergères et Terrain des Cent Vierges ?* Le C initial aurait disparu par un phénomène identique dans les deux cas, cette lettre absente se trouvant remplacée dans la prononciation par la liaison de l'S entre le mot *des* et la première voyelle du nom.

Le moindre document à l'appui de ces hypothèses serait le bienvenu... S.

—

Minuter sa retraite (L, 60). — Cette expression est évidemment un latinisme. Dans les *Sonnets franc-comtois inédits du commencement du XVIIe siècle* que j'ai publiés en 1892, avec une introduction historique et des notes, se trouvent, au sonnet XXX, les vers suivants :

Fuis la soudaineté, elle est aveugle et nuit.
Fuis la tardiveté, elle est sourde et ne bruit
Que l'Estat offencé n'ait souffert de la honte.
Ny trop prompt, ny trop lent. Tandis que les Romains]
Minutoient au Sénat s'ils deffendroient Sa gunte],
Sagunte se rendit aux Pœnois inhumains.

Minuter est évidemment pris ici dans le sens de délibérer. On trouve dans Cicéron *minutatim interrogare* (faire de petites questions). Du Cange donne *minutare* = *minutim* (pour *minutatim*) *comminuere* (morceler, affaiblir).

TH. COURTAUX.

*
* *

Je suis surpris que Gros-Malo n'ait pas cité l'exemple le plus connu :

Je le remerciais doucement de la tête,
Minutant à tout coup quelque retraite honnête

tiré du grand récit d'Eraste qui ouvre la comédie des *Fâcheux* (1661).

Minuter est ici synonyme de méditer, préparer : c'est dans ce sens que l'ava ien employé Régnier, Malherbe et Vaugelas avant Molière et le duc d'Angoulême.

GEORGES MONVAL.

—

Galbanum (XLVII ; XLIX, 930). — Puisqu'un confrère revient sur la question du galbanum, je demande la permission de faire observer que Napoléon écrit dans sa lettre..... « faites mettre ces deux individus *en* galbanum ».

S'il avait voulu dire de les soumettre au régime du galbanum, il aurait écrit : *au* galbanum, comme on dit : mettre *à la* diète, etc.

J'en conclus qu'il faut entendre : mettre en galbanum, mauvaise graphie pour : mettre en cabanon, formule encore usitée aujourd'hui à Bicêtre.

D'autre part, et comme le faisait remarquer dernièrement un de nos confrères, lorsqu'une question soulève des incidentes, il y a plutôt avantage que inconvénient, à les traiter et à les éclaircir à cette occasion.

Dans cet ordre d'idées, je consignerai ici, à toutes fins utiles, les renseignements suivants circa Galbanum.

La gomme résine connue sous ce nom est fournie par une ou plusieurs espèces de végétaux originaires d'Abyssinie.

D'après Théis (*Glossaire de Botanique* ou *Dictionnaire étymologique*, 1810), ce nom de galbanum est dérivé de *galb*, ou *galban*, gras, onctueux en celtique, tout ce dont on fait des onguents ou des parfums. Ce mot *galb* serait le radical de plusieurs noms qui tous expriment des choses grasses ou d'une odeur forte : *Galipot* ; Myrica gale (prononcez galé) arbuste à odeur résineuse ; camphre en anglo-saxon ; *galiot*, nom ancien de la Benoite ou Geum urbanum, dont la racine est très odorante ;

γαλεη, belette puante. Le galbanum entrait dans la composition des parfums qui devaient être brûlés sur l'autel. (*Exode*. Job. 447.)

Théis écrivait à une époque où tout *devait* venir du celtique. A noter cependant les rapports qui existent entre les formes celtiques et celles indiquées ci-dessous comme dérivées de l'hébreu et des langues orientales.

D'après *Mérat* et *Delens*, *Dictionnaire de matière médicale*, 1829-1845, galbanum vient de khelbenah, d'où les Grecs ont fait χαλβανη, et les Latins galbanum.

Littré dit, en 1863, à l'article galbanum de son dictionnaire; vient du grec χαλβανη Le mot est d'origine sémitique. Hébreu chelbnah, même sens, de cheleb, graisse. Il ajoute : « Le moyen âge prononçait *On* la finale latine *Um*. Ce qui nous ramène à galbanon, cabanon.

Le passage du *Pentateuque* où figure le galbanum, est traduit comme suit dans une version du XIIIe siècle :

Et por ce est bien (pour que cela soit bien).. dit à Moysen : prend espèzes stacten, *galbanen* et onica..... Si en feras un tymiane (parfum) confit solunc l'œvre de céaz Ki les unguemenz funt.

Mentzel, *Index nominum plantarum* Berlin 1696, indique une forme Chalbane qui procède de l'hébreu Chelbnah et du grec χαλβανη.

Enfin *Bubani*, flora Virgiliana, Bologne 1869, cite les deux vers des *Géorgiques* où le Galbanum est mentionné comme parfum.

Galbaneoque agitare graves nidore chelydros.
G. 3. v. 415.
Hæc jam galbaneos suadebo incendereodores.
G. 4. V. 264. L. DEPAL.

—

A propos de bottes (T. G. 132 ; XLIX, 903 ; L. 40). — Exemples antérieurs au *Distrait* de Regnard publié en 1698 : 1° « à propos de bottes nous ne sommes pas loin de la maison de Florinde ». *Comédie des proverbes*, I. 1. (1636). Cité par Littré, tom. II, p. 1355, col. 1.

2° « A propos de bottes, combien l'aulne de fagots ». Oudin, *Curiosités de la langue française* publiées en 1640.

L. DEPAL.

—

Marie ou Marion (L. 59 140). — Colonne 141, ligne 23, lire du *reste* et non du *recte*.

Attendez-moi sous l'orme (T. G. 67). — Je répare l'omission de ceux de nos collaborateurs qui se sont occupés de cette question (XVI, 675, 727), en citant l'ouvrage suivant :

FRANCISQUE MICHEL. Attendez-moi sous l'Orme, dissertation sur un ancien proverbe. 1868, in-8 de 42 pages.

Fort curieuse dissertation, tirée à très petit nombre.

A. S.. E.

—

La poignée de main (XLIX, 844). — Elle me paraît venir de l'usage où l'on était, autrefois plus qu'aujourd'hui, de terminer une négociation, un arrangement, un marché, voire une querelle, en se frappant dans la main. Topez là. On était d'accord après avoir bataillé comme adversaires et maintenant on était amis. Le geste s'est généralisé ensuite ; il est devenu familier. Lorsqu'on se rencontrait on s'abordait en se tendant la main pour témoigner de ses intentions pacifiques et bien marquer qu'on l'on ne songeait pas à recourir à cette arme naturelle pour attaquer ou se défendre.

Quant au mot fringuant, qui figure dans la question de J.-G. Bord, ne vaudrait-il pas mieux l'écrire fringant ?

Il est employé aujourd'hui dans le sens légèrement péjoratif d'élégant avec un peu de recherche et d'affectation.

Avec cette idée d'élégance, il évoquait autrefois celle de mouvement, d'agitation et de bruit. Par exemple, un cheval fringant ou qui fringuait, était celui qui piaffait et faisait du bruit.

Fringuer a conservé cette valeur dans quelques parlers du Midi. Ainsi, quand clefs ou pièces de monnaie remuent et se font entendre dans votre poche, on dit qu'elles fringuent. L. DEPAL.

—

Le droit du seigneur (T.G. 290).

Il n'est personne, à coup sûr, qui en parlant de l'usage abominable connu sous le nom de droit du seigneur, n'ait énergiquement flétri une époque où pouvait se commettre impunément, *légalement*, un aussi monstrueux outrage à la religion, à la morale, à la dignité humaine. Mais aussi, et c'est là un de ces travers de l'esprit qu'on ne peut excuser que par la plus inconcevable prévention, il est peu de gens qui n'aient cru, les yeux fermés, à l'existence de cette coutume sauvage, dont la seule idée nous révolte.

D'où vient cette foi aveugle en une chose qui répugne à la pensée ? Où a-t-elle pris naissance ? Comment nous mêmes l'avons-nous partagée si longtemps ?... Nous ne saurions le dire, sans doute ; mais enfin c'était devenu pour nous comme un de ces faits accomplis, qu'on accepte tout en les stigmatisant.

Cependant un jour arrive où lassé de croire à des oui-dire, on veut savoir à quoi s'en tenir sur ces contes avec lesquels on a été bercé ; et que trouve-t-on ? RIEN !

C'est ce dont j'ai récemment fait l'expérience.

J'avais entendu, bien des fois, attester que le droit du seigneur avait été exercé dans notre pays, non seulement par les seigneurs laïques, mais encore par les seigneurs ecclésiastiques. J'avais même, si mes souvenirs ne me trompent pas, entendu citer, parmi ces derniers, les Bénédictins du prieuré de Saint-Nicolas-de-Port.

Je me suis livré à de minutieuses recherches, dans le désir, je ne dirai pas de découvrir la chose, mais de satisfaire ma curiosité et d'éclairer ma conscience d'historien ; eh bien ! je le répète, je n'ai RIEN trouvé, et je suis sûr que personne, pas plus que moi, n'a RIEN trouvé à cet égard.

Je ne suis pas tout à fait aussi indulgent que M.... à l'égard de la féodalité ; et il faut avouer qu'il y a, dans ses codes, beaucoup d'exigences absurdes, vexatoires, dont j'ai donné la trop longue énumération (dans les *Communes de la Meurthe*). Mais ces exigences sont-elles, en définitive, barbares, immorales, honteuses, comme on veut bien le dire ? Y en a-t-il une surtout, dans le nombre, qui approche du droit infâme du seigneur ? IL N'Y EN A PAS UNE SEULE.

Les redevances dues par les nouveaux mariés, — et j'en cite plusieurs exemples — n'ont aucune analogie avec l'idée qu'on s'est faite de ce droit.

Si celui-ci, — et on peut contester le fait jusqu'à production de preuves, — a jamais été exercé, cet acte ne doit être considéré que comme un déplorable abus de la force, mais non comme la mise en pratique d'un droit reconnu, avoué, inscrit dans la législation.

Je ne puis rien dire de ce qui s'est passé dans les autres provinces, mais je puis affirmer pour l'honneur de notre pays, que le *droit du seigneur* n'a jamais existé en Lorraine. On a dit le contraire, je le sais ; l'a-t-on démontré ? Pour les choses, de cette nature ; pour les choses qui font honte à l'humanité, il ne suffit pas d'affirmations ; il faut des arguments péremptoires, des documents incontestables, *et je défie d'en produire.* HENRI LEPAGE

Archiviste du département de la Meurthe.

Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain, tome III (1854) page 131. *P. c. c.* A. S..E.

La mode dans les noms de baptême (XLIV ; XLV ; XLVI). — Une chose assurément bien curieuse, c'est de voir avec quelle touchante unanimité la mode des noms gallo-romains est subitement transformée en mode des noms franco-germaniques, dans les nombreuses listes d'évêques de nos anciens diocèses, vers l'époque de Clovis et de ses fils. Nous pouvons donner quatre de ces listes. On verra que les exceptions sont tellement peu nombreuses, qu'elles sont insignifiantes et parfois même confirment la règle. Ainsi le nom propre Germanus est un nom gallo-romain (comme Langlois ou Lescot est un nom français) et non un nom germanique, malgré ses radicaux.

1° Liste des premiers évêques du Vermandois : Hilarius, Martinus, Germanus, Maximinus, Fossonius (le superbe en grec), Aeternus (l'aiglon), Divitianus, Remedius, Mercorinus (voué à Mercure), Promotus, Sophronius (le prudent, en grec) ; — Alomer, saint Médard, Austin, Gondulf, Ebrulf, Bertmund, Crasmar, Acher, Eloi, Mummole, Otger, Gonduin, Garulf, Framenger, etc.

2° Liste des premiers évêques de Reims : Sixtus, Sinitius, Amandus, Betausus, Aper, Discolius, Maternus, Donatius, Vivens, Severus, Nicaisus, Baruch, Barnabé, Bennage, Remigius, Romanus, Flavianus ; — Mapinien, Gilles, Romulf, Sonnace, Léodegisile, Anglebert, Landon, Nivard, Remi, Rigobert, Abel, Turpin, Violfher, Ebbon, Hincmar, Foulques, Hervé, etc.

3° Liste des premiers évêques de Soissons, Sinitius, Divitianus, Rufinus, Filianus, Mercorinus, Onesimus, Vincenculus, Onesimus II, Hilirius, Principius, Lupus ; — Baudaride, Dragtégésile, Auctar, Théodebold, Trudulf, Landulf, Ansaric, Adlobert, Drausin, Antbert, Warenbert, Adalbert, Gaudin, Mathar, Gualbold, Guarbert, Madalbert, Gualcon, etc.

4° Liste des premiers évêques de Rouen : Nicaisius, Mello, Avitianus, Severus, Eusebius, Marcellinus, Petrus, Victrix, Innocens, Sylvester, Malso, Germanus, Crescentius, Gildard, Flavius, Evodius, Prœtextatus ; — Melantius, Idulf, Romanus, Ouen, Ansbert, Grippo, Hugues, Radbert, Grim, Raginfried, Rémy, Magnard, Gilbert, Ragnoard, Gombaud, Paul, Venilon, Adalhard, Riculf, etc.

Assurément, on peut trouver un ou

deux noms germaniques parmi les noms des évêques avant Clovis, ainsi que quelques noms gallo-romains après ses fils ; mais ces exceptions ne figurent guère que dans la proportion de 1 sur 10; et encore, que de choses n'y aurait-il pas à dire à ce sujet ! C'est ainsi que si Remigius a été parfois pris pour Remedius qui est un nom gallo-romain, le nom de Remy, Remwig, est un nom germanique, comme Gilles, bien qu'on le confonde à tort avec Œgidius, qui a un tout autre sens ! Dr Bougon.

—

Cendrières (XLIX, 452, 603). — J'ai vu des cendrières sur les monticules de Berru, près Reims, non loin de Germaine, quand j'ai construit le petit chemin de fer qui devait servir à transporter depuis la gare de Witry-les-Reims les matériaux de construction et l'armement des forts de Witry, Berru et Nogent l'Abbesse. C'étaient des amas de matière pulvérulente grise que les agriculteurs employaient pour fumer leurs vignes et autres terrains de culture. Cette matière était bien de la cendre ; mais seulement à la surface du sol. Quand on fouillait un peu profondément, la matière, toujours pulvérulente, était noire et combustible. C'était du charbon qui, à l'époque des fortes chaleurs, pouvait se mettre à brûler sans flamme ni fumée, sous la simple action du soleil, bien exposé qu'il était à flanc de montagne pour se dessécher. Mais la combustion s'arrêtait à la limite de la partie bien desséchée. Voilà pourquoi ces amas de combustible s'appellent jcendrières. La surface était presque touours consumée.

Cendrière est l'équivalent de mine ou carrière de cendres.

Quel est ce combustible ?

De la tourbe, comme disent les dictionnaires, ou du lignite, comme dit votre première explication ?

A mon avis, c'est de l'anthracite, c'est-à-dire du charbon minéral sorti du sein de la terre et non du combustible d'origine végétale comme la tourbe qu'on rencontre dans les pays marécageux ou le lignite provenant d'amas d'arbres charriés par les grands fleuves.

En effet, dans ce charbon pulvérulent, on ne voit pas trace de végétaux herbacés ou ligneux.

Sur les monticules dont je parle, il n'y a pas trace de terrains d'alluvion ou de transport.

Dans la plaine, il y a dix centimètres de terre arable, puis de la craie sur des centaines et peut-être des milliers de mètres d'épaisseur. C'est le terrain de sédiment formé à une époque où la contrée devait se trouver plus bas que le niveau de la mer.

Les terrains des coteaux sont d'origine plutonienne. Ils sont sortis d'autant de cratères qu'il y a de monticules.

On trouve surtout du sable siliceux étalé par couches de différentes couleurs, très propre, tous les grains de la même couche ayant la même couleur et la même grosseur.

On trouve des blocs isolés de roche siliceuse, vitreuse, pleine de cavités, qu'on appelle meulière, parce qu'on en fait des meules de moulin. On s'en sert surtout pour empierrer les routes.

On trouve aussi sur ou près des sommets de l'argile chimiquement pure, c'est-à-dire du silicate d'alumine et non de la terre glaise, qu'on appelle aussi argile et qu'on trouve dans les terrains d'alluvions... Cette argile est en couches de couleurs variées et vives, rose, blanc, bleu etc.

Enfin, par endroits, on trouve les amas de matière pulvérulente et combustible dont la surface est à l'état de cendre.

Tout cela est sorti du sein de la terre, et quand celà présente ces aspects, c'est que les points d'éruption étaient encore noyés par la mer. Les éruptions violentes qui ont craché de la silice en pâte ont pu l'envoyer plus haut que le niveau de la mer et en retombant elle s'est transformée en sable au contact de l'eau, comme on le voit dans les hauts fourneaux quand on fait couler dans un canal le laitier ou crasse siliceuse qui surnage sur la fonte de fer.

Quand les points d'éruption se sont trouvés au dessus de la mer, la silice en fusion est tombée sur un terrain sec où elle s'est aplatie, car c'est généralement la forme aplatie qu'ont les blocs isolés de meulière avec aplatissement dans le sens horizontal.

Les éruptions d'anthracite dont nous trouvons aujourd'hui des amas ont dû se faire au-dessous du niveau de la mer, au-

trement l'anthracite se serait brûlé en sortant à l'air libre et le vent aurait dispersé les cendres

Les cendrières sont des formations géologiques probablement fort rares, à cause de la rareté des cas où les circonstances ci-dessus se sont trouvées réunies : Eruption sous l'eau puis relèvement du sol pour nous montrer ce travail des milliers d'années après qu'il s'est produit.

En fouillant le sol du monticule de Witry, (le moins élevé des trois qu'on a fortifiés) pour creuser le fossé d'enceinte du fort, j'ai trouvé deux ou trois petits cratères. Le plus grand avait deux ou trois mètres de diamètre, sur le fossé du front Est. On aurait dit une vieille cheminée culottée; elle était pleine de meulière en morceaux noyés dans de l'argile rouge comme ce qu'on trouvait, en une couche de 2 ou 3 mètres d'épaisseur seulement sur le sommet du mamelon.

Au dessous, c'était la craie bien blanche craquelée par endroits sous la poussée venue d'en bas. C'était un cratère bénin.

A diverses profondeurs dans la craie fouillée, j'ai trouvé des pyrites sulfureurer, arrondies grosses comme des œufs de poule qui avaient dû être crachées par les cratères voisins plus élevés et plus méchants et qui après s'être refroidies et durcies en décrivant leur parabole dans l'espace étaient venues s'enfoncer dans la craie sous-marine encore à l'état de vase ou peu dure comme un biscayen dans de la terre. GARDEN.

—

Les Sirènes (XXXVI). — Question qui n'a pas encore reçu de réponse.

Les deux sirènes citées par le Père Bouhours sont connues.

La première parut en Hollande sur la cote de Westfrise, non au XVIe siècle, mais en 1430. Des jeunes filles la portèrent à Edam où elle se laissa habiller et nourrir. « On lui apprit à filer. On la mena à Harlem ; elle y vécut quelques années sans pouvoir apprendre à parler et conservant toujours un instinct qui la conduisoit vers l'eau ». La figure de cette sirène *a été gravée* au XVIe siècle d'après des dessins plus anciens. Cette planche, que je ne connais pas, la représentait filant et assise sur sa queue de poisson repliée. — Voir SPONDE, ainsi que les *Délices de la Hollande* et les *Ephémérides*.

La seconde, celle de 1548, est citée par Boaistuau en ces termes :

L'archeduc d'Autriche, troisième fils de l'Empereur Ferdinand, fist apporter à Genes avec luy, l'an 1548, une Syrène morte, de laquelle on luy avoit faict present, qui engendroit si grand esbahissement aux spectateurs, que la plupart des hommes doctes d'Italie vindrent visiter et contempler cest estrange spectacle.

BOAISTUAU. *Histoires prodigieuses*, 1560. p. 63 verso.

Cf. J. DE MARCONVILLE. *Recueil d'aucuns cas mémorables* 1564. p. 94. verso.

Voici enfin une troisième sirène sur laquelle je serais heureux d'avoir quelques éclaircissements.

Celle-ci a été montrée à la Foire Saint-Germain en 1758, et gravée par Gautier Dagoty, anatomiste du Roi. Je n'ai sous les yeux qu'une copie de cette planche et j'ignore dans quel ouvrage se trouve l'estampe originale en couleurs. La Sirène est représentée avec de longs bras et des mains prenantes, ce qui semble exclure l'idée d'une confusion avec un cétacé quelconque, dugong ou lamentin. S.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV à XLI ; XLII ; XLIV à XLIX ; L, 100 142). — Parmi les *Ouvrages sérieux mis en vers burlesques*, l'*Intermédiaire* a-t-il déjà cité les MISÉRABLES ! Parfaitement *Les Misérables* ont été mis... en vers.

J'ai une brochure, imprimée à Rennes, en 1866, chez Leroy et intitulée : *Quelques chapitres des Misérables de Victor Hugo traduits en vers burlesques* par Delarue Meunier à Autrain.

Voulez-vous l'épisode de Jean Valjean ? Voici comment est traité le fameux chapitre : *Soir d'un jour de marche* :

Un jour, un voyageur à pied
Traversait la ville de D.
Culotte percée au genou
Cravate en corde autour du cou,
De grosse toile une chemise,
Vieille casquette et blouse grise,
Dans ses souliers des pieds sans bas,
Une tête tondue à ras ;
Tel était le piètre équipage
De ce délabré personnage,
Qui portait jusque sur le sein
Une barbe de capucin.
Aussitôt qu'on le vit paraître
Vite on ferma porte et fenêtre,
Car vous saurez que ce luron
Tenait en main un gros bâton.

Il suivait tout au long la rue
Que l'empereur a parcourue
Allant de Cannes à Paris
Tous deux par les gamins suivis.
(Admirez un peu, je vous prie
En passant, ce trait de génie,
De faire ainsi marcher de front
Ces deux sortes de vagabond
L'auteur a dû tressaillir d'aise
Quand il trouva cette antithèse)
. . . . . .
Vers une heure, une heure et demie,
Il se rendit à la mairie,
Je me doute pour quel objet ;
Il trouva, comme il en sortait,
Un bon gendarme en exercice
A la porte de l'édifice ;
Il lui fit un profond salut
Que ce fonctionnaire reçut
Sans s'empresser de le lui rendre
Ce qui commence à me surprendre
Car, généralement parlant
Le gendarme est très bon enfant.
Vexé de cette impolitesse,
Le va-nu-pieds que la faim presse
Vous gagne aussitôt, à grands pas,
L'hôtel de la *Croix de Colbas*
Dont le maître, nommé Labarre,
Cuisinier d'un mérite rare,
Etait, de plus, un des cousins
De l'hotelier des *Trois Dauphins*,
Célèbre auberge de Grenoble
Où des voyageurs le plus noble
L'illustre et grand Napoléon
Vint en passant prendre un bouillon.
Notre gaillard tout hors d'haleine
Entre et va s'installer, sans gêne,
Auprès d'un grand feu qui flambait
Pendant que la broche tournait.
On entendait de la cuisine
Rire dans la salle voisine ;
C'étaient des rouliers très joyeux
Qui prenaient un repas copieux
. . . . . .
L'hôte en voyant ce malotru
Lui dit d'un ton sec et bourru :
— Que voulez-vous, ici, bonhomme ?
— Moi, dit une voix de rogomme,
J'ai des sous dans mon boursicot
Et je veux manger du fricot ;
Faites-moi cuire une entre-côte.
— Un instant, s'il vous plaît, dit l'hôte
Ce n'est pas pour vous, mon petit,
Que chez Labarre le four cuit.
Je ne vous dirai rien de rude
Car je suis poli d'habitude ;
Mais on vous nomme Jean Valjean,
Ainsi filez, allez-vous en...

Il y a 5.000 vers comme ceux-là. Il semble que la chose valait d'être signalée pour son indéniable drôlerie.

G. Lenotre.

Notes, Trouvailles et Curiosités

L'acte de naissance de l'ingénieur Philippe Lebon... et le véritable « découvreur » du gaz d'éclairage. — Une polémique récente avec M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, m'a obligé à quelques vérifications sur les origines de l'éclairage au gaz, auxquelles j'avais consacré une « Encyclopédie » dans le *Soir*, de Bruxelles. J'ai dû préciser, notamment, certains points de la biographie de Philippe Lebon au sujet de qui les auteurs abondent en contradictions, les publications de l'Académie belge en erreurs de dates et de faits : j'ai constaté, par exemple, que Lebon naquit à Brachay (dans l'arrondissement et à 20 kilomètres de Wassy, Haute-Marne), non en 1769 comme on le répète partout, mais le 29 mai 1767, comme a bien voulu me le faire savoir M. Antoine Consigny, maire de Brachay.

Voici l'acte de naissance du célèbre ingénieur français. Le document n'a jamais, que je sache, été publié, et je l'ai réservé pour l'*Intermédiaire*. J'en dois la copie à M. H. Aubriot, curé de Brachay, licencié ès sciences :

Philippe, fils légitime du sieur Jean-François Lebon, garde du Roy, vétéran de la prévôté de son hôtel et grande prévôté de France, et de dame Marie Antoinete Victorine Mauvoisin, son épouse, paroissiens de Brachey.

Est né le vingt-neuvième jour du mois de May mil sept cent soixante sept, a été batizé le même jour par moy prêtre, curé dudit Brachey soussigné, lequel a eu pour parein le sieur Philippe Legendre de Betoncourt, écuyer ancien maréchal des logis de gendarmerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de l'ordre de Saint Louis et pour mareine dame Françoise Laurent, épouse du sieur Joseph François Bouquin ancien controlleur des patrimoines de la ville de Joinville qui ont signé ainsy que ledit sieur Lebon père de l'enfant.

Durand curé
Françoise Laurent Bouquin
Le Bon Legendre de Betoncourt
Charpentier

Il résulte d'une heureuse trouvaille de M. Piot, l'instituteur actuel de Brachay, que Charpentier, le dernier signataire de

l'acte, était en 1767 « régent, maître d'études » à Brachay...

Maintenant, me permettra-t-on d'ajouter que ni Lebon (1795), ni Murdoch (1792), ni même Minkelers (1783) à qui Maestricht a, le 10 juillet 1904, élevé une statue, ne mérite réellement le titre de « découvreur du gaz d'éclairage » ? J'ai trouvé hier en effet, dans l *Histoire de l'Académie royale des sciences de Paris, année 1781*, un mémoire sur la décomposition de l'acide vitreux lu par Berthollet à la Compagnie le 7 février 1781, et qui débute par ces lignes restées jusqu'ici ignorées de tous les historiens de l'éclairage au gaz (pages 228-229) même de ceux qui sont en même temps des chimistes :

Avant que de considérer la décomposition du nitre par le charbon, j'ai pensé qu'il convenoit d'examiner avec plus de soin qu'on ne l'a fait, le gaz que le charbon lui-même contient, et qu'il est possible d'en chasser par une forte chaleur.

Hales a retiré 180 pouces cubiques d'air de 158 grains de charbon de Newcastle. Mais il confond cet air avec l'air atmosphérique ; d'ailleurs le charbon de terre est un bitume, et c'est le véritable charbon que j'ai en vue.

M. Prustley dit qu'il reçut en trois portions d'environ une chopine chacune, l'air dégagé de deux mesures de charbon qu'il avoit mises dans un grand vaisseau de verre et auxquelles il avoit appliqué l'action de la chaleur. Il observa que dans chaque période de procédé l'air troubla l'eau de chaux, qu'il y eut plus d'air fixe dans la première portion que dans les suivantes, et que le résidu était inflammable...

M. Sage dit dans son *Analyse des blés* (page 96) qu'ayant distillé de la poudre de charbon, le récipient qu'il avoit adapté à la cornue se trouva rempli de vapeurs qui s'enflammèrent lorsqu'on approchoit la flamme d'une chandelle ; elles ne répandoient pas d'odeur sensible et brûloient à la manière de la vapeur inflammable dégagée du zinc et du fer par l'acide marin.

M. Schéele a observé que le charbon donnoit par l'action du feu un gaz dont la première portion était de l'air phlogistiqué, et le reste de l'air inflammable...

J'ai soumis du charbon en poudre à l'action d'une grande chaleur dans un appareil pneumato-chimique ; j'ai retiré environ 720 pouces cubiques de gaz par once.

Les textes auxquels Berthollet fait allusion et que j'ai recherchés, sont extrêmements intéressants. En voici deux de Priestley, qui se rapportent spécialement au gaz de houille et que j'emprunte à la vieille traduction française, faite par Gibelin, des *Experiments and Observations on different kinds of air* (Londres, 1774-1777) :

J'ai trouvé qu'on peut obtenir de l'air inflammable du charbon de terre non calciné. (Tome I, Paris 1777, page 303).

Le charbon de terre distillé dans un vaisseau de verre ne donne point d'air fixe, mais seulement de l'air inflammable qui, étant allumé dans une jarre à grande ouverture, brûle avec une flamme vive, léchante sans explosion. (Tome IV, Paris 1780, préface, page XLVI).

Bien d'autres « précurseurs » ont été nommés par Schilling dans son traité classique de l'éclairage au gaz, par Victor Fournier dans le *Vieux-Neuf*, par moi-même dans mes articles sur Minkelers. En présence d'une suite beaucoup plus ininterrompue qu'on ne le soupçonnait, il nous faudra, décidément, tout en laissant à chacun sa juste part dans l'invention de l'éclairage au gaz, considérer comme le premier « découvreur » ce médecin français, Jean Tardin de Tournon, qui, dès 1618, était parvenu à extraire l'hydrogène bicarboné de la houille, ainsi qu'il l'a raconté en son *Histoire naturelle de la fontaine qui brusle près de Grenoble* : Jean Tardin dont j'ai parlé déjà ailleurs, mais sans lui rendre suffisamment justice.

A. Boghaert-Vaché.

—

Un billet de Balzac. — Petit billet adressé par le romancier à son éditeur, le lendemain de la déroute de *Quinola* :

Mon cher ami,

Je mets en ce moment la main au dernier chapitre du roman que vous allez éditer. Comme mon dernier ouvrage n'a pas reçu l'accueil qu'il méritait, faites-moi le plaisir d'imprimer celui-là sur *papier à sucre*. Il ne faut pas jeter de perles au nez des pourceaux, dit l'Homme-Dieu. Le *papier à sucre* suffit pour le public d'à présent.

Tout à vous.

Honoré de Balzac.

Figaro, du 22 octobre 1863.

Gustave Fustier.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

L° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* — 20 Août 1904.

40e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1049 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Joseph Doucet. — L'un de nos correspondants saurait-il quelques détails sur la vie de cet écrivain ignoré des dictionnaires biographiques et des répertoires généraux ? Otto Lorenz qui a enregistré de lui *les Tentations d'un curé de campagne* (1863 in-12) et *le Diocèse de Chamboran* (1869, in-12) n'en dit pas davantage, car *le Diocèse de Chamboran*, que je viens de relire, est un livre absolument remarquable tant par la malice et l'ironie des portraits qui le composent que par la forme toujours châtiée et nettement française du style. C'est de la satire sans doute, mais nullement injurieuse ni déclamatoire et qui devait être très proche parente de la vérité. Quant aux modèles qui ont, à leur insu, posé devant l'auteur, un seul, — Mgr Orose (dont le prototype dut être M. Dupanloup), — est aisément reconnaissable ; les figures de second plan qui lui font cortège sont plutôt, sans doute, à proprement parler, des types que des portraits véritables, et bien des traits qui ont servi à les composer s'appliqueraient encore aujourd'hui au personnel de diocèses moins imaginaires que celui de Chamboran.

L'auteur qui a, si je ne me trompe, collaboré au *Monde illustré* et au *National* de 1869, annonçait deux autres volumes qui n'ont pas paru : *le Grand pas*, roman, et les *Souvenirs de* [sur] *Lamennais*. Que sait-on de plus sur son compte et notamment sur les circonstances qui avaient déterminé sa vocation d'écrivain ?

M. Tx.

—

Xavier de Maistre. — Ajoutant, vers 1867, une note à un article qu'il avait publié en 1830 sur l'auteur de la Sibérienne, Sainte-Beuve écrivait :

> Son ami, le comte Marcellus, doit être mis en possession des manuscrits qui permettront de faire un travail définitif sur cet homme sensible et ce talent aimable.

Peut-on savoir si quelque chose a été publié, ou doit l'être de ces manuscrits ?

H. M.

—

Chassin et les souvenirs d'un Etudiant de 1848. — Ces souvenirs viennent de paraître. Pourrait-on m'en donner la clef ? Ch.-L. Chassin nomme en toutes lettres Jules Vallès. Je reconnais Castagnary dans Tagnary, Arthur Arnould dans Renoul. Mais les autres ? Ego.

—

Origine du nom de Jourdain dans l'Isle Jourdain (Vienne). — Il existe dans l'arrondissement de Montmorillon (Vienne) un canton dit l'Isle Jourdain,

D'où vient Jourdain, ajouté à l'Isle ?

On trouve à la Bibliothèque nationale, section des titres, un Jourdain du Pin, chevalier du Roy, seigneur de l'Isle (1269).

Ne serait-ce pas lui qui aurait donné son nom au lieu de l'Isle. ?

L. 5

Ce Jourdain était peut-être originaire de Normandie. On trouve dans l'*Histoire de Normandie* de Du Moulin 16... un chef croisé de ce nom. Ce Jourdain semble en descendre.

Issu de cette famille du Pin de Normandie, j'ai en manuscrit un historique considérable de cette famille du XIe siècle à nos jours sans interruption, et avant de le livrer à l'impression je voudrais élucider cette question de Jourdain, en recherchant si ayant quitté la Normandie il ne serait pas venu donner son nom à l'Isle.

Un membre de cette famille, le croisé Jourdain, fut sous Richard-Cœur-de-Lion gouverneur de Messine. Ce qui indique qu'il avait accepté un bannissement, il y a aussi l'Isle en Angleterre.

Du Moulin donne des détails très incomplets.

Où pourrais-je me renseigner sur ce Jourdain et sur les origines du nom de lieu l'Isle-Jourdain ? D.

—

Outillage gallo-romain. — Quels sont les instruments retrouvés dans les fouilles et dont les Gallo-Romains ont fait usage ?

En raison de la civilisation avancée que Rome introduisit en Gaule, il serait peut-être utile d'énumérer et de décrire les outils employés dans notre pays, pendant les premiers siècles qui suivirent la conquête. Je désirerais qu'on m'en indiquât le plus grand nombre possible, et pourrais, en retour, présenter successivement ici, ceux que mes fouilles des Cléons ont mis au jour depuis une vingtaine d'années, si la question paraît intéresser nos érudits collaborateurs.

FÉLIX CHAILLOU.

—

L'hommage des rois de France au tombeau de Charlemagne. — Sous ce titre, on trouve, dans le journal la *Vérité française* du 28 juillet (page 2, col. 2), la communication qui suit :

Je lis, dit M. H. de L , dans le dernier numéro de la *Revue des Questions Historiques* (juillet 1904, p. 306), la notice d'un intéressant travail publié en Allemagne sur les relations de la ville d'Aix-la-Chapelle avec les rois de France, et dans lequel il est parlé de « la coutume des rois de France d'envoyer, à leur couronnement, un drap mortuaire pour être déposé sur le tombeau de Charlemagne ».

Il me paraît intéressant de citer à ce propos une belle page de M. de Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, (Edition de 1849, tome II, p. 55) :

«... Le drap mortuaire qui servait à l'enterrement d'un monarque très chrétien était envoyé au tombeau de Charlemagne, comme un drapeau-lige au fief dominant. Nos rois prêtaient ainsi foi et hommage en prenant possession de l'héritage de l'éternité .. »

H. DE L.

Nous désirons savoir *de la manière la plus précise* d'après les documents *authentiques*, quel était le cérémonial de la cour à cet égard. LA BENOTTE.

—

Vengeance de comédienne. — Un anecdotier du XVIIIe siècle raconte, à propos de la jolie pièce de Favart, la *Chercheuse d'Esprit*, cette historiette qui a défrayé depuis tous les recueils d'*anas* :

Les principaux vaudevilles de cet Opéra-Comique furent parodiés par un jeune bel-esprit, qui crut que, pour donner plus de vogue à ses couplets, il devait les rendre très méchants. Il prit pour objet de ses satires, toutes les actrices qui jouaient alors dans la pièce qu'il parodiait et les déchira cruellement. Ces pauvres victimes de la licence poétique convoquèrent entre elles une assemblée secrète pour méditer une vengeance d'éclat.

Mlle Brill...(ant) se mit à la tête du complot; et, dès le lendemain, toutes les mesures étant prises, elle alla se placer à côté du petit bel-esprit qui se pavanait à l'amphithéâtre. Elle le comble de politesses et parle de sa chanson avec les plus grands éloges.

— Vous ne m'avez pas ménagée, lui dit-elle, mais je suis bonne princesse ; j'entends raillerie et je ne saurais me fâcher quand les choses sont dites avec autant de finesse et d'esprit. Il y a de mes compagnes qui sont des bégueules ; je veux les désoler en leur chantant moi-même vos couplets publiquement. Il m'en manque quelques-uns, faites-moi l'amitié de venir les écrire dans ma loge.

Le jeune homme la suit après le spectacle sans se douter du piège. Dès qu'il est entré, toutes les actrices qui l'attendaient armées de longues poignées de verges, fondent sur lui toutes à la fois et l'étrillent impitoyablement.

L'officier de police, accouru aux cris aigus du patient, eut beaucoup de peine à faire cesser cette sanglante exécution et beaucoup plus encore à s'empêcher de rire.

Dès que l'auteur fustigé se vit en liberté,

sans se donner le temps de se rajuster, il traversa, voiles au vent, une foule de monde que cette rumeur avait attirée. Il alla, toujours courant jusque chez lui, accompagné de huées et de brocards et fut si honteux de son aventure qu'il partit pour les îles trois jours après : on n'a point eu de ses nouvelles.

D'abord, cette anecdote, qui se recommande d'antécédents moyen âgeux, est-elle authentique ? J'y vois bien figurer, comme initiatrice du complot, une sémillante actrice, dont l'esprit et la tournure justifiaient en quelque sorte le nom et qui était assurément capable d'une vengeance si particulièrement féminine.

Mais on ne prête qu'aux riches. Si toutefois le fait est vrai, comment s'appelait la victime ; a t-on conservé sa chanson, et son départ pour les îles est-il exact ? En tout cas, Favart ne souffle mot de l'aventure dans sa *Correspondance*.

D'E.

—

Les archives des loges maçonniques bretonnes. — Au XVIIIe siècle, il existait de nombreuses loges maçonniques. Nous trouvons ainsi à Brest, « L'Heureuse rencontre », à Nantes « La Parfaite », à Rennes « La Parfaite union », à Guingamp l' « Etoile des maçons, » à Quimper « La Parfaite union » et l' « Heureuse maçonne », à Saint-Malo « La Triple essence », à Dinan la « Fraternité », à Morlaix la « Noble amitié » et l' « Ecole des mœurs », à Saint-Brieuc la « Vertu triomphante ».

Ces loges n'existent plus. Où pourrait-on trouver des documents sur ces loges et leurs membres, sur leur action dans la politique de l'époque ? On sait que la Bretagne vit le réel commencement de la Révolution et que ses députés y jouèrent d'abord un très grand rôle. Que sont devenues les archives de ces loges lors de leur disparition ? J'ai besoin de ces renseignements pour un travail en préparation sur la Bretagne politique à la fin du XVIIIe siècle.

AN DEN.

—

Sobriété et gourmandise de Napoléon Ier. — Arthur Lévy, dans son livre *Napoléon Intime*, en résumant une foule de témoignages, écrit (9me éd, 1894, p. 524) :

Les plaisirs de la table n'existaient pas pour l'Empereur. Par suite de son invariable sobriété, les mets plus simples, tels que, suivant Constant son fameux valet : *les œufs au miroir* (*œufs sur le plat*), *les haricots en salade, presque jamais de ragoûts. un peu de fromage parmesan, arrosés de chambertin étendu d'eau, étaient ceux qu'il aimait le mieux.*

Or Carême dit dans un de ses ouvrages que De Cussy, chef de la cuisine impériale, affirme que, après son mariage avec Marie-Louise, l'Empereur devint très gourmand, au point que pendant la campagne de Russie il était suivi d'une foule de cuisiniers, avec un fourgon plein de l'argenterie pour 50 couverts, que celle-ci fut prise par les Russes, fondue et employée à faire à Saint-Pétersbourg la balustrade de l'autel de Notre-Dame de Kazan.

Où est la vérité ? ARCHESTRATE.

—

Le Champ de Mars dans l'histoire. — Sous ce titre, M. J. B. de Lambres a publié dans *la Liberté* du 26 juillet (1904) un article où se trouve ce passage :

Depuis l'heure lointaine où Eudes, comte de Paris, infligea, sur l'emplacement de la Tour Eiffel et de la Galerie des machines, une sanglante défaite aux barbares du Nord, le « Champ de la Victoire » a été associé aux événements les plus marquants de notre vie nationale.

Le fait a-t-il été narré par quelques-uns des historiens *sur* Paris et, dans l'affirmative, quelle est, au jugement des intermédiairistes, la créance qu'il convient de leur accorder ?

NOTHING.

—

La fête de la Sainte-Barbe. — J'ai entendu dire par un vieillard ayant servi dans l'artillerie que, de son temps (c'est-à-dire sous Louis-Philippe) on ne fêtait pas la Sainte-Barbe dans son régiment ; il n'y aurait eu qu'une seule fête pour toute l'armée, c'était la *fête du Roi*, le 1er mai.

Je serais bien aise de savoir si cela est exact et, dans ce cas, d'être fixé sur la date approximative à laquelle on a institué cette fête de la Sainte-Barbe qui devient de plus en plus une occasion officielle de désordre dans certains corps de troupe.

X.

Question de droit. — Je serais bien reconnaissant à mes confrères d'éclairer mon ignorance au sujet d'un fait qui me suscite des doutes relativement à l'authenticité du document dans lequel il est relaté.

Il s'agit d'un *Belge établi en France*, qui aurait divorcé en 1820. Cela est-il possible ? A.R.

—

Belem. — Deux villes, l'une en Portugal et l'autre au Brésil, portent le nom de Belem. Y a-t-il entre elles quelque origine commune ? Quelle est la signification du vocable ? Serait-ce un diminutif de Bethléem ? Je crois avoir lu jadis que Vasco de Gama, à la suite d'un vœu et du succès d'une de ses expéditions, avait fait bâtir, non loin de Lisbonne, là où se voit aujourd'hui un couvent d'Hiéronymites, une église de Notre-Dame de Bethléem, mais il me faudrait un renseignement plus précis. F. BL.

—

M. Bareilher. — Je lis dans les *Débats* du 7 août :

Un riche amateur, M. Bareilher, avait légué à l'empereur Guillaume II une importante collection de tableaux et de tapisseries, en désignant toutefois les musées français auxquels il serait heureux qu'allât ce précieux héritage, en cas de refus de l'empereur. Or, l'empereur a refusé, et le Louvre va recevoir les tableaux de M. Bareilher, et le musée des Gobelins, ses tapisseries.

Qui était ce M. Bareilher ? Il serait curieux d'avoir d'amples détails sur son origine, sa vie, et de savoir à la suite de quelles circonstances ou de quelle évolution d'idées il arriva à cette décision, tout au moins étrange pour un Français.

E.

—

Famille Bourkart. — Marie-Anne Bourkart, mariée à Claude Tupigny, seigneur du Pigny, secrétaire général de la grande Fauconnerie de France, avait pour père un officier des gardes du corps de Louis XIV. Cette famille est sans doute parisienne, mais comme il y a plusieurs familles du nom de Bourkart, il est assez difficile de retrouver les armoiries de cette famille-là. Prière de les indiquer.

A. DE BRIX.

Dailly. — Quels sont les rôles joués ou repris par Dailly depuis le 14 septembre 1893. — Gorenflot de la *Dame de Monsoreau* — (Porte Saint-Martin) jusqu'au 18 février 1867. — Oscar du *Pompier de service* aux Variétés ? — Ce rôle fut-il le dernier créé par lui ? Quelle est la date précise de sa mort ? (1er semestre 1897). Où fut-il inhumé ? H. L.

—

Damala, mari de Mme Sarah Bernhardt. — Quel était son vrai nom : Aristide Darall ou Jacques Damala ? — La date de sa naissance ? 1854 ? — En Grèce ? Avait-il été diplomate ? Quelle était la valeur de son mariage en Angleterre ? A quelle date ? 1882 ? H. L.

—

Gatayes (Antoine et Léon). — Dans son *Dictionnaire des artistes* publié en 1831, Gabet dit que le père de Léon Gatayes, le harpiste, ami de Victor Hugo, était le fils du prince de C*** et de la marquise de S***. Peut-on compléter ces indications ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Famille Holtzin. — Claude-François, baron de Noël, chevalier, seigneur de Savonnières, capitaine commandant une compagnie de dragons, chevalier de Saint-Louis, épousa Anne-Catherine Holtzin. Je désirerais avoir des renseignements sur cette famille Holtzin ; je voudrais connaître les noms et prénoms des père et mère d'Anne-Catherine. Cette famille est-elle noble ou bourgeoise ? S'ils avaient des armoiries, prière de les déterminer. Les de Noël sont du Languedoc, mais fixés en Champagne. A. DE BRIX.

—

Luzarche. — Quelqu'un pourrait-il donner la bibliographie des œuvres de Victor Luzarche, membre de la Société de l'histoire de France, qui publia en 1852, à Tours, le *Journal historique de Pierre Fayet sur les troubles de la Ligue*, et dont l'importante bibliothèque fut vendue par M. Claudin en 1869 ? H. M.

—

Famille de Pontet. — Je désirerais savoir les armes de la famille de Pontet, seigneurs de Perganson, la Croix-Maron, et Romefurt, convoqués en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Bordeaux, alliée aux familles de Larose, Martin de Montsec, de Furneron, Gauthier de Latouche, de Pereyra, du Sault, de Bonsol.

PIERRE MELLER.

Mme de la Poplinière ou Poupelinière. — Quelle est la véritable orthographe ? Quelle était sa mère ? M. Em. Campardon dit : Mimi Dancourt, la cadette. M. G. Monval : Manon Dancourt, l'aînée. Qui a raison ? H. L.

—

Famille Panon Desbassayns. — Cette famille, originaire de l'île Bourbon, a été anoblie sous la Restauration. L'un de ses membres devint comte de Richemont, et un autre, baron de Montbrun.

Etant dans l'impossibilité de consulter les nobiliaires de la Restauration, je fais appel à l'obligeance d'un collègue pour me dire :

1. Le lieu d'origine, en France, de la Famille Panon ;

2. Les prénoms, dates, etc. des Panon Desbassayns, anoblis par Louis XVIII. L'un des deux fut créé baron le 17 mars 1815 ;

3. Leur mère, née Gonneau de Montbrun, était-elle alliée à la famille d'Alexandre de Montbrun, général de brigade, chevalier de l'Empire, etc. ? (XLVIII, 893).

4. Les Panon Desbassyns étaient-ils alliés au colonel du génie de Richemont, qui eut la direction des fortifications des îles de France et Bourbon, vers 1804 ?

Dr P.

—

Iconographie de Catherine Sforza. — J'ai sous les yeux une grande pièce d'échecs en ivoire (haut : 0m18), travail allemand du XVIe siècle qui représente une *tour* sur laquelle une femme debout relève ses jupes jusqu'au dessus du nombril et ouvre les jambes. Je ne dissimulerai pas que cette figurine est très inconvenante, mais les sculpteurs allemands de la Renaissance aimaient les détail sprécis.

Quelle est la signification de l'objet ? Ne serait-ce pas une représentation populaire du geste célèbre attribué à Catherine Sforza sur la *tour de Forli* ? En connaît-on d'autres ? CANDIDE.

—

Famille de Sommariva. — On sait que la comtesse d'Houdetot, à la fin de sa vie (1810-1813), se lia d'amitié avec M. de Sommariva, venu d'Italie en France. Il avait un hôtel à Paris, et un château à Epinay, dans la vallée de Montmorency. Les objets d'art y abondaient.

Je désire savoir si la famille de ce grand seigneur italien existe encore.

HIPPOLYTE BUFFENOIR.

—

Saulnier de Beauregard (Armoiries). — Je désirerais connaître les armoiries de Anne-Nicolas-Charles Saulnier de Beauregard, né à Joigny (Yonne) le 20 août 1764, et conseiller-clerc au parlement de Paris. Il fut abbé de la Trappe de Lulworth (Angleterre) en 1814, puis de Melleray (Loire-Inférieure). Comme abbé, il ne portait que les armes de son monastère. ST-SAUD.

—

Une phrase à expliquer. — Que faut-il entendre par cette phrase trouvée dans un livre du XVe siècle : La table d'or offerte au temple du soleil représente la vierge Marie en l'histoire scolastique ?

L. D.

—

Herbière. — On lit couramment dans les compilations modernes que *herbière* est un vieux mot français qui désignait et qui désigne encore les prostituées des champs.

Je voudrais bien savoir de quelle époque datent le mot et la chose. Herbière n'est donné avec ce sens spécial ni par Godefroy, ni par Duez, ni par Oudin, ni par Richelet, ni par Leroux, ni par S. de l'Aulnaye, ni par Littré, ni par Darmesteter.

Dans quel village de France existerait-il ou aurait-il existé des paysannes faisant métier de prostitution ? Il semble que cette idée soit étrangère à tout ce que nous savons des mœurs campagnardes.

***

—

Langue celtique. — Existe-t-il un dictionnaire celtique récent, au courant de la linguistique actuelle, un peu plus dans le train du jour que celui de Bullot, point à dédaigner, et celui de Legonidec ?

C. P.V.

—

Domiciles parisiens. — Le petit *Dictionnaire de l'ancien Paris* de Fréd. Lock a fait une assez large part à « l'habitation des parisiens célèbres ». Y a-t-il dautres ouvrages sur Paris où l'on trouve a'utant, ou même encore plus d'indications des domiciles des célébrités ?

CÉSAR BROTTEAU.

Réponses

Louis XVII. Documents inédits (T. G., 532 ; XLIX, 684, 857). — Je possède dans une bibliothèque un « *Journal politique* » publié en russe d'après les nouvelles de Hambourg (Moscou, imprimerie de l'Université, chez Ridiger et Claudi), dans lequel je relève les informations suivantes sur Louis XVII :

N° de Décembre 1794 pages 54-55 :

Le jeune fils de Louis XVI et sa sœur se trouvent actuellement dans une situation différente. Le parti au pouvoir a donné l'ordre de les traiter avec égards. Le Comité de sûreté générale a placé auprès du prince trois commissaires, hommes éclairés et honnêtes ; deux de ces commissaires sont chargés de son éducation et son instruction ; le troisième doit avoir soin de son entretien et veiller à ce qu'il ne manque de rien. Plusieurs personnes affirment avoir rencontré *le prince se promenant dans les rues en compagnie de ses trois gardiens.*

Cela me parait très vraisemblable. Ce qui est certain, c'est que cet auguste enfant est bien traité et a auprès de lui des gens bien pensants.

N° de décembre 1764 pages 166-167:

Le bruit que la contre-révolution faisait de rapides progrès ayant été répandu partout par les Jacobins, le Comité de sûreté générale s'est vu dans la nécessité de modifier sa manière d'agir surtout en ce qui concerne le fils du malheureux Louis XVI. Dans ce but, il a chargé un de ses membres de déclarer publiquement que les nouvelles répandues par les journaux sur les mesures prises en faveur du fils de Capet sont fausses et dénuées de fondement, et que le Comité s'est contenté de renforcer la garde du Temple très affaiblie sous le régime de Robespierre ; que le jeune Capet a actuellement auprès de lui trois gardiens et qu'il est injuste de dire que cette mesure a été prise par attachement au parti royaliste. Le Comité a horreur des rois et ignore comment on élève leurs enfants.

Il ressort cependant des faits eux-mêmes que cette déclaration de Mathieu n'est que le fait d'une politique nécessaire. On sait à Paris que *l'on n'a pas séparé les deux enfants de Louis XVI mais qu'il peuvent se voir ;* que l'on a placé auprès du jeune prince trois personnes instruites et expérimentées dont l'une est déléguée chaque jour par les Comités. Les deux premières qui sont en permanence auprès de l'enfant sont désignées, pour éviter les rumeurs, sous le nom de gardiens. Elles se promènent avec le prince et sont chargées de son éducation. On lui enseigne l'écriture, le dessin, la géographie et l'histoire. Auprès de sa sœur on a placé une dame de compagnie.

La prudence exigeait donc que l'on démentît les soupçons de vouloir rétablir la dignité royale. Cela était d'autant plus nécessaire que le parti au pouvoir était indécis sur le but à atteindre. Beaucoup de membres étaient disposés en faveur du jeune duc d'Orléans, les autres tenaient pour le dauphin. De son côté le parti jacobin s'efforçait d'augmenter ses partisans en répandant le bruit que l'on voulait rétablir la royauté.

Mars 1795 ;

Après avoir parlé des divers partis qui divisent la Convention, le journal ajoute :

Il existe un parti qui est dévoué au jeune prisonnier du Temple et voudrait le placer sur le trône. Ce parti agit avec la plus grande circonspection, attend les circonstances et tâche de les faire servir à ses desseins. Il cherche à éveiller l'intérêt sur le sort du prince en répandant de nombreuses anecdotes.

Avril 1795 :

Les feuilles publiques donnent des nouvelles de la situation actuelle du fils de Louis XVI. Il est bien traité, mais il manifeste une grande indifférence pour tout ce qui l'entoure et à toutes les questions ne répond que par oui ou par non. Le « fils du Temple », comme on le nomme, a beaucoup de partisans.

Avril 1795 :

A en croire des lettres écrites par des particuliers, les désordres survenus à Paris ont été beaucoup plus sérieux que l'annoncent les feuilles publiques. Presque chaque jour la foule se rassemblait devant la prison du Temple en criant « Vive le roi ». Un jour, elle demanda avec tant d'insistance qu'on lui montrât le jeune prince que l'on fut obligé de le faire paraître à une fenêtre. Ce qui prouve la vérité de ce bruit, c'est le soin que les républicains ont mis à l'étouffer.

Avril 1795 :

Au dire de personnes dignes de foi *on n'aperçoit plus au Temple* le malheureux Louis XVII. Les uns disent qu'il est mort par suite des agissements de Robespierre, d'autres affirment *qu'il a été enlevé.*

Mai 1795 :

Hier, 30 avril, devant la porte de la salle du Comité on a foulé aux pieds la cocarde tricolore en criant : « Vive Louis XVII ».

Mai 1795 :

Dans une lettre écrite de Suisse on affirme tenir de Charette lui-même que la paix entre la Convention et la Vendée n'a été conclue

que conditionnellement et que sa ratification définitive dépend d'*articles secrets*.

Juin 1795 ;

Le 9 juin on annonça au Comité la mort de l'infortuné fils de Louis XVI. Il était malade depuis longtemps et dernièrement était atteint de tumeurs au genou droit et au bras gauche. Il est mort dans le cachot qu'il occupait au Temple, le 8 juin à 2 heures de l'après-midi. La mort, en délivrant ce malheureux souverain d'une vie douloureuse accompagnée de circonstances obscures et inconnues, est un événement qui amènera de graves événements et aura des suites sérieuses. Nous laissons au cœur du lecteur le soin de s'approfondir sur la destinée de ce prince et de former des conjectures sur le contre-coup que sa mort aura en France et dans les cabinets des différentes cours.

Lettre de Vienne du 15 juin :

Aucun des objets que poursuivait la guerre entreprise contre la France n'a été atteint. La paix signée par le roi de Prusse n'a pas abouti à la restauration de la royauté en France. Un accord a été conclu avec la République, mais les orphelins de Louis XVI sont oubliés dans la tour du Temple.

Juillet 1795 :

On se demande ici (Vienne) quelle sera la conduite de notre cour après la mort du malheureux Louis XVII. Le décès de ce prince, fils et héritier présomptif de Louis XVI, a été annoncé dans les journaux de la cour. On ne sait rien encore au sujet de la reconnaissance du nouveau roi Louis XVIII. D'ailleurs cette reconnaissance dépendra de la conduite de l'Angleterre et des succès des émigrés qui ont été débarqués sur les côtes de Bretagne.

Août 1795 :

Les électeurs de Mayence et de Trèves ont reçu du comte de Provence à Vérone la nouvelle de la mort au Temple du fils de Louis XVI et celle de l'avènement au trône de Louis XVIII. La réponse a causé quelque embarras et est restée secrète.

Août 1795 :

Le général Charette annonce que, s'il a repris les armes, c'est que, après avoir reçu des délégués du Comité et du général Canclaux l'assurance que la monarchie serait rétablie dans six mois, il a appris que Louis XVII était mort et que sa mort n'était pas naturelle.

Octobre 1795 :

On prétend que la cour de Vienne se décidera bientôt à reconnaître Louis XVII, soit publiquement, soit par un traité secret.

Novembre 1795 :

Récit de la mort de Louis XVII se terminant par ces mots :

Il résulte de témoignages à peu près certains que la mort de ce malheureux enfant a été hâtée par le poison.

Les historiens connaissaient ils ces nouvelles intéressantes au moins par leur reflet de l'opinion ? TASTEVIN.

—

Une fille naturelle de Louis XIV (XLVIII, 611). — L'*Armorial du Comté de Montfort-l'Amaury* (par Maquet et de Dion) que j'ai eu sous la main, après l'insertion de cette question, donne des renseignements à ce sujet. Louise de *Maisonblanche*, nommée ailleurs Louise de *Bourbon-Maisonblanche*, fille non reconnue de Louis XIV et d'une femme de chambre de la reine, fut mariée à Bernard de Près, chevalier, baron de la Queue, capitaine de cavalerie, lieutenant du roi en la province de Flandre (?), dont, d'après l'Etat civil de Montfort-l'Amaury, elle eut au moins six enfants, nés de 1703 à 1716 (Maquet et Dion p. 127 et 384-385).

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le Club breton, les Amis de la constitution et les Jacobins (L,49). — M. J.-G. Bord trouvera quelques notes sur la vie du marquis de Massiac dans le *Bulletin héraldique de France*, 1890, col. 211-215 et 280-281, aussi bien que sur son hôtel situé place des Victoires. Je ne connais pas le lieu de sa naissance, mais sa famille appartenait à la Normandie.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

*
* *

M. Bord ne commet-il pas une erreur en disant que l'hôtel Massiac servit de lieu de réunion au club des Amis de la Constitution ? N'abritait-il pas plutôt le *Club de l'hôtel Massiac*, formé en grande partie de colons de Saint-Domingue, et appelé aussi Club breton, qui ferma ses portes en 1794, et dont les riches archives sont conservées aux Archives nationales ? NÉRAC.

*
* *

Le marquis de Massiac (Claude-Louis) fut ministre de la marine, du 1er juin 1758 au 30 octobre de la même année.

Antérieurement, je puis citer Jacques Gaspard, marquis d'Espinchal, seigneur de Massiac, accusé de meurtres, d'exactions et de violences sur ses vassaux, condamné à

mort, par contumace, le 23 janvier 1666, aux Grands-jours de Clermont. Le 10 août 1678, il obtint des lettres d'abolition.

Massiac est un chef-lieu de canton dans le Cantal. E. M.

—

Le serment des ecclésiastiques sous la Révolution (XLIX, 837, 964 ; L, 123, 188). — Sans cesse et en toute occasion et expressément dans l'*Instruction* du 21 janvier 1791, l'Assemblée constituante affirma et jusqu'au dernier jour rappela que l'organisation nouvelle du clergé *n'affectait aucunement le spirituel*.

Ainsi la détermination et la nouvelle circonscription des paroisses, le remplacement des prêtres et des évêques insermentés, l'élection des constitutionnels, tout cela était pure réforme d'administration. Le pape n'avait rien à y voir, car ces mesures qui s'imposaient d'urgence ne concernaient pas le spirituel. Voilà le langage de la majorité des Constituants.

Manifestement, on ne s'entendait pas sur la notion du *spirituel*. L'Assemblée, sans le savoir, distinguait entre le pouvoir d'*ordre* et le pouvoir de *juridiction* ; pour elle, le pouvoir de juridiction ne faisait pas partie du domaine spirituel. C'est ainsi qu'on voulait bien consentir à reconnaître au souverain pontife une primauté d'honneur, mais on lui refusait en fait toute primauté de juridiction.

Avec une telle conception de la constitution de l'Eglise, je ne m'étonne pas que l'Assemblée ait voté la constitution civile du clergé « cette organisation imaginée à l'encontre de la raison et de la justice » comme l'écrivait, en 1888, M. Port, membre de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire (*Vendée Angevine*, I, 144).

M. Aulard prétend que le serment ordonné le 27 novembre 1790 ne comprenait pas la constitution civile du clergé. On sait que le 2 janvier 1791, l'évêque de Clermont, au nom de toute la députation ecclésiastique, proposa de prêter le serment à l'exclusion du spirituel. « Dans le cours du tumulte, dit le *Mercure historique et politique*, un opinant du côté gauche a crié que c'était un crime de lèse-nation de discuter LES LOIS CONSTITUTIONNELLES. » Apparemment M. Aulard n'est pas de l'avis de cet « opinant », pour qui la constitution civile du clergé faisait partie de la constitution générale du royaume, que les assermentés juraient « de maintenir » de tout leur pouvoir.

F. UZUREAU.
Directeur de l'*Anjou Historique*.

—

Une statue de Napoléon Ier à Lyon (L, 110). — La statue équestre de Napoléon Ier, s'élevait, à Lyon, au milieu du square Perrache ; elle constituait, au surplus, une œuvre d'art des plus sujettes à la critique. Cette statue a été jetée bas, au lendemain du 4 septembre, à quelques jours près, — j'ignore la date précise, par une populace, que l'absence de toute autorité laissait libre dans ses actions les plus fantaisistes. Cette même plèbe respecta — on ne sait pourquoi — la statue de Louis XIV, qui se dresse encore au centre de la place Bellecour.

ALBERT GATE.

*
* *

Sans être en état de répondre à toutes les questions posées par M. C. B. L, au sujet de cette statue, je puis dire qu'elle était, avant la guerre de 1870, sur une grande place, appelée alors la « place Napoléon », aujourd'hui « place Perrache », à quelques pas de la gare, que Napoléon avait la figure tournée du côté de la basilique de Fourvière, alors que Louis XIV, dont la statue équestre est sur la place Bellecour, regarde la Croix-Rousse, — qu'elle disparut après le 4 septembre, — que j'ai vu les débris, au moins, du piédestal, déposés dans un terrain qui dépendait de la compagnie du chemin de fer de P.L.M, derrière une grille, — et qu'elle est, actuellement, remplacée par une monumentale statue de la République, qui rappelle celle de Paris.

Avant d'édifier en cet endroit la statue de la République, on avait eu la pensée d'y élever une fontaine : mais le projet n'eut pas de suite, et la fontaine fut construite sur la place des Jacobins.

On a fait couler beaucoup de flots d'encre, au sujet de cette très importante question : mais cela n'intéresserait que médiocrement les lecteurs de l'*Intermédiaire*.

L. DE LEIRIS.

*
* *

1. Cette statue n'a pas été enlevée officiellement de l'emplacement qu'elle occupait à Lyon ; du moins elle a été supprimée de son piédestal dans le mois de no-

vembre 1870, avec l'agrément de la municipalité de l'époque et sur l'ordre du Comité Révolutionnaire, appelé « Comité de la Rue Groslée », qui dirigeait alors la ville. Dans ce comité figurait notamment le citoyen Chepié.

II. Ce n'est pas pendant la nuit qu'elle a été jetée bas ; c'est à l'aide de nombreux ouvriers et par des opérations successives faites en plein jour qu'elle a été dessoudée morceau par morceau, en présence de la population et de nombreux citoyens, qui applaudissaient à cet acte de vandalisme, qu'ils considéraient comme une revanche politique en haine de l'empire tombé. Ce travail de dépeçage fut assez long et ne rencontra pas partout dans la ville de Lyon des approbateurs On cite même ce mot, qui fut dit alors dans le langage lyonnais, quand le travail touchait à sa fin et qu'il ne restait plus sur le piédestal que les quatre pieds du cheval :

« Il y avait là la statue de Napoléon, on ne voit plus que *chés pieds* ».

On faisait ainsi allusion au citoyen Chepié.

III. Cette statue, œuvre assez médiocre du statuaire Nieuwerkerke, avait été érigée dans le courant de l'année 1852 sur la place, appelée alors « Place Napoléon », en face de la gare de Perrache, et qui porte actuellement le nom de « place Perrache ». C'était le produit d'une souscription, organisée par un comité de notabilités Lyonnaises, à la tête duquel se trouvait le colonel en retraite Duhamel.

A. DE BRIX.

*
* *

Cette statue représentant Napoléon, arrêté et paraissant adresser une allocution, s'élevait sur la grand'place plantée, en avant de la gare de Perrache. C'était une œuvre correcte, mais médiocre et sans caractère monumental, une statuette amplifiée. Le piédestal avait été dessiné, si je ne me trompe, par l'architecte Questel, l'auteur de la fontaine de Pradier, à Nimes. Il me semble qu'on y lisait ces paroles prononcées par l'empereur dans un de ses voyages à Lyon, peut-être quand il y rentra triomphalement le 9 mars 1815 : « Lyonnais je vous aime. »

Des réponses plus complètes et plus assurées, seront certainement envoyées à l'*Intermédiaire* ; elles nous apprendront dans quelles circonstances a été détruit un monument qu'aurait dû protéger le souvenir de ce que Lyon devait à Napoléon I. Mais ma communication a surtout pour but d'appeler l'attention sur une minuscule erreur de date rencontrée dans l'article signé C.B.I. Ce n'est pas, je pense, en 1854 que fut exposée au rond-point des Champs-Elysées, l'œuvre en bronze de M. de Nieuwerkerke, mais le 15 août 1852, à la première célébration de la fête impériale redevenue fête nationale même avant le rétablissement de l'Empire.

H. C. M.

*
* *

Puisqu'on recherche les statues de Napoléon Ier, plus ou moins cahotées, ne pourrait-on nous faire savoir les décisions prises au sujet du Napoléon au petit chapeau, de la colonne Vendôme ?

B.

—

Napoléon Bonaparte appelé Nicolas (L, 163). — Ce fut en effet une des plaisanteries des tristes pamphlétaires de la première restauration. Quant au nom de Napoléon, je l'ai rencontré au XVIe siècle, porté par un cardinal Orsini, autant qu'il m'en souvienne. Il est possible qu'on l'ait d'abord trouvé singulier, et il l'est en effet, du moins par sa rareté, car il est, à tout prendre, d'une belle sonorité et d'une non moins belle signification grecque.

En tous cas, je ne crois pas que depuis plus d'un siècle il se rencontre personne pour le trouver baroque.

H. C. M.

*
* *

L'ouvrage auquel le collaborateur A. Dieuaide fait allusion est un pamphlet et le prénom de Nicolas n'est pas plus exact que ceux de Jupiter Scapin.

Il est vrai que le général Bonaparte ne signait pas de son prénom ses lettres officielles ; cela n'avait du reste aucune utilité puisqu'il était le seul général de ce nom, et en signant Buonaparte puis Bonaparte il se conformait à l'usage.

Mais pardevant notaire, il a toujours signé *Napolione Buonaparte*, puis *Napoleon Bonaparte*.

Chez Me Raquideau, sa dernière signature *Napoléone Buonaparte* est une procuration du 1er frimaire an IX, et sa première signature *Napoléon Bonaparte* est sur une procuration donnée à Mollien en date du 24 vendémiaire an X.

J.-G. BORD.

Cambronne à Waterloo (L, 52, 189).— Il est probable que ni Cambronne ni ceux qui l'entouraient ne se souvinrent du mot qui fut prononcé. Fut-il même pononcé un mot ? Je crois volontiers qu'on leur fit signe de se rendre et qu'ils répondirent : Non ! par un geste et par des coups de fusil.

Les uns marmottèrent non, les autres m... suivant leur éducation et leurs habitudes.

Je possède des lettres de Cambronne qui prouvent que dans son langage habituel : Non = M...e

Ce que pouvons affirmer, mais pas très sérieusement, c'est que ce général français né à Nantes, heureusement pour lui, ne mâchait pas ses mots.

J.-G. Bord.

*
* *

La *Revue Universelle* a publié, le 15 juillet, un intéressant article de M. Léon Brunschwig sur Mme Roussin, la fille adoptive de Cambronne, et sur son mari, morts tous deux en 1903. Il nous apporte ce double témoignage :

Quand, à propos de la bataille de Waterloo, on en arrivait à s'expliquer sur la fameuse phrase : « La garde meurt... » et sur le mot non moins fameux dans lequel l'histoire ou la légende s'est plu à *embaumer* Cambronne, M. Roussin n'hésitait pas à déclarer que jamais le général ne s'était servi de semblable expression : il était trop bien élevé pour cela. Lui objectait-on que le premier historiographe de Cambronne, Rogeron de La Vallée, qui écrivait sous l'inspiration et sur les renseignements de Mme Cambronne, parlait comme d'un fait hors de doute de la négation énergique du général et de ce mot immortel que « tout le monde sait bien, que nul n'ose redire », M. Roussin n'en persistait pas moins dans sa conviction. D'après lui, il ne fallait pas conclure à une sorte de collaboration entre Mme Cambronne et Rogeron de La Vallée. La veuve du général, d'origine étrangère, parlait incorrectement le français ; elle était tout à fait incapable de surveiller une rédaction dans notre langue : personne n'a certainement prononcé devant elle le mot dans sa crudité, et quant à de simples insinuations elle n'a pu les comprendre.

Mme Roussin elle-même n'avait connu que bien longtemps après la mort du général le terme réaliste qu'on lui attribuait, et ce qu'elle se plaisait à déclarer comme un hommage rendu à la vérité, c'est que jamais elle n'avait entendu parler de rien de semblable, pas même en termes voilés ou par allusion, pendant les longues années qu'elle avait vécu auprès du général.

Au contraire, ce sont des témoignages affirmatifs quant au « mot » — et inédits, eux aussi — que nous donne M. Georges Barral, l'éminent « napoléonisant », en une curieuse étude, *Gambetta et Cambronne*, dont la première partie a paru dans le *Petit Bleu* de Bruxelles le 26 juin 1904, et dont on attend impatiemment la suite. M. Barral a reproduit déjà les paroles de Berryer, qui défendit Cambronne, et de Debay, qui fit son buste :

« Cambronne — dit l'avocat — ne m'a jamais nié la formule de sa réponse aux Anglais. Au contraire, il me l'a confirmée, en m'expliquant qu'elle ne pouvait être que soldatesque, presque monosyllabique, puisque la finale est muette... »

« En travaillant ma terre — dit le sculpteur, — certes oui, nous avons parlé de Waterloo. Mais de quoi vouliez-vous donc que nous parlions ! J'ai dit : « Mon général, vous avez fait une rude réponse à l'Anglais. » Cambronne m'a fait d'un ton bourru et avec humeur : « Laissez ça. Il l'a avalé tout de même ! »

Et il termine ainsi son premier article :

J'exposerai une autre fois les opinions du roi Jérôme, du prince Napoléon et du général Vaillant Elles concordent avec celles de Berryer et de Debay. Le sujet est scabreux, mais avouez que ma documentation historique est inattendue, inattaquable et peu banale ! Je défendrai aussi la cause du général Michel. *Cuique suum.*

A moins de supposer que ces déclarations, recueillies en 1862 par Gambetta et M. Barral, aient été mal comprises par ceux-ci ; que Berryer et Debay aient menti autrefois, ou pour dépasser d'un bond les limites de l'invraisemblance, que M. Barral mente maintenant, on doit considérer la question comme tranchée.

Il ne me reste qu'à indiquer les conclusions de l'enquête de M. Henri Houssaye — lequel réunira et discutera bientôt tous les témoignages sous le titre : *La Garde meurt et ne se rend pas ! Histoire d'un mot historique :*

1° De l'ensemble de ces témoignages, il paraît certain que le général dit ou la « phrase » (la garde meurt et ne se rend pas !)

ou le « mot », ou encore ceci : « Des gens comme nous ne se rendent point ! »

2° Cambronne a toujours nié énergiquement avoir prononcé la « phrase », qui semble avoir été inventée à Paris, quelques jours après la bataille de Waterloo, par un rédacteur du *Journal général.*

3° Cambronne a nié aussi, bien qu'avec plus d'embarras il est vrai, avoir dit le « mot ». Mais alors qu'on ne s'explique pas pourquoi il a nié la « phrase » si vraiment il l'a prononcée, on comprend facilement qu'il ait nié le « mot », même, s'il l'a dit. Cambronne, qui avait eu la faiblesse de se faire nommer vicomte par Louis XVIII, et qui avait épousé une Anglaise, tenait à poser pour un « homme bien élevé ».

4° A Nantes, où est mort Cambronne en 1843, il était de notoriété publique que, malgré ses dénégations, d'ailleurs pleines de réticences, il avait dit le « mot ».

5° En se représentant par la pensée la scène du 18 juin 1815 ; en songeant à l'état d'esprit où se trouvait Cambronne, à l'exaspération que devaient produire sur lui les sommations des Anglais, on arrive à juger que le « mot » était absolument en situation. Il est psychologiquement vrai. Or, comme Cambronne a dit quelque chose, ce quelque chose doit être cela.

A. Boghaert-Vaché.

P.-S. — Au moment où je corrige ces épreuves, je reçois la dernière série du *Nouveau Larousse illustré*. Dans l'article « Waterloo », il n'est pas même fait allusion au mot de Cambronne. En revanche, nous avons là un récit fort inattendu de la bataille, où le rôle de la Garde apparaît tout à fait transformé, où l'on enseigne que le prince d'Orange — le futur Guillaume II — fut *tué* par les grenadiers français...

—

Bomarsund (L, 5, 125, 190). — Le commandant russe était le général Bodisco, qui fut emmené prisonnier de guerre en France. Les journaux illustrés le représentèrent âgé, débarquant au Havre, soutenu par le bras de sa femme notablement plus jeune. H. C. M.

—

Saint Denis, évêque des Gaules, a-t-il existé? (XLII ; XLIII ; L, 112). — M. Ch. Sellier est de taille à défendre lui-même son opinion sur l'authenticité de la légende de saint Denis, mais si l'on veut se reporter à sa réponse déjà ancienne, il ne parait nullement qu'il ait attribué comme surnoms à Bacchus ce qui n'était que des noms de fêtes.

Si les ouvrages spéciaux cités par notre collaborateur n'ont jamais donné à Bacchus l'épithète de *eleutheros*, certains dictionnaires mythologiques universels ayant au moins une aussi grande autorité, mentionnent parfaitement ses surnoms d'*Eleuthereus* et d'*Eleutherios* (n'oublions pas de mettre le point sur cet *i*). Ils nous disent aussi que l'on célébrait en beaucoup d'endroits des fêtes *Dionysiaques* et à Platée des fêtes nommées *Eleuthéries*. Pietro.

—

Saint Salve, ermite, abbé de Montreuil-sur-Mer, puis évêque d'Amiens (XLVIII) — Une notice publiée par l'abbé Bertin, *Saint-Saire à l'époque franque et au moyen âge*, conclut à l'identification. V. *Annuaire de l'Association normande*, 70e année (1903), p. 265 et s. Une statue du saint évêque, ayant à ses pieds les trois sacs remplis d'écus, y est signalée dans la chapelle du château de Trefforêt, à Beaubec-la-Rosière, canton de Forges. De là, sans doute, est venue la question posée aux collaborateurs de l'*Intermédiaire*.

Quæsitor.

—

Légendes relatives à saint Antoine de Padoue (L, 5). — Le Rév. Alban Butler, dans son ouvrage *The Lives of the Fathers, Martyrs and other Principal Saints*, Philadelphie, 1822, cite non comme une légende, mais comme un fait, le perpétuel miracle de la langue de saint Antoine de Padoue.

Il raconte, en effet, que trente-deux ans après la mort du saint, ses restes furent transportés à Padoue. On constata alors que la chair avait disparu, sauf la langue qui était rouge et aussi fraîche que durant la vie du saint. Saint Bonaventure prit la relique dans ses mains, l'arrosa de ses larmes et la baisa avec grande dévotion. L'auteur ajoute que la langue est conservée encore (1822) dans l'église des Franciscains, à Padoue.

Le père de saint Antoine, Martin de Bullones, avait été officier dans l'armée du roi Alphonse I, du Portugal ; mais rien n'indique que son fils eût été autre chose qu'un religieux canonisé un an après sa mort. Dr P.

Saint Baronte (L, 111). — Saint Cyran en Brenne ou Lonrey. *Sanctus Sigirannus in Brenna*, *Monasterium sancti Sigirani in Brionia*, *Longoretum*. Abbaye du diocèse de Bourges, ordre de saint Benoit, fondée au VIIe siècle dans le Berry ; unie à l'évêché de Nevers. Aujourd'hui commune de Saint-Michel, canton de Mézières, arrondissement du Blanc (Indre). Cf. *Gallia christiana*, II. 131, et Catherinot, *Sanctuaires du Berry*.

Armoiries : *D'azur, à deux crosses d'or, adossées et passées en sautoir et un pal de gueules, brochant sur le tout, chargé d'une mitre d'argent.* A. S., E.

—

Villages Mayeux et Cavé (XLIX, 948). — Ainsi pris à partie et en termes trop flatteurs, je répondrai à M. Albert Gate en le renvoyant à la page 27 de ma monographie historique de Clichy-la-Garenne (1903). Il y lira le texte de la délibération municipale de cette commune, mentionnant, à la date du 24 août 1857, parmi les nouvelles agglomérations formées sur le territoire de Clichy : « Le village Mayeux à l'angle des routes de la Révolte et d'Asnières... et le village Cavé au bord de la Seine, près de Courcelles ».

Ces deux écarts devaient évidemment leur dénomination aux premiers propriétaires qui avaient bâti. Ils furent incorporés à la commune de Levallois-Perret, formée par la loi du 30 juin 1866, avec des territoires provenant de Neuilly et de Clichy. La ligne de démarcation entre Clichy et Levallois fut faite par les voies du chemin de fer de l'Ouest. Il n'y a pas de rue Mayeux à Levallois, mais il y a une rue Cavé, allant de la rue Gide à la Seine ; le tramway Madeleine-Levallois la parcourt et y a son terminus.

FERNAND BOURNON.

—

Porte Bannier à Orléans (XLIX, 57, 213, 291, 929). — Je crois de plus en plus que ce mot de « Bannier » a, non pas seulement une origine locale, propre à Orléans, mais un sens général.

Témoin la petite découverte que je viens de faire, par hasard, à Courbevoie, d'une « Impasse Banier » qui doit être cousine germaine de la rue Bannier d'Orléans et avoir, comme elle, le sens de *banal* qui se disait aussi jadis : *banier* ou *bannier*. HECTOR HOGIER.

Familles de Bourdaloue et de Rochechouart-Chandenier (L, 55). — Il n'y a qu'une branche de la famille Bourdaloue qui prit la particule celle de *la Noue* : cette branche s'éteignit en la personne de Marie de Bourdaloue, mariée le 22 février 1666, à Mre Charles le Fuzellier, chevalier, seigneur de Cormeray et morte sans enfants le 21 mai 1729, après avoir institué pour légataires universels les Gassot de Rochefort.

La branche du prédicateur prit fin à la mort de sa sœur, Anne Bourdaloue, et se fondit dans la maison de Chamillart.

Un autre rameau qui a encore actuellement des représentants et que nous n'avions pu relier en 1900 (*Etude généalogique sur les Bourdaloue*), s'est détaché, au commencement du XVIIe siècle, de la grande branche de Mehun qui, elle-même, sortait de la souche principale de Vierzon.

De sorte qu'on peut affirmer aujourd'hui que tous les membres de cette famille en Berry ont la même origine. La bifurcation des branches de Mehun et de Vierzon ne dut pas se produire avant la fin du XVe siècle. TAUSSERAT.

*
* *

Le général comte de Rochechouart, dont les petits-fils existent, appartenait à une branche sortie de celle de Chandenier ou Champdeniers. Il a écrit, en deux volumes, l'histoire de sa famille. M. d'Arnal pourra y recourir. OROEL.

—

Portraits de Mme de Chabrillan (L, 114). — L'*Intermédiaire* du 30 juillet 1904 porte, en réponse à la question, après l'énumération des différents portraits de « Mogador », l'alinéa suivant :

En tête des Mémoires est un joli portrait d'elle gravé d'après un dessin de Thomas Couture.

Je possède l'édition originale des *Adieux au Monde*. Mémoires de Céleste Mogador. Paris, *1854*, 5 vol. in-8°.

Le portrait dont il s'agit n'y figure pas et n'y a, que je sache, jamais figuré.

Quelque obligeant correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il compléter la note ci-dessus en indiquant dans quelle édition des dits mémoires se trouve le

portrait en question, et s'il est possible de se le procurer.

Outre l'édition originale précitée, imprimée à Fontainebleau, chez Jacquin, et qui fut saisie par la police impériale, j'en connais trois autres :

Berlin. — *1855* — 3 vol in-18 ;
Paris — Librairie N^lle *1858*, 4 vol.in-12.
Paris — id *1859*, 4 vol.in-12.

Aucune de ces éditions ne fait mention d'un portrait.

S'agirait-il d'un portrait ajouté par quelque amateur à l'une des éditions ?

L'ABONNÉ H. C. D.

L'édition ornée d'un portrait est celle de la Librairie nouvelle, 1876, en 2 v.

—

Maurice-Jules-Louis Clarion de Beauvais (Beauval) (XLVII, 168, 351, 416, 916). — J'ai eu pour camarade de classe à Stanislas et pour voisin à la 4e compagnie, à Saint-Cyr, Maurice de Beauval. Entré à l'Ecole en 1877, il en est sorti sous lieutenant au 39e régiment d'infanterie à Rouen, le 1er octobre 1879. Il a fait toute sa carrière à ce régiment, sauf de courtes fugues à je ne sais plus quels régiments, au moment de sa nomination aux grades de lieutenant, puis de capitaine.

Ainsi que le dit mon ami de Massas, c'était le garçon le plus charmant et le plus modeste ; toujours gai, toujours serviable, adoré de tous. Tous ceux qui l'ont connu en ont conservé le meilleur souvenir.

Pour les renseignements de famille, le marquis de Beauchesne ne peut mieux faire que de s'adresser à madame de Beauval, sa veuve, au Houlme (Seine-Inférieure) ou à monsieur de Beauval, son frère, ancien directeur de la succursale de la Banque de France de Beauvais, demeurant à Neuilly (Seine). L. A.

—

Clinchamp (XLIX, 838 ; L, 29). — On lit au catalogue du libraire, L. Clouzot (Niort, Deux-Sèvres), dernier n°) :

4536. Documents manuscrits (27 *novembre 1649*). — Extrait du Registre des Cent Minoritay que son Eminence Grand Maistre [de l'ordre de Malte], a pouvoir de donner en vertu du brief donné par nostre Saint-Père, le 18 de novembre 1639

Le 27 novembre 1640, son Eminence le grand Maître, accorde à M. Bellotte une grâce de minorité pour noble Louis d'Amours, fils de noble Gabriel d'Amours et de Damoyselle Anne d'Anniau, pour estre reçu au rang de frère chevalier au prieuré de France.

Pièce papier (0^m29×0^m21) signée. 16 fr.

4536 bis Documents manuscrits. (25 *juin 1641*). Reçu du trésorier de l'ordre de Malte, du montant des droits payés pour l'exemption de minorité, accordée à *Louis d'Amours*. — Mention de *frère Louis de Clinchamp*.

Belle pièce papier, en Italien (0^m29×0^m21). Signature de : *Fra Ottaviano Bandinelli*. 16 fr.

—

Emilie Contat (XLIX, 220, 361, 588, 866, 979 ; L, 85, 133). — Mlle Louise Abbema descend en effet de Louise Contat, par la grand'mère de son père, Louise-Amalrique-Bathilde-Isidore, fille de Louise Contat, et de Louis-Marie-Jacques-Amalric de Narbonne.

A l'époque où le *Gaulois* publia la lettre de Mlle Abbema, l'*Intermédiaire* reproduisait (XVII. 122) une lettre de Louise Contat. Cette lettre est fausse ou mal lue et mal datée.

En effet, en tête, elle est datée du 17 septembre 1793, et, à la fin, du 1er sans-culotte de l'an II.

Or le 1er sans-culotte de l'an II est le 17 septembre 1794, et non le 17 septembre 1793. Du reste, en septembre 1793, le calendrier révolutionnaire n'était pas encore en vigueur.

La lettre contient une seconde erreur plus grave : en la supposant authentique, il faut lire 17 septembre 1794. A cette époque, Louise Contat ne pouvait demander la mise en liberté des Girondins, guillotinés le 30 octobre 1793. Il s'agit probablement des frères Girardin, arrêtés à Sézanne et qui ne furent mis en liberté qu'après le 9 thermidor. Louise Contat avait mis en effet au monde, le 12 août 1793 à Chaillot, un fils de Girardin : Amable-Ours-Louis-Alexandre, qui mourut le 20 juin 1865, à Saint-Germain-en-Laye, général de brigade, gouverneur du château de Saint-Germain. J.-G. BORD.

*
* *

Il est certain que Louise Contat n'eût pu jamais passer pour révolutionnaire. En 1790, lors de la grande querelle suscitée à la Comédie-Française par le *Charles IX* de Marie Joseph Chénier et les réclamations de Talma, Mlle Contat fai-

sait partie de la *droite* de la Comédie, tandis que la *gauche* était représentée précisément par Talma, Dugazon, Mme Vestris et quelques autres. Et quand cette querelle devint violente, Mlle Contat et Mlle Raucourt refusèrent de continuer leur service avec Talma, et la première le fit connaître par une lettre adressée à ses camarades, lettre que Fleury vint lire un soir devant le public et qui était ainsi conçue :

Paris, 31 octobre 1790.

Messieurs et chers camarades,

J'ignore ce qui s'est passé à votre théâtre, mais la lettre que je reçois, en m'annonçant une nouvelle preuve de l'indulgence du public, excite en moi la plus vive sensibilité; ses bontés seront long-tems l'objet de mes vœux, et seront toujours celui de ma respectueuse reconnaissance. Les motifs qui m'ont forcée à renoncer au bonheur de lui consacrer mes faibles talens sont connus et subsistent : ils ne prennent pas leur source, ainsi qu'on l'a calomnieusement supposé, dans un esprit de parti, mais bien dans une impérieuse nécessité. Il est des sentimens avec lesquels on ne compose pas : tels sont ceux qui m'ont fait, au mois de juillet dernier, signer, *après vous*, une délibération qui vous parut alors indispensable et juste, et que depuis vous avez rendue publique. Les nouveaux chagrins qui vous ont été suscités par M. Talma ne peuvent me paraître un motif pour revenir sur cette résolution, pour consentir à le regarder jamais comme mon *associé*, comme mon *camarade*. Son existence à la Comédie-Française compromet toutes les autres ; ses volontés nuisent à l'intérêt général ; ses amis troublent le repos public, calomnient les actions, les pensées, et sont enfin parvenus, à l'époque de la liberté, à faire traiter les comédiens comme de vils et malheureux esclaves, à ravir à leur société le droit qu'on ne peut disputer à nulle autre, celui de se régir d'après ses règlemens, et pour son plus grand avantage.

L'idée d'un pareil asservissement ne peut, je crois, s'allier aux moyens nécessaires pour cultiver un art moral ; du moins éprouvé-je, pour ma part, qu'il détruit cette liberté d'esprit indispensable à son exercice. Les motifs ci-dessus détaillés sont ceux de ma retraite ; en l'imputant à M. Talma, je ne prétends appeler contre lui aucun ressentiment ; mais je dois au public, qui m'a comblée de ses bontés, qui m'a donné des marques précieuses de son intérêt, je lui dois le soin de me disculper d'une ingratitude qui me rendrait coupable à mes propres yeux. Veuillez bien, Messieurs, être près de lui les interprètes de mon profond respect, de mes vifs et durables regrets. Vous ne pourrez jamais lui peindre qu'imparfaitement la reconnaissance dont je serai pénétrée jusqu'au dernier jour.

Je suis etc.

CONTAT.

Cependant les choses s'arrangèrent... pour le moment, Talma se réconcilia avec ses camarades, et Mlles Contat et Raucourt consentirent à reparaître à la Comédie. Mais la paix fut de peu de durée, et l'on sait que les choses s'envenimèrent à ce point qu'une scission finit par se produire, et que Talma, avec ceux de son bord, s'en alla au théâtre de la rue de Richelieu, qui n'allait pas tarder à devenir le « Théâtre de la République, » et qui faisait une concurrence directe à la Comédie, devenue elle-même le « Théâtre de la Nation. » On sait aussi qu'en 1793, à la suite des représentations orageuses de *Paméla*, la fameuse comédie de François de Neufchâteau, et de celles de l'*Ami des lois*, de Laya, les artistes du Théâtre de la Nation, depuis longtemps en butte à la haine des Jacobins, furent arrêtés *en masse* et incarcérés, en attendant leur jugement. Louis Contat et sa sœur Emilie subirent, naturellement, le sort de leurs camarades, et ne furent délivrées que par le Neuf-Thermidor. Or, à cette époque, quelques misérables ou imbéciles ne craignirent pas d'oser dire que Talma était l'auteur de la proscription de ses anciens camarades, et qu'elle était due à son esprit de vengeance en même temps qu'au désir qu'il avait de supprimer toute rivalité et toute concurrence au théâtre de la République, dont il était le plus solide soutien. C'était une infamie en même temps qu'une calomnie, mais, comme toutes les calomnies, celle-ci avait la vie dure, si bien que Louise Contat crut devoir elle-même en disculper Talma par cette lettre rendue publique :

A Paris, ce 3 germinal, l'an 3e de la République.

[Mars 1795].

Ce fut à l'époque même de notre persécution que je reçus de Talma et de sa femme (que je ne voyois plus depuis long-tems) des marques d'un véritable intérêt. Je les jugeai si peu équivoques qu'elles firent disparaître les légers nuages de nos anciennes divisions, et nous rapprochèrent. Je m'empresse de rendre cet hommage à la vérité. Puisse-t-il dé-

truire une inculpation que je ne savois pas même exister !

Je ne concevrai jamais qu'un artiste spécule froidement sur la ruine des autres, et je pense que Talma n'étoit pas alors plus disposé à profiter de nos dépouilles que nous ne ferions aujourd'hui à bénéficier des siennes. Je dis *nous*, sans avoir consulté mes camarades, mais je le dis avec la certitude de n'en être pas désavouée.

LOUISE CONTAT.

On voit que Mlle Louise Abbéma avait raison de protester contre le rôle qu'on a prétendu faire jouer pendant la Terreur à sa glorieuse bisaïeule. Je connaissais la lettre de Mlle Abbéma, et je l'avais soigneusement classée dans mes notes comme un document utile. Mais, si elle veut bien me le permettre, je complèterai ici le couplet de Louise Contat, dont elle n'a donné que la seconde moitié et qui comportait huit vers. On assure que la célèbre comédienne l'écrivit dans sa prison, quelques jours avant le Neuf Thermidor, et qu'elle se déclarait prête à le chanter sur la charrette qui devait la conduire à l'échafaud. Le voici en entier :

Je vais monter sur l'échafaud,
Ce n'est que changer de théâtre.
Vous pouvez, citoyen bourreau,
M'assassiner, mais non m'abattre.
Ainsi finit la Royauté,
La valeur, la grâce enfantine...
Le niveau de l'égalité,
C'est le fer de la guillotine.

ARTHUR POUGIN.

—

La mort de Paul-Louis Courier (T. G., 244). — Le *Magasin pittoresque*, dans son n° du 15 juin 1904, publie un article sur *La Charonnière*, maison du bourg de Véretz, habitée par Paul-Louis au moment de sa mort. L'auteur rapporte la conversation qu'il a eue avec des habitants aux souvenirs desquels il a fait appel. A l'un, on a toujours répété que « Mme Courier fut l'instigatrice du guet-apens où son mari a été tué. Mais aussi, ajoute-t-il, comme cette mort rendait service au gouvernement, il se peut qu'il y ait eu sa part ». Un autre tient de son grand-père, qui était le coiffeur de la famille Courier « plusieurs dictons sur l'assassinat. Pour les uns, c'est sa femme, qui le haïssait, qui s'en est débarrassée : pour d'autres, c'est le gouvernement ; enfin, il y a eu dans tout çà, paraît-il, un jésuite de Tours qui manigançait on ne sait trop quoi. C'est du moins le bruit du pays ».

Le mystère a-t-il chance d'être éclairci ?

J. LT.

—

L'ingénieur Daudet (T. G., 262 ; L. 115). — Voir *Intermédiaire*, XV, 389, 443, 500, 532. « Le chevalier Daudet, ingénieur géographe ».

A. S.. E.

—

Mademoiselle de Fontaines (L, 115). — Je ne connais qu'une comtesse de Fontaines, fille du marquis de Givry, commandant de Metz. C'était une femme de lettres auteur du roman *La comtesse de Savoie* (Voltaire, Epître II, 1713, t, X édition Garnier, 1877). Elle est morte le 8 septembre 1730, à 70 ans. Elle était veuve de Nicolas de Fontaines maréchal de camp. Le poète Vergier (1655-1720) avait dédié sa fable *Les Gorgones* (œuvres de Vergier, Londres, Cazin 1780, 3 vol. p. in-12, t. I, p. 65) aux demoiselles de Givry. Plus récemment, la fable *Les deux Rivales* (t. I, p. 84) était destinée à Mme et à Mlle de Fontaines Il composa encore pour Mme de Fontaines deux petits vaudevilles (t. I, p. 225 et 226).

J'ignore si madame de Fontaines dont je viens de parler, était de la même famille que la prieure du couvent du Carmel de la rue Saint-Jacques, dont Cousin parle avec détail dans *La jeunesse de madame de Longueville*. E. M.

—

Familles de Guyenne, Gascogne et Languedoc : Armoiries (XLIX, 504, 645 ; L, 26, 135). — *Scorbiac* : Ce que je puis affirmer à M. le vicomte de Bonald, c'est que j'ai connu, dans l'armée pontificale, un volontaire, originaire de Montauban, qui portait le nom de Delbreil de Scorbiac.

A. S.. E.

—

La bosse de Victor Hugo (T. G., 389). — La question se pose à nouveau dans les colonnes de la *Libre Parole*, du 11 août 1904. Dans un alerte article signé Billey, on cite Henri Heine :

En un mot, tout, chez lui, est barbarie baroque, dissonance criante et *horrible difformité*. Quelqu'un a dit du génie de Victor Hugo : *c'est un beau bossu*. Ce mot est plus

profond que ne le suppose peut-être celui qui l'a inventé.

Le chroniqueur complète cette exclamation en racontant ce que Henri Heine s'était flatté d'apprendre de Renduel touchant cette particularité :

Henri Heine raconta comment, se trouvant en France, il avoua certain jour à Eugène Renduel, éditeur de Victor Hugo, son étonnement — étant donné l'opinion qu'il s'était faite du poète, — de ne pas avoir trouvé en lui un homme gratifié d'une bosse.

— Oui, murmura par distraction M. Renduel. On ne voit pas sa difformité.

— Comment ! il n'en est donc pas tout à fait exempt ?

— Non, pas tout à fait, répondit M. Renduel avec embarras.

Henri Heine, vous le pensez bien, ne se tint pas pour satisfait d'une pareille réponse. Il insista et finit par apprendre de M. Renduel lui-même qu'un beau matin notre éditeur avait surpris Victor Hugo au moment où il changeait de chemise et qu'alors il avait remarqué un vice de conformation dans l'une de ses hanches, la droite, qui avançait un peu trop, comme chez les personnes dont le peuple a l'habitude de dire qu'elles ont une bosse, sans qu'on sache où. Le peuple, dans sa naïveté sagace nomme ces gens des bossus manqués, de faux bossus, de même qu'il appelle les albinos des nègres blancs.

A la question déjà posée dans nos colonnes il y a vingt ans — et qu'on nous demande de poser à nouveau, il n'a pas été fait de réponse. On s'en est tiré par un trait d'esprit que nous demandons la permission de reproduire (XVIII, 290) :

Est-il bien vrai que Hugo soit bossu ?
Par deux écrivains on l'a su.
Deux écrivains connus dans la critique
Heine et Charles l'ont dit : ça paraît sans réplique
Cependant maintes et maintes fois
Pour constater ce défaut d'harmonie
J'ai regardé son dos et pour ma part je crois
Qu'il a tout simplement la bosse du génie.

C'est une boutade : ce n'est pas une réponse : les indiscrets, paraît-il, ne s'en contentent pas.

—

Le Noir, lieutenant de la police (XLVII ; XLVIII). — A citer le portrait in-folio de Le Noir par Courteille, gravé en manière de crayon, et à la sanguine, avec la devise suivante due à Vigée :

Magistrat éclairé, bienfaisant, équitable,
Le crime à son aspect demeure confondu ;
Mais si son œil actif veille sur le coupable,
Il veille aussi sur la vertu.

Sus.

—

Famille de la Marinière et le Marinier (XL, 56, 196). — Je possède un fragment de la filiation des Le *Marinier de Cany* d'*Auppegard*, de *Saint-Mars*, etc. pendant le XVIe et le XVIIe siècle, aussi bien que quelques notes isolées sur des personnages de cette famille qui était encore représentée en 1748. L'on trouve aussi N. le Marinier de la Jonquière, qui fut convoqué aux assemblées électorales de la noblesse du bailliage de Neufchâtel, en 1789 ; mais je ne sais pas s'il était issu de la même souche. Si le Rév. Edwin Marriner le désire, je lui communiquerai mes notes.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Malgaigne (XLIX, 783, 919 ; L, 87). — En 1862, l'illustre chirurgien Malgaigne professait encore à l'école de Paris, avec un brio particulier qui donnait à son cours une caractéristique spéciale très goûtée de ses nombreux auditeurs ; tout en parlant, il allait et venait, son « bonnet grec » enfoncé jusqu'aux oreilles, devant la table de démonstrations encombrée d'instruments, d'appareils, de planches « Firmin » trouvera dans plusieurs dictionnaires biographiques modernes, les renseignements dont il a besoin sur Malgaigne et son œuvre.

L'insurrection polonaise de 1830-31, suscita en France un mouvement généreux, qui se manifesta, en particulier, très intense parmi le monde médical jeune ; beaucoup de médecins, au sortir de l'école, partirent pour la Pologne ; je n'en citerai que deux : 1° Bellangé, qui a longtemps exercé dans les environs de Paris ; il sut faire sortir son nom de l'obscurité en prenant une part très active aux vives discussions relatives à l'hydrophobie qu'il offrit, dans le temps, à l'académie de médecine, de se faire inoculer. 2° Félix Puray né à Clermont-Ferrand, fils d'un officier de gendarmerie ; nature ardente et généreuse, lui aussi alla en Pologne ; son intrépidité dans un incendie et différents combats lui valut la « croix d'or du mérite militaire » que lui décerna le Gouvernement, sur la proposition du général Ramorino. Après la guerre, il revint en

France, traversant toute l'Europe sur un affût de canon, par un froid de 17°. Sa santé, déjà ébranlée par la guerre, ne put résister à cette dernière épreuve ; il rentra épuisé dans sa famille, et s'y éteignit peu après. Je suis convaincu qu'il y a eu d'autres praticiens, rien que pour le Puy-de-Dôme, qui partirent aussi ; mais les années ont fait disparaître, en même temps que ces héros, les documents indispensable pour faire revivre leur mémoire.

Dr H.

—

Un portrait de l'imprimeur J.-J. Marcel (L, 166). — Je possède un portrait de toute rareté, de Jean-Joseph Marcel, dont il s'agit. Il a été peint par Dutertre, en 1834, lithographié par A. C. in-4°, de profil, et m'avait été donné par sa veuve. Il fait partie de ma collection, *unique en son genre*, de personnages nés à Paris, d'environ 5.000 portraits, qui mériterait de n'être jamais dispersée et qui a demandé 10 années à recueillir avec patience. AMBROISE TARDIEU.

—

Prononciation du nom de Montaigne (L, 166). — Sainte-Beuve prononçait *Montagne*, comme Champagne, qui s'écrivait aussi avec un *i* (Philippe de *Champaigne*). C'est le même cas, et la prononciation naturelle est évidemment *Montagne, Champagne, Espagne* (citée en exemple par M. H. M.), etc. J. T.

***

Voir *Dictionnaire des proverbes français* publié à Amsterdam, chez P. Walstein, en 1751.

Je copie textuellement : « Prelater. Prendre l'air grave et majestueux d'un prélat ; *Montagne* s'est servi de ce terme »

Si en 1751 on pouvait imprimer *Montagne* pour Montaigne, c'est qu'évidemment la prononciation laissait l'i de côté.

Littré donne ainsi l'étymologie du verbe réfléchi « se prélasser ».

La formation régulière serait celle de *Montaigne* : se prélater, mais elle n'est pas usitée. DOCTUS CUM LIBRO.

—

Sieyès. Orthographe de ce nom, sa prononciation (T. G., 839 ; XLVII). — Le Dr B. nous dit qu'il a eu pour camarade de collège *de Sieyès*, qui se prononçait comme *liesse*. Il s'agirait, probablement, ici, d'un membre de la famille du marquis de Sieyès, qui, ainsi que ce dernier le dit, n'a rien de commun avec celle du célèbre abbé. Le rapprochement établi par le Dr B. n'a donc de valeur que pour confirmation de la prononciation du nom des *de Sieyès*, avec la particule.

En ce qui me concerne, j'ai été camarade de collège, à Vaugirard, de M. Sieyès, arrière-neveu du consul de ce nom, le même, vraisemblablement, qui est mort chef d'escadrons de cavalerie. Nous l'appelions *Séyès*.

Notre érudit collègue, M. Germain Bapst, qui, autant qu'il m'en souvient, fut aussi son camarade de classe, pourrait peut-être historiquement et par souvenir personnel, élucider définitivement ce point de controverse. L. A.

—

Famille Pandevani de Sully (L, 166). — Il doit y avoir là une erreur orthographique et il faut lire sans doute Pandevant ou plutôt Pandevan, je crois.

La famille Pandevan a été très honorablement connue à Sully-sur-Loire (Loiret).

Le père, notaire à Sully, est mort, il y a quelques années ; le fils, Pierre Pandevan, ancien sous-préfet à Montargis, est actuellement receveur particulier des finances à Gien (Loiret).

C'est lui qui pourrait le mieux donner des renseignements sur sa famille. W.

—

Le comte de Tilly (XLIX, 217, 306, 419). — Le chevalier Jacques de Tilly, garde du corps du roi, dans la compagnie de Villeroy, épousa, le 22 mai 1760, au Mans, en l'église de Saint-Pierre-le-Réitéré, Anne Suzanne-Madeleine Le Bourdais de Chamillé, fille de François-Louis Le Bourdais de Chamillé, conseiller au siège présidial du Mans, et de Suzanne Esnault d'Asselines.

Son fils, Jacques-Pierre de Tilly, naquit au Mans, paroisse du Crucifix, le 7 août 1761. Sa mère mourut neuf jours après et fut inhumée, le 17 août, dans l'église de Saint-Pierre-le-Réitéré.

Voici ce que dit dans ses Mémoires sur ces Tilly, le chanoine de la Marconillère, au 3 avril 1785 :

« Madame de Chassilly a un petit-fils qu'on appelle M. de Tilly, âgé de 24 ans, qui est un fou, lequel a déjà été enfermé pour dettes et l'est encore ; il va en sortir.....

« Son père, M. de Tilly, qui est veuf. et est sénéchal de Beaumont-le-Vicomte, dont il a mérité d'être chassé, ne vaut pas mieux que lui et encore moins ».

Mémoires de René-Pierre Nepveu de la Marconillère, publiés par l'abbé G. Esnault. Le Mans, Pellechat, éditeur, 1878, 2 volumes in-8°, tome II, page 113.

—

Armoiries à déterminer : d'or à 3 roseaux de sinople (L, 168). — Cet ex-libris est celui de Ruau du Tronchet (Bordeaux).

SAFFROY.

—

Ecusson à déterminer (L, 118). — Il me semble que c'est dans la famille Bret ou le Bret, originaire du Beauvois et par conséquent de l'évêché d'Autun, qu'il faille chercher le propriétaire de ces armoiries. On trouve dans l'*Armorial général* de 1696 :

1° Jean-Baptiste Bret, procureur au parlement de Dijon : *d'azur, à la fasce bastillée, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant, le tout d'or.*

2° Louis le Bret, notaire et procureur au bailliage de Beaune : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une rose du même entre deux étoiles d'argent, et en pointe d'une aigle essorante du second.*

La combinaison de ces pièces et meubles par un membre de cette famille, a pu donner naissance à l'écusson demandé.

P. LE J.

—

Singulières armoiries papales (L. 168). — Ces « pots (*vulgo* cruches) » portent en héraldique, le nom de pignates. Les armoiries du pape Innocent XII, de la famille princière de Pignatelli, au royaume de Naples, sont *d'or, à trois pignates de sable, les deux du chef affrontés.* Armes parlantes.

En italien *pignatto*, n. m. signifie pot ; *pignatta*, n. f. cruche. A. S.. E.

—

Quos vult perdere Jupiter dementat (T. G., 745 ; XLIX, 564, 707 ; L, 147). — On est parvenu, en déplaçant les mots, à faire un vers iambique de ces paroles.

Mais le vers n'y est-il pas dans cet ordre même, si l'on redouble simplement la consonne p de Juppiter, rendant ainsi la syllabe longue, licence que se permettaient les latins ?

Chez nos érudits, qu'en croit-on ?

C. P.V.

—

Conversation du P. Canaye et du maréchal d'Hocquincourt (XLI ; L, 200). — Je l'avais, moi aussi, toujours crue de Saint-Evremond, et le fait est qu'elle lui est attribuée dans toutes les éditions de ses œuvres qui m'ont passé par les mains : celles de Des Maizeaux, de Techener, de Merlet et de Gidel.

Aussi n'est-ce pas sans surprise que je lus, un jour, dans la *Sénac de Meilhan* de M. de Lescure, (Poulet-Malassis, 1862, p. 169, en note), le passage suivant :

La charmante *Conversation* du P. Canaye et du maréchal d'Hocquincourt, est de M. de Charleval ; et le président de Ris, son parent, ne l'avouait pas, parce qu'il n'était pas convenable, disait-il, à un homme de condition d'être auteur...

En poursuivant, à ce sujet, mes recherches, je trouvai, dans le « Siècle de Louis XIV, de Voltaire » au chapitre les « Ecrivains français » la même opinion, qui fut, vraisemblablement, le point de départ de la note de Sénac de Meilhan.

« La fameuse *Conversation du maréchal d'Hocquincourt et du P. Canaye*, imprimée dans les œuvres de Saint-Evremont, dit Voltaire, est de Charleval, jusqu'à la petite dissertation sur le jansénisme et le molinisme, que Saint-Evremond y a ajoutée. Le style de cette fin est très différent de celui du commencement... »

(Ed. Beuchot, t. 19, p. 79).

L'auteur de l'art. *Charleval*, dans la *Biographie générale* du Dr Hœfer, (t. 9, col. 938) est du même sentiment.

En revanche, Vapereau (*Dictionnaire universel des littératures*, au mot *Charleval* p. 433), est d'un avis contraire, et déclare nettement que c'est à tort que la conversation dont il s'agit a été attribuée à Charleval.

On ne sait ainsi à qui entendre, et, quoiqu'il ne soit pas question de grammairiens, c'est le cas de répéter : « Adhuc sub judice lis est ».

L. DE LEIRIS..

*
* *

C'est par erreur que j'ai donné ce fameux dialogue à Charleval, aussi ai-je rectifié cette attribution dans le t. III de ma Bibliographie des recueils collec-

tifs de poésies (qui paraîtra à la fin de cette année, 1904), en le rendant, d'après M. Charles Giraud, à Saint-Evremond.

LACH.

—

Recueil de Corona (L, 170). — Je crois avoir donné à peu près tout ce qu'on sait sur Corona et son œuvre dans une étude publiée jadis à la *Nouvelle Revue*, et reproduit à la fin de mon livre *Naples contemporaine*. Du moins tout ce que l'on savait il y a douze ou quinze ans.

MARCELLIN PELLET.

—

Chanson de Nadaud : « les Deux Gendarmes » (XXXVII ; XLIX, 996, L, 90, 144). — Voici un extrait qui me paraît résoudre la question de la rencontre du chansonnier avec Napoléon III.

En 1854, le *Musée des Familles*, recueil alors très estimé, publia, sous la rubrique *L'art et les artistes contemporains. Gustave-Nadaud*, — une étude signée Pitre-Chevalier, dans laquelle je copie les deux citations suivantes.

Après avoir, page 87, reproduit la chanson de Pandore, l'auteur ajoute :

Vous riez, ami lecteur ? Que serait-ce donc si vous entendiez Nadaud chanter ces couplets avec sa verve, sa bonhomie, sa malice, ses hésitations et ses poses, son chic troupier et son accent alsacien. C'est littéralement à se tordre les côtes. L'Empereur lui-même a perdu son inébranlable sang-froid en écoutant *Pandore* l'hiver dernier, chez la princesse Mathilde.

Et plus loin :

Lorsque, s'élevant de la romance à la partition, Nadaud créa, l'an dernier, l'opéra de salon, par le petit chef-d'œuvre du *Docteur Vieux Temps*..... la princesse Mathilde fit une surprise vraiment royale à l'auteur. Elle réclama sa pièce et sa troupe pour un petit comité — et ce petit comité se composa de l'Empereur, de la Cour, des ministres, de toutes les grandeurs et de toutes les beautés du jour. Nadaud gagna cette bataille d'Austerlitz avec l'arme qui est son infaillible talisman, avec sa simplicité charmante et son inaltérable modestie. C'est là que Pandore triompha de l'impassibilité napoléonienne, — et qu'un illustre général s'écria en l'applaudissant : — Pourquoi interdire cette chanson dans les concerts ? Moi, je la mettrais à l'ordre du jour de l'armée, comme haute leçon d'obéissance passive ! — Excellent général !

Je viens de parcourir les numéros postérieurs du *Musée des Familles*, ainsi que des revues et journaux de cette époque lointaine et je n'ai lu nulle part que Nadaud ait jamais protesté contre les affirmations topiques de Pitre-Chevalier.

A. S. E.

—

Mémoires de Sanson et Mémoires des Sanson (T. G., 820). — Puisque l'*Intermédiaire* nous donne les épitaphes des Sanson, pourrait-il nous dire quels sont les auteurs qui collaborèrent aux *Mémoires* du bourreau, publiés par Dupray de la Maherie ? EGO

*
* *

La question a été posée, tomes V, VI, XV, et n'a pas été résolue.

Dans son livre *La Guillotine pendant la révolution* (Perrin, 1893), M. G. Lenôtre a consacré, chap. III, une étude à ces Mémoires.

Ceux de 1829, attribués à Sanson, en réalité de Lhéritier (de Caen), spéculation de libraire à laquelle Balzac prit part, pour certains chapitres et l'introduction.

Sept générations d'exécuteurs, parus en 1863, furent une entreprise de Dupray de la Maherie, imprimeur. L'idée du livre appartiendrait à un nommé d'Olbreuse, qui écrivit les trois ou quatre premiers chapitres. Sanson, qui reçut pour sa participation 30.000 francs, ne prêta aucun concours sérieux et ne donna aucun document : il se borna à fournir une généalogie des Sanson réputée suspecte.

Voilà donc, dit M. Lenôtre, nos biographes rejetés en plein roman. Il leur fallut trouver le romancier. Celui-ci exigea une somme assez forte pour prix de son imagination, et encore mit-il à son concours cette condition qu'il n'écrirait pas le sixième volume. Ce sixième volume devait contenir les faits et gestes du dernier des Sanson et notre écrivain ne se souciait guère d'être obligé d'entrer en relations directes avec l'ancien bourreau. Après trois mois de pourparlers, on finit par s'entendre. Le romancier livra le « manuscrit de Charles-Henry Sanson ».

Mais si M. Lenôtre ajoute que ce romancier reçut 12.590 fr., il ne le nomme pas. Est-ce discrétion ? ou l'ignore-t-il ?

Y.

—

Quatremère d'Isjouval et les araignées (L, 4, 155). — L'aranéologie a déjà fait l'objet d'une communication à

l'*Intermédiaire* en 1881, sous le titre : *Les Araignées et la conquête de la Hollande.*

SUS.

—

Editeurs ignorés (L, 11). — Madame Adam a publié la traduction du roman anglais « As in a looking glass » (Comme dans un miroir) par F. C. Philips dans la *Nouvelle Revue* et en volume.

A. DE DOERR.

—

Réponse à retrouver de George Sand (XLVIII, 616). — Venant enfin de découvrir le mot de cette énigme, je réponds moi-même à ma question.

Il ne s'agit ni d'*Elle et Lui*, ni de *Malgrétout*, mais bien de *l'Autre*, la pièce de George Sand représentée à l'Odéon le 25 février 1870. Dans la *Préface* de l'ouvrage, l'auteur protesta contre certaines interprétations dont son œuvre avait été l'objet. Datée du 5 mars 1870, cette préface parut d'abord dans l'*Entr'acte* du 8, où Mme Arnould Plessy, — certainement abonnée à ce journal des théâtres, — dut la lire aussitôt, et écrire le jour même à George Sand le billet dont nous avons donné un extrait dans notre question.

SPŒLBERCH-LOVENJOUL.

—

Une phrase imprudente de Renan (XLIX, 955 ; L, 89). — La réponse donnée dans le n° du 20 juillet est parfaitement exacte au fond, mais un peu incomplète.

Permettez-moi de vous donner le texte même de la phrase incriminée, tel qu'il se trouve dans le discours prononcé au Collège de France, par Ernest Renan, le 21 février 1862. (Voir *Mélanges d'histoire et de voyages*, p. 18).

..... Au milieu de l'énorme fermentation où la nation juive se trouva plongée sous les derniers Asmonéens, l'événement moral le plus extraordinaire dont l'histoire ait gardé le souvenir, se passa en Galilée. Un homme incomparable — si grand que, bien qu'ici tout doive être jugé au point de vue de la science positive, je ne voudrais pas contredire ceux qui, frappés du caractère exceptionnel de son œuvre, l'appellent Dieu, — opéra une réforme du judaïsme, réforme si profonde, si individuelle, que ce fut, à vrai dire, une création de toutes pièces....

La phrase dont il s'agit commence à *Un homme incomparable*. J'ai donné ce qui précède pour plus de clarté.

CH. RR.

Un roman d'Eugène Sue (L, 116, 199). — Ce doit être *Arabian Godolphin*.

Rosa Bonheur a trouvé dans ce livre un sujet de tableau : un combat de deux *pur sang* que j'ai vu dans son attelier à By.

EGO.

*
* *

J'ai lu autrefois ce roman dont le nom, si mes souvenirs sont exacts, serait *Arabian Godolphin*, et il s'agit bien de l'histoire romanesque du célèbre étalon Godolphin, considéré comme le père de la race chevaline anglaise.

*
* *

Je me permets de faire remarquer à M. J. Brivois que dans le titre donné par lui, il doit être fait une réunion de trois nouvelles distinctes ; il faudrait donc remplacer les virgules par des points.

H. C. M.

*
* *

Le titre de ce roman est : *Deleytar*, et en sous-titre : *Arabian Godolphin*, *Kardiki*.

L'édition que j'ai sous les yeux (format dit Cazin) a été donnée à Paris en 1846, par Paulin, 60 rue Richelieu. Dans l'édition des *œuvres complètes* d'Eugène Sue, ce même ouvrage comprendrait deux volumes in-8°.

Il contient l'histoire dramatique et intéressante du célèbre cheval, appelé Scham, connu plus tard sous le nom d'Arabian Godolphin, l'un des huit chevaux barbes envoyés en hommage au roi Louis XV, par le bey de Tunis en 1731. Cet étalon, retrouvé à Paris, à demi-assommé par un brutal charretier, fut recueilli dans le haras de lord Godolphin, et y devint la souche de la race anglaise des chevaux de course.

CZ.

—

Bachaumont, pseudonyme (L, 116). — Gérard a laissé aussi des romans, écrits en collaboration avec Léon Duchemin, *Rolande* entre autres, où il y a du talent et de la vie, c'est un livre à clef. Il avait fondé la *Nouvelle Revue de Paris*.

EGO.

—

Une cote (XLIX, 56). — Ma requête à propos de Valpy est restée sans réponse ; faut-il conclure que le *Classical Journal* by A.-Jolin Valpy (1810-1829) ne se rencontre pas dans les collections publiques de Paris ? Quelle lacune regrettable... La

question semble donc relever de l'entente cordiale, et c'est en toute confiance que je la soumets à M. d'Estournelle de Constans. JACQUES SAINTIX.

—

Savovard, Savoisien, Savoyen (XLIX, 956 ; L, 97, 177). — L'inspecteur de l'Académie de Chambéry, M. de Haillecourt, demanda en 1870, à l'Académie de Savoie *de quel nom il convient d'appeler les populations de la Savoie ?* M. L. Pillet, rapporteur de la commission (composée de MM. de Jussieu, Guilland et Pillet), se basant sur l'ancienne dissertation de M Raymond, sur l'autorité de Froissart, de Marot, de Joseph de Maistre, du Président Favre, du Dictionnaire de l'Académie française (1843), sur les actes officiels émanés du gouvernement français et même du gouvernement sarde, des historiens modernes Thiers et Henri Martin, etc, conclut à la conservation du terme SAVOISIEN, déjà adopté en 1829.

M. Pillet reconnait toutefois que le vocable *Savoyard* a été également préféré par des hommes d'un grand savoir : H. Costa de Beauregard, Léon Menabrea et d'autres, qui ont vu peut-être dans cette forme populaire un *cachet d'autonomie.*

On peut remarquer aussi que, malgré la prédilection de l'Académie de Savoie pour SAVOISIEN, quelques membres se sont servis du terme SAVOYARD dans leurs discours de réception (MM. Ch. Buet, l'abbé Morand, par exemple) et dans leurs ouvrages.

M. de Pastoret, dans ses ouvrages d'une fantaisie assez particulière, se sert du terme *Savoyards,* mais pour désigner les habitants du département des Hautes-Alpes.

M André Theuriet, qui a habité longtemps la Savoie et qui l'a beaucoup chantée, a parlé du grand étonnement d'une dame qui, voyageant en Savoie, se plaignait de n'avoir pu y rencontrer un seul *Petit Savoyard.*

Claude Genoux fait observer que les Savoyards jouissaient déjà d'une grande réputation de probité au XVIe siècle et que beaucoup d'étrangers, bohémiens de tous les pays, pour se faire un titre de recommandation, prirent la qualification de *Savoyard* ; ce que voyant, Marc-Claude de Buttet crut devoir changer le mot SAVOYARD, pour celui de SAVOISIEN. Selon lui, les *Savoyards* étaient les montreurs de singes, d'ours de marmottes, les joueurs de cornemuse, etc. Ainsi, ce fut pour n'être pas assimilé à de si petites gens que Claude de Buttet créa ce mot SAVOISIEN, *mot plus prétentieux que grammatical*, car malgré l'usage établi par de Buttet, *l'habitant de la Savoie doit, grammaticalement, s'appeler* SAVOYARD, répétant en cela l'avis de Millin.

Le mot *Savoyen* ou *Savoien,* lui, paraît avoir tout autant de valeur que celui de *Savoyard*

Guiraud, Michelet, Paul de Kock, Hovelacque, Amédée Achard, Francis Wey et les écrivains suisses Topffer, Hornung, Gaullieur, etc, nous appelaient *Savoyards.*

Le baron Raverat, qui a parfaitement étudié la Savoie, sous tous les rapports, qui a surtout fort bien apprécié les qualités et les défauts de notre caractère national, préfère le nom de SAVOYARD, par opposition à *Savoisien* et à *Savoïen,* parce qu'il rappelle l'honneur et la bravoure, la probité, l'amour du travail, les mâles vertus domestiques, etc.

Le Dr Bouvier, dans une réunion de botanistes savoyards et autres, insistait sur le mot SAVOYARD :

Quelle sottise de se qualifier de *Savoisien* ! Il me semble entendre un *Monsieur*, parlant de son *épouse*, ou un paysan de ses *demoiselles.*

Soyons ce que nous sommes. On peut être Savoyard et en être fier, etc, etc.

M. H. Semmig, ancien professeur à Chambéry, sans parler de ses préférences comme nom, fait bonne justice de la légende des ramoneurs et des marmottes et il renvoie, comme sources, au Cantal et aux Basses-Alpes, ajoutant : « Le Français « voyage difficilement. Comment se con- « vaincrait-il de ses erreurs ? »

Raoul Bravard, dans son livre : *Ces Savoyards*, répond aux allégations de la presse, en général, et de M. Texier en particulier. Quoique disant toujours *Savoyard*, il se sert, en passant, de l'expression *Savoisien* :

C'est ma propre cause que je défends : je suis un peu *Savoisien* et beaucoup Auvergnat. Nos chers confrères de la presse ont peu ménagé *notre pays* : je ne les accuse pas d'intentions malveillantes ; cette manie d'abaisser un peuple n'est pas nouvelle, elle est ordinairement le propre des écrivains qui rédigent leurs impressions de

voyage dans leur cabinet de travail. . .
. . . . . .

Quant aux ramoneurs, j'en suis vraiment désolé pour M. Texier, mais la Savoie fait venir ses ramoneurs de l'Auvergne et je les revendique.

Le marquis A. Costa de Beauregard dit de préférence SAVOYARD. Cependant, dans son discours de réception à l'Académie de Savoie, il parle « des livres sortis des premières presses *savoisiennes* » ; mais ne serait-ce pas par condescendance pour la docte compagnie qui a adopté cette dénomination à deux reprises (1829 et 1870) ?

Dans l'Introduction de l'un de ses ouvrages sur Charles-Albert, il nous dit :

Chez nous, au service du prince, le franc-parler a toujours égalé le dévouement. Comme Montluc, avec son roi Henri IV, le c.. sur la selle, on était Compagnons.

Et cela a duré 800 ans, où le SAVOYARD a rudement besogné, qu'il eût une vérité à dire ou un coup d'épée à recevoir.

M. Hervé, lui répondant à l'Académie française, en 1897, rappelle que Claude Favre de Vaugelas n'était pas né Français, mais qu'il l'était devenu et qu'il put donc occuper, dès la fondation de cette Académie, un des quarante fauteuils établis par le cardinal de Richelieu. Personne, ajoute-t-il, ne connaissait les finesses de la langue française mieux que ce SAVOYARD.

Après les finesses de la langue française, voyons un peu celles des Dictionnaires :

Le Dictionnaire de l'Académie (1843) donne :

SAVOISIEN. Habitant de la Savoie, qui appartient à la Savoie ou à ses habitants.

SAVOYARD. De même, et, à la suite : *Savoyard* se dit, par extension, des petits ramoneurs. *Savoyard* se dit, au figuré, d'un homme mal élevé. En général, quand on parle des habitants de la Savoie, on dit mieux *Savoisien*.

SAVOYEN. (Vieux langage) ; il s'est dit pour Savoyard ou Savoisien. Je parlerai d'un gentilhomme Savoyen (Saint-Etienne).

La 7e édition (1878) du même Dictionnaire a supprimé le mot SAVOYEN et à la définition ordinaire de SAVOYARD, elle ajoute : « On dit plus ordinairement « SAVOISIEN. On a adopté cette dernière « dénomination parce que SAVOYARD se « prend, dans un langage très familier, « pour homme grossier : *C'est un Savoyard, un vrai Savoyard, quel Savoyard* ! »

Le Dictionnaire de Littré :

SAVOYARD. 1° Habitant de la Savoie. — Il fut résolu dans une assemblée de plus de 3.000 hommes tous armés qu'on ne les appellerait plus SAVOYARDS, mais SAVOISIENS (Vaugelas).

2° — Il se dit populairement d'un homme grossier : *C'est un Savoyard*.

3° — SAVOYARDE, sur le canal de Lunel, petite barque chargée de fumier.

SAVOISIEN. Qui appartient à la Savoie. « Si le Soleil luit le jour de la Chandeleur, l'ours rentre pour 40 jours dans sa tanière, dit un proverbe Savoisien. » — Les Savoisiens, les habitants de la Savoie.

— Etymologie : Mot assez mal fait de Savoie, pour éviter Savoyard qui déplait aux gens du pays. Bonivard disait mieux *Savoyen*.

Le Dictionnaire de Larousse :

SAVOYARD. Définition ordinaire, puis Ex : Un Savoyard, les mœurs savoyardes. — Il se pourrait à toute force que le goût des Savoyards ne fût pas celui des Parisiens. (Voltaire). Près de trente mille Savoyards émigrent, etc.

— *Par extension* : Fumiste, ramoneur ; la Savoie fournissant un grand nombre d'hommes et d'enfants qui exercent cet état.

— *Par dénigrement* : Personne sale ou mal élevée : Quel Savoyard ! Tu manges comme une Savoyarde.

— *Technologie* : Contre-poids suspendu à l'une des extrémités du rouleau sur lequel est monté le poil des velours frisés et des velours coupés. — Barque sur le canal de Lunel (comme Littré).

SAVOISIEN. Habitant, etc. — Les Savoisiens, la population Savoisienne. Les habitants de Genève chassèrent les Savoisiens. (Voltaire). On dit aussi *Savoyard*. Mais à cette dernière forme est attaché aujourd'hui un sens de dénigrement qui lui fait préférer la première.

[On remarquera que Voltaire emploie les deux vocables.]

Les Dictionnaires de Boiste et de Napoléon Landais donnent des définitions qui se répètent :

SAVOISIEN diffère de Savoyard qui ne

se dit que des enfants venus de ce pays.

SAVOYARD. Etymol. : *Sabaudus*, de Savoie. (terme de mépris) : homme sale, grossier et brutal.

Et encore, voyons aussi les finesses des Dictionnaires étrangers. Le Dictionnaire allemand français de Mozin-Peschier (Stuttgart, 1863. tome IV. *Geographisches Verzeichniss*, p. 1388) accompagne le mot *Savoisien* de la mention - *ironique* — (entre parenthèses), c'est-à-dire *tout au rebours des dictionnaires français*, qui attribuent cette mention au mot *Savoyard*.

J'avoue qu'à cette constatation, à cette révélation, survenue au cours de cette étude, j'ai posé le livre et, *pour ce que le rire est le propre de l'homme, je me suis hâté d'en rire, ne pouvant en pleurer* : SAVOYARD, ironique sur la rive gauche, SAVOISIEN, ironique sur la rive droite du Rhin. Où est la vérité ? J'avais donc raison de dire au début de ce travail qu'il était une petite tour de Babel.

Pour être complet, je dirai que les Anglais nous appellent SAVOYARD ; les Allemands SAVOIER et SAVOYARD ; les Italiens, SAVOYARDO ; et autrefois *Savoiano*, *Savoino* et même *Savoïncho*. Della Chiesa a dit aussi *Saviardo* ; les Espagnols : SABOYANO ; avec la mention, au figuré : *grosero*, *puerco*, *brutal que carece de toda idea de civilizacion*, que je laisse à dessein dans la langue de Cervantes. Et cependant les Espagnols conservent encore le souvenir de la *Saboyana* (Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, première femme de Philippe V).

CONCLUSION. — SAVOYEN serait le mot rationnel, d'après la philologie et la grammaire, mais il est archaïque, suranné. Il a été peu employé. On peut douter de son emploi futur.

SAVOISIEN. En dehors des exceptions de convention ou de tolérance d'usage, on peut dire que le mot *Savoisien* est aujourd'hui prétentieux, le plus souvent accompagné d'un air de condescendance protectrice, de commisération familière, d'indulgence banale, comique ou déplaisant. C'est le mot du *Monsieur*, avec sa *dame* et ses *demoiselles*, dont parle le Dr Bouvier. C'est le mot de Joseph Prudhomme, de Jérôme Paturot, de Gaudissart, du parvenu. C'est le mot de l'Administration française, style Louis-Philippe ou second Empire, *spencer* ou *crinoline*, dont les suppôts demandaient *una buona camera*, dans la Savoie de 1860.

M. Pascalein a dit très justement : « SAVOISIEN est employé par beaucoup de personnes auxquelles le mot SAVOYARD n'agrée point. Elles n'appartiennent pas toutes à la Savoie, ni, comme on pourrait le croire, aux classes élevées de la société, du moins aujourd'hui. »

Les mots, comme les choses, ont leur temps. Malgré la consécration de l'Académie de Savoie, en 1829 et en 1870, je crois que le vocable SAVOISIEN a fait son temps.

SAVOYARD est le terme populaire dans le bon sens du mot. Il est national, mâle, historique, et il rappelle tout ce qui a fait mériter à notre nation l'estime et la considération dont elle jouit, dans le monde éclairé.

Les Savoyards ont, les premiers, écrit le français avec quelque netteté (Cl. de Seyssel) ; ils ont introduit l'imprimerie en France (G. Fichet) ; ils ont fondé la première Académie trente ans avant l'Académie française (Académie Florimontane (1606), saint François de Sales et le président Favre) ; ils ont donné à la langue française son premier législateur (Vaugelas) ; ils ont créé la chimie avec Berthollet ; la médecine légale avec Fodéré ; la médecine aliéniste moderne avec Daquin ; ils peuvent revendiquer, comme originaire, le créateur de la géométrie descriptive et le principal fondateur de l'Ecole polytechnique (Monge). Le cadastre auquel travaillait J.-J. Rousseau, et le premier essai de timbres-poste (1818) viennent du régime sarde. Les tunnels du Mont-Cenis et du Saint-Gothard ont été percés par des Savoyards : Sommeiller et Favre (ce dernier originaire).

Je ne parle que des esprits créateurs et des choses nouvelles et je renvoie à l'ouvrage de Jules-Philippe, où l'on trouvera une liste de noms comme aucune province de France ne peut en montrer : saint Bernard de Menthon, saint François de Sales, le cardinal de Brogny, le cardinal Gerdil, le prince Eugène de Savoie, Saint-Réal, Ducis, les de Maistre, Tochon, les Michaud, les astronomes Bouvard et Nicollet, quinze généraux de la Révolution et de l'Empire, et toute une légion de savants, de littérateurs et d'esprits supérieurs.

Ce petit peuple, *si intellectuel*, comme le disait déjà Lamartine, le chantre de ses lacs ; ce petit peuple, un des premiers pour l'instruction et qui a rempli le monde d'éducateurs ; ce petit peuple, dis-je, en dehors de toute suceptibilité ridicule, peut bien choisir le nom qui lui paraît le plus convenable, en faisant litière des préjugés ignorants, de la jactance et de la gouaillerie des *grandes nations*, des vieilleries ressassées et des définitions surannées.

L'auteur d'*Un Homme d'autrefois*, aujourd'hui membre de l'Académie française (le marquis A.Costa de Beauregard) pourrait bien aviser et faire introduire, dans telle définition que j'ai citée, la mention *autrefois*.

Le mot SAVOYARD est sorti de la bouche et de la plume d'hommes de haute valeur. Avec tout le respect dû aux idées adverses, c'est celui que je choisis. Les *Sabaudisants*, comme je l'ai dit, seront de mon avis, je l'espère.

Je m'excuse d'avoir été trop prolixe. Le sujet, pour être complet, exige des détails, des développements et peut-être de la bibliographie.

Pour la bibliographie, je dois me borner aux citations des auteurs ayant écrit des articles spéciaux sur le sujet, ou cités pour renvois.

RAYMOND (G.M.) Quelques remarques sur les mots Savoisien et Savoyard. (Journal de Savoie, 3e Année, 20 février 1818 ; Mém. de l'Acad. de Savoie, IV. 1830, p. 256-274.)

PILLET (L.) Savoisien, Savoyard, Savoyen, Rapport sur l'emploi de ces mots (Mém. de l'Acad. de Savoie, 2e Série, XII, 1872, p. CLII).

PASCALEIN (E). Des mots Savoyen, Savoisien et Savoyard. Annecy. 1888. broch. 8°.

SAINT-GENIS (V. de) Pourquoi il faut rejeter les mots de Savoyard et de Savoisien, pour écrire Savoyen ; in. *Histoire de Savoie* par V. de St-Genis. Chambéry. 1868. 3 vol. in-12 (tome I, p. 69 et tome III, Documents N° 134).

PHILIPPE (J.) *Les Gloires de la Savoie*. Paris, Annecy et Chambéry. 1863. 8°.

RAVERAT (Baron Achille) Savoie et Haute-Savoie Lyon, 1872.2 vol.8°.(Haute-Savoie, p. 34).

SABAUDUS.

—

Pour conduire les Français, il faut avoir une main de fer recouverte d'un gant de velours (XLVIII ; XLIX, 252, 371). — Au dîner qui fut donné, je crois, le 30 avril 1814, aux souverains alliés réunis à Compiègne, dans le but de faire accepter une Constitution à Louis XVIII, Bernadotte, qui se trouvait parmi les convives, aurait parlé des Français comme du peuple qui, avec le mot de liberté toujours à la bouche, se pliait le plus facilement au pouvoir absolu.

« Faites-vous craindre, sire, aurait-il dit à Louis XVIII, et ils vous aimeront ; ayez une main de fer dans un gant de velours ».

Charles X a donc justement attribué le mot à Bernadotte.

Cet incident du dîner de Compiègne est cité dans l'*Histoire de la Restauration* par F.-P. Lubis, tome I, p. 307. Paris, 1837. Félix Locquin, imprimeur.

Dr P.

—

Autel à chanter (XLVIII ; XLIX, 258, 701, 876). — L'indiscrétion consistera à encombrer par d'inutiles redites les colonnes de notre cher *Intermédiaire*.

L'erreur dans laquelle est tombé M. G. La Brèche (il me semblait le lui avoir assez explicitement indiqué) tient à ce qu'il s'obstine à prendre le mot *chanter* dans le sens restreint qu'on lui donnerait aujourd'hui et que ne comportait pas son acception liturgique. En veut-il une nouvelle preuve ? Recourons à un auteur d'une indiscutable compétence, le cardinal Bona :

« Rathérius évêque de Vérone,.... écrit dans sa lettre synodale à ses prêtres : « Qu'aucun de vous ne chante la messe étant seul. » Or, *chanter la messe, dans la manière de parler des anciens, signifie aussi célébrer sans chant et sans appareil.* Ainsi s'expriment les abbés de Cluny dans leurs réglements écrits il y a plus de six cents ans et édités dans le Spicilège: « Les prêtres peuvent sans permission chanter des messes privées ». Le livre des usages de Citeaux, composé il y a plus de cinq cents ans, s'exprime de même : « Pendant toute l'année, les Frères peuvent chanter la messe en particulier pendant le temps de la leçon et après l'oblation de la messe commune », c'est-à-dire après l'offertoire de la messe conventuelle. E

plus bas : « Ceux qui chantent des messes privées et ceux qui leur répondent doivent baisser leur voix pour ne pas troubler les autres ». *De la liturgie*, trad. Labry, Paris, 1854, t. I, p. 206-207.

Ces messes solitaires, dites par le prêtre seul, sans ministre pour répondre et sans assistant, ou ces messes privées célébrées dans une église monastique pendant la haute messe conventuelle, n'étaient évidemment autres que des messes basses. M. G. L. B. devra en convenir.

J'ai, d'ailleurs, le plaisir de constater qu'il a déjà abandonné sa première position. Selon ses théories (XLVIII, 814) ces mots « autel à chanter » s'appliquaient exclusivement à l'autel principal ou maître-autel d'une église. Depuis (XLIX, 877), il en est arrivé à reconnaître qu'on appelait aussi de ce nom les nombreux autels des chapelles de confréries, mais, malgré cet amendement, il est encore loin de la vérité.

« Chanter » se disant autrefois de toutes les messes sans exception, son composé « autel à chanter », dans les anciens textes, servait à désigner tout autel sur lequel le prêtre pouvait célébrer. Il n'y a pas ici lieu à distinguer entre hautes messes et messes basses plus qu'on ne songerait à le faire dans des locutions analogues « calice à chanter », « fers à façonner le pain à chanter », « burettes à mettre le vin et l'eau à chanter » etc. F. BL.

—

Eglises fortifiées (T. G., 308 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLI à XLIV ; XLIX, 814, 829 ; L, 152). — Il serait intéressant de savoir si les Espagnols et les Portugais ne fortifiaient pas autrefois les églises dans leurs anciennes colonies d'Extrême-Orient.

Au cours de mes nombreux voyages, je me souviens de n'avoir vu qu'une seule église fortifiée et celle-là dans un îlot très peu fréquenté et sans doute généralement ignoré du monde. A Cuyo, chef-lieu de l'île de ce nom, dans la mer de Jolo, entre les îles Panay et Paragua, se trouve la petite église San José, dans une enceinte fortifiée qu'elle occupe presqu'entièrement. Le mur qui est de pierre, est surmonté d'une tour octogone d'où la vue embrasse tout l'horizon. L'église fortifiée est le seul édifice de pierre dans l'île. J'ignore la date de sa construction, mais je crois me souvenir que la tour, moins ancienne que les murs, porte la date récente de 1829. Les habitants de l'île, tous Malais d'origine, me dirent que l'église était leur refuge lors des incursions jadis fréquentes des pirates de Mindoro.

A Paco, faubourg de Manille, se trouvait, il y a quelques années, une église, laquelle sans être fortifiée comme celle de Cuyo, était d'une construction tellement massive qu'elle avait le cachet plutôt d'un fort que d'un sanctuaire. Les insurgés s'y étant retranchés lors de l'attaque qu'ils firent sur Manille, le 4 février 1899, l'église fut détruite de fond en comble, et aujourd'hui il n'en reste plus pierre sur pierre. Dr P.

—

Automobiles en 1827 (XLIX, 895, 995 ; L, 102). — Ce n'est pas de l'année 1831, — ainsi que le dit M. J.-G. Bord — que datent les expériences de Gurney avec sa voiture routière à vapeur, mais de 1829, car je trouve dans l'*Almanach des Bons conseils pour l'an de grâce 1830*, Paris, librairie de Henry Servier (imp. Smith), in-18, à la page 43, une description de la *voiture à vapeur* ; où il est dit : « La voiture à vapeur sans chevaux a « déjà fait, le 28 juillet, un premier « voyage de Londres à Bath, et elle est « revenue à Londres, le 3 août, sans au« cun accident, en parcourant près de quatre lieues par heure, etc.

Or ceci se rapporte évidemment à l'année qui a précédé celle où parut l'*Almanach* d'où j'extrais cette mention.

ALBIN BODY.

—

Les sous-marins en 1859 (XLIX, 838, 974 ; L, 80, 128). — J'ai lu autrefois une notice concernant le sous-marin de M. Villeroy, sa forme n'était pas celle de nos sous-marins actuels, il se composait d'une série de couronnes dont la réunion formait un cylindre, lequel était terminé à ses deux extrémités par deux cônes semblables, je ne sais s'il a été construit, mais il pouvait, prétendait-on, descendre dans la mer à une trentaine de mètres de profondeur, je trouvais alors que c'était peu, comparé aux exploits du Nautilus de Jules Verne et je pensais que M. Villeroy avait voulu réaliser le rêve du célèbre romancier.

Cependant la date de 1859 (ou même 1854) montre qu'au contraire c'est lui qui, peut-être, a donné à Jules Verne l'idée de son Nautilus, ce qui, dans ce cas, nous aurait valu son chef-d'œuvre. C'est un intérêt de plus qui s'ajoute à la question posée par M. J.-G. Bord.

PILA.

—

La famille Sanson (T. G.; 820 ; XIX, 923 ; L, 156). — J'ai eu comme locataire verbal d'une chambre à Versailles, 11 rue Royale, un M. *Henry*, homme paisible, honnête, solitaire, mélancolique, voire même mystérieux. C'était dans les derniers jours de sa vie.

J'ai appris depuis que c'était Henry Sanson, petit-fils du bourreau de la Terreur.

Je crois me rappeler aussi avoir entendu dire qu'il écrivait ou avait écrit des Mémoires.

Depuis, j'ai changé de concierge plusieurs fois et la maison ne contient plus de locataires contemporains. Je ne sais trop où je pourrais trouver d'autres renseignements locaux.

REITNÉ-PRACK.

*
* *

La lettre suivante est d'un intérêt exceptionnel : c'est la plainte du bourreau dépossédé de ses droits, qui en fait lui-même l'historique. Pour l'histoire des exécuteurs on trouvera là les détails les plus curieux. Cette lettre nous a été communiquée par M. Noël Charavay dont le cabinet est si riche en documents importants :

A Monsieur le Premier Président de la Cour de justice criminelle seante à Paris, commandant de la Legion d'honneur.

Monsieur,

En vertu d'une lettre ecrite par Son Excellence le grand juge au Préfet du département de la Seine : Monsieur le .Prefet vient de suspendre mon memoire de frais et fournitures faites pour les dernieres executions en janvier, liquidées par vous et par Monsieur le Procureur General imperial. Cette lettre me prouve trop clairement que Son Excellence n'est pas bien instruit en ce qui regarde ma partie, et que celui de ses chefs de bureaux qui a redigé cette lettre a (faute de connaissance lui même) induit en erreur, Son Excellence, sur plusieurs articles de cette lettre.

Il est de toute necessité que j'expose a votre sagesse un precis exact de la place d'Executeur, dans lequel je serai le plus laconique que faire se pourra, pour ne pas abuser de vos moments precieux.

Depuis un tems immemorial, l'Executeur de Paris percevoit, tant pour existence, que revenue, un droit que l'on appelloit droit de Navage. Cette perception se faisoit a l'entrée des portes de la Ville et sur les marchés sur chaque espece en grains, legumes et autres comestibles. Cette retribution modique pour chaque individu personnellement, eu egard a la consommation et a la population de la ville de Paris, rapportoit a l'Executeur de quarante, a soixante mil livres par année, ce qui lui donnoit la faculté de vivre lui sa famille et tous ses preposés de cette recette lesquels etoient en grand nombre et bien payés.

Quoique l'Executeur fut soutenu dans le droit de perception, par les authorités, comme il resultoit des plaintes souvent renouvellées sur les disgraces de cette perception que les habitants des campagnes refusoient quelquefois d'effectuer, ce qui donnoit lieu souvent a des rixes et a des disputes : le Gouvernement, fatigué de ces plaintes, changea ce droit de perception en un traitement fixe comme indemnité de ce droit.

Ce fut en 1721 que Monsieur le Duc d'Orleans alors Regent du Royaume supprima le droit de Navage à Paris et accorda a l'Executeur par forme d'indemnité de ce droit un traitement annuel de la somme de seize mil livres qui fut payé par le Tresor royal jusqu'en 1727...

Par arret du Conseil d'Etat du Roy rendu le 14 janvier même année, il fut ordonné que dorenavant cette somme de 16.000 fr. seroit payée par les administrateurs des Domaines et Bois de la Generalité de Paris : ce qui eut lieu jusqu'en 1793.

Les lettres de provisions de l'office d'Executeur accordées à Charles Jean Baptiste Sanson, ayeul du reclamant, sont du 19 septembre 1726, le Roy etant a Fontainebleau, registrées en la Chambre des Comptes le 18 fevrier 1727. Celles du père du réclamant sont du douze août 1778 et portent que l'Executeur jouira du traitement annuel de 16.000 fr. attaché au dit office, plus du logement de la maison du Pilory, port d'armes offensives et deffensives, exemptions de contributions et autres droits.

Les preuves ostensibles sont bien en contrarieté avec la lettre de Son Excellence qui dit que l'Executeur jadis n'avoit point de fixe.

Malgré le traitement, les frais de fournitures qu'entrainoient les executions etoient payés sur memoires presentés par l'Executeur et basés d'apres des tarifs reconnus et qu'on peut encore se procurer tels que ceux de 1735 et celui de 1770, presentés par Messieurs les

Procureur du Roy, et Lieutenant Criminel, et qui furent homologués par arret du Conseil du 16 septembre 1770. Le reclamant pour ne pas abuser des moments precieux de ses Magistrats, passe sous silence une quantité considerable de frais qui lui etoient payés pour les executions des autres Cours Souveraines et Juridictions ayant droit de haute justice dans toute l'etendue de la Generalité de Paris et Gouvernement de l'Ile de France, ce qui etoit d'un grand rapport et dont la verité peut être facilement reconnue par les pieces existantes, tant au greffe du cy devant Parlement, qu'a la Chambre des Comptes et a la Grande Chancellerie.

Mais s'il ne s'etend pas sur ces articles il ne croit pas devoir passer sous silence l'acte de justice et de bienfaisance que le Gouvernement repandoit sur les veuves des Executeurs. Jadis un Executeur defunt, s'il avoit un enfant mâle en bas age, cet enfant etoit recu d'office, et on nommoit jusqu'à ce qu'il eut atteint l'age competent et la capacité d'exercer, un homme qui etoit recu par le Parlement pour faire les fonctions, mais le traitement etoit recu par la veuve au nom de son fils, ce qui la faisoit exister, ayant en plus le droit d'exiger même de son fils une pension convenable a son age de majorité.

S'il n'y avait point d'enfant mâle, la veuve avoit acquit le droit de traiter de son office, et celui qui en etoit pourvu etoit tenu de lui assurer une pension, persuadés qu'il falloit qu'elle exista elle et ses filles et que le malheureux préjugé attaché à cette place leur empechoit de faire un etat pour mil raisons justes qu'on ne peut détailler.

Tous ces droits sont changés par la loi du 13 juin 1793. Le reclamant s'est vu il y a peu d'années avoir a sa charge sa grand-mère, son pere et mère, deux tantes, dont une veuve de l'Executeur de la ville de Rheims, sans pension, un grand oncle très agé n'avoit qu'un faible secours, lui meme, sa femme, son enfant. En tout dix personnes composant sa maison, sans compter plusieurs parents qu'il soutenoit et soutient encore, à vivre sur son traitement de 10.000 fr., sans exemptions de loyer et d'impositions comme par le passé. Dans le moment actuel il n'a en moins a sa charge que son grand oncle, sa grand' mere et son pere qui sont defunts depuis quels qu'années.

La Convention Nationale par son decret du 13 Juin 1793, en donnant une nouvelle organisation pour les Executeurs, a fixé son traitement annuel a 10.000 fr. Il a donc perdu sur le champ 6.000 fr. et tout son casuel : mais comme il etoit a lui impossible de tenir a sa place avec cette somme sans casuel, il a fait des representations tant en son nom qu'en celui de ses confreres par differentes petitions auxquelles on a eu égard puisque la Convention a rendu le Decret du trois frimaire an deux. Ce second Decret ne statuant en rien sur les fournitures autres que celles relatives à la machine a decapiter, d'apres d'autres reclamations, il fut rendu le Decret du douze prairial an deux interpretatif de celui du trois frimaire. Il fut donc bien entendu que l'Executeur ne devait pas faire a ses frais les fournitures de tous les objets necessaires aux executions, lesquelles fournitures sont considerables.

Le Departement de la Seine apres s'etre fait representer les anciens tarifs qui fixoient les droits de ces frais, et apres s'etre entendu avec le President du Tribunal et le Commissaire du Pouvoir executif pres le Tribunal criminel ; discuta les frais article par article et il fut fait par le Departement un tarif en brumaire an cinq ; dont copie fut envoyée au Ministre de la Justice et au Tribunal Criminel. Le tarif n'a point eprouvé de rejet de la part du Ministre de cette epoque, on s'en sert depuis dix ans et plus sans qu'il y en ait eu de posterieur. Par quelle fatalité pour l'instant me fait-on eprouver a la Prefecture du Departement une suspension a la delivrance du memoire de frais qui y est deposé ; sur l'exposé d'une lettre qui cite sans connoissance qu'anciennement je n'avois ny fixe, ny frais tandis que je prouve le contraire ; et pourquoy encore auroit-on attendu dix annees pour reformer ou modifier (si c'est la le terme) un tarif sans en proposer ou donner un autre apres l'avoir laissé subsister si longtems.

Je le repete avec peine la loy du 13 Juin 1793 ma accordé 10.000 fr. de traitement annuel plus quatre mil francs pour mes quatre aides. J'ai déjà en plusieurs circonstances reclamé contre le modique traitement de mes aides, j'ai demontré jusqu'a l'evidence que je ne pouvois trouver des hommes pour faire cet etat (qui n'est pas exempt de prejugé) pour la somme de 1000 f. par an. Je suis donc obligé pour en avoir d'honnetes et de capables de prendre sur mon traitement afin d'augmenter le leur pour les engager de rester a mon service qui a toujours ete bien fait a Paris ou on n'a jamais eu, comme dans certains departements : le desagrement de voir mutiler par des gens maladroits les condamnés a la peine capitale : Jajoute encore que je suis obligé d'avoir a l'année deux voitures et deux charettiers qui a la vérité me sont en partie remboursés par mes memoires de frais, mais que je ne puis prendre au besoin comme le cite la lettre de Son Excellence en m'appuyant de la loy du 22 germinal an 4eme qui met les ouvriers a la requisition des authorites. Mais cette loy revolutionnaire qui na pas été faite pour nous a été rendue a une epoque dont on ne devroit plus parler dans ces tems heureux, que pour s'en rappeller avec craintes et frayeur ; je ne crois pas meme qu'on put l'executer maintenant qu'avec l'em-

ploy de la force et de la violence qui provoqueraient des scènes bien desagreables aussi ne m'y exposerai-je pas, persuadé qu'on n'est pas en droit deforcer un individu quelconque de travailler par requisition et aux prix courants a un genre de besogne unique a Paris, qui na rien que de desagreable et repoussant, et qu'il est même de la prudence d'en traiter de gré a gré.

Si toutes ces considerations que je crois justes et vraies sont un motif pour etre entendu des magistrats en l'equité desquels je me confie, je prie Monsieur le Premier President de vouloir bien me proteger dans mes justes reclamations que je lui soumets ayant toujours eu le bonheur, de pere en fils, de capter l'estime et la bienveillance de nos Magistrats et Supérieurs ; et qui ont bien voulu interposer leur authorité pour nous faire rendre justice. Je vous supplie donc, Monsieur, d'appuyer mes reclamations aupres de Son Excellence le Grand Juge et de Monsieur le Prefet du Departement de la Seine.

J'ai l'honneur d'etre avec le plus profond respect

Monsieur le President

Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

SANSON

Paris le premier fevrier 1808.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Le parc aérostatique de Meudon en 1796. — Entre deux sorties du *Lebaudy dirigeable*, et une enlevée du *Ballon captif*, la lettre suivante, vieille déjà de cent huit ans, intéressera peut-être à l'*Intermédiaire*. Elle est datée du 10 mars 1796 — moins de quatre ans après Valmy — et appartient, pour ainsi dire, à l'histoire aérostatique du parc de Meudon : je la transcris de l'original, aux Archives.

DEMANDE POUR UNE PLACE DANS LES AÉROSTIERS

Le citoyen Deloyne, âgé de 22 ans natif de Vitry-sur-Marne, demande à être admis dans les aérostiers. Une éducation soignée, ses connaissances mathématiques le dessin le mettent à même d'être de quelque utilité dans cette partie à laquelle par l'étude qu'il a faite de la Phisique (*sic*) en particulier, il est loin d'être étranger. Il espère par son assiduité son exactitude à remplir les devoirs que lui imposerait ce nouvel état, satisfaire ses supérieurs et mériter leur confiance.

Vitry-sur-Marne, le 20 Ventôse l'an 4 de la République une et indivisible.

DELOYNE.

Je certifie la vérité des faits contenus dans le mémoire ci-dessus et notamment que le citoyen Deloyne sait les mathématiques.

Paris, ce 25 ventôse l'an 4

Le chef de bataillon du génie

BOUCHER.

Ce citoyen réunit les qualités propres à l'aérostation.

CONTÉ.

Directeur de l'Ecole Nationale aérostatique

Aérostation

Le 1er Gal an IV

Le Directoire exécutif instruit que le citoyen Deloyne, âgé de 22 ans, natif de Troyes, demeurant à Vitry-sur-Marne, a des connaissances propres au service de l'aérostation, arrête ce qui suit :

Le Cn Deloyne est requis de se rendre à Meudon pour être employé à l'Ecole Nationale aërostatique qui y est établie ; comme élève de cette Ecole.

CARNOT, P. BARRA, REUBELL

(Archives Nationales AFIII 1566-357).

P. c. c. JACQUES SAINTIX.

L'œil de verre de Waldeck-Rousseau. — Comment se fait-il que l'œil de verre de son confrère Gambetta soit devenu célèbre et qu'on n'ait jamais parlé de l'œil de verre de Waldeck-Rousseau ? Cette particularité semble avoir été ignorée jusqu'ici. Je connais le fait depuis fort longtemps, mais comme Waldeck-Rousseau mettait une certaine coquetterie à dissimuler cette infirmité, je n'ai pas cru devoir la divulguer de son vivant. Ce fut à la chasse, avant 1870, qu'il perdit l'œil gauche, qui, du reste, ne fut remplacé que quelques années plus tard par un œil de verre.

C'est pour cette raison que son père, en septembre 1870 et février 1871, put écrire au *Phare de la Loire* et à l'*Union Bretonne* que son fils aîné, quoique marié, et son plus jeune fils, quoique réformé, s'étaient l'un et l'autre engagés dans la garde nationale mobilisée.

JEAN PIERREFITTE.

Cette note a été communiquée à la presse et a déjà donné lieu à plusieurs enquêtes. Nous en ferons connaitre les résultats.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

L° Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. — 30 Août 1904

40e Année — N° 1050

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez — Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Pétrarque à Liège en 1333. — Dans les Œuvres publiées en 1854, par Dupont-Delporte, page 1066, se trouve, du baron de Stassart, une lettre à J. Grandgagnage, du 25 avril 1853, dans laquelle le fabuliste belge donne la phrase suivante comme venant d'une traduction des œuvres de Pétrarque, de Barthélemy Bonhomme d'Avignon, 1555 : « J'ai veu Liège « la fille aisnée de Rome : elle est excellente « par son orthodoxie, sa splendeur et le « double fâme [renommée] de sapience et « de vertu dont jouissent ceux qui la com- « posent». Cette phrase, assure de Stassart, figurerait dans une missive du poète de Vaucluse à son ami l'évêque de Lombez, Jacques Colonne, frère du cardinal.

Or, vérification faite : Toutes les « Euvres vulgaires de François Pétrarqve, mises en françois par Vasquin Philieul de Carpentras, publiées en Avignon, de l'imprimerie de Barthélemy Bonhomme, 1555 », ne renferment pas cette citation. Pourrait-on nous dire où de Stassart l'aurait puisée ?

Le chevalier Edm. Marchal.
Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Belgique.

Zepulmeda. — Dans son histoire de Charles IX (Cologne, Pierre Marteau, 1684, t. II, p. 224), Varillas écrit :

Elle (Catherine de Médicis) n'ignoroit pas que quelques Theologiens soûtenoient que le commandement de Dieu qui deffend de tuër n'obligeoit pas les Souverains à l'égard de leurs Sujets, lorsque la rebellion de ceux-cy estoit si évidente que personne n'en pouvoit douter, et il met en marge : *Zupelmada en a fait un Traité.*

Quelqu'un pourrait-il fournir des éclaircissements sur ce traité et sur son auteur ? H. M.

La châtelaine de Vergi. Iconographie de la légende. — Dans une récente édition de la *Châtelaine de Vergi*, poème du XIIe siècle (Paris, Geuthner, 1903), M. L. Brandin reproduit un ivoire du Louvre représentant cette légende (C. P. Molinier, Catalogue) et ajoute qu'il n'a pu trouver aucun autre document qui en soit inspiré. « Il doit, dit-il, y en avoir beaucoup d'autres ». En tapisserie particulièrement, ce conte a dû souvent être représenté et nous espérons que quelque lecteur, amateur de recherches archéologiques, sera amené à poursuivre les investigations en d'autres directions et ne sera pas découragé par l'inutilité de nos propres efforts » (Introduction pp. XXII-XXIII).

Préparant une traduction de ce poème, je viens renouveler les vœux de M. Brandin, aux lecteurs de votre si précieuse revue, qui, je l'espère, pourront donner une réponse à cette question que mes recherches personnelles ne m'ont pas permis de résoudre. H. Massion.

Les archives de l'arrondissement d'Yvetot. — Comment expliquer ce fait que, dans la plupart des communes de l'arrondissement d'Yvetot, les registres

d'état civil, ou plus exactement registres paroissiaux, ne remontent pas au-delà de 1630 ? L'ordonnance de Villers-Cotterets aurait-elle été cent ans sans application dans ce pays ? Cela est inadmissible, et alors où sont ces documents si précieux pour l'histoire locale ?

A propos de ces registres, je me permettrai une observation. Je trouve absolument illogique d'instituer comme dépositaires de pièces des gens absolument incapables de les lire, tels que sont la plupart des secrétaires de mairies, et d'autant mieux que de par la loi, ils sont obligés d'en délivrer expédition.

Il me semble qu'il serait avantageux d'établir, aux archives de chaque département, une section d'état civil où seraient déposés les registres paroissiaux antérieurs à une certaine époque et conservés dans les mairies, tout en laissant subsister le dépôt de chaque greffe civil. Les avantages d'une telle institution sautent aux yeux : garantie de savoir de la part des dépositaires, garantie de bonne conservation, centralisation favorable aux érudits et chercheurs.

Où, à l'époque de la Révolution, furent transportés les actes et archives des anciennes juridictions existant alors sur le territoire qui forme aujourd'hui l'arrondissement d'Yvetot, et plus généralement du pays de Caux tout entier : bailliages, justices seigneuriales, amirautés, greniers à sel, etc ? Quels décrets ou lois ont ordonné et réglé ces transports ? Dans quelles conditions et par l'intermédiaire de quels agents furent-ils exécutés ? A. F.

—

Charles de Bourbon-Montmorency. — Où pourrais-je me procurer le plus possible de détails sur ce personnage, connu sous le nom d'Alexandre de Créquy. Il se disait issu d'un mariage secret de Louis XV et d'une dame de Montmorency et fut détenu de longues années, sous les règnes de Louis XV et Louis XVI. Après la Révolution, il adressa pièces et pétitions à l'Assemblée nationale et à la Convention, dénonçant les « horreurs de la tyrannie et du despotisme » et réussit... à se faire envoyer à la guillotine. Ellic.

—

Un adorateur de Sophie Arnould. — Les livres ayant appartenu à Sophie Arnould sont très rares. En voici un qui paraît avoir échappé aux biographes de la spirituelle chanteuse :

Recueil de Chansons. Manuscrit contenant 26 chansons avec la musique notée. — Maroq. rouge, dos orné, filets, fleurons et rosaces sur les plats, doublé de tabis bleu ciel. (Derôme).

En tête du manuscrit se trouve un envoi en vers :

Quel présent pourrait-on vous faire, belle Arnoud
Qui vous fût agréable ?... etc.

. . . . . .

Aimez donc ces chansons. Tout faible qu'est l'hom-
[mage
Qu'à vos heureux talents j'ose offrir en ce jour,
De mon zèle du moins qu'il soit un témoignage
S'il n'en est un d'amour.

Pourrait-on recueillir une indication quelconque sur l'auteur de cet envoi ?

P.L.

—

Ravoux, Rézé (évêques). — Auguste Ravoux fut, en 1868, vicaire apostolique de Montana, et N... Rézé, évêque de Détroit en 1833, tout cela aux Etats-Unis. S'ils étaient Français, comment avoir quelques courtes notices sur eux ?

St-Saud.

—

Châteaubriand ou Chateaubriand. — Faut-il ou ne faut-il pas l'accent circonflexe sur le premier a de ce nom illustre ? Le *Dictionnaire historique* de Ludovic Lalanne en met un, le petit *Larousse* n'en met pas. De même pour le chef-lieu d'arrondissement de la Loire-Inférieure ; Lalanne et le *Dictionnaire des Postes* l'écrivent par un d, Larousse et Joanne par un t. Où est la vérité ?

Axel.

—

J. Lafon Labatut. — Je désirerais savoir ce qu'est devenu, après la publication de son volume *Insomnies et Regrets*, en 1845 (Paris, Furne), le poète aveugle Joseph Lafon Labatut, né à Messine, vers 1820, d'un ancien militaire originaire du Bugue et d'une Sicilienne. Il fut, paraît-il, couronné par l'Académie et pensionné du gouvernement. Mais où vivait-il et comment finit-il ? L. M.

—

Pestalossi, médecin agrégé au collège de Lyon (1721). — J'ai un bel exemplaire de ce curieux petit vo-

lume : *Avis de précaution contre la maladie contagieuse de Marseille, ouvrage nécessaire à tous jeunes médecins et chirurgiens destinez au secours des Pestiférez, présenté à S. M. Royale Monseigneur le Duc de Lorraine*, par M. Pestalossi, médecin agrégé au Collège de Lyon. A Lyon, chez les frères Bruyset, rue Mercière, 1721. Un volume grand in-12 de douze feuillets non chiffrés pour le Titre, l'Epître dédicatoire, les Approbations, le Privilège et la Table et 204 pages de texte.

Pourrait on me donner, sur ce savant médecin lyonnais, au nom prédestiné pour un écrivain qui se spécialisa dans l'étude des maladies épidémiques, quelques renseignements biographiques et littéraires intéressants, et me dire aussi il existe de lui, un portrait authentique qui soit connu? TRUTH.

—

Une habitation de Voltaire. — Dans un récent ouvrage de M. Edouard Drumont : *Vieux portraits, vieux cadres*, on trouve, à la page 196, un dessin de Gaston Coindre, représentant la gracieuse construction de la fin du XVIIe siècle qui fait l'angle des rues Saint-Augustin et de Richelieu, sur laquelle elle porte le n° 75. Au bas du dessin, on lit cette légende : *Hôtel de Villarceaux, rue Richelieu, habité par Voltaire.* — M. Edouard Drumont voudra-t-il bien me faire l'honneur de me dire où il a trouvé la trace de cette habitation de Voltaire dans un logis qui me tient d'autant plus à cœur que j'y suis né ? NOTHING.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à trois glands d'or. — A qui appartiennent les armoiries suivantes : *d'azur, à 3 glands (?) d'or, 2 et 1 ?* Elles figurent sur une verrière donnée, en 1874, à l'église de Blosseville, arrondissement d'Yvetot, par deux personnes : un M. Bazire, curé de la paroisse, et un M. François-Marie Anquetil, maire de la commune.

Les dites armoiries n'auraient-elles point une relation avec ce dernier ? Ce qui me le fait supposer, c'est l'analogie qui existe entre elles et celles portées par des familles de ce nom : *d'or ou d'argent, à 3 feuilles de chêne de sinople, 2 et 1.*

A. F.

Sautoir. — Se disait au moyen âge d'une pièce du harnais du chevalier lui servant d'étrier pour monter sur son cheval. L'expression est passée dans le blason où *le sautoir est représenté en forme de croix de Saint-André.*

La réunion de la bande et de la barre dans l'écu en forme de croix de Saint-André, se dit sautoir.

Existe-t il des images du sautoir aussi fidèles que possible et le montrant confectionné en soie, comme il était d'usage ? Existe-t-il, en quelque musée, des selles encore garnies de cet objet ?

G. DE M.

—

Portail de Vaudreuil. — Sur un couvert d'argent, dans un cartouche Louis XIV (ou commencement Louis XV) sont gravées les armoiries suivantes : *d'azur, semé de fleurs de lis de... à la vache d'argent clarinée et couronnée de même (?)* Couronne de marquis, chapeau de prélat (2 rangs de houppes : trois glands), ce qui semble indiquer un abbé ; pas de crosse ni de mitre.

Ce sont les armoiries de la famille Portail de Vaudreuil. Ce couvert vient du Poitou, mais le *Gallia Christiana*, au tome traitant de l'archevêché de Bordeaux (d'où dépendaient les trois évêchés s'étendant alors en Poitou) est muet sur un personnage de ce nom. Qui pourrait avoir l'obligeance de me renseigner sur ce prélat et ses rapports avec le Poitou ? S'agirait-il de Jean-Charles Portail, prieur commendataire de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers, mort en 1739, dont le frère Antoine fut premier président au parlement de Paris en 1724, ou de cousins X... et Y... Portail, ecclésiastiques, fils de N... sieur de Chefraisons, trésorier de France à Tours, marié vers 1660 ?

Ces Portail ont donné plusieurs conseillers aux parlements de Metz et de Paris.

LA COUSSIÈRE.

—

Une pièce de 50 sous de Maurice. — Il m'a été donné à l'île Maurice, une pièce de monnaie que l'on m'a dit être rare, et sur l'origine de laquelle personne n'a pu me renseigner.

On voit, au centre, deux plants de canne à sucre, et autour, GOUV. (ernement) DE MAURICE ET DEP. (endances).

Au revers : REÇU AU BUR. (eau). DU TRES. (or) POUR 50 SOUS.

Cette pièce a été frappée après la cession de l'île aux Anglais ; mais à quelle occasion ? Dr P.

—

Finis Galliæ. — Dans quel journal et à quelle date exacte parut un article de Sarcey, intitulé «*Finis Galliæ* », peu de jours après les incendies allumés par la Commune ? ***

—

Une épître de Boileau. — Je trouve, dans le premier volume des Œuvres mêlées de Mme du Noyer, publiées à La Haye, chez Pierre Husson, en 1729, (p. 450), le passage suivant :

On vient de me donner un nouvel ouvrage de M. Boileau, qu'on m'assure n'avoir pas été inséré dans ses œuvres : ainsi, je croi (*sic*) que le Public ne sera pas fâché de le trouver ici :

Réponse de M. des Préaux à une critique de MM. les Jésuites de Trévoux :

Grands et fameux auteurs dont la docte critique
Se donne sur mes vers un pouvoir despotique,
Vous tremblez que, lassé de suivre Juvénal,
Je ne devienne enfin le singe de Pascal : etc...

Cette épître compte quarante vers.

Je n'ai pas souvenir de l'avoir jamais rencontrée dans aucune édition de Boileau.

Je désirerais savoir si elle est bien authentique, et, dans le cas de l'affirmative, où et quand elle aurait été publiée.

Quelqu'un de nos co-intermédiairistes voudrait-il bien, ou pourrait-il, résoudre cette question ? L. DE LEIRIS.

—

Lettres sur le Salon de 1834. — Pourrait-on me dire, exactement, le nom de l'auteur du rare volume, anonyme, suivant, nom que je ne trouve mentionné, ni dans les *Diction. des Anonym.* de Barbier et de De Manne, ni (vu sa date de publication) dans la *Table alphabétique des Critiques des Salons*, de 1673 à 1800, de M. J.-J. Guiffrey, Paris 1873 :

Lettres sur le Salon de 1834. — EPIGRAPHE : « La vérité avant tout. » — A Paris, chez Delaunay libr. au Palais-Royal, 1834, Poussielgue imprimeur, rue du Croissant-Montmartre, un vol. in-8° de 477 pages, sur papier vergé, plus un feuillet pour les *errata* et une liste (de six pages) des artistes nommés dans l'ouvrage. Volume illustré de sept lithographies, reproductions de tableaux, tirées hors texte, sur papier vélin fort, dont cinq se dépliant, et toutes signées d'artistes connus.

N.-B. — Prière de ne point confondre ce volume *anonyme*, avec les deux autres ouvrages suivants, tout différents, bien qu'ils soient aussi consacrés au Salon de 1834, et également illustrés : 1° *Le Salon de 1834* de Gabriel Laviron, Paris, 1834, in-8° avec vignettes hors texte ; et 2° *Le Musée. Revue du Salon de 1834*, par Alexandre D****** [Decamps, frère du peintre. Voyez, à ce nom, la *Table Générale de l'Intermédiaire*], un vol. petit-in-4° carré, sans date, sans nom de lieu ni d'éditeur. (Paris, P.-J. Chalamel), 102 pages de texte et nombreuses illustrations hors texte, par Célestin Nanteuil, J. Gigoux, Barye, Decamps, *etc.*, reports sur pierre par le procédé de Delaunois.

ULRIC R.-D.

—

Roman à rechercher. — Pour des travaux sur un sujet donné, un de nos collaborateurs désirerait retrouver un roman moderne dont il a oublié le titre et le nom de l'auteur.

L'action se passe en Dauphiné en 1715. L'héroïne qui se nomme Lucie de Procental, étant au château du baron des Adrets, le soir de ses noces, ayant fait imprudemment jouer un ressort, fut précipitée dans une oubliette ; un accident semblable arrivé à un jeune homme la fit retrouver à l'état de squelette par celui-ci qui resta enfermé auprès d'elle pendant trois jours : un chat fut le moyen de sa délivrance.

—

Saint-Malo, nom d'homme. — A la fin d'une édition des Œuvres de maître Adam Billaut, menuisier de Nevers, portant pour épigraphe ce vers de Colletet :

Des lauriers du Parnasse, il a fait ses chevilles,

et publié à Paris, chez Hubert et Cie MDCCCVI, on trouve une collection de sonnets, de stances, d'élégies et autres vers faits à la louange de l'auteur des *Chevilles* par « un grand nombre de *poètes célèbres* de son temps » (maître Adam Billaut était né au commencement du XVIIe siècle et les *Chevilles* parurent en 1644, in-4°).

Parmi les élucubrations louangeuses, je relève cette épigramme :

Si j'avais de telles chevilles
Pour placer les armes du roi,
Mille curieuses familles
Adam, s'adresseraient à moi,
Pour voir les admirables charmes
Des chevilles comme des armes.

Cette platitude est signée « Saint-Malo ».

C'est uniquement cette signature qui m'intrigue. Quel pouvait bien être le rimeur portant ce nom, qui m'a tout l'air d'un pseudonyme? A-t-il existé une famille « de Saint-Malo » ?

GROS MALO.

—

Tosse, tosen, tozal. — M. A. de Paniagua, pour étayer sa thèse de Celtes Bretons et de Phocéens venus peupler les Landes de la Gascogne, écrit dans le *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, du 1-15 août derniers, p. 248 :

Tosse est breton, *tosen* pour *torosen* signifie « élévation, tertre », une dune apparemment. En breton la lettre s est toujours douce et non sifflante, elle ne se double jamais. La grammaire justifie ainsi l'étymologie de *Tosse* venant de *tosen*.

Ce que nous demandons, c'est de savoir si les Bretons ont peuplé aussi l'Aragon et la Catalogne, puisque dans ces pays un sommet de montagne un peu arrondi est souvent appelé *Tozal* (z doux, Aragon), *Tossal* (Catalogne). N'est-il pas plus simple d'établir une corrélation entre le *Tosse* (hauteur) des Landes, et le *Tozal* ou *Tossal* (sommité) des Pyrénées espagnoles ? Qu'en pensent les linguistes de l'*Intermédiaire* ?

OROEL.

—

Le verbe poigner. — Dans le *Gil Blas* du 9 août courant, on fait dire à M. Anatole France :

Je sais bien que je lis actuellement un roman dont l'auteur ne sait pas conjuguer le verbe *poigner* ; mais Corneille ne savait pas conjuguer le verbe *se souvenir*.

Bien que M. Anatole France soit un parfait écrivain, je demande, après lui : Qu'est-ce que le verbe *poigner* ? Existe-t il ? Je ne le connais que par la forme du prétérit, *poigna*, véritable barbarisme à mon sens, employé, s'il m'en souvient bien, par Zola. *Poigner* n'a jamais été écrit par un styliste. C'est *poindre* qui es français, prétérit *poignit* ; *poindre* (de *pungere*) signifie à la fois pointer et piquer, naître et atteindre au vif. Je serais heureux que l'auteur de *Crainquebille* s'expliquât sur *poigner* et nous dit si l'auteur dont il parle a raison ou a tort de ne pas savoir conjuguer ce verbe. Pour nous, il a raison.

Enfin à quelle phrase se rapporte l'ignorance du grand Corneille au sujet du verbe *se souvenir* ?

MARC LEGRAND.

—

S'empierger. — En patois de Champagne, on dit d'une personne qu'elle s'empierge, lorsqu'elle se prend le pied par mégarde dans une ronce ou une corde qui entrave sa marche.

D'où vient le mot ? de pied ? de piège ? ou de pierre ?

Par analogie avec *enferger* (T. G. 315), où le radical est resté intact, on pourrait considérer la troisième racine comme la plus vraisemblable ; mais le sens parait l'exclure. S'empierger n'est pas synonyme de buter.

***

—

Les Incinérations. — La Société pour la propagation de l'incinération, a fourni récemment quelques chiffres.

Pour la France, elle donne 6710 incinérations dans l'année 1892, mais ce chiffre ne nous apprend absolument rien sur les progrès de l'incinération.

Envoyer au four crématoire des débris de dissection et des cadavres de la Morgue et des hôpitaux ne constitue pas un progrès.

Ce qui est intéressant à connaître, c'est le nombre d'incinérations opérées par la volonté du défunt, ou par la famille, si aucune volonté n'a été exprimée.

Nous prions la Société de vouloir bien nous renseigner.

IGNIS.

***

Le nombre des incinérations faites sur la demande des familles est, pour Paris, de 250 à 300 par an. Le four crématoir fonctionne depuis quinze ans : les incinérations au début étaient annuellement de 150 ; ce nombre n'a que doublé en une aussi longue période. La crémation ni en France, ni à l'étranger ne fait de réels progrès.

Il se fait, en moyenne, 3000 incinérations aux Etats-Unis, 500 en Angleterre, 1000 en Allemagne, 350 en Italie, 250 en Suisse, 50 en Suède et 50 en Danemark.

Réponses

—

Un portrait de Montluc (L, 9). — Il me semble qu'il est facile de se rendre compte si le portrait exposé aux Primitifs est bien celui de Montluc ou celui de Montaigne. Les portraits de Montaigne sont fort nombreux ; le docteur Payen, un de ses historiographes, en avait réuni trois cents gravés ou lithographiés ; il y a au château de Montaigne, en Périgord, un portrait à l'huile du célèbre philosophe. Il existe également plusieurs portraits gravés de Montluc ; je signale à J. V. P. un portrait à l'huile du terrible capitaine qui se trouve au musée d'Avignon.

PIERRE MELLER.

*
* *

Le portrait peint qui portait le n° 207 à l'*Exposition des Primitifs français* n'est certainement pas celui de Montluc.

Ce n'est pas l'absence, dans cette peinture, des deux signes noirs (dits grains de beauté) presque symétriques que Montluc portait à la face, qui doit faire écarter cette attribution, car plusieurs des gravures qui le représentent — celle de Mariette en particulier — n'ont pas reproduit ces signes.

Mais cette attribution s'élimine toute seule, à notre avis, par l'absence de toute ressemblance avec les traits assez connus du capitaine gascon. Par contre, on y retrouve, à ce qu'il me semble, la physionomie de Montaigne, autant que l'absence de portraits absolument authentiques de l'auteur des *Essais* permet de parler ainsi.

Les traits de Montaigne nous sont représentés sous des formes assez diverses, par les nombreux portraits peints ou gravés que nous connaissons.

A défaut d'originaux, on n'a quelque chance de rencontrer une image tant soit peu ressemblante qu'en remontant, soit à une gravure de Ficquet reproduisant un portrait peint, en 1578, par Dumoustier, contemporain de Montaigne, et auquel ressemble aussi beaucoup une gravure de Thomas de Leu, également contemporain de Montaigne, soit au portrait peint et sans nom d'auteur qui se trouve au château de Montaigne, et qui n'est qu'une copie provenant, nous avons toutes raisons de le croire, d'une des branches de la famille de Montaigne.

Or, ces deux reproductions de la physionomie de Montaigne, paraissent au premier abord, n'offrir entre elles aucune ressemblance et ne pouvoir se rapporter à la même personne ; et un doute vient naturellement à l'esprit sur la valeur documentaire de l'une et de l'autre effigie.

Mais en comparant attentivement ces deux types si différents au premier aspect au portrait peint qui figurait ces jours-ci à l'*Exposition des Primitifs français*, au Pavillon Marsan, on retrouve dans ce dernier document, un certain nombre de traits assez caractéristiques qui servent de transition entre les deux premiers, et qui me font conclure que ce portrait du XVIe siècle qui n'est pas celui de Montluc, est celui de Montaigne. J'ajoute qu'il est bien à désirer que nous ayons enfin mis la main sur un portrait ressemblant de l'auteur des *Essais*, car il n'est probablement pas d'auteur qui, au même degré, fasse naître chez ses lecteurs le désir d'avoir son image vraie.

Dr ARMAINGAUD.

—

Le prince Eugène (T. G., 328).— Depuis longtemps, le bruit courait que des faux s'étaient glissés dans les actes de l'état civil de Napoléon Ier et de sa famille. Chateaubriand s'était fait l'écho de ces rumeurs, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*.

Il est certain qu'à leur mariage, Napoléone Buonaparte et la vicomtesse de Beauharnais, née de Tascher, firent sciemment de fausses déclarations qui furent consignées dans l'acte passé le dix-neuvième jour du mois de ventôse an IV de la République française, au IIe arrondissement de Paris.

D'autres erreurs existaient-elles dans les actes de l'état civil de la famille impériale ?

La question se posait pour Eugène de Beauharnais, fils de l'impératrice Joséphine, fils adoptif de Napoléon et vice-roi d'Italie.

L'*Almanach impérial* de l'année 1806 fixe la date de la naissance d'Eugène au 3 septembre 1782.

La main de Joséphine se devine dans cette affaire. L'impératrice, d'après le

même almanach, serait née le 24 juin 1768. Il est évident qu'Eugène doit aussi être rajeuni et qu'il faut le faire naître en 1782, pour que sa mère ait 14 ans au moment de sa naissance.

Mais cette date de 1782 est invraisemblable. Elle disparaîtra plus tard de l'annuaire.

On discute seulement pour savoir si le prince Eugène a vu le jour en 1780 ou en 1781.

Le consciencieux Margry, l'ancien bibliothécaire de la marine, donne à maintes reprises la date du 3 septembre 1780.

Jal, dans son savant *Dictionnaire*, tranche, semble-t-il, le différend par la publication (1) in-extenso de l'acte de baptême d'Eugène :

Eugène (Eugène-Rose de Beauharnais dit : le Prince).

Le dictionnaire Bouillet fait naître cet homme illustre en 1781. Un biographe assure qu'il vint au monde en Bretagne le 3 septembre 1780 (le journal la *Patrie* 11 septembre 1851). La vérité est qu'il naquit rue Thevenot, à Paris, le 3 septembre 1780. En voici la preuve tirée du Reg. de Saint-Sauveur.

« Le mardi quatre (septembre 1780) a été baptisé Eugène Rose, né d'hier, fils de h^t et p^t seigneur messire Alexandre François Marie, vicomte de Beauharnais, capitaine au Régiment de la Ferre, chevalier, et de haute et puissante dame Marie-Joseph-Rose de Tascher de la Pagerie, son épouse, rue Thevenot, parain ht et pt seigneur Mire François, marquis de Beauharnais, baron de Bauville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef d'Escadre des armées navales, ancien gouverneur et lieutenant général pour le Roi de la Martinique et des isles adjacentes, ayeul paternel ; maraine haute et puissante dame Rose-Claire Des Desvergers de Sanois, épouse de haut et puiss^t seigneur Messire Joseph Gaspard Tascher de la Pagerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine de dragons, ayeul maternel, présent ; représentée par h^te et p te dame Marie Euphémie Désirée Tascher de la Pagerie, dame Renaudin, tante maternelle (signé) Tascher de Lapagerie, le mis de Beauharnois, le Vte de Beauharnois, Tascher de lapagerie, Bégon, Jacquin, curé ».

Dans la plainte déposée contre le vicomte de Beauharnais par la vicomtesse de Beauharnais, sa femme et qui se trouve aux Archives nationales (1), il est dit que leur fils Eugène naquit le trois septembre mil sept cent quatre-vingt-un.

Ne s'agissait-il pas d'une erreur de la part du scribe qui rédigea cet acte ?

En effet, on avait écrit primitivement « trois septembre mil sept cent quatre vingt ». Le mot « un » a été ajouté après coup. Ne pouvant pas être placé entre le mot « vingt » et le mot suivant « semblait », ce « un » a été mis un peu au-dessous de la ligne.

Il aurait fallu recourir à l'acte original, mais il a été détruit en 1871.

Où trouver une copie authentique ?

On sait que Napoléon Ier donna l'ordre à Cambacérès de réunir tous les actes de l'état civil de la famille impériale.

Ces copies des actes de l'état civil sont conservées aux Archives nationales dans l'armoire de fer.

Sur la chemise qui contient la copie de l'acte de naissance de son altesse impériale le Prince Eugène, on lit simplement : septembre 1780.

Dans l'intérieur de la chemise se trouve une copie en bonne et due forme faite au greffe du Palais de Justice de Paris, le 23 décembre 1807 et signée E. de Margueri.

Voici ce texte :

L'an mil sept cent quatre vingt, mardi 4 septembre a été baptisé Eugène Rose, né d'hier (2)...

Eugène est donc né en 1780. Cette date officielle va être consignée invariablement dans tous les almanachs impériaux, à partir de 1809.

Qu'Eugène fût né le 3 septembre 1780, il n'y avait aucune invraisemblance à l'admettre. En effet, Marie-Joseph-Rose de Tascher de la Pagerie s'était mariée avec le vicomte de Beauharnais le 13 décembre 1779. Eugène naissait le 3 septembre 1780, c'est-à-dire 264 jours après. C'était normal.

En cherchant la confirmation de cette date, nous fûmes amené à découvrir l'acte authentique du mariage du prince Eugène à Munich. Cet acte sur parchemin, qui date de 1806, est revêtu des signatures

(1) Jal *D^re critique de biographie et d'histoire*, p. 552. Paris 1872. Cote Bib. nat. Casier C. 106.

(1) Arch. nation. Série p. 13.975.

(2) Voir plus haut. C'est la reproduction de l'acte donné par Jal.

des personnages impériaux et royaux qui assistèrent à cette union.

Dans ce document, le ministre d'Etat, Maret, déclare que le prince Eugène est âgé de vingt-quatre ans.

Si en mai 1806, date du mariage, Eugène a 24 ans, c'est qu'il est né en 1782, comme le fait était consigné dans l'Almanach impérial de l'époque.

Mais plus loin, dans cet acte de mariage original, on lit que le prince Eugène est né... septembre mil sept cent quatre vingt.

Comment Eugène, au moment de son mariage, en mai 1806, pouvait-il avoir 24 ans et être né en 1780?

Il y avait là une erreur manifeste. Il suffit d'attentivement regarder l'acte pour constater un grattage très net et très évident sur le parchemin. Après les mots « est né à Paris », il y a un espace gratté. A côté et un peu de biais, car la place disponible était restreinte, on a écrit « septembre mil sept cent quatre vingt », sans indication de la date du mois.

Primitivement, on avait dû écrire en chiffres : 1782, année qui correspondait bien à l'âge que faussement l'on donnait au prince (24 ans)

L'acte fut gratté postérieurement au mariage. On a vu que c'est en décembre 1807 que la copie de l'acte de baptême d'Eugène fut rédigée, suivant les ordres de Napoléon.

Quand l'Empereur eut cette copie entre les mains il donna probablement l'ordre de rectifier l'âge d'Eugène sur l'acte de mariage du Vice-Roi.

Le parchemin fut grossièrement gratté. La date du mois de la naissance d'Eugène fut omise. On se contenta d'écrire « né le..... septembre mil sept cent quatre vingt ».

On ne prit même pas la précaution de faire, à propos de l'âge d'Eugène, la correction qui était devenue nécessaire par le changement qu'à l'aide du grattoir on avait opéré sur la date de la naissance.

Si Eugène était né en septembre 1780, comme il appert de l'acte de mariage, le prince devait avoir, au moment de la signature du document, non pas 24 ans, mais 26 ans. On laissa l'âge primitivement inscrit, sans rature.

Un indice, cependant, venait jeter le doute sur l'exactitude de cette date du 3 septembre 1780 qui semblait pourtant bien établie :

Dans la copie de l'acte de baptême d'Eugène conservée dans l'armoire de fer et fixant à l'année 1780 la naissance du fils du vicomte de Beauharnais, on trouve la mention suivante :

Registre 58 n° 1 Etat civil
f° 44 naissance de Beauharnais
Ville de Paris
Paroisse de Saint-Sauveur
Extrait du registre des actes de naissance
de l'année 1781.
L'an mil sept cent quatre vingt, le mardi quatre septembre a été baptisé Eugène Rose etc.

Eugène, né en mil sept cent quatre vingt, ne pouvait pas avoir son acte de baptême original inscrit sur les registres de l'année 1781.

Il existait certainement une erreur.

M. de Margueri avait-il commis un lapsus et fallait-il lire « extrait du registre des actes de naissance de l'année 1780? » Ou, bien, dans le texte même de la copie, s'était-il trompé en inscrivant l'année mil sept cent quatre vingt, au lieu de mil sept cent quatre vingt-un?

Pour résoudre le problème, il restait un moyen.

Il est dit dans l'acte de baptême qu'Eugène fut baptisé le mardi quatre septembre. Etait-ce le 4 septembre 1780 ou le 4 septembre 1781?

Il suffisait de consulter un calendrier. Le 4 septembre 1780 tombait un lundi. Le 4 septembre 1781 était bien un mardi.

Eugène de Beauharnais est donc né le 3 septembre 1781.

Cette démonstration était faite quand le duc Tascher de la Pagerie voulut bien nous communiquer une lettre de Mme Lamairge de Faverolles au marquis de Beauharnais. Cette lettre originale et inédite, datée de Mône, le 11 septembre 1781, tranche la question. « Je prends toute la part possible à votre satisfaction à celle de Me de Renaudin, à M. le vicomte et à Me son épouse qui doit être bien contente d'avoir donné l'être à un beau garçon.... »

Il s'ensuit que la copie de l'acte de naissance d'Eugène déposée aux archives est entachée d'une grave erreur. Le scribe s'est-il simplement trompé et a-t-il, dans l'inscription de l'année de la naissance

mil sept cent quatre-vingt-un, omis de mettre le « un » final laissé, par inadvertance, au bout de sa plume ?

Dans tous les cas, la copie de l'acte de naissance d'Eugène est inexacte.

Quant à l'acte original sur parchemin du mariage princier du Vice-Roi, il a subi un grattage évident, il a été matériellement falsifié et après coup.

D'abord le ministre Maret avait donné à Eugène 24 ans en mai 1806. Il avait écrit qu'Eugène était né en 1782: première inexactitude.

Plus tard, pour faire concorder la date de naissance d'Eugène inscrite sur son acte de mariage avec la copie de son acte de baptême, on soumit le parchemin à des opérations frauduleuses. Cet acte, revêtu des signatures impériales et royales fut gratté et on ajouta, pour établir la date de naissance d'Eugène, mil sept cent quatre vingt, deuxième inexactitude.

Cet acte a donc été l'objet d'une falsification et constitue un faux. Eugène n'est pas né en septembre 1780, comme on a voulu le faire croire et comme il est écrit en toutes lettres, mais le 3 septembre 1781.

C'est du reste la date donnée par le Prince Eugène lui-même dans ses Mémoires. Bizarres procédés pour constituer le dossier historique de la famille impériale et pour établir l'identité des parents de Napoléon !

Dr R. Pichevin.

—

Un édit de Henri II (XLIX, 833, 959 ; L, 72, 123). — On trouvera un article très documenté du Dr Rondelet, pseudonyme qui cache un des plus anciens collaborateurs de l'*Intermédiaire*, où l'édit de Henri II est très longuement commenté.

L'article est intitulé : *La Médecine dans le Passé*, avec pour sous-titre : *La Recherche de la paternité sous l'ancien régime*. J'allais oublier de dire que l'article a paru, cette année même, dans le journal *La Médecine internationale illustrée*, 13 rue de Poissy, Paris. P.-C.

—

Marquise de Favras (T. G., 336 ; XLIX, 834, 971 ; L, 19, 188). — M. Tuetey, dans un article que publie la *Révolution française* (14 août 1904), *Les archives anciennes du ministère de la justice aux Archives nationales*, parle du dépôt qui vient d'être fait de ces importantes archives : il en fait une analyse sommaire. Nous en extrayons ce passage :

33. *Chatelet. Prévots de l'Hôtel. Officiers municipaux* 1789-1790 : 1 carton.

... Le second dossier présente un intérêt exceptionnel parce qu'il est entièrement consacré aux *procès pour crimes* de lèse-nation qui furent jugés au Châtelet en 1790 et qu'il constitue dans une certaine mesure la série des procédures existant aux archives nationales.

Ce sont en premier lieu, les informations et additions d'informations, les confrontations et interrogatoires du marquis de Favras, dont le dossier n'existe plus au Châtelet.

*
* *

Je me permets de signaler à M. E. Le Gallo la très intéressante et très complète étude publiée par M. Paul Gaulot, sous le titre l'*Affaire Favras*, dans son volume *Amours d'autrefois*, paru chez Ollendorff en 1903. Il y trouvera, p. 241, un extrait des documents provenant de l'armoire de fer et conservés aux Archives nationales, duquel il résulte que la marquise de Favras obtint dès 1790, une pension de 4.000 livres sur la liste civile, réduite à 1.200 livres après 1791 et qui paraît avoir été continuée par le comte de Provence pendant quelque temps.

Quant à la complicité de Monsieur, tout semble, en effet, la démontrer. Toutefois, M. E. Le Gallo fera bien d'écarter l'argument tiré par le comte d'Hérisson dans son livre *Autour d'une Révolution* (p. 60) d'une prétendue lettre du comte de Provence adressée à Favras le 1er novembre 1789 et que M. Louis Blanc, dans le tome III de l'*Histoire de la Révolution française*, dit avoir copiée en Angleterre sur l'original. M. Feuillet de Conches a discuté l'authenticité de cette lettre, à laquelle M. Paul Gaulot n'accorde sans doute aucune valeur, puisqu'il n'en parle même pas. Si elle était vraie, elle serait absolument écrasante pour la mémoire de Louis XVIII. Bien avant d'être publiée par M. Louis Blanc, elle avait paru dans un roman fort oublié aujourd'hui (*Les Prisonniers du Temple* par Regnault-Warin, Paris, 1800). L'auteur est coutumier d'inventions de ce genre. Dans ses *Causes des excès de la Révolution*, Dulaure avance, mais sans preuve, que Regnault-Wa-

rin avait vu cette lettre dans les papiers du Directoire. Comment est-elle passée dans la collection de lord Houghton, où M. Louis Blanc l'aurait copiée et quelle créance mérite un tel document ? Une réponse satisfaisante à ces questions ferait cesser la plupart des incertitudes qui obscurcisent encore l'affaire Favras.

SOUVIRON.

—

Robespierre sur la charrette (L, 3). — Quand donc se lassera-t-on d'appeler Robespierre, « Cromwell », avec lequel il n'a pas le moindre rapport ? C'est méconnaître le grand homme d'Etat de l'Angleterre, et c'est ignorer celui que Michelet, tout dantoniste qu'il se soit montré dans son *Histoire de la Révolution*, n'a pu s'empêcher de proclamer, à son tour, un grand homme. Pour la connaissance des hommes de la Révolution, dérouillés, restaurés, remis à point comme des tableaux du Louvre, nettoyés de la haine des partis, lire les antagonistes les plus ardents, tels que Michelet, pour l'*Histoire générale*, le docteur Robinet, qui a vengé et réhabilité le grand patriote Danton, Ernest Hamel qui a écrit sur Saint-Just et Robespierre les livres les plus impartiaux qui se puissent, et tout chargés de documents. Sainte-Beuve, qui n'était pas suspect de jacobinisme, — mais qui n'était pas non plus un ennemi de la Révolution, tant s'en faut, — écrivit à Hamel, au reçu de son *Histoire de Robespierre* : « Je salue en vous l'historien intègre... » Napoléon lui-même rendit justice au grand homme d'Etat que fut Robespierre, et mérita pour cela qu'on l'appelât « un Robespierre à cheval. » Ils n'avaient rien l'un de l'autre, et, sans doute, sans le 9 thermidor, on n'aurait pas eu l'épopée impériale, qui a coûté si cher à la France. On se serait contenté du général Bonaparte, qui fut quelque peu jacobin, — mais pour le bon motif, — dans son *Dîner de Beaucaire*.

Quant à avoir peur de montrer son visage ensanglanté au peuple, sur la sinistre charrette qui le conduisait à l'échafaud, j'aimerais à savoir comment s'y prendraient, pour tenir la tête droite, ceux qui auraient eu, comme Robespierre, la mâchoire fracassée par le coup de pistolet de Merda.

JULES TROUBAT.

Le Club breton, les Amis de la Constitution et les Jacobins (L, 49, 230). — Le document auquel j'ai fait allusion dans mon premier article a pour titre : *Abrégé du Règne de Louis XVI et des principaux événements de la Révolution de France depuis 1754 jusqu'à la fin de 1799 (45 ans)*. En réalité, le manuscrit ne va que jusqu'au 18 prairial an II. Je ne connais pas le nom de l'auteur.

De ce manuscrit j'extrais : « ... Le Club breton, ainsi nommé parce que la plupart des membres qui le composaient étaient députés de Bretagne. Lorsque le Roi et l'Assemblée furent établis à Paris, le Club breton quitta aussi Versailles et *vint s'établir place des Victoires, Hôtel de Massiac*. Il procéda avec moins de mystère... *il loua* alors un emplacement plus vaste, ce fut celui du *couvent des religieux Jacobins* ».

D'autre part, M. Aulard indique le 7 de la place des Victoires comme ayant été le local provisoire du Club des amis de la Constitution.

J.-G. BORD.

—

Le serment des ecclésiastiques sous la Révolution (XLIX, 837, 964 ; L, 123, 188, 231). — *Extrait des Annales historiques et chronologiques de la Ville d'Arbois* (Jura), année 1791, page 528 :

23 janvier 1791. Prestation du serment des ecclésiastiques *à la Constitution civile du Clergé*, décrétée par l'assemblée nationale le 26 décembre 1790. La cérémonie a lieu le dimanche à l'issue de la messe de paroisse, en présence des officiers municipaux, des notables, d'un détachement de la garde nationale en armes, et d'un grand nombre de citoyens.

Ont comparu MM. Ignace-François-Xavier Bruet, Docteur en théologie, curé : Jean-Baptiste Noirot, Charles-Louis Bonnedouce, Antoine-Philippe Saron et Remi-Sébastien Vermot, vicaires ; Claude-Pierre Gravier, Jacques-Hugues Malfroy et Jean-Pierre Plumey, le dernier principal du collège, prêtres lesquels ont individuellement prêté le serment : *De veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui leur est confiée, d'êtres fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi.*

Deux discours sont prononcés par MM. Bruet et Plumey, et unanimement applaudis à cause des sentiments patriotiques qui y sont exprimés. Il est délibéré, séance tenante, qu'ils seront textuellement inscrits à la suite du procès-verbal. Suivent ces discours dans le registre.

Emm. Bousson de Mairet. Pointurier Père, Imprimeur-Lithographe à Dole. *Editeur* 1856. Imprimerie de Madame Javel, Arbois. B. DE M.

*
* *

Cf. *Les Prêtres sous la Première République* dans le *Gaulois du dimanche* des 13-14 août 1904, p. 2, 3. L. C.

—

Louis XVII — Documents inédits (T. G. 532 ; XLIX, 684, 857 ; L. 326.) — Colonne 227, ligne 28, lire 1794 au lieu de 1764 ; colonne 229, ligne 55, au lieu de *reconnaître Louis XVII*, lire *reconnaître Louis XVIII*.

—

Napoléon Bonaparte appelé Nicolas (L, 163, 234). — Colonne 234, ligne 48, au lieu de Napol*é*one Buonaparte, lire Napol*i*one Buonaparte.

J. G. BORD.

—

Le Lion de Waterloo en 1832 (XLIII ; XLIV ; XLVII ; XLVIII, 32 ; L, 76). — Dans ma communication du 20 juillet 1901 à l'*Intermédiaire*, communication à laquelle la *Gazette* fait allusion, j'ai cité des sources nombreuses : il eût suffi de s'y reporter pour être édifié sur la pensée qui a inspiré le monument. Voici, par exemple, en quels termes le *Mercure belge* commentait, en 1817, le projet de l'architecte Vanderstrate, auquel le gouvernement du royaume des Pays-Bas venait de donner son approbation :

Il s'agissait de célébrer un événement qui a raffermi notre indépendance nationale ; on proposait d'élever un monument dans les plaines de Waterloo.

Ce sujet présentait de nombreuses difficultés.

Depuis que des soldats ont cessé de représenter les peuples, il n'est plus permis d'outrage un peuple respectable dont une faible portion a cédé à des armes étrangères, mais en se couvrant de gloire. D'un autre côté, nous eussions manqué de noblesse en imitant l'égoïsme de l'Angleterre qui prétend usurper un honneur si chèrement payé par le sang de ses alliés, par le sang du petit-fils des Nassau. C'était moins un succès de carnage que le retour de la paix et de la liberté que le monument devait consacrer, sans néanmoins que cette intention principale réprouvât quelques souvenirs de victoire et même d'expiation funéraire.

L'antiquité nous offrait ses arcs de triomphe, ses colonnes triomphales, ses obélisques et ses pyramides. Les premiers, faits pour couronner le passage du vainqueur, étaient convenablement placés sur les grandes routes, aux portes de la Ville Eternelle. Les colonnes semblent destinées à orner l'intérieur des cités ; et quand elles sont isolées, elles marient mal leurs proportions grêles avec l'immense horizon des campagnes. L'obélisque a quelque chose de mystérieux qui eût trompé la postérité. Enfin, la pyramide rappelait des idées de tombeau et de servitude qui dépareraient un édifice auquel un peuple libre attache les trophées de sa gloire. L'artiste se voyait donc forcé à voler de ses propres ailes, et, placé dans une situation neuve, à créer un monument d'un genre neuf.

Si le rapport qu'on nous a fait est fidèle, voici quel est à peu près son projet, qui a obtenu l'approbation du gouvernement :

Un cône tronqué en terre, de 500 pieds de diamètre environ à sa base, et dont une masse de maçonnerie formera le noyau, s'élèvera à peu près à 125 pieds et sera surmonté d'un piédestal, avec un lion colossal en bronze appuyé sur le globe. Ce superbe animal, emblème de la force et de la valeur belgique, dominera le paysage, et secouant sa large crinière au-dessus des arbres qui l'environneront, semblera le génie de la patrie, posté là pour veiller sur la cendre de nos défenseurs et défendre à l'étranger de rentrer en ennemi sur notre sol. L'architecte, dont toutes les conceptions sont poétiques, a imaginé de faire exécuter les terrassements par l'armée elle-même. Le piédestal, enfin, sera couvert d'inscriptions simples et significatives, telles que celle-ci : *Virtuti defunctæ et superstiti*. Ces mots de Strada n'y seraient peut-être pas déplacés : *Quasi uno in Belgio de Europæ imperio dimicetur*.

Le Lion est donc bien « hollando-belge », et il n'y a plus lieu d'élever, comme le proposent en ce moment même quelques Flamands, un monument à la mémoire des Belges et des Hollandais tombés sur le champ de bataille. Les textes parlementaires de 1817-1818 invoqués à l'encontre de cette conclusion n'ont point la portée qu'on a prétendu leur donner ; ils prouvent, au contraire, selon moi, que le gouvernement des Pays-Bas a voulu, en se hâtant de faire commencer la butte du Lion, prévenir une initiative possible de ses anciens alliés. Nous soumettons d'ailleurs ces textes mêmes à l'appréciation de nos collaborateurs :

VRAGEN GEDAAN DOOR DE AFDEELLING. — Afd. 6. Art. 7. Waarom rigt men een monument te Waterloo op, en konde dit niet tot gunstiger

tijden worden uitgesteld ? (Vierde afdeeling).

ANTWOORDEN GEGEVEN DOOR DE REGEERING. — Alzoo van onderscheiden kanten, en zelfs van wege andere Mogendheden, het verlangen werd geuit om een monument te Waterloo te mogen oprigten, zoo heeft men gemeend dat de welvoegelijkheid en de waardigheid der Nederlandsche Natie vereischte, dat zoodanig monument niet ten koste van vreemde, maar ten haren koste werd opgerigt,en men heeft daarom gemeend niet langer te moeten uitstellen eene som tot aanvang van hetzelve te moeten vragen, tot einde het successivelijk te voleindigen, zijnde er op het budget van 1818 slechts aangevraagd een vijfde van de koste van 500.000 gulden waarop het monument wordt geschat.

A. Boghaert-Vaché.

***

M. Léon van Neck, secrétaire du Comité belge du monument français de Waterloo, a publié à Bruxelles un superbe volume, *Waterloo illustré*. Les pages 198 à 203 sont consacrées à la question du Lion, désormais complètement élucidée. Et l'auteur rappelle que « M. Boghaert-Vaché, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 20 juillet 1901, résuma magistralement la discussion, démontrant, citations et preuves à l'appui, que le Lion a toujours eu l'allure que nous lui connaissons ». Y.

—

Le droit du seigneur (T. G. 290 ; L, 206). — Voici ce qu'on lisait dans *Le Journal*, numéro du 24 septembre 1900 :

Les journaux de Privas rapportent que des touristes montés dernièrement au Charaïx (la plus haute montagne autour de Privas), ayant eu l'idée de fouiller les ruines de l'abbaye, ont découvert une espèce de réduit voûté contenant un certain nombre de volumes tombant en poussière, parchemins réunis en cartulaires, coutumiers, livres liturgiques, etc. La pièce de choix est un fort manuscrit que sa reliure en peau avait assez bien garanti des injures du temps. L'écriture très contournée et le style des quelques pages qu'on a pu déchiffrer permettent de reporter à François Ier la date de sa rédaction. Les premières pages de ce manuscrit sont consacrées à l'origine en Vivarais et dans toute la Gaule du droit du seigneur.

Que faut-il penser de cette trouvaille ? est-elle réelle ? Quelqu'un parmi nos confrères a-t-il vu le fameux manuscrit et pourrait-il donner la copie ou l'analyse de ce qui a trait au droit du seigneur ?

Gros Malo.

Terre noble (L, 162). — Tout le monde sait ce qu'était une terre noble au point de vue des exemptions fiscales et du régime successoral. Je pense donc que la question aurait besoin d'être complétée.

P. du Gué.

—

« Canale dei Mulini. Schuna. Auscenti » en Bretagne (L, 164). — M. le professeur Luigi P. a parfaitement raison de voir dans Auscenti, l'île d'Ouessant. Importante par elle-même, elle l'est bien davantage par la situation maritime et militaire qu'elle occupe au large de la côte de Bretagne; aussi toutes les cartes du moyen âge et du XVIe siècle, quand bien même la France n'y a que huit à dix centimètres de haut, ont-elles bien soin de l'indiquer. Uxcant, Uscenti, Auscenti, telles sont certaines des dénominations qu'on relève sur les portulans et notamment sur les portulans italiens.

Si Luca degli Albizzi s'est figuré être à la suite de la tempête qu'il venait d'essuyer dans le canal des Moulins entre Schuna et Auscenti, il faut chercher ce canal des Moulins dans les parages d'Ouessant, or, nous avons, dans le voisinage immédiat, l'île Molène qui répond absolument au mot italien Mulini. Le passage de Fromveur dont parle M. L. P. est situé entre Ouessant et l'île Bannec, c'est un étroit passage, un des trois couloirs qui séparent l'île de Molène d'Ouessant.

Quant à Schuna, il y a là pour moi une mauvaise lecture, soit dans le manuscrit de Luca degli Albizzi, soit dans la carte qui aurait servi à ce navigateur. C'est d'ailleurs un fait excessivement fréquent et dont on trouve des exemples sur presque toutes les cartes anciennes.

Je propose la lecture Schina. En effet, l'île de Sein est pour tous ceux qui fréquentent les côtes de Bretagne, une localité d'une importance exceptionnelle, aussi ne faut-il pas s'étonner de la voir figurer sur les portulans sous les noms de Seina, Saim ou Sein. Le portulan dont se servait Albizzi devait porter les noms d'Uxent ou Auscenti, Moline et Seina, il croyait donc avoir passé par l'Iroise.

Au XVe siècle, on était incapable de faire des observations astronomiques, on prenait les hauteurs à l'astrolabe, on naviguait à l'estime sur des cartes qui ne

portaient avec les latitudes que les aires des vents. Il fallait au marin l'*æs triplex* dont parle Horace. L'île d'Ouessant, celle de Molène, celle de Sein suffisent pour indiquer les parages où se trouvait le marin italien. — G. M.

Famille Benoist (L, 164). — Au Maine, Benoist de Saint-Martin se fit représenter à l'assemblée de la noblesse en 1789 : *d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et onglée de gueules.*

LOUIS CALENDINI.

—

Claire Gambetta, chanteuse de café-concert (XLIX, 614, 692, 869 ; L, 32). — M. Eugène Grécourt répond, dans le n° du 10 juillet de l'*Intermédiaire*, à une lettre que je lui avais écrite pour l'informer que suivant ses indications, j'avais fait des recherches dans le *Figaro* du mois de mars 1873, afin de découvrir certains articles conservés à Claire Gambetta, recherches qui furent infructueuses.

Je remercie M. Grécourt de la rectification qu'il apporte à sa première note et des nouveaux renseignements qu'il veut bien me fournir.

Toujours en m'inspirant des notes de M. Grécourt, j'ai écrit à Marseille pour savoir si l'on ne pourrait pas retrouver des traces du père de Georgina : Abraham Gambetta. Les recherches aux archives, dans les registres de l'état civil et dans les publications du temps, n'ont donné aucun résultat. Il n'existe aucune mention non plus, de cet Abraham, dans les différentes exploitations de messagerie.

Où M. Grécourt avait-il donc trouvé les renseignements qu'il a donnés dans l'*Intermédiaire ?*

M. Grécourt disait aussi que Georgina était né à Crémone (Italie). J'ai écrit au maire de cette ville, qui s'est empressé de me faire connaître que ses recherches avaient été négatives. ALPHONSE SÉCHÉ.

—

Prononciation du nom de Montaigne (L, 166, 249). — La finale aigne a le même sens que la finale agne dans Montagne, et cela veut dire mont aigu, mont terminé en pointe, s'affinant au sommet. On a prononcé le radical *ag*, aigu, de diverses façons, selon les pays : *ag*, *aig*, *èg*, *eig* et *ig* (dans Montigny). C'est donc là une simple question de patois local.

Dr BOUGON.

* * *

J'étais très lié d'amitié avec M. Jos.-Dés.-Louis Gilbert-Schneider, l'érudit éditeur et commentateur des œuvres de Vauvenargues et de La Rochefoucauld, trois fois lauréat des prix d'éloquence de l'Académie française, mort à Paris, pendant le siège, en octobre 1870.

A Paris, chez lui, vers 1865, je me souviens d'avoir assisté, à une toute première lecture académique — avant la lettre — de son *Eloge de Regnard*, le célèbre poète comique, éloge que peu après couronna l'Institut.

A cette lecture, se trouvaient MM. Henri Baudrillart l'économiste, Désiré Nisard, Ernest Legouvé Patin, Henri Martin l'historien, tous les quatre de l'Académie, le vicomte Henry de Bornier, alors encore peu connu, Prévost-Paradol, le brillant polémiste, et trois ou quatre autres notabilités littéraires dont ma mémoire a laissé se perdre les noms.

Pour moi, il me faut vous le dire, je n'étais là, que comme simple enfant de la maison, mais j'y étais, « pour de vrai » : tout yeux et tout oreilles !

Ce fut le regretté M. Legouvé, un incomparable lecteur, comme chacun sait, qui reçut des mains de M. Gilbert le manuscrit (présentement, en ma possession, par parenthèse) et qui se chargea d'en faire la lecture, ce dont, au reste, il s'acquitta avec un charme et un esprit infinis.

Quand, entouré des applaudissements de tout l'auditoire, il eut terminé, je me souviens que l'un des assistants (M. Henri Martin, je crois) se leva et, très discrètement, demanda pourquoi M. Legouvé avait, toujours et partout, prononcé *Renard* (sans le g), le nom de *Regnard*.

M. Patin qui, à ce moment, était le plus rapproché de siège de M. Henri Martin, lui répondit, fort gentiment, à peu près ceci, — le sens, seul, des paroles de M. Patin, après trente-neuf ans écoulés, s'est conservé dans mon souvenir — : « Mais, mon ami, tout simplement, parce que les vieux noms propres qui sont formés d'anciens substantifs, de noms communs, comme ceux-ci : *Regnard*, — *Montaigne* et ses dérivés : *Montaignon*, *Montaignac*, *de l'Hospital* l'illustre chancelier, — Charles *du Molin* le grand juriscon-

suite — les académiciens Bernard de la Monnoye, et du Chastelet, — *Desmoustiers*, le poète d'Emilie, — *Ladvocat*, le grand libraire —, tous ces noms, bien que ayant conservé leur aspect orthographique des xve et xvie siècles, se prononcent, aujourd'hui, et se doivent prononcer, littéralement, comme se prononcent et comme s'écrivent, de nos jours, leurs équivalents mêmes, originaires, les noms communs dont ils sont issus ».

Pour ceux de nos lecteurs que l'explication, cependant bien claire, de feu M. Patin, dérouterait ou laisserait incrédules, j'en appellerai, s'il leur plaît, à l'aréopage de la Maison de Molière. C'est là, par excellence, le dernier sanctuaire où se conservent le plus sûrement, avec les traditions, et la netteté de la prononciation, et la pureté du beau langage.

Que notre ami M. Georges Monval, un fidèle de l'*Intermédiaire*, s'il vient à lire ces lignes, veuille donc bien prendre le soin de nous dire comment, exactement, se prononcent, à la Comédie-Française, les noms de *Regnard* et de *Montaigne?*

Je serais, pour ma part, bien surpris, que l'avis de la Comédie ne restât pas en tout conforme à celui du bon M. Patin.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

L'intelligence artistique de Rachel (XLVII; XLVIII). — Entre autres documents, sur cette curieuse question, on peut consulter avec intérêt : *Mes souvenirs de la « Revue des Deux-Mondes »*. (Revue internationale, 5e année, t. XVIII, p. 25 et s.), par H. Blaze de Bury, qui semble sévère, et *Soixante ans de souvenirs* (t. IV, p. 5 et s.,) par E. Legouvé, qui est plus bienveillant.

L. DE LEIRIS.

—

Souvenirs de Simon de Grandchamp (XLIV). — Ces souvenirs, on les peut lire dans l'*Annuaire de la Société philotechnique*, année 1868, Paris-Hachette, 1869. 8°.

Si ces pages ne reproduisent pas le manuscrit visé par A. S., elles racontent du moins le récit que M. Henri Beaune entendit de la bouche de Simon de Grandchamp en 1853, dans une pauvre auberge de Vitteaux (Côte-d'Or).

Jean-Baptiste — fils de Denis-Joseph Simon de Granchamp, président-trésorier de France, général des finances de Bourgogne et Bresse, et de dame Françoise Rémond, — naquit à Semur-en-Auxois, le 7 mars 1767. Quand il eut atteint sa onzième année, ses parents le mirent au collège d'Autun, dont son oncle paternel, l'abbé de Granchamp, était principal. C'est là qu'il connut non seulement le futur empereur, mais encore et surtout son frère Joseph :

Autun, dit-il, fut le premier séjour de Napoléon en France, quoi qu'on en ait dit ; je l'y ai vu, je me suis battu avec lui, et je vous prie de croire que malgré sa petite taille, c'était un rude gaillard ! Autant son frère Joseph était doux, aimant, bon camarade (c'était mon ami intime, mon *copin*, celui que je chérissais le plus), autant l'autre était taciturne, obstiné, rêveur, irascible. Je le vois encore avec son habit gris perle, sans collet, avec une veste de soie par dessous, son petit tricorne, sa culotte courte et ses souliers à boucles. Joueur infatigable aux *gobilles*, défiant ses camarades, et pour échapper à leurs coups, s'enfuyant dans un des angles de la cour des récréations, et là, du poing, du pied, repoussant les assaillants...

Il a passé six mois à Autun et l'a quitté pour aller à Brienne. Son père et sa mère l'y avaient amené de Corse, et revinrent l'année suivante pour se rendre aux eaux de Plombières. D'eux aussi je me souviens comme si je les avais vus hier. M. de Buonaparte père était de haute taille, sec, maigre, un peu bourgeonné. Il portait une perruque en fer à cheval, avec une bourse et un double cordon de soie noire qui en sortait et venait se rattacher au jabot, une épée et un habit de soie passementée avec des brandebourgs. Sa femme, Mme Lætitia, jeune encore, d'une prestance romaine, avec cheveux bruns en chignon, barbes de dentelles, robe de soie blanche à fleurs vertes, taille en paniers. Je sens encore sa main caresser ma chevelure ; j'entends sa voix sonore et accentuée m'appeler son petit ami, l'ami de son fils aîné, de son Joseph.

Napoléon, qui était alors âgé de huit ans environ, avait, lui aussi, un accent étranger, l'accent de son pays. il prononçait son nom *Napoilloné*, et cela lui avait valu parmi nous je ne sais quel sobriquet. Il ne savait pas l'orthographe, *jabotait* mal le français et ne mordait guère au latin...

Il passait le temps des classes à rêver ou à graver son nom sur les bancs et les pupitres voisins. Peut-être retrouverait-on encore cette griffe du lion... si le mobilier du collège n'avait pas été détruit.

. . . . . .

Son frère Joseph, quoique plus âgé, subissait son ascendant comme par instinct. Il travaillait davantage et se montrait docile.

Plus âgé que son frère, Joseph était aussi plus grand, plus développé physiquement, et avait une figure plus française. Il portait déja la tonsure, car sa famille le destinait à l'Eglise. Pendant que nous courions à perdre haleine, Joseph et moi, Napoléon s'asseyait dans un coin de la cour avec l'abbé Bertrand et entamait une partie d'échecs dont il sortait le plus souvent vainqueur. Chaque jeudi, les deux frères allaient passer la journée à l'évêché chez Mgr de Marbeuf dont le frère, gouverneur de la Corse, avait connu là M. et Mme de Buonaparte.

Après sa sortie du collège, Granchamp fut tour à tour, soldat, sergent au bataillon auxiliaire des colonies, sous-lieutenant au bataillon de la Guyane en 1788. Rentré en France en 1792, il fit, comme capitaine au 1er bataillon de la 197e demi-brigade, la guerre contre les chouans. Mis en disponibilité en 1793, notre officier s'enrôla dans une troupe de comédiens et devint successivement régisseur des théâtres d'Aix, de Grenoble, de Montpellier, de Rouen. Rentré dans son pays natal en 1853, il mourut à l'hospice de Semur, âgé de quatre-vingt-dix ans.

EFFEM.

—

Le comte de Tilly (XLIX, 217, 306, 419 ; L, 250). — Voici les derniers degrés de la branche de Prémarest de la famille de Tilly, d'après le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais (t. VIII, p. 259 ; t. X, p. 473). Pierre, marquis de Tilly, né le 22 octobre 1696, mort le 15 février 1768, épousa, le 8 mai 1724, Françoise-Renée de Guéroult (fille de Jean, Sgr de Saint-Loup X), décédée le 25 octobre 1778, dont cinq enfants :

I. René-Pierre-François-Amédée, marquis de Tilly, capitaine au régiment de Navarre, chevalier de Saint-Louis, né le 8 février 1729, épousa, le 27 avril 1753, Jacquette-Madeleine de Guéroult, dont :

Pierre-Jacques, marquis de Tilly, né le 11 octobre 1755, à Contilly (Maine), admis en 1765 à La Flèche, en 1770 à l'école militaire (*Geoffray. Preuves de noblesse pour les Ecoles militaires*), mort sans postérité, avait épousé, le 7 mai 1791, Antoinette-Charlotte de Chevrel de Frileuse.

II. Jacques, marquis de Tilly, bailli d'épée à Beaumont-le-Vicomte, mort le 25 juin 1791, épousa : N. de Chassille ; 2° Antoinette-Jacqueline Ameslon de Saint-Cher ; de la 1re il eut :

1) *Pierre-Alexandre, comte de Tilly*, page de la reine Marie-Antoinette, colonel de cavalerie, commandeur de Malte, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, mort sans alliance, le 22 décembre 1816.

De la seconde, naquirent :

2) Louis-Stanislas-Xavier-Elisabeth-Marie, comte de Tilly, né le 10 juin 1778, admis, en 1788, à l'Ecole militaire (Geoffray) capitaine dans les armées royales en Vendée, épousa, le 31 mai 1800, Madeleine-Suzanne Rivault (fille de Jean, seigneur de Chardonneux) dont :

(1) René-Louis-Ernest de Tilly, mort en bas âge ;

(2) Marie-Madeleine-Edmée de Tilly ;

3) Renée-Jeanne-Jacqueline de Tilly, reçue à la maison royale de Saint-Cyr, chanoinesse du chapitre noble de l'Argentière ;

III Renée-Jeanne de Tilly ;

IV Louise de Tilly ;

V René-Louis, comte de Tilly, brigadier des gardes du corps, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, né le 22 octobre 1736, décédé en prison le 14 janvier 1794, épousa, le 30 janvier 1765, Anne-Elisabeth-Perrine Champion de Quincé (fille du seigneur de la Maulnière) dont quatre enfants :

1) René-Pierre-Charles-Antoine, comte de Tilly d'Escarbouville, né le 1er ou le 17 janvier 1766, à Neufvillalais (diocèse du Mans) admis en 1774 à l'Ecole militaire (Geoffray) capitaine d'infanterie, tué le 31 juillet 1799 dans les guerres de la Vendée.

2) Clément, comte de Tilly, né le 3 ou le 4 février 1769 à Neufvillalais, admis en 1778 à l'école militaire (Geoffray) lieutenant au régiment de Bresse, chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1817, allié, le 25 novembre 1803, avec Geneviève-Henriette de Lancrau de Bréon (fille d'Alexis et de Geneviève de la Barre), dont :

Clément-Hemi, marquis de Tilly, né le 5 avril 1805, mort le 10 janvier 1873 au château de Vosnes, près Nuits, le dernier de sa branche, avait épousé, le 4 février 1837, Mathilde de la Bretèche dont il n'eut qu'une fille.

3) Anne-Marie-Henriette de Tilly, née le 2 juillet 1771, épousa, le 5 mars 1810, Clair-Pierre-Charles de la Touche

4) Renée de Tilly, née le 2 septembre 1781, épousa, le 8 septembre 1802, Mr. du Mesnil-Tilly.

V. aussi d'Hozier. *Armorial général*, Reg. I.

La Chesnaye des Bois, *Dict. nobl.* t. XIX, p. 1.

Chamillart, *Recherche de la Nobl. de Caen en 1666.*

Magny, *Nobiliaire de Normandie.*

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Voltaire. Statues et portraits faits de son vivant (T. G 937). — Que de reproductions en peinture et au pastel, en sculpture et en orfèvrerie, en gravure et en lithographie, en toutes matières et sous toutes les formes, de l'effigie du Dieu-Voltaire !

Voici, par exemple, un de ses portraits, bien peu connu, et que je vois annoncé dans une lettre du chevalier de Boufflers à sa mère, la petite reine de la cour de Stanislas :

Je vous envoie pour vos étrennes un petit dessin d'un Voltaire pendant qu'il perd une partie aux échecs. Cela n'a ni force, ni correction, parce que je l'ai fait à la hâte, à la lumière et au travers des grimaces qu'il fait toujours quand on veut le peindre ; mais le caractère de la figure est saisi ; et c'est l'essentiel. Il vaut mieux qu'un dessin soit bien commencé que bien fini, parce qu'on commence par l'ensemble et qu'on finit par les détails.

Qu'est devenu ce portrait ?

N'ayant pas sous les yeux, le livre de Maugras sur Stanislas et la cour de Lunéville, j'ignore si l'auteur de cette pittoresque et gracieuse reconstitution de la Lorraine galante a parlé du croquis de Boufflers.

D'E.

—

A. E. I. O. U. Austriæ est imperare orbi universo (T.G. 25 ; XLVIII). — On peut ajouter aux explications déjà citées :

1° La traduction allemande de *Austriæ est imperare...*

Alles Erdreich Ist Oesterreich Unterthan, avec la variante finale :... *Unterworfen.* (Tout l'univers est soumis à l'Autriche).

Le *Wappenbuch* de Conrad Grünenberg (1483) dit, en vieil allemand :

Al Ere Ist Osterich Unterton, et Al Ere Ist Ob Uns.

Un mauvais plaisant disait déjà méchamment en 1442 :

Aller Erst Ist Oesterreich Verdorben, que l'on peut traduire littéralement par :

L'Autriche, la toute première, est corrompue.

2° La variante : *Aquila Ejus Justo Omnia Vincit.*

3° L'interprétation personnelle de l'empereur Frédéric III :

Amor Electis Injustis Ordinat Ultor.

(L'amour aux élus, le châtiment aux injustes).

4° Austria Erit In Orbe Ultima.

(L'Autriche durera autant que le monde.)

J'ai trouvé les trois premières notules dans un excellent petit ouvrage que je recommande aux héraldistes familiers avec la langue allemande : *Das Wappen in Kunst und Gewerbe*, par E. A. Stückelberg. Zurich, E. Cotti, petit 8°, 250 p, avec 214 illustrations.

SABAUDUS.

—

Familles de Guyenne, Gascogne et Languedoc. Armoiries (XLIX, 504, 645 ; L, 26, 135, 246). — *Scorbiac.* La solution d'une partie de cette question se trouvera dans le tome IV de l'*Armorial du Ier Empire*, de Révérend, à l'article Scorbiac. M. de Scorbiac fonda, en 1811, un majorat au titre de baron et laissa trois fils et une fille, qui épousa M. Delbreil, dont les fils, pour se distinguer d'autres familles homonymes (?), ont ajouté à leur nom celui de leur mère. X.

—

Armes de la Rivière (L, 168). — La famille de La Rivière, seigneurs de Pré-d'Auge (terre érigée en comté par lettres patentes du roi Louis XV, données au mois de mars 1766), des Authieux, de Brocotte, de Trehan, de Hotot, du Menil-aux-Crottes, de Thuilebert, de Saint-Denis-des-Monts, de l'Epée, de Funebret, de la Chattière, etc., portait pour armes : *de gueules, à 2 bars adossés en pal d'or, entravaillés dans deux fasces ondées d'azur.* L'écu surmonté d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins, et timbré d'une couronne de comte, ayant pour cimier un lion d'or, tenant de sa patte une épée. Supports, 2 lions. Devise : *Fons ignotus, virtus cognita* (Magny. *Nobiliaire de Normandie*, II, p. 640).

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Beauvillé (XLI). — Les armes : *d'or, à deux taureaux passants de gueules* sont celles de la famille de *Beauville* (sic) ou *Boville* (de *Bovisvilla*), qui appartenait au midi de la France (Geliot, 646 O'Gilvy et Bourrousse de Laffore. *Nobiliaire de Guyenne.* Art. *Raignac*).

La famille de Vieuxpont est normande :

c'est probablement dans la Normandie qu'il faut chercher l'origine de ses alliances. Dans la notice de Vieuxpont que donnent Moreri et La Chesnaye des Bois, l'on ne trouve pas celle de *Beauvillé* parmi les familles alliées. Il y a bien Jeanne de *Beusville*, dame de Monstiers, qui épousa au xve siècle Guillaume de Vieuxpont Sgr de Chailloué. Est-ce qu'il s'agit de la famille de *Beuzeville*, maintenue dans sa noblesse en 1463 par Montfaut, et en 1666 par l'Intendant de Caen et qui portait pour armes : *d'azur, à 3 étoiles d'or. 2 et 1* (Chamillart. Recherche de la noblesse de Caen, en 1666) alias *à 3 fleurs de lys d'or* ? (St-Allais. *Nobiliaire universel* t. VI, 2e partie, p. 26).

Geliot (p. 561) donne aussi pour Beuzeville, en Normandie : *d'argent à la fasce de sable, accompagnée de 3 quintefeuilles du même.* E. P. Le Lieur d'Avost.

—

Mémoires d'une Contemporaine (T. G., 234). — En 1885, le collaborateur « Pellavius » a demandé quel était l'auteur des *Mémoires d'une Contemporaine*.

Il fut répondu à la question d'une façon fort exacte, mais quelque peu succinte. Je demande donc la permission de revenir sur ce sujet et même de m'y étendre; mon excuse sera dans l'attrait que présentent pour certains curieux de l'*Intermédiaire* ces petits côtés de l'histoire littéraire. J'ai puisé mes renseignements dans une série d'articles que le *Figaro* publia en 1860 sur le libraire Ladvocat. Ces articles sont signés « Darthenay ».

C'est le hasard qui amena Ladvocat à publier les *Mémoires d'une contemporaine* ;

Un beau matin, Ladvocat était allé, selon son habitude de tous les jours, faire la cour à Chateaubriand qui demeurait rue d'Enfer, 131. Il s'arrêta, en revenant, au café qui fait l'angle des rues Molière et de Vaugirard, et qui était tenu par une personne de sa famille, m'a-t-on dit, le beau-frère de sa femme...

Les habitués de ce café remarquaient, depuis quelques mois, une femme d'une cinquantaine d'années, d'une mise plus que modeste, et dont les traits laissaient voir sous les rides les traces de sa beauté.... Cette femme venait chaque matin dans le café situé place de l'Odéon, en face de la grille du Luxembourg, contigu à la maison que M. Jules Janin a habitée pendant plus de trente ans. Une simple tasse de café composait tout son déjeuner, puis elle se mettait à griffonner pendant une heure ou deux. Elle rédigeait, disait-elle à qui voulait l'entendre, ses *Mémoires*.

Cette femme était à peu près dans la misère. Elle avait su, par des confidences et le récit de ses malheurs, gagner la confiance de la maîtresse de la maison. Le jour où Ladvocat la rencontra pour la première fois elle excita chez lui un sentiment de pitié. Elle devait, depuis trois mois, son humble déjeuner. Elle avait foi, du reste, dans la vente de ses *Mémoires*, bien que déjà elle les eût offerts inutilement à plusieurs libraires. La maîtresse de la maison s'empressa de signaler à Ladvocat les occupations quotidiennes de cette femme qui déjà excitait si bien sa sympathie. Ladvocat s'approcha d'elle, la fit causer et emporta quelques feuillets de ses prétendus *Mémoires*.

Ladvocat ne manquait pas d'initiative, mais toujours il consultait les hommes de lettres qui venaient le voir presque tous les jours, Charles Nodier, Armand Malitourne, Amédée Pichot, Gentil. Ladvocat se mit alors à lire quelques-uns de ces feuillets informes et l'on fut généralement frappé des singulières aventures de cette femme ; il était de toute évidence qu'elle avait connu, d'une manière plus ou moins intime, un grand nombre d'illustrations militaires.

A cette époque, les mémoires pleuvaient de tous côtés. Les Républicains, les Impérialistes, les Royalistes publiaient leurs Mémoires à l'envi... Les faits que la Contemporaine — car on la désignait ainsi — avait griffonnés en français médiocre et avec force fautes d'orthographe, firent une vive sensation sur l'aréopage littéraire réuni chez Ladvocat.

L'éditeur s'empressa donc de retourner voir cette femme étrange qui rédigeait ses *Mémoires* dans un café ; il lui fit des propositions sérieuses, que la *Veuve de la Grande Armée*, — comme elle fut surnommée depuis, — se montra fort heureuse d'accepter.

Ladvocat, du reste, généreux et magnifique plus que jamais, — car il était à l'apogée de sa prospérité, — fit si bien les choses, que la Contemporaine, dans l'excès de sa joie et de sa reconnaissance, lui baisa les mains, elle qui, vingt ans auparavant, s'amusait à jeter au feu, dans un dépit de coquetterie, les billets de banque dont la main d'un galant diplomate lui avait fait des papillottes. Ida Saint-Elme mettait pour qui voulait l'entendre, cette galanterie sur le compte du prince de Talleyrand.

Le marché fut donc bientôt réglé, conclu et signé.

D'après ce traité, Mme Ida Saint-Elme s'engageait à fournir, *chaque jour*, huit ou dix pages manuscrites, que Ladvocat avait la faculté d'amplifier pour arriver à faire plusieurs volumes....

On s'occupa dès lors d'organiser la publication des *Mémoires d'une contemporaine*, et Ladvocat choisit son ami Malitourne pour les rédiger en chef.....

Malitourne, au moment où Ladvocat lui confia la rédaction des *Mémoires d'une Contemporaine* avait trente et quelques années... Ladvocat connaissait parfaitement le fort et le faible de Malitourne ; il savait quelle répugnance cet homme d'esprit et de talent avait à toucher à une plume. Il savait qu'il n'écrivait dans la *Quotidienne* et dans les *Annales de la littérature et des arts* de charmants articles qu'à son corps défendant. Alors, cet ingénieux Ladvocat traita l'affaire en habile diplomate ; il fut convenu que Malitourne qui occupait alors, au deuxième étage, un appartement de garçon, place Louvois, viendrait demeurer dans l'hôtel de Ladvocat. Ladavocat fit donner à Malitourne une chambre meublée avec élégance. Malitourne s'y installa et dès le lendemain matin il se mettait à la besogne.

Grâce aux prudentes mesures prises par Ladvocat, le travail fut organisé d'une façon régulière. Malitourne couchait dans une chambre contiguë à celle où couchait Ladvocat. L'éditeur éveillait son écrivain ; à neuf heures Malitourne se mettait à l'œuvre, et jetait à plaisir d'éblouissantes broderies anecdotiques sur les quelques feuillets que chaque jour lui apportait la Contemporaine.

Malitourne s'asseyait au centre d'une longue table sur laquelle étaient rangés par ordre plus de deux cents volumes des Mémoires contemporains de toutes les couleurs, la *Biographie Universelle* de Michaud et beaucoup d'autres ouvrages sur la République et l'Empire.

Toutes les fois que la Contemporaine citait dans son gribouillage un nom nouveau, Malitourne aidé par les tables alphabétiques des ouvrages qu'il avait sous les yeux, y puisait de nombreuses anecdotes et de piquantes appréciations sans compter tout ce que sa mémoire lui suggérait.

C'est de cette façon que les *Mémoires d'une Contemporaine* furent faits. Ladvocat ne quittait pas Malitourne un seul moment ; Malitourne, chaque matin, à l'heure habituelle ; il se mettait à l'œuvre et cessait d'écrire à onze heures et demie, et, en trois heures environ, il improvisait, sur les notes de la Contemporaine deux feuilles in-8°..... A midi, l'on déjeunait et l'on mangeait beaucoup moins que l'on ne causait ;... Vers une heure, Ladvocat emmenait Malitourne dans son tilbury ; ils allaient de journal en journal, après quoi ils dinaient au café de Paris, puis ils passaient la soirée au spectacle ou ailleurs... et le lendemain le travail recommençait. L'éditeur avait ainsi trouvé le seul moyen de faire rédiger par Malitourne les *Mémoires d'une Contemporaine*.

Ce n'était pas un mystère que cette rédaction des *Mémoires* ; tous les hommes de lettres qui, le matin, venaient chez Ladvocat, pouvaient voir Malitourne au travail...

Malitourne malgré son étonnante facilité, n'allait pas encore assez vite au gré de Ladvocat, qui, encouragé par le succès inouï du livre, était pressé de satisfaire cette vogue inespérée : il adjoignit donc à Malitourne plusieurs écrivains.

Cinq ou six chapitres ont été rédigés par Maxime de Villemarest, rédacteur de la *Quotidienne*.

Charles Nodier, — qui n'était pas encore membre de l'Académie, et qui travaillait journellement pour Ladvocat en rédigeant préfaces, notes et réclames, — a fait pour sa part à peu près un volume des *Mémoires* signés par Ida Saint-Elme.

M. Amédée Pichot fut un des complices. Il a commis les chapitres où la Contemporaine prétend avoir *rencontré* à Venise l'illustre poète anglais au génie chevaleresque qui venait de mourir glorieusement pour la cause de l'indépendance grecque (1)

La critique tança vertement, pour cette incartade, la *Veuve de la Grande Armée*, et Jules Janin qui débutait dans le feuilleton, après avoir lu les chapitres où Ida Saint-Elme raconte ses relations familières avec le général Ney, et surtout avec le général Moreau, ne l'appelait que la *Veuve Moreau*. Ida Saint-Elme était pour son âge si étourdie, qu'elle accepta gaiement le prestige de cette *légèreté* contre la mémoire de lord Byron, qu'elle n'avait jamais ni vu ni connu.....

GUSTAVE FUSTIER.

—

« Le poète au siècle » (XLVI). — Ma question étant restée sans réponse au sujet du jeune versificateur A. Baron, j'ai dû croire que ce jeune homme n'avait produit que cet écrit, œuvre sans importance d'un collégien. Mais j'étais dans l'erreur, car, il y a quelques jours, le hasard m'a fait tomber, sous la main, un petit volume intitulé : *L'Idée de la Commune*, (Paris, Ghio, 1879, in-12,) ouvrage de M. A. Baron rempli de bon sens et qui fait

(1) Dans une lettre adressée au *Figaro* (n° du 1er juillet 1860), M. Amédée Pichot protesta contre les dires de M. Darthenay, lui attribuant les chapitres où la Contemporaine prétend avoir été *connue* de lord Byron à Venise. Dans cette lettre, M. Amédée Pichot reconnait d'ailleurs que trois feuilles des *Mémoires* ont été rédigées par lui. (G. F.)

justice des excentricités socialistes et collectivistes, tout en reconnaissant que notre société est loin d'être parfaite et qu'il y a lieu d'améliorer le sort de bien des déshérités.

Connaît-on d'autres écrits de cet ancien élève du lycée Bonaparte ?

P. Nonspi.

—

Les salons du XVIIIe siècle (XLVIII, 55, 149, 225, 926). — Consulter, à ce sujet, l'ouvrage de M. Feuillet de Conches, intitulé : *Les salons de conversation au* XVIIIe *siècle*, et publié chez les frères Charavay, à Paris, en 1882 (p. in-18).

L. de Leiris.

—

Mai d'amour (L, 173). — Consulter à ce sujet : *Les Bouquets de mai* dans le Maine, par M. Henri Chardon, article publié dans le journal : *Le Progrès* (du Mans) n° du 2 mai 1864.

Louis Calendini.

—

Les documents phalliques (L, 172). — Lire le très intéressant article de M. Raphaël Blanchard, professeur à la Faculté de médecine de Paris et président de la Société française d'histoire de la Médecine, dans le Bulletin de cette société : *Persistance du culte phallique en France*, t. III, n° 1, fol. 106.

Dr Paul Triaire.

—

Lou Lavament (L, 1:, 144). — Pas plus que mes honorables co-intermédiairistes, je ne connais la bibliographie de M. Poutringo.

Ce que je sais, c'est que le mot, — qui, paraît-il, a son équivalent, ou à peu près, à Lyon, et même à Genève, — est d'origine essentiellement méridionale.

Dans le bas-languedocien, « *poutringo* » signifie, en effet, drogue : et, « *sé poutringa* » se droguer.

J'ajoute que « *poutringo* », « *sé poutringa* » comportent une certaine idée de mépris ou d'ironie, que n'implique pas nécessairement le fait de se droguer.

On prend en pitié les gens qui, par manie, se « *poutringuent,* » quand on ne les tourne pas en ridicule.

Enfin, comme le languedocien est un idiome riche et se prêtant facilement à la création d'expressions que, là-bas, tout le monde comprend en naissant, nous trouvons, se rattachant au même mot : « *poutringur* », celui qui drogue, — *poutringaïré* », celui qui a l'habitude de se droguer.

Et peut-être encore d'autres.

L. de Leiris.

—

Catalogues pour vente de vieux livres (XLIX, 842, 991 ; L, 91, 201). — Parmi les catalogues « de livres d'occasion » les plus anciens et répondant le mieux, pour la rédaction, à la question de M. A. Jy, il convient, je crois, de citer celui que j'ai sous les yeux et dont voici le libellé :

Livres en tous genres
proposés
A un rabais considérable
Depuis le 1er avril jusqu'à la fin d'août 1787
à Paris
chez Crapart, libraire, place St-Michel à l'entrée de la rue d'Enfer, n° 127.

Suit la description d'environ 410 ouvrages numérotés et portant chacun, en regard, le prix de vente.

Hector Hogier.

—

Tout lasse, tout casse, tout passe (XXXVII ; XXXVIII ; XLIX, 371). — Ce qui suit remonte à 1850 ; la deuxième République était en train d'agoniser.

Devrient, le Talma de l'Allemagne, présenta au grand chanteur Roger, alors dans tout l'éclat de son magnifique talent, un album où était écrit le proverbe ci-dessus. Roger prit une plume et répondit par ces vers de ... ténor :

Tout lasse ? Oh ! non Monsieur, si votre cœur l'ignore,
Pour l'Art et pour le Bien rien ne doit nous glacer.
Rachel et Dévrient ! vous que le monde adore,
Irait-on vous revoir et vous entendre encore
Si tout devait lasser ?

Tout casse ? Il est trop vrai ; je le dis avec peine,
C'est un cruel dicton qu'on ne peut effacer !
Et notre République, et les biens qu'elle amène,
Et ma voix de ténor, avec ma porcelaine,
Tout doit un jour casser.

Tout passe, dites-vous ? Ah ! que Dieu vous entende !
Dans ma malle, avec soin, j'irais vite entasser
Vos émaux de Meissen, votre Sèvre allemande,
Au nez de la douane, et sans payer d'amende,
Si tout devait passer.

— A. S.. e.

« J'appelle un chat un chat » (L, 173). — Le vers de Boileau :

J'appelle un chat un chat et Rolet un fripon

est bien connu. H. C. M.

Attendez-moi sous l'orme (T. G. 67 ; L, 206). — Victor Hugo avait donné rendez-vous à une actrice (Mlle Juliette Drouet peut-être, qui, à la première représentation de *Lucrèce Borgia*, en 1833, remplissait le rôle de la princesse Negroni). L'actrice ne s'étant pas trouvée au rendez-vous, reçut du grand poète le distique suivant :

Un arbre quelquefois brusquement se transforme :
On était sous le charme et l'on attend sous l'orme.

TH. COURTAUX.

—

Minuter sa retraite (L, 60, 203). — Merci aux aimables confrères qui ont bien voulu éclairer mon ignorance au sujet de cette expression, dont j'avais mal interprété le sens réel. Maintenant, je réponds à ma propre question, en indiquant le *Dictionnaire* de Littré ; parmi les diverses acceptions du verbe « minuter », il signale la locution « minuter sa retraite ». En ce cas, « minuter » s'emploie au figuré et familièrement, avec la signification de « projeter quelque chose pour l'accomplir bientôt ». On « minute » une entreprise, une fuite, une retraite ; on « minute » de changer de nom, etc. (Voir les exemples).

J'avais eu la naïveté de rechercher cette forme de langage, passablement archaïque, dans de vieux lexiques : Lacombe, Roquefort, La Curne de Sainte-Palaye, etc., où je ne l'ai point trouvée, tandis qu'elle était bien en place dans Littré.

Au demeurant, l'expression est jolie : il est regrettable qu'on l'ait abandonnée. Connaît-on par hasard des auteurs modernes qui s'en soient servis ?

GROS MALO.

—

Diadesté (XLIX, 507, 657, 710). — Le 7 septembre 1836, le théâtre Favart donnait la première représentation d'un opéra-comique en deux actes, intitulé *le Diadesté*, paroles de Priot et Saint-Hilaire, musique de Jules Godefroid. En en rendant compte, un journal expliquait ainsi le titre de l'ouvrage : — « Le Diadesté est un jeu arabe, ou plutôt une gageure ; les deux joueurs, homme et femme, ne doivent, pendant un temps déterminé, recevoir aucun objet de la main l'un de l'autre, sans prononcer le mot *Diadesté*. Celui qui l'oubliera paiera l'enjeu. » Voilà tout, en effet, et de ce jeu, qui me paraît ressembler un peu à notre *philippine*, je ne saurais dire davantage.

A. P.

—

Le nom de Hervé (XLIX ; L, 38, 149). — Pourquoi M. Bougon, au lieu de me parler de mes erreurs, ne me les fait-il pas, de suite, toucher du doigt ? Il m'épargnerait cette réponse et ménagerait les colonnes précieuses de l'*Intermédiaire*.

En attendant *la bonne nouvelle*, qu'il me permette de lui demander pourquoi, décomposant le sujet de cet article en *her* et *vé*, il décompose *Herman* en *herm* et en *an* ? Pourquoi ne pas prendre comme type, pendant qu'il y est, le mot *Hermite !*

Au surplus, la discussion portait 1° sur le sens du mot *her* dans la composition de *Hervé* et là-dessus il ne répond pas ;

2° Sur le sens de *wig* et sur ce dernier point il n'invoque que l'autorité d'Augustin Thierry.

Or, cette autorité, en matière d'étymologie germanique, et malgré la valeur reconnue de ce grand historien (en matière historique), me fait vis-à-vis de celle de *Schade* et des étymologistes allemands l'effet de l'autorité de l'illustre *Newton* vis-à-vis de celle de Fresnel en matière d'ondulations lumineuses, en tenant compte, par dessus le marché, de la différence de compétence.

PAUL ARGELÈS.

—

L'origine des mots : « chic » et « mic-mac » (T.G., 204). — (*La mère de Goethe d'après sa correspondance*, p. Paul Bastier lektor à l'Université de Konigsberg. Paris. 1902, chez Perrin et Cie.)

Je trouve dans cet ouvrage, fort intéressant d'ailleurs, deux questions d'étymologie, et bien que toutes les deux aient été traitées dans l'*Intermédiaire* (t. I. 275, 334, t. II, 48, 431, 590 ; III, 14, 270 ; X, 226), je me permets cependant d'y revenir, car l'étymologie qu'en donne M. Bastier n'a rien de commun avec celles que nous connaissons déjà.

Dans une phrase, que l'on trouve dans une lettre de Mme Goëthe, adressée à Marie Amélie, duchesse de Weimar, on lit ces paroles : Jamais de ma vie je n'ai été aussi « chic ».

L'auteur du volume, qui est professeur

de français à l'Université de Konigsberg, fait un renvoi et dit au bas de la page 97 du volume : Le mot *chic* est, comme on sait, allemand d'origine — « Was sich schickt : »ce qui convient, ce qui sied, est seyant ».

Cette étymologie nous paraît tirée par les cheveux, car dans le vrai sens du mot « chic », tel que nous le comprenons dans son emploi dans la langue courante, il ne veut pas dire : « Ce qui convient ou ce qui est convenable, ou bien seyant », mais exprime une qualité *sui generis*, fort difficile à expliquer. Les dénominations : chicard, chicocandard, qui étaient fort en usage en la moitié du siècle passé, ne visaient rien moins que le « convenable » et, dans tous les cas, ce qui est « chic » n'est pas toujours « convenable »,et quelquefois même, pas « seyant » du tout. D'ailleurs l'expression allemande : was sich schickt. veut dire : ce qui est convenable de faire, ce qui se fait ». D'où viendrait le mot « chic » ? pas de l'allemand, pour sûr, mais plutôt de l'espagnol : chico — petit — gentil.

Une autre fois, dans le même volume p. 190, l'auteur cite un passage de la lettre de Mme Goethe à son fils,où elle dit:

Toi et Schiller, vous me causez une joie inexprimable en ne répondant pas aux critiques, en méprisant tout ce mic-mac, tous ces cancans, tous ces radotages de vieilles filles : vous vous contentez à les envoyer à tous les diables. Continuez dans cette voie, vos œuvres à vous demeureront pour l'éternité.

M. Paul Bastier ajoute en post-scriptum : *mic-mac* n'est que la traduction du mot allemand : *mischmasch*, dont la traduction serait : *méli-mélo*.

Que *mic-mac* dérive de *mischmarch*, cela peut s'admettre à la rigueur, comme il serait également admissible que le mot allemand tirât son origine du mot français ; mais dans tous les cas : *mic-mac* ne saurait être traduit par : *méli mélo* ; je le traduirais plutôt par le mot *manigance*, dont le sens s'en rapproche davantage. Cette question de : *mic-mac* a été posée au vol. X, 226, mais n'a pas été suivie d'une réponse.

Il serait assez curieux de savoir si l'étymologie de ces deux mots, donnée par M. Paul Bastier, est soutenable. C'est à nos correspondants, savants philologues, à répondre à cette question. Duc Jos.

Consulat suæ conscientiæ (L. 161). — Est-ce bien *consultat* ? Il y a, en apparence, une forme subjonctive, qui, grammaticalement,exigerait « consultet ». N'est-ce point plutôt *consulat*, de « consulere » ? L'expression nous semble vouloir dire : « Qu'il surveille sa conscience, qu'il en prenne souci, pour ne pas se mettre dans un mauvais cas et pour s'épargner des remords », dans le même sens que « famæ suæ consulere » signifie : « ménager sa réputation » et non pas « consulter sa femme » comme finiront par traduire nos arrière-neveux délatinisés. Il faudrait, d'ailleurs, avoir le contexte pour apprécier la valeur exacte du terme, d'après l'idée générale et l'intention poursuivie. Gros Malo.

*
* *

Cette expression veut dire : « Qu'il pourvoie à sa conscience. » On retrouve fréquemment ces mots dans les brefs pontificaux, par exemple dans ceux du 5 octobre 1793, du 1er avril 1794, du 26 juillet 1794, du 22 avril 1795, tous relatifs au serment de liberté et d'égalité exigé des ecclésiastiques par la loi du 14 août 1792. Cf. *Les serments pendant la Révolution*, par l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou historique*, Paris, Lecoffre, 1904.

B.

*
* *

Le titre de cette question comportait en effet une faute typographique : *consultat* pour *consulat*.

—

Un distique : « Casta placent » (L, 172). — Il doit y avoir quelque inadvertance dans la traduction ; mais le sens de *casta* et *mente* se rétablit de soi.

Superto doit être aussi, sans doute, pour : *superno* ou *supernis*.

P. du Gué.

*
* *

Colonne 51, lire « la *chasteté* » et non la « charité » ; « venez d'une âme pure » au lieu de : « venez d'une main pure ».

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G., 158 ; XLVI à XLVIII). — Il y a une quinzaine de jours, le *Figaro* citait un cadran solaire situé « aux environs de Venise » et portant cette jolie devise : *Horas non numero nisi serenas*. « Je ne compte que les heures sereines. »

Il n'y a pas besoin d'aller si loin pour

découvrir ce cadran solaire : c'est celui du Jardin des Plantes de Paris.

J.-C. Wigg.

—

Baud dans le Morbihan (XLIX, 165, 374 ; L, 150). — L'étymologie qui vient le plus naturellement à l'esprit me semble être *balneum*. — Sans autre garantie, toutefois. — Dans tous les cas, rien de celtique, je crois. P. du Gué.

—

Attiger la cabane (XLIX, 619, 812, 883, 935 ; L, 40). — Dans l'Anjou, dans mon enfance j'ai souvent entendu employer l'expression « attiger », dans le sens d'exciter, de chiner, d'agacer ; tout à fait dans le sens de la phrase que notre collaborateur Soulget cite en exemple. Dans le pays nantais, on l'emploie aussi ou du moins on l'employait il y a 30 ans. Jamais je n'avais entendu « attiger la cabane ». An Den.

***

Attiger ne serait-il pas le même mot qu'*attainer* ou *atténer*, employé couramment dans la Bretagne du Nord-Ouest, pour : agacer, faire perdre patience ? — Rapprocher de ce que dit notre confrère M. Soulget pour la Normandie.

P. du Gué.

—

« Etant donné » (L, 61). — Etant donné peut être consideré comme expression proverbiale et alors il n'y a pas lieu à accord.

L'un et l'autre s'écrit ou s'écrivent.

— L. Depal.

Je m'en suis allé. Je me suis en allé (XLIX, 224, 480, 604, 764, 988 ; L, 95, 202). — J'ai une répugnance invincible pour l'emploi dans la conversation de façons de parler dont se servent couramment, presque avec une sorte d'affectation, certains écrivains qui font cependant quelque figure. Par exemple : « Je me suis en allé ; malgré que ; sortir un objet de sa poche ». Et jamais je ne les permettrai à ma plume, ayant en matière de langage parlé et surtout écrit, certaines traditions puritaines ou puristes, comme on voudra, et je suis bien trop vieux pour me renouveler. Mais je rencontre une de ces locutions au moins douteuses, celle qui précisément est en litige, dans une lettre de Boileau du 27 mars 1687, citée dans un article signé Fred, au *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. 2e série 1903, n° de novembre. On y lit en toutes lettres, probablement par l'effet d'une distraction de plume, « ne s'est point en allé ». H. C. M.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII ; XLIX ; L, 191). — Dans le département de Lot-et-Garonne, commune de Clairac, je me souviens d'avoir vu plusieurs fois des sépultures privées dans les champs.

Du temps des Français, à l'île Maurice, la famille de Rochecouste enterrait ses morts dans un cimetière privé, qui existe encore sur sa propriété, au Grand-Port.

On voit aussi quelques anciennes sépultures privées sur plusieurs autres propriétés. Dr P.

—

Construction des églises. — Droit de sépulture (XLIX, 392, 516, 639). — Le 22 décembre 1675, le conseil de l'église et fabrique de Notre-Dame de Vitry-le-François, en reconnaissance des bons services que Me Jérôme Bugnot, vivant lieutenant en l'élection de cette ville, a rendus pour la construction et avancement des tours et chapelles de leur église, permit à Jérôme Bugnot, son petit-fils, aussi lieutenant en la même élection, de faire élever, sur le côté gauche de la nef, une chapelle sous le titre de saint Jérôme, son patron, pour être à toujours appelée *la chapelle de la famille de messieurs Bugnot*.

Tous les membres de cette famille furent, en conséquence, enterrés *sans aucun droit de fabrique*, jusqu'à la Révolution, dans le caveau de leur chapelle.

(Consulter pour détails le testament de Mre Louis Bugnot, chanoine, du 17 juillet 1717, déposé, le 17 octobre suivant, en l'étude de Me Blanchard, notaire à Vitry et scellé de ses armes).

Nous terminerons cette réponse par le texte d'un procès-verbal authentique :

Je soussigné, Claude Battelier, architecte, demeurant à Vitry, certifie qu'à la réquisition de M. de Balidar, procureur du roi à Vitry, j'ai été commis pour me transporter en l'église paroissial d'icelle ville pour prendre les mesures et dimentions d'un caveau audessous du pavé de rez de chaussée de la chapelle Saint-Gérome, *appartenant à messieurs Bugnot*, pour cause de l'inhumation du Sr Pierre Etienne Bugnot, décédé le onze novembre mil sept cent soixante et dix sept, pour rendre

conte à mondit s^r le procureur du roy si le caveau dont est question est conforme à la déclaration du roy en datte du 10 mars 1776 qui doivent les dits caveaux avoir soixante et douze pieds ; mesure prise du caveau dont est question, j'aurais trouvé qu'il contient environ vingt pieds quarrés de plus que l'ordonnance susdattée ne demande et qu'après le corps inhumé en terre à plus de six pieds au dessous de la chapelle, a été pavé avec pavées de grande pierre de taile posées à mortier dans l'étendue du dit caveau au dessus de la fausse ; pour quoi j'affirme le présent sincère et véritable à Vitry ce 23 may 1780 (signé) Claude Battelier.

E. Tausserat.

—

La plantation des arbres (L, 174). — Existe-t-il un décret sur la distance à observer, de propriété à propriété, dans la plantation des arbres ?

L'article 671 du Code civil répond à la question : il n'est permis de planter des arbres de haute tige qu'à la distance prescrite par les réglements particuliers actuellement existants ou par les usages constants et reconnus, et à défaut de réglements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les arbres à haute tige et à la distance d'un demi-mètre pour les autres arbres et haies vives.

En Normandie, les distances sont réglées par l'édit du 17 août 1751 : le long des chemins vicinaux et de traverse dans les terres non closes, qu'à dix pieds (3^m248) du chemin ;

Les poiriers et pommiers à sept pieds (2^m274) du fonds voisin ;

Les arbres de haute futaie, dans les terres non closes, à sept pieds du fonds voisin, les branches seront coupées jusqu'à quinze pieds (4^m873) de hauteur ;

Quand le terrain voisin est occupé par un vignoble, les poiriers et pommiers seront plantés à douze pieds (3^m898) et les arbres de haute futaie à vingt-quatre pieds (7^m796).

Le jonc marin sera planté à trois pieds (0^m975) le bois taillis à sept pieds (2^m274) lorsqu'il n'y aura pas de fossé entre les deux voisins, et à cinq pieds (1^m624) quand il y aura un fossé.

Les haies à pied seront plantées à 1 pied et demi du voisin (0^m4875), tondues tous les 6 ans et réduites à 5 à 6 pieds ($1^m624 = 1^m949$) Beaujour.

*
* *

La distance à observer, de propriété à propriété, dans la plantation des arbres, est réglementée par les articles 671 et 672 du Code civil, modifiés par la loi du 20 août 1881. Ysem.

—

Cendrière (XLIX, 452, 603 ; L, 209). — Il faut s'entendre. Les lignites du terrain soissonnais, qui produisent nos cendrières, sont considérés comme l'ABC de la géologie ; de sorte qu'il n'y a pas un seul géologue, qui ne soit d'accord sur ce point : nos terrains suessioniens renferment *des lignites* et non pas de l'anthracite, ni encore moins de la tourbe. Cette dernière, en effet, appartient aux terrains quaternaires, et le suessionien est de l'époque tertiaire.

J'ajouterai que la craie n'a pas, chez nous, des milliers de mètres d'épaisseur, mais seulement des centaines ; c'est déjà bien joli, comme cela.

Il est de plus absolument inexact, qu'on ne trouve pas trace de végétaux herbacés ou ligneux ; car on y trouve des cryptogames et des monocotylédones arborescentes, avec maints débris d'animaux fossiles. Nous pourrions en dire long, à cet égard : car nous connaissons les gens qui les ont trouvés et qui les ont dénommés depuis plus de 40 ans.

Dr Bougon.

—

Les femmes célèbres qui ont posé nues (L, 117). — Ce titre me fait songer aux deux toiles de Goya, *la Maja desnuda* et *la Maja vestida*, intentionnellement rapprochées, à Madrid, dans l'Académie de San-Fernando.

La légende qui se rattache à ces soi-disant portraits de la duchesse d'Albe, Maria-Teresa de Silva, est bien connue, mais ce n'est qu'une légende. Si toutes les anecdotes relatives à telle ou telle dame que l'on prétend avoir été peinte ou sculptée *ad vivam* dans le costume d'Eve avant la faute, ont l'authenticité de celle-ci, il y aurait beaucoup à en rabattre.

F. BL.

—

Cheveux de femmes célèbres (XLIX, 843, 941 ; L, 4, 153). — Question préjudicielle pouvant expliquer les avis divers sur la couleur indiquée. Dans quelle

mesure les cheveux sont-ils sujets à se décolorer, selon qu'ils ont été coupés sur le vivant ou non ; selon leur naturel plats, ronds, elliptiques, lisses ou non, etc., leur ancienneté, leur âge et les conditions dans lesquelles ils ont été conservés ?

L. Depal.

—

L'if, arbre sacré des Druides (L, 164). — Nous ne répondrons qu'à la seconde question. On a choisi l'if comme arbre funéraire, à cause de la couleur sombre de son feuillage, et en outre parce que cet arbre, dont le bois résineux passait pour être imputrescible, était comme un symbole de l'immortalité des âmes après la mort.

Dr Bougon.

—

Détail des anciens prix des denrées et marchandises (T. G., 270 ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLVI ; XLVII ; XLVIII ; XLIX ; L, 37). — *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. VII, Paris, 1880, 8°, page 107.

G. Grassoreille. — Prix du blé à Paris du xive au xviiie siècle d'après les registres du chapitre Notre-Dame.

Idem. t. VIII, (1881), page 145.

Gaston Raynaud. — Prix des vivres pendant le siège de Paris en 1590.

Mémoires de la Société havraise d'études. T. IV. Le Havre, 1837, 8°, page 38.

Oursel. — Sur le prix des denrées au Havre à diverses époques.

Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, t. X, Abbeville, 1867, 8° page 211.

E. Pannier. — Prix des grains sur le marché d'Abbeville depuis l'année 1590.

Bulletin de la conférence littéraire et scientifique de Picardie, t. III. Amiens 1881 8°, page 39.

Georges Lecoq. — Prix des denrées à Amiens en 1637.

Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. t. 1. Draguignan, s. d. 8°, page 112.

Philibert Poulle. — Recherches sur le florin de Provence et le prix des denrées alimentaires aux xvie, xviie et xviiie siècles.

Idem, *ibidem*, p. 118 et XXIV, 217.

Magloire Giraud. — Tarif du prix du froment et de l'huile sur le marché de Toulon pendant les xvie xviie et xviiie siècles.

Annuaire départemental de la Société d'émulation de la Vendée, t. XV, La Roche-sur-Yon. 1872, 8°, page 139.

P. Marchegay. — Approvisionnement et dépenses de table au milieu et à la fin du xve siècle.

Bulletin de la Société académique..... de Poitiers. t.... Poitiers, 1885, 8°, page 119.

X. Deloze. — De la monnaie et de ses rapports avec le prix des denrées et marchandises.

A. S..e.

—

La mémoire (L, 116). — Il faut s'entendre. Les anciens et les hommes du moyen âge avaient une excellente raison pour cultiver leur mémoire, c'est qu'ils ne possédaient pas de livres et que les manuscrits étaient rares et coûteux. D'où la nécessité d'emmagasiner dans sa tête beaucoup de faits, beaucoup d'idées, avec la préoccupation constante de les garder, faute d'avoir, comme nous, la ressource d'ouvrir une bibliothèque, petite ou grande, et d'y trouver aussitôt sans mal et à bon compte, le renseignement cherché. En outre, les connaissances de l'époque, infiniment plus restreintes qu'aujourd'hui, permettaient aux savants d'être véritablement encyclopédiques ; et l'on cite à cet égard des exemples qui nous paraissent fabuleux.

Les anciens détiennent donc vraisemblablement le *record* de la mémoire.

Ce qui n'empêche pas, et c'est là l'autre côté, le vilain côté, de la question, qu'actuellement la mémoire ne soit, surtout en France, extraordinairement exercée, mais sans profit aucun et à l'exclusion du raisonnement. Tous nos concours, tous nos examens sont uniquement basés sur la mémoire et nous avons quotidiennement ce spectacle navrant d'hommes de quarante ans et plus, en quête d'une chaire, la tête bourrée de manuels, récitant encore comme des écoliers.

On change, on allonge les programmes sans jamais se rebuter, sans jamais non plus, ce qui serait le point capital, modifier les méthodes. A tous les degrés et dans toutes les branches, l'enseignement chez nous est purement théorique, de mémoire par conséquent, rarement expérimental. A tel jour, à telle heure, le candidat est prêt. Un mois après, il a tout

oublié. La mémoire n'a rien gardé, et c'est ainsi que, soumise à un entraînement irrationnel, elle ne présente pas, chez le français d'aujourd'hui, la sûreté, la solidité et l'étendue des temps anciens.

SOULGET.

—

Ouvrage sérieux mis en vers (T. G. 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; L, 100, 142, 212). — On nous communique la curieuse pièce suivante datée de 1820, a-t elle été authentiquement produite. Pourquoi pas ? Est-il interdit de penser que la procédure a pu, au pays de Clémence Isaure et des jeux floraux, emprunter la langue des dieux ?

DIRECTION DE PERPIGNAN

—

Inspection de Perpignan

Municipalité de Céret

BUREAU DE LAMANÈRE

—

RAPPORT

du 1er juillet 1820 à l'importation contre des inconnus fugitifs.

Loi du 28 Avril 1816, art: 41

(Voir la circulaire n° 439, tome 3, page 282.

RAPPORT

—

Aujourd'hui, de Juillet la première journée,
Du règne de Louis la vingt-cinquième année,
Au nom de notre chef, gouvernant à la fois
La Douane française et travaillant aux lois,
Plus conseiller d' tat et bien digne de l'être,
A la requête enfin de Saint Cricq, notre maître,
Dont le bureau central est de droit à Paris,
Où du fils de Cérès brillent les favoris,
Lequel fonctionnaire élit son domicile
Chez le sieur Jean Tauron, d'un commerce facile,
Receveur principal, demeurant à Céret,
Ville du Roussillon d'un petit intérêt,
Légalement chargé, d'après son savoir faire
Des suites du présent dont il fait son affaire,
Nous, Louis Alazet et Vincent Forigas,
Puis Nicolas Bobo, Pierre Roc, Jean Forgas,
Tantôt en proie au chaud, tantôt à la froidure,
Mal logés, mal nourris et couchant sur la dure,
Toujours en embuscade et faiblement payés,
Tous les cinq, lieutenant et simples employés,
Habitant Lamanère, affreuse résidence,
Où chacun de ses maux se fait la confidence,
Nous tous certifions avoir saisi dûment,
Prêts à renouveler partout notre serment,
Pour avoir transgressé, se mettant trop à l'aise,
La loi du mois d'Avril de l'an mil huit cent seize
Article trois fois dix, deux fois cinq et plus un,
Nous avons, disons-nous, tous les cinq en commun
Saisi sur inconnus, instruits par Jean Nivelle,
Qui se sont empressés d'enfiler la Venelle,
Les objets ci-dessus désignés clairement
En qualité, valeur, savoir : premièrement, etc., etc...
Nous leur avons crié jusques à perdre haleine,
Au moment qu'ils fuyaient comme des dains en [plaine,
Que nous exercions tous notre petit emploi
Et que nous agissions en vertu de la loi.
Nos cris sur les fuyards font l'effet du tonnerre,
Ils jettent aussitôt la marchandise à terre,
Nous courons après eux dans des bois inconnus,
Sans pouvoir arrêter aucun des inconnus.
Le vaisseau qui sillonne une mer écumante,
La flèche dont Céphale atteignit son amante,
Les ailes qu'un mortel adroit, audacieux,
S'attacha pour voler dans la plaine des cieux
Sont un faible tableau de la course légère
Du fraudeur revenant d'une plage étrangère.
Essoufflés, demi-morts, n'y pouvant plus tenir,
Il fallut, sans captifs, sur nos pas revenir.
Cependant les objets, ramassés dans leur fuite,
Authentiques témoins d'une vive poursuite,
Malgré tous les détours qu'ils ont vainement pris,
Pour soustraire à nos soins un légitime prix
Et pour faire échouer la ruse et la prudence,
Ont été transportés à notre résidence
Et. le poids reconnu, comme il est toujours fait,
Inscrits sur le registre ouvert à cet effet,
Nous les avons laissés munis d'une étiquette
A monsieur Trimolet, receveur et poète,
Qui par ses fonctions dudit dépôt chargé
Signera le rapport sur le champ rédigé.
Et voulant procéder dans la langue sonore,
Chère aux fils de Latour et que tout peuple honore,
Nous avons fait connaître en termes positifs
Aux susdits inconnus, prudemment fugitifs,
Qu'après citation ils devront comparaître
A Céret ou Thémis se fera reconnaître,
Pour y voir prononcer la confiscation
Des différents objets dont il est question,
Seul moyen d'effrayer la désobéissance
Afin que le présent aille à leur connaissance
Et qu'ils soient hors d'état de pouvoir apporter
Le plus léger motif pour le faire avorter,
Nous l'avons affiché, sans aucune rature
A l'endroit apparent où l'on en prend lecture.
Fait clos audit bureau de l'ère de Jésus,
A quatre heures du soir; jour, mois et an que [dessus,
Et nous tous employés que la misère cerne
L'avons signé chacun en ce qui nous concerne.

Communiqué par M. BONNEAU.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX à XL ; XLVII ; XLVIII, 101, 148). — Parmi les anciens, il faut ajouter les suivants : P. Braillier, auteur de l'ouvrage ayant pour titre : *Déclaration des abus et ignorances des médecins, œuvre très utile à un chacun studieux et curieux de sa santé, composé par P. Braillier, marchand apothicaire de Lyon, pour response contre Lisset Benancio, médecin.* Lyon, par Michel Jove, 1557, in-16.

Claser, Christophe, apothicaire ordinaire du roi, a publié : *Traité de la Chymie, enseignant par une brièvé et facile methode toutes ses plus nécessaires réparations.* Paris, d'Houry, 1673, 2 vol. in-12.

C. Claser, ainsi que son associé Sainte-

Croix, périrent en distillant leurs drogues, et c'est alors que la justice ayant pénétré dans leur ténébreuse officine, fit la découverte de certaines pièces qui motivèrent l'arrestation de la Brinvilliers et de ses complices, et furent le point de départ de l'affaire des poisons.

Parmi les contemporains, il ne faut pas oublier notre savant confrère et collaborateur à l'*Intermédiaire*, M. E. Grave, auteur d'un grand nombre d'écrits historiques sur la ville de Mantes et ses environs.

PAUL PINSON.

—

Anthropophages français (XLIX, 217, 369, 399, 550; L, 104).—Notre confrère Candide nous a conté l'histoire du vigneron (qui portait un nom d'apothicaire) Simon Potard, lequel, pendant le siège de Sancerre, en 1573, avait mangé sa propre fille, et ce, en compagnie de sa femme et d'une vieille voisine qu'il avait invitée.

Le crime de Potard n'est pas niable, mais, dans l'intérêt de l'histoire et de la justice, on ne doit pas lui enlever le bénéfice des circonstances atténuantes auxquelles il a droit.

D'abord sa fille n'avait que 3 ans, ce n'est peut-être pas une raison, mais elle était morte, ce qui en est une ; et même elle était morte de faim, cela montre bien la misère extrême dans laquelle était la famille Potard. De plus, Potard n'avait pas poussé le cynisme jusqu'à inviter sa voisine à déjeuner, celle-ci, la vieille *Philippe de la Feuillée*, n'a participé au repas que parce qu'elle logeait chez les Potard.

Nous savons que Jean de Leri les surprit et les fit arrêter.

Voici la fin de l'aventure :

Sur le champ on les conduit en prison, où la vieille Philippe mourut le lendemain : les deux autres avouèrent le fait, mais la femme déclara que son mari avait fait cuire la chair de sa fille d'abord à son insu, puis malgré elle quand elle s'en fut apperçue, et qu'enfin à sa persuasion elle en avait mangé avec lui et avec la vieille Philippe.

Comme ces gens n'avaient pas bonne réputation d'ailleurs, on compulsa les registres du Consistoire, et l'on trouva bien des choses à leur charge. Potard fut convaincu d'autres crimes ; en conséquence, le 28 juillet, le Conseil de la ville le condamna à être brûlé vif et la femme à être étranglée ; puis on déterra le corps de la vieille Philippe que l'on jeta au feu avec celui de la femme.

Nous préférons donc savoir que Potard et sa femme avaient d'autres crimes sur la conscience car, dans les conditions où les choses se sont passées leur châtiment aurait peut-être pu paraître excessif, surtout quand nous aurons dit que d'autres faits, aussi extraordinaires, se sont produits pendant le même siège.

Bernot de Charaut, qui fut bailli de Sancerre en 1685, assure avoir vu dans le dépôt du Greffe de cette ville une sentence publiée par les soldats qui, après avoir essayé de manger les corps des gens tués par les ennemis (il est vrai que ce n'étaient pas leurs enfants) avaient délibéré que, si la famine continuait, ils se jetteraient sur les vivants.

Hâtons-nous d'ajouter que le siège fut terminé peu après et qu'ils n'eurent pas à recourir à cette extrémité.

Il n'en est pas moins certain que Potard, sa femme, et la vieille Philippe n'ont pas été, pendant le siège de Sancerre, les seuls anthropophages, et que si les Potard ont commis le crime de manger leur fille, ils n'ont pas commis celui de la tuer ; ils ont donc droit, de ce chef, aux circonstances atténuantes.

PILA.

—

L'œil de verre de M. Waldeck-Rousseau (L, 272). — Toute la presse s'est intéressée à la révélation de ce petit fait : M. Waldeck-Rousseau n'avait qu'un œil. Ce fait, ignoré, n'était pas niable, il ne fut pas nié. Mais le *Temps* qui s'était documenté à la meilleure source, a officieusement répondu en contestant que l'œil perdu ait été remplacé par un œil de verre :

L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* publie une lettre signée d'un pseudonyme où il est dit, à tort, que M. Waldeck-Rousseau avait un œil de verre, comme Gambetta. Ce qui est vrai, c'est que M. Waldeck-Rousseau n'y voyait plus de l'œil gauche, à la suite d'une opération qu'il avait subie dans sa jeunesse et qui ne l'empêcha pas, d'ailleurs, de s'engager dans la garde mobile en 1871.

Il résulterait de cette note que M. Waldeck n'y voyait presque plus de l'œil gauche à la suite d'un accident, c'est une atténuation : M. Waldeck-Rousseau n'avait plus d'œil gauche.

Le *Gaulois*, à la suite de notre information, a fait une enquête très curieuse, agrémentée de spirituelles anecdotes sur ce petit mystère. Il s'en est entretenu avec le docteur Trousseau :

L'éminent oculiste, dit notre confrère, nous expliquait que l'on peut très bien avoir un œil de verre sans que personne s'en aperçoive.

— J'ai vu M. Waldeck-Rousseau, nous dit-il, l'année dernière, à un dîner de chasse. Je vous avoue que je n'ai pas pris garde à son œil de verre. Les convenances, d'ailleurs, m'interdisaient de porter trop fixement mes regards sur les siens. Pourtant, je savais, ou plutôt j'avais entendu dire vaguement, que M. Waldeck-Rousseau portait un œil artificiel. Est-ce vrai ? Est-ce une légende ? Je ne veux pas prendre parti dans cette controverse ».

M. Trousseau nous donna ensuite une très intéressante consultation sur la matière.

— « L'œil de verre, fit-il, peut être parfaitement conforme à l'œil resté sain, comme forme et couleur. On imite aujourd'hui admirablement la nuance et même l'expression de l'autre œil. Toutefois, quand l'œil de verre a été placé après l'enlèvement complet de l'organe malade, il est doué d'une mobilité inférieure à celle de l'autre. Dans ce cas, il existe toujours un enfoncement caractéristique de la paupière supérieure. C'est ce qui fait qu'un oculiste exercé reconnaît en général, à première vue, la présence d'un œil artificiel.

» Pourtant les élèves qui commencent l'étude de l'ophtalmologie sont souvent trompés par les apparences. Il m'est arrivé de soumettre à l'examen de mes élèves des malades portant un œil de verre et de les voir fort embarrassés, cherchant et recherchant quelle pouvait être l'affection de cet œil artificiel.

» En résumé, l'œil artificiel est facilement reconnaissable, s'il y a eu enlèvement complet du globe oculaire. Il est presque absolument invisible si l'enlèvement de ce globe n'a été que partiel, car alors l'œil artificiel a un support plus régulier et doué, en même temps, d'une mobilité bien plus satisfaisante. Aussi, faisons-nous tous nos efforts pour conserver la plus grande partie du globe quand il n'y a pas de danger pour l'autre œil. L'opération, du reste, n'offre aucun danger pour le malade. En cinq ou six jours, le malade qui n'a gardé le lit que vingt-quatre heures se trouve guéri, et, trois semaines après, on peut l'autoriser à porter la pièce artificielle ».

L'œil artificiel tel qu'on le fabrique aujourd'hui a l'avantage de pouvoir être posé et retiré sans difficulté. On arrive à lui donner presque l'illusion de la vie, c'est-à-dire qu'il est mobile et brillant comme l'œil naturel.

Comme Gambetta, M. Waldeck-Rousseau va avoir, lui aussi, sa légende : la légende de l'œil de verre.

*
* *

Le *Phare de la Loire* nous communique l'extrait suivant de son numéro du 9 novembre 1870, auquel il était fait allusion dans l'article de notre collaborateur :

M. Waldeck-Rousseau, maire de Nantes, nous adresse la lettre suivante, que nous publions avec un sympathique empressement :

« Donnez place, je vous prie, dans votre journal, à la note que voici.

» Mon plus jeune fils, attaché au barreau de Saint-Nazaire, fait partie de la garde nationale et va partir avec elle. *Il pouvait se prévaloir d'exemptions péremptoires* : il ne s'est pas présenté au conseil de révision. Mon fils aîné, qui est au barreau de Nantes, est marié et père de famille. Il appartient au ban de la garde nationale sédentaire qui vient d'être mobilisée et n'en décline aucun des devoirs. Il a accepté de faire partie de l'état-major du colonel alors que les hommes mariés n'étaient pas appelés au service actif. Il résignera son grade si l'état-major est empêché de faire campagne.

» Des lettres sans signature me reprochent d'avoir placé mes enfants en dehors des devoirs périlleux qui sont imposés à tous les citoyens. Je ne puis tolérer plus longtemps cette indigne imputation ; et puisqu'il ne m'est pas donné de connaître ses auteurs, je suis contraint de protester publiquement, au nom de mes enfants et au mien. Si ceux qui m'ont écrit ont voulu me causer une douleur, qu'ils soient satisfaits, ils ont largement réussi... WALDECK-ROUSSEAU.

(*Phare de la Loire*, 9 novembre 1870).

Le père dit de son fils qu'il pouvait se prévaloir d'*exemptions péremptoires* : c'est l'allusion à la perte de l'œil gauche.

M. Waldeck-Rousseau n'avait bien qu'un œil.

—

Entrées gratuites (L, 62). — Il est certain que, de tout temps, les entrepreneurs de spectacles publics ont laissé pénétrer gratuitement dans leurs salles, les personnes qui pouvaient leur être utiles à un titre quelconque.

En ce qui concerne plus particulièrement les filles, il est non moins certain qu'elles ont toujours été reçues gratuitement, et même rétribuées, dans les établissements où leur présence était nécessaire pour attirer la clientèle masculine.

Cela n'a jamais été guère possible dans les salles de théâtre proprement dites où la fille, restant assise une partie de la soirée, ne peut être abordée que pendant les entr'actes ou à la sortie du spectacle, mais, dans les salles de bal, dans les jardins consacrés aux fêtes, concerts, etc., en un mot dans la plupart des établisse-

ments publics fréquentés par les viveurs et où l'on peut se promener, la fille a toujours été admise sans rétribution.

C'est surtout depuis la création des *music-halls* que les filles ont trouvé, en dehors des salles de bal, un asile gratuit pour l'exhibition de leurs charmes.

Personne n'ignore, en effet, que les premiers de ces établissements sont de véritables marchés de chair humaine et, ainsi que le fait si justement remarquer sir Graph, tout le monde sait que, quelles que soient les attractions de la scène, la salle serait vite désertée si les courtisanes qui en font le principal ornement n'y étaient plus reçues.

On peut, d'ailleurs, faire la même observation pour certains cafés et restaurants fréquentés par les noctambules, où la prostitution s'étale publiquement, et qui seraient obligés de fermer leurs portes si les filles n'y trouvaient toutes les facilités désirables pour y exercer, sans frais, leur triste et pénible profession.

En résumé, à la question de sir Graph, je crois que l'on peut répondre : Ce quasi-privilège existe depuis aussi longtemps que les salles de divertissements elles-mêmes.

Maintenant puisqu'il s'agit d'entrées gratuites, je me permets d'étendre un peu le sujet, en rappelant ce fait assez peu connu, je crois, que sous Louis XIV, les officiers et les gens du roi s'arrogeaient le droit de pénétrer dans les théâtres sans bourse délier et, qu'à la demande des comédiens, le roi édicta des règlements pour interdire cet abus qui ne s'en renouvela pas moins plus tard, si l'on en croit les *Mémoires de Lekain* qui contiennent une longue réclamation contre cet usage avec une liste des noms et des qualités des amateurs de théâtre gratuit.

Louis XVI dut aussi renouveler les défenses maintes fois faites par ses prédécesseurs et on trouve dans une ordonnance royale du 2 avril 1780, la disposition suivante :

Sa Majesté fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et conditions qu'elles soient, même aux officiers de sa maison, gardes, gendarmes, chevau-légers, aux pages de S. M., ceux de la Reine, des princes et princesses de son sang, d'entrer à l'Opéra, ni aux Comédies Française et Italienne, et à tous autres spectacles, sans payer.

Cette ordonnance présente en outre une particularité curieuse, car elle indique que Louis XVI n'avait pas attendu la Révolution pour supprimer certains privilèges de caste et établir un commencement d'égalité entre les citoyens.

Elle se termine, en effet, ainsi :

Veut et entend Sa Majesté *qu'il n'y ait aucune préséance marquée ni place pour les carrosses, et qu'ils aient tous, sans aucune exception ni distinction, à se placer à la file les uns des autres*, au fur et à mesure qu'ils arriveront aux entrées des spectacles, sans pouvoir même doubler ni embarrasser le devant des spectacles qui sera réservé libre pour la facilité du défilé, de façon que la voie publique ne puisse être embarrassée, et qu'à l'entrée et à la sortie des dits spectacles, les cochers soient tenus de prendre la file, sans en former plusieurs, ni sans se couper les uns les autres.

Toute infraction à ces dispositions était punie d'emprisonnement.

Sous le Premier Empire, les comédiens se plaignirent de nouveau, par l'intermédiaire de M. de Rémusat, de l'abus des entrées gratuites. Napoléon Ier répondit en s'inscrivant pour 12.000 fr. d'augmentation sur le prix de sa loge et en donnant ordre que toutes les personnes attachées au gouvernement imitassent proportionnellement son exemple.

Puis, dans le règlement du 25 avril 1807, sur les théâtres, il fit insérer l'article suivant :

Les spectacles n'étant point au nombre des jeux publics auxquels assistent les fonctionnaires en leur qualité, mais des amusements préparés et dirigés par des particuliers qui ont spéculé sur les bénéfices qu'ils doivent en tirer, personne n'a le droit de jouir gratuitement d'un amusement que l'entrepreneur vend à tout le monde.

Les autorités n'exigeront donc d'entrées gratuites des entrepreneurs, directeurs ou régisseurs de spectacles et concerts, que pour le nombre d'individus jugé indispensable pour le maintien de l'ordre et de la sécurité.

EUGÈNE GRÉCOURT.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

L° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Septembre 1904

40e Année

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1051

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Manuscrits inédits d'André Chénier. — L'*Intermédiaire*, grâce à l'obligeance de ses collaborateurs, pourrait-il me fournir le renseignement suivant :

Quels ont été l'héritier ou les héritiers de Madame Elisa de Chénier, veuve de M. Gabriel de Chénier qui a légué à la Bibliothèque nationale les manuscrits de son oncle, le poète André Chénier ?

M. Gabriel de Chénier, outre les manuscrits légués à la Bibliothèque nationale et à celle de Carcassonne, devait posséder (il le dit dans la notice mise en tête de l'édition en 3 volumes qu'il publia chez Lemerre, en 1874) et a dû laisser à Madame Elisa de Chénier des lettres, des papiers, les vers de jeunesse, les livres d'André Chénier.

Dans quelles mains ont passé ces précieuses reliques ?

Avec tous mes remerciements anticipés.

José-Maria de Heredia,
à la Bibliothèque de l'Arsenal. 1, rue de Sully.

Le manuscrit de Don Juan. — On a beaucoup parlé, ces derniers temps, du manuscrit du *Don Juan* de Mozart. Où se trouve-t-il exactement ; et quels en ont été les vicissitudes ? Y.

Les moustaches de Molière. — Il est d'un usage constant de représenter Molière avec des moustaches. Le buste de Houdon, inspiré sans doute par le Molière couronné de Pierre Mignard, le Molière de Coypel, le « vray portraict de M. de Molière en habit de Sganarelle », le Molière du tableau des farceurs français et italiens, pour ne citer que les images les plus classiques, nous font voir le poète avec des moustaches. Seul le portrait gravé par Ad. Lalauze d'après le portrait peint vers 1658, et placé en tête du livre de M. J. Loiseleur, nous montre un Molière jeune, la lèvre supérieure à peine garnie d'un léger duvet.

Or, une question se pose. La plupart des rôles créés par Molière, tels que ceux d'Harpagon, d'Argon, etc., se jouent *sans moustaches*. Que faut-il en conclure ? Que Molière jouait tous ses rôles avec des moustaches, et que ce sont ses successeurs qui ont pris sur eux de changer la tradition ? Ou bien que Molière jouait tantôt avec des moustaches, et tantôt sans ? Pour le rôle d'Orgon, il n'y a pas de discussion possible. Dorine parle de la « large barbe » au travers du vitrage de son maître. Qu'en disent les moliéristes ? Se représentent-ils le maître jouant sans moustaches ? Mais alors que faut-il penser des portraits ? Nous rappellerons que les acteurs italiens de l'époque — ainsi du reste qu'aujourd'hui — conservaient presque tous leurs moustaches au théâtre. Molière n'a-t-il pas suivi l'usage de ses collègues italiens ? H. L.

L'examen de la fiancée royale. — En racontant les préliminaires du mariage conclu en 1385, entre « le jone roi

de France et madame Isabel, fille au duc Estiène de Bavière », Froissart écrit :

Il est d'usage en France que quelconques dame, com fille de hault signeur que elle soit que il convient que elle soit regardée et avisée toute nue par dames, à savoir se elle est propise et formée à porter enfans.

Froissart. éd. G. Raynaud, 1899, t. XI, p. 224.

Cette coutume existait déjà un siècle auparavant, comme paraît l'établir une note que j'ai récemment publiée ici même dans une question qui n'a pas reçu de réponse (XLIX, 555.) La fiancée était examinée tantôt par des matrones, tantôt par des ambassadeurs, et toujours toute nue.

A quelle époque remonte ce singulier usage ? Quand fut-il abandonné ? S.

—

Le portrait peint de la Laure de Pétrarque, par Simone di Martino. — Vers 5 du Sonnet LVIII et vers 1 du sonnet LIX du Pétrarque, figure le nom de Simone.

Or, ce Simon n'est autre que l'ami de Pétrarque, le célèbre Siennois Simone di Martino, le seul rival de Giotto, avec qui il travailla à la Navicella de l'ancienne église Saint-Pierre, à Rome, qui était allé s'installer à Avignon, où il peignit, pour Benoît XII, l'*Histoire des martyrs*, et où il mourut en 1344. Serait-il possible de retrouver ce portrait de la Laure de Pétrarque dont, au surplus, Vasari avait déjà parlé, mais qu'il a erronément appelé Memmi?

H. A. H.

—

Duc d'Aiguillon ; son rôle en 1789. — Le mémoire de Louis XVIII sur Marie-Antoinette, publié par M. Ernest Daudet dans la *Revue des Deux-Mondes*, renferme, à propos du duc d'Aiguillon, la phrase suivante :

« Il s'est acquis une hideuse célébrité dans la nuit du 6 octobre 1789 ».

M'occupant de reconstituer dans leurs menus détails les scènes des 5 et 6 octobre 1789, je n'ai trouvé nulle part trace de l'intervention, dans la nuit du 6 octobre, du duc d'Aiguillon, dont je ne savais qu'une chose : c'est que dans une autre nuit, celle du 4 août, il monta le second à la tribune de l'Assemblée Nationale pour voter l'abolition de la féodalité. Je serais heureux si quelqu'un pouvait m'expliquer en quoi a consisté la *hideuse célébrité* acquise par le duc d'Aiguillon dans la nuit du 6 octobre, d'après le royal écrivain.

G. B. T.

—

Mariage du duc d'Enghien. — Le mariage du dernier duc d'Enghien a été, à plusieurs reprises et notamment dans ces derniers temps, vivement contesté, et les arguments mis en avant des deux côtés ne paraissaient pas reposer sur des bases irréfutables.

L'*Intermédiaire* du 10 août, col. 165, affirme non seulement que le mariage a eu lieu, mais encore qu'il a été bénit par l'abbé Weinbron, grand vicaire du cardinal de Rohan, et que les témoins étaient le baron de Grunstein et le marquis de Thumery.

Aurait-on retrouvé l'acte de mariage et quelle en serait la date. Si non sur quelle preuve se base-t-on pour donner des renseignements aussi précis ? A. E.

*
* *

Ce problème a déjà été soulevé dans l'*Intermédiaire*, tomes IX, X, XIV — Voyez *l'Amie du duc d'Enghien*. — L'opinion commune penchait vers la négative.

—

Louis II de Bavière. — Existe-t-il une bibliographie des ouvrages le concernant ? E. L.

—

Un chancelier de Savoie supplicié. — Guillaume de Bolomier, chancelier de Savoie, fondateur du chapitre de Poncin (Ain), érigé le 8 août 1440, par le pape Félix V, s'était fait préparer, dans le chœur de la collégiale, un tombeau magnifique. Il eût pu s'éviter cette dépense, car « il fut enseveli, ai-je lu quelque part, une pierre au cou, au fond du lac de Genève. » Je voudrais bien apprendre pour quel méfait ce personnage fut ainsi traité ? AXEL.

—

Les servantes dans l'ancienne famille française. — Quel est le meilleur ouvrage à consulter sur les servantes à gages dans l'ancienne France ? (Situation sociale, droits et devoirs, costume, mœurs, etc.)

A défaut de bibliographie, quelques lecteurs pourraient-ils nous communiquer leurs notes sur le sujet ? Tour à tour la servante paraît être une esclave ou une

amie. Entre ces deux extrémités, quelle était sa situation normale ? S.

—

Hugues van der Goes, miniaturiste ? — Un jeune écrivain et historien d'art, M. Sander Pierron, étudiant dans l'*Art moderne* de Bruxelles (7, 14 et 21 août) l'œuvre de Hugues van der Goes et rappelant qu'on a fait parfois honneur au maître gantois de quelques-unes des merveilleuses miniatures du *Bréviaire Grimani*, se demande s'il ne faudrait pas lui attribuer, avec beaucoup plus de vraisemblance, celles des manuscrits consacrés par Jean Gielemans à la vie des saints du Brabant.

Si l'affirmative était démontrée, l'examen minutieux de ces miniatures permettrait de fixer enfin les caractéristiques du style de van der Goes et de déterminer les œuvres dont il est l'auteur, la *Nativité* de Florence étant jusqu'ici la seule dont l'authenticité soit indiscutable.

On voit immédiatement l'importance du problème. L'argumentation de M. Pierron est très séduisante, et il eût pu la préciser davantage, comme je vais essayer de le faire ici.

Jean Gielemans, né en 1427, était un moine de Rouge-Cloître, près de Bruxelles. C'est là qu'il composa, outre son *Primordiale Rubeæ Vallis* et son *Hystoriologium Brabantinorum*, les ouvrages suivants : *Sanctilogium* (4 vol., le deuxième écrit en 1471, le troisième en 1479) ; *Agyologium Brabantinum* (2 vol., 1476-1484) ; *Novale Sanctorum* (2 vol., 1483-1485). Il mourut en 1487.

Or, Hugues van der Goes, doyen du métier des peintres de Gand, de la Noël 1473 à la Noël 1475, s'était retiré dès la fin de son décanat à « Roode Clooster » et il n'y mourut qu'en 1482, succombant à la maladie mentale dont il avait été frappé très peu de temps auparavant. Il a donc vécu plus de six années auprès de Gielemans, alors sous-prieur. Et divers documents, surtout la chronique de son contemporain Gas-

par Ofhuys, un autre moine de Rouge-Cloître, nous apprennent que Hugues continuait dans sa retraite, d'ailleurs fort peu sévère, ses travaux artistiques. « Le frère convers dont il est ici question, dit Ofhuys, avait acquis une grande réputation dans notre ordre ; grâce à son talent, il y était devenu plus célèbre que s'il fût resté dans le monde... Et comme il excellait à peindre le portrait, des grands et d'autres, même le très illustre archiduc Maximilien, se plaisaient à le visiter... Il était préoccupé à l'excès de la question de savoir comment il terminerait les œuvres qu'il avait à peindre et qu'il aurait à peine pu finir, disait-on, en neuf années. »

Ne semble-t-il pas probable que le pieux hagiographe aura fait appel à l'aide de son compagnon pour illustrer ses livres, l'*Agyologium* qu'il écrivait à ce moment même et dont les miniatures émerveillèrent jusqu'au XVIIIe siècle les visiteurs du couvent — avertis par le *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, de la valeur de la « collection de Guillimans » ?

Van der Goes, écrit M. Sander Pierron, était le seul peintre contemporain capable de commencer et de mener à bonne fin pareille entreprise. Les frères van Eyck étaient morts depuis une quarantaine d'années ; Roger van der Weyden avait succombé en 1462 (*lisez : 1464*) ; Hans Memling œuvrait à Bruges dans l'ivresse de sa jeune gloire. A Bruxelles, Hugues van der Goes n'avait point de rival, point même de disciple. Les *scriptoria* monastiques de la forêt de Soignes comptaient, à vrai dire, de son temps des enlumineurs ; mais c'étaient plutôt des ornemanistes que des compositeurs. Et l'atelier de Rouge-Cloître, moins célèbre que ceux de Groenendael et de Sept-Fontaines, n'avait que des copistes, que des calligraphes... On pourrait objecter que tout le monde ignore si vraiment van der Goes a pratiqué la miniature ; mais tous les peintres gothiques étaient à proprement parler des miniaturistes, comme ce fut le cas aussi pour les primitifs italiens. Entre les plus fameux, Fra Angelico, Cimabue et Giotto ne s'adonnèrent-ils pas également à la peinture sur vélin et à la peinture sur panneau ? En somme, selon une heureuse expression de Louis Viardot, les maîtres primitifs sont des miniaturistes agrandis.

Une vérification s'impose, et je viens solliciter le concours de nos collaborateurs viennois, érudits et critiques. Le manuscrits hagiographiques de Jean Gielemans se trouvent aujourd'hui, en effet, avec son *Hystoriologium*, dans la bibliothèque de l'empereur d'Autriche (Voir M.-A. Becker, *Die Sammlungen der vereinten Familien-und Privat-Bibliothek Sr. M. des Kaisers*, tome I, Vienne 1873, col. X-XI, et *Analecta Bollandiana*, tome XIV, Bruxelles 1895, pages 5 à 88). Peut-être le texte lui-même fournira-t-il une indication ; en tout cas, il faudra étudier les miniatures en prenant pour base de comparaison le triptyque certainement authentique de van der Goes : la *Nativité* du musée des Offices.

Il existe de ce tableau une bonne photographie faite par Alinari, de Florence, et M. Henri Hymans, dans son admirable traduction annotée du *Schilder-Boeck* de van Mander, signale deux autres reproductions : une gravure sur cuivre dans E. Foerster, *Denkmale deutscher Kunst*, tome XI ; une gravure sur bois dans Woltmann, *Geschichte der Malerei*, tome II. Foerster en a donné, en outre, une description extrêmement détaillée.

J'ai fait faire, spécialement pour l'*Intermédiaire*, un croquis de cette *Nativité* de Hugues van der Goes et lui en envoie le cliché. A. BOGHAERT-VACHÉ.

P. S. — Depuis que ceci a été écrit, les polémiques ont commencé : Voir les objections de M. l'abbé Henry Moeller dans l'*Art moderne* du 28 août et dans *Durendal*, livraison d'août, et ma réplique dans la *Flandre libérale* du 30 août.

Ecrivains latins ayant écrit en grec. — Pourquoi Hérodien, par exemple, a-t-il écrit en *grec* son *Histoire romaine*, alors qu'il vécut à *Rome*, et qu'il remplit une fonction auprès d'un prince ? Est-ce pour empêcher quelques-uns de ses contemporains, ne sachant pas le grec, de prendre connaissance de son manuscrit ? Est-ce pour une autre cause ? A-t-on quelques données sur ce point ?

MARCEL BAUDOUIN.

Le procès des 79 voleurs. — Où pourrait-on trouver des détails circonstanciés sur le procès « des 79 voleurs » qui émut Paris en 1841-1842. Le verdict fut rendu en août de cette dernière année.

L.

Martin, dit Baudinière, et Plouzin. — Ces deux officiers des armées vendéennes furent nommés colonels et anoblis sous la Restauration en 1818 et 1819. Jean-Baptiste-Marie Martin, dit Beaudinière de la Pommeraye, est né à la Pommeraye (Maine-et-Loire) le 20 février 1769 et Guillaume Plouzin est né à Belligrie (Loire-Inférieure) le 7 avril 1767. Pourrait-on donner des renseignements sur leurs familles et leurs descendances ?

A. R.

—

Théophile Mercier. — Pourrait-on me donner des renseignements sur ce personnage à qui, en juillet 1871, l'avocat Lachaud écrit une lettre pour lui reprocher (avec bonne grâce) de trop corriger sur épreuves les écrits, probablement les *Mémoires*, de madame Lafarge ?

Théophile Mercier demeurait alors rue Saint-Honoré, 398. EGO.

—

Madame Lafarge, le Glandier et les Chartreux. — En 1869, les Chartreux firent l'acquisition du Glandier, « château de la Corrèze » où Mme Lafarge fut accusé d'avoir empoisonné son mari. Les Chartreux l'occupaient-ils encore au moment des derniers décrets et pourrait-on me renseigner ? EGO.

—

Comtesse Mac-Namara. — Un obligeant confrère d'Angleterre et de *Notes and Queries* pourrait-il donner quelques renseignements sur les père et mère, les prénoms du mari, leur descendance (s'il y a), leurs familles et leurs armoiries — de Anne Peele de Nelson, veuve de S. G. de Mac-Namara, née à Somerdy-Park (Angleterre) le 1er aout 1797. Elle fut créée comtesse, à titre personnel, par lettres patentes du roi Charles X du 3 mai 1828, sans autres détails et par exception sans réglement d'armoiries qui permettraient d'identifier les familles Mac-Namara et Peele de Nelson.

RÉVÉREND.

—

La comtesse Marie-Francisca de Montijo. — Quel est le lien de parenté qui doit exister entre l'impératrice et la comtesse de Montijo (Maria-Francisca de Sales de Porto-Carrero-Guzman et Zuniga) qui avait des propriétés en Catalogne, vers 1795 ? R. F.

—

L'oraison dominicale en 150 langues. — Exemplaire de S. S. le Pape Pie VII. — L'*Intermédiaire* qui ne fait pas de politique, et qui n'est point, lui, que je sache, en rupture de relations avec le Vatican : ne pourrait-il pas, alors, nous faire savoir, si l'Exemplaire tout spécial de l'*Oraison* dont il vient d'être parlé ci-dessus (L. 167), et qui fut tiré, feuillet par feuillet, par cent cinquante presses différentes, à l'Imprimerie impériale en 1805, et relié, séance tenante, sous les yeux mêmes du Pape Pie VII et à lui offert, par le Directeur d'alors, M. J.-J. Marcel, — se trouve, encore aujourd'hui, conservé à la Bibliothèque papale du Vatican ? ULRIC R.-D.

—

Armoiries à déterminer : à une aigle au vol abaissé. — *D'azur, à une aigle au vol abaissé de... et au chef d'or, chargé de trois glands de sinople.*

L'écu est surmonté d'une couronne de comte, surmontée elle-même d'un chapeau d'évêque à 10 houppes de chaque côté. Au sommet dextre de l'écu, une mitre, une crosse à sénestre,

Ces armes se trouvent sur des plaques de cheminée. T.

—

Titres celtiques. — Quel aimable érudit veut-il bien m'expliquer comment se conservent, se transmettent et se reconnaissent en Ecosse, en Irlande et au pays de Galles, les vieux titres héréditaires qui y existent, paraît-il, depuis des temps immémoriaux, tels The Master of Napier, The Knight of Glyn, The O' Connor Don, etc., etc. ?

Ces titres sont-ils reconnus par l'usage ou bien par les autorités nobiliaires compétentes ? Je sais qu'ils sont admis, même à la cour. Est-ce en vertu de quelque formalité ou concession spéciale ?

ZANONI.

—

Histoire de Ville d'Avray. — Au mois de mai 1896, M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort récemment, avait sur le métier, depuis plusieurs années, un travail historique sur la commune de Ville d'Avray. Ayant appris que j'étais l'auteur d'une Bibliographie du département de Seine-et-Oise restée ma-

nuscrite, il me pria de lui envoyer une liste des ouvrages et documents imprimés et manuscrits que j'avais catalogués concernant cette localité, ce que je fis avec le plus grand plaisir.

Je désirerais savoir si cette histoire du savant numismate a vu le jour. Dans le cas contraire, pourrait-on me faire connaître le nom de la personne détentrice du manuscrit ?

PAUL PINSON.

—

Une correspondance du Père Didon. — Sait-on à qui furent adressées les : *Lettres du Père Didon à un ami*, publiées chez Perrin en 1902 ? F-Y.

—

« Je lis pour m'élever et non pas pour m'instruire » ; citation à retrouver. — De qui ce mot d'un moraliste : « Je lis pour m'élever et non pas pour m'instruire ? » G. F.

—

Termes de marchands drapiers — Je relève ce qui suit dans un ancien manuscrit :

1441. Colin du Breil eust de la garde-robe du Duc 5 aulnes de fin gris de Montrevilliers pour une robe, et 2100 de fin gris à 9 tires pour l'asseoir, avec 100 vestes de gris en timbre pour les retz ; *Item*, 5 aulnes de fin morguain pour aultre robe, et 1600 de menue... pour l'asseoir.

Je comprends à peu près ce que devaient être le *fin gris* et le *fin morguain*, mais pourrait-on me fournir quelques éclaircissements sur ces *tires*, ces *vestes*, ce *gris en timbre*, ces *retz* ; sur l'aulnage un peu démesuré, à première vue, de certains articles, et sur la signification, dans ce texte, du mot *asseoir* ?

Vte DU BREIL DE PONTBRIAND.

—

Les calembours dans les dénominations. — On vient de découvrir un nouvel anesthésique supérieur à la *cocaïne* et moins dangereux qu'elle : il se nomme la *stovaïne*.

Or, il tire son nom de l'anglais *stove*, fourneau, parce que c'est un M. Fourneau qui l'a découvert.

Un autre M. *Fourneau*, le chansonnier, a traduit son nom en latin : *Fornax* et l'a retourné en russe « Xanrof ». Quelle belle chose que de savoir plusieurs langues ! On les met toutes à contribution ! Ainsi la *fuchsine* a été inventée par un M. *Renard*, en allemand *fuchs*.

Nos collaborateurs connaissent-ils d'autres exemples du même genre ?

PAUL ARGELÈS.

—

Lancier du Roi. — Il a été plusieurs fois question dans l'*Intermédiaire* III ; XIV ; XXII, d'un sieur Bligny, marchand d'estampes et lancier du Roi. Il y a si longtemps de cela, que je ne sais plus si on a cité un autre « lancier » qui se nommait Clair-Christophe Mercier, et à sa mort (1757) s'intitulait peintre et « lancier de la grande écurie du Roi. » Comme Bligny, il demeurait dans la cour du manège, aux Tuileries, et Bligny lui avait probablement succédé dans sa charge ; mais n'y avait-il qu'un seul « lancier » à la fois et les réponses des tomes III, XIV et XXII que je ne puis vérifier, ont-elles expliqué cette fonction ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Jeu de massacre : son origine. — On sait en quoi consiste ce jeu, dans les foires. Le joueur frappe des personnages avec une boule.

D'où vient l'expression *massacre* ? Non de *massacrer*, évidemment, mais de *masquer*. Masque se dit en italien *maschera*, qui a fait à certaine époque *mascre*, en français d'oc, *mascarade*, etc., puis *massacre*.

Quelle est l'origine de ce jeu et l'étymologie de son nom ? Les traités spéciaux sur la matière sont muets à ce sujet.

G. DE M.

—

Fer de cheval dans les églises. — Dans deux églises de l'arrondissement de Mantes, j'ai trouvé des fers de cheval dans l'ornementation. Ils sont au tympan de la petite église de Villers-en-Arthis, et ce tympan est de l'époque de la Renaissance ; et ils font encore motif d'ornement dans l'encadrement très simple d'une fenêtre de l'église de Freneuse près Bonnières. Cette fenêtre sans grand caractère, peut être du xve siècle. Quelle est la signification de ces fers ? Les deux églises sont dédiées à saint Martin. L'abbé Corblet ne dit rien de cet attribut, dans son *Vocabulaire des symboles*. E. GRAVE.

Réponses

—

Prononciation du nom de Montaigne (L, 166, 249, 297). — La question a déjà été traitée abondamment et savamment dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, en 1866, 1867, 1868, 1869 et 1878. Cette discussion ne me paraît pas avoir abouti à une solution ferme, mais il semble en résulter que la question doit être décomposée en trois questions différentes :

1° Comment prononçait-on le nom de l'auteur des *Essais* dans le pays de Montaigne, c'est-à-dire dans le Bordelais et dans le Périgord ?

2° Comment le prononçait-on à Paris ?

3° Comment Montaigne lui-même prononçait-il et voulait-il que l'on prononçât son nom ?

I. M. S. R-D., qui est certainement le plus autorisé parmi tous ceux qui ont traité la question, nous apprend que le poète bordelais de Brach, l'intime ami de Montaigne, écrivait Mont*a*gne.

Cette constatation, jointe à ce que, dans le Bordelais, comme le remarque également M. S. R-D, on prononce actuellement de Lachass*a*gne le nom qui s'écrit de Lachass*ai*gne, rend très vraisemblable, mais non certain, à mon sens, que la prononciation usuelle, dans le Bordelais, au seizième siècle, était Mont*a*gne.

Mais, dans le Périgord et autour du château où il est né, et où il a passé son enfance et une partie de sa vie, prononçait-on Mont*a*gne ?

Sur ce point, aucun renseignement direct ; mais j'avoue que lorsque j'observe que dans le Périgord, pays des marrons et de Montaigne, le mot chataigne se prononce chat*è*gne, et non chat*a*gne, bien que le mot vienne de *castanea*, je croirais volontiers qu'on devait prononcer aussi Mont*è*gne.

II. Dans les discussions ci-dessus rappelées, on a affirmé qu'Etienne Pasquier, contemporain et ami de notre philosophe, écrivait Mont*a*gne, et par conséquent ne devait pas prononcer Mont*è*gne. Mais la remarque est inexacte. En effet, dans la seule de ses lettres où Pasquier ait écrit le nom de l'auteur des *Essais* (Lettre I du Livre XVIII, adressée à M. Pelgé), son nom revient cinq fois ; il est écrit Mont*ai*gne et non pas Mont*a*gne.

On m'a fait remarquer aussi que dans de Thou, auteur contemporain du philosophe, il y a Mont*a*gne. Mais de Thou, ayant écrit son admirable et non encore assez admirée Histoire en latin, l'orthographe Mont*a*gne est le fait du traducteur et non celui de l'historien lui-même, qui a écrit *Montanus*, ce qui ne nous éclaire pas sur la manière dont il prononçait Mont*ai*gne ; car bien qu'on prononçât « des *Mont*aig*n*ards » (habitants des montagnes), il eût certainement écrit en latin, comme Tite-Live : *Montani*.

En faveur de la prononciation Mont*è*gne, à Paris, on rappelle de nombreux vers de poètes contemporains de Montaigne, où les mots en *aigne* riment avec les mots en *eigne* : camp*ai*gne par exemple, y rime avec ens*ei*gne, ce qui prouve que ces poètes prononçaient camp*è*gne ; et le nom de La Chass*ai*gne qui, dans Du Bellay, rime également avec ens*ei*gne, se prononçait donc aussi, en dehors du Bordelais du moins : de Lachass*è*gne. et non de La Chass*a*gne.

J'ajouterai deux autres vers de Du Bellay, plus significatifs encore :

Rome qui as veu de tes sept mont*ai*gnes
Tout l'Univers plié sous tes ens*ei*gnes.

On prononce aujourd'hui « les Mont*a*gnes » parce qu'on n'écrit plus les « montaignes », et on prononçait, au XVIe siècle « les mont*è*gnes » parce qu'on écrivait « les mont*ai*gnes ». N'est-il pas assez vraisemblable qu'à cette époque, les mêmes auteurs, à Paris, devaient prononcer « Michel Mont*è*gne » puisqu'ils écrivaient « Michel Mont*ai*gne ».

J'ajoute enfin que, dans une note *manuscrite* de Catherine de Médicis, le nom est écrit « Mont*è*gne », ce qui paraît indiquer qu'à la Cour on prononçait ainsi.

III. Il semble donc qu'au XVIe siècle il y avait deux prononciations différentes du nom de Montaigne : celle de Paris et probablement du reste de la France, y compris le Périgord, et celle du Bordelais.

Mais ce qui ferait mieux notre affaire et nous tirerait tout à fait d'embarras, ce serait de savoir comment l'auteur des *Essais* lui-même prononçait son nom, et comment il désirait qu'il fût prononcé.

On croirait tout d'abord qu'il a voulu aller au devant de nos désirs dans une annotation spéciale. Mais malheureuse-

ment, ici comme dans certains passages des *Essais*, sa pensée peut être interprétée soit dans un sens, soit dans le sens diamétralement opposé.

Sur le précieux exemplaire de l'édition des *Essais* que possède la Bibliothèque municipale de Bordeaux et dont les marges sont couvertes de corrections et d'additions écrites de la main de Montaigne en vue d'une prochaine réédition, on trouve en effet, également écrites de sa main, au verso du frontispice, des recommandations à son imprimeur sur l'orthographe de certains mots. Il lui recommande, en particulier, de ne pas omettre l'*i* dans Campaigne, Espaigne, Gascouigne, d'écrire ces mots de la même manière qu'on écrit « Montaigne », et de ne pas écrire : Campagne, Espagne.

M. Tornezy, en 1866, tire de la forme donnée à cette recommandation cette conclusion que Montaigne prononçait son nom Montagne, cet avis signifiant que l'*i* d'Espaigne, de Campaigne, etc., n'empêche pas de prononcer Espagne, Campagne.

M. I. B. G. (1867) conclut, au contraire du libellé de ce même « Avis à l'Imprimeur», que l'auteur des *Essais* prononçait Montègne, et qu'il voulait qu'on prononçât ainsi ; mais il ne justifie pas sa conclusion.

Je penche pour cette dernière interprétation, et ma raison est tirée non pas de la seule recommandation relative aux mots Espaigne, Campaigne, etc., mais de l'ensemble et du caractère général de l'Avis à l'Imprimeur.

Le but principal de Montaigne, dans cet Avis, est, en effet, de simplifier l'orthographe des mots qu'il cite, en supprimant les lettres parasites et les lettres étymologiques qui obscurcissent le langage, et souvent sans compensation aucune. Il recommande d'imprimer : m*on*tre, m*on*trer, sans *s* (bien que ces mots viennent de *monstrare*), afin qu'on ne les confonde pas avec m*on*stre, m*on*strueux ; d'imprimer *cét* homme au lieu de c'*est* homme ; d'écrire r*è*gle, r*é*gler, au lieu de r*ei*gle, r*ei*gler.

N'est-il pas dès lors vraisemblable qu'il prononçait réellement Campègne, Espègne, et Montègne ?

Dans tout le reste de cet Avis, ce qu'il a voulu, c'est qu'on écrivît comme on prononçait et que l'on simplifiât le plus possible. Or, s'il avait voulu dire que l'on remît l'*i* dans campaigne et Espaigue, alors qu'on prononçait campagne et Espagne, il eût voulu compliquer et non simplifier, et faire le contraire de ce qu'il faisait en recommandant de retrancher l'*s* dans monstre et l'*i* dans reigler. Est-ce vraisemblable ? J'ajoute que s'il avait prononcé Mont*a*gne, il eût écrit Montagne et non Montaigne. Le sacrifice de l'*i*, dans l'écriture de son nom ne lui eût rien coûté. La facilité avec laquelle il a sacrifié, pour des motifs futiles, non pas seulement une lettre, mais la moitié et la principale moitié de son nom : « Eyquem », le nom que portait son père qu'il aimait si tendrement, ne nous permet guère d'en douter.

Dr ARMAINGAUD.

***

Je ne sais si on doit prononcer *Montègne* ou Montagne. J'ai le plus souvent entendu dire Montaigne ; mais je crois devoir faire remarquer qu'il y a fort peu de temps, me trouvant dans l'ancien Perche Gouet, j'ai entendu des cultivateurs prononcer Champaigne, Compaignie et Bordaige (petite ferme). Les enfants qui vont à l'école prononcent Champagne, Compagne, mais les anciens n'ont pas adopté cette manière de parler. Ne serait-ce pas un souvenir de l'ancienne prononciation ? Il ne faut pas trop s'en rapporter à ce que l'on imprimait au XVIIIe siècle, le langage littéraire était peut-être meilleur, mais il était bien différent du langage parlé. J'ai connu dans ma jeunesse une vieille dame, ancienne émigrée, qui prononçait toujours *adret* pour adroit, *étret* pour étroit. Je dois dire que je ne l'ai jamais entendu parler de Montaigne.

MARTELLIÈRE.

Saint Denis, évêque des Gaules a-t-il existé ? (XLII ; XLIII ; L, 112, 237). — *Eleutherius* et *Eleutherios* (en latin *Eleutherius*) signifient le Libérateur, le Sauveur : ce sont des épithètes divines. *Eleutheros* (en latin *Eleutherus*) signifie Libre ou Affranchi : c'est une épithète humaine.

Or, le nom latin de saint Eleuthère est *Eleutherus* ; les textes sont unanimes.

« Eleutherus » était un nom d'homme. On en a d'autres exemples. (Voir MURATORI. *Novus Thesaurus Veterum Inscriptionum*. 1110. 2). Jamais, je le répète, un auteur grec n'a donné l'épithète d'*eleuthe-*

ros à Bacchus, si ce n'est peut-être le lexicographe Hesychius, et encore ce témoignage est-il plus que suspect, d'abord parce qu'il est seul contre tous ; ensuite parce qu'il ne s'appuie sur aucune citation ; enfin parce qu'il est illogique. Le Dionysos mystique étant le Libérateur, ne peut pas être l'Affranchi.

Bref, on nous demande aujourd'hui de traduire *Dionysii Eleuthere* comme si Dupuis avait écrit : *Dionysi Eleutherii*. C'est inadmissible. La théorie serait déjà bien hypothétique si la lecture était exacte, mais comme la lecture est doublement fausse, je crois qu'il n'y a pas lieu d'insister (1). CANDIDE.

*
* *

M. Charles Sellier n'a fait que reproduire une fantaisie littéraire qui n'a jamais eu la prétention d'être un point d'histoire et que personne jusqu'ici n'a jamais pris au sérieux. Les deux derniers auteurs qui se soient occupés de saint Denis, MM. J. Havet et F. Bournon, n'y ont même pas fait allusion. L'un et l'autre ont cru à l'existence de saint Denis et M. J. Havet a même été jusqu'à établir que saint Denis, loin d'avoir été martyrisé à Montmartre, avait trouvé la mort à Saint Denis même. D'ailleurs, serait-il raisonnablement possible de douter de l'existence d'un personnage dont, dès le ve siècle, sainte Geneviève venait vénérer les reliques, dont parle saint Grégoire de Tours, et dont les reliques se sont transmises de siècle en siècle, jusqu'à nos jours, dans la ville de Saint-Denis ?

La vraie et la seule question qui se soit posée à propos de saint Denis, premier évêque de Paris, fut celle de savoir s'il était le même que l'Aréopagite dont parle saint Paul. G. LA BRÈCHE.

—

Tableaux sur la Ligue (L, 117, 185). — Le Musée Carnavalet possède un tableau représentant une procession de la Ligue.

J'en ai un autre exemplaire paraissant plus ancien.

Voici la description qu'en faisait, vers 1821, son ancien possesseur, le Dr Leclerc, inspecteur des eaux de Luxeuil, dont mon père, le Dr Revillout (son successeur comme inspecteur des eaux) a acheté la collection il y a 65 ans.

« Le tableau a p... p de longueur sur p... p. de hauteur.

« Il est sur toile, sans nom d'auteur, ce qui doit être, surtout si le tableau date du temps de la Ligue ou durant la vie de beaucoup de personnes qui y sont maltraitées.

« En regardant le tableau, le commencement de la procession est à droite ; dans la gravure qui se trouve dans la Satire Ménippée et qui n'est qu'une bien faible imitation de ce tableau, le commencement est à gauche.

« On compte à peu près 168 à 172 figures bien faites. On croit que beaucoup sont des portraits ».

L'édition et le volume même de la Satire Ménippée qu'a en vue le Dr Leclerc, se trouvait dans sa bibliothèque que je possède également.

C'est la nouvelle édition faite à Ratisbonne, « chez les héritiers de Mathias Kerner » et qui porte la date de M.DCC.XIV. La gravure renversée du tableau s'y trouve en face de la p. 11. Elle comporte certaines différences, entre autres la suppression de la légende.

J'ai eu en ma possession une autre gravure sur plus grand format et meilleure, qui a disparu je ne sais comment.

Je viens de parler de la légende. Voici comment elle a été copiée par le Dr Leclerc.

D'abord ce titre immédiatement au-dessous des personnages :

Amburbica armatis sacricolarum agminis pompa Lutetiæ CIC ICXCIII.IV eid febr. exhibiba dno Rose collegii Sorbonici, Navar-

(1) L'honorable collaborateur qui a répondu à la question, a pris ses renseignements dans un *Dictionnaire mythologique universel* auquel il attribue quelque autorité. On devine sans peine qu'il s'agit de Jacobi. Ce petit ouvrage, qui date de soixante ans, est maintenant trop arriéré pour être consulté avec fruit. — Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux religions antiques connaissent probablement la publication considérable qui se poursuit à Leipzig depuis vingt ans sous la direction de W. H. Roscher et qui compte déjà près de 9000 colonnes, bien qu'on n'ait pas encore achevé la lettre P. C'est le répertoire fondamental de la science mythologique dans l'état actuel de nos connaissances. Aucun autre recueil encyclopédique ne peut lui être comparé.

reni proefecto et acad. rector. duce gladiobipenni et crucis simulacro praeunte.

Puis les vers latins suivants (qui ont été isolément reproduits à la page 200 de mon édition de la satire Ménippée, avec cette annotation :

« Vers mis sous la grande estampe de la procession de la ligue.

Regina multis terra seclis giallia
Quid heu ! Thyesteo illigata fascino,
Superba Iberi frena inaudax sustines
Quo prisca virtus, gentibus quondam omnibus
Quà par vigebas, pulsa cessit ? quo fides
Spectata duris, auri ut aura in ignibus ?
Quin Martium resume fortis spiritum,
Emancipari nec coronam vertici
Tuo perenne debitam, pretio sinas,
Salutis et memor solo procul tuo
Plorare coge ac vapulare, quos juvat
Mutare libros, sacra, ritus hostibus,
Armis avita jura demergentibus.
Plebem duceto concitare ut principem
Gallum ejerent, tyrannum ibericum.

Enfin viennent les vers français suivants aussi copiés par le Dr Leclerc.

Brave race de Mars engeance de Bellone
Qui d'un seul mondeas faict une seulle couronne
Planté tes lis sacrés au plus fort des hasards
Faict trembler l'univers, ensanglanté ton glaive
Devers notre occident jusqu'où Titan se lève
Et range sous tes lois les plus braves Cœsars.
Regarde en ce pourtraict ton orgueil et ta rage
Aprend à tes dépens, devien un peu plus sage
Ne fais l'oreille sourde à discours si sacré
Ou le bras foudroiant, qui tes crimes menace,
Epanchera ton sang par les tigres de Thrace
Et semera du sel sur l'émail de tes prés.
Il ne te chante plus (1) une amante abusée.
Par les apas charmeurs d'un perfide Thesée
Ni la présomption du fils de (2).....
Qui haletant après un honneur téméraire
Osa bien atteler les courciers de son père
Dont il porta la peine au fonds de l'Eridan,
Mais les braves desseins que couvait Encelade
Enterré sous le mont que ses foudres lui darde.
Ayant, boufi d'orgueil, du grand Hercule français
Attaqué le massue, attenté la personne
Arreste de ravir son sceptre et sa couronne
Et tiran le ranger sous ses maudites loix ;
Qui, pour mieux enfanter une ruole sans peine
Assemble les primats d'Espagne et de Lorraine
... l'italien, les Teutons, les Ambrons
L'Esclavon, le Tuscan et le noir Janisère,
Voudrait même au besoin se servir de Cerbère
Et tirer de là-bas les fumeux escadrons
Aiant ainsi huché la puissance du monde
Fureté tous les coins de l'air la terre et l'onde
Qui semblait *haleter* (1) un second univers
Ou ..... les états où l'on ne doit rien (2).. .
Qui ne tourne au profit.....
Des Guisards... notamment du Pape...
Et pour mieux commencer une action sy sainte
Et attirer sur eux le bonheur par contrainte
Les états d'un accord font la procession
Vont fléchir les genoux et entendre leurs mains (?)
Offrir en sacrifice et leurs corps et leurs biens
Et vanter de leur cœur l'ardente ambition (?)
Là chacun tient son rang ; le point d'honneur se [garde
Les muses en ce lieu servent à l'avant garde.
Rose (3) de frais rasé jette son capuchon
Prend l'épieu à la main, au flanc la coutelace
Son brillant ausse col, son rochet, sa cuirasse
Et s'en va des premiers ofrir son oraison.
Boucher (4) suivait de près Amiton (5) et Lieuces- [tre (6)
Trois bons curés soldats acoustrés à la prestre,
A la pointe de l'host trois novices frisées
Ayant la targe en main, sous leur cap le casque
.... de jouer quelque nouvelle masque
..... le devant et sur le cul trousés.
Le curé Pelletier (7) ordonne cette bande.
C'est ..... a cestuy la commande
Il tourne (son) visage il donne ailleurs...
Il va, il sue, il tempeste, il enrage.
Il fait le moulinet, se tapit sous sa targe
Il faict doubler la file et renforcer les rangs
Un monde de Feuillans (8), de Cordeliers, de Carmes
Minimes, Jacopins, et autres tels gens d'armes
Suivaient ces trois guerriers arrangés trois à trois
Planettes malheureux qui décevaient la France
Par leurs signes menteurs et leur vaine vantance
Qui nous sembloient promettre un Lycurgue et ses [lois.
Mais sur tous esclatoit une cfroiable troupe
De six vieux Capuchins qui portoient Mars en croupe
Le camail sur le dos, les morillons brillans
Des plumes de leurs coqs, avec la grande banière
Un..... flèche, une lance guerrière [élemens
Après marcboit Vulcan, trois Minimes derrière
Monsieur le Grand prieur, armés à la légère
Quatre grands Mendians, les seize conseiliers,
Le prévost des marchands, (9) la garde italienne,
Espagnole, Flamande et Bretonne et Lorraine

(1) On ne voit pas à quoi se rapporte ce pronom « il ».

(2) M. Leclerc écrit en note : « Si c'est Phaéton il était fils du soleil et de Climène qui ne rime guère avec Eridan ».

Je dois dire que j'aperçois à la place de « de.. » « ... ener...u » que je restituerais : « trop genereu ». Mais alors plus loin il faudrait : Eridéu.

(1) En note : « désirer ».

(2) Peut-être « faire ».

(3) Voir Satire Menippée 11, 14, 42, 73, 74, 80. 89, 95, 327, 347, 349, 412 sur le recteur Rose.

(4) V. Satire Ménippée p. 12, 24, 101, 133, 166, 191, 220, 262, 297, 328, 329, 347, 349, 350, 351, 412, sur Lucien Pelletier curé de Saint-Jacques.

(5) Sur Amiltion v. Satire Ménippée. p. 12.

(6) Sur Lincestre, écossais, curé de Saint-Come, voir Satire p. 12.

(7) Pelletier curé de Saint-Jacques, voir Satire Menippée p. 12.

(8) Feüillants (voir Satire Menippée, p. 12.

(9) Boucher (Satire Menippée, p. 101-107).

Du parti des ligueurs, seurs et fermes pilliers.
Mais comme le soleil, au haut de sa carrière
Malgré l'horreur des nuits nous fait voir sa lumière
Fendant ces noirs frimats de ses brillans rayons
Ainsi ces Rodomonts animés de Bellone
Voulant montrer l'ardeur que leur cœur espoiçonne
Deschargent à l'envy leurs ensoufrés canons
Quand une pasle peur vint faire sa retraite
Au plus profond du cœur du legat de la Beste (12)
Se voyant entouré de dars et de... de hazards,
Il prie incontinent qu'on réserve à la guerre
Le bruit de ses canons, l'horreur du cimettère
Et qu'on charge la croix au lieu des...
Ja le sénat parait où l'on ne voit reluire
Cette antique vertu qui lui servait d'empire (13)
Cent nobles nouveaux, mais de terre ou de rochers
Estoient avant coureurs du vice roi de Mayne (14)
Qu'il a hault éslevez sans travail et sans peine
Ses mignons, ses soldats et ses plus chers archers
L'on veut tenir rang et quitter son estape
Le cardinal Pelvé, (15) le beau légat du (16) Pape,
Un porte Rogatô (17) qui doit vendre les cieux
Promit à Lanion (18) le racquit de ses deptes
Les superbes lauriers de cent mille conquestes
..... ennemis, le destin et les dieux
Les ... . de Nemours (19), Bellin (20), Bussi..... (21)
..... Et Montpensier (22).... Vestus (23)
Marchaient un pas devant le viceroy Gaillois (24)
..... Superbe Phaeton pensait que sa prie...
..... du plus grand roy des Rois.

(12) Expression injurieuse désignant le pape sous les traits de la Bête de l'Apocalypse, chez les protestants. Le légat était le cardinal de Plaisance (Satire p. 49).

(13) La copie parait ici douteuse.

(14) Le duc de Mayenne (voir Satire, p. 9, 11, 14, 15, 22, 26, 27, 31, 36, 42,43, 70,85, 91, 113, 130, 138, 158, 159, 192, 298, 301, 312, 327, 332, 346, 351, 364, 376, 392, 409, 415.

(15) Voir Satire p. 2, 5, 9, 17, 27, 44, 53, 56. 58, 62, 72, 123, 153, 171, 176, 187, 188, sur le cardinal Pellevé, archevêque de Reims.

(16) Voir Satire, p. 14.

(17) Rogatons.

(18) Il s'agit ici du célèbre général ligueur Jean de Lagny (voir Satire, 223, 232, 256, 267, 281, 290).

(19) Le duc de Nemours (Satire 37, 47, 48, 85, 90, 167, 181, 302, 358, 363, 366, 367, 375, etc.

(20) M. de Belny (Satire p. 43) (8) satire 8, 14, 29, 30, 68, 94, 132, etc.

(21) Pour Bussy le Clerc, voir Satire 8, 14 et pas suiv.

(22) La duchesse de Montpensier qui dans la description en prose de cette procession paraît également (Satire p.14). Voir aussi Satire 17, 27, 73, 80, 88, 136, 153, 167, 301, 339, 347, 352, 366, 397, 410, 413.

Le duc de Montpensier n'est nommé qu'une fois p. 108 et cela en note, à propos de toute autre chose.

(23) Le président Vetus est cité p. 58 et 358 de la satire.

Ses troupes s'avançoient et parvindrent au temple
Ou chacun à l'estreif veut montrer bon exemple.
L'un fait fumer l'encens, l'autre brise son cœur,
Mais surtout le Recteur qui dépouillant ses armes(25)
C'est un cœur de rocher de marbre et de vacarmes
Voulant montrer à l'œil qu'il n'est pas sans valeur,
Il ne chante que paix,seul repos de nos ames
Et veut faire gorger la France de gens d'armes.
Sy les deniers du Roy luy passent par les mains
Il en peut assembler plus de seize cent mille
Il armera Neptune et les champs et la ville.
Bref, au son de sa voix, on verra des essaims.
Il nous montre ce coup que bien dire et bien faire
Ne lui sont moins connus qu'estoit sa chambrière,
Qu'il assemble, s'il veut, Vénus avec Pallas
Tous ses mots sont dorés et semble que nature
Lui ait voulu prester sa langue et sa figure
Pour.. .. aux humains la vie.....
A ces mots (26) les Cordeliers, les Carmes,
Font retentir le temple et ondoier leurs armes.
Le courage leur enfle à l'ombre du clocher :
Leurs désirs sont effects d'une douce victoire
La victoire , frais vent d'une éternelle gloire
Qui repaist leurs esprits de chimère en l'air.
Voila, France, voila les états et leurs ordres,
Protestes très certains de cent mille desordres,
Voila les stratiots (27) de tes sanglantes pleurs
Quand tu pensais jouir des souhaits de ton âme
C'est lors que ta fortune t'enserre sous la lame
Et que sens vivement tes poignantes douleurs,
Mais lorsque tu craignais que le reste des flames
Fut noyé des torrents de tes sanglantes larmes
Ce grand Hercul gaulois,au plus fort des malheurs,
A désarmé la foudre et calmé les orages
Refermé le portail du père aux deux visages
..... fruits..... ou de fleurs. (28)

Les vers français forment huit colonnes et se trouvent sous le texte latin. Peut-être pourra-t-on les rétablir entièrement (2) si l'estampe originale les contient, ce dont

(24) Le nom a dû être mal lu et je ne puis bien vérifier. Peut-être s'agit-il du duc de Guise dont le nom suit celui du duc de Mayenne, lieutenant d'Estat et couronne de France dans le récit de la procession, p. 11 de la Satire.

(25) C'est M. Roze « naguère évêque de Senlis et maintenant grand maître du collège de Navarre, directeur de l'Université ». Voir Satire, p. 11 et 12. Il a déjà été nommé plus haut.

(26) Je ne puis lire le mot qui se trouve ici dans ma copie et j'ai laissé celle du Dr Leclerc à Paris.

(27) στρατιωτης.

(28) J'avoue que je n'ai pas le temps de tout vérifier sur l'original,qui a,d'ailleurs, subi des détériorations quand mon père l'avait envoyé après la fondation du Musée de Versailles sous Louis-Philippe.

En serait-ce une copie que possède aussi ce Musée, m'a-t-on dit ? Je n'ai pu vérifier.

Au point de vue de l'art, il y aurait un examen sérieux à faire des diverses œuvres semblables ou analogues.

je ne me souviens plus. Le savant conservateur franc-comtois du cabinet des estampes, mon ami Bouchot, qui a organisé l'exposition des Primitifs français de 1350 à 1589, pourra peut-être pousser ses recherches jusqu'en 1593, pour nous dire ce qu'il en est.

C'est par cette seconde question que je terminerai mon article.

Si les vers ci-dessus sont inédits, ils viennent compléter heureusement le récit en prose de la procession tel qu'il a été donné p. 11 et suiv. de la Satire Menippée.

N'en formeraient-ils même pas la première édition qui aurait été peinte avant d'être glosée et imprimée ? On peut se le demander, d'autant plus que la Satire Menippée renvoie elle-même, nous l'avons vu, à l'estampe primitive.

EUGÈNE REVILLOUT.

—

Les Archives des loges maçonniques bretonnes (L, 221). — On trouvera à la Bibl. nat. *fonds Joly de Fleury* 1404, 315-321, des renseignements curieux sur les loges fondées à Luçon et aux Sables d'Olonne (1776).

Le duc de Chartres, chef avoué par les francs-maçons, a subi une grave maladie, les fr. m. de Luçon veulent faire célébrer une messe avec *Te deum* au sujet de son rétablissement. La messe devait être dite en l'honneur de saint Jean que les fr. m. avaient pris pour patron.

De Loynes, baron de Boisbaudran, demande si l'évêque de Luçon refuse, par ordre, d'autoriser cette messe.

Le peuple refuse de manger le pain donné en aumônes par les fr. m. et le jette aux chiens, d'autres le lavent dans l'eau bénite avant de le manger. Les malades repoussent le bouillon, le vin, la viande, parce qu'on croit que le don est fait par des réprouvés, ce que la messe demandée ferait cesser.

Chants ou chansons de différents membres des loges. LÉDA.

—

Cambronne à Waterloo (L, 52, 189, 235). — Voici ce qu'on peut lire dans *Histoires de petite ville*; édition (3e) Dentu, 1875, page 284 et suivantes : « Peu d'hommes ont eu, comme Cambronne, le bonheur de survivre au dernier carré, et on doute qu'il en reste aujourd'hui J'en connais un. Il s'appelle Antoine Deleau et habite le village de Vicq, canton de Condé, arrondissement de Valenciennes (Nord). C'est un honnête et intelligent cultivateur, adjoint au maire de sa commune »

« A l'époque de la bataille de Waterloo, il était âgé de 23 à 24, ans car il ne faut pas oublier qu'au retour de l'île d'Elbe, l'Empereur avait comblé les vides de la vieille garde avec les soldats de la jeune.....

. . . . . .

« ... Il était à dix pas de Cambronne, quand ce dernier prononça la sublime phrase qu'on prétend qu'il n'a pas prononcée. Or, voici ce que m'a conté bien des fois Antoine Deleau :

« — J'étais au premier rang, avantage que je devais à ma grande taille. L'artillerie anglaise nous foudroyait, et nous répondions à chaque décharge par une fusillade de moins en moins nourrie. Entre deux décharges, le général anglais nous cria : « Grenadiers, rendez vous ! » Le général Cambronne répondit (je l'ai parfaitement entendu) « *La garde meurt et ne se rend pas* ! »

— « Feu ! » fit le général anglais.

« Nous reformâmes le carré et nous ripostâmes avec nos fusils. « Grenadiers, rendez-vous ! vous serez traités comme les premiers soldats du monde ! », reprit d'une voix triste, le général anglais.

« *La garde meurt et ne se rend pas* ! » répondit Cambronne, et sur toute la ligne les officiers et les soldats répétèrent : « *La garde meurt et ne se rend pas* ! » Je fis comme les autres.

« Nous essuyâmes une nouvelle décharge, et nous y répondîmes de notre mieux. « Rendez-vous, grenadiers, rendez-vous ! » nous crièrent en masse les Anglais, qui nous enveloppaient de toutes parts. C'est alors que, fou d'impatience et de colère, Cambronne lâcha le mot que vous savez. C'est le dernier que j'entendis, car je reçus dans mon kolback un boulet qui m'étendit, sans connaissance, sur un tas de cadavres...

. . . . . .

« Le 30 juin 1862, M. Antoine Deleau, ex-grenadier de la vieille garde, 2e régiment, a été mandé, par dépêche télégraphique, à la préfecture de Lille, pour y déposer de ce qu'il savait sur la phrase mémorable attribuée au général Cambronne.

« Là, en présence de M. le maréchal de Mac-Mahon, de M. Vallon, préfet du Nord, de M. le général Maissiat, commandant la 3e division militaire, et de plusieurs autres officiers supérieurs, le brave grenadier a *maintenu sa version première*. Procès-verbal a été rédigé en ce sens et expédié à Paris.

« Nous recevons d'Antoine Deleau, la lettre suivante.....

. . . . . .

P. S. « Je vois dans l'*Esprit public* d'au

jourd'hui que M. le préfet de la Charente réclame pour son père (le général Michel, tué à Waterloo, dans le fameux carré) d'avoir dit la même chose que le général Cambronne. Il peut bien avoir crié aussi, car les officiers et les soldats ont répété le cri du général Cambronne sur toute la ligne, ainsi que je l'ai dit.»

ALBERT GATE.

Joseph Le Bon (T.G, 504). — Le trop fameux conventionnel arageois, Joseph Le Bon, qui institua la guillotine en permanence dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, a laissé deux enfants, une fille morte jeune et un fils nommé Emile, qui fut élevé à Bruxelles par un professeur libre nommé Masson, élève et beau-frère de Joseph Le Bon, et qui devint ensuite juge au tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône.

En 1845, Emile Le Bon publia un livre intitulé : *Joseph Le Bon dans la vie privée et dans sa carrière politique*, dans lequel il cherche à atténuer les infamies commises par son père, entreprise qui le desservit et le fit mettre de bonne heure à la retraite.

Triste et taciturne, Emile Le Bon mit fin à ses jours par le suicide, le 23 août 1871, et non en 1870, comme on l'a cru jusqu'à ce jour ainsi que cela résulte de l'extrait suivant du registre des actes de l'état - civil de la commune de Sainte-Marie-sur-Ouche (Côte-d'Or), qui a été communiqué à l'*Echo du Nord* par M. le vicomte d'Hespel.

L'an mil huit cent soixante et onze, le vingt-trois août, à six heures du matin, est décédé, Le Bon Emile, âgé de soixante seize ans, rentier domicilié à Pont-de-Pany, ancien juge au tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône, né à Arras, le treize brumaire an III, de Joseph Le Bon et de Elisabeth Regniez.

PAUL PINSON.

Une statue de Napoléon Ier à Lyon (L, 110, 232). — La ressemblance existant pour les mauvais yeux comme les miens, entre le 1 et le 4, m'a fait dire dans ma réponse, col. 234, que, d'après M. C. B. 1, la statue de Napoléon Ier avait été exposée à Paris en 1854. L'erreur a été commise par moi en corrigeant mal l'épreuve reçue, et je la prends, bien entendu, à mon compte.

Mais puisque j'ai l'occasion de revenir sur ce point de détail, je dirai que dans son n° qui a suivi le 15 août 1852, l'*Illustration* a donné en première page un grand bois représentant la statue montée au rond point des Champs-Elysées, sur le piédestal de Questel, ou une représentation en matériaux provisoires, et qui était très beau. Au renouveau de la fête nationale qui, du reste, fut contrariée à Paris par un vent furieux, les gens superstitieux y virent un présage, on avait fait dessiner par Barye un aigle immense qui, déployant ses ailes au-dessus de l'Arc de l'Etoile, devait se détacher le soir en traits de flamme. Mais la tempête contraria absolument le jeu du gaz.

On en vit assez, toutefois, pour juger que cet oiseau démesuré n'était pas à l'échelle du monument, « c'est faire de l'arc un perchoir », dirent les Parisiens ; et ce n'était pas si mal. On avait voulu essayer le projet qu'une vingtaine d'années plus tôt Barye proposait pour le couronnement de l'arc, projet que l'expérience de 1852 fit condamner sans retour.

Maintenant, sans faire d'excursion sur le terrain politique, et me plaçant uniquement sur celui de l'histoire et de l'art, je ne puis que déplorer ces destructions auxquelles se livraient à l'envi les partis en France. Et je dis cela non seulement pour les déboulonneurs de Paris et les dépeceurs de Lyon, mais aussi pour ceux qui, il y a plus d'un quart de siècle, ont fait briser à Dijon la statue de la *Résistance*, parce qu'un bout de bonnet phrygien dépassait quelque peu la couronne murale.

H. C. M.

*
* *

Je remercie les aimables correspondants qui ont bien voulu me répondre au sujet de la statue équestre de Napoléon Ier à Lyon.

M. H. C. M. a parfaitement raison au point de vue de la date de l'érection de cette statue. On m'a fait dire 1854 ou j'ai dit 1854 par inadvertance, je possède, en effet, un programme sur papier ordinaire des fêtes du 15 août 1852, où on signale, entre autres, cette statue comme devant être exposée ce jour-là au rond-point des Champs-Elysées avant son départ pour Lyon, et ce pendant plusieurs semaines. Une autre feuille, vendue séparément donne la reproduction de la statue entière avec l'explication complète de tous ses détails.

Un tableau sans valeur artistique aucune, que je possède également, donne la vue d'ensemble de l'inauguration de cette statue par le Prince Président.

Ce qui m'intéressait, c'était de savoir comment elle avait disparu, et les érudits correspondants de l'*Intermédiaire* m'ont parfaitement renseigné ; je les en remercie sincèrement. C. B. I.

—

Livre ignoré sur Louis XVII (L, 106). — D'après l'analyse qu'en donne M. Tastevin, ce livre est tout simplement une traduction de la dernière partie du roman de Regnault-Warin, *Le Cimetière de la Madeleine*, (Paris, 1801) t. IV, p. 64 et suiv. On y retrouve le même narrateur, l'abbé Edgeworth, le prétendu extrait du journal de Desault, la tentative de corruption signalée par lui à la Convention, les manœuvres de Felsac, agent de Charette, pour introduire au Temple l'enfant orphelin dans un cheval de bois, l'évasion du dauphin, son arrivée à l'armée de Charette et .... tout le reste, jusques et y compris la devise : *Deposuit potentes*, etc.

Tout cela est sorti de l'imagination de Regnault-Warin. Personne n'a jamais pris au sérieux ces aventures extraordinaires, non plus que les documents forgés à l'appui, tels que les mémoires de Desaulx et autres « pièces justificatives » dont ce romancier fantaisiste a soin d'étayer ses inventions. SOUVIRON.

—

Iconographie de Catherine Sforza (L, 225). — Le geste de Catherine Sforza du haut de la tour de Forli, est attribué, en Poitou, à la dame de Moncontour, surprise dans une attitude semblable sur la plate-forme de son célèbre donjon roman, alors presque achevé, au retour inattendu de ses maçons.

Si l'antiquité de cette légende était mieux démontrée, on pourrait y voir la contre-partie d'une tradition bretonne bien connue des folkloristes, où certaine vieille se retrousse à l'opposite d'un vent de mer importun pour lui témoigner son mépris ; car, en Poitou, c'est au contraire avec un sentiment d'orgueil que s'exhibe la noble dame, toute glorieuse de sa magnifique tour. On en aurait pour preuve un scabreux soliloque, surpris comme le geste, origine du nom donné à la forteresse.

Pour tous cependant, cette désignation topique remonte fort loin dans l'histoire et vers la Renaissance, tout au plus, elle a pu donner lieu à l'affreux jeu de mots dont la légende est sortie. Nous en avons dit assez pour l'intelligence du monologue prêté à la dame de Moncontour.

Il n'en est pas moins curieux de retrouver à Moncontour le geste de Forli. C'est un apport du dehors, une réminiscence, comme il en advient si souvent en matière de Folklore. LÉDA.

—

Quatremère d'Isjouval et les araignées (L, 4, 155,254). — Le rôle barométral des araignées n'est pas nouveau. Les chroniques de Sanudo qui était un Tallement des Réaux vénitien, raconte que vers la moitié du XIVe siècle, un gardien du Palais Ducal qui s'appelait Zuane (Jean) Pollastrini, entretenait des araignées dans une petite voûte qu'elles tapissaient de leurs toiles. Il les nourrissait de mouches et elles étaient tout à fait domestiquées. Ces araignées avaient, ainsi raconte gravement Sanudo, le don singulier de se mettre en grande agitation deux ou trois jours avant un orage. Peu à peu, cela fut connu et les patriciens et sénateurs qui allaient à *leurs villas* sur la Brenta et devaient traverser la lagune où il y a quelques fois des tempêtes minuscules, avant de décider cette terrible traversée, disaient: — *Andemo a veder i ragni de sior Zuane* — (Allons voir les araignées du sieur Jean) — et se montraient toujours satisfaits de la consultation. Or, il advint que le Doge Antonio Grimani devant aller accomplir la cérémonie annuelle du mariage de la République de Venise avec la mer Adriatique accompagné du Sénat et à bord du Bucentaure, alla consulter, lui aussi, les araignées de sior Zuane — *Serenissimo prencipe* lui dit celui-ci, *la pot andar a oci serrai* (vous pouvez partir les yeux fermés). Le jour de la cérémonie, un orage épouvantable dispersa le cortège naval et mit en danger le Bucentaure. Et le doge furieux fit expulser *el sior Zuane* et ses araignées. *Xe sta dito*, ajoute tranquillement le vieux Sanudo, *che un nemigo de sior Zuane gaveva butà nella vôlta dei grani de papavero che gaveva indormensà i ragni.* (Il a été dit qu'un ennemi du sior Zuane avait jeté dans la

voûte des graines de pavot qui endormirent les araignées). Voilà un point d'histoire qui sera difficile à éclaircir. CAPONI.

—

La Société des Débris de la Vieille Armée (L, 174.) — Je possède le drapeau de la Société philanthropique des Débris de la Vieille Armée — Second Empire — avec les décorations du Président de cette société — Légion d'honneur — Sainte-Hélène — Médaille de la dite Société.

Or, je viens de lire dans un opuscule que je n'ai pas sous la main et intitulé *Napoléon III et les Médaillés de Sainte-Hélène*, un passage dans lequel il est dit que le maréchal Magnan, je crois, donna à cette société l'aigle des Guides de la Garde Impériale (1er Empire) comme aigle du drapeau de cette Société.

Pourrais-je savoir :

1° Si l'aigle des Guides de la Garde Impériale du 1er Empire existe encore ?

2° Sinon, à quels signes je pourrais reconnaître que l'aigle du drapeau que je possède est l'aigle des Guides ?

3° L'aigle est en bronze creux sur un socle sans inscription aucune, dans l'attitude des aigles de drapeau de l'armée. Ce drapeau m'a été donné par une personne qui se disait amie du Président de la Société philanthropique des Débris de la Vieille Armée, il y a 15 ans environ. C.B.I.

—

Origine du nom de Jourdain dans l'Isle en Jourdain (Vienne) (L, 218). — Je trouve aussi une famille du Mesnil-Jourdain, autour de Mantes, que je ne puis identifier. Elle vient certainement de Normandie, peut-être du département de l'Eure. Vers 1480, Ysabel du Mesnil-Jourdain est dame de Champ-Dolent, d'Aspremont et de Buchelay. Ses armes sont : *d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de 6 coquilles de même, posées en orle.*

E. GRAVE.

—

Bautru (XLIX, 504, 643 ; L, 132). — Le collaborateur M. Boni de Lavergne se trompe. Il n'y a jamais eu à Etampes de famille portant le nom de Bautru de la Poterie, mais bien Baudry de la Poterie, ce qui est différent. PAUL PINSON.

—

Les demeures de Chateaubriand (L, 115, 195). — Chateaubriand habita le n° 25 de la rue de l'Université depuis son retour de Gand, en juillet 1815, jusqu'à 1818. A cette époque, il s'en fut au 42 de la rue du Bac ; en 1820 seulement il se transporta au n° 27 de la rue Saint-Dominique Saint-Germain. (Cf BIRÉ, *L'année 1817*. Paris, 1875, in-8°, 268 et suiv.)

ED. CH.

—

Clinchamp (XLIX, 838 ; L, 29, 241). — Au commencement du XVIIe siècle, Gabriel de Clinchamp, dit Menemores, seigneur de Bellegarde, fut marié à Antoinette de Mornay, fils de Louis, seigneur de Villarceaux (c. de Chaussy, canton de Magny, S.-et-O.).

Un baron de Clinchamp figure en 1652, dans les relations de la Fronde. Il est cité à cette date par le cardinal de Retz, par Mlle de Montpensier. Il était à Mantes avec le duc de Nemours, au commencement du mois de mars. Il commandait les troupes espagnoles qui venaient des Flandres. V. encore les *Mémoires de Coligny-Saligny*. E. GRAVE.

—

La mort de Paul-Louis Courier. — (T. G. 244 ; L, 245). — L'illustre écrivain a eu pour avocat, dans ses nombreux procès, M. Saint-Albin Berville. C'était un homme d'esprit qui n'avait pas seulement défendu son client, mais l'avait étudié en psychologue. Sur la fin de sa vie, avant 1870, je crois, il avait gardé un souvenir très net de ses rapports avec Paul-Louis, et, il n'y a pas à le cacher, son impression n'était pas favorable. Si Armand Carrel a dit : « Quelques amis de Courier savent seulement qu'il est devenu, dans ses dernières années, d'une *humeur assez difficile*, » M Saint-Albin Berville déclarait nettement qu'il était parfaitement insociable et l'avait toujours été. L'homme des pamphlets qu'on jugerait un bon vivant, comme on croirait Bernardin de Saint-Pierre parfaitement idyllique, était, comme ce dernier, d'un commerce abominable, et madame Courier, comme Félicité Didot, a été le souffre-douleur de son mari. Donc, il n'était pas douteux pour M. Berville que l'assassinat de Courier par son garde-chasse était tout à fait d'ordre intime. De quelle nature était la connivence entre l'assassin et madame Courier ? Mes souvenirs sont aujourd'hui trop lointains pour que je puisse rien préciser. Pour M. Berville, la femme de Paul-Louis n'était

pas étrangère au crime, et il l'excusait dans une certaine mesure.

Courier avait tenu une certaine place dans la carrière de M. Saint-Albin Berville, et je ne serais pas étonné que celui-ci eût conservé des notes sur ses relations avec son combatif client. Ce serait à M. J. Lt. de savoir si elles existent et ce qu'elles sont devenues. E. GRAVE.

*
* *

Il y a 4 ans *environ*, un journal de Tours a publié une étude très détaillée sur ce sujet. Les auteurs étaient deux professeurs du lycée de Tours, MM. Desterne et Galland. Celui-ci est maintenant à Bordeaux et celui-là à Paris. Je ne sais si leurs articles très intéressants ont été réunis en volume.

MARTIN EREAUNÉ.

—

Joseph Doucet (L. 217).— M. Louis Teste, rédacteur au *Gaulois*, et l'un des esprits les plus curieux de notre temps, ayant vu sur ma table le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, me donne à ce sujet quelques détails :

« Joseph Doucet était prêtre dans le diocèse de Grenoble, aux environs de la Côte Saint-André, où est né Berlioz. Il quitta, pour des motifs d'ordre privé, le saint ministère, et vint à Paris.

« Là, il écrivit dans le *National* dont M. H. Rousset, le frère de l'académicien, était directeur, avec, comme collaborateurs Th. de Banville et La Bédoyère. Joseph Doucet écrivait en même temps à la *Vie parisienne*. Prêtre attaché à la Madeleine, son office se bornait à chanter au chœur, à figurer aux cérémonies et quelquefois à accompagner les morts. Il avait la manie de m'attaquer tous les jours dans le *National*, par deux ou trois articles. Un beau jour, je finis par lui demander dans le *Journal de Paris* où il avait laissé sa soutane. Alors il m'écrivit une lettre éplorée : je lui avais fait la plus grande peine du monde ; si j'avais connu son histoire, ajoutait-il, j'aurais eu pour lui plus de charité. Il paraît tout simplement qu'il avait enlevé une femme, laquelle lui avait été enlevée à son tour par un cocher de fiacre. D'où, profonde humiliation !

« Enfin, sa lettre se terminait de façon charmante et il m'envoyait sa *Tentation d'un curé de campagne*, qui est un petit chef-d'œuvre. Je le dis et je l'ai écrit. Le *Diocèse de Chamborand* n'est qu'une redite de ce dernier, et c'est le diocèse de Grenoble qui y est peint (avec Mgr Ginoulhiac) et non pas Mgr Dupanloup... Sa vocation d'écrivain ? Il était obligé de vivre, et comme tout homme non préparé aux lettres, il se raconte. C'est la littérature des primitifs ».

M. Louis Teste a quelques lettres de Joseph Doucet et les communiquerait volontiers. EDOUARD CHAMPION.

—

Famille de Jassaud (XL, 55, 194).— Pierre-Guillaume de J., chevalier, seigneur du Gué, de Vernon, de la Borde, (de Lazenay), conseiller au parlement de Paris, en 1722, épousa Michelle Auger, dont il eut :

1) Pierre, baron de Jassaud, seigneur de Boischantel, Bourneville, etc., officier d'infanterie, né le 4 octobre 1721, mort le 16 janvier 1791, marié en 1755, avec Marie-Anne Thomas de Boischantel, dont, au moins : Marie-Alexandrine-Reine de J., femme de Jean-Pantaléon, vicomte de Butler ;

2) Ambroise-Auguste de J., commandeur de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, né le 18 novembre 1726 ;

3) André Charles de J. garde de la marine ;

4) Catherine-Michelle de J., née le 29 juillet 1729, épousa, après 1776, Antoine-Bernardin, comte du Chatelet, mort en 1785 ;

5) Marie-Michelle de J. (la même que la précédente ?), femme de Charles-Louis de Scarron, marquis de Dionne ;

6) Marie-Jeanne de J. épousa, en 1767, Thomas-François-Honoré de Francini, comte de Villepreux ;

7) Marie-Charlotte de J. ;

8) Marie de J. ;

Louis-Charles-Auguste, baron de Jassaud, maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, né vers 1782, décédé le 29 décembre 1849, à Paris, le dernier de sa famille, appartenait probablement à la branche qui précède, puînée de celle d'Arquinvilliers, éteinte au XVIIIe siècle et de celle de Thoraine encore représentée vers 1860.

E. P. LE LIEUR D'AVOST.

Famille Pandevant, de Sully (L, 166, 250). — Vers 1862, M Pandevant était notaire à Sully-s -Loire. Son fils a été sous-préfet de Montargis pendant environ vingt ans. Depuis quelques années, il est receveur particulier à Gien. C'est un amateur de gravures ; sa collection a, dit-on, une certaine valeur. Il est aussi bibliophile à ses heures. MARTELLIÈRE.

—

Famille Panon Desbassayns (L, 225). — Cette famille, d'après Borel d'Hauterive, serait originaire de Guyenne, elle se serait fixée à l'île Bourbon, vers la fin du XVIIIe siècle.

Philippe Panon Desbassayns de Richemont, conseiller d'Etat, député du corps de l'Amirauté (d'après Bachelin-Deflorenne : *Dictionnaire des Anoblis* 3e partie ; 114) a été créé comte par lettres patentes du 6 octobre 1827, avec érection de majorat en rente.

Eugène Panon, comte Desbassayns de Richemont, né en 1800, ancien gouverneur des établissements français dans l'Inde, est décédé le 26 juin 1859.

Paul Desbassayns, baron de Richemont, membre du Corps Législatif, a été créé sénateur par Napoléon III, le 16 août 1859. Son fils, Paul-Alfred, enseigne de vaisseau, est mort à 24 ans, le 14 avril 1869.

Il ne paraît pas y avoir eu de liens de parenté entre cette famille et le général Louis-Auguste *Camus*, baron de Richemont, né à Montmarault, en Bourbonnais, le 21 décembre 1771, « directeur des fortifications des possessions françaises à l'est du cap de Bonne-Espérance », de 1803 à 1807, et qui résidait, en cette qualité, à l'île de France. Ce général de Richemont, baron de l'Empire, qui commanda l'Ecole militaire de Saint-Cyr en 1814 et après 1830, est mort en 1853.

Le Dr P. trouverait sans doute des renseignements plus complets auprès des membres vivants de la famille Desbassayns de Richemont, dont je relève les adresses au *Tout-Paris* de 1904 : Cte Desbassayns de Richemont, 69, avenue Marceau.

Vicomte Paul de Richemont, 56, rue de Londres.

Vicomte Alfred de Richemont, le peintre connu, 73, boulevard de Courcelles.

M. Gabriel de Gossellin, 132, boulevard Haussmann.

M. Maurice de Gossellin, 19, avenue de Messine.

Ces deux derniers, fils d'une demoiselle de Richemont.

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

*
* *

Paulin Panon Desbassayns, chevalier de Saint-Louis, épousa, en 1770, Ombline Gonneau de Montbrun, dont il eut entre autres enfants :

1) Julien-Augustin-Paulin-Gertrude Panon-Desbassayns de Montbrun, receveur général des finances, né en 1771, † le 1er février 1856, au Bréau ;

2) Philippe Panon Desbassayns reçut, par lettres patentes du 17 mars 1815, le titre de baron (sous la dénomination de baron de Richemont) ; de nouvelles lettres patentes du 6 octobre 1827 constituèrent un majorat, avec titre de comte. Il était né à l'île Bourbon, le 3 février 1774 et mourut le 7 novembre 1840 ; il avait épousé, en 1798, Jeanne-Catherine-Fulcrande-Aglaé Mourgue, décédée le 20 mai 1855, à Paris ;

3) Mélanie-Barbe-Ombeline Panon Desbassayns, née vers 1781, † le 24 avril 1855, à Toulouse, mariée au comte Joseph de Villèle, Président du Conseil des ministres) Carré de Busserolle, *Armorial de Touraine*, p. 727 et suiv.)

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le Noir, lieutenant de police (XLVII ; XLVIII ; L, 247). — Le collaborateur Sus, qui cite une sanguine de Le Noir, par Courteille, pourrait-il me dire où il a vu cette gravure, et s'il pense que je puisse me la procurer facilement ?

JEHAN.

—

Famille Raynard de Boissieux (L, 166). — Il y eut autrefois une famille Salvaing de Boissieu, aujourd'hui *complètement* éteinte. Sa généalogie est fort connue.

Il y eut plus tard une famille Perrin, dont une branche prit tout d'abord le *surnom* de Boissieu, puis remplaça gratuitement son *nom* de Perrin par le *prénom* de Salvaing. La généalogie de cette famille, actuellement nombreuse, est donnée par le IIIe volume du Vte Révérend (*Anoblissements et pairies de la Restauration*),

Une troisième famille, également représentée de nos jours, eut pour auteur Jean

Boissieu, bourgeois de Saint-Germain-Laval, secrétaire et maître de la garde-robe de la reine Marguerite de Valois en 1608. Les éléments de sa généalogie se trouvent aux Archives de la Côte-d'Or (B. 11. 694). Par une étrange destinée, elle est alliée aux Salvaing de Boissieu actuels (ci-devant Perrin).

Enfin voici un rameau, que je ne sais à quel tronc rattacher, et qui pourrait intéresser notre collègue : Jean Boissieux, ou de Boissieux, conseiller du Roi à Lyon(?), marié à Adrienne Richoux, eut huit enfants, parmi lesquels : 1°) Siméon, magistrat, qui eut, de *Bonne Reynard de la Rochette* (morte en 1842) une fille Zéphyrine, morte à Chalon-sur-Saône, le 21 février 1895, veuve de Lazare Carnot. — 2°) Apollonie mariée à N. Vincent. — 3°) Isaïe, procureur général à Lyon, puis conseiller à la cour de cassation, qui, de son mariage avec N. Faure, eut deux filles : Amélie, mariée à M. Richerand et Berthe ; et un fils Isaïe, marié à la fille de l'amiral Bruet et père lui-même de M. Armand de Boissieux, actuellement officier de cavalerie, et de deux filles dont l'une a épousé, en 1902, M. d'Autemarre. — 4°) Ennemond Antoine-Marguerite, dit Tony, né en 1783, mort en 1802. — 5°) Séverine, née en 1785, morte en 1821, femme du docteur Louis-Auguste Ginet. — 6°) Saint-Loup, célibataire. Je connais un cachet de ce dernier rameau, portant des armoiries parlantes (Bois-cieux) : *d'argent, à un bois de sinople ; au chef d'azur semé d'étoiles d'or.*

C'est à dessein que je néglige ici quelques autres familles Boissieu, du Dauphiné ou des Cévennes, qui ne me paraissent avoir aucun rapport avec les précédentes, car cet écheveau généalogique me paraît suffisamment difficile à débrouiller.

Peut-être notre collègue pourrait-il nous y aider par quelques indications de dates et de sources. NOLLIACUS.

*
* *

L'*Armorial de Dauphiné*, par G. de Rivoire de la Batie (Lyon, 1867), contient les deux articles suivants :

PERRIN DE BOISSIEUX. — Pierre-Joseph Perrin-Boissieux, de Villard-Chevrières, eut de Dlle Marguerite Effantin :

Hugues-Antoine Perrin de Boissieux, commis aux écritures de la marine à Rochefort, où il est mort le 8 janvier 1781, laissant de Dlle Catherine Durand-d'Elbos :

N. Perrin de Boissieux, né à Rochefort, le 2 août 1755 et père de M. de Salvaing de Boissieux, conseiller à la Cour impériale de Paris.

Les Salvaing de Boissieu portaient : De l'Empire à la bordure de France.

SALVAING DE BOISSIEU. — Notre célèbre président Denis de Salvaing de Boissieu a farci sa généalogie de tant de rêveries qu'il devient fort difficile de distinguer le vrai du faux dans l'histoire de cette maison, d'ailleurs bonne et ancienne....

Il faut retrancher sommairement de cette généalogie la prétendue communauté d'origine des Salvaing avec l'illustre maison d'Allonges, en Savoie, dont elle se serait séparée en l'an 1012 ; supprimer l'existence de Guiffrey de Salvaing, grand maître des Templiers en 1090, celle d'Aymon de Salvaing, dit *Tartarin* ou le *Chevalier Hardy*, compagnon supposé d'Antoine d'Arces, d'Imbaut de Rivoire et de Gaspard de Montauban ; et mettre au rang des fables la prétendue concession d'armoiries : *De l'Empire à la bordure de France ;* la devise : *A Salvaing le plus gorgias* ; les alliances avec les maisons de Saluces, de Clermont, de la Chambre, de Poitiers et et Terrail ; et presque tout ce que le digne président a inséré dans les ouvrages de *Vulson de la Colombière*, dont il paraît le véritable auteur...

J'ajouterai qu'un portrait d'Aymon VI de Salvaing, exécuté certainement par ordre du président Denis de Salvaing, avec tous les attributs fantaisistes attribués au prétendu chevalier errant dans le livre de Vulson de la Colombière, a été acheté, il y a environ 35 ans, par le conseiller de Boissieux à un marchand d'antiquités de Chambéry. Ce portrait, qui provenait d'un vieux château ayant appartenu à la famille d'Arces, était prédestiné à orner les galeries d'ancêtres de hauts magistrats portant le même nom sans être parents. XXX.

—

Armes de la Rivière (L, 168, 304). — Nous pensons que cette famille existe encore ; elle a possédé des terres en Beauce et s'est alliée, au XIXe siècle, aux familles de Courcy et Outrequin de Saint-Léger.

Robert de la Rivière, seigneur, patron du Pré d'Auge (près Lisieux), à la stipulation de Marie Descorches, sa mère, veuve de Robert,

Maintenu 21 septembre 1668.

Armes : *de gueules, à 2 bars adossés en*

pal d'or, leur queue traversée en fasce de 2 petites rivières ou fasces ondées d'argent.

Supports et cimier : lions d'or (*Recherche de la noblesse*, par la Galissonnière, vicomté d'Auge. Manuscrit aux archives de Lierremont, Trouville).

Le Cr Henry Le Court.

—

Armoiries à déterminer : d'or à trois roseaux de sinople (L, 168, 251). — Ce sont les armes de la famille Ruau d'Anserville, de Trouchet, en Ile-de-France. P. le J.

—

Ecusson à déterminer (L, 118, 251). — Rectification : la famille Bret ou le Bret est originaire du Beaunois et non du Beauvois. P. le J.

—

Singulières armoiries papales (L, 168, 251). — J'ai lu dans une ancienne publication, à propos des armoiries du pape Innocent XII dont la mère était née *Caraffa*, le quatrain suivant :

On pourra boire à tous propos,
Sous le règne de ce Saint-Père ;
Son nom, ses armes sont des pots,
Une Caraffe était sa mère.

Le comte P.-A. du Chastel.

*
* *

Il semble que ces vers d'une chanson de Coulanges sur Innocent XII, ne seraient pas de contrebande ici :

Son nom, ses armes, sont des pots,
Une caraffe était sa mère.

(*Caraffa*, famille princière napolitaine).

F-y.

—

Plaque de cheminée à identifier : croix chargée de cinq coquilles (XLVII ; L, 198). — J'ai consulté, à l'intention de M. Palliot le Jeune, mes extraits du P. Anselme et du *Dict. de la Noblesse* pour les Rayneval et du *Nobiliaire* de Ponthieu et de Vimeu de Belleval pour les Cordier et les Godart, mais sans trouver aucune alliance directe entre ces familles.

La filiation que rapporte La Chesnaye des Bois pour la branche de Fauquemberghe de la famille de Rayneval, donne seulement trois alliances, avant leur émigration : d'Ongnies, Pastoureau et Le Febvre de Parfondru, mais dans mes notes je ne trouve qu'aucune des familles de ces noms ait porté pour armes : *un cor de chasse accompagné de 3 étoiles.*

Il y a bien les Le Febvre de Vatimesnil dont les armes sont : *d'azur, au buchet d'argent, enguiché et virolé du même, cantonné de 4 molettes d'or*, mais je ne sais s'ils sont issus de la même souche que la famille Le Febvre de Parfondru, dont d'ailleurs je ne trouve aucune indication parmi les nombreuses familles Le Fébure, Le Febvre, Le Fevre, sur lesquelles je possède des notes.

J'ajoute enfin que je n'ai pas sous la main le volume de l'*Intermédiaire* qui porte la question, dont la lecture peut-être permettrait-elle de circonscrire les recherches.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

La fleur de lis dans les armes des Peretti della Rocca (L, 168).

I

La famille de Peretti della Rocca porte en chef de ses armes : *d'azur, à la fleur de lis d'or*, par concession de Henry II roi de France, qui voulut ainsi témoigner toute son admiration pour la belle conduite du capitaine Napoléon Peretti de Levie, des comtes della Rocca, au siège de Renty en 1554. Le roi le reçut chevalier, lui donnant de sa main l'accolade, et lui concéda « pour perpétuel témoi- « gnage, pour lui et sa postérité, de ses « vertus et noblesses, le droit d'ajouter « en l'écu et blason de ses armoiries, « telles qu'elles sont ici peintes et écrites, « la fleur de lis d'or sur champ d'azur. » (Lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de novembre 1558). — Les armes peintes sur ces lettres sont : parti au I de Colonna plein, au II de Rocca-Cinarca ; en chef, la concession.

On sait que les rois de France ne prodiguaient pas la fleur de lys d'or sur champ d'azur et que cette concession fut toujours regardée comme un des plus grands honneurs que le roi pouvait faire à un gentilhomme.

(Napoléon Peretti de Levie est le premier corse du nom de Napoléon). Cf. Grégorovius *Corsica*, liv. IV, chap. V ; A. Chuquet *Jeunesse de Napoléon*, tome I, page 63.

II

Les Peretti della Rocca descendent en ligne directe de Sinucello della Rocca,

comte-souverain de Corse en 1280. Celui-ci descend de Cinarca, fils du patricien romain Ugo Colonna, qui passa en Corse en 775 sur l'ordre de Charlemagne. Ugo chassa les Sarrazins de l'île et en récompense obtint du grand empereur la souveraineté de la Corse pour lui et ses descendants (d'après Alcuin (775-804).

Vers 1219, l'un de ces derniers, Guillaume de Cinarca, dont l'arrière grand-père avait été dépouillé, rentra en possession des seigneuries de La Rocca et de Levie, que les gentilhommes de ces provinces lui donnèrent, à la condition qu'il les défendrait contre les Génois qui venaient d'envahir l'île. Guillaume fut le premier seigneur della Rocca et de Levie. Ses descendants s'appelèrent della Rocca, de même que, comme ils étaient Cinarca, le territoire della Rocca et de Levie s'appela « paese Cinarchese » (d'après Filippini «Storia di Corsica»).

Guillaume avait un frère, Guy, seigneur de Leca et chef de la branche des Colonna, princes de Leca.

Guillaume eut deux fils : l'aîné s'appelait Sinucello. « Il est devenu célèbre sous « le nom de Giudice della Rocca. Son pa- « triotisme, son courage héroïque, sa sa- « gesse et sa justice lui ont marqué une « place parmi les hommes qui en ces « temps barbares se sont illustrés par « leurs qualités personnelles ». (Grégorovius *Histoire des Corses*, chap. VII).

Napoléon Ier, dans ses *Lettres sur la Corse*, a dit :

La Corse sut maintenir son indépendance grâce à Sinucello della Rocca, un de ces hommes rares que la nature jette sur la terre pour l'étonner.

Le deuxième fils de Guillaume s'appelait Truffetta, c'est le chef de la branche des Colonna marquis et comtes d'Ornano.

Arrigo, fils aîné de Sinucello, reçut en apanage les seigneuries de La Rocca et de Levie ; Salnese, le second, eut la seigneurie d'Istria ; c'est le chef de la branche Colonna d'Istria.

En 1370 apparut « le second homme « remarquable de la famille de Cinarca « ou Rocca ; Arrigo, comte de Corse, ar- « rière petit-fils de Sinucello della Rocca, « comme lui, né pour le commandement, « opiniâtre, plein de fougue et d'éner- « gie. » (Grégorovius, *Hist. des Corses*, chap. IX).

Arrigo gouverna l'île en qualité de vice-roi de Corse et de Sardaigne pour les rois d'Aragon don Pedro (1377) et don Juan (1393). (Archives de la Corona d'Aragon, registres 1044 et 1941) ; ses descendants héritèrent de ses droits sur l'île jusqu'à Giudice II, comte de Corse, son arrière petit-fils et père de Peretto, seigneur de Levie, des comtes della Rocca, chef de la branche des Peretti.

Cette époque marque la fin de la féodalité en Corse ; l'île étant tombée au pouvoir des Génois.

Peretto n'eut qu'un fils, Angelo-Santo, colonel en 1550, père du fameux Napoléon Peretti de Levie, capitaine dans les armées du roi Henri II et compagnon d'armes de Sampiero. Napoléon de Levie fut l'objet de la concession dont nous avons parlé plus haut. En 1569, il commandait une galère au siège de la Rochelle.

Depuis, les Peretti della Rocca n'ont jamais cessé de se distinguer. Cette famille a fourni, tant en Italie qu'en France, une cinquantaine d'officiers dont quinze colonels et lieutenants généraux ; des cardinaux, des évêques, parmi lesquels monseigneur Charles de Peretti della Rocca, député du clergé de Corse aux Etats Généraux de 1789.

Ajoutons, avant de terminer, que la famille della Rocca est la branche aînée des Colonna de Cinarca (Corse), qui, elle-même, forme la quatrième ligne de la maison princière des Colonna de Rome. [Lettres des princes Colonna de Rome (1597, 1735, 1775) reconnaissant comme leurs parents les descendants des Colonna de Corse (della Rocca, Leca, Ornano, Istria, Bozzi.)]

La famille Colonna de Peretti della Rocca de Levie, a porté les titres de juges-princes de Cinarca, comtes-souverains de Corse, etc... (Borel d'Hauterive).

La maison de Peretti della Rocca porte :

Parti : au I de gueules, à la colonne d'argent, la base et le chapiteau d'or, sommée d'une couronne de même à l'antique (qui est de Colonna) ; *au II de gueules, au château d'argent, maçonné de sable et surmonté d'une balance d'or, tenue par une main*

d'or, mouvante du chef, (qui est de Rocca-Cinarca) ; *au chef d'azur, à la fleur de lis d'or, soutenue par deux lions du même* (concession de Henri II).

L'écu accolé à l'aigle du Saint-Empire au naturel (donné par Charlemagne à Ugo Colonna d'après la tradition).

Casque taré de front et ouvert, sommé de la couronne comtale des comtes souverains, alias la couronne princière. — Cimier : la colonne ; tenants : deux maures (anciennes armes de la Corse) Devises : sous le 1er parti : *Tuta contemnit procellas*; sous le 2e, *Virtus et honor* — Cri : Rocca-Rocca.

Pour avoir des renseignements plus précis sur les membres marquants de cette famille, consulter : Filippini, *Storia di Corsica*, tomes II et III, [cette histoire imprimée en 1592 donne la généalogie de la famille depuis Ugo Colonna (775) jusqu'à Napoléon de Lévie (1558)]. — A. Chuquet *Jeunesse de Napoléon*, tome I, page 63 ; tome II, pages 245, 254, 346, 350, 351 ; tome III, page 52 et 258.— Valery, *Voyage en Corse*, tome I, page 209 et tome II page 379. — Marquis d'Ornano, *la Corse militaire*, pages LVII et 44. — X. Poli, *Histoire militaire des Corses*, tome I, pages 3, 60, 62 ; tome II, pages 114, 139, etc... Frédéric Masson, *Napoléon inconnu*, « Lettres sur la Corse ».—Grégorovius « Histoire des Corses »—et toutes les histoires de la Corse de Pommereul, Grégory, Jacobi, Robiquet, etc., etc...

III

Les représentants actuels sont :

Edouard de Peretti, comte della Rocca, directeur de l'Enregistrement et des domaines.

Le comte Emile de P. della R., officier de cavalerie.

Le comte Emmanuel de P. de La R., secrétaire d'ambassade.

Le comte Jacques de P. de la R., vice-consul.

Nous ne connaissons que ceux-là et nous les indiquons sous toute réserve.

M. DE LAPOUZAT.

—

Eglises fortifiées (T. G., 308 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLI à XLIV ; XLIX, 814, 929 ; L, 152, 265). — Je ne sais si dans les très nombreuses et très intéressantes communications sur les églises fortifiées, on a fait suffisamment ressortir ce fait que sans être des forteresses complètes, certains édifices religieux présentent, dans leur structure, des dispositions accessoires propres à les mettre à l'abri d'un coup de main, ou à les faire servir de réduit. Je signale ainsi dans la Côte-d'Or, les églises de Gemeaux et de Bèze, dont les tours de croisée sont des manières de donjons, et celle de Pichanges, qui fait saillir au dessus de la porte occidentale et de la grande fenêtre de l'abside rectangulaire, les corbeaux en pierre de deux bretèches, sans doute en bois, et qui n'existent plus. On pourrait, je pense, multiplier beaucoup ces exemples. L'église de Gemeaux est de la fin du XIIe siècle, les deux autres, du commencement du XIIIe. H. C. M.

—

Domiciles parisiens (L, 226). — Consulter Lefeuve : *Histoire de Paris, rue par rue, maison par maison*, Paris, Reinwald, 1875 et aussi le *Dictionnaire* des frères Lazare. GUSTAVE FUSTIER.

*
**

Peut être aussi pourrait-on consulter un ouvrage en cours de publication chez l'éditeur Sevin, bd des Italiens.

—

Un roman d'Eugène Sue à retrouver (L, 116, 199, 256). — Je lis, col. 256, signé des initiales H. C. M. :

Je me permets de faire remarquer à M. J. Brivois, que dans le titre donné par lui, il doit être fait une réunion de trois nouvelles distinctes ; il faudrait donc remplacer les virgules par des points.

Je me permettrai, à mon tour, de faire remarquer que j'ai suivi la ponctuation de la couverture imprimée, en mettant une virgule après Arabian Godolphin.

Deleytar n'est pas une nouvelle, comme paraît le croire M. H. C. M., mais bien le titre du volume qui comprend deux nouvelles : Arabian Godolphin (p. 1 à 141), Kardiki (p. 142 à la fin).

J. BRIVOIS.

—

Balzac imprimeur. Les éditions compactes (L, 57, 175). — Colonne 177, ligne 21, au lieu de : « le texte en deux *couleurs* » lire : « le texte en deux *colonnes* ».

*
**

Il n'est pas exact de dire que Balzac eut

le premier l'idée des éditions compactes.

Dès 1818, le libraire Desoer a donné une édition compacte des *Essais de Montaigne*, avec glossaire et table analytique, en un seul vol. in-8 de près de 500 pages ; impr. par Fain en petits caractères sur deux colonnes. C'était là, si je ne m'abuse, le prototype des éditions compactes.

Vers la fin de 1824, cinq libraires se mirent d'accord pour éditer en éditions compactes les œuvres de Voltaire et de J.-J. Rousseau ; et le 26 février 1825, la Bibliographie de la France enregistrait le début de cette publication comme suit :

Œuvres complètes de Voltaire, en un seul vol. in-8. *Œuvres complètes de J.-J Rousseau*, un seul vol. in-8. Impr. de Jules Didot l'aîné, à Paris. A Paris, chez Baudoin frères, chez J. Didot l'aîné, chez Roux-Dufort, chez Froment, chez Bossange père.

Le *Rousseau* paraîtra en 25 livraisons, le *Voltaire* en 70. Prix de chaque livraison 2 fr. A partir du 1er mars on promet une livraison tous les 15 jours ; une livraison de Voltaire et une de Rousseau.

Quant aux trois éditions compactes de La Fontaine, voici comment elles ont paru.

Le prospectus de l'édition *Igonette* a été enregistré dans la Bibliographie de la France le 7 mai 1825, et la 8e et dernière livraison, le 28 décembre de la même année. Le texte est entouré d'un double filet. Le vol. est terminé par une table alphabétique bien comprise rendant les recherches faciles.

Il a été tiré des exemplaires sur papier rose.

La 1re livraison de l'édition *Delongchamps*, a été enregistrée le 18 juin 1825, et la 4e et dernière, le 28 décembre suivant.

Cette édition n'a pas de table. Elle est ornée de 25 gravures sur bois : portrait en pied de La Fontaine sur le titre et 24 entêtes de pages réparties dans le vol. Elles ne sont pas signées ni les mêmes que celles de l'édition suivante et la gravure en est moins lourde. La couverture imprimée porte qu'elles ont été gravées *par les meilleurs artistes anglois.*

Le prospectus-spécimen de l'édition *Sautelet*, dite édition Balzac, a été enregistré le 14 mai 1825 et la 8e et dernière livraison, le 29 juillet 1826. Elle est terminée par une table sommaire.

L'édition Sautelet-Balzac a donc paru *sept mois* après les éditions Igonette et Delongchamps

Pourquoi ce retard, puisque ces trois éditions avaient été annoncées presqu'en même temps. Serait-ce que Balzac (associé au début de cette publication avec le libraire Urbain Canel), n'aurait pu obtenir de Godard, la gravure des dessins de Devéria ; qu'il aurait dû avoir recours à Thompson ; — et que ce dernier (sachant probablement ce qui s'était passé avec Godard), l'aurait traîné en longueur ?

Quoi qu'en ait dit Mme Surville, les éditions compactes n'ont pas enrichi la librairie. Pas celles dont nous venons de parler, en tout cas. Le *Voltaire*, énorme vol. de plus de 5.500 pages, a été une entreprise folle (de 192 fr. il est descendu à 40 fr.). Il y manquait une chose essentielle : une table analytique, Une édition compacte n'est pas faite pour être lue, mais consultée. Quant au *Rousseau*, il est tombé rapidement de 50 fr. à 18 fr.

Les trois éditions de La Fontaine ne se sont pas mieux soutenues. (1) Publiées à 20 fr. elles étaient tombées à 6 ou 8 fr. L'édition Sautelet-Balzac paraît reprendre ; les exempl. br. avec couverture imprimée se vendent de 20 à 25 fr.

Le nom de l'imprimeur est au verso du *faux titre* et non au verso de la feuille de garde.

Balzac avait cédé aux frères Baudouin, au cours de l'impression, 500 exempl. du La Fontaine. Ceux-ci firent imprimer des couvertures avec leur nom et adresse, sur lesquelles au nom de Thompson comme graveur, ils ajoutèrent celui de *John Martin*.

Brunet dit qu'il a été tiré 6 exempl. *sur chine* du La Fontaine Sautelet-Balzac. Jusqu'à présent on n'en connaît que trois : celui de la bibliothèque Pixérécourt, celui de la bibliothèque San Donato ; et celui relié par Thouvenin pour Balzac, en demi veau fauve, dos à nerfs, avec les initiales H. B.

(*A suivre*) J. Brivois.

(1) Quérard, en citant ces trois éditions, leur donne, à tort, la date de 1825 au lieu de 1826 : et Brunet aussi, sauf pour l'édition Sautelet-Balzac, à laquelle il indique la date exacte 1826.

Autel à chanter (XLVIII ; XLIX, 258, 701, 876 ; L, 264).— Les questions, dans l'*Intermédiaire*, prennent facilement de l'extension. Bien que celle des autels à chanter ait été traitée à fond, voici une note que je relève dans le P. Anselme, (Ed. en 2 vol. t. II, p. 1197. A.). Elle a trait certainement au même objet.

Raoul VI, seigneur de Gaucourt et d'Argicourt, « avait épousé Jeanne de Preuilly... à laquelle le pape permit, le 18 des kalendes de décembre 1439, d'avoir un *autel portatif* pour la commodité de sa demeure ». E. G.

***

M. F. Bl. me permettra peut-être de lui faire remarquer que s'il trouve l'expression « chanter la messe » dans les règles de saint Benoit, c'est que saint Benoit fit *sa règle au* VIe *siècle*, au moment où la messe privée commençait à peine à s'introduire et que *même alors cette messe privée n'était pas encore une messe basse, mais bien une messe chantée*. D'où il me semble très légitime, même en ce cas, de prendre le mot « chanter » dans son sens restreint, le seul dans lequel, au point de vue liturgique, on l'ait jamais entendu.

Même de nos jours, une messe privée n'est pas essentiellement une messe basse, et dans les liturgies orientales, toutes les messes sont chantées, les messes basses sont inconnues.

En second lieu, l'expression « autel à chanter » n'est pas une expression courante, employée habituellement pour désigner tout autel quel qu'il soit ; force est donc de lui trouver une explication particulière, et M. F. Bl. ne nous la donne pas encore. G. LA BRÈCHE.

—

La chanson de M. de La Palisse (L, 171). — Après la bataille de Pavie (1525) où périt l'illustre maréchal de la Palice et non de la Palisse (Jacques II de Chabannes), un soldat de l'armée de Charles-Quint composa sur cette bataille et la mort du maréchal une chanson satirique dont le premier couplet est ainsi conçu :

Hélas ! La Palice est mort,
Il est mort devant Pavie.
Hélas ! s'il n'estoit point mort,
Il feroit encore envie.

Le comte Henry de Chabannes a naguère publié, en 9 gros volumes in-4°, une gigantesque histoire de sa maison. Au volume l'*Histoire*, p. 386, *Preuves*, p. 636, on trouvera le texte intégral de cette chanson qui ne compte pas moins de 20 couplets. Selon le comte Henry de Chabannes, ce vers : *Il feroit encore envie* est devenu, par suite d'une erreur de copiste, *Il seroit encore en vie*.

La chanson dont parle M. Henry Vivarez est bien l'œuvre de Bernard de la Monnoye, membre de l'Académie française (1641-1728). TH. COURTAUX.

***

Ménage a discouru sur cette chanson. Dans son *Ménagiana*, en 1716, il fait remonter la paternité à M. de la Monnoie qui a mis un « homme imaginaire » appelé *La Galisse*, en cinquante quatrains.

Donc, il n'est pas douteux que La Galisse est le nom du personnage chansonné, que ce personnage, qui n'a jamais existé, n'a aucun rapport avec le maréchal qui combattit à Pavie, et que les couplets ne roulent que sur un pacifique rêve burlesque ; que le couplet

Respecté de ses soldats,
Il mourut digne d'envie,

semble avoir été ajouté. Il conviendrait de voir, dans le recueil original de La Monnoie, si ce couplet s'y trouve.

Plus tard, une confusion s'est faite. Comme on ne comprenait pas ce que La Galisse voulait dire, on songea à M. de La Palice, le héros des guerres de François Ier. Dans le *Théâtre de la Foire* et dans les *Œuvres de La Monnoie* (1770), La Galisse est devenu La Palisse. L'air alors était langoureux. C'était celui d'un ancien noel. L'air chanté aujourd'hui est du commencement du siècle, d'après Dumersan.

On dut trouver que le nom de La Palisse, qui était celui d'un vaillant soldat, était plus explicable que celui de La Galisse, qui ne rappelait aucun souvenir. Pour fortifier cette conviction, n'existait-il pas un quatrain connu, également dénaturé, on ne sait où ni comment. Il n'est pas dans la chanson, et nous aimerions à connaître sa version originale. Mais où la trouver ?

Hélas ! La Palice est mort,
Il est mort devant Pavie ;
Un quart d'heure avant sa mort,
Il était encore en vie.

Un descendant du maréchal de La Palice, le comte de Chabannes, a cru pouvoir établir que ce quatrain n'est qu'une parodie. L'auteur avait primitivement écrit :

Hélas ! La Palice est mort,
Il est mort devant Pavie,
Helas ! s'il n'était pas mort,
Il ferait encore envie.

C'est par erreur ou malice qu'on a dit plus tard, et ce fut l'origine de toutes les méprises et railleries :

Il serait encore en vie.

Voilà souvent à quoi tiennent les légendes. Y.

—

J'appelle un chat un chat (L, 173, 310). — L'*Intermédiaire* (T. G. 781) s'est occupé autrefois du fameux Rolet, procureur au parlement, mais sans contester à Boileau la formule en question. Il semblerait que c'est le premier président de Lamoignon qui avait baptisé Rolet du nom de fripon. ROLIN POÈTE.

—

Consulat conscientiæ suæ (L, 161, 314). — Pour le Saint-Siège, la phrase signifie évidemment : « Qu'il éclaire sa conscience ».

Estimant que le prélat en question a été mal inspiré, le Vatican l'invite, non à *consulter* sa conscience, qui est mauvaise, mais à la *conseiller*, c'est-à-dire à lui transmettre le conseil du pape.

Le traducteur officiel avait compris tout à rebours.

Sa méprise est-elle si ridicule ? Moins que le *Temps* ne paraît le croire. Dans la meilleure latinité, *consulere alicui* signifie à volonté conseiller ou consulter. Freund et Theil citent ce passage de Salluste (Catilina. 51. 7) : *Neu magis iræ vostræ quam famæ consulatis* ; et ils le traduisent ainsi : « *Consultez* moins votre colère que l'intérêt de votre réputation ».

Notre latiniste est donc excusable. Il a mal deviné l'intention de la lettre pontificale, mais grammaticalement sa version était correcte.

L'erreur est imputable au rédacteur romain qui s'est servi d'un mot amphibologique, et la seule conclusion à tirer de l'incident est que, si le français est une bonne langue diplomatique, le latin en est une dangereuse. ***.

Belem (L, 223). — Le mot *Belem* en portugais et *Belen* en espagnol, signifie tout simplement Béthléem. Il existe, aux portes de Lisbonne, sur la rive droite du Tage, avant d'arriver à son embouchure, tout un quartier dit de *Belem* C'est là que se trouve l'ancien palais datant du règne de João IV. On y voit une collection de 46 voitures royales. A quelques centaines de mètres plus loin se trouve le couvent des Hiéronymites et la célèbre église de Belem élevée à la suite d'un vœu, au retour d'une expédition de Vasco de Gama.

Les bâtiments du couvent on été transformés en musée industriel et commercial, mais la basilique, un des plus beaux monuments du Portugal — style gothique fleuri — est intacte. Elle renferme les cendres de divers rois, de Vasco de Gama, de Camoëns et d'Alexandre Herculano.

Près du fleuve s'élève la Tour de Belem, massif carré d'environ 35 mètres de haut datant du règne de João II. Lors du fameux tremblement de terre de Lisbonne (1755) la famille royale fut protégée parce qu'elle se trouvait au Palais de Belem dont les murs furent seulement lézardés.

Barcelone possède une église de *Belen*, au centre de la ville, sur la Rambla. On y conserve l'épée d'Ignace de Loyola.

H. LYONNET.

—

Herbière (L, 226). — Je partage entièrement la façon de voir de l'ophélète ***. L'*herbière* est un produit tout moderne et parisien. Je ne trouve point dans mes notes d'exemple plus ancien que celui-ci :

Le vocabulaire est singulièrement riche de mots servant à désigner la prostituée : Fille à soldats, rouleuse, *herbière*, désignent les filles de la plus basse prostitution.

Jeannel : *De la Prostitution*, 1874.

GUSTAVE FUSTIER,

—

Bramant (L, 174). — Maintes fois j'ai entendu cette expression dans la bouche des campagnards bourguignons, dans le sens de « tranquillement, sans crainte aucune ». J'ai toujours supposé que c'était une abréviation du mot « bravement », c'est pourquoi je n'hésite pas à dire que si j'avais eu à écrire ce mot je l'aurais orthographié « brament ». YSEM.

*
* *

Dans le Cher où le mot bramment est fort usité (prononcer branm'ment), il signifie très bien, bravement. Par exemple, demandez à un Berrichon de ce département s'il a fait une chose qu'on lui a commandée, il vous répondra : « je l'ai bramment faite»

« Elle est bramment habillée » veut dire bien, très bien.

« Je lui ai bramment dit ce que je pensais ». Je lui ai dit bravement, correctement, loyalement.

Jaubert, dans son *Glossaire du centre de la France*, donne la même signification : « Bien bravement ». E. L.

—

Jeu d'échecs (T.G.304). — Quelques traités et recueils de problèmes attribuent l'invention des Echecs à Palamède pendant le siège de Troie. Nous ne croyons pas, pour notre part, que ce jeu si compliqué ait été trouvé d'un seul jet ; nous inclinons à penser, au contraire, que les pièces qui le composent ayant une marche particulière ont été successivement ajoutées les unes aux autres par périodes, dans le but évident d'accroître les difficultés et principalement les combinaisons dont le nombre, depuis qu'il est au complet, est incalculable.

On a dû commencer à le jouer seulement avec des pions, pièces primitives qui ont nécessairement amorcé les suivantes. A l'origine, il suffisait que l'un des Pions arrivât à l'extrémité de l'échiquier pour gagner la partie. C'est alors que pour leur défense on imagina un deuxième genre de pièces. Fou noir et Fou blanc, qui ne peuvent parcourir que les diagonales de leur couleur. A partir de ce jour, les combinaisons devinrent plus intéressantes et ne laissèrent pas de mettre l'imagination en éveil. Enfin, pour compliquer la partie, la Tour, la Reine, le Roi et le Cavalier firent leur apparition. Le Roi qui ne figure que comme un personnage

Que sa grandeur attache au rivage.

puisqu'il ne peut faire qu'un pas à la fois, même en cas d'échec, a fait changer le but, et c'est vers lui maintenant que convergent toutes les attaques.

La seule preuve que nous puissions apporter à l'appui de nos observations est celui-ci : la Dame, pièce de première puissance, n'arrive qu'en quatrième ordre, attendu qu'elle possède la faculté de se mouvoir et d'attaquer comme toutes les pièces précédentes réunies. Quant au Cavalier, son irruption dans la lice avec sa voltige par quart de cercle en fait la pièce la plus dangereuse, inventée pour augmenter agréablement le brouillamini de cet extraordinaire casse-tête oriental.

Nous supposons que la table de l'échiquier était d'une nuance uniforme et divisée en 25 cases, dont le nombre a augmenté en même temps que les pièces devenaient plus nombreuses. Mais à cette époque reculée, les arts progressaient indubitablement et les artistes eurent l'inspiration de varier en les alternant les couleurs des carrés pour en faire un objet de récréation plus attrayant à la vue, il en résulta que le damier était trouvé avec ses diagonales distinctes ; c'est alors que les Fous établis en second lieu prirent possession de leur ligne spéciale.

Dès les premiers siècles de leur apparition, les échecs, passe-temps favori des seigneurs et des princesses, prirent une extension considérable dans toute l'Asie. Puis, cette marche des pièces les unes contre les autres eut, aux yeux de beaucoup de personnes, une certaine analogie avec deux corps d'armée qui s'apprêtent à se livrer bataille et on les désigna : Roi, Reine, etc. C'était une grave erreur, on peut citer des tacticiens fameux aux échecs qui seraient incapables de commander quatre hommes et un caporal, tandis qu'Alexandre et Napoléon suffisamment connus comme stratégistes, n'étaient aux échecs, paraît-il, que d'assez médiocres joueurs.

Il est facile de s'apercevoir que dans ce jeu de construction géométrique, les pièces, dans leurs évolutions, ne tracent que des lignes brisées, horizontales, verticales et diagonales. Il était nécessaire, pour compléter la série, d'y ajouter la circonférence au moyen d'une pièce qui étendit sa sphère d'action sur la ligne du cercle dont elle occuperait le centre, et ce n'était pas une petite difficulté à vaincre. Mais il ne faudrait guère apprécier à quel degré l'esprit de recherche est développé chez un observateur attentif, le jour où il s'est aperçu qu'une lacune devait exister en certaines choses, pour le croire susceptible de porter ailleurs ses investigations

avant d'avoir trouvé le mot de l'énigme. Et il s'agit, en la matière qui nous occupe, de calculateurs subtils et pénétrants, des Arabes, inventeurs des chiffres, de ces Orientaux, extracteurs de quintessence... On chercha et on trouva. Le Cavalier possède en effet cette qualité supérieure dont nous venons de parler. Il attaque par rayonnement et par quart de cercle les pièces à sa portée, donc circonférence !

Sous le second Empire, Mariette-Bey ayant été chargé par le gouvernement français d'opérer des fouilles dans la Haute-Egypte, mit à jour un échiquier en marbre. L'Egyptologue prétendit que cette table rarissime avec ses 64 cases, remontait à plus de deux mille ans.

Nous ne voyons pas bien Palamède, trouvant tout de suite, au débotté ce terrible jeu des échecs, afin de charmer les loisirs d'un long siège. Il devait exister déjà lorsqu'il le fit connaître aux chefs de son entourage. Mais il ne nous déplait point de distinguer, à travers les brouillards de ce lointain passé, Achille sous sa tente faisant une partie d'Echecs avec son ami Patrocle !

C'est une opinion personnelle que nous émettons, mais nous serions heureux que l'on nous fit la démonstration contraire.

PAUL HÉDOUIN.

—

Détail des anciens prix des denrées et marchandises (T. G, 270 ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLVI ; XLVII ; XLVIII ; XLIX. 154, 265, 476, 546). — Voir : 1. *Bulletins de la Société dunoise*, t. I. (1864-69). Châteaudun, 8°, page 16, Prix moyen des grains, vendus sur le marché de Châteaudun, depuis l'année 1583 jusqu'en 1867.

2. *Mémoires de l'Académie royale du Gard*, 1842, 43, 44. Nîmes 1844, page 174. V. Vincens. Notice sur la cherté des grains de 1811 à 1812.

S... E.

—

Vénus à barbe (L, 62). — Sans pouvoir l'affirmer, je ne crois pas qu'on possède une seule image antique de la Vénus barbue,

En revanche, on en a qui datent du moyen âge. Elles sont figurées sur une coupe de marbre (Musée de Vienne), sur un coffret (Duc de Blacas), etc.

Ce culte est un de ceux qui ont survécu le plus longtemps à la ruine du paganisme, parce qu'il se confondit de bonne heure avec celui de Satan.

A l'époque où le péché de la chair fut considéré peu à peu comme le premier des péchés mortels, on en vint tout naturellement à représenter le Diable sous la forme des deux divinités païennes qui symbolisaient l'appétit charnel : Vénus et Pan. La seconde a prévalu de nos jours, mais la première se maintint concurremment jusqu'au seizième siècle.

Les bibliophiles qui ont acquis la première édition des *Histoires Prodigieuses* de Boaistuau, (in-4°, 1560) trouveront à la page 1 une remarquable figure sur bois qu'on ne paraît pas avoir signalée à cet égard, et qui ne saurait mieux illustrer le sujet. Satan est représenté comme une femme barbue, assise sur un trône. « Elle » est nue, les mamelles pleines et pendantes, les cuisses largement écartées pour laisser voir un sexe féminin en forme de gueule. C'est incontestablement l'ancienne déesse d'Amathonte ; mais jusqu'à quel point s'est-elle altérée depuis l'origine ? nous ne le savons pas.

CANDIDE.

—

Le chien de Jean de Nivelle. — (XLVII ; XLVIII). — Notre érudit collaborateur, M. O. Colson, pense que ce proverbe n'a qu'une popularité toute livresque et qu'il est relativement moderne (1656).

Sur le premier point, je puis affirmer, pour l'avoir entendu bien souvent répéter, qu'il n'en est pas de plus répandu dans le milieu même le moins lettré. Il suffit d'en prononcer la première partie devant n'importe quel paysan pour qu'aussitôt celui-ci le termine.

Mais je crois aussi que le même populaire a fait erreur en attribuant à Jean de Nivelle un chien qui toujours fuit quand on l'appelle. C'est Jean de Nivelle lui-même qui prenait la poudre d'escampette, ainsi qu'en font foi les mémoires du temps.

J'ai lu, en effet, dans une chronique contemporaine (est-ce celle de Chatelain, est-ce celle d'un Bourgeois de Paris, ou toute autre ? ma mémoire est sur ce point imprécise) le récit des démêlés du di

t

Jean avec ses proches et avec la justice royale et celui de sa fuite en Flandre. Il est facile de contrôler cet incident historique.

Comme conséquence de la popularité sans épithète de ce dicton, il découle qu'il doit remonter à une époque assez voisine du fait qu'il rappelle. Voilà pour le second point.

Au surplus, qu'on me permette de citer ici quelques lignes d'une publication aujourd'hui disparue *le Magasin utile* (n° 51), qui, précisément, recherchait l'origine de cette locution.

Nivelle ou Nivelles est une petite ville de Belgique située à 35 kilom. de Bruxelles, qui doit son origine à un monastère des Bénédictines fondé en 665 par sainte Gertrude et dont les Abbesses portaient le nom de dames de Nivelle. En 1422, Jeanne, héritière des Srs de Nivelle, la fit passer, par son mariage dans la famille de Montmorency.

Un des seigneurs de cette famille avait un fils d'un caractère emporté et qu'on appelait Jean de Montmorency ou Jean de Nivelle. Celui-ci s'oublia un jour, dans un des accès de violence auxquels il était sujet, jusqu'à sever la main sur son père. Les lois punissaient sévèrement cette faute, l'une des plus outrageantes pour la nature et Dieu, dont la répression soit commise aux hommes. Jean de Nivelle fut cité à comparaître devant le Parlement et sommé à son de trompe par tous les carrefours de Paris suivant l'usage de cette époque, mais vainement ; il avait pris soin de se soustraire au châtiment qu'il encourait, et *tant plus on l'appelait*, comme dit un auteur du temps, *tant plus il se hâtait de courir et de fuir du côté de Flandre*.

Cette fuite et la réprobation que le coupable inspirait firent alors dire parmi le peuple : « *Chien* de Jean de Nivelle ! Il s'enfuit quand on l'appelle. » De là est venu le proverbe qui a cours aujourd'hui et dont le sens altéré est loin, comme on le voit, de rappeler l'origine.

Une particularité à ajouter à cette note, c'est que la maison de Montmorency porte un *chien* pour cimier de ses armes, probablement par suite de ce que Bouchard IV de Montmorency fut, en 1102, le fondateur de l'ordre militaire du *Chien*, dont les insignes consistaient en un collier fait en façon de tête de cerf avec une médaille où se trouvait gravé un *chien*.

Je ne prétends pas me porter garant de tous les détails énoncés par cette citation. Elle renferme cependant des indications qui peuvent éclairer le débat, si l'on veut bien remonter aux sources. L. A.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Les bibliothécaires masqués. — On a ouvert récemment un concours contre les ennemis des bibliothèques : les mites. Au XVIIIe siècle, on cherchait à se défendre contre l'ennemie des bibliothécaires ou des lecteurs : la poussière. Le moyen proposé par un membre de l'académie des sciences est assez curieux : il s'agit d'un masque sur lequel l'Académicien Macquer, directeur de la manufacture de Sèvres, qui en est l'inventeur, donne dans la lettre suivante, de bizarres détails. On a dû penser que le remède était pire que le mal et au risque d'avaler un peu de poussière, on a préféré se passer des secours de cet instrument de torture.

La lettre est adressée à

Monsieur l'abbé de Hounages, docteur et bibliothécaire de la maison et société de Sorbonne, des académies de Rouen, de Caen, de Lyon, etc. En Sorbonne :

12 Janvier 1781

Il est bien vrai, Monsieur, que la poussière des bibliothèques, et en général toute espèce de poussière, peut occasionner des maladies très funestes, parce que c'est de l'air et non de la terre que nous devons respirer. Il est par conséquent très essentiel de trouver des moyens de se garantir de ces matières étrangères à l'air et malfaisantes quand on est obligé de s'y exposer, et l'on ne peut qu'applaudir au zèle que vous a dicté ce que vous avez fait insérer sur cet objet dans la feuille du 11 janvier du Journal de Paris.

C'est pour entrer dans de si bonnes vues que je vais vous faire part, Monsieur, du moyen qui me paraît le plus facile et le plus sûr pour se préserver de toute poussière visible, comme l'est celle des bibliothèques et en général, de tout ce qu'on appelle poudre ou poussière. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ce sont les seules choses nuisibles dont je parle ici, et que je conviens que le moyen que je vais avoir l'honneur de vous proposer, ne pouvait garantir du mauvais air, des émanations putrides, contagieuses, pestilentielles et aultres de ce genre qui ne troublent point la transparence de l'air ; mais je crois le moyen que j'ai dans l'idée, très efficace contre toute poussière proprement ditte et visible.

Rien n'est plus simple : il ne s'agit que de faire faire un demi-masque qui couvre exactement le nez et la bouche. Ce masque doit être garni à la partie intérieure d'un tamis de soie ou même de crin un peu serré.

Quand on voudra se servir de ce masque, on aura soin d'entretenir la toile du tamis toujours mouillée. L'eau dont il sera humecté n'empêchera pas l'air de passer par les interstices des fils ; mais si cet air est chargé de poussière, les particules même les plus fines de cette poussière se trouveront arrêtées tant par les fils mouillés de la toile du tamis, que par la vapeur aqueuse dont leurs interstices seront toujours pleins, en sorte que ce tamis deviendra un filtre, par lequel l'air sera séparé de la poussière et parviendra dans le poumon avec son degré de pureté ordinaire.

Vous devinés bien aisément sans doute, Monsieur, qu'au bout d'un certain temps, la toile du tamis se trouvera tellement garnie de la poussière mouillée qu'elle ne pourra plus donner un passage assez facile à l'air pour la liberté de la respiration : mais vous trouverez tout aussi facilement le remède à cet inconvénient. C'est d'avoir plusieurs toiles toutes montées sur des chassis qui puissent se bien adapter au masque. Cela donnera la facilité de changer de toile, toutes les fois qu'il en sera besoin, rien n'étant si facile, ni sitôt fait que de laver la toile engorgée pendant qu'on se servira de celle qui lui aura été substituée : il n'en faudrait que deux pour chaque travailleur.

Si vous essayez, Monsieur, de l'expédient que j'ai l'honneur de vous proposer et que vous soyez content de l'effet, vous serez bien le maître de le publier ou d'en faire tel usage que vous voudrez.

J'ai l'honneur d'être, avec infiniment de respect et de considération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ce 12 janvier 1781.

MACQUER,
de l'Académie des Sciences.

Cette lettre, très certainement inédite, que M. Charavay nous communique, n'a pas eu le résultat que son auteur en attendait. L'ingénieux académicien en a été pour son invention. Les savants penchés sur des bouquins ont préféré avaler quelques microbes que de s'imposer bénévolement une torture qui aurait fait d'eux autant d'hommes au masque de fer.

Y.

M. Waldeck-Rousseau et sa lettre sur la pêche à la ligne. — L'éminent homme d'Etat consulté, un jour, sur ses travaux, par un reporter, répondit qu'il s'occupait et se préoccupait surtout de cette grosse affaire : la pêche à la ligne. Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire*, collectionneur de curiosités, pourrait-il réimprimer ici cette lettre que je cherche, que je voudrais relire et que je n'ai pas ? EGO.

***

« La Société des pêcheurs à la ligne de Roanne ayant offert la présidence d'honneur à MM. Waldeck-Rousseau et Audiffred, sénateurs de la Loire, et Abeille, sous-préfet de l'arrondissement, reçut trois lettres d'acceptation. Celle de M. Waldeck-Rousseau était ainsi conçue :

« Je suis très sensible à l'aimable pensée du bureau de votre société et j'accepte avec grand plaisir les fonctions qu'il veut bien m'attribuer.

« La présidence d'une société de pêcheurs à la ligne est peut-être celle à laquelle je me sens le mieux préparé par des études consciencieuses et une pratique pour laquelle je ne trouve jamais assez de loisirs.

« Recevez, monsieur, etc.

« WALDECK-ROUSSEAU. »

—

Nécrologie

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort subite, au cours d'une excursion en Suisse, de notre distingué collaborateur M. Léon Brunswicg. Il n'avait pas encore cinquante ans. Nantais d'origine, resté fidèle aux souvenirs et aux traditions de sa ville natale, il a donné à Nantes le meilleur de son esprit et de son activité. Il a été le collaborateur du *Phare de la Loire* où ses articles d'érudition étaient très goûtés. Il possédait une collection remarquable de documents qui donnaient une assise à tous ses travaux. On lui doit une *Histoire de Cambronne* à laquelle nous faisions encore de larges emprunts tout récemment.

C'est un deuil imprévu que les amis des lettres ressentiront vivement.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

L° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Septembre 1904

40e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1052 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Les chats de Kilkenny. — Le 3 janvier 1865, Mérimée écrivait à Panizzi: « Ellis m'a apporté des journaux américains très curieux qui contiennent une relation de la bataille de Frédéricsburg. C'est une horrible boucherie sans le moindre résultat. Il y a de part et d'autre de très bons soldats, mais pas de généraux. Cela continuera probablement encore cette année et le destin des chats de Kilkenny est le seul augure que l'on puisse tirer pour l'avenir du pays ». Le 25 juin 1866, quelques jours avant la bataille de Sadowa, il se sert encore de la même comparaison : « Je ne suis ni Prussien, ni Autrichien, et je crois que les Allemands n'ont pas une âme immortelle ; je les verrais avec assez de philosophie s'entremanger comme les chats de Kilkenny... »

A quelle anecdote ou à quelle légende Mérimée fait-il allusion? M. Tx.

—

Mémoires de Potot de Montbelliard. — La *Bibliotheca Americana* de Leclerc, (Paris, Maisonneuve, 1878) indique, sous le n° 770, des « Mémoires inédits de Potot de Montbelliard, commandant l'artillerie lors de la défense de Québec en 1759 ». Pourrait-on savoir où se trouvent ces Mémoires, dont il doit exister deux ou trois exemplaires manuscrits ?

G. Servandy.

La Pudeur et la Mort. — On se souvient encore du scandale qui accueillit *l'Abbesse de Jouarre*, il y a une vingtaine d'années. L'hostilité de la critique visait moins le drame lui-même qu'un paragraphe de la préface, celui qui commence par cette phrase :

> Ce qui doit revêtir à leur mort un caractère de sincérité absolue, c'est l'amour. Je m'imagine souvent que si l'humanité acquérait la certitude que le monde dût finir dans deux ou trois jours, l'amour éclaterait de toutes parts avec une sorte de frénésie. (*Drames philosophiques*, 1888, p. 411-412).

En ce qui concerne l'époque révolutionnaire, il paraît démontré que la théorie de Renan trouve là sa confirmation historique. Aussitôt après le 9 thermidor, le prisonnier libéré Ph. E. Coittant publia ce qu'il avait vu pendant une année de détention dans différentes prisons. Il rapporte qu'à la Conciergerie, aux heures de parloir, les rapprochements se faisaient en présence de tous, « à la faveur des vêtements larges » qui avaient remplacé les modes de l'ancien régime.

> Il semblait qu'on fût convenu de se dépouiller de cette pudeur grimacière, très bonne quand on peut attendre des momens plus favorables ou chercher des lieux plus commodes. (*Almanach des Prisons*, 1794, p. 20).

A-t-on constaté le même phénomène psychologique à d'autres époques, dans des circonstances analogues ? S.

Le talisman de Charlemagne. — Dans les *Papiers des Tuileries*, on a trouvé les comptes de Bure, antérieurs à l'avènement au trône de Napoléon III, à la date de l'évasion de Ham, et dans le chapitre des dépenses afférentes aux préparatifs pittoresques de cette évasion, achat de blouse, de tablier, de pantalon d'ouvrier, etc., figure cette mention :

« Payé à M. Paulin : facture d'un cliché du talisman de Charlemagne. »

Ce cliché avait dû être demandé par le prisonnier. C'était une superstition ; il se rendait le destin favorable. Mais qu'est-ce que pouvait bien être « le talisman de Charlemagne » ? Y.

—

Le conventionnel Joseph Chénier, accusé de fratricide. — D'aucuns ont prétendu que le conventionnel Marie-Joseph Chénier avait provoqué l'arrestation de son frère André et même son exécution. Y a-t-il quelque chose de vrai dans cette terrible accusation ?

P. Ipsonn.

—

Le maréchal Lannes. — Le suisse de la bâtisse, la sentinelle de la voirie... tous nous nous y sommes heurtés : c'est lui qui, d'un geste large et énergique, barre la route aux passants en face des immeubles livrés aux couvreurs. Ses façons autoritaires sont connues et aussi son épée de bois. Pierre Véron voulait même voir dans ce pauvre diable, improvisé gardien de quelque chose, pitoyable hier, implacable ce matin, le parangon de la sottise humaine, la personnification de l'homme autoritaire par instinct. Mais passons :

On ne s'attendait guère
A voir le maréchal en cette affaire !

C'est une question de philologie historique : j'ose demander la réponse à un parisien de Paris : comment le héros d'Essling est-il devenu agent voyer ?

Jacques Saintix.

—

Un curé de Saint-Paul. — « Tite, [*Perseval*, vicaire de Saint-Paul] par vingt années de service dans une seconde place, n'est pas encore digne de la première, qui est vacante : ni ses talents, ni sa doctrine, ni une vie exemplaire, ni les vœux de ses paroissiens, ne sauraient l'y faire asseoir. Il naît de dessous terre un autre clerc pour la remplir. [*Le Seur*, qui n'était pas prêtre quand il fut fait curé de Saint-Paul]. Tite est reculé ou congédié, il ne s'en plaint pas, c'est l'usage. » (*Caractères* de Labruyère. Lefèvre, 1818, 8°, tome II, page 112).

Il y eut à la fin du xviie et au début du xviiie siècle, un curé de Saint-Paul nommé Gilles Le Sourd, et non Le Seur. Ses armes sont enregistrées dans l'*Armorial* de 1696, où il est qualifié de curé de Saint-Paul, docteur en théologie et recteur de l'Université de Paris. La Bibliothèque nationale possède de lui un discours imprimé à Paris. Un Jacques Le Sourd, avocat, probablement parent de Gilles Le Sourd, figure dans le même *Armorial* avec des armes analogues.

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur ces deux personnages, et notamment leur lieu et date de naissance et le nom de leurs parents ? L. P.

—

L'état civil, les actes notariés et le Conseil général de la Seine-Inférieure. — Dans la séance de ce conseil, du vendredi 26 août 1904, un des membres, M. le Dr Duputel, de Rouen, dit, dans un rapport, qu'il se propose de demander que dans les actes notariés et de l'état civil on remplace, pour les gens qui ne savent pas signer, *l'apposition d'une croix* par l'empreinte du pouce, usitée dans le service anthropométrique.

Est-ce qu'un collaborateur de l'*Intermédiaire*, plus au courant que le Dr Duputel de l'application de la loi touchant ces actes authentiques, pourrait nous citer pour la Seine-Inférieure, depuis cinquante ans, un seul acte notarié ou de l'état civil portant une croix tenant lieu d'une signature ? La Vicomté.

—

Elèves de Raphaël. — On sait que François Ier appela d'Italie de célèbres artistes qui devaient initier les Français au grand art de la peinture.

Certains de ces artistes, disciples de Raphaël, ont-ils laissé en France grande trace de leur passage ? Ont-ils copié, par exemple, ces belles Loges du Vatican imitées des thermes de Titus, lesquelles étaient inspirées des peintures de Pompéï ? Existe-t-il soit sur des voûtes, soit sur des murs quelques-unes de ces fines arabesques qui font l'admiration des connaisseurs ?

François Ier ne fut pas le seul à emmener des artistes d'Italie ; d'autres guerriers, et nous en connaissons, imitèrent son exemple. La voûte d'un charmant oratoire du château du Lude est due au pinceau de tels artistes. Aux chercheurs et savants de l'*Intermédiaire* de répondre.

L. C.

—

Le docteur Chassaing. — Dans *Paris-Guide* publié à l'occasion de l'exposition de 1867, il est dit (p. 1949) que Bicêtre servit de lieu de détention à Latude, à un complice de Cartouche, au marquis de Sade... et enfin au docteur Chassaing !

N'est-ce pas Castaing qu'il faut lire ?

Il ne faudrait pourtant pas que nos arrière-neveux croient qu'il s'agit de l'honorable docteur qui fut député de la Seine.

César Birotteau.

—

Dudin, censeur en 1789. — Qui était un nommé Dudin, qui, jusqu'en 1789, semble avoir exercé les fonctions de Censeur, comme l'indique l'« Approbation » placée à la fin de l'*Etat militaire* de Roussel.

J'ai lu par ordre de monseigneur le garde des Sceaux le manuscrit intitulé : *Etat militaire de France, pour l'année 1789*, et je crois que l'impression en sera utile et agréable au public. A Paris, le 20 avril 1789. Dudin.

S. Churchill.

—

Les 256 quartiers du comte de Chambord. — A-t-on donné quelque part, et où, les 256 quartiers du comte de Chambord ?

A. B.

—

Famille Gonet du Four. — Françoise Gonet du Four était la nourrice du Grand Dauphin ; son mari, contrôleur général de la Maison de Madame la Dauphine. Pourrait-on retrouver la généalogie de cette famille avec ses armoiries ?

Comment se rattachait-elle avec la famille de Noël de Buchères, en Champagne ?

Pierre Gonet du Four ou Dufour avait épousé Marie-Marguerite Hébert.

Mignard fit le portrait de Mme Gonet du Four.

A. B.

—

Famille de Gottreau de Pensier. — Est-elle française? Je ne la trouve dans aucun annuaire de châteaux, high-life, ou autres similaires. Quelles sont ses armoiries ? Où réside-t-elle, car elle existait encore en 1899.

St-Saud.

—

Le docteur Mathanasius, auteur du « Chef d'œuvre d'un inconnu ». — Quel est l'auteur d'un petit livre in-12 fort curieux : le *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, poème heureusement découvert et mis au jour pour des remarques savantes et recherchées, par le docteur Chrisostome Mathanasius, La Haye, aux dépens de la Compagnie 1714. C'est une glose ironique, pastichant la manière des scoliastes, d'une chanson populaire en 6 couplets sur les amours de Colin et de Catin. Je serais curieux de connaître le vrai nom de ce pseudonyme.

Dr Vigen.

Hyacinthe Cordonnier, dit le chevalier de Saint-Hyacinthe.

—

Le marquis de Mirieu. — Connaît-on le nom patronymique de ce gentilhomme ? Il est cité dans des Mémoires d'un anonyme qui avait été son page, à Paris, aux environs de 1670.

S. A.

—

« Notice sur la comtesse de Mulissac. » — Je désirerais connaître l'auteur d'une brochure in-8° de 112 pages, tirée à 150 exemplaires et intitulée : *Notice biographique sur Mme la comtesse de Mulissac.*

Cette brochure a paru à Paris, imprimerie Paul Dupont, 41, rue J.-J. Rousseau, en 1872.

Les noms propres employés dans l'ouvrage ne cachent-ils pas des personnalités connues, de l'époque ?

Desmartys.

—

Onfroy, libraire à Paris en 1789. — On désirerait des renseignements, biographiques ou autres, sur Onfroy, qui, en 1789, était libraire à Paris, 11, rue Saint-Victor, et éditait l'*Etat militaire de France.*

S. Churchill.

—

Le baron Hérald de Pages et « le Petit Journal ». — Prendre un volume de la collection de l'*Intermédiaire* et le parcourir en s'arrêtant ici et là, c'est un régal. Chaque fois qu'on a loisir de le faire, on est davantage stupéfait de la quantité énorme des sujets traités et des idées qu'ont remuées les intermédiairistes ; parfois un détail arrête l'attention et se pose en point d'interrogation. C'est ce qui vient de m'arriver.

Je trouve, en effet, dans une note signée N—r (XLVI, 210) ce passage :

« Le livre introuvable des *Quatrains* anonymes..... est dû à l'amicale collaboration de M. Isidore Salles qui fut l'un des plus jeunes préfets de feu l'Empire,... et du BARON HÉRALD DE PAGES, un éblouissant causeur qui porte gaillardement ses quatre-vingt-sept ans et qui se trouve avoir été par rencontre le PÈRE RÉEL *du Petit Journal*.

M. N—r voudrait-il bien donner quelques détails sur cet épisode ignoré de l'histoire de la presse parisienne ?

— NOBODY.

Poupart de Beaubourg contre Beaupoil de Sainte-Aulaire. — On me parle de l'existence d'une brochure, publiée en 1788, par un anonyme, et intitulée : *Le Pour et le Contre dans l'affaire qui fit tant de bruit entre M. de Beaupoil Sainte-Aulaire et M. Poupart de Beaubourg*.

Quelque aimable collaborateur, connaissant cette brochure, pourrait-il avoir l'obligeance de me dire quelle est cette affaire, et s'il est exact qu'à la page 167 il soit question d'un arrêt du parlement interdisant à une branche de Beaupoil (pas celle des Mareuil en Saintonge) de se dire Sainte-Aulaire et d'en porter les armes ?

— S.S.

Jacques de Roussel, auteur de l'« Etat militaire de France ». — M. Léon Hennet, dans le *Carnet de la Sabretache*, a donné des détails intéressants, mais incomplets, sur ce personnage qui, de 1761 à 1793, publia, d'abord en collaboration avec MM de Montandre, puis seul, l'*Etat militaire de France*. Il aurait émigré vers 1793, avec ses deux fils, sous-lieutenants au *Régiment d'Orléans-Infanterie*, Ceux-ci semblent s'être nommés Claude et Adrien-Pierre, être nés en 1771 et 1772 et avoir fait leurs preuves de noblesse pour le service en novembre 1782.

Quelque érudit collègue pourrait-il me donner des renseignements complémentaires sur ces trois personnages, dates et lieux de naissance, de décès, leur carrière à partir de la Révolution, etc. ?

S. CHURCHILL.

—

De Torche, bitterrois. — Béziers m'est connu ; mais je n'y ai jamais entendu citer ce nom de Torche. On attribue à un certain abbé de T. l'ouvrage intitulé : *Le chien de Boulogne ou l'Amant fidelle*, nouvelle galante, 1668.

Dans cet ouvrage, dit Claudin, l'auteur fait sous le nom de Linganfer, le portrait satirique d'une dame Ferlingham dont la fille avait repoussé sa flamme amoureuse. La dame outragée chargea ses deux fils de châtier l'insolent. Ceux-ci se trompant faillirent faire périr sous le bâton un pauvre abbé étranger à l'affaire. De Torche, effrayé, s'enfuit à Béziers, son pays, et mourut à Montpellier en 1675.

Je serais très heureux d'avoir des détails biographiques sur de Torche et sa famille.

AXEL.

—

Armoiries à déterminer : d'argent ; à cinq losanges de gueules. — Je désirerais savoir à quelle famille appartiennent les armes suivantes : *d'argent, à cinq losanges de gueules, accostés, posés en forme de croix, trois en long et trois en large*, couronne de marquis, *supports, deux lions*. Elles se trouvent sur un très beau vase en faïence de Moustiers, dessins de Berain, acheté dans le village de Saint Maximin près Uzès (Gard), dont le chanoine Séonin, oncle de Racine, était prieur et où il possédait le château ; mais la seigneurie appartint, jusqu'en 1714, à la famille de Thézan.

B. DE C.

—

Le premier Totleben. — Qui est l'auteur de la biographie scandaleuse dont voici le titre :

La Vie du comte de Totleben, ci-devant colonel au service des États-Généraux des Provinces-Unies et dernièrement lieutenant-général des armées de Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies ; — contenant ses Avantures et ses Campagnes avec un traité intitulé le comte de Totleben ressuscité et disculpé. — Traduite du hollandais. A *Cologne*, chez Pierre Marteau, 1762, pet. in-8°, 150 pages.

Est-ce le même ouvrage que la *Vie du comte de Tottleben*, indiquée par Oettinger comme publiée à *Leipzig* en 1762, et qui fut traduite en allemand l'année suivante ?

Où trouver une biographie impartiale du même personnage ?

***

—

Une adaptation du « De Profondis ». — J'ai trouvé, dans les papiers de mon père, une adaptation en quatr

e

strophes du « De Profundis », écrite de sa main, sans aucune indication de nom d'auteur. Voici cette adaptation qui m'a paru fort belle dans sa simplicité :

Des profondeurs de l'abîme
Nous crions vers toi, Seigneur.
Ecoute, ô père sublime,
La voix de notre douleur ;
Délivre-nous, Dieu sauveur !

Dieu tout-puissant, vois...Sans cesse
La mort frappe autour de nous ;
Ni science, ni richesse
Ne préserve de ses coups ;
Tour à tour, nous tombons tous.

Dieu clément, juge équitable,
Dont les décrets sont cachés,
Donne, en ta grâce adorable,
Aux morts sous le sol couchés,
Le pardon de leurs péchés.

Que la pauvre âme dolente
Naisse au monde de clarté
Et contemple, rayonnante,
Dans son immortalité,
Ta divine Majesté !

Je serais très reconnaissant à qui pourrait me dire quel est l'auteur de ces vers écrits très certainement avant 1872.

RUSTICUS.

—

Cimer, simer. — Quelle est l'orthographe et l'étymologie de ce mot saintongeois qui signifie *sourdre*, *suinter* ? Exemple : un puits n'a pas de source, il n'a que des *cimis* ; une barrique *cime* ou *cimasse* quand elle perd.

Ce vocable est-il employé dans les autres patois ? est-il le produit d'une sorte d'harmonie imitative ? Il y a l'anglais *seam*, veine, cicatrice, qui ne paraît pas applicable, bien que l'anglais ait laissé pas mal de traces dans l'idiome de la Saintonge.

Dr VIGEN.

—

Sur les mots sadisme et sadique. — Si l'on cherche ces deux mots dans les dictionnaires usuels, même les importants (Littré, Larousse, etc.), on ne les trouve point ; et lorsqu'on cherche et trouve ailleurs ces deux mots, on lit en général que le nom même du célèbre et pornographique marquis de Sade est pour quelque chose dans leur origine étymologique. Brunet, publiant en 1866 un petit in-12, aujourd'hui très rare et très recherché sur ce personnage et ses écrits, marque, comme lieu de librairie, *Sadopolis*, qui est ici Bruxelles.

L'origine et l'étymologie de sádisme et sadique ne pourrait-elle pas être différente et recherchée dans la langue française ?

Littré et quelques autres lexicographes, muets sur *sadique* et *sadisme*, citent deux vieux mots : l'adjectif *sade*, aimable, gentil, et son diminutif *sadinet*, *sadinette*.

On trouve notamment ces deux mots dans Villon, ce poète si français.

Dans le *Grand testament*, au huitain n° CXL, il cite la *Grosse Margot*, femme apparemment de ce genre spécial que fréquentait le poète, et la qualifie *la doulce sade*.

L'une des poésies attribuées à Villon, la *Seconde repeue de l'épidémie*, au septième huitain, parle d'un gallant — un coureur de femmes — qui *estoit miste, gent et sade*. Voici trois qualificatifs qui ont bien l'air de dire la même chose, mais il doit y avoir une nuance entre eux, car, en aucune langue, il n'existe deux synonymes parfaits. *Sade* doit bien exprimer l'idée de *gentil*, aimable, mais avec une acception un peu spéciale.

Villon l'emploie au sujet d'une femme douteuse et d'un homme douteux.

En outre, le diminutif *sadinet* était pris substantivement dans une acception plus spéciale encore.

Villon, dans sa très belle ballade *Les regrets de la Belle Heaulmière* (jà parvenue à vieillesse) fait regretter par

La belle qui fut heaulmière

ces

hanches charnues,
Eslevées, propres, faictisses
A tenir amoureuses lysses ;
Ces larges reins, ce *sadinet*
Assis sur grosses fermes cuisses,
Dedans son joly jardinet.

Il est évident qu'ici le curieux diminutif désigne la nature de la femme, comme disent, avec une juste pudeur, les annotateurs du poète.

Mais, si un diminutif de *sade* a pu avoir un sens aussi spécial, c'est sans doute que *sade* lui-même signifiait gentil, aimable, avec une nuance qui fait penser à certain emploi du mot *mignon* à une époque de notre histoire.

En ce cas, pourquoi ne penserait-on pas que le radical, l'étymologie même de *sadisme* et *sadique*, est le vieux français *sade* ?

Le marquis de Sade avait véritablement un nom prédestiné.

MAURICE LECOMTE.

Réponses

—

Marquise de Favras (T. G., 336 ; XLIX, 834, 971 ; L, 19, 188, 289). — Je suis d'autant plus reconnaissant à M. Souviron de la très bienveillante appréciation de mon étude sur l'*Affaire Favras*, que, de tous mes travaux historiques, c'est peut-être celui qui, par la difficulté de se documenter, m'a coûté le plus de peines. Les personnages mêlés à l'affaire ont, en effet, pris grand soin de faire disparaître les traces de leur complicité dans une aventure qui n'a été heureuse pour aucun, ni honorable pour la plupart d'entre eux.

Quant à la lettre adressée le 1er novembre 89 par le comte de Provence à Favras, elle me semble tellement en contradiction avec tout ce que l'on sait du caractère et des habitudes de ce prince, qu'il faudrait être très certain de sa provenance pour pouvoir ajouter foi à son authenticité, et ce n'est pas le cas.

PAUL GAULOT.

—

« Le Poète au siècle » (XLVI ; L, 308). — Je m'excuse de n'avoir pas satisfait plus tôt, comme j'aurais pu le faire, la curiosité de P. Nonspi. Sa question renouvelée me rappelle à l'ordre et je vais réparer ma négligence.

J'avais, en effet, deviné depuis longtemps dans le jeune versificateur du Lycée Bonaparte sur lequel il demandait des renseignements, un excellent homme, Arnauld Baron, que j'eus jadis comme professeur de rhétorique et dont j'ai gardé un excellent souvenir.

Si je ne me trompe, il fut professeur au Lycée de Douai puis, vers 1875, quitta, l'Université pour venir à Paris où il professa dans des établissements libres. Il faisait le cours de rhétorique, vers 1880, dans des pensions du Quartier latin, dites « boîtes » ou « fours à bachots ». C'est dans une de ces pensions sise rue du Puits-qui-Parle (actuellement rue Amyot), que je l'ai connu. Plus tard il tint lui-même, pour son compte, un établissement analogue, rue Guy de la Brosse.

Depuis lors, je ne sais ce qu'il est devenu.

C'était un esprit enjoué et d'une tournure originale. Indépendamment de l'*Idée de la Commune* dont il est en effet l'auteur, il avait publié différentes choses, notamment une *Ode à M. Thiers, le libérateur du territoire*. On y lisait ce vers qui venait là compléter je ne sais quelle figure :

Stériles nénuphars des camaraderies

C'est le seul qui soit resté gravé dans ma mémoire, pour la bonne raison que les élèves d'Arnauld Baron ne prononçaient jamais le mot de camaraderie, sans parler de ses *stériles nénuphars*. Baron, qui était d'humeur accommodante, était le premier à en rire.

Il y a aussi de lui un poème sur les mineurs et enfin un roman ou deux. Les titres de ces derniers ouvrages m'échappent ; mais pour peu que cela intéresse l'intermédiairiste qui a posé la question, je les rechercherai, car une partie des publications d'Arnauld Baron, sinon toutes, doivent être dans ma bibliothèque.

A. DE B.

—

Le droit du seigneur (T. G., 290 ; L, 206, 295). — Il n'existe aucun vestige de l'abbaye de Charaïx, et la nouvelle reproduite par le *Journal* du 24 septembre 1900 me paraît entièrement fantaisiste.

M. M. PRIVAS.

*
* *

Dans le *Messager ardèchois*, journal de Privas, portant la date du 15 septembre 1900, un rédacteur facétieux publia un pastiche en vieux français où il mettait en scène très spirituellement, le fils de M. Cruchon, préfet de l'Ardèche mort depuis préfet d'Agen.

Le morceau avait pour titre : *Une découverte archéologique*. Il n'était pas difficile au lecteur attentif de deviner le sens de la plaisanterie. Mais, voilà ! le rédacteur avait fait précéder son mirifique récit d'un court préambule, en français de notre époque, annonçant une découverte archéologique faite au quartier de Charaïx, où se trouvent les ruines d'une ancienne abbaye.

Ces lignes sont tombées sous les yeux de quelque correspondant de journal, d'un étourdi quelconque, peut-être aussi d'un spirituel pince-sans-rire, héritier de cet excellent Lemice-Terrieux. Et jugez de la stupéfaction des privadois, en trouvant quelques jours après, dans tous les grands journaux parisiens, un écho ré-

digé en termes identiques, et dont la lecture plongea les amis de la gaieté dans une intense délectation. C'est cet écho que le *Journal* du 24 septembre 1900 publia et dont l'*Intermédiaire* vient de rappeler le texte.

C'est le cas ou jamais de répéter le mot de Villemessant :

— Elle est bien bonne !

J. GALLAND.

—

Terre noble (L, 162, 296). — Au XVIIe siècle, comme au XVIIIe et pendant le régime dit de la féodalité, on entendait par cette expression, celle définie dans la *Jurisprudence générale* de Dalloz, volume 38, aux pages 362 et 363, des n°s 127 à 146.

On lit, en effet, au n° 128 qu'en ce temps-là, quatre sortes de propriétés se partageaient le sol : la propriété *mainmortable*, la propriété *censuelle*, la propriété *féodale*, et la propriété *allodiale*. Au n° 140, que, « toutes les possessions et jouissances dont il vient d'être parlé, se rangeaient, en outre, dans deux catégories » : les *terres nobles* et les *terres roturières*.

Toute terre possédée à titre de *fief* était *noble*, tant pour le seigneur dominant que pour le vassal. Et le *fief* était, dit le n° 131, la concession d'un immeuble moyennant la promesse de fidélité, la reconnaissance de sujétion à la personne du concédant et l'obligation de certaines redevances.

ELIE GIL.

—

La promenade sur l'âne au XVIIe siècle (L, 162). Le 11 juillet 1750, Jeanne Moynon, fille publique, eut le fouet et la fleur de lis, puis fut conduite depuis le Grand-Châtelet jusqu'à la porte Saint-Michel [où se fit l'exécution du fer chaud] sur un âne avec un chapeau de paille, la tête tournée vers la queue, avec un écriteau : *Maquerelle publique*. Elle ne fut point fouettée dans les différents marchés, mais seulement en sortant du Grand-Châtelet. Elle avait le visage couvert d'un mouchoir, ainsi que ses complices qui l'accompagnaient, « ce qui se souffre par grâce ».

Cf. C. B. Warée, *Curiosités judiciaires*. Paris, A. Delahays, 1858, p. 424.

L. C.

Jeu de Tête-Bêche (T. G., 876). — Une représentation de ce jeu était brodée en trois couleurs sur le guidon de « l'Infanterie Dijonnoise » qui célébrait chaque année la Fête des Fous dans la capitale de la Bourgogne.

Au milieu du XVIIIe siècle, ce guidon figurait dans la collection de M. du Tilliot, gentilhomme ordinaire de S.A.R.Mgr le Duc de Berry. Du Tilliot fit dessiner la curieuse figure du jeu en question, et la publia dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Fête des Foux*. (Lausanne, 1751, planche VII.)

Qu'est devenu ce drapeau singulier ?

— S.

L'if, arbre sacré des Druides (L, 164, 319). — Ne pourrait-on pas dire aussi que l'on a attribué un caractère funèbre aux conifères parce qu'ils ne repoussent pas du pied, de même que l'être mort ne peut être rappelé à la vie ? C'est le sens que j'ai toujours entendu reconnaître à la pomme de pin, dont le plus bel exemple est, à ma connaissance, le bronze colossal qui surmontait le mausolée d'Hadrien, et que l'on voit aujourd'hui au Vatican, dans la cour de la Pigna, qui lui doit son nom. H. C. M.

—

Légendes relatives à saint Antoine de Padoue L. 5, 238). — C'est en 1263 que l'on transporta à la nouvelle basilique de Padoue les reliques de saint Antoine. Le corps était alors décomposé, mais la langue intacte.

Tel est le récit que nous rapporte, pour la première fois, le *Liber miraculorum*, naguère réédité dans la chronique des XXIV Généraux des Mineurs (*Analecta Franciscana*, tom. III). Ce *liber* est de la fin du XIVe siècle ; il n'est au fond qu'une compilation de documents de valeur très inégale.

Salimbene, dans la chronique de Parme à la fin du XIIIe siècle, mentionne aussi le fait de la translation de 1263, mais sans parler du miracle de la langue.

La langue du saint est encore aujourd'hui à Padoue, conservée intacte.

Cf. Lepitre, *Saint Antoine de Padoue*. Paris, 1901, in-12. P. UBALD D'ALENCON.

—

Les Archives de l'arrondissement d'Yvetot (L, 274). — A défaut d'archives communales antérieures à

1630, pour l'arrondissement d'Yvetot, dont j'ai eu, pour ma part, à regretter souvent l'absence, on pourrait peut-être consulter avec fruit : 1° *Les Mémoriaux de la chambre des comptes de Rouen (1386-1790. La société des antiquaires de Normandie*, dans un volume de ses mémoires, (je ne sais lequel), a publié une table, avec les noms des fiefs, ceux des noms d'hommes possesseurs de fiefs, gardes nobles, etc. (Les *Mémoriaux* sont d'ailleurs aux archives de la Seine-Inférieure.

2° *Les Mémoriaux de la cour des Aides*, aussi aux archives de la Seine-Inférieure, avec table chronologique et table alphabétique des noms de personnes. Je serais très reconnaissant au collègue obligeant qui voudrait bien me communiquer, pour quelques jours, le volume des Mémoires de la *Société des antiquaires de Normandie*, contenant la table des *Mémoriaux de la Chambre des Comptes de Normandie*. — Quelle est la date et le n° du tome de l'ouvrage ? HOBBY.

—

Quelle est la véritable Laure de Pétrarque ? (T. G., 500 ; XLIX, 927 ; L, 63). — M. de Valori, dans la bibliothèque de Saint Marc, a découvert un manuscrit latin du XIVe siècle, resté inédit. Il était de Boccace et sur Pétrarque.

Boccace, contemporain de Pétrarque, ne croit pas à l'existence de Laure.

Quelquefois, dit-il, plutôt harcelé que vaincu par le désir des sens, s'il semble qu'il va succomber, si sa première pensée n'a pas été chaste, selon le commandement de l'Apôtre, il s'en détourne avec une prudente réserve, et quoique, dans des nombreux poèmes vulgaires, il démontre avoir aimé très ardemment certaine *Lauretta* qu'il chante très clairement, cela n'empêche pas que je pense bien, et que j'estime *comme lui*, qu'il faut prendre allégoriquement cette Lauretta pour la couronne de laurier qu'il conquit par la suite.

Document historique de Boccace par le marquis de Valori sur Pétrarque. Paris, Dentu, 1866.

—

La châtelaine de Vergi. Iconographie de la légende (L, 274). — Je n'ai pas la prétention de répondre à la question ici posée ; je ne puis qu'essayer de donner une indication peut-être utile, à l'aide d'un petit livre très rare, ainsi intitulé : « *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy*. On y a joint le recueil de ses chansons en vieux langage, avec la traduction et l'ancienne musique ». (Paris, de l'imprimerie de Ph.-D. Pierres, 1781, 2 vol. in-32), L'*Avertissement* placé en tête de ce petit ouvrage est ainsi conçu :

Ce qui a rapport à l'illustre et ancienne maison de Coucy nous a paru si intéressant, que nous avons rassemblé en deux petits volumes tout ce qu'en a dit l'auteur de l'*Essai sur la musique* [le fermier général Jean Benjamin de La Borde]. Nous y avons ajouté l'extrait d'un Mémoire intitulé *Fragment de la généalogie de la maison de Coucy*, etc., par M. Chérin, pour la présentation de MM. de Coucy à la cour ; et nous avons orné cette édition, faite avec le plus grand soin, des portraits du Châtelain de Coucy et de M. et de Mme de Faïel, tirés d'un manuscrit du treizième siècle ayant pour titre : *Romans du Chastelain de Coucy et de la dame de Faïel*, que l'on peut voir à la Bibliothèque du Roi, N° 195. »

La cote indiquée a certainement changé depuis cent-vingt-trois ans, mais on doit pouvoir retrouver ce manuscrit à la Bibliothèque nationale, avec les portraits qui l'accompagnent. Or, ces portraits, reproduits avec un encadrement certainement ajouté, sont charmants. Le premier est celui de « Raoul de Coucy, châtelain de Coucy : » le second, celui « d'Aubert, sire de Fayel ; » et le troisième, celui de « Gabrielle de Levergies, dame de Fayel ». Ce que l' « avertissement » ne mentionne pas, c'est une vue, probablement moderne, de Coucy-le-Château, qui n'est pas moins charmante que les trois portraits. ARTHUR POUGIN.

—

Le serment des ecclésiastiques sous la Révolution (XLIX, 837, 964 ; L, 123, 188, 231, 292). — Le 4 février 1790, tous les membres de l'Assemblée Constituante prêtèrent le serment qui suit : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi ».

Le 14 juillet 1790, ce *même serment* fut prêté par tous les constituants. Il faut toutefois faire une remarque. — Dans la séance du 9 juillet, tandis qu'on discutait sur le programme de la fête du 14 et sur la manière dont se ferait le serment civi-

que, Mgr de Bonal, évêque de Clermont, monta à la tribune pour faire, au nom de la députation ecclésiastique, une déclaration solennelle, que le *Moniteur* résume de la sorte : « J'excepterai de mon serment tout ce qui regarde les choses spirituelles : cette exception qu'exigeait ma conscience, doit vous paraître une preuve de la fidélité avec laquelle je remplirai toutes les autres parties du serment. » Pourquoi cette déclaration ? A cause de la constitution civile du clergé, qui était alors en discussion, qui fut votée le 12 juillet, et sanctionnée par le roi seulement le 24 août 1790. La constitution civile du clergé n'étant devenue loi constitutionnelle que le 24 août il est évident qu'elle ne faisait pas encore partie de la constitution générale du royaume le 14 juillet, jour de la prestation du serment.

Le décret du 27 novembre 1790, sanctionné par le roi le 26 décembre suivant, portait : « Dans la huitaine à dater de cette publication, tous les évêques et curés actuellement présents dans leurs diocèses et cures jureront solennellement, s'ils ne l'ont pas encore fait, de veiller avec soin sur les fidèles des diocèses et cures qui leur sont confiés, d'êtres fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi ». Le même décret ajoutait cet article suggestif : « A défaut de prêter le serment, lesdits évêques et curés seront réputés avoir renoncé à leurs offices, et il sera pourvu à leur remplacement, comme en cas de vacance, *suivant les formes prescrites par le titre II du décret du 12 juillet dernier sur la constitution civile du clergé.* » — De savoir si la constitution civile du clergé était contenue dans la constitution générale du royaume et, partant, faisait partie du nouveau serment, la question était au moins douteuse. Mais voilà qu'à la séance du 27 décembre 1790, l'abbé Grégoire modifia, de sa propre autorité, la formule trop vague d'adhésion à la constitution générale du royaume, telle que l'avait prescrite le décret, et y introduisit une clause formellement indicative de la constitution civile du clergé : «... Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la constitution française, *et notamment les décrets relatifs à la constitution civile du clergé* », exemple qui fut suivi par un certain nombre d'autres ecclésiastiques. (1) L'équivoque s'affirmant de plus en plus, l'évêque de Clermont voulut reprendre, dans la séance du 2 janvier 1791, la déclaration qu'il avait déjà faite le 9 juillet précédent ; au nom des ecclésiastiques de la Constituante, il proposa d'excepter de son serment ce qui regardait les choses spirituelles, et présenta à l'Assemblée une formule en ce sens : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles dont la conduite m'a été ou me sera confiée par l'Eglise, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir, en tout ce qui est de l'ordre politique, la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, exceptant formellement les objets qui dépendent de l'autorité spirituelle ». L'orateur ne put même parvenir à donner à la majorité lecture du texte qu'il proposait ; bien plus, obligé de quitter la tribune, au milieu des huées et des menaces, il vit même refuser le dépôt de cet amendement par le bureau de la Chambre.

A chaque instant, la Constituante affirmait qu'elle ne touchait en rien au spirituel. Voilà un prélat qui prête serment en excluant le spirituel. Un violent tumulte arrête l'évêque ; on lui dit que son serment ne vaut pas, et que lui-même est un séditieux !

Il est donc évident que les objets spirituels étaient compris dans le serment de novembre-décembre 1790. Pourquoi, si la Constituante n'avait eu d'autre intention que d'exiger un serment civique, avoir refusé d'admettre les exceptions proposées par Mgr de Bonal ? (2) Pourquoi avoir rejeté le serment du cardinal de Bernis ? A M. Aulard de répondre.

—

Pigeons-voyageurs (T.G., 705). — Dans un article de *La Revue*, 15 mars 1904, page 206 : *Le Roi Victor-Emmanuel et le maréchal Canrobert*, par M. Germain Bapst, le maréchal Canrobert, parlant du commencement des hostilités

(1) *Intermédiaire*, XLIX, 967, article de G. La Brèche.

(2) Le 4 janvier 1791, Cazalès proposa de déclarer que l'Assemblée ne voulait point toucher au spirituel et que, pour le prouver, elle acceptait la formule de l'évêque de Clermont. Les Constituants refusèrent...

dans la campagne d'Italie de 1859, dit ceci :

... Un Carabinier arrive à bride abattue remettre un pli au Roi. C'est une dépêche annonçant le passage du Tessin par les Autrichiens sur trois points.

Le Roi me montre cette dépêche et me dit qu'elle vient du colonel Govone, le chef de son service de renseignements, qui a organisé un système particulier de surveillance de la frontière au moyen de douaniers et de carabiniers déguisés. Chargés de transmettre les nouvelles par des pigeons voyageurs, car il est intéressant de rappeler que c'est le colonel Piémontais Govone qui est l'inventeur de la Colombophilie, et qu'il l'essaya et en démontra l'utilité en 1859, malgré les moqueries des sceptiques.

SABAUDUS.

—

Question de droit (L, 223). — Il s'agit d'un Belge *établi en France* ; si le personnage avait été naturalisé Français, il est bien évident qu'il n'aurait pu divorcer en 1820. Mais s'il était seulement habitant de la France, il avait conservé sa nationalité, et rien ne lui était plus facile que de faire prononcer son divorce par un tribunal étranger.

UN ANCIEN MAGISTRAT.

—

Anciens pairs de France et sénateurs (XLIX, 334, 408, 466). — Parmi les anciens représentants encore vivants, on a omis le baron Eugène Eschassériaux, de la Charente-Inférieure, qui a été député sans interruption pendant plus de 44 ans : du 8 mai 1849 au 20 août 1893, et onze fois réélu, fait unique, je crois, dans les annales parlementaires françaises. C. V.

—

Sur le collège de Boissy (T. G. 469). — On peut consulter pour l'histoire du collège de Boissy, outre le grand ouvrage de Guillaume Hodey et Henry Vassault cité par M. Pinson :

Félibien, *Histoire de Paris*, I, p. 612. Preuves, III, p. 103 et suiv., Lettre d'amortissement enregistrée au Parlement, 1640, publiée dans les appendices et Pièces justificatives dans la Topographie du Vieux Paris. Région occidentale de l'Université.

Sauval, *Antiquités de Paris*, tome II. liv. VIII p. 373. Lebeuf, *Histoire de la Ville du Diocèse de Paris*, éd. H. Cocheris, tome I, p. 612.

Denifle et Chatelain, *Cartulaire de l'Université de Paris*, III. p. 252 (La partie du cartulaire qui traite des petits collèges de Paris n'a pas encore été publiée.)

Berty-Tisserand, *Topographie historique du Vieux Paris*, Région occidentale de l'Université, rue Suger.

Appendices et pièces justificatives du même volume, p. 643. V Inventaire des pièces d'archives que possédaient les collèges de Paris, etc. Bibliothèque de la ville de Paris (manuscrits).

ALBERT BONNEAU.

—

M. Bareilher (L, 223). — Il y a une quinzaine d'années, habitait à Boissise-le-Roi un M. Bareilher, qui vivait d'une façon fort singulière. C'était un homme instruit ; il avait été inscrit au tableau de l'ordre des avocats de la Cour de Paris. C'était surtout un misanthrope qui avait trouvé le moyen de se rendre odieux à tout le monde par son caractère désagréable, et qui vivait à l'écart. Il était à la tête d'une exploitation agricole assez considérable, mais son avarice, ses exigences, ses emportements l'empêchaient de trouver des ouvriers, ses récoltes pourrissaient sur pied. Ses voisins pouvaient impunément se permettre des empiètements ou des méchancetés ; nul témoin ne consentait à déposer contre eux, et M. Bareilher en était réduit à user de la photographie pour appuyer les plaintes incessantes et probablement motivées qu'il formait devant le tribunal de Melun. Son intelligence et sa connaissance du droit ne lui servaient qu'à défendre ses intérêts avec une âpreté excessive.

Un jour, un domestique, recruté à grand' peine venait lui réclamer son compte ; excité par l'atmosphère de haine dont son patron était entouré, il se montrait agressif, grossier, brutal. M. Bareilher, sans hésiter, prit son revolver et tira. L'homme fut grièvement blessé. Pour ce fait, qui, dans d'autres circonstances, aurait pu être excusé par la légitime défense, M. Bareilher fut condamné par le tribunal correctionnel à un an de prison. Il fit sa peine, rentra chez lui, et mourut peu de temps après. Sans proches parents, sans amis, il avait institué pour légataire universel l'empereur d'Allemagne, qui refusa la succession.

Tels sont les souvenirs que le passage

des *Débats*, publié par l'*Intermédiaire*, a fait remonter un peu confusément dans ma mémoire. Mais le Bareilher de Boissise-le-Roi ne passait pas pour posséder des œuvres d'art. Est-ce le même ?

F. H.

*
* *

Du *Temps* :

On a annoncé récemment qu'un riche amateur, M. Bareilher, avait légué à l'empereur d'Allemagne Guillaume II, une importante collection de tableaux et de tapisseries, avec cette condition qu'en cas de refus, les objets seraient donnés à divers musées français.

Le fait est exact dans ses lignes principales, mais il n'est pas nouveau ; il remonte à treize ou quatorze ans au moins, comme on pourra s'en assurer aux archives du musée du Louvre, des Gobelins et des Arts décoratifs.

Bareilher n'était pas non plus un riche amateur ; il était peintre fort ordinaire, paraissait avoir de quoi vivre et possédait des objets d'une qualité secondaire.

C'était un homme névrosé, vivant en solitude dans un château près de Melun, à demi-détruit par un incendie et resté en l'état.

Bareilher, un jour, se disputant avec un homme à son service, lui tira un coup de pistolet à bout portant. Il fut, pour ce fait, condamné à la prison ; il fit sa peine dans la maison centrale de Melun. Là, pendant sa détention, il rédigea un testament :

Il légua ses objets d'art et son château à l'empereur d'Allemagne, à la condition que le château serait aménagé pour recevoir des ouvriers allemands pauvres ; en cas de refus de l'empereur, les objets d'art seront donnés aux musées du Louvre, des Gobelins et des Arts décoratifs.

L'empereur refusa, et les musées se partagèrent ce qu'il y avait d'acceptable.

—

Beauvillé (L, 53, 192, 304). — Le tableau généalogique de la maison de Vieuxpont dressé au commencement du XVIIe siècle pour Guillaume-Alexandre, chevalier, marquis de Vieuxpont, lieutenant général, etc, marié 1° à Marie-Thérèse Aubery; 2° à... d'Argouges ; 3° à Françoise-Chrestienne Dauveter ; 4° à Marie-Louise de Beringhen, porte que Guillaume de Vieuxpont, fils de Yves, 5e du nom, et de Blanche d'Harcourt, chevalier seigneur de Chailloué, fut marié deux fois : 1° à Marguerite d'Estouteville, fille de Blanchet, seigneur de Villebon ; 2° à Jeanne de Beauville, dame de *Monstiers en Auge :* Jeanne de Beauville devait donc bien être de famille normande. Evidemment, c'est la même que Jeanne de Beusville indiquée par Moréri et la Chesnaye des Bois. Mais qui a raison ? Je le répète, le tableau généalogique que j'ai sous les yeux lui donne pour armes : *d'or, à deux taureaux passants de gueules.* Devrait-on supposer qu'une branche des Beauville de Guyenne se serait fixée en Normandie ? Il n'y aurait rien d'impossible, mais on pourrait aussi supposer le contraire et dire que les Beauville ou Boville de Normandie ont été se fixer en Guyenne.

T.

—

Les Cantacuzène (XLIX, 895 ; L. 128). — Pr. *Michel Rodionovitch Cantacuzène*, comte Spéranski, né 1818, conseiller d'Etat actuel, écuyer de S. M. l'Empereur, ministre des cultes, était marié à *Elisabeth Karlovna Sizar*, fille d'Alexandrine Frolor-Bagraïev et de Charles Sicar, auteur et président de la Société d'agriculture de la Russie méridionale.

Le célèbre législateur *Spéranski* (Michel-Michaïlovitch) était né 1772 † 11 févr. 1839 et créé comte par oukase du 1er janvier 1839. J'ai connu personnellement le prince Cantacuzène, comte Spéranski, et ai été aussi avec lui en correspondance au sujet de la prononciation de la langue grecque selon le célèbre Désidérius Erasmus. Il est mort en 1894. Doct. JUR. ERMERINS.

—

Châteaubriand ou Chateaubriand (L, 276). — Chateaubriand écrivait son nom sans accent circonflexe.

Voir dans les *Cent-et-un*, tome XV, les signatures de tous les collaborateurs. En tête est la signature de Chateaubriand : point d'accent.

—

Famille de Chamblanc (XLIX, 336, 469, 587, 799 ; L, 85, 132). — En donnant la généalogie de la famille Jehannin, je disais que le titre de seigneur de Chamblanc restait à expliquer, puisque d'après les registres de la chambre des Comptes de Dijon, cette terre n'était pas entrée en possession des Jehannin. J'étais dans l'erreur et le hasard vient de m'en donner la preuve dans les *Titres de familles* des Archives de la Côte-d'Or, à l'article *Jannon*, série E., cotes 956 et suivantes. Cette famille Jannon, qui n'a rien de commun avec les Jehannin, avait pour armes : *de gueules, à trois quintefeuilles d'argent.*

La seigneurie de Chamblanc mouvait de la baronnie de Saint-Georges, près de Seurre, et comme arrière-fief, les reprises en avaient lieu à Seurre ; c'est ce qui explique les lacunes dans les titres de la chambre des Comptes. Jean Jehannin dut acquérir, vers la fin du XVIIIe siècle, une partie de la seigneurie de Chamblanc de demoiselle Françoise de Penessot ; je n'ai rien trouvé de précis à ce sujet, mais voici les faits établis sur documents.

Par son testament olographe du 2 septembre 1718, messire Jean Jehannin, seigneur de Chamblant, conseiller du roy au parlement de Dijon, dit : « Je veux que Anthoine Jehannin, le *troisième* de mes fils, prélève et prenne pour sa part et portion, ou ma charge de conseiller au parlement, ou une pareille charge avec toutes les sommes qui auront ou qui seront nécessaires pour l'y faire recevoir, plus la terre et seigneurie de Chamblant avec tous les meubles qui y seront, et tout ce qui me peut appartenir audit lieu de Chamblant, en quoi qu'il puisse consister ».

Le 4 mars 1720, messire Anthoine Jehannin-Arviset, conseiller au parlement de Bourgogne, donne procuration à maître Jean Treillard, notaire royal à Seurre, pour reprendre de fief de la terre et seigneurie de Chamblanc, à lui advenue par le décès de son père. La reprise de *partie* de la seigneurie de Chamblanc eut lieu le 26 mars suivant, à Seurre, entre les mains de Pierre Bretagne, bailly au bailliage du marquisat de Seurre dont dépend la baronnie de Saint-George, maire perpétuel, etc., au nom des héritiers de S. A. S. Mgr Louis-Henry, duc de Bourbon, prince du sang, pair et grand-maître de France, etc.

Jean-Baptiste-François Jehannin succéda à son père Antoine, mais il n'y a pas de reprise de fief de lui. Il existe la minute sans date, d'un contrat de vente à N. Brunet, de la terre et seigneurie de Chamblanc, par Jean-Baptiste Jehannin, seigneur de Chamblanc, conseiller au parlement, moyennant la somme de 125.200 livres et la jouissance du 1er janvier 1769. Il y est dit : « Demeure permis au vendeur de porter, sa vie durant, le nom de Chamblanc, ainsy qu'il a toujours porté ».

Le 1er mai 1772, aveu et dénombrement donné à S. A. S. Mgr le comte de la Marche, prince du sang en sa qualité de baron de Saint-George, par Nicolas Jannon, seigneur de Chamblan, de ladite terre de Chamblan, de laquelle Gérard Brunet de Monthélie, écuyer, demeurant à Beaune, lui a fait rétrocession par acte du 14 juillet 1769, et dont ledit seigneur Jannon a fait la reprise de fief par devant le sieur bailly du marquisat de Seurre et baronnie de Saint-George, le 10 du mois d'avril dernier.

Il résulte de ces documents que Jean-Baptiste-François Jehannin fut le dernier de sa famille qui porta le titre de seigneur de Chamblanc : j'ignore la date de sa mort, mais à la Restauration il aurait été centenaire, et je crois plutôt qu'il faut chercher le personnage demandé par La Résie dans la famille Jannon. Je continuerai mes recherches et lui en ferai part, s'il y a lieu. PALLIOT LE JEUNE.

—

Mademoiselle de Fontaines (L, 115, 246). — Notre érudit collaborateur, qui répond à ma question sur Mlle de Fontaines, parle de la comtesse née de Givry (Marie Louise-Charlotte de Pellart), fille de Bernard, seigneur de Givry, maréchal de camp, etc., etc., qui s'était mariée par contrat du 2 juin 1687, à Nicolas IVe du nom, comte de Fontaines, chevalier seigneur de la Neuville au Bois, etc. Cette comtesse de Fontaines n'est donc point la même, et sa fille encore moins, que Mlle de Fontaines, supérieure des carmélites de la rue Saint-Jacques, dont parle Cousin dans la *Jeunesse de Mme de Longueville* (IIe édit. Perrin, Paris, page 88), qui était née en 1578 et décédée en 1637.

Je regrette bien vivement de n'avoir pas une bonne réponse. J'aurais tenu à être renseigné à ce sujet ; ma famille ayant habité la Touraine à cette époque, j'aurais voulu savoir si Mlle de Fontaines lui était alliée. H. F. S. V.

—

Claire Gambetta, chanteuse de café concert (XLIX, 614, 692, 869 ; L, 32, 297). — Je me fais un plaisir de satisfaire la juste curiosité de M. A. Séché en lui affirmant très nettement que les renseignements fournis par moi dans le n° du 10 juin, émanent de déclarations faites par C. Gambetta elle-même, il y a quelque trente ans.

Je considère l'*Intermédiaire* comme un

recueil trop sérieux pour lui envoyer des communications fantaisistes, et si je n'avais pas eu une source de renseignements certains, je me serais abstenu.

D'ailleurs, ma réponse n'affirmait rien ; elle indiquait simplement une piste à suivre pour arriver à élucider une question que je n'ai pas eu la prétention de résoudre.

En un mot, je garantis l'authenticité des déclarations de C. Gambetta quant à son état civil et à sa parenté avec Léon Gambetta, mais je n'en garantis nullement l'exactitude.

Néanmoins, puisque M A. Séché insiste, je tâcherai, dès que j'aurai quelques loisirs, de lui procurer, si possible, des renseignements plus précis sur cette pseudo-parente de Gambetta.

EUGÈNE GRÉGOURT.

*
* *

Voir *La Libre Parole*, deux articles de M. Gaston Méry.

—

Gatayes (Antoine et Léon) (L, 224.)—Guillaume-Pierre Antoine Gatayes (qui porta d'abord le nom d'abbé *Venicourt*), était le fils de Louis-François de Bourbon, prince de Conti, (V. *Intermédiaire*, XLV, 911, 914 : *Nauroy, Le Curieux*, t. II, p. 202).

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

*
* *

Je crois que M. César Birotteau se trompe en faisant de Léon Gatayes l'ami de Victor Hugo ; c'est surtout avec Alphonse Karr que Gatayes était lié d'une amitié quasi fraternelle. Quoi qu'il en soit, je vais remplir les initiales indiquées par notre collaborateur. Guillaume-Pierre-Antoine Gatayes, le père de Léon, qui était lui-même un harpiste habile et un compositeur distingué, dont certaines romances (*le Délire*, entre autres) obtinrent un succès de vogue, était le fils naturel du prince de Conti et de la marquise de Silly. Celle-ci le destinait aux ordres et le fit entrer au séminaire sous le nom d'« abbé Vénicourt », parce qu'elle voulait laisser sa fortune à un autre enfant naturel, le marquis de Montréal. Mais le jeune homme, fou de musique et peu enclin à la prêtrise, s'évada du séminaire et voulut vivre en liberté. Sa mère alors ne voulut plus s'occuper de lui.

Les troubles de la Révolution forcèrent d'ailleurs le prince et la marquise à sortir de France, et leur fils dut s'ingénier à gagner sa vie à l'aide de la musique. C'est alors qu'il abandonna le nom de Vénicourt pour prendre celui de Gatayes. On raconte que le hasard le fit loger à cette époque dans la maison de Marat, et qu'il se trouva ainsi en relations avec « l'ami du peuple ». Antoine Gatayes a publié de nombreuses compositions pour la harpe, pour la guitare et pour le chant. Il fut le premier maître de son fils Léon, qui devint un harpiste remarquable, et plus tard un critique musical et un écrivain de sport très écouté. Son second fils, Félix, pianiste fort habile, qui fut élève de Liszt, devint aussi un compositeur d'un véritable talent, qui gâcha une belle vie d'artiste par ses caprices et ses fantaisies folles.

ARTHUR POUGIN.

—

Baron de Grunstein (L, 165). Dès le XVIe siècle, la famille *de Grunstein* paraît être française, car elle possédait à cette époque, en Poitou, à titre de fief, la seigneurie de Chaillé près Melle (Deux-Sèvres). C. DE ST M.

—

Famille Hustin de Douai et de Lille (XLIX,949 ; L,86).—Je ne puis donner des renseignements sur l'origine de cette famille, comme il est demandé, mais je crois devoir signaler à M. Labadie l'existence d'une chaise à porteurs aux armes des Hustin, qui a paru à plusieurs foires de Bordeaux, chez un antiquaire. Elle était assez bien conservée, mais d'une peinture médiocre ; elle doit être une trace du passage de Jacques Hustin, venu à Bordeaux en 1710. Dr H. DE C.

—

J. Lafon Labatut (L, 276). — Le poète d'*Insomnies et Regrets* résidait en Périgord, au Bugue auprès de sa famille, et il est mort il y a une quinzaine d'années. La biographie qui précède ses poésies, est signé Pellissier, et ce Pellissier, — parent de Lafon Labatut, — ou plutôt Pellissier de Labatut, collaborateur de Raynouard, l'auteur des *Templiers* et auteur dramatique à ses heures (son *Médicis et Machiavel* fut applaudi en son temps) était le grand-oncle maternel de Jules Claretie et Léo Claretie, son cousin.

Lafon Labatut est donc aussi allié à nos confrères et collaborateurs. EGO.

*
* *

Il est mort en juillet 1877. Consulter sur lui : Conférence faite à Périgueux, par Cazais (*Avenir de la Dordogne*, 28 juin 1892) — Ses *Œuvres posthumes* ont été publiées en 1878, par Gabriel Lafon (Périgueux, Rastouil), qui a donné sur ce poète une biographie en tête du volume. Ce même neveu a publié, en 1889, *Derniers tâtonnements* de Lafon Labatut.

Nul doute que M. Gabriel Lafon, notaire à Terrasson (Dordogne), ne donne sur son oncle tous détails désirés.

LA COUSSIÈRE.

—

Pestalozzi, médecin agrégé au collège de Lyon (1721) (L, 276). — Pestalozzi (Jean-Jérome), médecin agrégé au collège de médecine de l'Hôtel-Dieu, possesseur d'un riche cabinet d'histoire naturelle, auteur de plusieurs ouvrages, né à Venise, le 23 juin 1674, mort à Lyon, le 26 avril 1742.

Pestalozzi (Antoine Joseph), probablement fils du précédent, médecin, de l'Académie de Lyon, né le 17 mars 1703, mort le 2 avril 1779, auteur d'écrits sur l'électricité (*Les Lyonnais dignes de mémoire*). Voir Pernetti ; II, 310. Bibliographie. Univers ; Bibl. de Richelet.

A. S.

—

Philis de la Tour du Pin de la Charce (XLIX, 108, 393). — Le CHERCHEUR DAUPHINOIS qui a répondu déjà à cette question l'a fait plus en poëte enthousiaste qu'en froid historien. Ceux qui voudront avoir des notions exactes sur notre héroïne feront bien de lire l'ouvrage que lui a consacré l'abbé Lesbros (Paris, Tequi, 1883). En m'en envoyant un exemplaire, le comte Henry de la Tour du Pin de la Charce, le savant historien de sa maison, m'écrivait la lettre reproduite ci-après, qui apprécie très justement les divers historiens de Philis.

ALBERT DE ROCHAS.

Mon cher ami,

Voilà bien longtemps que je suis privé du plaisir d'avoir de vos nouvelles, quoique je puisse bien vous assurer que tout ce qui vous intéresse me touche infiniment, et peut-être avez-vous oublié ce que je vous avais dit d'un ouvrage que voulait faire paraître l'abbé Lesbros, curé de Bruis (Hautes-Alpes), sur la vie et les faits et gestes de Mlle de la Charce. Je vous l'adresse de suite comme je vous l'avais promis.

Si vous avez jeté les yeux précédemment sur le roman de l'anonyme de 1731, sur celui de la comtesse Dash et sur celui de madame Drevet, vous verrez qu'il n'y a presque aucun rapport entre la jeune et séduisante héroïne dont ils avaient raconté les amours présentés comme mobile de ses belles actions et la femme remarquable, vieille fille de 47 ans bien sonnés, inspirée par son patriotisme, dont ledit curé a essayé de faire le portrait.

Le but de ce modeste ecclésiastique, qui vit en véritable bénédictin dans son presbytère, n'a été aucunement de faire passer son propre nom à la postérité : il ne voulait pas d'abord le placer sur la couverture de son livre. Son seul désir a été de démêler le vrai et le faux parmi tous les éloges emphatiques et les exagérations, les mensonges et les dénigrements des uns ou des autres. Il s'est donc appuyé sur quelques titres possédés par M. Morin Pons, sur ceux que je me suis fait un plaisir naturellement de mettre à sa disposition, sur la fort bonne notice de Me Albert du Boys dont il a rectifié quelques erreurs, et sur votre très intéressante *Campagne de 1692*. En un mot il s'est borné à dire : Voilà ce qui a été dit de faux, voilà ce qui a été dit de vrai, voici tous les titres connus jusqu'à présent. Et il a tiré ses conclusions en présentant son livre comme une simple étude historique pouvant servir de base et de point de départ à ceux qui seraient tentés par la suite de s'occuper des faits et gestes de mademoiselle de la Charce.

Cet ouvrage a ce bon coté qu'auparavant, à part la notice de M. du Boys, on ne savait guère autre chose sur elle que ce qu'il avait plu aux romanciers d'en dire, tandis qu'aujourd'hui on sait, et très exactement, tout ce qu'il y a de vrai dans son histoire. Seulement les documents sont rares et il y aurait évidemment des recherches à faire dans les ministères pour déterminer exactement ce que Philis a fait en 1692 ; par exemple dans la correspondance de M. de Durfort-Boissière avec le marquis de Barbésieux, si elle existe encore.

La vérification que j'ai faite récemment des lettres du marquis de *Larrey* (1693) et du sieur *Souchat* me fait regretter de ne pas les avoir communiquées in-extenso au curé de Bruis : l'une est signée *Larray*, et l'autre *Souchon*. Il s'est borné à reproduire les extraits inexacts que d'autres ouvrages avaient cités. J'en suis fâché parce que ce Souchat était un personnage complètement inconnu et que M. Souchon des Praux

était, si je ne me trompe pas, subdélégué de l'intendance ou des finances à Gap en 1692 et fut nommé premier président au bureau des finances à Aix en 1693 ; il était en grandes relations avec l'intendant Bouchu, comme le prouve une *doléance pour Guillestre* que vous avez citée dans votre Campagne de 1692 (p. 81) et il en résulte que son témoignage n'était pas sans un certaine autorité. Dans quelque temps, quand j'aurai une expédition légalisée de ces lettres précieuses, j'en donnerai communication à la Société d'étude de Gap et à la Société archéologique de la Drôme afin de rectifier les textes incomplets qui ont été produits jusqu'ici.

Je vous envoie donc cette étude un peu cléricale en vous demandant votre indulgence pour elle et je joins à cet envoi, mon cher Rochas, l'assurance de ma bien sincère amitié.

Le comte DE LA TOUR DU PIN DE LA CHARCE
Ch. de Bezonville par Sermaises, (Loiret.)
1er août 83

—

Ravoux, Rézé (évêques) (L, 276). — De Rézé, je ne sais rien. De Ravoux, voici ce que je puis dire : Ravoux, Auguste, vicaire apostolique de Montana, était de Saint-Flour ; du moins sa famille en était originaire. Il y a vingt ans tout au plus, son frère était encore professeur élémentaire, sixième ou septième, au collège de la ville et avait épousé une marchande de mercerie et nouveautés de l'endroit, encore de ce monde, si j'en crois le Bottin, en ce cas fort âgée. Trois fils étaient nés de cette union : le plus jeune, que j'ai connu personnellement, mort de bonne heure, après avoir été deux ou trois ans élève en pharmacie à Paris ; le second, pharmacien à Langeac (Haute-Loire) ; l'aîné, avoué à Saint-Flour.

J'ai tout lieu de les croire également décédés.

La famille, fort méritante d'ailleurs, était honorablement connue dans le pays. Il serait donc facile et profitable à notre confrère Saint-Saud de diriger ses recherches de ce côté. SOULGET.

—

Roussel de Tilly (XLIX, 840, 983 ; L, 138). — Les armes de Charles Roussel de Tilly, données par M. G. P. Le Lieur d'Avost, doivent être rectifiées et complétées comme suit : *Ecartelé : au 1 d'azur, au sautoir d'or, accompagné en chef d'une étoile d'argent, et en pointe d'une rose du second* (ROUSSEL DE TILLY, en Bourbonnais et en Nivernais) ; *au 2 d'argent, au lion de sable ; au chef du même* (alias, *de gueules*), *chargé de trois coquilles d'or* (ROUSSEL D'INVAL, en Blaisois et RUSSELL, en Angleterre) ; *au 3 d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois croisettes du champ* (ROUSSEL, en Normandie) ; *au 4 de sable, à trois épées d'argent, garnies d'or, appointées à la base de l'écu* (POULET de Marcilly, en Picardie, PAULET et POWLETT, en Angleterre). *Sur le tout de* t'SERCLAES DE TILLY en Belgique qui est : *de gueules, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchée et passée en sautoir, chargé sur l'épaule d'un écusson d'or, au chef échiqueté d'argent et de sable de deux tires* (BYGAERDEN, en Belgique). Couronne de duc. Supports : deux coqs regardants.

Ces armes ont été décrites par M. Emile Perrier dans les *Archives de la Société des Collectionneurs d'Ex-Libris*, 5e année, page 35, à propos d'un ex-libris de Charles de Tilly et d'un fer de reliure du même, ce dernier faussement attribué à la famille des Courtils de Merlemont, par Joannis Guigard, dans son *Nouvel Armorial du Bibliophile*.

On voit que la famille Roussel de Tilly, anoblie en 1700, marchait rapidement vers les honneurs, et que ses prétentions égalaient sa vanité. Non satisfaite de timbrer son écu d'une couronne ducale, elle cherchait, par son blason, à se rattacher à tous les Roussel existants et même à l'ancienne famille belge des t'Serclaes de Tilly.

Cette famille possédait en Nivernais, dans les châtellenies de Nevers et de Monceaux-le-Comte, les seigneuries des Réaux et de Saint-Gérémanges ; et en Bourbonnais, dans la châtellenie de Souvigny, les seigneuries de Vitry, de Bost, du Treuil, du Chaffault, de la Garenne, de Ris, de la Tour-Boursard, et enfin le marquisat de Tilly, qui passa, vers le milieu du XVIIIe siècle, dans la famille de Biotière. Elle s'allia en Nivernais avec les familles du Feuilloux, de Troussebois, Carpentier, Brisson et Gascoing, et en Bourbonnais avec les familles Becquas, de Launay, de Louan et d'Alaudière.

François Roussel de Tilly, parent de Charles de Tilly, naquit à Moulins, fut évêque d'Orange, de 1730 à 1774 ; il mourut à Caderousse, le 29 juillet 1775,

et fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Saint-Benoît, dont sa sœur avait été abbesse (Bastet, *Essai historique sur les évêques d'Orange*, p. 255).

Mgr de Tilly portait des armoiries identiques à celles de Charles de Tilly ; on les rencontre sur ses mandements et sur le titre de cet ouvrage : *La règle du bienheureux patriarche saint Benoit.* Avignon, 1757, in-12. P. LE. J.

—

Saint-Malo, nom d'homme (L. 280). — Une famille de Saint-Malo, à laquelle appartenait le savant M. Renard de Saint-Malo, doit exister encore à Perpignan. A. S.. E.

—

Portrait de Sartines (XLIX, 897). — Les portraits de M. de Sartines et d'Emilie de Sainte-Amaranthe, sa femme, ont paru dans un livre intitulé *Madame de Sainte-Amaranthe ou le Régime de la Terreur* par Madame C. L. (C. de La Baume) édité chez T-J. Trouvé, imprimeur, rue Notre-Dame des Victoires, en 1827.

Voici ce qu'en dit le manuscrit original et autographe de Mme de La Baume ; après avoir expliqué comment elle conçut la pensée d'écrire l'histoire de Sainte-Amaranthe :

Plein de cette idée, je m'occupai à faire des recherches sur la famille de Sainte-Amaranthe. Une de mes amies, pour seconder mon dessein, me fit faire la connaissance d'une dame qui avait été intimement liée avec Enube de Sainte-A., épouse de Charles de Sartines. Cette dame, veuve depuis peu d'années, logée dans un des beaux quartiers déserts du Marais, m'accueillit avec bonté... Elle me fit passer dans un salon reculé où je trouvai les portraits de Sartines et sa femme, tels qu'on les voit en tête de ce livre.....

Tous deux sont représentés en buste seulement, les bras liés derrière le dos, le torse recouvert de la chemise rouge des parricides. Ces portraits sont signés Jacob.

J'ignore le nom de la dame qui possédait l'original des deux gravures.

M. Roos.

—

Souvenirs de Simon de Grandchamp (XLIV ; L, 299). — A propos du séjour de Napoléon et de son frère Joseph à Autun, le *Journal des Débats* du 24 juin 1804 fait remarquer que si lors du vote (on ne disait pas encore plébiscite) qui eut lieu à la fin de mai 1804 sur l'hérédité de l'Empire, l'arrondissement d'Autun, dont la population est très faible, donna plus de dix mille *oui*, c'est qu' « Autun a eu l'avantage de posséder pendant toute la durée de son éducation le prince Joseph, et, pendant plusieurs mois, l'empereur lui-même. » FERNAND B.

—

Famille de Sommariva (L, 225). — Je ne sais si la famille Sommariva existe encore, mais je le présume, car il y a sur le lac de Côme une villa dite *Villa Sommariva*. Je n'ai aucun guide sous la main. Il est facile, en tout cas, d'écrire à la villa pour se renseigner.

MALATESTA.

—

Famille de Wittinghof-Scheel (L, 10, 137, 197). — Ancienne famille westphalienne, qui s'est établie au XIVe siècle en Courlande.

Cette famille portait anciennement le nom de *Scheel* ou *Scheele* (surnom qui signifie *louche*) ; *Vietinghof* leur vient d'une seigneurie près d'Essen.

Rabod Scheel ou « le louche » épousa Elisabeth v. Schledenhausen ; il hérita de cette seigneurie, qu'il appela alors *Schelenburg*.

Les Vietinghof portaient anciennement : *d'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 boulets (Kugeln) d'or*. ils portent à présent : *d'argent, à la bande de gueules chargée de 3 coquilles d'or*.

von Heinen, Westphalischen Geschichte, III, 195. *Fahne*. Gesch. der Koln. Jul. et Bergischen Geslechter, puis l'*Annuaire de la Nobl.* de Russie, 2e Année 1892, p. 26.

Dr J. ERMERINS.

—

Saulnier de Beauregard (armoiries) (L, 226). — Je vois dans : *La vraye et parfaite science des Armoiries* ou *l'Indice Armorial de feu Maistre Louvan Geliot advocat.* édit. 1660, pag. 626 :

Jean Saulnier, abbé de Cernon, conseiller au Parlement de Dijon, portoit une teste de more bandée, accompagnée de trois étoiles.

Dans l'*Armorial Général de France*, Généralité de Bourgogne, Recueil Officiel dressé en vertu de l'édit de 1696, par Charles d'Hozier, publié par Henry Bouchot, Bourgogne, tome II, pag. 87, édit. 1876 (Henri Champion. Paris) — on lit, 195 :

Saulnier, Paul, conseiller du Roy, receveur en titre de Sa Majesté au bureau de Montluel : *d'azur, à un chevron brisé d'or, accompagné de trois trèfles de même, posés deux en chef et un en pointe.*

Dans l'*Armorial Général de Touraine*, par J.X. Carré de Busserolle, publié par la Société archéologique de Touraine, édit. 1867, pag. 902, on lit :

Saulnier (François) grand prieur de l'abbaye de Cormery (1707-1708) : « *de sable, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un croissant d'argent mouvant sur une mer de même.*

Mon avis, dans ce cas, est que je m'en rapporterais bien plus à ce que dit Louvan Geliot à ce sujet qu'aux deux autres, car chacun sait que l'édit de 1696 (Ch. d'Hozier) était, à cette époque, bien plus une mesure fiscale que tout autre chose et que l'on blasonnait des écussons aux familles un peu et même beaucoup à tort et à travers. H. S. F. V.

P. S. — J'ai trouvé depuis, par le plus grand hasard, dans le catalogue H. Champion, librairie ancienne et moderne, 9, quai Voltaire Paris, 7, Catalogue, mai 1904, page 47, n° 1365.

Vie du R. P. Antoine (Anne-Nicolas-Charles Saulnier de Beauregard), abbé de la Trappe de la Melleray, rédigée par deux de ses amis. Paris, 1840, in-8, dem. rel. v. f. portrait 5 fr.

H. F. S. V.

—

Ordre de la Félicité (L, 169). — A l'époque où les loges furent condamnées pour la première fois en 1738, par Clément XII, beaucoup de sociétés badines ou d'agrément s'étaient fondées en s'inspirant des rituels maçonniques. En Autriche, d'abord, celle des Mopses, la plus connue, qui eut des ramifications jusqu'en France. On n'y admettait que des catholiques romains, disposés à s'amuser.

En France, l'ordre de la Félicité est un des plus anciens. Il avait été institué à Paris par M. de Chambonnet, et sous le patronage de saint Nicolas. Comme dans la plupart des sociétés de ce genre, les statuts étaient plus ou moins imités de ceux qui étaient alors en usage dans la franc-maçonnerie. Thory, dans ses *Annales* (Paris 1812), donne beaucoup de détails sur les mystères de cet ordre et affirme que ses membres appartenaient au meilleur monde, mais il ajoute : « Nous ne nous appesantirons pas sur les équivoques que pourraient présenter quelques expressions du serment ou du rituel de cette société. » On lit dans l'*Encyclopédie Maçonnique* de Mackey (Philadelphie, 1879) sur ce même sujet :

Société Androgyne secrète, fondée en 1743 par M. Chambonnet. Elle a été une des premières associations ou coteries pseudo-maçonniques inventées par les francs-maçons français pour flatter la curiosité des femmes et obtenir leur appui. Son rituel et son vocabulaire étaient empruntés aux termes maritimes et était un peu excessif quant au côté galant.....

PIETRO.

—

Armes de la Rivière (L, 168, 304, 364). — *La Rivière*, du Maine : *d'azur, à cinq hures de saumon d'argent, posées en sautoir, 2, 1, 2.* François de la Rivière, écuyer, seigneur, de la Groirie à Trangé (Sarthe), épouse par contrat du 26 juin 1620, Marie du Monceau et meurt le 6 août 1671, laissant au moins quatre enfants : 1°) François qui suit ; 2°) Léonor de la Rivière, écuyer, seigneur de la Groirie, de Marie, enterré à Trangé le 10 février 1689 ; 3°) Elisabeth de la Rivière épousa : 1°) Denis Le Vayer, chevalier, seigneur de la Chevalerie et 2°) (1684) Anne-François de Couterne, chevalier, seigneur d'Etival ; 4°) Henriette de la Rivière, religieuse à Longpré.

François de la Rivière, seigneur de la Roche-de-Vaux (en Requeil, Sarthe) du Bouchet-aux-Corneilles, etc., baptisé le 17 septembre 1623, conseiller du roi en son parlement de Metz en mars 1648, épouse Louise-Madeleine de Lomblon des Essarts et meurt à la Roche-de-Vaux le 4 mai 1683. Il avait eu : 1°) Michel Léonor de la Rivière, baptisé à Requeil, le 12 octobre 1681 et mort en 1719, inhumé à Requeil, sans alliance ; 2° Louise-Madeleine-Josèphe-Marie de la Rivière, dame de Corbion, épouse, 21 mai 1704, Joseph de Mailly d'Harcourt, auquel elle porte les terres de son frère et de son oncle Léonor, mort sans postérité.

Revue Historique du Maine, t. XXII, p. 255, Bibl. nat. *Pièces orig.* t. 2495, *La Rivière*, 56.090 cote 209. A. Ledru, *La Maison de Mailly*, t. I, p. 504 :

La Rivière, de la Flèche, 1698 : *de sable à*

une bande d'argent, brisé en chef d'une étoile de même.

De Maulde, *Suite à l'Armorial du diocèse du Mans*, p. 315 :

La Rivière, seigneur de Saint-Calais et de Mondoubleau, tire son nom d'une baronnie du Nivernais. Charles, seigneur de Montdoubleau † 1429, fils de Bureau de la Rivière († 1400) chambellan de Charles V et de Charles VI, vendit, conjointement avec Blanche de Trie sa femme, la seigneurie de Saint-Calais et celle de Mondoubleau : *de sable, à la bande d'argent.*

De Maulde donne aussi à cette famille les armoiries de la première famille de la Rivière ici mentionnée.

Pesche, *Dictionnaire* ; Cauvin, *Essai sur l'Armorial du Diocèse du Mans*, p. 203 ; De Maulde *op. cit.* p. 315. La Chesnaie-Desbois, *Dictionnaire. La Rivière*, nombreuses familles de ce nom dans la Mayenne. Cf. abbé Angot. *Dictionnaire de la Mayenne*, t. III, p. 417. LOUIS CALENDINI.

—

Les armes d'Angélique de Mauriac, épouse du marquis de la Grange (L, 115). — Je fais de nouveau appel à l'obligeance de mes aimables correspondants pour connaître les armes des Méliand de Mauriac, alliance de la famille Lelièvre de la Grange. T.

—

Armoiries à déterminer : d'azur, à trois glands d'or (L, 277). — Ce sont les armes des Poret : *d'azur, à trois glands versés d'or, 2 et 1.* Il y a en Normandie plusieurs familles de ce nom. Poret de Civille, Poret de Blosseville, Poret de Berjou. Ces familles, originaires de la même province, ont les mêmes armes ; on peut en conclure qu'elles ont une souche commune. J. P.

*
* *

Les armes indiquées sont celles de la famille Poret.

Bénigne-Etienne-François, Poret, seigneur de Boisemont, procureur général à la cour des Comptes de Rouen, épousa Jeanne-Augustine *Marye* de Blosseville, unique descendante de cette famille Marye, originaire d'Ecosse.

Leur fils, Bénigne Poret, ex-seigneur d'Amfreville-la-Campagne (Eure), joignit à son nom celui de Blosseville et épousa, à la fin du XVIIIe siècle, Marie-Henriette de Civille.

De ce mariage sont issues les deux branches des Poret de Blosseville et de Civille, encore vivantes en Normandie.

De Magny, *Nobiliaire de Normandie*, II. 621). Cr HENRY LE COURT.

*
* *

Ces armoiries sont celles de la famille *Poret de Blosseville.* C. de ST-MARC.

*
* *

Tout d'abord, je vous dirai qu'il est très difficile de spécifier d'une façon bien authentique la famille à qui appartiennent ces armoiries.

Des armoiries parfaitement semblables comme fers et émaux sont souvent portées par des familles différentes.

Ainsi, discutons celles-ci : *d'azur, aux trois glands d'or posés 2 et 1.*

Dans la « Vraie et parfaicte science des Armoiries » de Louvan Géliot, advocat, augmenté par Palliot, édit. 1660, vous voyez, page 357, que ces armoiries : *d'azur, aux trois glands d'or, posés deux et un*, sont également portées par les familles

1° de Thoisy, au duché de Bourgongne ;
2° de Breteville en Normandie ;
3° La Jarrie ;
4° Clervaux ;
5° de Lingendes.

Dans le « Trésor Héraldique ou Mercure Armorial » de M. Charles Ségoing, Paris, Clouzier, 1657, page 345, on voit :

« Breteville en Normandie
« Thoisy en Bourgongne
« La Jarrie
« Clervaux
} *D'azur, aux trois glands d'or.*

Dans la *Science héroïque* de Marc de Vulson, seigneur de la Colombière, Paris, Sébastien Cramoisy, 1644, on voit, page 212 :

29. Breteville, La Jarrie, Clervaux, Gaumin, Sauguin, portent tous : *d'azur, à trois glands d'or, versez*, c'est-à-dire que la tige est mouvante du chef ;

Dans pareil cas, l'affaire est difficile.

Il y a aussi dans notre Poitou une vieille famille : du Chesne, escuyer, seigneur de Vauvert, qui porte également *d'azur, aux trois glands d'or 2 et 1* (D'Hozier, édit. Clouzot, Niort, 1887, tome I, p. 276, n° 145).

Dans le cas présent, ce ne peut être que la famille de Bretteville, qui est normande, ou mieux la famille Anquetil, qui porte bien en effet *d'or* (et non *d'argent*) *aux*

trois feuilles de chêne? de sinople. Mais sur cette verrière, il doit être facile de distinguer des glands des feuilles et de distinguer si les pièces sont d'or ou de sinople, — à moins que le peintre verrier, peu ferré en art héraldique, ait confondu, ce qui est arrivé ailleurs.

Le plus simple, dans ce cas, serait d'écrire au curé de ladite paroisse qui ne refuserait pas la communication de son registre du conseil de Fabrique, où le fait d'établir une verrière nouvelle ou neuve est certainement relaté et même détaillé.

H. F. S. V.

—

Une pièce de 50 sous de Maurice. (L, 278). — Cette pièce est de la catégorie des pièces dites de nécessité, créées lors des crises monétaires et dont la valeur nominale est de beaucoup supérieure à la valeur intrinsèque. En 1815, sous la domination des Anglais, on frappa à l'île Maurice deux pièces de nécessité, l'une de 50 sous pesant 6 gr. 7 d'argent, et l'autre de 25 sous pesant 3 gr. 3 ; cette dernière est de facture beaucoup plus simple, car elle porte simplement : RECU-*au*-TRESOR, et au revers : « pour 25 sous », en trois lignes de chaque côté. L'une et l'autre sont gravées dans l'*Encyclopédie monétaire* d'Alphonse de Bonneville, 1849, in-folio. Elles ne sont pas rares et leur valeur marchande n'atteint pas un prix élevé. A la vente du colonel Mailliet, qui s'était fait une spécialité des monnaies obsidioniales et de nécessité, la pièce de 50 sous s'est vendue 3 francs et celle de 25 sous, 2 fr.

PICAILLON.

—

Eglises fortifiées) T. G., 308 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLIX, 814, 829 ; L, 152, 265, 369). — A Agde (Hérault) l'ex-cathédrale, sous le vocable de saint André, est ornée à l'intérieur de grandes arcatures qui se reproduisent à l'extérieur et forment des machicoulis, les plus anciens peut-être du moyen âge ; tour carrée, semblable à un donjon et couronnée de machicoulis.

A. S..E.

*
* *

A citer celle d'Eus, arrondissement de Prades, et de nombreuses autres dans les Pyrénées-Orientales, vestiges des invasions.

LACHAISE.

*
* *

L'église de Vorges, près de Laon, était une forteresse dressée au milieu d'une enceinte, ayant ses fossés, ses portes, son donjon. On commença à détruire ces fortifications dès 1368, si j'en juge par des lettres conservées à la bibliothèque de Laon, qui donnent de curieux détails sur ce « bel moustier, de très belle et forte « maçonnerie et une grant et grosse tour « de pierre et sur ycelle un bel et haut « clochier tel que quant une gaite est au- « dit clochier, il puet bien veoir par tout « le dit terrouer, pour faire retraite en « cas de péril audit moustier, tous les « laboureurs qui seroient en leurs labou- « rages... »

Les habitants réfugiés dans l'église avec leurs bestiaux et leurs provisions, buvaient l'eau d'un puits qui se trouve sous une dalle du bas-côté gauche. Celui-ci n'est pas tari et l'on y puise encore de l'eau pour l'entretien de l'église.

JEHAN.

—

Domiciles parisiens (L, 226, 370). — Le volume intitulé : *Statistique des lettres et des sciences en France. Dictionnaire des hommes de lettres, des savants existant en France, leurs ouvrages, leur domicile*, etc. par Guyot de Fère, Paris, chez l'auteur, 1834, in 8°, contient de nombreuses adresses d'hommes de lettres et de savants de l'époque, tant à Paris, qu'en province.

UN VALENCIENNOIS.

—

Outillage gallo-romain (L, 219). — Dans une brochure du colonel..... sur le camp de Romainville, près Paris, au temps de César, on trouvera une description d'outils de terrassiers, accompagnée de figures. A la suite d'un événement militaire ou politique, les terrassements furent abandonnés, puis comblés.

SAFFROY.

—

Introduction du poivre en France (XLIX, 58, 263). — En 1229, Marie, comtesse de la Tour du Pin, fait donation aux chartreux de Portes (Ain) de cent sols viennois de rente dont vingt *pro pipr. emendo* « pour acheter du poivre ».

A. S..E.

—

Automobiles en 1827 (XLIX, 895, 995 ; L. 102, 266.) — Le collaborateur J.-G. Bord veut-il me permettre de lui

rappeler que des essais de voitures sans chevaux ont été faits avant 1757.

Dans son *Journal des Voyages* (1666 Lyon), M. de Monconys raconte, en effet, qu'il a vu à Nuremberg, en 1663, chez un ouvrier, un carrosse destiné au roi de Danemark « lequel carrosse, dit-il, « avance, recule et tourne sans chevaux, « et fait 3.000 pas géométriques en une « heure, seulement par des manivelles « que tournent des enfants, qui sont dans « le corps du carrosse, qui font tourner « les roues de derrière, et celui qui est « dedans tient un bâton qui fait tourner « le dedans du carrosse où sont attachées « les deux petites roues pour braquer à « l'endroit qu'il veut. »

Il est probable que l'inventeur de ce carrosse devait être un nommé Jean Hautsch que les traités spéciaux sur l'histoire des moyens de transport désignent comme ayant fabriqué, à Nuremberg, des « chariots qui allaient par ressorts et fai- « saient deux mille pas en une heure. »

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Les documents phalliques (L, 172, 309). — Léda demande s'il existe en France des documents comparables à ceux de Nantes et de Niort. Oui, il en existe (ou du moins il en a existé), à Nîmes.

Mais comment traiter un pareil sujet ? Il n'y a pas que des hommes, à l'*Intermédiaire* ; et d'ailleurs le lecteur français veut, aussi bien que la lectrice, être respecté. Boileau pensait que tout pouvait se dire en latin ; c'était une grave erreur : quand les latins avaient quelque chose de délicat à se communiquer, ils parlaient grec. Allons-nous parler en grec ? Non. Un peu de gaze suffira pour mettre notre discours dans une pudique pénombre.

Une question préalable : pourquoi supposer que la pierre de Nantes a fait partie d'un mauvais lieu ? L'objet qu'elle porte gravé en creux est devenu, avec la civilisation chrétienne, une monstruosité qui met en déroute la délicatesse de notre langage et de nos regards ; mais l'Antiquité en parait ses monuments les plus grandioses, en faisait des colliers, des amulettes, des hochets pour les enfants, des bijoux pour les dames les plus distinguées comme pour les femmes du peuple. Pourquoi chaque progrès de l'humanité est-il salué d'une bordée d'injures à l'adresse de ce qui cesse d'être ?

Dans les rues de Pompéi, d'énormes phallus se dressent au devant de maisons nobles.

Arrivons à Nîmes. Voici ce qu'on peut lire dans l'histoire de cette ville par le sieur H. Gautier, architecte, ingénieur, et inspecteur des grands chemins, ponts et chaussées du Royaume (1724) :

— (page 60). *Des Priapes.*— On voit en trois endroits de l'amphithéâtre de Nismes, des Priapes.

Le premier est près du Palais, après avoir passé le pilastre de la Louve, où l'on découvre le Priape en question, bequeté par des oiseaux. Ce Priape est aîlé ; il porte deux autres Priapes, l'un à la queue, et l'autre sur le devant. Le plus grand de ces Priapes est bequeté par deux oiseaux à longs becs, dont un porte une crête sur la tête à peu près semblable à celle d'une huppe. Le Priape qui sert de queue à ce grand, et qui est beaucoup plus petit, semble être bequeté par un oiseau qui lui porte une patte dessus. Le troisième Priape, qui sert de Phallus au grand, a été décrit portant une sonnette ; mais des personnes qui ont voulu faire un trou à ce pilastre, ont ruiné ou effacé cette figure, que l'on estime qu'elle avait des pieds de cerfs.

Le second Priape est aussi aîlé, vu de profil, monté par une femme qui le gouverne par des rênes, et qui semble le vouloir conduire. Le Phallus de celui-ci, que l'on veut qu'il porte aussi une sonnette, m'a paru n'être appuyé sur la terre qu'avec un soutien ou appui sur lequel il repose, à la place de la sonnette, avec des pieds de cerf, ou de cheval, tels que l'on voudra lui donner ; car il est très difficile de pouvoir les distinguer, ressemblant plutôt à ceux d'un cheval, qu'à ceux d'un cerf.

Le troisième Priape se trouve sur le linteau d'un vomitoire du Portique du second rang d'arcades de l'amphithéâtre, vis-à-vis du jeu de Paume. Ce Priape est double seulement, l'un grand, et l'autre qui lui sert de queue, est petit et sans pieds.

Et le sieur Gautier ajoute : « Il n'y a point de doute que l'on ne les doive reregarder comme le Phallus du roi Osiris déifié, suivant l'Histoire, qui était adoré en Egypte sous cette laide figure ».

Nîmes, dont l'emblème était un crocodile enchaîné aux branches d'un palmier, cultivait tous les souvenirs de l'Egypte ; et dès lors quoi d'étonnant que son amphithéâtre ait rappelé le phallus d'Osiris dévoré par des poissons ou des oiseaux,

retrouvé et sauvé par l'inconsolable Isis, et représenté sous trois aspects différents par les Egyptiens ? Plutarque, dans son traité d'Isis et d'Osiris, montre comment les Grecs, à demi-initiés aux mystères de l'Egypte, comprenaient cette philosophie que nous jugeons un peu trop nature.

LUC DE VOS.

—

Dédicaces excentriques et singulières (T. G., 266). — *Auteur qui se dédie son ouvrage* : « Le secrétaire critique du S. B. P. dit du Jonquier, doct., dédié à moy-même. » Amsterdam, Waesberg (à la Sphère), 1680. A. S..E.

—

Roman à rechercher (L, 280). — Votre correspondant trouvera tout ce qu'il faut pour ses travaux dans l'ouvrage intitulé : *Le Baron des Adrets*, par Théophile Ménard, 3me édit., Tours, Alf. Mame, 1873. La malheureuse héroïne de cette histoire était Mlle Lucie de Pracontal et non Procental. L'histoire se trouve à la fin du volume, p. 299, sous le titre de : *Appendice : Les Mystères du château de Montségur*. H. F. S. V.

*
* *

Le roman en question, dont je n'ai pas l'exemplaire sous la main, doit être *le Dernier des Rabasteins*, par Alexandre Mazas. Il a été publié en 1844, à la librairie Périsse frères, à Paris, en 1 vol. grand in-8° de 408 pages. C. H. G.

*
* *

Je connais non pas un roman, mais une simple « Nouvelle » en laquelle une femme, d'abord, un homme, ensuite, dégringolent jusqu'au fond d'une obscure *oubliette*. Ce récit, qui a pour titre *Comment on se marie* et pour auteur M. le vicomte Oscar de Poli de Saint-Troquet, fait partie du volume *Les hommes à bonne fortune*, paru en 1869, chez E. Lachaud. A. S..E.

*
* *

Ne s'agirait-il pas, si ma mémoire ne me fait pas défaut, car il y a 35 ans environ que j'ai lu ce livre, du roman *ad usum juventutis* intitulé *Le dernier des Rabastens* ? — Le prisonnier ou la prisonnière avait attaché son mouchoir de poche à la patte du chat. LA COUSSIÈRE.

—

Dictionnaire de Richelet (T. G., 772). — Les bibliophiles nous sauront gré de les mettre en garde contre une notice qu'ils voient passer périodiquement dans les catalogues de presque tous les libraires ; et disant presque tous, je n'en excepte pas les plus savants.

Chaque fois qu'un libraire annonce la première édition du Richelet, il a soin d'ajouter : 1° que cette édition est rare ; 2° qu'elle est recherchée pour une quantité de traits satiriques que ne contiennent pas les éditions suivantes ; 3° que son entrée en France a été rigoureusement prohibée sous Louis XIV.

Or, tout ceci est controuvé.

1° Rien n'est plus commun que cette édition originale de Genève 1680. Elle est en vente chez vingt libraires.

2° Les fameux « traits satiriques » qu'elle contient sont reproduits dans *toutes les éditions suivantes* pendant un quart de siècle et n'ont été expurgés que dans les dernières réimpressions. Il est même établi que l'édition de 1680 est *la moins satirique* de toutes les premières, et dès 1855, le *Bulletin du bibliophile* signalait celle de 1710 comme plus complète à cet égard.

3° S'il est vrai que le livre ait été prohibé au moment de son apparition, il est évident que la mesure a été immédiatement rapportée puisque LA MÊME ANNÉE un libraire de Lyon, Benoist Bailly, entreprenait la réimpression du *Dictionnaire*, avec Permission donnée pour le Roi, les 22 et 26 novembre 1680, et loin de retrancher *aucune* des célèbres facéties qui parsemaient le premier tirage, il en ajoutait plusieurs qui jusque-là s'étaient dissimulées dans les « Remarques » séparées du texte.

Cette « seconde édition revuë, corrigée et augmentée » (Lyon, 1681) ne paraît avoir été connue ni par Brunet, ni par Gay, ni par les auteurs des autres manuels que j'ai pu consulter. S.

—

Catalogues pour vente de vieux livres (XLIX, 842, 991 ; L, 91, 201, 310). — Le catalogue du libraire Crapart cité par M. Hector Hogier, à la date de 1787, me paraît être un catalogue officinal de livres de fonds en feuilles, offerts au rabais pendant un temps déterminé. Le même libraire en avait publié un autre dix ans auparavant qui est ainsi intitulé :

Ouvrages proposés à un rabais considé-

rable. Crapart, libraire, Paris Saint-Michel, à l'entrée de la rue d'Enfer, vis-à-vis le corps de garde à Paris, a acquis un certain nombre des livres suivants qu'il propose à un prix de rabais considérable jusqu'au mois d'avril prochain 1777, le tout en feuilles, passé lequel temps il n'en sera plus donné qu'au prix ordinaire.

Quant aux catalogues de livres anciens rares, il était d'usage autrefois à Paris d'annoncer que la vente à l'amiable se ferait pendant un certain nombre de jours de telle heure à telle heure, durant lesquelles les livres seraient exposés dans le magasin d'un libraire, avec les prix marqués sur chaque ouvrage. Voici les titres de quelques-uns de ces catalogues que j'ai en ce moment sous les yeux :

Catalogue de livres choisis et curieux provenant du cabinet de M. B***, dont la vente se fera à l'amiable le mercredi 3 février 1779 et jours suivans jusqu'au 20, depuis neuf heures du matin jusqu'à neuf du soir, chez Bailly, libraire, quai des Augustins entre le Pont Saint-Michel et la rue Gît-le-Cœur. Les prix seront marqués sur chaque livre.

Catalogue des livres choisis et curieux de la plus belle condition reliés en maroquin et veau doré sur tranche, provenant d'une bibliothèque que vient d'acquérir Froullé, libraire, Pont Notre-Dame, en face du quay de Gêvres et qui seront vendus à l'amiable le lundi 8 février 1779. Les prix seront portés au commencement de chaque volume.

Vente à l'amiable d'une bibliothèque considérable contenant beaucoup d'articles intéressants chez J. G. Mérigot jeune, libraire, quai des Augustins au coin de la rue Pavée. Cette vente sera ouverte le lundi 8 mars 1779 jusqu'au 20 du même mois. — Les prix à l'amiable seront marqués sur chaque article.

Vente à l'amiable d'un cabinet de livres bien choisis. Cette vente commencera le lundi 21 février 1780, se continuera jusqu'au mardi 29 du même mois inclusivement depuis huit heures du matin jusqu'au soir chez Cressonnier libraire, Quai des Augustins, entre le Pont Saint-Michel et la rue Gilles-Cœur, maison de la Marchande de Modes au premier. — Les prix seront marqués sur chaque livre.

Cette manière de vendre ainsi les vieux livres paraît avoir cessé à l'époque de la Révolution, lors de la suppression de la Chambre syndicale de l'Imprimerie et de la Librairie. Sous la Restauration, on vit paraître en France quelques catalogues contenant des livres anciens à prix marqués. Brunet, dans son *Manuel du Libraire*, cite des catalogues de la librairie De Bure. Nous avons vu des catalogues de la librairie de Royez. J. Téchener, le père, qui avait fait son apprentissage chez ce dernier, publia sous forme de catalogue à prix marqués le *Bulletin du Bibliophile* qui acquit depuis une si grande notoriété. Le premier numéro portait le titre suivant : « 1834, Téchener, libraire. Extrait du catalogue de sa librairie, contenant les livres réimprimés à petit nombre, facéties, poésies anciennes, livres du Moyen Age publiés pour la première fois sur des manuscrits, ouvrages sur l'Histoire de France, ouvrages imprimés en province, etc... ». Le deuxième numéro est intitulé : « Bulletin du Bibliophile et de l'amateur ou notice de livres vieux et nouveaux tant imprimés que manuscrits, lettres autographes, etc.., qui sont en vente à la librairie de Téchener, place de la Colonnade du Louvre ». Depuis, les catalogues tant de livres que d'autographes à prix marqués, se sont succédé et ont été en augmentant, au point qu'à partir de 1857 la *Bibliographie de la France* cessa de les enregistrer. Charavay et Lécureux s'étaient entendus pour publier périodiquement et en commun une feuille où étaient annoncés par moitié des autographes et des livres. On vit ensuite paraitre successivement à Paris des catalogues périodiques à prix marqués, chez Aubry, Claudin, Meugnot et autres, à Nantes chez Petitpas; à Lille chez Malo, Leleu et Vanackère; à Lyon, chez Richarme, Brun et Bouilleux, à Marseille, chez Boy, etc., etc.

Ce mouvement s'est accentué surtout depuis que la liberté de l'imprimerie et de la librairie a été proclamée avec le gouvernement de la République et bat aujourd'hui son plein à Paris et en province.

Aujourd'hui, dès qu'on a réuni quelques livres anciens ou modernes d'occasion, on cherche à les écouler par la voie de la publicité d'un catalogue, soit autographié, soit imprimé. Des particuliers qui ne sont pas libraires s'en mêlent et cotent, la plupart du temps, à des prix ridicules, les livres qu'ils veulent vendre. Nous ne parlons pas des catalogues publiés à l'étranger. C'est en Angleterre, croyons-nous, que l'on trouvera les plus

anciens exemples de catalogues de vieux livres vendus à prix marqués.

UN VIEUX LIBRAIRE.

—

Zepulmeda (L, 273). — L'auteur cité par Varillas et dont notre confrère H. M. n'a pu retrouver trace dans les biographies générales, ne s'appelle ni Zepulmeda ni Zupelmada. C'est l'éloquent philosophe, historien et polémiste espagnol Juan Gines de SEPULVEDA (1490-1573).

Voici quelques détails sur le « traité » qui intéresse notre distingué collaborateur.

Sepulveda, qui n'en était pas à son premier livre, avait publié, en 1535, son *Democrates primus, seu de convenientia militaris disciplinae* : une violente apologie de la guerre et une tentative de conciliation entre cette apologie et les doctrines du christianisme.

Quelques années plus tard, tout en menant une campagne acharnée contre Luther et Calvin, Sepulveda écrivit (mais ne publia point) un autre livre qui, bien qu'inédit, eut un retentissement considérable dans toute l'Europe et qui se répandit à l'état de copies manuscrites : *Democrates secundus, seu de justis belli causis.* Dans cet ouvrage (c'est celui auquel Varillas fait allusion), Sepulveda étendait la légitimité de la guerre à presque tous les *casus belli* même les plus discutés au point de vue religieux. *Casus belli*, le simple désir de conquête, *casus belli*, les groupements d'hérétiques sur le territoire du royaume. On comprend comment cette philosophie a pu exercer une certaine influence sur les instigateurs de la Saint-Barthélemy, influence d'autant plus directe que la campagne de Sepulveda contre la Réforme était présente à tous les esprits.

Cependant, les théories du *De justis belli causis* soulevèrent une opposition indignée, même et surtout chez les catholiques espagnols. Il y avait alors, à l'évêché de Chiapa, un prélat qui était le Tolstoï de son époque et dont le nom est encore plus connu que celui de Sepulveda : Bartolomé de Las Casas. Entre lui et l'auteur du *Democrates*, la bataille était inévitable, et si jamais guerre eut une « juste cause », ce fut bien celle-là.

Las Casas défia son ennemi au colloque de Valladolid (1550), le fit condamner et publia aussitôt après, en espagnol, le compte rendu de la discussion (Séville, 1552. Paris, 1667). Antérieurement, Sepulveda s'était défendu devant le public par son *Apologia pro libro De Justis belli causis* (Rome, 1560). L'affaire n'eut pas d'autres suites. On prétend que Sepulveda en mourut de chagrin. La vérité est qu'il rendit son âme à Dieu vingt-trois ans plus tard, octogénaire.

CANDIDE.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV à XL ; XLI à L, 100, 142, 212, 321). — Il y a une cote et une trouvaille dans l'envoi suivant, lettre et acrostiche se complètent,

alterius sic
Altera poscit opem res et conjura amice.
(Hor. *Ad Pis.* 410)

Je m'assure que par son aimable naïveté (le poète accuse 76 ans), par son origine (*Archives nationales* AF^{III}, 276) et par sa destination (à Bonaparte, retour d'Egypte) cette pièce sera favorablement accueillie des lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Mézières, 7 brumaire, an 8 républicain.

Citoyens Directeurs,

Je prend la liberté de vous envoyer un double du compliment que je fais au général bonaparte.

Comme je ne sçais pas son adresse, je joins le pareil ouvrage à sa copie que je vous fais passer dans l'espoir que vous voudrez bien le lui remettre.

Salut respect et obéissance
MAHAUT notaire
à Mézières.

Aux citoyens Directeurs,
Hôtel du Directoire,
Paris.

Brave et vaillant guerrier, héros insurmontable,
Un Césard contre toi serait indéfensable ;
On te prend ici-bas pour un second Dieu Mars.
Neptune de concert conduit tes étendarts,
Au Nil, en arabie et partout la victoire
Parle dans tous les cœurs pour former ton histoire,
Au faîte de la gloire où ton bras t'a monté
Rien ne peut altérer ta belle humilité ;
Ton non cher et sacré, sans que tu veuille y croire,
Est gravé près des Dieux, au temple de Mémoire

—

Mon nom n'est pas en bas, tu peux donc l'ignorer !
A la fin cependant si tu veux le trouver,
Hâte-toi d'enlever, du haut à la finale,
A chacun de ces vers la lettre capitale
Unis-les à mesure, et, sans ajouter rien
Tu trouveras ton nom qui précède le mien.

Comme je sçais que les honneurs et les louanges répugnent au général buonaparte, telles justes qu'elles soient, j'ai eu soin pour

réparer mon tort envers lui, de peindre sa modestie dans les quatre derniers vers de cet ouvrage.

Si j'avais le bonheur qu'il vous plût je serais bien flatté d'avoir un petit mot de réponse de vous, qui me le témoignerait pour accréditer un petit ouvrage de ma composition intitulé : *Levain de la révolution français, poème en 30 chants, contenant tous les p.paux faits qui se sont passés à Paris pendant les 30 premières journées de cette révolution*, il sera précédé d'une *satyre contre mon esprit* et suivi de *pièces fugitives*. Je suis âgé de 76 et ai commencé la versification en 1789.

C'est donc un numéro à ajouter à la série de l'*Histoire de France*, ensemble un manuscrit à sauver de l'oubli ; avis aux confrères des Ardennes et merci d'avance. A défaut, et pour faire suite, je citerai :

Un Poème géologique : *Le Terrain Urgonien*, par C. C. Ventre, Marseille 1897, in-12 ;

Le Nouveau cours de Philosophie en vers français. Paris, 1655, in-12 :

Enfin, *Puellarum Avenionensium adversùs Parrhisinas de forma præstantiâ Concertatio ex L.-Claudii Ensis vigilationibus*. Tholoza, 1522, in-4°.

P.-S. L'*Histoire de France en vers, par une Religieuse*, histoire signalée par un correspondant de l'*Intermédiaire* (Cf. XXXV, 25) ne formerait elle pas un seul et même ouvrage avec la *Chronologie des rois de France, à l'usage de Nazareth*. Montmirail, 1844, in-16 ? — Au tambour de Montmirail. JACQUES SAINTIX.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX ; XL à XLV ; XLVII ; XLVIII ; L, 332). — Est-ce que l'histoire de Sainte-Croix mourant de l'effet des poisons qu'il manipulait, n'est pas une légende sans la moindre preuve ? H. C. M.

*
* *

Je suis tout confus de ce que M. Paul Pinson vient d'écrire de si flatteur pour moi. Je le suis d'autant plus qu'avant d'arriver à sa signature, j'allais prendre ma plume pour défendre les pharmaciens : *quorum pars parva fui*.

Si les pharmaciens ont été des savants ? Pour en bien discuter, il faudrait d'abord s'entendre sur la valeur des mots. Tout est relatif en ce monde. Si je n'étais retenu par la crainte de blesser mes érudits confrères intermédiairistes qui mettent un Dr devant leur nom, je dirais que les Riolan, les Guy Patin et tous les médecins de Louis XIV étaient les gens les plus instruits du monde, de véritables humanistes comme on disait alors ; mais au point de vue scientifique, c'était une autre affaire. La vieille faculté parisienne, fille trop soumise de la religieuse Université, pendant plus de cent ans a ligoté dans ses langes, la véritable science médicale. Sans la rivalité passionnée, violente, mais bienfaisante de Montpellier, elle se serait usée à nier la circulation, à persécuter Théophraste Renaudot, à lutter contre la thérapeutique chimique, à vociférer contre le mercure et l'antimoine, Raymond Lutte et Paracelse, et à décréter gravement que le pain mollet était un poison.

Dès le grand siècle, Martin, l'apothicaire du grand Condé, était le protecteur de Lémery. Celui-ci travaillait à Chantilly, dans un laboratoire princier, et y faisait des conférences devant le prince et ses hôtes. Pendant que Molière écrivait et jouait le *Malade imaginaire*, déversant peut-être sa rancœur sur les médecins et les apothicaires qui allaient le laisser mourir en pleine gloire et dans la force de l'âge, Lémery attirait une foule considérable dans sa maison de la rue Galande. Et ce n'était pas seulement la foule des étudiants qui prenait d'assaut cette petite maison au sous-sol obscur. Non, il y avait là, des équipages dorés qui amenaient les princes et les grands seigneurs, et des chaises à porteurs d'où descendaient des grandes dames avides, elles aussi, d'écouter le novateur. Le pauvre Lémery, déjà persécuté comme protestant, se fit recevoir docteur pour déjouer les tracasseries des médecins !

Le Dr Sangrado de Le Sage, était bien français, quoi qu'on dise, et c'est l'apothicaire Bourdelin qui, avant Dodart, commença la réaction contre la saignée à outrance.

Que de découvertes on doit aux vieux apothicaires ! Bottger, l'inventeur de la porcelaine dure de Messine, la porcelaine de Saxe, avait quitté la boutique d'un apothicaire de Berlin, pour se livrer à ses recherches sur la céramique translucide. C'est à un apothicaire de Limoges qu'on doit la découverte des gisements de kaolin de Saint-Yrieix ; ils ont permis à Sèvres de faire de la porcelaine dure.

Chr. Glazer et non Clazer n'était pas à citer, puisqu'il fut le complice de Sainte-Croix, mais Houel, Cluzel, les Geoffroy, Rouelle, Baumé, Guyton Morvaud, étaient des savants pour leur temps. C'est poussés par un goût particulier, par leur fréquentation et une émulation heureuse, qu'on vit alors des gens du monde, un duc de La Rochefoucauld, un chevalier Dolomieu, et tant d'autres, étudier les sciences naturelles et chimiques, et le fermier général Lavoisier découvrir l'hydrogène, et de là avec Bertholet créer toute la chimie moderne.

J'ai dit tout cela, le premier peut-être, il y a vingt-cinq ans, dans un petit livre : *L'Etat de la Pharmacie en France*, et, depuis, de plus jeunes ont poursuivi ces recherches. Elles intéressent peu les érudits. Je leur rappelle cependant, que J.-B. Dumas, Claude Bernard, et le maître des maîtres, M. M. Berthelot, ont commencé leur vie de travail et de gloire dans des pharmacies. Si on veut en savoir davantage sur les pharmaciens qui ont été des savants, il n'y a qu'à prendre la liste des membres de l'Académie des Sciences ; on sera longuement édifié. E. GRAVE.

—

Baud dans le Morbihan (XLIX, 165, 374 ; L, 150, 315). — Y a-t-il un rapport entre *Baud* dans le Morbihan, Her*baud* dans le Blaisois et la syllabe initiale de *Baud*ouin, finale de Gonde*baud*, je ne saurais le dire, mais ce dont je suis sûr, c'est que l'adj. *baud* apparaît, dès le XIIe siècle, dans la poésie française. Il signifie *vif*, *allègre*, *sautillant* :

Parler m'orrez d'un buen brachet :
Qens ne rois n'out tel berserez.
Il est isneaus et toz tens prez,
Quar il ert *bauz*, legiers, non lenz,
Et si avait a non Husdenz.

(Tristan, 1441-44).

Husdenz li *bauz* en crie en haut

(*Ibid.* 1610).

d'où *Baudor*, entrain, allégresse
Baudet, l'animal folâtre (*voir* Brachet)
S'*esbaudir*, se réjouir, folâtrer
Esbaudie, apparition rapide, incartade.
Baudisson, nom d'une source vive dans le pays Blaisois.

Baudement : « Après disner tous allerent (pesle-mesle) à la saussaie, et là sus l'herbe dure dancerent au son des joyeux flageollets et douces cornemuses : tant *baudement* que c'estoit passe temps céleste les voir ainsi soy rigoller. » (Rabelais, *Gargantua*, liv. I, ch. IV).

LPT. DU SILLON.

—

L'origine des mots : « chic » et mic mac » (T. G. 204 ; L, 312). — F Génin qui, il y a un demi-siècle, avait une certaine réputation de philologue — je ne sais ce qu'il en subsiste aujourd'hui — a traité la question du mot chic ; je pense que c'est dans son volume les « Récréations philologiques », je ne suis pas absolument certain du titre, mais l'indication suffit. Autant qu'il m'en souvienne, Genin fait de « chic » le radical de chicane ; le « chic » serait alors l'art de se conduire au mieux dans toutes les circonstances de la vie. Et l'auteur cite même un texte d'ancien langage français où se rencontre le mot « chic » lui-même. Ce serait donc un mot français qui aurait son parallèle en allemand.

H. C. M.

*
* *

Puisque le terme mic mac n'est pas un mot français (on ne le trouve pas dans Littré), et qu'au contraire le mot Mischmasch est bien et dûment admis dans le vocabulaire allemand, il est clair que c'est ce dernier qui est le prototype du premier, et que M. Paul Bastier est dans le vrai en émettant cette opinion. Que le sens de la locution mic-mac se soit altéré jusqu'à un certain point, et ne réponde pas exactement à méli-mélo, cela ne change rien à l'étymologie qui est évidente.

Mischmasch, dérivé du verbe mischen, mêler, mélanger, a, en allemand, le sens de galimathias. LÉON SYLVESTRE.

—

S'empierger (L, 282). — Je crois que *s'empierger* se dit pour s'empiéger, se prendre à un piège. Cette épenthèse du r, injustifiée, explicable à peine par le voisinage de quelque mot d'assouffrance approximative, se rencontre en plusieurs dialectes.

Pour le Blaisois, je puis citer : *recurler* = reculer, *escarmorter* = escamoter *verdrier* = verdier, etc., etc. (V. *Glossaire du pays blaisois*). Il est probable qu'on la trouve aussi dans d'autres mots du parler champenois. ADRIEN THIBAULT.

*
* *

Ce terme champenois existe aussi dans le dialecte picard, l'abbé Corblet lui donne le sens de empêtrer, entraver, empoisser.

Dans plusieurs patois, on rencontre les termes *empeiger*, *empiger*, *empegi*, *empega*, avec le sens de entraver, empêcher, ensorceler, enduire de poix. Celui qui est ensorcelé est empoissé par un sortilège. On trouve aussi *empicasser* avec le même sens.

Empierger du champenois et du picard est évidemment le même mot, sans qu'on puisse bien clairement expliquer l'addition de *r*.

Tous ces mots usités dans l'ancien français avec le sens de poisser, goudronner, sont restés dans les dialectes locaux, et viennent du latin *impicare*, poisser.

Une phrase de Rabelais dans Pantagruel fait comprendre parfaitement le sens d'empeiger :

Vous me semblez à une souris empeigée, tant plus elle s'efforce à se dépestrer de la poix, tant plus elle s'en embrenne.

MARTELLIÈRE.

—

Herbière (L, 226, 376). — Ce mot est plutôt de l'argot parisien. (V. Raphaël de Noter : *Dict. d'argot*, Paris-Méricant [rue du Pont de Lodi].) Il est inconnu dans les campagnes... aussi bien, du reste, que la chose.

Les dictionnaires spéciaux ne donnent rien d'approchant (Jaubert, Montesson, Martellière, Pluquet, Coulabin, Eveillé, Maze, Eudel, etc.).

Cependant, il existe au pays de Saint-Malo un terme paraissant avoir avec ce mot quelque air de famille : *Herbaude*, fille ou femme débauchée. Ce vocable est employé par Noël Dufail (*Propos rustiques*, IX, *in fine*).

D'autre part, Hippeau donne : harrebanne, femme débauchée (Ducange *herebannum*). CHARLEC.

*
* *

C'est un mot d'argot assez peu en usage, que l'on n'emploie pas plus dans une contrée que dans une autre, et qui sert à désigner, non les prostituées des champs, mais les filles de bas étage exerçant leur profession sur l'herbe des fortifications des villes de garnison ou dans les prés avoisinant les centres peu fructueux.

La prostitution proprement dite n'existe pas, en effet, dans les campagnes, pour l'excellente raison qu'elle serait d'un rapport peu fructueux.

Les *herbières* appartiennent à la même catégorie que les *terrières* et les *pierreuses*. Ce sont, en général, d'ignobles créatures *fanées* par l'âge, la débauche et l'alcoolisme, qui ne se montrent guère pendant le jour, qui sont le plus souvent sans domicile et qui, pour un salaire de quelques sous, se livrent aux ivrognes, aux soldats, etc, qu'elles peuvent emmener dans les terrains vagues (d'où le nom de terrières), dans les fossés des fortifications, sur les berges des fleuves ou des rivières, sur les bancs des promenades publiques, etc.

Est-il besoin d'ajouter que ces immondes mégères, envahies par la vermine, d'une saleté repoussante, sont presque toutes atteintes de la gale et de la syphilis et qu'elles constituent un foyer d'infection permanent ?

Il est évident que l'autorité a le devoir de surveiller ces malheureuses qui sont un danger pour la morale et pour la santé publiques, et il est non moins évident qu'en les mettant hors d'état de nuire, on rend un réel service aux classes populaires. Et cependant, l'argument favori des abolitionnistes en matière de règlementation de la prostitution consiste précisément à reprocher à l'autorité d'être plus sévère à l'égard des filles pauvres qu'à l'égard des riches.

Ne voit-on pas qu'en prenant la défense du « prolétariat de l'amour », on va à l'encontre des intérêts du vrai prolétaire qui, plus facilement que tout autre, contracte dans des « accouplements hideux ». des maladies dont les conséquences rejaillissent sur sa descendance et, par suite, sur la classe populaire tout entière ?

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Les femmes célèbres qui ont posé nues (L, 117, 318). — Quelques petits problèmes se rattachant à cette rubrique :

1° M. Henri Bouchot écrit dans son *Catalogue de l'Exposition des primitifs* que Marguerite de Savoie, sœur de Henri II, fut représentée entièrement nue lorsqu'elle était duchesse de Berri, c'est-à-dire encore jeune fille.—Qui nous a rapporté cette anecdote ?

2° Dans un manuscrit de 1731, je trouve mention d'un *Portrait de Mlle C...*, *peint*

par Rigaud, où elle est représentée toute nue en Nayade, de grandeur naturelle. — Qui est Mlle C... ? N'est-ce pas la Camargo ? Où se trouve le portrait, actuellement ?

3° Notre collaborateur F. BL. s'élève ici même contre la « légende » de la duchesse d'Albe posant nue devant Goya pour *la Maja Desnuda*. Je n'ai pas étudié personnellement la biographie de Goya; mais le dernier historien du grand peintre (W. ROTHENSTEIN, *Goya*, London, 1900, pet. in-4°, p. 16, 17), raconte tout au long l'intimité amoureuse de la duchesse d'Albe avec son portraitiste et l'exil de la duchesse à la suite du scandale causé par ces relations. Il affirme enfin que *la Maja Desnuda* est bien, pour le corps, le portrait de la duchesse d'Albe. M. F. BL a sans doute de bonnes raisons d'affirmer le contraire, mais nous serions heureux de les connaître. ***

—

Cheveux de femmes célèbres (XLIX, 843, 941 ; L, 4, 153, 318). — Puisque la question tient toujours et paraît intéresser, je signale à la *Pinacothèque de l'Ambrosienne*, à Milan, une mèche de cheveux de Lucrèce Borgia. Elle se trouve dans la petite salle du rez-de-chaussée, à côté des lettres autographes au cardinal Bembo. Italienne par sa mère, espagnole par son père, on espérait voir des cheveux d'un beau noir. Ils sont d'un blond gris déconcertant, si on ne pensait qu'ils ont dû être décolorés à la chaux, selon la méthode des dames Vénitiennes. Ce qui est peut-être plus intéressant que les cheveux de Lucrèce, c'est, à l'étage au dessus, une série de portraits ou études de divers artistes du XVIe siècle, où l'on reconnaît, à ne pas s'y tromper, le type de la Joconde de Léonard de Vinci. Je ne sais si les critiques y ont fait attention, ou s'en sont souvenus. E. GRAVE.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII ; XLIX ; L, 191, 316). — Famille Chaumel, à Clairac, (Lot-et-Garonne). Famille Coustère, à Salies-de-Béarn. Tombeau-caveau, à Collioure (Pyrénées-Orientales). Châteaubriand, inhumé dans un ilot désert de la rade de Saint-Malo.

LACHAISE.

***

Aux environs de Niort, vers La Crèche, pays protestant, presque chaque champ renferme un cimetière minuscule avec un ou deux cyprès, bien fermé d'une haie. Ce sont des sépultures de protestants. J'ignore si la tolérance qui a permis cette sépulture particulière existe encore ; mais elle a existé et les monuments en subsistent en grand nombre. Du chemin de fer on peut, en passant, les constater très facilement. EMILE FAGUET.

—

Du mot politique Opportunisme, Origine de ce mot (T, G., 658). — Est-il encore temps ? Je retrouve un autographe qui a passé, je crois, inaperçu au milieu des sinistres et des fêtes de l'année 1879 (SZÉGEDIN, 12 mars : MURCIE, 15 octobre) et qui appartient au dossier du mot incriminé. Cette transcription docile peut-être, politique assurément, suffit-elle pour établir un état-civil à un mot « qui déplaisait » dit-on ? Il est du moins permis d'y voir un demi aveu de paternité. C'était au lendemain de la victoire ; à cette époque lointaine, il n'était question que de « *difficultés à sérier* ». André Gill caricaturait *sainte Opportune, vierge et martyre*, et volontiers ses types posaient *rue des Lavandières de même nom* ! Il y avait donc de la foi plutôt que de la coquetterie dans la reconnaissance de ce néologisme bruyant...

Sur l'album *Paris Murcie*, Gambetta signe l'extrait suivant :

Car ainsi, comme débiles sont les armes au dehors, si le conseil n'est en la maison ; ainsi vaine est l'étude et le conseil inutile, qui en temps OPPORTUN *par vertus, n'est exécuté et à son effet, réduit* (GARGANTUA, I., ch. XXIX).

Pour extrait conforme
LÉON GAMBETTA.

« Cette période est de Rabelais, jamais je n'ai rien vu de si beau » comme dit, d'une autre période, madame de Sévigné (8 avril 1671). Voilà pour le mot, car pour ce qui est de la chose, elle est vieille comme la Sagesse des nations, vieille comme les proverbes « fruit de l'expérience des peuples » (de Maistre). Je prende au hasard, quelques noms autorisés de cette école :

Fabius Cunctator : *Temporiser.*

Mazarin : *Le temps et moi.*

Victor-Emmanuel : *Le temps est galant homme.*

Et, par delà les siècles, on retrouverait, en s'y employant, la pratique et

même la formule : *Et exinde quærebat opportunitatem ut traderet eum* (S. MATH. XXVI). JACQUES SAINTIX.

—

L'œil de verre de M. Waldeck-Rousseau (L, 272, 324). — De *la Nouvelle Revue*, 1er septembre 1904, p. 76 :

Il (Waldeck-Rousseau) se fait inscrire à Saint-Nazaire. Le lieu est triste. L'horizon est étroit. Madame Waldeck-Rousseau veut elle-même y installer ce fils obligé de s'éloigner du foyer. Elle le chérissait d'autant plus qu'il avait été blessé à l'œil gauche dans une partie de chasse et que cet œil en était resté atrophié.

Et plus loin :

... En 1867, il avait été exempté du service militaire *pour paralysie* de l'œil gauche...

(*Waldeck-Rousseau intime*. Article signé M.).

—

Le manuscrit de Don Juan (L, 329). — Il est facile de suivre les pérégrinations du manuscrit de Don Juan, grâce à une lettre que je possède, de Mme Pauline Viardot, qui a bien voulu me confirmer verbalement, il y a quelques jours, tous les renseignements contenus dans sa lettre :

7 sept. 1887.

. . . .

J'aurais été charmée de vous montrer le manuscrit de Don Juan, mon plus grand trésor ; quant à des renseignements, je n'aurai rien de nouveau à dire. On sait que j'ai acheté ce manuscrit à Ernst Panez, à Londres, qui était chargé, par Mme Streicher, sa cousine, de le vendre. André, d'Offenbach, était l'éditeur de Mozart, et, à sa mort le Don Juan échut en partage à sa fille Mme Streicher. Le manuscrit fut offert à toutes les bibliothèques, à Vienne, à Berlin, à Londres, etc... A Londres, le British Muséum voulait obtenir une réduction de 25 guinées. Dès que j'appris que le précieux autographe était à vendre, je m'empressai de m'en rendre acquéreur. Dès que ce fut connu, il y eut un tolle dans la presse de tous les pays où on avait refusé de l'acheter. Depuis, on m'a souvent fait de belles offres, mais inutilement, comme bien vous pensez. A ma mort, ce manuscrit ira à la bibliothèque du Conservatoire. Il ne sortira jamais de France.

Agréez etc.

PAULINE VIARDOT.

Madame Viardot, qui a 83 ans depuis le 18 juillet dernier, n'a pas attendu une époque trop éloignée et a trouvé plus généreux et plus spirituel de donner tout de suite le manuscrit au Conservatoire, et c'est vers 1890 ou 1892 que M. Ambroise Thomas a été en prendre possession.

Malgré le grand âge de Madame Viardot, nous aurions été exposé à attendre longtemps, à en juger par son frère Manuel Garcia qui, fixé à Londres depuis 1850, en dépit de ses 99 ans, improvise encore de temps en temps des déplacements, tant au Caire qu'à Pétersbourg ou New-York. J. G. BORD.

Le manuscrit acheté en 1844 a été payé 6000 fr.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Quatre filles et un tsarevitch. — En feuilletant un vieux livre pris dans ma bibliothèque de voyages, je tombe sur ce passage qui rappelle un curieux précédent à l'histoire de notre époque.

Si [en Russie] on croit sa femme stérile, on doit faire ce qu'on peut pour lui persuader de se retirer dans un couvent, et si elle n'y consent pas, on a la liberté de l'y faire entrer à coups de bâton.

On dit que l'Impératrice se seroit fait Religieuse, sans la naissance du czaroïdg [tsarevitch] ou prince, dont elle accoucha le 2 de juin 1661, après avoir eu *quatre filles de suite*.

Nouveau voyage vers le septentrion, 1671 (édit. de 1708, p. 140).

L'Impératrice dont il est ici question était une pauvre fille qui, avant de monter sur le trône, avait été servante de cabaret chez son père, Eliah Danilovitch Miloslavski. Elle était femme du tsar Alexis Mikhaïlovitch (le second des Romanoff) dont le fils Pierre le Grand, lui aussi, épousa plus tard une servante, aïeule de l'empereur actuel.

Il s'en fallut de peu en effet, comme le dit notre voyageur, qu'elle ne fut chassée et cloîtrée, quand le tsar Alexis, dans la seizième année de son règne, faillit désespérer d'obtenir avec elle un héritier mâle. Mais à la cour de Russie, la cinquième grossesse est la bonne. L'heureuse naissance du tsarevitch Fédor, qui devait succéder à son père, sauva la tsarine et la jeune dynastie. S.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

L^e Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 30 Septembre 1904.

40e Année
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1053
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

441 — 442

Questions

Boccace et la peste de 1348. — J'ai lu, je ne sais plus où, que Boccace n'était pas à Florence, mais à Naples pendant la peste de 1348, qu'il a cependant décrite dans le Décaméron, comme un témoin oculaire. Le savant confrère florentin P. U. pourrait évidemment nous fournir des renseignements sur la question.

A. B. C.

La robe de Pâques. — J'ai sous les yeux une note autographe signée de Michel de Marillac, garde des sceaux en 1626, indiquant qu'il lui est dû 400 livres pour un quartier de ses gages comme maître des requêtes et *Cent livres pour la robe de Pâques !*

Quelle était cette robe de Pâques ?

Arm. D.

Petrus Faber. — Il existe dans la commune de Saint-Jean de Sixt (Haute-Savoie), sur le bord de la route qui conduit de cette commune au Grand Bornand, et tout près des limites de cette dernière localité, au milieu du hameau dit le Villaret, une petite chapelle consacrée à la mémoire de Petrus Faber. Cette chapelle est carrée, avec une toiture à quatre pans triangulaires, du sommet commun desquels s'élève, non sans élégance, un petit clocher octogonal. La façade, tournée vers la route, et à laquelle on accède par une dizaine de marches, n'a d'autre ouverture que la porte, percée d'une sorte de judas grillé, et un œil-de-bœuf au dessus. De part et d'autre de la porte sont deux petits bénitiers extérieurs. La chapelle est habituellement fermée à clef, et on n'y dit la messe que de loin en loin. Mais en regardant par le judas de la porte, on aperçoit, contre le mur à droite, un portrait qui doit être celui ,de Petrus Faber. Sur la façade, à droite est une inscription gravée dans la pierre, et que nous avons relevée ; en voici le texte :

D. O. M.
Hæc olim fuit fabri domus humilis; nunc est domus dei.
Ne mireris, viator, Jam, Ne mireris erat domus dei anno 1506,cum in ea natus est Petrus.
Faber, qui fuit et primus socius BB Ign. Loyola ac Fr. Xavier et primust
Omnium theologus pr. presbyter pr. prædicat e. fundator in germaniat
Lusitaniaque mult. ord. rel. ita ut petrus faber ei petra et faber dic
Possit. ad conc. trid. iturus obiit Romæ 1546 in amplexu B. Igna.
Ad gl. dei et mem. Fabri marchio Vallis rom. P.C. (1) *erexit 1620 hoc*
Sacellum quod evertit funditus impietas 1793.
Insignia vero pietas et studium J. N. Entremont (2) *loci natus et parochi.*
Hoc reædificaverunt omn. applausu anno sancto Jubilæi 1826.

En résumé, cette inscription, dont la fin est d'une latinité médiocre, nous apprend que Petrus Faber, compagnon de Loyola et de François Xavier, est né en 1506, dans une maison du Villaret, occupant l'emplacement même de la chapelle actuelle ; qu'il a été un théologien de renom,

(1) Ceci veut dire sans doute : le marquis de la Vallée, camérier du pape (?)
(2) Entremont est le nom d'une localité voisine.

et qu'après avoir fondé, en Portugal et en Allemagne, plusieurs maisons du nouvel ordre des Jésuites, il est mort à 40 ans, à Rome, dans les bras d'Ignace de Loyola, au moment où il allait être envoyé au concile de Trente. Et que la chapelle édifiée en 1620, démolie en 1793, a été reconstruite lors du jubilé de 1826.

Connaît-on quelque chose de plus sur Petrus Faber — son véritable nom — et quelques détails complémentaires sur sa vie, son activité, ses écrits s'il en a laissé ?

Le portrait exposé dans la chapelle paraît être celui d'un homme de 35 ans environ. V. A. T.

—

Louvois. — Pour identifier un autographe intéressant, j'aurais besoin de connaître le nom du ministre qui suppléait provisoirement M. De Louvois au département de la guerre, au mois de septembre 1682, pendant sa tournée en Alsace.

ARM. D.

—

Les dames d'honneur de Marie-Antoinette. On désirerait savoir s'il existe des descendants ou proches parents de mesdames de Monteil, de Deux-Ponts, de Poulpry, de Langeron, de Brunoy, de la Vaupalière, d'Angivilliers, de Pardaillan et de Polastron, toutes Dames d'honneur de la reine Marie-Antoinette ou de la princesse de Lamballe. R. F.

—

Barère, l'Anacréon de la Guillotine. — Je voudrais savoir qui a le premier employé cette qualification. Dans son article sur Barère (*Grande Encyclopédie*), M. Aulard, qui a pourtant l'habitude de citer ses origines, nous dit : « On l'a appelé l'*Anacréon de la Guillotine* » ; mais qui est cet On ? G. B...T.

—

Le tribunal Révolutionnaire. — Je désirerais avoir des renseignements sur la vie de Dumas appelé le Rouge et qui fut un certain temps juge au tribunal Révolutionnaire.

Lorsque la duchesse de Lauraguay passa en jugement, Dumas n'occupait-il pas la présidence ? H. P.

—

Le couvent de Panthemont. — Le couvent de Panthemont n'est-il pas le même que celui de Bellechasse ? Existe-t-il des notices sur cet établissement religieux où l'on recevait des filles nobles qui payaient 800 livres par an, pour leur éducation ? R. F.

—

Familles fixées en Bordelais. — Pourrait-on me donner des renseignements sur les familles dont les noms suivent :

Danville : Famille portant les qualifications nobles, qui a donné à la fin du XVIIIe siècle, un commandant du fort du Hâ, à Bordeaux.

Dillon : Famille convoquée en 1789 à l'Assemblée de la noblesse de Bordeaux, alliée aux maisons d'Osmond (1778), Simburne (1761), de Martinville (1766), de Lavie (1769).

Doudinot de la Boissière : Elle a donné un conseiller au parlement de Bordeaux en 1773.

Dupuy de la Grand-Rive : Originaire d'Auvergne, fixée en Libournais au XIXe siècle ; elle a fourni un intendant au Canada.

Filley de la Barre : Chevaliers de l'Empire (1811).

Flavigny (de) : Seigneurs du Luc, à Blanquefort, près Bordeaux, convoquée, en 1789, à l'Assemblée de la noblesse de Bordeaux, fixée en Bordelais, probablement à la suite d'un mariage avec une demoiselle de Lamestrie.

Est-ce une branche des marquis de Flavigny, de Bourgogne ?

PIERRE MELLER.

—

Armoiries à déterminer : à trois molettes d'éperon de sable. — *Ecartelé : au 1er coupé émanché de gueules et d'or, parti d'or à 3 chevrons de sable ; aux 2 et 3* Bourbon-Condé ; *au 4 parti d'argent à la bande de gueules accompagnée de 6 flanchis de même en orle, et sur le tout d'azur à 3 molettes d'éperon de sable et au chef d'or.*

Ces armes devaient appartenir à un évêque d'Auxerre. T.

—

Bizet. — Existe-t il un ouvrage donnant la biographie du célèbre auteur de *Carmen* ? A-t-il eu des descendants ? Vivent-ils encore ? Leur adresse ?

GUY BLOTOIS.

Bauffremont. — Dans une lettre sans date, mais qui paraît remonter à la fin du XVIIIe ou au commencement du XVIIIe siècle, un Bauffremont supplie le roi de lui accorder le cordon bleu en considération de ses services ne le cédant en rien à ceux de ses cadets de service ayant déjà obtenu cette faveur.

Quel était ce Bauffremont ? Ses services militaires sont-ils connus ? ARM. D.

—

De Cabrières. — A quelle famille appartenait Joseph-Gaspard de Cabrières, fils d'un receveur de dîmes à Rodez et né en cette ville, docteur en théologie, prieur commendataire de Rouessenac, chanoine du Mans, vicaire général de Mgr de Grimaldi, évêque du Mans, 1769.

Il blasonnait : *d'azur, à trois chevrons d'or*. Ce sont du moins les armoiries d'une de ses lettres.

Les villages du nom de Cabrières sont assez nombreux dans le Midi. Une famille de ce nom était représentée, dernièrement encore, par un lieutenant colonel de dragons, mort à Lille en 1903, dont j'ignore le nom et les armes. Je crois qu'il faut, en tous les cas, éliminer la famille de Roverié de Cabrières dont est issu l'évêque actuel de Montpellier, et qui blasonne : *d'azur, au chêne d'or, déraciné*. Je remercie d'avance les aimables intermédiairistes qui me répondront. L. CALENDINI.

—

Projet de mariage de Gambetta. — Une personne autorisée m'assure que le petit billet ci-dessous transcrit, écrit par Arnaud de l'Ariège, le 11 mai 1881, fait allusion à la nouvelle du prochain mariage de Gambetta circulant alors à Paris dans les milieux parlementaires :

Comment ! vous qui êtes journaliste, vous tombez dans des panneaux pareils ! Eh bien, si nous ne devions faire la noce vous et moi, que le jour où LE PROTECTEUR (comme vous dites) se mariera, nous serions joliment embêtés tous les deux.

Bonjour mauvais sujet, à un de ces jours.

Signé : F. ARNAUD

Ce bruit a-t-il couru ? Avec qui mariait-on le grand patriote ? ARM. D.

—

Madame de Sévigné avait-elle un « teinturier » ? — On lit dans l'*Echo de Paris*, n° du 11 septembre 1904 :

Le nom de Mme de Sévigné est prononcé...

Impassible, avec un grand front à la Leconte de Lisle, M. Léon Dierx, prince des poètes, jusqu'ici n'avait point parlé. Ses cheveux blancs, sa moustache blanche étaient restés perdus derrière la fumée de sa cigarette : « Ce sont des bavardages insupportables », déclare M. Dierx sur les lettres de la marquise. Alors M. Mendès, dont la mémoire est inépuisable et dont l'érudition embrasse les sujets les plus divers, nous dit qu'on a retrouvé des brouillons de Mme de Sévigné, dénués si complètement de syntaxe et de toutes règles grammaticales, que cela laisserait supposer qu'il y eut, auprès de la grande épistolière, un ami éclairé et anonyme, qui l'aida...

Faut-il ajouter foi à cette assertion et, si oui, quel serait l' « ami éclairé et anonyme » ? GUSTAVE FUSTIER.

—

Le Fleuron royal de Jean Mégret. — Où trouve-t on l'ouvrage suivant, de l'écrivain bourbonnais Jean Mégret :

Le Fleuron royal... (1663).

Des renseignements bibliographiques complets seraient les bienvenus.

—

Un livre de Seb. Marcaille. — Dans quelle bibliothèque publique ou privée, de France ou de l'étranger, trouve-t-on le volume ci-dessous que divers auteurs signalent (généralement d'après le n° 5.171 du Cat. Secousse) :

Vie et Miracles de saint Menoux, evesque breton, patron de l'abbaye de Saint-Menoux en Bourbonnais, par Seb. Marcaille.

Molins, P. Vernoy, 1606.

*
* *

Ce livre n'est ni à la Nationale, à Paris, ni au Britisch Museum.

—

Salières en céramique italienne des XVIe siècle et suivants. — Un amateur, qui fait, depuis quelques années, collection de ces objets, désirerait savoir s'il existe de pareilles collections dans les musées ou chez les particuliers.

Et s'il y a des écrits sur ce genre.

KERAMOS.

—

Rue d'Assas. — Dans lequel de ses romans Alphonse Daudet a-t-il placé une scène se passant rue d'Assas, 68 (autrefois rue de l'Ouest, 36) ?

NOBODY.

Le mot roman. — L'*Intermédiaire* a déjà posé la question sur le mot *Romantique*, créé par J.-J. Rousseau, (XVII, 417, 472, 524) ; les réponses seraient à compléter, venant de lire que Paulin Crassous, dans ses remarques sur le *Voyage sentimental*, de Sterne, Paris, Didot, 1801, tome III, page 30, dit qu'il est emprunté de l'anglais.

Le mot *Romantic* se trouve en effet dans les premières éditions du *Dictionnaire royal* anglais-français de Boyer (1664-1729).

Claude Duverdier (1566-1649), dans sa critique de tous les auteurs anciens et modernes (*Claudii Verdii in autores cessiones et correctiones* (Lyon, 1586), prétend, contrairement à ce que nous supposons tous, que le mot *Romans* vient de celui de *Normans*.

La langue romane a bien servi à écrire les romans héroïques et amoureux, mais le nom de ce langage a-t-il également servi à les désigner comme tels ?

Le roman peut être vrai et peut être faux, tout comme le Normand (*hom. de North* en *Roman*. Chronique Normande de Robert Wace (1160) vers 106e), mais est-il d'origine normande ? A. DIEUAIDE.

—

L'Angevine. — Dans l'Anjou, le Maine et une partie de la Bretagne, la fête du 8 septembre est appelée *Notre-Dame l'Angevine*. Il y a la foire de l'*Angevine* à Laval et dans plusieurs autres villes. Y a-t-il d'autres régions où on donne ce nom d'*Angevine* à la fête de la Nativité de la sainte Vierge ? U.

—

Maçon. — Littré hésite dans l'étymologie du mot.

J'ai relevé la phrase suivante dans le testament du grand-père du célèbre peintre Antonello de Messine, daté de Messine, décembre 1438 : *Legavit magistro Joanni mazono filio suo.*

Le mot est-il passé de l'Italie en France ou de France en Italie ? GERSPACH.

—

Il y a belle lurette. — On dit : « Il y a belle lurette » pour « Il y a longtemps que ». Cette expression, d'où vient-elle ? Les dictionnaires n'y font pas allusion et l'argot, qui la recueille rarement (car ce n'est pas de l'argot) n'en sait pas l'étymologie. Dr L.

A bicyclette ou en bicyclette ? — L'Académie s'est-elle prononcée entre les deux locutions rivales : « à bicyclette » et « en bicyclette » ? Car pour trancher pareille question, qui intéresse la langue à un si haut point, il ne suffit pas qu'un grammairien de fantaisie prononce d'un ton doctoral, dans un almanach quelconque, l'oracle suivant : « Ne dites pas monter *en* bicyclette », dites : monter *à* bicyclette ».

LPT. DU SILLON.

***

L'Académie a-t-elle tranché la question ? Nos collaborateurs le diront. Mais qu'il soit permis de rappeler comment la question fut posée. Ce fut M. Bailly, secrétaire du Touring Club, qui interrogea tous les régents de la langue. Voici trois des réponses qu'il reçut :

Monsieur,

Votre distinction entre la *bicyclette* et le *tricycle* me paraît juste : l'une est une monture, l'autre un véhicule. La préposition *à* semble donc mieux convenir à la bicyclette, la préposition *en* au tricycle.

Cependant, ce n'est là qu'un avis de logicien, et l'usage est déjà bien établi.

Vous ferez bien de prendre d'autres consultations, notamment celle de M. Francisque Sarcey.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

GRÉARD.

—

25 nov. 93

Cher Monsieur,

Je suis absolument de l'avis de M. Gréard; je crois que l'on doit dire *à* bicyclette et *en* tricycle. Mais il a raison aussi, lorsqu'il ajoute que l'usage tranche tout. La question serait donc de savoir si l'usage est déjà si fortement établi que la logique ne puisse l'emporter.

Cordialement à vous,

EMILE ZOLA.

—

Monsieur,

Laissons s'établir l'usage.

Je crois que, par analogie, il vaudrait mieux dire monter à bicyclette, comme on dit monter à cheval ou à âne. Mais il me semble qu'il y a une tendance à dire : monter en bicyclette. Cela vient sans doute de ce qu'on est entre deux roues et que la bicyclette rappelle vaguement la voiture.

Je n'ai pas d'opinion. Ce que décidera la foule sera bien décidé.

Je vous serre la main,

FRANCISQUE SARCEY.

Le canot automobile. — Un journal a demandé à la sagesse de nos académiciens la solution d'un problème de linguistique d'une difficulté épineuse. Il s'agit de désigner, par une appellation technique, brève et précise, l'embarcation marchant toute seule, par ses propres organes, sous une impulsion autre que celle donnée par la voile ou par la rame, c'est-à-dire le canot que l'on a qualifié d'*automobile*, faute de mieux.

Nos régisseurs du dictionnaire n'ont pas tous répondu. Quelques-uns nous proposent : *autoscaphe* ; ce mot est de formation régulière, c'est la soudure de deux mots grecs... Mais que signifie le terme ? — littéralement : une barque *qui est elle-même*, comme « autographe » veut dire : *l'écriture elle-même*, telle qu'elle est tracée par l'écrivain. Pour comprendre « autoscaphe », il faut suppléer le suffixe intermédiaire sous-entendu « mobile », qui, lui, ne vient pas du grec, mais du latin, ce qui donnerait pour avoir l'expression complète, « automobiloscaphe » ; ce serait une jolie salade ! Vous insinuez qu'on peut dire « automotoscaphe » ?... Attendez !

Motoscaphe est présenté par un autre académicien. C'est un terme hybride, forgé du français « moteur » (qui vient du verbe latin *movere*, au supin *motum*) et du grec « scaphê ». Notons que « motos » en grec, signifie linge effilé, charpie, et n'a rien à voir ici.

C'est déjà coquet ! Mais que penser de quatre-z-immortels, justement renommés pour leurs fortes études et leur grand et réel talent, qui préconisent, l'un « autonef » et les trois autres « autocanot » ?...

Nous jouissions déjà, dans le haut et bas langage, de certains mots hybrides, tels que : minéralogie, bureaucratie, choléra-morbus, sans nous enfoncer jusqu'à soulographie. On nous dota, il y a peu de temps, d' « automobile », mariant ainsi un mot grec avec un mot latin, sous le spécieux prétexte que nous avions déjà « locomobile ». Permettez ! celui-ci, du moins, a ses papiers en règle, puisque c'est l'union de deux mots de race latine.

Voilà qu'on nous conseille à présent d'accoupler des mots français ou francisés avec un mot grec employé dans un sens argotique, car il est à la connaissance de tous que le mot « auto », couramment usité, n'est que l'abréviation châtrée d' « automobile », au même titre que « tram », que « fortifs », « Boul'Mich' », « Bat' d'af » et un tas d'autres, dont fourmille le jargon le plus vulgaire.

C'est par ces mésalliances incorrectes et vicieuses que s'abâtardit une langue du meilleur aloi. N'est-il pas dommage que ceux qui tiennent la lampe majestueuse pour nous éclairer, en fassent sortir tant de fumée ?

Toujours l'homme en sa nuit trahi par ses [veilleurs,

disait Victor Hugo. Rêverait-on par hasard, en haut lieu, de dissoudre aussi la congrégation des règles grammaticales et étymologiques parce qu'elles ne sont plus comprises ni respectées ?

L'opinion de nos confrères serait bien intéressante à connaître sur la dénomination cherchée. GROS MALO.

—

Le père du Bridge. — Le « bridge » fait fureur. Tout le monde joue au «bridge ».

S'est-on jamais demandé qui avait inventé ce jeu accaparant ? Je voudrais bien, pour ma part, le savoir. A. D'E.

—

Les testaments et les legs étranges. — Le legs Bareilher donne l'occasion d'ouvrir la question dans l'*Intermédiaire* et de rappeler les testaments et les legs étranges. Z.

—

Couleur bleue chassant les mouches. — Je lis dans *Lectures pour tous*, numéro de juin 1904, page 767 : « Les étables [des environs de Paris] sont peintes entièrement en bleu, couleur qui a l'avantage d'éloigner les mouches ».

Je désirerais savoir si cette assertion est fondée et si l'on connaît d'autres exemples de répulsion ou de préférence des animaux pour telle ou telle couleur déterminée. CINCINNATUS.

—

Les cahiers d'Ange Pitou. — Le célèbre chansonnier, frondeur de la Révolution, Ange Pitou, — dont M. Fernand Engerand a écrit l'histoire — vendait ses chansons en cahiers. Ses volumes sont bien connus ; mais, de ses cahiers, en existe-t-il encore et de quoi se composaient-ils ? A. B. X.

Réponses

—

La tombe de Mirabeau (T. G., 594). — Une légende veut que Mirabeau, enlevé du Panthéon, ait été porté au cimetière dit de Clamart. A plusieurs reprises, on a procédé, en cet endroit, à des fouilles, afin de retrouver les restes du grand tribun. Les journaux, depuis plusieurs jours (notamment l'*Éclair* des 21, 22, 23, 24 septembre) à nouveau, s'occupent de cette question : des historiens et des érudits ont donné leur avis. Mais il nous semble que l'on étudie le problème à l'envers. Il conviendrait d'abord de recourir aux pièces officielles, base de toute discussion sérieuse et précise.

Comment Mirabeau fut-il extrait du Panthéon, à qui fut remis son cercueil ? Documents à citer.

Le laissa-t-on dans son cercueil de plomb ?

A-t-on ôté ce cercueil pour ne laisser que le cercueil de bois ?

Si on a ôté le cercueil de plomb, où ce cercueil fut-il déposé ? Preuves.

Où furent portés les restes de Mirabeau, à la sortie du Panthéon ? Il est impossible qu'il n'y ait pas trace authentique de cette translation. Les traces ?

Est-ce au cimetière de Saint-Etienne-du-Mont, comme le voulait la logique ?

La famille est-elle intervenue avant l'inhumation ? Est-elle intervenue après ?

Pourquoi aurait-on fait choix d'un cimetière taxé d'infamie, pour y déposer la dépouille d'un homme qui avait cessé d'être une idole, mais qui n'en restait pas moins respecté ?

Mirabeau à Clamart, dans une bière de plomb, cela a tout l'air d'une légende forgée de toutes parts et aggravée par l'imagination. C'est le pendant des deux tombeaux de Voltaire et de Rousseau, violés et vides. A l' *Intermédiaire* de nous éclairer, mais avec des textes, qui soient mieux que des traditions toujours orales et plus ou moins romanesques. Y.

—

Les moustaches de Molière (L, 329). — Une coquille d'imprimerie m'a fait dire que Dorine parlait d'une « large barbe » au travers le *vitrage* de son maître. Les lecteurs auront deviné sans doute qu'il s'agissait de son *visage*. H. L.

***

Nous lisons dans *Amoureux et Grands Hommes* (De Lerne, Didier, éditeur p. 51) :

Boileau fut député dans ce but vers son ami (Molière) : « Votre santé dépérit lui dit-il, parce que le métier de comédien vous épuise ; que n'y renoncez-vous ? — Hélas ! répondit Molière en soupirant, c'est le point d'honneur. — Et quel point d'honneur ? répliqua Boileau. Quoi ! vous barbouiller le visage d'une moustache de Sganarelle pour venir sur le théâtre recevoir des coups de bâton !...

Il s'agirait de savoir si ce dialogue a bien été tenu entre Boileau et Molière, ou si l'auteur ne l'a imaginé que pour donner plus de clarté et plus de vivacité à son récit. Dans le premier cas, la réponse à la question posée par Monsieur H. L. serait des plus faciles, car si Molière avait porté des moustaches, il n'aurait pas eu besoin de se *barbouiller le visage d'une moustache* pour jouer Sganarelle, et il aurait pu de même jouer sans moustaches les rôles qui n'en comportent pas.

D'autre part, Montfleury fils, dans l'*Impromptu de l'Hôtel de Condé*, ne fait pas mention des moustaches, dans ces quelques vers où il satirise Molière :

..... Il vient le nez au vent,
Les pieds en parenthèse et l'épaule en avant.
Sa perruque, qui suit le côté qu'il avance,
Plus pleine de lauriers qu'un jambon de Mayence
Les mains sur les côtés d'un air peu négligé,
La tête sur le dos comme un mulet chargé,
Les yeux fort égarés.....

Enfin mademoiselle Poisson, contemporaine de Molière et qui fit même partie de sa troupe, trace de lui ce portrait dans sa *Lettre sur la vie et les ouvrages de Molière et sur les Comédiens de son temps* :

Il avait la taille plus grande que petite, le port noble, la jambe belle ; il marchait gravement, avait l'air très sérieux, le nez gros, la bouche grande, les lèvres épaisses, le teint brun, les sourcis noirs et forts, et les divers mouvements qu'il leur donnait lui rendaient la physionomie extrêmement comique.

Le visage de Molière se trouve ici minutieusement décrit, l'auteur ne fait pourtant aucune allusion aux moustaches ; il nous semble fort que ce détail n'aurait pas dû passer inaperçu aux yeux de quelqu'un voulant tracer un portrait exact et fidèle.

C. Roche.

*
* *

Cette question que le *Moliériste* n'a pas traitée dans ses dix années d'existence préoccupait l'ancien doyen de la Comédie, Monsieur Got, qui n'a pas, que je sache, publié sa solution. Nous tâcherons d'y suppléer.

Il convient tout d'abord d'écarter le portrait apocryphe gravé par Lalauze, d'après une peinture appartenant à Monsieur Courtois, que nous n'avions exposée au Jubilé de 1873 que sous les plus expresses réserves, et qui pourrait tout aussi bien représenter Racine. Négligeons également le portrait par Coypel et le buste de Houdon qui ne sont que des interprétations tardives du *Molière couronné* de Mignard. Mais ce dernier, représentant César dans la *Mort de Pompée*, suffit à démontrer que Molière, au temps où il jouait encore la tragédie, c'est-à-dire avant *Les Précieuses*, portait les moustaches à la ville.

Comment supposer, en effet, qu'il eût infligé la moustache à un empereur romain, s'il n'eût tenu, avec une certaine coquetterie, (les plus grands hommes ont leur faiblesse !) à cet ornement parasite ? C'est d'ailleurs avec la même moustache relevée en « barbe de chat » que Mignard l'a peint plus tard, chez lui, en robe de chambre, dans le petit portrait ovale que Monsieur Emile Perrin a acquis en Angleterre pour le compte de la Comédie.

Remarquons, en passant, que le mot barbe était alors, et notamment dans le théâtre de Molière, fréquemment employé pour désigner la moustache. C'est ainsi que Martine, dans le *Médecin malgré lui*, signale Sgnanarelle comme portant « une large barbe noire » ; que Dorine dans le *Tartuffe* parle à Orgon de « sa large barbe au milieu du visage » ; que Pourceaugnac déplore d'avoir « un peu de barbe » quand il se déguise en femme, et que dans *Le Malade Imaginaire*, Toinette dit à Argan que « sa barbe fait plus de la moitié d'un médecin ». Il est vrai que dans cette dernière pièce, s'il faut en croire l'estampe d'un viel almanach du temps, Molière portait non-seulement la moustache, mais une barbe de plusieurs jours, comme il sied à un maniaque qui, par crainte de s'ébranler le cerveau, doit avoir horreur du rasoir.

Ainsi donc, soit barbe ou moustache, il est constant que Molière, depuis Mascarille jusqu'à Argan, a joué tous ses rôles sans exception avec sa moustache naturelle, qu'il rabattait le plus souvent en parenthèse, à la Scaramouche, l'allongeant ou la renforçant parfois à l'aide du fusain ou du bouchon brûlé, même dans les rôles qui n'exigeaient ni ne comportaient de barbe, tels que Sosie, Harpagon, Monsieur Jourdain, Chrysale et Argan (voir les estampes de Simonnin, Chauveau et Brissart).

Sans attacher à la question plus d'importance qu'elle n'en a réellement, voilà pourquoi j'incline à croire que Molière, dans sa trop courte vie, a toujours ombragé sa lèvre de ces fines moustaches qu'un poète autrichien, Monsieur Dingelstedt, regardait comme les deux petits serpents de l'ironie et de la satire.

GEORGES MONVAL.

*
* *

Voir le *Journal des Débats* (septembre 1904).

—

Un chancelier de Savoie supplicié : Bolomier (L, 332). — Guillaume de Bolomier, vice-chancelier de Savoie, dont la rapide élévation et la richesse excitaient l'envie, fut, à l'instigation du comte de Varembon, enfermé au château de Chillon, où des commissaires, après l'avoir soumis à la torture, le condamnèrent à avoir la tête tranchée, pour avoir excité la défiance entre Félix V (le duc Amédée VIII de Savoie, qui fut pape sous ce nom) et son fils le duc Louis, et pour s'être livré à la sorcellerie. Cette peine fut *commuée* en celle de la submersion, et il fut précipité dans le lac [de Genève] par le bourreau, le 12 septembre 1446.

A. PERRIN. *Histoire de Savoie*, des origines à 1860. Chambéry. 1900, in-12, p. 108.

BAULACRE : *Œuvres historiques et littéraires*. Genève, 1857. 2 vol. 8°. Tome II, p. 113 : Lettre sur la mort tragique de Bolomier. Sa fortune, véritable cause de sa condamnation. Supplice de l'immersion.

F. MUGNIER. *Guy de Feysigny et Jacques de Montmayeur*. Paris. 1894. 8°, page 22.

A. DE FORAS. *Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. Grenoble, 1883-

1904, partie parue 2 vol. in fol., (Bolomier: Historique, héraldique et généalogie).

SABAUDUS.

—

Duc d'Aiguillon, son rôle en 1789 (L, 331). — Il y eut, je crois, invasion d'un couvent de nonnes. D'Aiguillon y prit part sous des vêtements féminins, ce pourquoi les *Actes des Apôtres* lui décochèrent l'aménité suivante :

De d'Aiguillon la vile et lourde masse
De Conculix a le sort incertain ;
Mais, admirez son bizarre destin !
En homme c'est un lâche, en femme un as-
[sassin.

A. S..E.

*
* *

Partisan déclaré du duc d'Orléans, le duc d'Aiguillon fut accusé d'avoir soudoyé la populace qui envahit Versailles les 5 et 6 octobre 1789. On prétendait même l'avoir vu se mêler à la foule, déguisé en femme.

S. CHURCHILL.

—

Le cardinal de Rohan et la franc-maçonnerie (XLIX, 667). — *De l'Acacia* (juillet 1902).

Un lecteur de *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* demande dans le n° du 10 mai de cette publication si le cardinal de Rohan, la « Belle Eminence », qui fut compromis et acquitté dans l'Affaire du Collier, était franc-maçon. C'était l'opinion de Bailly, qui fut maire de Paris au début de la Révolution. Il s'appuyait pour cela sur la liaison du cardinal avec Cagliostro.

Pour répondre à cette question, il faudrait d'abord décider si la fameuse loge *égyptienne* de Cagliostro doit être rangée dans la Franc-Maçonnerie. Que cette loge fût une société initiatique — du moins en apparence, — mystique s'efforçant de rappeler les anciens mystères grecs, c'est certain ; mais toutes les sociétés de ce genre ne sont pas maçonniques.

Il n'y a de Maçonnerie véritable que les sociétés qui procèdent de l'ancien ordre des francs-maçons professionnels, et dont le rituel des trois premiers grades est celui de ces anciens Maçons. Or, tel n'était pas le cas de la oge *égyptienne*.

—

Mariage du duc d'Enghien (L, 332). — Le collaborateur qui signe Bookworm voudra bien dire sans doute, comme on l'en prie, où sont les preuves du mariage du duc d'Enghien avec la princesse Charlotte de Rohan. Il nomme les témoins : où sont les actes ?

Le comte Boulay de la Meurthe, a publié, par les soins de la « Société d'histoire contemporaine », la *Correspondance du duc d'Enghien* (1801-1804). (Picard, Paris, 1904). Si nous résumons son travail sur ce point, nous n'aurons qu'à emprunter ce passage à la critique du comte Marc de Germiny dans la *Revue des questions historiques*, car le livre n'est pas sous nos yeux :

Tout d'abord, la correspondance du duc d'Enghien ruine la légende du mariage secret avec la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort. Détruite aussi, la version souvent adoptée de l'union légitime qui, sans le lugubre drame du 21 mars 1804, eût sanctifié un jour prochain les doux liens des amants; constatation pénible et déco certante ! Victime des sophismes de l'époque et aussi du spectacle offert depuis son plus jeune âge dans sa propre famille, Enghien ne croyait à l'amour qu'en dehors du mariage. Sous l'égide aveugle ou étrangement indulgente d'un triste cardinal, deux jeunes gens s'aimaient follement, mais elle ne serait jamais que maîtresse. De cette situation avouée, moins anormale du reste que nous le pensons pour ces enfants d'un siècle imbu de principes peu austères, la princesse Charlotte semble s'être contentée. Il n'existe point de trace qu'elle ait essayé de s'attacher à Enghien par des liens plus légitimes.

De son côté, loin de cacher ses intentions à ce sujet, son amant les proclame. C'est ainsi que le 8 octobre 1801, Enghien a catégoriquement écrit à son père : « ... Je serais bien curieux à propos d'elle (la princesse Charlotte) de savoir si le grand-père vous en a parlé. Longtemps il a craint des choses sérieuses et je ne sais s'il est encore revenu de ses soupcons... Je ne lui ai jamais donné lieu de croire que j'eusse assez mauvaise tête pour être un jeune homme à grandes sottises, et ce serait, ce me semble, la plus grande possible que de contracter un pareil engagement. Je n'y ai jamais pensé... »

Le livre de M. Boulay de la Meurthe prouve des choses plus intéressantes — et comme quoi, notamment, le duc d'Enghien n'a jamais conspiré avec Georges, — mais celle-ci a son importance quand même, puisque sans cesse on y revient.

V.

—

Cambronne à Waterloo (L, 52, 189, 235, 351). — Le témoignage d'Antoine Deleau, reproduit dans l'*Intermédiaire* du 10 septembre, a été apprécié

ainsi par Edouard Fournier en son beau livre *l'Esprit dans l'histoire* (4e édition, Paris, Dentu, 1882, p. 413-414) :

Toujours Cambronne se défendit nettement de la phrase qu'on lui prêtait... Il ne s'est pas moins trouvé un grenadier qui prétendit lui avoir entendu dire *deux fois* ce qu'il soutenait, lui, n'avoir pas dit une seule.

Il est vrai que ce grenadier, le sieur Antoine Deleau, qui, mandé devant le maréchal de Mac-Mahon et le préfet du Nord, tint courageusement à ne pas démentir ce qu'il répétait depuis quarante-huit ans, prétendait aussi avoir très distinctement entendu Poniatowski s'écrier à Leipzig, en se précipitant dans l'Eister : « Dieu m'a confié l'honneur des Polonais ; je ne le remettrai qu'à Dieu ! » Quand on a entendu cette phrase-là, on doit avoir entendu l'autre...

L'*Intermédiaire* réclame surtout, en cette nouvelle enquête, des témoignages inédits ou peu connus. M. Camille Quenne, qui signe du pseudonyme Jean Bar, dans la *Chronique*, de Bruxelles, de si intéressants interviews, vient de nous donner celui du major retraité Michel qui habite cette ville et est un parent éloigné du général Michel dont on sait le rôle à Waterloo :

Cambronne n'a lâché aucune invective, n'a poussé aucune exclamation. C'est le général Michel, dont je suis l'arrière-cousin, qui a prononcé les paroles : « La garde meurt et ne se rend pas ».

— C'est qu'on le contestait hier encore.

— A tort, croyez-moi. Certes, la question a été considérée longtemps comme un problème historique ; mais aujourd'hui, la lumière est complète.

Le général Cambronne fut en rapport avec mon grand-père, lequel, soit dit en passant, était parmi les décorés de Sainte-Hélène. Or, à différentes reprises, mon aïeul déclara à mon père que les paroles attribuées au général Cambronne étaient bel et bien du général Michel, qui, contrairement à certaines assertions, ne fut pas tué pendant l'attaque du plateau par la vieille garde. Le témoignage de mon père trouve, d'autre part, une confirmation irrécusable dans l'*Histoire de la captivité de Sainte-Hélène*, par le général Montholon, qui, en même temps que M. de Las Cases, les généraux Gourgaud et Bertrand, fut un des secrétaires de l'empereur exilé. Il écrit, à ce propos, à la page 74 du deuxième volume :

« Les anniversaires étaient toujours, pour l'Empereur, la cause du retour de ses pensées vers les événements qu'ils rappelaient. Le 18 juin 1820 le ramena aux souvenirs de Waterloo. Il voulut revoir ce qu'il avait dicté au général Gourgaud et passa huit jours à refaire le récit de cette courte mais décisive campagne. Des renseignements recueillis depuis sa première dictée avaient modifié son opinion sur quelques faits importants : l'inaction du premier corps pendant la journée de Ligny, la mollesse de l'attaque des Quatre-Bras. Il reconnaissait qu'il avait été trop sévère dans son blâme. Il voulait aussi dire la mort héroïque du général Michel, répondant au nom de la vieille garde qu'il commandait : « La garde meurt et ne se rend pas ! », paroles sublimes que les premiers rapports avaient attribuées au brave général Cambronne, mais que le général Bertrand, qui se trouvait à portée de les entendre, a assuré avoir été dites par le général Michel. »

Après cela, on est mal venu à attribuer au général Cambronne un geste dont il était capable, mais qu'il ne fit pas et dont tout l'honneur revient à quelqu'un de ma lignée.

Le sympathique officier retraité me montre des documents qui ont appartenu au général Michel, notamment deux livrets militaires, l'un relatif au « soldat Michel », ouvrier menuisier, engagé volontaire ; l'autre à l'élève de Saint-Cyr, où fut admis plus tard le héros de 1815. Il me fait voir ensuite une tabatière d'argent au chiffre napoléonien, don de l'Empereur, à laquelle se rattache cette histoire inédite, d'une drôlerie succulente :

« Il y a une quarantaine d'années, mon père reçut la visite de Victor Hugo, à qui il offrit une prise du tabac qui avait appartenu au général Michel et que ma famille gardait avec un soin pieux. Or, il était advenu ceci : une vieille cuisinière qui se trouvait à notre service depuis de nombreuses années et qui raffolait du tabac à priser, avait tout simplement humé le contenu de la tabatière et l'avait remplacé par du vulgaire caporal...

— Mais vous ne me dites pas comment Hugo dégusta le tabac prétendument historique ?

— En faisant la grimace !»

P. c. c. A. Boghaert-Vaché.

—

Louis II de Bavière (L, 332). — Lire le livre de M. Jacques Bainville publié sur Louis II de Bavière. (Perrin, éditeur, 1900). Louis Bigot.

—

Les clous de la Passion (XLIV ; XLV ; XLVIII ; L, 184). — On me demande des explications complémentaires sur la crucifixion à cinq clous dont j'ai si-

gnalé l'existence dans l'*Intermédiaire* du 20 octobre 1903. Personne n'ayant répondu à ma question, qui avait pour objet de savoir s'il existait d'autres crucifixions pareilles, j'entre dans quelques détails.

Les pieds du Crucifié sont posés sur un support ; ils ne sont ni tout à fait croisés ni complètement séparés, le talon du pied droit étant seulement engagé sous le pied gauche.

Chaque pied est percé par un clou, ce qui, avec les clous des mains, fait quatre.

Le cinquième clou à la forme d'un T et est très long, car il traverse les deux pieds en biais, de la droite à la gauche.

Je ne connais pas d'autres exemples de crucifixion à cinq clous ; celui que j'ai relevé est à Trévise, dans une fresque que je crois de la fin du XIIe ou des premières années du XIIIe siècle.

GERSPACH.

*
* *

Dans l'énumération des clous de la Passion, il ne faut pas oublier que l'inscription que Pilate fit apposer sur la croix, y était fixée par un clou semblable à ceux qui fixaient les mains et les pieds du Christ (du moins, c'est la tradition). On a donc ainsi cinq clous. G. LA BRÈCHE.

—

Le père Loriquet (T. G., 528 ; XLIX, 705). — Il faut renoncer à mettre plus longtemps au compte du Père Loriquet l'imputation portée à la tribune le 29 avril 1844, par M. Hippolyte Passy. Celui-ci dénonçait une *Histoire de France* dans laquelle Napoléon n'était « qu'un marquis, lieutenant général au service de S. M. Louis XVIII, dont il conduisait à Vienne les armées ». Cette phrase était prêtée au Père Loriquet.

Le Père Loriquet n'a jamais écrit cette phrase-là ; ce n'était pas lui qui altérait l'histoire, c'étaient ses adversaires qui lui prêtaient des propos qu'il n'avait pas tenus.

Mis en demeure d'appuyer son accusation, M. Passy se contenta d'affirmer que le « livre existait » où se rencontrait la phrase ridicule.

Le Père Loriquet, le 13 juillet 1844, défia ses détracteurs « de montrer un seul exemplaire de quelque édition que ce fût, où se trouverait la sotte phrase sur le marquis de Buonaparte ». M. Passy ne rétracta rien et se déroba. Il était évident que l'accusateur du Père Loriquet avait été mystifié.

La maison Poussielgue offrit 30.000 fr à qui présenterait un exemplaire sortant de ses presses, contenant les expressions incriminées. Nul ne releva le défi, mais la légende persistait.

« Si la phrase est quelque part, disait M. Cucheval-Clarigny, c'est dans l'édition de 1816 ; malheureusement cette édition est introuvable ».

Elle était si peu introuvable qu'elle était à la Nationale ; M. P. Bliard qui aura dit le dernier mot de la question, dans un remarquable article de cette remarquable publication qu'est la *Revue des questions historiques* (1er juillet 1904) assure avoir lu « de la première à la dernière ligne tout ce qui concerne Bonaparte et n'a point trouvé l'appréciation en litige ».

Si ce n'est pas dans l'édition de 1816, ont dit encore les détracteurs du P. Loriquet, c'est dans celle de 1815 ; or elle a été complètement supprimée par les jésuites eux-mêmes et pour celle-là, même à la Nationale, vous ne trouverez rien. Ce qui permet d'insinuer : « Si l'on avait l'édition originale, l'édition de 1815, on verrait enfin, imprimée, cette phrase ridicule qui couvrira de confusion le Père Loriquet à travers les siècles. Mais on n'a pas l'édition originale : elle a été détruite. Et elle a été détruite parce que la fameuse phrase est dedans ».

Voici qui va mettre fin aux débats.

Cette édition de 1815 qui n'est, dit-on, nulle part, est entre les mains de M. P. Bliard.

J'ai en ce moment, dit-il, sur mon bureau, ces deux petits volumes, cause de tant de débats. Eh bien, j'en suis désolé pour les amateurs de légendes, la phrase grotesque, mise en circulation par M. Passy, *ne s'y trouve pas*.

Ceux qui désireraient s'en rendre compte par eux-mêmes pourront, quand ils le voudront, voir et examiner mon exemplaire, dès ce moment, à la disposition de tous.

L'*Intermédiaire* s'est occupé à tant de reprises de cette polémique que nous avions le devoir d'exposer longuement sa conclusion.

Le Père Loriquet a pu avoir sur Bonaparte des opinions qui, tout en étant

outrées, sont loin d'égaler, en violence haineuse, celles qu'on voit mettre à la mode aujourd'hui, mais le ridicule des propos qu'on lui prête n'est qu'une imposture de ses adversaires. Et la preuve en est faite si éclatante que, seuls, continueront à affirmer une fausseté aussi notoire, ceux qui opposent à la sérénité de l'histoire l'aveugle passion des polémiques.

V.

—

La promenade sur l'âne au XVIIe siècle (L, 162, 397). — Quoi qu'en dise Sauval, le châtiment de la promenade sur l'âne, la tête tournée vers la queue, était infligé par les lois en vigueur, aussi bien au XVIIe qu'au XVIIIe siècle, mais il était assez rarement appliqué.

En ce qui concerne le cas de la Neveu, je n'en ai pas trouvé d'autres traces que celles indiquées par le collaborateur S. Il est à peu près certain, cependant, que cette punition n'a dû être prononcée que pour « maquerellage », et j'ajoute que, parfois, notamment quand il s'agissait de proxénètes ayant débauché des fillettes de moins de 15 ans, les coupables étaient promenées dans un état de nudité presque complet, puis fouettées publiquement ; on leur couvrait cependant le visage avec un mouchoir.

Barbier cite une exécution de ce genre qui eut lieu le 11 juillet 1750.

De son côté, Mercier dit avoir vu une proxénète promenée sur un âne et fouettée nue.

Depuis, et sous la Révolution elle même, on a pu assister à ce spectacle grotesque, en pleine place du Palais-Royal.

En effet, le 4 août 1791, le tribunal du IIe arrondissement de Paris, sur appel d'un jugement rendu par le 3e tribunal établi en vertu de la loi de mars 1791, condamnait la nommée Marie-Louise Bertaut, veuve Desbleds, demeurant rue Fromenteau,

« à être conduite par l'exécuteur des « jugements criminels, dans tous les lieux « et carrefours accoutumés de la ville de « Paris, notamment à la place du Palais-« Royal, comme plus voisine de la rue « Fromanteau, *monté sur un âne*, la face « tournée vers la queue, ayant, sur la « tête, un chapeau de paille, avec écriteau devant et derrière portant ces mots : « *femme corruptrice de la jeunesse*, battue « et fustigée *nue* de verges, par ledit exécu-« teur, et, en ladite place du Palais-Royal, « flétrie d'un fer chaud en forme d'une « fleur de lys sur l'épaule droite. Ce fait, « être conduite à la maison de force de « l'hôpital général de la Salpêtrière pen-« dant le temps et espace de 3 ans... ».

La veuve Desbleds avait livré une gamine de 13 ans, pour 3 livres, à quatre particuliers revêtus « le premier d'un ha-« bit gris, le second d'un habit blanc, le « troisième d'un habit bleu et le quatrième « d'un habit blanc ».

Il est à présumer que si, de nos jours, la promenade sur l'âne était infligée aux proxénètes, la circulation serait souvent interrompue sur la place du Palais-Royal, car cette immonde industrie a pris, depuis quelques années, des proportions effrayantes.

Rappelons qu'au moyen âge, dans la plupart des pays de l'Europe, la femme qui avait battu son mari devait aussi monter à rebours sur un âne et parcourir la ville ou le village en tenant cet âne par la queue.

En 1593, le bailli de Hombourg décida que « la femme qui aurait battu son mari « devrait, suivant l'ancien usage, monter « sur un âne, et que l'homme qui se se-« rait laissé battre conduirait l'âne par la « bride ».

La même peine était souvent infligée au mari (V. Ducange, *Asinus*).

C'est égal, on ne s'ennuierait pas à Paris, si tous les maris battus étaient encore sous le coup de ces anciens règlements !

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Diane et saint Hubert (XLV ; XLVI). — *Diane* (ἄρτεμις), qui, sur la terre, était, pour les Grecs, la déesse de la chasse, et aussi de la chasteté, bien qu'elle fût invoquée par les femmes enceintes et qu'elle eût eu, suivant la fable, certaines faiblesses pour Endymion, pour Pan et pour Arion, était, dans le ciel, la personnification de la lune, sous le nom de Phœbé sœur d'Apollon.

Ce mot de Phœbé, ne dériverait-il pas de φοῖβος, peur, crainte, terreur, parce que la nuit, quand brille le croissant de la lune que Diane portait sur le front, naît en nous une crainte instinctive, une appréhension vague de l'incertitude que provoque la demi-obscurité et des fantômes

qu'évoquent les blanches clartés des rayons lunaires.

Diane, qui, chez les chrétiens, s'est métamorphosée ou masculinisée en saint Hubert le patron des chasseurs, était représentée accompagnée d'une biche, comme saint Hubert l'est d'un cerf, rappelant la métamorphorse d'Actéon, changé en cerf pour avoir contemplé de trop près les charmes de la déesse qui se baignait, par une belle nuit de l'Hellade, dans les eaux étoilées de l'Ilissus.

Diane, disons-nous, l'*αρτεμις* des Grecs ne descendrait-elle pas de l'*Arduenna Sylva?* de ces sombres forêts du Nord qui inspiraient la crainte et où les druides, qui observaient le culte de la nature, pratiquaient leurs sacrifices aux mystérieuses clartés de la lune ?

N'est-ce pas dans ces forêts où abondait le fin gibier, qu'est née et que s'est surtout conservée cette passion de la chasse?

Saint Hubert, qui, avant sa conversion, occupait un emploi éminent à la cour de Pépin d'Herstal et qui fut un fervent chasseur devant l'Eternel, quitta, vers 683 de notre ère, les plaisirs du monde pour suivre les prédications de saint Lambert, évêque de Maestricht. Il succéda à celui-ci. dont il transporta l'épiscopat à Liège et mourut en 730, à Tervueren, près de Bruxelles, dans la forêt de Soignes, prolongement de la forêt des Ardennes.

Son corps fut transporté plus tard dans l'abbaye qui devint le berceau de la ville de saint Hubert (Luxembourg belge).

Dr V. D. C.

—

Le chien de Jean de Nivelle (XLVII; XLVIII; L, 380). — L'auteur de l'article paru sur ce sujet dans le n° 51 du *Magasin utile* n'a pas compris qu'il ne pouvait y avoir de *seigneur* à Nivelles en Brabant, puisque l'abbesse du chapitre de Sainte-Gertrude était *dame* de cette ville. De plus, il n'a connu la famille de Montmorency que par ouï-dire, autrement il aurait su que le *Nivelle* des Montmorency s'écrit sans *s* et qu'il est identique à *Nevelez-Gand*. Voyez l'*Intermédiaire*, t. XLVIII, col. 256. Le comte P.-A du Chastel.

—

Evêques français en Italie et en Allemagne (XLVIII; XLIX, 71, 293, 461). — Mgr Joseph-Louis Colmar, né à Strasbourg, le 22 juin 1760, évêque de Mayence le 7 juillet 1802, chevalier de la Légion d'honneur, baron de l'Empire le 10 février 1809. Mgr Antoine-Eustache d'Osmond, né à Saint-Domingue, le 6 février 1754, sacré évêque de Comminges le 1er mai 1785, évêque de Nancy le 30 janvier 1805, archevêque de Florence le 22 octobre 1810, officier de la Légion d'honneur, 1er aumônier du roi de Hollande, baron de l'Empire en mai 1808, comte de l'Empire le 16 décembre 1810. Mgr François-André Dejean, né à Castelnaudary le 24 mars 1748, évêque d'Asti le 9 février 1809, baron de l'Empire le 3 mai 1809. (*Almanach Royal de* 1787, par Laurent d'Houry, p. 63 ; *Almanach Impérial de* 1812, par Testu, p. 262, 267 et 269 ; *Liste de la Noblesse Impériale*, par Emile Campardon, p. 48, 56 et 142).

Marquis de L. C.

—

Bautru (XLIX, 504, 643 ; L, 132, 357). — Le collaborateur M. Paul Pinson s'est, je crois, trop pressé dans sa rectification : je maintiens qu'une famille Bautru ou Botru de la Potherie, branche des Bautru de Nogent, était fixée à Etampes vers 1670 ; et à l'appui, je peux faire voir de nombreuses pièces originales à ce nom et non à celui de Baudry, qui est en effet bien différent : je serais désireux de connaître les références de la famille Baudry de la Potherie que je ne possède pas.

A mon tour, je demande une petite rectification *pro domo* : mon nom ne s'écrit plus depuis longtemps Boni, mais de Bony de Lavergne ; je ne donnerai pour référence que l'*Annuaire militaire* de 1904 où l'on trouve deux de Bony de Lavergne, officiers d'artillerie.

Les noms portés à l'Annuaire militaire sont pris d'après les extraits de naissance.

Cte de Bony de Lavergne.

—

Manuscrits inédits d'André Chenier (L. 329). — H. Thabaud de La Touche, littérateur distingué de l'époque de la Restauration et du règne de Louis-Philippe, né à La Châtre, en Berry, en 1785, mort à Wulnay en 1851, eut le double mérite d'être à la fois le parrain littéraire de George Sand et le premier éditeur, en 1819, des œuvres alors encore inconnues de André Chénier.

En 1873, à Châteauroux, M. Emile Périgois, de La Châtre, qui fut depuis député

de l'Indre, pour inaugurer le feuilleton littéraire d'un petit journal politique, *l'Ordre Républicain* qu'il venait de fonder à Châteauroux, eut la bonne pensée d'y reproduire les *Lettres de Clément XIV et de Carlo Bertinazzi*, de H. de La Touche, reproduction qu'il fit précéder d'une courte mais substantielle notice sur l'auteur. (Numéro du 3 février 1873).

De cette notice, nous extrayons les lignes suivantes qui pourront intéresser les lecteurs de l'*Intermédiaire* :

« H. de La Touche s'était retiré à Wulnay, un joli village caché derrière les arbres, près de Paris.

«Sa petite maison n'était qu'une sorte de presbytère, dont il avait fait une habitation saine et commode. Elle eut pour visiteurs Benjamin Constant, Adolphe Thiers, Armand Carrel, Godefroid Cavaignac, Béranger et Lamennais, noms qu'à des titres divers honore la démocratie.

« ....Comme le toit de Pindare, comme la maison d'Aristote, elle devait être sacrée, même pour l'envahisseur étranger. Mais on n'avait pas prévu le retour des invasions barbares. Les poètes sont les enfants chéris des Dieux ; au moins notre éminent compatriote a eu cette fortune de mourir à propos. Il n'a vu ni le retour de l'Empire, ni ses suites si fatales à l'honneur et aux prospérités de la Patrie. La femme si distinguée, poète elle-même, qui avait pris soin de ses derniers jours et recueilli son modeste héritage, surprise par ces Prussiens auxquels le second Empire n'avait plus d'Excelmans victorieux à opposer, se vit forcée d'abandonner à la hâte sa demeure, sans rien pouvoir sauver des reliques confiées à son culte pieux. C'est en vain que vous y chercheriez aujourd'hui les souvenirs qui la faisaient vivante ! Les toiles, les dessins signés d'artistes célèbres, les livres qui reconstituaient une période littéraire, les vieux meubles apportés du Berry, et, chose inestinable, *les manuscrits d'André Chenier*, tout a disparu. Dans quelle bauge de ravageur prussien, chez quel juif d'Allemagne irons-nous reprendre ces trésors ? Hélas ! c'est une revendication qu'il nous faut comme tant d'autres léguer à nos fils ! Revenue après la guerre, Mlle Pauline de Flaugergues n'a retrouvé, entre les quatre murs nus de l'Ermitage profané, qu'un banc de jardin oublié, seul lit de repos réservé à son indigence. Hâtons-nous d'ajouter que, grâce à l'intervention toujours active de George Sand, le Ministère de l'Instruction publique a subvenu à ses premiers besoins.

« Il restait d'ailleurs au poète et à son Antigone, un asile qu'on n'eût pas osé violer : c'est le tombeau élevé par celle-ci dans l'humble cimetière d'Antony. C'est là qu'un buste de bronze rend à ceux qui ont connu de La Touche, sa tête énergique et fière, gardant toutefois quelque chose de cette ironie fine et de cette sève gauloise si traditionnelles en deçà de la Loire. Au dessous, une plume et une palme croisées, semblent un dernier appel à la postérité. »

ULRIC R.-D.

—

Dailly (L, 223). — Dans le cimetière d'Asnières, à gauche en entrant, est le tombeau surmonté du buste assez ressemblant de Vailly. Au-dessous on lit l'inscription suivante :

J. DAILLY
artiste dramatique,
Talent. Gaîté. Bonté.
1837-1897.

—

Pour le surplus de la question, le talentueux auteur dramatique M. Blondeau, qui fut l'ami de l'artiste et habite Asnières, impasse des Carbonnets, pourrait y répondre. Je me propose de lui communiquer l'exemplaire de l'*Intermédiaire* du 20 août. A. S..E.

—

Joseph Doucet (L, 217, 359). — Je n'apporte aucun renseignement particulier sur cet écrivain, prêtre en rupture avec son évêque. Je veux simplement donner quelques noms qui pourront peut-être éclairer les biographes futurs.

M. Doucet était chef d'Etat major à Paris en 1812.

Auguste Doucet, prêtre, du clergé de Saint-Thomas d'Aquin, à Paris, vivait au XIXe siècle. J'ai son portrait gravé par Al. Legrand. Imprimerie Lemercier Bénard et Cie.

Jean Doucet était professeur à Juilly, de 1819 à 1853, se maria à Juilly, et eut plusieurs enfants qui demeurèrent à Paris. L'un d'eux, Edouard, habitait à Paris, rue Beaurepaire 34 en 1889.

Une famille Doucet habitait Le Luart (Sarthe), et les environs dès le XVIIe siècle. Certains de ses membres émigrèrent à Paris. Une autre résidait dans la Mayenne et a donné, au XIXe siècle, plusieurs prêtres au diocèse de Laval.

Jean Doucet, dont j'ai parlé, avait été tonsuré. Il a laissé des lettres et une traduction de Virgile assez curieuses.

L. C.

—

Baron de Grunstein (L, 165, 410). — Le baron de Grunstein paraît avoir servi dans le *Régiment d'Infanterie d'Alsace* sous le nom d'Auguste de Schwengsfeld, ou Schwensfeld. Devenu capitaine en 1778, il fut nommé major du régiment d'infanterie *Royal Liégeois* lors de la formation de ce corps en 1787. Le 21 octobre 1790, ce régiment, étant en garnison à Belfort, offrit un repas de corps aux officiers de *Lauzun-Hussards*. Environ six semaines auparavant, les deux corps avaient combattu dans l'armée de Bouillé contre les insurgés de Nancy. Apparemment que l'on but ferme, car à la fin du repas, le colonel de *Royal Liégeois*, le comte Baillet de La Tour (de la même famille que le colonel des célèbres dragons autrichiens de ce nom), s'écriait : « Vive le Roi ! au diable la nation ! » et au sortir du dîner, devant le café, M. de Grunstein déclarait : « Nous sommes les maitres, nous avons des sabres, il faut hacher les bourgeois ! »

Mettant en pratique ces aimables propos, officiers et soldats se répandent dans la ville et maltraitent bourgeois et municipalité. C'est ce jour-là que Kléber, inspecteur des bâtiments de la ville et ancien officier au service d'Autriche, se fit remarquer pour la première fois en prenant la défense de la municipalité.

Dès le lendemain, le marquis de Bouillé accourait et mettait aux arrêts le colonel La Tour, le major Grunstein, deux autres officiers de *Royal-Liégeois*, un de *Lauzun*. Puis le Roi octroyait deux mois de prison à M. de La Tour, six semaines aux autres. Mais l'Assemblée Nationale, s'emparant de l'affaire, décrétait, le 30 octobre, la mise en arrestation et en accusation de La Tour et de Grunstein. Sans attendre l'exécution de ce décret, ceux-ci s'enfuirent de Bitche où le régiment avait été envoyé et émigrèrent dans les premiers jours de novembre 1790.

Nous retrouvons M. de Grunstein à l'armée de Condé, en avril 1793. Il y servait alors comme capitaine en premier aux *Hussards de Salon*. Il servit ensuite aux *Hussards de Buschy*, même armée. Lors de la « formation russe » de 1798, en Volhynie, le baron de Grunstein fut versé avec les autres corps de cavalerie soldés de l'armée de Condé dans les *Dragons d'Enghien* et y fit les dernières campagnes de cette armée. Le 9 décembre 1800, il fut blessé au combat au-dessus de Rosenheim, en Bavière.

Le 31 janvier 1801, son régiment étant alors cantonné en Styrie avec les autres débris de l'armée de Condé, la majeure partie du premier escadron qu'il commandait, mécontente de l'annonce d'un licenciement prochain montait à cheval pendant la nuit et passait aux Républicains avec armes et bagages. L'escadron perdit du coup 72 hommes et 82 chevaux et devait être réduit à peu de choses lorsqu'il fut licencié avec le reste de l'armée au mois d'avril suivant.

M. de Grunstein était alors chef d'escadron. Il alla se fixer dans le Brisgau et en mars 1804 il se trouvait à Ettenheim auprès du duc d'Enghien, son ancien colonel. « Il était attaché au service du prince et chargé de faire les honneurs de sa maison ». C'est à tort, d'ailleurs, qu'à cette époque la police du Premier Consul le signalait comme un intrigant, récemment arrivé de Londres et servant de confident au duc. Grunstein, le chevalier Jacques et d'autres compagnons du Prince l'avaient en vain supplié de quitter Ettenheim. Dans la fatale nuit du 14 au 15 mars, le baron de Grunstein se trouvait aux côtés du duc. Vers cinq heures du matin il l'aurait empêché de tirer sur les gendarmes qui cernaient la maison, lui faisant observer que la résistance était inutile. D'après la *Biographie Michaud*, le prince aurait alors fait promettre à Grunstein de se présenter comme étant le duc d'Enghien, ce qui aurait pu permettre au vrai prince de s'échapper. Mais lorsque l'officier de gendarmerie aurait demandé : « Qui de vous est le duc d'Enghien ? », Grunstein, perdant la tête n'aurait rien répondu, et, sur ce, l'officier aurait déclaré : « Puisque vous ne voulez pas l'indiquer, marchez tous ! » Mais

tout ceci paraît controuvé, bien que, dans la suite, les royalistes aient amèrement reproché à Grunstein une conduite qu'il ne semble pas avoir tenue.

Le récit d'un témoin oculaire, le lieutenant Schmitt, exonère complètement Grunstein de ces accusations ; et la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, écrivant en 1821 au duc de Bourbon, le suppliait « de ne pas ajouter foi aux calomnies atroces dont le malheureux (Grunstein) avait été victime ».

Le colonel Grunstein (c'est le grade que lui donnent les relations de l'époque) fut emmené à Strasbourg avec le Prince et ses autres compagnons. De Rheinau, sur la rive française, jusqu'à Strasbourg, il prit la route dans une voiture avec le duc d'Enghien et le commandant Charlot. Ils furent enfermés dans la citadelle le 15 mars, à cinq heures du soir. Le 19 mars, un jour après que le duc eut été dirigé sur Paris, Grunstein, Schmitt, le chevalier Jacques et quelques autres prétendus complices de la conspiration d'Etteinheim prirent la même route. A leur arrivée on les enferma dans diverses prisons de la capitale. Ils y restèrent huit mois, se refusant à reconnaître la réalité d'une conspiration qui n'avait pas existé. L'Electeur de Bavière s'intéressait au sort de M. de Grunstein, ce qui indiquerait peut-être pour cet officier une origine bavaroise ou palatine, à moins que cet intérêt ne provînt du fait que l'Electeur avait été son colonel dans *Alsace*. De guerre lasse, on les mit tous en liberté en novembre 1804. Le baron de Grunstein se retira en Russie, où l'on croit qu'il est mort ». (*Notes extraites de l'ouvrage de M. Welschinger sur le Duc d'Enghien, de Théodore Muret, Michaud, le Moniteur*) etc.

S. Churchill.

—

Madame Lafarge, le Glandier et les Chartreux (L. 337). — Glandier était un ancien monastère qui devint château après qu'on en eut chassé les moines. *L'Armorial général* ms. de 1696 lui attribue les armoiries suivantes : *de sinople, à la fasce componée d'or et d'azur.*

En 1879, M. Brunet a publié *Notice historique sur l'ancienne chartreuse de Glandier*, in-18. A. S..E.

Prononciation du nom de Montaigne (L, 166, 249, 297, 341). — Assurément, il y a des cas difficiles : ainsi, comment deviner que Claretie se prononce comme *garantie* et non comme *facétie* ? Cependant, par analogie avec Malgaigne, qui s'est toujours prononcé ai, je crois que Montaigne s'est aussi prononcé ai. Au surplus, pour éviter toute difficulté *à l'avenir*, pourquoi n'inscrirait-on pas, en marge du registre de l'état-civil, la vraie prononciation d'un nom ? Il y aurait là, (sans le moindre frais), pour les individus et les familles, un *signe d'identité* nouveau et d'une réelle valeur.

Dr A. T. Vercoutre.

*
* *

On avait cité à l'appui de la prononciation Montagne, les noms des familles françaises qui ont conservé, avec l'orthographe *aigne*, la prononciation *agne* : Malgaigne, La Chassaigne, Champaigne, Despaigne, Saint-Aignan, etc.

M. le Dr Armaingaud répond que Du Bellay fait rimer *La Chassaigne* avec *enseigne* et qu'il s'ensuit qu'au XVIe siècle on prononçait *La Chassègne*. Comme il ne précise pas la référence de cette rime intéressante, on me pardonnera de la donner à sa place avec la citation du passage où elle se trouve.

Baller, chanter, sonner, folastrer dans la couche,
Avoir le plus souvent deux langues en la bouche,
Des courtisannes sont les ordinaires jeux ;
Mais quel besoing est-il que je te les *enseigne* ?
Si tu les veuls sçavoir (Gordes) et si tu veuls
En sçavoir plus encor, demande à *La Chassaigne*.(1)

Pour trouver dans ces vers un argument, M. Armaingaud regarde sans doute comme démontrée la prononciation *ensègne* ?

Alors, comment explique-t-il les rimes suivantes que je copie dans le même volume, quelques pages plus loin.

Avoir veu devaller une triple *montagne*
Apparoir une Biche et disparoir soudain
Et dessus le tombeau d'un Empereur Romain
Une vieille Caraffe eslever pour *enseigne*.
Ne voir qu'entrer soldats et sortir en *campagne*
Emprisonner seigneurs pour un crime incertain
Retourner forussiz et le Napolitain
Commander en son nom à l'orgueil de *l'Espagne*.(2)

Telle est l'orthographe de ces vers dans l'édition originale, imprimée du vivant de l'auteur. J'ai cette édition sous les yeux.

(1) J. du Bellay. *Les Regrets*. 1558, folio 23, verso.
(2) J. du Bellay. *Les Regrets*. 1558. folio 27.

Du Bellay prononçait donc *ensagne*, et par conséquent *La Chassagne* ?

Cherchons d'autres exemples. Les meilleurs ne se trouvent pas dans Joachim, dont l'orthographe est parfois capricieuse, mais dans Baïf. On sait que le rêve de Baïf était de réformer l'orthographe française et d'écrire les mots comme on les prononçait. Aucun témoignage n'est donc plus précis que le sien. Voici quelques vers pris dans son œuvre... je veux dire dans son Euvre :

Tous les joyaux que la mer *bagne*... [baigne]
. . . . . .
Bagne l'esprit tiré par l'oreille ravie.
. . . . . .
Ne *dedagne* ecouter ces souspirs que j'eslance.
. . . . . .
Non en vain, non, au haut d'une *montagne*
Les anciens ont logé la vertu
Qu'il faut *gagner* par maint monstre abattu
Qui le chemin de noble sang *ensagne*. (1)

Ainsi la prononciation *agne* pour *aigne* était plus répandue au XVIe siècle que de nos jours. Baïf l'étendait même à certains mots qui l'ont rejetée depuis, comme *baigner*, *dédaigner*, *saigner* (2).

Toutefois je n'ai garde d'opposer à la conviction de M. Armaingaud une thèse absolue. La vérité est qu'au seizième siècle, non seulement l'orthographe était incertaine, mais la prononciation elle-même n'était pas fixée. Ronsard en personne prend la peine de nous le dire, et voici comment il s'explique à ce sujet dans l'*Avertissement au Lecteur*, qui précède la 1re édition des Odes (1550). — Je n'insiste pas sur l'intérêt capital que présentent ces lignes au cours de notre discussion :

Tu ne trouveras fascheux si j'ay quelquefois changé la lettre E en A, et A en E...
E est fort voisin de la lettre A, voire tel que souvent, sans y penser nous les confondons naturellement.

Et comme preuve de cette confusion entre les deux lettres, ou plutôt les deux sons, tantôt par archaïsme il change A en AI :

Tantôt par une licence dialectale il écrit AILLES pour EILLES :

... qu'il *spaiche*
Toutes les passions que peut causer sa flèche. (3)

(1) BAÏF. Amours de Francine. — Poëmes, livre VII.

(2) « Ensagne » ne vient pas de « enseigner », mais d'un second verbe « ensaigner », synonyme d' « ensanglanter ».

(3) Poëmes. II. A Christophle de Choiseul.

Les marchez n'estoient point, ni les peaux des [ouailles
Ne servoient aux contracts ; les paisibles *orailles*
N'entendoient la trompette... (1)

Tantôt il ne prend même pas la peine d'accorder ses rimes pour l'œil :

Dirons nous quand fortune ennemie à nos *armes*
Mit en route le camp du Mareschal de *Termes* (2)
Et toi, tombeau qui durement *enfermes*
Ci' qui joignit les Muses et les *Armes* (3)

Mais il n'est pas besoin d'autres exemples pour arriver à cette conclusion que les contemporains de Michel Eyquem prononçaient à volonté A ou AI, Montagne ou Montaigne, et que la question leur était assez indifférente. Dès lors pourquoi nous intéresserait-elle ? — Les deux prononciations sont également authentiques et justifiées. Félicitons-nous de clore sur ces mots une discussion dont le résultat n'a donné tort à personne. CANDIDE.

—

Pétrarque à Liège en 1333 (L, 273). — La lettre du baron de Stassart à J. Grandgagnage, datée du 25 avril 1853, a paru d'abord, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, au tome 1er, (année 1853, p. 485), qui avait inséré peu auparavant un article de Ferdin-Hénaux intitulé « Pétrarque à Liège ». Et c'est à la suite de cette publication que le baron de Stassart adressa à son collègue de l'Académie, la lettre dont il est question. M. Hénaux ayant eu connaissance de cette lettre par le comité de rédaction, répondit à ce dernier quelques mots où entre autres observations, on lit ceci :

M. de Stassart met sur le compte de Pétrarque une mauvaise phrase *française*, d'après laquelle il paraîtrait que le touriste italien aurait fait un pompeux éloge de Liège, or la lettre que le poète adressa au cardinal Colonne est, comme chacun sait, en *latin*, et elle ne consacre à notre bonne cité que *cinq* mots : *Vidi Leodium, insignem clero locum* ; rien de plus.

ALBIN BODY.

—

Famille Reynard de Boissieux et de la Rochette (L, 166, 362). — David Reynard de la Rochette, conseiller du Roi, eut de Marguerite Perrin quatre en-

(1) Elégie IV. Cf. plus haut, Baïf : *oreille*.

(2) L'Hymne de Charles, cardinal de Lorraine.

(3) Epitaphe du seigneur de Scillac.

fants : 1° Bonne Reynard de la Rochette, mariée à Joseph Charreton (1763-1850), dont : David et Jenny Charreton, épouse de Siméon de Boissieux, ces derniers, père et mère de Zéphyrine, veuve de Lazare Carnot ; — 2° Jeanne (1761) ; — 3° François Reynard de Boissieux (1759-1822), marié à Anne Dupuis, dont une fille unique, Marie-Amélie Reynard de Boissieux, qui eut de Jean-Auguste Chavanis quatre enfants représentés aujourd'hui par les familles Morand de Jouffrey, Souchon du Chevalard, de Courcel et Boutechoux de Chavanes ; — 4° Thérèse Reynard de Boissieux, mariée à Laurent Niépce, écuyer, conseiller du Roi, conservateur des eaux et forêts, née le 29 mars 1762, décédée le..... et dont les descendants existent encore.

Le nom patronymique de cette famille est Reynard. Ce sont les armoiries de cette famille que je désirerais connaître ; elle en possédait sûrement puisque David-François Reynard de la Rochette et de Boissieux était conseiller du roi. Le rameau dont parle notre bienveillant collègue, M. Nolliacus, se rattache effectivement à cette famille. Je le remercie de m'avoir indiqué les armoiries parlantes des de *Boissieux* ; j'espère le mettre maintenant sur la voie pour retrouver celles des *Reynard*. Ce qu'il répond sur les Perrin m'a vivement intéressé. La mère de David-François Reynard de la Rochette, déjà cité, s'appelait Marie Jeannin.

Les Reynard de la Rochette et de Boissieux sont-ils bien les mêmes que les Salvaing de Boissieu ? A. B.

—

Une habitation de Voltaire (L, 277). —Il semble que la critique adressée à l'auteur de *Vieux portraits et vieux cadres* n'a rien de justifié. C'est à l'artiste et non à l'écrivain qu'il faudrait reprocher la confusion commise entre l'hôtel de Villarceaux situé rue Richelieu, à l'angle de la rue Saint-Augustin, et l'hôtel du même nom, représenté actuellement par les nos 102-104 de la rue dont feu Auguste Vitu nous a laissé une excellente histoire dans son livre sur *La maison mortuaire de Molière*. Du reste, Voltaire n'a habité ni l'un ni l'autre de ces hôtels, et M. Drumont s'est bien gardé d'en parler dans son texte. Il ne pouvait ignorer, en effet, les communications faites à ce sujet par M. Jules Cousin à la « Société de l'histoire de Paris », en 1876, communications insérées dans le *Bulletin* de ladite Société, t. III, p. 76 et 130. Tout au plus pourrait-on reprocher à l'auteur du volume de ne pas avoir assez sévèrement revisé l'inscription fantaisiste d'un artiste qui a trop de talent pour qu'on lui fasse un crime de son ignorance.

La communication de Cousin avait été motivée par l'acquisition qu'il venait de faire des plans de l'hôtel que Voltaire se fit bâtir à la fin de sa vie. Si l'auteur de la question va quelquefois à la Bibliothèque historique de la Ville, il pourra, je l'espère, les y consulter.

Je dis : *je l'espère*, sans pouvoir l'affirmer, car, à la suite de la fâcheuse *réorganisation* de nos collections historiques municipales, perpétrée après la retraite de Cousin, toutes les estampes et un certain nombre de documents graphiques sont restés au musée Carnavalet, dislocation qui offre de graves inconvénients pour les travailleurs.

PAUL LACOMBE.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à trois glands d'or (L.277,419). — Ces armoiries sont celles de la famille Poret, qui possède Blosseville depuis 1739, par suite du mariage de Bénigne-Etienne-François Poret, seigneur de Boisemont, conseiller au Parlement de Rouen, avec Louise-Marye de Blosseville.

A. F. P. V.

*
* *

Ces armoiries reproduites sur la nouvelle verrière donnée, en 1874, à l'église de Blosseville-en-Caux, arrondissement d'Yvetot, appartiennent aux Poret de Blosseville, famille normande qui fut maintenue dans sa noblesse lors des recherches de 1463, 1598 et 1666.

La vicomté de Blosseville entra dans le domaine de la famille Poret, en 1739, par le mariage de François *Poret*, chevalier, seigneur de Boisemont, conseiller au Parlement de Normandie, procureur général en la cour des Aides, avec Louise *Marye* de Blosseville.

Celle-ci mourut en couches en 1748, laissant un fils unique, Bénigne Poret, chevalier, vicomte de Blosseville, né en 1748, marié en 1767 à Marie-Henriette de Civille, fille de Pierre-Auguste-

Alphonse, marquis de Civille, chevalier, seigneur de Saint-Mards, baron de Buchy, châtelain de Bois-Héroult.

Bénigne Poret, fut le dernier seigneur féodal de la vicomté de Blosseville, mais resta propriétaire de ce domaine aujourd'hui possédé par M. de la Croix de Chevrières, marquis de Sayves, au nom de son épouse, née Jeanne de Margeot et fille de Raoul de Margeot et d'Athénaïs Poret de Blosseville.

De cette famille était issu Ernest-Bénigne Poret, marquis de Blosseville, ancien député au Corps législatif, membre du Conseil général de l'Eure, président de la Société de l'Histoire de Normandie, décédé en 1886, en son château d'Amfreville-la-Campagne (Eure).

Voir *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, 1886, p. 295 et suiv.

Dergny, *Cloches du Pays de Bray*, IIe partie ; p. 396 et suiv. ; *les Epaves du Passé*, 2e partie, Yvetot, p. 153.

E. O.

Plaque de cheminée à identifier : croix chargée de cinq coquilles (XLVII ; L, 198, 365). — Les familles portant un cor de chasse accompagné de trois étoiles bien ordonnées, que donne Rietstap, sont en dehors des Cordier et Godart, *de la Font de Savine* (*d'azur, à un cor de chasse d'or, lié de sable, accompagné de 3 étoiles du second*) et *van Hoorn* (*d'or, à un cor de chasse de sable, lié de gueules, enguiché, virolé et pavillonné d'argent, accompagné de trois étoiles de gueules.* Quant aux familles portant *une croix chargée de 5 coquilles*, elles sont au nombre de 53, aux pages 383 et 384 du tome III du *Dictionnaire des figures héraldiques* de M. le comte Th. DE RENESSE.

Le Cte P. A. DU CHASTEL.

—

Décors peints par Puvis de Chavannes (XLVIII, 788). — Hélas ! les deux décors dont il est question et qui avaient été brossés par le maître lyonnais pour la représentation du *Tricorne enchanté* et du *Pierrot posthume* de Théophile Gautier, sont à tout jamais perdus.

Je sais, de source certaine, que dès 1872 ils étaient devenus la pâture des rats... On les avait oubliés sous une voûte d'entrée de cave, dans la ville de Neuilly, et, il y a trente-deux ans, il n'en restait déjà que... des traces ! On a dû les brûler comme vieux chiffons...

Et c'est « grand pitié » !

HECTOR HOGIER.

—

Domiciles parisiens (L, 226, 370, 422). — M. Edmond Beaurepaire a publié, dans le *Dictionnaire géographique et administratif de la France* de M. P. Joanne, un inventaire sommaire des *Maisons historiques et curieuses de Paris*, qui ne comprend pas moins de 38 colonnes in-4°, petit texte. Ce travail a paru en 1897. Trois ou quatre ans plus tard, M. le vicomte de Villebresme a fait paraître chez Flammarion, *Ce qui reste du Vieux Paris* ; puis, en 1903, est venu le *Guide pratique à travers le Vieux Paris*, du marquis de Rochegude (chez Hachette), ouvrage très consciencieusement rédigé et d'une consultation facile, ce qui manque au travail de M. Edmond Beaurepaire, son protagoniste.

NOBODY.

—

Hôtel Torpanne (XLVIII, 676, 883). — Réponse partielle à la question de Jean de Nivelle :

L'Hôtel de Torpane (*sic*), situé au quartier Saint-Victor, dans la rue des Bernardins, était l'ancienne maison paternelle des Bignon, qui se sont fait un nom illustre dans la magistrature et les lettres.

Ainsi s'exprime M. F. de Guilhermy dans son *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 365. On peut voir, dans la cour intérieure de l'Ecole des Beaux-Arts, l'étage inférieur de l'Hôtel de Torpane dont les sculptures allégoriques sont datées de 1567.

HECTOR HOGIER.

—

Belem (L, 223, 376). — Sans répondre à la question de notre confrère F. BL., j'ajouterai qu'outre les deux villes de Belem qu'il cite, *la Carcel Nacional de Mexico* est également connue sous le nom de Prison de Belem, sans doute parce qu'elle occupe depuis 1862, l'ancien couvent des Filles de *San Miguel de Belem*.

Dans la même ville de Mexico, je connais encore une chapelle de Belem, et l'église de *Belem de Los Padres* ; cette dernière fondée en 1678 et achevée en 1735.

Dr P.

—

Histoire de Ville-d'Avray (L, 338). — M. de Barthélemy a achevé l'année dernière son *Histoire de Ville-*

d'Avray; il a remis le manuscrit à la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, qui doit le publier incessamment. GOMBOUST.

*
* *

Le manuscrit de l'*Histoire de Ville d'Avray*, par M. A. de Barthélemy, a été remis, complètement prêt pour l'impression, au commencement de cette année, à la Commission administrative des antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, qui a son siège à la préfecture de Versailles et publie chaque année un fascicule. C'est dans cette publication que paraîtra le travail du regretté académicien, décédé le 24 juin, c'est-à-dire quelques jours seulement avant la séance de la Commission, où il espérait se rendre pour indiquer les illustrations dont il désirait beaucoup voir orner son texte.

FERNAND BOURNON.

—

Une correspondance du P. Didon (L, 339). — Les lettres du P. Didon étaient adressées à son ami, *Me Caraby*, l'avocat bien connu. G. TY.

—

L'Oraison dominicale en 150 langues — *Exemplaire de S. S. le Pape Pie VII.* (L, 338). — Je ne pourrais dire à notre distingué collaborateur M. Ulric R.-D. si l'on retrouverait à la bibliothèque du Vatican l'exemplaire de l'Oraison dominicale traduite en 150 langues, qui fut offert au pape Pie VII par le savant directeur de l'Imprimerie impériale, J. Marcel, lors de sa visite à cet établissement en 1805.

On ne refuserait certes pas à Rome de faire les recherches nécessaires, mais elles pourraient être vaines, en tout cas, il s'écoulerait du temps avant d'arriver à un résultat, Mais je peux indiquer à M. Ulric R. D., une librairie parisienne où il pourra se procurer un exemplaire de ce livre rarissime, tiré à un petit nombre d'exemplaires. M. Maisonneuve, éditeur-libraire (rue de Mézières, 6, VIe arr.) a mis en vente ce volume au prix de 12 fr. Il a pour titre *Oratio Dominica* in *CL* linguas versa et exoticis characteribus plerumque expressa, 1805, gr. in-8° carton. Edidit. J.-J. Marcel. Paris. Typis imperialibus.

On trouve à la même librairie une traduction du Pater en *250* langues en *180 caractères* d'imprimerie différents, édité à Rome en 1870, par Marietti (prix, 20 fr.)

AUG PARADAN.

—

La couverture imprimée des livres brochés (T. G. 247; XXXV, 137, 451; XXXVII, 163; XXXIX, 441, 649; XLVII, 777). — (Il a semblé utile de rappeler ici tous ces renvois qui, pour la plupart et à cause de différences dans les rubriques, n'ont pas encore été reliés entre eux.)

Dès longtemps les fonctionnaires de la Bibliothèque nationale ont pris pour règle de conserver et de signaler les couvertures imprimées dans la rédaction des cartes de catalogue, quand les couvertures tiennent lieu de titre, quand elles portent un intitulé différent de celui qui se trouve à l'intérieur du volume, ou quand, à défaut du titre, elles donnent le nom de l'auteur. Mais les bibliophiles qui lisent le *Bulletin mensuel des récentes publications françaises*, rédigé avec tant de soin par les bibliothécaires et les conservateurs du département des imprimés, ont été agréablement surpris de constater, dans la livraison de juin 1904, une innovation et un perfectionnement dans la description bibliographique de certains ouvrages. On trouve, en effet, non seulement l'indication de « planches en couleurs » (p. 315 et 316), mais aussi la mention « couverture illustrée » (p. 322 et 330). Cela méritait d'être signalé, mais nous sera-t-il permis d'émettre un vœu ? Nous souhaiterions de voir disparaître l'habitude d'inscrire à l'extérieur du volume cette indication destinée au relieur : « Conserver la couverture ». Que la règle soit générale, et cette inscription deviendra, nous semble-t-il, superflue. Les couvertures des volumes, les volumes eux-mêmes, sont déjà bien assez malmenés dans leur voyage des préfectures au Ministère, dans le maniement auquel ils sont soumis par les employés d'administration, sans qu'on leur inflige encore une maculature qui peut être inutile.

Un bibliophile a, le premier, soulevé la question des couvertures imprimées, dans les colonnes de l'*Intermédiaire* (10 janvier 1879). Il n'était alors qu'un « apprenti ignorant », et ce n'est pas sans satisfaction qu'il a vu son idée réussir auprès de ses

confrères, maintenant qu'il est bien forcé de signer : UN VÉTERAN.

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G. 158 ; XLVI à XLVIII ; L, 314). — Elles ne sont pas très gaies, ces inscriptions solaires, le plus souvent d'inspiration religieuse, et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres retiendra le petit nombre ; en voici une qui tranche avec le ton général, elle enveloppe une pensée gracieuse, un souhait, et de plus elle a eu les honneurs d'une corbeille royale. A l'adverbe près, elle ne manque pas d'élégance, l'image aussi est neuve, l'heure y prend la forme d'un fleuve, et coule avec des présages de bonheur — passe pour *beata* ! Elle se lit sur le timbre d'or qui surmonte la pendule de bureau commandée par Madame la comtesse de Paris pour être offerte à S. A. R. Mgr le prince Antoine d'Orléans à l'occasion de son mariage avec l'Infante Eulalie (6 mars 1886).

Perpetuo vobis hora beata fluat.

Œuvre d'un art délicat, emprunté à la riche série des petites horloges de la Renaissance française, cette pendule, sur les dessins d'Henri Camere, a été construite en argent, par MM. Froment-Meurice, JACQUES SAINTIX.

—

Prétérir, prétériter (L, 61). — Un néologisme a pour premier devoir d'être clair. *Prétérir* viendrait du latin *præterire ; prétériter*, du français *prétérit* ; on préférera le second.

D'ailleurs tous les mots en *it* dont le *t* se prononce forment leurs verbes à la première conjugaison.

Transit ne donne pas *transir*, mais *transiter* (latin *transire*), *coït* ne donne pas *coïr*, mais *coïter* (latin *coïre*), etc.

L'habitude française de former les verbes nouveaux d'après le participe latin ou même d'après le substantif verbal, est très répandue à notre époque. C'est notre système actuel de dérivation populaire. Si l'on essayait de revenir aux principes du IXe siècle, les néologismes proposés ne seraient ni compris, ni acceptés. — Nous n'avons pas le verbe *ascendre* qui signifierait *faire l'ascension de* ; mais il est inutile de le proposer aux alpinistes : ils se servent déjà du mot *ascensionner* et c'est le seul verbe qui soit clair pour eux. ***

Pastorien ou pasteurien ? (XLVIII ; XLIX). — Je découvre dans certaines feuilles publiques, une orthographe qui vient à l'appui des théories de M. Paul Argelès, (XLIX, 254) ici « les troupes *équateuriennes* », là « les jardiniers *primeuristes* ». J'attends patiemment sur cette question la décision de l'Académie.

LPT. DU SILLON.

—

S'empierger (L, 282, 434). — En Bourgogne on dit au même sens « s'empiger ». Pour ce qui est de l'étymologie, on peut hésiter entre pied et piège ; pour moi, je suis porté à admettre la seconde et, comme le collaborateur ***, rejette absolument celle de pierre.

Il me semble qu'Alexandre Dumas père parle quelque part d'un garde qui disait invariablement «pierge» pour piège. Et cela se passait à Villers-Cotterets ; peut-être était-ce une forme de patois local, d'où viendrait assez naturellement « empierger ». H. C. M.

*
* *

Ce mot vient, croyons-nous, de piège.

En effet, cette adjonction de l'R est très fréquente dans nos patois.

Dans l'Ille-et-Vilaine, on entend couramment : *baRquet, touRjours, usuRfruit, verruRe*, etc., pour : baquet, toujours, usufruit, verrue.....

Dans le Haut-Maine (Montesson), on trouve *chardRon, soldaRt*, usités dans l'Ille-et-Vilaine.

Jaubert donne, dans son *Glossaire du Centre de la France*, les formes ci-après : *jardRin, dRès, paRpillon*, etc.

De plus, on rencontre, dans Jaubert : *s'empiger* et dans Bos (*Dict. de la langue d'oïl* : *s'empiegnier* ; *empigier*, pour, se prendre au piège, s'entraver).

Notons qu'au pays de Dol (Ille-et-Vilaine) on dit, dans le même sens : s'empirouiller. CHARLEC.

*
* *

Colonne 434, ligne 42, au lieu d'assoufrance, lire *assonnance* ; ligne 46 au lieu de *escarmorter*, lire *escarmoter*.

—

Attiger la cabane (XLIX, 619, 812, 883, 935 ; L, 40, 315). — Vers le milieu du siècle dernier, on disait, dans le sud-est de la Bretagne, *attigner* : attigner un chien, l'agacer, le mettre en fureur.

QUID.

Les calembours dans les dénominations (L. 339). — On en pourrait citer nombre d'exemples ; en voici deux qui me reviennent en mémoire, à la lecture de la question posée :

La liqueur de *vespétro*, en grande faveur voilà trente à quarante ans, mais bien délaissée maintenant, avait la réputation d'être digestive et d'empêcher la production des gaz intestinaux. Ceux-ci, comme on sait, sortent par l'un ou l'autre bout du tube digestif, d'où le nom de la liqueur, en trois mots que je ne saurais écrire ici.

Voilà quelques mois, les murs de New-York, Washington et de toutes les grandes villes des Etats-Unis étaient couverts d'affiches annonçant un produit nouveau pour le traitement des hémorrhoïdes. Le produit était présenté sous le nom de *sorasol*, mot très anodin en apparence, et d'abord incompris, mais qui causa grand scandale, quand on y trouva la transcription pure et simple des trois mots anglais *sore ass hole* que, en français, on peut traduire (en gazant) par *ulcère de l'anus*.

TOUBIB-EL-SRIR.

*
* *

M. Argelès a raison de s'écrier : Quelle belle chose que de savoir plusieurs langues. On les met toutes à contribution !

Notre savant collaborateur n'ignore sans doute pas que l'usage date de loin parmi ceux que nos ancêtres qualifiaient de *doctes*, et qu'aujourd'hui nous appellerions simplement des *pédants*. C'est surtout au XVIe siècle que cette manie sévit parmi les littérateurs et même les philosophes, les mathématiciens et les auteurs mystiques eux-mêmes habituellement plus modestes.

Les deux célèbres réformateurs, disciples de Luther, *Œcolampade* de Bâle, et *Mélanchthon* préférèrent transformer ainsi en deux mots grecs leurs noms trop vulgaires allemands de *Hauslicht* et de *Schwarzerde* (Lampe de la maison et Terre noire). Le savant hébraïsant *Reuchlin* adopta le nom grec latinisé de *Kapnius* tiré du grec *Kapnos* (fumée). L'astronome allemand *Müller* délaissa son nom pour prendre celui de *Regiomontanus* qui est la traduction latine de *Kœnigsbergensis*, parce qu'il avait vu le jour près de *Kœnigsberg* (Mons regius), etc...

Le prédicateur jésuite *Canisius*, si célèbre parmi les catholiques allemands du XVIe siècle, avait également délaissé son nom hollandais de : *Van den Hond* (m. à. m.) *du chien*, pour latiniser ce nom trop vulgaire sans doute. Il serait à souhaiter qu'un érudit publiât un petit dictionnaire usuel de ces noms propres d'hommes connus de leur temps, qui ont ainsi changé leur nom propre pour en adopter un autre, soit sous forme de calembour, soit le plus souvent grécisés, latinisés ou écrits par anagramme ou métagramme.

J'ai longtemps cherché quel pouvait être le savant désigné dans les ouvrages du moyen âge et de la Renaissance sous le nom d'*Abulensis* ; (ut ait) Abulensis. Il s'agit du roi de Castille, Alphonse X, qui s'occupait d'astronomie et publia ses élucubrations dans la ville d'Avila (Abula) en Espagne. On aurait dû nous prévenir.

AUG. PARADAN.

—

L'origine des mots « chic » et « micmac » (T. G. 204, XLV ; XLVI ; L, 312, 434). — A la rescousse, collabo Daron, vous qui êtes si ferré sur « la discipline grecque, sans laquelle, dit Rabelais (*Pantagruel*, II, 8) c'est honte qu'une personne se die savant ! » Est-ce bien sérieux ce que prétendent nos deustchticoteurs de haute bosse, à savoir que *micmac* n'est autre chose que l'allemand *mischmacsh ?* Ne viendrait-il pas plutôt du grec μιγμα (migma) par l'intermédiaire des alchimistes et chercheurs de pierre philosophale du XVe siècle ? LPT. DU SILLON.

*
* *

Au sujet de l'origine de ce mot, voici ce qu'écrit Edouard Fournier, dans : *Enigmes des Rues de Paris*, page 261 :

> Qu'un gamin comparaissant en police correctionnelle pour quelque tour de son métier, se laisse aller jusqu'à dire : « Dame, c'est que j'ai *le chic*, » le président ne manquera pas de le rappeler à un langage plus convenable, et il fera bien. Et cependant c'est terme de Palais, Monsieur le magistrat ; ce mot-là, qui n'est qu'un diminutif de *chicane*, s'est longtemps prélassé dans vos prétoires avant de descendre dans les ateliers et de là dans la rue. Ecoutez ce que Du Lorens, en sa XIIe satire, fait dire à un plaideur du temps de Louis XIII :
>
> J'use des mots de l'art, je mets en marge hic.
> J'espère avec le temps, que j'entendrai *le chic*

Ecoutez aussi ces deux vers de la *Henriade travestie*.

La Discorde qui sait *le chic*
En fait faire un décret public.

Pourquoi faire dériver de l'espagnol ou de l'allemand un mot que nous trouvons dans nos vieux auteurs, et qui a l'allure si française ?

Plus loin, parlant de Chicart, le même auteur écrit :

Ainsi le peuple n'a pas inventé son langage, n'a pas inventé son esprit. Il n'a même pas créé les types dont il se vante. Son fameux *Chicart*, qui passe pour être sorti tout armé, casque en tête et bottes fortes aux jambes, d'une bacchanale échevelée du carnaval de 1835, est un produit rajeuni de l'esprit populaire du XVIe siècle.

Lisez les *Sérées* de Guillaume Bouchet, (Sérée XXV), vous y verrez que dès ce temps on disait : *Brave comme Chicart.*

Nous ne croyons pas, quant à nous, que le type de Chicard, genre XIXe siècle, soit le même que celui dont nous entretient Guillaume Bouchet dans ses « Sérées » *chicart* pris dans la récente acception ne voulant pas dire *brave*. Cela tendrait seulement à prouver que notre moderne *chicard* a eu un ancêtre, et un brave ancêtre.

C. ROCHE.

—

« J'appelle un chat un chat » (L, 173, 310, 375). — J'ai ouï-dire que Despréaux, voyageant en pays Blaisois, avait été fortement échaudé, à Blois même, par un aubergiste du nom de Rolet. Quelle créance faut-il ajouter à ce récit ? Je l'ignore, mais ce que je sais, c'est qu'une des éditions de Boileau, de la bibliothèque Sainte-Geneviève (qu'on me pardonne de ne pas préciser d'avantage ; c'est en 1857 que j'ai eu l'occasion de la consulter) porte en marge : *Rolet, fameux hôtelier du pays Blaisois.*

Aussi je m'empresse de poser cette question aux lecteurs de l'*Intermédiaire* : Rolet, le Rolet de Boileau, était-il (comme on l'a cru jusqu'ici) procureur au parlement de Paris, ou hôtelier à Blois ?

LPT. DU SILLON.

—

Termes de marchands drapiers (L, 339). — Voici une « esquisse » d'explication au mot : *timbre* qui intrigue notre confrère.

En anglais, le mot *timber* — équivalent certain de notre mot *timbre* — signifie, entre autres choses, *étoffe* en pièce ou *rouleaux d'étoffes.*

Ce *gris en timbre* ne signifierait-il pas *gris en pièce* ?

L'explication me semble plausible.

HECTOR HOGIER.

—

Lancier du roi (L, 340). — Parmi les créanciers de Germain Pichault de la Martinière, premier chirurgien de Louis XV et de Louis XVI, † à Bièvre le 17 octobre 1783, figure Bligny, graveur et lancier du roi, pour 189 livres représentant des ouvrages *faits aux voitures.*

(Dr Léo Desaivre. Germ. Pichault de la Mart. Blois, Paul Girardot 1875) p. 66-67, en note : La lance était un instrument dont se servaient les graveurs.

Aux Estampes de la Bibliothèque nationale existe un portrait de Germ. P. de la Mart. d'après Latinville : présenté par Bligny, lancier du roi. Et se vend à la cour du manège aux Thuileries.

LÉDA.

—

Borie ne serait-ce pas métairie (XLIV).

Borie, boriage, *borde*, borderie (dans les langues du *Midi*) veulent dire maison des champs (La Coussière, XLIV, 258).

Et dans l'*Est* de la France, *Borde* était le nom générique donné aux habitations communes aux lépreux :

On appelait *bordes*, écrit Lepage, *Diction. topogr. de la Meurthe*, des baraques isolées, en planches, dont on se servait pour placer les lépreux avant de les enfermer dans les hôpitaux ; plus tard, on appliqua ce nom aux léproseries elles-mêmes.

A. S.. E.

—

Entrées gratuites (L, 62, 326). — Que Sir Graph se reporte à l'*Histoire de la Vie et des Ouvrages de Molière*, de M. J. Taschereau, 3e édit. Hetzel, 1844, page 69, et à *Molière son Théâtre et son Ménage* par Eug. Noël, 3e édit. Bécus, 1880, page 132. Il y trouvera des renseignements curieux sur les difficultés qu'eut Molière avec les mousquetaires, les gardes du corps, les gendarmes, les chevau-légers, qui tous les soirs, emplissaient gratuitement son parterre, de leurs tumultueuses et colossales personnes.

C. ROCHE.

La plantation des arbres (L, 174, 317). — Non, il n'existe pas de décret, mais, ce qui est plus fort, il existe des usages dits locaux d'abord, que l'on ne trouve que dans des ouvrages spéciaux, et la loi ensuite que l'on trouve dans le code civil, art. 671, 672 et 673.

Pour les plantations, l'art. 671 dudit code civil (modifié par la loi de 1881) s'exprime ainsi :

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les *réglements* particuliers actuellement existants, ou par *des usages constants et reconnus*, et, à défaut de réglements et d'usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages, pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

La loi ne fait donc plus que deux distinctions, quelle que soit l'essence des arbres employés aux plantations : ou ils auront moins de deux mètres, ou bien ils dépasseront cette hauteur.

Il s'ensuit que les haies vives, qui n'atteignent généralement pas deux mètres de hauteur, seront plantées à cinquante centimètres du voisin : quant aux arbres fruitiers ou autres, présentant un certain développement et dépassant deux mètres en hauteur, leur pied sera planté à deux mètres de l'héritage du voisin.

Avant 1881, il n'en était pas ainsi : pour la distance à observer, on tenait compte de la nature de l'arbre sans se préoccuper que l'arbrisseau planté restait inoffensif pendant un certain nombre d'années.

Le texte nouveau de l'art. 671 est beaucoup plus clair et coupe court à tout commentaire.

Mais cette règle ne doit pas s'appliquer aux espaliers. En effet, le deuxième alinéa de l'art 671 s'exprime ainsi :

« Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire a seul le droit d'y appuyer ses espaliers ».

Reste un point important à examiner, c'est de savoir comment se mesure la distance pour effectuer les plantations.

Voici : La limite divisoire étant déterminée exactement, les distances de 0,^{m}50 et de 2 mètres, se prennent à partir de cette limite jusqu'au centre du pied de l'arbuste ou de l'arbre.

Et dans le cas où les arbustes et arbrisseaux ne sont pas plantés à la distance légale, l'art 672 (modifié par la loi du 20 août 1881) pose les règles à suivre :

Art. 672. — Le voisin peut exiger que les arbres, arbustes et arbrisseaux, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination de père de famille, ou prescription trentenaire.

Si les arbres meurent, ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.

Ainsi, la loi actuelle n'exige pas l'arrachage des arbres plantés à une distance moindre de deux mètres, mais seulement leur réduction à une hauteur de deux mètres : le propriétaire peut bien les arracher, mais il est des cas où la réduction à la hauteur légale suffit pour les conserver.

Mais, demandera-t-on, la loi fixant une hauteur invariable de deux mètres, doit-on, tous les ans, exécuter la réduction de la végétation annuelle à cette hauteur légale ?

Il semble qu'en droit cela doit être exigé, bien que cela paraisse un peu draconien : toutefois, comme la loi est muette, il y a lieu d'interprétation dans chaque cas particulier, soit qu'il s'agisse d'arbres fruitiers, forestiers ou d'agrément.

Le seul cas où l'arbre doit être arraché, c'est lorsqu'il a été planté à une distance moindre que la distance légale ou coutumière portée par les nouveaux articles et que ladite plantation ait été effectuée depuis leur promulgation.

Enfin, nous complétons cette note par l'art. 673 (modifié par la loi de 1881) :

Art. 673. — Celui sur la propriété duquel avancent les branches du voisin, peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines qui avancent sur son héritage, il a le droit de les y couper lui-même.

Le droit de couper les racines ou de faire couper les branches est imprescriptible.

En sorte que tout propriétaire peut ne pas vouloir supporter la servitude de branches occupant son terrain, même lorsque les arbres qui les portent sont

placés à la distance légale ; il y a donc lieu de les couper à l'aplomb de la limite divisoire, et ce soin incombe au propriétaire de l'arbre. Pour les fruits tombés naturellement de ces arbres, il n'y a pas de doute, s'il y a servitude, il doit y avoir profit. Pour les racines, c'est le propriétaire lésé qui doit en faire la coupe, parce que le voisin ne peut venir faire des entreprises chez celui-là et qu'il ne peut savoir bien exactement quel est le dommage qu'il porte au voisin.

Mais existe-t-il un usage local ou quelque règlement précisément sur le lieu où peut se trouver le litige en semblable matière ?

Comme les usages dits locaux sont très nombreux en France et qu'ils varient, pour ainsi dire, dans chaque canton, voire souvent de commune à commune, nous ne saurions répondre à cette dernière question sans connaître d'avance sur quel point du territoire il faut faire les recherches.

Que le curieux intermédiairiste précise dans un prochain numéro, et immédiatement il sera satisfait. ELIE GIL

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXII à XL ; XLII ; XLIV à XLIX, 129, 429, 537, 770 ; L, 100, 142).

Et la mer montait toujours...

Afin de s'y reconnaître, à marée basse — en 1924 ! — il convient d'écarter dès aujourd'hui : 1° les Poèmes *didactiques*, 2° les ouvrages *burlesques*, 3° les compositions *mnémoniques*, et de ne retenir dans ce genre si compréhensif de la Poétique Curieuse (Peignot) que sept ou huit séries nettement caractérisées :

I *La Poésie gnomique*,
II *La Médecine*,
III *Le Droit*,
IV *L'Histoire et la Géographie*,
V *Les Mathématiques*,
VI *Les Grammaires*,
VII *Les Beaux-Arts et les Arts*,
VIII *Les Miscellanea*.

Entre les auteurs les plus osés : Forget, Durosiers, Pichenot, Montandon, Chavignand, Wauthier, Demoyencourt de Blignieres, Ducros, Leclerc, l'abbé Flèches de Mazade, Lancelot, le P. Buffier, j'en passe et des meilleurs : ils sont légion, ces bâtards du Parnasse ! Je ne voudrais décourager personne, car le nombre de mes fiches n'a pas encore dépassé sept cents, mais quand la bibliographie n'est pas en jeu, à partir de 1770 surtout, un choix s'impose : l'esprit et la manière ont disparu. Voici quelques numéros à titre de contribution, et dans l'ordre :

1° *Catéchisme en vers sur les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie...* (par Me Dupuy, chanoine de Saint-Jacques de l'hôpital de Paris). A Dijon, chez Claude Michard, imprimeur et marchand libraire au dessus de la place Saint-Jean l'Evangéliste, 1696, in-32 :

La Quenclomachie ou l'Histoire de la Constitution Unigenitus.. Amsterdam, 1741 ; in-12 ;

Petit sommaire de la doctrine chrétienne, mis en vers françois avec les hymnes et odes spirituelles qu'on chante devant et après la leçon d'icelle par Michel Coyssard S. J. Lyon, Jean Pillehotte, 1591, in-8° ;

Réflexions ou sentences et Maximes morales de M. le Duc de la Rochefoucauld mises en vers par M. Boucher, Paris 1684, in-12 ;

Méditation sur chacun des chapitres du *Livre des pensées consolantes* de saint François de Sales, par P. Roussel, Bar-le-Duc, 1886, grand in-16 ;

La Civilité de Jean Sulpice. imitée en français par Pierre Broë, 1552 ;

Les *Méditations* de saint Augustin, mises en vers françois par Pierre Tamisier, Lyon, 1587, in-12.

Les 101 propositions du P. Quesnel, mises en vers par l'abbé Galabert, Arras, 1901, in-8°.

*
* *

2° *L'Art d'être heureux ou l'Origine de la gale*, par M-N C***, Paris 1817, in-8°.

Condyles du fémur, vous leur donnez attache :
Et toi, calcaneum, songe à remplir ta tâche,
Quand tu vois accourir par de graisseux sentiers
Les tendons réunis de ces muscles altiers...

Myologia heroico carmine expressa, par Spon, correspondant de Guy Patin *in* Biblª Anatomica, publiée à Genève en 1680 par Leclerc et Manget ;

Le Lombric terrestre, vulgairement appelé Ver de terre, huit couplets avec notes par J. Charrin, Paris, 1852, in-8°.

L'Ecole de Salerne en vers burlesques, Elzévir, 1651, in-12.

De morbis venereis... Parisiis, 1847, in-4°.

Histoire naturelle en vers, par un membre de plusieurs sociétés savantes, petit in-12, Lyon 1883;

Diagnose des Zoophytes et des Cœlenterés par le Dr T. Prat, Toulon, 1886, in-8°;

Décades de la description des animaux, par Barthélemy Aneau. Lyon, 1549, in-8°.

La Fistule... conseils aux gens atteints de cette triste maladie, par un fistuleux E.-L. Desnost, salle Cochin, n° 5 Paris, 1856, in-8°.

Et bien avant *La Plombéide*, le poème manuscrit du sous-préfet d'Agenis:

L'Odontotechnie, ou l'art du Dentiste, poème en 4 chants, par J. Marmont, chirurgien dentiste, Paris, 1824, in-8°;

Des dents d'un fier dragon Cadmus semant la terre
Inventa — le premier — la science den — taire.

Voltaire devait se souvenir qu'Esculape est fils d'Apollon; à plusieurs reprises, il a sacrifié à la Muse de Gerberon et de Quillet:

Il vous prenait très galamment
Un morceau du C... du pauvre homme
Et puis au nez très proprement
Vous l'ajustait — si bien qu'en somme
Etc., etc

Après la *Greffe animale*, Cf. Le *Chyle*, le *Procès*, le *Moka*.

(*Mélanges littéraires* XVIII, 28). De même, Victor Hugo, (*Les Quatre Vents de l'Esprit*). JACQUES SAINTIX.

—

Arbres de la liberté encore existants (XLIII; XLIV; XLIX, 607, 772, 858, 916; L, 24, 125). — En Seine-et-Oise, à Bennecourt, canton de Bonnière, non loin du fleuve, sur une petite place qui sépare les deux hameaux de Tripleval et de Cachalos, à côté d'une croix soutenue d'un piédestal bâti, existe un arbre de la liberté planté en 1848. C'est un orme d'une vigueur telle que les racines, soulevant le massif de maçonnerie, ont fait pencher le dé de pierre et s'incliner la croix de fer. ANATOLE PAUTRE.

—

Procès aux animaux (XLIII à XLVII). — C. B. Warée, dans ses *Curiosités judiciaires*, consacre deux pages aux « Procès condamnations, excommunications contre des animaux », p. 440-443. Ayrault. *Des procès faits aux cadavres, aux bêtes brutes*, etc. Angers, 1591, in-4°; Em. Agnel, *Procès contre les animaux*, 1858, br. in-8°. A consulter aussi: Ludovic Lalanne, *Curiosités des Traditions*, Paris; Delahays, in-16, p. 429. LOUIS CALENDINI.

*
* *

Par sa parole et son excommunication, saint Bernard fit mourir une incroyable quantité de mouches qui étaient dans son église de Foigny avant qu'elle fût dédiée. Mgr. Guérin *Petits Bolland*. t. IX, p. 63. L. C. DE LA M.

—

Fer de cheval dans les églises (L, 340). — Dans un petit volume intéressant, la *Chronique des rues*, à la page 167, M. Edmond Beaurepaire a donné une explication qui satisfera peut-être E. Grave:

C'était, dit-il, un vieil usage, lorsqu'on entreprenait un voyage, d'invoquer pour son succès l'assistance de saint Martin. Pour témoigner de son invocation, on attachait un fer de cheval à l'un des battants de la porte principale de l'église, et pour que le saint protégeât le voyageur et sa monture, on faisait rougir au feu du *fèvre*, la clef de sa chapelle, et on en marquait l'animal. Il en était de même, d'après Grégoire de Tours, quand les chevaux avaient des maladies, ou, simplement, pour les préserver d'accidents.

A propos de cet ouvrage de M. E. B., pourrait-on savoir quand paraîtra la deuxième série annoncée plusieurs fois par le libraire Sevin et toujours ajournée? C. D.

*
* *

Dans l'église romane de Cunault près Saumur (M.-et-L.) le chapiteau d'un pilier du transept nord est décoré d'une série de fers à cheval disposés en feuilles d'acanthe, reconnaissables à leurs clous et à la forme très spéciale du fer à cheval à cette époque. LÉDA.

*
* *

On sait que le sanctuaire de saint Martin de Tours a été le centre de la vie religieuse en Gaule. Les barbares pèlerins du VIe siècle venaient visiter le tombeau de saint Martin, et pendant tout le moyen âge se manifesta la dévotion au saint; les chevaliers, avant de partir pour un long voyage, clouaient à la porte de l'église un fer à cheval en l'honneur de saint Martin. (Cf. Mâle, *L'art religieux au XIIIe siècle en France*, Paris, 1898).

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Les servantes dans l'ancienne famille française (L, 332). — S'il est permis de répondre à côté, je conseillerai

à notre confrère S. de regarder ce qui se passe encore actuellement en Espagne où la jeune fille — puis la jeune femme — à quelques exceptions près, sont au même degré que les jeunes femmes françaises au XVIIe siècle.

Une jeune espagnole de bonne famille entre au couvent où elle n'apprend guère qu'à réciter le rosaire et à faire quelques travaux à l'aiguille. Rentrée dans sa famille, elle se croirait déshonorée si elle s'occupait de quelque soin intérieur. Veut-elle sortir, elle est immédiatement flanquée de la suivante qui, soit dit en passant, est bien le meilleur porte-lettres que puisse rencontrer un galant.

Dans de telles conditions, la servante si elle est une fine mouche — et neuf fois sur dix, comme intelligence et débrouillage, elle rendrait des points à sa maîtresse — la servante, dis-je, prend sur le faible cerveau de la jeune fille ou de la jeune femme une autorité indiscutable. Elle commence par donner des avis ; bientôt elle commande.

Que l'on veuille bien se reporter à notre théâtre du XVIIe siècle. Les jeunes maîtresses ne sont que de pauvres « dindes » effarouchées. Dorine, Lisette, Martine, Nérine tiennent le haut du pavé. Il ne s'agit donc ni d'esclave, ni d'amie. Il s'agit d'une débrouillarde et d'une rouée dont on ne peut plus se passer. H. LYONNET.

—

La Patte de chat (XLIX, 790, 938, 994, L. 99). — La réponse de notre collègue Ave est inexacte. La Patte de chat n'a jamais été dans la partie du boulevard de Courcelles avoisinant la rue Fournial et la rue Chazelles.

Enfant j'ai habité par là, il y a 36 ans. La Patte de chat n'existait plus. Mais son souvenir vivait encore très bien. On disait alors qu'elle avait été sur le boulevard de Courcelles, à peu près à la hauteur de la rotonde du parc Monceau, à l'endroit où les rues de Prony, de Thann, Legendre et de Phalsbourg débouchent sur le boulevard.

L'anecdote que notre collaborateur Soulget raconte a eu lieu en mars 1891 (elle est rapportée dans la *France Sociale et Politique* par A. Hamon, p. 568, année 1891). Il s'agit de M. Pruvost qui laissait à la ville de Paris près d'un million. Ce tenancier millionnaire était-il un des propriétaires de la Patte de chat ? Je ne me rappelle pas le fait, et dans le livre en question, il n'est pas indiqué qu'il s'agisse de la Patte de chat. AN DEN.

*
* *

Bien qu'il ne s'agisse pas ici d'une question historique passionnante, je crois devoir néanmoins rectifier, ou plutôt compléter, les renseignements déjà fournis, en faisant connaître que la *Patte de chat* était située à l'ancien n° 52 du boulevard de Courcelles (précédemment boulevard Monceau, 62), c'est-à-dire sur la partie actuelle du boulevard comprise entre l'avenue de Villiers et la rue de Tharn.

Contrairement à ce qui a été dit, cette maison, qui jouissait d'une réputation spéciale, rapportait de gros bénéfices, et cela est si vrai, que le Sr Pruvot, Aimé, mari de la dernière tenancière, a pu, dans les conditions que nous indiquerons plus loin, léguer près d'un million à la ville de Paris.

Quant à la femme Pruvot, c'était, comme la plupart de ses « collègues », une solide gaillarde n'ayant pas froid aux yeux, qui expulsait elle-même les clients trop bruyants, en les menaçant, au besoin, de faire appel à « un réfugié polonais » et à « un décoré de Juillet », qu'elle tenait en réserve pour lui prêter main-forte, le cas échant.

La *Patte de chat* était, contrairement à l'usage, divisée en salons spéciaux où les diverses catégories de clients ne se mélangeaient pas. Il y avait, notamment, un salon particulier à l'usage des décorés alors moins nombreux qu'aujourd'hui.

Une des pensionnaires de cette maison hospitalière est devenue l'épouse légitime d'un homme célèbre, et, comme elle avait l'habitude des « Salons », son avatar a passé inaperçu.

Une autre, montée en grade depuis, et devenue à son tour *dame de maison*, c'est-à-dire patronne de lupanar, vit aujourd'hui, grâce à « sa conduite et à son esprit d'ordre et d'économie » retirée des « affaires » après fortune faite. Elle occupe un appartement des plus luxueux dans un riche quartier de Paris, appartement qu'elle a choisi spécialement parce qu'il est situé juste en face du banc sur lequel la police

des mœurs l'a « cueillie » pour la première fois, il y a une cinquantaine d'années. Cette « honorable » douairière avait, d'ailleurs, de puissantes relations, car elle a marié son unique héritière à un assez haut personnage, et c'est elle, je crois, qui a fourni à Guy de Maupassant les éléments de la *Maison Tellier*.

En ce qui concerne plus particulièrement Pruvot, Aimé, il est décédé le 26 juillet 1890 « en sa maison de campagne » à Solesmes (Nord), après avoir fait un testament aux termes duquel il laissait à la ville de Paris, près d'un million, pour la création d'un asile de nuit avec fourneau dans le XVIIe arrondissement, sous la condition que cet asile porterait son nom.

Le Conseil municipal, sur le rapport de M. Bompard, décida, le 27 mars 1891, d'accepter ledit legs sous bénéfice d'inventaire, et, après transaction avec la famille, il fut entendu que le nom du donateur ne figurerait pas à l'extérieur de l'asile, mais serait inscrit sur une plaque commémorative à l'intérieur.

Au surplus, ne soyons pas sévères pour la mémoire de Pruvot qui, mû par un sentiment de vanité peut-être, n'en a pas moins voulu faire bénéficier les malheureux d'une fortune acquise d'une façon immorale.

Combien de personnages solennels et corrects, jouissant de l'estime publique, se sont enrichis personnellement, sans penser aux pauvres, en commanditant des « confrères » de Pruvot ou en leur louant, moyennant un loyer écrasant, des immeubles qu'ils savaient devoir être affectés à la débauche ; ce qui ne les empêchait d'ailleurs pas de s'indigner contre la traite des blanches et de jeter l'anathème sur la police qui tolère ce que la morale réprouve !

EUGÈNE GRÉCOURT.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Talma, poète. — Talma étant mort le 19 octobre 1826, ses costumes, puis les objets d'art (tableaux, dessins et gravures) de son cabinet, furent vendus le 22 mars suivant ; les 26, 27 et 28 mars, ce fut le tour de son mobilier ; enfin l'adjudication de ses livres commença le 17 avril, à onze heures du matin, dans sa maison, rue de la Tour des Dames, n° 9, et donna lieu à huit vacations. Les Sciences et Arts étaient représentés par 101 numéros ; les Belles-Lettres par 171 et l'Histoire par 351.

Un exemplaire sur papier vélin de l'*Odontotechnie ou l'Art du Dentiste*, poëme par M. Marmont, publié en 1825, rappelait la première profession de l'artiste ; pour l'Art dramatique, il fournissait seulement 44 articles dont un, il est vrai, détaillé par lots, comprenait de nombreuses « tragédies et comédies anciennes et modernes, la plupart jouées au Théâtre-Français ».

On trouve dans le catalogue de la bibliothèque de Talma une importante série de voyages, 40 volumes du *Journal de Paris*, un exemplaire, relié en maroquin rouge, du Plan de Paris de 1739, dit plan de Turgot, mais peu de livres concernant l'histoire du Théâtre-Français. Si les *Recherches sur les Théâtres de France*, par Godard de Beauchamps, y figurent, on n'y voit ni les ouvrages des frères Parfaict, ni ceux du chevalier de Mouhy.

Nous avons eu entre les mains plusieurs livres provenant de cette bibliothèque et reconnaissables à un envoi, à une reliure emblématique ou à cette inscription frappée en lettres dorées sur le plat : Mr TALMA. Un de ces volumes contenait une épître assez médiocre comme facture, mais intéressante pour l'hommage qu'elle rend, pour le renseignement qu'elle fournit.

Delrieu, dont trois tragédies et une comédie furent représentées au Théâtre-Français, obtint, en 1808, un grand succès avec *Artaxerce*, joué 22 fois dans sa nouveauté. Suivant les conseils de Talma, il fit, en 1826, de nombreux changements à cette tragédie en vue d'une reprise dans laquelle Talma aurait tenu le rôle d'Artaban créé par Saint-Prix. Delrieu offrit à son « ami Talma » un exemplaire d'*Artaxerce* corrigé à la main et accompagné d'une Epître manuscrite dans laquelle il lui disait :

De ton zèle éclairé que je te remercie !
De mon sage censeur, j'écoutai les avis.
Je suis heureux et fier de les avoir suivis.
Ta raison m'inspirait ; et ma plume docile
De ta bouche a souvent reçu le vers facile.
Ta modestie en vain s'attache à contester
Ce fait : j'en suis témoin et j'aime à l'attester.
Oui, Talma ! du génie éloquent interprète !

Tu mérites encor le beau nom de poëte !
De cette vérité j'ai le garant certain.
Riche de ton talent, épuré par ta main,
Artaxerce aujourd'hui te doit un nouvel être.
Enseveli dix ans Artaban va renaître ;
Et, fier de tes conseils, de la nuit du tombeau,
S'élève, sous tes traits, plus brillant et plus beau.

Après la mort de Talma, *Artaxerce* fut repris le 7 mars 1827, avec Desmousseaux, dans le rôle d'Artaban. Une nouvelle édition, revue, corrigée et conforme à la représentation, publiée à cette occasion donne l'*Epître à Talma*, mais elle est modifiée et ne contient plus les vers ci-dessus. C.

—

La France et le Vatican en 1818. Lettre inédite du comte Portalis. — Voici une lettre du comte Portalis, le fils d'un des principaux rédacteurs du *Code civil* et l'un des négociateurs du Concordat. Elle est écrite de Rome où il était en mission, pour essayer de faire aboutir un nouveau Concordat dont les bases avaient été repoussées par les Chambres en 1817. Il est assez curieux de voir que, d'après Portalis les libéraux de la Restauration — les *rouges* d'alors — voulaient déjà enlever aux prêtres toute ingérence dans la vie civile. Portalis va même plus loin : ils accusent les mêmes libéraux de poursuivre la destruction de tout sentiment religieux.

La lettre se continue par de courtes remarques sur l'esprit de la cour pontificale. C'est le cas de le dire : l'histoire est un perpétuel renouvellement.

Quoique je vous aie écrit par le dernier courrier, mon cher maître, je ne veux pas laisser partir celui-ci sans vous remercier de votre nouvelle lettre. C'est un bienfait de plus, mais il ne peut ajouter à ma reconnaissance et à mon attachement pour vous. Je commence à croire que je vaux quelque chose en voyant ce que vous m'estimez. Il serait vraiment à désirer que l'on eût autant de facilité à faire le bien qu'on en a à prévoir le mal, le mal à venir. Il y aurait alors du remède et je déjouerais de tout mon cœur les calculs de ma prévoyance. J'ai peur que nous ne soyons dans un cercle vicieux. On ne veut rien faire pour le clergé, parce qu'il est ultramontain, et il continuera d'être ultramontain parce qu'on ne fera rien pour lui. Il faudrait pourtant sortir de là et intéresser le sacerdoce catholique au nouvel ordre de choses. Bonaparte en avait senti la nécessité, quoiqu'il ne fût pas partial pour les prêtres et il n'y avait pas mal réussi. On peut aisément lier à un régime constitutionnel une église nationale qui a ses maximes propres et qui fait un corps à part, mais si l'on veut qu'elle tienne à ses maximes, il faut que ses maximes lui profitent et qu'on s'en serve pour elle et non contre elle. Il ne faut pas l'associer au nom de ses libertés, il ne faut pas conclure de la liberté des cultes à l'égalité de tous les cultes et de la tolérance civile à l'indifférence religieuse ou à l'abolition de tout principe religieux. Or, il y a de cette tendance là au fond du cœur de nos libéraux. Dieu fasse que leur règne n'arrive pas ; c'est ce que je lui demande tous les jours. Je désire de tout mon cœur, vous n'en doutez pas, que ma mission ait un bon résultat, mais je dois toujours répéter que je le souhaite bien plus que je ne l'espère. Ici on s'occupe de soi plus que de la conservation de la Religion en France. Les hommes religieux, par principe même de Religion, mettent les intérêts du Saint-Siège avant tout : c'est la doctrine locale. Les hommes qui ne le sont pas pensent de même : c'est le conseil de leur intérêt personnel. A Paris on n'est préoccupé que de la crainte d'être accusé de regarder en arrière, de n'être pas assez fidèle aux principes de notre droit public national, assez soigneux des prérogatives de la puissance législative, assez appliqué à maintenir la sécularisation de toutes choses et à écarter les prêtres de toute participation aux affaires civiles. Il est difficile de s'entendre en partant de points si opposés, cependant j'accepte avec joie l'augure favorable qui est contenue dans votre lettre et je me livre presque sans réserve à votre aimable optimisme. Sans doute nous avons beaucoup gagné, nous sommes sur un bon terrain, mais il faut nous y maintenir. Les Israëlites édifiaient le second temple en tenant la truelle d'une main et l'épée de l'autre. Au reste nous perdons ici, depuis dix jours, notre temps en d'interminables fêtes. Le Roi de Naples y est venu chercher son frère le roi Charles IV, Rome s'est ébranlée jusque dans ses fondements pour le bien recevoir.

. . . . . .

Je vous prie d'agréer l'assurance de mon inviolable et respectueux attachement.

Votre affectionné disciple
Le Cte Portalis

à Rome ce 6 novembre 1818.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

L^e Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Octobre 1904.

40e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1054 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Des vers de Dumas père à retrouver. — Un intermédiairiste, au courant des romantiques, pourrait-il me citer les vers qu'Alexandre Dumas père écrivit en marge de l'exemplaire de Ronsard donné par Sainte-Beuve à Victor Hugo ? (Je n'ai pas sous la main le livre d'Asselineau). Il a dû parler de ces vers, s'il m'en souvient bien. Ego.

—

Correspondance originale de Benaben. — Benaben, ancien oratorien devenu fougueux révolutionnaire, fut nommé par l'Administration du département de Maine-et-Loire (alors Mayenne-et-Loire), commissaire civil près les armées républicaines opérant contre les Vendéens ; il a fait imprimer le rapport de sa mission et a laissé une correspondance assez copieuse, sur le même sujet. Le tout a été publié dans la *Revue de la Révolution*, de M. Gustave Bord, années 1884 à 1886. Ces documents ne manquent pas d'intérêt ; mais, par suite de circonstances et d'incidents absolument étrangers à la Revue qui les a publiés, leur importance historique gagnerait considérablement, si on pouvait confronter l'imprimé avec les originaux eux-mêmes.

Une note du *copiste* de ces documents annonce qu'une partie, tout au moins, existait encore, au moment de leur publication, entre les mains d'une dame G... de Bordeaux. Serait-il possible d'avoir communication de ces originaux ? Quelque confrère pourrait-il me dire où ils sont aujourd'hui ?

H. Baguenier Desormeaux.

—

Camille Selden, livre sur Henri Heine. — Peut-on fournir des renseignements sur Camille Selden, (v. l'*Intermédiaire* du 20 février 1902, col. 241) qui a publié un livre sur H. Heine et qui était autrefois professeur à Rouen ? Vit-elle encore ? Où ? L.

—

Le serment maçonnique. — Sans entrer dans la polémique des partis et au seul point de vue documentaire et historique, peut-on demander quelle est la formule du serment maçonnique, si cette formule n'est pas secrète, et même si elle est secrète ? E F.

—

Le lieu des exécutions à Paris. — L'on en connaît plusieurs, place de Grève, place de la Révolution, place du Trône renversé, barrière Saint-Jacques, place de la Roquette. Un confrère bien ferré sur l'histoire de Paris pourrait-il faire suivre ces noms de places de quelques dates ? Ainsi, je désirerais savoir où l'on exécutait le 9 brumaire an V — 30 octobre 1796. Faute d'un petit tableau chronologique, je l'ignore encore.

H. L.

Voir *Intermédiaire* XLIV, XLV, XLVI.

L'écharpe de Camille Desmoulins. — Le savant baron de Girardot possédait l'écharpe de ce conventionnel et plusieurs objets de toilette ayant appartenu à Lucile, sa femme, lesquels ont été vendus au mois de juin 1879, par les soins de M. Etienne Charavay. Connaît-on les acquéreurs de ces reliques ?

PAUL PINSON.

—

Tentative de fusion du Parti royaliste au mois d'octobre 1863. — Le 11 octobre 1863, le comte de Locmaria écrivait à un membre du Comité royaliste :

La mesure que je propose ne doit être connue, qu'au moment où il sera possible de l'expliquer, car le parti royaliste, qui acquerrait tant de force par la fusion, a dans son sein un homme habile à profiter des moindres indiscrétions, à s'en faire une arme contre ceux qui devraient être considérés par lui comme des amis, et qu'il traite comme des obstacles, dans l'intérêt de *sa domination ou de ses spéculations commerciales.*

Quel est le personnage auquel fait allusion le comte de Locmaria ?

Ce projet de fusion fut-il sérieux ?

ARM. D.

—

Armoiries à déterminer : d'or à la fasce de sable. — Sur un joli ex-libris du XVIIIe siècle : *d'or à la fasce de sable chargée de trois sabots ou souliers d'argent, accompagnée de trois membres d'aigle ou de griffon au naturel, 2 et 1.* MASNY.

—

Un hôtel de la rue de la Verrerie.

« Le dauphin, qui depuis fut Charles VII, y avait eu son hôtel ; c'est là que dans la nuit du 28 au 29 mai 1418, après la trahison de Perrinet Leclerc, Tanneguy Duchatel était venu l'arracher de son lit pour l'emporter à la Bastille ».

(*La Cité*, Bulletin de la société historique et archéologique du IVe arrondissement de Paris, n° 11 — : *la Rue de la Verrerie*, signé A. Demmler).

Le comité de direction de cette société n'a certainement pas accueilli à la légère la communication de M. Demmler, et par le fait même de l'avoir publiée dans son bulletin, il lui a donné un caractère d'autorité.

Donc nous devons croire que le Dauphin, qui depuis fut Charles VII, a eu un hôtel rue de la Verrerie ; mais où se trouvait cet hôtel ? NOTHING.

Le grenier de Béranger. — Le grenier qui inspira la chanson célèbre existerait toujours, au 50 de la rue de Bondy. M. Eugène Baillet, témoin véridique, tient de Béranger lui-même que la mansarde qu'on aperçoit encore en cet endroit est celle où il chanta Lisette.

Mais son biographe Paul Boiteau indique comme maison du grenier, celle dans la même rue portant, en 1861, le n° 98.

La version de M. Eugène Baillet est solide, mais d'où vient que Paul Boiteau, si précis, a pu s'égarer ? Sait-on d'autres témoignages directs qui expliqueraient cette contradiction ?

Y.

—

Balagny. — Je possède la lithographie d'un portrait peint par Weber, avec la mention suivante : *Balagny*, (*Jean de Montluc, seigneur de*) 31 mai 1594. Maréchal de France, † 1603.

Peut-on me dire s'il y a relation entre ce personnage et la famille Rossignol de Balagny, sur laquelle M. le comte de Bony de Lavergne a fourni quelques renseignements dans l'*Intermédiaire* (XLV, 855) ? IAPHET.

—

Bernot de Charaut. — Dans l'*Intermédiaire* du 30 août 1904, notre collaborateur Pila cite, dans son article sur les anthropophages français, un nommé Bernot de Charaut, bailli de Sancerre en 1685. Ne serait-ce pas Bernot de Charant ? Si oui, je serais fort heureux de connaître sa descendance. P. DE M.

—

Comtesse de Genlis. — M. Olivier Besnard étant à Paris en 1824, où son fils, qui devint plus tard officier de marine, était à l'Ecole Polytechnique, acheta des meubles ayant appartenu à Mme la Duchesse d'Angoulême ; l'un d'eux renfermait un album de soixante-dix feuilles de plantes peintes à l'aquarelle par Mme la comtesse de Genlis. Connaît-on d'autres peintures d'elle ; ont-elles de la valeur ?

F. P. MAC REBO.

—

Madame Huyghens. — Madame Huyghens, née Lowendahl et petite-fille du comte de Charolais, se réfugia en France (1810) avec deux de ses enfants, à la suite de dissentiments avec son mari, ministre du roi Louis Bonaparte à

Cassel. La postérité de cette dame d'honneur de la reine Hortense existe-t-elle encore aujourd'hui ? H. DE W.

—

Mademoiselle Legallois. — Le maréchal marquis de Lauriston, grand-veneur et ministre d'Etat, mourut subitement le 10 juin 1828, dans la chambre à coucher de Mlle Legallois, danseuse à l'Opéra, et non pas exactement « dans les bras de la Religion », comme le dit le *Moniteur* du lendemain.

Cette phrase malheureuse et célèbre, qui valut un surnom à Mlle Legallois, est tout ce que je connais de l'anecdote. Que sait-on de plus sur la petite danseuse chez qui M. de Lauriston commit l'indiscrétion de trépasser ? ***.

—

M. de S. B. — Dans les tomes V et VI des *Documents inédits* qu'il publiait avec sa très regrettée *Revue de la Révolution*, M. Gustave Bord donne une *Correspondance du général Turreau*.

Je désirerais savoir quel est le correspondant du général désigné sous les initiales « de S. B .. ». Je serais reconnaissant à l'intermédiairiste qui voudrait bien, avec le nom, donner quelques détails sur le personnage.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Ouvrages sur le Tintoret. — En dehors des livres de Ridolfi et de Zabeo, indiqués par la Bibliographie biographique d'Œttinger, pourrait-on me faire connaître d'autres ouvrages concernant le Tintoret et la vie de ce grand peintre ?

MALATESTA.

—

Vrain-Lucas. — Qu'est devenu le célèbre mystificateur après le procès Michel Chasles ?

Quelle est la date de sa mort ? S.

—

L'aigle de Prusse dans les armes d'une famille. — Je possède les lettres de noblesse conférées en 1796, à un capitaine du régiment de Manstein, nommé Louis de Bertram, par Frédéric-Guillaume II.

Les armoiries figurant dans ces lettres peuvent se lire ainsi : *coupé ; au 1 : d'azur, à l'aigle de Prusse, issant du coupé ; au 2 : losangé d'or et de sable.*

Je poserai à leur sujet deux questions :

1° L'aigle de Prusse étant de sable, ces armoiries ne contiennent-elles pas une dérogation aux règles héraldiques ? Ce qui peut paraître singulier venant d'une cour allemande où ces règles semblent mieux observées qu'ailleurs.

2° Le fait de faire figurer dans les armes d'une famille une pièce de son blason n'est-il pas rare chez un prince et n'est ce pas une faveur particulière ?

X.

—

La véritable « Edition princeps » des œuvres du chevalier de Boufflers. — Cette édition, ne serait elle point celle-ci : *Œuvres du chevalier de Boufflers* A La Haye, chez Detune libraire, 1781, petit in-12 de 144 pages ? Elle est moins complète et aussi moins élégamment imprimée que la jolie petite édition Cazin. *A Genève* [Paris], 1782, 168 pages. Dans ces deux éditions, les pièces sont disposées dans un ordre identique : l'une a dû, nécessairement, servir de modèle à l'autre. Mais l'édit. Cazin renferme, en plus, ajouté à la fin, le petit poème en sept chants : *Caquet-Bonbec, la poule à ma tante*, lequel n'est pas de Boufflers et que l'Editeur n'a placé là (dit une note) que pour que le volume soit aussi gros que les autres de la même collection.

Le *Manuel* de Brunet ne mentionne pas ces deux premières petites éditions.

En connaitrait-on d'autres qui leur soient antérieures de date ?

ULRIC R.-D.

—

« Pathelin ». Sainte-Beuve. — Parmi les livres de Sainte-Beuve, vendus peu de temps après sa mort, il y avait un exemplaire de la *Farce de Pathelin*, édition de Génin, 1854, que Sainte-Beuve avait annoté sur les marges, au crayon et à la plume. Qui sait ce que ce précieux exemplaire de *Pathelin* est devenu ? A moins que je ne me trompe, les notes de Sainte-Beuve restent inédites. R. T. H.

—

Bibliothèque du baron de Guerne. — M. le baron de Guerne, ancien maire de Douai, possédait une bibliothèque riche en ouvrages précieux dans tous les genres, mais il s'était attaché principalement à ceux imprimés à Douai. Sait-on si cette

bibliothèque a été conservée par ses héritiers, ou si elle a été livrée aux enchères ?

P. Sinpon.

—

Les verbes en eler, eter. — Sans entrer dans des considérations linguistiques trop complexes, on peut rappeler ici que notre langue, dans la refonte de la conjugaison, a ramené les formes du verbe à un type de radical emprunté tantôt aux formes fortes comme je *dois*, tantôt aux formes faibles comme je *cèle*.

Lorque la voyelle accentuée du radical était un *e* libre, la forme faible le conservait. Sans donc se perdre dans les profondeurs de la philosophie du langage, on peut dire que si des pluriels comme *appelons*, *épelons* et même *jetons* pouvaient se prononcer : *applons*, *éplons* et même *jtons*, il ne pouvait en être de même au singulier du temps auquel ils appartiennent, ce qui aurait abouti à *j'apple*, *j'eple* et surtout *je jte*.

La simple loi du moindre effort a donc amené l'accentuation de l'*e* muet du radical à quatre personnes du présent de l'indicatif et du subjonctif, au futur et au conditionnel.

Mais au lieu d'écrire, dans ces différents cas, en employant l'accent comme on l'a fait pour *acheter*, *becqueter*, *bourreler*, *celer*, *colleter*, *épousseter*, *écarteler*, *geler*, *harceler*, *marteler*, *modeler*, *peler*, on a pour tous les autres verbes doublé l'*l* ou le *t*.

Il y a là un défaut d'unité que rien ne justifie et qui est une source de difficultés, à une époque où l'orthographe a pris une importance si exagérée. Que de temps perdu qui pourrait être employé plus fructueusement, pour fourrer cette inutilité, entre toutes, dans la tête de nos enfants ! Cette anomalie disparaîtra certainement, mais c'est à l'usage à aller de l'avant.

Dans quel sens nos collaborateurs pensent-ils que devrait se faire la réforme ? En adoptant pour tous les verbes, l'accent grave, système plus logique, mais très exceptionnel jusqu'ici, ou en doublant partout l'*l* ou le *t*, système plus ancien, mais beaucoup plus général, et surtout plus habituel ? Ce serait peut-être préférable comme plus pratique.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il n'y a dans les façons différentes d'écrire actuellement qu'un pur caprice d'orthographe sans l'ombre d'une raison.

Paul Argelès.

—

Le lit de famille. — L'usage était jadis en France de n'avoir qu'un seul lit dans chaque famille, un lit très vaste, large de six pieds ou davantage. Toute la famille y reposait ensemble, les parents, les enfants et même les servantes.

Cet usage existe-t-il encore dans certaines provinces, chez des paysans relativement aisés ? Bien entendu, la question ne porte pas sur les familles tout à fait misérables. S.

—

Les tripes à la mode de Caen de Bourbon-Montmorency-Créqui. — Ce n'est pas un problème très palpitant, mais c'en est un tout de même.

M. Quesnay de Beaurepaire, dans un article du *Gaulois* (27 septembre 1904), passant en revue les bizarreries de la justice sous la Révolution, cite ce trait :

Certain aventurier parisien, ancien marchand de tripes à la mode de Caen, conçut l'ingénieuse pensée de se présenter, au début de l'émigration, comme l'aîné d'une grande maison, naguère dépouillé et séquestré par d'abominables gentilshommes. Cette attitude dans le goût du jour le rendit un moment sympathique et quasi populaire. Peu ferré sur l'Armorial, notre homme accumula sur sa tête les noms et les titres, afin d'augmenter ses chances, et se fit appeler modestement « Bourbon-Montmorency-Créqui ». Inutile d'ajouter qu'il réclamait la *restitution* d'immenses domaines. On l'accueillit à merveille comme une victime ; Mme Rolland, Bailli, Robespierre lui-même, lui prêtèrent leur appui. Puis vint la Terreur. Le tripier alors cessa peu à peu de paraître l'ennemi des nobles à force de faire sonner sa noblesse prétendue. Ses procès civils appelèrent sur lui l'attention malveillante, puis la foudre. Un orateur du club le dénonça, et, finalement, l'aventurier fut guillotiné en sa qualité de plaideur et grâce aux titres dont il s'affublait. J'ai trouvé aux Archives son arrêt de condamnation sous le nom de « Créqui-Montmorency ».

L'intérêt est certainement dans le cas de ce marchand de tripes à la mode de Caen devenu, par la grâce de la tourmente, Créqui-Montmorency. Une chose à côté me frappe : les tripes à la mode de Caen importées à Paris sous la Révolution : je croyais cette importation infiniment postérieure. Les gourmets qui font de l'histoire, qu'en pensent-ils ? Y.

Réponses

—

Le docteur Mathanasius, auteur du « Chef-d'œuvre d'un inconnu » (L, 390). — Le véritable auteur se nommait Hyacinthe Cordonnier, né le 24 septembre 1684, à Orléans, plus connu sous le nom de Thémiseuil de Saint-Hyacinthe. Il était fils de J. J. Cordonnier, écuyer porte-manteau de Monsieur, frère de Louis XIV. Sa mère, une demoiselle de Mauléon, après la mort de son mari survenue en 1701, vint se fixer à Troyes et lui fit achever ses études chez les Oratoriens. Elle fit prendre à son fils le nom de chevalier de Themiseuil et lui obtint, à dix-neuf ans, un brevet d'officier de cavalerie. Fait prisonnier à la bataille d'Hochstett, le jeune officier fut conduit en Hollande. Il revint à Troyes, qu'il quitta définitivement pour aller se fixer en Hollande où il avait contracté des amitiés. Là il se maria avec Mlle de Marconay, fille d'un gentilhomme poitevin réfugié pour cause de religion et se retira en dernier lieu à Genecken, près Bréda, où il mourut en 1746. Le *Chef-d'œuvre d'un inconnu* qu'il mit au jour en 1714 est la chanson populaire des amours de Colin et de Catin qu'il orna d'un commentaire ironique et de tous les prolégomènes dont les savants hollandais accompagnaient alors les éditions des auteurs classiques dont le texte disparaissait sous un déluge de notes. C'était la critique la plus ingénieuse et la plus piquante de l'abus de l'érudition.

Il fut aidé par S'Gravesande, Sallengre, Prosper Marchand, Van Effen et autres littérateurs de son entourage. L'ouvrage fut attribué d'abord à Fontenelle et à La Monnoye ; on n'en connut le véritable auteur que plus tard. Le *Chef-d'œuvre d'un inconnu* eut dans son temps un succès extraordinaire et a été souvent réimprimé avec des augmentations. L'édition la plus complète est celle qu'a publiée P. X. Leschevin, en 1807. Elle comprend 2 volumes qui sont précédés d'une notice de 103 pages sur la vie et les ouvrages de Saint-Hyacinthe. A. Claudin.

—

La tombe de Mirabeau (T. G., 594 ; L, 451). — On a fait des fouilles pour retrouver le cercueil de Mirabeau, au faubourg Saint-Marcel. Sur la foi de témoignages oraux, on croyait, et on croit encore, que Mirabeau a dû y être inhumé.

De cette inhumation il n'existe pas de preuves.

Un document officiel, au contraire, établit que Mirabeau a été transporté à sa sortie du Panthéon, non au cimetière Sainte-Catherine (Clamart), comme le veut la légende, mais au cimetière de Saint-Etienne-du-Mont. Ce document a été trouvé par M. Coyecque, qui a porté le fait à la connaissance de la Commission du Vieux-Paris (Séance du 7 juillet 1904). C'est une lettre adressée à la sœur de Mirabeau.

27 Vendémiaire an VII.

L'Administration du département de la Seine à la citoyenne Lasteyrie du Saillant, rue de Seine, maison Mirabeau.

Pour satisfaire à votre désir de recueillir les restes funéraires du citoyen Riquetti Mirabeau, nous vous autorisons à les faire exhumer du cimetière Etienne du Mont, *où il a été déposé à sa sortie du Panthéon*, à la charge par vous de nous faire connaître le lieu où vous l'aurez fait transporter. Que des membres de l'administration municipale du XIe arrondissement en produisent procès-verbal.

Quant à la remise du cercueil de plomb qui recélait le corps de votre frère, nous vous observons que c'est au ministre des finances à l'ordonner.

Salut et fraternité.
A. Sauzay.

(Archives de l'Hôtel de Ville, n° 636) (*Bibliothèque Parent de Rosan*, manuscrit n° 25).

Ainsi le 17 vendémiaire an VII (18 octobre 1798), le cercueil de Mirabeau était à Saint-Etienne-du-Mont « où, disait la réponse officielle, il avait été déposé à sa sortie du Panthéon ».

Mirabeau, jusqu'à cette date (1798) n'avait donc pas été transporté au cimetière Sainte-Catherine, au faubourg Saint-Marcel.

Voudrait-on soutenir que retiré de Saint-Etienne-du-Mont, madame Lasteyrie du Saillant transporta à Clamart le corps de son frère ?

Faute de documents probants, on ignore si madame de Lasteyrie est venue prendre les restes qu'elle réclamait. Et si elle est venue les prendre, on ignore où elle les a portés. Mais alors qu'elle estimait indécent que son frère fût inhumé à Saint-Etienne-du-Mont, ne l'en aurait-elle sorti que pour

le porter dans un cimetière qui était celui des réprouvés ? C'est totalement inadmissible.

Dans tous les récits qu'on nous fait de la présence de Mirabeau au cimetière Sainte-Catherine (Clamart), il est parlé des souvenirs d'anciens fossoyeurs qui ont vu tout au fond, dans la fosse commune, sa bière en plomb.

Or, deux dossiers découverts, il y a quatre ans, par M. Coyecque, sont relatifs à ce cercueil et à celui de Marat.

Lorsque l'on rapporta pour ces personnages les honneurs du temple, on ne se borna pas à les mettre hors du Panthéon, on les mit aussi hors de leurs cercueils pour en garder le plomb. Dans le dossier des Domaines, nous voyons (*Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 10 juillet 1900, page 129) que des cercueils de plomb — vides, bien entendu — furent disposés dans une des salles attenantes au cimetière Saint-Etienne-du-Mont. Dans une lettre écrite le 12 Messidor an VI (30 juin 1798), l'architecte Radel déclare que ces cercueils « sont tout à fait mutilés et presque mis en pièces » ; il propose de les envoyer au Museum, qui les emploiera à des travaux de couverture. On a remarqué dans la lettre publiée plus haut que l'administrateur qui répond à madame de Lasteyrie du Saillant, lui fait observer que c'est au ministre des finances à ordonner la remise du cercueil vide qui a contenu les restes de son frère.

Elle adresse donc une demande spéciale à cet effet, puisque satisfaction lui est donnée le 1er décembre 1798 par le Directoire Exécutif.

Le 28 décembre suivant, il est établi que l'un des cercueils, celui de Marat, a été transporté dans le dépôt de l'Abbaye ; l'autre, (celui de Mirabeau), a quitté l'abri de Saint-Etienne-du-Mont. Pour qu'il n'ait pas suivi celui de Marat, il faut qu'il ait reçu une autre destination, qui fut, selon toutes probabilités, sa remise à la réclamante. (Archives de la Seine, fonds des Domaines, carton 34, dossier 32, et carton 59, dossier 8062).

En dehors des racontars, c'est tout ce que nous savons de la question jusqu'à ce jour. Madame de Lasteyrie a-t-elle, comme elle l'a sollicité, fait exhumer son frère ? Une fois exhumé, s'il le fut, où l'a-t-elle transporté ?

L'autorisation contenait l'obligation pour elle de faire connaître la sépulture qu'elle aurait choisie. Si elle l'a fait, on n'a pas encore trouvé trace de sa réponse. C'est pour jeter les chercheurs dans une grande perplexité. Aux différents endroits où l'on supposait qu'avait pu être transporté le cercueil, on ne trouve ni indices ni tradition d'un événement de cette importance.

De toutes façons, ce qu'on sait de probant, d'irréfutable, ruine le crédit accordé aux propos de Nodier, de Dumas et de tous ces charmants conteurs qui ne se mettaient pas assez en garde contre les broderies de leur imagination. Aucun document historique n'aboutit, même par le prolongement de l'hypothèse, au cimetière Sainte-Catherine, au lugubre Clamart.

Chronologiquement, les pièces officielles que nous possédons se juxtaposent ainsi : Mirabeau enfermé dans son cercueil de plomb, sort du Panthéon, d'où on le chasse.

30 Juin 1798. L'architecte Radel propose de faire transporter au Museum le cercueil de Mirabeau qui, vide, est déposé dans une salle attenante au cimetière Saint-Etienne-du-Mont.

18 octobre 1798. La sœur de Mirabeau, ayant demandé qu'on lui remette les restes de son frère et les débris du cercueil, on lui répond d'une manière favorable pour les restes.

1er décembre 1798. On lui répond d'une manière favorable pour le cercueil.

28 décembre 1798. Le cercueil n'est plus à Saint-Etienne-du Mont.

En résumé, toutes les pièces officielles que nous possédons concordent pour montrer, déposés à Saint-Etienne-du-Mont dès sa sortie du Panthéon, et le corps de Mirabeau et son cercueil.

Aucune pièce officielle, aucun document sérieux, ne permet de dire déposé au cimetière de Clamart, où on l'a tant cherché et où on le cherche encore, le cercueil contenant les restes de Mirabeau.

La légende qui l'y place a toutes les apparences d'une mystification.

Y.

—

Le serment des ecclésiastiques sous la Révolution (XLIX, 837, 964 ; L, 123, 188, 231, 292, 400). — Dans la polémique ouverte entre MM. Aulard et

Uzureau, et à laquelle s'intéressent les lecteurs de l'*Intermédiaire*, il semble que la pièce suivante puisse aider à trancher le différend. Il s'agit de l'*Instruction sur la constitution civile du clergé*, délibérée par l'Assemblée Constituante dans sa séance du 21 janvier 1791, et envoyée par elle à tous les départements.

En voici les passages saillants :

L'Assemblée Nationale, après avoir porté un décret sur l'organisation civile du clergé (12 juillet 1790), après que ce décret a été accepté par la loi COMME CONSTITUTIONNEL (24 août), a prononcé un second décret par lequel elle a assujetti les ecclésiastiques fonctionnaires publics à jurer qu'ils maintiendraient la constitution de l'Etat (27 novembre). Les motifs de ce second décret n'ont été ni moins purs ni moins conformes à la raison que ceux qui avaient déterminé le premier.

IL ÉTAIT ARRIVÉ D'UN GRAND NOMBRE DE DÉPARTEMENTS UNE MULTITUDE DE DÉNONCIATIONS D'ACTES, TENDANTS PAR DIVERS MOYENS, TOUS COUPABLES, A EMPÊCHER L'EXÉCUTION DE LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ. L'Assemblée pouvait faire rechercher les auteurs des troubles et les faire punir ; mais elle pouvait aussi jeter un voile sur de premières fautes, avertir ceux qui s'étaient écartés de leur devoir, et ne punir que ceux qui se montreraient obstinément réfractaires à la loi. Elle a pris ce dernier parti.

Elle n'a donné aucune suite aux dénonciations qui lui avaient été adressées ; mais elle a ordonné, pour l'avenir, une déclaration solennelle à faire par tous les ecclésiastiques fonctionnaires publics, semblable à celle qu'elle avait exigée des laïques chargés des fonctions publiques, qu'ils *exécuteraient et maintiendraient* LA LOI DE L'ETAT.

L'Assemblée a laissé à chacun sa manière de penser ; elle a déclaré que les personnes dont elle était en droit d'interroger l'opinion, comme fonctionnaires publics, pourraient se dispenser de répondre. Elle a seulement prononcé qu'alors ils seraient remplacés, ils ne pourraient plus exercer de fonctions publiques, parce qu'en effet ce sont deux choses évidemment inconciliables, d'être fonctionnaires publics dans un Etat, et *de refuser de maintenir* LA LOI DE L'ETAT.

Tel a été l'unique but du serment ordonné par la loi du 26 décembre dernier, de prévenir ou de rendre inutiles les odieuses recherches qui portent sur les opinions individuelles. Une déclaration authentique du fonctionnaire public rassure la nation sur tous les doutes qu'on élèverait contre lui. Le refus de la déclaration n'a d'autre effet que d'avertir que celui qui a refusé, ne peut plus parler au nom de la loi, parce qu'il n'a pas juré de faire maintenir la loi...

Joseph Lebon (T. G., 504; L, 353). — Sans la moindre intention de tenter la réhabilitation impossible de Joseph Lebon, il est vraisemblable que l'homme privé ait été fort différent en lui de l'homme public. Ce dédoublement du pauvre être « ondoyant et divers » que nous sommes tous, ne serait pas un cas psychologique isolé.

J'ai beaucoup entendu parler autrefois d'Emile Lebon, mais ne me suis jamais rencontré avec lui et n'ai point lu son livre. Toutefois, j'ai recueilli, en faveur de la thèse filiale, un témoignage direct et, à mes yeux, considérable. Jeune homme, j'ai connu intimement un ancien archiviste de Toulon, M. Henri Vienne, mort à Gevrey-Chambertin, dans l'extrême vieillesse, il y a plus de quarante ans. Tenant fort à la précision en ces matières de biographie, j'aimerais à donner ici des dates exactes, mais je suis à la campagne et écris de mémo re. Je me bornerai donc à dire que Henri Vienne avait vu le prince de Condé tenir les Etats-Généraux de Bourgogne et se souvenait parfaitement du passage de Voltaire à Dijon, en 1778. C'était vraiment un répertoire vivant, inépuisable, de faits sur les hommes et les choses de la Révolution, sans compter le reste ; avec cela un esprit très vrai, point passionné et suffisamment sceptique pour n'être jamais suspect de complaisance. Oratorien au moment où s'ouvrit la Révolution, il avait connu Fouché, Ysabeau, surtout Joseph Lebon dont il conservait, malgré tout, un souvenir affectueux. Maintes fois je l'ai entendu vanter les vertus, la douceur, le dévouement charitable de son collègue. Niait-il les crimes révolutionnaires du proconsul d'Arras ? Pas le moins du monde, tout en affirmant qu'on lui en avait prêté. Les justifiait-il ? Encore moins ; mais il les expliquait par l'obsession de cette maudite éducation classique — en cela il devançait Taine — qui depuis tant de générations nous a bourré la tête de maximes sur les rigueurs nécessaires, les sacrifices sanglants faits à la patrie ; par l'ivresse de l'homme jeune et ardent, à qui on met en main un pouvoir aussi illimité que celui d'un empereur romain ; enfin par cette fièvre révolutionnaire dont lui-même, honnête, modéré et doux il avait ressenti les effets, sans aller plus loin, d'ailleurs, que des paroles jetées dans les clubs.

La conclusion de Henri Vienne était celle-ci, et elle m'est toujours demeurée présente : « On s'imagine volontiers que les crimes de la Révolution ont été commis par des scélérats ; eh non, les terroristes étaient des hommes moyens, fort semblables à nous, et qui, je parle des survivants, sont redevenus après la crise rouge ce qu'ils avaient été avant. Et je dis cela non pour les justifier, mais pour reconnaître ce qu'il y a, même dans l'homme ordinaire, de penchant trop facile à la cruauté et de folie dangereuse. Mettez l'un de nous dans les circonstances où se sont trouvés les conventionnels, et qui sait ce que lui fera faire la fièvre du danger et du pouvoir ? »

Ces paroles du vieil Henri Vienne, un des hommes les plus sages, mais aussi les mieux avertis qu'il m'ait été jamais donné de connaître, je les ai retenues. J'y ajouterai seulement ceci : ces révolutionnaires étaient de terribles convaincus ; assurés de posséder par le raisonnement la vérité absolue, ils s'exaspéraient, à la française, contre ceux qui résistaient à cette prétendue évidence, les traitaient naturellement de scélérats et les supprimaient sans remords comme on abat un animal dangereux. J'ajoute, pour exprimer toute ma pensée, que si cette foi dans une doctrine abstraite a fait les crimes de la Terreur, on lui doit aussi l'énergie désespérée et victorieuse de la défense nationale.

Henri Vienne a laissé beaucoup de notes manuscrites demeurées en la possession de son petit-fils. *La Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire* a publié deux écrits d'une certaine étendue : *Souvenirs des trente premières années de ma vie*, dans lesquels il est amplement parlé de Joseph Lebon, et *Un séjour à Paris en 1830*. Henri Vienne se trouvait à Paris en juillet 1830 et a raconté ce qu'il a vu des trois journées, avec ses qualités ordinaires d'observateur avisé et sincère, d'homme sans imagination ni rhétorique.

H. C. M.

—

Le conventionnel M.-J. Chénier accusé de fratricide (L, 387). — Tout au contraire. M.-J. Chénier obtint du Comité de Salut Public que le dossier de son frère serait placé en dessous des autres, c'est-à-dire retardé.

Ce fut leur père à tous deux qui fit par maladresse auprès de la Commission populaire instituée le 23 ventôse an II, la funeste démarche de prairial qui rappela l'attention sur le prisonnier oublié à Saint-Lazare et hâta son supplice.

Le mot de Rivarol appelant Marie-Joseph « le frère d'Abel Chénier » est aussi injuste qu'il est cruel. S.

*
* *

C'est une de ces infamies, comme les partis ne se font pas faute d'en prodiguer.

Le vieux Michaud, de la *Quotidienne*, et de l'*Histoire des Croisades*, disait de Marie-Joseph : « Nous lui avons attaché à la queue une poêle dont il ne se débarrassera jamais . . »

L'auteur de *Tibère* et du *Chant du Départ* a confondu ses calomniateurs dans sa belle pièce de vers, intitulée : *La Calomnie*. JULES TROUBAT.

Même réponse : PROCHON.

*
* *

Dans ma jeunesse, j'ai entendu raconter à M. Sarrette, (qui a été le premier directeur au Conservatoire) que Marie-Joseph Chénier était caché chez lui en 1794, et qu'il fut témoin de son désespoir lorsqu'il apprit la condamnation et la mort de son frère. Et M. Sarrette ajoutait : « Il était assis devant mon piano, « qui était inondé de ses larmes, et qui « en a gardé bien longtemps les traces ».

M. L. D. P.

*
* *

M. Michaud fut le premier qui écrivit que J.-M. Chénier avait laissé périr son frère (Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t, VII, page 20), M. L. J. G. de Chénier, neveu d'André et de Marie-Joseph, dans une brochure in-8°, parue à Paris en 1844, *La Vérité sur la famille de Chénier*, a longuement réfuté cette erreur.

A ce propos, peut-on savoir exactement où fut exécuté A. Chénier ? A. de Vigny dans *Stello*, A. Houssaye dans *la Galerie du XVIIIe siècle*, IIIe série, le font mourir place de la Révolution, actuellement place de la Concorde, alors que dans la brochure précitée, nous lisons (page 57) qu'il mourut « sur la place publique de la barrière de Vincennes ». Monsieur le marquis de Rochegude (*Guide Pratique à travers le vieux Paris*) semble se ranger à cet avis en écrivant (art. Place de la Concorde) :

Après avoir été Place du Trône-Renversée, la Guillotine revint Place de la Révolution le 9 thermidor pour Robespierre et ses complices.

Où est la vérité ? C. ROCHE.

*
* *

Il est des choses tellement monstrueuses que l'on ne doit y croire que sur bonnes preuves à l'appui et en absolue connaissance de cause.

Du nombre est l'accusation de fratricide portée contre Marie-Joseph Chénier.

Elle est vieille, cette accusation, et plus que centenaire. Elle a été cent fois réfutée. Aucun homme un peu au courant de la vie des Chénier, du caractère et des sentiments fraternels de Marie - Joseph, et de cette période de l'histoire révolutionnaire, n'a jamais ajouté la moindre foi à cette odieuse et basse médisance, qui, paraît-il, a toujours quelques mauvaises racines, et continue à courir le monde.

M.-J. Chénier y avait déjà répondu, avec indignation, lui-même, dans son *Épître sur la Calomnie*, qui est de 1797 ; (Œuvres de M.-J. Chénier, t. 3, p. 7 ; Paris, Guillaume, libraire, rue Hautefeuille, 14, 1823-1826).

Aux funérailles de M.-J. Chénier, le 11 janvier 1811, Arnault, membre de l'Institut, pour la classe de la Langue et de la Littérature françaises, protesta à son tour : (t. 1er, p. XLIV).

On peut encore consulter, sur ce sujet, les préfaces écrites par Becq de Fouquières pour les *Poésies d'André Chénier*, 2e éd. p. LXII et s., — et pour ses *Œuvres en prose*, p. XLIX et s. (Charpentier, 1872).

On lira, surtout, avec fruit la biographie d'André Chénier, par Becq de Fouquières, en tête de *l'Examen critique de la nouvelle édition de ses œuvres*, qu'avait donnée chez Lemerre, en trois volumes, Gabriel de Chénier. (Charpentier, 1875, p. 54 et s.).

V., également, la préface d'Eugène Manuel, dans l'édition des *Œuvres poétiques d'André Chénier*, publiée, en 1884, par Jouaust. (Librairie des Bibliophiles, p. XXXI) ; — dans les Etudes sur la fin du XVIIIe siècle, de Caro, (Hachette, 2e éd., 1881) l'article sur André Chénier, (t, 2, p. 355, et s.) — Vapereau, *Dict. des Littérateurs* (Hachette, 1876) p. 448.

L. DE LEIRIS.

*
* *

Consulter Emile Faguet, dans la collection des *Grands Ecrivains français*, André Chénier, pages 155 à 156.

—

L'Etat civil, les actes notariés et le Conseil général de la Seine-Inférieure (L, 388). — J'ai vu, il y a moins de quarante ans, des minutes de notaire dont la formule finale était ainsi conçue :

« Lecture faite, les parties ont signé ou marqué avec les notaires. »

Au lieu de :

« Lecture faite, les parties ont signé avec les notaires à l'exception de.... qui, de ce interpellé, a déclaré ne le savoir (art. 13 et 14 de la loi de ventose). »

La croix était considérée comme une signature. N'existe-t-il pas aujourd'hui de nombreuses signatures qui ne sont qu'une grimace ou une abréviation même trop abrégée du nom des signataires?

Aujourd'hui, la première formule a disparu, mais elle n'a disparu qu'avec peine, à cause de l'importance que les parties qui savaient signer attachaient à la croix tracée sur l'acte par les parties qui ne savaient pas signer, et près de laquelle croix, le notaire écrivait : « marque au signe de M.X », tout en constatant pour la validité que ce M. X. ne savait pas signer.

Et les progrès seuls de l'instruction ont fini par l'emporter sur le préjugé.

BEAUJOUR.

—

Châtelaine de Vergy. Iconographie de la légende (L, 274, 399). — Je vois, par l'indication que M. Arthur Pougin a été assez aimable de me donner, qu'il semble confondre deux légendes qui n'ont rien de commun entre elles : le roman du *Châtelain de Coucy* et celui de la *Châtelaine de Vergy*. L'erreur était d'ailleurs facile, étant accréditée, et c'est ainsi que bien souvent la fiction devient de l'histoire.

L'origine du malentendu remonte au XVIIIe siècle. Mademoiselle de Lussan (1), auteur des *Anecdotes de la Cour de Philippe-Auguste*, rapportant les amours du châtelain de Coucy et de la dame de Faiel, crut bon de donner le nom de Vergy à son héroïne qui devint alors Gabrielle de Vergy, dame de Fayel, et qui n'a aucun

(1) Cf. Gaston Raynaud. *Romania* t. XXI.

rapport avec la châtelaine de Vergy de notre poème du XIIIe siècle. Cette méprise, comme je le vois par les renseignements de M. A Pougin, fut plus tard partagée par la Borde qui, se plaçant sous l'autorité de Froissart, affirme l'identité de la dame de Fayel et de la châtelaine de Vergy (*Mémoires historiques de Coucy*). Le passage ci-dessous de Froissart mêle, en effet, tous ces noms dans une phrase assez embrouillée pour qu'à première vue on puisse ne faire qu'une seule et même personne de ces deux héroïnes.

Qu'en avint Tristan et Yseus
Qui furent si vrai amoureus
La Castellainne de Vregi
Et le Castellain de Couchi
Qui oultre mer mourut de doel ?

L'erreur était donc facile pour qui ne comprenait pas bien le texte : elle s'est d'ailleurs propagée et étendue et n'avons-nous pas vu récemment sur la scène une opérette intitulée : *Le Sire de Vergy* ?

Excusez la longueur de ces détails, mais je tiens à préciser ces faits pour l'avenir, afin d'éviter tout nouveau malentendu.

Les lecteurs qui voudront bien m'aider à compléter l'iconographie de la châtelaine de Vergy trouveront le poème publié et accompagné d'éclaircissements par Gaston Raynaud, au tome XXI de la *Romania*. Elle fut, en outre, souvent analysée et l'on pourra consulter les résumés qu'en ont faits récemment M. Clédat (*Revue de Philologie française*, t. VIII) et Ch. V. Langlois (*La Société française au XIIIe siècle*, *Paris*, *Hachette 1903*).

HENRI MASSIS.

*
* *

M. Arthur Pougin confond probablement *le Sire de Vergy* (musique de Claude Terrasse) avec *la Chastelaine de Vergi* (Bibliothèque nationale f. fr. 375).

Il n'y a aucun rapport entre les deux ; rien, mais rien, pas même un personnage commun.

Les *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy* (d'où MM. Robert de Flers et A. de Caillavet ont tiré leur spirituelle opérette) ont pour sujet une toute autre légende, celle du *Chatelain de Couci* (Bibliothèque nationale, f. fr. 15098.) Leur auteur, J.-B. de La Borde, copie Mlle de Lussan, laquelle, racontant cette histoire, avait imaginé, on ne sait pourquoi, d'appeler la dame de Faiel : Gabrielle de Vergi. Elle créait ainsi une confusion entre les deux poëmes ; et son invention était d'autant plus hasardeuse que le prénom de Gabrielle est parfaitement inconnu au XIIIe siècle.

Dans le poëme original de la *Châtelaine de Vergi*, il n'est question ni du sire de Faiel, ni de sa femme, ni de Raoul de Couci. Le sujet du poëme est tout à fait distinct et comme il est charmant, comme c'est un des plus jolis morceaux que nous ait légués le moyen âge, je ne crois pas pouvoir mieux faire que d'indiquer à M. Pougin le tome XXI de *Romania* où M G. Raynaud l'a publié en 1892 (p. 145).

Les trois petits portraits de 1781 se rapportent donc à la légende de Couci, exclusivement. Ils sont, j'en conviens, délicieux. J'ai, comme M. Pougin, ce petit maroquin rouge dans ma bibliothèque, et je voudrais bien qu'il fût rare, mais j'ai peur qu'il ne le soit point.

CANDIDE.

—

Famille de Chamblanc (XLIX, 336, 469, 587, 799 ; L. 85, 132, 406). — Rectification : col. 407, ligne 7 ; au lieu de : vers la fin du XVIIIe siècle, lire XVIIe siècle.

P. LE J.

—

Châteaubriand ou Chateaubriand (L, 176, 406). — Il est possible que, dans sa signature, Châteaubriand ait négligé l'accent en question. Les signatures ont souvent de bien autres négligences. Mais il n'en est pas moins certain que cet accent est de rigueur dans le nom de l'illustre auteur, comme dans tous ceux qui dérivent de *castrum*, *castellum*, en conséquence de la suppression de l'*s*. — L'orthographe, du reste, est restée longtemps *chasteau*. C'est celle de du Pas, André du Chesne, le Laboureur, et encore de Lubineau au commencement du XVIIIe siècle.

Quant à la syllabe finale, on écrivait originairement *Chasteaubriant*, ou plutôt *Chasteaubrient* (*Castellum Brientii*). On s'explique aisément que l'*e* ait disparu et se soit mué en *a* ; mais il est plus singulier que le *t* soit devenu *d* pour le nom de famille seulement, tandis qu'il s'est conservé pour le nom de la ville de Châteaubriant. L'usage, à ce double égard, est cependant aujourd'hui absolument fixé.

P. DU GUÉ.

Portraits à retrouver : Bois-Briant ; Antoine de Lamothe-Cadillac ; Antoine de Crozat ; de l'Epinay (XLVII ; XLIX, 277, 412, 644). —*Crozat* : Avant Law, Crozat avait essayé de mettre en valeur la Louisiane et n'y avait pas réussi.

Il était d'origine méridionale et sa famille paraît avoir été depuis longtemps dans les finances. Le premier auteur de la fortune est probablement « un nommé Crozat, habitant du bourg de Lançon, appartenant au marquis de Vaillac, qui, dit une note manuscrite de la Bibliothèque nationale, s'accrut en biens par vexations et excès ».

Un Guillaume Crozat, marchand en détail à Albi, avait épousé, en 1616, une demoiselle Boissonnade, de Marvejols, et un Antoine Crozat, banquier à Toulouse, fut condamné, en 1654, pour usurpation de noblesse, mais n'en devint pas moins capitoul en 1673 et 1683. Crozat aîné était le fils d'Antoine. Sorti des bureaux d'un intendant de province, il vint se fixer à Paris, où il fit une rapide fortune par les opérations si nombreuses auxquelles donnaient lieu les embarras du Trésor, à la fin du règne de Louis XIV.

Il devint, dit Saint-Simon, « le plus riche des hommes de Paris ». Le roi rendit hommage à son habileté financière et à sa probité en le chargeant de régler les affaires du duc de Vendôme, dont le désordre faisait scandale. Le prince fut si content de son liquidateur qu'il alla vivre chez lui, dans sa maison à Clichy.

C'est Crozat aîné qui construisit le premier hôtel de la place Vendôme ; celui qui porte le n° 17.

Un traité de géographie qui fut longtemps en usage dans les écoles avait été dédié à Mlle Crozat, par son auteur l'abbé Le François. Il était connu sous le nom de *Géographie de Crozat*.

Le frère du précédent, Crozat le cadet ou Crozat le pauvre, comme on l'appelait par plaisanterie, renonça de bonne heure aux affaires. Il avait formé un cabinet, comprenant des tableaux, des bronzes, des statues et surtout des dessins.

Crozat cadet se fit édifier un hôtel près la porte Richelieu. Pendant qu'on le construisait, un pan de mur s'écroula et quatorze ouvriers furent écrasés. Crozat fit une pension de mille livres à chacune des veuves.

Tous les dimanches le financier réunissait à sa table un certain nombre de grands artistes. Ils organisaient des quatuors où le nonce du pape faisait sa partie sur l'archibuth. Le peintre Charles de la Fosse, et plus tard sa veuve, le sculpteur Le Gros, Wateau, la violoniste Rosalba Carriera furent, pendant des années, logés et nourris à l'hôtel Crozat.

Crozat aîné laissa deux fils : le marquis du Châtel et le baron de Thiers. Le marquis du Châtel eut deux filles qui furent la duchesse de Gontaut et la comtesse de Stainville, plus tard duchesse de Choiseul.

Le duc de Choiseul, en mourant, laissa 3 millions de dettes que la duchesse paya en réalisant toute sa fortune ; elle se retira ensuite dans un couvent de la rue du Bac.

Le baron de Thiers, second fils de Crozat aîné, avait épousé Marie-Louise-Augustine de Montmorency-Laval et en avait eu trois filles mariées au comte de Béthune, au duc de Broglie et au marquis de Bellune. Quant à la comtesse d'Evreux, elle mourut sans enfants. X.X.X.

—

Dailly (L, 224, 466). — Après avoir joué Gorenflot dans *la Dame de Monsoreau*, Dailly reprit, au Gymnase, le rôle de Morisson dans *Nos bons villageois* (19 septembre 1894), puis celui de Sancho dans *Don Quichotte* (Châtelet, 9 février 1895) ; il rentra au Gymnase pour y créer Rabuté, dans *Disparu* (19 mars 1896) et Bourras, dans *Au bonheur des dames* (4 juin).

Le rôle d'Oscar, dans *Le Pompier de service*, est bien le dernier qu'il joua ; il dut, après un mois, l'abandonner pour subir l'opération de la hernie ombilicale étranglée, à la suite de laquelle se déclara une embolie au cerveau, qui l'emporta en quelques heures (28 mars 1897). Il mourut dans sa petite propriété de Courbevoie et fut inhumé le 30 mars, dans le cimetière d'Asnières.

L.-Henry Lecomte.

—

Gatayes (Antoine et Léon) (L, 224, 409). — « César Birotteau » ne se trompe pas en faisant de Léon Gatayes l'ami de Victor Hugo. M. Arthur Pougin en sera convaincu s'il veut bien relire

cette lettre si connue, qu'un lapsus de mémoire lui a fait omettre.

Votre prénom ressemble à Lion et votre nom sonne comme Bataille. Vous serez donc à votre place, mon cher et bon camarade, dans la mêlée de demain.

V. H.

« La mêlée de demain », ce fut *Hernani*. CANDIDE.

—

Famille Gonet du Four (L, 389). — François Gonet, bourgeois de Saint-Julien sur Reyssouze, en Bresse, fit enregistrer ses armes à l'*Armorial général* de 1696 : *d'azur, à un cœur d'or, soutenu d'un croissant d'argent.* P. LE J.

—

Famille de Gottreau de Pensier (L, 389). — Cette famille doit être suisse.

Un de Gottrau, premier lieutenant aux *Gardes Suisses*, fut tué à la défense des Tuileries, le 10 août 1792. A la même époque, un Gottrau de Pensier était sous-lieutenant de grenadiers au même régiment, et un de Gottrau était capitaine aide-major au régiment suisse de *Castella*.

S. CHURCHILL.

—

Baron de Grunstein (L, 165, 410, 467). — Colonne 468, lignes 5 et 6 lire au lieu de Hussards de Salon — Hussards de Solm et Hussards de Baschy au lieu de Hussards de Buschy.

—

Le baron Hérald de Pages et « le Petit Journal » (L, 390). — Je me permettrai de faire remarquer que le 10 février 1903 (XVII, 163) j'ai pris la liberté de solliciter du grand collaborateur N—R un renseignement sur la part effective du baron de Pages dans la création du *Petit Journal* et que ma prière n'a pas été exaucée. Je fais des vœux pour que la voix du bon confrère Nobody soit entendue de N—R et que ce dernier consente à nous renseigner sur « cet épisode ignoré de l'histoire de la presse parisienne. »

ALEX.

—

Comtesse Mac Namara (L, 337). — Réponse très à côté : Une dame Mac Namara était, ces dernières années, et est peut être encore, supérieure du couvent de l'Assomption, à Auteuil. Femme de haute distinction et de grande intelligence. H. B. D.

Martin dit Baudinière et Plouzin (L, 337). — Martin Baudinière est mort à un âge fort avancé, à Saint-Pierre-Maulimart (Maine-et-Loire). Je crois que ses descendants, qui se font appeler Martin de Baudinière ou de la Baudinière, habitent la Loire-Inférieure. — Quant à Plouzin, il doit exister encore une famille de ce nom aux environs de Belligné (et non Belligrie) ou de Varades. H. B. D.

—

Les moustaches de Molière (L. 329, 451). — Sur la question de savoir si Molière portait la moustache, les *Débats* ont reçu la réponse suivante :

Parlant de la « moustache naturelle dont « Molière forçait l'effet en la noircissant et « en la faisant retomber sur le coin des lèvres », M. Henri Lavoix, dans son étude sur *les Portraits de Molière*, ajoutait : « Il la portait toujours ; elle était légèrement marquée. » Cette assertion répond à la question que le *Journal des Débats* mettait dernièrement sous les yeux de ses lecteurs, mais il serait difficile de l'appuyer sur des preuves.

Si l'on examine les frontispices qui ornent cinq des éditions originales de Molière, la seconde édition du *Tartuffe* et l'édition collective de 1666, on voit que Mascarille des *Précieuses ridicules*, les Sganarelles du *Cocu imaginaire*, de l'*Ecole des maris*, de l'*Amour médecin* et du *Médecin malgré lui;* Arnolphe de l'*Ecole des femmes ;* Alceste du *Misanthrope* et Orgon du *Tartuffe* étaient joués avec la moustache relevée chez les uns, tombante chez les autres. La rarissime gravure de Simonin : *le Vray Portrait de M. de Molière en habit de Sganarelle*, et le Molière du tableau des *Farceurs français et italiens*, confirment ces renseignements pour *Sganarelle* et l'*Ecole des femmes*. Enfin, le texte même de Molière dépeint Sganarelle : « Un homme qui a une large barbe noire et qui porte une fraise », et montre Orgon avec sa « large barbe blanche au milieu du visage ».

A ces documents, représentant Molière jouant certains rôles avec la moustache, il convient d'ajouter le portrait de Molière dans César de *la Mort de Pompée*, qui est attribué à Mignard, et cette gravure de 1670, dans laquelle L. Weyen met en scène, sous le nom d'Elomire, Molière étudiant et empruntant l'habit et la moustache de son maître Scaramouche.

Le problème semblerait donc résolu si le charmant petit portrait ovale conservé à la Comédie-Française, si le beau portrait de Chantilly, et si la gravure de Nolin, faite en 1685, d'après Mignard, ne nous montrait un Molière à la lèvre rasée. Remarquons en ou-

tre qu'il n'y a aucun argument à tirer de l'admirable Molière de Houdon. Ce « Molière de la postérité », selon l'heureuse expression de M. Emile Perin, a été exécuté en 1778.

Que conclure ? Il est possible que Molière, dans sa jeunesse et peut-être jusqu'à sa grande maladie de 1667, ait porté la moustache à la royale ; mais elle était rasée quand fut peint le portrait du musée Condé, et cela explique que Pourceaugnac n'ait qu'un peu de barbe. UN MOLIÉRISTE.

—

Prononciation du nom de Montaigne (L, 166, 249, 297, 341, 470). — Le Dr Armaingaud se plaignait dernièrement dans l'*Intermédiaire*, de ce que nous ne possédions aucun renseignement *direct* sur la prononciation du nom de Montaigne, de ce que nous ne sachions pas comment *dans le Périgord et autour du château où il est né et où il a passé une partie de sa vie*, on prononçait le nom de l'auteur des *Essais*.

Cette lacune vient d'être comblée par M. Joseph Neyrac, curé de Saint-Michel-Montaigne, dans un ouvrage avant pour titre : « *Montaigne* » et pour sous-titre : *Le château, Montaigne intime, Pierre Magne, la Paroisse*. C'est un volume in-12 de XI-338 pages (la pagination est inscrite au bas des pages) imprimé chez J. Castanet, à Bergerac, en 1904. Le 1er exemplaire a été vendu le 16 septembre dernier.

L'Avant-Propos est entièrement consacré à la prononciation du mot *Montaigne* et la conclusion de l'auteur est que l'on doit prononcer Montagne et non Montègne. BRONDINEUF.

—

Denis-Nicolas du Puget (XLVIII ; XLIX, 82). — Ayant sous presse un travail où j'ai l'occasion de m'occuper longuement de cette famille, travail qui paraîtra prochainement dans un volume de Mélanges, je répondrai sommairement ici à la question de notre honoré confrère M. Le Lieur d'Avost, concernant les ascendants et les armoiries de Denis-Nicolas du Puget.

Denis-Nicolas était fils de Pierre, ingénieur du roi, puis grand bailli de Troyes en 1739, seigneur de la Marche-les-Saint-Cloud, de la Planche et autres lieux, et de Aimée-Jeanne-Charlotte Morin du Mesnil. Denis-Nicolas, né à Troyes le 1er mai 1733, avait été enseigne, puis lieutenant de la compagnie de Molandé au régiment de Belsunce le 27 octobre 1750, et capitaine au même régiment le 20 juin 1758; enfin capitaine au régiment de Flandre et chevalier de Saint-Louis le 8 mai 1763 ; il était alors qualifié « chevalier du Puget ». Il avait deux frères et une sœur, dont il était l'ainé.

Leur grand-père, Pierre-Alexandre, avait épousé Anne-Denise Le Febvre des Chevaliers.

Leur bisaïeul qui portait les mêmes prénoms, avait fait une mésalliance, et s'était marié, malgré les siens, avec une demoiselle Anne Godefroy.

Leur trisaïeul, qui s'appelait également Pierre, était seigneur de Montauron des Carles et Caussidière, de la Chevrette et de la Marche-les-Saint-Cloud, conseiller du Roi et Premier Président au Bureau des finances de Montauban. Sa femme se nommait Diane Michel.

C'est ce « Monsieur de Montauron », devenu un gros financier, qui fut si à la mode que Corneille lui fit l'honneur, — moyennant une énorme gratification — de lui dédier sa tragédie de *Cinna*. J'ai conté ses aventures dans le dernier volume des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, à propos du curieux tombeau de son fils, qui est conservé à Senlis.

Ce Pierre du Puget de Montauron avait pour père Gabriel du Puget, seigneur de Montauron, commissaire de l'artillerie royale en 1595, l'un des cent gentilshommes ordinaires de la maison du roi en 1610, enfin écuyer d'écurie du roi en 1613, et de Anne d'Ariat ou d'Arial, d'origine béarnaise.

Un des frères de Gabriel, Etienne du Puget, seigneur de Pommeuse, de Chery et de Tillemont, marié à Louise Prévot, d'abord trésorier général de l'artillerie en 1592, devint conseiller d'Etat et trésorier de l'Espagne. Plusieurs de ses dix-neuf enfants firent une belle fortune, mais il m'est impossible de m'étendre sur ce sujet dans cette courte note destinée seulement à répondre à la question posée par notre confrère.

Ces Puget de Montauron affirmaient être de la même famille que les Puget de Toulouse, et ceux-ci, à leur tour, prétendaient appartenir au même estoc que les Balbs ou Puget-Théniers de Provence.

Mais ces deux prétentions étaient également mal fondées, et on ne pouvait en fournir aucune preuve. Les Puget de Toulouse appartenaient en réalité à une ancienne famille de Capitouls qui avait fait son chemin dans le Parlement. Je sais bien que l'un d'entre eux, Pierre de Pujet, baron de Saint-Alban, reconnut les Montauron-Pommeuse comme ses parents, mais c'était pour obtenir l'appui d'une fille de cette famille, de la branche Puget de la Serre, qui avait épousé un prince de Nassau-Sieghen. Et de fait, cette complaisance lui réussit, puisque, avec l'aide de cette « cousine » du roi, le baron de Saint-Alban eut la joie de voir ses prétentions reconnues par des lettres patentes du 30 avril 1687, à la grande indignation de l'abbé Robert, de Briançon, l'auteur du *Nobiliaire de Provence*.

Ce savant généalogiste soutenait, en effet, qu'il y avait en Provence trois anciennes familles de Puget ou du Puget, toutes différentes les unes des autres : Les Balbs ou Puget-Théniers, (*d'or, au bélier de sable*) ; les Puget de Roquebrune (*d'or, à la montagne de gueules, surmontée d'une fleur de lis au pied nourri de même*) ; les Puget de Barbentane (*d'argent, à la vache de gueules, surmontée, entre les deux cornes, d'une étoile d'or*). Et il ajoutait que ces trois familles étaient complètement étrangères aux Montauron-Pommeuse et à leurs homonymes toulousains.

Le baron de Saint-Alban affectait au contraire, de faire une véritable « salade » de tous ces Puget, suivi en cela par ses prétendus cousins Montauron. Nous en avons la preuve dans les armoiries qu'ils prirent successivement et que nous donnons ici pour répondre à la seconde partie de la question de notre confrère.

Les Pommeuse - Montauron prirent d'abord, en effet, l'écu *à la vache* des Puget de Barbentane, comme nous le voyons par le petit monument funéraire dont nous parlons plus haut et qui a été l'occasion de nos recherches. Puis, dans leur production de 1715 devant l'Intendant de Picardie et d'Artois, ils se firent attribuer les armes suivantes : *de gueules, à une étoile à 16 rais d'or, surmontée d'un lambel d'argent, écartelé d'or, à un bélier de sable, accolé d'argent* (Balbs ou Puget-Théniers). C'est cet écusson que leur donne La Chesaye des Bois dans son *Dictionnaire*.

Les Puget auxquels appartenait Denis-Nicolas, eurent du reste quelques belles alliances et firent brillamment leur chemin dans le monde. Je crois que Denis-Nicolas du Puget n'eut que des filles, et je n'ai pas trouvé trace du mariage de ses deux frères.

Vicomte DE CAIX DE ST-AYMOUR.

—

De Torche bitterrois (L, 391). — L'abbé de Torche est né, vers 1635, à Béziers où son père remplissait la charge de lieutenant au Sénéchal et fit ses études au collège de cette ville sous les Jésuites. Ce renseignement est donné par Weiss dans la *Biographie Universelle* de Michaud.

Votre collaborateur Axel y trouvera plus amples détails sur l'aventure relatée par le menu dans le catalogue Claudin.

Le bibliophile Mercier de Saint-Léger a consacré un article fort curieux à l'abbé de Torche, dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, 3e année, VI, 183-98, auquel, pour plus de détails, se réfère l'auteur de l'article inséré dans la *Biographie Universelle*. La *Biographie générale* de Hœfer a omis le nom de de Torche. J. VERAX.

—

Armoiries à déterminer : d'argent à cinq losanges de gueules (L, 392). — Arlatan, marquis de la Roche, en Provence, porte : *d'argent, à cinq losanges de gueules, rangées en croix.*

P. LE J.

*
* *

On trouve dans le *Dictionnaire historique* de Ludovic Lalanne :

Arlatan, maison arlésienne d'où sont sortis les seigneurs de Châteauneuf-les-Martigues, de Beaunard et de Beaumont. Les armes sont : *d'argent, à cinq losanges en croix de gueules.* (Voy. l'*Etat de la Provence*, par Robert, et l'*Histoire de la noblesse de Provence*, par Artefeuil).

A. S.. E.

—

Armoiries à déterminer : à une aigle au vol abaissé (L, 338). — Au lieu d'une aigle au vol abaissé, ne pourrait-on pas voir un épervier ? Ces armes seraient alors celles de Louis-Gaston Fleuriau, évêque d'Aire en 1698, puis d'Orléans en 1706.

La famille Fleuriau porte : *d'azur, à un épervier d'argent, membré, longé et grilleté du même, perché sur un bâton de gueules ;*

au chef d'or, chargé de trois glands, feuillés et tigés de sinople. P. LE J.

—

Plaque de cheminée à identifier : croix chargée de cinq coquilles (XLVII ; L, 198, 365. 475). — Je remercie sincèrement M. le Lieur d'Avost de sa communication ; mais c'est antérieurement au XVIIIe siècle qu'il faut faire remonter les recherches. La plaque de cheminée est de l'époque Louis XIV et ne doit pas dépasser la fin du XVIIe siècle.

PALLIOT LE JEUNE.

—

Les chats de Kilkenny (L, 385). — Ceux d'entre nous qui ont eu jadis une gouvernante anglaise se rappelleront les « Kilkenny Cats ».

Il y avait une fois deux chats qui étaient tombés dans une fosse, (*a saw-pit*, une de ces tranchées droites qui servent aux scieurs de long). Ils se précipitèrent l'un sur l'autre. Leur combat fut terrifiant. Lorsqu'on accourut pour les séparer, les deux chats s'étaient dévorés *mutuellement* : il ne restait que leurs queues sur le champ de bataille.

Telle est la célèbre facétie à laquelle Mérimée faisait allusion.

On n'en connaît pas l'origine ; mais, hélas ! on en connaît les suites. Au XVIIIe siècle, la mode se répandit en Angleterre de jouer aux Kilkenny Cats, c'est-à-dire d'attacher deux matous ensemble par leurs queues réunies et d'assister aux combats sanglants des deux malheureuses bêtes. Hogarth protesta publiquement contre la cruauté de ce jeu : l'estampe des chats de Kilkenny est cataloguée sous le n° 111 dans le *Manuel* de Le Blanc. P. L.

—

Les calembours dans les dénominations (L, 339, 481). — On trouverait certainement de multiples exemples de ces sortes de calembours, dans les actes du XVIe siècle. En 1539, parut, en effet, un édit par lequel il était ordonné que les actes passés en France, devraient l'être en français. Prenant cet édit au pied de la lettre, on traduisait jusqu'aux noms étrangers quand ils étaient traduisibles.

Pierre de Larivey, poète comique de cette époque, était d'origine italienne (les Giunti, imprimeurs célèbres à Venise, étaient ses parents) et s'appelait de son vrai nom *Giunto* qui, en italien, signifie l'arrivé.

Ces noms traduits étaient d'un usage courant à cette époque et, comme nous venons de le dire, souvent obligatoires.

C. ROCHE.

—

La Couverture imprimée des livres brochés (T. G. 247 ; XXXV ; XXXVII ; XXXIX ; XLVII ; L, 478) — Le plus ancien ouvrage avec couverture imprimée et illustrée que je connaisse, est daté de 1811. En voici l'indication :

Fables de La Fontaine, avec de nouvelles gravures exécutées en relief. A Paris, chez Ant. Aug. Renouard. MDCCCXI : 2 vol. in-12, impr. de P. Didot, l'aîné.

La couverture de chaque volume est en papier vert clair. Le plat *recto* porte en tête Fables de La Fontaine, et au bas de la page : Tome premier (ou Tome second) ; le milieu est occupé par une grande gravure. Le plat *verso* a une grande gravure différente. Le dos de chaque volume est couvert de petites vignettes et d'une étiquette imprimée sur papier blanc.

L'Avertissement de l'éditeur placé en tête du tome 1er, dit que les gravures ont été exécutées en relief, par les soins et avec les nouveaux procédés de M. Duplat, graveur en bois fort estimé ; et que l'ouvrage imprimé sur très beau papier est orné de 266 gravures.

Voulant savoir ce qu'était cette gravure en relief, je consultai le rapport de Mérimée, secrétaire de l'Ecole des beaux-arts, inséré dans le *Moniteur* du 7 novembre 1810. J'y trouvai les passages suivants :

Après cinq années d'attente, vos espérances sur le perfectionnement de la *gravure sur bois*, sont remplies... M. Duplat est le premier qui se soit présenté... en outre des preuves qu'il donne de son talent pour *découper le bois...* »

M'étant ensuite reporté à l'ouvrage de M. G. Vicaire (*Manuel de l'amateur de livres du* XIXe *siècle*) où il est dit : *Vignettes sur bois dans le texte*, je croyais être fixé. Mais voulant avoir une preuve surabondante, je consultai le catalogue de la bibliothèque d'un amateur, Paris, 1819 : par Renouard, l'éditeur du La Fontaine en question, et j'y lus ceci :

Cette sorte de gravure A L'EAU-FORTE SUR PIERRE...

Mes recherches s'arrêtèrent là. Mais alors que penser du rapport de Mérimée, où il n'est pas question une seule fois d'eau-forte ni de pierre ? J. BRIVOIS.

—

Catalogues pour vente de vieux livres (XLIX ; L, 91, 201, 310, 426). — Comme le dit le « Vieux Libraire », c'est en Angleterre que l'on trouve les plus anciens exemples de catalogues de vieux livres vendus à prix marqués.

Dans une biographie de Jacques Lackington, bouquiniste de Fuisbury-Square, racontée par l'intéressé lui-même et publiée par le *Magasin Pittoresque*, il est dit qu'avec un fonds de vieux volumes pouvant valoir 5 livres sterling, Lackington ouvrit une échoppe, le 24 juin 1774, à Featherstone-Street, et que, quelques années après, ses affaires étaient devenues si prospères qu'il pouvait publier un premier catalogue contenant, à ce qu'il assure, 12.000 vieux livres, et un second, en 1784, qui en contenait 30.000. En 1792, les bénéfices de son commerce s'élevaient à 125.000 fr. par an, et pour les augmenter, il imagina de mettre en circulation un demi-penny portant son effigie, son adresse et cette inscription « Libraire au meilleur marché qui soit au monde ».

En résumé, Lackington s'attribue l'idée du premier catalogue de vieux bouquins.

Quant au premier catalogue de livres anglais imprimés, il est dû, d'après L. Lalanne (V. *Curiosités Bibliographiques*) à Maunsell qui le publia en 1595.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Mémoires d'une contemporaine (T.G., 234 ; L, 305).—J'ai rencontré à Royan, chez un bouquiniste, une pièce fort rare, sans doute : le *Portrait de la contemporaine*, Ida Saint-Elme, de son vrai nom Elzélina Van Aif de Fonghe : elle était flamande.

C'est une lithographie de 38 sur 30, signé Déterix, imprimée chez Léonorin.

Ce portrait représente une femme frisant la soixantaine, aux grands traits, ayant les traces d'une grande beauté, les yeux très beaux, aux regards pensifs, le nez est long ; la bouche fermée, le menton fort et arrondi. La figure est accompagnée de deux gros rouleaux de cheveux sur les tempes, la tête est couverte d'un turban retenu sous la gorge.

Au bas est *un fac-simile* de l'écriture d'Ida

Comme nous passons et comme je suis passée
La Contemporaine
1833 P. V.

—

Editeurs ignorés (L, 11, 255). — *Tador, Frisemuche et Patata*, par Habeneck, parut en 1872 à la Librairie Internationale (Lacroix), en un volume in-12.

Le Palefrenier, d'Henri Rochefort, fut publié en 1880, par la librairie Charpentier en un volume du même format.

Comme dans un miroir n'a jamais paru en librairie.

L.-HENRY LECOMTE.

—

Outillage gallo-romain (L, 219 ; 422). — Il suffit d'ouvrir le livre de l'abbé F. Baudry (*Les puits funéraires du Bernard*, Vendée, 1873) pour trouver une longue énumération d'outils de puisatiers gallo-romains trouvés dans les puits découverts en ce point et qui se trouvent pour la plupart au musée de la Roche-sur-Yon. On trouvera là la mention de *seaux en bois*, de *pics*, de *pioches*, de *houes*, etc, etc., qui sont indiscutables, et d'ailleurs figurés dans l'ouvrage en question.

En 1903, nous avons trouvé nous-même, dans l'un de ces puits (n° XXXII de la nécropole), un grand seau de bois et de fer à douelles très reconnaissables.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Les documents phalliques (L, 172, 309, 423). — A Nîmes, dans l'enceinte qui entoure la Maison Carrée, on voyait et on voit peut-être encore un document bizarre, une corbeille de pêches, grandeur nature, pour les fruits présentant leur face inférieure En approchant, on voyait que ce n'étaient pas des pêches.

A côté se trouvait un autre monument, celui-là proprement phallique. Je ne sais si c'est un de ceux qu'a décrits Gautier. On voyait une femme sur un char conduisant trois phallus de front, le premier tout fringant, le second calme, le troisième abattu, n'avançant que sous le fouet.

Au temps où ne sévissait pas encore la carte postale, mais où cependant on ven-

dait aux touristes des feuilles de papier à lettre avec en-tête lithographiées représentant les curiosités locales, on avait réuni sur le tiers supérieur d'une page les divers monuments phalliques de Nîmes, dont ceux que je viens de décrire, avec une inscription latine un peu truquée, pleine de joyeux sous-entendus ; j'ai ces feuillets à Paris, mais je suis en ce moment à la campagne. O. S.

*
* *

Eh ! oui, sans doute, le sujet est scabreux ; l'est-il cependant davantage que la question relative au geste de Catherine Sforza et à tant d'autres acceptés par l'*Intermédiaire* ? Il faudrait pourtant bien s'y reconnaître à travers toutes ces représentations diverses et arriver à faire la part de ce qui est du domaine religieux, de la vie civile, des passions, de la fantaisie artistique ou individuelle. Bacon disait déjà, au XVIe siècle, que par la comparaison seule on peut juger.

Et puis, saurions-nous nous montrer plus exigeants que nos grands-parents ?

L'Histoire des antiquités de la ville de Nismes et de ses environs par Ménard, n'est, après tout, qu'un *guide*. Il est dit sur la couverture qu'on le trouvait chez les *concierges des monuments*. J'ai sous les yeux la réédition de Perrot (1832) où je ne retrouve pas moins de *trois* figurations phalliques.

Elles intéresseraient notre honorable correspondant, car deux d'entre elles se rapportent à des bas-reliefs signalés par H. Gautier dès 1724, qui sans doute subsistent encore. Pour ce qui est du 3e aussi mentionné par cet architecte, il est simplement décrit par Ménard. Ce singulier monument offre trois phallus surmontés de *trois oiseaux*, circonstance peu commune, car nous n'avons rencontré rien de pareil à Naples, ni ailleurs.

Ces oiseaux sont-ils des *sirènes* ? C'est possible ; la sirène est une enchanteresse, et jusque sur les sarcophages des catacombes, on en fait un oiseau à tête humaine ; de là à l'oiseau parfait, la distance n'est pas bien grande, surtout en matière de sculpture. Ainsi, ce bas-relief aux *trois oiseaux* où sirènes confinerait d'assez près à cette autre figure relevée encore par Gautier et Ménard, portant une écuyère menant à grandes guides une triade phallique et par là nous toucherions presque à nos têtes de femmes cantonnées de phallus de Nantes et de Niort ? Ajoutons que trois des bas-reliefs de Nîmes ont aussi des pattes et des ailes.

Un 4e groupe reproduit par Ménard décorait un cippe funéraire, ce qui permet, à mon avis, de lui décerner une attribution religieuse, il est ailé et à deux têtes.

Malheureusement, les autres ne sont pas aussi faciles à grouper.

Nous en demandons simplement le moyen et, pour y arriver, il faut beaucoup voir et savoir.

Et nous revenons à notre point de départ, le contingent de Nîmes, d'ailleurs fort intéressant à cause de la diversité des types, ne donne point celui de Nantes et de Niort, le retrouve-t-on ailleurs que dans l'ouest de la France ? LÉDA.

—

Les femmes célèbres qui ont posé nues (L, 117, 318, 436). — Laura de Dianti, maîtresse du duc Alphonse d'Este, époux de Lucrèce Borgia. Laura de Dianti est représentée nue et tenant une fleur. C'est la *Flore* du musée de Florence. TH. COURTAUX.

—

Eglises fortifiées (T. G., 308 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLI à XLIV ; XLIX ; L, 152, 265, 369, 421). — A Saint-Nicolas-de-Brem (Vendée) vieille église, du IXe siècle, fortifiée jadis (fenêtres en meurtrières, etc.). M. B.

*
* *

Le journal l'*Ecole de dessin* a publié une bonne lithographie de Victor Petit, représentant la curieuse église fortifiée de Pierrefitte (Hautes-Pyrénées). A. S....Y.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII ; XLIX ; L, 191, 316, 437). — Dans le parc du château de l'Etang, situé aux pieds de la colline de Sancerre, sur les bords de la Loire, se trouve une chapelle où reposent les corps du baron Hyde de Neuville, de sa nièce la vicomtesse de Bardonnet, du mari de cette dernière le vicomte de Bardonnet.

Le château est aujourd'hui la propriété du vicomte Henri de Bardonnet, fils des précités. P. DE M.

*
* *

A côté de Saint-Révérend, en Vendée maritime, tout passant peut voir, à l'angle

ouest du croisement de chemins de Saint-Révérend à l'Aiguillon et de Coex à Saint-Gilles-sur-Vie, le magnifique tombeau de Goupilleau, vendéen célèbre, situé dans un petit bois. M. Baudouin.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXII à XL ; XLII : XLIV à XLIX, 129, 429, 534, 770 ; L, 100, 142, 212, 321, 430, 487). (*suite*)

3° *Les axiomes du Droit français*, par le sieur Catherinot, Bourges, 14 août 1683, in-4° ;

Le Livre des *Institutions* translaté du latin en rimes françoises, in-fol. sans nom de lieu, ni d'imprimerie et sans date ;

Le Code civil en vers par M. Amédée Pons-Euzières, avocat, Aix, Mackaire 1882, in-12 ;

Némésis burlesque, 14e cahier, par Jean Guêtré ex-Saint-Cyrien, Perpignan, 1882, in-8° ;

Le Formulaire drôlatique du Notariat, illustré dans le texte de gravures à l'eau-forte. par E. Clerc-Joyeux, Paris, Jouaust-Chardon, éditeur.

Le Code civil des Français par J.-H. Flacon Rochelle, avocat au *Conseil du Roi* et à la Cour de cassation. Leclerc, Paris, 1805, 2e *de l'Empire* :

Art. 276 :
Pour divorcer valablement
Les époux ne feront usage
Du mutuel consentement
Qu'après deux ans de mariage.

*
* *

4. Le « Catalogue de l'Histoire de France » ne relève pas moins de 65 cotes T. I : L 40, 1-30 ; L11, 1-12. T. X : L 40, 22 35 ; L 11, 7-18, etc., etc.

Tableau de l'Histoire Universelle en vers par le comte de Dion, in-8, Paris, 1826 ;

Histoire de France en vers in-8°. Impr. Reboux-Leroy, Lille, 1836.

« finit au règne de Louis XVIII. Napoléon n'est pas nommé, ni désigné une seule fois » (Beuchot). Le *Constitutionnel* a-t-il connu cette particularité ?

Chronique métrique de Philippe-le-Bel, par Godefroy de Paris : 8277 vers ;

Géographie universelle par le P. Buffier, 10e édition. Paris, 1727, in-12 ;

Le Jeu de Géographie ou Nouvelle méthode pour apprendre d'une manière facile et agréable les éléments de cette science par Pierre Violier, ministre du S. Evangile... Genève, Jean Tournes, 1706, in-12 ;

*
* *

5° *Carmen de Algorismo*, Traité d'arithmétique en vers latins par Alexandre de Villadieu, XIIIe s.

Extrahe radicem semper sub parte sinistrà

Traité de l'origine, de l'excellence et effets des mathématiques par Guillaume Forget, avocat au siège présidial d'Evreux, Paris, 1608, pet. in-8 ;

Hygini *Poeticon astronomicon libri*, Ferrariæ 1725, in-4°.

L'Astronomie par Jean Sinuda in *Bulletin de la Société Astronomique de France*, juin ,1902.

Inventions nouvelles des esperviers et globes de guerre, par le sieur Ezanville, Paris 1610, in-12 ;

Le Périégèse — les Poids et Mesures — poésies de Priscien traduites pour la première fois en français par E-T. Corpet, in-8°, Paris, 1845 ;

L'Univers, moins les planètes, cosmographie en vers, par Aristide Leroux (Cf. *Revue Anecdotique* 1860, IIe semestre, page 37).

De Accuratà circuli dimensione et quadraturà cum silvulà epigrammatum... authore Joanne Sturmio Mechliniano medicinæ doctore etc., Lovanii, typis Francisci Simonis, 1633, in-4° in ff non cotés. 72 pages ;

L'Ellipse, narration en vers et contre tous, par A-H. Fournier, capitaine de frégate, in-4°, 2 pages avec figures. Toulon, 1882 ;

*
* *

6° *Doctrinale*, Grammaire en vers hexamètres léonins (réimprimée de 1472 à 1521) par Alexandre de Villedieu.

Vers homonymes suivis des homographes, par Fraville, Paris 1804, in-12 ;

Autour, oiseau de proie est funeste aux dindons
Autour de nous, bon Dieu, que je vois de fri- [pons !

Déjà ?

Entretiens sur les dix parties du discours, suivis de notions sur la Logique, la Rhétorique et la Philosophie, ouvrage écrit en vers et dédié à ses élèves par D. Chartier, ancien instituteur.

Synonyma et Æquivoqua, traité grammatical de Jean de Garlande (XIIIe siècle).

Grammaticæ methodus rhitmica, Moguntiæ, M CCCC LX VI in-ff.

Nouvelle Grammaire française, en vers

libres... par H.·. Montet de Laroche, in-12, Genève et Paris, 1855.

Abrégé de la grammaire latine et de la grammaire française de Lancelot enrichi de vers techniques dont Sacy — *le promeneur* — réclame la paternité ;

*
* *

7. L'Art de peindre, poème avec des réflexions sur les différentes parties de la peinture, par Watelet, petit in-8°, Paris, 1760 ;

L'Art musical par P. A. Michel, accordeur de pianos, Paris, 1854, in-8° ;

La Xiphonomie, ou l'Art de l'Escrime, par P.-F.-M. Lhomandie, amateur et élève de Texier de Labussière, in-8°, Angoulême, 1820 ;

La Potichomanie ou l'art d'imiter les porcelaines de Chine, de Sèvres, de Saxe, in-8, Paris 1854, par A...

*
* *

8° Le Parfaict macquereau suivant la cour... — *Anonyme* s. l. — Paris, 1622, in-8° ;

Hucbaldii Elnonensis monachi, De laude Calvorum (IXe siècle). Paris, Corpet. 1853, in-12.

La Question juive par Henry Causel, Dijon, 1893, in-18, jésus.

La Procédure faite contre les filles de joye à la requeste des bourgeois de Paris et le jugement sur ce intervenu — *Anonyme* s. l. — 1619, in 8°.

Dysergie Lugdunoprotechique, ou Décadence du premier des Arts de Lyon, poème latin sur la typographie, par Mazoyer, bachelier, correcteur de typographie, Lyon, 1848, in-8 ;

Le Jeu des échecz translaté de Vida par L. Desmazures, Lyon, 1557, in 4°.

Traité sur le Whist smor de 40 préceptes sur ce jeu, in-8°, Ruffec, 1855.

L'Art de ponter, par Alygé, Paris, 1854, in-8°.

Les 40 Préceptes du jeu de Whist en distiques rimés — français et anglais, par le général Pernety et C° (J. Brunton) Paris, 1856, in-16.

Je passe la main...

JACQUES SAINTIX.

—

Sur les mots sadisme et sadique (L, 393). — Non, non, certainement non, *sadisme* ne vient pas des adjectifs *sade* et *sadinet*.

Jamais l'un ni l'autre n'ont eu de signification érotique. Villon écrit « ce sadinet » à propos de la nature de la femme : ce n'est qu'une épithète et non un synonyme. De même, La Fontaine écrit « ce pelé, ce galeux » en parlant de l'âne, et cela ne signifie pas qu'on puisse traduire *asinus* par « galeux », ni... *teterrima belli causa* par « sadinet » (1).

« Sade » est un des mots les plus charmants de l'ancien français (Etym : *sapidus*, sapide, sade). Il avait perdu peu à peu le sens originel de *savoureux* pour absorber celui d'*agréable*, par une évolution analogue à celle qui s'est achevée en espagnol autour des mots *gusto*, *gustar* et des locutions adjacentes. On ne le rencontre guère après 1550. Rabelais est le dernier à l'employer sans affectation. Ronsard ne le connaît plus, ni Brantôme. Baïf et Régnier, qui aimaient tous deux les archaïsmes, essayèrent de l'exhumer et furent imités par quelques disciples ; l'Académie se crut obligée de l'inscrire en 1694, bien qu'il fût tout à fait hors d'usage, mais, quelques années plus tard, elle le supprima. Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'une trace : la seconde syllabe de *maussade*.

Quant à *sadisme*, il est hors de doute que ce terme désigne exclusivement la maladie du marquis de Sade, et rien au monde n'est moins sade que Sade.

Qui fut le créateur du mot ? Je ne sais. Sainte-Beuve l'employait déjà en 1862 (*Nouveaux Lundis*, t. IV, p. 71), mais Sainte-Beuve n'a rien inventé. Il faut chercher au dessus de lui. CANDIDE.

*
* *

L'analogie entre les mots *sade* pris au sens agréable, et *sadisme* qui a une signification tout autre, ne doit pas, selon moi, faire illusion. L'étymologie du second terme est assurément dans le nom même du célèbre maniaque. Le *sadisme* c'est, en

(1) A propos de Villon, l'auteur de la question parle de la Grosse Margot « femme apparemment de ce genre spécial que fréquentait le poëte ». On est aujourd'hui certain que « la Grosse Margot » n'a jamais existé en chair et en os : c'était une enseigne peinte qui se balançait dans la rue Saint-Jacques. La ballade de Villon est une pure plaisanterie comme pourrait l'être une ode de Ponchon à « la Petite Jeannette », ou à la « Belle Jardinière ».

effet, la recherche du plaisir dans la souffrance infligée.

Il y a eu de tout temps des sadiques, à Rome et au XVIe siècle, surtout, on dit qu'ils sont nombreux en Angleterre, Brantôme, dans ses *Dames galantes*, donne plusieurs exemples de la forme la plus ordinaire du sadisme. Mais, à mon avis, on ne peut disputer au trop célèbre théoricien et pratiquant du plaisir cherché dans la cruauté d'avoir, et justement, donné son nom à la forme la plus odieuse de la passion sexuelle dégénérée en folie.

H. C. M.

***

Pas d'erreur possible, ils tirent leur origine du délicieux marquis ; ils signifient la perversion sexuelle qui a besoin de la souffrance d'autrui pour arriver au paroxysme de jouissance. Rentrent dans la catégorie sadique, les criminels tels que Vacher ou, dans un ordre moins sanglant, l'esthète qui faisait des seins de ses victimes des pelotes d'épingles.

Quant au *sade* de notre vieille langue, voici des documents.

En 1881, mon excellent ami Gérome Coquard, de l'Académie du Gourguillon, écrivait à son collègue Nizier du Puitspelu (*Courrier de Lyon*) :

« Il y a encore *sade*, sur lequel nous ne nous entendons pas tout à fait. Vous le traduisez par sain, salubre, bon au goût. Je ne sais si je ne préfère pas l'ancien sens : gentil, coquet, mignon. Chez Villon, il est même le radical d'un substantif, *sadinet*, dont la terminaison ajoute à la mignardise du mot. Dans la ballade où le pendard chante les beautés de la Belle Heaulmière, on le trouve ce mot ; il rime avec jardinet. Vous pensez de quoi il s'agit. Le traduire là par *bon au goût* me semblerait plutôt aventuré.

On lit aussi dans *Pantagruel* :

En rimes mille virades
Des plus gentes et des plus sades.

Ça ne peut guère signifier sain, salubre... »

Puitspelu, dans son *Dictionnaire étymologique du Patois Lyonnais* (1887-1890) dit :

SADO, savoureux, de bon goût. Les médecins disent, *sapide* ; de *sapidum*, par la chute du *p*.

Enfin, dans le *Littré de la Grand Côte*, du même Puitspelu, on trouve :

SADE. Savoureux, de bon goût, avec idée de salubrité, de chose saine.

Un vieux texte du moyen âge dit que le vin doit être *sek, sayn et sade*. Par extension, se dit des objets qui ne sont ni pour boire ni pour manger.

Reignier parle des femmes :

Qui gentes en habits et sades en façons
Parmy leur point coupé tendent leurs hame-
[çons.

et *sadisme* ;

Il résulte à l'évidence des documents ci-dessus :

Qu'il n'y a rien de commun entre *sade* et *sadisme* ;

Et que Coquard (Gérome) n'a pas convaincu son collègue du Puitspelu (Nizier), comme il sied, d'ailleurs, en matière d'étymologie, et entre membres de Sociétés savantes.

L'un d'eux : A. S.

L'origine des mots « chic » et « mic-mac » (L, 313, 434, 482). — Je connais deux étymologies : celle de M. Paul Bastier rapportée par le duc Job et celle des *Matinées Senonoises* que voici :

Mic-mac, intrigue secrète pour quelque mauvaise vue. On ne connaît rien à tout ce mic-mac. Huet dit que, dans le Pérou on donne ce nom aux colonies qui passent d'une province dans une autre. Ce mot a passé en Espagne et de là, chez nous.

On trouve *mic mac*, intrigue, dans Cotgrave, et dans les *Curiosités françoises* d'Oudin : *il y a du mic-mac*, c. à.d. il y a de la malice, de la confusion. Et Oudin ajoute : expression vulgaire

Il savoit qu'en justice on doit fuir tout mic-mac. (Hauteroche : *Amant qui trompe*).

Serait-ce point la dame Croupillac
Qui sourdement fait ce maudit mic-mac.
(Voltaire)

GUSTAVE FUSTIER.

Jeu de massacre : son origine (L, 340). — Mais je m'en tiens très volontiers à l'étymologie donnée par le nom même du jeu. N'est-ce pas, en effet, un véritable massacre que fait des poupées, offertes en file, la mitraille des boules lancées d'une main plus ou moins vigoureuse et adroite ?

H. C. M.

S'empierger (L, 282, 434, 480). — On disait en vieux français *empeiger*, de *pix*, poix.

« Vous me semblez à une souris *empeigée*; tant plus elle s'efforce soy depestrer de la *poix*, tant plus elle s'en embrene. » (Rabelais : *Pantagruel*).

Rapprochez du parler Vendômois : *empicasser*, ayant le même sens et la même étymologie. V. Martellière : *Glossaire du Vendômois*, 1893. — Dans la Côte-d'Or, le peuple donne le nom *d'empige* aux liens, aux entraves qu'on met aux jambes de certains animaux. V. Cunisset-Carnot : *Vocables dijonnais*, 1889.

Rapprochez aussi du patois du Tarn : *empega*, poisser, engluer. V. Gary : *Dictionnaire du patois du Tarn*, 1845

Nous avons enfin le verbe *s'empiergeonner*, créé, je crois, par Richepin :

Margot, dans sa cotte et ses bas
S'empiergeonna là-bas, là-bas.
(Richepin)

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le verbe poigner (L, 281). — La Curne de Sainte-Palaye, tome 8, p. 355, donne le mot poigner comme synonyme de combattre et il renvoie au glossaire du P. Martini, tome V. P. V.

—

Cimer, simer (L, 393). — *Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin* (*Charente*), tel est le titre d'une thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris, le 28 mai 1892, par M. l'abbé Rousselot. Je ne possède pas cette thèse, qui a été éditée à Paris, chez Welter ; mais j'ai sous les yeux le compte-rendu que M. Antoine Thomas a fait de ce travail (*Essais de Philologie française*, Paris, Bouillon, 1898, p. 140 et suiv.)

Voici ce que dit M. Thomas :

L'étymologie de *suma*, suinter (*suminare*, de *sumen*, lait de truie) se trouve appuyée par la forme berrichonne *suner*, être en sève, comparée à *sener*, semer. Je rapprocherais plutôt *suma* de l'ancien provencal *semar*, marseillais actuel *suma*, diminuer par évaporation (Mistral), dont l'étymologie est toute différente. Il faut remarquer que le catalan du Roussillon, d'après Mistral, emploie *sema* exactement au sens du berrichon *suner*, ce qui semble indiquer que ce dernier est pour *sumer*.

P.c.c. GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

En Basse-Bourgogne, on dit simer d'une feuillette ou de tout autre objet, récipient qui laisse suinter un liquide, un corps gras, etc. A. S.... Y.

—

La Pudeur et la Mort (L, 386). — Réponse à la question : « A-t-on constaté le même phénomène psychologique à d'autres époques, dans des circonstances analogues ? »

Oui, dans les *Mémoires* de Beugnot, qui raconte des rapprochements semblables, à travers les barreaux qui séparaient les sexes à la Conciergerie pendant la Terreur. J. T.

—

Jeu de Tête-Bêche (T. G., 876 ; L, 398). — Ce drapeau qui se voit à Dijon, au Musée archéologique, est une curiosité plutôt scatologique et sans la moindre valeur d'art. Je ne sais en quelles mains il passa quand fut dispersée la collection Du Tilliot, mais au dernier siècle on le retrouve dans le cabinet d'un collectionneur, Félix Baudot, dont le père, Louis-Bénigne, avait formé, pendant la Révolution, une précieuse collection d'objets du moyen âge et de la Renaissance, partagée, après sa mort survenue avant 1848, entre ses deux fils Henri et Félix. La part de celui-ci fut vendue à Dijon, en 1852 ou 1853 — étant à la campagne, j'écris de mémoire et suis peu assuré des dates — mais Félix reconstitua une nouvelle collection dispersée aux enchères après son décès, à Beaune, en 1883. C'est alors que la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or acheta le drapeau dont il s'agit.

J'ignore s'il provient de la collection primitive de Louis-Bénigne, auquel cas il aurait été réservé lors de la première vente de Félix Baudot, ou d'une acquisition personnelle de celui-ci. H. C. M.

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G. 158 ; XLVI à XLVIII ; L, 314, 479). — Je me rappelle avoir lu, il y a une douzaine d'années, autour de l'horloge d'une villa des environs de Marly, un distique latin, qu'on pourrait, autant qu'il m'en souvient, traduire ainsi :

« La première m'a vu pleurant parmi des gens qui riaient. Puisse la dernière me voir riant parmi des gens qui pleurent. »

Cette devise accompagnerait tout aussi bien un cadran solaire.

Transformant cette réponse en question, je demanderai si quelque intermédiairiste ne nous donnerait pas le distique lui-même et le nom de son auteur ? X.

—

Proverbes et dictons météorologiques... méridionaux (T. G., 734 ; XLII à XLIV ; L, 153).

I. — Mar, tanto es niva e tanto es clar.
Mars est tantôt nuageux, et tantôt clair ;
II. — En abriou, t'alaoujeirigués pa d'un fiou ;
En avril, ne t'allège pas d'un fil.
III. — En maï, faï cé que té plaï, é encara noun saï ;
En mai, fais ce qui te plaît, et, encore, je ne sais.

L. DE LEIRIS.

*
* *

26 Quand per soun compté l'on maïssouno,
L'on dïou paga de sa persouno.

Quand pour son compte l'on moissonne
On doit payer de sa personne.

27 Qué maïssouno é sémèno al cop,
A l'Espital courr' al galop.

Qui moissonne et sème en même temps,
A l'hôpital court au galop.

27 Quan lou jàs sério de toun gous
Duermiès pas al soulel d'augous.

Quand même la couche serait à ton goût,
Ne dors pas sous le soleil d'août.

28 De Sén-Laurens à Nostro-Damo
Lo pléjo n'affligeo pas l'amo ;

De Saint-Laurent (le 10) à Notre-Dame (le 15)
La pluie n'attriste pas l'âme ;

29 Més Sé plaou lou jour de San Bertoumiou
Sé tu t'en moqès, noun faï pas ïéou

Mais s'il pleut le jour de Saint-Barthélemy,
Si tu t'en moques, certes je n'en fais rien.

30 En maï poussïéro, en agous fanjos,
Fan paourès granios et granjos.

En mai poussière, en août fanges
Tout pauvres greniers et granges.

31 Quan si faï tard cigalo entendrè
Crompès pas blat per lou rébendre

Quand la cigale se fait tardivement entendre
N'achète pas du blé pour le revendre.

P. c. c. AUG. PARADAN.

—

Concession royale à Marly-le-Roi (XLVI, 671). — Les recherches n'ayant pas réussi aux trois sources d'informations citées dans l'énoncé, je demanderai, à mon tour, de vouloir bien vérifier si le renseignement désiré ne se trouverait pas dans les manuscrits de la Bibliothèque de Versailles, par exemple aux nos 609 (notes de l'abbé Caron) et 802 (notes diverses relatives à la machine de Marly) sans préjudice de toutes les autres pièces qui peuvent s'y rapporter.

L'idée se présente tout naturellement de s'adresser aux Archives départementales ; mais a-t-on pensé à la Bibliothèque de Versailles ? VIEUJEU.

—

Tanneries de peau humaine (T. G., 869 ; XLII ;). — **Reliures en peau humaine** (T. G., 761). — **La peau de Campi en reliure** (T. G., 164). — L'*Intermédiaire* s'est occupé longuement de ces questions qui peuvent être réunies en une seule, mais il n'a pas été répondu à celle relative à la peau de Campi.

Je crois intéressant de compléter les renseignements donnés ici en reproduisant les révélations faites à ce sujet par Rossignol, ancien inspecteur principal du service de sûreté, dans ses mémoires publiés en 1900 chez Ollendorff.

A la suite d'une exécution, je faillis passer en correctionnelle, comme inculpé de violation de sépulture.

Le 31 août 1887, Pranzini fut exécuté. Je n'assistai pas à l'exécution, mais le lendemain j'allai voir Godinet, garçon d'amphithéâtre à l'Ecole pratique. Le corps de Pranzini s'y trouvait encore, l'autopsie avait été faite.

De retour au bureau, je dis à M. Goron :

— Je viens de voir le corps de Pranzini.

Lui, collectionneur, me répond :

— Je n'ai rien de lui. Je voudrais avoir quelque chose, ne serait-ce qu'un bouton de son pantalon.

Le lendemain matin, je retourne voir Godinet. Par terre, au milieu de la cour, se trouvaient les restes de Pranzini, en morceaux, parmi d'autres débris.

Ces débris de plusieurs individus sont habituellement mis dans un cercueil qui, une fois plein, est envoyé au cimetière.

Je dis à Godinet :

— M. Goron voudrait avoir quelque objet ayant appartenu à Pranzini. As-tu la moindre chose, ne fût-ce qu'un bouton de culotte ?

— Non, me répondit-il, le pantalon et la chemise ont été emportés à l'annexe. Prends donc un morceau de peau et fais-en un portefeuille.

L'idée me sembla originale. Je pris dans le tas un morceau qui était le côté gauche de la poitrine ; je fis retirer la chair et la graisse, ne gardant que la peau.

Rentré chez moi, je continuai mes opérations, dégraissage et passage à l'alun. Le lendemain cette peau était sèche et dure. Je mis toute la journée à la frotter dans mes mains pour l'assouplir, et quoique épaisse, elle devint très souple, en même temps que très blanche.

Je me rendis chez un fabricant de portefeuilles et je lui présentai le morceau de peau, le priant de me confectionner deux porte-cartes...

Ce fabricant regarda la peau qui était assez velue. Ne pouvant en définir la nature, il y pas a la langue. Je ne lui dis pas d'où elle provenait.

Deux jours après, j'allai chercher mes porte-cartes. La façon me coutait vingt francs. C'est alors que je lui dis que c'était la peau de Pranzini.

. . . . . .

Pour se faire faire une réclame, le fabricant raconta la chose au *Figaro* et un rédacteur de ce journal, M. Grison, fit un article à ce sujet.

Il n'y avait pas de quoi crier au scandale : il y avait assez de précédents. Je connais une personne qui possède non seulement des têtes de criminels, mais des têtes ou crânes de victimes.

Quelques jours avant, se trouvait encore, dans la salle des dépêches du *Figaro*, un morceau *de la peau de Campi. Un livre avait été aussi relié avec la peau de cet assassin.*

. . . . . .

Je fus mandé chez M. Vasseur, juge d'instruction, qui m'interrogea et m'inculpa de violation de sépulture.

Je lui répondis :

— Il n'y a pas eu violation de sépulture, vous devez confondre entre violation de sépulture et détournement de débris anatomiques. Je n'ai rien déterré. J'ai pris à terre. Du reste, s'il fallait reconstituer le corps de Pranzini ce ne serait pas commode, un journaliste a emporté une oreille, un autre un doigt, un troisième une lèvre, chacun en a pris un peu, et notamment la peau des cuisses est en ce moment chez un tanneur.

Le juge me demanda de lui faire un rapport sur les faits et je ne parus plus à l'instruction.

Je lui dis en m'en allant :

— Mais les porte-cartes que vous avez saisis vont se promener un de ces jours dans la poche de l'un ou de l'autre.

— Non pas, me répondit il.

Et, en effet, il fit venir M. Goron et, en présence du procureur de la République, il brûla les porte-cartes.

Godinet se mit à rire lorsque le juge d'instruction l'inculpa, lui aussi. de violation de sépulture :

— Mais, Monsieur, répondit-il, c'est mon métier, je retire la chair des os à 150 cadavres par an. j'ai pour cela, 4 fr. par corps. Ils vont ensuite chez Tramon, le naturaliste, qui en fait des squelettes.

Le commissaire de police Clément fut chargé de rechercher chez les tanneurs la peau des cuisses de Pranzini. Je me gardai bien de le renseigner ; il aurait aussi trouvé la peau des cuisses d'un : ègre que Godinet faisait tanner pour s'en faire des pantoufles!

Cette affaire finit e queue de poisson. Il y eut non-lieu. Mais Godinet perdit sa place. Ce que j'avais fait, d'autres le font encore tous les jours, et je ne me croyais pas coupable.

. . . . . .

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Fer de cheval dans les églises (L, 340, 490). — Le fait que les deux églises dont parle le collaborateur E. Grave, sont sous le vocable de saint Martin me paraît de nature à fournir une explication satisfaisante. Saint Martin, en effet, fut de tout temps, le patron des voyageurs, et j'ai lu en plusieurs livres que l'usage était de suspendre un fer à la porte d'une église à lui dédiée, pour implorer sa protection au moment de partir pour un voyage périlleux — ils l'étaient tous au moyen âge et même plus tard — ou pour le remercier de l'avoir favorisé. C'est dans le même esprit que d'autres se contentaient de graver plus ou moins sommairement un fer de cheval sur le piédestal d'une croix élevée à la porte d'une ville ou bourgade de gîte.

J'en citerai un exemple : au sommet de la pente longue et raide qui descend au bourg de Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or) s'élève une croix moderne, mais qui en remplace une autre remontant aux premières années du XVIe siècle ; probablement même celle-ci remplaçait un monument beaucoup plus ancien ; Saint-Seine, en effet, est une des quatre abbayes mérovingiennes du diocèse primitif de Langres, et les approches du couvent hospitalier devaient être signalées de temps immémorial par de nombreuses croix. Eh bien, toutes les descriptions antérieures à 1789 nous apprennent que le piédestal était couvert de fers de cheval gravés pêle-mêle, ce qui est expliqué comme je viens de le faire.

Seulement, je ne connaissais pas d'exemple de fers de cheval employés dans l'ornementation même d'une église, et remercie M. E. Grave d'avoir signalé le

cas très curieux, très intéressant des paroisses Saint-Martin, de Villers-en-Arthis et de Freneuse. H. C. M.

—

La mémoire (L, 116, 320). — L'opinion de Soulget me paraît vraie : la rareté, la cherté des livres obligeaient les anciens à faire des efforts de mémoire qui nous sont inconnus. Sur le haut prix des livres à Rome, nous avons le témoignage de Martial (*Epigrammes*, livre I, CXVIII), qui annonce le prix de son 1er livre, soit cinq deniers. Si nous mettons le denier à 0 fr. 85, nous comprendrons ce qu'il en coûtait, à l'époque de Domitien, pour faire l'acquisition d'un parchemin de 750 vers. Martial complet ayant quatorze livres, il fallait débourser 59 fr. 50 pour se le procurer. Que de gens préféraient, à ce prix, se payer un flacon de Falerne !

Les livres, plus chers et plus rares, étaient en outre d'une consultation moins facile que les nôtres. Les anciens semblent n'avoir pas connu ce que nous appelons les tables des matières. En tête des chapitres, ils mettaient parfois un court résumé, tel que ceux du *Polyhistor* de C. Julius Solinus. C'était peu de chose. On ne pratiquait pas l'art des citations rendues faciles par d'immenses répertoires ouverts aux ignorants. Chaque homme avait sa valeur propre, et ne pouvait suppléer instantanément au manque d'étude par une excursion rapide à travers des tables bibliographiques, analytiques et autres. On portait son savoir dans sa tête, et non sous son bras.

Il y avait là un parti-pris qui rendait le savoir inaccessible à qui n'avait pas blanchi sous le harnais. La science antique se dérobait devant le non-initié. L'antiquité vivait de tradition, de mystère. Ceux qui savaient gardaient jalousement leur trésor. Il y avait à cela deux motifs, l'un méprisable, l'autre d'une inspiration plus noble.

Le motif méprisable était de faire payer très cher aux profanes les renseignements dont ils avaient besoin. Les juristes romains refusèrent pendant longtemps de publier leurs arrêts. Ils préféraient les rééditer de vive voix, à chaque consultation nouvelle. Du reste, lorsque le progrès amena la publication du droit, on se trouva devant un tel enchevêtrement de broussailles que pour la plupart des individus, la situation resta la même. Et, lors même que Justinien eut fait rédiger le Code qui porte son nom, peut-on dire que l'amélioration fut sensible ? L'absence de méthode est telle dans cet indigeste fatras qu'une bibliothèque de commentaires n'est pas de trop pour y tracer quelques sentiers incertains.

Le motif noble était de ne livrer la clef des sciences qu'aux individus capables d'en bien user. A notre époque, la science s'étale au grand jour, comme le soleil. L'anarchiste peut s'emparer des secrets de la chimie et s'en servir contre la société à laquelle il est redevable des progrès de son esprit. Jadis, la science était une dépendance de la religion et s'abritait dans les temples.

Dans sa *Vie d'Apollonius de Tyane* (liv. II, chap. XXX), Philostrate nous apprend que très peu de jeunes gens étaient admis à l'honneur de recevoir les leçons des sages de l'Inde. A 18 ans, pas avant, le jeune homme se présentait à leur école et subissait un examen préalable qui remontait jusqu'aux parents de ses grands-parents. Une enquête sévère était faite sur ses ascendants paternels et maternels et devait aboutir à cette conclusion qu'aucun d'eux n'avait péché par violence, par incontinence, par usure. Le candidat lui-même était ensuite passé au crible. On se renseignait sur ses mœurs, et l'on éprouvait sa mémoire. Les sages de l'Inde estimaient inutile d'entreprendre l'éducation d'un individu à qui il faudrait répéter dix fois la même chose avant de la lui mettre dans la tête.

Il fallait une mémoire souple et tenace, car l'enseignement se donnait de vive voix. Une grande partie de la science antique n'a jamais été consignée par écrit. Il ne sera pas déplacé, croyons nous, de rappeler ici que le fondateur de la religion chrétienne n'a rien écrit.

Platon estimait que c'était folie d'enfermer dans cette chose inerte qu'est l'écriture une doctrine vivante. S'il a écrit, ce fut après que son maître Socrate eut parlé.

La parole était si belle, en ces pays de lumière, où l'air était si doux à respirer ! Quand un homme éloquent surgissait en quelqu'une des villes de la Grèce, on accourait l'entendre des quatre coins de la terre. Dans son éloge funèbre de l'empereur Julien, Libanius nous apprend que

son héros, étudiant à Athènes, était entouré d'un cercle compacte d'auditeurs venus de toutes parts. Et ceux qui avaient goûté à cette parole, enchanteresse comme celle des sirènes, ne retournaient qu'avec peine en leur pays natal.

Ce qui se disait sous les portiques où flottaient les souvenirs de Socrate et de Platon, personne ne songeait à l'écrire. Le livre n'existait pas, la mémoire suffisait.

La culture de la mémoire produisit des prodiges. On peut voir dans le *Polyhistor* de Solinus, chap. VII, une liste de ces merveilleuses organisations cérébrales. Solinus cite Cyrus, Scipion, Cynéas, Mithridate, Métrodore, Messala, Corvinus, etc.

Apollonius de Tyane, à l'âge de cent ans, fit preuve d'une mémoire supérieure à celle même de Simonide. (Philostrate, livre I, chap. XIV). Et cependant Simonide de Cos avait fait l'admiration de l'antiquité. Quintilien parle de lui comme d'un être miraculeux.

Hippias d'Elée était doué d'une telle mémoire qu'il retenait cinquante noms et les répétait dans l'ordre où il les avait entendus.

Certaines mémoires paraissaient tellement extraordinaires que l'opinion publique les attribuait à la magie.

Dans ses « Vies des sophistes », Philostrate rapporte (chap. XXII) que Denis de Milet fut accusé de mettre en usage l'art des Chaldéens pour donner de la mémoire à ses élèves.

En parlant de l'empereur Julien, dont la mémoire était immense, Ammien Marcellin dit sérieusement (livre XIV, chap. V) : « S'il est vrai, comme le prétendent divers auteurs, que le roi Cyrus, le poète Simonide, et le puissant sophiste Hippias puisèrent leur mémoire dans certains breuvages, il est à croire que Julien but un tonneau entier de cette merveilleuse liqueur. »

Mais, à côté de cette explication fantaisiste, les anciens surent placer une théorie plus rationnelle.

Platon dit que le sophiste d'Elée, Hippias, était l'inventeur d'un procédé mnémotechnique (μνημονικὸν τέχνηαχ). — (In Hippia minore).

Et Philostrate, après avoir rapporté le bruit qui courait sur Denis de Milet, ajoute : « Pourquoi ses auditeurs avaient-ils tant de mémoire ? Parce qu'ils ne se fatiguaient jamais de l'écouter, et l'obligeaient à répéter ce qu'ils entendaient avec tant de plaisir. »

La mémoire paraissait aux anciens une faculté qui s'acquiert par le travail, par la méthode ; mais ils reconnaissaient que l'art ne peut suppléer à la nature. « La mémoire, dit Philostrate (*loco citato*), est un don de la nature, c'est une portion de l'âme immortelle, qu'on la dise mère ou fille du temps. »

Et, dans la vie d'Appollonius (liv. III, chap. XVI), les sages de l'Inde appellent la mémoire « leur divinité préférée ».

Simonide avait composé, en l'honneur de la mémoire, une ode dans laquelle il disait : « Tout se flétrit avec le temps ; mais le temps lui-même ne vieillit ni ne se corrompt, parce que la mémoire le conserve. »

Je crois, comme Soulget, que les anciens détiennent le *record* de la mémoire, mais je ne voudrais pas me plaindre que l'on exerce cette faculté chez les hôtes de nos écoles. Sans une mémoire étendue, il est impossible d'obtenir autre chose que des esprits secs, ignorants du passé, incapables de prévoir l'avenir, ahuris devant l'idée, comme devant une révélation perpétuelle. La mémoire fait participer chaque individu au travail des siècles et, seule, lui permet de dégager sa personnalité en poussant les résultats déjà obtenus vers une limite un peu plus reculée. Sans mémoire, on ne peut que compiler, ressasser ce qui a été dit, feuilleter des dictionnaires ; ou se condamner à chercher dans des bibliographies, faites par d'autres, des idées que l'on n'aura ni le temps ni la force de s'approprier.

Jamais on ne cultivera trop la mémoire, mais il faut le faire constamment, avec méthode, et non pas seulement en vue, et à la veille d'examens. La mémoire exercée ainsi « in extremis » ressemble à une pluie d'orage qui fatigue la terre sans la féconder. LUC DE VOS.

—

Légendes relatives à saint Antoine de Padoue (L, 5, 238, 398). — Qu'il me soit permis d'ajouter ces quelques notes à la question posée dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* : *Légendes relatives à saint Antoine de Padoue* (L, 238), à laquelle a déja répondu l'aimable intermédiairiste, P. Ubald d'Alençon.

J'ai dans ma bibliothèque un vieil in-folio, très intéressant et peu répandu, je crois, de M.DCCXXI, *imprimé à Grenoble, avec privilège du roi, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, ruë du Palais.* DE L'USAGE DES FIEFS ET AUTRES DROITS SEIGNEURIAUX EN DAUPHINÉ, *par Messire Denis de Salvaing, seigneur de Salvaing et de Boissieu, conseiller du roy en ses conseils et premier président en sa Chambre des Comptes en Dauphiné.*

L'*Intermédiaire* nous a dit récemment que la famille de Boissieu avait fourni au Dauphiné de nombreux savants.

J'ai personnellement connu, il y a trente ans environ, aux portes de Grenoble, à St-Martin-le-Vinoux, un membre de cette famille, archéologue très réputé et savant très estimé à Grenoble.

Or, dans la deuxième partie de l'*Usage des Fiefs*, au titre *des Epaves*, je lis ceci :

Du reste Coquille, en son Institution au Droit François tit. des droits de justice, dit que le mot d'épave a donné occasion à aucuns chrétiens de facile créance de s'adresser par prières à saint Antoine de Padoüe de l'ordre de saint François, pour recouvrer les choses égarées, parce qu'en ancien langage italien que les Contadins retiennent encore, on appeloit Pava ce qu'aujourd'huy on appelle Padoüa, en laquelle ville repose, et grandement vénéré, le corps de saint Antoine, dit de Padoüe ou de Pade, que d'ancienneté on appeloit S. Antoine de Pave.

Je ne scay, ajoute de Boissieu, s'il en faut croire Coquille. Quoy qu'il en soit, la dévotion que cette simplicité produit, n'est pas moins agréable à Dieu que si elle avoit un autre fondement. Ambrosius Catharinus, de l'ordre de S. Dominique, traite amplement des suffrages de saint Antoine de Padoüe pour le recouvrement des choses égarées ou perdües, *lib 2 de Certa Sanctorum gloria. §. de Peculiaribus gratiis Sanctorum pag. 23*, où il allègue sa propre expérience.

Suivant ces auteurs, la dévotion à saint Antoine de Padoue, pour retrouver les objets perdus, reposerait donc sur ce calembour facile : *Saint Antoine de Pava* transformé en *Saint Antoine d'Epaves.*

Je me garderai bien d'insister et vous transmets ce document sans commentaires. BERLOT-FRANCDOUAIRE.

—

Marquise de Favras (T. G. 336 ; XLIX, 834, 971 ; L, 19, 188, 289, 395).— Dans le recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des vingt-un, à la septième production du second inventaire, je trouve 6 pièces se rapportant à la pension de 4.000 livres que Louis XVI s'était engagé à faire à la marquise de Favras.

La première est une lettre de Laporte à M. de Septeuil, demandant d'avancer un quartier, soit 1.000 livres, sur la pension de la marquise de Favras qui ne doit échoir que le mois suivant, et il ajoute :

Vous vous ressouvenez que nous somme convenus qu'il ne serait plus pour cet objet expédié d'ordonnance et que vous vous ferez décharger par le Roi des paiements que vous ferez faire à madame de Favras.

La seconde est la quittance des mille livres ci-dessus et est signée : Marquise de Favras, née Princesse d'Anhalt.

La troisième est un billet de la marquise de Favras à M. de Septeuil, daté de Ath, 2 février 1792, par lequel elle lui demande de verser entre les mains du chevalier de Favier le prochain quart de sa pension échéant le 2 mars suivant.

La quatrième est le reçu de la somme sus-indiquée, signé de la marquise de Favras et daté de : Ath, 26 février 1792.

La cinquième est une nouvelle lettre de Laporte, en date du 12 mars 1792, qui demande à ce qu'on ne fasse aucune difficulté à M. de Favier pour lui remettre les 1.000 livres de la pension échue.

La sixième est le reçu de la marquise de Favras, daté de « Ath 1er juin 1792, » du 1/4 de sa pension échéant dans le dit mois de juin.

A l'annonce des dites pièces, Louis XVI répondit « qu'il se souvient avoir donné de l'argent par charité à la veuve Favras, mais qu'il n'a jamais eu aucune relation avec son mari ». P. DE M.

*
* *

Pour faire suite aux diverses communications concernant la marquise de Favras, voici une lettre inédite, qu'elle adressait à M. de Sartine avant son mariage.

Je viens de découvrir cette lettre, pouvant servir de point de départ à de nouvelles recherches sur les aventures et les malheurs de la jeune princesse, dans un lot d'autographes récemment acheté en Belgique.

Je respecte l'orthographe fantaisiste de Caroline princesse d'Anhalt.

Au haut de la lettre, de la main de M. de Sartines, se trouve cette mention : *M. de Marolles.*

La lettre est adressée à *Monsieur, Monsieur De Sartine-Sœul.*

Monsieur,

Ma mère répand dans le public que l'année 1763, lorsque j'ai voulu aller rejoindre mon père qui me demandait et que pour mon malheur Je n'ai pas pu, ma mère si étant opposée donnant pour prétexte qu'elle m'avait marié en france pour la religion : Elle dit, Monsieur, que vous m'avez fait mettre à Ste-Pélagie pour mes beaux exploits, j'avais alors treize où quatorze ans et je ne fuyez (*sic*) ma mère que pour me soustraire au joug malheureux sous lequel je pensais que j'allais succomber en restant avec elle.

Je suis sur le poind d'aller rejoindre le prince mon père, mais je vous avoue, monsieur, que je ne partirais pas avant que ce fet soit éclairsie et devant que Ste Pelagie soit biffé, s'il est vrai que j'y ai été. Je me souviens parfaitement bien, que lorsque j'ai quitté ma mère, vous donnat ordre, pour que J'aille dans un couvant, en attendant qu'il fut décidé si l'on me rendrais à ma mère, où que j'irais rejoindre mon père comme il le désirait ; mais je ne scais pas, monsieur, que ce fut à Ste-Pelagie n'ayant rien fait pour cela, mon innocence m'en était un sur garand.

C'est à vous, monsieur, que je m'adresse avec confiance, cet affaire s'étant passé devant vos yeux. D'ailleurs vous connaissez mes malheur ; et ce serait un bien grand pour moi, si étant auprès du prince d'Anhalt, ma mère avait à méchanceté d'envoier cette erreur qui est fait pour deshonorer partout ; et quel oppinion mon père et toute la famille d'Anhalt prendrait-elle de moi sachant que j'y ay étais mise par ordre du ministre. S'il y a quelque vraissemblance à cette histoire, c'est vous, monsieur, qui l'avez ordonné. C'est aussi à vous que je m'adresse pour vous prier de faire biffer la cause, s'il en existe une.

Je pars dans quinze jours : J'espère que vous voudrez bien donner des ordres en conséquence afin que cette affaire soit finie avant mon départ. J'ose l'espérer, comme une chose juste et une suite de de vos bontés pour moi. Ne doutés pas, je vous prie de ma reconnaissance et des sentiments distinguer, avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissante servante.

CAROLINE princesse D'ANHALT.

J'aurai l'honneur de vous aller voir pour savoir le résultat de cette affaire, vous remercier de vos soins et prendre vos ordres pour L'allemagne. *P. c. c.* ARM. D.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Une lettre au prince de Joinville. — La lettre qui suit, que veut bien nous communiquer M. A. Glinel, est écrite par M. Trognon. Il n'est pas difficile de deviner qu'elle est adressée au prince de Joinville. Le précepteur tient, pour son ancien élève, un journal des choses de la ville et de la cour ; il n'en excepte ni les cancans ni les scandales. Il insiste tout particulièrement sur une histoire qui fit alors grand bruit. Les noms sont écrits tout à trac dans la lettre de M. Trognon, et le G, dont il est question est qualifié par ses titres : nous croyons devoir, même après 66 ans, nous montrer plus discrets et taire les noms des héros de cette anecdote.

Aux Tuileries, 29 septembre 1838.

Mon cher ami,

Voici la *Naïade* qui va partir pour déposer à Haïti notre consul, M. Levasseur, et qui doit ensuite aller toucher à l'île Sacrificios. C'est une trop bonne occasion pour la manquer, et, sans avoir grand'chose à vous dire, je suis très-empressé de causer un peu avec vous. Je ne vous parle point de votre famille : je sais que la Reine vous écrit, et avec elle M. le Duc de Nemours et Mme la Psse Clémentine. L'un vous parlera sans doute de son bal, et puis de la visite de M. le Duc d'Orléans, à qui les populations de l'Est ont fait un accueil aussi enthousiaste que celles d'Arras et de St-Omer. Votre sœur vous racontera tous ses plaisirs de Randan, et le charme qu'elle trouve, elle et vos deux jeunes frères, dans ce séjour assez peu goûté autrefois. La Reine enfin vous donnera des nouvelles de Mme la Psse Marie, à qui ses forces ne reviennent guère et qui a toujours un air de faiblesse et de langueur dont on aimerait à la voir délivrée.

Vous apprendrez aussi la tournure favorable que vient subitement de prendre l'affaire suisse, un moment si menaçante : Louis Bonaparte se retirant, nous n'insisterons pas pour obtenir contre lui un arrêt d'expulsion désormais inutile à imposer à la Diète. C'est une question désormais résolue, et de façon à délivrer le ministère d'un de ses plus graves embarras.

Ayez, mon ami, un succès prompt et décisif ; emportez St-Jean d'Ulloa, permettez-nous d'accepter, victorieux, la médiation anglaise, et puis vous aurez dissipé un des nuages qui obscurcissent le plus notre horizon. Le ministère pourra alors aborder la session sans crainte ou du moins sans autre danger que celui de sa faiblesse. Malheureusement elle est grande, et je dois vous avouer que comme le général Bernard dont vous avez vu le discrédit dans

l'opinion, amiral Rosamel commence à être vivement attaqué. M. Molé, dit-on, s'écriait l'autre jour : « Il est par trop bête. » Hernoux est décidé néanmoins à le soutenir, dans la crainte de voir revenir l'amiral Duperré qu'il regarderait comme un fléau. Outre ces causes d'affaiblissement, il faut compter le mauvais renom que donnent à l'administration le procès B et le procès G. Vous avez lu, sans doute, avec tristesse les détails du premier : voici le fond du second. Il paraît que G. entretenait à la fois de honteuses relations avec Mlle X. et une Mme Z. Mlle X. horriblement jalouse finit par découvrir qu'elle avait une rivale, et après avoir fait cent scènes affreuses à G. elle prit le parti d'écrire à M. Z. pour lui découvrir l'infidélité de sa femme. Bien des gens prétendent que M. Z. le savait très bien et fermait les yeux en faveur de l'argent qui en revenait au ménage : d'autres assurent qu'il en reçut là la première nouvelle, et que, dans un juste accès de colère, il força le secrétaire de sa femme et y prit toutes les lettres qu'elle avait reçues de son amant. Or, il paraît que ces lettres prouvent que G. soldait sa maîtresse aux dépens des contribuables. M. Z. saisi de ce paquet, en donna immédiatement connaissance à un journal et, sur l'offre qui lui fut faite par G. de le lui racheter, deniers comptants, fit ou fit faire contre l'ancien fonctionnaire les deux ou trois articles qui ont mis celui-ci dans la nécessité d'en appeler en diffamation. Qu'y gagnera-t-il ? M. Z. étant derrière le journal et prêt à lui administrer toutes les pièces constatant la turpitude du plaignant, y a-t-il pour lui espoir de bien sortir de ce procès ? Ce qu'il y a de certain, c'est que toutes ces saletés dévoilées indisposent l'opinion contre la corruption qui, sur tant de points, se montre dans l'administration et que le ministère aura à porter l'endosse de ce mécontentement devant les Chambres.

Je laisse à la Reine le soin de vous entretenir des promenades faites avec les enfants, de l'accident de voiture arrivé au Roi avant-hier, et enfin de la visite qu'à l'instant même on vient de faire à la Madeleine. Elle vous parlera aussi sans doute du général Tacon que, d'après vos récits, nous désirions tous beaucoup connaître. Rien n'annonce dans son apparence extérieure l'étendue d'esprit et la fermeté de caractère qu'il a déployées dans son administration à la Havane. Sauf sa perruque noire il a une frappante ressemblance avec le général d'Anthouard. Il parle mal français, et le Roi ne cause avec lui qu'en espagnol. Malgré la beauté du théâtre qu'il a fait construire, il n'en a pas moins beaucoup admiré celui du palais de Versailles, tout étincelant des feux de la grande illumination.

La Reine pensait à vous ce matin en lisant un article du *Journal des Débats* qui semble indiquer comme imminente la crise des affaires d'Orient. Il est dit que Méhémet-Ali va profiter de la désorganisation amenée par la peste dans la flotte et l'armée turques, pour frapper contre elles un grand coup. J'ignore ce qui en est au juste, et jusqu'à quel point il faut s'en rapporter à ces bruits de journaux, mais ce que je sais, c'est que toutes les personnes qui connaissent cette grande affaire s'accordent à dire qu'elle est à la veille d'échapper à tous les ajournements de la diplomatie. Qu'importe pour vous ? Ce n'est pas chose qui doive finir du jour au lendemain, et si le canon commence à gronder, il vous restera à coup sûr plus d'un boulet à envoyer. Je n'ai pas besoin de vous dire, à ce propos, combien on a joui ici de la manière dont l'amiral Baudin s'exprime sur votre compte dans une lettre qu'il a écrite à Heymès : le témoignage d'un homme aussi loyal ne saurait être suspecté de flatterie, et il est bien honorable pour vous d'avoir été apprécié par lui de la sorte. Continuez à mériter de pareils suffrages, et il n'y aura pas une voix qui osera s'élever pour vous disputer le haut rang auquel vous êtes destiné dans la marine française.

Adieu, mon bien cher ami ; Hernoux est à Mantes depuis lundi, et ne m'a rien envoyé pour vous. Je lui écrirai un de ces jours. J'espère que, quand ces lignes vous arriveront vous serez bien près de nous revenir. Jusqu'à cet heureux moment, mille bien tendres et bien sincères amitiés.

A. Trognon.

—

Nécrologie

Nous avons le très vif regret d'annoncer la mort de notre collaborateur M. Samuel Rousseau. Il avait été l'un des coopérateurs les plus dévoués de la présente direction de l'*Intermédiaire*. Grand prix de Rome, professeur au Conservatoire, maître de chapelle de Sainte-Clotilde, le compositeur de ces ouvrages de noble allure, *Mérowig*, *La Cloche du Rhin*, était aussi un amoureux des lettres. Il tenait la plume du critique avec autorité. Dans les rares loisirs de sa tâche absorbante, il donnait à l'*Intermédiaire* des preuves de sa flatteuse sympathie.

L'homme était affable, distingué, cordial, dévoué ; il complétait le maître et l'artiste. Ses obsèques ont été dignes de sa probe et haute réputation.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

L° Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20 Octobre 1904.

40e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1055 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Les Grandes Charités de Paris. — Qu'étaient-ce que « les Grandes Charités de Paris ? » Dans beaucoup de régions de France, le public croit qu'il existe et qu'il existait surtout, il y a une trentaine ou une quarantaine d'années, à Paris, une association charitable appelée « les Grandes Charités de Paris ». Cette Association aurait eu pour but de soulager les pauvres honteux, de venir en aide à des misères cachées, par de petites rentes faites discrètement, et cela non seulement à Paris, mais encore dans tous les départements.

Je désirerais bien savoir si cette « sorte de Société de Saint-Vincent de Paul » a réellement existé ?

En parlant de quelqu'un ayant de petites ressources dont l'origine était ignorée, on aurait dit, paraît-il : « Il est des Grandes Charités de Paris ». Dr Bo.

Le vaillant capitaine Cigongne. — Leroux de Lincy écrit dans sa *Notice sur la Vie et la Bibliothèque de M. B. A. Cigongne* :

Les amis de M. Cigongne lui ont entendu dire qu'il croyait pouvoir se rattacher au vaillant capitaine Cigongne, serviteur dévoué de Henri IV, qui compte aussi au nombre des poètes satiriques de la fin du XVIe siècle.

On a quelque peine à reconnaître en ce « vaillant capitaine », le poète gouverneur de Dieppe, N. de Beauxoncles de Sigongne, Cigongne ou Sygognes, auquel Pierre de l'Estoile a dédié une terrible oraison funèbre en trois phrases assez connues. Mais c'est bien lui, n'en doutons pas.

Est-il exact que le bibliophile Cigongne ait appartenu à la même famille ?

Les érudits normands ont-ils étudié l'histoire de leur ancien gouverneur dieppois, depuis les recherches de Paulin Pâris et de M. F. Lachèvre ?

Sigongne est un mystérieux. On ne connaît guère qu'une date importante de sa vie, celle qui en marque le terme : avril 1611. Par malheur, l'état-civil de Dieppe ne remonte pas au delà de 1620. — Colletet avait écrit sa biographie, mais personne n'a pris la peine de la copier avant que l'incendie de 1871 ne vînt l'anéantir. P. L.

La fille aînée de l'Eglise. — Quand et par qui la France a-t-elle été ainsi surnommée ? P. Ponsin.

Julien, domestique de Chateaubriand. — M. Edouard Champion vient de publier l'*Itinéraire* de Julien, le domestique dont parle Chateaubriand comme l'ayant accompagné dans son voyage en Palestine.

« Ce qu'il était, où il était né, écrit M. Edouard Champion, nous n'avons pas réussi à le découvrir et nous laissons ce soin à quelqu'un de nos confrères plus habile et plus heureux de l'*Intermédiaire des chercheurs*. »

Justifions la confiance que l'érudit

écrivain place en nous. Où est né Julien ? Comment s'appelait-il, quel fut son sort après son retour de Jérusalem ?

« C'était, dit Joubert, le frère de la caméristé ».

« Je fis entrer Julien, selon son désir, écrit Chateaubriand, à l'hospice des vieillards : il y acheva le grand et dernier voyage. »

N'y a-t-il pas là une piste sur laquelle le flair d'un Gustave Bord n'hésiterait pas longtemps ? M.

—

Dernières paroles de Danton. — Sénar, dans ses *Mémoires*, rapporte que Danton, quelques instants avant de partir pour son exécution, aurait prononcé ces paroles : *Qu'importe, si je meurs ? j'ai bien joui dans la Révolution, j'ai bien dépensé, bien ribotté, bien caressé des filles ; allons dormir* ! Bien que Sénar ait vécu dans un milieu où il s'est passé des choses des plus malpropres, il y a lieu de suspecter son témoignage. Ces paroles de Danton ont-elles été rapportées par d'autres historiens ou chroniqueurs du temps ?

PAUL PINSON.

—

Le plus ressemblant des portraits de Napoléon Ier. — Quel est le portrait de Napoléon, entre 1805 et 1811, réputé le meilleur comme ressemblance et facture ? Où pourrait-on se procurer une bonne reproduction ? FERRAGUS.

—

Les chapeaux de Napoléon Ier. — M. Germain Bapst est certainement l'homme le mieux instruit de ces détails familiers. Lors de la discussion qui s'éleva à l'Institut sur la non acceptation ou l'acceptation du chapeau de Napoléon Ier légué par le peintre Gérôme, il n'a pas pris la parole dans la presse, à la sollicitation des reporters qui, si volontiers, l'assiègent ; c'est sans doute qu'il est absent. Aussi a-t-on lamentablement erré. On eût trouvé l'historien de Canrobert qu'il eût répondu, avec sa précision ordinaire, si riche en anecdotes contées avec une verve fougueuse, et l'on eût connu l'histoire de chacun des chapeaux authentiques.

Puisse cette note lui tomber sous les yeux. Y.

Un Bulletin de la Grande Armée. — Pendant la retraite de Russie, quelques jours avant de rentrer en France, Napoléon fit insérer au *Journal officiel* ce 29e bulletin daté de Malodeozens, qui sonna le premier glas de l'Empire.

Je désirerais savoir si ce bulletin a été imprimé en placard et affiché.

V. J. D.

—

La « commandature » allemande à Paris en 1871 — Lorsque les troupes allemandes pénétrèrent dans Paris en 1871, elles occupèrent la partie ouest de la capitale, et le général allemand commandant la place — « commandature » — s'installa avenue des Champs-Elysées.

Un intermédiairiste pourrait-il nous dire dans quel immeuble s'installa la « commandature », quel numéro il portait et à qui il appartenait ? Pourrait-il nous indiquer également un ouvrage dans lequel se trouvent des renseignements relatifs au séjour des troupes allemandes à Paris ? C. F.

—

Marquis de Biron. — Au mois de mai 1865, le marquis de Biron donnait sa démission de président d'un cercle parisien, à la suite d'une lettre du ministre de l'Intérieur, motivée par un incident créé par le comte Adalbert de Talleyrand-Périgord.

Un de nos confrères pourrait-il me faire connaître le nom du cercle présidé par le marquis de Biron et la nature de l'incident ayant provoqué sa démission rendue publique par la voie de la presse, vers le 12 ou 14 mai 1865 ?

Je n'ai pas sous la main les journaux de l'époque. ARM. D.

—

Famille de Bertin. — Un comte Henry de Bertin de Chalup épousa, en 1835, mademoiselle Frignet-Despreaux, nièce du duc de Trévise. Borel d'Hauterive, (probablement dans *l'Annuaire de la Noblesse* de 1851, p-200, que je n'ai pas en mains) dit que ce Bertin était petit-fils du Ministre de Louis XV. Fut-il père d'Alexis de Bertin de Chalup, ancien officier des Haras, décédé à Paris en décembre 1878, à l'âge de 37 ans (donc né en 1841), et fils d'un Alexis de Bertin qui figure sur la liste des Emigrés demandant l'indemnité ? De qui peut-il descen-

dre ? Certainement pas du ministre, car ni lui ni ses frères n'eurent de postérité. ST-SAUD.

—

Le ventre d'argent du général de Galliffet. — A la suite de blessures reçues à l'abdomen pendant la campagne du Mexique, on dut, paraît-il, mettre un ventre d'argent au général de Galliffet ; mais d'aucuns prétendent que c'est une légende. Où est la vérité ?

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

His de Lasalle, collectionneur. — Saint-Marcel-Corbin, peintre. — Je bloque en un seul article les deux questions que je pose à l'*Intermédiaire*.

D'abord, je désirerais avoir des détails, lieux, dates de naissance et de décès, noms des père et mère, et autres renseignements de famille, notes relatives à la vie de l'homme et à la formation de la collection, sur le collectionneur Aimé-Charles, dit Horace de Lasalle. Je rencontre bien un article d'aimable causerie dans le *Journal des Arts* du 24 septembre 1904, mais il n'y a pour moi pas assez de dates et de noms propres. A la vérité, j'y vois indiquée une notice lue par M. Gruger à la séance annuelle de l'Institut en 1881, seulement, je doute que je puisse mettre la main dessus.

Je souhaiterais aussi des renseignements semblables sur Charles-Edme Saint-Marcel-Corbin, peintre et aquafortiste, élève de Delacroix et d'Aligny — une singulière rencontre dans la formation d'un artiste pour le dire en passant. Il me semble avoir lu, il n'y a pas très longtemps, un article sur ce peintre dont la renommée n'a pas, je crois, égalé le mérite, surtout dans la représentation des animaux ; mais où ? C'est probablement dans la *Gazette des Beaux-Arts* ; auquel cas il suffirait à un collaborateur mieux renseigné que moi, de m'en donner l'indication bibliographique. H. C. M.

—

Jourdain du Pin. — *Jourdain du Pin*, descendant des seigneurs de le Pin en Normandie, commande, en 1190, avec l'amiral Margarit, la flotte de Richard Cœur de Lion ; croisé il fut gouverneur de Messine. (Voir *Histoire de Normandie de l'abbé du Moulin*).

On trouve Bibliot. nat. cab. des titres : Jourdain du Pin, chevalier, seigneur du Roy, sire de l'Isle, fils de feu noble homm- Jourdain son père, en 1296.

Ce Jourdain ne serait-il pas le fils du croisé Jourdain précité ?

(Les armoiries du croisé sont *3 boure dons de gueules sur champ d'argent*). Ce Jourdain, s'il avait les mêmes, serait vraisemblablement le fils ?

Trouve-t-on des traces de sa descendance ? Où ?

Il existe une localité chef-lieu de canton arrondissement de Montmorillon (Vienne) nommé l'Isle Jourdain. Ne serait-ce pas de ce lieu qu'il serait seigneur ?

Cette famille du Pin passa en Bourbonnais puis en Poitou en 1356 ; c'est un indice.

Il y a aussi : Isle Abbots, comté de Somerset, district d'Abdick sur l'Isle (Angleterre). A remarquer que Jourdain du Pin sert l'Angleterre. Sa famille avait été déportée par Henri 1er, roi d'Angleterre, après la conspiration de Saint-Leuffroy et le supplice d'Odorad du Pin, en la personne du frère Morin du Pin qui habitait Canteby ou Cateby. (Voir *Histoire de la maison d'Harcourt*, par Gilles de La Roque).

Quelle serait la filiation de ce seigneur de l'Isle ?

Où trouver des documents ? D.

—

Les La Valette, de Provence. — Dans le *Bulletin de la Société Héraldique et Généalogique de France*, 7e année, Ve vol. page 87 (février 1886), il est fait mention d'une famille provençale anoblie « De La Valette », qu'on supposait complètement éteinte. Cependant il y a des De La Valette, d'origine française (provençale), naturalisés hollandais depuis 1822, portant les armes de cette famille et prétendant en descendre. Les documents étant incomplets (ils s'arrêtent à 1714), un intéressé établi aux colonies et n'y pouvant consulter ni archives, ni bibliothèques, s'adresse à la complaisance des généalogistes de l'*Intermédiaire*, pour de plus amples renseignements que ceux contenus dans la notice du Bulletin, soit pour lui indiquer des documents, imprimés et manuscrits, à consulter ou à faire consulter. Pourrait-on désigner aussi

les branches de cette famille de La Valette ayant dérogé d'après le Bulletin.

FERRAGUS.

—

Marc Fournier, sa correspondance. — Directeur du Théâtre de la Porte-Saint-Martin, auteur dramatique, collaborateur de Barrière, Dennery, Mirecourt, et à « Paris chantant », à la « Grande Ville... » etc., etc. Marc Fournier (Genève, 1818 — Saint-Mandé, 1879) a laissé des lettres et impressions de voyage toutes de fantaisie et d'humour, datées d'Aix, de Brides, de Salins, Moutiers et autres. *Le Figaro*, à deux reprises, a publié des fragments de cette correspondance : ces lettres ont-elles été réunies en volumes ? JACQUES SAINTIX.

—

Majorat de Claude Monet. — Ces trois mots se lisent, gravés en creux, sur le beffroi de Calais.

Claude Monet fut, je le sais, maïeur de Calais en 1609. Je serais heureux de savoir d'où il était originaire et s'il a laissé des descendants existant encore. Quelqu'un de nos collègues d'Artois pourrait sans doute me renseigner ? — Je lui en saurais grand gré. A. D'E.

—

Famille de Monlas, ou Moulas, (peut-être de Monloises). — Dans le *Nobiliaire universel de France* (Paris, 1880, Vol. XV, Art. Rochery, 3, est le suivant :

Rochery de Marcenay, Bourbonnais, Nivernais, et Ile Maurice, seigneurs de Rochery, de Givernon, de Saint-Didier, de Rangloux, de Marcenay, etc.

Originaire du Bourbonnais appartenant à la meilleure noblesse de cette province... Passée en Nivernais au XVIe siècle.

X. Jean Rochery, écuyer en 1550, alla se fixer, par mariage, en la province du Nivernais et y épousa demoiselle Marie de Bazet, fille de Jean de Bazet, écuyer et *de Marie* de *Moulas*, qui le rendit père de

XI. Philippe Rochéry, écuyer, capitaine.... Il avait épousé demoiselle Marguerite Gascoing [Charte conservée aux Arch. nat. à Paris. Voir les registres de la chambre des comptes de Bourbonnais].

En 1405-6, est le suivant, John de Monlaur, chevalier, de S. Emilion, Gascony.

(Catalogue des Rolles Gascons, Normans et François. London, 1743).

Et le suivant, 1455-6. John de Monlaur, Armiger, de Bordeaux (Burdegalæ).

(Ibid. Catalogue des Rolles, etc).

Dans Hozier, *Armorial Général ou Registres de la Noblesse de France* (Paris, 1764) est le suivant. 1523. Seigneurie de *Monloises-Bar*, appartenant à la famille De Braque de l'Ile de France, Normandie, Touraine, etc. (Art. De Braque. Reg. 3, Parti ,83).

Aussi, 1627, Seigneurie (*de Moulas*).

(Hozier, Art. De Rozet, Reg. 6, pp. 10-11).

La famille huguenôte de Monlas, ou Moulas, vint de France se fixer en Angleterre après la Saint-Barthélemy. Jean Monlas maître-es-arts (Magister Artium) « de l'Université de Bordeaux » avait le même grade à l'Université d'Oxford en Angleterre, 30 octobre 1635.

La famille de Monlas porte : *Un chevron engrelé entre trois cors de chasse, au milieu du chef une mollette.* Je ne sais pas les émaux de ce blason français.

J'accepterais avec reconnaissance les réponses des intermédiairistes sur l'origine et l'histoire de cette famille de Monlas ou Moulas.

(Rév. EDWIN J. MARRINER.
Ardvoulan, Torquay,
Angleterre).

—

Famille de Saint-Simon-Courtomer. — Pourrait-on m'indiquer le lieu et la date de naissance, le lieu et la date de décès, le grade dans l'armée avant 1789 et la description des armoiries d'Antoine-Léon-Pierre de Saint-Simon, comte de Courtomer, chambellan de l'Impératrice Joséphine en février 1805, créé comte de l'Empire avec majorat le 20 août 1809 ? Aide de camp de La Fayette en 1789 et chef de la 2e division de la garde nationale parisienne, il fut promu maréchal de camp le 19 mai 1790. Il était fils de Philippe-Antoine-Nicolas de Saint-Simon, marquis de Courtomer, et de Louise-Rose de Thiboutot. Les armes de la famille originaire du Cotentin étaient : *de sinople, à trois lionceaux de gueules.*

Furent-elles modifiées par Napoléon ?

Eloigné pour un certain temps de toute grande bibliothèque, je voudrais à la fois des renseignements précis et des références que je puisse citer comme pièces justificatives du travail que j'ai à faire sur cette famille.

Mis DE L. C.

Famille de Zandt (en allemand von Zandt). — Quels sont les noms des père et mère de Jean Frédéric, baron de Zandt, et de Loche-Winchelhausen, grand maître général des armées de Bavière, tué à Landshut en 1809 ? Cette famille est-elle encore représentée ? Je la crois originaire de Bavière. A. B.

—

Histoire de l'ordre de Saint-Louis — Existe-t-il une liste *complète et authentique* des membres de cet ordre ? L'ouvrage de M. Théodore Anne offre beaucoup de lacunes. (*Histoire de l'ordre de Saint-Louis* en 3 volumes). A. B.

—

Entrebas. — Une famille porte : *d'azur, à l'entrebas d'or.* Je ne trouve cette expression dans aucun livre de blason ancien (Père Menestrier) ni moderne (Renesse, Grandmaison, Gheusy, O'Kelly). Que peut-elle signifier ? Je me demande si le livre d'où c'est tiré ne contient pas une faute d'imprimerie ; si on n'a pas voulu dire *entrelac*, peut-être *entrelas* en vieux français.

La Coussière.

—

Les tresses de Navarre. — On lit dans un article du journal l'*Eclair* du vendredi 30 septembre, 5e col. : *Les sceaux de France*, ces mots : « L'écu de France flanqué des tresses de Navarre ».

Qu'est-ce que c'est ? A. T. Bles.

—

Gironné de... et de... de douze pièces. — Je serais fort obligé que l'on voulût bien me dire à quelle famille appartenaient les armes : *gironné* (peut-être *d'azur et d'or*) *de douze pièces* qui étaient celles d'une dame le Bascle d'Argenteuil. On voit ces armes sur l'une des façades du château de Pouy en Champagne. Elles sont accolées aux armes des le Bascle d'Argenteuil, seigneurs de Pouy, qui sont : *Ecartelé aux 1er et 4 fascé, enté et ondé d'argent et de gueules*, qui est Rochechouart ; *aux 2 et 3 d'azur semé de fleurs de lys d'or et à la bordure de gueules* qui est Bourbon-Anjou, et *sur le tout de gueules à trois macles d'argent* qui est le Bascle. Les deux écussons ont pour supports 2 lions et sont surmontés d'une couronne de marquis au dessus de laquelle est un liston portant la devise des le Bascle : *Sine maculâ macla.* T.

Armoiries à déterminer : d'azur, au lion léopardé d'argent. — *D'azur, au lion léopardé d'argent, au chef de gueules, chargé d'une tour entre deux croissants adossés, accompagnés chacun de quatre croisettes posées en croix, le tout d'argent.*

Je trouve ces armoiries peintes en miniature sur la première page d'un très vieux missel (date illisible) ayant appartenu à la chapelle des *Penitans d'Ollioules* (Var). Pourrait-on également me donner la devise de cette famille ?

de La Pom...

—

Armoiries à déterminer : d'or, à trois bars entrelacés. — A quelle famille appartiennent les armes ci-dessus ? La Sangliette.

—

Papiers peints de 1848. — J'ai vu à Valleraugue (Gard), chez mon ami M. Camille Chabal, ancien receveur des finances, un curieux paravent de 1848, en bon état de conservation. Il est recouvert d'un papier peint sur lequel alternent deux médaillons, représentant l'un une scène de barricade, l'autre Louis-Philippe au bord de la mer, prêt à s'embarquer, avec le parapluie légendaire sous le bras. Ce paravent aurait sa place au musée Carnavalet.

Connaît-on d'autres tentures de ce papier ou de papiers analogues ? J'en avais autrefois des morceaux pour raccords, plus anciens, non en rouleaux, mais en feuilles carrées. Il y avait une large bordure de dromadaires rappelant l'expédition d'Egypte. Ils ont disparu dans quelque déménagement.

Marcellin Pellet.

—

Compositeurs à retrouver (*Suite*) (XLIX, 789).

47 Ballo d'Armida ridotto a finale con varie voci, Roma 1780.

48 Barilotto, intermezzi. Padoue, Théâtre Obizzi, carn. 1714.

49 la Battaglia di Montaperti, fragment d'un drame lyrique. Absque nota.

50 Batto e Lisetta, intermezzi, Venise, Théâtre St-Ange, carn. 1713.

51 la Bella addormentata nel bosco, Rome, Palais de Monte Giordano ; 17 avril 1893.

52 Betulia Liberata. Lisbonne, Théâtre Rua dos Condes, carême 1773.

53 Birba. Venise, Th. St-Samuël, 1735.
54 Bleso e Lesba, intermezzi, Venise, Th. St-Ange, 1705.
55 la Bottega da Café. Venise, Th. St-Samuël automne 1736.
56 D° Venise, carn. 1744.
57 la Bradamante. Venise, Th. St-Ange 1747.
58 der Brave Mann. Vienne, Théâtre Leopoldstadt, 1806.

(*A suivre lettre C*).

—

La conscience de Monsieur Coco. — Quels sont l'auteur, l'éditeur et la date du livre qui porte ce titre ? La préface commence ainsi : « Puisque la papauté, par sa récente encyclique, vient de prouver une dernière fois qu'elle sera toujours l'ennemie déclarée du progrès, de la liberté et de la civilisation... ». Le livre a été imprimé par A. Bouret, à Poissy.

PIERRE MELLER.

—

Mémoires d'une femme de qualité sur Louis XVIII, sa cour et son règne. — 4 vol. in-8°, Paris 1829 (Mame et Delaunay-Vallée). D'après Quérard (*Dictionnaire des anonymes*), ces *Mémoires* très curieux ont pour auteur *Lamothe-Langon* appelé aussi Lamothe-Houdancourt, qui, très probablement, aurait écrit sur les notes de Madame O..., comtesse D... En tête du t. III, se trouve une lettre de Savary, duc de Rovigo, adressée à l'éditeur et où on lit : «... je n'ai pas le projet de forcer l'anonyme à se faire connaître ; je ne crois pas cependant qu'elle soit autorisée à signer O... D... C..., mais je crois qu'elle pourrait, avec bien plus de vérité, signer O... Q.-N. ou O... D... N... ». Suit une lettre de « Mme O... comtesse D..., auteur des *Mémoires d'une femme de qualité* à M. le Duc de Rovigo» (15 mai 1829), lettre dans laquelle on lit notamment p. IX «... j'ai été légère, je l'avoue, Monsieur le Duc, quoique je ne croyais pas que ce fût à vous de m'en faire un reproche... ». La lettre est *signée O..., comtesse D...*

Quelle est cette *Madame O... comtesse D...* ?

PIERRE MELLER.

—

« La Vogue ». — *La Vogue*, nouvelle série, (janvier 1899), Paris, rue des Ecoles, 54, salle du Parthénon.

Veut-on m'apprendre combien cette nouvelle série de la *Vogue* eut de numéros ? Où se les procurer ?

DE LA POMM.

—

Numérotage révolutionnaire. — D'une pièce publiée par M. Léopold Lacour dans *Trois Femmes de la Révolution*, p. 298-299, il résulte que Théroigne de Méricourt demeurait, en dernier lieu, « rue Honoré, section de la Montagne, n° 273 ». Or, dans une note parue dans l'*Intermédiaire* (XLVIII, 99), M. J. G. Bord, parlant du numérotage de la rue Saint-Honoré, dit textuellement ceci : — « La section du Palais-Royal (Montagne, Butte des Moulins) de la place Vendôme à la rue des Bons-Enfants avait un numérotage compris entre 1516 et 1338. » Donc pas de n° 273.

Quelque intermédiairiste obligeant, et particulièrement M. Bord, toujours si aimable, toujours si curieux de résoudre les petits problèmes de l'histoire, voudra-t-il bien me renseigner sur ce dernier domicile de Théroigne ?

NOBODY.

—

A la bonne heure ! — Quel est le sens exact de l'expression « à la bonne heure ! », pour dire : c'est bien ? Quelle est l'origine de cette périphrase ? Quelle est son étymologie ?

Dr B.

—

Armoiries de familles bourguignonnes. — J'adresse aux érudits bourguignons les questions suivantes, auxquelles je ne trouve pas de réponses satisfaisantes, malgré de longues recherches.

A quelles familles bourguignonnes du xve siècle pourraient appartenir les armes suivantes :

1. *D'argent à 3 fasces d'azur.*
2. *D'azur au coq d'or* (rien des Vogué).
3. *D'argent au griffon de gueules, écartelé de gueules, à 3 têtes de léopard d'or.*
4. *Equipolé ou échiqueté d'or et de gueules, le 2e point chargé d'un lion d'or, écartelé d'or au lion de gueules.*
5. *D'or à la bande de gueules, accompagnée de 2 cotins d'azur et chargée de 3 losanges d'argent, écartelé d'or, à la croix de sable.*

Cet écu se voyait à une verrière de l'église d'Arnay-le-Duc.

ROBIT.

—

Coqueluche. — Pourrait-on donner une explication sur ce mot ?

F.

Réponses

—

L'écharpe de Camille Desmoulins (L, 499). — L'écharpe de Camille Desmoulins a figuré, sous le n° 972, dans la 3me vente de la collection particulière d'Etienne Charavay (17 et 18 mai 1901).

Elle a été achetée, au prix de 210 francs, par M. H. Lavedan, le spirituel auteur du *Prince d'Aurec* et de *Varennes*. La même vente, n° 973, contenait le sac, en forme de réticule, de Lucile. R. B.

—

Les cahiers d'Ange Pitou (L, 450). — M. Coudray-Maunier a publié, aussi à Chartres, une brochure assez documentée, qui doit être à la Bibliothèque nationale, mais qui existe certainement encore chez les libraires de Chartres. Je suis sûr qu'on y trouverait peut-être de quoi répondre à la question de M. A. B. X.

E. Grave.

***

J'ai retrouvé deux cahiers de chansons d'Ange Pitou à la Bibliothèque de la ville de Paris ; je les ai mentionnés dans mon livre sur Ange Pitou, page 124, note 3. F. E.

***

Lorsque M. Fernand Engerand écrivit son remarquable ouvrage sur *Ange Pitou*, je me proposais de lui signaler une trouvaille que j'avais faite sur les quais : celle d'un gros cahier de chansons datant de la Révolution et du Directoire. Il était formé de ces chansons qui se vendaient sur la place publique. La personne qui les avait acquises, les avait rassemblées et cousues. Ce procédé les sauva de la ruine qui menace les productions populaires.

Je me trouve avoir ainsi les chansons que débitaient, à leur clientèle, bayant devant leurs tréteaux, les Aubert, les Neveux, les Lottée, les Daniel, le citoyen Cadot et le citoyen Leveau dit Beauchant, et Ladré dit Divertissant et les autres ; mais plus précieuses sont celles d'Ange Pitou.

Lorsqu'on arrêta Ange Pitou, le 28 brumaire an IV, le procès verbal constate qu'on trouva chez lui, rue Saint-Jacques, n° 5 :

Un cahier de chansons imprimées, un petit livret contenant seize feuillets, couvert d'un papier bleu, renfermant treize chansons dont la première intitulée : *Le désespoir du peuple contre les agioteurs* sur l'air du *Réveil du peuple*, et la dernière le *Portrait du peuple* sur l'air de *Figaro*.

Or, ces chansons qui n'existent nulle part, ce sont précisément celles que renfermait ce cahier trouvé sur les quais. La police de l'an V a saisi seize feuillets, je n'en possède que douze, contenant dix chansons, sur les treize qu'annonce le procès-verbal.

Chaque cahier se compose de quatre feuillets numérotés de 1 à 4.

En voici la nomenclature :

1° *Le Désespoir du peuple contre les agioteurs* par L. A. Pitou. — *Le citoyen actif et le citoyen passif*, par L. A. Pitou. Rue Saint-Jacques, numéro 5.

2° *Le Bonheur de la Révolution ou les fortunes rapides* par L. A. Pitou, suivi d'une chanson sans titre sur le même sujet :

Pour trouver fortune jadis,
Des quatre coins du monde
On accourait à Paris.

3° *Le Sénat des cocus* par L. A. Pitou. *Le Souvenir du bon vieux temps*, *élégie bachique*, par L. A. Pitou. « A Paris, rue Saint-Jacques, n° 5, près la fontaine Saint-Séverin, chez l'auteur, qui procurera aux curieux toutes les ariettes et livres nouveaux. Se charge de la commission par la librairie et des envois dans les Départements ».

4° *Le Cri des mères de famille contre les élégantes à cocarde verte, les agioteuses et les royalistes*. — *Les Irrésolus*, par L. A. Pitou. A Paris (comme plus haut).

5° *Le Plaisir et le déplaisir de la queue* par L. A Pitou. *Le Monde renversé*. A Paris (comme plus haut).

6° *Portrait du peuple de Paris* « par le même auteur », suivi d'une chanson annoncée à la feuille 3.

Tous les faiseurs d'esprit étant les guides des Parisiens, voici le pendant du dernier modèle : *Réveillez-vous, belle dormeuse* :

Au bon peuple de cette ville
Qui voit tout et croit tout savoir,
Un marchand d'esprit fort habile
Vendra bien du blanc pour du noir.

M. Fernand Engerand dit, en note, (p. 116), à la suite de la saisie faite le jour de l'arrestation d'Ange Pitou :

Pour ses chansons, Ange Pitou utilisait assurément les couplets divers de son *Tableau*

de Paris en vaudeville, aussi, il est bien évident que ce *Portrait du peuple* n'est autre que le vaudeville du neuvième numéro qui débute ainsi :

C'est un être bien étrange
Que ce peuple de Paris.

Sa prescience a admirablement servi M. Engerand. En effet, puisque le voici, sous nos yeux, l'unique exemplaire sauvé de ce cahier saisi chez Ange Pitou, et c'est bien le Portrait qui commence ainsi :

C'est un être bien étrange,

On y rencontre ce couplet sur Paris, que M. Engerand ne cite pas :

Toujours franc, toujours novice
Aveugle en sa volonté,
Il commande son supplice
Pour voir de la nouveauté
Ne suivant que son caprice
Ou celui de ses bourreaux
Il applaudit à ses maux.

Je ne regarde jamais sans une émotion très vive, ces quelques petites feuilles de papier à chandelles imprimées à la diable, avec des têtes de clous. C'était là le caillou de la fronde de David, le caillou qui atteignit le géant en plein front et le fit chanceler, puis reculer. Ce sont ces feuilles volantes dont, par miracle, il nous reste ces six là, qui ont affolé le despotisme, et terrifié la Terreur. Je ne donnerais point pour bien des souvenirs plus opulents, ces pages héroïques, effrontées et narquoises, l'honneur de la chanson et son orgueil. M.

—

Les dames d'honneur de Marie-Antoinette (L, 443). — Madame de Langeron appartenait à la famille Andrault, originaire du Nivernais et qui a projeté en Bourgogne la branche des marquis de Maulévrier. Elle est subsistante et l'on trouvera le nom et l'adresse de ses représentants dans tous les annuaires spéciaux.

Madame de Brunoy était la femme du fameux marquis de Brunoy, qui dissipa, par ses excentricités, la colossale fortune amassée par son père, Paris de Montmartel, fermier général. Il mourut jeune, sans laisser de postérité. D. DES E.

—

Bonaparte appelé Nicolas (L, 163, 234, 292). — Quel pamphlétaire a jugé spirituel de donner à Napoléon le prénom de *Nicolas* ? Cela importe peu et je ne sens pas le sel de l'épigramme. Mais si M. A. Dieuaide va consulter les registres d'Ajaccio, il lira, sur le livre paroissial, l'acte du baptême de Napoléon Bonaparte : sans autre prénom, sans grattage *savant*.

—

Le masque mortuaire de Napoléon (T. G., 629). — A signaler, sous cette rubrique, cette pittoresque annotation ajoutée à l'un des nombreux moulages du docteur Antommarchi

Monsieur Adolphe Sénac, beau-fils de M. Labiche, capitaine au long cours venant d'un long voyage sur mer.

C'est en débarquant à l'île Sainte-Hélène, où il aborda pour faire de l'eau, qu'il apprit la mort du grand homme *décédé la veille*. Il en rapporta de cette île la face de ce grand homme qu'il en fit hommage à M. Labiche, ancien secrétaire de M. de Montalivet père, ministre sous Napoléon 1er qui lui-même (M. Labiche) en fit cadeau à M. Porcheron, ancien maire de Pouilly, son ami qui à son tour la donna en présent à M. Midou, numismate distingué pour être placée au nombre de sa précieuse collection.

Pouilly-sur-Loire (Nièvre) le 15 octobre 1858.

PORCHERON.

D.

—

Le Courrier de Lyon (XLIX, 502, 635, 734). — *Le frère Léotade*. — M. A. Boghaert-Vaché a cent fois raison. Léotade était innocent ; il fut la première victime de la révolution de Février 1848. Son procès se poursuivait devant le jury de la Haute-Garonne et le verdict d'acquittement ne faisait doute pour personne — lorsqu'en pleine audience, pendant la plaidoirie de Me Joly, avocat de la partie civile, une nouvelle éclata comme un coup de foudre : « Le trône est renversé, la république proclamée !... » Stupeur des magistrats, des jurés et du public...

Quelle venette, mes amis ! et quel applatissement général devant ce basochien subitement acclamé proconsul avec pouvoirs illimités ! Joly quitta immédiatement le prétoire pour monter au capitole. Les avocats de l'accusé, deux célébrités du barreau toulousain, MMes Jean Gasc et Saint-Gresse eurent beau démontrer l'innocence par des preuves certaines et des arguments irréfutables, le siège du jury était fait.

Hypnotisés par la peur, les jurés, sur leur « honneur » et leur « conscience », déclarèrent l'accusé coupable. Ils eurent la générosité, pourtant, d'accorder les circons-

tances atténuantes et mon camarade Louis Bonafous fut envoyé au bagne de Toulon. Je dis « mon camarade » parce qu'en mes neuvième et dixième années j'étais avec lui, et je m'en honore, élève des Frères des Ecoles chrétiennes de Saint-Affrique. Même qu'aux distributions « solennelles » des prix je lui donnai la réplique en un dialogue de circonstance, composé par le très cher frère Zime, directeur. C'est bizarre tout de même ; en ce temps et dans ces contrées reculées, c'était un honneur d'« aller aux frères ». Les protestants eux-mêmes, nombreux en cette sous-préfecture aveyronnaise, envoyaient « aux frères » leurs enfants — au moins jusqu'à leur entrée au collège.. Aujourd'hui...

L'avocat Cazeneuve — on prononçait comme lui Cazenüve — avait suivi attentivement les débats et, convaincu de l'innocence de Léotade, il écrivit coup sur coup plusieurs mémoires démontrant l'iniquité de la sentence. Il réussit... à se faire condamner pour outrages à la magistrature. Ne s'avouant pas vaincu, et puisqu'on lui défendait d'écrire, à sa sortie de prison il se mit à parler ; et les ancêtres qui fréquentaient en 1855-56 et peut-être plus tard, au quartier latin, se souviendront encore de cet apôtre au fort accent toulousain, qui pérorait de neuf heures à minuit dans les cafés de la rive gauche.

Louis Bonafous mourut en 1850. J'ignore la date du décès de Cazeneuve. Jusqu'à la dernière minute ils ont protesté l'un et l'autre de l'innocence du frère Léotade. A cette double protestation, je m'associe de tout cœur. A. S.. E.

Voici la liste des ouvrages de l'avocat Cazeneuve dont les titres me sont connus :

Relation historique de la procédure et des débats de la cour d'assises de la Haute-Garonne, dans la cause de Louis Bonafous, frère Léotade, des écoles chrétiennes de Toulouse, condamné pour viol et assassinat sur la personne de Cécile Combettes aux travaux forcés à perpétuité, subissant actuellement sa peine aux bagnes de Toulon. M. de Labeaume président de la cour d'Assises : Vialas, Querillac juges ; M. d'Oms, procureur général ; MMes Joly et Rumeau, avocats de la partie civile ; MMrs Jean Gasc et Saint-Gresse, avocats de l'accusé. Par Me Jean-Michel Cazeneuve, avocat près la cour d'Appel de Toulouse, etc. 1re et 2e parties. Deux volumes in-8° ensemble de 49 feuilles 3/4 plus deux pl. et un facsimile. Toulouse, Paris 1849.

Abrégé de la relation historique de la procédure et des débats, etc., etc., par Me Jean-Michel Cazeneuve et in-8° de 20 feuilles 3/4. Toulouse 1852.

—

Baptême (XLVII ; XLVIII). — Un des fils de François d'Esparbès, vicomte d'Aubeterre, naquit et fut baptisé à Blaye (Gironde), le 20 juillet 1617, alors que son père était gouverneur de cette ville ; il reçut le nom de Louis de Blaye et fut présenté au baptême par le maire et les jurats. Est-ce le même qui fut lieutenant général et qui se signala à Rocroi et à Nordlingue ? PIERRE MELLER.

—

Outillage gallo-romain (L, 219, 422, 528). — Merci à notre collaborateur Saffroy. Peut-on se procurer la brochure dont il parle, ou tout au moins l'avoir en communication ?

Je commence la série découverte aux Cléons, par un petit instrument à l'usage des femmes : une tige de bronze de la grosseur moyenne d'une forte aiguille à tricoter, longue de 6 centimètres et complètement recouverte de la belle patine ant'que. La partie haute, un peu plus grosse et légèrement aplatie, montre deux épaulements opposés, auxquels fait suite une soie appointée qui pénétrait dans un manche aujourd'hui disparu. L'autre bout, arrondi, porte, à 8 millimètres de son extrémité, un cran dont la profondeur dépasse la moitié de l'épaisseur de la tige.

C'est indubitablement *un crochet à broderie* ; et, nul doute à ce sujet ne fut jamais manifesté par les nombreux visiteurs du *Musée Local*.

Je me souviens qu'il y a quelque cinquante ans, les dames brodèrent au crochet. On fit d'abord de petites bourses, puis des blagues à tabac, des dessous de lampes ; plus tard, des couvertures de chaises, de canapés, de lits, voire des rideaux entiers. Cette mode, rapidement généralisée, paraissait indiquer que nous étions les inventeurs plutôt que les rénovateurs de ce genre de travail.

Il ne peut plus y avoir aucun doute à ce sujet : les dames gallo-romaines faisaient du crochet.

Deux importants ouvrages récemment parus : *La Grande Encyclopédie* et *Le Nouveau Larousse Illustré*, n'en parlent pas à leurs articles *crochet* et *broderie*, du

moins comme d'une antiquité aussi reculée. Il n'en est pas question dans le *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines* d'Anthony Rich.

Cet intéressant outil gisait en profondeur, sur le sol de la salle d'entrée du *balneum*.

Au point de vue technique, il serait important de savoir si quelque objet analogue a été trouvé par mes confrères, et si l'on en voit au musée de Saint-Germain. FÉLIX CHAILLOU.

—

Diane et saint Hubert (XLV ; XLVI ; L, 462). — L'étymologie d'Artemis n'est pas connue avec certitude. On hésite entre deux origines également vraisemblables.

Selon la première, Artemis viendrait de *artemês* = intacte, sauvée, « c'est-à-dire » échappée à tous les périls auxquels sa virginité était exposée.

Selon la seconde, il faudrait chercher en Asie et spécialement en Perse la source du nom, qui signifierait « la Grande Déesse ». [AD. CLAUS. *De Dianæ antiquissima apud Græcos natura*. — Breslau, 1881, p. 10].

Quant à Phoibê, c'est un simple adjectif qui n'est pas uniquement affecté à la sœur d'Apollon. Il signifie la Lumineuse, l'Eclatante. On peut le rapprocher de *phaos*, lumière céleste. ***

—

Le chien de Jean de Nivelle (XLVII; XLVIII ; L, 385, 463). — Le proverbe, est-il vraiment d'origine franco flamande ? Nos collaborateurs ont cité, d'après Leroux de Lincy, cette ligne du *Jardin de Récréation* (1611) :

Il ressemble le chien de Nivelle, il s'enfuit quand [on l'appelle

Mais Leroux de Lincy et ses lecteurs paraissent avoir ignoré que le même recueil de proverbes donne à une autre page ce premier dicton :

Comme le chien d'Arlotto il s'en fuit quand on [l'appelle.

Jardin de Récréation, fol. Dij.

Gomes de Trier, auteur du *Jardin*, traduisait des parémiologues italiens. Qu'est-ce que le chien d'Arlotto ? P L.

—

Les chats de Kilkenny (L, 385, 525). — Le Rév. E C. Brewer, dans son *Reader's handbook of Allusions, Références, Plots and Stories*, donne ces deux variantes :

L'anecdote est que deux chats se battaient dans une fosse avec tant de férocité qu'à la fin de la bataille il ne restait que la queue de chacun des combattants, pour prouver la rencontre merveilleuse. C'est une allégorie à propos des municipalités irlandaises de Kilkenny et d'Irishtown qui se disputaient si âprement au sujet de frontières et de droits jusqu'à la fin du XVIIe siècle, qu'elles s'appauvrirent mutuellement — se mangèrent l'une l'autre, ne laissant qu'une queue.

L'autre anecdote est, que l'amusement favori d'un certain régiment en garnison à Kilkenny était de lier deux chats par la queue, puis de les jeter à califourchon sur une corde tendue, et de regarder les attaques féroces qu'ils se livraient pour recouvrer leur liberté. Les autorités décidèrent d'interdire ce « sport » cruel; et un jour, au moment où deux malheureux chats venaient d'être placés sur la corde, l'alarme fut donnée, le colonel arrivait à toute vitesse. Un officier qui se trouvait là, coupa avec son épée les deux queues, et les chats se sauvèrent avant la venue du colonel. WAS.

—

Chanoines de Saint Denis (XLIX, 3, 232, 287, 354, 407, 581). — Claude Rey, né à Aix en Provence le 27 nov. 1773, était vicaire général capitulaire de Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix, lorsque par ordonnance royale du 9 juillet 1831, il fut appelé à l'évêché de Dijon. Sacré à Notre-Dame des Doms, cathédrale et métropole d'Avignon, le 23 septembre 1832, il fit son entrée en sa ville épiscopale le 8 novembre. Mais c'était un mauvais administrateur, et le 8 mai 1838, à la suite d'un accord entre le Vatican et le gouvernement français, il donna sa démission dont il informa officiellement le chapitre le 21 du même mois, et quitta aussitôt Dijon. Il fut nommé chanoine de Saint-Denis et officier de la Légion d'honneur ; le 15 décembre 1820, il présida à la cérémonie de débarquement du cercueil de Napoléon à Courbevoie et donna l'absoute.

Mgr Rey mourut à Aix le 17 août 1858 Il portait : *d'argent, à la bande de gueules chargée d'une couronne du premier*, timbre,

une couronne ducale, devise : *Non hic.... sed futurum inquisimus.*

Les fautes d'administration diocésaine qui amenèrent la démission de Mgr Rey laissaient, du reste, intacts son honneur et sa dignité d'évêque et d'homme.

H. C. M.

—

Couvent de Panthemont (L, 443). — Ce couvent n'était pas le même que celui de Bellechasse, il lui était contigu. Le couvent de Bellechasse a été supprimé en 1790, et la rue du même nom passe sur son emplacement. Le couvent de Panthemont a été transformé en caserne de cavalerie, occupée, sous le second Empire, par les Cent-Gardes, et encore actuellement par la direction du génie. La chapelle a été affectée, en 1846, au culte réformé. CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

L'abbaye N. D. de Panthemont ou Pentemont, monastère de filles fondé en 1217, au faubourg Saint-Jean de Beauvais, par l'évêque Philippe de Dreux et le peuple beauvaisien. Elle était de l'Ordre de saint Benoît et embrassa, en 1221, la règle de Citeaux.

Devint prieuré d'hommes de 1483 à 1647. A cette dernière date, les bâtiments furent remis à 12 religieuses venues de Pont-aux-Dames, qui ne tardèrent pas à se réfugier en ville à la suite d'une inondation de l'...OISE ! dit le *Dictionnaire* de Migne.

En 1672, les dames de Panthemont, autorisées à venir à Paris, prirent, le 12 avril, possession, au faubourg Saint-Germain, du couvent des religieuses du Verbe Incarné, qui venait d'être supprimé.

En 1749, le dauphin, père de Louis XVI posa la première pierre de l'église. Elle est présentement affectée au culte protestant, tandis que les bâtiments conventuels servent de caserne du génie, rue de Bellechasse.

Les religieuses du Verbe Incarné se consacraient à l'instruction des jeunes filles; les dames de Panthemont étaient d'un ordre contemplatif, mais quand elles vinrent à Paris, elles n'en continuèrent pas moins les traditions des dames qu'elles remplaçaient.

Cf. *Gallia Christiana*, VII, 925. Migne, *Dictionnaire des Abbayes*, 620. Louvet, *Histoire du Beauvoisis*. A. S..E.

*
* *

Le couvent de Panthemont se trouvait à côté de celui de Bellechasse, mais en était tout à fait distinct. Ses bâtiments, situés rue de Grenelle, avaient d'abord été occupés par une congrégation de femmes, dite congrégation du Verbe Incarné. Cette communauté, fondée à Lyon, en 1631, s'était fixée dans le faubourg Saint-Germain, en vertu de lettres patentes de juin 1643, et avait été supprimée par arrêt du parlement en date du 4 septembre 1671, malgré de nombreuses protestations. Dans le local qu'elle laissait disponible, vinrent s'installer l'abbesse et les religieuses Bernardines de l'abbaye de Panthemont fondée en 1217, près de Beauvais. Le 30 mars 1677, Nicolas de la Reynie, lieutenant de police, approuva cette installation, en se fondant sur l'importance et l'ancienneté de l'abbaye, mais en déclarant que, vu le nombre des maisons religieuses sises à Paris, et surtout dans le faubourg Saint-Germain, on ne devrait plus tolérer l'établissement d'aucune d'elles.

Au commencement du XVIIIe siècle, les religieuses étaient au nombre de 25 et jouissaient d'un revenu de 4.200 livres. En 1745, le prieuré des Bernardines d'Argenteuil fut uni à cette abbaye. Les religieuses furent dispersées à la Révolution.

Le terrain occupé par l'abbaye fut vendu en 1803. La partie de la rue de Bellechasse, qui s'étend entre la rue de Grenelle et le boulevard Saint-Germain, s'ouvrit sur son emplacement, et une partie des bâtiments fut affectée au ministère de la guerre : une caserne et la bibliothèque du cercle militaire de Paris y furent successivement installées. L'église, en façade de la rue de Grenelle, est l'œuvre de l'architecte Pierre Coutant d'Ivry ; la première pierre en a été posée le 26 avril 1747, et la bénédiction a eu lieu le 3 juin 1756. Elle a été cédée à la ville pour l'exercice du culte protestant, par une loi du 5 avril 1844.

Consulter pour la bibliographie du couvent les « rectifications et additions » par Fernand Bournon à l'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf. (Paris, chez Honoré Champion, 1901, page 272).

Le couvent de Bellechasse fondé en 1635,

par les chanoinesses augustines du Saint-Sépulcre, venues de Charleville, était situé en façade de la rue Saint-Dominique, vis-à-vis la rue Bellechasse, qui fut prolongée sur son emplacement jusqu'à la rue de Grenelle, au commencement du XIVe siècle. L'enclos, qui s'étendait fort loin vers l'ouest, fut vendu à la même époque. Des maisons particulières furent construites sur ce terrain au milieu duquel une place fut ménagée. C'est sur cette place qu'a été bâtie l'église Sainte-Clotilde. [Même ouvrage, page 257.]

IVAN D'ASSOF.

—

L'état-civil, les actes notariés et le Conseil général de la Seine-Inférieure (L, 388, 514). — J'ignore si dans ce département quelques maires ignorants (on en a vu quelquefois) ont fait apposer une croix au bas d'un acte, par une personne ne sachant signer. Si ce cas s'est présenté, il n'a pas dû se renouveler au bout d'un an, car lors de la vérification annuelle des actes de l'état-civil, le ministère public aurait fait remarquer qu'une pareille façon de procéder est absolument illégale. Dans tout acte authentique, l'officier instrumenteur doit se borner à constater qu'une partie comparante ne sait signer.

Hugues Capet, qui ne savait pas signer, apposait, il est vrai, sa croix au bas des chartes ou diplômes, mais le scribe ajoutait au-dessous la mention *Signum Hugonis*. Mais depuis cette époque les choses ont changé quelque peu.

L'empreinte du pouce serait tout aussi irrégulière que l'apposition d'une croix. Ça serait du reste peu pratique et peu propre. Je me figure difficilement une mariée illettrée s'enduisant le pouce d'encre d'imprimerie, quitte à l'essuyer avec son voile.

D'ailleurs l'empreinte du pouce dans le service anthropométrique est une mesure de police assez vexatoire, qu'on ne peut nullement imposer à des gens qui n'ont commis d'autre crime que de ne pas avoir appris à écrire.

Ce qui a pu donner lieu à l'erreur du Conseiller général, c'est qu'au moment de la rédaction des actes de baptême et de mariage dans certaines paroisses, on invite les assistants, bien que n'étant pas parties aux actes, à signer *honoris causa*; un illettré peut apposer sa croix, mais il ne s'agit pas là d'un acte authentique, les registres paroissiaux n'ayant de valeur qu'au point de vue religieux.

UN ANCIEN MAGISTRAT.

—

Familles fixées en Bordelais (L, 444). — La famille de Flavigny originaire du Cambrésis, se fixa en Vermandois ; elle n'a rien de commun avec la Bourgogne ; elle blasonnait : *échiqueté d'argent et d'azur*. D. DES E.

*
* *

Les du Puy (aliàs Dupuy) de la Grand-Rive portent : *coupé au 1er de sable à 2 croissants d'argent, l'un tourné, l'autre contourné, surmontés de 3 étoiles de même ; au 2 de gueules, au lion léopardé d'or.*

Claude-Thomas du Puy, né à Grand-Rive, près d'Ambert, en 1680, mourut en 1738, intendant au Canada. André-Julien Dupuy, né à Brioude en 1753, fut intendant général aux Colonies, comme son parent ci-dessus, puis préfet de Bourbon en 1803, comte de l'Empire, etc... On croit que ces deux personnages sont de même souche que les du Puy de Chabreugheol, près de Brioude qui ont donné des magistrats municipaux aux XIVe et XVe siècles.

Sur les Filley de la Barre, l'*Armorial du Ier Empire*, de Révérend, est très maigre. PETROCORE.

—

Bizet (L, 444). — A toutes les questions : Oui.

Pour tous renseignements, s'adresser au fils du célèbre compositeur, M. Jacques Bizet. UN LECTEUR.

*
* *

L'ouvrage réclamé par M. Guy Blotois a paru chez Ollendorf, il y a sans doute un an ou deux. Bizet a eu un fils, aimable garçon qui doit approcher de la trentaine et qui habite du côté du boulevard Malesherbes. Il s'est battu en duel l'année dernière, avec M. Picard, le jeune auteur dramatique. Sa mère — la femme de l'admirable musicien — vit encore. Peu de temps après la mort de son mari, elle épousa M. Strauss, avocat. Comme ce nom est fort répandu, elle est généralement appelée Madame Strauss-Bizet. Le *Tout-Paris* apprendra sans mystère, page 535, à M. Guy Blotois, qu'elle demeure 104, rue de Miromesnil.

PIC DE LA MIRANDOLE.

*
* *

Il existe deux ouvrages principaux sur Bizet :

Georges Bizet et son œuvre, par Charles Pigot. — préface d'Ernest Guiraud, — 1 vol. in-18. 3 fr.50 —(E. Dentu, éditeur, 1886).

Georges Bizet, souvenirs et correspondance. Brochure d'Edmond Galabert, (Calmann-Lévy, 1877). — Consulter aussi l'Ouvrage de Camille Bellaigue, (Delagrave, éditeur).

Georges Bizet avait épousé la fille du célèbre compositeur Halévy, — Mademoiselle Geneviève Halévy —, laquelle, deux ou trois ans après la mort de Bizet, s'est remariée, et qui habite Paris.

L. Brunet.

*
* *

Il existe sur l'auteur de *Carmen* et de la délicieuse musique de l'*Arlésienne* un livre très étudié et très complet : *Georges Bizet et son œuvre*, par M. Charles Pigot (Dentu, 1886, in-12).

En dehors de ce livre intéressant, diverses notices : *Georges Bizet, souvenirs et correspondance*, par Edmond Galabert (Lévy, 1877, brochure in-8) ; *Georges Bizet, sa vie et ses œuvres*, par Camille Bellaigue (Delagrave, 1890, in-12 de 85 pp.) ; *Georges Bizet*. (s. l. n. d. ni nom d'auteur [impr. Chaise, 1875], in-8 de 26 pp. avec une vue du tombeau de Bizet) On a publié aussi en Italie deux écrits sur Bizet : *Giorgio Bizet, la sua vita e le sue opere*, da Leopoldo Mastrigli (Rome, Paravia, 1888, in-12), et *Giorgio Bizet, cenni biografici* di Archimède Montanelli (Massa, Medici, 1893, in-8 de 58 pp.) Enfin, dans un volume de M. Hugues Imbert (Fischbacher, 1894, in-8), on trouve une série de lettres de Bizet, avec son portrait à l'eau-forte.

Bizet avait épousé une des deux filles de son maître Halévy, l'auteur de *la Juive*, mademoiselle Geneviève Halévy, qui, depuis, s'est remariée avec un avocat, M. Strauss. Il laissait à sa mort (1875) un fils âgé de cinq ans, qui vit à l'heure présente. Il ne doit pas être difficile de se procurer l'adresse de l'un ou de l'autre, que j'ignore, quant à moi.

Arthur Pougin.

*
* *

On a déjà posé (et résolu) la question dans l'*Intermédiaire*, il y a moins d'un an (XLVIII, 501, 593).

La photographie de M. Jacques Bizet, fils du compositeur, a été publiée dans l'avant-dernier numéro de *la Vie heureuse* (septembre 1904). ***

—

Bauffremont (L, 445). — *La noblesse de France aux croisades*, Paris 1845, donne les renseignements suivants :

Maison illustre, originaire de Lorraine. Liébaud 1er, baron de Bauffremont, prit part à la troisième croisade et vivait encore en 1203. Son petit-fils, Liébaud II, eut la charge de maréchal de Bourgogne vers la fin du treizième siècle. On disait au moyen âge : *Li Bauffremont li bons barons*. Parmi les seigneurs de cette maison, on trouve : Jean de Bauffremont tué à la bataille d'Azincourt ; Nicolas de Bauffremont, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne en 1596 ; Louis Bénigne, marquis de Bauffremont, prince de Listenois, seigneur héréditaire du duché de Pont-de-Vaux, prince du Saint-Empire ; Joseph de Bauffremont, chef d'escadre sous Louis XV. Cette maison compte quatre chevaliers de la Toison d'or, deux chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, et s'est alliée aux d'Aubusson de la Feuillade, Courtenay, Gontaut-Biron, La Rochefoucaud, La Vauguyon, Montmorency, Narbonne-Lara, Polignac, Toulongeon, etc. Chef de nom et d'armes (1845) : M. Alphonse-Charles-Jean, duc de Bauffremont. Devise : *Dieu ayde au premier chrestien*. Légende : *Plus de deuil que de joie*.

La Nouvelle biographie universelle, Firmin Didot, donne de nombreux renseignements sur la famille, notamment sur Alphonse duc de Bauffremont.

Ch. Rev.

—

Bautru (XLIX, 504, 643 ; L, 132, 357, 464). — Les références que je puis donner à M. de Bony de Lavergne au sujet de la famille Baudry de la Potrie sont les suivantes :

Au milieu du XVIIe siècle, on trouve, à Etampes, Gabriel Baudry de la Potrie, conseiller du roi, commissaire à faire la montre et revue à la maréchaussée d'Etampes, marié à Marguerite Rousse. De ce mariage naquit Gabriel Baudry de la Potrie, lieutenant de la maréchaussée d'Etampes, qui eut : Jean-Gabriel Baudry de la Potrie, lieutenant invalide pensionné, président du grenier à sel d'Etampes, dont

Thomas-Gabriel Baudry de la Potrie, officier des Cent-Suisses de la garde du corps du roi.

Quant à la famille Bautru, ou Botru de la Potherie, je n'ai jamais rencontré ce nom dans mes recherches sur les familles étampoises. M. de Bony de Lavergne serait bien aimable de me fournir quelques indications à l'appui de son dire.

PAUL PINSON.

—

De Cabrières (L, 445). — Joseph-Antoine-Gaspard de Cabrières, prieur de Roussennac, vicaire général du Mans, chanoine de Noyon, reclus à Chantilly pendant la Révolution, délivré après le 9 thermidor, était fils de Jean-Claude de Cabrières, conseiller du Roi, lieutenant particulier au sénéchal de Rodez et de Marie-Anne de Jouéry.

La famille dont il s'agit remonte à Aymeric de Cabrières, vivant en 1450, à Marcillac d'Aveyron, « s'est éteinte avec Jacques-François-Gaspard, marié, en 1830, à Mlle Coste et décédé vers 1867. Il avait eu deux fils qui moururent avant lui.

Les armes de cette famille sont : *de gueules, à la chèvre saillante d'or*. Ce sont des armes parlantes, la chèvre rappelant le nom de Cabrières. (En patois, chèvre se dit : *cabrè*, et chevreau *cabri*).

Le vicomte de BONALD.

—

Châteaubriand ou Chateaubriand (L, 276, 406, 516). — Il n'y a pas d'accent circonflexe sur l'a dans Chateaubriand. Voyez la signature autographe que donne l'*Amateur d'autographes* (15 août 1904). Il est impossible qu'on trouve une signature de l'auteur des *Martyrs*, flanquée d'un accent. On pourrait arguer qu'il ne savait pas signer son nom, mais ce serait peut-être excessif. V.

—

Petrus Faber (L, 441). — Ce n'est pas une histoire banale que celle de ce berger savoyard devenu l'un des fondateurs de l'ordre des Jésuites.

Le bienheureux Pierre Lefèvre, — car il a été béatifié par Pie IX et l'on célèbre sa fête le 8 août, — est un personnage fort célèbre dans l'histoire de la Compagnie de Jésus. On peut consulter sur ses écrits et sur les principales sources de sa biographie, la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* par le P. Carlos Sommervogel, article Le Fèvre, Faber, Favre (Pierre), t. V, col. 1657-1658.

Cretineau-Joly, dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus*, 3e édition, in-12, lui a consacré plusieurs passages t. I pages 25, 134, 144, 148, 150. Voir aussi la récente publication documentaire intitulée *Documenta historica Societatis Jesu*, éditée par les jésuites d'Espagne. Le P. Caussette a prononcé un excellent panégyrique de Pierre Lefèvre, qui a été imprimé dans ses *Mélanges oratoires*. HENRI CHÉROT.

*
* *

Les livres traitant de l'histoire des ordres religieux et les *Dictionnaires biographiques* donnent des renseignements sur PIERRE FAVRE. Voici ce qu'en dit Jules Philippe (*Les Gloires de la Savoie*, Paris, Annecy et Chambéry, 1863, 8°, p. 134) :

Dans le XVIe siècle, la Savoie a vu naître des philosophes et des jurisconsultes distingués.

Le premier qui se présente est le PÈRE FAVRE, du Grand-Bornand [Hameau : Le Villaret, Haute-Savoie actuelle, ancien diocèse de Genève], plus connu sous le nom de PÈRE LE FÈVRE. Pierre Favre, né en 1506, exerça d'abord le métier de berger ; à l'âge de dix ans, il commença à apprendre à lire et à écrire et, deux ou trois ans après, il fut reçu au collège de La Roche. Il montra une intelligence si grande, dans le cours de ses premières études, que ses supérieurs obtinrent de le faire entrer, sans rétribution, au collège de Sainte-Barbe, à Paris, où il se lia avec François-Xavier, ainsi qu'avec Ignace de Loyola, dont il fut le répétiteur. Sa liaison avec le fondateur de l'ordre des Jésuites décida de son avenir ; il fut de compte à demi dans l'entreprise de l'illustre chef de ce corps religieux qui a soulevé, par ses intrigues, de si formidables tempêtes partout où il s'est implanté. Je dirai plus : si Ignace de Loyola a eu l'idée première de la création des Jésuites, le P. Favre, de son côté, a contribué, pour la plus grande part, à la réputation que ces religieux acquirent avec une si étonnante rapidité.

Le P. Favre se consacra avec ardeur à la mission qu'il s'était donnée et passa plusieurs années en Italie, prêchant dans les principales villes. Charles-Quint l'envoya à la diète de Ratisbonne avec son ambassadeur ; il assista aussi à celle de Nuremberg, en 1542 ; puis il parcourut en missionnaire un grand nombre de villes d'Allemagne, [fondant le collège de Cologne, 1544] passa en Portugal et ensuite en Espagne où

il fut l'objet d'ovations princières [fondation des collèges de Coïmbre et de Valladolid, 1546].

Choisi par Paul III pour le représenter, en qualité de premier théologien, au concile de Trente, le P. Favre se rendit à Rome ; mais il n'eut pas le temps d'accomplir cette mission, et il mourut le 1er août 1546, à l'âge de 40 ans, usé par ses travaux apostoliques.

Cet homme extraordiaire, qui, de simple berger, était parvenu un instant à captiver le monde religieux entier, possédait une érudition immense. Il prêchait aussi bien en italien, en allemand, en portugais, en grec, en latin qu'en français. Son esprit sincèrement religieux le posa partout comme un vrai disciple du Christ et contribua, pour la plus grande part, ainsi que je l'ai déjà dit, à illustrer le corps auquel il appartenait. Beaucoup le considérèrent comme aussi saint qu'Ignace de Loyola.

Puisque nous sommes sur ce sujet, nous pouvons ajouter, toujours avec J. Philippe, que le P. Favre ne fut pas le seul Savoyard qui se fit un nom illustre au commencement de l'existence des Jésuites. Il enrôla dans la Compagnie un de ses compatriotes, le P. Le Jay, d'Aïse, qui, de son côté, acquit une grande réputation, comme orateur et comme savant, dans diverses parties de l'Europe. Il assista au Concile de Trente et réorganisa l'université d'Ingolstadt qui plaça son buste dans une de ses salles. Il mourut le 6 août 1552, laissant une grande réputation dans l'Allemagne entière.

A la même époque, la Compagnie de Jésus compta, parmi ses membres les plus remarquables, deux frères, originaires de Sallanches (Haute-Savoie), Louis et Annibal Codret. Le premier fonda un collège à Chambéry, ainsi qu'à Turin et à Mondovi ; il établit dans la capitale du Piémont diverses associations de charité. Le second acquit une grande réputation comme professeur. Avant d'entrer dans les Jésuites, il suivit un cours de médecine à Paris et à Padoue, où un grand nombre de Savoyards allaient alors étudier le droit et la médecine Ayant pris la robe en 1548, il fut d'abord envoyé à Messine, pour y enseigner les belles lettres, puis il revint en France et fut successivement recteur des collèges de Lyon, de Chambéry, de Turin et de Tournon. Il mourut provincial d'Aquitaine en 1599. Le P. Annibal Codret est regardé comme un des plus savants professeurs de son temps, et cette réputation n'est pas usurpée, car il connaissait à fond le français, l'italien, l'espagnol, le grec et l'hébreu.

Sabaudus.

—

Famille Gonet du Four (L, 389, 519). — A l'aide du *Dictionnaire de la Noblesse* (VIII, 496) et du *Mercure de France* (février 1751, p. 203) l'on peut reconstruire un fragment de la filiation de la famille *du Four*.

Pierre du Four, secrétaire du roi, contrôleur général de la maison de la Dauphine, maître d hôtel de la Reine, épousa Françoise Gonet, nourrice du Dauphin, première femme de chambre de la dauphine, dont :

1) N. du Four, qui épousa, le 14 février 1751, N. Binet de Boisgiroux, mestre de camp de cavalerie.

2) Pierre du Four, chargé des affaires du roi en Allemagne, gentilhomme de la chambre et maître d'hôtel du Roi, maître d'hôtel de la Reine, marié, au mois de février 1751, avec Marie-Marguerite Hébert, fille de Thomas-Joachim Hébert, secrétaire du roi, dont :

(1) Alexandre du Four, maître d'hôtel du Roi, né le 9 janvier 1752.

(2) Louise du Four, née le 17 juillet 1755.

Pas d'indication d'armoiries.

Pour ces dernières, il faudra probablement recourir à l'*Armorial général* de 1696.

Dans les registres du Bureau de Versailles, publiés par le *Bulletin héraldique* (1888 et 1889), l'on trouve deux personnages du nom de : du *Four* attachés à la maison royale.

Perrine du Four, première femme de chambre du duc de Berry : *d'argent, au lion de sable.*

Antoine du Four, garde-meuble de Madame : *de sinople, à la gerbe d'or, surmontée de 2 étoiles d'argent.*

Est-ce que l'un des deux appartenait à la famille qui intéresse M. A B ?

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Baron de Grunstein (L. 165, 410, 467, 519). — Dans l'*Intermédiaire* du 30 septembre dernier, colonne 468, lignes 5 et 6, rétablir la vraie orthographe : « Hussards de *Salm* » et « Hussards de *Baschr* ».

Il y avait, sans doute, quelques « officiers de salon » à l'armée de Condé, mais l'histoire ne mentionne pas qu'ils aient été réunis en corps. S. CHURCHILL

—

Le compositeur Hervé (T. G., 422; XXXV; XXXVI). — M. Adolphe Brisson a trouvé chez un bouquiniste de Montmartre, une intéressante autobiographie d'Hervé, probablement inédite.

Détachons-en ce passage qui répond aux questions posées :

En 1847, j'étais engagé comme acteur lyrique au Théâtre Montmartre, sous la direction de Laudé. Je n'avais pas d'appointements et j'étais chargé de me fournir mes costumes. Heureusement, je cumulais avec cette place celle d'organiste du grand orgue de Saint-Eustache, aux appointements de 800 francs par an. Comme cela ça pouvait marcher.

J'avais toujours en outre l'orgue de la chapelle de Bicêtre, où je me faisais quelquefois suppléer par ma femme à qui j'avais enseigné mon art. Et là, nous avions la nourriture, le logement, plus une somme de 12 fr.50 par mois : une fortune enfin ! Je passe sous silence les leçons de piano à deux francs le cachet ; parfois moins, rarement plus. Je n'en avais pas moins de cœur au ventre. Que voulez-vous? J'étais persuadé que je prendrais la suite des affaires de Mozart, Meyerbeer, Rossini et Auber.

J'avais de l'énergie à revendre. Vous ririez si je vous disais que je me sens, encore à mon âge, la même ardeur qu'au début. Même courage, plus de facilité de travail, mêmes illusions.

Un de mes camarades de théâtre, Désiré, qui devait être plus tard l'étoile des Bouffes-Parisiens, me pria de lui composer pour son bénéfice, une scène musicale qui serait jouée par lui et par moi. Il était gros et court, j'étais long et mince. Je choisis *Don Quichotte et Sancho Pança* pour sujet.

Cette pochade fit assez de bruit pour qu'Adolphe Adam vînt l'entendre. Il me complimenta, m'engagea comme trial au théâtre de l'Opéra-National (boulevard du Temple), dont il était directeur, et, le 5 mars 1848, il me fit reprendre ma pièce.

Cette fois, ce fut Joseph Kelm qui remplit le rôle de Sancho. La ronde eut, grâce à lui, beaucoup de retentissement, on en mit l'air dans les principaux vaudevilles du jour, et il n'est pas sûr que vous n'ayez jadis fredonné vous-même :

Je sais que les filles
Sont vraiment gentilles
Et que tous les drilles
En sont amoureux.
Mais sous l'aubépine,
La corde argentine
De ma mandoline
Sait me rendre heureux;
Oui, ma guitarine
Sait me rendre heureux.

Ainsi, *Don Quichotte et Sancho Pança* fut la première opérette et elle reçut, je puis le dire, une consécration solennelle à l'Opéra-National. L'orchestre de quatre-vingts musiciens, était dirigé par Georges Bousquet, le même qui fut plus tard chef d'orchestre au Théâtre Italien et l'impresario était Adolphe Adam, l'auteur du *Chalet* et de *Si j'étais Roi*.

Hervé est présenté à M. de Morny qui lui fait obtenir le privilège d'ouvrir les *Folies Concertantes*, devenues plus tard les *Folies-Nouvelles*.

Théodore de Banville rima le prologue d'ouverture. On joua *le Compositeur Toqué*, le *Chameau à deux bosses*, le *Duo impossible*, *Un Drame en 1766*, bouffonnerie, *Agamemnon*, parodie.

Ce fut sur cette scène que fut montée la première opérette d'Offenbach, *Oyayaye*, paroles de Jules Moinaux, *Deux sous de charbon*, musique de Delibes, et que débuta José Dupuis.

Pour Hervé, l'origine de l'opérette c'est le *Petit Orphée*, une pièce représentée en 1792 sur le Théâtre des Variétés. Les auteurs étaient Rouhier-Deschamps pour le poème, Deshays pour la musique, Beaupré-Riché pour le ballet.

Hervé écrit :

Nul ne soupçonna l'importance du *Petit Orphée*, qui passa presque inaperçu. C'était la graine de l'évangile, celle qui tombe sur la roche sèche et qui ne doit pas y enfoncer de racines, ni pousser de rejetons... Plus tard, cependant, elle germa.

Au moment où l'on redore à grand bruit le blason de l'opérette, et que le nom d'Hervé flamboie sur la façade des *Variétés*, fêté à l'égal d'un précurseur, ces considérations sont curieuses à reproduire.

Nous serait il permis de demander ce qu'était le *Petit Orphée* ? Y en a-t-il trace quelque part ? Dr L.

—

Hugues Van der Goes, miniaturiste (L, 333). — La question et les citations qu'elle contient, peuvent donner lieu à de nombreuses réponses.

1° Je ne pense pas qu'une peinture à personnages de grandeur naturelle puisse servir de point de départ pour la spécification de miniatures du même artiste.

2° La *Nativité* de Van der Goes est-elle le seul tableau authentique du peintre ?

En Italie, la *Madone et l'Enfant* de la Galerie Corsini à Florence, le *Portrait de Froimont* à la galerie de Venise, la *Pieta* de la galerie Correr de Venise, la *Madone et l'Enfant* de la collection Carrand à Florence, ne seraient donc pas de Van der Goes, pas plus que le *Cardinal Charles de Bourbon* à Nuremberg et la *Madone avec l'Enfant* à Francfort ?

M. Bode, l'éminent directeur des musées de Berlin, se serait donc trompé en achetant récemment une *Adoration* de Van der Goes, provenant d'Espagne ?

3° Pour la *Nativité*, il y a bien mieux que les photographies ; il y a le panneau central gravé par Léopold Flameng ; ce remarquable travail a figuré à l'Exposition universelle de 1900.

Dans ce triptyque, certaines parties sont excellentes, d'autres sont franchement mauvaises : l'Enfant Jésus est mal venu, chétif, souffreteux, c'est un avorton en un mot ; il serait difficile de trouver chez les peintres flamands et italiens l'Enfant représenté d'une façon aussi misérable.

4° « Tous les peintres gothiques étaient, à proprement parler, des miniaturistes » dit une des citations de la question.

Mais nullement, il y en a qui ont fait des miniatures et de la grande peinture, mais de Duccio, de Cimabue, pour ne citer que deux des plus célèbres parmi les Italiens, on ne connait aucune miniature.

GERSPACH.

Famille Panon Desbassyns (L, 225, 361). — j'ai connu intimement deux Desbassyns de Montbrun, fils, je crois, du trésorier général. L'aîné s'est suicidé vers 1869, le second, attaché au Consulat général de France à Barcelone, est mort quelque temps après son frère. V. J. D.

Camille Selden, livre sur Henri Heine (L, 498). — J'ai publié quelques notes sur Camille Selden dans les articles suivants, parus dans la *Gazette médicale de Paris*, à propos de son cas d'hallucination télépathique, relative à la mort de M. Heine. — J'y renvoie le lecteur. — *Un cas historique de télépathie : pressentiment de la mort de Henri Heine par l'une de ses amies ;* in *Gazette médicale de Paris*, 1902, 81-82 ; 89-91 (Reproduction partielle des *Annales des sciences psychiques*, 1902).

A cette époque, j'ai essayé, mais en vain, de retrouver Camille Selden, si bien que j'ai émis l'hypothèse, peut-être inexacte, d'un pseudonyme.

MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Je crois que Camille Selden est le pseudonyme d'une sœur d'H. Taine, et n'a donc jamais été professeur à Rouen.

SPOELBERCH LOVENJOUL.

*
* *

J'ai beaucoup entendu parler de Camille Selden par une de ses amies Mme M. L. qui pourra fournir les renseignements les plus curieux sur cette femme distinguée et méconnue. Fiancée de Taine, elle a entretenu une longue correspondance avec l'illustre écrivain. Ses ouvrages sur la littérature étrangère ont été présentés au public par Taine lui-même ; des fragments d'articles qui lui ont été consacrés se retrouvent à la fin du livre récent de M. Giraud « Essai sur Taine ». Ils attestent l'admiration qu'inspiraient la variété de ses connaissances et la distinction de son esprit.

Mme Camille Selden, professeur d'allemand au lycée de jeunes filles de Rouen, est morte dans ces dernières années.

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

*
* *

L'écrivain qui avait adopté dans les lettres le pseudonyme de Camille Selden, et qui s'appelait de son vrai nom Mme de Krinitz, est mort à Orsay, près Paris, en août 1896. Camille Selden était née, je pense, aux environs de 1830. En dehors du livre très émouvant et plein d'intérêt qu'elle a consacré à Henri Heine, elle avait publié un roman, *Daniel Vlady*, histoire d'un musicien (Charpentier, 1862, in-12), et sous ce titre : *la Musique en Allemagne : Mendelssohn* (Germer-Baillière, 1867, in-12), un petit volume qui n'est qu'une sorte de paraphrase d'un certain nombre de lettres de l'auteur de *Paulus* et du *Songe d'une nuit d'été*, et qui ne donne ni une biographie du maître, ni un jugement raisonné sur son œuvre et son génie ; c'est simplement une dissertation

assez élégante au point de vue de la forme, mais sans valeur historique, esthétique ou critique. De l'existence de cette femme distinguée, qui semble avoir été très retirée, j'avoue ne rien savoir.

ARTHUR POUGIN.

—

L'œil de verre de Waldeck-Rousseau (L, 272, 324, 439). — De la *Chronique Médicale* (oct. 1994, p. 637) parlant de l'information que l'*Intermédiaire* a lancée :

Waldeck-Rousseau avait-il un œil de verre ? A en croire un journal imprimé dans le pays même du défunt homme d'Etat, le fait ne serait pas douteux.

Nous pouvons affirmer, écrit un rédacteur du *Phare de la Loire*, (qui paraît, on le sait, à Nantes) nous pouvons affirmer, d'après des Nantais qui ont connu intimement M. Waldeck-Rousseau, que l'ancien président du Conseil avait bien effectivement un œil de verre. « Personne dans son entourage et parmi ses amis ne l'ignorait. »

A cette affirmation catégorique, on a opposé sinon une dénégation formelle, du moins un silence dédaigneux.

Il nous semble que voilà un point d'histoire qu'un médecin de l'entourage de l'ancien ministre pourrait, s'il lui plaisait, facilement élucider.

—

Armoiries à déterminer : à trois molettes d'éperon de sable (L, 444). — Ce sont les armes de Mgr Tubières de Caylus, évêque d'Auxerre de 1704 à 1754.

D. DES E.

*
* *

Armoiries de Daniel-Charles-Gabriel de Tubières de Grimoard de Pestels de Lévis de Caylus, évêque d'Auxerre de 1704 à 1754. Né à Paris, sur la paroisse Saint-Sulpice, le 20 avril 1669, il était fils de Charles-Henri de Tubières, marquis de Caylus et de Claude de Fabert, et mourut au mois d'avril 1754.

Ses armes patrimoniales ne sont pas trois molettes de sable, ce qui serait une hérésie héraldique sur un champ d'azur, mais trois molettes d'or.

Voici, du reste, son écu complet correctement blasonné : *écartelé : au 1 de gueules, au chef emmanché d'or de trois pièces* (qui est Grimoard), *parti d'or, à trois chevrons de sable* (qui est Lévis) ; — *au 2 et 3, d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules, péri en bande* (qui est Bourbon-Malauze) ; — *au 4 d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de six flanchis de même posés en orle* (qui est Pestels), *parti d'or, à trois chevrons de sable* (qui est Lévis). — Sur le tout : *d'azur, à trois molettes d'or, au chef de même* (qui est Tubières).

HENRI M.

—

Armoiries à déterminer : à une aigle au vol abaissé (L, 338, 524). — Il est très facile, en blason, de confondre certains meubles et plus encore les différents oiseaux employés dans cette science : leur représentation n'étant toujours pas très rigoureusement exacte.

C'est ce qui est arrivé à l'auteur de la question qui nous occupe. L'aigle de ces armoiries n'est pas une aigle, mais bien un épervier. Ainsi rectifiée, la demande peut être solutionnée immédiatement.

Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, fils de Charles Fleuriau d'Armenonville et de Françoise Guillemin, naquit à Paris le 15 juin 1662, fut évêque d'Aire de 1698 à 1706, puis d'Orléans de 1706 à 1733, et mourut sur ce siège le 9 juin de cette dernière année. A l'époque de son élévation à l'épiscopat, il était trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris.

Ses armes se blasonnent : *d'azur, à un épervier d'argent, membré, longé et grilleté de même, perché sur un bâton de gueules ; au chef d'or chargé de trois glands, feuillés et tigés de sinople.*

J'ajoute que de 1500 à 1790, aucun prélat français ne porta une aigle surmontée de trois glands. Ceci est absolument certain pour moi.

HENRI M.

—

Les armes d'Angélique de Mauriac, épouse du marquis de La Grange (L, 115, 419). — Avec la notice de cette famille, La Chesnaye des Bois donne aussi les armes de la famille *Méliand* (*Dict. de la Nobl.* édit. Schlesinger XIII, 594) : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une aigle, aux 2 et 3 d'une ruche, le tout d'or.*

G P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Histoire de Ville-d'Avray (L, 338, 476). — En mon nom et en celui de M. Fernand Bournon, j'apporte une petite rectification à nos dernières notes. L'*Histoire de Ville d'Avray*, de M. A. de Barthélemy, que nous avions annoncée comme devant paraître dans le fascicule de la Commission

des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, ne pourra y être publiée en raison des nombreuses illustrations qui doivent l'accompagner. C'est la *Revue de l'Histoire de Versailles*, organe de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise, qui va incessamment entreprendre la publication du travail du regretté membre de l'Institut, que tous les amateurs d'histoire locale attendent avec impatience.

GOMBOUST.

—

Catalogues pour vente de vieux livres (XLIX, 842, 991 ; L, 91 ; 201, 310, 426, 527). — Le système de vente à l'amiable, à jours et à heures fixés d'avance, est toujours en usage à Florence. C'est très commode pour l'acheteur qui peut consulter les livres à loisir le matin du jour de la vente, le catalogue du libraire à la main. Les ventes durent généralement une semaine.

UN BOUQUINISTE.

—

Croix vivante (XLIX, 558, 703). — Le tableau du musée de Beaune est à rapprocher d'une peinture sur bois, école française, xve siècle, que cite Guénebault sous la désignation de « croix brachiale » et qui se voit au musée de Cluny (n° 1695 du catalogue). Le sujet y est traité à peu près identiquement et avec des détails qui traduisent la même pensée mystique. Il conviendrait de les comparer. Les Beaunois ne possèdent peut-être qu'une copie.

QUÆSITOR.

—

Autel à chanter (XLVIII ; XLIX ; L, 264, 373). — Il me faut encore relever, dans la réponse précédente, une erreur qu'un peu d'attention eût évitée. Les statuts monastiques cités en exemple, loin d'être des extraits de la règle de saint Benoît et d'appartenir au vi^e siècle, sont tout au plus, ainsi que le marquait le contexte, des xiie et xiiie siècles. L'objection tombe donc d'elle-même.

Comme, à part cette petite diversion, aucun argument nouveau n'est produit au débat, M. G. L. B. se bornant à maintenir ses dires, nous pourrons peut-être en rester là. Ceux de nos érudits confrères qui ont eu la patience de suivre la question, malgré ses trop longs développements, penseront sans doute que la cause est entendue. Je m'en rapporte volontiers à leur jugement. Entre le sentiment de glossateurs aussi autorisés que Du Cange, La Curne de Sainte-Palaye ou Godefroy, de liturgistes tels que D. Martène ou Bona, et une opinion particulière, d'ailleurs insuffisamment étayée, il n'est pas possible d'hésiter longtemps. F. BL.

—

Eglises fortifiées (T. G., 308 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLIX ; L, 152, 265, 369, 421, 530). — **Cimetières fortifiés** XLIX, 951) — Hunawihr (canton de Ribeauvillé, Haut-Rhin) est le seul village d'Alsace qui ait gardé son cimetière fortifié, avec, au centre, l'église formant donjon. Au moyen âge il y en avait beaucoup d'autres. C'est derrière leur enceinte flanquée de tours que les habitants se réfugiaient avec leurs familles, leurs biens et surtout leurs barriques de vin. On y soutenait des sièges. Tandis que, sur les murs, les hommes repoussaient les assaillants, dans l'église les femmes priaient, et du clocher s'envolaient les appels du tocsin, criant à l'aide. La terre des morts devenait le suprême refuge des vivants.

JEANNE ET FRÉDÉRIC RÉGAMEY.
(*Notes d'un Vieil Alsacien*).

—

Prétérir, prétériter (L, 61, 479). — J'en demande bien pardon à mon honorable confrère *** ; mais il ne m'a pas convaincu. Il me paraît avoir oublié que « comparaison n'est pas raison ». J'admets pleinement les néologismes pour exprimer une idée nouvelle. C'est le cas du verbe technique *transiter*, qui dérive très correctement du substantif, technique aussi, *transit*, et n'a aucun rapport de sens avec le participe ou adjectif *transi*, bien que l'étymologie première soit la même. De même, *ascensionner*, qui signifie *faire une ascension*, a une autre signification que celle qu'aurait *ascendre*, dont le sens serait simplement *monter* par opposition à *descendre*. Mais je ne comprends pas qu'on déforme à plaisir les conjugaisons, tout en conservant la signification primitive du mot ; ce n'est plus alors un néologisme, c'est un barbarisme. Le verbe *prétériter* me paraît appartenir à la même famille que le verbe *sacher* (nous ne « sachons » pas), et il se trouve sous la plume des mêmes écrivains un peu pressés. De grâce, tâchons de

parler français et non patois. Nous sommes déjà bien assez envahis par les mots nouveaux nécessaires. Est-il utile, par exemple, de faire grand accueil au verbe *émotionner*, dérivé d'*émotion*, alors que nous avons déjà *émouvoir* ?

PAUL

—

Cimer, simer (L, 393, 537). — J'ai souvent entendu ce vocable dans notre Nivernais, mais avec une autre signification : celle de se taire, rester silencieux. Ainsi on dit de quelqu'un qui ne répond pas à une question : Il ne cime pas le mot, il reste bouche close.

Me trouvant à la campagne, et n'ayant pas le moindre vocabulaire à ma disposition, je ne saurais dire d'où vient cette expression, si commune pourtant que je la croyais fort connue partout.

LN. G.

*
* *

C'est cimer qu'il faut écrire : *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, par L. Favre. Niort, 1867. P. V.

—

Borie ne serait-ce pas métairie (XLIV ; L, 484). — A propos des noms : Borie, Boriage, Borde, etc...

Il suffit de jeter un simple coup d'œil sur les cartes de Cassini, pour voir que la France, au XVIIe siècle, était couverte de villages et hameaux portant ces noms. Le nom Borde était surtout répandu à l'infini dans nos régions du centre.

De loin en loin, on trouve une autre modification de ce nom et cette modification, si légère qu'elle soit, fait qu'on n'ose plus le prononcer ni l'écrire en bonne compagnie.

Comment doit-on entendre cette appellation appliquée à des maisons situées en rase campagne ?

Faut-il toujours admettre, avec cette nouvelle forme de dénomination, l'explication donnée L, 484.

Il est certain que ces maisons se trouvaient souvent près des léproseries.

BOISCAMUS.

—

Le mot roman (L, 447). — *Roman*, dont la forme ancienne est *romanz*, désignait, au XIIe siècle, tout récit écrit en langue romane ou vulgaire. Le mot vient certainement de *romanus*, par l'intermédiaire d'un dérivé bas-latin qui n'est pas exactement connu : * *romanice*, ou, selon l'hypothèse la plus récente, * *romancium* (Koerting). ***

—

Noms de lieux altérés ou détournés de leur sens primitif (XLVIII ; XLIX, 68, 433, 822, 862 ; L. 93). — On n'a jamais cité, je crois, comme exemple typique de ces altérations, la rue Fromentel (cette ruelle escarpée de la Butte Sainte-Geneviève où se font, en ce moment, des fouilles intéressantes) et dont le vrai nom est *Froid-Mantel*, ainsi qu'il résulte du cartulaire de 1243 de Sainte-Geneviève qui la mentionne ainsi : *Vicus qui dicitur Frigidum mantellum.*

HECTOR HOGIER.

—

Les calembours dans les dénominations (L, 339, 481, 525) — Les médecins n'ont pas attendu à ces dernières années pour trouver des dénominations où le calembour joue un rôle important. — Tous ceux qui ont jadis fréquenté les cliniques célèbres du professeur Félix Guyon, encore en fonction à l'hôpital Necker, ont entendu ce Maître en inventer tous les jours au lit des malades. C'était alors sa distraction favorite, imitée, dit-on, d'une manie analogue, très-développée chez Velpeau. — Aujourd'hui, je n'en citerai qu'un exemple, parce qu'il m'a beaucoup frappé. le 1er jour où (il y a vingt ans !) je pénétrai pour la première fois dans le sanctuaire de Necker !

M. Guyon appelle *sous-cartilagineux* les hypochondriaques, c'est à-dire les malades nerveux, les neurasthéniques de nos jours. Or « sous-cartilagineux » n'est que la traduction *grecque* du français « hypochondriaque », parce que ὑπο signifie *sous*, et χόνδρος, cartilage. — Ce qui fait, pour les initiés, le charme de ce calembour, c'est que le terme *hypochondriaque* n'est lui-même qu'une figure ! On supposait en effet, autrefois que la neurasthénie, (l'hypochondrie du temps) avait son siège *sous* les *cartilages* costaux.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Le canot-automobile (L, 449). — J'ignore vraiment pourquoi on invite les académiciens à se mettre l'esprit à la torture pour trouver un mot grec ou latin désignant une embarcation mue par un moteur léger, lorsqu'il est si facile de la nommer en bon français.

Le mot automobile est déjà mal fait, étant composé moitié de grec et moitié de latin ; mais en outre il exprime une idée fausse. Ça veut dire qui se meut lui-même. Or une voiture, de quelque marque quelle soit, ne marche jamais toute seule, il lui faut une machine et un mécanicien, prononcez chauffeur. Si on tenait absolument à parler grec, on aurait pu trouver *achêma couphocinète*, voiture à léger moteur, ou *anhippophorion*, véhicule sans cheval, ce qui aurait été plus exact ; mais quel effet auraient produit ces mots ? Remarquons en passant que le type de l'automobile, c'est la locomotive.

Mais le terme automobile étant passé dans la langue, on peut, sans inconvénient, l'adjoindre à canot ou à barque. On pourra objecter que les grands transatlantiques ne sont que des bateaux automobiles, qui sont mus par une machine, comme le simple canot. On avait bien inventé le mot *Pyroscaphe*, mais le public, avec son gros bon sens, a rapidement fait justice de cette expression et a dit tout simplement : un bateau à vapeur.

Pourquoi ne dirions-nous pas naïvement un bateau ou un canot à pétrole ou à alcool ? Mais ça aurait un immense inconvénient, ça serait français et tout le monde le comprendrait.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Contrairement à l'opinion du questionneur, *autos* ne signifie pas seulement *lui-même*, mais *de lui-même, spontanément*. De là à lui donner le sens d'automobile, il n'y a pas si loin. AUTOSCAPHE se comprend sans peine.

Espère-t-on traduire exactement en grec tous nos néologismes scientifiques ? N'est-il pas bien connu que nous donnons aux racines helléniques une extension très supérieure à celle que leur accordaient les anciens ? Qu'on veuille bien analyser *protoxyde* avec un dictionnaire grec et on verra si l'on obtient un sens quelconque.

AUTOSCAPHE est un mot élégant, rapide, facile à entendre et à retenir. Je souhaite qu'on l'adopte. ***

—

A bicyclette ou en bicyclette (L, 448). — Par analogie avec la position d'un cavalier sur son cheval, on dit, correctement, *à cheval* pour dire « à califourchon, jambe deçà, jambe delà ». Il faut donc dire, d'après les grammairiens : *à cheval sur un âne* et non *à âne*. Par analogie encore, on dit « Son pince-nez est *à cheval* sur son nez » : les tailleurs disent : « Bordure *à cheval* », d'une bordure qui dépasse également des deux côtés le bord de l'étoffe. L'expression correcte serait donc : *à cheval sur une bicyclette* ou simplement « sur une bicyclette » ; car on *enfourche* la bicyclette comme un cheval. L'usage qui est souverain, *tant qu'il ne viole pas le génie de la langue*, tend à admettre *à bicyclette* ; ce me semble être une ellipse acceptable.

En bicyclette ne me paraît pas rationnel, et par conséquent, pas français ; car *en* signifie *dans*, et le cavalier est *sur* et non *dans* sa bicyclette. *En automobile* est aussi juste que *en voiture*, car on est plus ou moins encaissé, enfermé dans l'automobile, comme on l'est dans une voiture, même découverte.

En tricycle est aussi correct ; car le voyageur est placé entre les *trois* roues — trois points déterminent une surface — *En bicyclette* ne l'est pas, car deux points — les deux roues — ne déterminent qu'une ligne, et non une surface.

Dr C.

—

L'origine des mots « chic » et « micmac » (T.G., 204 ; XLV ; XLVI ; L, 312, 434, 482, 536). — Il en est décidément du mot *chic* comme de tant de vocables qui se sont, un jour, faufilés dans la langue usuelle. Voyez en lui un enfant trouvé, une sorte de bâtard dont personne au monde ne saurait exhiber au juste l'état civil. Tout ce que feu Edouard Fournier et trois ou quatre autres savants étymologistes ont pu émettre à ce sujet, est sans doute à prendre en haute considération et je n'y contredis en rien. Voilà donc qui va pour le mieux, mais il est une autre interprétation d'un caractère assez curieux qui m'est venue par ricochet et dont je demande à faire part aux bienveillants confrères de l'*Intermédiaire des chercheurs*.

Ce que j'ai à dire à propos de ce mot si controversé est bien plus un souvenir qu'une scholie. Se rappelle-t-on encore Charles Romey, l'auteur d'une *Histoire d'Espagne* inachevée, mais assez estimée ? Ce pauvre garçon était un esprit fantasqu un peu dégingandé au physique et au m ral, borgne, capricieux, mais un conse

vateur à cheval sur la grammaire et qui n'admettait pas l'intrusion des néologismes, de quelque nature qu'ils fussent. J'ai eu à me trouver avec lui dans les journaux littéraires d'il y a cinquante ans et c'était de là qu'était résultée entre nous un peu de familiarité. (Il aimait fort à discourir.)

Un jour, vers 1860, à une époque où il travaillait à un recueil bibliographique, je l'ai entendu disserter sur l'origine du mot *chic*, un monosyllabe que les délicats n'avaient pas encore accepté.

— Savez-vous me disait-il, d'où vient ce mot-là ?

— Mon Dieu, non. Il me semble que c'est de l'argot.

— Point du tout, mon cher ; c'est de l'histoire.

— Comment ça ?

— Ecoutez bien.

— J'écoute.

— Oui, c'est de l'histoire, mêlée de philologie. Vous allez voir.

— Eh bien, parlez.

Il s'arrêta une demi-minute et, après avoir pris un air de solennité comique, il ajouta :

— Voici la chose : Louis David, le grand peintre de la Révolution, l'immortel auteur du *Serment du jeu de paume* et de *Léonidas*, avait parmi ses élèves, un jeune homme nommé Chique ; c'était son disciple favori. Il lui trouvait beaucoup de talent et, par conséquent, un bel avenir. Point de jour qu'il n'applaudit à ses essais. Par malheur, le jeune homme vint à mourir, ce qui remplit de chagrin l'âme du grand artiste. A tout moment, il exprimait ses regrets sur ce disparu. Et lorsqu'en parcourant son atelier, il passait en revue les ébauches des autres élèves, on l'entendait s'écrier : « Ah ! ce n'est pas comme *Chique ?* Ce n'est pas *Chique !* Or, ce nom si souvent répété avait fini par agacer les autres élèves et ceux-ci, par dérision, jetaient ce nom, ce mot plaisamment au dehors, et ce serait de ce fait qu'il serait venu, un peu rogné, un peu édulcoré mais ayant bien fait son chemin, puisqu'on s'en sert journellement, même dans le monde des duchesses.

Telle est la légende que j'ai entendu formuler et que j'ai recueillie. Repose-t elle sur la vérité ou n'est-ce qu'une fantaisie en l'air ? Je ne me prononce pas là dessus, en me bornant à être un écho dégagé de toute responsabilité.

PHILIBERT AUDEBRAND.

*
* *

Dans l'arrondissement de Saint-Malo, on appelle mic-mac (et plus souvent mic par apocope) un café servi avec le sucre, et par extension tout café de qualité inférieure, vendu 15 centimes avec l'eau-de-vie.

Ceci cadre d'autant mieux avec l'opinion de M. Paul Bastier, qui fait venir ce mot de l'allemand « mischasch » [meli-melo, galimatias] que les Prussiens séjournèrent à Dol (centre de l'arrondissement), du 11 au 30 septembre 1815. Ils se montrèrent sans doute friands de ce breuvage, et le nom est resté qu'ils avaient sans cesse sur les lèvres. CHARLEC.

—

Piquer une méduse (XLVII). — L'autre jour, près de Boulogne-sur-Mer, j'ai avisé deux gamins en train de se livrer, au bord d'un ruisseau, à la pêche aux sangsues. Sur mon interpellation, ils répondirent textuellement : *On est en route à pêcher des méduses* (sic).

Je n'ai pu en savoir plus ; mais les suçoirs des sangsues ne sont pas sans analogie avec les tentacules des méduses (ou galles de mer) qu'on trouve souvent sur nos plages du Nord.

« Piquer une méduse » à quelqu'un, serait dès lors synonyme de lui mettre une sangsue et, par extension, de lanciner, de molester quelqu'un ?

Peut-être est-ce dans ce sens-là que M. Huysmans a employé l'expression qui intriguait, l'an dernier, M. Gustave Fustier ? HECTOR HOGIER.

—

Il y a belle lurette (L, 447). — J'ai lu quelque part dans le *Courrier de Vaugelas* ? dans les *Récréations philologiques* ? — que nos ancêtres avaient commencé par dire : Il y a belle heure que telle chose est faite (heure se prononçant *hûre*) ; puis qu'ils employèrent le diminutif heurette : « Il y a belle *hûrette* », et que cette expression, par suite d'ignorance ou pour toute autre cause, ayant cessé d'être comprise, le populaire finit par transformer l'hurette en lurette, mot qui est resté dans la locution : Il y a belle lurette. A. S.. E.

*
* *

Question intéressante. Le mot manque en effet à tous les dictionnaires français, excepté le *Nouveau Larousse* et quelques répertoires d'argot : Villatte, Delesalle, etc. On ne le trouve catalogué nulle part avant l'époque contemporaine et pourtant l'expression doit avoir au moins deux siècles d'existence, si ce n'est davantage.

Au XIe siècle, *heure* s'écrit et se prononce *ure* (Ch. de Roland, 172). Au XVIe, Montaigne écrit *asture* pour *à c'l'heure*. Il est probable qu'*il y a belle lurette* est une faute pour *belle huretle* ou *heurette*. Le peuple d'aujourd'hui dit encore : *Il y a belle heure que*... et la nouvelle formule a le même sens que l'ancienne.

A quelle date remonte cette expression ? Nous ne le saurons pas exactement tant qu'on ne nous aura pas donné le *Dictionnaire du langage populaire aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* que personne n'a encore ébauché. Les matériaux abonderaient pour un pareil travail : Théâtre de la foire, Parades, Chansons, Œuvres poissardes, Mazarinades, Facéties révolutionnaires. *Le Dictionnaire satyrique* de Leroux n'avait d'autre but que d'expliquer à son époque le langage des « poètes satyriques » (1580-1640). C'est sommairement que l'argot de 1750 y figure. Tout le travail est à refaire. Qui s'en chargera ? CANDIDE.

—

Les femmes célèbres qui ont posé nues (L, 117, 318, 436, 530). — Pas plus que notre collaborateur ***, je n'ai spécialement étudié Goya et son œuvre. Je parlais de souvenir. Où avais-je donc lu ce détail concernant les toiles jumelles de Madrid ? Je viens de retrouver l'ouvrage. Dans une relation de voyage en Espagne, Mme Jane Dieulafoy rapporte, de façon charmante, la version controuvée et conclut ainsi :

L'anecdote serait de tous points délicieuse si elle était véridique. Mais il ne semble pas que la duchesse, dont Goya était en effet fort épris et dont il a laissé d'inoubliables portraits, ait terni, ce jour-là, le blason de la famille d'Albe. La jeune personne qui contribua si galamment à la gloire de l'artiste, était la bonne amie du prince de la Paix, et ces deux portraits furent commandés par Godoï lui-même. La vérité est plus prosaïque que la légende; ne vous en désolez pas ; elle sera tôt ou tard étouffée par sa rivale.

(*Aragon et Valence*, dans le *Tour du monde*, année 1900, 2me semestre, p. 392).

Ces lignes si formelles, l'auteur ne les a pas écrites sans y avoir été mu par les sérieuses raisons que réclament les chercheurs et curieux de l'*Intermédiaire*, et ne se refusera pas à les leur communiquer.

F. BL.

—

Les documents phalliques (L, 172, 309, 423, 528). — Dans la réponse de la page 323, on lit : « Dans les rues de Pompei, « d'énormes phallus se dressent au de- « vant de maisons nobles. »

Depuis plusieurs années, ces phallus ont été supprimés et quelques-uns sont au musée de Naples, dans l'ancien cabinet secret.

Puis à Pompei les phallus n'étaient pas au devant de maisons nobles, mais tout naturellement devant les lupanars, comme ont pu s'en convaincre les visiteurs qui ont pénétré dans ces maisons dont les intérieurs sont encore *décorés* de sujets obscènes. UN TOURISTE.

—

Les testaments et les legs étranges (L, 450). — Dans un travail de M. Gerspach, *La collection Carrand au musée national de Florence*, publié récemment par la maison Goupil et Cie, l'auteur donne un extrait du testament de Carrand mort en 1888 :

Finalement, je lègue toute ma collection d'objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance à la cité de Florence pour être mise et exposée au musée national du Bargello... Et moi, quoique Français, je choisis l'Italie pour en être dépositaire ayant peu de confiance dans mon malheureux pays. Et quant aux républicains et aux révolutionnaires, je leur lègue ma haine et mon mépris.

La collection Carrand est très remarquable et comprend plus de 3.000 pièces.

Carrand n'avait jamais eu à se plaindre de la France. UN FLORENTIN.

—

Les servantes dans l'ancienne famille française (L, 332, 490). — Madame Dufaux de la Jonchère répond en grande partie à la question posée par S. Voir le volume publié en 1884, par MM. Garnier : *Ce que les maîtres et les domestiques doivent savoir*. CH. REV.

*
* *

Que M. H. Lyonnet me permette de ne pas être de son avis sur les jeunes filles espagnoles actuelles ; j'en ai beaucoup connu dans plusieurs milieux et plusieurs villes pour lui assurer qu'elles ne sont pas si « faibles cerveaux » que cela. Très délurée, très babillarde, très coquette même dès l'âge de puberté, la jeune fille espagnole n'a nul besoin d'une servante « finemouche ». Elle a l'esprit vif, le regard id., la répartie spirituelle. Qu'elle ne soit pas très instruite, c'est possible, mais je proteste absolument contre ce que notre collaborateur dit que, dans les couvents, on ne leur apprend que le rosaire et les travaux d'aiguille. Elle n'a pas besoin d'une servante débrouillarde pour se tirer d'affaires en ce qui concerne le *pelar la pava*. Elle voit assez son *novio*, elle lui parle assez librement pour n'avoir pas besoin d'un porte lettres.

EL CONDE DE TORLA

—

La promenade sur l'âne au XVIIe siècle (L, 162, 397, 461). — M. Léo Claretie raconte dans sa dernière « Chronique parisienne » du *Journal de Saint-Pétersbourg*, à propos du château de Montreuil-Bellay :

Au pied du château s'étendent les défenses, munies de grosses tours crénelées qui dominent la rivière, où clapote le moulin. Une de ces tours s'appelle la Tour de l'abbé dans l'eau. Elle rappelle un amusant épisode. Au xve siècle, le seigneur ayant eu à se plaindre de son abbé, décréta que tous les ans, à la même date, l'abbé, puis chacun de ses successeurs, serait jeté à l'eau du haut des remparts. Durant deux cents ans, l'abbé de Montreuil-Bellay dut se soumettre à ce bain annuel. Des gens en barque le repêchaient. L'un d'eux fut noyé et mourut. Par la suite, l'abbé fut remplacé par un mannequin ; mais il dut subir la promenade ridicule, *à califourchon à l'envers sur un âne*. Et ce jour-là, c'était fête et bal au village.

FRÊNEUSE.

—

Les plantations des arbres (L, 174, 317, 485). — M. Elie Gil (col. 486, 5e alinéa) demande si la loi fixant une hauteur invariable de deux mètres, on doit tous les ans exécuter la réduction de la végétation annuelle à cette hauteur légale.

Je lui réponds :

En Normandie, l'article 10 de l'Edit de 1751, toujours en vigueur, porte que les haies à pied pourront être plantées à pied et demi du voisin et seront tondues au moins tous les six ans du côté du voisin et seront réduites alors à la hauteur de cinq à six pieds. BEAUJOUR.

—

Fers de cheval dans les églises (L, 340, 490, 542). — Longtemps avant MM. Mâle et Edm. Beaurepaire, un archéologue normand, Raymond Bordeaux, avait signalé et expliqué cette sorte d'*ex-voto* :

Voyez, par exemple, ces fers à cheval qui garnissent d'une manière un peu grossière, mais très pittoresque, la porte de quelques églises. Un ouvrier faiseur, appelé là pour une réparation, se hâtera d'arracher ces morceaux de fer qui lui semblent inutiles, sans se douter de la pensée qui les avait fait clouer sur le vantail du temple. Or, toute une légende se rattachait peut-être à chacun de ces débris fixés là d'ordinaire en vue d'un voyage lointain. C'est ainsi que jadis un des battants de la porte de l'église Saint-Séverin, à Paris, était couvert de fers à cheval. Saint Martin était un des patrons de cette paroisse, et c'était son assistance que l'on invoquait quand on entreprenait une longue route. Le voyageur attachait un fer à cheval à la porte de l'église ou à celle de la chapelle qui était spécialement consacrée à saint Martin et partait plus rassuré contre les périls et les hasards qui l'attendaient.

(*Traité de la réparation des églises*, 2me édition, Evreux, Hérissey, 1862, p. 95-96).

J'ai eu occasion, moi aussi, de constater la présence de ces curieuses ferrures sur les vantaux des portes de plusieurs églises rurales qui toutes étaient dédiées à saint Martin, — à Brosville (cant. nord d'Evreux), à la Roquette (cant. des Andelys) etc. Sur un de ces fers, plus petits que nature, se lisait une date de la seconde moitié du XVIIIe siècle, ce qui montre la continuation de cette ancienne coutume jusqu'à l'époque moderne. F. BL.

*
* *

Dans toute la Vendée, le fer à cheval, trouvé sur une route, est considéré comme un talisman et un porte-bonheur. J'ai encore, dans mon laboratoire de Vendée (Zoologie et Préhistorique), suspendu au plafond par un beau ruban rouge un peu défraichi, le *fer à cheval* que ma sœur recueillit un jour, et auquel elle attribuait

alors tous les bonheurs qui lui sont arrivés !

Je crois cette coutume très-ancienne et en rapport surtout avec l'époque où l'on voyageait beaucoup à cheval.

Il faut la rapprocher évidemment du culte de saint Martin d'une part, mais aussi, d'autre part, des légendes relatives au *pied du cheval de saint Martin*, légendes qui sont très fréquentes pour les Mégalithes dont la roche constitutive est un grès à grains fins [présentant des cavités naturelles, en forme de fer à cheval] bien connu des géologues sous le nom de Grès Cénomacien, au moins pour l'ouest de la France.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Les armoiries de Victor Hugo (XLV ; XLVI). — Dans sa *Vie littéraire* du *Temps*, M. Gaston Deschamps ayant posé cette question : « Victor Hugo est-il noble ? » a reçu de M. Paul Meurice une lettre d'où nous extrayons le passage suivant :

Victor Hugo, dans sa jeunesse, ne croyait pas être noble, et vous avez constaté que, dans ses premières odes, il a parlé de sa roture. C'est sous Louis-Philippe qu'un de ses amis, Henri d'Escamps, je crois, lui a apporté l'arbre généalogique des Hugo de Lorraine, et lui a persuadé, sans grand effort, qu'il en était un fruit. Je ne dissimulerai pas que, comme Balzac, il avait la faiblesse d'en être très content. Il nous disait : « Vous ne savez pas ? Je suis noble ! » Et nous en étions contents aussi. C'est alors qu'il a arboré son grand-oncle, l'évêque de Ptolémaïs, et qu'il a raconté, dans *Les Rayons et les Ombres*, comme quoi Charles X l'avait questionné sur ses aïeux. Depuis, il est bien revenu là-dessus, et vous avez vu, dans la *Correspondance*, comme à Guernesey il parle négligemment de sa naissance, « chose insignifiante », disant qu'il descend seulement peut-être de quelque bâtard de la famille Hugo. Ce en quoi il se trompe, car on ne porte un nom de famille dans les actes de l'état-civil que que si on est enfant légitime.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII ; XLIX ; L, 191, 316, 437). — Sur les terres de Soisy, petit village situé entre Enghien et Eaubonne à 14 kil. environ de Paris, il existe un bois, dit le bois Jacques, planté, dit-on, par Jacques II roi d'Angleterre, lorsque, chassé de ses États, il fut accueilli par Louis XIV qui lui donna comme résidence, le château de Saint-Germain ; à cette époque il venait souvent passer quelque temps à l'un des châteaux de Soisy, et comme distraction y planta ce bois, qui, depuis, a conservé son nom.

Auprès de ce bois, et dans un champ se trouve un tombeau entouré de cyprès, qu'on dit être le tombeau d'un M. de Lamane, (?) jeune et riche châtelain de Soisy, qu'il avait fait édifier au milieu de son parc, à la suite de la mort d'une jeune femme qu'il aimait éperduement ; désespéré, et ne voulant pas que les restes de cette femme adorée puissent se trouver confondus, un jour, avec ceux du cimetière commun.

Par une étrange bizarrerie, il choisit et fit abattre quatre chiens, des espèces réputées les plus fidèles, et les fit enterrer aux quatre coins de ce tombeau comme emblèmes de sa fidélité ; puis par testament, il fit don d'une partie de sa fortune à l'hospice de Montmorency, afin de réunir sa dépouille mortelle à celle de la femme qu'il avait aimée et de pourvoir à l'entretien du parc et du tombeau !... (Ah ! le bon billet) Mais, ainsi qu'ajoute M. Victor Poupin, auquel j'emprunte une partie de ce récit : l'administration des hospices, désireuse de s'éviter la crainte d'un oubli et le cruel reproche d'ingratitude s'est empressée (comme toujours) de vendre le parc et ses dépendances et a encaissé... le couple fidèle dans une sorte de pigeonnier sans toit, où on peut le voir encore.

E. G. TAVERNY.

***

Léda a écrit (p. 882) : « Les tombes catholiques en pleine campagne sont rares dans l'Ouest ». Comme Vendéen, je ne puis être de cet avis ; car j'en connais plusieurs exemples, sans compter ceux que j'ignore. Je n'en citerai ici qu'un seul : c'est le tombeau de Goupilleau, qui s'élève au croisement des routes de Saint-Gilles à Aizenay et de Saint-Révérend, en pleine campagne, près Coex ; et, de celui-là, je suis certain, car je suis passé à ses pieds des centaines de fois ! On m'a cité d'autres cas, en particulier celui d'un Clémenceau, branche dite du Colombier, parent du sénateur actuel, aux environs de Rochetejoux. Je ne parle pas de la tombe du curé Amérand, située en rase

campagne, à la Croisée-Amérand (Landevieille), car il ne s'agit peut-être là que d'une légende révolutionnaire.

MARCEL BAUDOUIN

*
* *

M. Raime, professeur au lycée d'Evreux, et sa femme ont été inhumés (avant 1874 dans leur bois de la Musse, à Saint-Sébastien de Morsens, près Evreux ; du chemin de fer on aperçoit leurs tombes jumelles.

Le cimetière de la famille Le Gouëslier d'Argence existe, entouré de sapins au milieu de la campagne de Saint-Julien-sur-Calonne (Calvados), dont cette famille a possédé le manoir jusqu'en 1850.

Cr HENRY LE COURT.

—

Eglises communes aux catholiques et aux protestants (XLVI, 260). — Ajoutons : et aux Israélites. En 1853, allant à pied de la petite ville de Visé (Limbourg belge) à Maëstrich, en suivant la rive droite de la Meuse, je passe par le gros bourg de Eysden, que Boileau appelle Heusden, où l'on me fit visiter l'église, partagée en trois compartiments: un pour le culte catholique, un autre pour le culte protestant, un troisième où se célébraient, le samedi, les cérémonies du culte israélite. J'ignore si en Hollande l'on donne un nom particulier à ces temples *tripartites*.

LAPOINTE DU SILLON.

—

L'argent n'a pas d'odeur (XLVIII, 448, 658, 884). — Il y a encore un 3e auteur contemporain, que le *duc Job* ne cite pas, à propos de Vespasien ; c'est Denis d'Halicarnasse *abrégé plus tard* par Xiphilin, où nous lisons ceci, dans une vieille traduction :

Comme Titus se fâchait de quelques impôts, et entre autres de celui qu'on levait sur les urines (d'après les conseils de Cénis, la maîtresse de l'empereur), il lui montra des pièces d'or qui en provenaient et lui demanda s'il trouvait qu'elles sentaient mauvais.

Il est donc à croire que c'est dans le texte *grec* de Denis d'Halicarnasse, que l'on retrouverait la parole attribuée à Vespasien, correspondant au *latin* « *non olet* », l'argent n'a pas d'odeur !

Dr BOUGON.

Les Femmes russes aiment-elles à être battues ? (T. G., 342). — J'extrais ces lignes d'un *Nouveau Voyage vers le Septentrion* (Amsterdam, 1708, 1re édit., 1671) qui aurait pour auteur, selon Barbier, un certain P. Martin de la Martinière sur lequel je ne possède aucun renseignement.

[Le nouveau marié] a un fouët dans une de ses bottines, et un joyau ou quelque argent dans l'autre. Il commande à la mariée de le déchausser et s'il arrive qu'elle tire premièrement la bottine où est le joyau, il le lui donne et c'est une marque de bonheur pour elle ; mais on la croit malheureuse si d'abord elle rencontre le fouët et son mary lui en donne un coup pour la punir. Ce n'est que le commencement de ce qu'elle aura à souffrir dans la suite. [p. 136].

. . . . . .

La manière dont les Russiens traitent leurs femmes est encore fort inhumaine quoiqu'elle le soit beaucoup moins qu'elle ne l'était autrefois. Il y a trois ou quatre ans qu'un marchand après avoir battu sa femme le plus cruellement du monde, la força de mettre une chemise trempée dans de l'eau-de-vie, où il mit le feu et la fit périr misérablement dans les flammes. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que personne ne poursuivit cette mort, parce qu'il n'y a point de loy contre ceux qui tuent leurs femmes sous prétexte de corrections.

D'autres de ces barbares pendent les leurs par les cheveux, les dépoüillent toutes nues et les fouëttent.

J'ai remarqué néanmoins que les pères prennent depuis peu des précautions pour prévenir le mauvais traitement qu'on pourrait faire à leurs filles, et qu'ils stipulent dans quelques articles de leurs contrats de mariages que leurs maris ne les fouëtteront point, qu'ils ne les maltraitteront ni à coups de pied ni à coups de poing, etc. [p. 138, 139].

Dans tout ceci, je vois bien qu'en Russie les maris battaient leurs femmes, mais je ne vois pas que celles-ci « aimaient à être battues » ; bien au contraire. S.

—

La robe de Pâques (L, 441). — Chacun sait qu'au moyen âge, le roi, les grands et les petits seigneurs, et les villes distribuaient à Pâques Fleuries et aux grandes Pâques, des livrées ou vêtements, à leurs officiers ou serviteurs.

C'était une gratification en plus des gages. Cette mention se rencontre fréquemment dans les anciens comptes. Comme exemple, et on pourrait les multiplier, je me contenterai de citer ce compte de 1381, aux

archives de Mantes : Pour les robes au clerc et aux sergents, pour le bois de Pasques Flories, etc. Victor Gay dans son *Glossaire,* en a donné d'autres au mot fourrure. Peu à peu, comme pour les épices des juges, on cessa de donner la gratification en nature et on la changea en une valeur équivalente en argent. De là, la formule dans les anciens comptes : Pour robes ou houppelandes,tant.Ce qui est intéressant dans la question posée, c'est de voir qu'en 1626,l'indemnité avait persisté sous le nom de *robe de Pâques.*

E. Grave.

—

« J'appelle un chat unchat » (L.173, 310,375,483). — Je ne comprends pas bien la réponse de notre distingué collaborateur H. C. M. Le vers qu'il a pris la peine de citer est en effet « bien connu », si connu même que je n'avais pas cru nécessaire de l'écrire ; mais l'un des deux proverbes que j'ai retrouvés est de 1611, et Boileau étant né en 1636, il s'ensuit qu'il n'a pas inventé le dicton.

Il arrive souvent que nous attribuons ainsi à nos auteurs célèbres certaines locutions courantes dont ils sont à peine les adaptateurs. Je me trouvais un soir aux Français, à une représentation des *Plaideurs.* Dans la loge voisine de la mienne, un vieux magistrat de province ne se tenait pas d'enthousiasme.

Ma foi, sur l'avenir bien fou qui se fiera !
Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera.
. . . . . .
On apprend à hurler, dit l'autre, avec les loups.
. . . . . .
Mais sans argent, l honneur n'est qu'une ma-
[ladie
. . . . . .
Point d'argent, point de Suisse...
. . . . . .
Qui veut voyager loin ménage sa monture.
. . . . . .

« C'est admirable ! criait-il. Tous les vers de la pièce sont devenus proverbes ! » Non. Ils étaient proverbes bien avant Racine. Le rôle de Petit-Jean est un centon parémiologique comme la comédie de Montluc.

P. L.

*
* *

Je n'avais pas voulu répondre à la question, pensant que dix réponses viendraient avec la copie d'Edouard Fournier, dans *l'Esprit des autres.* Voici comment il raconte la petite ficelle dont usa Boileau, pour faire passer sa boutade sans malencontre pour son dos :

Rolet, était un procureur d'intraitable humeur ; il craignait d'avoir affaire à lui ; que fit-il donc ? il capitula avec son audace. Il laissa le nom, mais pour ne pas avoir l'air d'avoir attaqué celui qu'il désignait, il fit imprimer sur la marge à côté du nom de Rolet : « C'est un hôtelier du pays Blaisois ». Il avait fait sa malice et se croyait tranquille. Mais il arriva que dans les environs de Blois se trouvait réellement un aubergiste du nom de Rolet, à qui l'on répéta l'hémistiche et qui, furieux, adressa par la poste au poète tout ébaubi et tremblant, cent coups de bâton en attendant qu'il pût aller les lui administrer lui-même.

Le Rolet de Boileau n'était donc pas un aubergiste du Blaisois, mais bien véritablement un procureur de Paris, et qui plus est un procureur au parlement. Mais méritait-il la dure épithète que Boileau a épinglée pour toujours à son nom ? Malgré les gloses et les critiques, ce n'était peut-être pas aussi sûr. Né lui-même dans la basoche, le fils du greffier Giles Boileau pouvait obéir à quelques rancunes de voisinages ou simplement de plaideur grincheux.

Eh bien ! non ! la réputation de Rolet était universellement connue au Palais et personne ne se gênait pour le dire. L'amusant, c'est d'en avoir trouvé la preuve dans une ennuyeuse recherche généalogique.

Je prenais, l'année dernière, des notes au *Cabinet des Titres* (Bibl. nat. p. orig. n° 2952), afin de débrouiller les origines d'une famille modeste, les Vedeau de Grandmont, dont quelques membres furent seigneurs du Mesnil-Aubourg, hameau de la commune de Soindres, près Mantes.

Originaires du Midi, de noblesse contestée, ces Vedeau soutenaient, à fin d'héritage, un interminable procès au Parlement. Ils avaient fourni beaucoup de preuves et leur avocat avait fait imprimer l'inévitable *factum*, cette pièce fastidieuse qui fait parfois la joie d'un chercheur. C'est une phrase de ce factum que j'ai relevée avec une réelle surprise puisqu'elle est un argument irréfutable de critique littéraire. Cette phrase, la voici ; elle s'adresse, comme on pense, aux adversaires de Vedeau :

« Charles Le Roy des Bordes, *neveu d Rolet, cy-devant Procureur en la Cour, qui*

ne cède en rien à son oncle en fourberies et faussetés leur a offert son ministère. »

Il n'y a pas de doute possible, c'est bien de Rolet le fripon qu'il s'agit, Fourberies et faussetés ne sont pas des termes plus amènes que celui de fripon.

Boileau n'avait donc pas même été méchant ; il avait donné une forme concise à un lieu commun qui courait au palais. Si le goût de déchiffrer de vieux parchemins devient jamais une vertu, on saura que cette vertu est parfois récompensée. Elle me permet d'affirmer aux lecteurs de l'*Intermédiaire* que le Rolet de Boileau était un procureur au parlement de Paris et non un hôtelier du Blaisois.

E. GRAVE.

*
* *

Brossette, l'ami et le commentateur de Boileau, a répondu par avance à la question posée par M. Lpt. du Sillon : p. 12 de l'édit. des Œuvres de M. Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques, donnés par lui-même, t. 1. Genève 1716 :

Charles Rolet, Procureur au Parlement, étoit fort décrié, et on l'appeloit communément au Palais, *l'âme damnée*. M. le Premier Président de Lamoignon emploïoit le nom de *Rolet* pour signifier un fripon insigne : *C'est un Rolet*, disoit-il ordinairement. On peut voir le caractère de ce Procureur, sous le nom de *Vollichon*, dans le *Roman bourgeois* de Furetière, pages 30 et 34. Il avoit souvent été noté en justice, mais enfin aiant été convaincu d'avoir fait revivre une obligation de cinq cens livres, dont il avoit déjà reçu le païement ; il fut condamné, par Arrêt, au bannissement pour neuf ans, en 4000 livres de réparation civile, en diverses amendes, et aux dépens. La minute et la grosse de cette obligation furent déclarées nulles et il fut ordonné qu'elles seroient lacérées par le Greffier en la présence de Rolet. Cet Arrêt est du 12 août 1681. Rolet fut ensuite déchargé de la peine du bannissement, et obtint une place de Garde au château de Vincennes, où il mourut. Dans la seconde édition des Satires, l'Auteur mit cette note à côté du nom de Rolet : *Hotelier du Païs-Blaisois*, afin de dépaïser les Lecteurs : mais par malheur il se trouva en ce païs-là un Hôtelier de même nom qui lui en fit faire de grandes plaintes. Dans une première Edition qui fut faite en 1665 à Rouen, sans la participation de l'Auteur on avoit mis un autre nom que celui de Rolet.

LACH.

Même réponse : LÉON SYLVESTRE.

La sentinelle qui empêcha de passer le Petit Caporal (L, 105). — Aucun doute : la sentinelle qui, à cheval sur sa consigne, à Ebersdorf, en 1809, dit à Napoléon : « Quand bien même vous seriez le Petit Caporal, on ne passe pas », était un nommé Jean Coluche, originaire, de Gastins, canton de Nangis, en Seine-et-Marne. Le fait est vrai, tout légendaire qu'il paraisse ; le héros de l'anecdote a bien existé.

C'était un original, très fier de sa réputation, et dont toute la gloire tenait dans sa réponse fameuse. Elle était bien en harmonie avec son caractère peu facile. Coluche était un grincheux ; il avait des principes et n'en démordait pas. Ses concitoyens, flattés de sa présence, songeaient à le combler d'honneurs ; ils s'y prirent mal et l'indisposèrent. Il adressa au sous-préfet la lettre suivante — qui figure dans la collection particulière de M. Noël Charavay :

Gastin, 8 novembre 1831.

Monsieur le Sous-Préfet,

Ayant été nommé candidat composant le conseil de notre commune, j'aurais accepté avec le plus grand plaisir si les élections s'était faites loyaleman mais comme il est parcourue dans toutes les maisons des soliciteurs et Mr le maire luy-même et que sela na pas ete fait dans la forme voulue je vous prie d'achepter ma demission et de me rayé sur la liste de candidature.

Recevez Mr le Souprefet les salutations les plus sinceres de celuy qui a lonneur d'etre votre serviteur. COLUCHE.

Coluche est l'homme du devoir étroit et de la consigne absolue. Cette fois c'est à lui-même, qui va passer, qu'il dit : « On ne passe pas ! »

Un jour au cours d'une présentation des autorités du pays qu'il visitait, Napoléon III distingua, dans les rangs des vieux soldats, accourus à sa rencontre, Coluche. Il s'était paré d'un baudrier gigantesque sur le quel étaient brodés les mots qui lui méritaient sa célébrité « Quand vous seriez le Petit Caporal, on ne passe pas ».

L'empereur se fit expliquer ce singulier accoutrement ; et, en souvenir de l'oncle, complimenta Coluche et lui promit une pension.

Coluche en jouit assez longtemps ; il n'est mort qu'en 1865.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

L^e Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Octobre 1904.

40e Année — N° 1056

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Chronique scandaleuse de Roanne sous Napoléon Ier. — Je possède un curieux manuscrit non daté, qui a pour titre :

Satire ou Lanterne Magique de la Ville de Roanne.

Il se compose de deux cahiers brochés in-folio, papier vergé azuré, sous couverture de même. D'après divers indices, on peut supposer qu'il a été écrit vers 1809.

L'auteur anonyme de cette longue satire en vers prend prétexte d'un événement contemporain pour passer en revue toute la société de Roanne. Plus de cent noms sont cités en toutes lettres. Le poète choisit pour devise : « Je ne veux point offrir d'énigme au lecteur. » C'est-à-dire qu'il prend le parti de diffamer avec clarté. Il dit crument et il dit tout. — Origine des familles, source des fortunes, anoblissements spontanés, liste des amoureuses et même des lesbiennes, anecdotes galantes ou financières détails secrets sur les jeunes filles, il énumère tout ce qu'il sait, peut-être ce qu'il invente, avec une patiente haine contre ses concitoyens ; et de longues notes au bas des pages viennent encore ajouter leurs éclaircissements à ceux du texte.

Le seul Roannais épargné est un certain Dr Vorbe qui doit être, sinon l'auteur, au moins son ami intime. Quels renseignements pourrait-on me donner sur lui ?

Ce médecin était alors en procès avec un de ses clients nommé Taron et le notaire Barbier. Quelle est la date de cette affaire ? elle fixera celle du poème. La même année, M. l'abbé Arbel, curé de Roanne, avait exorcisé une fille de la rue Elisabeth qui avait un démon dans le bas-ventre. Si l'on a conservé trace de cet exorcisme, il établira non moins facilement la date que je recherche.

CANDIDE.

—

Isotta de Rimini. — Sur cette femme qui a joué un rôle historique et littéraire si important au xve siècle, on ne cite que deux dissertations, celle de Mazzuchelli (1756) et celle de Battaglini (1794). N'existe-t-il pas de travaux plus récents à son sujet ?

C'est un des personnages sur lesquels il est le plus difficile de se renseigner dans les ouvrages de références. Son nom ne figure à peu près nulle part, et quand on la cite, c'est pour la confondre avec son homonyme Isotta Nogarola.

P. L.

—

La conquête de l'Egypte par Cambyse. — Cette conquête est un petit problème intéressant et dont les phases s'éclaircissent chaque jour.

J'ai le premier établi que Cambyse avait fait son expédition en Egypte tout au début de son règne. En effet, une stèle de Sérapeum étudiée par moi nous apprend qu'un Apis mort en l'an 4, pachons de Darius, était né la 5e année (tyb.

28) de Cambyse, et elle ajoute que la durée totale de sa vie fut de 8 ans trois mois 5 jours. Pour que 8 ans séparent ainsi la 5e année de Cambyse de la 4e de Darius, il faut que le règne égyptien de Cambyse n'ait pas été moindre de beaucoup que son règne asiatique qui atteignit, selon le calcul toujours si exact du canon des rois de Ptolémée, confirmé du reste par toute la série des tablettes babyloniennes, la huitième année, en dehors de l'année d'avènement toujours mise à part chez les Babyloniens.

En effet, si le mage Smerdis, en babylonien Barzia, dont le canon ne tient pas compte, parce que Darius se considérait comme le successeur légitime de Cambyse, fut, au contraire, conservé sur la liste des règnes en Egypte où le satrape Aryandès établi par Cambyse se conduisait d'une façon si indépendante que Darius finit par le mettre à mort ; si, par conséquent, le règne de Darius n'y commença officiellement qu'après l'assassinat de Barzia, le prétendu mage, cela ne nous donnerait encore qu'un intervalle de 10 ans au plus entre l'avènement de Cambyse et l'avènement de Darius sur le trône égyptien, puisque le règne de Barzia ne paraît pas avoir dépassé sa première année après son année d'avènement. L'Apis mort en pachons a vécu près de quatre ans sous Darius. En admettant qu'Aryandès eût retardé de deux ans le comput égyptien de Darius après la mort de Cambyse, il faudrait encore que cet Apis eût vécu plus de deux ans sous Cambyse depuis la cinquième année de son règne, ce qui obligerait à supposer que Cambyse conquit l'Egypte dans l'année qui suivit celle de son avènement en Asie. Nous possédons d'ailleurs au Louvre une stèle de l'an 6 de Cambyse dont nous reparlerons.

Il faut noter que Cambyse -- Hérodote nous l'a fait voir — se considérait comme roi légitime de l'Egypte, par suite d'une alliance royale persane avec une princesse de la famille d'Apriès. C'est pour cela qu'il fit brûler le corps d'Amasis à Saïs et le corps de la reine Anhlinas, héritière des droits d'Apriès, à Thèbes.

La guerre avait été déclarée par Cambyse à Amasis durant la vie de celui-ci. Mais pendant qu'on en faisait les préparatifs, Amasis mourut et son fils Psammétique ou Psamménite fut proclamé roi. Celui-ci, d'après le Manéthon d'Africain ne régna que six mois, et il fut vaincu et fait prisonnier dans la Basse-Egypte. Cambyse ordonna de tuer les enfants de ce malheureux prince devant leur père. Mais il fut ému (comme Crésus) par sa fermeté d'âme à cette occasion, jointe à la sensibilité qu'il montrait aux malheurs de ses amis. Il lui laissa donc la vie et le conserva assez longtemps près de lui. « Mais Psamménite ayant conspiré contre l'Etat en reçut le salaire ; car ayant été convaincu par Cambyse, ce prince le condamna à boire du sang de taureau (1), ce dont il mourut sur le champ ».

Ce fut après cela que Cambyse fit son expédition dirigée à la fois contre les Ammoniens et les Ethiopiens. Il partit vers Thèbes avec toute son armée, ne laissant en Egypte que les Grecs qui l'avaient accompagné. « Lorsqu'il fut arrivé à Thèbes, il choisit environ cinquante mille hommes à qui il ordonna de réduire les Ammoniens en esclavage et de mettre le feu au temple où Jupiter (Amon) rendait ses oracles. Pour lui, il continua sa route vers l'Ethiopie avec le reste de son armée ». Cette armée fut obligée de revenir à Thèbes d'abord, puis à Memphis, faute de vivres, tandis que l'armée envoyée à l'oasis était entièrement détruite. C'est alors que Cambyse furieux de voir les Memphites se réjouir de la théophanie d'un nouvel Apis, après ses désastres, blessa cet Apis de son épée.

Tel est le récit du père de l'histoire et il est confirmé par les documents contemporains.

L'Apis blessé par Cambyse est celui qui, né en l'an 5 de Cambyse, est mort en l'an 4 de Darius, nous en avons parlé déjà. Quant à son prédécesseur, mort en cet an 5 de Cambyse, on retarda ses funérailles solennelles jusqu'à l'an 6, le 30 épiphi, c'est-à-dire 19 mois, ce qui excède beaucoup les 70 jours fixés par le rituel. Ce fait doit être attribué à la fureur du roi.

D'une autre part, si Hérodote, confirmé par les stèles de Serapeum, nous fait retarder jusqu'à l'an 5 de Cambyse l'expédition de ce conquérant à Thèbes,

(1) Nom d'une plante vénéneuse indiquée souvent dans les papyrus magiques ou gnostiques.

d'autres documents nous prouvent que, jusque-là, son occupation n'avait pas été considérée comme légitime par les Thébains.

En effet nous possédons un contrat thébain (de mariage par *coemptio*) daté de la fin de l'année 4 de Psammetique III (du 20 méseré) : nous voyons par là que ce prince alors était toujours considéré à Thèbes comme roi (ce qui explique les monuments importants que nous trouvons de lui dans cette ville). C'est sans doute à cause de cela que Cambyse le fit mourir notablement avant de partir pour Thèbes.

Mais Psammétique III mort, les Thébains ne renoncèrent pas pour cela, à la dynastie nationale. En effet un bronze qui m'a récemment passé par les mains et au sujet duquel j'ai fait une communication à l'Académie des Inscriptions dans la séance du vendredi 23 septembre, nous montre que la malheureuse victime des Perses eut un successeur.

Disons d'abord que ce bronze, au sujet duquel des doutes se sont élevés et que j'ai, pour cela, refusé, au Louvre, de le présenter à l'acquisition, me paraît parfaitement authentique. D'abord le marchand qui le présentait et que je connais depuis 30 ans est un des plus honnêtes que j'aie vus. Puis il a acheté ce bronze à Thèbes d'un Arabe qu'il nomme et devant des témoins dignes de foi également nommés par lui, et au moment où on le lui montra, il était enveloppé de la gangue semi métallique ordinaire aux bronzes égyptiens et qui rendent impossible l'examen même du sujet. Un peu d'or seulement paraissait. Le bronze fut mis dans un acide et l'on vit qu'il s'agissait d'un roi assis, ayant des incrustations d'or. On lisait sur le tablier le cartouche prénom d'Amasis. Derrière la ceinture on aperçoit aussi les traces encore distinctes du cartouche prénom *Amenra meri* appartenant à un autre prince, qui, sans doute était fier de sa filiation le rattachant à Amasis. Il me semble qu'il s'agit du prince royal Pséchons, fils d'Amasis et d'une autre mère que celle de Psammétique III. Ce prince aurait été proclamé roi par les thébains après la mort de son frère et avant l'expédition de Cambyse à Thèbes, expédition qui aurait sans doute motivé sa fuite, soit à l'oasis d'Amon, où l'armée du Persan fut détruite, soit en Ethiopie, où le même conquérant ne put parvenir.

Telle est l'hypothèse que je soumets aux intermédiairistes avec un peu plus de détails que je ne l'avais fait dans ma communication à l'Institut.

Le problème me paraît vraiment important et je désire vivement une solution. M. Maspero pourra y aider en vérifiant, en Egypte, les affirmations du marchand. REVILLOUT.

—

La grossesse de la duchesse de Bourgogne. — On a écrit que la grossesse de la duchesse de Bourgogne, dans un esprit de courtisanerie assez bizarre, mit à la mode les gros ventres pour les femmes, et que l'imagerie populaire la propagea. En existe-t-il des preuves ?

A. B. X.

—

Les colonies françaises protestantes en Allemagne. — Les colonies françaises fondées en Allemagne par les protestants français, par suite de la révocation de l'Edit de Nantes, n'ont-elles pas été un objet d'étonnement pour les officiers français qui furent faits prisonniers à Rosbach ou qui séjournèrent si longtemps en Allemagne pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire ? Les Mémoires militaires de ces deux époques ne relatent-elles rien à ce sujet ?

VANDEVELDE.

—

La Sainte-Barbe, date de l'origine. — Depuis quelle époque exactement les artilleurs français ont-ils l'habitude de fêter, en corps, la Sainte-Barbe, le 4 décembre de chaque année ?

Sous la monarchie de Juillet, en particulier entre 1830 et 1835, cette coutume était-elle observée dans tous les corps et n'y en avait-il pas qui se contentaient de célébrer la fête du roi, le 1er mai, la Saint-Philippe ?

Sait-on si le 7e d'artillerie était de ceux-ci ?

(Ce régiment résida à Besançon, de 1832 à 1837). Le commandant A.

—

Un prédécesseur du capitaine Dutertre. — Un gentilhomme français, prisonnier les Anglais, fut envoyé en mission pour inviter des français qui défendaient une place, à se rendre, mais

ce fut à la résistance qu'il les excita. Il paya cette audace de sa vie. Cet acte est le pendant de l'acte héroïque de Dutertre à Sidi-Brahim. Le nom de l'officier ? La date et les circonstances exactes de ce fait glorieux ? LT.C.

—

L'Algèbre du jeu. Dans ses Éloges des membres de l'Académie des Sciences, et principalement d'Ozanam, de Montmort et de Dangeau, Fontenelle affirme que les jeux de hasard ont une algèbre dont certains savants, Leibnitz entre autres, ont pénétré tous les secrets. Il dit, par exemple, de Montmort : « Il donna, en 1708, son *Essai d'analyse sur les jeux de hasard*, où il découvrait ce nouveau monde aux géomètres. Au lieu des courbes qui leur sont familières, des sections, des cycloïdes, des spirales et des logarithmiques, c'étaient le pharaon, la bassette, le lansquenet, l'ombre, le trictrac, qui paraissent sur la scène, assujettis au calcul et domptés par l'algèbre »

Fontenelle dit encore qu'Ozanam le mathématicien « jouait bien et heureusement. » Dangeau, grâce à son « algèbre naturelle », avait un bonheur insolent au jeu de la Cour ; et Colbert mettait presque en doute sa loyauté.

Messieurs de l'Académie des Sciences, aux XVIIe et XVIIIe siècles, nous paraissent avoir sérieusement cultivé la *Martingale*. Ces combinaisons mathématiques qui rendent la fortune favorable, sont-elles possibles ? Et Fontenelle tout le premier, n'en a-t il pas connu les amères déceptions ? D'E.

—

Les miracles de Marc Daviano. — A la fin du XVIIe siècle, un capucin d'origine italienne nommé Marc Daviano, parcourait la France, et par ses miracles les populations se pressaient sur son passage. La vie de ce religieux a-t-elle été écrite ? Quelles sont les villes où il s'est arrêté et quels miracles a-t-il opérés ?

PAUL PINSON.

—

Créquy-Montfort. — Pourquoi les Le Compasseur ont-ils ajouté à leur nom ceux de ces deux maisons, et à quelle date ? DE RUPE.

Famille Doynel ou Doisnel. — Georges Doisnel de la Chapelle était capitaine de dragons et aide-de-camp du marquis de Rânes, sous Louis XIV. Par lettres patentes de 1692, il fut nommé lieutenant de robe courte au bailliage de Domfront. Pourrait-on retrouver ses armoiries ?

Comment se rattache-t-il à la famille Doynel ou Doisnel, citée par de Magny ?

JEAN DU VAL.

—

Druon-Demailly. — De Bourgade de Lagarde. — Cette première famille, de vieille bourgeoisie picarde, avait-elle des armoiries ?

Est-elle encore représentée ? Où mourut un abbé Druon-Demailly, aumônier des armées de la Loire en 1870 et supérieur de Saint-Louis des Français à Rome, peu après ?

La seconde est-elle française ? Si oui, quelles armoiries ? LA COUSSIÈRE.

—

Jean Facio, dit Vulteius, poète rémois. — En 1538 parurent simultanément, chez Simon de Colines, à Paris, deux petits volumes de vers latins signés *Jo. Vulteius, Rhemensis.*

Ces vers sont fort jolis et ils sont de ceux que l'on regrette le plus de ne pas voir traduits en français à une époque où les lecteurs de latin moderne deviennent assez rares parmi les lettrés.

Qui était Johannes Vulteius ? On ignorait si complètement sa vie au siècle dernier qu'on n'était même pas d'accord sur son nom véritable. Entre « Voulté », « Voultier », « Vautier », les biographes hésitaient. M. Claudin, paraît-il, a retrouvé le véritable nom qui serait *Jean Facio*. Quelle est l'origine de cette découverte et que sait-on de plus sur l'écrivain ? Les érudits rémois ont-ils dirigé des recherches de son côté ? ***

—

Lefèbre de Cheverus. — Cette famille était-elle noble ? Quelles étaient ses armoiries ? Le cardinal de ce nom naquit à Mayenne. Il prit deux armoiries différentes : *une croix latine d'argent sur champ d'azur*, avec devise dans l'écu lui-même, lorsqu'il fut évêque de Boston ; puis *d'argent, à la croix ancrée de sable* lorsqu'il fut archevêque de Bordeaux en

1826. Cela ferait supposer qu'il n'était guèrefixé sur les armoiries de sa famille.

Comte DE ST-SAUD.

—

Alfred Mousse. — Quelque aimable et érudit intermédiairiste pourrait il me fournir des notes biographiques sur Alfred Mousse, auteur de *De Profundis*, roman édité en 1834, chez Lecomte et Pougin.

P. DE TH.

—

Le peintre W. de Nune (XLIX, 788). — Où trouver des renseignements — en dehors du Nagler — sur un peintre nommé W. de Nune, qui faisait des portraits à Edinbourgh (Ecosse), en 1732 et après ? Peut-on dire quels portraits il a exécutés ?

K. C. BENETT.

—

Madame de Polignac, née Fleury. — Connaît-on la date et le lieu du mariage, avec les noms des père et mère de Madeleine-Elisabeth de Fleury, décédée à Montpellier le 7 septembre 1788, à l'âge de 32 ans environ et qui aurait été la deuxième femme de Louis-Melchior-Armand, vicomte de Polignac, ambassadeur en Suisse, ainsi que la date et le lieu de la mort de ce dernier ? Ce mariage est très sommairement indiqué dans les histoires modernes de cette maison ? RÉVÉREND.

—

Famille de Villefort. — Je voudrais obtenir des renseignements sur une famille de Villefort, laquelle doit être originaire du midi de la France, peut-être du département de Lot-et-Garonne. Une branche de cette famille doit avoir émigré au canton de Vaud, en Suisse, il y a environ 150 ans, y laissant, comme descendante unique, mademoiselle Marianne de Villefort. Tous les détails qu'un complaisant collègue voudra bien me donner sur cette famille, et spécialement sur sa branche de Suisse, seront reçus avec une grande reconnaissance.

C. BARBEY BOISSIER

—

Armoiries à déterminer : coupé de gueules, au lion d'or. — *Tranché mi-parti : à dextre, coupé de gueules, au lion d'or, tenant un livre ouvert, et d'azur, aux deux épées croisées d'argent ; à sénestre, d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable, 2 et 1.*

JEAN DU VAL.

Une maxime latine. — Dans une de mes lectures, déjà fort ancienne, je suis tombé, un jour, sur une maxime également admirable, comme fond et comme forme, et qui, pour tout pessimiste, contient le mot suprême de la philosophie : *Ingens solatium unà cum universo rapi*, maxime qu'on pourrait interpréter ainsi, afin de la rendre parfaitement claire en français :

« C'est une grande consolation de songer que dans le mouvement cruel et mystérieux qui nous emporte, tout l'Univers est emporté avec nous. »

J'ai su quel est l'auteur de cette maxime, l'une des plus belles, selon moi, qui soient sorties de l'esprit humain. mais je ne le sais plus. Toute ma gratitude à la personne dont je le rapprendrais.

EDMOND THIAUDIÈRE.

—

Les enfants de Voltaire. — On n'en connaît aucun et on lui en a prêté beaucoup.

Dans le *Journal de Mulot*, si heureusement découvert par M. H. Harrisse et récemment publié par M. Maurice Tourneux, celui-ci, en savant et consciencieux commentateur, proteste contre l'attribution faite par le chanoine-chroniqueur à Voltaire, de la paternité du duc de Nivernais. D'autres contemporains ont pareillement prétendu que le libraire Lambert était un fils de Voltaire.

Enfin, pour nous résumer, l'illustre philosophe a-t-il jamais eu, que l'on sache, des enfants ? Et pouvait-il en avoir ? Car on a dit, pour lui comme pour Boileau qu'une imperfection physiologique lui avait interdit l'espoir de la paternité.

ALPHA.

—

Les papiers de Martin Folkes. — Un chercheur anglais pourrait-il me dire où sont conservés les papiers et la correspondance du savant Martin Folkes (1690-1754) fellow of the Royal Society et président de cette assemblée, en 1741 ?

M. T.

—

Livres imprimés sur les vaisseaux de l'Etat. — Le chevalier de Sade est l'auteur de l'ouvrage suivant : *Mes loisirs sur le vaisseau amiral ou Lettres aux Etats Généraux sur une nouvelle constitution du gouvernement de la France.*

Ce livre, de format in-8, est daté de Toulon : « Imprimerie du vaisseau Amiral, 1789 ».

Cette indication est-elle exacte ? Depuis quand imprime-t-on sur les vaisseaux de l'Etat. Connaît-on d'autres livres portant la même mention ?

A. Dieuaide.

—

Les mots anglais introduits dans la langue française. — Existe-t-il, en dehors du *Dictionnaire étymologique* de Darmesteter-Hatzfeld, un ouvrage récent donnant la liste complète des mots anglais introduits dans la langue française, avec leur date d'importation ? Quels sont les ouvrages à consulter en ce qui concerne principalement l'origine des anglicismes d'introduction déjà ancienne ?

E.-X.-B.

—

Les veilleurs de nuit au XVIIIe siècle. — Parmi les *cris de Paris* au siècle dernier, peut-on retrouver les paroles que prononçaient les veilleurs de nuit, aux heures sonnantes ? La notation musicale de ces paroles a-t-elle été faite ? Kastner n'en dit rien dans son ouvrage pourtant si documenté. M. T.

—

Au pique du soleil. — D'où peut venir cette expression, si non du moment où le *soleil pique*, où il darde ses plus forts rayons ? Est-elle employée autrement que dans le langage figuré ? Pétrocore.

—

Têtes à l'huile. — On lit dans la *Croix* du 11 octobre :

Les figurants de théâtres ne veulent pas rester dans la coulisse au moment où toutes les corporations et toutes les professions marchent syndicalement à la conquête de multiples droits.

Les voilà à leur tour qui entrent en scène et font parler d'eux.

Au cours d'une réunion, les figurants de théâtres ont pris entre autres engagements, celui-ci :

De travailler à la suppression des « têtes à l'huile » qui sans le vouloir, en prenant la place des travailleurs, empêchent ceux ci de gagner leur vie.

La suppression des « têtes à l'huile ? » Que peut bien signifier cette qualification pittoresque ? La Coussière.

Le Nard des Romains. — Le *Nard vrai* ou *indien* était bien connu des Romains, comme le prouve, entre autres, un passage de la deuxième élégie de Tibulle : ... *puro distillent tempora* NARDO...

Mais les naturalistes prétendent que cette plante ne pousse guère qu'à l'île de Java. Les Romains connaissaient-ils donc les îles de la Sonde et l'Australie ? On a répondu affirmativement. Mais sur quelles preuves s'appuie-t-on ?

Marcel Baudouin.

—

Le Livre d'amour de Sainte-Beuve. — Sans entrer dans les considérations morales que cette question soulève, mais puisque le problème est posé, pourrait-on demander ce qu'il y a de vrai dans cette histoire qui court les journaux, d'une corresponce de madame Victor Hugo détruite. Cette correspondance serait à rapprocher du *Livre d'amour*. D^r M.

—

Capilupi. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* posséderait-il du *Stratagema di Carolo nono*, non pas l'édition pet. in-8° publiée avec la traduction française en 1574, mais une édition petit in 4°, de 14 ff. non paginées, avec le texte italien seulement ? Pourrait-on indiquer le lieu et la date de la publication, ainsi que le nom de l'éditeur ? Michaud, dans sa *Biographie universelle*, cite le livre et ajoute : Roma 1572. Hector de la Ferrière (*La Saint-Barthélemy*, 1893, p. 148) est encore plus précis : « La première édition de Stratagème parut à Rome le 18 septembre 1572 ». Il ajoute (p. 149) qu'il a paru une seconde édition en octobre. Celle de 1574, avec la traduction française, serait donc la troisième. Ces indications sont-elles exactes ? H. M.

—

La lampe de Bon Boulogne. — Bon Boulogne, ou Boulogne, peintre de l'époque de Louis XIV, travaillait dès quatre heures du matin, dit Charles Blanc, « avec une lampe fixée à son chapeau dont les bords étaient relevés à cet effet ».

Un intermédiairiste pourrait-il compléter ce renseignement ? Quelle sorte de lampe l'artiste pouvait-il employer, et quel rôle jouaient « les bords du chapeau relevés à cet effet » ? (*sic*) ?

Henry H.

Réponses

—

Le portrait peint de la Laure de Pétrarque par Simone di Martino (L, 331). — Simone Memmi et Simone di Martino ne sont qu'un seul et même peintre, qu'on appelle en France plus généralement Simon de Sienne.

Il a fait plusieurs fois le portrait de Laure. Celui dont parle Pétrarque semble bien perdu, et il est impossible de le reconnaître dans le médiocre *portrait supposé de la Laure de Pétrarque* dont le South-Kensington Museum a fait l'acquisition. Mais un second portrait du même modèle paraît exister encore à Florence, dans une des fresques de la chapelle des Espagnols, à Santa Maria Novella. Dans un groupe de Voluptés et de Vains Plaisirs, Madonna Laura serait représentée vêtue de vert, avec une petite flamme entre la poitrine et la gorge. Quel est l'auteur de ces fresques ? On les attribuait autrefois à Simon de Sienne, mais le peintre était mort depuis six ans lorsqu'en 1350 on a construit la chapelle.

S.

—

La tombe de Mirabeau (T. G., 594; L,451,505). — Le problème a été très rationnellement posé par le collabo Y et je vais m'efforcer de suivre sa méthode. Aux documents qu'il cite, il convient d'ajouter les suivants qui font partie de la Série F1 C III Seine aux Arch. Nat.

1° Le 28 thermidor an VI (15 août 1798) le ministre des finances avise le ministre de l'intérieur de la réclamation du Cn Baude d'autant plus justifiée que la maison où se trouvent les cercueils a été vendue le 15 germinal précédent.

2° Le 6 vendémiaire an VI (27 septembre 1798), le ministre de l'Intérieur, François (de Neufchâteau) avise Cabanis que le ministre des finances (Ramel-Nogaret) « l'ayant consulté pour savoir où doivent être placés définitivement les cercueils de Marat et de Mirabeau, qui sont déposés depuis trois ans dans une maison nationale aliénée au Cn Baude, il a écrit à ce sujet à l'administration centrale. La connaissance qu'il a de l'amitié qui unissait Cabanis à Mirabeau lui fait un devoir de lui communiquer la lettre ci dessous :

3° Paris 26 fructidor an VI (12 septembre 1798). Le ministre avise l'administration centrale de prendre des mesures pour enlever les cercueils et indemniser le principal locataire.

Il ressort de l'ensemble des documents déjà publiés et de ceux que je viens de citer :

Que c'est François de Neufchâteau qui a invité Cabanis à s'occuper du corps et du cercueil de Mirabeau le 27 septembre 1798 ; que vraisemblablement, sur le conseil de Cabanis, Mme du Saillant fit la demande d'exhumation, demande qui lui fut accordée le 18 octobre. Elle réclame le cercueil le 1er décembre et le cercueil n'est plus le 28 décembre dans la maison Baude.

Une pièce citée par l'*Intermédiaire* et datée par erreur typographique du 16 vendémiaire an XII au lieu de an VII, permettait au contraire de supposer que le cercueil n'avait pas été enlevé.

Il est vraisemblable que les formalités et opérations de l'exhumation furent faites par Cabanis et la Mme du Saillant.

On a supposé que conformément au désir exprimé par Mirabeau, on l'avait transporté près de son père et de sa grand' mère de Castellane à Argenteuil. M. Coyecque conclut à la négative et je crois qu'il a raison.

M. Pallain n'a rien trouvé au Bignon ; on n'a rien trouvé non plus au Saillant.

Ce qui semble certain, c'est que le corps et le cercueil, l'un remis dans l'autre, furent enlevés entre le 1er et le 28 décembre 1798.

Si l'on retirait de la fosse où il était enfoui, le corps de Mirabeau, c'était assurément pour lui donner une tombe plus décente. Alors pourquoi le transporter à Clamart, cimetière des réprouvés.

Pourquoi au cimetière Sainte-Catherine confondu souvent à tort, j'en conviens, avec le cimetière de Clamart ?

La mère de Mirabeau, morte non pas le 28 brumaire an III, mais le 19 floréal an IV, rue Matignon, avait dû régulièrement être enterrée au cimetière de la Madeleine. On a supposé aussi que l'inhumation avait été faite au cimetière de l'ouest parce que Mme du Saillant habitait l'hôtel de la rue de Seine.

Le fait est inexact ; Mme du Saillant ne possédait que le tiers de l'hôtel, les 2 au-

tres tiers appartenaient à la nation, et au moins depuis l'an IV, d'après une correspondance que je possède, elle habitait chez sa fille, Mme d'Arragon, à Guermantes, près Lagny. Il ne serait donc pas invraisemblable que le corps de Mirabeau ait été enterré soit à Guermantes, soit à Lagny.

Enfin, ce que je ne crois pas, si le corps de Mirabeau a été transporté en Limousin, ce n'est pas sur une terre des du Saillant qu'il a dû être inhumé, mais plus vraisemblablement sur une terre de Vassar.

D'après une correspondance que je possède du régisseur des héritiers Mirabeau, la marquise de Vassar-Mirabeau avait laissé à ses enfants :

1° La terre d'Aigueperse, située au lieu du même nom, commune de Saint-Bonnet la Rivière. Cette terre revint pour une faible partie à la sœur religieuse, et pour le reste à la Mse du Saillant.

2° La terre de Pierre Buffière, qui revint aux du Saillant.

3° Ce qui restait de la terre de Glanges, canton de Saint-Germain, arrondissement de Saint-Yrieix, devint la propriété de Mme de Cabris.

4° et 5° Les terres de Bris et Chéranac en Poitou furent cédées à un créancier de la succession, M. de Vérinas, avant 1798.

Donc, si l'on admet l'hypothèse de l'inhumation en Limousin, les terres d'Aigueperse, de Pierre Buffière et de Glanges me semblent plus qualifiées que la terre du Saillant.

L'*Intermédiaire* a des collaborateurs un peu partout. A eux de chercher.

Dans tous les cas, ce qui est bien acquis, c'est que Mirabeau, à sa sortie du Panthéon, ne fut pas inhumé à Clamart.

Comment est née cette légende dont je ne trouve pas trace avant Charles Nodier?

Comme dans toutes les légendes, il y a une part de vérité :

Mirabeau a été inhumé dans le cimetière de la section du Panthéon ; les sections se sont fondues dans les arrondissements ; le cimetière de Saint-Etienne-du-Mont est désaffecté et le cimetière de l'arrondissement est le cimetière de Sainte-Catherine avec son annexe de Clamart.

Comme en sortant du Panthéon, on ne peut aller qu'à l'égout ou en terre maudite, on a transporté Mirabeau à Clamart.

Si l'on ne l'y a pas mis on a eu tort....
Et une légende de plus court le monde.

J. G. Bord.

—

Duc d'Aiguillon, son rôle en 1789 (L, 331, 455). — Dans l'épigramme empruntée aux *Actes des Apôtres*, un vers — le troisième — a été omis. Nous la reproduisons ici :

De d'Aiguillon la vile et lourde masse
De Conculix a le sort incertain ;
Souvent chez lui Monsieur à Madame fait place,
Mais admirez son bizarre destin !
En homme c'est un lâche, en femme, un assassin.

—

Généalogie de la maison de France (XLVIII, 553). — Si l'on s'en rapporte à Moréri, il y a une bien autre difficulté relativement à cette Catherine de Valois ; notre confrère ne l'a-t-il pas remarqué?

L'auteur du *Dictionnaire* dit en effet, en propres termes, que Robert d'Artois « ne laissa de Jeanne, dame de Beauçay en Lodunois, veuve de Geofroy de Beaumont... qu'il avait épousée (après Jeanne de Valois), *vers le mois de mai 1360*, que Louis d'Artois, mort jeune, et *Catherine* d'Artois, mariée avant le *mois d'octobre 1320*, à Jean de Ponthieu, IIe du nom, comte d'Aumale, morte en novembre 1368 ». — La fille mariée quarante ans avant la mère !

Dans tous les cas, ce n'est nullement Jeanne de Valois, mais Jeanne de Beauçay qui est dite mère de Catherine, et, comme cette maternité serait peu ordinaire, on a tout droit et tout lieu de rattacher celle-ci à une génération précédente.

P. du Gué.

—

Le serment des ecclésiastiques sous la Révolution (XLIX, 837, 964 ; L, 123, 188, 231, 292, 400, 508). — On prêtait serment de *maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi.*

Or, les premiers articles qui formaient la Constitution française, visaient la division et la répartition des pouvoirs ; ces articles avaient été décrétés au mois de septembre 1789 et acceptés le 5 octobre suivant. Ces articles décrétés et acceptés par Louis XVI étaient aussi considérés

comme faisant partie essentielle de la Constitution. Or, tel était le cas de la Constitution civile du clergé, décrétée le 12 juillet 1790 et sanctionnée par le monarque, le 24 août suivant.

Il est donc impossible d'admettre que le serment ne comprenait pas la Constitution civile du clergé. Au reste, personne ne s'y trompait. C'est ainsi que l'auteur d'une brochure intitulée *Examen pacifique du serment exigé par la Constitution*, qui fut répandue en France à profusion, éprouve le besoin de défendre tous les points attaqués par les ecclésiastiques réfractaires.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple (T. G., 534; XLIX, 911). — M. de Reiset a découvert aux archives, cartons de la Grande aumônerie (cote o^3 19) une lettre du cardinal, prince de Croy, grand aumônier de France, au ministre de la maison du roi, datée du 12 novembre 1825 :

Indépendamment, dit M. de Croy, de la garde des insignes de la royauté qu'un très ancien usage avait conférée à la basilique de Saint-Denis, cette église eut encore la prérogative également immémoriale de recevoir une couronne de vermeil *pour chacun des corps placés dans le caveau royal*. Depuis la Restauration, *sept corps y ont été déposés* et deux couronnes seulement ont été données par Mesdames Adélaïde et Victoire. En conséquence, *cinq couronnes manquent*. La dépense pour ces quatre couronnes royales en vermeil, et celle ducale en argent, s'élèvera de 3.500 à 4.000 fr. Cette dépense étant peu considérable, en raison du nombre de ces couronnes et de l'importance de leur objet, je sollicite l'autorisation de faire exécuter cinq couronnes *pour les corps de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Louis XVII*, de Louis XVIII et du duc de Berry, etc., etc.

Il est probable que la demande du grand aumônier ne souleva aucune objection de la part de Charles X, car la pièce suivante du même dossier, datée du 26 juillet 1826, autorise le paiement de la somme de 5.250 francs pour 5 couronnes en vermeil enrichies de perles et de pierres fines, données par le roi au chapitre royal de Saint-Denis. Le tout est payable à M. Bertrand Paraud, orfèvre des chapelles royales de la Grande Aumônerie, à l'enseigne du Soleil-d'Or, rue des Arcis à Paris.

M. de Reiset s'étonne de cette lettre. N'est-ce pas la première fois qu'on lit dans un document officiel que le corps du dauphin était dans les caveaux de Saint-Denis ?

Que veut dire cette lettre ? M. de Reiset, quoique non partisan de la survivance, le demande : nous nous le demandons avec lui.

*
* *

La formule du procès-verbal d'autopsie de l'enfant mort au Temple est l'un des arguments des partisans de la survivance. Ils observent que les médecins qui ont autopsié l'enfant, s'ils avaient été certains de son identité, n'eussent pas employé cette forme prudente : « on nous a présenté un corps qu'on nous a dit êtr celui du fils de Louis Capet ».

Leurs adversaires ripostent : « C'est une formule loyale, l'expression est toute de style et ne comporte dans l'esprit des rédacteurs aucune réserve »

Si cette formule n'est pas employée pour la première fois, si elle est courante dans les autopsies judiciaires, on doit la retrouver sur d'autres pièces. Peut-on citer d'autres procès-verbaux d'autopsie commençant de la même façon ou à peu près : « on nous a présenté un corps qu'on a dit être... » ?

*
* *

M. G. Lenôtre a retrouvé un très curieux dossier qui établit la preuve qu'une tentative fut réellement faite pour enlever le dauphin, que des concours furent acquis, des agents soudoyés, des sommes énormes prodiguées : et qu'un enfant fut réellement livré aux organisateurs du complot — mais cet enfant, de leur propre aveu, n'était pas le dauphin.

Quel pauvre enfant a servi à jouer cette abominable comédie ? Comme dans le romanesque, toutes les suppositions sont permises, nous plaçons tout de suite au dessous de ce point d'interrogation la lettre suivante que nous adresse notre collaborateur Martellière :

Pithiviers 21 août 1904.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser un renseignement, malheureusement assez vague, mais qui peut avoir un certain intérêt pour ceux qui s'occupent de la question de Louis XVII.

Dans mon enfance ayant entendu parler du Duc de Normandie, je demandai à mes parents quel était ce personnage. Ils me répon-

dirent que c'était un imposteur qui se faisait passer pour Louis XVII mort à la prison du Temple. A cette occasion ma mère me raconta que vers le moment de la mort du Dauphin, un enfant ayant à peu près son âge et lui ressemblant, paraît-il, d'une manière frappante, avait mystérieusement disparu de Vendôme sans que la police de l'époque ait pu arriver à le retrouver. Cet enfant était le fils d'une lingère ou couturière qui travaillait pour l'école centrale du département, installée dans les anciens bâtiments du collège de l'Oratoire, et dirigée alors par MM. Maréchal et Dessaignes, anciens oratoriens. Ma mère née en 1800, fille de M. Maréchal avait été élevée dans le Collège et avait connu la femme en question qui continuait à travailler pour la maison. Elle m'avait dit son nom, mais je n'ai pu le retrouver. Il y a quelques années, lorsque la question Naundorf revint sur le tapis, l'histoire se représenta à ma mémoire. Ma sœur décédée en 1900, âgée de 83 ans, me confirma la tradition, mais sans pouvoir se rappeler le nom. J'ai vainement tenté de faire une enquête à Vendôme, mais parmi les personnes les plus âgées, le souvenir de ce fait ne s'était pas conservé, ce qui n'a rien de surprenant, un fait divers la disparition d'un enfant ayant peu d'importance pour ceux qui ne faisaient pas le rapprochement entre cette circonstance et le sort de Louis XVII.

Quoi qu'il en soit, je vous livre ce souvenir tel quel, regrettant qu'il soit à peu près impossible de le tirer au clair.

Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Dans le livre du comte Gruau de La Barre, intitulé : *non ! Louis XVII n'est pas mort au Temple. Réfutation de l'ouvrage de M. A. de Beauchesne*, un vol. in-8°, Bruxelles et Leipzig, 1858, on lit, page 135 :

M. de *Chateaubriand* a dit, en 1838, que les plus effroyables crimes pâlissent devant le long assassinat du fils de Louis XVI, et que la pitié pour les auteurs de son martyre serait un crime contre la morale publique et contre la Conscience du genre humain.

En quelle circonstance, dans quel ouvrage, en 1838, Chateaubriand a-t-il écrit cette phrase ? VICTOR DÉSÉGLISE.

*
* *

La question historique : « le Dauphin est-il mort au Temple, ou l'a-t-on fait évader » n'a pas reçu sa solution jusqu'à présent. Un millier de volumes et de brochures s'en sont occupés stérilement. Dernièrement encore M. de Granville, dans un article très documenté de la *Revue de Paris*, a établi le pour et le contre, sans se prononcer.

J'ai suivi — de temps en temps — ce qu'on a dit et imprimé sur ce problème, y compris le plaidoyer de Jules Favre en faveur du baron de Naundorff, et j'ai fini par me faire l'opinion de sa mort au Temple, et cela par un raisonnement bien simple. Admettons pour un moment que les royalistes aient réussi à sauver le Dauphin. Cela aurait eu lieu — n'est-ce pas ? — quelques jours avant le 8 juin 1795, jour où sa mort vraie ou simulée a été constatée par les commissaires de la Convention. Il avait à ce moment *dix ans et quarante-deux jours*, étant né le 27 mars 1783. Et il était âgé de *trente-et-un ans* à peu près, le jour où Louis XVIII a été ramené en France par la coalition.

Où a-t-il vécu pendant les dix-neuf années qui suivirent son évasion ?

Où a-t-il été élevé et par qui ?

Y a-t-il des traces sûres — et non des romans ou des histoires forgées après coup — de son existence ?

Comment est-il possible qu'il n'ait pas fait valoir ses droits pendant l'Empire et que aucune des puissances en guerre avec Napoléon ne se soit servi de l'arme terrible de son existence pour émouvoir l'opinion de l'Europe ?

Sa sœur qui avait partagé avec lui la captivité du Temple, cette triste duchesse d'Angoulême qui plus tard figurait à la cour de Louis XVIII, connaissait-elle l'existence de ce roi légitime de la France ?

Comment se fait-il que cet enfant devenu homme — il avait trente-et un ans — que ce prétendu Louis XVII n'ait pas élevé la voix pour protester au moment où son oncle usurpait la couronne ?

Voilà, — si je ne me trompe — le véritable terrain où devraient se placer ceux qui s'occupent encore de ce grand problème historique, le seul terrain qui peut donner un résultat définitif. Rechercher encore si Louis XVII est mort oui ou non au Temple, est et restera un travail stérile, faute de preuves irrécusables. C'est dans la vie du Dauphin de 1795 à 1814, qu'on connaîtra la vérité. Les savants intermédiairistes peuvent, sur ce terrain, la rechercher et la retrouver. C'est pour cela que je leur pose la question : *Que sait-*

on de la vie du prétendu Louis XVII sur les années qui s'écoulèrent entre 1795 et 1814? CAPONI.

—

La Pudeur et la Mort (L. 386,548). Le passage cité des Mémoires de Beugnot, (I, 202) au sujet des amours à travers la grille de la Conciergerie, est un peu alambiqué, mais le sens en est clair. Peut-être les éditeurs ont-ils volontairement obscurci le texte primitif.

On retrouverait facilement, je crois, des scènes analogues dans les récits de grandes épidémies, de sièges et de naufrages. Il est certain que l'approche ou la menace d'une fin prochaine exerce chez les gens bien portants une influence désastreuse pour le respect humain et le souci des convenances sociales. C'est dans ce sens qu'on peut dire que l'amour est le frère de la mort. ORSOLA.

—

Le chien de Jean de Nivelle (XLVII; XLVIII; L, 380, 463, 571) — La version que donne le *Magasin Utile* pour démontrer l'origine du dicton en question, ne paraît pas s'appuyer sur des documents précis. Je crois cependant qu'il a raison de la faire remonter à Jean de Montmorency, seigneur de Nivelle. Ce qui est douteux, c'est cette légende qu'il rapporte de Jean s'enfuyant loin de son père après l'avoir frappé et refusant de revenir à son appel. Je m'en rapporterais davantage à Désormaux, l'historien des Montmorency, qui donne cette raison (t. 1er, p. 336) : Jean II de Montmorency, seigneur de Damville, ayant vu deux de ses fils, Jean de Nivelle et Louis de Posseux, embrasser le parti du duc de Bourgogne contre Louis XI, il les somma à son de trompe de revenir au service du roi. Aucun d'eux ne s'étant présenté, il les appela chiens et les déshérita. De là on a dit : « Il ressemble au chien de Jean de Nivelle qui fuit quand on l'appelle », car « tant plus on l'appelait, tant plus il se hâtait de courir du côté de Flandre ».

Contrairement à ce qu'affirme M. le comte du Chastel en disant qu'il ne pouvait y avoir de seigneur à Nivelles en Brabant, puisque l'abbesse du Chapitre était *dame* de cette ville, je pense qu'il pourrait s'agir de cette même ville, puisque Jean était seigneur de Nivelle et que Jeanne, sa mère, était appelée « dame de Fosseux, de Nivelle et de Wime. »

ED MARC.

—

Belem (L,223,376,476). — La denominazione esatta della capitale del Parà (che, per antonomasia è comunemente chiamata « Parà ») è Santa Maria de Nazareth de Belem do Grâo Parà. Belem non è il diminutivo, ma la traduzione portoghese di Bethléem. Fra la cittadina portoghese che sorge nei dintorni di Lisbona ed la capitale paraense non vi è alcuna comunanza di origine. Tra costume dei viaggiatori portoghesi di far rivivere nei nomi delle località nuovamente scoperte ed occupate, il ricodo della patria lontana : e si parterravano quindi i villaggi o le località indigene con nomi di città e paesi e località portoghesi. Nello stesso Parà altri nomi di luoghi ripetono quelli del Portogallo. L'attuale Belem, che sorge nella baja del Guajarà, esisteva allo stato rudimentale all'epoca della scoperta e si chiamava : *Saperera*. A. M.

—

Bonnes villes (XLIX; L, 13, 127). — Il a déjà été question des « Bonnes villes » dans le tome XXXIX, 158, 358. Cette dernière colonne 358 contient le « Tableau alphabétique des trente-sept villes dont les maires assistèrent au couronnement de S. M. l'Empereur ».

—

Numérotage révolutionnaire (L, 564). — Par suite de l'impossibilité presque absolue de comprendre le numérotage sectionnaire (qui du reste n'était pas le même dans toutes les sections), tout en nommant la section dans laquelle se trouvait un immeuble, on le désignait fréquemment par son ancien numéro royal. Il suffit, pour se convaincre de cette pratique, de consulter, soit les *Petites Affiches*, soit les *Almanachs*, soit même les pièces officielles des sommiers des biens nationaux. Je signale tout particulièrement le fait à MM. Lambeau et Taxile, qui publient en ce moment un travail fort intéressant sur les concordances des numérotages anciens et actuels.

Revenons à la maison de Terwagne. Le nº 273 est certainement un numéro royal. En 1789, je vois cette maison occupée par un certain Pompée, qui annonce dans les *Petites Affiches* qu'il a une jument et un

whisky à vendre ; il indique que la maison est près de Saint-Roch.

En 1791, je trouve parmi les locataires : Parmentier.

Cet immeuble a été détruit par le percement de la rue des Pyramides. Il devait *probablement* porter le n° 1440 sectionnaire (284 de 1806, trottoir est de la rue des Pyramides, à côté du 282 actuel). Je dis *probablement*, car, jusqu'à nouvel ordre, à un ou deux numéros près, je ne puis encore identifier un certain nombre d'immeubles minuscules dans la partie de la rue Saint-Honoré comprise entre la rue de l'Echelle et la rue du marché Saint-Honoré, par suite du numérotage sectionnaire, qui, non seulement numérotait toutes les portes, mais encore entrait dans les impasses et faisait le tour des pâtés de maisons. J.-G. Bord.

—

Un hôtel de la rue de la Verrerie (L, 499). — Jusqu'à présent, l'opinion générale, d'après les historiens de Paris, était que le Dauphin habitait l'hôtel du Petit-Musc, l'une des constructions qui formaient l'hôtel de Saint-Paul, dit aussi « hôtel des grands esbattements ».

César Birotteau.

—

Sur le collège de Boissy (T. G., 469 ; L, 403). — Il faut ajouter à la liste des ouvrages imprimés sur le collège de Boissy :

Besnard. — *Généalogie des fondateurs du collège de Boissy ou de la lignée de Chalo-Saint-Mard.* Reproduction en fac-simile par la photogravure des éditions originales précédée d'une notice explicative. Champion 1900, in-folio, blasons.

La disparition des anciennes bourses est clairement exposée dans le chap. VI d'un petit livre paru en 1900 chez Champion ; *Un recteur de l'Université de Paris au XVe siècle, Jean Pluyette*, notice par Charles Pluyette. On remarquera la note de la page 217 relative à l'aliénation des biens des fondations des anciens collèges.

Pour les sources manuscrites, on doit consulter :

Archives nationales cartons de Boissy M 102, 103, 246. — Abrégé chronologique et généalogique de la famille Chartier, signé des membres de l'Assemblée de 1680 Archiv. nat. Boissy M 103,

Le Ministère de l'Instruction publique possède des consultations et réclamations mémoires manuscrits qui ont été présentés en faveur de descendants d'anciens fondateurs de bourses, on trouve souvent des tableaux généalogiques à l'appui. La communication de ces pièces est assez difficile. Un bibliothécaire.

M. Crépy, archiviste paléographe qui avait choisi le collège de Boissy comme sujet de thèse à l'Ecole des Chartes publiera l'histoire de ce collège dans un prochain volume des « Mémoires de la société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France. »

—

L'état-civil, les actes notariés et le Conseil général de la Seine-Inférieure (L, 388, 514, 575). — Je puis citer une commune de la Seine-Inférieure, dont les registres de l'état-civil, depuis cinquante ans, contiennent des actes portant une croix tenant lieu de signature. C'est la ville du Tréport. Les croix ainsi apposées n'apparaissent peut-être plus, actuellement, au bas des actes, mais on peut en trouver de nombreux exemples sans remonter bien des années en arrière.

— de Nolis.

Balagny (L, 500). — Aucun rapport entre le Montluc (un Montesquiou) du portrait en question et des Rossignol de Balagny. La Coussière.

—

Bernot de Charant (L, 500). — Un Bernot de Charant était, au XVIIIe siècle, capitaine au régiment de Lyonnais. Son petit-fils, colonel en retraite à Nevers, a lui-même un fils, capitaine de cuirassiers à Paris. (Voir l'*Annuaire de la cavalerie*).

Nolly.

—

Manuscrits inédits d'André Chénier (L, 329, 464). — Les compositeurs, par deux fois, m'ont fait dire Wulnay, ce qui, appliqué à un nom d'une localité située près de Paris, n'a aucun sens : C'est Aulnay, qu'il eût fallu lire, Aulnay par Châtenay, près de Sceaux. C'est à Aulnay que se trouve, sur le territoire de la commune de Châtenay, l'ancien petit hermitage où vécut et mourut H. de La Touche et que celui-ci célèbra dans un de ses meilleurs livres : *La Vallée aux Loups*.

Après le pillage par les soldats allemands, en 1871, de la propriété, Mlle Pauline de Flaugergues, l'héritière de de

La Touche et la dernière et pieuse détentrice de ceux des manuscrits d'André Chénier, qu'avait par devers soi conservés le premier éditeur du poète, âgée et tombée par suite des désastres de la guerre, dans un état voisin du dénûment, se retira à Sainte-Anne-d'Auray, maison de retraite pour les vieillards à Châtillon-sous-Bagneux, où elle mourut à l'âge de 81 ans, le 9 février 1878. — Fille du député de l'Aveyron, Pierre François de Flaugergues, [1759-1824], elle était née à Rodez en 1797. — On lui doit plusieurs petits volumes de poésies : *Au bord du Tage* ; *la Violette d'or* ; *les Bruyères* (1854). Son corps repose aujourd'hui dans le tombeau même de de La Touche, qui, d'ailleurs, fut édifié par ses soins propres, dans le cimetière de Châtenay, (et non point à Antony, comme l'a écrit, par erreur, dans un passage cité plus haut par nous, M. Emile Périgois).

Le tombeau de H. de La Touche, comme il arrive trop souvent pour les tombes des personnes qui s'éteignent sans laisser de postérité, est actuellement dans un état de vétusté et d'abandon absolu. Le buste en bronze du poète, placé dans l'intérieur du monument, est présentement invisible, l'entrée et les abords, obstrués par les ronces, étant devenus impraticables. *Sic transit gloria mundi.* ULRIC R.-D.

—

Damala, mari de Mme Sarah Bernhardt (L, 224). — Les journaux racontent que la célèbre artiste doit prochainement donner quelques représentations en Grèce. A ce sujet, elle a dû s'entendre avec M. Damala, maire du Pirée, à la famille duquel la grande Sarah est alliée, ajoutent les papiers publics.

Est-ce que ce fait divers ne répond pas à la question posée le 20 août dernier ?

A. S..E.

—

Projet de mariage de Gambetta (L, 445). — La personne dont il est parlé dans ce billet doit être celle que les amis de Gambetta ont tous connue. Discrète, de parfaite éducation, elle a su conserver dans la retraite une grande dignité. Elle se nommait Léonie L.

C'est d'elle qu'on a dit qu'il avait reçu le coup de pistolet dont il est mort, version absolument controuvée ; Gambetta est mort d'un simple accident, pour avoir examiné un revolver chargé sans prendre les précautions d'usage. V.

*
* *

La personne dont il était question, lorsqu'on a parlé d'un mariage pour M. Gambetta, en 1881, n'était autre que celle qu'on a dit lui avoir, plus tard, tiré un coup de pistolet, des suites duquel il serait mort, c'est-à-dire Mme L., d'une famille de Bordeaux.

Un fils de cette femme a passé par une université allemande. SCIO WELL.

—

Gatayes (Antoine et Léon) (L, 224, 409, 518) — Je remercie bien notre confrère Candide qui m'a fourni le texte de la lettre que je recherchais pour une réponse qu'il a rendue inutile.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Comtesse de Genlis (L, 500). — Le texte suivant, que je crois peu connu, et que je possède, se rapporte peut-être à l'Album de 70 feuilles de plantes peintes à l'aquarelle par Mme de Genlis :

« La Botanique historique et littéraire, « suivi d'une nouvelle intitulée « Les « Fleurs, ou les Artistes » ; à Londres « chez Colburn, 1811. »

In-12, 2 tomes de VII-240 et 238 (pages). Mon exemplaire est relié en 2 volumes. M. C.

—

J. Lafon Labatut (L, 176, 410). — En ce temps-là, (vers 1845) il se publiait à la fin de chaque année des almanachs très intéressants : l'*Almanach populaire*, Pagnerre, éditeur, était de ceux-là. Celui de 1846 contient un long et curieux article intitulé *Joseph Labatut*, signé Alfred Pourchel, et se terminant par deux poésies : *Ma mère* et *A un enfant*. Le volume *Insomnies et regrets* n'était pas encore publié.

Bien que certaines parties de cet article soient répétées dans la préface de M. Pellissier, il contient des détails et des observations qui pourront être utiles à tous ceux qui s'intéressent au poète aveugle.

EUGÈNE BAILLET.

—

Lafitte de Pelleport (XLVIII, 892 ; XLIX, 79, 192). — Il me semble, qu'au point de vue historique, il y a encore plus d'un « coin obscur » à éclaircir dans la carrière du pamphlétaire Anne-Gédéon Lafitte, marquis de Pelleport (ou Pelle-

porc, ou Pellepore, mais c'est Pelleport que l'on trouve dans la plupart des ouvrages qui le mentionnent).

Plusieurs Lafitte-Pelleport ont joué, au cours de la Révolution, comme on va le voir, des rôles subalternes et quelquefois équivoques, et il se pourrait que quelques-uns d'entre eux n'aient été autres que le sujet de cette notice.

Michaud fait naître Anne-Gédéon vers 1755, à Stenay, dit qu'il fut sous-lieutenant d'infanterie et se dégoûta bientôt de la carrière des armes. M. Alf. Bégis nous apprend qu'il fut réformé comme officier des troupes coloniales ; et nous mentionnerons, en passant, que l'*Etat militaire* de 1789 porte un « Laffitte-Pelport » comme capitaine en second de grenadiers au *Régiment de Vivarais*. Si Anne-Gédéon fut bien effectivement embastillé de 1786 à 1788, l'officier de *Vivarais* ne pourrait être qu'un frère ou un parent.

Laissant de côté *les Petits soupers et les Nuits de l'hôtel de Bouillon* le *Diable dans un bénitier*, et autres œuvres « gaillardes » du pamphlétaire, ainsi que son existence agitée avant la Révolution, nous arrivons à une discussion de l'Assemblée Législative du 14 février 1792. Ce jour-là, « un « courrier extraordinaire de la ville de « Stenay » (lieu de naissance d'Anne-Gédéon) « entre dans la salle et remet un « paquet à M. le président... M. Pelle- « port, courrier du cabinet des Tuileries, « a paru suspect à la municipalité de « Stenay. Il a été arrêté et emprisonné « malgré ses réclamations. Il écrit à « M. Delessart, ministre des affaires étran- « gères, pour lui donner avis de ce re- « tard ; il envoie la lettre sous le couvert « de l'Assemblée nationale, afin qu'elle « ne soit pas arrêtée. L'Assemblée fait « porter la lettre à M. Delessart par un « huissier ».

A la séance du 17 février suivant, le Comité diplomatique fit savoir à l'Assemblée « que les frères Pelleport étaient « réellement chargés d'une mission de la « part du gouvernement qu'ils avaient « des passe-ports en règle », et que c'était à tort qu'ils avaient été arrêtés arbitrairement par les municipalités de Stenay et de Neuville. Le Comité proposait que l'Assemblée décrétât que « MM. « Pelleport et Lemblay seront élargis sur « le champ, et que le scellé mis sur les « effets de M. Pelleport sera levé ». Il s'ensuivit une longue discussion, car, au sein du Comité diplomatique, il y avait eu de vives réclamations. Brissot avait dit à Delessart : « Vous saviez, Monsieur, que M. Pelleport était un parfait aristocrate ; pourquoi donc l'envoyez-vous aux émigrés ? » Delessart avait répondu : « Si j'avais envoyé un patriote, les ennemis auraient pu s'en défier. » Saladin déclara que « la nation toute en- « tière doit savoir l'objet de la mission « de MM. Pelleport. »

Brissot fit savoir que « MM. Pelleport étaient employés à Coblentz lors de l'évasion du Roi », et Grangeneuve « que le « ministre des affaires étrangères... ne « faisait aucun fond sur la probité de « MM. Pelleport », et qu' « ils pourraient « donc être véritablement des traîtres ». L'Assemblée passa à l'ordre du jour. (*Moniteur*, 1792, n°s 47 et 49).

Est-il téméraire de supposer qu'un de ces deux agents, semi-royalistes et semi-constitutionnels, pouvait bien être Anne-Gédéon ?

Un peu plus tard, en juin 1793, M. *Chuquet* (dans son ouvrage sur le siège de *Valenciennes*) nous montre le ministre des affaires étrangères, Tondu-Lebrun, employant un agent occulte, le marquis de Laffitte-Pelleport, qui se cachait à Chimay sous le nom de Dona. Le Brun proposait de l'envoyer à Bruxelles pour entamer des négociations avec l'Autriche. Ce Pelleport écrivait, le 6 juillet 1793, que la popularité de Custine était dangereuse pour la nation : « le monarchisme de l'armée ajoutait-il, mange le républicanisme de l'Etat ». Un agent fut envoyé à Rocroy, pour donner à Dona (Pelleport) des instructions précises ; « mais le 11 août, des dragons de Cobourg arrêtaient Dona et saisissaient ses papiers. »

Laissons ce Laffitte-Pelleport (dont il n'est plus fait mention) aux mains des Dragons de Cobourg et transportons-nous sur les bords du Rhin, un peu moins de deux ans plus tard.

En juin 1795, à Steinstadt où campait alors l'armée de Condé, nous retrouvons un Laffitte-Pelleport, et, cette fois-ci, le comte Gérard de Contades n'hésite pas à reconnaître en lui Anne-Gédéon, le prisonnier de la Bastille. Notre pamphlétaire, devenu membre de l'armée de

Condé, contribue à fonder à cette époque, à Steinstadt, l'Académie des Condéens ; bien plus, il est un des piliers de cette institution littéraire. Il écrit un poème sur la défense de Maëstricht contre les troupes républicaines, ce qui permet de supposer qu'il s'était trouvé parmi les émigrés qui défendaient cette place (février-mars 1793). Pendant quelques mois, il semble avoir été la coqueluche des beaux-esprits de l'armée de Condé. Le 27 juin, « on montre aux Princes, qui visitaient le camp, des vers écrits par Pelleport sur un cabinet de verdure dans le genre anglais, fait par dix sept de notre compagnie » (*Journal de Jacques de Thiboult*). Le 16 juillet, le Prince de Condé (qui ne hait pas les lettres : on assure même qu'il n'est pas sans prétentions personnelles à ce sujet) revient au camp, demande Laffitte de Pelleport et lui dit « des choses obligeantes ». Le 30 juillet : « Laffitte, étant de garde ce matin, a fait des vers sur le départ du duc de Bourbon ». Mais, dès novembre 1795, Pelleport quittait lui-même l'armée de Condé pour se rendre aux Etats-Unis, à Philadelphie, où l'appelait l'affection « d'une sœur chérie ». Le départ du plus bel ornement de la « Condéichère » fut un grand coup pour l'Académie naissante et donna lieu à plus d'un « adieu poétique ». Mais c'est ici que les affaires s'embrouillent. Le comte Gérard de Contades, dans *Emigrés et Chouans*, p. 190, ajoute que, quelques semaines après son arrivée en Amérique, Pelleport mourut de la fièvre jaune. D'un autre côté, Michaud ne le fait mourir à Paris que vers 1810. Il y a donc une erreur quelque part.

Est-ce le même Pelleport qui, d'abord pamphlétaire et prisonnier d'Etat, a été, en 1792, agent de Delessart à Coblentz, puis, en 1793, agent de Tondu-Lebrun auprès des Autrichiens, et qui, arrêté par ces mêmes Autrichiens, aurait « changé son fusil d'épaule » et serait devenu sans grand effort, le littérateur Condéen de 1795 ? Les conjectures sont autorisées, jusqu'à ce qu'un érudit collègue soit venu remettre les choses au point.

S. Churchill.

—

Mademoiselle Legallois (L, 501). — Un de mes collègues de la Société historique du XVIe arrondissement me disait dernièrement que le maréchal de Lauriston était mort subitement dans les bras de sa maîtresse, rue du Bel-Air.

Depuis 1864, cette rue a reçu le nom de rue Lauriston. Curieuse coïncidence !

C. Chandebois.

***

Amélie-Marie-Antoinette Legallois, née à Paris en 1804, entra de bonne heure à l'école de danse de l'Opéra, fit ensuite partie du corps de ballet, puis débuta comme sujet, le 6 septembre 1822, dans le ballet de *Clari*, dont elle joua le rôle principal, créé avec éclat par Mlle Bigottini. Extrêmement jolie et douée d'une taille avantageuse, elle ne fut pas sans obtenir quelque succès, et joua ensuite *Nina*, *Cendrillon*, *Aline*, *le Page inconstant*, puis créa différents rôles dans *la Somnambule*, *la Belle au bois dormant*, *Manon Lescaut*, *la Fille du Danube*, *l'Orgie*, etc.

Elle était beaucoup plus remarquable, dit-on, comme mime que comme danseuse, réel avantage à une époque où le ballet d'action, aujourd'hui si fâcheusement délaissé à l'Opéra, exigeait des danseurs qui fussent en même temps des comédiens. C'est cet avantage qui lui valut l'occasion de jouer assez fréquemment, et avec succès, le rôle de Fenella dans *la Muette de Portici*. Un chroniqueur s'exprimait ainsi, en 1831, sur le compte de Mlle Legallois :

> Cette jolie personne a beaucoup d'expression, de mobilité dans la physionomie. Sa pantomime est parlante : c'est le meilleur éloge qu'on puisse en faire. Elle a obtenu récemment un succès complet dans *l'Orgie*. Comme danseuse, elle est ultra-médiocre. Mlle Legallois est célèbre par la fatalité qui pèse sur ses amants. Elle en a déjà mis trois au tombeau, deux par désespoir amoureux, le troisième, M. le marquis de L....., maréchal de France, par... (Voir les détails sur ce dernier accident dans le *Figaro* de l'époque).

Mlle Legallois disparut de l'Opéra vers 1840.

Arthur Pougin.

—

Les caractères physiques de Leibnitz (L, 174). — Lire l'*Eloge de Leibnitz* dans les œuvres de Fontenelle (*Eloges des membres de l'Académie des Sciences*). Tous les renseignements demandés par A. B. X. ne s'y trouvent pas, mais certaines particularités qui ont bien leur intérêt.

D'E.

Prononciation du nom de Montaigne (L, 166, 249, 297, 341, 470, 521). — Le marquis de R... ambassadeur de France, propriétaire actuel du château de Montaigne par la Motte Montravel (Dordogne) qui a appartenu à l'auteur des « *Essais* » prononce Montagne.

TABAC.

—

« Notice sur la comtesse de Mulissac » (L, 390). — L'auteur de cette plaquette est M. Edouard Delessert. C'est une simple fantaisie, sans clef. Elle n'est pas citée au *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle* à l'article de Delessert.

ALEXANDRE DE MÉRÉVILLE.

—

Denis-Nicolas du Puget (XLVIII ; XLIX ; L, 521). Je remercie bien M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour de sa réponse qui me permet enfin de savoir à aquelle des familles du nom de : du Puget rattacher le comte Denis-Nicolas, qui formait objet de la question.

La « salade » de toutes les familles du Puget, qu'il reproche au baron de Saint-Alban, se trouve dès 1664 dans le *Palais de la Gloire* du P. Anselme, qui fait descendre toutes les familles de ce nom (en Provence, en Languedoc, en Picardie) du même auteur : Guillaume de Claustral, cadet de la maison de Sabran, qui vivait en 1225, mari de Béatrix de Claustral, dame du Puget, qui avait épousé d'abord, en 1203, André de Bourgogne, Dauphin de Viennois, dont elle avait été séparée à cause de parenté.

M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, qui connaît si bien les du Puget, pourrait-il me dire si la famille de ce nom, qui existe encore, et dont les dernières alliances sont avec les familles : Aubert de Montoviller, Sanson, de Bicquilley, de Cambourg, Espivent de la Villeboisnet, de Ribes, a quelque rapport avec quelqu'une de celles dont il parle dans sa réponse ?

G P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Une habitation de Voltaire (L, 4, 277, 473). — L'hôtel possédé par Voltaire, du 27 avril 1778 jusqu'à sa mort (30 mai 1778), comme l'a dit M. Vitu (*La Maison de Molière*) occupait l'emplacement du 102 actuel de la rue de Richelieu, plus une languette d'environ 6m de façade, qui a été cédée au 104, lorsque les corps de bâtiments sur la rue ont été reconstruits.

La vente consentie le 27 avril 1778, devant Dutertre, par Rolland de Villarceaux (Rolland est un patronymique) à Voltaire et à sa nièce Louise Mignot « est faite viagèrement sur leurs têtes, et celle du survivant d'entre eux ». Elle consistait « en une maison que le vendeur avait fait construire sur le terrain de basse-cour et dépendances d'une maison » le tout acquis du marquis de Bussy, le 9 mars 1775. L'achat fait par Voltaire et sa nièce s'élevait à la somme de 40 000 fr. La propriété vendue tenait d'un côté au vendeur (104) et de l'autre à la dame de Saint-Julien (100). C'était, à en juger par le prix, une maison des plus modestes, n'ayant aucun rapport avec le superbe hôtel de Villarceaux que celui-ci vendit plus de 500.000 fr. devant Duclos, le 28 juillet 1784, seulement, à Joseph du Ruey.

Cette vente comportait deux grandes maisons « ou hôtels scizes à Paris rue de Richelieu, l'un appelé le grand hôtel, l'autre la petite maison, lesquelles deux maisons ne faisaient qu'une, la petite ayant été construite sur partye du terrain de la grande ».

Les plans achetés par M. Cousin et qui font partie de la Bibliothèque de la ville de Paris, comprennent :

4 dessins à l'encre de chine, au net, non signés, et sans mentions ;

4 minutes à l'encre de chine, sans mention, signés D. W (de Wailly) 1774 ;

1 croquis avec la mention au dos : Maison de M. Voltaire et de Villarseau, rue de Richelieu ;

4 plans de distribution, teintés en rose, ni signés ni datés.

Sur ces plans, on a ajouté postérieurerement des mentions indiquant que l'hôtel avait appartenu à Voltaire.

Sur trois d'entre eux, les ajoutés ne sont pas à l'alignement normal et sont d'une encre plus pâle ; sur le 4e, à travers le grattage et les surcharges, l'on voit très nettement à la loupe qu'il y avait, au lieu du nom de Voltaire, le nom de Villarceaux.

C'est donc un faux manifeste en tant qu'attribution. Qu'on se rappelle, au surplus, que Voltaire ayant possédé, quelques semaines seulement, l'immeuble du 102, n'a pas eu le temps matériel d'en faire

faire les plans et encore moins de les faire exécuter. Une simple vue des plans ne permet pas de douter que l'hôtel reproduit ne pouvait être vendu 40.000 fr.

Ces plans visent manifestement un immeuble à construire ailleurs que sur le terrain du 102, peut-être *sur partie* du 104 et comme ils ont été faits en 1774, ils ont été faits pour le marquis de Bussy, qui a dû les remettre à M. de Villarceaux en lui vendant l'hôtel. Ont-ils été exécutés?

Ce document faux est la cause de la légère erreur de M. Vitu qui, du reste, pour ne pas être trop affirmatif, a englobé plusieurs immeubles dans la même origine de propriété.

A peu près à la même époque, la nièce de Voltaire faisait une spéculation de terrains qui aurait pu prêter à une certaine confusion sur l'emplacement de la maison acquise par Voltaire, si l'on n'avait pas retrouvé l'acte authentique de l'hôtel de la rue de Richelieu.

Le 9 janvier 1779, en effet, Charles Michel, marquis de Villette, chevalier de Saint-Louis, ancien maréchal général de la cavalerie, à titre d'échange avec la terre de Ferney, cédait, devant Me Raffeneau, une annexe (3 actuel de la rue du Mail) de l'hôtel de Villarceaux (1 rue du Mail) à Marie-Louise Mignot, veuve de Nicolas-Charles Denis, écuyer, capitaine au régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis, commissaire ordinaire des guerres. Et, coïncidence singulière, peu de temps après son achat, Louise Mignot revendait cette propriété à Joseph du Ruey, celui précisément qui acheta, en 1784, l'hôtel Villarceaux de la rue de Richelieu.

Le Wattin de 1789 confirme bien, du reste, l'identité de la maison de Voltaire. Nous voyons en effet :

No 83 Mme de Saint-Julien.

84 M. Duvivier et Dlle Denis (Veuve) son épouse, nièce de M. de Voltaire.

85 M. Duruey, secrétaire du Roi, banquier de la cour pour les affaires étrangères.

D'après les sommiers des biens nationaux, M. Vitu aurait fait une erreur dans le numérotage sectionnaire, le 104 correspondant au 152 (et non 153) et le 102 au 153 (et non 154).

En l'an II, le 102 était estimé par les domaines : 72.000 fr., en assignats, bien entendu, et l'Hôtel Villarceaux, 216.000 f. Ils furent restitués l'un et l'autre aux héritiers de du Ruey condamné, (arrêté de la commission des finances de la Convention, du 16 fructidor, III).

J. G. Bord.

—

Le plus grand ex-libris (XLIX, 564, 652, 751, 876). — Le plus grand ex-libris français ancien, est celui de la famille Perrot de Fercourt (Suisse, Champagne, Ile de France, Lorraine) ; il mesure 300 mil. de haut sur 326 de large. Il date du XVIIe siècle, c'est une pièce héraldique des plus curieuses. A. Saffroy.

—

Bibliothèque du baron de Guerne (L, 502). — Pour avoir des renseignements sur la bibliothèque du baron de Guerne, ancien maire de Douai, M. P. Simpon pourrait sans doute s'adresser utilement à M. Rivière, bibliothécaire actuel de la ville de Douai, qui semble bien placé pour être informé sur cette question. A. P.

*
* *

La bibliothèque du baron Frédéric de Guerne a été conservée par son fils, le baron Jules de Guerne, 6, rue de Tournon, Paris. Iskatel.

—

Des vers de Dumas père à retrouver (L, 497). — Asselineau cite, p. p. 76-77 de la 2e édition de son livre, un sonnet de Fontaney écrit en marge de l'exemplaire de Ronsard donné par Sainte-Beuve à Victor Hugo et adressé à celui-ci au moment où il venait de refuser l'indemnité que lui offrait le ministère, en compensation du refus de laisser jouer *Marion Delorme*.

Asselineau fait remarquer, p. 110 du même volume, que Dumas père a écrit également sur les marges de l'exemplaire du Ronsard et à l'occasion du même événement, une longue pièce en vers libres. Il ne cite pas les vers de Dumas et renvoie au *Tableau de la poésie française au* XVIe *siècle* de Sainte-Beuve, p. 315 de l'édition Charpentier, et au no 4 de la 1re année de la *Correspondance littéraire* de Ludovic Lalanne. Je crois que ces deux ouvrages n'ont cité que des fragments de la pièce en question. Martin Ereauné.

*
* *

Les vers en question ont été réimprimés dans le volume intitulé : *La couronne poétique de Victor Hugo*, paru en 1902, chez l'éditeur Fasquelle.

SPOELBERG DE LOVENJOUL

—

Un air et une chanson de l'Empire à retrouver (XXXVIII). — Aujourd'hui seulement je suis en mesure de répondre à la question posée le 30 août 1898 — il y a six ans ! — par M. le comte B. Notre aimable confrère apprendra enfin avec plaisir — ses actives recherches ayant été si longtemps infructueuses — que les paroles et l'air que fredonnait Napoléon à Austerlitz « en voyant avec joie les Russes arriver peu à peu au point où il voulait les amener en manœuvrant » :

Ah, ah, ah, comme il y viendra

n'appartiennent pas à une chanson de l'Empire, mais sont tirés de la scène IXe de ROSE ET COLAS, comédie, prose et musique, de Sedaine, représentée pour la première fois par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le 8 mars 1764.

A. S.. E.

—

Catalogues pour vente de vieux livres (XLIX ; L, 91, 201, 310, 426, 527, 589). — M. Eugène Grécourt veut-il me permettre de rectifier et de compléter ce qu'il a dit de Jacques Lackington ? Ce n'est pas pour augmenter les bénéfices de son commerce, mais pour sauver celui-ci de la ruine que le libraire de Finsbury Square fit, comme d'ailleurs bien d'autres commerçants, frapper des pièces de 1/2 penny à son effigie, lors de la grande crise monétaire qui sévit en Grande-Bretagne — à l'égale de celle de la France —, à la fin du XVIIIe siècle. J. Lackington se fit représenter de face, de trois quarts à gauche et de profil ; il existe vingt variétés de ces pièces qui sont décrites dans *The Tradesmen's Tokens of the eighteenth Century*, par James Atkins. Le type principal du revers est une Renommée ou Vulcain forgeant des armes.

Ces tokens émis par des particuliers étaient remboursables en monnaie royale dans certains lieux indiqués généralement sur la tranche de ces pièces ; ceux de J. Lackington l'étaient à Londres, Liverpool, Bristol, Birmingham, Swansea, etc., ce qui prouve que son crédit commercial était solidement établi ; on trouve même cette légende poétique : PAYABLE AT THE TEMPLE OF THE MUSES !

PICAILLON.

—

La couverture imprimée des livres brochés (T. G. 247 ; XXXVII ; XXXIX ; L, 478, 526). — Un almanach de 1801, intitulé *Le Postillon de la paix et et de la guerre*, a sa couverture illustrée ; il est vrai que ce n'est pas une couverture, le texte commençant à la page 2, et que ce n'est pas un livre dans l'acception du mot.

Quant à la dernière question de M. F. Brivois, tout d'abord il faut bien faire attention que l'expression « gravure sur bois » a fini par devenir à peu près synonyme de gravure en relief, à cause de la difficulté, sinon de l'impossibilité, de reconnaître si une image est produite par un relief en bois ou un relief en cuivre, et cela dès le XVIe siècle où bon nombre de gravures prétendues sur bois, et presque toutes les têtes de pages, fleurons et lettres ornées, destinés à un service plus fréquent, sont gravés en relief sur cuivre, ou peut-être même sont des clichés en alliage comme les caractères typographiques.

Ceci dit, et pour en revenir à Duplat, je ne sais s'il était graveur en bois. C'est probable si Mérimée parle de son talent *pour découper le bois* ; mais ce n'est pas ainsi qu'il est connu, mais bien pour avoir produit des gravures chimiques en relief sur pierre.

On sait que c'est en voulant, en 1796, de cette façon, reproduire de la musique, ce qui ne lui donna pas un bon résultat, que Senefelder aboutit à l'invention de la lithographie

Cette tentative fut poursuivie par Duplat qui, pour cet objet, prit un brevet à la date du 27 avril 1810, mais il s'en occupait peut-être déjà en même temps que Senefelder, car je connais une petite vignette servant de frontispice à une brochure sur les *victoires des armées de la République* publiée en l'an III, qui est signé Dugoure et Duplat et qui paraît due à un autre procédé que la gravure sur bois.

En 1805, la Société d'encouragement voyant la rénovation de la gravure sur bois qui se produisait en Angleterre, pro-

posa un prix de 2.000 fr., pour stimuler les graveurs sur bois français ; malheureusement il n'y en avait plus ! Huault, le dernier, était probablement mort, et Godard d'Alençon n'avait encore que huit ans. Duplat concourut avec des gravures en relief, mais sur pierre, obtenues moitié chimiquement, moitié manuellement ; il reçut un encouragement, mais le rapporteur, qui était déjà Mérimée, déclara que le but n'avait pas été atteint.

Le concours fut prorogé jusqu'en 1808 et en 1810. Alors, Duplat se représenta avec ses mêmes procédés améliorés et obtint le prix (V. *Histoire de la gravure sur bois*, par Ambroise Firmin Didot). C'est alors qu'il fit pour A. A. Renouard les *Fables de La Fontaine*, et quelques années plus tard, un grand nombre de figures pour une *Histoire de l'ancien et du nouveau Testament* publiée à Tours, sans date, par les frères Mame.

Mais les procédés de Duplat ne donnèrent jamais d'aussi bons résultats que les gravures manuelles sur bois ou sur cuivre, et lorsque d'habiles graveurs anglais, tels que Thompson et autres, vinrent à Paris, leurs œuvres contribuèrent à l'abandon de la gravure sur pierre.

Gabet, dans son *Dictionnaire des artistes au XIXe siècle* ne fait aucune mention de Duplat sur lequel on ne trouve que quelques lignes dans les auteurs qui se sont occupés des procédés typographiques.

La recherche de la gravure chimique en relief sur pierre fut pourtant reprise par Paul Dupont, alors imprimeur à Périgueux, par Girardet et par Tissier (sous le nom de *Tissierographie*) lesquelles obtinrent de meilleurs résultats et produisirent, à partir de 1840, un grand nombre d'illustrations qu'on appelle souvent figures sur bois, de même que celles obtenues plus tard par le procédé Gillot (*paniconographie*, ou gillotage) et par la photo-zinco-gravure actuelle.

J.-C. Wigg.

—

Une inscription latine à traduire. Vers rétrogrades (XLVI ; XLVII ; XLVIII ; XLIX, 38) — Les remarques des confrères *Gros Malo* et *Y. Z.*, en ce qui concerne le mot *Roma*, sont parfaitement justes au point de vue versification : l'*a* est bref. Mais si l'on veut trouver un sens à ce vers, il faut n'en pas tenir compte, car avec *Roma* vocatif, *tibi* devient le régime de *ibit*, ce qui ne se peut, grammaticalement.

Au confrère *Y. Z.*, je répondrai en outre que c'est l'auteur de la question (XLVI, 912), qui lui-même a présenté ces deux vers comme un distique. Le distique latin se compose, il est vrai, d'un hexamètre et d'un pentamètre, mais le distique, en général, consiste, avant tout, en deux vers consécutifs dont la réunion est nécessaire pour former un sens complet. Or, je me suis toujours demandé si c'était bien le cas pour les deux vers dont il s'agit, m'appuyant d'ailleurs sur un passage de Sidoine Apollinaire, qui les cite l'un après l'autre, mais en les séparant.

Pour conclure, et après mûr examen de tout ce qui a été dit ici sur ce sujet, il me semble rationnel d'admettre que l'auteur ou les auteurs de ces deux vers, ayant voulu, avant tout, faire un tour de force prosodique, n'ont pas craint d'altérer les accents des mots *Roma* et *pede*, en laissant au lecteur le soin, d'ailleurs facile, de les rétablir lui-même pour donner un sens à la phrase, absolument comme nous altérons l'orthographe lorsque nous voulons faire un calembour. Quant à obtenir une traduction satisfaisante en respectant la mesure de ces vers, la chose ne me paraît pas possible ; c'est pourquoi je me vois forcé de maintenir ma traduction, faute de mieux ; elle ne s'oppose nullement d'ailleurs, à ce que l'on considère ces deux vers comme indépendants. O. D.

—

Vers équivoques (T. G., 920; XXXVIII; XLVII). — Le hasard de mes lectures m'a fait trouver dans la *Grammaire des Grammaires* de Duvivier, le vers suivant :

Le daim sur les rochers y paît en bondissant.

(Roucher, *Poème des Mois*. Décembre).

Ce vers est analogue au suivant, qui a été cité dans l'*Intermédiaire*, je n'ai pu le retrouver :

La vache paît en paix dans de gras pâturages.

Docteur Cordes.

—

Vers tragiques ridicules (T.G., 920; XXXV; XXXVI; XLVIII). — Un *ophélète*, érudit et obligeant, pourrait-il me dire où se trouvent les deux vers suivants, que notre

professeur de rhétorique au Lycée de Lyon, attribuait en 1859, si ma mémoire me sert bien, à Racine ?

As-tu pu, cher amant, me causer tant d'alarmes !
J'ai trop été, Madame, amoureux de vos charmes.

La question a déjà été posée (XLVII, 434), mais elle n'a pas reçu de réponse à ma connaissance.

Oserai-je poser de nouveau la question : Où se trouve le vers suivant, attribué, je crois, par le même professeur, à Racine ?

Ma plus grande fureur fut celle de t'aimer.

Ce vers a été cité (XXXIII, 98), sans mention du nom de l'auteur.

Docteur CORDES.

—

« Lettres sur le Salon de 1834 » (L, 279). — Un libraire-antiquaire de Reims, honorablement connu, M. F. Michaud, nous écrit qu'il possède un exemplaire de ce même ouvrage qui contient, en plus du titre imprimé, anonyme, signalé par nous, un titre et un faux-titre, gravés, ornés d'arabesques, et qui donnent, eux, le nom et l'adresse de l'auteur même du volume : « *M. Hilaire. L. Sazerac. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Rochefoucauld, n° 24* et chez Engelmann et Cie, Cité Bergère, n° 1. — 1834 ».

Il est assez vraisemblable que ces titre et faux-titre gravés, firent partie d'une seconde émission, postérieure de date à la publication première du volume.

Ce qui nous le donne à croire, c'est que nous avons acheté autrefois notre exemplaire, bien complet de toutes ses planches hors texte, broché, non coupé, non rogné, à l'état vierge, avec son seul titre imprimé, anonyme, chez un maître libraire, d'une haute réputation, M. Auguste Fontaine, passage des Panoramas, lequel assurément se fût fait un scrupule de laisser sortir de sa maison, sans en avoir signalé, au préalable, l'irrégularité, un livre incomplet et défectueux par suite d'un manque de double titre.

ULRIC R.-D.

—

L'origine des mots « chic » et « mic-mac » (T. G., 204, 588 ; L, 313, 434, 482, 536, 594). — Il paraît qu'il y a des intermédiairistes qui s'effarouchent de ce qu'on puisse attribuer une étymologie allemande à certains mots d'origine douteuse, et qu'ils s'en effarouchent au point de gratifier les partisans d'une telle étymologie de l'épithète de *deutschticoteurs !* D'après l'un d'eux, le vilain petit mot de mic-mac serait d'origine hellénique, et les alchimistes en seraient les introducteurs dans la langue française !

J'objecterai, sans recourir aux épithètes malsonnantes, qu'il est naturel de supposer et de soutenir que le contact tant de fois séculaire entre deux grands peuples voisins a dû favoriser un échange de termes et de locutions de leurs vocabulaires.

Est-ce que les mercenaires allemands connus sous le nom de lansquenets, reitres, suisses, qui ont guerroyé dans les rangs des armées françaises, du xve siècle jusqu'à la Révolution ; est-ce que les contingents allemands des armées napoléoniennes n'auraient pas laissé quelques vestiges de leur langage parmi nous ? Est-ce que nos propres soldats qui ont foulé en tous sens les pays d'Outre-Rhin n'en auraient pas rapporté quelques bribes d'allemand ?

En voilà plus qu'il n'en faut pour justifier l'attribution à l'idiome allemand d'un terme de jargon, plutôt que de le faire remonter à l'antiquité grecque.

Si la langue française rebelle aux vocables étrangers, n'en a admis qu'un nombre restreint, la langue allemande, en revanche, fourmille d'expressions françaises ; ce qui montre bien qu'il y a eu une certaine pénétration réciproque des deux idiomes ; et de nos jours cette pénétration se poursuit encore. LÉON SYLVESTRE.

*
* *

Du *Figaro* :

Sait-on que le mot *chic*, auquel l'Académie vient d'accorder ses lettres de naturalisation, est d'origine allemande et, selon toute vraisemblance, a été importé en France, par nos soldats, au cours de la guerre de Trente ans ?

Le mot *schick* avait alors en Allemagne le sens qu'il a chez nous aujourd'hui. Rappelez-vous la sixième scène de la première pièce de Schiller dans sa trilogie de Wallenstein. Le poète introduit dans le théâtre un vaguemestre et deux cavaliers. Les cavaliers se vantent de leurs prouesses et de leurs fredaines et se flattent que la postérité en parlera pendant des siècles.

Le vaguemestre répond avec dédain : « Faut-il parler de ces choses ? Ce n'est pas la vie de bombance qui fait le soldat. Il

lui faut du temps pour acquérir son esprit et son *schick*. »

Le mot *schick* est évidemment un mot patois : c'est l'abrégé de *geschick*, qui veut dire « avoir une belle tournure, une belle façon ». Il n'est d'ailleurs pas usité, en Allemagne, dans la bonne société.

—

Origines du mot boulotter (XLIX, 279,542,604,811). — Rappelons, en attendant plus ample informé, que dans la boulangerie parisienne il y a une sorte de pain que l'on nomme : « pain boulot », bien qu'il n'ait pas, ou n'ait plus, la forme arrondie en boule qui pourrait justifier son nom.

Peut-être vaudrait-il mieux rattacher ce terme de pain *boulot* au verbe *bouler* qui, dans le vieux français, signifie : enfler, gonfler. Hatzfeld, dans le *Dictionnaire général*, cite la phrase « Le pain *boule* à la cuisson ». La pâte bien travaillée et riche en levûre, lève ou boule bien et donne un pain boulot estimé au début comme meilleur, plus friand, et tenant la place de ce que nous appelons aujourd'hui pain de luxe.

Boulotter paraît avoir signifié d'abord : avoir du bon pain boulot à manger, puis, par extension, manger tout ce qui peut accompagner le pain.

Quant à boulotter dans le sens de vivre cahin-caha, tant bien que mal, de vivoter, il paraît dériver de boule, ou mieux du jeu de boule où parfois l'on *boulotte* c'est-à-dire on pousse sa boule doucement ou dans un sens inattendu, pour préparer un coup à son partenaire, au lieu de jouer franc-jeu A.M.

—

Maçon (L, 447). — Dans le *Dictionnaire des mots de la basse latinité*, de Migne, on trouve *Massom* en 1225 et *Massaneria* vers le même temps ; *Massonerius* en 1358. Quoique je n'aime guère à m'aventurer sur ce terrain, je pense que le mot doit avoir une relation certaine avec celui de *Mansion*, ou *Masio*, maison.

M. L. Delisle ne donne pas de texte, mais cite d'après Lechaudé, qu'en 1247, à Vernon, les bordiers aident les maçons et les couvreurs en paille et préparent le mortier. Puis en 1453 : Servir les maçons à couvrir le manoir ; en 1454 : Servir les machons et couvreurs. (La Classe Agricole). On voit que le mot a servi parallèlement en Italie, mais n'y est pas né.

E. Grave.

*
* *

Larousse fait provenir ce mot du lat. pop. *macio*, d'origine inconnue. L. B.

—

Pastorien ou pasteurien ? (XLVIII ; XLIX ; L, 480). — Je regrette de voir que M. du Sillon ne m'a pas encore compris.

Je n'ai jamais rien soutenu de pareil à l'emploi d'une expression comme « jardiniers *primeuristes* ». Les *primeurs* sont, comme les *pasteurs*, des choses ou des personnes désignées par des noms communs ; employez donc, pour ce qui les concerne, des dérivés tirés du latin, vous opérerez toujours sur le même mot. Mais (pour mettre les points sur les i), vous ne pouvez pas confondre M. Pasteur avec un pasteur quelconque, et c'est ce que je vous blâme de faire, que vous disiez *pastorien*, *pastoral*, *pastoreux* ou autrement, car vous n'avez pas trouvé encore en français une règle d'après laquelle la désinence de votre suffixe distinguerait un nom propre d'un nom commun.

Je le répète « vous ne pouvez pas faire les dérivés d'un nom propre avec le nom commun d'une autre langue, qui est la traduction de son homonyme. Ou alors vous faites un mauvais calembour. M. Pasteur n'est pas plus M. Pastor qu'il n'est un pasteur.

Dans ces conditions, si des troupes sont tout simplement employées à l'équateur de la terre ou par un pays quelconque qui en soit voisin, je les appellerai équatoriales ou *équatoriennes*. Si, au contraire, elles appartiennent à la république de l'*Equateur*, je les appellerai *équateuriennes*, l'Etat de l'Equateur n'ayant pas pour fonction de partager la terre en deux parties. Paul Argelès.

—

Cimer, simer (L, 393, 537, 591). — *Sumasuinter* est à rapprocher du *soma* sanscrit, la plante qui fournissait la liqueur des sacrifices solennels védiques et la liqueur qu'on en extrayait par pressurage.

Ce mot était dérivé, comme le latin *sudare* suer, de la racine *su*, verbe qu'a conservé le sanscrit et qui signifie pressurer, dérivés *sunoti*, *suta*, *suyaté*, *sunute*.

En irlandais, *suth*, lait, paraît avoir la même origine.

En picard, on dit *sun* pour suint.

Dans le patois d'Ille-et-Vilaine, *seumer*

'emploie pour « aspirer » par le nez un breuvage quelconque.

Dans le patois lorrain, *simer* se dit d'un tonneau qui perd.

En wallon, *suner* se dit d'une liqueur, d'une humeur qui s'écoule insensiblement. *Suneg*, suintement.

En cévenol, *semar* signifie extraire, *sema uno tino*, tirer le moût d'une cuve pour y remettre de la vendange.

Je ne prétends tirer de tout cela aucune conclusion, me contentant de fournir pour ma part des documents à ceux qui croiront pouvoir le faire. PAUL ARGELÈS.

—

Prétérir, prétériter (L, 61, 479, 590). — Comme le dit notre collaborateur, il faut distinguer entre la dérivation latine et la dérivation française. Le latin que nous parlons (j'entends le français, et l'expression est empruntée à Gaston Paris) est si éloigné du latin primitif qu'il a une tendance à s'en éloigner également dans la dérivation.

L'ancien langage populaire (le véritable fonds de la langue) formait lui-même ses dérivés, les dérivés tirés du latin directement sont de création savante, sortis d'une époque et d'un milieu où l'on parlait et connaissait le latin classique. La situation n'est plus la même, les besoins non plus, et personne ne soutiendra, par exemple, sans remonter si haut, que le langage du siècle de Louis XIV soit suffisant aujourd'hui. Il faut des termes nets, précis, et on n'a pas à perdre son temps dans des scrupules littéraires ou classiques.

Prétérir n'a pas sa raison d'être comme *prétériter*.

Admettra-t-on que le mot *solutionner* ne dit pas mieux ce qu'il veut dire que le mot *résoudre*, par exemple ; est-ce qu'il n'en est pas de même de *pétitionner*, *ascensionner*, etc.

Qu'on se reporte à l'ouvrage de M. Gohin sur les transformations de la *Langue française au XVIIIe siècle* et on verra que la plupart des mots employés maintenant dans le langage irréprochable, ont été condamnés et repoussés d'abord par les auteurs et l'Académie.

Messieurs les puristes qui les emploient acceptent donc l'évolution du langage après et malgré la perfection du grand siècle, pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui et à quelle date exacte s'arrête leur *puristerie* ? PAUL ARGELÈS.

—

S'empierger (L, 282, 434, 480, 536). — Le mot, dans l'acception que lui donne ***, est usité, non seulement en Champagne et en Picardie, mais encore dans l'Ile de France. Dans une petite ville du Laonnois, Notre-Dame de Liesse, où je villégiature depuis plus de trente ans, on dit quotidiennement : s'empierger.

PAUL EDMOND.

*
* *

Je ne saurais partager l'opinion particulière de notre collaborateur Fustier et je pense qu'on doit se rallier à celles qui l'ont précédée.

Empierger est tout simplement le verbe *empiéger* augmenté d'une *r* epenthétique. On a donné de nombreux exemples dialectaux de cette addition arbitraire, on en trouve dans la langue ordinaire, tels que *chanvre*, *encre*, *rustre*, etc.

Empieger se trouve dans Rabelais en la phrase suivante « empestré comme la souris empiégée » (Rab. II, 3) et dans Diderot (IV, 18) « Le rat coupa un jour « la maille qui empiégeait le lion ».

Les exemples cités par notre confrère ne sont pas concluants. De ce que la souris est *empeigée* dans la *poix*, ceci ne prouve pas plus que *empierger* ait ce mot pour origine qu'il n'est prouvé qu'il en serait de même d'*empêtrer*, parce qu'elle ne peut s'en *depestrer*.

Au surplus, l'étymologie de *empeiger* paraît être le latin *impedicare*, empêcher.

Je laisse *empicasser*, qui ne paraît avoir aucun rapport avec notre mot.

Le mot *empige*, usité dans la Côte-d'Or pour les entraves mises aux jambes de certains animaux, rentre bien dans notre sens de *piége*, latin *pedica*.

Du reste, phonétiquement, *pix* ne peut donner *piège* ni *pierge*, le *ie* français provenant d'un *e* latin (voir tous les mots qui le renferment « *fier*, *matière*, *pied*, etc.) tandis que l'i latin a donné *oi* (*boire*, *poil*, *soif*, etc.) ou *e* dans *admettre*, *pêcher*, etc. quand il n'est pas resté invariable, notamment dans les noms de création savante.

PAUL ARGELÈS.

—

Les calembours dans les dénominations (L, 339, 481, 525, 592). — Nous trouvons de ces calembours, à des épo-

ques très différentes. Ainsi, au VIe siècle *Deus dedit* pour Théodore Dieudonné, *Adeodatus* ; avec d'autres noms analogues, à l'époque de l'empereur Justinien. Sous François Ier, nous trouvons dans un testament le nom d'un aumônier militaire allemand, traduit en français ; comme *Chéri de Dieu*, pour Gottlieb !

Enfin de nos jours, le vin de Lieben frauenmilch n'est-il pas appelé *le lait de nos chères femmes*, par les Allemands venus en France ? Dr Bougon.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX : XL à XLV ; XLVII ; XLVIII ; L, 332, 431). — A ce propos, peut on me dire s'il existe encore dans la vieille France, des pharmaciens appliquant eux-mêmes les remèdes en leur boutique, comme faisaient naguère leurs ancêtres les anciens « apothicaires ? » Par exemple, y aurait-il encore des échoppes ou des boutiques où l'on pourrait aller boire une tisane, se faire poser un emplâtre, etc ?

G.

—

Les femmes célèbres qui ont posé nues (L, 117, 318, 436, 530, 597). — J'ai omis de dire ou on a omis d'imprimer que la *Flore* du musée de Florence était l'œuvre du Titien. Au salon carré du Louvre se trouve un merveilleux portrait du même peintre représentant une femme d'une grande beauté, à sa toilette, et un homme tenant deux miroirs. Ces deux personnages ne seraient autres qu'Alphonse Ier d'Este, duc de Ferrare, et Laura de Dianti, devenue l'épouse de ce prince. Th. Courtaux.

*
*

Si mes souvenirs de Florence sont exacts, la *Flore* du Titien n'est pas nue ; à la vérité elle porte, et fort décolletée, une tunique blanche plissée qui, sans être transparente, laisse deviner les formes du plus beau corps. Mais on ne peut pas dire qu'elle soit nue comme le sont les deux *Vénus* couchées de la Tribune et celles du musée de Madrid. Si nous avons là le portrait de Laura Diant, je ne pense donc pas que l'on puisse compter celle-ci parmi les femmes qui, sûres de leur parfaite beauté, ont bien voulu que l'image en fût conservée sur la toile ou dans le marbre. H. C. M.

Inhumations hors des cimetières (XLVIII ; XLIX ; L, 191, 316, 437, 530, 601). — Dans l'*Annuaire de 1903* du Club Alpin, paru récemment, on lit, p. 306 : (il s'agit d'un voyage en Corse et des environs de Bastia) :

Dans plusieurs jardins nous apercevons des édicules construits avec soin ; ce sont des monuments funéraires. La sépulture dans les propriétés privées, si rarement tolérée en France, est pratiquée universellement en Corse par la population aisée.

de Torla.

*
* *

Pour faire suite à la note signée Emile Faguet parue dans l'*Intermédiaire*, au sujet des inhumations hors cimetières, je puis affirmer que dans l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres) et notamment dans les communes protestantes du canton de La Mothe Saint-Héray, les morts sont inhumés dans les vergers ou les champs appartenant à leurs familles ; ce qui s'explique par la distance souvent considérable qui sépare les villages des cimetières qui ne sont qu'au chef-lieu de la commune et encore toutes les communes n'en sont-elles pas pourvues.

Ces petits cimetières, qui contiennent plusieurs tombes sont quelquefois clos de murs en pierres, mais le plus souvent ils sont bornés par des cyprès plantés aux quatre coins.

Ce fait n'est pas rare dans ce pays poitevin et je citerais certains villages intégralement protestants gardant tous leurs morts dans le jardin qui entoure la demeure des vivants.

Et, à mon sens, il y a une saine leçon de philosophie à tirer de ces coutumes.

Jean de Bougon.

—

Arbres de la liberté encore existants (XLIII ; XLIV ; XLIX, 607, 772, 858, 916 ; L, 24, 125, 489). — A Aignay-le-Duc, chef-lieu de canton, de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or, il existe sur la place, en face de l'église, un superbe peuplier. C'est un arbre de la liberté, planté en 1830 et qui n'a pas moins de deux mètres de diamètre au pied et de quatre mètres de diamètre à la ramification des branches. E. M.

La mémoire (L, 116, 320, 543). — L'écriture a tué la mémoire. J'ai eu autrefois, dans la Lozère, un fermier d'une rare intelligence, mais complètement illettré. Il ne savait ni lire ni écrire. Il avait une dizaine de bergers et de valets de ferme, et occupait en été de 60 à 80 moissonneurs. La plupart de ces ouvriers étaient loués séparément, les uns au mois, les autres à la semaine, ou à la journée, et à des salaires différents. Jamais mon fermier ne commettait une erreur dans ses règlements de compte. Il savait que le n° 25 loué à 3 fr. 25 la première semaine, à 2 fr. 75 la troisième, avait reçu comme à compte 8 fr. 50, plus un double-décalitre de froment et 2 kilog. de laine ; que le n° 37 avait 92 fr par mois, avec une avance de 27 francs ; que le n° 41 avait travaillé d'abord cinq jours à 3 fr. 50, puis deux jours à 2 fr. 25, et avait touché un agneau estimé 11 fr. 75. Il n'avait pas oublié que le même moisonneur avait travaillé à la ferme cinq ans auparavant et avait touché 127 fr. 70. Il est évident que si cet homme avait su écrire, jamais sa mémoire n'aurait retenu tous ces détails, oubliés aussitôt qu'inscrits.

M. P.

—

Coqueluche (L, 564). — Voir le *Dictionnaire* d'Hatzfeld, Darmesteter et Thomas.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Je lis, dans le *Dictionnaire de l'Encyclopédie*, sous ce mot, les lignes suivantes :

Coqueluche endémique, en latin, *Circularis morbus*, maladie épidémique et maligne, qui règne, de temps en temps, en Europe, et qui y fait quelquefois de grands ravages.

Cette maladie, qui paraît communément l'automne ou l'hiver, et dont les causes sont aussi inconnues qu'imprévues, est une espèce de fièvre catarrheuse, accompagnée de mal de tête, de faiblesse, d'oppression ou de difficulté de respiration, de toux, de douleur dans l'épine dorsale et autres symptômes plus ou moins graves ou variés, suivant les temps, les lieux et les personnes.

M. de Thou croit que le nom de *coqueluche*, donné à cette maladie, est né en 1510, sous le règne de Louis XII ; mais il se trompe, car Mézeray (1) dit qu'il parut en France, sous Charles IV, en 1414, un étrange rhume, qu'on nomma *coqueluche*, lequel tourmenta toutes sortes de personnes et leur rendit la voix si enrouée, que le barreau et les collèges en furent muets.

Valeriola, dans l'appendice de ses lieux communs, prétend que le nom de *coqueluche* fut donné, par le peuple, à cette maladie, de ce que ceux qui en étaient attaqués portaient une *coqueluche*, ou capuchon de moine, pour se tenir chaudement. Ménage et Monet sont du même avis En effet, *coqueluche* signifie proprement un *capuchon*. Cependant, un médecin français appelé *Le Bon*, a écrit que cette maladie a été appelée *coqueluche*, à cause du remède qu'on y apportait, qui était du loch de codion fait avec la tête de pavot ou tête de *coquelicot*, qui est appelée codion en grec.

On lit encore dans l'ouvrage de Ch. Rozan, intitulé : *Petites ignorances de la conversation*, (Paris, Ducrocq, 8° éd. p. 346) :

Le *coqueluchon* est la *coqueluche* était une sorte de capuchon que tout le monde a porté à une certaine époque, et qui paraît avoir donné son nom à la maladie que nous désignons encore ainsi, car ceux qui en étaient attaqués portaient une *coqueluche*, ou capuchon de moine, pour se tenir chaudement.

A l'époque où la maladie fut générale l'usage de la *coqueluche* se répandit beaucoup (1).

N'est-ce pas le cas de redire : « Grammatici certant... ».

L. DE LEIRIS.

(1) L'autorité de Mézeray ???

(1) « Nous vîmes, en l'an 1557, en plein « été, s'élever par quatre jours entiers, un « rhume qui fut presque commun à tous, par « le moyen duquel le nez distillait sans cesse « comme une fontaine, avec un grand mal « de tête, et une fièvre qui durait aux uns « douze, et aux autres, quinze heures, que « plus, que moins : puis, soudain, sans « œuvre de médecin, on était guérie ; la- « quelle maladie fut depuis, par un nou- « veau terme, appelée par nous *coqueluche*. « Il me souvient, il est vrai, que lorsque « MM. Mangot, de Monselon, Béchet, avo- « cats, et moi, ayant, sous divers person- « nages, à plaider une cause aux généraux « des Aides, concernant le diocèse d'Au- « tun, nous fûmes inopinément surpris de « cette fluxion et toux, de telle façon que, « pour le jour, et deux ensuivants, nous « eûmes surséances d'armes. (ET. Pas- « Quier, *Recherches de la France*) ».

Cette maladie avait déjà régné en 1510, et reparut avec les mêmes symptômes en 1577.

A bicyclette. ou en bicyclette (L, 448). — A mon avis, on dira *en* bicyclette et non *à* bicyclette, c'est plus logique, plus doux, plus acceptable. On n'a pas à s'occuper et on ne s'occupera pas si l'on a deux ou trois roues. A. S.... Y.

—

Outillage gallo-romain (L, 2, 19, 422, 528). — Ma brochure est avec d'autres documents en paquet sur les environs de Paris. S'adresser pour en connaître le titre à M. Husson, ancien maire de Romainville à qui je l'ai indiquée et qui l'a copié à la Bibliothèque nationale

A. S.

—

La chanson de M. de la Palisse (L, 171, 373). — Dans l'édition du Ménagiana de 1729, qui a été donnée par La Monnaie, cette chanson est classée dans le style *niais*, et ne lui est pas attribuée. César Birotteau.

—

La Vogue (L, 563). — *La Vogue* (nouvelle série) a paru mensuellement jusqu'au 15 avril 1901. Elle forme trente fascicules difficiles à trouver actuellement. Ad. v. B.

—

Eglises fortifiées : (T G. 308 ; XXXVIII ; XXIX ; XLI à XLV ; XLIX ; L, 152, 265, 369, 421, 530, 590). — Une des églises fortifiées les plus curieuses de France est certainement celle des saintes Marie de la Mer, dans les Bouches du-Rhône. Elle date du XIIe siècle et contient à l'intérieur un puits qui servait aux défenseurs en cas de siège. G. B.

—

Documents phalliques (L. 172, 309, 423. 528, 598). — On montrait autrefois, sur une pierre de l'Amphithéâtre des Arènes de Nîmes, côté de l'Hôtel du *Cheval-Blanc*, un phallus très visiblement gravé. Y est-il encore ?.... L. de Leiris.

—

L'écharpe de Camille Desmoulins (L, 499, 565). — A L'Exposition de 1900, dans la section rétrospective du vêtement, se voyait une vitrine dans laquelle M. Claretie avait exposé divers sujets, provenant de personnages de la Révolution, et entr'autres, de Camille Desmoulins et de Lucile.

J.-C. Wigg.

Le père du bridge (L, 450). — J'ai entendu dire que malgré son apparence britannique, le mot bridge provenait d'un mot vieil allemand — bretch.

Le bretch était un jeu de cartes qui se jouait en Allemagne au XVIe siècle.

Malheureusement, je ne me rappelle plus la personne qui m'a donné ce renseignement et qui peut-être était fort documentée. Tabac.

—

Anthropophages français (XLIX ; L, 104, 323). — Voici une pièce rare que je retrouve dans ma collection de Mazarinades et qui mérite d'être citée ici :

Le Récit Véritable du funeste accident arrivé dans la Picardie au Village de Mareüil sur Daule entre Soissons et Feime, où deux enfants ont esté trouvés se nourrir des Cadavres ou corps de leur Pere et Mere. — A Paris. Chez Simon le Porteur. M. D C. LII.

En cataloguant cette pièce sous le n° 3031 de sa bibliographie, Moreau écrit : « Je le garantis rare, mais véritable, non ». C'est juger bien légèrement un fait qu'on ne prend pas la peine d'étudier. L'auteur du récit, devançant l'objection, prie le lecteur de se transporter « au faux-bourg Saint-Germain, à la rue des Fossez, entre la porte de Nesle et la porte Dauphine [aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie] à l'enseigne du roi de Pologne où est le logement du colonel allemand qui a descouvert cette horrible accident ». En un mot, il cite ses témoins.

Ce colonel donc estant entré dans une maison ne trouva que deux garçons de sept à huit ans, couchés à terre, si maigres et si défaits qu'ils n'estoient que deux squelettes animées. Il leur demanda : « Que faites-vous icy, mes enfants ? » et ils respondirent qu'ils estoient restez tous seuls malades, et leur ayant demandé de quoi ils se nourrissoient, et où estoient leur Pere et leur Mere, un de ces garçons se leva et mena le colonel à un lieu peu escarté dans le logis et lui monstra deux Cadavres qui estoit le Pere et la Mere de ces enfans, disant qu'ils n'avoient vescu depuis huit jours d'autre nourriture, sinon que quand la faim les pressait, ils coupoient quelques morceaux de ces corps pour assouvir leur faim.

Il faudrait nier toutes les horreurs et les famines qui suivirent l'armée d'Erlach en Champagne pour jurer que cette histoire n'est pas véritable.

Candide.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Une lettre de J. B. d'Ansse de Villeloison. Orléans sous la Révolution. — J'ai trouvé dans la collection d'un mien neveu en passe de devenir un rival redoutable comme ramasseur d'autographes, la lettre suivante qui pourrait bien intéresser les intermédiairistes de l'Orléanais. Elle n'est ni signée, ni datée, mais elle est sûrement de l'helléniste J.B. d'Ansse de Villeloison, mort en 1805. Elle fut écrite vraisemblablement peu de temps après le plus fort de la tourmente révolutionnaire et adressée à un M. de Loane. On va voir qu'elle est remplie de noms propres et je dois avouer qu'ils me sont étrangers. Mais je ne serais pas étonné qu'ils piquassent la curiosité de nos collègues. Je ne puis donc que la leur livrer telle que je l'ai fidèlement copiée, en espérant qu'elle sera éclairée et commentée par eux.

E. Grave.

Comment est-il possible, Monsieur et cher ami, que vous me laissiez ignorer les plus importantes nouvelles d'Orléans ; le mariage de Mlle Michel avec M. Depons auquel elle a donné deux cent mille francs en numéraire, qu'il a préférés à deux milliards en papier, celui de Mlle Bonafau avec M. Darcey de Paris, qu'on dit un homme accompli, l'évasion de l'Emigré M. de Besoncle, qui s'est échappé de la prison des Ursulines en mangeant la galette des rois et en emportant le chapeau et la redingotte d'un de ses compagnons d'infortune, le mandat d'arrêt lancé sur M. Lhuillier, de la rue des Cures pour avoir insulté les Administrateurs en fonction, et leur avoir fait des reproches trop vifs au sujet de sa taxe à l'emprunt forcé ; la perte que Mlle Bonafau avait faite de plus de quarante sacs de bled, qu'elle faisoit venir de sa terre, et qu'on a pillés en passant par Meun, etc., la rixe qui s'est élevée au Département entre Trumeau et Boucher, Molandon et Simon auquel Trumeau reprochait de soulager la ville d'Orléans pour écraser celle du district sous le poids de l'emprunt forcé, les craintes qu'on a que Mersan n'éprouve le sort de Job Aymé ; *turpius ejicitur quàm non admittitur hospes*, etc., etc., etc., puis que vous êtes décidé à ne me marquer aucunes nouvelles, je vois bien qu'il faut que je les aille chercher moi-même.

Aussi bien je brûle d'impatience de vous embrasser, de présenter mon respect à Mme de Loane, Mme Schmedlin, Mlle Rosette, Madame Girard, d'être plus à portée d'être instruit, tous les jours, de la santé de Madame le Brun à laquelle je vous prie de faire agréer mes très humbles hommages. Je [brûle et] me meurs d'envie de vous entendre politiquer et plaindre le Baron des Grilles. Que j'aurai de plaisir à vous revoir, cher ami, à jouer avec ce pauvre Lubin, mon disciple ? Les livres que j'avois emportés avec moi, et qui mont occupé toute la journée à pithiviers, selon mon usage constant, touchent à leur fin.

En attendant mon retour, je profite de l'occasion favorable que m'offre M. le Chevalier de Bouville, frère de M. le comte de Rocheplate, pour me rappeller à votre souvenir, vous prier de me donner le plutot possible de vos nouvelles, de me marquer quel est ce M. Darcy, quel est son âge, son état-s'il compte rester à Paris après la révolution et nous enlever M. et Mlle Bonafau, si M. de Luillier est en prison, quelles sont les suites de l'évasion de M. de Besoncle, si M. Depons, nouvel époux de Mlle Michel, est le fils de l'Intendant ; si vous voyez Jean Buisson, s'il a des nouvelles de Mme de Castellane, si la citoyenne Rosette à des nouvelles de son frère, mais de grâces répondez moi sans allégorie, et sans figure ; proportionnez vous à la faiblesse de mon esprit et daignez vous mettre à ma portée. Je n'aurais pas pu comprendre l'histoire des voleurs qui avoient voulu attaquer la maison de la femme d'un inviolable si on ne me l'avoit pas apprise d'autre part, en termes clairs et intelligibles.

Ma sœur, Mlle de Laumoi et Pauline vous font mille complimens, la première et la dernière me prient de les rappeller au souvenir de Mme de Louane, sans oublier notre ami commun Lubin. Je partage bien sincèrement le chagrin du baron des Grilles.

J'aurais cru que l'emprunt forcé auroit du moins servi à nous délivrer des assignats. Mais pourquoi en créer pour quarante milliards, je n'y comprends rien, et je m'y perds, *Danses sum non Œdipus*. Mes respects, je vous prie, et complimens à M. et Mme Boilève, et à Mme de Velard, l'infortunée ! Qui la consolera elle ? Quelle est la cause de la rupture de Codorlamor (?), ou en est cette affaire ? Je vous prie de vouloir bien me faire la plus prompte réponse, et de la remettre à Mlle de Givet qui voudra bien agréer l'hommage de mon respect, et avoir la bonté de me faire passer votre lettre. Vale et me ama.

à Pithiviers ce mardi soir.

Un livre et une héroïne retrouvés. — René d'Argenson écrivait à M. de Pontchartrain, le 30 avril 1702 :

La femme du nommé Auroy, libraire, m'a dit qu'elle avoit pris la liberté de vous faire ses plaintes contre un auteur insolent qui se fait nommer le chevalier de Mailly et ses plaintes sont très bien fondées.

Elle l'avoit chargé de composer un petit ouvrage en forme de nouvelle historique, sous le titre : « *La Fille capitaine* », et elle lui avoit confié les mémoires *de cette personne si connue dans Paris par le cordon bleu qu'elle porte en écharpe et par l'habit extraordinaire dont elle est vêtue.* Elle prétend même que madame la duchesse de Bourgogne l'avoit chargée de ce soin ; mais le chevalier de Mailly, au lieu de se borner à une narration simple et modeste, y a mêlé plusieurs histoires que la pudeur la moins scrupuleuse ne pourroit souffrir : la mort du chevalier de la Bazinière, surpris avec une femme qu'il aimoit et tué d'une manière qui représente trop la peine du talion, aussi bien que l'enlèvement de la religieuse qui en déterra une autre, mit le feu à sa cellule et courut le monde pendant plusieurs années. Ces aventures sont même décrites dans des termes si indécents qu'on ne peut s'empêcher d'en concevoir une juste horreur, et la nommée Auroy qui lui avoit donné cinquante écus pour cet ouvrage, n'a pu obtenir qu'il en retranchât ces ordures, ni tirer de lui d'autre réponse que des blasphèmes et des injures.

Bibl. nat. Mss. f. fr. 8. 123. fol. 230. — Pierre Clément. La Police sous *Louis XIV.* 1866. p. 456. — Larchey. *Notes de René d'Argenson.* 1866. p. 71,

A la suite de cet esclandre, le chevalier de Mailly fut relégué hors Paris et se retira à Rouen où il vécut jusqu'en 1711. A cette date, ayant pris sur lui de revenir sans permission après neuf années d'exil, il fut conduit pour un mois au Châtelet. Le 15 septembre 1711, René d'Argenson adressait un nouveau rapport à M. de Pontchartrain, rapport où il recopiait ou à peu près l'exposé des circonstances qui avaient motivé le premier :

Je prendray la liberté de vous faire ressouvenir qu'il fust accusé par la femme d'un libraire, d'avoir composé un petit ouvrage en forme de nouvelle historique, sous le titre de : « *La Fille capitaine* », en abusant des mémoires qu'elle luy avoit confiez pour faire seullement un tissu des avantures de cette femme extraordinaire qui estoit si connue dans Paris par le cordon bleu qu'elle portoit en écharpe et par l'habit *hétéroclite* dont elle estoit vestue.

René d'Argenson. *Rapports inédits;* publiés par Paul Cottin. Paris, 1891. p. 277.

Qui était cette femme ?

Qu'était devenu le manuscrit de ses aventures ?

Ces deux mystères avaient souvent intrigué les curieux depuis la première publication, il y a une quarantaine d'années. J'ai eu le plaisir d'en trouver le mot depuis assez longtemps déjà, mais je m'étais borné à communiquer la solution au savant éditeur de René d'Argenson, M. Paul Cottin, en souhaitant qu'il voulût bien lui faire l'honneur de la noter un jour dans l'édition *complète* des Rapports que nous aimerions à réclamer de lui.

Si je me décide aujourd'hui à écrire tout un article sur cette question dont l'intérêt est simplement anecdotique, c'est qu'on vient d'émettre une hypothèse assez imprévue et qui risquerait d'égarer un lecteur inattentif. Un historien récent, constatant d'abord que l'ouvrage de Mailly demeure « introuvable », suppose que son héroïne « est peut-être la Maupin ». (1)

Eh bien non, ce n'est pas la Maupin. Si, en 1904, une célèbre actrice n'obtient pas le ruban rouge, à plus forte raison, en 1702, Mlle Maupin ne pouvait recevoir le cordon bleu. L'ordre de Saint-Louis n'a pas été créé pour les chanteuses, mais pour les officiers, et la seule femme qui le portât était justement capitaine au régiment de Turbilly. Elle se nommait Geneviève Premoy, et elle était dragonne.

C'est elle qui, âgée de quarante ans, couverte de blessures, combattant depuis l'âge de seize ans dans les armées du Roi, et sentant peut-être que sa carrière militaire approchait de sa fin, venait d'écrire ses Mémoires.

La Duchesse de Bourgogne, sa protectrice, avait fait remettre le manuscrit à madame Amable Auroy, libraire, quai des Augustins, près du pont Saint-Michel. et Mme Auroy, voulant donner un tour plus littéraire à cette œuvre d'une plume inexperte, avait remis cinquante écus à M. de Mailly pour lui refaire cela.

Ce que M. de Mailly lui donna en échange, était, paraît-il, tellement libertin

(1) Letainturier Fradin. — *La Maupin.* 1904. p. 41.

que la pauvre libraire n'osa pas, d'abord, le faire imprimer ; mais on se tromperait fort si l'on imaginait qu'après avoir fait bannir le mauvais plaisant elle a passé les cinquante écus aux profits et pertes et jeté le manuscrit au feu.

Pressée, tout au contraire, de le faire imprimer, elle le ratura, semble-t-il, de sa main, biffa quelques scènes, atténua quelques passages, (1) sema çà et là dans le récit certaines protestations de bienséance qui produisent l'effet le plus comique aux endroits où elles s'expriment ; — pour surcroît de précautions elle changea le titre du livre dénoncé par elle-même et le porta sans mot dire chez Monseigneur le Chancelier, aux fins d'approbation.

Sa dispute avec Mailly s'était passée au mois d'avril. Dès le 23 août, le manuscrit revenait à la librairie avec cette note :

J'ai lû par ordre de Monseigneur le chancelier le manuscrit intitulé *Histoire de la Dragone* et je croi qu'on en peut souffrir l'impression.

Le 23 août 1702 PAVILLON.

On remarquera l'extrême réserve de la formule : « Je croi qu'on en peut souffrir l'impression » Le censeur, le poëte Etienne Pavillon, auteur de *la Métamorphose du Cu d'Iris en Astre*, n'était cependant pas sévère, si l'on en juge du moins par ses propres œuvres, mais malgré l'expurgation sommaire dont *la Fille capitaine* avait été l'objet, l'*Histoire de la Dragone* restait fort inconvenante. — C'est, en 614 pages, le récit des amours de Geneviève Premoy avec toutes les jeunes filles qu'elle rencontre dans sa vie aventureuse et qui la prennent pour un bel officier. Commencée par des œillades et par des billets, chaque intrigue s'achève invariablement *dans un lit*, et c'est là que la bonne libraire s'imagine avoir tout sauvé lorsqu'elle remplace une page licencieuse par deux lignes de « bienséances ».

Après les formalités du privilège (1er octobre) et de l'enregistrement (13 octobre), le livre s'imprima et parut enfin le 15 janvier 1703, sous le titre suivant :

« *Histoire de la Dragone, contenant les Actions Militaires et les Avantures de Geneviève Prémoy, sous le nom du chevalier Baltazar.* — Dédie au Roi. — A Paris, chez Amable Auroy, à l'entrée du quai des Augustins, du côté du Pont St-Michel, au grand Saint-Jérôme. — MDCCIII. »

On a lu plus haut en quels termes René d'Argenson parlait de « cette femme extraordinaire si connue dans Paris par le cordon bleu qu'elle portait en écharpe et par l'habit hétéroclite dont elle estoit vestue ». Voici comment l'*Histoire de la Dragone* décrit le costume de son héroïne :

Depuis qu'elle a été reconnuë pour femme, le Roi lui aïant ordonné de prendre une jupe elle la porte à la Cour et dans Paris : elle est souvent d'écarlate, galonnée d'or, mais tout le reste de son habillement est celui d'un officier de distinction ; elle a avec cet habit une perruque à l'espagnole, tantôt brune, tantôt blonde, un chapeau bordé et orné d'un plumet blanc, quelquefois d'autre couleur, un juste au corps d'écarlate magnifiquement galonné d'or et qui n'est pas toujours de la même couleur mais ce qui l'orne et le distingue beaucoup plus que toutes les riches parures qu'elle pourroit avoir, c'est l'Ordre de Chevalier de St-Louis qu'elle a le privilège de porter en écharpe...

Cet officier qui portait une jupe avec son habit militaire, devait en effet produire une certaine sensation dans les rues de Paris.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter son histoire. D'ailleurs l'*Intermédiaire* s'est occupé déjà de Geneviève Prémoy. Un de nos collaborateurs a même retrouvé sur les registres de Saint-Sulpice, son acte mortuaire. (VI.457.) Cette pièce est précieuse en ce qu'elle authentifie à la fois le personnage, l'adresse, le grade et la décoration. Sans elle on pourrait se demander si l'*Histoire de la Dragone* n'est pas un simple roman. J'ai écrit au département des archives du ministère de la guerre pour obtenir les états de service de cette femme capitaine et on a bien voulu me répondre qu'il n'en restait pas de traces.

PIERRE LOUYS.

(1) Un exemple au hasard. Geneviève, habillée en homme, défait une partie de ses vêtements afin de montrer à une femme « les marques évidentes de son sexe ». Mme Amable Auroy imprime la phrase avec quelque hésitation, mais elle ajoute en note : « Son sein ».

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

L^e Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Novembre 1904.

40e Année — N° 1057

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

665 — 666

Questions

Le boulet qui tua Turenne.

Monsieur,

On a beaucoup parlé ces temps-ci de Turenne, de sa famille et de son monument qui se trouve à Salzbach, dans le grand duché de Bade, et selon certains auteurs, serait territoire français.

J'ai visité maintes fois ce monument et le petit musée y attenant. Dans ce musée on montre le boulet qui tua Turenne.

Mais on montre ce même boulet aux Invalides. Alors je vous demande lequel est le vrai ?

Salutations très distinguées.

Masson-Forestier.

Voir T. G. 897.

La Némésis ouvrière. — Quelque *vieux marseillais* pourrait-il donner des renseignements biographiques sur François Mazuy, auteur de satires politiques publiées à Marseille (1849. Imprimerie Nationale, quai du Canal, 1 vol. in-8°) ?

Ego.

Lettres inédites ou peu connues de Berlioz. — « Connait-on, en France et à l'étranger, des lettres inédites du compositeur *Hector Berlioz* ou adressées à lui ? Quels en sont les possesseurs actuels ? Pourrait-on indiquer, en dehors des volumes de correspondance publiés, et des lettres publiées par le *Ménestrel*, le *Temps* et le *Guide musical*, depuis une trentaine d'années, des lettres de Berlioz imprimées dans des journaux ou revues ? Connait-on des souvenirs sur Berlioz publiés dans les mêmes conditions ? »

Prod'homme.

Paule et Madelaine de Lyonne. — En dehors des chansons et des pamphlets contemporains sur Paule Payen, femme de Hugues de Lyonne, et sur sa fille Madelaine, marquise de Cœuvres, existe-t-il une sérieuse étude historique à leur sujet ?

Les documents originaux ne manquent pas. Les a-t-on consultés et publiés ?

S.

Antoine, artiste dramatique. — Je possède, manuscrit, un poème intitulé : *Le Combat des Trente*. Poème en trente vers et en trois chants, signé : *Antoine, artiste dramatique*. Le papier et l'écriture datent, je crois, d'une cinquantaine d'années. Quelqu'un pourrait-il me dire quel fut cet Antoine, qui faisait des vers dans le goût de ceux ci :

Les Anglais sont vaillans, les Bretons tiennent tête,
Et l'un d'eux, un hercule, armé d'une hachette,
En sept coups, de sept corps, fait quatorze morceaux.

J. B.

Famille Caillot de Pommares. — Je serais reconnaissant à celui de nos collègues qui pourrait me donner des renseignements généalogiques sur une famille Caillot de Pommares, originaire de Rouen, et me faire savoir si elle n'est pas éteinte.

X.

Statue de Henri IV, sur le Pont Neuf. — A la fin de l'article du *Grand Dictionnaire* de Larousse (t. IX, p. 187, col. 3), consacré à la statue d'Henri IV sur le Pont Neuf, on lit :

Détail piquant et peu connu : un des pieds du cheval renferme une petite statuette de Napoléon Ier, protestation de l'artiste contre l'œuvre qu'il érigeait.

Monsieur le baron Lemot, et Clisson, petit-fils du statuaire, possède un dossier de documents concernant l'érection de cette statue. Il y est dit que dans le sabot antérieur droit du cheval, qui ne repose pas sur le socle, son grand-père fit placer en présence de plusieurs personnes, sept médailles en or, mais il n'est pas fait mention de la statuette de Napoléon Ier.

Faut-il cependant ajouter foi à l'affirmation de l'auteur de l'article du *Grand Dictionnaire* ? Dr MIGNEN.

—

Compositeurs à retrouver *(Suite)* (XLIX ; L, 10, 62, 562).

41 Astianatte, Florence, à la villa de Pratolino, 1701.

42 Athalia, Madrid, Théâtre Canos del Peral, carême 1800.

43 Attalia. Ferrare, 1704.

44 A un vencido vence Amor, o El Prometeo, opéra espagnol Vienne, Palais Impérial, 1669.

45 Auridalba, Piazzola, près Padoue, Théatre delle Vergini, 1686.

46 Avvenimenti di Cileno, Rovigo, Théâtre Venezza, carn. 1740.

51 la Bella addormentata nel bosco, Rome, Palais de Monte Giordano ; 17 avril 1893.

52 Betulia Liberata. Lisbonne, Théâtre Rua dos Condes, carême 1773.

53 Birba. Venise, Th. St-Samuël, 1735.

54 Bleso e Lesba, intermezzi, Venise, Th. St-Ange, 1705.

55 la Bottega da Café. Venise, Th. St-Samuël automne 1736.

56 Do Venise, carn. 1744.

56 la Bradamante. Venise, Th. St-Ange 1747.

58 der Brave Mann. Vienne, Théâtre Leopoldstadt, 1806.

—

Famille de Goes. — Pourrait-on me donner des renseignements sur la famille de Goes, d'origine belge, établie vraisemblablement en Autriche vers 1675 ? Jean-François Goes, prince-évêque de Guerck, chef de l'ambassade impériale au Congrès de Nimègue en 1676, aurait eu un frère, créé baron de Goes. Quels sont ses prénoms, quelle année reçut-il le titre de baron, cette famille a-t-elle laissé descendance et quelles sont ses armoiries ?

L. W.

—

Edme le Bascle, marquis d'Argenteuil. — On désirerait savoir à quelle branche des le Bascle appartenait ce personnage, de qui il était fils, s'il se maria et quand il mourut.

Edme le Bascle, marquis d'Argenteuil, fut reçu, en 1769, aux Etats de Bourgogne, et fut élu de la Chambre de la noblesse pour la triennalité de 1778 à 1781. Il fut ensuite à l'armée de Condé.

T.

—

Lorenzo Doria. — J'ai trouvé le nom Lorenzo Doria écrit à la main, d'une écriture du seizième siècle, sur une gravure anonyme de l'Ecole de Fontainebleau. Quelqu'un pourrait-il me donner des renseignements sur cet amateur ou sur cet artiste ? F. H.

—

Dr Trésal : Géographie poétique de la France. — Dans l'*Eloge* du docteur Alexandre Trésal, et dans la préface à ses *Œuvres* (Moutiers, Ducloz, 1883, in-16, 392 pages, CV ff. liminaires), il est question à deux reprises de pages en prose ou en vers jetées çà et là, ou restées en portefeuille, et expressément, f. LXX, d'une *Géographie poétique de la France* bien connue des familiers de l'auteur. Le *Figaro* de 1886 en a accueilli quelques vers que je citais de mémoire et qui, depuis, ont eu les honneurs de l'illustration. Les amis du docteur Trésal sont nombreux, et vivant le souvenir qu'il a laissé en Savoie : touristes, baigneurs, compatriotes, et dans un cercle plus restreint, intimes, parents, confrères retrouveront peut-être une indication ou une note sur les manuscrits du Dr *Solanum* : je serais très reconnaissant d'en avoir communication à l'*Intermédiaire*.

JACQUES SAINTIX.

Lieutenant-général d'Auvray. — Dans le *Moniteur universel* du 7 février 1818, il est parlé du lieutenant-général d'Auvray, de l'armée russe, qui négocia le traité entre la Prusse et la Russie pour la démarcation des frontières du royaume de Pologne en 1818. Il fut, à cette occasion, décoré de l'ordre de Saint-Alexandre Newski (en diamant).

Je serais heureux d'avoir des renseignements sur ce lieutenant-général, sur ses origines et celles de sa famille.

RAMUNTCHO.

—

Panonceau révolutionnaire. — Ayant découvert une sorte d'enseigne ou panonceau de la Révolution portant sur fond blanc le bonnet phrygien, le faisceau de licteur et l'inscription : la Liberté ou la Mort, le tout assez effacé, je serais curieux d'être renseigné sur l'usage de cette curieuse peinture sur bois.

N'était-ce pas placé à la porte des sections ? Nulle part je ne rencontre cette particularité. H. P.

—

Famille Hémart de la Charmoye. — Cette famille comprend : Hémart, membre du Conseil des Cinq-Cents et beau-père de C. L. Féry d'Esclands, père du nouveau duc romain. — Le baron Hémart (Pierre-Charles) capitaine des dragons de l'Impératrice. — Hémart (Pierre-Elie), baron de la Charmoye (1827-1871), fils unique du précédent, propriétaire du château de Louvois.

On désirerait avoir des renseignements sur l'origine de la famille Hémart et du titre de la Charmoye, et quelques détails biographiques sur le député Hémart, le premier cité des trois noms qui précèdent. Une de ses filles aurait épousé M. de Lacoste, consul de France et ami de Béranger. Que sait-on sur M. de Lacoste ? A quelle famille appartient il ? S.

—

Le graveur Huquier et les Jésuites. — Dans toutes les biographies du graveur Gabriel Huquier, il est dit qu'il fut, à une certaine époque, accusé d'avoir publié une estampe satirique contre les Jésuites.

Une descente de police eut lieu chez lui et ne donna aucun résultat; néanmoins il crut plus prudent de quitter la France et alla s'établir en Angleterre. Ceci devait se passer, je pense, vers le milieu du XVIIIe siècle. Il ne revint dans sa patrie que lorsque les Jésuites eux-mêmes en furent expulsés. Si quelqu'un pouvait me donner des détails sur ce fait, sa date exacte, la description de l'estampe, ou toute autre chose s'y rattachant, on me rendrait grand service.

Inutile de dire que j'ai consulté tous les ouvrages spéciaux sur les graveurs du XVIIIe siècle et que c'est en dehors de ceux-ci que je désire trouver des documents ou la marche à suivre pour me les procurer.

J. V. P.

—

Le peintre et dessinateur Laguiche (Claude). — Quel est le nom véritable de cet artiste qui s'appelait Claude X..., dit *Laguiche*, et qui vivait de 1820 à 1850, époque à laquelle il a fait les illustrations d'une *Iconographie grecque et romaine* ? Il devait être originaire du département de Saône-et-Loire.

BIBL. MAC.

—

Antoine de Marc, seigneur de la Calmette. — Antoine de Marc, seigneur de la Calmette, qui épousa Judith de Sigilory — avant 1649, car leur fille, Françoise, femme de Laurent Bosc, conseiller du Roi et Controleur Général des Rentes en la Généralité de Montpellier, mourut en effet, à 25 ans 8 mois, le 30 août 1674 — n'est-il pas le même personnage que Antoine de Marc, seigneur de la Calmette, marié le 22 mars 1653, à Jeanne Ricard ? Cela en a bien l'air, mais j'aimerais à avoir une certitude, n'ayant rien trouvé dans les actes de l'état civil des Protestants conservés aux archives de la ville de Montpellier qui offrent, malheureusement, à ces époques, des solutions de continuité ; au reste, il est possible, d'ailleurs, que les deux mariages d'Antoine de Marc aient eu lieu dans le diocèse de Nîmes où la terre de la Calmette était située.

XVI B.

—

Gaspard Momertz, officier — date de sa mort. — *Famille Momertz*. Un ancien officier de cette famille, Joseph-Gaspard, né à Liège en 1788, était marié à dame Désirée-Catherine Mairesse, née à Cambrai en 1792 ; elle est décédée à Liège en 1835, veuve du sus-nommé. Un

bienveillant lecteur pourrait-il me renseigner sur la date du décès de l'ancien officier ? Colonel VILBRENNINCH.

—

Famille de Sigilory. — Pourrait-on me donner ses armes et m'indiquer où il est possible d'en avoir une généalogie ? Cette famille était, sans doute, languedocienne : je retrouve aux archives municipales de Montpellier — état civil des Protestants — dans le *Livre des publications des annonces de mariage de 1663 à 1668* — une promesse d'union entre Laurent Bosc, conseiller du Roi et contrôleur Général des Rentes en la généralité de Montpellier, et damoiselle Françoise de Marc de la Calmette — fille de noble Antoine de Marc, seigneur de la Calmette, et de feu dame *Judith de Sigilory*, mariés, habitant Montpellier. XVI B.

—

Antoine de Vermeil. — Je signale ce nom à l'auteur de la brochure intitulée : *Antoine Vermeil. Notes biographiques et Souvenirs de famille, par son fils Frank* (Lyon, imprimerie Schneider frères, R. Schneider, quai de l'hôpital 9, 1899.) — C'est peut-être un ancêtre qui a échappé aux recherches de ce fils pieux et, dans tous les cas, c'est un homonyme qui a joué un rôle considérable, et paraît appartenir, comme l'illustre pasteur, d'origine nîmoise, qui fait le sujet de la susdite brochure, à l'histoire du Protestantisme français. — Les Biographies Michaud, Didot, le *Dictionnaire* de Larousse, la *Grande Encyclopédie* récente, mentionnent en effet un Antoine de Vermeil — et se répètent à son sujet — comme ayant pris part, probablement en qualité de défenseur et, par conséquent, de calviniste, au siège de Montpellier, en 1622. Il passa là, à la suite d'autres aventures extraordinaires, qui prouveraient qu'il n'était pas bien en Cour de France, au service du Nègus d'Ethiopie, dont il devint le grand favori et même le généralissime. Je renvoie aux Biographies susnommées, où je puise toute mon érudition. A Montpellier, on n'a gardé aucun souvenir de cet Antoine de Vermeil, dont le pasteur du XIXe siècle, né de parents nîmois, Antoine Vermeil, a porté le nom et le prénom sans particule. — Il paraîtrait même qu'il fut poète, car M. Paul Olivier le cite, avec *Stances sur le gris* à l'appui, dans son curieux livre : *Cent poètes lyriques, précieux ou burlesques du* XVIIe *siècle, avec, en guise de préface, un Poème de Jean Richepin* (Paris G. Havard fils, éditeur, 27, rue de Richelieu, 1898). — Cet *Antoine de Vermeil* est une énigme à déchiffrer.

JULES TROUBAT.

—

Bérain et le baldaquin. — Le décorateur Bérain, qui a donné son nom à un dessin spécial, et qui a signé plusieurs cartons des tapisseries du garde-meuble, paraît ignoré de la plupart des Dictionnaires.

Quand est-il né ?

Quand est-il mort ?

Quelle époque est plus spécialement caractérisée par l'emploi de son décor baldaquin ? Quel ouvrage parle de lui ?

—

Armoiries à expliquer. — *De... à l'aigle de... Parti de... à la bande de .. accompagnée de deux lévriers (?) ; au chef chargé de trois besants.*

Chapeau d'évêque. Ecusson XVIIIe siècle.

C'est un grand cachet frappé en noir sur le feuillet de garde d'un exemplaire du « Dialogue des Damoiselles. Lyon 1583. » L'empreinte est mal venue et je regrette de ne pouvoir la décrire avec plus de précision. ***

—

Armes à indiquer. — Prière de dire quelles étaient les armes des familles de Boucher, le Tenneur, de Rogres de Lusignan, le Veneur, Barjot de Roncée, alliances des le Bascle d'Argenteuil. T.

—

Evêchés, abbayes, etc... (Armoiries des). — Pourquoi peu d'évêchés de France ont-ils des armoiries ? Est-ce que cela vient de ce qu'au Concordat leurs circonscriptions furent modifiées ? Quelles sont les armes de l'archevêché de Besançon ? Existe-t-il un livre donnant les armoiries des évêchés, abbayes, communautés, chapitres de France ?

ST-SAUD.

—

Histoire de la Restauration. — Quel est l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons* — par un *homme d'Etat* — publié à Paris 1831-33, chez Dufey et Vézard? PIERRE MELLER.

Histoire du Tribunal révolutionnaire, par Charles Monselet. — M. Georges Vicaire (*Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle*, tome V, colonne 1031) indique l'ouvrage suivant : *Histoire du tribunal révolutionnaire*, par Charles Monselet. 1re partie. — Paris, D. Giraud et J. Dagneau, libraires-éditeurs, 7, rue Vivienne, au premier, 7, Maison du Coq d'Or (Impr. G. Gratiot) 1852, in-18. Puis il ajoute : « Edition originale. Publié à 2 fr. Je n'ai pu voir de cette édition que le titre et la couverture. C'est tout ce qu'en possède la Bibliothèque nationale. M. André Monselet dit que le texte s'arrête court à la page 252 ». Or, j'ai sous les yeux l'édition décrite ci-dessus, mais mon exemplaire contient 323 pages (et non 252), de même que l'ouvrage indiqué à l'article suivant par M. G. Vicaire comme la première édition complète, sous le titre de : *Histoire anecdotique du Tribunal révolutionnaire*, avec la date de 1853. chez les mêmes éditeurs, mais de l'impr. centrale de Napoléon Chaix et Cie.

Je crois donc posséder l'édition originale, mais complète, avec 323 pages. Qu'en pense l'*Intermédiaire ?* J. Lt.

—

Livre des poinçons. — Il existe un livre anglais intitulé « Old french plate », donnant, dans un format réduit et bon marché, les poinçons et l'historique de l'orfèvrerie française. Ne connaît-on pas un livre français répondant au même but ?

L. C.

—

Vers à retrouver : « C'est en vain que d'eux tous... »

C'est en vain que d'eux tous le sang m'a fait [descendre
Si j'écris leur histoire, ils descendront de moi.

Je remercie d'avance l'intermédiairiste qui me dira de qui sont ces vers... cornéliens et de quel ouvrage ils sont tirés.

Martin E.

—

Raid, randonnée. — Les « sportifs », depuis quelque temps, nous font souvent revenir, devant les yeux, ces deux mots, à propos de courses longues et périlleuses. *Raid* doit être un mot anglais, bien qu'on ne le trouve pas dans Nugent. *Randonnée* est un terme de vènerie qui ne s'appliquait jadis qu'à la bête poursuivie et qu'on aura étendu aux chasseurs. Ces deux mots sont-ils synonymes ? ne doivent-ils s'entendre que d'une course à cheval ou d'autres moyens de locomotion ? Enfin, quelle est la signification exacte de chacun d'eux ?

César Birotteau.

—

Mots étrangers entrés dans la langue française avec un sens péjoratif. — Je n'ai pas les tables sous la main et ne me souviens pas exactement si la question n'a pas été déjà posée, mais il me semblerait intéressant d'établir ici un petit glossaire de tous les mots étrangers entrés dans la langue française avec un sens de dénigrement. Ces acquisitions sont anciennes, car aujourd'hui, le snobisme aidant, on ne francise pas les mots étrangers, on les introduit tels quels dans la langue en bavant d'admiration. On objectera peut-être que nos pères en ont fait autant. Mais nos pères étaient moins « daims », si j'ose m'exprimer ainsi, ils empruntaient bien les mots anglais qui leur convènaient et dont ils avaient besoin, mais ils ne se donnaient pas le ridicule de les prononcer à l'anglaise : ils disaient le clUb des Jacobins et non le « cLEUb ».

Mon brave ami Eugène Spuller, qui n'aimait pas beaucoup qu'on détériorât la bonne vieille langue française, répétait volontiers : « Le jour où on a appelé l'auteur du *Barbier*, Rossini et non M. Rossin, comme on disait autrefois ; M. de Particelle pour Particelli d'Emery ; et M. de Broglie pour Broglio, l'influence française a été bien malade ».

Mais revenons à notre glossaire. En voici l'amorce, parmi les mots les plus usuels qui me reviennent à la mémoire :

Ross (allemand) cheval dans le sens poétique de « coursier », devenu « *rosse* » mauvais cheval.

Land (all.) terre au sens noble, sol sacré de la patrie, devenu *lande*, terre stérile.

Herr (all.) seigneur, en français pauvre *bère*, misérable.

Zapata (espagnol) chaussure, devenu *savate*, mauvais soulier.

Hablar (esp.) parler, en français *bableur*, menteur.

On pourrait continuer indéfiniment cette liste. M. P.

Compère babillard. — Dans un acte de baptême inscrit dans les registres de l'église Saint-Seurin, de Bordeaux, le 10 juillet 1717, je vois figurer parmi les présents : André Lislefermé « compère babillard ». Que signifiait cette expression ? PIERRE MELLER.

—

Herboristes. — L'herboriste n'est pas le pharmacien : comme son nom l'indique, il vend plus spécialement les plantes médicinales et les *herbes*. Je voudrais savoir :

1° depuis quand existent les boutiques d'herboristes ? 2° Si l'apothicaire d'autrefois est devenu l'herboriste d'aujourd'hui ou s'il est simplement le pharmacien ? 3° s'il y a des herboristes qui appliquent eux-mêmes, dans leur échoppe, les remèdes qu'ils débitent, ou s'ils se contentent de les vendre ? G.

—

Le Salon des refusés en 1864. — Dans les articles qui ont paru sur le peintre Fantin-Latour, j'ai lu que cet artiste, refusé au Salon officiel, avait dû exposer ses œuvres au *Salon des refusés*. Je demande :

1° Quels artistes ont pris part au *Salon des refusés* et combien d'années ce salon se continua ;

2° Quels sont les membres du jury du Salon officiel qui ont écarté vers 1863-1864 les artistes qui émigrèrent au *Salon des refusés*.

Je ne trouve ce renseignement nulle part et je m'en remets à l'obligeance et au savoir de l'*Intermédiaire*. G.

—

Carte de visite cornée. — D'où vient l'usage de corner une carte de visite laissée en l'absence d'une personne ? Que signifie cette coutume ? G. B.

—

Les membres de l'Académie des Beaux-Arts. — Sous ce titre, M. Albert Soubies a fait paraître, chez Marpon-Flammarion, un intéressant ouvrage. Malheureusement, je n'y ai pas trouvé un renseignement dont je viens demander à l'*Intermédiaire* de vouloir bien m'indiquer la source.

1° Je voudrais savoir où je pourrais trouver un tableau *complet* des membres de l'Académie des Beaux-Arts, de 1795 à 1905. *La Grande Encyclopédie* Ladmirault n'a fait que reproduire le tableau du *Dictionnaire* Larousse qui est très incomplet, puisque d'une part il s'arrête à 1889 et que d'autre part il omet tels académiciens de la création de l'Institut, par exemple : Pajou (1795), Julien (1795), Chaudet (1805), Moitte (1795), Vien (1795), David (1795), Dumarest (1800), Boullée (1795), Antoine (1799), De Wailly (1795), Chalgrin (1799), Raymond (1795), Grétry (1795), Monvel (1795), etc., etc..., j'ignore pourquoi, d'ailleurs.

2° Je voudrais aussi connaître le résultat des scrutins pour les élections des académiciens et j'aurais souhaité que M. Albert Soubies, dans son livre, fît suivre chaque notice du détail du scrutin qui eut lieu pour l'académicien élu. Par exemple, je veux savoir si Ingres, si Delacroix, si Delaroche, si Pradier, si Gounod, si Félicien David ont été élus facilement ou s'il y eut bataille à leur sujet. Où me renseigner ? Je ne puis consulter les journaux du temps. Il y a environ 230 membres titulaires, 60 membres libres, autant d'étrangers. Ce serait un peu long...

P. A.

—

Armoiries à déterminer — Sur un cachet en argent venant du Languedoc se trouvent les armoiries suivantes :

De... au chevron,.. surmonté d'une étoile accostée en chef de deux croisettes et en pointe d'un croissant.

Casque de chevalier.

Sur un autre en fer, même provenance sont celles-ci :

De... à la bande... chargée de trois hermines et accompagnées de deux larmes, une en chef, l'autre en pointe. Couronne de baron.

A quelles familles pouvaient-ils appartenir ? B. DE C.

—

L'œil de verre de Paul Delmet. — Le lendemain de la mort de Paul Delmet, l'*Echo de Paris* a publié une anecdote sur le charmant musicien, où celui-ci s'excuse vis-à-vis d'une personne, alléguant qu'il a un œil de verre. Le fait était-il exact ? G. B.

Réponses

—

Napoléon Bonaparte appelé Nicolas (L, 163, 234, 293, 567). — On peut lire dans Las Case et aussi, il me semble, dans Gourgaud, l'explication que Napoléon donnait lui-même de ce surnom. Il raconte, à Sainte-Hélène, qu'à l'époque du traité de Tolentino, il fut reçu à Florence par un chanoine, Nicolas Buonaparte, vieil homme de nature assez paperassière, qui descendit un matin au jeune général de l'armée d'Italie, quantité de vieux parchemins, tendant à prouver non seulement la noblesse des Buonaparte, mais les liens directs qui unissaient la branche de Corse à celle de Sarzanne. Napoléon ajoutait que ce vieillard étant mort quelques années plus tard, on trouva chez lui un testament instituant l'empereur son héritier. Le bruit se répandit alors de la parenté de Napoléon avec ce Nicolas Buonaparte, et, comme à cette époque quantité de distingués généalogistes cherchaient une antique et illustre origine au nouveau César, le nom du vieux chanoine de Florence fut mis sur le même plan que celui de Jacopo Buonaparte, l'historien du Sac de Rome par le connétable de Bourbon, un des ancêtres célèbres qu'avait préconisés l'oncle à héritage. De là le nom de Nicolas dont profitent les libellistes.

M. R.

—

Le Courrier de Lyon (XLIX, 502, 635, 734 ; L, 568). — Je suis d'accord avec le collaborateur A. S. E., le frère Léotade n'était pas l'assassin de Cécile Combette, et je tiens son innocence pour aussi évidente, ou peu s'en faut, que celle de Calas ; je ne puis dire plus. Mais si je ne me trompe, les choses ne se passèrent pas tout à fait comme il est dit.

Dès que l'on eut retrouvé le corps de la jeune victime, il y eut un déchaînement général, dans Toulouse, « un frère seul pouvait avoir fait le coup ». Ce fut une clameur de haro, un de ces emballements féroces contre lesquels sont impuissantes la raison et la justice. Journaux, magistrats suivirent à l'envi ; on joua du « perinde ac cadaver », on parla de cette « chasteté condensée » seule cause du crime ; on incrimina comme des complots de mensonge et de parjure les mesures légitimes de défense prises par l'Institut visé avec la dernière violence par dessus la personne d'un de ses membres.

Dans ces conditions, étant donnée l'impressionnabilité d'un jury, surtout d'un jury méridional, le frère Léotade était perdu.

Le coup de foudre de février 1848 ne créa pas cet état des esprits, il préexistait. Toutes les préventions voltairiennes et anticléricales, toujours très vives dans la classe bourgeoise et moyenne qui n'avait pas encore pris peur du socialisme, se donnèrent pleine carrière, et l'événement qui fit un personnage public de l'avocat de la partie civile fut sans influence appréciable sur un verdict imposé par une opinion aveuglée.

Le procureur général, M. d'Oms, se montra déclamateur et passionné, c'était ainsi que l'on comprenait alors le rôle du ministère public ; mais enfin, il était là pour accuser, et on le peut trouver modéré si on le compare avec le président, M. Goirand de la Baume, dont la partialité fut révoltante. Hélas, c'était alors plus ou moins le ton ordinaire des présidents d'assises ; pas de tous cependant, et j'en ai connu d'irréprochables, même dans le résumé si heureusement supprimé aujourd'hui. Mais je ne crois pas que l'on ait entendu jamais un magistrat dire au défenseur : « Vous n'êtes pas de bonne foi », comme se l'entendit dire Me Gasc.

Je ne sais ce que devint M. d'Oms, sans doute il disparut, au moins momentanément, dans la tourmente de 1848. Quant à M. Goirand de la Baume, il devint premier président de la cour de Montpellier, et ayant habité pendant quelques années une ville du ressort, j'ai beaucoup entendu parler de lui. On le donnait pour un homme d'une certaine valeur juridique et honnête, mais impérieux, menant sa cour comme une étude de lycéens, passionné et ne revenant jamais.

J'étais un enfant lors du procès Léotade, et, pour préciser, je venais d'entrer dans ma douzième année. Autour de moi, dans ma famille, on parlait, mais à mots couverts, du procès de Toulouse, pas autant, toutefois, que des *Girondins* de Lamartine, qui venaient de paraître.

Il faut que les comptes-rendus des journaux aient été dans leur ensemble défavorables à l'accusé, car il me souvient très

bien que l'on était porté à le condamner. L'*Illustration*, que l'on recevait à la maison, publia un portrait en profil de Léotade, auquel le dessinateur donnait une expression bestiale et fausse. Mais en ce temps où le daguerreotype ne faisait pas même pressentir la photographie prête à naître, les portraits donnés par les journaux illustrés n'avaient aucune authenticité.

J'ai rapproché l'accusé célèbre de 1847-48 au procès de Calas en 1862 ; ce sont bien, selon moi, mais en sens contraire, deux accès de fanatisme, de passion aveugle qui emportèrent tout. Quand on lit à distance les comptes rendus, on se demande avec stupeur comment il s'est rencontré des hommes de bonne foi — je ne suspecte celle de personne — pour condamner des accusés contre lesquels on ne relevait aucun indice capable de faire impression sur un esprit raisonnable.

Comme Calas dans les tortures de la question et sur la roue, Louis Bonafous mourant attesta son innocence ; celle du premier ne fait pour moi aucun doute, celle du second me paraît presqu'aussi assurée. Mais moins heureux que le marchand protestant de Toulouse, le pauvre frère n'a pas obtenu sa réhabilitation officielle ; je crois cependant qu'elle est faite dans la conscience de tout homme impartial.

Quand donc s'éteindront ces doctrines de haine qui s'exerçant alternativement en sens contraire, ont fait, font et feront encore tant de mal à la France ! *Homo homini lupus*, dit un vieux proverbe, *Gallus Gallo lupissimus*, c'est l'épigraphe que l'on pourrait mettre à notre histoire nationale si belle par maints côtés, si vilaine par d'autres.

Une dernière observation au sujet du procès de 1847-1848 ; la lecture des dépositions à décharge des collègues et supérieurs de l'accusé, celle des réponses de celui-ci dans son interrogatoire, ne sont pas sans causer parfois un peu d'impatience. Impossible d'obtenir des paroles nettes, précises, ce ne sont que à peu près, hésitations, formules évasives, de là des accusations de connivence, de mensonge, de faux témoignages. Rien de plus injuste, et c'est bien mal connaître la psychologie du prêtre ou du religieux non prêtre. Au temps lointain où j'avais l'honneur de figurer au barreau de ma ville natale, un maître avocat me dit un jour où nous avions à parler dans le même procès criminel : « Si vous avez dans une affaire des témoins ecclésiastiques, fasse le ciel qu'ils soient à charge, non à décharge ». Comme sans être un pratiquant c'était un homme respectueux des choses religieuses, je manifestai un certain étonnement dont il s'aperçut. « Voyez-vous, ajouta-t-il, pour ce monde là, il n'y a qu'une vérité au monde, mais absolue, celle de la foi. Tout le reste, j'en excepte les vérités mathématiques, n'existe pas, n'est qu'apparence, illusion, incertitude. Dans les choses humaines, toute affirmation est donc dangereuse, et quand on prête serment, la conscience est plus directement intéressée encore.

« C'est pourquoi l'homme d'église n'emploiera jamais que des formules par à peu près, n'osera pas affirmer ce qu'il sait, paraîtra se troubler à la question la plus simple et donnera souvent l'idée de la dissimulation, du mensonge même, mensonge toujours bien maladroit, d'ailleurs ; ce ne sont cependant que des apparences. Cet état d'âme est fait pour impatienter, indisposer le jury, le président et l'avocat général ; mais rien n'y fait, le pli est pris depuis le séminaire et un Renan le conservera toute sa vie ».

J'ai pu reconnaître, au cours d'une vie déjà longue, que Me *** avait raison.

H. C. M.

—

La « commandature » allemande à Paris en 1871 (L, 556). — « Le général de Kammcke », commandant le corps d'occupation « avait établi son quartier général dans l'hôtel de la reine Christine, à l'avenue des Champs-Elysées ». (Charles-Yriarte, *les Prussiens à Paris et le 18 mars*, page 63). Situé au n° 9 de l'avenue des Champs-Elysées, cet hôtel est aujourd'hui la propriété de M. Sabatier d'Espeyran.

GOMBOUST.

***

La réponse à la question se trouve dans le huitième volume du Siège de Paris par Alfred Duquet, volume ayant pour titre : *Paris, La Capitulation et l'Entrée des Allemands*. Tous les détails de cette entrée se lisent de la page 293 à la page 346. On y voit, notamment, page 307, que le quartier général (commandature)

du général de Kammcke avait été établi à l'hôtel de la reine Christine, avenue des Champs-Elysées. SIC.

—

Le serment maconnique (L, 498). — Il y a pour la Francaise autant de serments que de grades, soit sept. Il serait trop long de les donner tous ici ; on les trouvera dans la *Maçonnerie pratique*, 2 vol. Ed. Baltemveck éditeur (1885-1886). Le serment n'a rien de bien important par lui-même, il fait simplement partie du rituel qui contient des réponses aux questions du Ven .·.. réponses dans lesquelles se trouvent des engagements bien autrement importants que ceux du serment. F.

—

Le cardinal de Rohan et la franc-maçonnerie (XLIX, 667 ; L, 455). — L'*Acacia* commet certainement une erreur en affirmant que la loge « égyptienne » fondée par Cagliostro ne fut pas une loge maçonnique.

Tous les auteurs maçonniques sans exception attribuent à Cagliostro la fondation du rite maçonnique dit « de Misraïm » et ont vu dans la loge « égyptienne » le point de départ de ce rite si particulier, qui n'a de commun, avec les autres rites maçonniques, que les trois premiers grades.

Ce rite « de Misraïm » qui compte jusqu'à 90 grades, alors que les autres n'en ont que 33, a encore à l'heure actuelle des garants d'amitié auprès du Grand-Orient de France.

G. LA BRÈCHE.

—

Couvent de Panthemont (L, 443, 573). — Colonne 574, il faut lire Contant d'Yvry et nom Coutant ; cela n'est peut-être pas bien important, mais justement, le député actuel, d'Ivry se nommant Contant, pour le distinguer, on a pris l'habitude de l'appeler Contant, d'Ivry, et il y aurait, malgré la différence des époques, une confusion. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Bauffremont (L, 445, 578). — Consulter l'*Histoire de Sennecey-le-Grand* en 1 vol. et l'*Histoire du canton de Sennecey*, en 2 vol., par M. Léopold Niepce, conseiller à la cour de Lyon. Ces ouvrages donnent des renseignements précis sur la famille de Bauffremont. A. B.

Chenillion, sculpteur (L, 7, 132). — 1° Dans ses intéressants *Souvenirs du dernier Secrétaire de Sainte-Beuve*, M. J. Troubat, écrit, au chap. XXVI :

Paul de Saint-Victor a assigné au buste de Sainte-Beuve par Chenillion sa place entre deux rayons de bibliothèque, avec les œuvres de l'auteur des *Lundis* dans le fond.

Je me permets de demander aux intermédiairistes dans quel ouvrage, dans quelle chronique, Paul de Saint-Victor a fait cette classification. M. J. Troubat, interrogé sur ce point, répond aimablement qu'il croit se souvenir avoir vu cette classification dans un article de la *Presse*. Aux collègues qui me donneront plus amples détails, j'adresse d'avance un cordial merci.

2°) M. J. Troubat a écrit aussi, dans l'*Intermédiaire* (col. 133) « qu'une des statues des rois de France, du portail de Notre-Dame, exécutée par Chenillion, représente Viollet-le-Duc à la barbe fleurie ». Quel est ce roi ?

LOUIS CALENDINI.

—

Famille Gonet du Four (L, 389, 519, 582). — Je ne puis répondre à la question précise que me pose M. G. P. Le Lieur d'Avost. Le fragment de la filiatiou qu'il m'indique m'intéresse vivement ; mais je voudrais savoir si les du Four ont eu des descendants actuellement vivants. Louise du Four, née en 1755, épousa Julien Jean, comte de Tesson, le 16 février 1776 ; ils n'eurent pas d'enfants — Alexandre a-t-il laissé postérité ? — Comment les du Four se rattachent-ils à la famille de Noël de Buchères, en Champagne ? Parmi les parents de Claude-François de Noël se trouvait Mme du Four, fille d'un riche financier, dont le baron de Noël devait hériter. Je désirerais connaître leur degré de parenté. A. B.

—

His de Lasalle, collectionneur — Saint Marcel-Corbin, peintre (L, 557). — M. Eugène Lecomte a lu sur His de Lasalle une notice dont il est l'auteur, à l'Assemblée Générale des « Amis du Louvre » le 12 janvier 1903.

Il y a également une notice dans le catalogue de la collection His de Lasalle du Musée du Louvre, par M. de Tauzia.

Enfin, M. de Chennevières a fait cette année, à l'Ecole du Louvre, une leçon entièrement consacrée à ce généreux donateur.

Voici les quelques détails qui se trouvent dans ces différentes études :

Aimé-Charles (dit Horace) His de Lasalle naquit à Paris le 11 février 1795 et mourut dans cette ville le 28 avril 1878 ; il est inhumé au Père Lachaise.

Sa mère, Hélène de Nervo, avait épousé en premières noces le marquis de Montgeroult ; c'était une musicienne accomplie. En 1792, M. de Montgeroult, attaché comme général de brigade à la légation de Naples, fut fait prisonnier et conduit à Mantoue où il mourut. Sa veuve se mit courageusement au travail ; elle passa en Angleterre où elle fut applaudie dans une série de concerts. Mme de Montgeroult rentra en France au lendemain du 9 termidor et épousa M. His de la Salle, rédacteur du *Moniteur*, originaire de Senonges dans la Beauce, entre Dreux et Chartres. Nommée professeur au Conservatoire de musique, dès sa fondation, sa santé ne lui permettait pas d'y rester plus de deux ans ; auteur d'une Méthode de piano, ses contemporains la mettaient au rang même de Haendel.

A vingt ans, le jeune His de La Salle s'engagea dans les Gardes du corps de Louis XVIII, compagnie du duc de Raguse, puis au 2e régiment de Cuirassiers de la Garde Royale. En 1826, il démissionnait pour accompagner sa mère malade à Florence où elle mourut en 1828 ; elle fut enterrée dans le cloître de Santa Croce. Le futur collectionneur parcourut alors l'Italie, puis les Flandres, recueillant d'abord les gravures dont il faisait une vente en 1856 pour s'adonner uniquement aux dessins. L'histoire de cette collection remarquable est connue et, avant sa mort, elle entrait au Louvre le 19 février 1878.

His de Lasalle avait un demi-frère plus jeune, le comte His de Butenval, qui était dans la carrière diplomatique et fut chargé d'affaires à Constantinople.

L. Greder.

—

Le Noir, lieutenant de police (XLVII ; XLVIII ; L, 247, 362). — Le Noir était-il parent et à quel degré de :

1° Jean Charles Le Noir qui, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle fit partie, à Pondichéry, du conseil de la compagnie des Indes et dont la fille (Marie-Jeanne Le Noir) épousa, vers 1760, Charles-François Léopold de Pavons, baron de Ceciatti, major-général des troupes de ladite compagnie des Indes, commandées alors par Lally-Tolendal.

2° et de Louis-Alexandre Le Noir, vidame de Châlons-sur-Marne, Directeur et Receveur général des Domaines du Roi, de la généralité de Châlons.

B. de Mairet.

—

Majorat de Claude Monet (L, 559). — 6 mai 1594. Arrêt accordant à Claude-Monnet, receveur général des domaines de Calais, surséances de six mois pour rendre compte des sommes par lui fournies au sieur de Gourdan, pour l'entretien de la garnison de Calais. Bibl. nat. ms p. 18159 f° 136 v°. [Valois, arrêt du Conseil d'Etat, 767].

30 septembre 1599. — Arrêt enjoignant à Me Nicolas Le Beau, receveur particulier des traites domaniales à Calais, et à M. Jean Colas, commis à la recette de la traite foraine en la dite ville, de verser tout le produit des dits impôts entre les mains de Me Claude Monnet receveur général des finances de Calais. [Valois, arrêt du Conseil d'Etat, 5517].

1600. août. Dans un acte notarié :

Noble homme Claude Monet, conseiller du roi, trésorier receveur général des domaines et finances de Calais et pays reconquis vend un corps d'hôtel consistant en deux maisons, rue des Andouilles, avec jardin et courasse, tenant par derrière à la rue Saint-Martin. Sa femme : Marguerite Baudoin.

1606. 21 janvier. — Son Testament. Il institue pour légataire universel son cousin et compagnon d'office, André Monet ; lui donne son office et tous ses biens, mais fait des legs à sa sœur Marie, à son frère prieur d'Ancienneville, à Judith Boutillier femme de David Toisson, à Judith du Fresnoy, à Frise du Chesne.

1606. 15 février. — Testament de André Monet, conseiller du roi, receveur général, etc.

1606. 10 juillet. — Inventaire en suite du décès d'André.

1608. Claude Monet, mayeur de Calais, et Marguerite Landrin, sa femme, ven-

dant à Espagnolet Prevost et Marie Delatre, sa femme, une cense à Vieille Eglise avec 120 mesures de terres. JOIRE.

—

Famille de Saint-Simon Courtomer (L, 560). — Antoine-Léon-Paul, marquis de Saint-Simon Courtomer, né à Paris, le 23 octobre 1750 † .... reçut pour armoiries, avec le titre de comte de l'Empire : *de sinople à 3 lions rampant d'argent, armés et lampassés de gueules, l'extrémité de la queue de gueules ; au franc quartier* des comtes présidents de collège électoral. J. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Bernot de Charant (L, 500, 632). — La famille Bernot de Charant a toujours été comptée parmi les plus honorables familles de la Charité. Pour ce qui la concerne, on peut consulter l'*Armorial de la généralité de Bourges* et l'*Armorial du Nivernais*. Elle est, en effet, encore représentée par le colonel de Charant, actuellement domicilié à Montargis, qui a eu de Mlle Pougin de la Maisonneuve quatre enfants : André, le capitaine de dragons, Charles, la baronne de la Villéon et Cécile. Retiré d'abord à Nevers où sa vie était entièrement consacrée aux bonnes œuvres, le colonel, par son départ, y a causé le plus grand vide, emportant les regrets de tous ceux qui avaient l'honneur de le connaître.

T.

—

Bautru (XLIX ; L, 132, 357, 464, 578). — Je copie pour M. Paul Pinson le résumé de la pièce dont j'ai parlé et qui est un Inventaire ou production de pièces pour la Recherche de 1700 :

Election d'Etampes.

Demoiselle Jeanne Le Jars veuve de Charles de Botru écuyer s^r de la Potherie, demeurant à Estampes et J. B. de Bautru fils unique dudit défunt et de la dite demoiselle, assisté de Me Maillard son avocat et conseil, Déclarent pour satisfaire à l'assignation qui leur a été donnée devant vous Mgr Phelipeaux le 22 février 1700 à la requête de Claude Marchand subrogé de M. Charles de la Cour de Beauval.,.

Qu'étant ladite demoiselle le Jars veuve dudit Charles de Bautru, il suffit pour sa décharge d'établir la qualité de son fils, car en montrant que son fils est issu de famille noble il s'ensuivra qu'elle est veuve de noble et en a leurs privilèges.

J. B. de Bautru est né à Paris le 18 août 1680, sa famille est originaire du Perche et depuis elle a été s'établir en Picardie, et consiste à présent en lui et en demoiselle Jeanne Marie de Bautru sa sœur d'un premier mariage de son père.

Il a pour armes : *d'azur au chevron brisé d'argent et une tête de loup arrachée en pointe facé de 2 roses d'argent.*

A la suite sont produites toutes les preuves desquelles il résulte la généalogie suivante :

Etienne de Bautru ou Botru père de Jacques de Bautru.

Jacques de Bautru épouse Simonne Damour, d'où :

Innocent de Bautru épouse Jacqueline de Baugier, d'où :

César de Bautru épouse Suzanne de May, qui a deux fils :

1° Pierre, seigneur d'Inneville, 2° Charles, seigneur de la Potherie qui épouse, en 1res noces, demoiselle Choderlot et en 2mes, Anne Le Jars.

Du 1er mariage de Charles est né Jean-Baptiste de Bautru, lieutenant au Régiment d'Arbois, assigné.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Lefebvre de Cheverus (L, 616). — Renée Taignier égousa, à la fin du XVIIe siècle, René Lefebvre de Cheverus, juge civil et criminel de l'abbaye de Savigny, lieutenant de la maréchaussée à Mayenne. Sa fille, Marguerite, devint religieuse du Calvaire, à Mayenne, sous le nom de sœur Saint-Léon ; son fils, Vincent-Gilbert, fut chapelain de Notre-Dame de Paris. Dans le nombre de ses descendants, les plus distingués au XVIIIe et au XIXe siècles, citons : Louis-René Lefebvre de Cheverus, curé de Notre-Dame de Mayenne ; Jean-Vincent-Marie Lefebvre de Cheverus, juge général civil et de police du duché de Mayenne ; Julien-Jean-François Lefebvre de Champolin, lieutenant-général au même siège, maire de Mayenne, ses petits enfants ; Jean-Louis-Anne-Madeleine Lefebvre de Cheverus, cardinal archevêque de Bordeaux, son arrière petit-fils.

La famille de Cheverus avait pour armoiries : *de gueules, à trois têtes de chèvres arrachées d'argent, posées 2 et 1*, mais était-elle noble ? Il semblerait que non. M. Grosse-Duperon a écrit dans *Souvenirs du Vieux-Mayenne* que Renée Taignier, devenue veuve, craignit d'être troublée

dans la jouissance des privilèges et exemptions attribués à sa noblesse et qu'elle s'y fit maintenir par lettres royales en date à Versailles, du 31 août 1734.

VIDIMUS.

—

Créquy-Montfort (L, 615). — On lit dans la *Vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron*, par J. d'Arbaumont :

Le sceau de Nicolas de Courtivron de la maison de Saulx,(mort avant 1357) porte un écu de *trois bandes,avec un franc-quartier*, où l'on soupçonne plutôt qu'on ne distingue, vu l'état de vétusté de la pièce, le *crèquier à cinq branches* qui brisait déjà les armes de son aïeul.

Il est permis de croire que celles-ci provenaient d'une première maison de Courtivron, éteinte au XIIe siècle dans celle des sires de Saulx, et j'ajoute qu'il est très curieux de les retrouver, à une époque beaucoup plus récente, intimement unies, sur l'écu des derniers seigneurs et marquis de Courtivron, aux *trois compas d'or en champ d'azur*, de leur blason héréditaire.

Les armes de Le Compasseur-Créquy-Montfort, marquis de Courtivron, sont en effet : *coupé : au 1 d'azur à trois compas ouverts d'or, parti d'or à un crèquier de gueules ; au 2 d'azur à trois bandes d'or.*

Le même auteur nous apprend, dans l'*Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon*, que ce fut Claude le Compasseur qui modifia ainsi les armes de sa famille et il le fit après l'achat de la seigneurie de Courtivron, dont sa reprise de fief est du 23 janvier 1640. En ajoutant à son blason les armes des anciens seigneurs de Courtivron, il pécha par ignorance en les attribuant, lui ou ses descendants, aux familles de Créquy et de Montfort, dont le nom s'ajouta au leur.

Il me semble que le collaborateur Dont Care doit connaître sur ce sujet des choses intéressantes et qu'avec sa haute compétence, il nous édifierait complètement.

D. DES E.

—

Les La Valette de Provence (L, 558). Au XVIIe siècle il y avait à Uzès, en Languedoc, une famille de Valette maintenue dans sa noblesse par jugement du 11 décembre 1669.

Robert Valette, en 1672, était docteur en médecine et homme de beaucoup de valeur.

Dans des actes, j'ai trouvé des Valette de Laudun, seigneurs de Gatigues ; sont-ce les mêmes ? A Nimes, il y a une famille protestante de la Valette dont un des membres,ancien magistrat, a fait une brochure, je crois, sur l'Edit de Languedoc. Loin de mes notes, mes renseignements restent vagues,mais peuvent encore, j'espère, rendre service.

B. DE C.

—

Famille de Zandt (L, 561). — La fille du baron de Zandt épousa un brave officier français, M. Niepce, aide-de-camp du roi Jérôme, et lui donna quatre fils, dont deux sont devenus colonels d'infanterie et un conseiller à la cour de Lyon.

La veuve du colonel Max Niepce, qui a conservé ses papiers et souvenirs, habite Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

DE ROCCA.

*
* *

Des descendants de cette famille existent encore au château de Münchweiler, dans les environs de Sarrelouis(Prusse Rhénane).

VILLEROY.

—

Jourdain du Pin (L, 557). — Il semble que, à moins de preuve contraire, rien ne s'oppose à ce que les sires de l'Isle fussent, l'un le fils, et l'autre (en 1296) le petit-fils de Jourdain du Pin, le Croisé. — Si la Bibliothèque nationale ne fournit aucun renseignement sur la descendance dudit Jourdain du Pin, ni sur l'ascendance des sires de l'Isle, ses homonymes, peut-être trouverait-on quelquelque moyen d'élucider la question,dans les chroniques ou anciennes histoires provinciales, notamment à la bibliothèque de Poitiers?

Il y a aussi un Isle-Jourdain (arr de Lombez) dans le Gers, et un Isle (arr. de Limoges) dans la Haute-Vienne.

ADEL.

—

Les enfants de Voltaire (L,618). — Il ne répugnait pas à l'esprit dépravé du marquis de Villette d'afficher qu'il était fils de Voltaire.

Grimm assure même qu'il était persuadé de cette paternité par la raison que sa mère, fort belle, fort galante, très à la mode, avait été particulièrement connue de l'auteur de *Candide*. Ce pourrait être, semble-t-il — et cette déduction est venue tout naturellement à l'esprit de quelques auteurs — le motif de l'étrange

attachement du philosophe pour ce peu recommandable personnage auquel, malgré ses vices, il fit épouser *Belle et Bonne*, qui lui tenait tant au cœur, et chez qui il mourut. LUCIEN LAMBEAU.

—

Vierges noires (XXXVIII ; XL). — Je ne vois pas qu'il ait été fait mention de la vierge noire conservée en l'abbaye Saint-Victor-de-Marseille dont M. H. Guichenné a écrit l'histoire. Marseille. 1873.
A. S...E.

—

La fleur de lis dans les armes des Peretti della Rocca (L, 168, 368.) — Selon l'*Armorial Corse* du comte Colonna de Cesari Rocca, Paris, petit in-4°, 1892, p. 65, cette famille serait issue, d'après la tradition, de Piretto, fils de Giudice della Rocca. Le 28 avril 1772, elle obtint du Conseil Supérieur de la Corse un arrêt établissant sa filiation depuis Napoléone delle Vie, capitaine au service de la France, autorisé par Henri II à porter comme armes : *d'azur à une fleur de lis d'or soutenue par deux lions du même.* Voir Anton'Pietro Filippini, *La Historia di Corsica*. Tournon, 1594, et Pise, 1829, 4 vol, in-8°.

La famille Peretti della Rocca compte parmi ses membres : Mgr P. della R., délégué du clergé aux Etats Généraux de 1789 ; Mgr P. della R., évêque auxiliaire d'Ajaccio, mort en 1892.
TH. COURTAUX.

*
* *

1° *La fleur de lis d'or sur champ d'azur* fut donnée par Henri II roi de France à Napoléone de Levie (1558).

Cet événement est relaté par un diplôme original de noble et de chevalier, octroyé en 1558, par le duc de Guise, au nom du roi de France, Henri II, à l'un de mes ancêtres, Napoléone, gentilhomme corse, capitaine au service de la France, qui s'était distingué particulièrement à la bataille de Renty, contre Charles-Quint. Le roi lui avait donné l'accolade sur le champ de bataille (*1555*).

2° Des pièces authentiques prouvent la descendance directe avec Giudice della Rocca, ou *Sinucello* della Rocca lui-même, descendant direct de second fils de Hugo Colonna, le comte de Cinarca du *Cinarchesi*. La 1re branche de Hugo Colonna, les *Biancolacci*, était éteinte.

Nous descendons directement et ne 1re ligne, de Hugo Colonna, comte de Corse.

Je crois que les autres Colonna de Corse sont venus plus récemment de Rome.

La preuve en est dans ce détail : après Hugo Colonna, nous voyons les Biancolacci et les Cinarchesi à la tête de la Corse.

Forte de Cinosca épouse la dernière des Biancolacci et devient chef de la famille : (des deux branches).

Après, les Cinarchesi deviennent della Rocca, jusqu'à Giudice, 2e du nom, assassiné, comte de Corse, en 1450 ou à peu près. Or, ce Giudice, avant-dernier comte de Corse (il fut remplacé par un cousin qui ne laissa qu'une fille) est notre aïeul direct et l'arrière-grand-père de Napoléone de Lévie, le même qui ajouta la fleur de lys d'or à ses armes en 1558 (*Bataille de Renty*, 1555.) J. DE RENTY.

—

L'aigle de Prusse dans les armes d'une famille (L, 501). — Il n'y a pas de faute héraldique ; dans tous les pays de langue allemande, on n'observait nullement la règle française qui prescrivait de ne pas mettre métal sur métal ni couleur sur couleur. Le fait même d'avoir changé l'émail du champ, ne paraît pas devoir être une concession. Les concessions faites par les souverains allemands étaient nombreuses, et c'est par centaines, par exemple, qu'on peut compter l'aigle impériale sur des armes de particuliers, soit entière, soit mouvante d'un parti ou d'un coupé. P. LE J.

*
* *

Dans la XXVe Dissertation sur l'Histoire de Saint Louis, par Du Cange, traitant *De la Communication des armoiries des Familles ou d'une partie, accordée par les Princes à diverses personnes, par forme de privilège ou de récompense*, — l'auteur débute ainsi :

C'est encore une espèce d'adoption d'honneur que les Princes et les Rois ont pratiquée lorsqu'ils ont communiqué leurs armoiries à divers gentils hommes de leurs sujets ou étrangers. Car comme les armes sont les véritables marques d'une famille, ceux qui en sont ainsi honorés semblent devoir participer à ses prérogatives. Ce sont des moyens qu'ils ont choisis pour récompenser les services de ceux qu'il voulaient gratifier ; et aussi pour les attacher plus

fortement à l'avenir, et leur postérité à leur service. Cette attribution de parties d'armoiries, suivant Guy Coquille, en l'*Histoire de Nivernois*, se fait avec diminution notable par changement de couleurs ou diminution de nombre des pièces qui sont ès armes des bienfaiteurs, en sorte qu'on peut connaître qu'ils ne sont pas du lignage, mais qu'ils tiennent par bienfaict.

LÉON SYLVESTRE.

—

Singulières armoiries papales (L, 168, 251, 365). — Permettez-moi d'ajouter quelques détails sur ces armoiries vraiment singulières. Ce ne sont pas d'abord des pots, mais des marmites, en latin *Olla*, en italien *pignatta*, d'où est venu le nom de Pignatelli que portait Innocent XII avant son élévation au souverain Pontificat. Elles sont : *de sable posées 2, 1 sur champ d'or*. Les historiens s'accordent à faire remonter leur origine à l'époque du roi Roger de Sicile, au commencement du XIIe siècle. Parmi les différentes versions que l'on apporte de ces armoiries assez étranges, celle-ci paraît la plus acceptable. Quand le roi Roger alla à Constantinople pour venger l'injure que l'empereur Emmanuel avait faite aux Latins, un chevalier appartenant à la famille des ducs de Bénévent pénétra dans le palais impérial, et comme preuve de son fait d'armes, en rapporta trois vases d'argent noircis de fumée et ornés de la couronne impériale. Le roi Roger les accepta, et les donna comme armes à la descendance de ce chevalier qui prit le nom de Pignatelli.

Dans la prophétie attribuée à saint Malachie, ce pape est désigné par la devise : « *Rastrum in porta* », le rateau à la porte. Or, coïncidence étrange, la famille Pignatelli, d'où est sorti Innocent XII, habitait alors près d'une porte de la ville et s'appellait Pignatelli del Rastrello.

Dr. A. B.

—

Les tresses de Navarre (L, 561). — C'est probablement « les chaînes » qu'il faut lire. CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

Si M. A. T. Bles prend une pièce de 5 fr. de 1814, ou du moins un louis de cette époque, il verra, dans les armoiries de Navarre, accolées à l'écu fleurdelysé, non des *tresses*, mais des *chaînes*. Ces chaînes figurent dans l'écu navarrais depuis, dit-on, la bataille de *Las Navas*, où des chaînes entouraient le camp maure pris d'assaut. LA COUSSIÈRE.

*
* *

D'après le Père Anselme (*Histoire généalogique de la maison de France, et des grands officiers de la couronne*, t. I, page 144 et suiv.) les rois de France, à partir de Henri IV, portèrent pour armes : *parti : au 1er de France : au 2e de Navarre, qui est : de gueules aux chaînes d'or, posées en orle, en croix et en sautoir.*

Sont-ce ces *chaînes* que l'on a pris pour des *tresses* ? G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Armoiries à déterminer : à trois molettes d'éperon de sable (L, 444, 587). — Je remercie MM. D. des E. et Henri M. d'avoir bien voulu m'apprendre que ces armes étaient celles de Mgr de Caylus, évêque d'Auxerre de 1704 à 1754. Seulement M. Henri M. me permettra de lui dire que les 3 molettes en question sont bien (à tort ou à raison) *de sable et non d'or*. Je constate la chose, sachant bien du reste qu'on ne doit pas mettre métal sur métal ni couleur sur couleur, bien qu'il y ait des exceptions pour les *armes à enquerre*.

Maintenant, en ce qui est du premier quartier, le premier parti est bien *coupé et émanché de gueules* et *d'or*, l'émanché de gueules qui est en *chef* ayant les mêmes dimensions que l'émanché d'or partant de *la pointe*.

En ce qui est du 2e et du 3e quartier *d'azur à 3 fleurs de lis d'or au bâton de gueules péri en bande et alézé*, je n'ignore pas que Magdeleine de Bourbon-Malause avait épousé, en 1636, un comte de Caylus ; mais les armes en question sont bien celles de la maison de Condé et les Bourbon-Malause, branche des Lavedan, d'origine bâtarde, n'avaient pas le droit de les prendre.

En résumé, les armes en question et dont l'image qui les reproduit a dû être détachée d'une pièce émanant de l'ancien évêché d'Auxerre, doivent bien être ainsi blasonnées :

Ecartelé : au 1er coupé et emanché de gueules et d'or, parti d'or à 3 chevrons de sable ; aux 2 et 3 d'azur à 3 fleurs de lis d'or, au bâton de gueules péri en bande entre les fleurs de lys ; au 4, parti d'argent à la bande de gueules accompagnée de de 6 flanchis de même en orle et d'or à 3 chevrons de

sable : Sur le tout d'azur à 3 molettes d'éperon de sable et au chef d'or.

P. S. Les vieux auteurs tels que le père Menestrier disent *emanché* pour les partitions où les pièces s'enclavent en forme de longs triangles comme dans le cas présent et *emmanché* quand il s'agit de haches, marteaux, etc., ayant un manche. T

—

Les documents phalliques (L, 172, 309, 423, 528, 598). — Il est regrettable qu' « Un Touriste » ait cru devoir contredire M. Luc de Vos sur un point où notre collègue était exactement informé.

Le phallus à Pompei, n'est pas une enseigne de lupanar, — pas plus que dans l'Inde la fleur de lotus n'est une enseigne de fleuriste.

C'est un emblème religieux, un objet sacré, qui porte bonheur à la maison sur laquelle il est sculpté. On ne répètera jamais assez qu'aux yeux des anciens le phallus *n'est pas une image licencieuse.*

Nous seuls avons fait de Priape une figurine de cabinet secret. En Grèce et dans tout l'Empire Romain, sa statue de grandeur naturelle se dresse sur les voies publiques devant les plus honnêtes femmes qui ne songent pas à s'en offusquer. Son attribut particulier décore le haut des portes à la place même où nous mettrions aujourd'hui une branche de buis, et les pères n'en cachent pas l'objet aux regards de leurs filles, bien au contraire : c'est une sainte image.

Il faut cependant noter cette nuance, que le dieu des jardins n'est pas un dieu terrible : on lui parle avec familiarité. Les hommes le traitent en bon vivant. Les femmes le trouvent un peu ridicule, mais sympathique et à tout prendre, elles n'ont pas peur de ce dont il les menace à titre de châtiment. Une charmante petite pièce latine de la meilleure époque fait parler un Priape des champs qui commence en criant de sa voix grondeuse : « Insipide petite fille, de quoi ris-tu ? *Insulsissima quid puella rides* ? », mais l'accès d'hilarité qui avait saisi la fillette romaine à l'aspect du dieu champêtre n'a pas cédé à sa voix, car avant la fin de la pièce il lui reproche de rire encore.

Priape est donc un bonhomme de dieu. Dans toutes les religions on trouve des dieux ou des saints, auxquels le peuple s'adresse avec familiarité ; et ils n'en sont pour cela ni moins divins, ni moins vénérés à l'heure du culte.

La question des peintures libres est plus complexe. Sont-elles purement phalliques, elles décorent aussi l'entrée des maisons, comme on peut le voir à la porte des Vettii, devant la plus somptueuse demeure de Pompéi. On a retrouvé là une peinture en parfait état de conservation, représentant un homme qui pose dans une balance, d'un côté sa fortune, de l'autre sa virilité qui fait pencher le plateau. Les femmes d'une des premières familles pompéiennes passaient tous les jours devant cette priapée pour rentrer chez elles. La question est donc tranchée.

Les peintures érotiques à deux personnages étaient, par contre, dissimulées ; mais *dans la plupart des cas* on les retrouve dans des maisons vastes et riches, dont le plan architectural exclut absolument l'idée de lupanar. Les meilleures sont encore en place dans la *Casa del centenario* (Pompéi. Region IX, ilôt 7), mise au jour vers 1890. D'autres sont visibles dans la maison n° 14 de l'ilot 5, région IX, à laquelle on avait attribué tout d'abord une destination reconnue fausse. D'autres décorent aussi la *Casa Nuova* et sont placées dans une petite pièce située derrière la cuisine, etc. Presque toutes ont été découvertes à une époque récente.

Mais nous voilà loin de la question originale qui concernait seulement les documents phalliques découverts en France. Comment n'a-t-on pas cité encore le cippe tumulaire trouvé à Lectoure et reproduit dans GRIVAUD DE LA VINCELLE, pl. XII, fig. 5 ; les quinze phallus gravés sur la planche X du même recueil, et surtout le supplément de FORGEAIS, *Plombs trouvés dans la Seine* (25 figures). Voir aussi GUILLAUME, *Bronzes trouvés à Reims en 1878*, et un grand nombre d'autres publications archéologiques dont la bibliographie serait longue à établir. CANDIDE.

—

Consulat conscientiæ suæ (L, 161, 314, 375). — La formule « *Orator consulat conscientiæ suæ* », est une formule d'usage ecclésiastique, et dont le sens doit être fourni par ceux qui l'emploient. C'est ainsi que le mot transubstantiation a été adopté par le Concile de Trente pour exprimer le miracle de la consécration.

Or *Consulere conscientiæ suæ* veut simplement dire, « qu'il pourvoie à sa conscience », ou en d'autres termes qu'il pense au salut de son âme (mis en péril par les faits qu'on lui reproche). Tel est le sens ecclésiastique constant de cette expression. Mais il est aussi classique. Ainsi Cicéron a cette phrase : *Consulere parti civium*, qui veut dire s'occuper d'une partie des citoyens ; Cornelius Nepos, *Consulere male patriæ*, faire le malheur de son pays.

Quand une Congrégation romaine envoie une pareille formule à une personne, c'est un signe qu'elle en reconnaît la culpabilité et lui dit de prendre les mesures pour pourvoir à sa conscience.

L'erreur n'est donc pas imputable au rédacteur romain qui a employé une formule d'usage constant dans sa chancellerie, mais au traducteur romain qui n'a point su se rendre compte d'un latin que par état il doit cependant bien connaître.

Dr. A. B.

—

Le mot roman (L, 447, 591). — Je possède un volume dépareillé du XVIIIe siècle, auquel il manque la date, intitulé : *Le spectacle de la nature* ; au tome VII on y trouve, pages 189 et suivantes, un entretien sur la *Paléographie Françoise*. L'auteur explique comment se forma la langue romane vulgaire sous la première race des rois francs ; on l'appela *Sermo Romanus*, et par abréviation, Romans ou Romance. Au Xe siècle et dans les suivants, le goût de l'étude tomba totalement :

On regarda pour lors comme une langue savante, la mince latinité qui aidoit encore un petit nombre de personnes à entendre les prières de l'Eglise, et à rédiger les actes judiciaires. Mais cette latinité aussi barbare et moins énergique que le Romans, eut encore le malheur de n'être plus parlée nulle part. Elle se réfugia dans les écoles, d'où le bon goût a souvent essayé de la débusquer, et où elle a toujours cherché à se maintenir en vertu de la coutume. Mais n'étant plus entendue ni du gentilhomme, ni du bourgeois, moins encore de l'homme de campagne, on commença à faire beaucoup plus d'usage de la langue vulgaire dans ce qui avoit rapport au public. On s'en servit plus communément qu'auparavant pour l'instruction. L'usage s'introduisit d'écrire en Romans, et l'on donnoit le nom de Romans, ou de Romance, ou de Romancier, à tout ce qui s'écrivoit en langue vulgaire, soit vers, soit prose. Ce n'étoit pas déshonorer une histoire ou un sermon, que de dire qu'ils étoient écrits en Romans. C'étoit la même chose que de dire qu'ils étoient écrits en *François* : expression qui n'auroit pas été juste dans les commencemens de la monarchie où ce dernier terme auroit signifié non la langue vulgaire des François, mais la vieille langue Franque ou Allemande qu'ils avoient quittée. Les contes de chevalerie, qu'on fit pour amuser les Croisés quand ils étoient dans l'inaction, étant bien reçus par tout, le Romans prit à son tour plus de faveur que jamais. On ne parloit plus que de lire ou d'écrire le Romans ; ce qui signifioit aimer la lecture ou la composition des livres François. Ces livres, pleins pour la plupart d'avantures imaginaires, plurent par la facilité même de les entendre, et par un effet de leur conformité avec tous les désordres du cœur humain. Le nom de Romans leur est demeuré, et on le donne encore à tout ce qui est propre à corrompre l'esprit par un faux merveilleux.

Cette citation est un peu longue, mais elle répond bien à la question.

D. DES E.

—

Cimer, simer (L, 393, 537, 591, 650). — C'est bien cimer qu'il faut écrire : ce mot vient de cime et veut dire *remuer par le faîte*, par *la cime*, d'où l'expression usitée dans les campagnes du Nivernais et du Morvand et dont M. Ln. G. donne l'équivalent : Il *n'a pas cimé*, c'est-à-dire il n'a rien dit, il est resté coi. T.

—

Borie ne serait-ce pas métairie ? (XLIX ; L, 484, 591). — Il n'y a pas de doute, c'est même l'expression méridionale usuelle.

Nous ajouterons même que les expressions borie, borde, grange, bastide, mas, ne sont autre chose que des synonymes des noms français, ferme, métairie, cense, masure, ménil, manoir, mense.

Etymologiquement parlant, d'ailleurs, le mot borie vient de la basse latinité *boria* qui signifie fond de terre, maison de campagne, dérivé du latin *boaria*, étable à bœufs.

En Languedoc, on dit *bori*, *borio* ; *bouvrio* en rouergue ; *bur* en vieil allemand ; *casau* en Provence, La Borie, Laborie, Les Bories, Bory, Borie, sont des noms de lieu et de famille très fréquents en Gascogne, Languedoc et Périgord.

ELIE GIL.

—

Le canot automobile (L, 449, 592). — Il faut souhaiter que l'on arrête au passage cette expression ridicule d'auto-

canot. Automobile devrait suffire au bonheur de la langue française. Il est certain que le terme logique pour voiture automobile était simplement voiture automatique (ou absolument automate), où si on voulait à toute force un hybride gréco-latin : *automotive*. Mais l'usage nous a imposé ce stupide néologisme : automobile qui ne signifie d'abord que le contraire de ce qu'on veut lui faire dire puisque *mobile* est une forme passive n'impliquant nullement une action spontanée et autonome, mais qui de plus a perdu sa moitié essentielle pour se voir réduit à ce simple suffixe « auto ». N'est-ce point un titre à faire rêver que celui-ci qu'étalent tous les journaux :

ALGER-TOULON AUTOMOBILE

Pourquoi n'avoir point nommé la nouvelle science *auto-nautique*, comme on dit l'économique, la politique, — la racine grecque ναὺς est admirable : elle donne d'abord des diminutifs, ensuite et surtout elle a par elle-même une signification puisqu'elle provient directement du verbe νέω qui exprime l'action de nager, de RAMER : αὐτόναυς qui *rame par soi-même* est donc un peu plus logique qu'auto-canot, puisque tout canot est par destination canot de lui-même et par lui-même.

Mais, de plus, *auto-nautique* nous donnerait *auto-nautisme* pour l'application pratique, puis le diminutif *auto-nautile* αὐτοναύτιλος qui aurait l'avantage de faire figure d'homologue à auto-mobile : nous aurions même au besoin *auto-nautes*.

N'est-ce point un séduisant parrainage pour la navigation de l'avenir que celui des fabuleux Argonautes qui voguèrent à la conquête de la Toison d'Or, ou même celui des moins légendaires Nautes parisiens dont la corporation fonda Lutèce.

M. R.

—

Il y a belle luette (L, 447, 596).— Littré, au mot *Lurette*, supplément :

Terme familier et de fantaisie qui ne se dit que dans cette locution : il y a belle lurette, il y a longtemps. Etym : corruption de belle heurette.

J. Lt.

—

A la bonne heure ! (L, 564). — Le *Courrier de Vaugelas* (VII, 91) donne cette explication, avec exemples à l'appui :

L'expression *à la bonne heure*, qui avait en quelque sorte, comme pendant *à la male heure*, a été autrefois en usage dans le sens de *par bonheur*, *heureusement*. Puis, par extension, *à la bonne heure* a fini par s'employer comme terme d'assentiment, de félicitation. Enfin, attendu que, généralement, on approuve quelqu'un qui répond bien à une question qu'on lui adresse, et que, dans le cas où il le fait du premier coup, on lui dit : *c'est bien*, ou *c'est très bien*, on a réservé *à la bonne heure* pour celui où une réponse satisfaisante ne vient qu'après une ou plusieurs qui ne l'ont pas été.

Voir aussi *Littré*, *Hatzfeld*. J. Lt.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII ; XLIX ; L, 191, 316, 437, 530, 601, 654). — Dans la commune de Lormes (Nièvre), au village de Fréfontaine, dans le parc d'une maison de campagne appartenant à la famille Heulhard de Montigny, il existe une petite chapelle où sont enterrés deux membres de cette famille : M. Charles-Gilbert Heulhart de Montigny, président de chambre honoraire à la Cour de Bourges, mort à Lormes le 12 janvier 1872, à l'âge de cent ans et 2 mois, et Marie-Philibert-Eugène son fils, sous-préfet de 1re classe en retraite, mort à l'âge de 79 ans. T.

—

Droit de navage (L, 267). — *La famille Sanson*. — L'*Intermédiaire* reproduit une lettre de l'exécuteur Sanson qui expose que « l'exécuteur de Paris percevoit un droit que l'on appelloit droit de *Navage* ».

« Cette perception se faisoit à l'entrée des portes de la ville et sur les marchés sur chaque espèce en grains, légumes et autres comestible ».

Les *Annales politiques et littéraires* (18 septembre 1904, p. 183) disent que « parmi les droits qui étaient concédés au bourreau, il y avait celui du *lavage*, qui lui permettait de lever un impôt sur les herbages, légumes verts et céréales que, chaque marchand exposait en vente sur le carré de la halle ».

Je ne trouve nulle part ni *navage*, *ni lavage* ; mais le *Dictionnaire de Trévoux* donne :

Levage. Terme de coutumes. Dans l'Anjou et dans le Maine le *levage* est un droit appartenant au Seigneur Justicier : il se lève sur les denrées qui ont séjourné huit jours en son fief, et y ont été vendues et transportées ailleurs ; c'est l'acheteur qui paye ce droit au seigneur.

Le *Glossaire françois* de Du Cange, le *Glossaire de la langue romane* de Roquefort, donnent également *levage* avec le même sens.

Comment doit s'appeler le droit qui constituait les émoluments du bourreau et qui fut supprimé sous la Régence en 1721 et remplacé par un traitement fixe ? J. Lt.

—

Grammaire catalane (XLVIII, 839, 985, XLIX, 36,). — La grammaire catalane, publiée par L'*Avenç* de Barcelone, est en langue catalane, tandis qu'on demande une grammaire écrite en français. Luigari a publié une *Grammaire Catalàne-Française* (Perpignan, Alzine, 1852).

F.-B.

—

Le Jocelyn de Lamartine (XLIX, 224, 312, 370). — C'est l'abbé Dumont, ami et contemporain de Lamartine, qui était curé de la petite paroisse de Bussières, à côté de Milly. Bibl. Mag.

—

Catalogues pour ventes de vieux livres (XLIX, 842, 991 ; L, 91 ; 201, 310, 426). — Le système de vente à l'amiable à jours et à heures pris d'avance est toujours en usage à Florence. C'est très-commode pour l'acheteur qui peut consulter les livres à loisir le matin du jour de la vente, le catalogue du libraire à la main. Les ventes durent généralement une semaine. Uu bouquiniste.

—

Collection de gravures provenant de journaux illustrés (XLIII, XLIV, 151). — Un de mes amis a formé une collection considérable sur la typographie parisienne, dont plus de la moitié provient des journaux illustrés. Moi-même, je réunis ainsi toutes les pièces que je trouve sur l'imprimerie, l'ornementation bibliographique, portraits de bibliophiles et tout ce qui touche au livre en France. Avis aux confrères, pour échange ou dons gratuits que j'accepterais..... et ferais aussi. J.-C. Wigg.

—

Il n'y a pas que... il n'est pas que (XLVIII, 224, 371, 491, 602, 708, 766, 885 ; XLIX, 939 ; L, 38, 151). — N'en déplaise à M.R.G. et à feu Vaugelas, l'usage et la règle sont deux choses, distinctes : il y a, même dans le langage, des usages bons et des usages mauvais, c'est par la règle qu'on les distingue ; il faut une police partout. Il n'est pas exact d'ailleurs de prétendre que c'est le peuple, c'est-à-dire la masse qui ait fait la langue ; l'élite intellectuelle c'est-à-dire les écrivains, les lettrés, les savants, en un mot tous ceux qui ont acquis de l'instruction et du savoir, y est bien, je pense, aussi pour quelque chose. Le peuple, lui, fait la langue comme il a fait les chemins de fer, les routes, les canaux, mais pas tout seul. Et n'est-ce pas un devoir que de l'empêcher de détériorier ou de détruire l'ouvrage commun, et de se nuire à lui-même ? La loi du nombre est absurde ; elle conduit au triomphe de la sottise ; on ne la voit apparaître que chez les peuples en décadence, dont elle présage la fin prochaine.

Pour en revenir au langage, il n'est pas exact non plus de dire, avec M. R. G. que « les mots et les locutions n'ont qu'un sens, celui que leur donne l'usage ». Il y a des mots, des phrases, qui ont été créés avant l'usage, avec un sens bien défini ; les mots et les locutions scientifiques inventés depuis soixante ans, sont dans ce cas ; à des choses nouvelles il faut des mots nouveaux, et le *tout le monde* de M. R. G. n'y est pour rien, car il n'est pas, fort heureusement, aussi souverain qu'il en a l'air.

M. R. G. qui prétend que si on écoutait les grammairiens, on ne pourrait plus ouvrir la bouche, aurait pu ajouter : ni tenir la plume ; car il aime en prendre à son aise, surtout quand il écrit : Le jour que l'usage dit... Ceci me rappelle un amateur de violon avec lequel j'exécutais une partie de piano, et qui ne tenait aucun compte de la mesure ; comme je le priais de compter ses temps, il s'écria : « Ah ! s'il faut aller en mesure, c'est ennuyeux ! Moi je fais de la musique pour m'amuser, je ne compte jamais les temps ! »

Si tout le monde peut faire ce qui lui plaît et dire impunément qu'un carré est rond, ou de l'Eau d'anum pour du laudanum (j'ai même connu un méridional qui disait de l'*Eau d'ânon*), un centimètre pour un mètre, et un centime pour un franc, les grammaires, les dictionnaires, l'orthographe (déjà mutilée d'ailleurs), les écoles, les professeurs, même et sur-

tout l'Académie, deviennent parfaitement inutiles.

Lorsque toutes ces choses gênantes auront disparu, *M. Tout le monde*, ne se contentera plus d'avoir créé l'Eau danum : l'huile de ricin deviendra promptement de l'huile d'hérisson ou de l'huile d'Henri cinq ; le sulfate de cuivre, de la surface de cuistre ; le sulfate de zinc, de la surface des Indes ; le nitrate d'argent de la mitraille d'argent ou du Mithridate ; le sirop de Désessarts, du sirop des Césars ; l'ouvrier qui aura un mal de gorge, se plaindra de ne plus pouvoir avaler son salaire, et celui qui aura un eczéma du cuir chevelu, priera son médecin de lui ôter l'examen qu'il a dans la tête ; on entendra une petite maîtresse dire qu'elle est crottée jusqu'au barbet ; une dame du monde s'écrier en regardant le vaisseau de Notre-Dame : Quelle jolie *nèfle* !

Nous verrons ainsi persister et s'accroître les usages singuliers et la déraison, qui d'après M. R. G., règnent dans les langues, ainsi que les absurdités que, selon lui, on trouve *par douzaines* chez les grands écrivains français.

Mais M. R. G., fort heureusement, va nous fournir lui-même des armes pour le vaincre. Pour prouver que nous disons qu'un *carré est rond*, il cite comme exemple : un cadran est rond, et il ajoute que cadran, c'est le latin *quadrans*, qui signifie carré. C'est là une erreur qu'il partage d'ailleurs avec Bescherelle, Larousse, Littré, etc. *Quadrans* n'a jamais signifié carré ; il signifiait un quart, un quartier, la quatrième partie d'une chose ; on s'en servait pour désigner le quart de la monnaie romaine connue sous le nom d'as, le quart d'une mesure ; *quadrans pedis*, le quart du pied. Un carré, c'est *quadratum*.

Le mot cadran (quadrans) vient de ce que les premiers cadrans, qui étaient des cadrans solaires, avaient surtout la forme d'un quart de cercle (et non d'un carré), comme d'ailleurs l'instrument de marine appelé quart, qui s'est aussi appelé quadran ; en trigonométrie, ce mot signifie un quart de cercle ; il a servi aussi autrefois pour désigner la figuration du globe terrestre, lorsque celui-ci était représenté coupé en quatre quartiers par l'équateur et le méridien (*Glossaire de du Cange*). Le mot cadre a eu la même signification, on disait : la derraine cadre de la lune, pour le dernier quartier de la lune.

Ce qui précède démontre péremptoirement qu'il ne suffit pas que *tout le monde*, en matière de langage dise une absurdité, pour que cette absurdité devienne raisonnable ; car M. R. G., en admettant sans examen, avec *M. tout le monde*, que cadran veut dire carré, a été conduit à faire une appréciation erronée de la locution : *un cadran est rond*. D'où la nécessité de corriger *M. tout le monde*, quand il a tort, pour ne pas être exposés à nous tromper sans cesse. O. D.

—

Rue de la Paroisse (XLVI). — Il est impossible qu'il se soit trouvé une rue de la Paroisse dans la section de l'Unité, par l'excellente raison qu'il n'y avait pas d'église paroissiale dans son périmètre, et qu'il n'y avait aucune rue conduisant directement à Saint-Sulpice, dont elle dépendait.

Il y a évidemment une faute d'impression dans le *Moniteur*. GOMBOUST.

—

Rue Antoine (XLVIII, 506). — La rue Antoine ne saurait être que la rue Saint-Antoine, et la rue ci-devant Royale la rue de Birague, qui a pris ce dernier nom par arrêté préfectoral du 24 août 1864. GOMBOUST.

*
* *

A l'époque révolutionnaire, les noms de saints ayant été supprimés, la rue Saint-Antoine portait le nom de rue Antoine. Dans cette rue tombait à hauteur de la rue Beautreillis une rue Royale qui allait de la place Royale, actuellement place des Vosges, à la rue Saint-Antoine.

Il y avait une autre rue Royale, allant de la rue des Petits-Champs à la rue Thérèse.

Elle débouchait au nord, en face de l'hôtel Pontchartrain, et se prolongeait au sud par la rue des Moulins, dont elle a pris le nom actuellement. La maison de l'éditeur de la gravure citée par M. J. C. Wigg, portait le n° 216, ce qui indique qu'elle se trouvait dans une rue très longue. Celle-ci ne pouvait être ni la rue des Petits-Champs qui a toujours conservé son nom, ni la rue Thérèse qui était très courte. La maison en question était donc à l'angle de la pre-

mière rue Royale et de la rue Saint-Antoine actuelle.

(Voir le plan de Paris de l'abbé Delagrive pour servir au IVe tome du *Traité de la Police*. Paris, 1735).

IVAN D'ASSOF.

Pour MM. Léda, Leclerc, et Nobody, la rue Antoine est la rue Saint-Antoine, et la rue Royale, la rue de Birague.

—

Origine du nom de Jourdain dans l'Isle Jourdain (Vienne) (L, 218, 357). — Il existe également dans le Gers un canton du nom de l'Isle Jourdain. A propos de celui de la Vienne, on a parlé d'un Jourdain du Pin, seigneur de l'Isle, en demandant s'il n'aurait pas donné son nom à l'Isle (Vienne). Peut-être ; mais il est plus probable que les du Pin, dont il y a eu plusieurs seigneurs du nom de Jourdain, ont donné leur nom à l'Isle (Gers). Dans la Gascogne, le Coorsin et l'Agénois, il existe encore plusieurs branches de la famille du Pin. Un détail curieux à propos de l'Isle Jourdain du Gers : le comté fut octroyé, en 1772, à Jean du Barry, frère de Guillaume du Barry, mari de la fameuse maîtresse royale,

B.-F.

—

Julien, domestique de Chateaubriand (L, 554). — Le collabo M. me met trop aimablement en cause pour que je n'essaie pas de lui donner satisfaction.

Mais, hélas ! les documents certains sont bien minces pour que le flair qu'il veut m'attribuer soit suffisant. Et puis je ne crois pas au flair en matières historiques ; le flair, fût-il d'artilleur, fût-il de policier, ne me paraît pas suffisant pour conduire la chasse et sonner l'hallali !

Mon mode de recherche est plus matériel que le flair, plus terre à terre. Si vous le voulez bien, je ferai ma démonstration en cherchant avec vous, ô collabo M, trop heureux si mon procédé d'ouvrier d'histoire peut être utile aux jeunes ; les autres en savent autant que moi.

L'Itinéraire de Julien, cela sonne bien. On songe d'abord à l'Itinéraire d'Antonin et on cherche machinalement la carte de Peutinger.

Voyons d'abord comment se pose le problème. Quels sont nos *a*, *b*, *c*, *d*,... et nos *x*, *y*, *z* :

a. Etant donné un homme qui s'appelle Julien, qui avait 46 ans en 1806, nous pouvons assurer qu'il est né en 1760, un peu avant ou un peu après.

b. Chateaubriand ayant parlé de sa mort en 1839, nous pouvons assurer qu'il est mort au plus tard en 1839 et dans un hospice de vieillards à Paris ou près de Paris.

c. Chateaubriand ayant eu besoin de l'appui de quelqu'un pour faire entrer Julien dans le dit hospice, ce n'est donc pas pendant la Restauration ; ce quelqu'un étant Joubert, mort en 1824, c'est donc avant 1815 qu'il y est entré et pas après 1830.

d. En 1806, à des dates précises, Julien s'est embarqué à Trieste, Smyrne, Alexandrie, Tunis.

Qu'est-ce que je cherche ?

x. Le nom de famille de Julien.

y. La date de sa mort,

et si possible

z. le lieu et la date de sa naissance.

Que vais-je faire ? Que puis-je faire ?

1° Je me suis adressé à l'Assistance publique pour rechercher dans les registres de Bicêtre et de Sainte-Perrine si un nommé Julien X, né vers 1760, n'est pas mort dans un de ses asiles.

Que j'en trouve un, deux, trois... par des recoupes à l'état-civil, j'arriverai certainement à identifier mon personnage et du même coup, je connaîtrai *x* et *y* et probablement *z*.

2° En attendant, j'ai écrit aux consuls de France à Trieste, Smyrne, Alexandrie et Tunis pour savoir si dans leurs archives ils ne trouvent pas trace du passage de Chateaubriand et de Julien dans leurs ports aux dates indiquées.

Si oui, j'aurai *x* et à l'état-civil je trouverai *y* et probablement *z*. C'est tout.

J'ai déjà reçu du très aimable consul général à Trieste, M. de Laigne, une réponse qui, pour n'être pas favorable, n'est pas non plus désespérée. L'affaire est en bonnes mains ; M. de Laigne est un confrère, membre de l'Académie Royale espagnole d'Histoire, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, etc.

Voici ce qu'il a bien voulu me répondre :

« Malheureusement, bien que les documents conservés en Chancellerie soient

en parfait état sous tous égards, il n'existe aucune trace des passeports délivrés en 1806, le plus ancien registre afférent à ces titres de voyage datant de 1850 seulement.

« Néanmoins, le scrupuleux compulsaire auquel, sous ma direction, s'est livré le vice-consul, a établi qu'à l'époque indiquée, le titulaire du Consulat était non M. de la Garde, mais M. de Seguier, membre de la Légion d'honneur, chevalier de l'Empire. Peut-être M. de la Garde était-il au nombre des officiers consulaires, et comme tel gérait-il alors le poste de Trieste.

« Quoi qu'il en puisse être... je vais faire des démarches afin de savoir si, dans les dépôts de pièces existant auprès des autorités locales, l'on trouverait trace des rôles d'équipages et de passagers remontant à la date même que vous indiquez... »

Si nos recherches sont couronnées de succès, nous trouverons ensuite, non seulement x, y, z, mais encore l'état social de Julien : était-il marié ? le nom de sa femme ? l'état de sa succession ? ses descendants ? ses papiers. Après tout, Chateaubriand n'a peut-être été que le vil plagiaire de Julien ; peut-être en aurons-nous la preuve par devant notaire. Je m'arrête, nous en saurions trop.

Vous voyez, cher collabo M, qu'il n'y a dans tout cela ni flair ni tour de passe-passe et que si vous continuez les recherches à ma place, vous arriverez infailliblement au même résultat que moi. Attendons le courrier du Levant et celui de l'avenue Victoria. J. G. Bord.

—

Livre ignoré sur Louis XVII (L, 106, 355). — La *Légitimité* (novembre 1904) fait suivre la réponse de M. Souviron (L, 355) de ce questionnaire.

A notre tour, de poser deux questions à l'*Intermédiaire*, avec prière à ses lecteurs d'y répondre.

D'abord, quelqu'un d'entre eux pourrait-il nous dire pourquoi l'abbé Edgeworth de Firmont, mort en 1807, ne protesta point contre les allures *romanesques* du *Cimetière de la Madeleine*, ouvrage qu'il devait assurément connaître et qui était de nature à fausser déjà l'histoire au sujet du Dauphin ? Serait-ce parce que son ambitieux pénitent, si avide de régner, et désireux de faire perdre la vraie piste de son neveu évadé, aurait usé à son égard d'une rouerie bien digne de lui ? — Peu importait sans doute au prince usurpateur l'aveu de l'évasion de Louis XVII, du moment où on le faisait mourir ensuite prématurément. — Eh ! qui sait même si cet oncle machiavélique ne fut pas un inspirateur de Regnault-Warin ?

Ensuite, — seconde question, — si *le Cimetière de la Madeleine* n'eût été qu'un roman pur et simple sans aucun fond de vérité, comment nous expliquera-t-on ces lignes mystérieuses du *Grand Dictionnaire universel* de Pierre Larousse, au nom de Regnault-Warin : « Arrêté en 1801 pour un ouvrage royaliste intitulé *le Cimetière de la Madeleine* (4 vol. in-12). il dut sa liberté à l'intercession de Joséphine auprès du Premier Consul » ? — N'oublions pas que Joséphine fut l'ange tutélaire du Dauphin, après avoir été l'une de ses libératrices, de l'aveu de l'ex-impératrice Eugénie, veuve de Napoléon III. — Citons encore ces autres lignes non moins précises de la *Biographie universelle* de Michaud : « Cet ouvrage eut un succès dont il faut attribuer au moins une partie à l'intérêt du sujet. C'était du reste à cette époque un acte de courage et qui attira sur l'auteur toutes les haines du parti révolutionnaire encore très puissant. Le livre fut saisi par la police consulaire, et l'auteur, mis en arrestation, n'en sortit que par l'intervention de Madame Bonaparte qui l'avait lu et qui avait pleuré sur les malheurs de la famille royale. » — Pourquoi donc cet emprisonnement plus qu'étrange d'un romancier, sinon parce que—comme il l'observe lui-même dans la *Chronique indiscrète du XIXe siècle* — « IL MARIA LA FICTION A L'HISTOIRE et publia son *Cimetière de la Madeleine* » ?

Il y a là, pensons-nous, matière assez intéressante à creuser et à tirer au clair pour les infatigables Chercheurs et Curieux de l'*Intermédiaire*.

Enfin, une dernière question, toute simple, celle-là : Quelle pouvait bien être cette duchesse de V... mentionnée au tome IV, page 142, du *Cimetière de la Madeleine* ?

Alexis Dubosc.

—

Le plus ressemblant des portraits de Napoléon (L, 555). — Une personne de ma famille, qui avait souvent vu Napoléon, disait que le plus ressemblant de ses portraits était la pièce de cent sous. — Il existe un croquis fort curieux fait sur le Bellerophon, par Planat de la Faye, officier d'ordonnance de l'Empereur. Il doit être au cabinet des Estampes.

M. L. D. P.

*
* *

Tous les portraits officiels de l'empereur sont évidemment suspects.

Une gravure représentant Napoléon Ier, faisant partie de la collection du comte Primoli, porte l'attestation suivante écrite par le prince Gabrielli ; « Seul portrait de l'empereur Napoléon Bonaparte qui lui ressemble, acheté à Paris par le prince Dom Pierre Gabrielli en décembre 1809 ». Le dessin est de Vigneux, la gravure d'Henry. — Si profonds qu'aient été les changements survenus avec l'âge dans la personne physique de Napoléon, ils ne peuvent vraiment suffire pour expliquer l'énorme dissemblance qui existe entre ce portrait et celui de Bonaparte au pont d'Arcole par Gros. La ressemblance de ce dernier nous est cependant affirmée par Stendhal : « c'est le seul de cette époque ressemblant », écrit-il dans la Vie de Napoléon.

Plusieurs croquis exécutés par Girodet d'après nature, et à l'insu de l'empereur, paraissent très vivants et sont sans doute ressemblants. L'un d'eux fait partie de la collection de M. Chéramy.

RAMUNTCHO.

—

Les colonies françaises protestantes en Allemagne (L, 614). — Dans les très intéressants *Mémoires du Baron de Tricornot*, publiés en 1894, cet officier mentionne la rencontre qu'il fit, au cours de la campagne de 1760 ou 1762, en Allemagne, de réfugiés protestants français ayant conservé leur langue et leurs habitudes.

S. CHURCHILL.

—

Le chien de Jean de Nivelle (XLVII ; XLVIII ; L, 380, 463, 571, 629). — M. Ed. MARC a tort de *penser*. Lorsqu'il s'agit d'une question historique, si minime qu'elle puisse être, il vaut mieux *prouver* que *penser* et *dire*. M. MARC ne paraît pas être instruit des publications belges qui se rapportent au village de Nevele et à la ville de Nivelles. Nous allons lui en faire connaître quelques-unes :

La terre et seigneurie de Nevele au quartier de Gand appartenoit jadis aux chastelains de Courtray, et après avoir esté tombée ès familles des chastelains de Tournay et seigneuri de Mortagne, des seigneurs de Boulers, de Gavre, Bailleul (1), *est dévolue a ceux* DE MONTMORENCY *par l'alliance d'une fille* DE FOSSEUX. Et estant décrétée en l'an mil cinq cent nonante deux au Conseil de Malines sur les héritiers du comte de Hoochstraeten, demeura à Martin de la Faille dont les fils la possèdent encore pour le présent.

(Philippe DE L'ESPINOY, escuier, viscomte de Thérouanne, etc., *Recherches des antiquités et noblesse de Flandres*, Douay, Ve Marc Wyon, M. DC. XXXI, in-folio, p. 101).

Au mot NEVELE, dans le tome III de l'ouvrage sur les *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, etc., publié par M. J.-Th. DE BAUDT, à la page 34, on trouve une série de seigneurs de Nevele-lez-Gand, des Maisons de Courtrai et de Mortagne, finissant à Robert *de Niviele* époux de Marguerite de Ghistelles. C'est la fille de ces derniers, Marguerite de Mortagne, dite de Niviele, qui épousa Jean de Longueval, chevalier, sire de Longueval, du Hemet de Maigremont, et mourut avant le 23 août 1335, selon une charte citée par F.-V. GŒTHALS dans son *Miroir des Notabilités nobiliaires* t. II, p. 794.

Marguerite de Longueval, dame de Nevele et de Warcoing, châtelaine de Courtrai, épousa, en premières noces, Jean *de Fosseux*, chevalier, sire de Fosseux, de Visme, etc., et en secondes noces, par contrat du 27 mai 1366, Engelbert d'Enghien, chevalier, seigneur de Rameru, la Folie, Tubise, etc. Elle mourut en 1369, n'ayant eu d'enfants que du premier lit. Son fils aîné, Mgr. de Fosseux, chevalier, possédait la terre de Nevele en 1373 (F.-v. GŒTHALS, *Miroir*, t. II, p. 795 ; — J. Th. DE QUARTS. *Les Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. II, p. 60, article HEMBISE).

C'est la petite-fille de ce dernier, Jeanne DE FOSSEUX (*ex-matre* : DE PREURE) qui fut la première femme de Jean II, sire de Montmorency, et mère de Jean et de Louis. A cause d'elle, Jean fut sire de Nevele et quant à LOUIS, M. Ed. Marc apprendra ce qui le concerne en lisant les *Mémoires de Jacques* DU CLERCQ publiés par le baron de Reiffenberg (Bruxelles, 1836, in-8°, t. III, pp. 244-47). Il y verra que Louis, seigneur de Fosseux, attenta à la vie de son frère aîné Jean, « *seigneur de Nieuvelles en Flandres, qui est un gros village.* » Il se convaincra de ce que ce Louis, homme d'un caractère violent,

(1) BAILLEUL-EN-HAINAUT. Lisez pour la famille *de Condet-Belœil-Morialmez*, car BAILLEUL est aujourd'hui nommé *Belœil*.

à qui tout réussit malgré ses délits et ses crimes, épousa une servante, nommée Marguerite des Wastines (dont les père et mère sont encore inconnus des bons généalogistes), qui lui donna cinq fils, (naturels) avant le mariage qui les légitima. C'est de l'un de ces fils légitimes que sont issus les derniers Montmorency, dits, depuis près de trois siècles, Montmorency-Luxembourg.

Les reliefs de Nevele aux Archives de la Flandre orientale, à Gand, sont encore là pour prouver mes assertions, et pour avoir la preuve que les Montmorency ne furent jamais rien à Nivelles en Brabant, il suffit de lire l'ouvrage suivant : La Belgique ancienne et moderne. *Géographie et histoire des communes belges*, par Jules Tarlier et Alphonse Wauters (ouvrage patronné par l'Etat). *Ville de Nivelles*, volume très grand in 8°, à 2 colonnes, impression compacte, Bruxelles, Decq, 1882, in-8°, pp. 22 et suivantes.

Le comte P.-A. du Chastel.

—

La mort de Paul-Louis Courier (T. G. 244 ; L, 245, 358). — L'étude, très documentée, de MM. L. Desternes et G. Galland, a été publiée dans le journal *le Figaro*, en cinq chapitres et sous ce titre : *L'Assassinat de P. L. Courier. Notes inédites*. Le dernier en a paru dans le numéro du mercredi 5 septembre 1894. — Les auteurs de cette intéressante monographie donnent bien Mme Courier, qui s'abandonnait, paraît-il, à la valetaille rurale, comme l'instigatrice de l'assassinat de ce mari trop clairvoyant pour elle, et devenu aigri (on le serait à moins !) par la constatation de si abjects débordements. Je serais aussi, moi, bien désireux de savoir si ce travail a été réimprimé en volume et, dans ce cas, chez quel éditeur il a pu paraître, à Paris ou en province.

A propos de P.-L Courier, je signalerai aux chercheurs et collectionneurs et plus spécialement aux amateurs tourangeaux, comme objet de curiosité historique, locale, une collection de plats et d'assiettes en fayence populaire, relativement ancienne, ayant authentiquement appartenu et servi à Paul-Louis et portant son nom :

Cne
Courier

ainsi peint, très simplement sous la couverte, en grosses lettres noires, au centre d'un petit médaillon rond composé d'un large filet bleu et d'un filet jaune, dans un encadrement rustiquement agrémenté de gros points bleus, de feuilles vertes et de fleurettes rouges. — Plats et assiettes, tous d'un dessin uniforme, et ayant subi quelques petites écornures, mais insignifiantes, quelques petites craquelures, mais peu apparentes, sur la blancheur d'un émail resté pur, comme il sied à d'honnêtes vaisselles qui ont dû faire un long somme dans l'ombre paisible de quelque placard.

Celles-ci, sans marque aucune, mais que je crois être de fabrique lorraine, doivent dater des dernières années de la République ou du commencement de l'Empire ; P.-L Courier, en effet, ayant été promu, à l'armée de la Moselle, capitaine d'artillerie, à la fin de Juin 1795. (*Nouv. Biogr.* Didot, t. VII, col. 193). — Je les ai vues, durant l'automne de 1884, à Tours, chez une vieille antiquaire de la rue Colbert, Mme Veuve Dupré, dont le défunt mari, brocanteur de son état, s'étant laissé piquer de la tarentule, sur la fin de sa vie, était devenu collectionneur pour son propre compte.

Mme Dupré possédait alors environ dix-sept de ces assiettes, plus deux petits plats ronds et un petit plat long, tous du même modèle.

Feu son mari avait acheté le tout en bloc, à Véretz, près de Tours, (chef-lieu de la commune dont fait partie « la Chavonnière », l'ancienne propriété du « Vigneron » P.-L. Courier.

Cette brave dame ne voulut me vendre que deux assiettes, seulement, mais point de plats. Je les conserve encore aujourd'hui intactes. Le reste, elle le réservait, me dit-elle alors, « pour le Musée de Tours. »

Comme elle passa de vie à trépas peu de temps après ma visite, il est vraisemblable qu'elle avait encore ces divers objets en sa possession, au moment de sa mort.

Les amateurs pourront donc, bien probablement, les trouver, indiqués dans le catalogue imprimé, orné de photographies, de la vente après décès, laquelle eut lieu, à Tours, du 19 au 24 octobre 1885.

Il est assez douteux, toutefois, que ces assiettes et ces plats, si intéressants qu'ils puissent être, soient restés à Tours — qui, lui, ne possède même pas le médaillon de bronze de H. de Balzac, l'illustre fils de Tours, de David d'Angers !

Je me suis laissé dire que la clientèle habituelle des antiquaires de Tours, bien que ceux-ci soient assez nombreux, se composait bien plus, des étrangers de passage, que des indigènes de la localité.

ULRIC R.-D.

—

Légendes relatives à saint Antoine de Padoue (L, 5, 238, 398, 546). — Dans le n° du 10 octobre dernier, on a donné une explication du jurisconsulte Coquille pour expliquer les demandes populaires à saint Antoine de Padoue, afin de retrouver les objets perdus. Cette explication est fort curieuse et n'était pas connue. Mais de peur qu'on ne s'égare, je dois rappeler que cette dévotion s'explique depuis longtemps par un trait du *Liber Miraculorum* (n. 20 de l'édition des *Acta Sanctorum*) : il s'agit d'un manuscrit volé à Montpellier par un novice au saint lui-même et retrouvé à la suite de ses prières. L'anecdote était très connue au moyen âge. Elle a encore été reproduite récemment par le peintre Villé, pour la chapelle des Capucins de Paris.

P. UBALD D'ALENÇON.

—

Coqueluche (L, 564, 655). — « Coqueluche est un capuchon de moine qui vous tient chaudement ».

Je suis assez de l'avis de M. L. de Leiris : Etre la coqueluche de quelqu'un, être coiffé de quelqu'un, dans le langage populaire, c'est tout un.

Ecoutons le chansonnier :

Moi, je suis D.....
Grand comme un sapin,
Jambé comme une autruche.
Et voilà pourquoi
Des dames, ma foi,
Je suis la coqueluche.

BEAUJOUR.

—

Les calembours dans les dénominations (L, 339, 481, 525, 592, 652). — On a cité, sous cette rubrique, des noms propres simplement latinisés. Je ne vois pas qu'il y ait là du calembour. A l'époque où tous les traités sérieux s'écrivaient en latin, l'auteur lui-même traduisait en latin son nom, lorsqu'il s'y prêtait, ou le latinisait en lui donnant simplement une désinence en us, pour en orner le titre de son ouvrage. Un nommé Marteau ou Meunier devenait Malleus ou Molitor. Les exemples de noms ainsi latinisés sont innombrables au XVIe siècle, surtout en Allemagne.

A ce propos, je prends la liberté de relever une petite méprise du Dr Bougon, qui, lorsqu'il parle du vin de Liebfrauenmilch, croit pouvoir traduire cette dénomination par « le lait de nos chères femmes ».

Unsere liebe Frau, en langue allemande, est l'équivalent de Notre-Dame. Le vin de Liebfrauenmilch provient d'un vignoble qui entoure l'ancienne église de Notre-Dame, de Worms. Ce vin étant très apprécié des Allemands, ils lui ont donné le nom de Lait de Notre-Dame.

LÉON SYLVESTRE.

—

Têtes à l'huile (L, 619). — Selon Lucien Descaves (*Le Journal* du 25 oct. 1904), le figurant amateur est ironiquement appelé *tête à l'huile* par les figurants professionnels, parce que ceux-ci le considèrent comme un veau. Si cette explication n'est pas bonne, ajoute l'éminent écrivain, je suis prêt à en accueillir une meilleure. Je crois, pour ma part, que M. Descaves a raison. *Fâire le pied de veau* ne signifie-t-il pas *montrer une basse complaisance* ? Voir, au mot *veau*, *Le Nouveau Larousse* qui énumère diverses locutions analogues. Les infortunées têtes à l'huile sont payées à raison de 0 fr.70 par soirée.

TH. COURTAUX.

—

La mode dans les noms de baptême (XLIV à XLVI ; XLIX ; L, 208). — J'ai relevé les noms de baptême donnés aux enfants baptisés en 1675, dans l'église Saint-André de Bordeaux, la cathédrale.

Jean 149 fois, Marie 120, Jeanne 103, Pierre 84, Catherine 45, François 38, Marguerite 33, Anne 32, Françoise 29, Jacques 26, Isabeau 22, Antoine 21, Etienne 21, Joseph 19, Bertrand 17, Bernard 16, Arnaud 13, Léonard 13, Louise 11, Philippe 10, Suzanne 9, Guillaume 9, André 9, Raymond 8, Peyronne 8, Elie 7, Marianne 7, Elisabeth 7, Madeleine 7,

Nicolas 6, Martial, Charlotte, Dominique et Barthélemy 5, etc. etc.

Il y a beaucoup de ces noms qui sont maintenant peu portés comme Isabeau, Bernard, Arnaud, Léonard, Peyronne, Nicolas, Dominique. Par contre, de nos jours, d'autres sont devenus plus à la mode, comme Thérèse qui ne figure que 4 fois en 1675, Gabriel, Marthe et Charles 3 fois, Antoinette et Paul 2 fois, Claire, Daniel, Gabrielle, Hélène, Henri, Léon, René, Rose, Renée, Simone seulement une fois, Gaston, Germaine, Aliette, Colette, Yvonne, Yvon, Silvaine, Guy, Edgard, Arthur, et bien d'autres très en faveur dans ces dernières années ne sont pas mentionnés en 1675.

Les noms de la Bible étaient fréquemment portés par les protestants dans leurs registres bordelais de 1675 à 1684, comme chez les catholiques Jean, Marie, Jeanne, Pierre, Anne, Catherine, sont ceux qui se rencontrent le plus ; il faut y ajouter Suzanne, Elisabeth et Jacques qui sont relativement plus en honneur chez les catholiques, et les noms bibliques comme Daniel (18 fois), Moïse (13 fois), Judith (13 fois), Jacob (16 fois) Esther (12 fois) Elie (17 fois), Paul (15 fois), David (8 fois), Aaron, Esaïe, Elisée, Gedeon, Josué, Joseph, Isaac, Josias, Jonas, Jérémie, Mathias, Marthe, Mathieu, Nérée, Noé, Rachel, Samuel, Sara, Zacharie.

PIERRE MELLER.

—

Eglises communes aux catholiques et aux protestants (XLV ; XLVII ; XLVIII, 107, 207 ; L, 603). — Sans m'occuper de questions religieuses qui ne m'ont jamais intéressé, j'ai trouvé tout récemment, en suivant une piste très profane, un exemple remarquable d'une église utilisée par les cultes catholique et protestant. Il s'agit de la belle cathédrale de Wetzlar, petite ville rhénane devenue célèbre parmi les basochiens, par l'ancien tribunal suprême du Saint-Empire qui était le plus terrible de tous les « maquis de procédure » produits dans la vie moderne par l'ancien droit romain ; célèbre aussi parmi les âmes sentimentales, par le suicide dont Goethe s'est servi pour son *Werther*, et finalement célèbre parmi les dilettanti par la superbe partition que Massenet a greffé sur l'œuvre du grand poète allemand.

Cette cathédrale que je connais *de vi-u* est un monument fort beau, mais qui commence à menacer ruine. Or, je viens de trouver dans un journal d'outre-Rhin un article exposant la nécessité d'une restauration de la cathédrale Wetzlar « qui sert au culte catholique autant qu'au culte protestant ».

Si cette assertion du journal allemand est exact — sa vérification est très facile — la cathédrale de Wetzlar serait, sans contredit, l'exemple le plus illustre d'une église « utraquiste », comme on disait autrefois dans le langage théologique des pays d'outre-Rhin. O. BERGGRUEN.

—

Le pays de la beauté (XLVIII, 506, 770). — Aux vers cités par M. X. pour caractériser les principales villes belges, on peut ajouter les suivants, qui se lisent en haut de la porte monumentale, servant d'entrée au marché aux poissons, place Sainte-Pharaïlde ; cette porte est surmontée de trois statues, par Kessel, savoir : Neptune, l'Escaut et la Lys.

On lit sous la statue de l'Escaut :

Hannoniæ servit Scaldis, Gandamque secando
In mare festinas volvere pergit aquas.

Et sous celle de la Lys :

Lisa vehit merces, quas huc Artesia mittit
Et placido gaudens flumine, pisce scatet.

V. A. T.

*
* *

Je ne saurais m'empêcher de vous dire un mot des beautés de cette province. On m'en avait dit beaucoup de bien à Paris ; mais, sans mentir, on ne m'en avait encore rien dit au prix de ce qui en est, et pour le nombre et pour leur excellence. Il n'y a pas une villageoise, pas une savetière, qui ne disputât de beauté avec les Fouillous et les Mennevilles. Si le pays avait un peu plus de délicatesse, et que les rochers y fussent un peu moins fréquents, on le prendrait pour un vrai pays de Cythère. Toutes les femmes y sont éclatantes, et s'y ajustent d'une façon qui leur est la plus naturelle du monde. Et pour ce qui est de leur personne, *Color verus, corpus solidum* et *Succi plenum*.

(*Voyages amusants*, par Hilaire-le-Gai), Paris, chez Passand, 1852.

VANDEVELDE.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Paris en 1790 d'après le père d'André Chenier. — L'*Intermédiaire* s'est beaucoup occupé d'André Chénier et de Marie-Joseph dans ces derniers temps. On y a parlé de leurs papiers inédits et des manuscrits provenant de Mme Veuve Gabriel de Chénier, actuellement conservés à la Bibliothèque de Carcassonne. Ceci m'autorise à communiquer à nos confrères une lettre assez curieuse du père des Chénier, que j'y ai récemment copiée et qui est sans doute inédite. Elle donne une image assez vivante des opinions politiques et des préoccupations parisiennes d'un habitant de Paris en 1790 Je pense qu'on la lira, avec plaisir.

CHATEAUFORT.

A Paris le 20 février 1790.

J'ay receu en son tems, mon cher monsieur, votre très chère lettre du 30 septembre du Cap de Bonne Espérance où je vous ay su avec beaucoup de plaisir. J' en ay un bien sensible encore de tous les détails que me mande ma fille, qui ne m'ont pas permis de douter des agréemens passagers qu'elle a eus dans un voyage dont elle craignoit avec raison les incomodités. Il me reste à desirer que la satisfaction qu'elle a eue dans la relache au cap de Bonne Espérance soit de bonne (*sic*) augure pour tout le reste et qu'elle puisse jouir, et vous aussi, de toutes les satisfactions que vous désirés et que je vous souhaite de bien bon cœur.

Vous verrés dans une longue lettre que j'écris à votre épouse, Monsieur le Comte, une suite des détails qui ont suivi la Révolution ; il n'est plus possible à la vérité de la mettre en doute, mais il reste à désirer que l'on puisse en jouir avec tranquillité. Il est cependant à craindre que l'on ne parvienne que tard à ce but désiré par la dificulté qu'il y a d'accoutumer les esprits à un ordre de choses entièrement opposé.

Il n'y a eu aucun changement dans le ministère. Les départements sont fixés à Paris et Versailles est presque désert. Les plans de M. Necker relatifs aux finances, quoy qu'aplaudis par l'assemblée nationale où tout le monde n'a pas les memes vues et les mêmes connoissances, ont essuyé bien des contradictions et l'on est incertain du succès des amendements qui y ont été faits : la rareté de l'argent la dificulté de recevoir les impots dans les provinces, où tout le monde est armé, et où le pouvoir exécutif est sans force, présentent la plus grande incertitude sur la dette nationale et sur le sort d'une nation qui abuse de sa liberté, et qui n'est pas en état d'en jouir. Nous avons été et nous sommes encore dans cette situation critique que les personnes portées à douter de tout craignoient avant votre départ, et Dieu sait comment la nation sortira de cet état violent pour reprendre une tranquillité incompatible avec son caractère léger et inconstant. Quelque confiance que l'on ait à l'Assemblée Nationale, elle est composée d'hommes divisés par une diversité d'intérêts et d'opinions qui dégénèrent presqu'en factions dont on a autant à craindre qu'à espérer..... Le moment, Monsieur, le comte, n'est plus propre aux graces, et il faut y renoncer pour s'occuper de ce que l'on a fort ; heureux si on peut le conserver. Je n'ay encore fait aucune démarche pour les divers objets qui concernent vos intérêts, attendu que les ministres eux mêmes sont incertains de l'étendue de leur pouvoir et ne répondent à personne. Le peu d'influence de M. Necker sur l'assemblée l'a rendu fort reservé. Chacun cependant, selon la convenance de son opinion, le loue ou le blasme, et en général il a perdu dans l'opinion du public, qu'on est habitüé à respecter quoy qu'elle le mérite peu. Ce ministre, élevé à la place de premier ministre des finances, a été malade et en danger, mais il est mieux. M. Lambert fait les fonctions et la place de controleur général.

La campagne des Turcs l'année dernière n'a pas été à beaucoup près aussi brillante que la précédente. Ils ont perdu Belgrade et Bender et autres places, mais Ortova, moins forte que Belgrade et mieux commandée, a résisté jusqu'à présent aux efforts des Autrichiens. Les Ottomans ont consenti à parler de paix et on en est actuellement occupé ; mais elle paroît très incertaine, parce que les Turcs veulent profiter de l'insurrection qu'il y a eue en Brabant et en Flandre, où les sujets ont secoué le joug de l'Empereur et se sont emparés des places et en ont chassé les garnisons ; et cette circonstance pourroit bien retarder la paix ou la rendre plus favorable aux Ottomans. D'autre part les Polonais sont à la veille de s'unir à ceux-cy, et le Roy de Prusse va faire avec eux une alliance qui pourroit bien étendre la guerre en Allemagne où on la regarde inévitable au printems prochain. Indépendament de la diversion que la Prusse et la Suède font en faveur de la Turquie, le reste de l'Europe paroît occupé des affaires du Brabant que quelques puissances voudroient réunir aux Hollandois : et d'autres puissances et les Brabançons eux-mêmes désireroient qu'ils fussent indépendants, ou tout au moins que la France par son voisinage ne peut y avoir aucune influence ; en vertu de ces dispositions qui doi-

vent se manifester incessamment, l'Empereur fait des grands efforts, de même que le Roy de Prusse, et les Anglois arment aussi et augmentent leur militaire, tandis que de notre côté nous sommes spectateurs, si tant est que du côté de nos colonies nous ne devenions les victimes de ces préparatifs. Par surcroît d'embaras pour la maison d'Autriche, l'Empereur est très mal, et on l'assure dans un état à ne pouvoir en revenir ; on ne s'occupe nullement d'un Roy des Romains, et on regarde comme possible et du vœu des électeurs de laisser l'Empire vacant et de n'avoir plus de chef. Il est certain que jusqu'à présent on ne s'est apperçu d'aucune brigue pour l'obtention de cette dignité.

On vous en diroit beaucoup plus au caffé de Foy, qui est le rendés vous des politiques ; quoyque dans le moment on s'y occupe peu d'affaires étrangères : celle de la Révolution et du décret de l'Assemblée agite tous les esprits, et on est moins occupé de gazettes que de la lecture de mille et quelques journaux qui instruisent peu, qui tiennent les esprits dans l'inquiétude et produisent plus de mal que de bien. Le Palais Royal a été dabort le principal foyer de la Révolution. On s'y trouvoit l'été d[erni]er à côté d'une foule d'ouvriers à tablier qui formoient des pelotons et etoient toujours prêts à brûler et à détruire. A présent les courtisanes y ont repris leurs droits et on n'y voit guères qu'elles et une foule de soldats nationaux qui se sont consacrés pour la défense de la liberté et font ce qu ils veulent. Vous êtes à portée de juger de la force d'une armée qui ne connoît pour discipline que sa volonté.

Le Colisée, que vous avés vu commencer et presque finir au Palais Royal, a servi cette année à donner des bals publics ; mais je doute que la recepte ait suffi à payer les illuminations et les violons. On y a annoncé et exécuté plusieurs assauts d'armes, qui d'abort ont attiré quelques curieux : mais cela n'en valoit pas la peine ; ce n'étoit en général que quelques soldats des ancienes gardes françoises, qui de fort mauvaise grace escrimoient en ferrailleurs et non en maîtres ; on y a vu très rarement ce qu'on appelle la bonne compagnie.

Mon épouse et ma famille, Monsieur le Comte, sont infiniment sensibles à votre souvenir. Ils me chargent de vous assurer à leur tour de tous leurs sentiments et des vœux qu'ils font pour tout ce qui vous intéresse. Je vous prie d'agréer les miens et d'être aussi pirsuadé de leur sincérité que de l'attachement inviolable avec lequel j'ay l'honneur d'être, mon cher monsieur,

Votre très humble et très obeissant serviteur

CHÉNIER
rue du Sentier, n° 24.

(*Sans suscription*).

Cette lettre est contenue dans une chemise portant ces mots « Lettre de mon grand père à son gendre M. Latour de Saint Ygest. » (de la main de Gabriel de Chénier.)

11.812 1° (n° du catalogue).

—

Le Centenaire de Sainte-Beuve. — Le 23 décembre prochain on fêtera le centenaire de Sainte-Beuve, né à Boulogne-sur-Mer en 1804, et le *Journal des Débats*, dont Sainte-Beuve a été le collaborateur de 1843 à 1849, a constitué un Comité en vue de cette célébration.

Par les soins de ce Comité, un médaillon, œuvre du médailleur Vernier, sera placé sur la maison natale du Critique et un *Livre d'or*, beau volume in-4°, sera publié. (1) Comme un chapitre de cet ouvrage doit être consacré aux rapports de Sainte-Beuve avec le Collège de France, voici une lettre qu'il écrivit au sujet de la candidature de Renan à la chaire d'hébreu :

Ce 6 décembre 1861.

Cher Confrère, — Je ne dis pas Collègue, car je ne me considère plus comme faisant partie du Collège de France, et pourtant c'est du Collège de France que je viens vous parler :

Je viens de voir M. Renan : vous savez plus et mieux que moi sa valeur ; il a été une fois écarté du Collège par ceux qui n'étaient pas philosophes ; il se représente aujourd'hui avec de meilleurs chances : je lui ai dit que je n'allais plus au Collège, n'en étant plus en réalité. — Parmi les noms que je lui nommais des premiers comme étant de ceux de juges honorables de ses droits, de ses titres, votre nom a été prononcé. Il m'a paru avoir, d'un suffrage si précieux pour lui, plus de désir et plus d'estime que de certitude. Je me suis avancé alors jusqu'à lui dire que je vous écrirais et que je jeterais (*sic*) tout au fond de votre amitié une petite pierre dont je n'écouterai (*sic*) pas l'écho, et qui tombera comme elle pourra, — sans réponse.

(1) Une réduction du médaillon doit être frappée à la Monnaie ; son prix est de dix francs pour les exemplaires en bronze et de trente pour ceux en argent. Le prix du *Livre d'or* est de dix francs pour le papier ordinaire et de vingt pour le grand papier. Les souscriptions sont reçues au *Journal des Débats* qui enregistrera avec reconnaissance les versements les plus minimes ayant simplement objet de coopérer à l'œuvre.

Et maintenant, cher Confrère, excusez-moi et sachez-moi toujours,

Tout à vous,
Ste Beuve.

—

La tombe de la femme de Lucien Bonaparte suspectée d'inconvenance. — Nous sortons de la semaine du souvenir : nos morts ont été visités. En parcourant les allées du cimetière, nous avons distraitement laissé errer nos regards sur les inscriptions. Il en est de vaniteuses, de touchantes et de puériles ; aucune, certes, ne nous a indignés.

Ce n'est pas le cas du comte de Choiseul qui, en 1816, en référait au ministre pour faire disparaître, ou tout au moins pour atténuer, une inscription funéraire, à ses yeux, inconvenante. Deux mots l'y choquaient : celui de Bonaparte et celui d'amante. Il les trouvait rassemblés sur la pierre tombale de la femme de Lucien Bonaparte.

En 1794, Lucien qui n'était qu'inspecteur dans l'administration militaire, avait épousé une jeune fille sans fortune, Mlle Christine Boyer, qu'il perdit en 1800. Il la fit inhumer à Chamans, près de Senlis, où il résidait. La Restauration trouva le tombeau de cette femme dans l'église du pays, et s'en alarma, comme d'un scandale, qui donna lieu à un échange de correspondances, que nous fait connaître M. J. G Bord, qui l'a relevé aux Archives nationales (Série F8, Exhumations, département de l'Oise).

Beauvais 3 septembre 1816. Lettre du comte de Choiseul, préfet de l'Oise, au min^re de l'Intérieur :

Monseigneur,

Lucien Bonaparte perdit sa femme en 1800 et la fit inhumer dans son parc du Plessis-Chamant. Les changemens qu'il fit exécuter dans ses jardins quelques années après, obligèrent de supprimer e monument, et les restes de l'Epouse de Lucien furent déposés dans une chapelle près du chœur de l'église de Chamant, où l'on éleva à cet effet un mausolée recouvert d'une pierre tombale, portant cette inscription :

Christine Eléonore Boyer, femme de Lucien Bonaparte, amante, épouse, mère sans reproches, le 28 prairial an 8.

Le sous-préfet de Senlis me fait observer que les ministres catholiques ont toujours vu l'existence de ce monument avec peine, en ce que la Dlle Boyer était considérée comme étant de la religion protestante. Voulant d'ailleurs effacer jusqu'au souvenir d'une famille qui nous rappelle et nos égarements et nos malheurs, il me propose de faire inhumer dans le cimetière de cette commune, les restes de la Dlle Boyer, avec le cercueil de plomb qui les renferme, de faire disparaître le monument, et vendre, après en avoir effacé l'inscription, la pierre tombale, en marbre blanc, qui la recouvre, pour le prix être employé aux frais de ce déplacement.

Peut-être aussi pourrait-on, pour ne pas troubler la cendre des morts, laisser subsister le monument, en se bornant à effacer de l'inscription les mots : *femme de Lucien Bonaparte* et celui d'*amante* qui précède le titre d'épouse, épithète indécente pour la sainteté du lieu et que réprouve la pureté de la morale.

J'ai au surplus etc...

Le préfet de l'Oise,
de Choiseul.

Réponse du ministre de l'Intérieur au comte de Choiseul. Après avoir rappelé la lettre de ce préfet, le ministre conclut :

Je pense qu'il faut respecter l'asile des morts et se garder d'éveiller l'attention du public sur le monument qui ne parait pas l'attirer, par une mesure qui retracerait des scènes odieuses et dont la malveillance chercherait à profiter pour calomnier le gouvernement. *Il pourrait cependant être convenable d'effacer une partie de l'inscription, mais cet objet délicat exige de la prudence. J'y réfléchirai et je vous ferai connaître par la suite ce que j'aurai décidé.*

Les mots soulignés sont ajoutés et d'une autre écriture que le reste de la pièce. Dans un double de la minute, le ministre demande qu'on efface le mot « amante », mais sans faire d'éclat.

En 1817, nouvelle émotion : la tombe est aperçue par le grand vicaire de Beauvais, au cours d'une tournée diocésaine ; il consulte le comte de Germigny, préfet de l'Oise, qui, le 19 mai 1817, demande des instructions au ministre. — Réponse du ministre le 27 mai 1817 : « Il vaut mieux ne pas s'en cccuper ». — Le préfet donne au ministre l'avis de réception de cette réponse.

C'était, en effet, le plus sage. Que ne s'en était-on avisé plus tôt ?

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

L^e Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Novembre 1904.

40e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1058 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES, ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Une toile de Rembrandt datée 1670. — On vient d'exposer au musée du Louvre une toile, — don de M. Kaempfen —, attribuée à Rembrandt. Dans l'angle droit et en bas de la toile, à côté d'un monogramme que je n'ai pu déchiffrer, on lit une date : 1670.

Rembrandt étant mort en octobre 1669, pourrait-on me dire comment se peuvent concilier cette date et l'attribution du tableau ?

UN CURIEUX IGNORANT.

Livre de bord de la « Sémillante ». — Je désirerais savoir où sont conservés les livres de bord des navires de l'Etat ? Se trouvent-ils aux Archives du ministère de la marine ou dans les préfectures maritimes ? Pourrait-on, en particulier, retrouver celui de la frégate la *Sémillante*, sur laquelle mourut, en 1797, le commissaire du Directoire, Georges-Pierre Leblanc, envoyé à Saint-Domingue ? NÉRAC.

Jeanne la Grise. — Ronsard parle d'elle en ces termes dans sa 29e Elégie :

Or si tu veux trouver une santé parfaite,
Je te rendray gaillard ette diray comment :
Va où le cours de Seine en deux bras se [divise
Baignant ce grand Paris. Cherche Jeanne la [Grise,
De Vénus courratière, et entre le troupeau
Des filles qu'elle garde au logis le plus beau
Esli d'un œil accort celle qui plus ressemble
A ta dame, et soudain, en te soulant assemble
Ton flanc contre le sien ... etc,

Elle demeurait donc dans la Cité, et elle avait « le logis le plus beau » entre toutes les « courratières » (courtières) de Vénus. Je retrouve son nom un peu plus tard dans une chanson de 1570 (*Recueil de Maurepas* I, 19 de l'édition Gay). Est-ce tout ce qu'on sait sur cette « amie de Ronsard », dont Prosper Blanchemain ne s'est pas occupé ? ***

Le second mariage de la duchesse de Berry. — Dans le tome II de ses *Souvenirs* (pages 289-294), M. de Reiset parle du comte Lucchesi-Palli et dit qu'en 1832 celui-ci, étant chargé d'affaires de Naples à La Haye, passait toutes ses soirées chez le comte de Waldburg-Truchsess, ministre de Prusse, dont il voulait épouser la fille, Mathilde. Lucchesi-Palli s'exprimait sans cesse sur le compte de la duchesse de Berry, alors en Vendée, avec un vif enthousiasme. Peu après on apprit à La Haye le scandaleux accouchement de Blaye et l'annonce du mariage secret de la duchesse avec le même Lucchesi-Palli. Comment se fait-il qu'à une époque où le ministre napolitain sollicitait ouvertement la main de Mlle de Walburg-Truchsess, il fût marié depuis peu avec la duchesse de Berry ? On prétendit qu'il avait reçu deux millions pour couvrir de son nom la faute de la princesse.

M. de Reiset raconte l'entrevue étrange qu'eut celle-ci avec son mari putatif à bord du bâtiment qui la ramenait dans le royaume des Deux-Siciles. Le véritable père de l'enfant né à Blaye aurait été le comte de M..., chevalier d'honneur de la duchesse, « homme déjà d'un certain âge ». Mme du Cayla, l'ancienne favorite de Louis XVIII, aurait, suivant M. de Reiset, eu la première idée du faux mariage Lucchesi-Palli, et l'aurait négocié par l'entremise d'un missionnaire, l'abbé Mary, confesseur de Lucchesi. Mais qui était le comte de M..., père vraisemblable, sinon réel de l'enfant de la duchesse ? Pourrait-on expliquer ce petit mystère rétrospectif?

M. P.

—

Parenté d'Henri VIII et d'Antoine de Ligne. — On lit dans une lettre de Philibert Naturelli au roi de Castille, datée de Paris, 23 décembre 1518, que le roi d'Angleterre Henri VIII « aime ledit sieur de Ligne comme son parent de par ceulx de Luxembourg ». Antoine de Ligne avait épousé Philippine de Luxembourg, fille de Jacques, seigneur de Fiennes. Est-ce de ce côté-là qu'il faut chercher, et si oui jusqu'où faut-il remonter ?

De Mortagne.

—

La duchesse Henri de Rohan. — La femme de Henri Ier, duc de Rohan, était une demoiselle de Sully. Je demande des dates de naissance, de mariage et de mort, et les noms de ses enfants. Etait-elle fille du ministre de Henri IV ?

G.

—

Thomas Morus. — J'ai lu, il y a quelques mois dans un journal (je ne sais plus lequel) que des chercheurs anglais s'étaient mis en quête de tout ce qui touchait à l'histoire de Thomas Morus. Me serait-il possible de savoir les noms et adresses de ces chercheurs ?

La Guesle.

—

La banqueroute du prince de Guéménée. — Cette catastrophe, qui remonte à l'année 1782, est bien connue ; la plupart des Mémoires du temps en parlent. Mais existe-t-il quelque part un travail spécial, une sorte de monographie sur ce sujet?

L. P.

Titulaires de majorats. — Quelle est l'adresse des titulaires de majorats en dotation que l'Etat va racheter et dont les noms suivent :

Baillon, Burgraff, Galz de Malvirade, Hastrel, Fain, Frachon, Ordener, Thomas ?

R. F.

—

Habitants de la Place des Victoires en 1703. — Est-il possible de retrouver le nom exact d'une dame R.....t, qui demeurait place des Victoires en 1703-1705.

***

—

Alizon, comédie. — Cette comédie bourgeoise et réaliste de 1637, si intéressante pour l'histoire de notre théâtre, a été deux fois réimprimée au XIXe siècle, et deux fois d'après la seconde édition de 1664. L'originale est si rare que M. de Soleinne ne l'avait pas, et que Brunet n'a pu que la noter sans la décrire. Pierre Jannet la cite d'après les frères Parfaict, et avoue ne l'avoir jamais vue.

J'en connais un exemplaire que je voudrais croire unique, par la raison qu'il m'appartient et qu'un bibliophile pousse volontiers à l'extrême la rareté de ses livres.

Alizon, comédie dédiée aux jeunes veufves et aux vieilles filles. — A Paris, chez Jean Guignard, au premier pillier de la grand'salle du palais. — M.DC.XXXVII. — 8°, 138 pages, la dernière portant le privilège daté du 15 juillet 1637, et l'avant-dernière la signature K.

Le texte de cette première édition est riche en variantes curieuses qui corrigent en maint endroit le texte de l'*Ancien Théâtre françois*, (tome VII, p. 393) identique à celui de Fournier, *Théâtre XVIIe siècle*, p. 400.

On se demandait où et comment la pièce avait été représentée. Un paragraphe inconnu du premier Avertissement au Lecteur répond à la question.

En *trois représentations* que j'en ay fait faire dans des meilleures maisons de Paris et devant un grand nombre de personnes qualifiées et de mérite, aucun ne s'y est ennuyé : tous les spectateurs en ont ri jusques au poinct que la femme d'un notaire, pour ne tremper ny sa chemise ny ses juppes, pissa dans le gant d'un gentilhomme qui l'avoit amenée et le jetta dans la cour afin que la salle ne parust mouilliée en la place où elle estoit.

Il s'agissait donc de représentations privées, et même quelque peu sans façon.

Un autre paragraphe, qui n'a pas été non plus réimprimé, exprime les griefs de l'auteur contre un spectateur mécontent et termine ainsi :

Il falloit qu'il considerast que *les acteurs n'estoient point comédiens ; que je ne faits point profession d'estre poëte* ; que ma condition n'est point ignorée de luy, etc.

Si la condition de l'auteur n'était point ignorée du Cyrano brouillon qui troubla le spectacle (Est-ce Cyrano lui-même ?), elle est fort ignorée de nous. L'auteur signe L. C. D'*** ou L. C. Discret : initiales ou pseudonyme également mystérieux. Deux petites poësies dédiées « Au sieur D. sur sa comédie d'Alizon » portent les initiales D. R. et C. M. — Ces faibles indications suffiront-elles à éclairer un de nos érudits lecteurs ? M. Frédéric Lachèvre doit être consulté le premier. P. L.

—

Pourquoi la couronne de comte a-t-elle été si souvent usurpée dans les armoiries ? Louis XIV n'a jamais pensé à transformer la France en une nation d'hidalgos. On sait que l'inscription à l'*Armorial de d'Hozier*, souvent infligée d'office, ne conférait ni noblesse, ni titres, mais uniquement le droit de porter des armes *non sommées*. Ce décor flattant la vanité, voilait mal un véritable impôt frappé sur des individus jugés en état de le payer.

En Poitou, beaucoup *d'inscrits* trouvant leur blason un peu nu, n'hésitèrent pas à le gratifier d'un timbre qui fut presque toujours une *couronne de comte* ; pour des intrus, c'était aller vite, alors qu'un simple casque d'anobli eût déjà signalé une usurpation manifeste.

Je cherche en vain pourquoi ces tardvenus arborèrent ainsi les *neuf perles* ?

J'observe cependant que dans notre province pas mal d'*anoblis* s'étaient déjà gratifiés sans droit du cercle d'or des comtes.

Y avait-il une certaine tolérance à ce sujet ?

Il pourrait bien se faire qu'en la prenant à leur tour, les blasonnés de l'Armorial aient voulu se faire passer pour des *anoblis*.

Je ne dis pas qu'anoblis ou inscrits aient pris ouvertement le titre de comtes, mais qu'ils firent graver la couronne à perles sur leurs cachets et sur leur argenterie.

LÉDA.

—

Armes de trois familles bourguignonnes. — 1° De la Sarra, seigneur d'Avelanges près Is-sur-Til au xve siècle.

2° Griffon, maison considérable de Dijon au xive siècle.

3° Porteret, de Dijon, au xve siècle.

ROBIT.

—

Les armes des Collot. — Pernette Collot, dame de Sagy et de Raigny, fit, au xve siècle, des fondations à Nolay. Elle était fille de Guy Collot et Marguerite d'Ys. Quelles sont les armes de ces Collot ou Coulot auxquels Palliot donne un écu : *de gueules, au rosier d'or*, ce qui paraît une attribution douteuse. Quelles sont celles de cette famille d'Ys ? ROBIT.

—

Armes de l'abbé de Chaulieu. — Une broderie du xviie siècle, provenant probablement d'un ornement d'église, porte dans un beau cartouche, les armoiries suivantes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois faucons ou éperviers d'argent, grilletés d'or ; au 2 palé d'hermines et de gueules ; au 3 de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois poissons du même, posés en pals, 2 en chef et 1 en pointe. Sur le tout d'azur, à trois triangles mal ordonnés d'argent, au chef de gueules, chargé d'une tête et col de licorne d'argent, entre deux croisettes du même.* (Aufrie de Chaulieu). Couronne de duc. Le cartouche sommé à gauche d'une mitre et à droite d'une volute de crosse tournée *en dehors*.

Les armes du surtout sont évidemment celles de l'abbé de Chaulieu, poète et littérateur, abbé commendataire de l'abbaye d'Aumale, né à Fontenay dans le Vexin Normand en 1636 ou 1639 et mort le 27 juin 1720 ; mais à quelles alliances des Aufrie se rapportent les armes des autres quartiers ? P. LE J.

—

Trois cachets à identifier — 1° *d'azur, à deux poissons posés en pals et adossés de...* Couronne de comte.

2° *de..... au chevron abaissé de..., surmonté d'une fasce haussée de..., accompagnée en chef d'une fleur de lis entre les lettres R et PL* (ces deux dernières réunies en mono-

gramme). Pas de couronne ni d'ornements extérieurs.

3° *Coupé : au 1 d'azur, à un enfant posé de face, les bras étendus, sénestré d'un lion assis et contourné, la tête de front ; au 2 de gueules, à un rocher d'argent.* Couronne à sept fleurons en forme de quintefeuilles.

C. DE LA S.

—

Devaines (Jean). — Connaît-on la date et le lieu de naissance de Jean Devaines, l'ami et le correspondant de Turgot et des grands écrivains de son temps, membre de l'Académie française à la réorganisation de 1803 ? R.B.

—

Dutailli, frère de Bernardin de Saint-Pierre.— La suite des six figures de *Dutailly* pour une édition anglaise (1795) de *Paul et Virginie*, est-elle l'œuvre d'un frère de l'auteur qui portait ce nom ? F.G.

—

Estoublon.

Estoublon étoit de condition et provençal, un fort honnête homme, mais plaisant au dernier point, et un grand homme noir, olivâtre, qui ne riait jamais, avec je ne sais quel air niais et naturel dont il attrapoit les nouveaux venus. (Saint-Simon. *Notes au journal de Dangeau*).

Je voudrais avoir les dates de naissance et de mort de ce personnage, savoir qui il épousa, s'il eut des enfants. Il y a actuellement un Estoublon professeur : est-il son descendant ? G.

—

Ginestous de la Tourette. — Comment cette famille, dont l'*Armorial du Languedoc*, de Louis de la Roque, donne une généalogie sous le n° 260, est-elle parente de celle des Ginestous qui figure au même ouvrage n° 257 ? — L'origine commune est indiquée par les armes : l'une portant en écartelure : *d'or, au lion de gueules, armé et lampassé de sable*, l'autre ayant le même écusson en abîme. Ce que je voudrais serait pouvoir rattacher Bérard de Ginestous de la Tourette — souche de cette famille — à un descendant d'Hugues de Ginestous qui, en 1181, prêta serment de fidélité à Roger, vicomte de Béziers. XVI B.

Renseignements demandés sur plusieurs personnes du nom de Ginestous. — Je désirerais fort connaître les noms et prénoms et les dates des mariages des pères et mères des Ginestous qui suivent et qui sont tous cités dans l'*Armorial du Languedoc*, de Louis de la Roque, mais ne figurent pas dans la généalogie des diverses branches de la famille de Ginestous, que renferme aussi cet ouvrage :

1. — Marguerite de Ginestous-des-Plantiers de Montdardier qui épousa, 10 novembre 1591, Antoine de Malbosc, seigneur de Miral, etc.. (tome I, page 334).

2. — Jacquette de Ginestous-de Montdardier — qui se maria, avec Jean de Benoist, seigneur de la Cisternette, le 10 décembre 1593 (t. I. p. 69).

3. — Marguerite de Ginestous — qui, le 28 mars 1607, devint femme de Jean de Marc, seigneur de la Calmette, enseigne au Régiment de Saint-Rémy (n° 367).

4. — Jeanne de Ginestous — qui s'unit, le 6 novembre 1625, à Pierre de Forès, seigneur de Tréguier (t. I ; p. 213).

5. — Marie de Ginestous-Montdardier — elle épousa, le 24 juin 1628, Aldebert de Seguin, seigneur de Rochevalier (t. I ; p. 482).

6. — Louise de Ginestous — laquelle, en 1644, s'unit à Jacques de Soubeiran, écuyer, seigneur de Montgiraud (t. I ; p. 486).

7. — Marguerite de Ginestous — qui devint femme, le 4 novembre 1645, de Pierre-Antoine de Rochefort-d'Ailly, baron de Saint-Vidal, vicomte de Beaufort, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (t. I, p. 432).

8. — Gabrielle de Ginestous la Tourette — qui, le 24 décembre 1680, s'unit à Philibert d'Apchier, comte de Vabres (t. I ; p. 21).

9. — Anne de Ginestous — qui devint femme, en 1686, de Charles de Faret, seigneur de Montfrin et de Saint-Privat (t. I ; p. 199).

10. — Charles de Ginestous — marié, le 22 juillet 1565, à Anne d'Agrain des Ubaz (t. I ; page 5).

11. — Guillaume de Ginestous — époux de Marie de Chanaleilles (t. I ; p. 139).

12. — Louis de Ginestous — veuf de

Marie-Jeanne-Henriette de Julien de Vinezac, qui épousa en secondes noces, Rose de Girard, alors veuve de Charles de Boscas (t. II ; p. 433).

12.— François-Armand de Ginestous — marié le 14 février 1762, à Françoise de Villardi de Quinson (p. 140).

La famille de Ginestous étant fort anciennement connue, j'espère qu'il sera possible à quelque aimable collaborateur de vouloir bien me donner ces renseignements. XVI B..

—

Victor Hugues. — Sait-on la date exacte et le lieu du décès du commissaire Victor Hugues, né en 1770, à Marseille, gouverneur de la Guyane en 1799, et qui mourut dans les environs de Bordeaux, en novembre 1826? Un obligeant chercheur Bordelais serait-il à même de nous renseigner? NÉRAC.

—

Famille le Philipponnat de Malpenne (Champagne). — D'Hozier (t. III, reg. 2) donne la note suivante :

Jean Guérin, écuyer, seigneur de Bruslard, batisé le 9 août 1613, fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. le Fèvre de Caumartin, intendant en Champagne, du 8 juillet 1667, en conséquence des titres qui en prouvoient une possession constante depuis l'an 1541.

Il avoit épousé en premières noces, le 16 février 1637, Demoiselle *Anne le Philipponat, fille de noble homme Pierre de Philipponat, écuyer, seigneur de Malpenne.*

Deux pages plus haut, d'Hozier cite « Jean le Philipponat » qui avait épousé à la fin du XVIe siècle, Eléonore Guérin de Bruslard. (Dormans, Champagne).

Isaac le Philiponnat (1633-1716) est maire d'Ay en 1677 et lieutenant de police dans la même ville en 1699.

Son fils aîné, Isaac de Philiponnat (1662-1727), est procureur au Parlement de Paris, et se fait inscrire à l'Armorial de 1699 portant *échiqueté d'or et de gueules, au chef d'azur, chargé de trois besants d'argent.*

Pourrais-je recueillir d'autres renseignements sur cette famille et sur ses alliances aux XVIe et XVIIe siècles ? S.

—

Descendants de Béraut de Mercœur. — Existe-t-il, outre la famille de Chavagnac, des descendants de Béraut de Mercœur, seigneur du Crest, baron en partie de Chavagnac, etc. qui vivait au XIVe siècle ?

A qui est passé le nom de Mercœur après lui ? X.

—

Pic de Replonge. — Un membre de cette famille habitait, vers 1875, rue de Montparnasse, à Paris. Qu'est-il devenu ? Quelles sont ses armoiries et sa généalogie ? LOUIS CALENDINI.

—

Un parent de Rembrandt. — Un livre que j'ai sous les yeux a été offert en prix. en juillet 1701, par le Gymnase d'Amsterdam *ingenuo magnæque spei adolescenti* CORNELIO VAN RHYN.

Le vrai nom de Rembrandt était Harmensz van Ryn. Sa fille s'appelait Cornelia. Ce Cornelius van Rhyn est-il un de leurs parents ? ***

—

Le peintre Terburg. — Quels sont les ouvrages qui ont été écrits sur le peintre Terburg ?

Existe-t-il des œuvres de ce peintre dans des musées de province ? X.

—

Approbation des livres au XVIIIe siècle. — On sait qu'aucun ouvrage ne pouvait être imprimé sans que le manuscrit eût été soumis à l'autorité civile, qui en permettait ou en défendait l'impression.

Le comité de censure placé dans les attributions du chancelier de France, pouvait-il déléguer ses pouvoirs à des prêtres ?

J'ai sous les yeux un livre de Didot fils aîné, intitulé : *L'ami des jeunes demoiselles*, Paris, Didot 1789, in-12 et je lis à la fin ce qui suit :

APPROBATION

J'ai lu, par ordre de monseigneur le garde des sceaux, un manuscrit intitulé : *L'ami des jeunes demoiselles*, suivi d'une *Epître aux célibataires*.

Ces deux productions qui ne respirent que la vertu, seront accueillies avec plaisir et lues avec intérêt. A Paris, ce 14 novembre 1788.

Signé : Bossu,
curé de Saint-Paul.
A. DIEUAIDE.

—

Auteur d'un « Voyage à Madagascar » — Quel est l'auteur de l'ouvrage suivant :

Voyage de Madagascar, connu aussi sous le nom de l'Isle de Saint-Laurent, par M. de V... (*sic*) commissaire provincial (*sic*) de l'Artillerie de France. — Paris, Nyon. 1722.

La dernière édition de *Barbier* se borne à constater, d'après l'approbation, que le voyage remonte à 1663, et, d'après la dédicace, que l'édition est signée « Carpeau du Saussay ». C'est avouer qu'on en ignore l'auteur.

Quel est le voyageur qui a exploré Madagascar en 1663, sous l'administration de M. de Champmargou ? S.

—

Auteur allemand traduit en français. — Il s'agit de J. J. Engel (1741-1802) auteur du *Herr Loren Stark*, dont la librairie H. Le Soudier a fait paraître une nouvelle édition dans sa bibliothèque de l'enseignement pratique des langues vivantes.

La préface parle de deux traductions françaises de ce charmant petit tableau de mœurs.

Je désirerais savoir de qui elles sont et où elles ont vu le jour, deux points sur lesquels il m'a été impossible jusqu'à ce jour d'être fixé. K. Rip.

—

Deux œuvres inédites de M. Paul Bourget. — M. Paul Bourget, de l'Académie française, a, paraît-il, dans ses cartons un ouvrage sur Balzac, dont il publia jadis un extrait dans la revue *Minerva*. Il a également un roman intitulé : *le Petit frère* qui, annoncé successivement dans *Minerva* et dans le *Gaulois*, n'a finalement jamais paru.

Le très informé *Intermédiaire* peut-il me dire si ces ouvrages paraîtront, et quand ? M. Paul Bourget lui-même aura peut-être l'obligeance de nous renseigner.

— G.

Un vers étrange de Saint-Just. — Dans son poème d'*Organt*, Saint-Just dépeint une femme comme ayant :

Des bras d'ébène, une gorge de lait.
Organt, t. I, p. 90.

Quel peut être le sens de ce vers singulier ? Rien ne l'explique ni ne le prépare.

— ***

Supercheries typographiques — Pourrait-on donner quelques détails sur les supercheries typographiques qui ont été tentées depuis quelques années ?

J'entends par là les fausses éditions originales comme celles du *Portefeuille d'un talon rouge* (1780) ou des *Amies* de Verlaine (1870) qui, autrefois rarissimes, encombrent aujourd'hui les boutiques des libraires. S.

—

La quête de l'hirondelle à Rhodes. — Sainte-Beuve. *Tableau hist. et crit. de la poésie française et du Théâtre français au XVIe siècle* (Nouvelle édition, Paris, Charpentier, p. 463, n. 2).

« (De l'esprit de malice au bon vieux temps. *La Monnoie*).

« ... Les Anciens avaient aussi leur manière de *Noëls*. A une certaine époque de l'année, chez les Rhodiens *surtout*, les enfants allaient faire *la quête de l'hirondelle*, ils chantaient aux portes :

Elle est venue *l'hirondelle*, amenant les belles saisons et la belle année ; blanche sous le ventre et sur le dos noire. Ne tireras-tu pas hors de ta grasse maison un panier de figues et un gobelet de vin, et une éclisse de fromage et du froment ?

L'hirondelle ne refuse pas même un petit gâteau. Est-ce que nous nous en irons, ou bien aurons-nous quelque chose ? Si tu nous donnes, nous nous en irons ; sinon, nous ne laisserons pas la place ou nous emporterons la porte ou le dessus de la porte, ou bien la femme qui est assise là-dedans. Elle est petite la femme et nous l'emporterons aisément. Allons, donne, si peu que tu nous donnes ce sera beaucoup. Ouvre, ouvre la porte à l'hirondelle, car nous ne sommes pas des vieillards, nous sommes des petits enfants.

« M. Rossignol (1), nous le savons, a recueilli beaucoup de détails érudits sur ces jolis chants et ces *Noëls* de l'antiquité, il rendrait service en les publiant ».

On demande si ce savant s'est rendu au désir de Sainte-Beuve.

Le chat de la critique n'indique point où il a pris cette citation ; c'est une traduction, dit-il, d'une des plus jolies pièces des anciens, et, nous l'avouons, ce renseignement est insuffisant pour nous permettre de remonter à la source. Aucune des trois anthologies *grecques* que nous avons consultées, ne donne ce curieux récit. Léda.

(1) Jean-Pierre Rossignol, de l'Académie des inscriptions.

La bibliothèque du Dr Court — Le 7 mai 1884, on vendait à Paris, à l'hôtel de la rue Drouot, la bibliothèque du Dr Court qui habitait (10 ans auparavant) rue du Centre, 4. Cette bibliothèque renfermait des raretés, en particulier le volume du P. Yves d'Evens, capucin : *Suitte de l'histoire des choses plus mémorables advenues en Maragnan ès années 1613 et 1614*. Paris, Fr. Huby, 1615. Le Dr Court avait acheté ce volume 800 fr., il fut vendu 1000 ou 1200 fr. On voudrait savoir, si c'est possible, ce que devint ce volume, plus complet que l'exemplaire de la Bibliothèque nationale sur lequel M. Ferdinand Denis publiait une réédition de cet ouvrage en 1864. ARCH. CAP.

—

Mémoires sur la vie de madame de Villeneuve. — Je serais reconnaissante aux aimables collaborateurs de l'*Intermédiaire*, de m'aider à me procurer les *Mémoires sur la vie de Madame de Villeneuve, née l'Huillier*, par Mme Chaufournaud, mémoires dont il est question dans la vie manuscrite du commandeur de Silléry. Comtesse DE LA SELLE.

—

Le vent d'autan. — Si vous allez à Toulouse, vous ferez connaissance avec le vent d'autan. C'est un vent désagréable et malicieux auquel on prête tous les mauvais procédés. Il fatigue le passant, décoiffe et trousse les filles, et préside à mille incohérences ou folies. On lui montre, dans tout le sud-ouest, un certain effroi, d'ailleurs sympathique.

Si l'on demande aux méridionaux : Pourquoi ce vent s'appelle-t-il le vent d'autan? Ils répondent — car les méridionaux répondent toujours, — mais ils répondent : « On l'appelle ainsi parce que c'est son nom ». La raison est péremptoire. Mais pourquoi est-ce son nom ? Que veut dire vent d'autan ? SURVILLE.

—

Casserole. — C'est un mot souvent employé depuis quelque temps. Dans l'argot des voleurs, il signifie mouchard, dénonciateur. Toutefois, il est d'introduction assez récente. Delvau le cite, mais l'auteur de *Cartouche ou Le Vice puni* ne le cite pas dans le lexique qui termine son poème (1725).

Point de doute sur le sens du mot. Mais que sait-on de l'origine et des raisons de son emploi? Y.

—

Avaleur de sabres. — Je crois que dans l'argot des mécaniciens, et surtout des mécaniciens de chemin de fer, un ouvrier soigneux et consciencieux s'appelle un *avaleur de sabres*. Est-ce exact et pourquoi cette appellation ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le cas de M Guérin. — En faisant des recherches sur le lieu de la sépulture de Mirabeau dans la série Fs, (cimetières et inhumations), j'ai parcouru une série de rapports provenant des autorités du département de l'Oise, sur une monstruosité pathologique que j'ai tout lieu de supposer assez rare.

Vers 1820 mourait un jeune homme de 14 ans, contrefait, mal venu, ayant au côté droit une tumeur énorme. A l'autopsie, on constata la présence d'un fœtus dans des conditions bizarres. Ce fœtus n'avait que deux bras et une jambe, mais, par contre, un système pileux qui pénétrait dans l'intestin en sorte que son frère, devenu son père, avait de fréquents vomissements de cheveux. Le dossier des archives contient les détails les plus complets et les plus curieux sur ce phénomène. Connait-on d'autres cas semblables ? Qu'en pense le Dr Cabanès toujours si bien documenté sur ce qui touche ces curiosités de la médecine ; qu'en pense le Dr Baudouin ?

J. G. BORD.

—

La femme de Bernardin de Saint-Pierre : « Félicité Didot, a été le souffre-douleur de son mari. » — C'est en ces termes précis, nets, tranchants, que le collabo E. Grave s'exprime dans l'*Intermédiaire*, (L. 358.)

D'autre part, M. Ruinat de Gournier qualifie Bernardin de Saint-Pierre d'*infernal mari* (1).

C'est bientôt dit, mais la preuve?

Les lettres dont M. de Gournier donne copie vont plutôt à l'encontre de sa thèse. Alors ? J. BRIVOIS.

---

(1) *Amour de philosophe. Bernardin de Saint-Pierre et Félicité Didot*. Paris, Hachette 1905, in-12.

Réponses

—

« Le Livre d'amour » de Sainte-Beuve (L, 620). — Oui, il y eut des lettres de Mme Victor Hugo à Sainte-Beuve ;

Oui, elles étaient en la possession du docteur Chéron, fils de M. Paul Chéron à qui Sainte-Beuve les avait léguées ;

Oui, elles ont été brûlées.

Preuve authentique de cette destruction existe.

Il existe bien autre chose que cette preuve authentique.

On peut estimer que Sainte-Beuve commit un acte répréhensible en mettant à l'appui du *Livre d'amour* une correspondance dont l'objet ne se devine que trop, mais il ne s'agit pas de savoir si Sainte-Beuve a eu tort ou a eu raison, il s'agit de savoir si la destruction des lettres est vraie. Cela, qu'on le veuille ou non, c'est de l'histoire littéraire, et c'est vrai.

Deux témoins du fait sont morts, deux sont vivants. Les morts sont le Dr Chéron et M. Paul Foucher. Les vivants sont l'un, un écrivain d'art ; l'autre, un membre de la famille Hugo.

Je ne me prononce pas sur le sens des lettres ; je ne me prononce pas sur le fond du débat. J'ignore et veux ignorer quelle était la nature des relations entre l'auteur du *Livre d'amour* et l'héroïne de ce livre.

J'apporte une contribution moins délicate et plus précise.

Vérifiera qui voudra ou pourra. A.

—

Le droit du seigneur (T. G., 290 ; L, 206, 295, 396). — Au milieu des droits bizarres qui furent concédés à l'abbaye, nous avons cru devoir signaler un singulier privilège dont nous n'avons trouvé trace dans aucun auteur et que Ducange lui-même semble avoir ignoré.

Il s'agit d'une variété *du droit de jambage* sur laquelle il n'est pas permis, comme sur tant d'autres, d'élever le moindre doute, d'après la preuve que nous avons entre les mains. En 1238, Marguerite Chesnard, belle-sœur d'un noble chevalier, Hugues de Saumery, fit un échange avec l'abbaye de Voisins. Dans cet acte, les religieuses lui abandonnaient une rente que leur avait donnée jadis la Dame de Saumery, sa sœur, et Marguerite leur cédait comme compensation le droit de jambage dont elle jouissait à Meung depuis longtemps et qui est ainsi défini dans le texte latin : *quidquid habebat in jambis porcorum in vigilia beati Martini hiemalis apud macgdunum maetatorum ab horâ vespertinâ ipsius vigiliae usque ad horam primam diei festi* (Histoire de l'abbaye de Voisins ordre de Citeaux. Orléans 1832, p. 23).

—

Statue de Henri IV sur le Pont Neuf (L, 667). — Evidemment, il faudrait avoir mieux qu'un propos légendaire. Le Henri IV du Pont Neuf est fait avec le Desaix de la Place des Victoires et le Napoléon de la colonne Vendôme. On prétend en effet que le fondeur, par manière de protestation, a mis une statuette de Napoléon Ier dans l'une des jambes du cheval. Mais rien n'est venu confirmer, jusqu'à ce jour, cet on-dit.

Ce qui est vrai (voyez *Intermédiaire* t. XXVII et XXXI), c'est que la statue renferme officiellement vingt-cinq médailles relatives aux événements du règne de Louis XVIII, et trois ouvrages richement reliés, les *Economies*, de Sully, *la Henriade*, de Voltaire et la *Vie d'Henri IV*, de Péréfixe.

Il est vraisemblable que le peuple sachant que l'on avait mis dans le cheval ces médailles et ces volumes imagina qu'on y avait mis ce qu'il souhaitait d'y voir mettre. L.

*
* *

Je me souviens que, vers 1869 ou 1870, j'ai connu dans un village de l'Oise où il vivait retiré, un brave homme, ancien fondeur, je crois, nommé Frière. Il y avait sur sa cheminée une petite statuette qui excitait ma curiosité d'enfant ; elle représentait Napoléon Ier, coiffé du légendaire chapeau, debout sur un socle rappelant le sommet de la colonne Vendôme.

A cette époque, M. Frière nous a raconté que, lorsque le gouvernement de la Restauration avait fait fondre la statue de Napoléon Ier, surmontant la colonne Vendôme, pour en faire la statue de Henri IV, actuellement sur le Pont-Neuf, les ouvriers fondeurs, (dont il était, si je ne me trompe), très bonapartistes, se cotisèrent, pour soustraire à ce qu'ils considéraient comme une sorte de profanation, tout ce qu'ils purent du bronze de la statue de

Napoléon et le remplacer par du bronze neuf.

Puis ils fabriquèrent avec le bronze du Napoléon, un certain nombre de statuettes pareilles à celle qu'il possédait, et en bourrèrent le Henri IV ; ils s'en réservèrent quelques exemplaires comme souvenir. Je n'ai jamais su si le fait était vrai, mais je n'ai aucune raison de suspecter la bonne foi de M. Frière. J. L. L.

—

L'emploi du terme de citoyen, citoyenne (T. G., 212). — Dans un ouvrage de Fanny de Beauharnais : *L'Ile de la Félicité ou Anaxis et Théone*, à la page 144 figure une « Epitre à Messieurs de la Société patriotique Bretonne, pour les remercier de l'honneur qu'ils m'ont fait en me proclamant *citoyenne*. »

Or, cette épître, datée de 1783, est accompagnée de la note suivante :

La Société patriotique bretonne doit son origine et son institution à M. le comte de Serent, ancien commissaire des états de Bretagne au bureau de l'administration, gouverneur de la presqu'île de Rhuys, membre de plusieurs académies, etc. C'est dans la salle académique de son château de Keralier que se tiennent les assemblées. On y voit une tribune portant cette inscription : « Ici on sert son Dieu sans hypocrisie, son roi sans intérêt et sa patrie sans ostentation ». On a donné à ce lieu le nom très mérité de *Temple de la Patrie*. Les patriotes bretons, pour augmenter l'éclat de leurs assemblées, se sont associé plusieurs femmes célèbres par leurs vertus et leurs talents. C'est madame la comtesse de Nantais, qui, reçue la première, a été leur introductrice, et je suis forcée de dire la mienne, parce qu'on m'a fait l'honneur de m'admettre.

J.-G. Bord.

—

La tombe de Mirabeau (L, 451, 505, 621). — L'amphithéâtre des hôpitaux s'élève sur l'emplacement du cimetière de Clamart. Vers 1865, il subsistait encore au milieu des pavillons de dissection, un petit coin intact de l'ancienne nécropole transformé en un bien modeste parterre de quelques mètres carrés. On y lisait une longue épitaphe inaltérée d'un M. Crapelet, imprimeur, mort au commencement du XIXe siècle. Le cimetière de la rue de Vaugirard, *très rapproché* de la demeure du décédé, n'a été fermé que vers 1824, comme la plupart des lieux de sépultures de la rive gauche. Il paraîtra bien probable que l'imprimeur fut enterré là où reposaient de longue date les membres de sa famille. On est donc porté à croire que le cimetière de Clamart recevait, avant 1789, aussi bien les restes des gens morts à leur domicile que les cadavres des hôpitaux.

Ceux qui sont encore nommés dans nos campagnes les « *désespérés* » furent-ils reçus à Paris dans cet unique champ de repos ?

Le *lugubre* souvenir pourrait bien s'expliquer par le vol si fréquent des cadavres. On en déroba jusqu'à 40 dans la même nuit. Ce cambriolage macabre devait jeter une sinistre renommée sur ce quartier fangeux. Ces morts allaient aux amphithéâtres clandestins. Fermait-on un peu les yeux sur ces odieux détournements ? Il est permis de le croire. Sans doute Clamart offrait un asile peu sûr, mais de là à en faire un cimetière de réprouvés, il y a certaine marge. En somme, la dépouille de Mirabeau peut y avoir été déposée tout aussi bien qu'ailleurs, mais après tant de remaniements le champ d'exploration me paraît aujourd'hui bien restreint.

Outre celui de Saint-Médard rendu célèbre par les convulsionnaires, attenant comme on le sait à l'église toujours existante, on trouvait encore sur ce versant de la montagne Sainte-Geneviève, au moins un 3e cimetière s'étendant jusqu'au n° 80 du boulevard Saint-Marcel (Entrepôt des tabacs). Près de là se sont élevées les églises de Saint-Marcel et de Saint-Martin.

En 1903, j'ai vu découvrir, vers le haut de la rue de la Montagne Sainte-Geneviève, des sépultures remontant sans doute au cimetière de Saint-Etienne-du-Mont.

Tandis que les champs de repos de la rive droite disparaissaient dès le commencement du XIXe siècle, par suite de la création des cimetières du Nord et de l'Est, il est évident que bon nombre des anciens cimetières de la rive gauche ont dû être pratiqués jusqu'en 1824, date de l'ouverture du cimetière de Montparnasse ; celui de Vaugirard, quoique fermé depuis longtemps déjà, n'a été aliéné que vers 1870.

Il serait curieux de relever les dates

d'aliénation ou tout au moins de fermeture des différents cimetières de la rive gauche, celui de Saint-Sulpice était sans doute fermé lorsqu'on y installa le *bal des victimes*. LÉDA.

—

La sentinelle qui empêcha de passer le Petit Caporal (L, 105, 608). — Le *Journal des Débats* a reçu des détails complémentaires sur l'information que nous avons publiée. Ils sont extrêmement intéressants. Une coquille s'était glissée dans notre note : Coluche est mort en 1868 et non 1865.

Jean-Baptiste Coluche est obscur et célèbre. L'histoire a négligé son nom, mais la légende a recueilli de ses lèvres une phrase immortelle. C'est Coluche qui a dit à l'Empereur : « Fussiez-vous le Petit Caporal, vous ne passerez pas ». L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* a tiré de l'oubli ce héros de la consigne en lui consacrant, il y a quelques semaines, une courte biographie que nous avons reproduite. Un de nos lecteurs, M. Bonnel, de Vouziers, veut bien nous adresser quelques détails complémentaires. Détails précis et dignes de foi, car M. Bonnel a connu personnellement Coluche qui l'a honoré de ses confidences et lui a fait cadeau de son portrait.

Comme il arrive toujours, le second historien rectifie le premier. Le fait reste avéré ; les circonstances diffèrent. Ce n'est pas à Ebersdorf, mais à Vienne que la scène s'est passée. Napoléon avait fait, ce jour-là, dans la capitale autrichienne, son entrée triomphale et s'était installé dans le palais désert de François II. Le soir venu, il voulut s'assurer par lui-même que les factionnaires observaient la consigne. S'approchant à l'improviste d'une des portes du palais : « Il faut, dit-il à la sentinelle, que je voie sans tarder l'empereur. Si tu veux me laisser passer, ta fortune sera faite. — Si tu avances, répondit simplement Jean-Baptiste Coluche, je te f... ma baïonnette dans le ventre. » Phrase énergique et belle. L'histoire lui attribuait une forme plus lapidaire. Mais la version de Coluche, éloquent sans apprêt, est bien plus vraisemblable. Voilà le mot historique ; l'autre est un mot d'historien.

Coluche, croisant la baïonnette, se disposait à joindre l'action à la parole. L'empereur n'insista point ; il se retira, amplement satisfait. Relevée de sa faction, la sentinelle raconta l'incident en arrivant au poste. Les camarades avaient vu passer Napoléon. Ils s'amusèrent à effrayer Coluche : « Ton affaire est claire, lui dirent-ils : tu as empêché le Petit Caporal de rentrer chez lui ; demain matin, tu seras fusillé ». Les braves ne connaissent pas la peur. Coluche, tout de même, était un peu inquiet. Aussi, quand le lendemain, l'empereur fit demander le soldat qui, à telle heure, était de garde à telle porte, Coluche, craignant une algarade, s'esquiva par la fenêtre. Plus avisé, un de ses camarades répondit à l'appel du commandant de poste, se rendit au palais et reçut de Napoléon, avec des compliments, la croix de la Légion d'honneur. Lorsque Coluche, remis de son inquiétude, rentra dans la chambrée, il apprit avec désespoir la bonne fortune qui venait de lui échapper ; il réclama, mais Napoléon n'aimait point à se déjuger. Il ne revint pas sur ce qu'il avait fait. Et ce fut Louis XVIII qui, plus tard, décora le fidèle factionnaire, tout comme si Bonaparte eût été « lieutenant général des armées du Roy ».

Coluche vécut très vieux. Retiré en Seine-et-Marne, à Gastins (canton de Nangis), on l'informa un jour que Napoléon III était à Fontainebleau. Coluche mit à la boutonnière de son plus beau vêtement sa médaille de Sainte-Hélène et sa croix de la Légion d'honneur et il partit pour voir le neveu de son maître. A la porte du château, il fut à son tour arrêté par la garde qui lui demanda de montrer sa lettre d'audience : « Je n'en ai pas besoin, grommela le grognard. Vous direz à l'empereur que c'est moi ; il me laissera entrer. » Après de longs pourparlers, le chef de poste fit avertir Napoléon III. Sa Majesté, curieuse de voir le bonhomme, donna ordre qu'on l'introduisît. Coluche, nourri dans les camps, ignorait l'étiquette des cours. Sans s'attarder à de vaines politesses : « J'ai bien connu votre oncle, dit-il à l'empereur ; nous avons *voyagé* longtemps ensemble ; aussi je tenais à faire votre connaissance. — C'est très bien, mon vieux brave. Avez-vous besoin de quelque chose ? — Absolument de rien. Je suis chez mon gendre Varvaët, qui tient l'auberge du *Cheval Blanc*, à Gastins, où j'ai tout ce qui me faut. — Eh ! bien alors, vous pouvez vous retirer, car j'ai beaucoup à faire. — On m'a dit que vous aviez une belle femme, répliqua l'avantageux Coluche ; je voudrais bien la voir. » A ce moment, par une heureuse fortune, l'impératrice entrait. Une telle admiration se peignit sur les traits du vieux brave, que les deux souverains en furent amusés et flattés.

Revenu à Gastins, Coluche trouva dans la poche de son paletot un rouleau de vingt-cinq napoléons qu'y avait discrètement glissé la main d'un adroit chambellan.

Notre correspondant ajoute que Coluche, qui lui donna sa photographie le 3 mars 1866, et qui avait alors quatre-vingt-sept ans, ne jouissait d'aucune pension de retraite. Il aurait pu, s'il l'avait voulu, se créer des ressources. Un établissement de confections de Paris, qui avait pour enseigne : *A la Redingote*

grise, lui avait proposé 1.800 fr. de traitement, le logement et la nourriture pour pouvoir ajouter à son enseigne : « C'est ici que demeure Coluche ». Coluche ne voulait point d'argent ; la gloire lui suffisait, avec la liberté. Quand il mourut, peu de monde suivit son enterrement. Mais le général Duberne, qui résidait dans les environs de Gastins, voulut assister en grand uniforme aux obsèques de Coluche. — Z.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple (T. G., 534 ; XLIX, 911 ; L, 625). — Le corps de Louis XVII n'a certainement jamais été déposé dans le caveau royal de la Basilique de Saint-Denis.

J'ai vu les procès-verbaux de dépôt des corps, procès-verbaux insérés dans le registre des procès-verbaux du chapitre de Saint-Denis, il n'en existe aucun concernant le corps du fils de Louis XVI.

G. La Brèche.

*
* *

Dans le recueil intitulé : *Copie des pièces saisies dans le local que Babœuf occupait lors de son arrestation*, Paris, Nivôse an V, (10e liasse, page 245, lettre de l'agent du XIIe arrondissement en date du 19 floréal an IV) je trouve les lignes suivantes :

Il m'a été assuré aujourd'hui que les sept personnes qui ont été assassinées à Vitry il y a dix jours, ne l'ont été que par l'ordre du gouvernement, que le motif est que le *Dauphin n'était pas mort* (une ligne effacée), et qu'il n'y avait de témoin de son enlèvement furtif du Temple, ainsi que du lieu où il est déposé, que ces personnes là, ainsi que Dussault, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, qui a été empoisonné par le même ordre ; que l'on y avait laissé un sabre et un collet blanc pour en accuser la légion.

A quelles personnes est-il fait allusion dans cette lettre ? Possède-t-on des renseignements sur cet événement ?

Tastevin.

—

Le père Loriquet (T. G., 528 ; XLIX, 705 ; L, 459). — On lit dans la *Révolution française* (14 novembre 1904) :

On a lu dans notre numéro de mars 1904 l'étude de M. Jules Claretie sur l'histoire de France du Père Loriquet, et dans le numéro du mois suivant la lettre de M. Bliard à ce sujet. Nous avons reçu depuis, sur le même sujet, de M. L. Grasilier, l'intéressante lettre que voici :

Monsieur et honoré confrère,

Voulez-vous me permettre d'apporter, moi aussi, mon filet d'encre aux flots qu'a déjà fait verser *la question Loriquet*, même après votre très spirituel président et l'érudit M. Bliard.

Le mot attribué au P. Loriquet a bien été dit, mais pas par cet historien, *ad usum delphini*.

Et s'il lui a été attribué, ce n'a été que pour accabler cet instituteur sous le ridicule, « qui tue », dit-on.

Le mot, selon les savants collaborateurs de l'*Intermédiaire*, lui a été attribué par de facétieux rédacteurs du *Journal des Débats*.

Or, c'est précisément un des frères Bertin, Bertin d'Antilly, qui en est l'inventeur, ou à peu près.

Le 6 août 1797, dans un journal, *Le Thé*, Bertin publiait un fantaisiste : *Tableau de la maison du roi constitutionnel de la monarchie française*, dans lequel on trouve :

Grand Connétable : Buonaparte

Et :

S. A. le Duc de Chartres, roi par la Constitution.

De là à *lieutenant général du royaume*, il n'y a guère de distance.

Maintenant, en admettant que le P. Loriquet eût réellement écrit « le marquis Buonaparte, etc. », croyez-vous que sa Compagnie eût été assez *naïve* pour le laisser imprimer?

Mais je ne veux pas discuter sur ce point, mon objet étant de rendre à *Bertin* ce qui lui appartient, et non d' « embêter » Loriquet et sa Compagnie.

Veuillez croire, etc.

Léonce Grasilier.

—

Le nard des Romains (L, 620). — Notre confrère va pouvoir choisir, entre les différends nards connus, celui qui répond le mieux à sa question. D'abord les connaissances géographiques des anciens ne s'étendaient pas au-delà de l'île de Ceylan ; mais comme ils recevaient la soie de la Chine, il n'est pas impossible qu'ils aient aussi reçu le nard de Java ; cependant, c'est peu probable.

Le nard indien *actuel* est le Nardostachys ; mais il y a une quantité d'autres nards, qui viennent de moins loin, et qui sont des espèces différentes de valériane : nard de Crête, nard celtique, nard champêtre, nard de montagne. Le nard d'Italie était la lavande ; mais le nard des Romains devait être l'*Andropogon nardus*, que l'on appelle encore aujourd'hui nard syriaque et *nard indique*.

En effet, si le nard des anciens était venu d'un pays aussi éloigné que Java, son prix aurait été bien plus élevé encore qu'il ne l'était à cette époque ; car il se serait alors vendu bien au-delà de son pesant d'or. D'ailleurs le nard du Gange vient du Népaul, *et non de Java* ; comme le N. jatamansi également. Ces espèces himalayennes sont des genres de valérianes : on leur a même donné ce nom tout d'abord, en botanique.

Dr Bougon.

*
* *

Pour traiter cette question, il faudrait de longues pages, et elles seraient bien ennuyeuses par leur nature spéciale. Le nard indique vient du Népaul où il est encore employé comme parfum. Comme ni Tibulle, ni Ovide, ni Celse ne nous ont dit de quel nard, parmi vingt espèces de provenances très différentes, se servaient les dames romaines, il serait bien oiseux de chercher s'il venait plutôt de Java que du Népaul ou simplement de Grèce. Pline cite même un *nardum gallicum* et un *nardum rusticum*. (V. Guibourg et Planchon, *Dictionnaire des drogues simples*). Quant aux produits de même nature venus de l'Inde ou d'Orient, il n'y a pas à douter que les Grecs et les Romains les ont connus. La Bible nous montre que les hébreux employaient un grand nombre de ces produits aromatiques, comme la myrrhe, l'encens, la cinnamome, etc., d'origine orientale. Comment arrivaient-ils en Occident ? Mais demandez aux grands savants comment sont venus les grès ou les porcelaines de Chine qu'on a trouvés dans les sarcophages égyptiens.

E. Grave.

*
* *

Le livre des parfums par Eugène Rimmel donne les renseignements suivants :

Ptolémée dit que le nard est une plante odoriférante qui croît principalement à Prangamati, sur les frontières du pays qu'on nomme maintenant le Bootan.

Pline en reconnaît douze espèces. Il met en première ligne celui des Indes, puis le syriaque, le gaulois, celui de Crète, etc. Il décrit ainsi le nard indien : « C'est un arbuste à racine épaisse et lourde, mais courte, noire et cassante, quoique onctueuse en même temps. L'odeur ressemble beaucoup à celle du cyperus ; le goût est âcre, les feuilles sont petites et viennent en touffes. Les sommités du nard se développent en épis barbus. De là vient que le nard est si fameux pour sa double production, l'épi barbu et la feuille.

Le prix de ce nard était alors de cent deniers la livre (environ 85 francs). Les autres sortes, qui n'étaient que des herbes, coûtaient beaucoup moins cher et pouvaient s'obtenir pour quelques deniers.

Galien et Dioscoride parlent du nard à peu près dans les mêmes termes. Ce dernier auteur prétend toutefois que le nard connu sous le nom de syrien venait en réalité des Indes et était apporté en Syrie, d'où on l'expédiait sur divers points.

Les anciens paraissent avoir confondu le nard avec les graminées odorantes de la famille des *Andropogon* qui croissent en abondance dans presque toute l'Asie. C'est ainsi qu'Arien, dans son *Histoire de l'expédition d'Alexandre aux Indes*, raconte que le nard des plaines de Gédrosie, foulé aux pieds par les chevaux et les éléphants de l'armée, répandait une odeur si agréable que les soldats phéniciens, avec l'esprit mercantile qui ne les abandonnait jamais, en faisaient d'abondantes provisions pour les revendre dans leur pays.

Le docteur Blanc, cité par Calmet, dit aussi avoir trouvé le nard sous forme d'herbe odoriférante, et le grand Linné lui-même paraît avoir partagé cette erreur en classant le célèbre aromate sous le nom d'*Andropogon nardus*, plante qui donne aux parfumeurs l'essence dénommée *géranium des Indes*.

Sir William Jones, orientaliste distingué, fit une étude spéciale de cette question ardue, et finit par découvrir que le nard était une espèce de valériane appelée par les Arabes sumbul, ce qui signifie épi barbu, et par les Indous, jatamausi ou mèche de cheveux, noms dus tous deux à la forme de la tige, qui ressemble à la queue d'une hermine ou d'une belette. Il lui donna donc la dénomination de *Valeriana* jatamausi, qui a été acceptée par tous les botanistes modernes. — Le mot nard paraît être dérivé du mot tamul, *nâr*, qui désigne une foule de substances odorantes, telles que *nardrum pillu*, verveine des Indes ; *nardum paner*, jasmin, *nârtamanum*, orange sauvage, etc.

Si, après toutes les autorités que nous venons de citer, il nous est permis de hasarder notre opinion personnelle, ajoute M. Rimmel, nous dirons que le nard des anciens était probablement un nom générique sous lequel ils désignaient les parfums les plus exquis, de même que les Chinois qualifient leurs principaux aromates du nom de *hiang*, qui proprement dit signifie *encens*, ce parfum étant pour eux le type de tous les autres. C'est ainsi que

les Romains appellent tour à tour nard un onguent exotique fabriqué à Laodicée ou à Tarsus et la lavande employée pour le bain. *Nardus Italica*.

Ce qui tend à confirmer cette idée, c'est que le nard indien, *Valeriana jatamansi*, que nous avons eu occasion d'examiner à l'exposition de Londres en 1862, possédait une faible odeur à peine agréable, et qui se perdait à la combustion.

Le *Dictionnaire d'histoire naturelle* par Valmont Bromare comporte aussi de nombreux renseignements sur le nard, je m'abstiens de les reproduire dans la crainte d'abuser des colonnes de l'*Intermédiaire*. Je crois donc devoir me contenter de renvoyer M. Marcel Baudouin à ce dictionnaire déjà bien vieux, mais souvent intéressant. CH. REV.

*
* *

Le Dr Marcel Baudoin nous écrit :

Le nard *vrai* ou *indien* était bien connu des Romains, comme le prouve entre autres, un passage de la deuxième élégie de Tibulle :

... puro distillent tempora nardo (TIBULLE, II, 2).

mais les naturalistes prétendent que cette plante ne pousse guère qu'à l'île de Java. (L. 620).

Je ne vois pas bien ce qui signifie « indien » dans le vers que cite M. Baudouin. Est-ce *puro* ? Est-ce *distillent* ? ou *tempora* ? L'expression *puro nardo* signifie simplement « de nard sans mélange ». Sans mélange de poussières, sans falsifications. Cela ne préjuge en rien de l'origine du nard.

Le nard était, en effet, bien connu des Romains, et il y avait à cela une raison majeure, c'est qu'ils le récoltaient partout dans leur empire, en Syrie, en Crète, et jusque dans les Gaules :

In nostro orbe proximo laudatur Syriacum, mox Gallicum, tertio loco Creticum.
PLINE XII, 12.

Sans aller chercher nos preuves chez les petits géographes latins, nous les trouverons chez Tibulle lui-même, puisque M. Baudouin a un Tibulle entre les mains. En feuilletant le même volume quelques pages plus loin, notre distingué confrère trouvera cet autre hexamètre qui donne une indication géographique précieuse :

... *Syrio*, madefactus tempora nardo. (TIBULLE, III, 7).

Ce parfum, se récoltait et se récolte encore dans tous les pays où poussent certaines *valérianacées*. Le meilleur, en effet, vient des îles de la Sonde ; mais les Romains n'avaient pas besoin d'aller jusque là pour l'acheter. Aucune ligne de navigation ne nous relie à l'Alaska et cela n'empêche pas l'or du Youkon d'arriver à Paris. Le commerce a toujours eu des intermédiaires. C'est de l'Inde que venait le nard indien, comme son nom l'indique assez.

Les anciens l'achetaient dans le royaume de Pandion (pointe méridionale de l'Inde) d'où ils tiraient aussi mainte autre richesse exotique : perles, pierres précieuses, mousselines, poivre, malabathrum, écaille, gingembre, etc. Pline entre dans les plus longs détails à ce sujet, et ce serait abuser de nos lecteurs que de les recopier ici. Qu'il suffise de rappeler que le nard indien valait 100 deniers la livre (82 fr.), chiffre considérable pour l'époque.

Les Romains connaissaient-ils Java ? Ils étaient allés bien plus loin. En l'an 166, Marc-Aurèle envoie une ambassade au Tonkin. Néanmoins la question de Java reste controversée. On pourrait soutenir que l'île était connue même des Grecs, mais le développement de cette théorie nous entraînerait en dehors de la question.

— ***

La famille Sanson — Le droit de havage (T.G, 820 ; XLIX, 923 ; L, 156, 267, 698). — On a mal lu ; ce n'est ni kavage ni lavage, mais havage, avec un h. ou havié. Ce droit consistait, dans l'origine, à prendre sur les marchés publics une poignée de tous les grains, fruits et légumes qu'on y apportait. Ce mot paraît dérivé du bas breton *havaich*, *hauvach*, qui signifie une poignée. Le mot *havata* dans Du Cange s'applique à la fois à une certaine mesure de grains et au droit de la prélever.

A Paris, le droit dû au bourreau sur les principales denrées apportées aux halles avait été réglé par une ordonnance de Charles VIII, datée de 1495.

Voir J. Loiseleur. *Les Crimes et les Peines dans l'antiquité*, etc, 1863.

— PATCHOUNA.

Le cardinal de Rohan et la Franc-Maçonnerie (XLIX, 667 ; L, 455, 681). — Les auteurs maçonniques dont notre collaborateur cite l'opinion,

mais qu'il ne nomme pas, se trompent lourdement s'ils attribuent à Cagliostro la fondation du rite de Misraïm.

L'imposteur en question était mort en 1795 et aucun auteur sérieux ne fait remonter à une date antérieure à 1805 la fondation de cet ordre irrégulier, qui ne fut même introduit en France que vers 1814. C'est pourquoi l'ouvrage si complet de Thory, *Annales originis magni Galliarum Orientis* (Paris 1812) n'en parle même pas, bien qu'il s'étende longuement sur Cagliostro et ses fourberies. Mais d'autres auteurs comme Clavel (vers 1846), Ragon en 1853 Findel (allemand) en 1861, Rebold en 1864, Mackey (américain) en 1879, nous apprennent que le Rite de Misraïm, fondé à Milan en 1805 et introduit plus tard en France, ne fut jamais reconnu comme ordre maçonnique régulier bien qu'ayant existé à différentes reprises. Les quelques loges qui végètent peut-être encore sans aucunes relations officielles avec les différents rites maçonniques n'ont certainement pas de garants d'amitié auprès du Grand Orient de France.

La réponse de l'*Acacia* que je connais seulement par la citation faite dans notre journal (col. 455) serait donc parfaitement exacte. PIÉTRO.

—

Le serment maçonnique (L, 498, 681) (1). — La formule du serment maçonnique est secrète et il est très difficile de s'en procurer le texte authentique.

La formule varie quelque peu, suivant les différents rites.

En voici quelques-unes :

1° Serment d'apprenti dans la Loge « la Clémente Amitié », Orient de Paris :

Le Vénérable : Citoyen, étendez votre main droite sur ce livre de la loi maçonnique, sur ce glaive et sur cette équerre. Je vais vous lire la formule de votre obligation.

Obligation : Sur ce glaive, symbole de l'honneur ; sur cette équerre, emblème de la rectitude et du droit ; sur ce livre de la loi des Francs-maçons qui sera désormais la mienne, je m'engage à garder inviolablement le secret maçonnique, à ne jamais rien dire ni écrire sur ce que j'aurai pu voir ou entendre dans les assemblées de maçons et sur toute question pouvant intéresser l'ordre, à moins que je n'en aie reçu la permission expresse et seulement de la manière qui pourra m'être indiquée.

— Je consens, si jamais je venais à manquer à ces engagements, à subir les peines méritées par mon indignité et à ce que ma mémoire soit en exécration à tous les maçons.

Le promettez-vous ?

Le récipiendiaire : Sur mon honneur, je le promets.

(*Rituel du grade d'Apprenti et du grade de compagnon.* « Clémente Amitié » p. 13, 14).

2° Voici un second extrait des *Cahiers des grades symboliques* du Grand Orient de France :

Le Vénérable : Monsieur, posez la main droite sur cette équerre et sur ce livre qui contient la loi maçonnique. Je vais vous lire la formule de votre obligation. Vous direz ensuite : Je le promets.

Sur cette équerre, emblème de la rectitude et du droit, et sur ce livre de la loi des Francs-maçons, je promets de travailler avec zèle et constance à l'œuvre de la Franc-maçonnerie.

Je promets d'aider mes frères, d'observer fidèlement la loi maçonnique, et de ne rien révéler de ce qui me sera confié sous le sceau du secret.

Le promettez-vous, Monsieur ?

Après que le récipiendaire a dit : Je le promets : « Au nom de la Franc-Maçonnerie Universelle, je prends acte de votre promesse. »

(*Cahiers des grades symboliques.* p. 40-41).

3° Voici le serment en usage dans la Maçonnerie Ecossaise. *Deuxième obligation* (*de l'Apprenti*) :

Moi..., de ma propre et libre volonté, en présence du Grand Architecte de l'Univers, qui est Dieu, et de cette respectable assemblée de maçons, je jure et promets solennellement et sincèrement de ne jamais révéler aucun des mystères de la Franc-maçonnerie qui vont m'être confiés.

Je préférerais avoir la gorge coupée, être enterré dans les sables de la mer afin que le flux et le reflux m'emportent dans un éternel oubli, plutôt que de manquer à ce serment !

Que le Grand Architecte de l'Univers me préserve d'un tel malheur et me soit en aide. Amen !

(*Rituel des trois premiers degrés symboliques de la Franc-maçonnerie Ecossaise*, p. 32).

4° Voici enfin le serment usité dans la Grande Loge symbolique Ecossaise :

Monsieur, écoutez la formule du serment,
Vous de votre propre et libre volonté, en présence de cette respectable assemblée de maçons, vous promettez et jurez solennellement,

(1) Cet article a été communiqué en épreuves à la presse qui l'a abondamment reproduit.

sincèrement, de ne jamais révéler aucun des mystères de la Franc-maçonnerie. Le jurez-vous ?

Le récipiendaire : Je le jure.

Le Vénérable : Répétez avec moi :

Je préférerais avoir la gorge coupée, plutôt que de manquer à ce serment.

(Grande Loge... Rituel... page 20 et 21). G. LA BRÈCHE.

—

Le portrait peint de la Laure de Pétrarque, par Simone di Martino (L, 331, 621).—La fresque de Santa Maria Novella de Florence, qui a été longtemps attribuée à Simone di Martini et où se trouve le prétendu portrait de la Laure de Pétrarque ainsi que celui, tout aussi peu authentique, de Simone di Martini lui-même, est aujourd'hui montrée aux visiteurs comme étant l'œuvre de Andrea da Firenze (?) élève, m'a-t-on dit, de Giotto.

G. B.

—

Sur le collège de Boissy (T. G., 469 ; L, 403, 631). — L'identification topographique de ce collège est faite depuis longtemps, mais il manquait les preuves définitives ; c'est pourquoi je crois intéressant de publier ici les pièces suivantes qui placent cet établissement, rue Suger 5 et 7 (anciennement rue du Cimetière Saint André-des-Arts).

Aux Archives de la Seine, dans le fond des Hypothèques, se trouve la lettre de ratification n° 3472 (1re série) dont suit la teneur :

Antoine Henry Voisin, maître horloger, rue Dauphine, nous a fait exposer que par sentence d'adjudication faite à l'audience des cryées du Châtelet de Paris, le 26 mars 1774, duement insinuée, rendue sur licitation entre Armand Louis Lejuge de Bouzouville, chevalier, mousquetaire de la seconde compagnie de notre garde ; héritier pour un tiers de Louis Augustine Lejuge, écuyer, seigneur de Bouzouville, son père esdites qualités poursuivant d'une part ; Nicolas Chuppin, garde des rolles, au nom et comme tuteur ad hoc de Jeanne Louise Lejuge de Bouzouville, fille mineure du dit Lejuge, père de la dite dame Petit, sa veuve, aussi héritière pour un tiers de son père ; Eustache Gobereau, greffier de la cour des Monnaies au nom et comme tuteur ad hoc de Catherine Françoise Lejuge de Bouzouville, fille mineure du dit Lejuge, père et de dame Duval, sa première femme, et Magdeleine Louise Petit, veuve du dit Lejuge, père, tant comme habile à accepter la communauté entre eux, que comme se prétendant donataire d'une part d'enfant esdites qualités de collicitant ; d'autre part ; le dit exposant est adjudicataire d'une maison size à Paris, rue du Cimetière Saint-André-des-Arts, batiments, cour et jardin, appartenances et dépendances ainsy que le tout se poursuit et comporte, aux charges de toutes servitudes aux autres charges ordinaires et accoutumées, moyennant la somme de 70.000 livres.

Ladite maison appartenant aux collicitants comme ayant été vendue au Sieur Lejuge de Bouzouville père et à Magdeleine Louise Petit, son épouse, par les administrateurs du collège Louis-le-Grand, autorizés par délibération du bureau de l'administration, ladite vente faite par acte du 23 novembre 1764 ; auxquels administrateurs ladite maison appartenait, composant cy-devant deux maisons réunies en une seule et formant plus anciennement le *collège de Boissy*. etc.

L'horloger Voisin était encore propriétaire de l'immeuble au commencement du XIXe siècle.

La consultation du Sommier foncier de l'Enregistrement donne les mutations suivantes :

Reg. 312
n° du Sommier 249 — Rue du Cimetière St-André des Arts.
Ancien 5, 7, nouveau 5.

Voisin (Henry) quai des Grands Augustins n° 37 et Mandron (Augustin-Guillaume), Rue Saint-Honoré n° 240, vente des 2/3 par indivis, 20 mai 1811, devant Chambelle n° moyennant 30.000 fr. avec Angelot (madame), plus bas dénommée, dans deux maisons, nos 5 et 7, à Angelot, François-Marie avoué, dénoncé y demeurant pour 1815, et à Mandron (Marie-Antoinette-Isabelle) épouse Angelot, rue du Cimetière Saint-André, n° 7.

La dite dame meurt le 8 décembre 1826, la succession ouverte donne lieu au partage entre ses enfants : 1. Victor-François y demeurant, 2. Elisabeth, 3° Aglaé-Isabelle : au mari de cette dernière, devenue Madame Loriot de Boutrai, la maison fut adjugée le 2 mars 1833 moyennant la somme de 81.233 francs. L'héritière fut sa fille (Claire-Elisabeth), femme Durand, décédée en 1883, qui laissa l'immeuble à ses enfants : 1° Claire-Elisabeth-Louise Durand, veuve Lehup, 2° Gabrielle-Claire-Lucie Durand, ses filles, et 1/4 en propriété et 1/4 en usufruit à M. Durand (Jean-Augustin-Albert), son époux.

H. VIAL.

*
* *

Aux ouvrages cités sur le collège de Boissy, il faut ajouter les documents judiciaires suivants peu connus :

Factum instructif des abus qui règnent dans le collège de Boissy, pour Me Charles

Huet, contre Me Guillaume Hodey. s. l. n. d., in-4° de 4 pp.

Factum pour Me Charles du Lis, principal du collège de Boissy, contre Me Pierre de Xaintes, avocat au bailliage de Chartres. Paris, s. d., in-fol.

Factum pour Me Gervais Lenoir, licencié en droit, principal du collège de Boissy, contre Pierre et Michel Fougeranges frères, soi-disant écoliers étudiants en l'Université de Paris. s. l. (1671), in-fol.

Recueil de toutes les délibérations importantes prises depuis 1763, par le bureau d'administration du collège de Louis-le-Grand et des collèges y réunis, concernant le collège de Boissy. Paris, 1781, in-4°.

Les Vraies généalogies par lesquelles est amplement vérifié comment M. Charles du Lis est de la parenté des fondateurs du collège de Boissy. Paris, s. d., in-fol.

PAUL PINSON.

Couvent de Panthemont (L. 443, 573, 681). — *Errata* : L, 681, lignes 5, 6 et 7, il faut lire COUTANT et non CONTANT.

Manuscrits inédits d'André Chénier (L, 329, 464, 632). — M. et Mme Gabriel de Chénier ont longtemps habité le village de Cormeille en Parisis. Y sont-ils décédés ? je ne le pourrais dire. Mais j'estime que M. de Hérédia a quelque chance d'être renseigné en écrivant au maire de la commune. — A. S.. E.

Drouon-Demailly — De Bourgade de Lagarde (L, 616). — Dans la *Revue Historique de l'Ouest*, 1892, il y a un fragment de filiation de la famille *Drouon de Bruneau*, qui, au XVIIIe siècle, a donné deux conseillers au bailliage et un mayeur de Noyon, alliée, au XIXe siècle, à la famille Waubert de Genlis, et à laquelle appartenait la mère du général Cambronne, mais il n'y a point d'indication d'armoiries.

Louis-Fabien *Bourgade*, avocat, jurat de Bordeaux, fut anobli à l'occasion de l'avènement au trône du roi Louis *XVI*. J'ai relevé cette notice dans le *Bulletin héraldique de France* (1891, col. 258) qui ne donne pas les armes du nouvel anobli. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Projet de mariage de Gambetta (L, 445, 633). — En 1838, Gambetta alla en Allemagne incognito. Il voyageait sous le nom de sa tante Massabie. Mme Léonie Léon l'accompagnait. Ils allaient voir le fils de cette femme, qui faisait ses études dans ce pays.

***

Sur les relations discrètes de Mme Léonie Léon et de Gambetta, il a été publié un article très documenté de M. Jules Laffitte, dans le journal même de Gambetta, la *République Française*. Je m'en étais entretenu avec son auteur, qui voulut bien joindre, dans cette conversation privée quelques détails plus précis. Ils n'ajoutent rien, toutefois, aux lignes principales de cet important récit :

C'était en 1877, à l'hôtel de la Chaussée-d'Antin. Il était sept heures et demie du soir, il faisait presque nuit ; l'heure du dîner avait sonné, les rédacteurs de la *République* étaient tous partis, et j'allais sortir moi-même lorsque, de mon bureau qui était situé au rez-de-chaussée, j'entendis piaffer fortement un cheval et je l'entrevis se cabrant furieusement dans la cour d'entrée pavée en pierres. Je me précipitai. C'était la voiture de Gambetta conduite par le cocher Luis. Par la portière du coupé, fortement secoué, je distinguai une silhouette de femme ; je courus à la portière et aussitôt, d'un seul élan, la dame tenant ses jupes, sauta lestement à terre et franchit rapidement le vestibule éclairé. François, le valet de chambre, était accouru. La dame mystérieuse entra rapidement dans l'appartement particulier du « patron ».

Tout cela fut l'affaire d'un instant, mais j'avais pu cependant distinguer les traits de la prestigieuse personne et remarquer qu'elle était en grande toilette de soirée : en cheveux, les mains couvertes de longs gants blancs, retenant à ses doigts effilés une sortie de bal. La mantille relevée m'avait laissé entrevoir une figure longue, brune, au nez aquilin, avec des yeux et des cheveux très noirs. La tournure m'était apparue fort élégante, svelte, élancée.

La porte de la salle à manger refermée, je partis à mon tour en me recommandant bien d'être discret, et je le fus. C'est bien plus tard que j'appris qui était la dame du dîner en tête-à-tête chez Gambetta, une fois la semaine. C'était en effet son jour de réception. Il mettait les petits plats dans les grands, illuminait sa salle à manger et, dans son salon, il recevait la préférée de son cœur qui venait chez lui comme elle serait allée à une soirée de l'Elysée. Je ne sais si Gambetta passait ce soir-là son habit et sa cravate blanche, mais je suppose que oui, car j'ai vu plus d'une fois le « patron » venir faire son tour de minuit dans la salle de rédaction en grande

tenue. Seulement, certains de ces soirs-là, il n'écrivait pas sa lettre *quotidienne*, dont je vous parlerai plus loin.

Revenons maintenant au début de l'idylle.

Après la guerre, Gambetta, entouré de l'auréole du patriotisme, vit venir, rue Montaigne, une jeune personne remplie d'admiration pour lui.

C'était Mlle Léonie Léon, fille d'un colonel de l'armée française, qui vivait à Paris avec sa mère devenue veuve. Cette demoiselle, âgée d'une vingtaine d'années, avait écrit rue Montaigne et avait fini par être reçue malgré la tante Massabie qui n'aimait pas voir des dames demander après son Léon.

Les visites se renouvelèrent pendant quelque temps sous ses yeux soupçonneux et mécontents ; mais, comme la jeune personne était d'une haute intelligence, très instruite, qu'elle avait suivi avec la plus grande attention la campagne de la guerre et que son cœur s'épanouissait devant le héros de la défense nationale, il s'ensuivit, malgré la tante Massabie, une liaison qui ne se refroidit plus, et dont Gambetta ne parla jamais à personne, pas même à ses plus chers amis.

La mort seule vint dévoiler sous son vrai jour ce roman d'amour.

On avait deviné, vaguement, et on s'était tu, par discrétion, qu'il y avait au cœur de Gambetta une affection de longue date, c'était tout. On apprit alors qu'il y était toujours resté fidèle et l'on se rappela qu'à certains jours, il se dérobait. On comprit qu'il allait rendre les visites qu'il recevait.

C'est dans ces entretiens intermittents avec Mme Léon que Gambetta trouvait un repos d'esprit nécessaire à sa vie active et dévorante. C'est pour l'avoir plus complet, qu'il préleva plus tard sur la petite fortune qui lui était arrivée si à propos par la *Petite République Française*, les quelques milliers de francs nécessaires pour acheter « Les Jardies ». C'est là qu'il aima à se retremper en compagnie de celle qui fut pour lui une force secrète, mais réelle.

La jeune femme qui avait vécu de la vie de Gambetta pendant douze ans était devenue une compagne accomplie. L'élévation de son esprit et la noblesse de son cœur avaient suffi au bonheur de son illustre ami. En retour, les sentiments de Gambetta s'élevèrent au-dessus des préjugés. Après s'être toujours dérobé aux propositions qui ne lui avaient jamais manqué dans le cours de sa brillante carrière, Gambetta avait décidé qu'il n'épouserait jamais d'autre femme que celle qui s'était consacrée complètement à lui.

Elle, généreuse et aimante, se refusait à éder à ce désir de mariage : « Un homme comme Gambetta, dans sa position, n'épouse pas sa maîtresse », répondit-elle.

Lui revenait à la charge avec l'assurance d'un devoir accompli, et il finit, après la chute de son ministère, par obtenir un consentement tardif en invoquant les soins constants que commençait à exiger sa santé.

Si Gambetta n'était pas mort, le mariage aurait donc été très probablement accompli dans un bref délai.

Tel fut Gambetta, homme de cœur.

Tout cela n'est pas basé sur des suppositions. La preuve en existe dans une immense correspondance, dans deux ou trois mille lettres où tout ce roman se déroule au grand jour. Jamais Gambetta ne se couchait sans écrire à celle qui, seule, posséda toute sa pensée, à celle qui fut pour lui une conseillère sûre. Si ces lettres voient le jour dans l'avenir, on y trouvera peut-être un tableau très curieux des hommes et des choses de notre République à ses débuts.

Quand les quelques amis appelés à s'occuper de la succession se trouvèrent en face de cette partie de la vie de leur ami, jusque là ignorée, pour ainsi dire, ils allèrent saluer avec respect la femme dont le dévouement avait dépassé le leur auprès du grand mort.

Ils trouvèrent la jeune dame qu'ils avaient vue au pied du lit de mort de Gambetta dans un appartement plus que modeste. Elle était plongée dans les larmes et ne réclamait rien.

On sait que Gambetta n'a laissé aucune disposition testamentaire, ce sont ses lettres seules qui ont révélé son projet. Et dire que c'est de la main de cette femme d'élite qu'on a osé dire que Gambetta avait reçu sa blessure !

JULES LAFFITTE.

—

Edme Le Bascle, marquis d'Argenteuil (L, 668). — Une bibliothèque d'un membre de cette famille fut vendue à Paris, en 1785 ou 1795. Guigard (*Armorial du bibliophile*, II, 297), reproduit le fer de reliure, qui est celui de Jean-Louis-Marie Le Bascle d'Argenteuil, grand-prieur de l'ordre du Mont-Carmel, mais contrairement à son habitude, il ne parle pas de la vente et de son catalogue, qui se rapportent peut-être au personnage qui fait l'objet de la question. J.-C. WIGG.

—

Lefebvre de Cheverus (L.616,686). — Voir une notice sur cette famille, qui n'appartenait pas à la noblesse, dans le t. IV des *Titres de la Restauration* du vicomte Révérend. Armes : *de gueules, à 3 têtes de chèvres arrachées d'argent.*

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Alfred Mousse (L, 617). — Le roman *De profundis*, paru en 1834, est attribué à Arsène Houssaye. A. PATAY.

*
* *

Le *De Profundis*, publié sous le pseudonyme d'Alfred Mousse, est le premier roman d'Arsène Houssaye.

SPOELBERCH LOVENJOUL.

—

Famille Panon-Desbassayns (L, 225, 361, 585). — D'après les notes et les faire-part de décès que j'ai recueillis, je trouve qu'il y avait au commencement du XIXe siècle au moins trois frères Panon-Desbassayns de Richemont :

1° N. qui eut au moins : a) le comte de Richemont marié, dont Romuald, Marie, et Marie-Madeleine mariée en 1889 à N. Tissot de Merona ; b) le comte Edgard ; c) la baronne de Dampierre, morte en 1878 ;

2° Alfred, vicomte de Richemont, receveur des finances, marié à Athénaïs de Renty dont : a) Alfred, marié en 1890, à Marie Peltier ; b) madame Alexandre de Gosselin, morte en 1897.

3° Paul, baron de Richemont, sénateur, père de Paul-Alfred, mort en 1869, madame Exshaw, morte en 1888 et madame Clouet des Perruches. PIERRE MELLER.

—

Quatremère d'Isjouval et les araignées (L, 4, 155, 254, 356). — C'est Disjo*u*val qu'il faut lire.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Antoine de Vermeil (L, 671). — J'ai donné la liste des poésies d'Antoine de Vermeil, ou plutôt d'Abraham de Vermeil, dans ma *Bibliographi des recueils collectifs de poésies* publiés de 1597 à 1700, t. I, p. 323. Le t. IV de la dite Bibliographie, qui paraîtra en juin prochain, contiendra une liste supplémentaire de pièces de ce même poète. LACH.

—

Famille de Zandt (en allemand von Zandt) (L, 561, 688). — Il existait en Bavière un baron Maximilien de Zandt, lieutenant général de cavalerie à Wurtzbourg, marié, en 1816, à Emilie Walpurge, baronne de Reinach Steinbronn. Son fils Max a laissé quatre enfants parmi lesquels : le baron de Zandt, capitaine au 1er régiment des grenadiers de la garde à Munich, et la chanoinesse de Zandt au château de Klingenfeld par Wipfeld (Bavière).

Le général de Zandt a aussi pour petite-fille la baronne de Bodeck-Elgau, abbesse du chapitre noble Albert Caroline, à Fribourg en Brisgau. R. F.

—

Familles fixées en Bordelais (L, 444, 576). La famille de Flavigny fixée en Bordelais et sur laquelle j'avais demandé des renseignements, portait les qualifications de seigneurs du Luc (en Bordelais), Lagorsse, Contoi, Belair, Majolan.

Julien-Gabriel de Flavigny, écuyer, mousquetaire du roi, épousa en 1766, Anne de Lamestrie, dont il eut plusieurs enfants nés à Bordeaux ; il assista, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Bordeaux ; il y est qualifié comte de Flavigny.

Trois familles de Flavigny portaient les mêmes armes : la première, les vicomtes de Renansart et de Monampteuil, barons d'Aubilly, répandue en Picardie et en Champagne ; la seconde, les vicomtes d'Acy, seigneurs de Clugny, Joncourt, Chevesne et autres places ; la troisième, les marquis de Flavigny, barons de l'empire en 1810, seigneurs de Chambry. A laquelle de ces trois branches ou de ces trois familles (si elles sont distinctes entre elles) appartient Julien-Gabriel ?

PIERRE MELLER.

—

Les miracles de Marc Daviano. (L, 615) — Marc d'Aviano (le nom doit être ainsi rectifié) a été, ces années dernières, l'objet de plusieurs travaux parus dans la revue *Les Etudes Franciscaines, publiées par des religieux de l'ordre des frères mineurs Capucins*, et dont la direction était naguère au couvent de la rue de la Santé, mais aujourd'hui en Belgique, à Couvin, province de Namur. Je citerai : *Les Petits-Fils du Grand Roi* par le P. Edouard d'Alençon (tome III, 1900, pag. 66 et 225), où il est question du voyage en France du P. Marc, de ses relations épistolaires avec la Dauphine, Marie Christine de Bavière. (Existe en brochure séparée avec le portrait du capucin, gravé à Paris, à la date de son voyage : 1681). — *Un thaumaturge au XVIIe siècle, le P. Marc d'Aviano*, par le P. Hilaire de Barenton (tome X, 1903, pag. 136 et 403) ; on y trouve en particulier de curieux documents tirés des Archives du Ministère de la guerre.

De nombreux opuscules parurent en Flandre et en Bavière, au moment des séjours que le thaumaturge fit dans ces pays. Il existe une vie en flamand, publiée voilà quelques années, et j'ai eu entre les mains plusieurs opuscules en allemand. Comme biographie proprement dite, on trouve les *Notizie Storiche concernenti l'illustre servo di Dio E. Marco d'Aviano, compilate dal P. Pedele da Qara*. Venise 1798, cet ouvrage est devenu fort rare. En 1888, Onno Klopp a publié la *Corrispondenza epistolare tra Leopoldo I Imperatore ed il P. Marco d'Aviano cappucino*, Graz.

Pour répondre à la question sur le passage en France du célèbre capucin, je puis dire qu'à la fin de mai 1681, Marc d'Aviano était a Lyon, se rendant à Paris où l'attendait la Dauphine. Il n'y arriva cependant pas, car à Villeneuve-Saint-Georges, il fut enlevé et conduit à la frontière de Belgique. Il plane un certain mystère sur les causes de cet enlèvement, on croit devoir l'expliquer par les relations assez tendues alors entre la cour de France et le Pape. On l'explique aussi par la crainte des attroupements que causait sa présence. A Lyon, 200.000 personnes étaient accourues pour le voir, et l'on avait peur de son arrivée à Paris, avec une telle suite.

ARCH. CAP.

—

Les membres de l'Académie des Beaux-Arts (L, 675). — Le collaborateur P. A. trouvera les renseignements qu'il désire dans : *L'Institut national de France, les diverses organisations, ses membres, ses associés et ses correspondants, 20 novembre 1795. 19 novembre 1869*, par Alfred Potiquet ; Paris, 1871, in-16. (à la librairie académique. 35, rue des Grands-Augustins). R. B.

—

Le salon des refusés en 1864 (L, 675). — Je ne crois pas qu'il y ait eu de *Salon des refusés* en 1864. En tous cas, j'ai vu celui de 1863, qui occupait les salles du sud-ouest du Palais de l'Industrie.

Le catalogue forme 80 pages, y compris 12 de supplément et avait été publié par les *Beaux-Arts, revue de l'Art ancien et moderne*, dont les bureaux étaient rue Taranne ; 19. 781 ouvrages avaient été exposés, j'y relève les noms de Berne-Bellecourt, Bracquemont, Chintreuil, Fantin-Latour, qui avait exposé une féerie et un portrait, Harpignies, Lansyer, Jean-Paul-Laurens, Manet et Vollon.

Les membres du Comité étaient : Chintreuil, Jean Desbrosses, L. Desbrosses, P. Félix Dupuis, Frédérick Juncker, Lapostolet, Levé, Jules Pelletier.

Les membres du jury du salon officiel se trouvent à la page XXXIII du catalogue officiel. GOMBOUST.

—

Bérain et le baldaquin (L, 672). — Jean Bérain est né à Saint-Mihiel en 1638, et mourut à Paris en 1711, aux Galeries du Louvre, où il était logé depuis 1677. Son fils Jean II Bérain, né en 1674, eut son logement après sa mort et mourut, lui, en 1726. Il avait un frère, Claude Bérain, également dessinateur et graveur, qui demeurait quai des Orfèvres. V. la collection des *Archives de l'art français*, le *Dictionnaire des arts décoratifs* de P. Rouaix, le *Dictionnaire* de Jal et autres ouvrages biographiques. J. C. WIGG.

*
* *

Jean Bérain Ier, que l'on nomme ainsi pour le distinguer de son fils Jean II, également dessinateur, né à Saint-Mihiel (Lorraine) en 1630 ou 1637, mourut à Paris en 1711, au Palais du Louvre où il était logé. Il fut attaché au cabinet du roi avec le titre de dessinateur des jardins, d'abord, puis ensuite des fêtes et cérémonies si nombreuses sous le règne de Louis XIV. Contrairement à ce que suppose l'intermédiariste qui demande des renseignements sur lui, il n'inventa pas le baldaquin qui qui était connu et employé depuis fort longtemps déjà. Le genre d'ornements qu'il a inventé a conservé son nom. De nombreux auteurs lui consacrent des articles : Jal, Mariette, Dussieux, Paul Rouaix dans son *Dictionnaire des Arts décoratifs*, Destailleurs dans son recueil d'Estampes relatives à l'ornementation des appartements etc., etc. Ce dernier donne une liste très complète des œuvres de Jean Bérain ; il s'y trouve de tout : des plans de châteaux, des pièces de serrurerie, des meubles, arabesques, cheminées, etc. des projets de fêtes; illuminations et feux d'artifices, une série de mausolées, des sujets de genre : mais nulle part il n'est question de baldaquin.

Bérain se maria en 1673 et eut six enfants. J. V. P.

Les documents phalliques (L, 172, 309, 423, 528, 598, 657, 693). — A Visau, petite ville faisant partie autrefois de la principauté d'Orange, il a été trouvé une plaque canée, en bronze, avec un anneau ayant 10 cent. de hauteur dont la patine paraît ancienne, et représentant, comme les sculptures phalliques de Nîmes, trois Priapes conduits par une femme, en dessous les trois sonnettes.

Est-ce réellement de l'époque romaine? A-t-on imité ou imite-t-on encore ces objets là ? B. DE. C.

*
* *

Je me rappelle avoir vu sur un des tympans du pont du Gard, côté aval, un phallus visiblement gravé ; je crois même qu'il en existe plusieurs sur cet ouvrage.

E. A.

*
* *

Le collègue Leda consultera avec intérêt le livre intitulé : *Le culte de Priape et ses rapports avec la théologie mystique des anciens*, etc. par Richard Payne Knight, Bruxelles, chez J. J. Gay, lib. édit. 1883.

Je me ferai un plaisir de communiquer cet ouvrage à notre collègue, à la seule condition qu'il me le rende. DEMOLE.

—

Escaliers en bois (XLIX, 730, 815). — Il existe à Québec, basse-ville, rue Saint-Paul, 181, un escalier en bois, avec rampe en bois, qui date de la période de 1750. Il part du sol, monte en vis quatre étages de 10 à 12 pieds de hauteur et n'est appuyé que sur deux points, au départ sur le sol, puis sur le plancher de chaque étage en montant. Il paraît aussi solide que jamais, malgré la dimension de son diamètre.

On l'attribue à Cadet, celui impliqué dans le fameux procès Bigot, et ci-devant propriétaire de la maison.

P. B. CASGRAIN.

—

Eglises fortifiées (T. G., 308 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLI à XLIV ; XLIX ; L, 152, 265, 369, 421, 530, 590, 657). — Je n'ai pas vu le dessin dont parle M. A. S... Y. (L, 530), mais il doit être question de l'église de Luz Saint-Sauveur, ancienne église fortifiée des Templiers, car à Pierrefitte il n'y a pas d'église fortifiée. Luz est à une vingtaine de kilomètres de Pierrefitte. VILLEROY.

Les calembours dans les dénominations (L, 339, 481, 525, 592, 652, 711). — Un des meilleurs est celui-ci. Mais est-il nécessaire de rappeler une anecdote si connue ?

Quand Linné eut à cataloguer le genre *Buffonia*, ainsi nommé d'après son ennemi Buffon, il se donna le méchant plaisir d'oublier l'un des deux *f*, et malicieusement écrivit :

Bufonia, de *bufo*, crapaud.

Genera Plantarum, n° 168.

La postérité n'a pas admis cette orthographe ni cette étymologie. ***

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX ; XL à XLV ; XLVII ; XLVIII ; L, 332, 431, 653). — On demande maintenant s'il existe encore des pharmaciens, qui pratiquent comme les anciens apothicaires. A coup sûr on peut répondre non. Il y a pour cela deux raisons : la première, c'est que la loi de germinal le défend absolument ; la seconde, c'est qu'il y aurait toujours tout près, un médecin qui aurait le droit de s'en plaindre. La défense de la loi ne serait pas une raison, rien n'étant alléchant parfois, comme de braver la loi. L'intérêt très respectable du médecin, a infiniment plus de poids. Cependant, et cela peut paraître bizarre, il n'est pas un pharmacien en France qui ne *soit obligé* chaque jour de violer la loi et cela avec la complicité du public. Il suffit de lire les faits-divers des journaux, pour voir que le pharmacien est tout indiqué pour les pansements de tous les accidents qui se produisent sur la voie publique. « Le blessé a été transporté dans une pharmacie où il a reçu les premiers soins ». est un cliché d'un emploi courant.

E. GRAVE.

—

Un livre et une héroïne retrouvés (L, 661). — On peut lire dans cet article que la dragonne Geneviève Premoy portait en sautoir le « cordon bleu » de Saint Louis. — Est-il possible d'avoir quelque explication à ce sujet, le cordon de l'ordre de Saint-Louis ayant toujours eu la réputation d'être de couleur FEU ? Les rubans des ordres royaux étaient, dit-on, noir pour l'ordre de Saint-Michel, orange, je crois, pour Saint-Lazare, bleu pour le Saint-Esprit et rouge pour Saint-

Louis. Il ne peut être question du Saint-Esprit lorsqu'il s'agit de cette héroïne, le seul ruban bleu qui lui eût convenu serait celui du Mérite Militaire, lequel fut bleu foncé, mais cet ordre n'ayant été créé qu'en 1759 par Louis XV, ce n'est point ce cordon qui pouvait orner le justaucorps de Geneviève Premoy. A propos du Saint-Esprit, pourrait-on connaître la signification du monogramme qui, sur le collier de cet ordre, sépare l'une de l'autre les fleurs de lis? Quelquefois, c'est le simple H, ou monogramme bien connu d'Henri III, mais quelquefois aussi c'est un autre entrelacement de lettres qu'on y voit et qui ressemble beaucoup au monogramme habituel de la Vierge. M. R.

—

Roman à rechercher (L, 280, 425). — On l'a dit. Il s'agit du : *Dernier des Rabasteins*, par Alexandre Mazas, écrivain royaliste d'une certaine notoriété au siècle dernier. Ce roman fit le bonheur de mon bel âge et ses péripéties dramatiques s'imprimèrent fortement dans mon jeune cerveau. Lucie de Pracomtal n'en est pas l'héroïne, ce n'est pas un personnage imaginaire et sa disparition le jour ne ses noces serait un fait réel. La découverte de son cadavre par le jeune de Rabasteins n'est qu'une épisode du roman.

J'aimerais à savoir si d'autres qu'A. Mazas ont mentionné cette étrange et mystérieuse disparition, le jour de ses noces, d'une jeune femme appartenant à la noble famille dauphinoise des Pracomtal. F-Y.

—

La couverture imprimée des livres brochés (T. G, 247; XXXVII; XXXIX; L, 478, 526, 644). — Prière de considérer comme nul ce qui se rapporte aux figures d'une *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament* de Mame. Ces figures qui ne doivent pas, elles non plus, être gravées sur bois, et qui sont signées de la majuscule anglaise D. sont probablement de Du Rouchail. J.-C. Wigg.

—

Un air et une chanson de l'Empire à retrouver (XLVIII; L. 643). — Ceci est une rectification, que tous les intermédiairistes auront faite. La prose de *Rose et Colas* est bien de Sedaine, mais il n'en a pas fait la musique. Chacun sait qu'elle est de Monsigny. E. G.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665; XXXV à XL; XLII; XLIV à XLIX; L, 100, 142, 212, 321, 430, 487, 531). — Dans un des derniers catalogues de la librairie Champion, on remarque : *La coutume de Paris, mise en vers, avec le texte à côté*. Paris, 1768, in-18.

—

Une maxime latine (L, 618). — M. Edmond Thiaudière demande quel est l'auteur de cette pensée *Ingens solatium una cum universo rapi*. C'est une légère altération de cette phrase de Sénèque (*de Providentia V*) : *Grande solatium est cum universo rapi*. H. R.

*
* *

Sénèque le Philosophe, *de Providentia*, V, 8 : « *Grandi solatium est cum universo rapi* ». H-I

—

L'imparfait du subjonctif (XLIX, 955; L, 95). — A l'appui des réflexions de S., voir Talbert *du Dialecte Blaisois*, Paris. Thorin, 1874, p. 284, où l'on trouvera exposée l'opinion de George Sand. Lpt. du Sillon.

—

L'origine des mots « chic » et « mic-mac » (T. G., 204, 588; L, 313, 434, 482, 536, 594, 647). — Comme je tiens à n'être en délicatesse avec personne, et au contraire à rester en très bons termes avec tous nos collaborateurs de l'*Intermédiaire*, je m'empresse de retirer l'épithète de *deuschticoteurs*, qui en a choqué au moins un. Il me serait facile de plaider les circonstances atténuantes; j'aime mieux demander quel est l'auteur du vers bien connu :

La personne présente est toujours exceptée.

Ceci dit, je reviens à mic-mac, qui, quoi qu'en dise mon honorable contradicteur, se trouve dans Littré et même, accompagné d'un historique où le plus ancien exemple cité remonte à Hauteroche :

S'il avait lu Pibrac,
Il saurait qu'en justice il faut fuir tout mic-mac.

(*L'Amant qui ne flatte pas*, V, 1).

Cf. Regnard, *le Joueur*, II, 9.

Le *Vocabulaire de la Langue française*, extrait de la sixième et dernière édition du

Dictionnaire de l'Académie, par M. Charles Nodier de l'Académie française, bibliothécaire de l'Arsenal, Paris, F. Didot, 1865, donne également *micmac* (sans trait d'union).

Tant que l'historique du mot n'aura pas été scientifiquement établi, on pourra discuter à perte de vue sur son étymologie. Nous vient-il du Pérou, en passant par l'Espagne, comme le prétend Huet ? Nous vient-il de l'allemand, comme certains le prétendent ? Nous vient-il du grec, comme certaines raisons tant historiques que philologiques pourraient le faire croire ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce mot se trouve dans nos dictionnaires, et particulièrement dans Littré, et l'on peut dire qu'il a reçu ses lettres de naturalisation.

LPT. DU SILLON.

*
* *

Je demande la permission de revenir sur le mot *mic-mac*.

De Chevallet, dans son *Histoire de l'origine et de la formation de la langue française*, Paris, Imprimerie Impériale 1853, I, 576) range *mic-mac* parmi les mots d'origine germanique. Il le tire, lui aussi, de l'allemand *mischmasch*, mélange, confusion, tripotage, dérivé de *mischen*, mêler, confondre. Il en rapproche le danois *miskmask*, mélange, confusion ; le suédois *mischmasch* et l'anglais *mishmash*.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Coqueluche (L, 564, 655, 711). — Je ne crois pas qu'on puisse être la *coqueluche de quelqu'un* ; on ne peut l'être que d'une collectivité : un acteur, un avocat est la coqueluche du public, et justement la chanson de M. Beaujour dit :

Des dames, ma foi,
Je suis la coqueluche.

Parce que cette maladie est contagieuse et épidémique ; quand elle règne dans un milieu, on y échappe difficilement. Voilà, je pense, le vrai sens figuré. E. G.

*
* *

Il y a toujours danger, en littérature ou en critique, à toucher aux sujets purement professionnels. Les citations de M. L. de Leiris ne sont pas faites pour apporter la moindre lumière dans la question. Quand Mezeray dit que la coqueluche sous Charles VI rendait muet, même les avocats, et tous les malades *enroués*, il se trompe, car ce n'est pas le caractère de la coqueluche. La note empruntée aux *Recherches de la France* de Pasquier, appelle la même observation. L'envahissement de ce mal qui fait le désespoir des mamans n'est pas soudain. Au lieu de disparaître en quinze heures « que plus que moins », il n'est pas rare de le voir persister pendant des mois et parfois plus d'une année. Il finit toujours *decrescendo* et jamais tout d'un coup. Les symptômes décrits par Et. Pasquier s'appliqueraient bien mieux à l'influenza.

Enfin, je rappellerai à ceux qui ont vu apparaître la coqueluche autour d'eux que le médecin ne la caractérise nettement que quand les accès de suffocation sont précédés d'un sifflement très pénible qu'on nomme le *chant du coq*. D'où peut-être bien aussi *coqueluche*. E. GRAVE.

*
* *

Voir T. G., 336, ou bien les volumes IX, XXXI et XXXII de l'*Intermédiaire*.

PIETRO.

*
* *

A propos de l'étymologie donnée ici (*coqueluchon*) pour ce mot, désignant une maladie, étymologie à laquelle je ne crois pas, comme je l'ai dit déjà, qu'on me permette de signaler un *rébus illuminé* de Picardie, qui m'a été indiqué par M. Thiot, que je trouve à la Bibliothèque nationale, et qui fait allusion à cette coiffure. J'ai eu à m'en occuper parce que, chose curieuse, ce rébus *est en miroir*. (Voir mes travaux sur les *Inscriptions en miroir*).

Ce rébus, qui est représenté d'abord par la lettre A, formée de 20 nez, puis par une *coquille* de pélerin, et deux arcs (prononcez *ars*), a pour légende :

Sts ralliaqocum Rgzeniadasq

Pour comprendre, il suffit de *lire en miroir* c'est-à-dire *à rebours*, cette légende, et d'écrire (en retranchant les voyelles et les consonnes parasites, mises ci-dessous entre crochets) :

[*Qs*] *Advinez* [*gr*] [*mu*] *Coquillars* [*ts*] : c'est-à-dire : « *Ax-de-vingt-nez* (prononcez : *adol-nez*) *coquille-ars* (pour *ares*) (*coquillards*) !

Or, les *coquillards* sont les *coqueluchers*, porteurs de *coqueluchons*, coiffures des *Fous*. Le Rébus disait donc : « Venez [en Picardie], MM. les fous ».

En effet, l'on sait qu'en 1522, les fêtes des *fous* et des Innocents battaient leur plein, à Amiens. D'ailleurs, un autre *rébus en miroir* complète cette explication.

Que conclure de là, au point de vue *coqueluchon* ? Très probablement que ce mot est en rapport avec celui de *coquille* (et de *coque*, qui vient sans doute (?) du latin *concha*), puisqu'on a : *coquillars*.

La *coqueluche*, maladie, ne peut guère avoir de rapport avec ces faits. Je persiste à croire à une autre étymologie : peut-être faut-il recourir au vieux tudesque, (car en allemand on a *keuchkusten*), qui possède le mot *luch* (déchirement, « toux déchirante » et au scandinave, qui a le mot *kok* (gonir) ? « Coqueluche » dérivait alors non plus du mot *coq*, mais d'un vieux mot tudesque, plus ou moins comparable à *kok-luch* (toux déchirant le gosier), qui avait donné *keuchusten* en allemand, et le mot français (1).

Dr Marcel Baudouin.

—

S'empierger (L, 282, 434, 480, 536, 652). — Tandis que le paysan blaisois dit un *artrichaut*, un *jardrin*, une *sardrine*, le naturel angevin dit un *ertrichaut*, un *jerdrin*, une *serdrine*. Le premier se rapproche davantage du français des xve et xvie siècles :

Il me sembla, de fantasme surpris,
Veoir les jardrins des nobles Hespérides.

(Jehan Bouchet, *les Annalles d'Acquitaine*, 1525, Dédicace).

Voir le dernier Catalogue (n° 13) de Geuthner 10, rue de Buci p. 36, n° 843 : Le Jardrin salutaire de Jean Joret, poète normand du xve siècle.

Usurfruit, *usufruit* est d'un usage commun aux bords de la Loire. C'est ici le cas ou jamais de rappeler la boutade de Voiture à propos de *muscadin* :

Ce mot ayant fait irruption en français au commencement du xvie siècle, l'hôtel de Rambouillet discuta s'il fallait dire *muscadins* ou *muscardins*. Voiture ne contribua pas peu, par les vers suivants, au triomphe de *muscadins* :

Au siècle des vieux palardins,
Soit courtisans, soit citardins,
Femmes de cour ou citardines
Prononçoient toujours muscardins
Et balardins et balardines.
Mesme l'on dit qu'en ce temps là
Chacun disoit roses muscarde.
J'en dirois bien plus que cela
Mais par ma foy je suis malarde,
Et mesme en ce moment voilà
Que l'on m'apporte une panarde.

On sait que le muscadin était une petite pastille destinée à parfumer l'haleine.

Lpt. du Sillon.

—

Raid, randonnée (L, 673). — Nous avions autrefois *rider*, *ryder*, *ridder*, courir, galoper.

Si est-il sur moy. Avant ryde
Compains abbanes, vistement.

(*Théâtre français au moyen-âge*, p. 293.

L'allemand *reiten*, l'anglais *to ride* sont de la même famille.

Quant au substantif *randon* et au verbe *randonner*, on peut rapprocher l'allemand *rennen* et l'anglais *to run*.

Les racines doivent être les mêmes.

Gustave Fustier.

*
* *

D'après le dictionnaire John Janneson Paisley, chez Alex. Gardner 1830) raid : *a hostile or predatory incursion, an inroad*, le mot incursion signifie : attaque, invasion, ravage ; inroad veut dire : course des ennemis dans un pays, empiètement, usurpation.

Traduction libre d'après moi, course à travers champs causant du dommage ; on va au plus court étant pressé d'arriver pour une cause ou une autre, soit qu'on soit poursuivi, ou qu'on veuille remporter un prix ; en forçant la vitesse, on commet des déprédations sur la route parcourue.

Le Dictionnaire anglais Firmin Didot 1879 dit : *raid*, incursion, irruption.

Bookworm.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII ; XLIX ; L, 191, 316, 437, 530, 601, 654, 698). — Le général vicomte Darmagnac (Jean-Claude-Toussaint) mourut à Bordeaux le 12 décembre 1855. Il est enterré sous un grand mausolée, dans sa propriété de Pressac (à Daignac, Gironde) où il s'était retiré après les événements

(1) En vieux français, *coco* (à écrire *koko*) signifie d'ailleurs gosier. On dit encore, en argot : « Je vais m'introduire ce verre de vin dans le *coco*, c'est-à-dire dans la bouche !

de 1830. Le château de Pressac appartient à présent à la famille de Trincaud-la-Tour. PIERRE MELLER.

—

Il n'y a pas que...Il n'est pas que (XLVIII ; XLIX ; L, 38, 151, 699) — La thèse du collaborateur O. D. est celle de Gresset dans son discours du 4 août 1774, lors de la réception de Suard à l'Académie française ; elle était dirigée en parti, contre les encyclopédistes. Il blâme lee expressions *chiffonnière*, *frac*, *caracos* passe ; mais il ne veut pas qu'on dise : « Je suis charmé de vous voir, pénétré de reconnaissance, comblé de faveurs » ; il n'admet pas « les besoins de l'âme, les jouissances de l'esprit, etc. »

Et cependant l'usage a consacré ces expressions qui, j'en suis sûr, ne choquent pas mon contradicteur. Gresset avait peut-être raison, tout le monde avait peut-être tort, et cependant tout le monde a eu raison....de son opposition. Je n'ai jamais dit autre chose. Je suis absolument d'avis que des gens de goût veillent au développement de la langue, mais je suis obligé de m'incliner devant le fait accompli et passé dans l'usage. C'est, du reste, ce qu'on lit dans la préface de l'édition du *Dictionnaire de l'Académie* de 1762 :

On ne doit point, en matière de langue, prévenir le public, il convient de le suivre en se soumettant non pas à l'usage qui commence, mais à l'usage généralement établi.

Quand on songe que Voltaire discute le mot *récolter* admis par cette édition et que l'*Académie* a passé pour novatrice à cette époque, en admettant *acclimater*, *commercial*, *confidentiel*, *insouciant* et quantité d'autres mots qui paraissent aujourd'hui irréprochables.

Le principe qui a dominé a été « d'émanciper la langue pour affranchir l'esprit ».

Que vouliez-vous qu'on fît à l'époque de la formation primitive de la langue, contre l'usage qui au lieu de prendre un dérivé du latin *caput* pour désigner la plus noble partie du corps, a choisi le mot *testa* qui signifie *pot de terre*. Dans les premiers temps, cela devait équivaloir à l'expression *boule* dans : « Il a une bonne boule » ou à « ferme ta boîte » pour « ferme la bouche ». Est-ce que vous y pensez un instant quand on vous parle « d'une noble tête ou d'une tête adorable » ?

Y a-t-il quelque chose de plus sale que le mot « entrailles », et cependant les audaces des grands écrivains en ont fait un mot de style élevé ; l'usage lui retire tellement ce qu'il a de répugnant que si vous le remplacez par *boyaux*, vous aboutissez à des résultats inouis.

Evidemment, je ne dirai pas « quelque chose de *conséquent* pour « quelque chose d'important » ; c'est en effet bien vulgaire, mais il est possible qu'on y revienne. Quel inconvénient voyez-vous, d'un autre côté, à dire « un centimètre » pour « ruban à centimètres », c'est là une figure de rhétorique bien connue. Le *centimètre* n'est pas le mètre, et d'abord il a généralement un mètre cinquante centimètres. Dire « mon mètre » serait aussi inexact. Me forcerez-vous à dire « mon mètre cinquante » ? je trouve, au contraire, la distinction excellente, d'autant plus que cet instrument de mesure ne sert généralement que pour des centimètres.

PAUL ARGELÈS.

—

Procès des 79 voleurs, L, 336). — Bibliographie sommaire et résumé d'une cause.,. *perdue*, GAZETTE DES TRIBUNAUX, 17e année, mai-septembre 1842 ; *Compte-rendu de la cour d'assises* de la Seine : 24 juin, 3, 18, 20, 22, 23, 25, 29 juillet (Cf. 24 mai) à partir du n° 4746 :

Chronique parisienne : 25 juin, page 990 ; 6, 24 juillet, p. 1027, 1094 ; 22, 27, 29 août, p. 1195, 1212, 1219, à partir du n° 4747.

Affaire analogue à celle des *quarante voleurs* (1837) ou des *cinquante et un voleurs* (1840) · « bande composée en grande partie de forçats, de repris de justice », dont plusieurs réclusionnaires, à la tête desquels se trouvaient — chefs avant d'en être les dénonciateurs — Charpentier, Cligny et Fenet avec, comme recéleurs habituels, Alfred Leudet, logeur et bijoutier, Dander, Veuve Lauder logeuse ; Veuve Mougin et Duriez ; et pour complices :

a) Frépas, dit *Beringnet* ; Mairesse, dit *David* ; Montmoutier dit *Ernest*, Normand dit *Léon*. *Fainaut* dit *le Borgne* ; Dufour dit *Parageot* ; Courbon dit *Le Petit-Vieux* : Guérot, dit *Harnais* (le dément simula-

teur de la séance d'ouverture) Cambillet, dit *Blanchin* ; de Vergie, dit *Prix*, 39 ans, Lelong père et fils, lunettiers, Chapon, *alter ego* de Charpentier ; Louis Ponty, 26 ans, peintre-vitrier ; Berger, 33 ans, cocher ; Vidal Fonblanc, 43 ans, professeur, et sa femme Virginie Vimal, 26 ans, maîtresse de langues, avec Benoît Vimal, son beau-frère, artiste dramatique ; Laurent, 39 ans, machiniste ; Simon Joanon, employé de la Ville ; Jean Adler, 27 ans, sculpteur sur bois, etc., etc.

b) la veuve Bierge, femme de ménage, 51 ans ; Adelaïde Bouillant, 42 ans ; Joséphine François, dite *Javotte*, 41 ans ; Anne Cochin, 48 ans écaillère ; Virginie Delarasse, dite *Danas*, 35 ans journalière ; Gertrude Besançon, dite *femme Vautrin*, 37 ans, culottière ; Adélaïde Pouget ; veuve Delestre, 45 ans ; Adélaïde Perlin, femme Laurent, 43 ans, journalière ; Louise Ponty, dite *Breschard*, 32 ans, couturière ; veuve Mougin ; Jeanne Hubert, 26 ans, fille publique ; femme Avissen, 38 ans, dite *femme Gellée* (distillateur) ; femme Maréchal, 34 ans, gantière ; femme Burnet, 52 ans, gantière ; Veuve Henry, 65, ans journalière ; fille Prévost, dite *femme Gaillard*, 49 ans (auteur de l'euphémisme : *femme de confiance*) ; fille Heudebert, dite *femme Lebrun*, 28 ans, fille publique ; veuve Vosgien, dite *Mouton*, dite *Laplace*, 51 ans ; Marie Gosselin fille publique ; Virginie Leblanc, femme Fournier, 19 ans lingère.

Charpentier et Cligny furent arrêtés à Charonne le 17 juillet 1840, sous le nom de *Robert oncle et neveu* ; les accusés au nombre de 79, furent divisés en quatre « catégories » sauf cumul pour les plus compromis :

1° 24 juin 7 et 18 juillet, 37 + 2 accusés, 43 chefs d'accusation, une multitude de vols ;

2° 19 juillet, 4 accusés, 13 vols ou tentatives de vol, 14 chefs d'accusation ;

3° 20 juillet, 33 accusés, 48 chefs d'accusation, 59 vols ;

4° 22 août : 14 accusés, 36 vols, 39 chefs d'accusation, 80 témoins.

Présidence de MM. Didelot, Grandet, Didelot, Zangiacomi.

Furent acquittés : Jean Adler dit *Lavallière*, Henry, Derémy, Duriez, Vve Henry, Vve Prévost, Vve Vosgien, femme Virginie Fonblanc, femme Virginie Fournier fille Gosselin :

Bénéficièrent des circonstances atténuantes : *Charpentier Cligny et Fenet* ; Ponty, Robert, Pétau, Lasserre, Retrou, Larrieux, Lelong fils, Viray fils, Fainaut, Leudet — fille Ponty, Vve Bierge, fille Delarasse fille Besançon, Vve Mougin, fille Hubert, fille Heudebert, femme Avissen, Vve Lander, femme Burnet ;

Les autres furent condamnés à des peines variant de 2 ans de réclusion à 20 ans de travaux forcés, *avec* ou *sans confusion de peine* et *exposition*, suivant le cas.

« *Nous nous retrouverons à la barrière Saint-Jacques!* » fut l'au-revoir de Normand à Charpentier.

Ce coup de filet renouvelé de 1837 et de 1840, (rapprochées l'indulgence aux indicateurs et la disjonction d'accusés se connaissant à peine entre eux) laisse l'impression de machination policière : l'année 1842 avait été particulièrement dure pour Vidocq.

Les quotidiens de 1842, ensemble 1839-1840. — *Le Journal des Débats*, *Le Constitutionnel*, *La Quotidienne*, *La Gazette de France*, *Le Parisien*, *La Patrie*..., ne sont guère plus explicites; les *Débats* toutefois après avoir enregistré les verdicts ou les incidents d'audience, s'étendent assez au long sur la quatrième catégorie, celle des accusés distingués. Cf. 23 juin, 4, 23, 26, 28 juillet ; 23, 26, 27 août; et, d'une manière générale : à la date des quatre « fournées ».

Quant aux journaux judiciaires, c'est l'*Audience* qui vient la première après la *Gazette* Cf. 24 juin, 21, 25 juillet, 25 août, 1er septembre, les autres, *Journal général du Droit*, *Messager des Tribunaux*, sont muets, à cet égard ou ne se trouvent rue Richelieu qu'à l'état de *Table*, ou en cotes.

Restait le fonds Lebrun : *Causes célèbres*, acquis par MM. Chevalier-Dumarescq, rue Soufflot : le procès des 79 voleurs n'est pas porté au répertoire.

JACQUES SAINTIX.

—

Vers à retrouver : C'est en vain que d'eux tous... (L, 673) — Ces vers sont d'Alfred de Vigny et se trouvent dans la belle pièce des *Destinées* intitulée l'*Esprit pur*.

PATCHOUNA.

*
* *

Ces vers sont d'Alfred de Vigny. Je n'ai pas sous la main ses œuvres, mais je puis l'affirmer quand même.

Le poète, dans la pièce dont est détachée ce fragment, parle de ses aïeux et se compare à eux. Ajouterai-je que ce n'est pas à leur avantage :

On rencontre des vers comme ceux-ci :

J'ai mis sur le cimier doré du gentilhomme
Une plume de fer qui n'est pas sans beauté.
J'ai fait illustre un nom qu'on m'a transmis sans gloire...
... A peine une étincelle a relui dans leur cendre
C'est en vain que d'eux tous le sang m'a fait descendre :
Si j'écris leur histoire, ils descendront de moi.

On ne peut que s'étonner de cette étrange manie d'écrire l'histoire de gens qu'on commence par déclarer dénués d'intérêt et insignifiants. Je crois du reste qu'il n'en a rien fait.

J'ai cité de mémoire et je prie d'excuser une erreur toujours possible.

CHAMPVOLANT.

—

Couleur bleue chassant les mouches (L, 450), — J'ai pu constater souvent, à mon grand dommage, la prédilection des souris et des mites pour les étoffes teintes en bleu. Des vêtements de drap, ou de laine pendus dans une même armoire, ou entassés dans un même tiroir, les uns restaient intacts, les autres étaient tout déchiquetés par les dents des rongeurs ou dévorés par les mites ; ceux endommagés étaient invariablement de couleur bleue. — Les lainaiges d'autres couleurs restaient ordinairement indemmes ; ils l'étaient souvent s'il y avait dans le même local des étoffes bleues. Rongeurs et mites ne s'attaquaient aux lainages d'autre couleur qu'à défaut d'étoffes bleues.

Conclusion : Pour préserver des lainages non bleus les entourer d'étoffes bleues hors d'usage.

LOTUS SAHIB.

—

Têtes à l'huile (L, 619). — Voici pourquoi on appelle les figurants *têtes à l'huile* :

Lorsqu'autrefois les individus qui n'avaient jamais figuré se présentaient au chef de la figuration, dans l'espoir de toucher le cachet auquel ils avaient droit, cet exploiteur leur en retenait la moitié, et quand ces malheureux lui demandaient la raison de cette retenue ; « *c'est pour l'huile* » leur répondait-il. Et ils n'osaient se plaindre, dans la crainte de passer pour des *bleus*.

Cela se passait au temps des *quinquets* et depuis, les figurants de métier ont appliqué cette épithète aux *nouveaux* et aux amateurs qui viennent se faire *estamper* par le chef de la figuration.

— F. JACOTOT.

Herboristes (L, 675). — La croyance aux *simples* et leur usage ayant toujours existé, il s'ensuit que la vente des herbes, soit en boutique, soit sur les places et les marchés, est vieille comme le monde. Mais c'est seulement depuis la loi de germinal an XI que, chez nous, la profession d'herboriste a été réglementée.

Réglementation parfaitement illusoire d'ailleurs, tant au point de vue de l'utilité dudit métier que des garanties de capacité exigées des titulaires. Comme instruction générale, tout ce qu'il y a de plus simple : savoir lire et écrire ; comme instruction professionnelle, également tout ce qu'il y a de plus élémentaire : reconnaissance de quelques plantes fraîches ou sèches avec indication des moyens de les conserver.

Deux classes — *sans aucune différence d'examen* — consistant en ceci que l'herboriste de la première, moyennant le versement d'un droit plus élevé, peut s'établir où bon lui semble, alors que celui de la seconde ne peut pratiquer que dans le ressort de l'école où il a été reçu.

L'institution avait pour but de mettre avec plus de sécurité les plantes à la portée de tous et d'épargner aux petites bourses les prix légendaires de l'apothicaire d'autrefois, du pharmacien d'aujourd'hui. Rien de plus. Jamais, en effet, il n'y a eu de confusion possible entre ces deux corporations absolument distinctes et jamais non plus l'herboriste n'a été l'embryon du pharmacien ; il n'en est que le parasite.

Apothicaires et — depuis la même loi de germinal an XI — pharmaciens ont toujours été des hommes véritablement instruits, soumis à des stages plus ou moins longs, suivant les époques, et à des concours et à des examens de plus en plus sérieux, sans compter les études classiques.

Les récentes communications adressées à l'*Intermédiaire* ont fait voir, sans en épuiser la liste, ce qu'ils ont fourni de savants. Les hôpitaux peuvent dire ce qu'ils ont montré de dévouement.

Quant aux herboristes, établis de pré-

férence et pour cause dans les quartiers ouvriers et populeux, beaucoup y trouvent un terrain favorable à l'exploitation de la crédulité humaine et font clandestinement aux médecins et aux pharmaciens une concurrence dont les tribunaux ont eu souvent à s'occuper et les malades à se plaindre.

Il y a dans le métier un grand nombre de sages-femmes.

Les hommes se recrutent plus spécialement parmi les aides et les garçons de laboratoire. Sous le couvert de leur modeste certificat, ils mettent à profit les vagues connaissances acquises dans les officines où ils ont servi. SOULGET.

*
* *

L'herboriste est au pharmacien, ce que le dentiste et la sage-femme sont au médecin.

La création des herboristes date de la loi du 21 germinal an XI, elle a été motivée par la pénurie des officines de pharmaciens.

L'apothicaire est l'ancêtre direct du pharmacien. Légalement, ce qualificatif date du 10 février 1780 où le collège de pharmacie fut institué ; les élèves qui avaient satisfait aux examens, recevaient le diplôme de maître en pharmacie ; cependant aux XVIIe et XVIIIe siècles, certains apothicaires instruits prenaient volontiers ce titre, mais il n'avait pas d'existence légale.

Les herboristes ne peuvent vendre dans leur échoppe que des plantes indigènes, non toxiques ; s'ils vendent d'autres substances médicamenteuses ils sont en contravention avec la loi. Le sens du mot *appliquer* nous échappe. BOUTINEAU.

—

Le père du bridge (L, 450, 658). — La question a été longuement traitée dans les *Notes and Queries* cette année même et les années précédentes. Je ne l'ai pas suivie avec intérêt, mais je crois me rappeler que tout en concluant à l'origine récente du jeu, on n'est pas arrivé à nommer l'inventeur. Un de nos lecteurs anglais voudrait-il consulter à ce sujet la collection des *N. and Q.*? ***

—

Cartes cornées (L, 675). — J'ignore d'où vient cet usage, mais autrefois l'usage était de *plier* la carte et non pas de la *corner*.

Le vicomte DE BONALD.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

L'épuration de l'armée en l'an III. — Sous le règne de Robespierre, les administrations civiles et l'armée avaient été épurées par des citoyens de bonne volonté qui fournissaient, sans grand risque, des renseignements variés pour justifier le remplacement des modérés par des partisans de la Terreur. Après la chute de Robespierre, une nouvelle épuration se fit en sens contraire ; les partisans du dictateur furent dénoncés à leur tour. Afin de sauver la face, on avait toujours soin de mettre en avant le royalisme et l'aristocratie comme principaux griefs, mais la vraie raison des éviction était d'être partisan du « régime de sang et de terreur ».

Voici un arrêté pris dans ce sens par le conventionnel Tellier en mission, en l'an III, dans les départements avoisinant Lyon. Nous l'empruntons au bulletin de novembre de M. Noël Charavay.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

EGALITÉ LIBERTÉ

Macon le 12 pluviôse an III, de la République une et indivisible.

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE TELLIER et RICHAUD, ENVOYÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'AIN, L'IZÈRE, RHONE, LOIRE ET SAONE-ET-LOIRE,

Après avoir pris les renseignements les plus précis sur les chefs de la garde nationale et des divers fonctionnaires publics,

Considérant que les citoyens qui sont investis de la confiance et du pouvoir et notamment ceux qui sont chargés de diriger la force armée doivent être recommandables par un patriotisme pur et se montrer en tous tems ennemis du royalisme, de l'aristocratie, du sistème de sang et de terreur et être uniquement attaché à la République et à la Convention nationale

ARRÊTENT

Art. 1. Le citoyen Jacques Buis est remplacé dans les fonctions de commandant du 2me bataillon par le citoyen Charmel.

Art. 2. Le citoyen Blampoix, demeurant à Bel-Air, est nommé bibliothécaire à la place du citoyen Galand.

Art. 3. L'agent national est chargé d'informer les citoyens susnommés de la disposition du présent arrêté, de les appeler à leur poste, de les installer dans les fonctions qui leur sont confiées, après avoir requis et prêté le serment exigé par la loi.

TELLIER.

C'est la loi de la délation érigée en système : tel qui dénonce aujourd'hui sera dénoncé demain. B.

Madame Bovary : origine du titre de ce roman, d'après Flaubert. — Quelle femme fut l'héroïne du roman de Flaubert ? L'écrivain a-t-il dessiné un type d'après nature, comme on a cru pouvoir le dire ? Mme Bovary est-ce une demoiselle Delphine C. qui épousa à Ry, un sieur D. comme un lettré normand, M. J. Dubosc, a pensé pouvoir l'affirmer après enquête ? La lettre qui suit, si elle est sincère, tendrait à détruire cette légende, encore que cette légende cadre si bien avec la manière réaliste de Flaubert. Cette lettre est une protestation contre les procédés qu'on prête à l'écrivain. Elle est surtout intéressante en ce qu'elle renferme un renseignement qui a son prix : l'origine du titre du célèbre roman.

Pourquoi ce roman a-t-il été intitulé *Madame Bovary* ? D'où est venue, à Flaubert, l'idée de ce nom ? Sur ce point, il satisfait, du moins, notre curiosité.

Bovary, c'est le nom de *Bouvaret* dénaturé. Mais le nom de Bouvaret n'implique nullement qu'une femme ainsi appelée ait trompé son mari. En transformant *Bouvaret* en *Bovary*, Flaubert supposait qu'il se mettait à l'abri de toutes revendications. Or, il y avait en Afrique une madame *Bovaries* qui, tout comme l'autre, trompait son Charles ?

On va lire la lettre qui apporte cette explication de l'origine du titre de *Madame Bovary*. —

Nous avons supprimé, par discrétion, une indication trop précise et relative à la qualité du mari de la Bovaries, d'Afrique.

Votre dévouement s'était alarmé, à tort, chère madame. J'en étais sûr ! Voici la réponse qui m'arrive poste pour poste.

Les gens du monde, je le répète, voient des allusions où il n'y en a pas. Quand j'ai fait *Me Bovary* on m'a demandé plusieurs fois : « Est-ce Me *** que vous avez voulu peindre ? » Et j'ai reçu des lettres de gens parfaitement inconnus, une entre autres d'un Monsieur de Rheims qui me félicitait de *l'avoir vengé* ! (d'une infidèle). Tous les pharmaciens de la Seine-Inférieure se reconnaissant dans *Homais* voulaient venir chez moi me flanquer des gifles : mais le plus beau, (je l'ai découvert cinq ans plus tard), c'est qu'il y avait alors en Afrique, la femme d'un (1)[....] s'appelant Mme Bovaries et qui ressemblait à *Mme Bovary*, nom que j'avais inventé en dénaturant celui de Bouvaret.

La première phrase de notre ami Maury en parlant de l'*Education sentimentale* a été celle-ci : « Est-ce que vous avez connu X, un italien, professeur de mathématiques ? Votre Senecal est son portrait physique et moral ! Tout y est jusqu'à la coupe des cheveux ! » D'autres prétendent que j'ai voulu peindre dans Arnoux, *Bernard-Latte* (l'ancien éditeur) que je n'ai jamais vu, etc.

Tout cela est pour vous dire, chère Madame, que le public se trompe en nous attribuant des intentions que nous n'avons pas.

J'étais bien sûr que Mme Sand n'avait voulu faire aucun portrait 1° par hauteur d'esprit, par goût, par respect de l'art, et 2° par moralité, par sentiment des convenances, et aussi, par *justice*.

Je crois même, entre nous, que cette inculpation l'a un peu blessée ? Les journaux, tous les jours, nous roulent dans l'ordure, sans que jamais, nous leur répondions, nous, dont le métier cependant, est de manier la plume, et on croit que pour *faire de l'effet*, pour être applaudis, nous allons nous en prendre à tel ou à telle. Ah ! non ! pas si humbles. Notre ambition est plus haute et notre honnêteté plus grande. Quand on estime son esprit on ne choisit pas les moyens qu'il faut pour plaire à la canaille. Vous me comprenez, n'est-ce pas ?

Mais en voilà assez. J'irai vous voir un de ces matins. En attendant ce plaisir là, chère madame, je vous baise les mains et suis tout à vous.

GUSTAVE FLAUBERT.

Dimanche soir.

Invente-t-on jamais un nom ? Flaubert le crut avec Mme Bovary et se trompa ; il le crut avec Homais et se trompa encore. Nous avons sous les yeux une réponse, adressée le 28 fructidor an 9, par le ministre de la guerre, à un citoyen réclamant des nouvelles de son fils : *le citoyen* HOMAIS, *marchand à Rouen* !

Il y eut donc des Homais à Rouen, — des Homais authentiques, mais moins illustres, certes, que celui de la fiction. Y.

(1) titre du fonctionnaire.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

L° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 30 Novembre 1904.

40e Année

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1059

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Armes et devise de la comtesse du Barry. — Dans un article consacré à la bibliothèque de la célèbre favorite et publié dans les *Miscellanées bibliographiques* d'Ed. Rouveyre, Paris, 1879, II, 103, l'auteur, M. Léon de Labessade, à propos de la devise : *Boutez en avant !* lui reproche d'avoir osé « afficher sur « ses armes un résumé de sa profession ». « C'est, dit-il, la signature de la débauche « sur les œuvres de l'art. La phrase qui « serait fière sous la plume d'un homme « d'armes est une abjection dans le nobi- « liaire d'une ex-amie de la Gourdan. »

Ces armes et cette devise n'étaient-elles pas celles que son mari, Guillaume du Barry, avait prises à la famille irlandaise du Barry de Buttevant dont il prétendait descendre ? Alors le reproche de cynisme dans le choix de la devise serait injuste ? J. C. Wigg.

Les mœurs du chevalier de la Barre. — Le Conseil municipal, guidé par ses ardeurs politiques, a décidé de doter Paris d'un monument sujet à critique. M. Le Grandais a demandé à la majorité du conseil à faire ériger, par esprit d'opposition, devant le Sacré-Cœur, à Montmartre, une statue au chevalier de La Barre, qu'un tribunal civil condamna à mort pour sacrilège, en vertu des mœurs du temps. M. d'Andigné s'éleva contre cet hommage rendu à un jeune homme dont l'unique action d'éclat consista, étant ivre, et sans esprit de propagande délibérée, à abattre une croix ; il fit une allusion très précise aux mœurs de ce personnage. La discussion était violente ; on opposa à M. d'Andigné des dénégations de principe, mais point d'arguments de fait. L'accusation est donc restée entière.

La question qui se pose, sans parti-pris, est celle-ci : M. d'Andigné a-t-il des preuves historiques ? A-t-on la procédure relative à cette affaire ? Existe-t-il une étude suffisamment autorisée, impartiale, et démontrant, sur ce point délicat, la culpabilité du chevalier ou son innocence ?

Quoi qu'on trouve ou dise, la statue sera érigée, et c'est bien pourquoi il est assez naturel qu'on cherche à connaître aussi complètement que possible, l'existence d'un héros donné en exemple au peuple. Y.

L'auteur d'une publication sur Guillaume II inconnu à la cour d'Allemagne. — A Berlin, on s'entretient d'une publication qui fait grand scandale.

Ce sont des indiscrétions d'une audace inouïe sur ce qui se passerait à la cour de Guillaume II. Un journal français, l'*Eclair*, s'en fait à ce moment même l'éditeur ; il lui consacre quotidiennement, depuis plus d'un mois, son feuilleton. Ce n'est pas un roman, mais des sortes de mémoires abondant en détails précis révélateurs des secrets les plus intimes qui font pénétrer, comme jamais on n'y avait péné-

tré encore. dans les coulisses de la cour impériale. On ne peut pas mettre en doute l'exactitude des faits ou déjà connus, ou soupçonnés, ou même, jusqu'à cette publication, ignorés. Mais on cherche à savoir qui tient la plume.

Ces mémoires sont donnés sous ce titre : « Mémoires d'Ursula, comtesse d'Eppinghoven, dame d'honneur du palais de l'impératrice ». On a été prévenu par le journal, on sait que ce n'est là qu'un pseudonyme. Donc, il serait superflu de chercher une grande dame de ce nom à la cour ou dans la noblesse allemande. Mais on s'ingénie à deviner quelle femme ayant approché l'impératrice a pu dicter ces pages d'une vérité si crue qu'on serait tenté de croire à une vengeance.

Malgré le style qui n'est point sans perfidie féminine, malgré telles observations qui ne relèvent également que de l'esprit d'une femme, on doute de la « dame d'honneur ». Dans les cercles officiels, on met les éditeurs au défi de fournir une preuve authentique de sa réalité. Les journaux anglais ont abandonné les pistes faussement suivies par eux, il y a une quinzaine.

Que cache ce mystère ? Qu'y a-t-il derrière cette extraordinaire publication, dont on parle un peu en France, et dont on s'occupe considérablement ailleurs, sous le manteau ?

Ma question est celle-ci : on ne croit pas à la dame d'honneur, mais alors qui ?

B.

—

L'existence d'Hamlet, prince de Danemarck, est-elle historiquement certaine ? — Fut-il enterré à Elseneur?

A quelle année remonte la tombe que les Danois appellent : la tombe d'Hamlet?

MARTIN E.

—

Récits d'événements historiques consignés à la dernière page des anciens registres d'état-civil. — Dans certains registres notariaux de la fin du XVIe siècle, j'avais déjà relevé, sur le dernier feuillet, le récit sommaire des événements politiques et militaires de l'année ; mais j'ignorais que semblables mentions pouvaient aussi se rencontrer sur les registres de l'état-civil.

Or, sur la dernière page du registre de l'état-civil de la commune de Barre (Lozère), année 1702, se trouve le récit du meurtre à Pont-de-Montvert de l'abbé François de Langlade du Chayla, c'est-à-dire du premier et sanglant épisode de la guerre des Camisards.

Ce document inédit me paraît de nature à intéresser certains de nos collaborateurs, aussi je le reproduis, en prenant la liberté de leur demander s'ils ont eu déjà l'occasion de trouver des mentions de cette nature, sur les vieux registres d'état-civil :

Mémoire de plusieurs homicides commis par les phanatiques assemblés au nombre d'environ quarante.

Le 24 ou 25 juillet, jour de saint Jacques apôtre, monsieur l'abbé faisant la mission au Pont-de-Montvert avec quelques missionnaires, sur les dix heures du soir, arrivèrent au Pont de-Montvert, une troupe de phanatiques, qui demandaient les prisonniers qui avaient été amenés quelques jours auparavant : à quoi Monsieur l'abbé répondit qu'on les lui fît rendre ; mais n'étant pas contents de cela, ils environnèrent la maison du sieur André, où il était et ayant demandé à lui parler, on répondit que cela ne se pouvait pas. Alors voulant monter, on commença à tirer d'en haut, sur quoi les autres ayant mis le feu à la maison et monsieur l'abbé se voyant exposé à la mort, s'y disposa pour exhorter ou confesser ses domestiques qui étaient Michot et La Violette ; et après cela, il leur dit de se sauver s'ils pouvaient et ne s'aviser pas de lui ; mais la fin les prenant, ils sautèrent les fenêtres. Monsieur l'abbé étant sorti et s'étant fait mal au pied, il se retira proche un petit cerisier, où il resta quelque temps. Mais ayant été aperçu par ces misérables, ils l'allèrent prendre là et l'ayant traîné au Pont et proche la croix, il leur demanda la vie. Ils lui dirent qu'ils la lui donneraient, s'il voulait faire comme eux et renoncer à sa foi, à quoi ayant vigoureusement résisté par son zèle pour son Dieu et sa foi, il fut martyrisé et demanda à être enterré à Saint-Germain, où il fut porté et inhumé le 26 juillet 1702.

ARM. D.

—

Uniforme du régiment de Berry-Cavalerie. — Je possède une miniature, datant de quelques années avant la Révolution, représentant un jeune lieutenant de cavalerie,

Son uniforme est bleu ; les revers, formant plastron, sont blancs ; le collet est rouge ; le gilet, qui apparaît un peu, semble blanc ; les boutons sont d'argent ;

l'épaulette (à gauche) et la patte d'attente sont d'argent sur drap rouge.

Je crois que cet uniforme est celui du régiment de Berry-Cavalerie ; mais je n'en suis pas certain. Mes confrères de l'*Intermédiaire*, plus documentés que moi sur la question des costumes militaires avant 1789, seraient bien aimables de me dire ce qu'ils en pensent.

BRONDINEUF.

—

Compagnons vitriers de Lyon. — Une lettre fut adressée en 1789 à « Madame Bouet, mère des compagnons vitriers rue Corchebœuf, pour remettre à Fléchois le bon accord, compagnon vitrier à Lyon». Quelqu'un saurait il ce qu'étaient ces compagnons et leur mère ?

LOUIS CALENDINI.

—

Monasteriolum — Ce mot latin, diminutif de *monasterium*, a donné naissance aux noms de lieux Montreuil, Monestier, Monêtier, Monistrol, Ménestreau, Moutier, et autres, fort nombreux en France S'ensuit-il d'après l'étymologie, que là ont existé des monasteres, plus ou moins importants ? Et, cela étant, quels ouvrages pourrait-on consulter — en dehors des quelques *Dictionnaires topographiques* départementaux existants — pour être fixé sur ces établissements religieux ?

HODGE.

—

Maille d'or de Florence. — Quelle pouvait être, en 1350, la valeur d'une maille d'or de Florence ?

Cette monnaie d'or était usitée en Bretagne, à cette époque, ainsi que nous le voyons dans un acte du samedi, après la Saint-Etienne 1353, par lequel diverses personnes s'engagent à payer solidairement à l'abbé et au couvent de Saint-Melaine, de Rennes, « *30 pièces d'or, nommées mailles de Florence, des plus belles et bonnes et de pays* » pour remboursement d'un emprunt fait à ces religieux.

Exprimée en livres tournois, à combien s'élevait alors la somme à rembourser ? Quelle serait la valeur actuelle de cette somme ?

BRONDINEUF.

—

Armoiries à déterminer : de gueules, à quatre carreaux. — *De gueules, à quatre carreaux d'argent, rangés en fasce et au croissant du même en chef* : couronne de comte. Supports : deux cerfs ailés. Cimier : un écureuil. Devise : *Loyal devoir*.

Ces armoiries se trouvent dans une tête de page gravée sur bois par Panillon et employée pour *Tendrillette*, tragédie en trois actes et en vaudevilles. Londres, 1753, 16°. Seraient-elles à l'auteur anonyme ?

J.-C. WIGG.

—

Armoiries de Châtillon-sur-Marne. — D'après Girault de Saint-Fargeau, ces armoiries sont : *de gueules, à trois pals d'*IVOIRE ; *au chef d'or, chargé d'une* MERLERETTE *de sable*. Je comprends merlerette pour merlette, mais ivoire ? Quel terme héraldique se peut bien cacher sous le vocable éburnéen ?

AXEL.

—

Armoiries à déterminer : Fascé ondé d'argent. — Un aimable collègue pourrait-il me donner l'explication des armoiries suivantes :

Parti. Dextre. *Fascé ondé d'argent et de gueules, de six pièces.* — (Rochechouard).

Sénestre. *D'azur, à deux pointes d'or, les pointes en haut, au chef d'argent chargé de trois couronnes de duc de gueules.* — (D'Estampes).

L'écusson entouré d'une bordure de.... *chargée de six tourteaux de...*

Probablement *d'or, componée de sable, ce qui est la bordure des armes des de Sève.*

Ces armoiries sont gravées sur une plaque constatant une fondation faite le 28 octobre 1637 dans l'église d Izy (Loiret) par Marie-Marguerite de Rochechouard, femme de Alexandre de Sève, seigneur de Launay Mézelan et Chatillon-le-Roy (Loiret).

Les armes de Sève étaient : *fascé d'or et de sable de six pièces, à la bordure componée de sable et d'or.*

Comment les armes de Rochechouart sont-elles jointes à celles d'Estampes, et comment n'a-t-on pris dans celles du mari que la bordure. Mad. de Sève n'aurait-elle pas pris les armes paternelles ?

Ya-t-il eu des Rochechouard alliés à la famille d'Estampes ?

MARTELLIÈRE.

—

« Emblèmes d'amour divin, etc. » — Dans la *Revue de l'Hypnotisme*, d'octobre 1902, on cite « un ouvrage intitulé *Emblèmes d'amour divin et humain ensemble*, renfermant des eaux-fortes par Messager,

avec explication des gravures par un Père Capucin. »

Et cela sans autre renseignement. Je n'ai pu trouver le livre ni à la Bibliothèque nationale, ni dans aucun répertoire de bibliographie. On m'obligerait de me mettre sur la piste de ce curieux ouvrage qui doit être du XVIIe siècle ; mais faute d'un titre absolument précis, on ne peut rien trouver dans une Bibliothèque.

G. SERVANDY.

—

Amico di S. Botticelli. — J'ai relevé cette singulière expression dans le catalogue de la vente des tableaux de Bourgeois, qui a eu lieu à Cologne dernièrement :

Amico di S. Botticelli : la *Vierge et l'Enfant*, 7,900 *marks*.

Cela veut dire probablement que le peintre est un ami d'Alessandro Botticelli.

Mais ce n'est pas la première fois que je remarque cet *Amico di S. Botticelli* ; je suis certain de l'avoir vu, il y a quelques années, dans une publication française consacrée aux Arts, je ne sais plus laquelle.

Le but de la présente question est de connaître le titre de cette revue.

Etrange façon de sortir d'embarras : on est en présence d'un tableau qui présente des analogies avec la manière de Botticelli, mais qui n'est pas de lui, et on n'en connaît pas l'auteur ; alors on invente un peintre imaginaire et on le nomme ami de Botticelli.

Le procédé est très commode, mais il est inadmissible.

Il paraît cependant avoir été adopté.

De sorte que le *gâchis* qui règne dans le langage des Arts va encore être augmenté.

Le mot *gachis* n'est pas exagéré.

On s'obstine à appeler *fresques*, les peintures sur toile appliquées contre les murailles ; dernièrement encore, un membre de l'Académie française a parlé des fresques de Puvis de Chavannes à la Sorbonne.

On nomme *primitifs* des peintres de la fin du XVIe siècle.

L'Académie de France à Rome est couramment appelé l'*Ecole de Rome*, dans les journaux, au Parlement, et même à l'Institut ; dernièrement dans un discours prononcé à l'Académie des Beaux-Arts, par un ancien pensionnaire de la Villa Médicis, l'expression *Ecole de Rome* est revenue plusieurs fois.

Quel que soit le sens donné au mot *école* en matière d'art il ne peut s'appliquer à notre Académie.

Ce sont là des abus de langage dont le résultat inévitable est de créer et de propager des erreurs. GERSPACH.

—

Mimi Besse, artiste. — Un de mes amis possède un portrait au crayon du duc de Reichstadt, très bien et artistiquement fait, signé Mimi Besse. Quelqu'un pourrait-il me dire qui était Mimi Besse, artiste ou femme du monde français ou autrichien, de l'entourage du duc?

AUGUSTE DE DOERR

—

Bory (Edouard). — Chef de bataillon, il joua un rôle dans l'affaire des *Nouveau-Nés* de l'insurrection royaliste de 1815. D'où était-il ? Qu'était sa famille ? Je rencontre Blaise Bory « chef de bataillon à l'ex-13e régiment d'infanterie légère » en 1816. Est-ce le même ou son parent ?

LOUIS CALENDINI.

—

Bratiano. — Demetre Bratiano, né à Bucharest en 1818, ministre des affaires étrangères en Moldo-Valachie, était détenu à Mazas au mois de juin 1853.

Sait-on sous quelle inculpation ?

ARM. D.

—

Un biographe d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire. — Dans une lettre écrite à son frère au mois d'août 1836, le célèbre naturaliste lui mande qu'on lui a communiqué une biographie sur lui faite par un Anglais. L'article, dit-il, est vif, poétique, éloquent. On l'imprime dans le *Dictionnaire de la Conversation*. Il y a pour lui à boire et à manger ; il est loué beaucoup et il est gourmandé bien sévèrement.

Quel est l'auteur de cette biographie ?

PAUL PINSON.

—

La tombe de Le Begue de Presle à Charonne. — Visitant dernièrement le vieux cimetière attenant à l'église de Charonne, rue de Bagnolet, j'y remarquai un vaste terre-plein carré entouré d'une grille délabrée, au milieu duquel se trouve la statue en bronze, plus grande

ue nature, d'un personnage portant le costume de la fin du XVIIIe siècle. Il est représenté debout, la main droite appuyée sur une grosse canne ; il examine une plante ou une fleur qu'il tient dans sa main gauche. Il est coiffé du tricorne « retapé à la française », qui était à la mode à l'époque de la Révolution. L'aspect général rappelle certaines représentations connues du grand Frédéric et de Voltaire.

Les inscriptions qui couvraient, de trois côtés au moins, le piédestal sur lequel est posée la statue, sont totalement disparues. Il n'en reste d'autres traces que les nombreux trous ou étaient fixés les tenons des lettres, sans doute en bronze, qui les avaient formées.

D'après le gardien du cimetière, ce monument aurait été érigé par les habitants du village de Charonne à la mémoire de « Bègue », médecin et herboriste (*sic*), en reconnaissance de sa charité. On prétend, mais à tort sans doute, m'a ajouté le gardien, que ce personnage aurait été secrétaire de Robespierre. On ne trouve, paraît-il, dans les registres du cimetière aucune mention de sa sépulture, car ces registres ne remontent pas au temps où il mourut.

Sans aucun doute, le personnage en question n'est autre qu'Achille-Guillaume Le Begue de Presle, né à Pithiviers vers 1735, reçu docteur médecin à la Faculté de Paris en 1760, censeur royal, mort dans cette dernière ville, disent les biographies, le 18 mai 1807. Il a laissé divers ouvrages de médecine, de botanique, etc., et, outre ces ouvrages de fonds, on a de lui un grand nombre de traductions. Ami de J.-J. Rousseau, ce fut lui qui le décida à accepter l'hospitalité à Ermenonville ; il a donné une *Relation ou notice des derniers jours de monsieur Jean-Jacques Rousseau*. Londres, B. White, et Paris, 1778, in 8°.

S'est-on déjà occupé de cette tombe, aujourd'hui abandonnée ? En a-t-on relevé les inscriptions avant leur disparition ? A-t-elle été réellement érigée par les habitants de Charonne en témoignage de leur reconnaissance envers un bienfaiteur ?

E. O.

—

Millière, graveur sur bois. — A-t-on quelques renseignements sur cet artiste qui a gravé une très jolie marque au chiffre ADF, entouré d'amours et de nuages, pour l'imprimeur François Ambroise Didot, en 1782 ? Le dessin est signé Jombert, qui est le libraire Antoine Jombert, ou l'un de ses deux fils, probablement Louis-Alexandre, qui était le gendre de François-Ambroise Didot.

Cette gravure a subi une transformation du chiffre devenu D. P.

W. Hamilton, auteur des *French bookplates* (Ex-libris français) page 328, en fait l'ex-libris de l'ingénieur de Prony. Ne serait-ce pas plutôt une marque dont se serait servi Pierre Didot ? J.-C. Wigg.

—

Moitte (Jean-Guillaume), sculpteur et statuaire distingué du XVIIIe siècle (1747-1810). — Déjà bien oublié, il fut chargé, lorsque la Constituante désaffecta l'église Sainte-Geneviève pour la transformer en Panthéon, d'exécuter le bas-relief du fronton et d'y représenter *la Patrie couronnant les vertus civiques et guerrières*.

Cette œuvre fut détruite sous la Restauration, ainsi que la belle légende de Pastoret : *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante*, et l'église Sainte-Geneviève rendue au culte.

Le dessin de ce bas-relief détruit existe-t-il ? Pourrait-on en avoir la description ? David d'Angers, en le reconstituant plus tard, et traitant le même sujet, s'est-il inspiré de l'œuvre de Moitte ? Paul T.

—

Mony (Jacques-Michel). — Quelles étaient les armoiries de Jacques-Michel Mony, écuyer, conseiller secrétaire du roi, seigneur de Coulonges, la Démédière, Courdétain, la Belle-Hôtellerie, le Fief, au-Gras, la Tabarière etc., etc ? Originaire de Saint-Calais (Sarthe), il acquit, en 1782, les fiefs et domaines ci-dessus du comte de Moges, forcé de les vendre par ses nombreux créanciers.

Louis Calendini.

—

Famille de Villefort (L, 617). — La famille Isarn de Villefort, originaire du Vivarais, se répandit en Rouergue, Quercy ; elle est encore représentée de nos jours dans l'Aveyron. Comme elle était protestante, il se peut qu'une branche alla se fixer en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes. Cette famille a eu de fort

bonnes alliances et a produit de nombreux officiers. On peut consulter les *Documens historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue* par de Barrau et les *Documents généalogiques sur les familles du Rouergue* par le vicomte de Bonald.

PIERRE MELLER.

—

Un jubé à Mirabeau. — Un amateur saintongeais a acheté au château de Mirabeau (Auvergne) un jubé qu'il a démonté pierre à pierre et réédifié dans une propriété sise dans les environs de Saintes. Ce jubé porte la date de 1582.

Mirabeau est situé à peu de distance de l'ancien château de Beauregard, propriété, au XVIe siècle, de Guillaume Duprat, évêque de Clermont, et est certainement l'abbaye de Minimes fondée par ce prélat et dont parle Moréri.

Au cours de leur travail de démolition, les ouvriers ont trouvé, dans un caveau existant sous le dallage du Jubé, une plaque carrée de 0,50 environ de côté, sur laquelle est gravé un cœur chargé de trois feuilles de trèfle, deux et une, et autour duquel se lit l'inscription suivante : CORDNI-DUPRAT-FUND, 1560. Pourrait-on :

1° Me donner des renseignements précis sur l'histoire de ce petit monument ;

2° Me dire s'il a contenu le cœur de Guillaume Duprat, évêque de Clermont ;

3° Que signifie FUND s'appliquant à un personnage décédé 22 ans avant l'érection du monument en question ;

4° Enfin, pourrait-on me dire le nom de l'architecte, le lieu de sépulture de Guillaume Duprat, et me donner en un mot les renseignements intéressants et complets ?

CHAMPVOLANT.

—

L'auteur de « Napoléon et la grande armée. » — Quel est l'auteur de l'ouvrage suivant :

Napoléon et la Grande Armée ou Vie Privée, Publique et Militaire de Bonaparte par M D. F, officier supérieur attaché à Napoléon.

A Paris, chez Mme Wolff-Lerouge, 1828.

Aucune bibliographie n'a pu me renseigner à cet égard, non plus que le *Dictionnaire des Anonymes*.

M R.

—

Un tableau de Murillo. — Pourrait-on donner la description et les dimensions d'un tableau de Murillo, intitulé Sainte-Guste et Sainte-Rufine, qui se trouve à Londres, dans la galerie du duc de Sutherland ? Pourrait-on donner des renseignements sur les autres tableaux du même peintre sur le même sujet et en particulier sur celui qui est à la cathédrale de Séville ?

LASCOMBES.

—

Visites artistiques d'Eugène Fromentin. — Quelque chercheur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner sur un point ? Je voudrais avoir sous les yeux un article d'Eugène Fromentin : *Visites artistiques ou simples pélerinages* 1852 1856, par Eugène Fromentin, peintre et littérateur.

Il est fait mention de cette étude dans la *Grande Encyclopédie* ; l'auteur de l'article et le *Dictionnaire de la Conversation* par Duchet donnent cet ouvrage comme un compte-rendu de missions archéologiques fait pour le Comité des monuments historiques.

Un manuscrit de 1870 de Léopold Delayaud, ancien bibliothécaire de La Rochelle, porte cet ouvrage comme ayant été publié dans le journal *Le Pays*, de 1852 à 1857.

Un renseignement le donne comme ayant fait l'objet d'une publication spéciale en plaquette qui aurait été publiée à La Rochelle.

Le *Dictionnaire illustré Larousse* et l'*Encyclopédie Britania* portent deux œuvres séparées : *Visites artistiques*, 1852. *Simples pélerinages*, 1856.

Je n'ai rien trouvé à ces diverses sources, ni à l'Instruction publique, ni à la Nationale, ni aux Beaux-Arts, ni aux Archives nationales.

Quels seraient donc la nature de l'ouvrage et les moyens de le retrouver ?

JEAN DE BOUGON.

—

Editions simultanées. — J'ai sous les yeux deux brochures portant le même titre : *Les grandes manœuvres du 13e corps en 1883*, par le comte de Foudras ; toutes deux publiées à Roanne, par Brun, libraire-éditeur ; l'une imprimée par Darantière, imprimeur à Dijon, le 10 novembre 1883 ; l'autre par Jules Leclère, à Paris, rue Cassette, le 24 novembre ; soit quatorze jours après. Connaît-on d'autre exemple d'un ouvrage imprimé, pour ainsi dire, simultanément chez deux imprimeurs ?

CÉSAR BIROTTEAU.

Réponses

—

Le second mariage de la duchesse de Berry (L. 722). — Le passage concernant le second mariage de Mme la duchesse de Berry avec le comte Lucchesi-Palli, cité dans l'*Intermédiaire* du 20 novembre, se trouve dans les mémoires que le comte de Reiset, ancien ministre plénipotentiaire, a publiés récemment sur sa carrière diplomatique.

Il ne faut pas les confondre avec ceux du lieutenant général de Reiset, commandant des gardes du corps et gentilhomme de la chambre des rois Louis XVIII et Charles X.

Ces mémoires ont été publiés par son petit-fils, le vicomte de Reiset, qui prépare en ce moment un volume sur la duchesse de Berry. I.

*
* *

Le chevalier d'honneur « déjà d'un certain âge » cité par M. de Reiset et beaucoup d'autres, est le comte Louis-Charles-Bonaventure-Pierre de Mesnard, né en Poitou en 1769, dont l'admirable dévouement pour la princesse ne s'est jamais démenti. Il était dans la cachette de Nantes avec elle et plusieurs autres personnes, de M. Guibourg, auquel, soit dit en passant, d'aucuns ont attribué la paternité de la fillette né à Blaye.

J'ai entendu dire, il y a quelques années, à un membre de la famille de Mesnard, mort depuis, que le véritable père était un superbe garde-du-corps de Charles X, le marquis de R. propre gendre du comte de Mesnard, et que ce dernier — qui avait dépassé la soixantaine — s'était toujours refusé à protester contre les bruits répandus à son sujet, parce qu'il ne voulait pas courir le risque de troubler la paix du ménage de sa fille.

H. Baguenier Desormeaux.

*
* *

Parbleu ! c'est facile à dire que le mariage de Lucchesi-Palli n'eût lieu qu'après l'accouchement ! J'ai eu connaissance des pièces relatives à cette union et elles m'ont paru tout à fait régulières. D'ailleurs, ce que je sais de Lucchesi-Palli me le représente comme un parfait gentilhomme incapable d'une bassesse et si son zèle monarchiste l'eût porté à couvrir la faute de la princesse — ce qui n'est pas ! — il n'aurait jamais consenti à recevoir le payement de son acte de dévouement.

Quant au chevalier d'honneur de Madame, c'était M. le comte de Mesnard. Je suis surpris que le savant M. P. ignore ce détail pourtant bien connu de notre histoire contemporaine.

A. S..E.

*
* *

Le comte de M..., chevalier d'honneur de la duchesse de Berry, était Louis-Charles-Pierre-Bonaventure, comte de Mesnard, gentilhomme poitevin, né à Luçon en 1769, mort à Paris en 1842, pair de France sous la Restauration, maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis. Condisciple du jeune Bonaparte à l'Ecole militaire de Paris, puis sous-lieutenant dans *Conti-Dragons*, il avait bien servi en émigration et était devenu, dès 1795, aide de camp du jeune duc de Berry. Lors de l'assassinat de ce prince, le 13 février 1820 il se trouvait à ses côtés. En décembre 1820, il fut attaché à la personne de la duchesse de Berry comme premier écuyer. Les *Mémoires du maréchal de Castellane* donnent de piquants détails sur la liaison du comte de Mesnard et de la duchesse. Monsieur, comte d'Artois, s'apercevant du goût de sa belle-fille pour son premier écuyer, avait fait venir celui-ci et demandé à l'honnête Mesnard sa parole d'honneur qu'il n'abuserait pas de sa position. Celui-ci assura qu'il « aimerait mieux mille fois perdre la vie plutôt que de manquer à sa parole ». Et de fait, il fit une belle défense ; mais, dès avril 1823, sa chute était considérée comme consommée. Il avait pourtant cinquante-quatre ans et n'était « ni jeune, ni beau ». En novembre 1828, Castellane écrit : « Ce chérubin d'un nouveau genre est malade, ce qui afflige beaucoup la princesse » ; et, en mars 1829, au sujet d'un célèbre bal costumé : « M. de Mesnard n'était pas beau en amiral de Coligny. Mme la duchesse de Berry était effroyable en Marie Stuart ».

En 1830, le comte de Mesnard accompagna la famille royale en Angleterre. En 1832, il suivit la duchesse de Berry en Vendée. Arrêté, il passa en jugement et fut acquitté. Le 14 mai 1833, Castellane écrit : « Le *Moniteur* contient l'acte du « 10 mai 1833, constatant la naissance de « la fille de Mme la duchesse de Berry et

« du comte Lucchesi-Palli... lorsqu'on a « annoncé à Mme la duchesse de Berry « que son fidèle Mesnard la rejoindrait « avant son embarquement, elle a été « dans l'enchantement. » — Mais, le 20 mai, Castellane enregistre : « M. de « Mesnard est parti pour Blaye, où il « avait demandé à aller après son acquit- « tement de Montbrison ; depuis qu'il a « eu la certitude de l'accouchement, il a « montré moins d'empressement. Il pa- « raîtrait donc qu'il n'est pas le père de « l'enfant. Il a dit : « J'étais le chevalier « d'honneur de Mme la duchesse de Berry, « mais je ne suis rien à la comtesse Luc- « chesi-Palli ».

Peut-être ce vieux guerrier trouvait-il que, du moment où elle prenait un second époux, la princesse, par égard pour leur longue liaison, aurait dû lui donner la préférence. S. CHURCHILL.

*
* *

Contes ou calomnies : les fiançailles du comte Lucchesi-Palli avec une demoiselle Mathilde de Walburg-Truchsess — le paiement entre les mains de celui-ci d'une somme de 2 millions pour couvrir de son nom la prétendue faute de la princesse — l'étrangeté de la rencontre du comte et de la duchesse à bord du bâtiment qui ramenait celle-ci en Sicile — la paternité du comte de Mesnard ou celle de M. Guibourg ou encore celle du comte de Rosambo — l'intervention de Mme du Cayla et d'un abbé Mary — tout cela, sans conteste ni discussion possible, contes ou calomnies.

Il n'y a plus de question ni sur la réalité du mariage de la duchesse de Berry avec le comte Lucchesi-Palli qui n'a certes pas été inventé après coup — ni sur la légitimité de l'enfant — une fille, Anna, née à Blaye dans la nuit du 10 mai 1833.

La preuve irréfragable en est : 1° Aux archives nationales de France, rue des Francs-Bourgeois, où se trouve le dossier des papiers saisis à Nantes en 1833 — dossier dont nous avons pris connaissance, le premier, en 1900, et dont nous avons, de nos mains, brisé les scellés — dossier que, dans notre livre sur *la Duchesse de Berry*, nous avons qualifié dans les notes, D.S. — c'est-à-dire dossier secret. Dans ledit dossier, nous avons trouvé une grande feuille de papier-écolier sur laquelle, de la main même de la Duchesse, sont mentionnées en memento, à leur date, les lettres reçues ou adressées par elle. Or, du mois de juillet 1832, la Duchesse écrit le nom de Lucchesi, c'est-à-dire onze mois avant la naissance de l'enfant. Lucchesi n'a donc pas été inventé après.

2° Dans les Archives du Vatican, à Rome, où nous avons trouvé l'acte du mariage du comte Lucchesi et de la Duchesse de Berry, dix-sept mois avant la naissance de l'enfant — acte dont nous avons une expédition authentique, que nous tenons à la disposition de tous, et dont voici d'ailleurs intégralement le libellé :

Fidem facio subscriptus, almæ urbis tribunalis vicariatus secretarius, in libro primo matrimoniorum, qui in hac secretaria asservatur, pagina 117, sequentem reperiri particulam ; videlicet :

14 décembre 1831. Je soussigné, certifie que son altesse royale Marie-Caroline-Ferdinande-Louise, madame, Duchesse veuve de Berry et monsieur Hector-Charles comte Lucchesi-Palli de Campo-franco, s'étant adressés à moi confesseur, afin de s'unir secrètement par les liens du mariage, des raisons de la plus haute importance les empêchent de le faire publiquement, muni de toutes les facultés spéciales nécessaires pour procéder à cette union dans le plus grand secret, je les ai conjoints en mariage légitime, sans présence de témoins, comme j'en avais le pouvoir. — En foi de quoi, trois copies du présent acte ont été écrites de ma main, dont deux pour les parties contractantes, la troisième devant rester déposée dans les archives secrètes du vicariat de Rome en témoignage de la vérité. — A Rome, 14 Décembre 1831. Jean-Louis Rozaven — Soussignés certifions la vérité de l'acte ci-dessus. Rome, ce quatorze décembre mil huit cent trente et un — Marie-Caroline, Hector-Charles Lucchesi-Palli.

Datum Romæ secretaria vicariatus, hac die tertia mensis Januarii, anno 1899.

PETRUS CHECCHI Secretarius.

H. THIRRIA.

—

Un petit neveu de la Pucelle (T. G., 737 ; XLIII à XLVIII). — Il existe, paraît-il, une petite brochure relative à la généalogie de la famille Labourasse, dans laquelle il est dit que : Jacquemin d'Arc avait épousé Catherine Corviset de Vauville, et que celle-ci, âgée de 43 ans à la mort de son époux, aurait épousé, en secondes noces, Jacques le Melcion de Ruppes.

Il s'agit de savoir si l'on pourrait se procurer cette brochure, quel en est l'éditeur et où, du moins, l'on pourrait la consulter. Il serait intéressant de savoir si ce renseignement relatif au mariage de Catherine Corviset a été signalé dans d'autres ouvrages.

—

La duchesse Henri de Rohan (L, 723). — D'après *la France protestante*, Marguerite de Béthune (vol. 2, page 253) était l'une des neuf enfants que le ministre Sully eut de sa seconde femme, Rachel de Cochefilet.— A peine sortie de l'enfance (vol. 8, page 475) elle épousa, le 7 février 1605, Henri de Rohan, duc et pair depuis avril 1603. Neuf enfants naquirent de ce mariage, (page 506), mais il ne survécut qu'une fille, nommée aussi Marguerite, qui, le 6 juin 1645, épousa François Chabot, contre la volonté de sa mère. Cette dernière mourut le 21 octobre 1660, et sa dépouille mortelle, transportée à Genève, fut déposée auprès de celle de son époux, le 3 janvier 1661. Elle avait vainement cherché à faire reconnaître comme son fils légitime Tancrède de Rohan, né à Paris le 18 décembre 1630, pendant une absence de son mari. Sa fille Marguerite prétendit que Tancrède était un enfant supposé, et elle eut gain de cause.

Tancrède fut tué dans une escarmouche près de Vincennes, pendant la Fronde, le 29 janvier 1649. V. A. T.

—

La petite-fille du chevalier d'Assas ((T, G., 64). — Est-il permis de compléter et rectifier une réponse à près de vingt ans d'intervalle?

Au mois de décembre 1886, un de nos collaborateurs demandait si la pension accordée à mademoiselle d'Assas, petite-fille du chevalier, était toujours payée à ses descendants?

Dès le mois de janvier 1887, il fut répondu que le chevalier, mort célibataire, n'avait jamais eu de petite-fille, et que la *pension perpétuelle et héréditaire* de mille livres accordée, au mois d'octobre 1777, au frère et aux neveux du chevalier d'Assas, avait toujours été payée à eux ou à leurs descendants, sauf une très courte interruption pendant la période révolutionnaire aigrie.

L'auteur de la réponse ajoutait que le titulaire actuel (en 1887) était M. Marie-Philippe-Fulcrand, marquis d'Assas, né en 1819.

Un assez curieux document, en ma possession depuis quelques jours, me permet de rectifier un passage de cette réponse :

C'est l'original de la supplique adressée à Louis XVIII, le 27 septembre 1814, par le vicomte et le marquis d'Assas, pour obtenir le rétablissement intégral de la pension de mille livres. Ils exposent, en effet, que malgré le décret de l'Assemblée nationale du 22 août 1790, portant (art. 20 — 3) que les pensions accordées sur le trésor royal aux familles d'Assas, de Chambord et au général Luckner, ne subiraient pas de réduction, celle qui leur revenait à titre d'uniques descendants collatéraux du chevalier, avait été supprimée pendant la Révolution pour cause d'émigration; que depuis quelques années seulement elle avait été rétablie, *mais réduite à un tiers*.

La supplique du vicomte et du marquis d'Assas ne fut favorablement accueillie que pour partie, car en marge et probablement de la main du ministre des finances, je lis: *Rétablissement des 2/3*.

Le titulaire de la pension en 1887 étant né en 1819, on peut se demander s'il n'y a pas un nouveau titulaire, s'il touche la pension intégrale, ou si elle est toujours réduite aux deux tiers? ARM. D

—

Duc d'Aiguillon. Son rôle en 1789 (L, 331, 455, 624). — Dans un article sur les journées d'octobre 1789, de la *Quinzaine* le baron de Maricourt a parlé, dans le numéro du 12 octobre 1904, du rôle ». du duc d'Aiguillon « déguisé en poissarde. R. E.

—

Le conventionnel Joseph Chénier accusé de fratricide (L, 387, 511). — Je crois savoir ce qui a pu donner naissance à cette accusation. N'ayant pas mes livres ici, je ne puis vérifier, mais je crois bien me souvenir que la scène en question est racontée par Alfred de Vigny, dans *Stello*, le docteur Noir. D'après lui, autant qu'il m'en souvienne, Marie-Joseph Chénier, à la demande instante et tenace de son père et malgré ses propres résistances désespé-

rées, serait allé trouver Robespierre pour solliciter l'élargissement de son frère. Robespierre, tout en paraissant prendre des notes, répondit énigmatiquement qu'il y serait pourvu. Ce qu'il écrivait en présence de Marie-Joseph, était précisément l'ordre de mise en jugement d'André, rédigé en termes tels que la condamnation devait être fatale. En effet, le lendemain, la tête d'André Chénier tombait, précédant de 24 heures l'exécution de Robespierre lui-même. C'est là, sans doute, la légende qui a donné lieu à l'accusation de fratricide ; mais sur quoi est fondée cette légende ? LOTUS SAHIB.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple (T. G., 534 ; XLIX, 911 ; L, 625, 741). — Le crime rappelé par M. Tastevin paraît être l'assassinat de Genès Ojardias, qui aurait, suivant une version développée par M. G. Lenôtre, dans les *Lectures pour tous* d'Octobre 1904, enlevé le dauphin du Temple, avec la connivence de la femme de Simon, son gardien ; « Ojardias, dit M. Lenôtre, fut découvert « par quatre individus affiliés à une bande « royaliste de l'Auvergne et nommés « Gavais dit Racle, Colin, Baric et Dubois : « Ce sont ces hommes, dit un rapport « conservé aux Archives, qui ont assassiné « Ojardias de Thiers, *qu'ils prétendaient « être un agent de la police générale ;* ils « l'ont tué sur la chaussée d'un étang où « ils l'ont jeté. A quelle date placer cette « vengeance de royaliste ? On ne sait ». La date de l'assassinat, 9 floréal an IV, s'accorderait bien avec le récit de M. Lenôtre, dont l'article est fort curieux et intéressant. V. A. T.

*
* *

L'assassinat de sept personnes à Vitry est un drame effroyable qui se passa au château de Vitry-sur-Seine, près Paris, sous le Directoire. Je raconte de mémoire, n'ayant pas les *Souvenirs de la duchesse d'Abrantès* sous la main.

Le château avait été récemment acquis et était habité par une famille bourgeoise dont le nom m'échappe. Un jour de la fin de mai 1796 on remarqua dans le bourg de Vitry un nombre inusité de soldats de la *Légion de police* buvant dans les cabarets (ce corps jouissait d'ailleurs d'une mauvaise réputation et fut licencié peu après). Dans la nuit qui suivit, tous les habitants du château, maîtres et domestiques, hommes, femmes et enfants, furent égorgés par des assassins qui restèrent inconnus. Quelques années après, le préfet de police Dubois, homme d'une grande intégrité, étant devenu propriétaire du château de Vitry, pressa le Premier Consul de lui permettre de faire rouvrir l'enquête sur ce drame. Bonaparte ne voulut pas y consentir, pour une raison que j'oublie. La belle propriété de Vitry appartient actuellement à un membre de la famille de Fadate de Saint-Georges. La comtesse de F. de Saint-G., morte il y a quelques années, était petite-fille ou arrière-petite fille du préfet Dubois, dont on voit un beau portrait dans le salon principal.

S. CHURCHILL.

*
* *

M. Otto Friedrichs, en ce moment surchargé de besogne, nous avise qu'il a trouvé tous les renseignements que demande M. Tastevin et qu'il les communiquera sous peu à l'*Intermédiaire*.

—

La sentinelle qui empêcha de passer le Petit Caporal (L 105, 608, 739. — M. Joanneton, ingénieur à Sainte-Savine, possède un billard Empire, dont la riche marqueterie reproduit six fois, et dans des attitudes diverses, la légende de Coluche.

C'est un meuble unique auquel tient son propriétaire, ce qui se conçoit aisément. RED.

*
* *

Le journal l'*Illustration*, dans son n° du 24 octobre 1846, a publié un portrait de Jean Coluche en uniforme de lieutenant de la garde nationale, d'après un croquis de madame Viardot-Garcia. — Ce portrait est accompagné d'un article relatant la vie et les états de service de Coluche, et racontant l'anecdote qui l'a rendu célèbre. H. D.

—

Le plus ressemblant des portraits de Napoléon (L, 555, 706). — M. Masson a publié un article dans la *Revue des Beaux-Arts* du 1er février 1894, qui semble définitivement résoudre la question : Le portrait le plus ressemblant de Napoléon serait celui que Girodet fit au théâtre de

Saint-Cloud, le 13 avril 1812, pendant que l'Empereur assistait (?) endormi à une représentation de l'*Amant Bouru*.

M. R.

—

Pichegru (T. G., 702). — On a demandé, dans l'*Intermédiaire*, où sont les papiers de Pichegru, je n'espérais point l'apprendre en me rendant chez M. Henri Pichegru, employé, qui demeure à Paris, rue Germain-Pilon et qui est un descendant du général. Mais j'ai appris de lui quelques détails intéressants concernant la translation des restes de Pichegru du cimetière de Clamart au cimetière d'Arbois.

C'est un oncle de M. Henri Pichegru qui s'est acquitté de ce soin ; ce ne fut pas sans nécessiter de délicates démarches. D'abord, il était indispensable de bien s'assurer que les débris de tombeau, qu'on voyait encore dans le cimetière désaffecté, étaient ceux du vainqueur de la Hollande ; il convenait aussi d'avoir l'agrément des autorités, qui toutes impériales quelles fussent, montrèrent à l'endroit de l'adversaire de Napoléon, du conspirateur qui en avait voulu à sa vie et à son trône, un large esprit de tolérance.

S'il y eut quelques tiraillements, ce fut chez les compatriotes de Pichegru, certains ne lui pardonnant point les visées ambitieuses qui l'avaient acculé à une véritable trahison.

M. Henri Pichegru a conservé une correspondance intéressante que j'ai parcourue, échangée entre son parent, le Pichegru d'Arbois, cousin germain du général, et un représentant qu'il avait à Paris.

Celui-ci lui écrit en février 1862 :

Comme je vous l'annonçais, je suis allé au cimetière de Clamart pour prendre connaissance de la véritable place de l'illustre général ; je dois vous l'avouer, mon étonnement en voyant cette tombe si abandonnée, ne laissant aucun indice, m'a laissé un doute, que j'ai dû éclaircir avec le conservateur des registres. Il m'a convaincu de la vérité de la tombe, et sur le renseignement que je lui ai demandé, s'il se croyait assez en règle pour me permettre de faire relever toutes les pierres entassées les unes sur les autres.

Il était nécessaire d'obtenir une autorisation : elle fut demandée par une lettre, à ce titre, curieuse :

Monsieur le directeur,

Ayant appris que le cimetière de Clamart situé rue du Fer-à-Moulin, qui appartient à votre administration, doit être réuni prochainement à la voie publique, j'ai l'honneur de vous prier, au nom et comme membre de la famille Pichegru, de vouloir bien m'autoriser à exhumer les restes mortels de ce dernier pour les faire transporter à Arbois (Jura), son pays natal.

Veuillez...

PICHEGRU.

On prend ainsi toutes les dispositions. « La bière ou plutôt la petite boîte, peut être faite par le premier menuisier venu ; le transport peut s'effectuer de la manière qu'on voudra, pourvu qu'il soit décent ».

L'exhumation se fait en présence du cousin germain, Charles Pichegru. On retire du sol une bière dans laquelle est couché nu, et roulé dans une toile grossière, le général. Détail particulier : ses cheveux sont encore nattés à la mode des armées de la République et gardent trace de la poudre qui les blanchissait. On autorise M. Charles Pigregru à les couper, ainsi qu'un morceau de la serpillière qui sert de linceul.

J'ai vu ces dépouilles entre les mains du jeune employé de banque, qui les garde respectueusement et qui a bien voulu les tirer de leur enveloppe et les mettre sous mes yeux.

Quelques lignes d'écriture attestent leur authenticité :

Cette chevelure qui ne pourrait être contestée, est la preuve la plus évidente de l'identité du général.

Il a été fait, par les feuilles locales un récit de la translation des restes à Arbois. Une certaine lettre de la correspondance que l'on me permit de consulter, faisait allusion à la résistance d'un officier municipal ; l'auteur de la lettre s'indignait et parlait de montrer comment un ancien soldat prouve qu'il est entendu en les choses d'honneur. Il faut croire que du côté d'Arbois les exécuteurs de cette pieuse pensée eurent à vaincre certaines hostilités. Pichegru mort, rentra dans son pays à la dérobée. On me communique la lettre suivante, signée de M. Monnier, receveur des contributions, en retraite aux Tilleroys (Doubs), qui donne, sur cette translation, des détails extrêmement curieux :

La translation des restes du général Pichegru a eu lieu à *Arbois* et cela au printemps ou été de l'année 1863, exactement. Je puis l'affirmer car j'en ai été le témoin oculaire et voici comment. J'étais profes-

seur à cette époque au village d'Arbois, et aussitôt que la belle saison arrivait, j'allais, après mon repas, avec un ami, faire souvent une promenade sur la route de Bligny pour faire parler un écho merveilleux qui se produisait à un tournant de la route.

Un soir donc, ou plutôt une nuit (car nous nous étions attardés ce jour-là) nous revenions entre 11 h. et minuit et pour abréger le trajet, au lieu de suivre la route, nous prîmes le chemin qui longe le cimetière.

Arrivés à une centaine de pas de l'angle de ce cimetière, nous vîmes (la nuit était claire) des silhouettes d'hommes sur le mur.

Etonnés, nous ralentîmes le pas et marchâmes sans bruit. Alors nous vîmes passer une forme vague par dessus le mur que des individus au bas hissaient à ceux qui se trouvaient au haut. Cela se fit très rapidement, car lorsque nous arrivâmes à cet endroit, tout avait disparu. Nous nous regardions et croyions à une apparition fantastique.

Plusieurs jours après, je me trouvais dans l'atelier de M. Roy, marbrier-sculpteur dont l'industrie avait pour objet spécial les monuments funèbres, et je lui confiai ce que j'avais vu la nuit dont il s'agit. « C'est cela ! me répondit-il, c'est bien cela ! » Je ne comprenais pas et lui demandai ce que c'était ce *cela* ! — M. Roy alors, — homme vif et décidé, — me dit : « Avez-vous le temps ? — Oui ! — Eh ! bien ! allons au cimetière et vous comprendrez ». Là, il me fit voir, presque cachée sous de l'herbe rapportée, une petite croix de bois blanc sortant à peine du sol où étaient écrits ces simples mots : « Général Pichegru ». — « Voilà ce que vous avez vu passer, mais gardez cela pour vous, me dit M. Roy, car c'est en contrebande que le général a été introduit ici ».

Voilà ce que je tenais à révéler, et ce n'est pas en 1862, mais bien en 1863 que le fait a eu lieu, car en 1862 je ne connaissais pas encore M. Roy.

Veuillez agréer, etc.,

ERNEST MONNIER.

—

Droit de navage (L, 268, 698, 746). — Il n'est pas étonnant qu'on n'ait rien trouvé sur ce mot dans Trévoux ou ailleurs, par la bonne raison que c'est une mauvaise lecture. Ce n'est ni *navage*, ni *lavage* ni même *levage*. Le nom de ce droit, très connu, est *havage* que Littré et Bescherelle écrivent à tort, je crois, Avage : « Sorte de dîme que l'exécuteur des hautes œuvres prélevait les jours de marché sur certaines marchandises ou dont il recevait l'équivalent en argent. »

Le mot a cependant deux acceptions. Son sens bas-latin signifie : poignée. Proprement et généralement, c'était un droit qui se prélevait dans les marchés, sur les marchandises dont on pouvait prendre une poignée.

Dans le *Cartulaire Normand* de M. L. Delisle, on trouve, vers l'an 1204, le droit de havage, à Vernon, évalué 30 l. (n° 976). En l'année 1281, ce droit à Pont-Saint-Pierre et Bacqueville vaut 16 L. : *Havagium sexdecim libras*. Dans un aveu au roi de l'Hôtel-Dieu de Vernon, avec appartenances et dépendences dicelluy qui vault communs ans IIII^xx livres parisis ou environ.

Pourtant, le droit de havage est bien aussi connu sous le nom de *Droit du Bourreau*. La lettre de Sanson semblerait établir que le bourreau de Paris l'exerçait tous les jours puisqu'il lui rapportait 60.000 l. J'ai tout lieu de penser au contraire, sans rien affirmer, qu'il ne devait être perçu que les jours d'exécution, puisqu'il l'était nécessairement en tout autre temps.

J'ai signalé un procès entre l'exécuteur des hautes-œuvres du bailliage de Mantes et Meulan, et les administrateurs de l'hopital de Mantes, en 1769. (*Chronique de Mantes* p. 530), J'en donne ici une analyse :

Entre Michel Durand, exécuteur des sentences Criminelles... appelant de l'ordonnance rendu par le Lieutenant général le 24 mai 1765, en ce que par icelle il lui a été fait défenses de percevoir les jours d'exécution, le droit de Havage simple dans le marché de Meulan et le droit de Havage double dans le Marché de Mantes... émandant, il fut maintenu et gardé dans le droit de percevoir les jours d'exécution seulement les droits de Havage simple et double, conformément aux Arrêts du Conseil, Lettres-Patentes et Arrêts d'enregistrement du 24 mars 1743. etc.

Suivant la sentence de 1769, l'hôpital continua à percevoir le droit de havage, tous les jours de marchés, même les jours d'exécution. Michel Durand eut seulement la faculté de percevoir un second droit simple, par doublement du premier, avec défense de percevoir aucun droit double.

E. GRAVE.

Le droit du seigneur (T. G., 290 ; L, 206, 295, 396, 735). — Ce droit, mis en doute, a dû exister. Il n'y a pas de fumée sans feu.

S'il est difficile d'en trouver des preuves écrites, si les textes les plus connus sont muets à son égard, c'est qu'on n'a pas osé le codifier formellement. Ce n'était que le droit du plus fort, le bon plaisir du maître sur ses serfs. A l'article « Marcheta », du *Glossaire* de Ducange, on en trouve quelques traces probantes. Outre le témoignage de Bohier, déjà cité ici, on y lit :

Item, anno 1507, a le dit seigneur (le comte d'Eu) au dit lieu St-Martin, droit de cullage quand on se marie.

Au surplus, on annonçait qu'un tel droit, pour bien des raisons, ne se prélevait pas toujours *en nature*. Il se transformait alors en exaction pécuniaire. Les intéressés se rachetaient du genre d'ignominie auxquelles ils étaient assujettis par suite d'une coutume barbare. Une variété mitigée du *jus primæ noctis*, le droit de jambage, qui autorisait le seigneur à introduire sa jambe nue dans la couche de la mariée, en était pour ainsi dire la constatation ou confirmation symbolique.

Le curieux passage récemment cité ici (L, 135), relatif à une cession faite à l'abbaye de Voisins, montre que ce droit pouvait même se changer en une fourniture de jambons, redevance plus convenable à une maison de religieuses.

LÉON SYLVESTRE.

—

Les miracles de Marc d'Aviano (L, 615, 756). — Charles Christofori (c'était son véritable nom) était né dans le Frioul, le 17 novembre 1631. En souvenir de son père, il prit le nom de Frère Marc, le jour où il revêtit la bure franciscaine, c'est-à-dire le 21 novembre 1648. Ses pieux biographes nous le montrent ensuite semant sur ses pas les bienfaits et les prodiges, avec l'éclat d'une parole chaude et entraînante. Il est, tour à tour, à Inspruck, près de Charles V de Lorraine, à Munich, près de la Cour ducale, en France, dans les provinces belgiques, à Vienne surtout — où il mourut le 16 août 1699.

Son compagnon de voyage, le P. Côme de Castelfranco, a laissé de lui une biographie manuscrite. Elle est conservée, avec d'autres documents originaux, aux archives provinciales des capucins de Venise. C'est à cette source, non mentionnée jusqu'ici par l'*Intermédiaire*, qu'ont puisé tous les écrivains postérieurs.

Le P. Ubald d'Alençon, qui nous la signalait, en août 1903, au Congrès tenu à Dinant par la Fédération archéologique et historique de Belgique, a signalé aussi toutes les autres, imprimées et manuscrites, en sa curieuse communication *le P. Marc d'Aviano dans les Flandres en 1681* insérée aux *Annales* de cette Fédération, tome XVII, pages 649 à 654.

On trouvera là une lettre infiniment intéressante, découverte par l'auteur à la Bibliothèque municipale de Tours (ms. 1490, n° 11). Datée de Bruxelles le 26 juin 1681, elle est adressée, par André Chevrier, à don Pierre Savaumare, procureur de Saint-Nicaise. Le célèbre capucin était arrivé dans les provinces belgiques, en traversant la France. Là, des foules entières s'étaient levées sur son passage. Le roi Louis XIV craignait-il, à ce propos, une émotion trop vive dans sa bonne ville de Paris ? S'imagina-t-il, comme il semble par certaines dépêches, que le P. Marc d'Aviano arrivait en espion de l'Empereur ? Toujours est-il que la Dauphine, alors malade à Versailles et qui comptait recevoir la visite du thaumaturge, fut déçue : par ordre du Roi, celui-ci ne put s'arrêter à Paris. Depuis Villeneuve-Saint-Georges, dans l'arrondissement de Corbeil, on le conduisit jusqu'à Valenciennes, « sans luy permettre, dit la lettre publiée par le P. Ubald d'Alençon, de parler à qui que ce soit, non pas même de loger dans les couvens de son ordre. »

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

M. Paul Pinson trouvera une partie des renseignements qu'il cherche, dans une étude intitulée : *Le P. Marc d'Aviano. La délivrance de Vienne en 1683. Voyage de Marc d'Aviano dans les Pays-Bas en 1681*, par Ernest Rembry, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges. Bruxelles, Alfred Vromant, imprimeur-éditeur, 3, rue de la Chapelle, 1884, 143 pages in-8°. Extrait de la revue *Précis historiques*, 1884, sauf l'*Appendice*, compre-

nant les pages 111-141, et la *Table des matières*, p. 143.

Dans les mêmes *Précis historiques*, t. XXXVI, 1887, n° 11, novembre, pp. 526-527, se trouve une note bibliographique sur les lettres du P. d'Aviano, publiées par Onno Klopp, en 1886, 1 vol. in-8°.

E. O.

*
* *

Rectifier ainsi un des passages de la question (col. 757 : *Notizie Storiche concernenti l'illustre servo di Dio F. Marco d'Aviano, compilate dal P. Fedele da Zara*. Venise.

—

Le ménage de Socrate (T. G., 844). — La femme de Socrate, Xantippe, a laissé dans l'histoire la réputation d'une mégère accomplie ; l'indulgente postérité semble même croire que le pauvre mari se réfugia dans la philosophie pour fuir les criailleries domestiques. Cependant, l'*Edinburgh Review*, en janvier 1803, prétendait que, d'après la chronique médisante, Socrate aurait prêté sa femme Xantippe à son élève, le bel Alcibiade ; « et que, nonobstant l'humeur acariâtre qui, dit-on, caractérisait la dame, elle aurait, cette fois du moins, obéi volontiers à son époux » (p. 488). Cela déjà suppose que Xantippe était jeune et jolie ; cela permet, en outre, d'imaginer que sa méchante humeur s'expliquait par des griefs intimes contre son mari ; et qu'elle devait être assez justifiée à lui reprocher de courir les rues, avec les gamins d'Athènes à ses trousses, au lieu de s'occuper d'elle. Probablement elle jouait comme d'autres l'ont joué plus tard, et si souventes fois, le rôle d'*Amoureuse*, deux mille ans avant la comédie de M. Porto Riche.

En tout cas, lorsque Bernardin de Saint-Pierre, âgée de 56 ans, voulut épouser Mlle Félicité Didot, âgée de 20 ans, il lui cite les exemples, encourageants pour les barbons, de Socrate et de Sénèque :

> Socrate, plus vieux que moi, épousa une jeune femme qui lui donna des enfants, qui étaient en bas âge lorsqu'il mourut à 70 ans. Il eut même deux femmes à la fois, suivant la loi de son pays ; mais il paraît qu'il n'eut pas lieu d'en être content.

(*Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1904, p. 365).

Serait-il possible d'obtenir quelques détails précis sur le ménage socratique et sur la personne de Madame ou Mesdames Socrate, — puisque, suivant la judicieuse remarque de Sainte-Beuve, il est essentiel pour apprécier un intellectuel de savoir comment il se comportait à l'égard des femmes et de l'argent ?

D'où vient l'histoire de ce ménage grec à trois, bruit ou cancan qui était ainsi répandu en France et en Angleterre, voilà un peu plus d'un siècle ? Est-ce d'un écrivain grec ? ou est-il sorti de l'imagination facétieuse d'un écrivain moderne ? Il est à noter, en effet, que Bayle, d'une érudition si universelle, ne connaissait pas l'histoire ; car, parlant de Socin et du socinianisme, il dit que le premier Socin (1401-1467) ayant pris femme, cessa d'enseigner la philosophie. « Mais Socrate, « lui disait-on, était marié et continuait de « philosopher. — Oui-da ! mais Xantippe « devait être laide et acariâtre, tandis que « mon épouse est jolie et complaisante. »

On peut conclure de cette citation qu'au temps de Bayle, c'est-à-dire au XVIIe siècle, l'histoire de Xantippe prêtée au bel Alcibiade n'était point courante.

Avant d'envoyer cette question, nous avons cherché dans la *Table générale* de ce recueil. Elle a été posée III, 641 ; et on a référé (V, 34) à un article de Zeller, sans doute le philosophe allemand, dans la *Revue moderne* du 1er septembre 1867 ; mais n'ayant pas accès à cette revue, je ne sais si cet article donne une réponse précise. Une autre mention de la *T. G.* semblait, d'après son titre (*Socrate coiffé par Xantippe*, XV, 673, 724) mettre sur la voie ; mais dans cette note le mot *coiffé* n'est pas pris en métaphore et synonyme de c... ; il se refère à un mauvais tour joué par Xantippe à son époux et semblable à celui qu'un journaliste a subi sur les boulevards de Paris, il y a dix ou quinze ans.

La question mériterait d'être tirée au clair ici-même, autrement que par une référence à une revue quelconque ; elle se rattache, en effet, à une question plus large de psychologie conjugale, celle de la façon dont les intellectuels, une fois mariés, se comportent avec leurs femmes. Dans plus d'un ménage de ce genre, la femme (à ce qu'on a raconté) aurait eu le droit de demander à son mari de se faire suppléer dans l'intimité. On raconte notamment des histoires étonnantes de cer-

tains intellectuels anglais, morts de notre temps (et surtout Ruskin), qui s'étaient mariés s'ignorant eux-mêmes, et qui ne purent donner l'agrément d'usage à leurs femmes. Renan, dans ses *Dialogues philosophiques*, rappelle (je ne sais plus à quel propos) l'aventure d'un philosophe védique οὗ τὸ σπέρμα εἰς τὴν κεφαλὴν ἀνέδη. Je ne traduis pas ce grec ; je l'explique seulement comme transformation ou métastase de la virilité en pure force cérébrale. *Lascia le donne e studia la matematica*, dit une Vénitienne à Jean-Jacques Rousseau. Bien d'autres femmes, désappointées et humiliées, ont dû en dire autant à d'autres intellectuels, mais ceux-ci ne s'en sont point vantés devant le public.

ARCADES AMBO.

—

La fleur de lis dans les armes des Peretti della Rocca (L, 168. 366, 689). — Je serais bien étonné que M. Th. Courtaux, dont on connaît la compétence comme l'obligeance en matière héraldique, ait fait erreur en disant que Mgr Peretti della Rocca, évêque auxiliaire d'Ajaccio, mort en 1892, portait : *d'azur, à la fleur de lis d'or, soutenue par deux lions du même.*

Cependant de Corse j'ai reçu sur lui les renseignements suivants : d'abord il ne s'appellerait que *de Peretti*, pas *della Rocca* : puis ses armes seraient (on m'en a communiqué un dessin) : *parti de gueules, à la colonne d'argent, et de gueules, à la tour d'argent, terrassée de sinople, et surmontée d'une balance de... au chef cousu d'azur, chargé de* 2 lions *affrontés d'argent, tenant un casque de même, sommé d'une* fleur de lis *d'or* (?). L'écusson est posé sur une aigle à 2 têtes. Devise : *Virtus et Honor.*

Je désirerais bien être fixé à mon tour d'une façon certaine sur les armoiries de Mgr de Peretti. DE SAINT-SAUD.

*
* *

Je crois devoir compléter ici les renseignements donnés par M. de Lapouzat sur la famille Peretti della Rocca, et le prier, en revanche, de préciser certains points obscurs des sources qu'il cite.

Par arrêt du Conseil supérieur de l'île de Corse, en date du 28 avril 1772, les Peretti della Rocca, au nombre de *cinquante et un*, furent reconnus *nobles de noblesse prouvée au delà de deux cents ans.* Tous prouvaient leur filiation sur pièces depuis Napoléon de Levie (ou mieux Napoleone delle Vie) capitaine au service de Henri II. Les arrière-petits-fils des Peretti reconnus en 1772 se comptent aujourd'hui par centaines : leur origine et leur noblesse, officiellement consacrée à l'annexion française, ne sont pas discutables.

Napoléon de Levie était, d'après la tradition, fils d'Angelo-Santo et petit-fils de Peretto della Rocca. Filippini, contemporain de Napoléon, cite ces trois personnages, mais ne parle pas de leurs liens de parenté. M. de L. pourrait-il me communiquer les pièces ou les textes qui ont formé sa conviction ? ce point établi, on pourrait, et ce ne serait pas sans intérêt pour l'histoire de la Corse féodale, à l'aide de nombreux titres que je possède sur la maison della Rocca, faire remonter jusqu'au douzième siècle l'arbre généalogique de la famille Peretti.

Je dis au douzième siècle, parce que les biographies de Ugo Colonna et de ses descendants supposés pendant deux siècles, n'appartiennent pas à l'histoire. On chercherait en vain, dans les éditions diverses des œuvres d'Alcuin, un passage relatif à ce héros. Le texte que l'on a maintes fois imprimé en en attribuant la paternité au maître de Charlemagne, est l'œuvre d'un prêtre corse du XVIIe siècle, Angelo-Francesco Colonna, qui ne démontra guère, en le publiant, que sa propre ignorance de la grammaire latine et de l'histoire.

De 1250 à 1512, la famille della Rocca exerça en Corse une indiscutable suprématie, mais cette suprématie, il faut le noter, ne provenait pas d'un droit héréditaire dont le principe était reconnu. Le titre de comte de Corse était électif. En 1512, tout privilège féodal disparut dans la seigneurie della Rocca, malgré les protestations et les revendications des héritiers della Rocca. Il ne semble pas que les descendants de Peretto aient fait valoir leurs droits, mais l'auraient-ils fait, la qualification de seigneur de Levie au XVIe siècle, constitue un anachronisme.

Anachronisme également la *colonne* dans les armoiries de Napoléon de Levie en 1558. La *colonne* ne fut introduite comme meuble héraldique chez les descendants des seigneurs de Cinarca qu'après la publication du livre de Filippini en 1596. Encore son emploi ne devint-il général qu'à la fin du XVIIe siècle. Il serait bon que M. de L. ait la complaisance de reproduire dans

l'*Intermédiaire* au moins la formule d'enregistrement des lettres patentes, à qui cette formalité seule peut rendre leur valeur historique.

Le nombre des personnages distingués fournis dans toutes les carrières par la famille Peretti della Rocca est considérable, cependant, parmi les prélats nés de cette race, je ne vois aucun cardinal. S'il y en a, les listes si nombreuses des princes de l'Eglise ne les ont pas mentionnés.

Je demanderai encore à M. de L. dans lequel des volumes de Borel d'Hauterive se trouve le passage sur la famille Peretti della Rocca auquel il fait allusion.

COLONNA DE CESARI ROCCA.

—

Les tresses de Navarre (L, 561, 691). — M. La Coussière se trompe au sujet des *louis* de 1814. Sous la Restauration, les armes de France sont les trois fleurs de lis pour la monnaie, et il n'y a pas trace des chaines de Navarre.

PATCHOUNA.

—

Entrebas (L, 561). — Ce mot n'a pas de sens en héraldique et doit être le résultat d'une faute d'impression.

Loisie, en Bourgogne, porte : *d'azur, à un entrelacs, ou lacs d'amour, d'or.*

P. LE J.

—

Singulières armoiries papales (L, 168, 251, 365, 691). — Je demande bien pardon au Dr A. B. mais, en italien, *pignatta*, *pignatto*, signifient pot, cruche et non point marmite, qui se traduit par *marmitta* et aussi *ramino*.

On n'a d'ailleurs qu'à jeter les yeux sur les armes des Pignatelli, pour s'assurer que les trois figures, ayant une anse et un bec, représentent une sorte d'aiguière et nullement une *olla*. A. S..E.

—

Armoiries des évêchés, abbayes, etc. (L, 672). — On trouve les armoiries d'un certain nombre d'évêchés, abbayes, communautés et chapitres de France dans la brochure qui a pour titre : *Armoiries de communautés, associations, corporations religieuses et civiles françaises et étrangères*, extraites d'un Armorial manuscrit inédit de l'abbé Bredeault par Louis Morand. Paris, aux bureaux du *Bulletin héraldique de France*, 56, quai des Orfèvres, 1900, 29 pages gr. in-8°. E. O.

Armes à indiquer (L, 672). — Colombe de Boucher, comtesse d'Epineuil, qui épousa, le 22 juillet 1608, Patrice le Bascle, baron d'Argenteuil, appartenait à la famille Boucher de la Rupelle de Flogny, de Milly, etc., qui portait pour armes : *d'argent, à 3 écrevisses de gueules, 2 et 1* (d'Hozier, *Armorial général*, Registre VI).

Je ne connais pas la famille le Tenneur à laquelle appartenait Anne-Elisabeth le F. qui épousa, le 4 mai 1689, François le Bascle d'Argenteuil, comte d'Epineuil. Benjamin le Tenneur, maître d'hôtel de la duchesse d'Orléans, reçu le 21 mars 1682 chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et du Mont Carmel, portait : *d'azur, à 3 maillets d'argent* (Catalogue et Armoiries des chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare, etc, *Bulletin héraldique*, 1896). La famille le Tenneur de Langrune, en Normandie, maintenue dans sa noblesse en 1666, portait : *de gueules, au château d'argent, couvert de sable, en pointe, ouverture d'où sort une tête de lion du même* (Chamillart. Recherche de la noblesse de Caen, en 1666), ou *d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 mouchetures d'hermines, accompagnée en chef d'une étoile d'or, au milieu de 2 maillets d'argent, et en pointe d'un maillet d'argent, au milieu de 2 étoiles d'or.* Supports : 2 lévriers d'argent. Cimier : un lévrier naissant (Mss. de D. Grenier, cités par : Sandret. *Notes sur les gentilshommes de la généralité de Caen, en 1640*).

Armoiries de la famille de Rogres de Champignelles (Poitou) *gironné d'argent et de gueules, de 12 pièces* (La Chesnaye-des-Bois *Dictionnaire de la Noblesse*, XV, 461).

Le Tenneur de Tillières, en Normandie, porte pour armes : *d'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 sautoirs d'or* (P. Anselme. *Histoire des grands officiers*, t. VIII, p. 250). Marie-Joséphine-Caroline de Barjot, fille de Paul-Jean-Baptiste-Alexis, comte de Roncée, et d'Adélaïde-Julie-Sophie Hurault de Vibraye, qui épousa, le 29 septembre 1779, Jean-Louis-Marie le Bascle, comte d'Argenteuil, était issue d'une famille originaire de Bourgogne, établie ensuite en Touraine, dont les armes étaient : *d'azur, au griffon d'or, le franc canton rempli d'une étoile du même.* Cimier : une tête de licorne d'argent. Supports : 2 licornes du même. Devise :

L'hauræ, non l'haure (Carré de Busserolle. *Armorial* de Touraine, p. 103).

G. P. Le Lieur dAvost.

*
* *

De Lusignan de Coué en Normandie, seigneur de Chevreuse, élection de Lyons paroisse de Saint-Lucien : *écartelé aux 1 et 4 d'azur, à 3 merlettes d'or ; au 2 et 3 d'or, à 2 merlettes d'azur.*

Sires de Lusignan (rois de Jérusalem, etc.) *bandes d'argent et d'azur. Lusignan de Chypre* écartelé *aux 1 et 4 d'azur, à la croix d'argent ; aux 2 et 3 burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, lampassé, couronné et armé d'or* brochant sur le tout.

Le Veneur, baron de Tillière en Normandie, etc., *d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois croix d'or, ou chargée de trois sautoirs d'or.*

Boucher, au Maine, — sans particule — *de gueules, au lion d'argent, l'écu semé de croisettes de même.*

Boucher, plusieurs familles du Maine : *d'or, à la bande d'azur, chargée de 3 étoiles d'or, et accompagnée de trois roses de gueules.*

b) d'argent, à trois fasces d'azur, chargée de trois étoiles d'or, accompagnées de trois roses de gueules, t. I.

de Boucher, ancienne noblesse de Champagne, au Maine au XIXe siècle : *d'argent, à 3 écrevisses de gueules 2, 1.* Supports : *2 lions contournés.*

Louis Calendini.

—

Trois cachets à identifier (L,726). —La famille portant des armes se rapprochant le plus de celles de la question n° 1 est celle de Monnier, en Franche-Comté : *d'azur, à deux brochets d'argent, posés en pals et adossés.* Un assez grand nombre de familles portent *deux bars d'argent ou d'or sur champ d'azur* : Bertaud de la Guitonnière, en Bretagne, Origny en Ile-de-France, Roussy ou Ruttich, en Luxembourg, Saineval de Pissy, en Picardie, Soy ou Soye, en Luxembourg, etc. ; mais les bars affectent toujours une forme cintrée qui ne paraît pas se rapporter à des poissons *posés en pals.*

P. le J.

—

Gironné de... et de... de douze pièces (L, 561). — Ces armes doivent se lire : *Gironné d'argent et de gueules de douze pièces*, et sont celles de Louise-Anne-Victoire de Rogres de Champignelles, qui, le 15 novembre 1712, épousa Louis IV le Bascle, comte d'Epineuil, marquis d'Argenteuil, lieutenant général des provinces de Champagne et de Brie, et gouverneur de la ville de Troyes.

D. des E.

*
* *

Dans la description de l'écusson des le Bascle d'Argenteuil, il faut lire : *aux 2 et 3 d'azur, semé de fleurs de lis d'or et à la bordure de gueules* qui est *France-Anjou* et non *Bourbon-Anjou.* T.

*
* *

Louise-Anne-Victoire de Rogres de Champignelles, dame de Ville-Maréchal, de Saint-Ange et de Chevrainvilliers, née vers l'an 1694 et décédée le 14 janvier 1764, épousa, le 14 novembre 1712, Jean-Louis le Bascle, marquis d'Argenteuil. Elle appartenait à une famille qui portait pour armes : *gironné d'argent et de gueules de douze pièces.*

J. P. Le Lieur d'Avost.

—

Le plus grand ex-libris (XLIX, 564, 652, 751, 876 ; L, 642). — Parmi les plus grands ex-libris français anciens, à citer celui de Perrot de Fercourt (1650-1670) mesure 326 c × 300 = 978 cent.c; et celui de Le Febvre de la Planche mesure 350 × 250 = 875 cent. c.

Ce dernier est aussi du XVIIe siècle.

S..y.

—

Antoine, artiste dramatique (L, 666). — J'ai signalé dans mon *Dictionnaire du Comédien français* trois Antoine :

1° Antoine l'aîné, comédien de S. A. S. Electorale Palatine, auteur d'une comédie en un acte, en vers, le *Retour de Lindor* ou le *Nouvel Heureusement* (de 1743 à 1770).

2° Antoine, (Nicolas Ancelin, dit) : En 1846, Antoine qui avait alors 69 ans et 43 ans de théâtre, obtint 120 fr. de pension de la Société des artistes, alors à ses débuts. Il habitait Amiens et mourut en 1753, à 75 ans.

3° Antoine, acteur des Funambules, où il tenait l'emploi des Cassandre Il joua dans *Pierrot valet de la mort* (1846), rôle de Cassandre, et dans la *Reine des Carottes* (23 sept. 1848) rôle du juge.

Henry Lyonnet.

Bernot de Charant (L, 500, 632, 685). — J'avais bien écrit (ou mal écrit) Bernot de Charant, il s'agissait de l'auteur de l'*Histoire du prieuré de la Charité*.

Le plus connu de ses descendants est Louis-Joseph Bernot de Charant, né à la Charité le 27 mai 1663, d'abord avocat au parlement, puis maire de la Charité de 1694 à 1707, et enfin subdélégué à l'Intendance du Berry, poste qu'il occupait encore à la fin de 1735.

Un autre membre de la même famille, Jacques-François Bernot de Charant, était subdélégué à l'Intendance du Berry en 1759.

La propriété de Charant se trouve à Mesves, près la Charité (Nièvre), la famille existe encore aujourd'hui.

PILA.

—

Famille Boux (XLIX). — Messire Antoine Le Boultz vivant écuyer, seigneur d'Aubevoye (ferme située au Lude), et *en partie du canal de Briarre*, meurt au Lude (Sarthe) à trente-huit ans, le 22 septembre 1738, et est inhumé le lendemain dans l'église paroissiale. En quoi consistait cette seigneurie du canal de Briare ?

LOUIS CALENDINI.

—

Famille Doynel ou Doisnel (L, 616) — M. le vicomte Doynel de la Sausserie, qui habite le château de Dampierre près Thorigny (Manche), et Rennes, pourrait sans doute répondre à cette question qui concerne sa famille. RENAUD D'ESCLES.

*
* *

M'occupant fort peu de questions généalogiques ou héraldiques, j'avoue ne pas connaître de Magny. Mais je connais fort bien une branche probablement très roturière de la famille Doisnel, que je crois originaire de l'Ile-de-France, mais depuis longtemps fixée à Paris.

Dans le vol. de l'*Intermédiaire* (col. 988) on cite Doisnel, grand vicaire, comme ayant été, en 1776, vénérable d'une loge maçonnique de Beauvais.

ROLIN POETE.

—

Estoublon (L, 727). — Estoublon est une seigneurie de Provence (Ar. Digne, C. Mezel, Basses-Alpes) qui appartint successivement aux Matheron, aux Baschi (1570), aux Grasse et fut érigée en marquisat, en avril 1664, en faveur de Grille.

Le comte Henri de Grille d'Estoublon, ancien officier d'infanterie, habite à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), boulevard Surcouf. Lui seul, je crois, pourrait répondre à la question de G. A. S..E.

—

Projet de mariage de Gambetta (L, 445, 633, 751). — « Un fils de cette femme » n'a pu passer par une université allemande, pour la raison péremptoire qu'elle n'a jamais eu d'enfants. Il s'agit d'un neveu ou d'un petit cousin mort depuis longtemps déjà.

Un personnage connu a bien essayé de laisser croire qu'il pourrait être fils de Gambetta. En rapprochant les dates de naissance, on voit que Gambetta aurait eu à l'époque de la naissance de ce fils une douzaine d'années tout au plus.

UN CADURCIEN.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII ; XLIX ; L, 191, 316, 437, 530, 691, 654, 698, 766).

1° Quelques membres de la famille de Mailly sont inhumés dans la chapelle du château de Mondragon, Cne de la Bosse (Sarthe).

2° Le marquis de Lancry de Pronleroy est inhumé dans la chapelle du château de la cour de Broc à Dissé-sous-le-Lude (Sarthe).

3° La famille Mabilleau repose dans une petite chapelle, dite de Saint-René, située dans le bourg de la Chapelle-aux-Choux (Sarthe).

4° M. l'abbé Lochet fut inhumé dans la chapelle de N.-D du Tertre qu'il avait fondée au Mans, rue du Tertre-Saint-Laurent.

5° La famille de Talhouët-Roy a son caveau dans la chapelle de l'hospice du Lude (Sarthe). Là fut aussi inhumé M. Fisson, bienfaiteur de la ville.

LOUIS CALENDINI.

—

Famille Gonet du Four (L, 389, 519, 582, 682). — Je ne connais pas de postérité à Alexandre du Four.

Pour ce qui se rapporte à l'alliance avec la famille Noël, s'agit-il de cette famille du Four, ou plutôt des du Four de Villeneuve ? (V. Bouillet. *Nobiliaire d'Auvergne*, t. III p. 94-97 ; D. Bétencourt, *Noms féodaux*, t. II, p. 173-173 ; La Chesnaye des Bois. *Dictionnaire de la Noblesse*. Edition Schlesinger, t. VIII, p. 497).

L'on trouve, en effet, Jean du Four, seigneur de Villeneuve, de Merdogne, etc., lieutenant général de Clermont-Ferrand, mari de N Noël, dont il eut un fils unique Jean-François du Four de Villeneuve, Président au Grand Conseil, lieutenant civil au Châtelet de Paris en 1766, né en 1710.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Famille Hémart de la Charmoye (L, 669). — La famille Hémard est originaire d'Ay (Marne).

Le titre de baron de la Charmoye fut donné par Napoléon à Pierre-Charles Hémart, député aux Cinq-Cents pour le département de la Marne, les 1er prairial an 6 et 9 nivose an 9, membre du Corps législatif le 23 nivose an 10, membre du collège électoral de la Marne, membre de la Légion d'honneur. Il était frère du Président de la Chambre criminelle de la Seine lors du procès Cadoudal, Moreau et Pichegru et des 43 autres accusés, créé peu après chevalier de l'Empire.

Les armes portées à l'heure actuelle par la famille sont : *d'azur, à trois têtes de profil d'or, posées deux et une.*

Marquis de L. C.

*
* *

La carrière politique du député Hémart paraît assez effacée. — Voici quelques notes sans doute incomplètes que je puis, dès aujourd'hui, fournir sur lui :

Il était fils d'un notaire d'Ay (Marne) qui exerça dans cette ville de 1748 à 1766. — Il naquit le 26 juillet 1752 ainsi que le témoigne l'acte de baptême ci-après :

Ay—1752— : L'an mil sept cent cinquante-deux, le vingt-sept juillet, je Louis Nicart prêtre curé d'Ay et doyen rural d'Epernay soussigné ay baptisé le fils du sieur Isaac-Pierre *Hémart*, notaire royal et de Marie-Louise Jannet ses père et mère mariés ensemble habitans de cette paroisse né la veille auquel on a imposé le nom de *Pierre-Charles*. Le parain a été le sieur Charles Jannet de la paroisse de Condé, la maraine Madame Marguerite Rogé ve du sieur Isaac-Pierre Hémart, vivant officier de Roy qui ont signé

Charles Jannet — Margte Rogé
ve Hémart — Nicart.

Isaac-Pierre Hémart fut échevin de la ville ; il eut encore plusieurs enfants, notamment deux autres fils : l'un *Jean-Baptiste* né le 2 octobre 1754 devint prêtre et mourut à La Charmoye, chez son frère aîné le 14 mars 1806 ; l'autre, *Claude-Nicolas-Louis*, né le 8 juillet 1757, et dont nous reparlerons ci-après. Les Hémart étaient, du reste, fort nombreux dans la région d'Ay et d'Epernay aux XVIIIe et XIXe siècles. Il serait facile de reconstituer la généalogie de cette famille.

Le fils aîné du tabellion d'Ay, après avoir fait ses études de droit, acquit lui-même, le 11 août 1779, une charge de notaire au Châtelet de Paris. Il habitait alors, rue de Seine, quartier du faubourg Saint-Germain ; en 1789, l'Assemblée du district de l'Abbaye réunie pour la convocation des Etats Généraux le choisit comme secrétaire. — Il vendit, à cette époque, sa charge de notaire et acheta, lors de la mise en vente des biens nationaux l'abbaye de La Charmoye (des bénédictins de l'ordre de Citeaux) sur le territoire de la commune de Montmort (Marne). — Pendant la Révolution il se retira dans sa propriété et évita, autant que possible, de se mêler aux événements. Tout au plus, le 22 thermidor an III, trouvons-nous sur le registre des délibérations du district d'Epernay la mention « qu'Hémart l'aîné, cultivateur à La Charmoye, est nommé commissaire pour rechercher les déserteurs du canton »

Aussi ce fut en inconnu qu'il fut accueilli par la presse locale quand en l'an VI, l'Assemblée scissionnaire de la Marne dont il était cependant le secrétaire, le nomma, le 28 germinal, député au Conseil des Cinq-Cents à la place du négociant rémois Jobert-Lucas qui venait de refuser : « Jobert, dit le « *Journal de la Marne* », a refusé la *mission dangereuse* dont lui avaient fait cadeau ces Messieurs... Un notaire de Paris, retiré à Montmort, nommé Hémart, plus hardi que lui, lui succède et veut tenter le hasard..... ». Il faut dire, pour expliquer ce ton ironique, que ce journal, républicain avancé, combattait les choix de l'Assemblée scissionnaire et avait bon espoir que les élections des « réactionnaires » allaient être annulées. Le contraire se produisit et Hémart resta en fonctions jusqu'au Consulat. Pendant cette session, il ne se fit guère remarquer. Nous ne connaissons de lui qu'une motion en faveur des rentiers et pensionnés de l'Etat présentée à la séance du 4 thermidor an VI ainsi qu'un rapport qui fut imprimé et qu'il fit, le 28 ventose

an VII, au nom d'une commission spéciale « sur une réclamation du ci-devant bureau de bienfaisance de la commune de Paris contre l'aliénation des biens des pauvres ». — Nous avons aussi quelques documents d'intérêt purement local sur ses relations avec le département.

Après le coup d'Etat de brumaire, le Sénat conservateur le choisit, le 4 nivose an VIII (1800) pour représenter la Marne au nouveau Corps législatif.

Ici, les historiens et biographes semblent avoir commis une erreur : on désigne généralement le député Hémart (Pierre-Charles) comme ayant, sous le Consulat et jusqu'en 1811, présidé le Tribunal criminel de la Seine ; et à ce titre, on le cite comme ayant dirigé, en 1804, les débats de l'affaire Georges Cadoudal, Pichegru, Moreau et autres. Mais M. Campardon nous apprend, (Liste des membres de la noblesse impériale) que le président de cette Cour criminelle, que Napoléon fit chevalier de l'Empire le 28 janvier 1809, portait les prénoms de *Claude-Nicolas-Louis*. C'est justement le frère du député, né, on l'a vu, à Ay, le 8 juillet 1757 et qui demeurait alors à Paris, rue des Maçons-Sorbonne, n° 399. — La conduite de ce magistrat, lors du procès Cadoudal-Pichegru-Moreau, fut l'objet des critiques les plus vives et les plus passionnées. Bourrienne, dans ses Mémoires (tome VI), blâme très sévèrement son attitude et ses rigueurs vis-à-vis des accusés ; il le traite, on ne sait pourquoi, de « régicide », titre qu'il accole également au nom de l'ancien conventionnel de la Marne Thuriot qui fut le juge instructeur de cette affaire et qui partagea avec son compatriote Hémart les injures et même les calomnies des adversaires du Consulat. — Un fait que j'ai noté, en étudiant ce procès, c'est la présence de plusieurs Marnais, qui jouèrent un rôle dans les débats : le Président Hémart, le juge instructeur Thuriot, le commissaire du gouvernement Nicolas Oudart qui devint membre de la Cour de Cassation et dont le frère acquit, dans notre département, une certaine notoriété, et comme administrateur et comme magistrat, etc. tous étaient de cette région, tous, jusqu'aux deux témoins qui, avec les gendarmes et Thuriot, assistèrent à la constatation du suicide du général Pichegru : un ancien administrateur du district de Sézanne, Claude-Mériadec Pierret qui habitait à Paris, rue de Grenelle, et un nommé Adrien Jacques Dumoutier, propriétaire à Sézanne, pays de Thuriot.

Mais revenons au député Hémart. — Il fit partie du Corps législatif jusqu'en 1803, puis il retourna à Montmort dont il fut nommé maire le 1er janvier 1808 et où il mourut dans sa propriété de La Charmoye le 15 janvier 1825.

Il aurait été créé baron de l'Empire le 2 janvier 1814. Mais cette nomination ne figure pas dans la liste de M. Campardon publiée en 1889, d'après les registres de lettres patentes conservés aux Archives nationales.

Telle est esquissée très rapidement la biographie de cet ancien député de la Marne. Je pourrais peut-être encore retrouver quelques documents et quelques faits ignorés le concernant. Je pourrais donner, notamment, si notre confrère le désire, la copie du procès-verbal de vente de l'abbaye de La Charmoye dont le dossier existe aux Archives départementales de la Marne. GUSTAVE LAURENT.

—

Le graveur Huquier et les Jésuites (L, 669). — On trouverait peut-être ce renseignement dans l'*Essai d'Iconographie de la Compagnie de Jésus* par le R. P. Hamy (Paris, 1875) contenant 163 caricatures.

C'est dans l'*Intermédiaire* que l'on donne cette indication (vol. X, col. 557) à propos d'une question déjà fort ancienne à cette époque et reproduite après douze ans d'intervalle par un curieux très persévérant.

Il s'agissait alors de la caricature de *Dix Jésuites en Eau-forte* (T. G. 463) et on demandait le nom de l'auteur ? Une vignette, qui est une réduction de cette caricature, a même paru deux fois dans notre journal, en 1865 et en 1877, en même temps que la question. Elle est, du reste, accompagnée d'une légende assez méchante :

Ad quorum Effigies non solum Mejere fas est. PIETRO.

—

Origine de Jourdain dans l'Isle-Jourdain (Vienne) (L, 218, 357, 703). — Je ne puis rien dire au sujet de cette localité. Quant à l'Isle-Jourdain (Gers), je crois savoir que fondée par Alfonse Jour-

dain, comte de Toulouse (1103-1148), cette ville fut dite sa fille (en gascon hillo).

Le dialecte gascon supprime partout les *f.* et les remplace par des *h.* Une des curiosités du département de la Haute-Garonne, où règnent par moitié les deux idiomes, c'est que le langage ou tout au moins la prononciation varie, souvent, de village à village quelquefois séparés par un court espace de terrain. C'est ainsi que dans le canton de Muret on dit fillo, fenno, foc à Lagardelle ; tandis qu'en la commune d'Eaunes, qui n'est séparée que par la route de Toulouse à Saint-Girons, on prononce hillo, henno, hoc.

Dans *Hillo de Jourdan* la chute de l' h. a laissé illo dont les « francimans » ont fait île et isle.

Il est de même pour Isle en Dodon (hillo d'Odon) fondée par Odon aussi comte de Toulouse († 918) ; pour Isle de Noé, et autres. A. S..E.

*
* *

Voici ce qu'on trouve à la bibliothèque de Poitiers sur les seigneurs de l'Isle-Jourdain.

1° Au dictionnaire Redet Senierres de Islei ; Jordanus de la Isla. Cartulaire de de Saint-Cyprien XIe siècle.

2° Au manuscrit de Dom Fonteneau (t. XVIII, p. 503), je lis ce qui suit : « Mirable, comtesse de la Marche, fit don, « vers l'an 1178, au monastère de Mon- « tazai, de tout ce qui lui appartenait « dans les moulins de Civray.

Le manuscrit reproduit la charte de donation dans un mélange de latin et de français, dont voici le passage essentiel. « Hoc donum concessit et confirmavit « Rex Henricus apud Insulam Jordanis, « multis viris audientibus ».

Au nombre des témoins cités, se trouve Jourdain, seigneur de l'Isle-Jourdain. Don Fonteneau explique qu'il s'agit là de Henri d'Angleterre, alors duc d'Aquitaine.

3° Au même manuscrit (t. XXIV, page 267). « Vers 1268, Jourdain, seigneur de « l'Isle-Jourdain, et Boson son fils, che- « valier, firent don à l'abbaye de la Réau (Beatæ Mariæ Regalis) de divers héri- « tages situés aux environs de la dite « abbaye ».

Comme on le voit par ce qui précède, rien de ce côté n'indique un rapport quelconque entre ce nom de l'Isle-Jourdain, et Jourdain du Pin, le croisé du XIIIe siècle. Qu'il me soit permis de profiter de la circonstance pour signaler aux chercheurs de l'*Intermédiaire*, une œuvre qui pourrait être aussi utile qu'intéressante. Ce serait de poursuivre la découverte de tout ce qui peut rester aux mains des nouveaux propriétaires d'anciennes abbayes, de leurs archives. Je viens de citer les deux monastères de Montazai et de la Réau, où le moine Dom Fonteneau a puisé vers 1740 ou 1750, quantité de documents. Ces deux endroits ne marquent plus la place de leurs couvents, et églises de couvents, que par des ruines. Que sont devenues leurs archives ?

Que sont devenues les archives de la Colombe, autre abbaye du bas Berry souvent citée par Dom Fonteneau, et qui fut le lieu de sépulture des la Trémoïle pendant la seconde moitié du XIVe siècle ? En ce qui concerne les chartes de cette dernière abbaye, je puis affirmer qu'il n'en existe rien aux Archives départementales de l'Indre et de la Vienne... les deux départements qui auraient dû, par la position de la dite ancienne abbaye, en recueillir les registres, papiers et parchemins, ou du moins ce qu'il en est resté. M. A. B.

—

Le Noir, lieutenant de police (XLVII ; XLVIII ; L, 247, 362, 683). — Une famille Le Noir résidait au Maine au XVIIIe siècle. Plusieurs branches : Le Noir de la Cochetière, Le Noir du Ruisseau, Le Noir des Ormeaux résidaient au pays fléchois. L'une d'elles, Le Noir de la Cochetière, existe encore.

LOUIS CALENDINI.

—

Claude de Ramesay (XLIX, 562). — Notre collaborateur La Guerle a fait parvenir à l'auteur de la question des notes sur cette famille.

—

Camille Selden, livre sur Henri Heine (L, 498, 585). — Par hasard, je lis dans le *Journal de Méd. de Paris* (1904, p. 463) :

La noble et pâle figure d'une oubliée, victime de son attachement à l'égoïsme d'un universitaire avide de réputation, se précisa : Camille Selden, le maître inconnu, l'inspirateur et le créateur de Henri Taine,

revécut de cette vie qu'ont les morts, victimes de l'injustice des hommes...

Donc, après Henri Heine, Henri Taine! Cette pauvre Camille était vouée aux « Henri », à noms propres se terminant en « Aine ou Eine ! » — Rien d'étonnant qu'elle ait été douée de *télépathie* (voir notre Mémoire), et tout s'explique dès lors. MARCEL BAUDOUIN.

—

Famille Tenaille (XLVIII ; XLIX, 29, 124, 240, 365). — Mgr de Beaumont était fils de François de Beaumont, seigneur du Repaire, mort en 1770, et de Marie-Anne de Lostanges, sa seconde femme. Cette maison de Beaumont qui s'est divisée en plusieurs branches, parmi lesquelles celles du Dauphiné, des Adrets, du Repaire, d'Autichamp, etc. porte pour armes : *de gueules, à la fasce d'argent, chargée de 3 fleurs de lis du même*, et elle n'a rien de commun avec la famille Tenaille.

Le vicomte DE BONALD.

—

Un livre et une héroïne retrouvés (L, 661, 760). — Si notre collaborateur M. R. pose de mémoire une question incidente au sujet d'un collier d'Ordre, je pense qu'il a le souvenir du collier de l'Ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. J'ai sous les yeux, en ce moment, un collier de cet Ordre ; il y a bien le monogramme de la Vierge : M. A. entrelacés. Ce collier est un peu comme un chapelet : cinq grains en acier bruni, le monogramme en question doré, cinq grains, deux palmes émail vert en sautoir, cinq grains etc..., ainsi de suite.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

Pour répondre à la question relative au collier de l'ordre du Saint-Esprit, je copie ici quelques lignes trouvées dans Duclos (*Morceaux historiques*) :

Les ornements du collier (du Saint-Esprit) étaient les monogrammes de Marguerite et de Henri, séparés alternativement par un autre monogramme symbolique, composé d'un ahi et d'un delta joints ensemble, auxquels on faisait signifier fidelta pour fedelta en italien et fidelité en français, Henri IV instruit de ce mystère changea le collier et remplaça par des trophées d'armes le monogramme symbolique.

P. TONNEL.

Le cri des rues de Paris (T. G., 249). — Le *Bulletin du Bibliophile*, 15 novembre 1904, contient une très complète et très curieuse bibliographie de tous les ouvrages qui, anciens ou modernes, traitent des cris de Paris. L'auteur, M. le vicomte de Savigny de Moncorps, dans une suite, décrira, avec la même exactitude, les estampes sur ce sujet.

Cette première partie se termine sur cette observation mélancolique, si juste :

En l'an de grâce 1904, nous n'avons donc plus qu'une vingtaine de petits métiers, au lieu de cent dessinés par Carle Vernet, sous la Restauration. Depuis cette époque, Paris a été métamorphosé ; mais s'il a beaucoup gagné en embellissements de toutes sortes, il a perdu énormément de son côté pittoresque et il a fallu dire adieu aux jouets de la rue, aux vêtements bariolés, aux musiciens cambrioleurs, aux dentistes en plein air, aux acrobates des carrefours, à Fanchon la vielleuse, aux marmottes du petit Savoyard, etc., etc.

A.

—

Histoire de la Restauration (L, 672). — Selon Barbier : *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, II, 709, c'est indûment qu'on a attribué dans le public cet ouvrage à Armand Malitourne, comm l'ayant rédigé sous la direction du duc Decazes, ancien ministre de Louis XVIII. La seconde édition et les suivantes portent le nom de l'auteur : Jean-Baptiste-Honoré-Raymond Capefigue. TH. COURTAUX.

—

Lettres sur le Salon de 1834 (L, 279, 647). — Indépendamment des indications données par M. Ulrich R.-D., M. Anatole de Montaiglon, dans son *Essai de bibliographie des livrets et des critiques de Salons depuis 1673 jusqu'en 1831*, donne le renseignement suivant :

Hilaire L. Sazerac. Lettres sur le salon de 1834 avec cette épigraphe : La vérité avant tout. A Paris, chez Delaunay libraire, 1834 in-8° de 500 p. et 6 de table avec 7 lithographies. En avant du titre imprimé il s'en trouve un premier lithog. avec le nom de l'auteur, son adresse et celle d'Engelmann.

CH. REV.

*
* *

Je crois qu'il n'y a eu que deux *Salons des refusés* : en 1863 et en 1864. J'ai vu celui de 1863, qui occupait les salles du sud-ouest du Palais de l'Industrie.

Le catalogue forme 80 pages, y compris

12 de supplément et avait été publié par les *Beaux-Arts, revue de l'Art ancien et moderne* dont les bureaux étaient rue Taranne, 19. 781 ouvrages avaient été exposés, j'y relève les noms de Berne-Bellecour, Bracquemond, Chintreuil, Fantin-Latour, qui avait exposé une féerie et un portrait, Harpignies, Lansyer, Jean-Paul Laurens, Manet et Vollon.

Les membres du Comité étaient : Chintreuil, Jean Desbrosses, Desbrosses P. Félix Dupuis, Frédérick Juncker, Lapostolet, Levé et Jules Pelletier.

Les membres du jury du salon officiel se trouvent à la page XXIII du catalogue officiel. J'y relève les noms de : Brascassat, Léon Cogniet, Eugène Delacroix, Hippolyte Flandrin et Meissonier.

Je lis dans la *Chronique des arts et de la curiosité*, année 1864, page 138, les lignes suivantes :

Enfin l'exposition des refusés occupe, comme l'an dernier, deux longues galeries, mais elle est loin de les remplir. L'indulgence du jury a rendu cette mesure inutile, sinon dangereuse.

Je ne crois pas qu'il y ait eu de catalogue pour cette deuxième année ; je l'ai vainement cherché dans la *Bibliographie de la France* ; ainsi du reste que celui de l'année 1863, qui n'a sans doute pas été déposé. GOMBOUST.

—

Livre des poinçons (L, 673). — Voici plusieurs ouvrages français qui tendent au même but que le livre anglais *Old French Plate*, mentionné par M. L. C.

Monnaie, médailles et bijoux. Essai et contrôle des ouvrages d'or et d'argent, par A. Riche, directeur des essais à la Monnaie... avec figures intercalées dans le texte. Paris, librairie J. B. Baillière et fils, 1889, 1 vol. in-16 de 396 pages. Ce volume renferme 261 figures de poinçons français et 111 de poinçons étrangers.

Dictionnaire des poinçons, symboles, signes figuratifs, marques et monogrammes des orfèvres français et étrangers, fermiers généraux, maîtres des monnaies, contrôleurs, vérificateurs, etc., par Ris-Paquot. Paris, librairie Renouard, Henri Laurens, éditeur, 6, rue Tournon, 1890. 1 vol. in-8° écu de 2 ff. + VIII + 384 pages.

La Garantie française et ses poinçons de 1260 à nos jours, par Paul de Cazeneuve, contrôleur chef de service de la garantie à Alger. Alger, S. Léon, éditeur, rue de Tanger, 15, 1898, 1 vol. gr. in-8° contenant un grand nombre de planches.

Outre ces ouvrages français, mentionnons un excellent volume allemand qui donne des figures de poinçons de tous pays. Il est intitulé : *Der Goldschmiede Merkzeichen 2000 Stempel auf ælteren Goldschmiedearbeiten in fac simile herausgegeben und erklært* von Dr Marc Rosenberg, A. O. Professor an der Technischen Hochschule Karlsruhe. Frankfurt am Main, Verlag von Heinrich Keller, 1890. 1 vol. in-8° de X + 582 pages.

En échange de ces quelques renseignements que je suis heureux de lui fournir, M. L. C. aurait-il l'obligeance de me donner le nom de l'auteur de l'ouvrage anglais, *Old French Plate*, qu'il mentionne, et de me dire où et quand cet ouvrage a été publié ? E. O.

—

Biographies épiscopales modernes (XLIX, 506, 705, 928 ; L, 145). — — Il vient de paraître, chez le libraire Téqui, un ouvrage posthume très intéressant de Mgr Dupanloup, intitulé : *La Vie de Mgr Borderies, évêque de Versailles*, in-12. PAUL PINSON.

—

Raid randonnée (L, 673, 766). — *Raid* est bien un mot anglais et cependant, en effet, je ne le trouve pas non plus dans un *Dictionnaire*, pourtant assez complet, celui de Spiers. Son sens principal est « une course, ou incursion militaire, « exécutée à travers les lignes ou sur les « derrières de l'ennemi ». Et, à ce sujet, je serais porté à considérer le mot comme d'origine américaine, car dans les ouvrages militaires, il apparaît pour la première fois, il me semble, au sujet des fameux « raids de cavalerie » du général confédéré Stuart sur les derrières des armées fédérales, au cours de la guerre de Sécession. Il va de soi que, comme opération militaire, le *raid* n'était exécuté jusqu'à présent que par des troupes montées, mais rien n'empêcherait qu'elles ne le soient à bicyclette, ou en automobile, par exemple.

Le mot *raid* est aujourd'hui employé continuellement par les journaux de langue anglaise avec l'acception de « descente inattendue » généralement de la police. De *raid*, on a fait *raiders*, *raiding*.

To raid a country, piller ou rançonner un pays.

Je le répète, ce mot doit être d'importation américaine. S. CHURCHILL.

—

Baud dans le Morbihan (XLIX, 165, 374; L, 150, 315, 433). — Ajouter aux divers exemples cités de l'emploi des mots Baud, bau, etc. le nom du *Bau de quatre heures*, montagne qui précède immédiatement le Faron, à droite de la route d'Ollioules à Toulon. V. A. T.

—

Les mots anglais introduits dans la langue française (L, 619). — On peut consulter à ce sujet un petit opuscule fort intéressant, intitulé : *L'anglomanie dans le français et les barbarismes anglais usités en France*, par Justin Améro, auteur du *French Gibberish*. Paris, librairie européenne de Baudry, sans date [1878], 70 pages in-18 jésus. E. O.

—

Mots étrangers entrés dans la langue française avec un sens péjoratif (L, 674). — Oui, la question a déjà été posée sous un titre un peu différent (XXXIV, 429, 657 et XXXVI, 59) et plusieurs de nos collaborateurs ont déjà fait remarquer que ce n'est pas toujours à la langue la plus connue ou la plus rapprochée de la nôtre qu'il faut attribuer l'origine de certains mots.

S'il était permis cependant d'étendre cette question aux mots d'argot, je citerais le mot *gouape* qui vient peut-être de l'Espagne. Or, chez nos voisins, les mots *guapo* et *guapa* sont des plus élégants et qualifient la beauté la plus épanouie ou la vaillance. ROLIN POETE.

—

L'origine des mots « chic » et « mic-mac » (T. G. 204, 588; L, 312, 434, 482, 536, 594, 647, 762). — Je fais amende honorable en confessant que j'ai nié trop légèrement la présence du mot *mic-mac* dans le *Dictionnaire* de Littré. Je m'explique mal d'avoir pu faire si négligemment cette vérification.

Quant au mot chic, en dépit de l'article du *Figaro* inséré dans l'*Intermédiaire* du 30 octobre, la discussion n'est pas encore épuisée.

Dans le vers de Schiller cité, le mot allemand schick n'a pas tout à fait la signification de notre mot chic, que lui prête l'auteur. Il signifie plutôt aptitude, dextérité.

La pièce où figure ce vers a paru en 1799.

Le mot de Schiller ne remonte donc pas nécessairement à la guerre de Trente Ans, comme les personnages du drame.

Notre mot chic, par contre, est d'un type si français qu'il est bien permis de contester son origine allemande. Il y a plus : les Allemands modernes nous ont emprunté le mot avec son sens actuel, en l'orthographiant à la française.

Quant à l'étymologie réelle, elle reste obscure. Si l'on s'est à peu près accordé à la faire dériver de chicane, ce qui semble légitime, puisque les deux mots ont le radical identique, et que les citations qu'en a faites C. Roche prouvent que le mot chic était déjà usité du temps de Louis XIII, il n'en est pas moins vrai que c'est une étymologie selon la lettre, et non selon l'esprit. En effet, dans les citations susdites, le mot chic n'est autre chose qu'une abréviation de chicane, avec le même sens. Or, qu'a de commun la chicane avec la signification actuelle du chic ?

Par chic, nous entendons une certaine grâce d'état, une certaine performance professionnelle, qui n'a rien de commun avec la chicane.

Un écuyer a du chic à cheval, une femme porte une toilette chic, un avocat même peut avoir du chic, en plaidant spirituellement, mais il ne le devra pas à la chicane.

En résumé, le mot chic, dans son acception actuelle, m'apparait comme un néologisme moderne qui remonte tout au plus à la monarchie de Juillet.

LÉON SYLVESTRE.

—

Le vent d'autan (L, 733). — Littré dit que ce mot provençal vient de « altanus » qui signifie vent de la terre, vent de la haute mer et vent du sud-ouest, sans doute de « altus » haut, soit que l'on considère la terre qui est plus haute que la mer, soit que l'on considère la mer qui se disait en latin « altum ».

Quoi qu'il en soit, il semble que puisque « autan » veut dire « vent du sud-ouest », comme « aquilon » veut dire « vent du nord », c'est une faute de dire « vent d'autan » ; il suffit de dire l'autan,

comme on dit l'aquilon ». Mais les méridionaux ne sont avares ni de gestes, ni de mots.

Victor Hugo a dit :

Qu'importe à l'heureux solitaire
Que l'autan dévaste la terre...
Odes, 4, 2.

Le vicomte DE BONALD.

*
* *

« Vent du midi », d'après le *Dictionnaire* de l'Académie.

Il vient, sur le continent, de la haute mer, d'où sa dénomination.

J'ajoute que ce n'est pas toujours du midi proprement dit qu'il souffle, mais du sud-ouest.

Ainsi, je me souviens d'avoir vu à Castres (Tarn), toute une rangée de platanes adultes dont les troncs étaient uniformément penchés de l'ouest à l'est, parce qu'on appelait, m'a-t-on dit, le « vent d'autan », qui soufflait du golfe de Gascogne.

Le *Dictionnaire* de l'Académie dit encore « qu'autan ne s'emploie guère qu'en poésie, pour signifier un vent violent ».

C'est, sans doute, en ce sens, que, dans la *Chute des feuilles*, Millevoye, qui était d'Abbeville, a écrit, au moins pour l'une des variantes de cette élégie :

... De leur froide haleine,
M'ont touché les sombres autans ;

Et Victor Hugo, dans ses *Odes et Ballades* :

Qu'importe à l'heureux solitaire
Que l'autan dévaste la terre,
S'il ne fait qu'agiter ses bois ?

On peut se rendre compte du même phénomène pour les platanes de l'avenue Feuchères, à Nîmes, inclinés vers le midi, sous l'action des vents du nord, qui sont, là-bas, d'une force irrésistible.

L. DE LEIRIS.

*
* *

Le mot *autan* se trouve dans *Littré*, qui le définit comme suit : « 1° Vent du midi. 2° En poésie, un vent violent. »

Qu'importe à l'heureux solitaire
Que l'autan dévaste la terre
S'il ne fait qu'agiter ses bois.
(Vict. Hugo *Odes*, IV, 2).

« Etymologie : Provençal : autan ; de « *altanus*, qui signifie vent de la terre, « vent de la mer, et vent du sud-ouest. « Sans doute de *altus*, haut soit que l'on « considère la terre qui est plus haute « que la mer, soit que l'on considère la « mer qui se disait en latin *altum*. »

V.A.T.

*
* *

Autan vient évidemment du latin *altanus*, de la haute mer. *Altanus*, dit Ducange, *flatus qui in alto est, id est in pelago*. On prononçait *autanus*. Dans les chartes françaises du XIIIe siècle, on trouve l'article contracté *aux* écrit *als* et même *as* ; on prononçait *aux*. De *Maistre Albert* n'a-t-on pas fait *Malbert* qu'on prononçait *Maubert* (place Maubert actuelle) ?

Le vent d'autan et la Montagne Noire où ce vent sévit avec une intensité particulière ont été célébrés dans la strophe suivante par l'excellent poète Sorézien Edmond Py, dans l'ode de ses *Antiques et Contemporaines*, intitulée *Les deux tombeaux de la Montagne Noire*, Paris, in-18, 1868, p. 157 :

Des antres sont béants sur ses volcans éteints
Des vents du sud, chargés du bruit des flots latins,
Sans cesse labourent sa crête
Et l'arbre, par les pieds au sol noir attaché,
Vers le nord tend les bras, suppliant et penché,
Sous cette fréquente tempête.

TH. COURTAUX.

—

Coqueluche (L, 564, 655, 711, 763). — Ma dernière note sur la coqueluche devient parfaitement incompréhensible, par suite des fautes typographiques nombreuses, qui ont échappé au correcteur ; je dois déclarer d'ailleurs que je n'ai pas corrigé ces épreuves. Mais je pense que le lecteur pourra faire les rectifications nécessaires, sans que je sois obligé de rééditer mon affaire de Rébus ! Je me borne à ajouter qu'il faut lire : *kok*, gosier (et non pas : gonir) ? « dériverait » au lieu de « dérivait. »

Je dois déclarer, en outre, pour expliquer ma dernière phrase, que j'avais adressé d'abord une autre réponse, qui n'a pas encore été insérée, sur les débats des épidémies de coqueluche en France et sur l'étymologie du mot. J'y faisais la même réflexion que M. E. Grave, et parlais, en médecin, du « chant du coq ; » Je terminais par ces mots : « Il y a du *coq* en cette affaire ! »

Dr Marcel BAUDOUIN.

Haricots et fayots (XLV à XLVIII). — Il me semble que les opinions soutenues ici même en 1902 sont fortement battues en brèche par deux savants mémoires, parus en 1903 sur cette question, mémoires qu'on n'a pas encore mentionnés ici, à ce qu'il me semble. Le premier est une communication de M. M. Wittmack au *Congrès des Américanistes* à Berlin et intitulé : *Die Nutzpflanzen der alten Peruaner ;* et le second une notice présentée au *Congrès de l'*AFAS. à Angers, ayant pour titre : *De l'origine américaine du Phaseolus vulgaris*, due à M. le comte de Charencey (de Paris). D'après ces deux travaux, le haricot n'aurait apparu en France qu'au XVe siècle et serait originaire de l'Amérique du Sud, et par suite du Pérou, plus particulièrement.

En présence de ces affirmations, que deviennent les hypothèses sur les étymologies grecque, celtique ou autres, des mots : *Haricots*, *fayots*, *monjettes*, *monjettes*, etc., etc. ? — Nous serions très heureux de le savoir. MARCEL BAUDOUIN.

—

Les salières en céramique italienne (L, 446) — Cette note est très intéressante. En fait de travaux spéciaux sur le service de table en Italie dans les vieux temps, je ne connais qu'un très érudit travail de M. Lombroso sur la fourchette. Je n'ai jamais rien lu sur les salières en majolique. Je sais seulement qu'elles sont maintenant très recherchées en raison de leur rareté. La réunion la plus importante a été formée à Florence par M. E. Gerspach.

Elle comprend plus de cent pièces en usage soit sur les tables modestes du peuple, soit sur celles des patriciens.

G. UZIELLI.

—

Le serment maçonnique (L, 498, 681, 747). — Le serment maçonnique ainsi que les questions du vénérable et les réponses du récipiendaire sont peut-être secrètes. Mais ainsi que pour les mots sacrés, la divulgation en a eu lieu quelquefois.

Je rédige en ce moment le catalogue de la bibliothèque franc-maçonnique d'un vénérable de loge, 31e degré de la maç.·. ecos.·. anc.·. accept.·. — Dans cette bibliothèque figure une grande quantité de manuscrits et de rituels imprimés auxquels tous les serments et mots sacrés sont ajoutés manuscritement lorsqu'ils manquent.

Tous les papiers, correspondances, discours, ordres du jour, convocations, demandes de renseignements sur les profanes ainsi que les réponses à ces questions y figurent.

En résumé, tout ce qui peut faire connaître les secrets de la Fr. Maç. se trouve dans cette bibliothèque.

L. D.

—

Casserole (L, 734). — L'origine de la signification actuelle de ce mot ne remonte guère à plus d'un demi siècle.

Primitivement, il ne s'appliquait qu'aux femmes apportant des dénonciations à la police, mais, depuis quelques années, il est devenu fort à la mode en matière de dénonciations politiques, et il semble vouloir remplacer le mot *mouchard*, qui lui-même a succédé à la *mouche*, surnom donné par le peuple aux agents que de Mouchy, l'un des juges d'Antoine Dubourg, employait pour connaître les opinions religieuses des citoyens de l'époque

Maintenant, d'où vient l'emploi spécial du mot « casserole » ? On peut, à mon avis, l'expliquer ainsi :

En ce qui concerne la délation, l'argot fait un usage considérable de termes de cuisine et d'alimentation.

Ainsi, par exemple, le verbe *casser* qui signifie manger (casser une croûte), signifie aussi dénoncer, dénigrer (casser du sucre). C'est donc probablement de là que vient le mot casserole.

D'autre part, dans le monde des voleurs, le dénonciateur était connu autrefois sous le nom de *coqueur*, de l'ancien mot *coq* (cuisinier). Aujourd'hui on l'appelle « bourrique, vache, mouton », etc.

Puis, ce fut l'agent de police que l'on désigna sous le terme générique de *cuisinier*, et la police, sous celui de *cuisine*.

Quant à l'inculpé qui sans être véritablement un délateur, finit par avouer ses méfaits et par désigner ses complices, on dit, dans la langue verte, qu'il *se met à table*, *mange le morceau*, *mange la galette*, *mange sur l'orgue* (aveux mêlés de chantage), *mange son nièze* (dénonce son complice) etc.

En définitive, on peut donc résumer à

peu près comme suit la genèse du mot :

La cuisine, c'est la police.

Le cuisinier, c'est l'agent de police.

Dans toute cuisine, il y a un récipient indispensable : la casserole, c'est-à dire en l'espèce, le délateur qui fournit à la police des renseignements qu'il se procure en abusant de la confiance de ses amis.

Quand la cuisine est terminée, l'inculpé qui avait été amené dans le *panier à salade* (mot dont l'explication assez peu connue est délicate), l'inculpé, dis-je, *se met à table*, puis, *mange le morceau*, en attendant le moment de passer devant la Cour d'assises où il pourra encore *manger*, puisque le banc des accusés s'appelle *la planche à pain*.

Peut-être ces explications paraîtront-elles fantaisistes. On reconnaîtra cependant qu'elles ne sont pas invraisemblables, étant donné l'enchaînement des mots et des expressions. EUGÈNE GRÉCOURT.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Voltaire requérant une lettre de cachet. — Après deux tentatives infructueuses, le 9 mai 1746, Voltaire fut admis à l'Académie. Les démarches avaient été pénibles, les pourparlers compliqués. En fin de compte, Voltaire fit le voyage de Canossa : à la suite de sa lettre au P. de la Tour, la réconciliation était faite avec la Congrégation.

Certes, son amour-propre avait dû souffrir et au lendemain de son élection, sa nervosité devait être extrême, sa susceptibilité excessive.

Ses adversaires n'avaient admis ni paix ni trève. Batteux, dans le journal de Fréron, accueillit son discours de réception avec des critiques acerbes et deux anciens pamphlets remis en circulation, « Le discours prononcé à la porte de l'académie par le Directeur à M*** » et « Le Triomphe poétique », pamphlets d'ailleurs médiocres, poussèrent son exaspération au paroxysme. La valeur littéraire de Voltaire aurait dû être au-dessus de semblables vexations et l'insignifiance des attaques était faite pour calmer sa susceptibilité. *Genus irritabile vates.* Voltaire entra en fureur et ne trouva à se mettre sous la dent qu'un malheureux danseur de l'opéra. Son histoire avec Travenol citée un peu partout n'est mise à jour nulle part.

Dernièrement, dans la bibliothèque de Mlle Chasles, qui possède la plus belle et la plus complète collection qu'on puisse trouver sur la danse, et qui en connaît admirablement toutes les richesses, je mis la main sur les mémoires échangés en 1746, entre Travenol et Voltaire.

Ces pièces valent la peine d'être analysées, et j'avoue que ce n'est pas sans un malin plaisir que je pris le défenseur de Calas et de Damiens en flagrant délit d'abus de pouvoir, appliquant avec férocité, pour son compte personnel, les lois dont il devait faire une critique souvent injuste. A notre tour, ne soyons pas trop sévères, l'humanité tourne toujours la même roue.

Ayant appris la vente des deux pamphlets, Voltaire entra dans une fureur homérique ; grâce à son crédit, il commence par faire enfermer à Bicêtre, un pauvre diable de colporteur nommé Falizot ; terrorisé, le malheureux prisonnier, pour obtenir une atténuation de sa peine, dénonça le sieur Louis Travenol fils, violon à l'Opéra, comme détenteur des libelles.

Aussitôt Voltaire se plaint à l'Académie et finit par obtenir, à force d'instances, qu'une démarche soit faite auprès du Roi, qui signa l'ordre d'arrestation du facétieux musicien.

Pour un scandale que Voltaire jugeait immense, il voulut une réparation éclatante. Il remit donc à l'exempt la Vergée, l'ordre dont il était pourvu, et le 7 juin 1746, une bande d'archers cerna le logis de l'infortuné Travenol, rue du Bacq au coin de celle de Grenelle, s'apprêtant à en faire le siège ; n'ayant pas trouvé de résistance et pour cause, les archers pénétrèrent dans l'antre de la calomnie. Après avoir bien cherché, ils ne découvrirent pas l'inculpé ; au moment de se retirer après avoir fait buisson creux, ils trouvèrent enfin, tremblant de tout ce tapage, un pauvre vieux de quatre-vingts ans, muet de frayeur. Sans autre forme de procès, ils l'appréhendent, le conduisent au Fort l'Evêque et le mettent au secret : à défaut du fils ils avaient emprisonné le père, Antoine Travenol, ancien danseur de l'Opéra. L'affaire fit du bruit, l'illégalité de l'arrestation était

vraiment excessive, et après cinq jours de détention, on invita le malheureux danseur à aller se faire pendre ailleurs.

Encore sous l'impression de la terreur, l'infortuné Travenol, sorti de prison, va supplier Voltaire de cesser ses poursuites contre son fils promettant, de son côté, de ne pas porter plainte au sujet de son arrestation arbitraire. Le compromis fut passé ainsi que cela ressort des versions des adversaires ; Voltaire prend la pose d'un roi qui pardonne et Travenol celui d'un père qui implore.

La paix n'était pas sincère ; dès le 17 août, sans articuler de faits nouveaux, Voltaire présente requête au lieutenant de police, sous prétexte que le 7 juin le commissaire la Vergée a trouvé plusieurs exemplaires des libelles dans la maison des Travenol. Le 24 août, nouvelle requête, mais cette fois, elle est adressée au lieutenant criminel.

La paix étant rompue, en possession de tous ses droits, Antoine Travenol porte plainte contre Voltaire dont la défense semble fort embarrassée ; ses explications sont inexactes et pitoyables. Il prétend avoir ignoré l'arrestation du père Travenol, dont il n'aurait eu connaissance que cinq jours plus tard, par l'abbé d'Olivet ; il insinue, à tort, que l'incarcération du vieux danseur n'était pas motivée par son affaire, mais par d'autres écrits concernant la religion. Après une réponse des inculpés et une lettre de l'abbé d'Olivet à son frère, conseiller au parlement de Besançon, l'affaire parut enfin devant la justice.

Me Manoury, défenseur des Travenol, plaida avec verve et malmena fort congruement le grand écrivain trop irascible. En fait, les écrits n'étaient pas de Travenol ; ils n'étaient pas injurieux ; le « Triomphe poétique » avait paru il y avait plus de dix ans, dans les recueils nommés Calottes ; quant au discours il avait paru en 1743, alors que Voltaire n'était pas encore académicien. C'était donc le candidat qui était visé, et non pas un membre du docte corps. L'Académie n'avait donc rien à voir à cette affaire.

Quant à l'arrestation arbitraire, Me Manoury s'en sortit avec esprit, et certes ce jour-là. les rieurs ne furent pas du côté de Voltaire. Les juges non plus, car le verdict porte « que le sieur Arrouet de Voltaire est condamné à 6.000 francs de dommages et intérêts et aux dépens, sauf au sieur Travenol de se pourvoir pour les voies de droit, pour obtenir la radiation de son écrou. » J. G. Bord.

—

Un tour de force de construction navale. — Nous lisons dans la *Gazette* de 1679 (n° 101):

De Marseille le 28 octobre 1679.

Le marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat, était arrivé à l'arsenal de Marseille à six heures du matin. A peine y fut-il entré que le sieur Brodart, intendant général des galères, fit paraître d'un coup de sifflet 800 ouvriers qui commencèrent à bâtir une galère. Ils étaient de plusieurs métiers, tous distingués par des habits différents, afin qu'ils se pussent reconnaître en travaillant et qu'il n'y eût point de confusion. Ils commencèrent à travailler à six heures et demie du matin ; et à cinq heures du soir la galère était achevée et équipée ; le maréchal duc de Vivonne, le marquis de Seignelay et le chevalier de Noailles, lieutenant général de galère, montèrent dessus et atterrait presqu'au château d'If.

Ce tour de force est-il possible ? Nous ne dirons pas aujourd'hui, étant donné l'état d'esprit qui anime les travailleurs de nos arsenaux et ports militaires, mais, si l'ordre et la discipline pouvaient jamais y rentrer ? Sir Graph.

—

NÉCROLOGIE

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de celui de nos collaborateurs qui signait le « duc Job ». Son nom était Boleslas Lopacinski.

Très entendu dans l'histoire des alliances des maisons souveraines d'Europe, il a publié sur ce sujet, une suite de remarquables articles. Sa conversation extrêmement ornée, était abondante en anecdotes et en souvenirs, qui en faisaient un vivant répertoire précieux.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

L° Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 10 Décembre 1904.

40e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

No 1060 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

833

Questions

—

Barbe-Bleue et Gilles de Retz. — M. Salomon Reinach a entretenu l'Académie des inscriptions de ses doutes : il ne croit pas Gilles de Retz coupable des crimes pour lesquels il fut condamné.

Depuis la publication des pièces de la procédure, chez Champion, n'a-t-il pas paru des études sur ce sujet ? Quel est l'état de la question ? L'identité de Gilles de Retz et de Barbe-Bleue est-elle établie ? Les crimes de Gilles de Retz : meurtres d'enfants par sorcellerie et magie sont-ils vraiment contestables ? Y.

—

Les « Délices satyriques » et le « Parnasse satyrique ». — On trouve dans le Catalogue Auvillain (Paris, J. Miard, 1865), sous le numéro 761, la mention d'un exemplaire des *Délices satyriques* (Paris, Ant. de Sommaville, 1620, in-12).

Sait-on ce que devint ce livre rarissime, unique peut-être ?

Doit-on le considérer comme un livre perdu, ou bien quelque correspondant de l'*Intermédiaire*, l'a-t-il en sa possession ? En connaît-on un autre exemplaire ?

Où peut-on trouver en outre *Le Parnasse satyrique* — suivi de la *Quintessence satyrique* — de 1622, lequel figurait à la même vente ?

Inutile de consulter les Inventaires de nos fonds publics. Ad. B.

834

Une pantoufle de Marie-Antoinette. — Dans une villa des environs de Royat, on conserve religieusement, sous globe, une pantoufle ayant appartenu à Marie-Antoinette et un petit étui à pièces d'or.

Voici, d'après la tradition conservée dans la famille, l'histoire de ces deux reliques.

Le 10 août, pendant le trajet des Tuileries à l'Assemblée, Marie-Antoinette ayant fait un faux pas, laissa échapper une de ses pantoufles. M. D'Aubier, qui l'accompagnait, avec d'autres personnages de la cour, se précipita pour aider la reine à remettre sa chaussure, et on arriva aux Feuillants sans autre incident.

Le soir, le roi et Marie-Antoinette se trouvant absolument dépourvus d'argent, M. D'Aubier les pria d'accepter vingt-cinq louis, et, ayant obtenu leur agrément, leur remit cette somme. La Convention ayant fait mettre dès le lendemain matin des fonds à la disposition du roi, Louis XVI s'acquittant de sa dette, remit à M. D'Aubier un petit étui renfermant vingt-cinq louis.

Par les soins de l'Assemblée, des vêtements de rechange avaient été portés aux membres de la famille royale ; et M. D'Aubier s'apercevant que la reine avait remplacé ses pantoufles de la veille par de nouvelles chaussures, la pria de lui laisser une de ces pantoufles à titre de souvenir ; Marie-Antoinette y consentit, et remit la seconde pantoufle au valet de chambre Hue.

M. de Vyré et après lui M. Lenôtre, signalent bien le prêt de vingt-cinq louis fait à la reine par M. D'Aubier : ils ajoutent même que M. D'Aubier fit accepter un mouchoir de batiste destiné à remplacer celui que Marie-Antoinette avait mouillé de ses larmes ; mais ni l'un ni l'autre ne font allusion au don de la pantoufle.

Celle qui est conservée à Royat est en soie, couleur marron, à talon Louis XV très haut et fortement cambré.

L'étoffe déchiquetée à été tailladée à coups de ciseaux pour obtenir de petits fragments offerts aux parents ou amis de la famille. ARM. D.

—

Un problème de cryptographie : la lettre de Desmaretz. — Le texte suivant est emprunté à un autographe en partie chiffré avec traduction, et en partie sans traduction. On voudrait avoir le nom du destinataire inconnu et le sens de la fin chiffrée de la lettre. Ce sens peut être fort intéressant, si l'on considère l'état de crise où se trouvait alors la France, sous Louis XIV. La dépêche, émanée de Desmaretz, contrôleur des finances depuis 1708 et ministre d'Etat, se réfère, je crois, aux négociations du congrès de Gertruydenberg. FIRMIN.

A Marly, ce 4 Juin 1710

On a voulu tenter un évènement dans l'espérance
1. 27. 479. 119. 343. 174. 402. 350. 408. 4.
qu'il pourroit estre heureux, qu'il feroit changer
558. 86. 526. 539 471. 467. 508. 531.
la face des affaires présentes. Soit prudence, soit
35. 83 201. 373. 408. 568. 467. 415 531.
impossibilité, on n'a rien fait, mais il y a grande
200 347. 356. 221 12. 43. 126. 389. 411.83.
apparence que ce qu'on n'a pas tenté volontairement
111. 418. 357 262 56. 549. 91. 448. 317.
deviendra forcé, et que l'action qu'on n'a pas
538 477. 512. 541. 446 29. 1. 347. 161. 394.
hasardée dans ces premiers temps deviendra
116 516 252 49. 101. 61. 114. 2.186.540.116
nécessaire et inévitable ; peu de semaines
94. 32. 43. 209. 92. 85. 477. 171. 212.
feroit connoistre ce qui en arrivera. C'est
479. 288. 549. 113 49 83. 382. 56. 261.
cependant la raison qui a fait différer de
212. 549. 439. 308 78. 43. 563. 32. 224
d'envoyer vostre courrier. La depesche qu'on
388. 62 209. 92 85. 231. 161. 301. 540.
vous porte vous fera connoistre qu'on
56. 304. 526. 43. 477. 411. 459 250. 25.559.
s'approche et qu'on se dispose a aplanir la
463. 221. 116 439. 558. 183. 493. 22. 4. 144
difficulté la plus essentielle. Le pouvoir
489. 297. 495. 4. 261. 247 501. 552. 304.
qu'on vous envoye est assez estendu, et on ne
64. 476. 424. 144. 89. 1. 170. 306. 206. 94.
s'y tiendra pas absolument. Si vous pouvez
461. 229 116. 540. 394. 136. 161. 183. 170.
venir à bout d'avoir des seuretés et des
43. 513. 224. 480. 461. 161. 516. 318. 415.
éclaircissements. Sur les demandes ultérieures
179. 534. 56. 83 343. 128. 78. 65. 343. 147.
on veut la paix, on la veut seure, mais
140. 373. 394. 250. 224 221. 564. 111. 50
on veut encore ménager l'honneur du
467 505. 538. 78. 29. 385 415 122. 306.
Gouvernement. Enfin, pourveu que les
206. 209. 493. 535. 203. 50. 563.
demandes ultérieures n'aillent pas
209. 64. 321. 161. 27. 123. 133. 78. 224.
a des démembrements entiers et qu'on les.
318. 132. 230. 554 29. 101. 114. 521.
borne a peu de chose au delà des préliminaires
264 347, 429. 344. 40. 290. 209. 505.
on s'y portera. Le peu qu'on vous envoye
116. 128. 35. 487. 64. 301. 489. 116. 66
est un chemin pour conduire au traité
563. 52 549. 347. 4. 111. 560. 429. 116
Il ne se concluera pas sans bien des
439. 85. 111. 27. 246. 313. 343. 86.
explications et des conférences, mais voila
512. 385. 538. 119. 8. 301. 334. 22
au moins un relachement qui peut produire
161 160. 324. 552. 27. 276. 126. 69.
la paix, ce qui n'auroit pas été selon
29. 111. 563. 126, 451, 224. 22 452. 111.
toutes les apparences si l'on etoit demeuré
231. 4. 86. 153. 78. 40. 111. 56. 269.
fermes dans les premières résolutions

A partir de ce passage la lettre n'est plus que chiffrée.

231. 119. 101. 402 49. 197. 424. 1.
219. 33. 224. 532. 52. 347 224 219
166. 69. 252. 1. 219 166 51 414.
92. 356. 101. 365 66. 243. 86.
116. 132. 347. 508. 151. 32. 118. 56.
269. 111. 119. 101. 402. 49. 197. 424. 347.
101. 554. 391. 315. 27. 149. 56. 3.
353. 377. 86. 111. 4. 347 429. 250. 563.
209 118. 160. 78. 558. 27. 501. 56.
115. 64. 67. 56. 224. 126. 411. 446.
459. 92. 49. 83. 111. 1. 231. 560.
538. 78 402. 27. 40. 123. 347. 209. 385. 559.
116. 128. 35. 350. 50 459. 347. 508.
486. 83. 27. 350. 120. 410. 558. 64. 249.
204. 343. 122. 315. 506 453. 126. 267.
272. 293. 62. 111. 563. 126. 249. 415
362. 183 252. 479. 49, 224. 67.
124 350. 83. 224. 50. 382. 461.
501. 357. 203 66. 22. 4 224. 532. 43.
461. 92. 373. 565. 315. 4. 29. 64.
437. 256. 111. 118. 166 27 362. 183
512. 437. 563. 253. 56. 3. 119. 83.
415. 78. 3. 526. 118. 411. 459. 250.
424. 57. 62. 111. Je suis très parfaitement
Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.
DESMARETZ.

—

L'hôtel du chancelier Duprat. — Les auteurs d'ouvrages sur le vieux Paris, en général, et en particulier les deux derniers qui aient écrit un guide à travers les vestiges de son passé : le vicomte de Villebresme et le marquis de Rochegude,

croient voir dans la maison de la rue des Grands-Augustins, qui fait face à la rue du Pont de-Lodi, et porte les numéros 5 et 7, l'hôtel ou une aile de l'hôtel d'Hercule habité par le chancelier Duprat.

L'hôtel d'Hercule avait été bâti sous Louis XI et décoré des peintures qui lui ont valu son nom, pour Jehan de la Driesche, président de la Chambre des comptes décédé en 1472.

Les bâtiments qui subsistent sont postérieurs, certainement, à la Renaissance. Ils ne peuvent donc pas être tout ou partie d'une maison bâtie sous Louis XI.

Quel intermédiairiste curieux du vieux Paris pourrait me renseigner et me dire l'histoire de cette vieille maison qui me paraît contemporaine au plus de la visite célèbre et bruyante que Henri III fit à monsieur de Nantouillet, dont il pilla l'argenterie ? CHAMPVOLANT.

—

Patris, imprimeur de la commune de Paris en 1792.— J'ai connu vers 1869, un imprimeur parisien de ce nom de Patris, dont les prénoms m'échappent. Je le suppose avoir été le fils ou le petit-fils de Charles-François-Robert Patris, nommé « d'une voix unanime », imprimeur de l'Assemblée générale des commissaires de la majorité des sections de Paris, le 12 août 1792 (Maurice Tourneux, *Procès-verbaux de la commune de Paris*, p. 15).

Je crois me rappeler que le Patris de 1869, venu plusieurs fois en Haute-Normandie, était le fils ou le mari d'une Martin d'Auvilliers, de la famille de l'arrêtiste collaborateur de Sulpicy (?) Il avait quelques acquisitions d'immeubles non loin du domaine d'Auvilliers, au pays de Bray (canton de Neufchâtel-en-Bray).

Je désire savoir si mes souvenirs sont exacts, les préciser et connaître la date et le lieu du décès de ce Patris et de sa femme, et les noms de ses descendants actuels. PÉRÉGRIN.

—

Les membres de la Chambre introuvable. — Pourrait-on m'indiquer une publication contenant les noms des députés envoyés par le Département de la Seine-Inférieure, à la Chambre *ultra* royaliste des représentants, qui siégea du 7 Octobre 1815 au 5 Septembre 1816. — Autant que possible, une publication que j'aurais chance de trouver, par exemple, dans une bibliothèque publique comme celle de Rouen ? PÉRÉGRIN.

—

Gerzat, abbaye. — On lit dans le *Guide illustré* du baigneur à Châtel-Guyon, p. 212 :

Dans le mur d'une maison (à Gerzat) est conservé un ancien bas-relief représentant trois scènes de la Passion, ayant très probablement appartenu à une ancienne abbaye située dans le voisinage.

Quelle abbaye existait à ou près de Gerzat ? AXEL.

—

Jonval-L'abbaye. — Flaubert, sur qui l'*Intermédiaire* a publié, dans le n° du 20 novembre dernier, de si intéressantes choses, a placé la résidence de madame Bovary, à *Jonval-L'abbaye*.

Je ne trouve nulle part ce village. Est-ce un simple « lieu-dit » ou un nom de fantaisie ? A. D'E.

—

« Mandement » de Lans-le-Bourg. — A la sortie de Lans-le-Bourg, dernier village français avant de franchir le Mont-Cenis, à côté des plaques habituelles de notre vicinalité, se voit un vieux poteau portant une pancarte délabrée, sur laquelle se déchiffrent encore ces mots : « *Mandement* de Lans-le-Bourg ».

Quel est s. v. p. le sens de ce mot « mandement » ? S'agit-il d'une ancienne circonscription ecclésiastique sarde ? A. D'E.

—

Mariages académiques. — Dans une vente d'autographes Laverdet (24 avril au 1er mai 1862), se trouvait une lettre d'Andrieux à Campenon, datée du 23 mai 1830, d'où je détache ce passage :

Mon cher ami, dans notre Académie c'est à qui ne fera pas. Cette pauvre Académie est une vieille femme qu'on a peut-être grande envie d'épouser, mais à condition de s'exempter du devoir conjugal. C'est à qui ne lui fera rien. Le secrétaire perpétuel ne peut pourtant pas payer pour tout.

Sait-on à quel événement faisait allusion l'épigramme irrévérencieuse d'Andrieux ? ALPHA.

—

Un comte de Flers. — Antoine de Pellevé, comte de Flers, ancien capitaine dans le régiment des cuirassiers du Roi

d'une famille protestante de Normandie, impliqué dans la conspiration du chevalier de Rohan, parvint à s'en tirer sain et sauf. Il eut un fils qui hérita de tous ses titres et mourut en 1722.

Sait-on si ce fils a laissé des descendants ? PAUL EDMOND.

—

Domiciles de M. de Guitaut et de Mme de Sévigné. — Dans sa lettre du 28 février 1671, devenue classique, Mme de Sévigné raconte l'incendie qui consuma la maison de M. de Guitaut, son voisin — Où se trouvait la maison de M. de Guitaut (appartenant à M. Leblanc) et, par suite, celle de Mme de Sévigné ? Elle n'habitait plus place Royale où elle était née et n'occupait pas encore l'hôtel Carnavalet. L'ambassadeur de Venise qui, dans cette lettre, joue le rôle de voisin obligeant, demeurait alors rue Saint-Gilles, au 12 actuel, je crois. Ceci pourrait être une indication. P. DE B.

—

Famille Matiffas. — Pourrait-on dire s'il existe encore des « Matiffas » dont la filiation suivie commence avec Mathieu Matiffas, écuyer, demeurant à Saint-Riquier (Somme), noble et issu de noble génération par ses ascendants, le 27 juillet 1374 ; et quelles alliances ils ont contractées depuis 1700 ? K. H.

—

L'art du grime chez Molière. — Dans des lettres de Muret, datées de 1666, que publiait en 1879 le *Cabinet historique*, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, 17046, je lis cette description d'une procession en Espagne :

Après cela venait une foule de femmes avec leurs cottes retroussées sur la tête. Cette momerie me fit regarder le ciel pour voir s'il y avait appréhension de la pluie ; mais l'ayant trouvé fort serein, je ne pus m'empêcher de rire. Mon hôte qui survint là dessus, m'ayant demandé d'où venait un si grand éclat, dont j'avais peine encore à me tenir, et lui en ayant dit le sujet, fut autant surpris de ma risée que je l'avais été de cet ajustement et me dit d'un ton fort sérieux que ni femme, ni fille n'oserait sortir du logis d'une autre manière.

Je vous laisse à penser si Molière peut faire une figure sur le théâtre plus ridicule que ces femmes tenant des deux mains leurs cottes retroussées tout autour du visage en sorte qu'à peine peut-on voir le bout de leur nez ; au contraire, des pauvres qui n'ont pas bien des habits et qui sont obligées de mettre le meilleur sur leur tête, j'oserais vous dire, Monsieur, qu'on leur voit presque le derrière.

A quelle pièce, ou à quel rôle de Molière Muret peut-il bien faire allusion ? L'auteur du *Médecin malgré lui* savait, paraît-il, merveilleusement se grimer. Est-il une de ces transformations qui se rapprocherait du portrait indiqué par Muret? D'E.

—

Famille Pinsart ou Pinsard. — Serait-il possible d'obtenir des renseignements généalogiques sur la famille Pinsart ou Pinsard, qui fut champenoise, rhételoise et lorraine, et qui doit encore exister dans le nord-est de la France ?

DE CAVRINES.

—

Gotan de Villers. — Je désirerais quelques détails et surtout les armoiries de cette famille. Je dois confesser que l'orthographe que je donne est douteuse ; il est probable que cette famille est flamande. Etienne de Bellet, d'une ancienne famille mayorquine ou catalane, épousa, à la fin du XVIIe siècle, en Flandres, une Gotan de Villers. Lui, ou son petit fils, prénommé Etienne, fut lieutenant général des armées de Philippe V.

Comte DE ST-SAUD.

—

Lettres gravées sur des sous. — Un numismate, dans ses recherches, pour sa collection, a trouvé et mis de côté un certain nombre de monnaies de cuivre aux effigies de Louis XV à Napoléon III, des sous anglais et américains, et même de simples flancs, contremarqués I ou J., suivis d'une lettre quelconque de l'alphabet, exemple IAIB JC, etc., etc.

Ces lettres en creux ou en relief sont toujours grossièrement frappées, quelquefois gravées à la main, mais jamais pareilles.

On serait *curieux* d'avoir des renseignements sur ces sous mystérieux.

UN MEMBRE DU CERCLE DES MÉRIDIONAUX.

—

Armoiries à déterminer : de sinople à six besans. — 1° Double écusson : *de sinople à six besants de..... posés 3, 2, 1.*

De gueules au chevron de... accompagné en pointe d'un sabre ou épée, et en chef de

2 molettes d'éperons à 6 pointes. Couronne : marquis. — Supports : 2 lions.
R. L.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à trois trèfles. — *D'azur à 3 trèfles posés 2 et 1 et au centre une étoile de... à 5 branches.* R. L.

—

Armoiries à déterminer : d'argent au sautoir de gueules. — Ecu coupé en deux verticalement. Côté droit : *D'argent au sautoir de gueules* ; côté gauche : *D'hermine au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lys de...* ; dans la partie supérieure de l'hermine, et contre le chef de l'écu, *un petit écu d'or, au lion couronné de...* Couronne : comte. — Devise : *Potius mori quam fœdari.* R. L.

—

Index Librorum prohibitorum. — A quelle date ce livre parut-il pour la première fois? Combien d'éditions a t-il eu depuis ?
CHARLES POYNTZ STEWART.

—

Vers latin à retrouver : quœ juvenes... — Je serais très reconnaissant à quelque intermédiairiste de dire où se trouve ce vers :

Quœ juvenes didicere nolunt perdenda fateri.
H. M.

—

Marchais : étymologie. — La région parisienne compte, parmi ses noms de lieux dits, un certain nombre de territoires appelés Marchais. J'ai pu constater que plusieurs se rapportaient à des endroits où l'eau est proche du sol. Pourrais-je savoir, grâce aux collaborateurs de l'*Intermédiaire*, l'origine et l'étymologie du nom de *Marchais*, et obtenir la liste aussi complète que possible des lieux dits portant ce nom ? LOUIS TESSON.

—

L'auteur du « Martyre des deux frères ». — En 1589 fut publiée une notice intéressante intitulée : *Le martyre des deux frères*, « contenant au vray toutes les particularitez plus notables des massacres et assasinats commis és personnes de très hauts très puissant et très chrestiens princes messeigneurs le revérendissime Cardinal de Guise, archevesque de Rheims, et de monseigneur le duc de Guise, pairs de France, par Henry de Valois, à la face des estats dernièrement tenus à Blois ». L'auteur de cette publication est, je crois, inconnu, malgré le soin qu'il a pris de donner, à la fin de son travail, deux anagrammes de son nom : *Y presche le salut.* — *La richesse peult.*

L'un de nos collaborateurs pourrait-il, plus heureux que moi, trouver le nom de cet écrivain ? E. M.

—

Les statues sur la voie publique et les jardins. — Le Sénat a décidé que la statue d'un contemporain ne pourrait être élevée dans le jardin du Luxembourg que dix ans après la mort du personnage.

Quelle est la législation pour les statues sur les rues, places et jardins des communes de France ?

A qui faut-il s'adresser pour obtenir l'autorisation ? UN SCULPTEUR.

—

A la première mouche. — Au temps où chez nous on se moquait des Allemands sans les connaître, on assurait qu'un de leurs amusements, à la brasserie, était d'attendre silencieusement qu'une première mouche se posât sur un des verres. Le maître de ce verre gagnait l'enjeu.

Or, voici que dans le *Journal de la Santé*, du 25 septembre 1904, on raconte (p. 778) une facétie semblable en l'attribuant aux juges de Paris, jouant quelquefois ainsi avec leurs toques, sans doute pendant l'audience.

Il serait amusant de recueillir des exemples authentiques de ce jeu où une mouche joue inconsciemment le rôle de la Fortune. La pratique, du reste, se comprendrait mieux comme manière d'interpréter le sort pour déterminer une primauté ou une priorité. G. SERVANDY.

—

Temple de l'Amitié. — On sait qu'il existe à Paris, dans un jardin dépendant du n° 20 de la rue Jacob, un Temple de l'Amitié. Ce petit monument est décoré d'un fronton élevé sur quatre colonnes d'ordre dorique ou toscan, et son style paraît indiquer les années 1805 à 1810 comme date de la construction. Sur la frise, l'inscription : *A l'Amitié*, et sur le tympan se lisent les trois lettres *D. L. V.* Que signifient ces trois lettres et que sait-on d'un peu exact sur cette construction curieuse? PIETRO.

Réponses

—

Alfred Mousse (L, 617, 754). — Mon ami, M. le vicomte de Spoëlberch, érudit impeccable, attribue au seul Arsène Houssaye, le volume *De Profundis*. Voici ce que m'écrivait Houssaye lui-même à propos de l'œuvre d'*Alfred Mousse* :

Cher ami,

Je ne t'ai donc pas donné *les Confessions* où je parle de cet incroyable *De Profundis*, qui faillit être le de Profundis de l'éditeur ? Je n'étais pas attablé à ce chef-d'œuvre ; nous étions trois ou quatre, sans compter le peintre qui retoucha ma vignette. Le plus âgé des quatre avait dix-sept ans, nous étions des échappés de collège ne doutant de rien. C'était à qui ferait le plus mauvais chapitre. Pour mon compte, je commis la moitié de ce crime littéraire.

J'ai donc travaillé à ce mauvais livre, mais tu as fait une bonne affaire, car les bibliomanes ont payé jusqu'à 150 fr. l'exemplaire.

A mon retour à Paris j'irai serrer ta main cordiale. Respectueux hommages à Madame Claretie.

Ainsi, Arsène Houssaye n'est que le demi-auteur de ce livre qui est moins noir que son titre et plus intéressant que le dit l'auteur des *Confessions* et du *Quarante-et-Unième Fauteuil*.

JULES CLARETIE.

—

La femme de Bernardin de Saint-Pierre : « Félicité Didot a été le souffre-douleur de son mari » (L, 734). — Bernardin de Saint-Pierre ne devait pas être jugé, d'après son esprit aventureux, d'un caractère très facile. Mais de là à conclure qu'il eut tous les torts vis-à-vis de Mlle Félicité Didot, sa première femme, il y a peut-être exagération.

Marié sept ans avec Mlle Félicité Didot, qui avait 33 ans de moins que lui, il y eut, croit-on, incompatibilité d'humeur entre les époux, mais les hommes n'ont pas le monopole du caractère acariâtre et désagréable, et Mlle Félicité Didot n'avait pas su rendre l'illustre auteur assez heureux pour qu'il portât à jamais son deuil puisque, moins d'un an après sa mort, il épousait, en secondes noces, Mlle de Pellepore qui lui ferma les yeux en 1814.

Dans la vente très importante d'autographes de M. Alfred Bovet, qui eut lieu à Paris en 1884, il existait deux lettres de Bernardin de Saint-Pierre. Le n° 763, adjugé 40 fr., a été, par erreur, catalogué par l'archiviste-expert Etienne Charavay, comme lettre adressée à Mlle Didot, lorsqu'en réalité elle l'était à sa seconde femme Mlle de Pellepore, et datée du 20 septembre 1805. Cette lettre est d'une grande tendresse ; le sentimental auteur y dit, entre autres choses :

Il faut que tu rallumes mon feu, je ne dis pas celui de mon amour, car celui-là ne s'éteindra qu'avec ma vie...

Je possède une lettre datée de brumaire an XIII (octobre, novembre 1804) adressée par Bernardin de Saint-Pierre à sa seconde femme, et qui n'indique pas, non plus, un cœur aussi dur que celui de cet *infernal mari* dont parle M. Ruinat de Gournier.

Voici cette lettre qui porte le cachet de poste de Pontoise au XIIIe.

à Madame
Madame de Saint-Pierre
Hotel de Broglie
rue de Varennes, fb St-Germain
à Paris.

Ma bien aimée, nous n'aurons le plaisir de t'embrasser que dimanche au soir ou lundi sur le midi. M. de Besmont est absent aujourd'hui vendredi. Je ne pense le voir que demain samedy et j'espère conclure définitivement. Quand au dimanche il est probable que Rolland arrivera. Je fais ainsi d'une pierre quatre ou cinq coups, pourvu qu'aucun de ces coups ne te blesse. Ta mère est enchantée de la maison, du paysage et du voisinage. Paul est d'une gayeté charmante, nous t'embrassons de tous nos cœurs, ta mère Paul et moi, ainsi que notre bonne Virginie. Nous lui rapporterons quelques jolies fleurs.

Adieu chère et tendre amie, je ne m'absente de toi que pour m'occuper de ton bonheur.

Paris, ce brumaire an 13

Nous sommes retenus aujourd'hui chez Mme de Besmont d'où je t'écris, ton ami à jamais. DE SAINT PIERRE.

Cette lettre est datée par erreur de Paris, puisque, comme je l'ai dit plus haut, elle porte le timbre de Pontoise,

G. BOUDET.

—

Le second mariage de la duchesse de Berry (L, 722, 789). — Aux intéressantes communications de M. Thirria et de M. A. S. E, dans l'*Intermédiaire* du 30 novembre, touchant le 2e mariage de Mme la duchesse de Berry, je

puis ajouter, que, outre la copie de l'acte de célébration conservé au Vatican, j'ai trouvé, cet été, dans les archives du château de Brünnsée, où Madame a passé les dernières années de son existence, d'autres documents qui prouvent encore d'une façon irréfutable que le mariage avait précédé de beaucoup la captivité de Blaye. Je me propose de les publier dans l'ouvrage que je prépare en ce moment sur cette princesse si injustement calomniée par le gouvernement de Louis-Philippe. Vicomte DE REISET.

*
* *

Errata.—Colonne 792, ligne 3, au lieu « *du* mois de juillet » lire « *au* mois de juillet ».Et lig. 28, au lieu de : « des raisons de la plus haute importance les *empêchent*... »,lire « les *empêchant*... ».

H. THIRRIA.

*
* *

C'est des bords de la mer Noire que j'avais adressé à l'*Intermédiaire* ma question au sujet de la duchesse de Berry et de Luchesi-Palli. Je n'avais pas ma bibliothèque sous la main. Que notre confrère A. S...e m'excuse donc d'avoir sollicité un renseignement sur le comte de Mesnard. Je lui pardonnerai l'ironique épithète de « savant » dont il me gratifie. Je ne suis *doctus* que *cum libro*, avec mes bouquins, je l'avoue sans honte.

Mais ma question a soulevé un incident assez curieux : M. H. Thirria traite de « contes » et de « calomnies » les affirmations de M. de Reiset au sujet du mariage de la duchesse. Le comte de Reiset passe pourtant pour un homme sérieux, digne de foi, et ses *Mémoires* m'ont paru très exactement documentés, au moins pour les périodes historiques que je connais. Pourquoi aurait-il fait, à propos des événements de Blaye, une digression rétrospective, oiseuse et calomnieuse ? C'est un point à élucider. M. P.

—

Le vaillant capitaine Cigongne (L, 553). — Voici ce que je trouve au sujet de ce capitaine dans : *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe par Michel Claude Guibert, prêtre, publiés pour la première fois avec une introduction, des suppléments jusqu'à 1790 et des notes historiques*, par Michel Hardy, correspondant du ministère de l'Instruction publique. Dieppe, Paris 1878, 2 vol. in-8°.

Le 10 juin 1603, le s^r Charle-Timoléon de Beauxongles, seigneur de Sigogne, arriva en cette ville, pour occuper la place de gouverneur. Il se proposa de suivre l'exemple de son père. Il fut, comme ses prédécesseurs, vice-amiral de la côte de Normandie, et si considéré du Roy qu'il obtint la modération de la taxe d'un écu par tonneau, créée au mois de mars 1604, en sorte qu'on n'en paya que vingt sols jusqu'à l'an 1615.

... Dans le mois d'avril 1611, le s^r de Sigogne fut attaqué d'une fièvre qui le mit à l'extrémité. Se voyant en danger, il se réconcilia avec plusieurs habitants qui avoient été mal avec luy pour avoir eu part à la disgrâce du s^r d'Ecusson. Il mourut le 16 et fut inhumé dans le tombeau de son père et représenté sous la même arcade (dans la chapelle de la sainte Vierge de l'église de Saint-Rémy) où il est à genoux, avec sa cotte d'armes et cette épitaphe :

CHARLES-TIMOLÉON DE BEAUXONGLES, CHEVALIER,
SEIGNEUR DE SIGOGNE, ROCHEVREUX ET ST-SIMON,
CAPITAINE DE CINQUANTE HOMMES
DES ORDONNANCES DU ROY,
VICE-AMIRAL DE NORMANDIE, GOUVERNEUR
POUR SA MAJESTÉ
DE LA VILLE, CHATEAU ET CITADELLE DE DIEPPE,
LEQUEL Y DÉCÉDA LE 16 D'AVRIL 1611.

L'écusson de ses armes est environné des trophées de l'amirauté, écartelé de quatre écus différents, surmontez dans le milieu d'un cinquième qui porte trois coquilles en dehors.

...Le s^r de Chate étant mort le 13 mars 1603, le gouvernement fut donné au s^r de Sigogne. Il se proposa d'imiter l'exemple de son père, et ordonna que, selon les édits du Roy, les protestants feroient mettre un tapis devant leurs portes et maisons le jour du Saint-Sacrement; ce qui leur déplut si fort, que quelques-uns percèrent les tentes à coups de couteaux ; mais la punition des coupables fit connaître à tout le parti qu'il ne leur étoit pas permis de s'émanciper.

...Après le s^r de Sigogne (1), le gouvernement fut donné, en 1611, au s^r de Villers Oudan.

Dans le même ouvrage sont d'intéressants détails sur le père de ce capitaine, qui mourut le 5 novembre 1582, d'une chute qu'il avoit fait avec son cheval dans la rivière de Pourville. Il fut inhumé dans la chapelle de la sainte Vierge de l'église de Saint Rémy, et sa vefve y a fait construire un mausolé, où il est représenté à genoux avec les habits et le collier de l'ordre de Saint-Michel et cette épitaphe :

(1) Voir les intéressants détails donnés sur Sigongne fils, par M. Emile Lesens, dans l'ouvrage des Daval, t. I, page 257-259.

J'eus mes honneurs guerriers en Piémont et en [France,
Mes grades à la cour, et à Turin mon Los ;
La Beausse a eu mes biens, mes parents ma nais- [sance
Et Dieppe mon conseil, mon labeur et mes os.

L'écusson de ses armes est chargé de trois coquilles en dehors.

L. GREDER.

—

Parenté d'Henri VIII et d'Antoine de Ligne (L, 723). — La parenté du roi anglais avec le grand seigneur hennuyer, d'une naissance plus relevée en noblesse que la sienne, est des plus faciles à établir historiquement. Henri VIII, arrière-petit-fils de Catherine de France et du gentilhomme gallois, Owen Tudor, était le descendant, par son arrière grand' mère, de Bonne de Luxembourg, femme de Jean II roi de France, et sous-arrière-petite-fille de Henri le Blondel, comte de Luxembourg et de la Roche, marquis d'Arlon, en même temps qu'arrière-petite-nièce de Walram ou Valeran de Luxembourg, sire de Ligny et de Roussi.

D'un autre côté, Antoine DE LIGNE, qui était fils de Jean III, baron de Ligne, et de Jacqueline de Croï (*ex-matre* : de Lorraine-Vaudémont), était issu, au sixième degré, de Marie de Luxembourg-Ligny-Saint-Pol, dont la fille, Jeanne de Condet-Bailleul-Moriamez, fut l'épouse de Fastred, sire et baron de Ligne, maréchal de Hainaut, son quatrième aïeul. Et ladite Marie de Luxembourg-Saint-Pol était sous arrière-petite-fille de Valeran, seigneur de Ligny et de Roussi.

Par sa mère, née de Croï, Antoine de Ligne avait pour autre ancêtre, Marguerite de Joinville, dame dudit lieu et comtesse de Vaudémont, dont la mère était Marie de Luxembourg-Ligny, fille de Jean, châtelain de Lille, et d'Alix de Flandres-Dampierre-Bourbon (1).

Le comte P.-A. DU CHASTEL,
descendant des maisons *de Luxembourg et de Lorraine* par Jeanne-Lamberte *de Croï-Rœulx*.

—

Titulaires de majorats (L, 724). — Mon excellent ami M. Louis Thomas, un de nos meilleurs publicistes régionaux, qui habite actuellement Grisolles, se met à la disposition de l'*Intermédiaire* et du collaborateur R. F. pour tous renseignements concernant son majorat en dotation.

DE THOMIÈRES.

—

Le boulet qui a tué Turenne (L, 665). — Un de nos confrères les plus heureux en trouvailles intéressantes, qu'il expose avec beaucoup d'esprit et de talent, M. Etienne Charles, de la *Liberté*, a voulu percer le mystère des deux boulets, conservés l'un à Salzbach, l'autre à Paris, qui passent, chacun, pour être celui qui a tué Turenne.

C'est au musée de l'Armée, à droite de l'entrée, dit M. Etienne Charles, que l'on peut voir, sous verre, le fameux boulet, lequel a un diamètre de 0.073 et pèse 1 kilog. 510, et divers autres objets, le tout désigné ainsi sur l'étiquette explicative : « *Boulet qui a tué Turenne* ; flambeaux de son équipage de campagne et statuette équestre (conservés à l'hôtel des Invalides). Médaillon représentant le portrait du maréchal, don du baron du Teil. »

C'est seulement le médaillon, qui a été donné par M. du Teil. Les autres objets, le boulet notamment, proviennent, m'a-t-on déclaré au musée de l'Armée, du musée d'Artillerie et lui avaient été donnés au début du second Empire par la famille Hay de Slade.

On n'a pu, au musée de l'Armée, m'en dire davantage sur la provenance du boulet ni sur les conditions dans lesquelles il était entré dans les mains de la famille Hay de Slade. On a seulement ajouté que l'on croyait que l'acceptation de ce legs avait été précédée d'une enquête officielle et avait fait l'objet d'un décret de Napoléon III.

J'ai entièrement parcouru le *Bulletin des Lois* de 1852 à 1870 ; je n'y ai trouvé que deux décrets relatifs au musée d'Artillerie.

L'un, du 22 novembre 1856, accepte le legs fait à ce musée par M. Napoléon Bessières, duc d'Istrie, de « 1° deux pièces de canon prises à Medina-del-Rio-Secco, le 14 juillet 1808 ; 2° un sabre arabe avec ses origines ; 3° les armes, rapportées par lui, des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ».

L'autre, du 18 mai 1867, autorise le ministre de la guerre à accepter le legs « fait par feu M. le baron Léon-François Desmazis au musée d'artillerie, comprenant la collection de ses armes tant offensives que défensives, avec tous les accessoires d'armes, tant de chasse que de guerre, tels que poires à poudre, clefs d'arquebuse et tous les accessoires généralement quelconques qui se rattachent aux armes du quinzième siècle. »

(1) Voyez *le Dictionnaire historique* de Moréri, aux mots *France, Ligne, Lorraine et Luxembourg*.

Il n'y a pas, au *Bulletin des Lois*, de décret relatif au don de la famille Hay de Slade. La question, comme on dit au Parlement, reste donc entière.

Des deux exemplaires du « boulet qui a tué Turenne », celui des Invalides et celui de Salzbach, l'un, forcément, est faux. Mais lequel ?

Le général Thiébault, dans ses *Mémoires*, raconte qu'un de ses camarades, nommé Rivière, possédait le boulet qui avait tué Turenne et qui avait appartenu à la famille de Bouillon, de laquelle était Turenne.

Est-ce ce boulet que l'on voit au musée de l'armée ? Et comment de ce Rivière était-il venu aux mains de la famille Hay de Slade ?

—

Le droit du seigneur (T. G. 290 ; L, 206, 295, 396, 735. 801). — Pour se faire une juste idée de ce droit, il faut se bien persuader qu'il a existé dans l'ancien monde, dès les temps les plus reculés ; ce droit n'était donc qu'un reste d'une coutume antique. Ainsi, d'après Hérodote (IV, 158), dans la tribu libyque des Adyrmakhides, « on présentait au roi les filles qui voulaient se marier, et celles qui lui plaisaient étaient déflorées par lui ». Ainsi encore, d'après Volkof, ce même usage existait parmi les Slaves du Sud et, en Ukraine, il n'a cessé qu'à l'époque de l'affranchissement des serfs, en 1861.

Dr A. T. VERCOUTRE.

*
* *

Je m'étais imposé jusqu'ici de ne rien écrire en réponse à la question irritante du droit du seigneur pour lequel on signale trop de probabilités et pas assez de textes. J'avais pour cela de bonnes raisons : elle a été traitée depuis si longtemps et de tant de manières. Je sais de plus, qu'il y faudrait une grande compétence et une réelle autorité ; aussi, je me contentais d'assister au débat en curieux intéressé. Il ne semble pas, en effet, qu'on ait encore apporté un argument décisif. On a cité quelques cas isolés qui semblent plutôt des exceptions brutales que des faits d'ordre général.

L'un des droits de l'abbaye de Voisins (L, 396) est beaucoup plus facile à élucider et n'a qu'un rapport très lointain avec le droit du seigneur. C'est un droit fiscal féodal, dont on connaît beaucoup d'exemples et voilà tout. Il a fallu un mot de mauvais latin, *in jambis corporum*, pour établir, par altération, une corrélation vague avec le droit de *jambage*. Ce droit de *jambes de porc* peut paraître singulier, mais il en est bien d'autres dans les coutumes et les aveux du moyen âge. Celui-ci consistait, en particulier, dans la redevance d'un ou deux pieds des porcs tués par les bouchers ou chairecuitiers. Il devait être établi dans des conditions propres à chaque fief et je suis persuadé que si on faisait une recherche dans les aveux de l'abbaye de Voisins, on trouverait certainement un texte précis qui le définirait d'une façon plus formelle que la citation à laquelle je réponds.

Il existait à Mantes, un fief de Chambine, relevant en plein fief des seigneurs de Jouy, qui étaient les chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris au xve siècle, et en arrière-fief, des seigneurs de Rosny. Le droit principal est ainsi énoncé vers 1390 : « Item, les piets de devant de tous les pourceaulx que tuent les bouchers de la ville de Mante et que les marchands du dehors y apportent pour vendre... Item, chacun boullanger qui vent pain en la ville de Mante doit chascun dimanche un denier de coutume. » On connaît ce droit dès le xiiie siècle et il est bien le même que celui de l'abbaye de Voisins. Ce n'est pas autre chose qu'un revenu de la seigneurie.

Quant au fameux droit du seigneur, je puis assurer que fouillant des archives anciennes depuis cinq ans, en vue de recherches locales, je n'ai encore trouvé rien autre que le *droit de Mets* dans la chatellenie de Blaru près Mantes et dans quelques seigneuries voisines d'origines communes. Il consiste, comme on sait, en un plat du repas de noces, semblable au meilleur servi aux mariés. Il était porté au seigneur, par les parents des époux, précédés du ménétrier. Peu à peu, ce droit, en nature, fut changé en une redevance en argent.

Je demande pardon de citer si souvent la *Condition de la Classe Agricole en Normandie* de M. Léopold Delisle, mais c'est une source si sûre et de plus inépuisable. Dans une note, il rappelle les vers connus :

Le vilain sa fille marie
Par dehors la seignorie
Le seignour en a le culage ;
III sol en del mariage.

Et il ajoute : « Dans ces vers on ne peut être choqué que de l'expression. Dans un aveu de l'abbaye du Trop, en 1455, nous voyons encore les vassaux tenus « de paier le cullage de mariage ». Dans l'un et l'autre de ces exemples, il ne s'agit encore que d'une redevance en argent, ce qui autorise à donner une semblable autorisation au « droit de cullage quand on se marie » que le comte d'Eu avait sur ses hommes ». Et encore : « Dans le XIIe siècle à Carpiquet, l'abbesse de Caen demandait trois sous au paysan dont la fille s'établissait hors de sa seigneurie.... Les vilains de Vernon acquittaient un droit semblable au profit des moines du Mont Saint-Michel..... Au XIIIe siècle dans un manoir anglais des moines de Préaux, cette redevance s'appelait la *Guerson* : *Debent dare Guersummam* (1231). » Enfin M. Léopold Delisle cite maint exemple de redevances en gâteaux, membre de bœuf, longe de porc avec la queue, etc, et il termine ainsi : « Pour être absolument impartial, observons qu'une fois seulement un mot peu décent (dans les vers cités) s'est rencontré sous notre plume : mais que le vers suivant ne laisse pas la moindre place à une maligne interprétation ; qu'une autre fois encore, les regards de mariages sont indiqués comme l'équivalent d'autres redevances remises à la fin du XIIIe siècle par le seigneur de Chauvigny à ses hommes (gastel, jambe de port bon, etc), mais que personne ne saurait se faire un argument de la transformation de ces redevances, à moins de s'appuyer sur le contrat même de rachat.... enfin, que dans un seul cas nous avons vu spécifier ce droit infâme dont le nom se jette sans cesse à la face de la féodalité comme le plus sanglant outrage ; mais que dans ce cas même nous n'avons sous les yeux qu'une formule comminatoire, puisque l'exercice de ce droit est subordonné à la négligence que le mari mettrait à donner un morceau de porc ou un galon de vin. »

Voilà l'aveu auquel, il est fait allusion : « Eu dit lieu (la Rivière Bourdet, en 1419) aussi ay droit de prendre sur mes hommes et autres quant ilz se marient en ma terre, dix soulz tournois et une longue (longe) de porc tout au long de l'eschine jusques à l'oreille, et la queue franchement comprinse en y celle longue, avecque ung gallon de tel bruvaige comme il aura aux nopces, *ou je puis et dois, s'il me plaist aler couchier avecques l'espousée, en cas ou son mary ou personne de par lui ne me paieroit à moy ou à mon commandement l'une des choses dessus déclairées.* »

Voilà donc un texte précis, mais si conditionnel qu'il en faut chercher d'autres. Je m'arrêterai ici en soumettant une observation sur le mot cullagium : pourquoi ne viendrait-il pas de *Culla, vesimentis genus ut Cuculla ?*

E. GRAVE.

*
* *

On m'a fait dire : « Au surplus, on « *annonçait* qu'un tel droit, pour bien des « raisons, ne se prélevait pas toujours en nature ». — ce qui n'a pas de sens. J'avais écrit : « Au surplus, *on conçoit* qu'un » etc., etc. LÉON SYLVESTRE.

—

La banqueroute du prince de Guéménée (L, 723). — On trouve, chez les marchands d'autographes et de documents, des papiers sur cette ruine.

A S .Y.

—

La petite-fille du chevalier d'Assas (T. G, 641, 793). — Les titulaires actuels sont : M. Louis, marquis d'Assas, propriétaire du château du Castelnau, près de Nant (Aveyron), Mme la comtesse de Riencourt, château de Beaucourt (Somme), et madame la comtesse Doria, château d'Orroy (Somme), tous issus du marquis d'Assas (Fulcrand) et de la marquise née d'Espous.

Le vicomte DE BONALD.

—

La famille Sanson. — Le droit de havage (T. G., 820 ; XLIX, 923 ; L, 156, 267, 698, 746, 790). — Sur ce droit de havage, voyez l'article : *Le Bourreau d'Angers*, 1784, de M. E. Laurain, dans l'*Anjou historique* de septembre 1904, pp. 133 sq. LOUIS CALENDINI.

—

Livre de bord de la « Sémillante » (L, 721). — Les rôles d'équipage des bâtiments de l'Etat sont conservés dans les archives du commissariat (Détail des armements) des cinq ports de guerre.

Toutefois, ceux antérieurs à 1792, après avoir été déposés aux archives de la marine, à Paris sont, depuis peu d'années, aux Archives nationales. Je n'ai pas à ma disposition le répertoire du commissaire gé-

néral de La Gatinerie qui indique les ports comptables des bâtiments armés jusqu'en 1836 et je ne puis indiquer à notre collaborateur l'arsenal qui avait armé « La Sémillante » à la fin du XVIIIe siècle. J'ai cependant lieu de penser que cet armement eut lieu à Brest.

Les journaux de navigation (le terme livres de bord est impropre) se trouvent dans les archives des majorités des ports et au dépôt des cartes et plans à Paris.

E. M.

—

Les 256 quartiers du comte de Chambord (L, 389). — Je ne sais pas si l'on a donné quelque part ces quartiers : j'ai cherché à les reconstruire et je crois avoir à peu près réussi.

J'adresse à l'*Intermédiaire* des tableaux qui démontrent la descendance du comte de Chambord de ces 256 aïeux, avec prière de les communiquer à M. A. B. qui a posé la question, aussi bien que l'énumération de ces aïeux dans le cas où ils pourraient intéresser les lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Dans cette énumération, il y a trois lacunes : la plus importante est celle qui comprend les quartiers 17 à 32, c'est-à-dire les 16 quartiers de Marie Lesczinska, la femme du roi Louis XV ; il s'agit de familles polonaises sur lesquels je ne possède pas de renseignements.

Autre lacune au N° 48 : ici il ne s'agit que de la femme de Jean-Casimir Wild-Rhingrave, et mère d'Anne-Dorothée Wild-Rhingrave, morte en 1655, qui épous Ebérard III, duc de Wurtemberg-Stuttgard, né en 1614 † 1674. Je n'ai pas sous la main le *Dictionnaire Historique* de Moreri (Edit. de 1759) : mais je crois que l'on pourra y trouver ce nom à l'article : *Wurtemberg* : je crois même que cet auteur consacre une notice à la famille de *Wild-Rhin grave* ou de *Salm* : il s'agit de vérifier.

Enfin, pour compléter les 256 quartiers, il faudrait retracer les noms des quatre aïeux de Marie-Polixène *Kubon de Belasy* (famille hongroise ?) morte en 1714, femme de Maximilien-Charles, prince de Lœwenstein, né en 1656 † en 1718 (quartiers 93-96).

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

1 Louis XIII, roi de France, 2 Anne d'Autriche, 3 Philippe IV, roi d'Espagne, 4 Elisabeth de France, 5 Maximilien, électeur de Bavière, 6 Marie-Anne d'Autriche, 7 Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, 8 Christine de France, 9 Victor Amédée Ier, duc de Savoie, 10 Christine de France, 11 Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours.

12 Elisabeth de Vendôme, 13 Louis XIII roi de France, 14 Anne d'Autriche, 15 Charles Ier roi d'Angleterre, 16 Henriette de France (*17 à 32 les 16 quartiers de Marie Lesczinska femme de Louis XV, roi de France*), 33 Jean Georges Ier électeur de Saxe, 34 Madeleine de Brandebourg, 35 Chrétien de Bandebourg, margrave de Bareith, 36 Marie de Prusse, 37 Chrétien IV, roi de Danemark, 38 Anne de Brandebourg, 39 Georges, duc de Brunswick-Zell, 40 Anne d'Hesse-Darmstadt, 41 Chrétien de Brandebourg, margrave de Bareith, 42 Marie de Prusse, 43 Joachim-Ernest de Brandebourg, margrave d'Anspach, 44 Sophie de Solms, 45 Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg-Stuttgard, 46 Barbe de Brandebourg, 47 Jean Casimir Wild-Rhingrave, 48..... 49 Ferdinand II d'Autriche, empereur d'Allemagne, 50 Marie de Bavière.

51 Philippe III roi d'Espagne, 52 Marguerite d'Autriche, 53 Wolfang Guillaume de Bavière, duc de Neubourg, 54 Marguerite de Bavière, 55 Georges II landgrave d'Hesse-Darmstadt, 56 Sophie de Saxe, 57 Guillaume de Brunswick duc de Lunebourg Zell, 58 Dorothée de Danemark, 59 Louis XV, landgrave d'Hesse-Darmstadt, 60 Madeleine de Brandebourg, 61 Frédéric V de Bavière, électeur Palatin, 62 Elisabeth Stuart, 63 Charles de Gonzaga, duc de Nevers et de Mantoue, 64 Catherine de Lorraine, 65 Charles Emmanuel I, duc de Savoie, 66 Catherine d'Autriche, 67 Henri IV, roi de France, 68 Marie de Médicis, 69 Henri de Savoie, duc de Nemours.

70 Anne de Lorraine, 71 César de Bourbon, duc de Vendôme, 72 Françoise de Lorraine, 73 Henri IV, roi de France, 74 Marie de Médicis, 75 Philippe III, roi d'Espagne, 76 Marguerite d'Autriche, 77 Jacques I, roi d'Angleterre, 78 Anne de Danemark, 79 Henri IV roi de France, 80 Marie de Médicis, 81 Maurice, land-

grave d'Hesse-Cassel, 82 Julie de Nassau-Dillembourg.

83 Philippe-Reinald, comte d'Hohen-Solms, 84 Elisabeth de Wied, 85 Jean Théodoric, comte de Lœwenstein, 86 Jossine de la Marck, 87 Egon, comte de Furstemberg, 88 Anne de Hohenstein, 89 Jean Théodoric, comte de Lœwenstein, 90 Jossine de la Marck, 91 Egon, comte de Furstenberg, 92 Anne de Hohenstein (*93-96 : les quatre quartiers de Marie Polixène Khuon de Belasy † 1714, femme de Maximilien Charles prince de Lœwenstein*), 97 Henri IV, roi de France, 98 Marie de Médicis.

99 Philippe III, roi d'Espagne, 100 Marguerite d'Autriche, 101 Philippe III, roi d'Espagne, 102 Marguerite d'Autriche, 103 Henri IV, roi de France, 104 Marie de Médicis, 105 Guillaume V duc de Bavière, 106 Renée de Lorraine, 107 Ferdinand II d'Autriche, empereur d'Allemagne, 108 Marie de Bavière, 109 Charles Emmanuel I, duc de Savoie, 110 Catherine d'Autriche, 111 Henri IV, roi de France, 112 Marie de Médicis, 113 Ranuce I Farnèse, duc de Parme, 114 Marguerite Aldobrandini.

115 Côme II de Médicis, grand duc de Toscane, 116 Marie Madeleine d'Autriche, 117 Alphonse III d'Este, duc de Modène, 118 Isabelle de Savoie, 119 Ranuce I Farnèse, duc de Parme, 120 Marguerite Aldobrandini, 121 Philippe Louis de Bavière, duc de Neubourg, 122 Anne de Clèves, 123 Guillaume V duc de Bavière, 124 Renée de Lorraine, 125 Louis V Landgrave d'Hesse-Darmstad, 126 Madeleine de Brandebourg, 127 Jean Georges II electeur de Saxe, 128 Madeleine de Brandebourg.

129 Louis XIII roi de France, 130 Anne d'Autriche, 131 Philippe IV roi d'Espagne, 132 Elisabeth de France, 133 Maximilien, électeur de Bavière, 134 Marie Anne d'Autriche, 135 Victor Amédée I, duc de Savoie, 136 Christine de France, 137 Edouard Ier, Farnèse, duc de Parme, 138 Marguerite de Médicis.

139 François Ier d'Este duc de Modène, 140 Marie Farnèse, 141 Wolfang Guillaume de Bavière, duc de Neubourg, 142 Marguerite de Bavière, 143 Georges II, Landgrave d'Hesse-Darmstadt, 144 Sophie de Saxe, 145 Jean Georges II, électeur de Saxe, 146 Madeleine de Brandebourg Culmbach.

147 Frédéric III roi de Danemarck, 148 Sophie de Brunswick, 149 Herman de Brandebourg, margrave de Bareth, 150 Sophie de Brandebourg - Anspach, 151 Ebérard III, duc de Wurtemberg Stuttgard, 152 Anne Dorothée Wild-Rhingrave, 153 Ferdinand III, empereur d'Allemagne, 154 Marie-Anne d'Autriche.

155 Philippe-Guillaume de Bavière électeur Palatin, 156 Elisabeth d'Hesse Darmstadt, 157 Georges duc de Brunswick Zell, 158 Anne d'Hesse-Darmstadt, 159 Edouard de Bavière, comte Palatin, 160 Anne de Gonzaga, 161 François duc de Lorraine, 162 Christine de Salm, 163 Henri II duc de Lorraine.

164 Marguerite de Gonzaga, 165 Ferdinand II empereur d'Allemagne, 166 Marie-Anne de Bavière, 167 Charles de Gonzaga-Clèves, duc de Rethelois, 168 Marie de Gonzaga, 169 Henri IV, roi de France, 170 Marie de Médicis, 171 Philippe III roi d'Espagne, 172 Marguerite d'Autriche.

173 Frédéric V de Bavière électeur Palatin, 174 Elisabeth Stuart, 175 Guillaume V, landgrave d'Hesse-Cassel, 176 Amélie de Hanau, 177 Fernand II empereur d'Allemagne, 178 Marie-Anne de Bavière, 179 Philippe III, roi d'Espagne, 180 Marguerite d'Autriche, 181 Wolfang Guillaume de Bavière, électeur Palatin, 182 Marguerite de Bavière.

183 Georges II, landgrave d'Hesse-Darmstadt, 184 Sophie de Saxe, 185 Auguste de Brunswick duc de Wolfenbuttel, 186 Dorothée d'Anhalt Zerbzt, 187 Frédéric, duc d'Holstein Norbourg, 188 Eléonore d'Anhalt, 189 Joachim-Ernest, comte d'Œttingen-Œttingen, 190 Anne de Solms.

191 Ebérard II, duc de Wurtemberg-Stuttgard, 192 Anne Dorothée Wild-Rhingrave, 193 François duc de Lorraine, 194 Christine de Salm, 195 Henri II duc de Lorraine, 196 Marguerite de Gonzaga, 197 Ferdinand II empereur d'Allemagne, 198 Marie-Anne de Bavière, 199 Charles de Gonzaga-Clèves, duc de Rethélois, 200 Marie de Gonzaga.

201 Henri IV roi de France, 202 Marie de Médicis, 203 Philippe III, roi d'Espagne, 204 Marguerite d'Autriche, 205 Frédéric V de Bavière électeur Palatin, 206 Elisabeth Stuart, 207 Guillaume IV, landgrave

d'Hesse-Cassel, 208 Amélie de Hanau, 209 Ferdinand II. empereur d'Allemagne, 210 Marie-Anne de Bavière, 211 Philippe III. roi d'Espagne.

212 Marguerite d'Autriche, 213 Wolfang Guillaume de Bavière électeur Palatin, 214 Marguerite de Bavière, 215 Georges II, landgrave d'Hesse-Cassel, 216 Sophie de Saxe, 217 Auguste de Brunswick duc de Wolfanbuttel, 218 Dorothée d'Anhalt-Zerbzt.

219 Frédéric, duc d'Holstein-Norbourg, 220 Éléonore d'Anhalt, 221 Joachim-Ernest comte d'Œttingen-Œttingen, 222 Anna de Salm, 223 Ebérard III, duc de Wurtemberg Stuttgard, 224 Anne Dorothée Wild-Rhingrave, 225 Louis XIII, roi de France.

226 Anne d'Autriche, 227 Philippe IV roi d'Espagne, 228 Elisabeth de France, 229 Maximilien électeur de Bavière, 230 Marie-Anne d'Autriche, 231 Victor-Amédée Ier duc de Savoie, 232 Christine de France, 233 Edouard Ier, Farnèse, duc de Parme

234 Marguerite de Médicis, 235 François d'Este, duc de Modène, 236 Marie Farnèse, 237 Wolfang Guillaume de Bavière, électeur Palatin, 238 Marguerite de Bavière, 239 Georges II, landgrave d'Hesse-Darmstadt, 240 Sophie de Saxe, 241 Jean Georges II, électeur de Saxe, 242 Madeleine de Brandebourg Culmbach, 243 Frédéric III, roi de Danemarck, 244 Sophie de Brunswick.

245 Herman de Brandebourg, margrave de Bareith, 246 Sophie de Brandebourg-Anspach, 247 Ebérard II, duc de Wurtemberg-Stuttgard, 248 Anne Dorothée Wild-Rhingrave. 249 Ferdinand III. empereur d'Allemagne, 250 Marie-Anne d'Autriche, 251 Philippe-Guillaume de Bavière, électeur Palatin.

252 Elisabeth d'Hesse-Darmstadt, 253 Georges, duc de Brunswick Zell, 254 Anne d'Hesse-Darmstadt, 255 Edouard de Bavière, comte Palatin, 256 Anne de Gonzaga.

—

Armoiries des évêchés, abbayes etc. — L, 672, 807). — La Coussière est prié de se reporter aux tomes XXX, XXXI, XXXII de l'*Intermédiaire*. T. XXXI, col. 372, il verra que l'archevêché de Besançon a pour armes *une aigle éployée* (Les émaux ne sont pas décrits).

L'Armorial des archevêchés, évêchés, abbayes, chapitres, prieurés, couvents de France existe — en manuscrit. Verra-t-il jamais le jour ? J'en doute. Un de nos amis qui a dressé un « Dictionnaire topographique des archevêchés, évêchés, abbayes... avec la description de leurs armoiries, la bibliographie et l'iconographie de chacun (?) d'eux » avait, étant à Rome, l'année dernière, trouvé une combinaison qui permettait d'éditer cet ouvrage dans des conditions économiques, telles qu'un exemplaire de ce dictionnaire aurait pu être offert à titre gracieux à toutes les bibliothèques ecclésiastiques de France, aux séminaires, etc., et que le produit de la vente des exemplaires restants aurait grossi, tous les ans, le chiffre du denier de Saint-Pierre. Il rédigea une note explicative et détaillée qu'il remit aux personnages sur le concours desquels il croyait pouvoir compter. Ce fut en pure perte. On ne prit pas garde à sa note...

Néanmoins, je suis autorisé à dire à notre excellent collaborateur, que les 15.000 fiches qui ont servi à composer le *Dictionnaire topographique ecclésiastique* sont et seront toujours à sa disposition. Il n'a qu'à adresser à l'*Intermédiaire*, ses désiderata. La réponse suivra sans tarder.

A. S..E

—

Pourquoi la couronne de comte a-t-elle été si souvent usurpée dans les armoiries ? (L, 725). — Sans prétendre répondre à la question de Léda, je me permettrai de faire observer qu'il devait y avoir une certaine tolérance à l'égard de la couronne de comte, car il est admis en blason que la couronne de comte, ainsi que la couronne de marquis, n'implique aucun titre chez ceux qui la portent, tandis que les couronnes de duc, de vicomte et de baron impliquent l'existence des titres de duc, de vicomte ou de baron chez ceux qui en timbrent leurs armes. Le vicomte DE BONALD.

—

Les armes des Collot (L, 726). — Faut-il lire d'*Yze* pour d'Ys ? Famille originaire de Monaco, dont un rameau s'établit en Dauphiné au XVIe siècle, puis en Lyonnais, et dont les armes étaient : *d'argent au lion de gueules, à la bande d'azur chargée en chef d'une fleur de lys d'or brochant sur le tout.* JEHAN.

Armes de trois familles bourguignonnes (L, 726). — Rietstap donne : *Villeneuve de la Sarraz*, en Bourgogne, maison éteinte : *de sable à cinq besans d'argent, deux un et deux.*

Griffond. Il y a deux personnages de ce nom dans l'*Armorial général*, généralité de Bourgogne : Pierre Griffond, lieutenant de la mareschaussée de Bresse : *d'azur à une piramide* (sic) *d'or, et un chef cousu de gueules, chargé d'un griffon passant d'or* — Jacques Griffon, conseiller du Roy au bailliage de Bourg en Bresse : *d'azur à un pairle renversé d'or, et un chef de gueules chargé d'un griffon d'argent.* — Peut-être ces personnages descendaient-ils des Griffond de Dijon ? JEHAN.

—

Armoiries à déterminer : à trois molettes d'éperon de sable (L, 444, 587, 692). M. T. insiste pour que les molettes de la famille de Tubières de Caylus soient *de sable* et non pas *d'or*. Qu'il veuille bien me permettre de lui dire que le blason dont il demandait la détermination est archi connu des héraldistes : Papillon dans son *Œuvre gravé*, le *Recueil* du cabinet des Estampes où se trouvent les armoiries coloriées des évêques de France, publié en l'année 1727, des titres de mandements et d'instructions pastorales. Dubuisson dans son *Armorial des principales familles* et nombre d'autres ouvrages anciens de la même nature, qu'il serait beaucoup trop fastidieux de citer, donnent tous, sans exception, *des molettes d'or sur champ d'azur*, non seulement à l'évêque d'Auxerre, mais également à tous les membres de la famille des marquis de Caylus.

Aucun doute ne peut exister à cet égard ; et s'il se trouve une vignette dont la gravure est défectueuse, elle ne peut être une autorité qui permette de remplacer un métal par un émail. Du reste, et cela a été la source de bien des erreurs d'attribution, la représentation héraldique, par le burin, de l'or ou du sable, surtout dans la taille du bois, est tellement rapprochée que bien souvent l'artiste, copiant un document peu ou mal figuré, a pris facilement le pointillé de l'un pour le quadrillé de l'autre, et vice-versa. De cette méprise, les exemples fourmillent malheureusement. Je répète donc que la pièce que possède mon honorable contradicteur ne peut faire aucune autorité, puisque certainement, elle est incorrectement gravée.

Il est un second point de la réponse de M. T. où je ne suis pas non plus d'accord avec lui. C'est quand il nous affirme que le quartier : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or et au bâton de gueules péri en bande*, ne peut convenir à la famille de Bourbon-Malause : parce que, dit-il, ce sont les armes des princes de Condé, qu'eux seuls avaient le droit de les porter et qu'en conséquence les Bourbon-Malause n'ont pu commettre une pareille usurpation, eux de souche bâtarde. Ce droit des Condé, aussi absolu qu'il puisse être, je ne le discute pas. La question n'est pas là. Les Bourbon-Malause ont-ils oui ou non, avec ou sans droit, pris à une certaine époque des armoiries similaires en tous points à celles des Condé ? Que M. T. veuille bien ouvrir le tome III de la nouvelle édition du *Dictionnaire de la noblesse* de Lachesnaye-Desbois à la page 776, il y lira ceci « Le der-« nier marquis de Malause (1) et la com-« tesse de Poitiers, sa sœur et son héri-« tière, portent leurs armes comme le « prince de Condé. » Cela est clair et précis. — Dernièrement encore, cette dérogation aux armes primitives s'est trouvée confirmée par la production d'une gracieuse vignette, gravée sur cuivre vers 1735, pour l'usage personnel de la marquise de Malause qui s'en servit comme marque des livres de sa bibliothèque. (2) Là aussi les armes sont absolument semblables à celles des Condé, et si ce n'était les armes des Maniban (3) on aurait pu les prendre également, à première vue, pour les armes d'un descendant du vainqueur de Rocroy.

Une autre preuve, plus ancienne encore, est celle qui se peut voir dans le *Recueil de plusieurs nobles Maisons et Familles*, gravé par Magneney en 1633. Ce rare ouvrage nous montre sur son 85e feuillet que déjà le « marquis de Mallauce » (*sic*) de ce temps là avait supprimé le petit

(1) Louis-Auguste de Bourbon, marquis de Malause, né en 1694, mort en 1744.

(2) Cf. Dr Bouland, dans les *Archives des collectionneurs d'Ex-libris*. Année 1903, page 28.

(3) Marie-Françoise de Maniban épousa, en 1729, Louis-Auguste, marquis de Malause, avant d'être cité.

bâton péri en barre, sans doute avec l'autorisation des Condé, car ceux-ci étaient trop jaloux de leurs prérogatives pour permettre une telle usurpation de la marque distinctive de leur maison, surtout au profit d'une branche illégitime, fût-elle des ducs de Bourbon, sans y avoir tout au moins tacitement consenti.

Il résulte de tout ceci, qu'il ne peut y avoir rien d'anormal à ce que l'évêque d'Auxerre ait fait graver dans ses armes un quartier d'alliance auquel il avait droit et tel que la famille de Bourbon-Malause le portait alors. Je pense que M. T. voudra bien le reconnaitre.

Quant à l'orthographe du mot *émanché*, M. T. a raison. C'est un simple *lapsus calami* de ma part, je le reconnais et je m'en excuse. HENRI M.

—

Rue de la Paroisse (XLVI ; L, 702). — « L'excellente raison » de notre sympathique collègue Gomboust ne vaut rien. Il oublie que l'église de l'antique abbaye de Saint-Germain-des-Prés était devenue l'une des trente-trois nouvelles paroisses décrétées par l'Assemblée nationale, le 4 février 1791 : paroisse tout à fait distincte et indépendante de Saint-Sulpice qui en formait une autre. La section de l'Unité avait donc son église paroissiale sur son propre territoire et, en conséquence, il n'y a rien d'impossible à ce qu'une rue avoisinante de l'abbaye ait pris à cette époque, le nom de rue de la Paroisse. — Quelle était exactement cette rue ? Là est la très facile question à résoudre. HENRI MASSON.

—

Lettres inédites ou peu connues de Berlioz (L, 665). — Je crois bien me rappeler qu'il y a peut-être une vingtaine d'années, dans les premiers temps de sa fondation, la *Nouvelle Revue* a publié du compositeur Berlioz des mémoires ou des souvenirs de jeunesse. On peut facilement s'en assurer.

ROLIN POETE.

—

Une toile de Rembrandt datée de 1670 (L, 721) — Le tableau de Rembrandt donné par M. Kaempfen au musée du Louvre est daté de 1630 et non 1670. La question ne se pose donc pas.

C. P.

De Cabrières (L, 445, 579). — La famille de Cabrières en Rouergue, n'a pas été éteinte à la mort de François Gaspard de Cabrières, son frère Marc-Marie-Théodore, baron de Cabrières, ancien officier de la marine royale, ancien sous-préfet de Céret, n'est mort à Saint-Germain-en-Laye qu'en 1870, laissant plusieurs enfants, dont Marie, Gaspard, Louis, Antoine, Herbert le seul qui se soit marié, décédé à Lille en juillet 1903. Lieut-Colonel du 19e chasseurs à cheval, laissant quatre filles. Il était l'arrière petit-neveu de Joseph-Antoine-Gaspard de Cabrières, vicaire général du Mans. Les armes de la famille étaient les *3 chevrons sur fond d'azur*. C'est le père du Lieut-Colonel qui prit *la chèvre sur fond de gueules*, à l'époque où les armes parlantes étaient à la mode.

Baronne DE CABRIÈRES.

—

Manuscrits inédits d'André Chénier (L, 329, 464, 632, 751). — Je retrouve dans mes fiches cet extrait du *Monde Thermal*, journal de villes d'eaux, qui, je crois, paraît encore. Cette note doit dater de 1880 ou 1882 :

Les amateurs de beaux vers ont appris avec peine, par la révélation d'un admirateur d'André Chénier, qu'un grand nombre de manuscrits de ce poète ont disparu en 1870. Ces manuscrits étaient chez une dame qui dans sa jeunesse avait connu la famille des Chénier ; elle gardait pieusement ces écrits de l'illustre poète dans la petite retraite qu'elle habitait aux environs de Chevreuse. Pendant le siège de Paris, sa maison fut occupée par des Bavarois, et l'un de ces guerriers prit par mégarde les papiers d'André Chénier, puis les mit par distraction dans son sac. Peut-être aussi le hasard dont on ne saurait prévoir les surprises glissa-t-il dans ce sac deux ou trois montres et une pendule. Mais les manuscrits ont disparu. Cependant on a des motifs de croire qu'ils ne sont pas détruits et qu'en offrant une récompense honnête on les retrouverait.

D'E.

—

La mort de Paul-Louis Courier (T. G., 244 ; L, 245, 358, 709). — Colonne 710, avant-dernière ligne, au lieu de : « la vente après décès », lire : « après *son* décès » (celui de Mme Dupré).

Colonne 711, ligne 3, au lieu de : « restés à Tours qui, lui, ne possède même pas », il faut lire, (avec une ligne entière sautée par l'imprimeur) : « soient restés à Tours,

et encore moins au Musée de Tours, — qui, lui, ne possède même pas », etc.

ULRIC R.-D.

—

Estoublon (L. 727, 811). — L'Estoublon, dont parle Saint-Simon, devait être de la maison des Grille, marquis d'Estoublon, encore abondamment représentée en Provence, dont elle est originaire. Voir la généalogie qu'en donne La Chesnaye des Bois. Un comte de Grille d'Estoublon a épousé, ce printemps, une des filles du général de Miribel.

JEHAN.

*
* *

Je n'ai sous la main que les 10 premiers volumes des Mémoires de Saint-Simon (collection des grands écrivains) et dans les tables de ces volumes je n'ai pas relevé le nom de : d'*Estoublon* ; je ne suis donc pas à même d'identifier le personnage qui forme objet de la question.

Cependant, d'après l'époque à laquelle se rapportent les Mémoires de Saint-Simon, il s'agit probablement de François de Grille, marquis d'Estoublon, qui épousa, en 1684, Eugénie de Riquetti de Mirabeau, ou de son fils, Jean-Baptiste-Hector de Grille, marquis d'Estoublon, allié à Anne-Marguerite de Montgrand de la Napoule.

Ils appartenaient à une famille de Provence dont il y a une notice dans La Chesnaye des Bois (IX, 817), qui cite Artefeuil (*Hist. héroïque de la noblesse de Provence*, t. I, p. 524).

Leur postérité, encore existante, est rapportée par le vicomte Révérend dans l'*Armorial du 1er Empire*.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Projet de mariage de Léon Gambetta (L. 445, 633, 812, 751). — Je suis un abonné du *Figaro*, de l'origine même de ce journal. Je ne dis point cela pour me rajeunir, certes, mais pour démontrer que je dois connaître « mon » *Figaro*.

Je me souviens d'y avoir lu, dans les années qui suivirent celle du décès de M. Gambetta, un article signé *Ignotus*, qui corrobore les renseignements si précis de M. Jules Laffitte, dans son intéressante chronique plus haut citée de la *République Française*.

Ignotus, depuis de longues années déjà décédé, et bien qu'il fût l'un des collaborateurs les plus appréciés du *Figaro* d'alors, n'était point un journaliste de profession. Sous son véritable nom de M. Eugène Platel, Ignotus était un homme du monde et du vrai monde, dans toute l'acception du mot. Plusieurs fois quand j'habitais Paris, il me fut donné de l'y rencontrer dans des salons qui n'étaient pas d'un accès précisément facile: chez la marquise de Blocqueville, princesse d'Eckmühl, entre autres.

L'article, bien que piquant, était rédigé dans le mode discret.

Ignotus, en ce temps-là, habitait dans les premiers numéros pairs de la rue Bonaparte, ou de la rue des Saints-Pères, je ne sais plus bien. Le hasard, et un hasard qui dura longtemps, lui avait donné pour voisine, et voisine de fenêtre et de balcon, la Dame en question, et comme il avait pu, maintes fois, voir de ses yeux, sans le chercher, l'arrivée mystérieuse chez celle-ci, de M. Gambetta, alors dans toute sa gloire, il ne crut pas mauvais, après la mort de l'illustre homme d'Etat, de rappeler ce qu'il avait vu, de tracer un très fin portrait de sa jolie voisine, mais sans la nommer. — On voyait seulement que l'auteur en savait bien plus qu'il ne voulait le dire.

Si M. Gambetta, qui, vivant, avait bien connu, personnellement, Ignotus, eût pu lire cet article ainsi consacré par lui à son souvenir, pas un seul mot n'eût en rien pu le froisser, tellement l'écrivain, maître de sa plume, dans sa petite indiscrétion, était resté de bonne compagnie.

Ceux que cet article pourrait encore intéresser le trouveront dans la collection du *Figaro*, aux dates que j'ai, plus haut, indiquées Il est imprimé dans les premières colonnes de la première ou de la seconde page du journal. La signature « Ignotus », qu'il porte, d'ailleurs en toutes lettres, sera pour eux un jalon sûr qui leur permettra de le retrouver.

ULRIC R.-D.

—

Renseignements demandés sur plusieurs personnes du nom de Ginestous (L, 728). — M. G. P. Le Lieur d'Avost a fait tenir à l'auteur de la question, une réponse un peu longue pour être publiée, mais comme toujours, admirablement documentée.

Famille Hémart de la Charmoye (L, 669, 813). — Hémart retourna à Montmort dont il fut nommé maire le 1er janvier 1888, fonctions qu'il conserva jusqu'au mois d'août 1815. Il passa le restant de ses jours dans sa maison de La Charmoye et mourut à Ay, le 15 janvier 1824, au cours d'un voyage qu'il fit dans sa ville natale, où il avait encore conservé des propriétés. Ce fait est resté jusqu'alors ignoré, car les quelques courtes notices biographiques qui lui sont consacrées, notamment dans le Dictionnaire du Dr Robinet, indiquent qu'il mourut à Montmort en 1825. Voici, du reste, son acte de décès :

Ay. — 1824 : L'an mil huit cent vingt quatre le quinze janvier à six heures du soir, par devant nous Conseiller d'Etat, Maire, officier de l'Etat civil de la ville d'Ay, sont comparus messieurs Pierre Charles Jean Baptiste Roger, agé de trente-cinq ans, et Jean Baptiste Magdelaine Desallangre, âgé de trente sept ans, tous deux propriétaires, domiciliés audit Ay, neveux du décédé ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré que Monsieur *Pierre Charles Hémart*, âgé de soixante-onze ans et demi, Baron, domicilié à La Charmoye, commune et canton de Montmort, arrondissement d'Epernay, département de la Marne, né au dit Ay le vingt six juillet mil sept cent cinquante deux, mari de dame Dorothée Adélaïde Durant, fils de defunts Isaac Pierre Hemart et de Marie Louise Jamet, vivants domiciliés audit Ay, est décédé en sa maison sise au dit Ay, aujourd'hui à deux heures après-midi, et ont les déclarants signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Roger. — Desallangre. — F. de la Boulaye.

Le maire d'Ay, qui signe l'acte de décès d'Hémart, était, à cette époque, Jean-Baptiste-Louis Froc de la Boulaye, député de la Marne, de 1815 à 1824.

Hémart fut, le 2 janvier 1814, créé baron de l'Empire avec autorisation de fonder un majorat et de porter le titre « de La Charmoye ». Cette nomination ne figure pas dans la liste de M. Campardon publiée en 1889, d'après les registres des lettres patentes conservées aux Archives Nationales, car les lettres patentes qui autorisèrent Hémart à porter ces titres ne furent datées que du 19 avril 1817, sous la Restauration. — Le majorat de La Charmoye fut, depuis, l'objet de plusieurs arrêtés ministériels, notamment le 6 juin 1872, après le décès de l'unique héritier du capitaine Pierre Elie Hémart, fils aîné du législateur, mort sans postérité (voir jugement du Tribunal d'Epernay du 17 Juin 1873 rendu à la requête des enfants du second fils Emile Hémart, qui avait été, lui-même, comme son père, maire de Montmort de 1841 à 1850).

GUSTAVE LAURENT.

(Ce passage, qui corrige et complète celui déjà publié, n'avait pu paraître dans le précédent article du même auteur, déja en page).

—

Edme Le Bascle d'Argenteuil (L, 668, 754). — J'ai eu un fort dossier de papiers du XVIIIe siècle, sur eux. Ils ont dû être vendus dans la contrée, ou peut-être ils sont encore rangés dans l'un de mes catalogues. A. S..Y

—

Le Noir, lieutenant de police (XLVII ; XLVIII : L, 247, 362, 683, 818). — Je travaille depuis deux ans, et avec beaucoup de peine, une généalogie de la famille de Le Noir. Je suis parvenu à en établir huit degrés, malheureusement très incomplets. La grande difficulté, c'est qu'il existait à Paris, au XVIIIe siècle, au moins quatre familles portant ce nom, remplissant les mêmes charges au Parlement ou au Châtelet, et dans lesquelles les mêmes prénoms sont fréquents. Les documents manuscrits que possède la Bibliothèque nationale n'ont fait que m'embrouiller encore plus. Je suis étonné de n'avoir pas pu découvrir encore une généalogie de la famille de Le Noir, imprimée ou manuscrite. C'était un personnage assez marquant à son époque que le lieutenant général de police, pour que ses contemporains, experts en la matière, aient recherché ses ancêtres. Il était né, dit Bourg Saint-Edme, dans « une de ces « familles considérées par une antique « probité et par une suite d'emplois ho- « norablement exercés, soit dans la robe, « soit dans la haute finance.

Je puis répondre à M. B. de Mairet que Joseph Le Noir, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances (cousin germain du père du lieutenant de police) né à Troyes en 1672, mort à Paris en 1732, avait épousé, en 1711, Anne Ursule de la Botte. Il en eut huit enfants :

1° Jacques Joseph, marquis du Breuil, chevalier des ordres du roi, trésorier général des dons et aumônes du roi, marié deux fois :

la première avec Mlle Desquiddy de Chailly, la seconde avec Mlle du Hallay. Il n'eut, je crois, qu'un fils, qui émigra et mourut en émigration.

2° *Jean Charles*, écuyer, conseiller à Pondichéry, né à Saint-Eustache le 21 mai 1713, épousa N... leur fille fut la baronne de Ceciatti. Cette dernière eut, je crois, quatre enfants, deux fils officiers, et deux filles : Mmes de Raismes et Magon de la Ballue.

3° Michel le Noir, écuyer, seigneur des Ardonnes, fermier général de l'apanage du duc d'Orléans, marié à Marie Anne le Cocq, et dont la postérite représente seule, je crois, de nos jours, la famille et le nom du lieutenant de police.

4° Anne-Antoinette, mariée en 1737, à Charles-François-Robert de Versigny.

5° François-Etienne, chevalier, seigneur de Villemilau, conseiller au parlement de Paris, guillotiné le 31 mars 1793. Sans postérité.

6° Ursule, mariée, en 1741, à Antoine-Guillaume Bonamy, s^r de Drossin, écuyer, dont Mme de Noblet.

7° Antoine Pierre, seigneur de Maulencourt, né à Paris en 1722, mort sans hoirs.

8° *Alexandre François*, (peut-être le Louis Alexandre dont parle M. B. de Mairet.) seigneur de Zamelles, inspecteur général des domaines du roi pour la province de Champagne, né à Paris en 1726. Egalement sans postérité.

Je serais très reconnaissant à M. B. de Mairet de me dire, soit par la voie de l'*Intermédiaire*, soit en entrant directement en relations avec moi, où il a trouvé trace de ces Le Noir ; peut-être serais-je ainsi sur une nouvelle piste de documents.

JEHAN.

Famille le Roy de Buneville (XLIX, 787). — Je trouve dans l'*Histoire de Joseph Le Bon*, par A. J. Paris, quelques renseignements sur cette question restée sans réponse. Amélie et Agathe le Roy de Buneville (49 ans et 43 ans), sœurs furent arrêtées comme ex-nobles le 5 mars 1793. Elles sont surnommées, dans un autre endroit, Mlles d'Hurtebise. Serait-ce leur frère cité avec elles : Antoine le Roy d'Hurtebise (51 ans) conseiller honoraire au Conseil d'Artois, officier municipal en 1790, emprisonné le 10 février ? Ils furent tous trois guillotinés.

Pourrait-on me dire les armes de cette famille le Roy ? Quelques notes généalogiques. Tous renseignements sur elle m'intéresseraient vivement. Quels sont les auteurs artésiens que je pourrais consulter à ce sujet ?

JEHAN.

Le peintre Terburg (L. 730). — Né à Zwoll, en 1608 d'après Siret et quelques autres, en 1617 d'après MM. Lafenestre et Richtenberger, mort à Deventer en 1681.

Elève de son père, artiste inconnu, qui passa quelques années à Rome ; étudia plus tard à Haarlem sous des maîtres habiles ; le goût des voyages lui vint de bonne heure, parcourut successivement l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et la France. Ayant été distingué, en 1646, à Munster, par l'ambassadeur d'Espagne, celui-ci l'emmena dans son pays ; Terburg y reçut les honneurs que méritait son talent et s'y fit une grande fortune ; ayant quitté Madrid, il se rendit à Londres ; après avoir visité Paris, il revint en Hollande, où il épousa sa nièce. Il dut habiter quelque temps Haarlem, car on l'y trouve inscrit dans les registres de Saint-Luc. Le prince d'Orange le nomma bourgmestre de Deventer. Il mourut dans cette ville entouré de l'estime générale.

Cet artiste imita parfaitement les étoffes et surtout le satin ; bonne ressemblance, mais dessin lourd et parfois incorrect ; pinceau un peu sec, manière agréable et large, coloris frais et transparent, beaucoup d'élégance dans les costumes ; grande harmonie. On lui reproche le manque d'expression ; ses portraits offrent des beautés peu communes ; ils sont presque tous de petite dimension. Il peut être considéré comme le fondateur de cette école de genre, à petits sujets, qui compta tant d'illustrations en Hollande. *Siret*.

Ces renseignements sont complétés par la désignation d'une partie des œuvres du peintre et l'indication de quelques prix de ventes. Les plus élevés sont : 2500 fr. *Portraits des Ministres plénipotentiaires du Congrès de Munster*, V. de Morny 1863 ; 35000 fr. *Le Cavalier en visite*, V. Salamanca 1867 ; 10000 fr. *Portrait d'un gentilhomme* ; 30000 fr. *Jeune femme et cavalier*, 45000 fr. *La dégustation*, V. Delessert 1869. Presque tous les grands musées européens possèdent des tableaux de Terburg. *Un Portrait de femme* se trouve au musée de Lille.

Tous les biographes, spéciaux à la peinture, mentionnent Gérard Terburg dont une sœur, Gezina, est aussi indiquée par Siret, dans son *Dictionnaire des peintres*.

X. trouvera, sans nul doute, tous les renseignements désirables dans la monographie de Terburg, monographie qui fait partie de *Les artistes célèbres*, publication moderne que je n'ai pas sous la main.

CH. REV.

Madame de Thuisy (XLV, 786 ; XLVI, 646 ; XLVII, 73). — Encore une question que l'*Intermédiaire*, toujours si informé, a laissé cependant sans réponse. Voici quelques renseignements recueillis par moi. Il va sans dire que je ne veux pas recopier ici ce qu'on trouvera tout au long dans les publications spéciales sur l'Armorial de la noblesse. Notre confrère demande quelles femmes, au XVIIIe siècle ont porté ce nom de Thuisy. C'est à cela que je vais essayer de répondre.

A. Louis-François de Goujon de Thuisy, chevalier, marquis de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, comte de Saint-Souplet, baron de Challerange, Passy, Vergeur et d'abord chevalier de Malte en 1711, puis conseiller au Parlement de Paris le 28 mai 1737, conseiller d'honneur, mort à Châlons-sur-Marne le 2 janvier 1777, dans la 66e année de son âge, avait épousé, par contrat du 11 avril 1737, Marie-Louise de Rebours, fille de Jean-Baptiste-Auguste, premier du nom, chevalier, seigneur de Saint-Marc-sur-Mont (on trouve aussi Saint-Mard-sur-le-Mont) et de la Bruyère, conseiller de grand chambre au Parlement de Paris et de Marie-Louise Chubéré. Elle mourut le 1er août 1785 et les deux époux de Thuisy furent inhumés dans l'église de Saint-Souplet. De leur mariage sont issus :

1. Jérôme-Louis, né le 16 septembre 1738, mort en bas âge.
2. Jérôme-François, mort en bas âge.
3. Jérôme-Guillaume-Emile, comte de Saint-Souplet, né en 1748, conseiller, au Parlement, mort sans alliance en 1772, à 24 ans, enterré à Saint-Souplet.
4. Louis-Jérôme né en 1749 (le 13 mai suivant les uns, le 13 juin suivant d'autres) chevalier profès de l'ordre de Malte le 23 août 1751, capitaine de dragons au régiment de Monsieur, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et chargé des affaires de cet ordre en Angleterre.
5. Jean-Baptiste-Charly, (voir ci-après)
6. Charles-François, baron de Vergeur, chevalier non profès de l'ordre de Malte reçu le 3 février 1761, page du roi en 1768, puis premier page de la comtesse de Provence lors de son mariage, capitaine au régiment de Noailles, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Sainf-Louis et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né le 14 novembre 1753.
7. Pierre-Auguste-Louis, mort au berceau.
8. Marie-Angélique appelée Mlle de Thuisy, morte fille en 1782.
9. Marie-Renée Mélanie, mariée par contrat du 9 mai 1775 à Alexis-Balthazar-Jean-Charles de Ricouart d'Hérouville, chevalier, conseiller au Parlement de Paris du 19 août 1763.

Passons maintenant à la seconde génération des Thuisy au XVIIIe siècle.

B. Jean-Baptiste-Charles de Goujon de Thuisy, né le 5 janvier 1751, chevalier, marquis de Thuisy, comte de Saint-Souplet, baron de Passy-en-Valois, mort en 1834, sénéchal héréditaire de Reims, reçu chevalier de Malte de minorité le 23 août 1751, entré page de feue mad. la dauphine en 1766, puis officier et lieutenant de grenadier au régiment des gardes, chevalier honoraire de l'Ordre de Malte, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'un des douze députés de la noblesse de Champagne à l'assemblée tenue à Châlons en 1787, présenté à la cour au mois de juillet 1776 avec le commandeur et le chevalier de Thuisy, ses frères. A épousé le 12 août 1780 Catherine-Françoise-Philiberte de Bérulle, chanoinesse, comtesse du chapitre de Neuville, arrière-petite nièce de Pierre de Bérulle, cardinal mort le 20 octobre 1629, et fille d'Amable-Pierre-Thomas de Bérulle, chevalier, marquis de Bérulle, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, premier président du Parlement de Dauphiné et commandant, né pour le roi en la dite province, reçu conseiller d'honneur au Parlement de Paris, et de Catherine-Marie-Rolland. (1). De ce mariage sont issus :

1. Amable-Jean-Baptiste-Louis-Jérôme, appelé le comte Thuisy, chevalier honoraire de l'ordre de Malte, né à Paris le 24 juin 1781.
2. Eugène-François-Sixte né à Paris le 4 août 1782, reçu chevalier de Malte de minorité par bref du 25 septembre 1782, mort à Cadix le 11 mars 1809.
3. Charles-François-Emmanuel-Louis, né à Paris, le 5 mai 1784, appelé le comte Emmanuel de Thuisy, reçu chevalier de

(1) Amable-Pierre-Thomas, marquis de Bérulle, premier président au Parlement de Grenoble depuis 1760 épousa, en février 1748, Catherine-Marie-Rolland, née en 1730, fille de Pierre-Barthelemy Rolland, comte de Chambaudoin, conseiller de grand Chambre et de Catherine Pichon, dont, entre autres enfants : Amable-Pierre Albert, né en 1755, et Adélaïde-Catherine-Renée de Bérulle née en 1749, mariée le 2 juin 1767 à Conrad-Alexandre Bochart, marquis de Champigny, lieutenant aux gardes.

Malte de minorité sur bref de mai 1784, chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, marié à Mlle de Galard de Béarn.

4. Auguste-Charlemagne-Macchabée, né à Paris le 22 février 1788.

5. Georges-Jean-Baptiste-Louis, né à Richemond en Angleterre le 21 juin 1795, chevalier de Malte.

6. Albertine-Louise-Mélanie, née à Saint-Souplet le 17 octobre 1785, non mariée, a reçu en 1819 la croix honoraire de l'ordre de Malte (chanoinesse de Malte).

Passons enfin à la troisième génération des Thuisy au XVIIIe siècle.

C. Charles-François-Emmanuel-Louis-Goujon de Thuisy, marquis de Thuisy, baron de Vergeur, ancien sénéchal héréditaire de Reims, chevalier de Malte et de la Légion d'Honneur marié : 1° en 1821 à Alexandrine-Françoise Victorine de Galard de Béarn-Brassac décédée en 1836 ; 2° en 1841 à Camille-Elisabeth-Dorothée-Augusta-Adèle de Chassepot, fille de Camille, comte de Chassepot, colonel chambellan de l'empereur d'Autriche, chevalier de Saint-Louis et de Malte, officier de la Légion d'honneur et de Anne-Dorothée-Elisabeth baronne de Kuabenau.

C. BIS. Auguste-Charlemagne-Macchabée, comte de Thuisy, chevalier de Malte, né en 1788, mort le 29 décembre 1836, marié à Eulalie-Charlotte-Julie de Béthune, fille du comte Philippe de Béthune, d'où :

Eugène-Marie-Joseph, né le 10 avril 1836.

C. TER. Jean-Baptiste-Amable-Louis-Jérôme de Goujon, comte de Thuisy, chevalier de Malte, mort le 15 mai 1829, marié à Constance-Marie-Simonne Ferrand, fille aînée du comte Ferrand, pair de France et ministre d'Etat ; d'où :

1. Aimée-Francine-Marie-*Denise*, née le 27 mai 1825.

2. Claudine-Charlotte-Marie-Erardine née le 10 mars 1828.

Je m'arrête ici, car nous ne sommes plus au XVIIIe siècle. G.

—

Famille de Villefort (L, 617, 786). — La famille d'Yzarn de Villefort, d'origine chevaleresque, à laquelle appartenait le célèbre et saint jésuite que nous avons eu l'honneur de voir au Gesu, est originaire du Rouergue. Les ouvrages de M. de Barrault qui a, je crois, publié un nobiliaire de son pays natal, pourraient renseigner complètement M. C. Barbey-Boissier. A. S.. E.

Approbation des livres au XVIIIe siècle (L, 730). — J'ai trouvé un jour, dans l'arrière-boutique d'un vieux libraire un bouquin oublié sous une couche de poussière et dont l'intérêt avait échappé au marchand : c'était un modeste recueil de pièces au milieu duquel se dissimulait un exemplaire du « Tracas de Paris » *revêtu de toutes les approbations autographes* des autorités : curiosité rarissime.

Par ce petit livre, nous allons suivre facilement l'histoire d'une publication sous Louis XIV. Les formules des trois approbations sont bien connues puisqu'elles se trouvent imprimées sur tous les ouvrages publiés en France à la même époque ; mais on sait moins bien comment elles se délivraient et sous quel aspect elles se présentaient à l'éditeur.

Un libraire désire réimprimer, en mai 1714, un poème burlesque de François Colletet. Il prend un exemplaire de l'édition Rafflé (1692) et le porte au lieutenant général de police, Marc-René d'Argenson, avec une lettre exposant sa requête. (Des lettres analogues sont conservées dans les Archives de la Bastille). D'Argenson transmet le livre au censeur Passart et celui-ci fait son métier de lecteur *en numérotant chaque feuillet* à la main et en paraphant *chaque page*. Puis il écrit à la plume sur la page dernière, immédiatement au-dessous du mot *Fin* :

J'ay lu par ordre de Mons. le lieutenant général de police un livre intitulé le Tracas de Paris, etc. dont on peut permettre la réimpression à Paris ce 21e may 1714.

PASSART.

De là, le volume revient au cabinet du Lieutenant Général qui dessine, lui aussi, son monogramme (M. R. D.) *sur chaque feuillet*. Un secrétaire a préalablement écrit sous la signature du censeur :

Veu la probation du sieur Passart permis d'imprimer ce 29e may 1714.

Et le chef signe, après avoir tracé quarante-six fois ses initiales : M. R. DE VOYER D'ARGENSON.

Une troisième marque se lit à la seconde page, un grand *p* minuscule qui n'est pas de la main des précédents. Est-ce l'initiale de Pontchartrain ?... Bref, on écrit encore sur le titre :

A rendre ce 29e may avec permission.

Et le malheureux exemplaire, couvert d'inscriptions, est restitué à l'éditeur...

qui n'a pas encore le droit de le faire imprimer. Une dernière formalité est nécessaire : le visa du syndic. Comme la page finale est entièrement griffonnée, on écrit en marge de l'avant-dernière :

Enregistré sur le livre de la communauté des Libres et Impr. N° 910, à Paris ce 2e juin 1714.

ROBUSTET, syndic.

Le chiffre 910 est répété sur le titre entre deux barres. Enfin, tout est prêt pour l'impression.

Ces laborieuses précautions officielles ne sauraient être plus ridicules qu'en protégeant *le Tracas de Paris*, un livre qui n'est bon dans aucun sens du mot. En 1714, nous sommes en pleine terreur littéraire. La moitié de notre littérature s'imprime à l'étranger. Pascal est expurgé, La Fontaine interdit, *Télémaque* poursuivi ; et d'Argenson, l'homme sur qui repose la sureté de l'Etat, ne dédaigne pas de consacrer une partie de son temps à écrire une signature et 46 monogrammes pour approuver les petites obscénités de François Colletet.

Nous sourions ; mais les choses ont-elles beaucoup changé ? Dans deux siècles d'ici, les curieux retrouveront le visa de l'Instruction Publique sur nos chansons de café-concert, et s'ils apprennent qu'à la même époque une tragédie de M. Bornier était interdite par la censure, ils ne seront pas moins étonnés. P. L.

*
* *

Il faudrait savoir si le curé de Saint-Paul, Bossu, n'était pas au nombre des censeurs royaux : beaucoup d'entre eux prenaient leurs différentes qualités sans y ajouter celle de censeur royal.

Comment explique-t-on la grande quantité d'ouvrages publiés avec les noms véritables d'imprimeurs et éditeurs français et non sous des rubriques de fantaisie, et qui cependant ne portent pas d'approbation, ni même, bien souvent, de privilège ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Alizon, comédie (L, 724). — Je serais bien reconnaissant à monsieur P. L. de nous donner le titre complet du précieux exemplaire d'Alizon, dont il est l'heureux possesseur.

Si cet exemplaire est unique, il a droit de figurer dans l'*Essai de Bibliographie spéciale des livres perdus, introuvables ou connus à l'état d'exemplaire unique*, en cours de publication dans le *Bulletin de la société Le Vieux Papier*, et fera l'objet d'une addition au premier volume du tirage à part, à la veille de paraître.

Le renseignement sollicité a aussi pour objet de préciser le format de l'édition originale d'*Alizon*. L'exemplaire de notre collaborateur serait de format in-8°. De Beauchamps, dans ses *Recherches sur les théâtres*, (tome II, page 178) attribue le format in-12 à l'édition de 1637. Le titre de cette édition, toujours d'après De Beauchamps, semblerait indiquer qu'elle n'était pas la première :

« Alison, comédie en cinq actes, en vers « *dédiée cy-devant* aux jeunes veuves et « aux vieilles filles, *et à présent* aux bour- « rières de Paris, avec un avertissement « où il est dit que c'est l'histoire de la « veuve d'un pauvre bourgeois de Paris. « *1 vol. in-12*, 1637. Paris ».

Y aurait-il eu, la même année, une édition in-8°, qui serait l'originale et une édition in-12 ?

Monsieur P. L. signale comme seconde édition celle de 1664. N'est-ce point une erreur ? De Beauchamps décrit ainsi la seconde édition :

« Alison, comédie, seconde édition, « 1644, en la boutique de Langelier, chez « Jean Guignard, le père ».

Il mentionne aussi l'édition de 1664, avec l'indication *troisième édition*.

Ce sont là minuties bibliographiques, et il serait autrement intéressant de dévoiler le pseudonyme si *discret* de l'auteur, mais si les bibliographes contemporains n'ont pu y parvenir, comment espérer réussir aujourd'hui ? ARM. D.

—

Les documents phalliques (L, 172, 309, 423, 528, 598, 657, 693, 759). — Dans l'antiquité, les bornes avaient souvent la forme phallique. A Dijon, la Petite-rue-de-la Monnaie est fermée à ses extrémités par de grosses bornes taillées en forme de phallus.

*
* *

Au musée d'Aix en Provence on voit, sous le numéro 285, une pierre sur laquelle ne ressort aucun emblème phallique, et si cette pierre est cataloguée : « Bas-relief phallique de l'époque romaine », c'est

qu'elle porte, gravé, ce distique relatant l'*expurgation* dont elle a été l'objet :

Prœses phallus abest ; erasit barbara dextra ;
Sed latet in calidis ipse Priapus aquis.

V. A. T.

—

Lou Lavament (L, 11. 144, 309). — Le mot *poutinga* figure, dans la petite épigramme scatologique ci-après, qui se trouve à la page 86 du *Récul d'uvras patoizas* de M. Favre, priou-curat dé cellanova (à mounpéyé, 1818).

Epigramma sus un apouthicayre é un jipié (*plâtrier*) qué loujavoun dins lou méma houstaou.

L'aoutre soir, un jipié cagayre
Déssus sa fénestra mountet,
E fort adréchamén caguet
Sus tou nas d'un apouthicayre.

Ah ! poulissoun, vilen cugnou !
Yé cridet lou porta séringa,
S'as jamay bézoun dé *poutinga*,
Té vole courdura lou cuou !

V. A. T.

—

Ouvrages sérieux mis en vers — (T. G., 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; L, 100, 142, 212, 321, 430, 487, 531, 762). — Ai-je (ou a-t-on) déjà communiqué à l'*Intermédiaire* le titre qui suit :

« *Catechisme en vers*, dédié à Monseigneur le Dauphin. Dans lequel les veritez chrétiennes sont expliquées d'une manière si intelligible et si exacte que toutes sortes de personnes s'en pourrons (*sic*) servir utilement avec des Prières quand on assiste à la Messe ; et pour la journée. Par Monsieur d'Heauville, abbé de Chantemerle, à Troyes, chez Jacques Febvre, demeurant en la grande ruë près Saint Urbain. M. DCC. LXXXVI ».

Petit in-12 de 11 pp. n. ch., 89 p. ch. (la première commençant au verso de la onzième n. ch.) et 8 pp. n. ch. d'approbation.

Un exemplaire s'en trouve à la bibliothèque de Troyes.

L'ouvrage commence par une épître au dauphin, suivie d'un long avis « Au lecteur ». Il est presque entièrement divisé en sixains, sauf quelques appendices en dixains, le tout en vers de huit pieds, de facture bien ordinaire.

Les approbations sont datées d'avril à décembre 1668 ; elles émanent de docteurs et de curés de Paris, de l'Archevêque de cette ville, des évêques d'Angoulême, de Bayeux et de Coutances. L'auteur paraît être de ce dernier diocèse.

Cette édition est une réimpression locale d'un ouvrage dont le privilège royal est daté du 12 août 1668, achevé d'impression pour la première fois le 30 janvier 1669, et dont une édition datée « M.DCC.LXX » a été imprimée à Paris, chez Frédéric Léonard, Imp. du Roy, rue Saint-Jacques, à l'Ecu de Venise ». (Pet. in-12 de 7 ff. n. ch., 132 pages pp. ch. et 5 ff n. ch. d'Approbations et Privilège). Un exemplaire s'en trouve également à la bibliothèque de Troyes. L. M.

*
* *

L'éditeur Kistemaeckers a publié, en 1885, sous ce titre : *La Constitution belge mise en vers*, un recueil de cinq cents vers, signés Félix Coveliers, et destinés à glorifier l'œuvre du Législateur belge de 1830 :

En voici le commencement :

Muse, chante avec moi d'une voix pénétrante
L'ordre nouveau fondé depuis mil huit cent [trene ;
Célébrons dans ces vers la Révolutiont :
Celle à qui nous devons la Constitution !

Je vous fais grâce des quatre cent quatre-vingt-seize autres vers qui complètent le recueil. Hector Hogier.

—

Origine du mot huguenot (T. G., 436). — Lettre de Balzac à Conrart qui se trouve dans les *œuvres de Balzac*, édition de 1665, in-f°, t. II, p. 911.

« *Papiste* et *Calviniste* sont les deux termes de faction : *huguenot* est votre nom de guerre imposé à vos premiers pères fortuitement et par le hasard. Ce nom ne loue, ni ne blâme : il marque et distingue seulement. Mais, mon bon monsieur, comment rejetez-vous du langage sérieux l'*ancienne probité huguenote*, la *phalange huguenote*, les *Sibylles et les Cassandres huguenotes*, dont se sont servis les plus honnêtes gens de votre parti, comme vous diriez Duplessis d'Aubigné, du Fay, l'Hopital, etc., etc.

« Je voudrais bien que *protestant* fût aussi bien usité en France qu'en Allemagne, et je m'en servirais très volontiers, si le peuple l'entendait. Mais quoi qu'il en soit, les mots ne valent qne ce qu'on les fait valoir ». Alpha.

Les calembours dans les dénominations (L, 339, 481, 525, 592, 652, 711, 760). — M. Marcel Baudouin dit, avec raison, que, jadis, l'hypochondrie avait son siège sous les cartilages costaux, dans l'hypocondre ; mais, plus exactement, on la localisait dans le *foie* : de là, les expressions : avoir des humeurs noires, être atrabilaire, se faire de la bile, etc. Les Anglais la localiseraient dans la *rate* : de là, le mot spleen.

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Il n'y a pas que... Il n'est pas que. (XLVIII ; XLIX ; L, 28, 151, 699, 767). — Les observations de M. Paul Argelès me font craindre de ne m'être pas expliqué assez clairement. Je me vois donc obligé de préciser.

Il n'est jamais entré dans ma pensée de vouloir proscrire les mots nouveaux, ni d'imposer à personne des élégances de style. Ce que je ne saurais admettre, c'est que l'on détourne un mot de sa significa tion véritable pour lui faire dire autre chose. Cela ne me choque nullement que l'on dise *boule* pour *tête*, parce qu'en effet, la tête n'est autre chose que la boule du corps humain. Mais si, après qu'il est admis que *boule* est l'équivalent de *tête*, vous venez vous servir de ce mot pour désigner les pieds, par exemple, nous ne serons plus d'accord, et je protesterai. Je ne me servirai pas du mot *conséquent* pour dire *important*, non pas parce que ce mot est vulgaire, mais parce qu'il signifie *qui suit*, *qui succède* (*cum sequens*) et que son acception dans le sens d'*important*, est inexacte. De même pour *entrailles* : ce mot désigne les intestins : si vous l'employez pour désigner aussi le cœur et les poumons, comme beaucoup le font, je protesterai encore. Si vous dites qu'un ruban de 1 m. 50 de long est un *centimètre*, il n'y a plus moyen de s'entendre. Appelez-le, si vous voulez, *mon cent cinquante*, mais ne l'appelez pas *mon centimètre*. Sinon, quand vous commanderez à un marchand une pièce d'étoffe de dix centimètres carrés, vous serez exposé à en recevoir une qui mesurera 15 mètres. En ce cas particulier, la raison est d'accord avec la loi (une fois n'est pas coutume !), et un magasin affichant le mot *centimètre* pour désigner une mesure de 1 m. 50, ainsi que je l'ai vu faire, s'expose à être poursuivi pour contravention à la loi sur les poids et mesures.

La conclusion et la morale de ce que M. Paul Argelès appelle ma thèse, c'est que le devoir des gens qui connaissent leur langue, est d'empêcher ceux qui ne la connaissent pas ou qui la connaissent mal, de la dénaturer, de donner cours forcé à des expressions qui choquent le bon sens, violent les règles étymologiques, et créent des confusions qui, dans la pratique de la vie, peuvent devenir préjudiciables. O. D.

—

Le nard des Romains (L, 620, 742). — Je suis obligé de répondre d'abord que, dans mon esprit, *puro nardo* n'a jamais voulu dire *nard vrai* ou *indien*. J'ai traduit *nardo* par *nard indien*, simplement, parce que c'est le nard typique ; mais il est évident que cette traduction n'est que « libre ». — De plus j'ai écrit : « Les naturalistes prétendent », et non pas : « j'admets », que « cette plante ne pousse guère qu'à l'Ile de Java ». Il y a là une *nuance* véritable, qu'un critique un peu pressé n'a peut-être pas distinguée ? Tout le monde, en effet, peut avoir du daltonisme...

Mais revenons au *nard indien*. — Je crois, en effet, que ce nard est originaire de l'Hindoustan, et que, précisément, c'est celui que les Romains utilisaient, parce que, à l'heure présente, c'est encore le seul qui soit dans le commerce. — Nous sommes donc tous d'accord.

MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Une étude approfondie de la question nous conduit aux conclusions suivantes :

1° Le nard des Romains ne provenait pas de Java, parce que le *nard actuel de Java*, ainsi appelé par nos pharmaciens modernes, n'est cultivé dans cette colonie hollandaise que depuis les temps modernes. Ce sont les Hollandais qui l'ont introduit dans cette île ; en allant chercher dans les Indes les espèces de *nardostachys* qui croissent naturellement dans les montagnes de l'Himalaya, et notamment le *N. Jatamansis* du Népaul.

2° Les Romains recevaient le nard indien en question, de la famille des valérianées, par l'intermédiaire des marchands arabes de la Syrie, où on cherchait à le

falsifier avec l'andropogon ; que l'on vendait aux Romains sous le nom de *nard indique*, précisément pour tromper sur son origine réelle, avec cette étiquette qui satisfaisait leurs désirs.

3° Il est de toute évidence que, si les Romains avaient fait venir le nard de Java, les falsificateurs syriens auraient eu la précaution de lui donner ce nom ; de même que les Hollandais ne se seraient pas donné la peine d'aller récolter leur nard dans le nord de l'Inde, pour le cultiver dans leur colonie.

4° En un mot, le nom de *nardus indica* que lui donnaient les Romains, indique bien son origine vraie, et par suite nous précise le nom de l'espèce : nardostachys hymalayens, c'est-à-dire jatamansis.

Dr Bougon.

—

Le cas de M. Guérin (L, 734). — Puisqu'on me demande mon avis, je vais le donner, après avoir remercié mon collègue M. J. G. Bord, d'avoir retiré de l'oubli le *monstre double* de M. Guérin, car les *monstres doubles ayant vécu* se comptent [j'en ai la liste sous les yeux, liste que j'ai d'ailleurs publiée ; or, il ne figure pas, ce me semble, dans cette énumération].

Les monstres doubles de cette espèce ayant vécu sont assez fréquents, car ils naissent *viables*, et *vivent*, en somme, fréquemment. Ils constituent d'ailleurs une classe très particulière, appelée classe des *Endocymiens* ; les anciens disaient : *Fœtus in fœtu*. En réalité, il s'agit de deux sujets, nés *jumeaux* et *accolés* au début, dont *l'un, en se développant, a englobé l'autre* dans la cavité générale de son corps. — Ces monstres sont connus dès la plus haute antiquité ; et l'on en cite un, qui vivait en 836 après J.-C. (1).

J'offre l'hospitalité de la *Gazette Médicale de Paris*, pour la publication *in extenso* du texte, découvert par M. Bord, qui constitue un *document scientifique de haute valeur*, à ne pas laisser perdre dans la masse des rapports administratifs demeurant manuscrits.

Dr Marcel Baudouin.

(1) Deux mémoires scientifiques datés de 1823 (Thèse de Lachèze) et de 1823 (E. Le Sauvage), contiennent peut-être des renseignements sur le « cas de M. Guérin », daté de 1820 ; ce serait à vérifier.

A la suite de cette réponse, M. le Dr Baudoin nous faisait parvenir ce post-scriptum :

*
* *

Après quelques recherches plus circonstanciées dans la littérature médicale, je viens de découvrir que le fait signalé par M. J. G. Bord n'est, en réalité, pas inédit du tout, comme je l'avais cru tout d'abord.

Ce qui m'avait trompé, c'est la date (1820) donnée par notre collègue. Or elle est erronée (sans doute par *faute d'impression*) ; c'est, en effet, 1802 ou 1804 (et non 1820) qu'il doit falloir lire !

Cela dit, le monstre de « l'Oise » en question devient celui décrit dans les deux mémoires ci-dessous :

Verdier-Heutin. *Diss. sur le fœtus trouvé à Verneuil dans le corps d'un enfant mâle*. Paris, in-8°, 1804, planches.

Dupuytren. *Rapport sur un fœtus humain trouvé dans le mésentère d'un jeune homme de quatorze ans. Mém. de la Fac. de Méd. de Paris*, in-4°, 1812, p. 231, avec planches.

En Science, il est connu sous le nom de *cas de Dupuytren*, parce que c'est ce fait qui a servi de base à la théorie de ce célèbre chirurgien sur les inclusions fœtales.

Dans le rapport de Dupuytren, le sujet, du nom de Bissieu, né en 1790, serait de Verneuil (*Eure*) ; et l'autopsie a bien été faite par le Dr Guérin, assisté du Dr Bertin-Desmardelles. — Comment se fait-il dès lors que M. J. G. Bord ait trouvé le rapport sur cette question (sans doute celui demandé par le Ministre Chaptal) dans des Archives venant de l'*Oise* ? — A notre collègue de s'expliquer là-dessus. Peut-être y a t-il encore *Oise* pour *Eure*, par faute typographique ?

Dr Marcel Baudouin.

Directeur de l'*Institut de Bibliographie*.

—

Inhumations hors des cimetièrse (XLVIII ; XLIX ; L, 191, 316, 437, 530, 601, 654, 698, 766, 812). — 6°) M. et Mme Leroy, propriétaires du château de Mortier, en Dissé-sous-le-Lude, furent inhumés dans un pavillon mauresque transformé en chapelle, qu'ils avaient fait construire au milieu d'un étang.

Louis Calendini.

Eglises fortifiées (T. G., 308 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLI à XLIV ; XLIX ; L, 152, 265, 369, 421, 530, 590, 657, 759). — Je communiquerai volontiers ma lithographie de Victor Petit à M. Villeroy.

A. S..Y

—

Biographies épiscopales modernes (XLIX, 506, 705, 928 ; L, 145, 822). — *Vie de S. E. le cardinal Despry, archevêque de Toulouse*, par Jules Lacointa. Lille, Desclée, 1881, in-8°.

Vie de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, par l'abbé F. Lagrange. Paris, Poussielgue, 1883, 3 vol. in-8.

Histoire du Cardinal Pie, évêque de Poitiers, par Mgr Baunard. Poitiers, 1886, 2 vol. in-8.

PAUL PINSON.

—

Compagnons vitriers de Lyon (L, 781). — Les compagnons vitriers en question ne formaient pas une compagnie spéciale. Ils étaient une partie de l'ensemble d'une société :

Compagnons ; compagnonnage, sorte de franc-maçonnerie en usage dans les corporations ; usage très ancien, dont l'origine remonterait à l'époque de la construction du temple de Salomon.

La *Mère des compagnons* n'est autre qu'une maîtresse d'auberge, désignée, par les compagnons, dans les villes d'une certaine importance, où il sont reçus pour y prendre leur pension et logis.

L'adresse reproduite dans la question, pour être bien comprise, a besoin de l'explication suivante :

Les compagnons, dans leurs rapports, prennent le nom de la province, ou de la ville qui les a vus naître. Bourguignon, Dauphiné, Lorrain, etc., ou, Parisien, Marseillais, Lyonnais, etc. Le compagnon était né à La Flèche, ce qui explique la dénomination de « Fléchois ». En outre, chaque compagnon avait un surnom qui lui était octroyé dans la cérémonie de réception, il faut donc lire ainsi l'adresse : « Fléchois (dit) Bon-accord ».

Pour de plus amples renseignements, voir aux mots « compagnon » et « compagnonnage », le *Nouveau Larousse* qui contient des détails assez étendus ; ou, mieux encore, le *Livre du compagnonnage* par Agricol Pendiguier, dit « Avignonnais la Vertu ».

J. BÉHEM.

*
* *

Voir le très remarquable article de M. J. Godard : *Le compagnonnage à Lyon.* (*Revue d'Histoire de Lyon*, fascicule VI).

—

La tombe de Le Bègue de Presle à Charonne (L, 1059). — La vieille église de Charonne, si curieuse encore malgré les badigeonnages qu'elle a subis, est la seule de Paris qui ait conservé son cimetière ; aussi les amateurs du pittoresque parisien reconnaissent-ils qu'il existe là un des coins les plus imprévus et les plus curieux de la capitale. Le vieil édifice gothique perché au faîte d'un escalier élevé, a conservé, groupées autour de ses murs et de ses contreforts, un grand nombre de tombes autour desquelles l'herbe pousse dru, tout comme dans les cimetières de village.

La sépulture de Bègue, qui se remarque au fond à droite de ce cimetière, est d'une origine singulière qui ne doit éveiller aucun souvenir digne d'être retenu. C'est un grand carré dépassant de beaucoup les dimensions des concessions ordinaires de nos cimetières ; l'entourage est formé d'un assemblage bizarre de grillages, de balcons, de panneaux en fonte de fer formant une collection des productions de la fonderie de l'époque de 1830, qui ont remplacé les belles ferronneries dont les logis parisiens étaient ornés autrefois. Au milieu de ce carré, un piédestal, et dessus, une statue en fonte de fer représentant un personnage habillé à la mode de la fin du XVIIIe siècle. La génération actuelle des habitants de Charonne a laissé prendre racine à une légende suivant laquelle la statue serait la représentation d'un secrétaire (?) de Robespierre.

La communication de M. E. O. dans l'*Intermédiaire*, apprend qu'une autre légende — celle d'un médecin philanthrope dont les habitants de Charonne auraient voulu honorer la mémoire — cherche à s'établir.

Mais hélas ! Il ne s'agit de rien moins qu'un médecin ou un philanthrope dont les restes reposent dans ce coin du cime-

tière de Charonne. Il existe encore, à Charonne et à Bagnolet, des vieillards qui ont connu dans leur enfance le « Père Bègue ».

C'était tout simplement un entrepreneur de serrurerie, dont l'atelier donnait par derrière, sur le cimetière en question. Original et esprit singulier, Bègue avait fait confectionner d'avance le cercueil qui devait lui servir ; puis il avait fait acquisition d'une concession dans le cimetière et s'était édifié son monument avec les pièces de fonte qui étaient d'un usage courant dans son industrie. Il put contempler pendant de longues années la place qu'il s'était aménagée pour reposer après sa mort. Les habitants de Charonne ne furent pas peu surpris de la prodigalité manifestée par l'établissement de cette sépulture tapageuse, eux qui avaient appris, à leur dépens, que Bègue était un maître dans l'art de faire rapporter à l'argent un intérêt plus élevé qu'il n'est coutume.

J'ajouterai que les livres du cimetière mentionnent régulièrement la date de la concession qui ne compte pas moins de 43m. de superficie.

LOUIS TESSON.

—

L'algèbre du jeu (L, 615). — Le collaborateur d'E demande : « ces combinaisons mathématiques qui rendent la fortune favorable sont-elles possibles ? » — Assurément ! et les martingales ne manquent pas. — En en poussant l'application suffisamment loin, il n'en est pas une qui n'assurerait un gain certain ; mais elles sont déjouées par les règles des maisons de jeu qui, toutes, ont imposé *un maximum des mises*. Or les martingales sont basées sur une progression croissante des mises, telle qu'en cas de perte d'un coup, surcharger, le coup suivant, fait récupérer la perte et procure en outre un gain. La règle des jeux, imposant un minimum pour la mise initiale et un maximum pour la mise finale, le joueur malheureux ne dispose que d'un nombre très restreint de coups pour l'application de la martingale. Là, durant ce nombre restreint de coups, la fortune lui est constamment défavorable, il perd une somme énorme, et cette série malchanceuse n'est pas aussi rare qu'on pourrait le croire. En sorte que le joueur qui applique une martingale peut gagner constamment de faibles sommes, mais est exposé quelque jour à faire une perte considérable qui annule tous ses gains antérieurs et l'engage, en outre, dans une perte des plus sérieuses. D'ailleurs le fait corrobore le raisonnement. Nul n'ignore le nombre considérable de joueurs qui appliquent des martingales et se ruinent, et la colossale fortune des tenanciers des grands établissements de jeu, comme Monaco, est suffisamment connue.

LOTUS SAHIB.

—

Herboristes (L, 675, 772). — Nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 29-11 1904.

Monsieur le Directeur du Journal
l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*.

C'est par le *Courrier de la Presse* que j'ai eu connaissance de l'art. que vous avez fait paraître dans les colonnes de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* et par lequel vous posiez à vos lecteurs trois questions au sujet de la profession d'herboriste. C'est également le *Courrier de la Presse* qui m'a communiqué les deux réponses qui vous sont parvenues à ce sujet et que vous avez publiées dans votre numéro du 20 novembre.

Si je n'avais pas trouvé dans l'une de ces réponses, signée Soulget, de nombreuses erreurs, je me serais abstenu de tous commentaires puisque vous n'avez pas cru devoir puiser vos renseignements auprès de la Chambre Syndicale des herboristes.

Mais ayant à cœur de défendre la corporation des herboristes chaque fois qu'elle est attaquée et aussi dans l'intérêt de vos lecteurs, qui s'intéressent à votre publication parce qu'elle peut les instruire, je me permettrai quelques rectifications que je crois utiles pour les uns comme pour les autres.

S'il est vrai que la réglementation de la profession d'herboriste date de germinal an XI, il n'en est pas moins vrai que longtemps avant cette époque on trouvait des herboristes épiciers, qui, seuls, avec les apothicaires pouvaient se livrer au commerce des plantes médicinales.

En 1353, le roi Jean II rendait la première ordonnance relative à la vente des drogues par les pharmaciens et droguistes. Cette ordonnance peut être à juste titre considérée comme la loi organique sur la pharmacie.

Je ne suis pas du tout de l'avis de votre correspondant lorsqu'il dit que la réglementation faite par la loi de germinal an XI (oh ! combien surannée !) est parfaitement illusoire tant au point de vue de l'utilité dudit métier que des garanties de capacité exigées des titulaires.

L'herboristerie est une profession indis-

pensable à la société en général qui sait reconnaître la supériorité des plantes médicinales auxquelles l'herboriste apporte par lui-même un soin tout particulier à leur conservation.

Et l'herboriste n'est-il pas le pharmacien du pauvre ?

Et la classe laborieuse ne soulage-t-elle pas ses maux aussi efficacement par les quelques sous de plantes achetées chez l'herboriste que par les nombreux et coûteux médicaments qu'elle pourrait se procurer chez le pharmacien ? La chose ne fair aucun doute. Si, à maintes reprises, il a été question de supprimer la profession d'herboriste, depuis longtemps l'idée en est abandonnée, car l'utilité de cette profession a été reconnue de façon évidente.

Et qui demandait cette suppression ? La société ? Non pas ; mais le pharmacien qui voulait créer à son profit un monopole purement arbitraire.

Il y a deux classes d'herboristes : ceux de 1re classe qui ont le droit d'exercer dans toute la France ; ceux de 2e classe dont l'exercice professionnel est limité au département pour lequel, ils ont été reçus.

La différence des deux classes provient non pas d'un supplément de versement afférent au Trésor, puisque ces droits sont absolument les mêmes pour l'une et l'autre classe : mais les aspirants au titre de 1re classe doivent subir un examen préparatoire qui porte sur le français, l'orthographe, le calcul, le sytème métrique, etc. Et le deuxième examen, c'est-à-dire l'examen probatoire ou professionnel est-il aussi illusoire que veut bien le dire votre correspondant ? Sans doute n'a-t-il jamais assisté à cet examen public passé devant une école de pharmacie ; car alors, il aurait pu se rendre compte avec quelle difficulté les aspirants étaient admis au certificat d'aptitude. Ceux-là seuls qui connaissent parfaitement la flore française et les caractères de ses plantes se voient délivrer le diplôme d'herboriste. L'examen d'herboriste est bien moins compliqué que celui des pharmaciens, je n'en disconviens pas, et les connaissances exigées des candidats sont moins nombreuses, c'est évident ; mais aussi, combien est autrement limitée leur liberté commerciale.

Le mot apothicaire encore en usage chez les anglais, les allemands et les espagnols et qui vient du grec αποθηκη (boîte, boutique) a été presque le seul nom par lequel les pharmaciens ont été désignés en France pendant tout le moyen age ; ce n'est qu'au commencement du XIXe siècle que celui de pharmacien prévalut.

Puisqu'il est interdit aux herboristes de vendre aucune composition ou préparation pharmaceutique, il s'ensuit qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes l'application de remèdes qu'ils n'ont pas le droit de vendre. Et si leurs officines sont moins luxueuses que celles des pharmaciens, elles sont loin de ressembler toutefois aux échoppes du moyen-âge.

Confiant en votre équité pour remettre les choses au point, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

LYET,
Président de la Chambre
Syndicale des herboristes.

—

Le père du bridge (L, 450, 658, 773). — Bien avant que le bridge fût devenu à la mode en France, je l'ai joué en Autriche, il y a plus de trente ans, sous le nom de *iérolach* ; seulement le jeu présentait un peu plus de combinaisons que le bridge. AS DE PIQUE.

—

La quête de l'hirondelle à Rhodes (L, 732). — Notre confrère Léda trouvera le meilleur texte de cette chanson populaire dans BERGK. *Poetae lyrici graeci*, t. III. 1882. p. 617. La traduction de Sainte-Beuve a été faite sur de mauvaises lectures.

La *Chanson de l'hirondelle* nous est conservée par THEOGNIS. *Peri tôn en Rhodô thusiôn*. l. II. (ATHÉNÉE. VIII. 360. B.) Cf. EUSTATHE. *Commentaires sur l'Odyssée*. 1914. 45, et KOESTER. *De cantilenis popularibus veterum graecorum*, p. 73.

L'hirondelle a toujours été considérée comme l'oiseau du meilleur présage, et c'est bien à tort que les poètes classiques français ont insisté sur le mythe de Procné, purement littéraire.

Dans Aristophane, les hirondelles construisent la cité des oiseaux. Arrien raconte qu'Alexandre dut son salut à une hirondelle. C'était un oiseau sacré, presque surnaturel aux yeux des Grecs, car la rapidité de son vol le sauvant des oiseaux de proie, on le croyait invulnérable aux serres de l'aigle.

Pour tous les peuples de l'Europe, l'hirondelle est une amie, parce qu'elle loge sous les toits de l'homme : une amie fidèle, parce qu'elle revient, d'année en année, à la même maison ; une bonne messagère, parce qu'elle annonce le printemps ; elle est enfin l'oiseau par excellence, parce que ses pattes sont presque invisibles et ses ailes démesurées.

Le fameux oiseau de Siegfried remplace dans la version wagnérienne, un groupe de sept hirondelles qui viennent annoncer à Sigurd où il tuera le monstre et prendra le trésor (*Edda*). En Allemagne, on les appelle les oiseaux de la Vierge. Saint François les nommait ses sœurs.

La *Chanson de l'hirondelle* entre dans le même cycle. Dès qu'une hirondelle paraissait au ciel après l'hiver, les jeunes Rhodiens venaient frapper aux portes et chantaient au lever du soleil : « Nous apportons une bonne nouvelle ; donnez-nous de l'argent ». Sur cette vieille coutume, M. Marcel Schwob a écrit un petit poëme en prose qui est une page charmante et qu'on lira dans son dernier volume : *La Lampe de Psyché*, p. 17.

P. L.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Le Jacobinisme et la Liberté. — Du Pont, de Nemours, élève de Quesnay et de Turgot, était, aux Etats-Généraux de 1789, un des représentants les plus qualifiés du parti des philosophes, libéraux en politique et tolérants en religion.

Il fonda, à la fin de 1795, un journal, dont le premier numéro paru le 1er frimaire an IV, il eut pour titre l'*Historien*. Cette publication est recherchée, dit Hatin dans sa *Bibliographie de la presse périodique française*, (p. 264), pour ses excellents articles sur les lois fondamentales et sur les finances. Du Pont, de Nemours s'efforçait de rallier les libéraux qui, effrayés par les sectateurs des doctrines révolutionnaires, s'étaient rejetés dans le camp opposé.

La lettre que nous publions plus bas montre avec quelle prudence il dirigeait sa publication.

Il décline l'insertion d'un article sur Voltaire et Jésus-Christ, dont la forme, sinon le fond, pouvait inquiéter les hommes encore sous l'impression des proscriptions anti-religieuses de la Terreur. Les idées exprimées dans sa lettre sont d'une piquante actualité ; elles pourraient être méditées avec fruit par les hommes de bonne volonté.

R. B.

15 thermidor an IV
(2 août 1796)

J'ai lu avec beaucoup de plaisir, mon cher philosophe, votre petit article sur Voltaire et sur Jésus-Christ. Il est, comme tout ce que vous faites, fortement pensé et énergiquement écrit. Mais mes lecteurs ne sont point encore à cette hauteur-là.

Il faut les y amener par degrés et se tenir pour contents s'ils y arrivent l'année prochaine.

Les persécutions jacobiniques ont reculé la Lumière. Leur intolérance a refait des chrétiens de gens qui n'étaient pas même déistes. Telle est la révolte de la Liberté contre toute Tyrannie.

« Tu ne veux pas que je croie ce qui est absurde et tu me menaces pour cela du cachot ou de la guillotine, hé bien je veux dire que je le crois. »

Et, après l'avoir répété, quelquefois par courage, beaucoup de gense se mettrent à le croire un peu par habitude.

Ces demi-chrétiens sont d'ailleurs utiles et respectables en ce qu'ils sont ennemis de nos bourreaux et alliés naturels de la liberté, de la sûreté, de la propriété.

Il convient donc que nous les ménagions sur des préjugés qui ne peuvent être durables, et qui cesseront avec la persécution qui les réveille.

Je vous embrasse bien tendrement, vous remercie de même de l'intérêt que vous avez la bonté de prendre à l'*Historien* et réclame pour lui votre secours en bornant votre zèle aux octaves moyennes. On nous croit hardis. Nous n'allons pas à la moitié du clavier. Mais cela viendra.

Vale et me ama
Du Pont (de Nemours).

Reliques napoléoniennes. — Sait-on généralement que le premier brouillon entièrement autographe de l'abdication de Napoléon à Fontainebleau se trouve à la bibliothèque d'Amiens, dans la collection léguée à cette ville par le comte de l'Escalopier ? Ce précieux document se compose de 4 à 5 lignes fiévreusement écrites avec la plupart des mots raturés, ou remplacés au-dessus par d'autres sur un feuillet de papier in-octavo oblong qui paraît avoir été froissé et jeté au panier.

On a beaucoup parlé, dans ces derniers temps, d'un chapeau de Napoléon Ier offert au musée Condé. Il en existe un autre à la bibliothèque de la ville de Fontainebleau.

Un vieux chercheur.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

L^e Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Décembre 1904.

40e Année — N° 1061

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

889 — 890

Questions

—

Chateaubriand, politique et diplomate. — Préparant un travail sur Chateaubriand, politique et diplomate, je serai très reconnaissant à ceux des nombreux lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui voudront bien me signaler des documents inédits, ou me donner les renseignements qu'ils pourraient posséder sur ce sujet.

J. Ladreit de Lacharrière.

—

Amodiateur. — Je désirerais savoir si, au XVIIIe siècle, *amodiateur* est exactement synonyme de fermier, au sens où nous l'entendons aujourd'hui.

L'amodiateur d'une terre seigneuriale a-t-il les paysans sous ses ordres, ou bien est-il paysan lui-même ? ***

—

Corneille et la marquise de Contades. — Les stances de Corneille qui contiennent les deux strophes suivantes, sont des plus belles et des plus connues :

Marquise, si mon visage
A quelques traits un peu vieux,
Souvenez-vous qu'à mon âge
Vous ne vaudrez guère mieux.

. . . . . .

Chez cette race nouvelle,
Où j'aurai quelque crédit,
Vous ne passerez pour belle
Qu'autant que je l'aurai dit.

M. Charles Marty-Laveaux, au tome X, p. 165, de son édition des *Œuvres de Pierre Corneille*, Paris, in-8°, 1862, a à peu près démontré que ces stances avaien été adressées par Corneille à l'actrice Du Parc, qui était connue sous le nom de *la marquise*, et désignée parfois par Corneille sous le nom d'Iris.

On lit cependant dans le *William Shakespeare* de V. Hugo, édition in-18 de 1867, p. 86 :

Corneille, à soixante-cinq ans, se fait aimer (tradition dans la famille Escoubleau) de la toute jeune marquise de Contades, en lui promettant la postérité :

Chez cette race nouvelle, etc.

Il serait intéressant de savoir ce qu'il y a de vrai dans cette assertion de V. Hugo.

Th. Courtaux.

—

Le peintre Galimard. — Les vieux Parisiens doivent se rappeler, comme moi, avoir été intrigués, vers 1855, par des inscriptions bizarres, crayonnées sur tous les murs de la ville, pour injurier ou tourner en ridicule le peintre Galimard. Il y en avait une, notamment, qu'on rencontrait à chaque coin de rue : *Galimard pou mystique* ! Pourquoi, à quelle occasion, par quel besoin de vengeance, cet artiste, qui ne manquait pas de mérite et paraissait d'un caractère bienveillant, fut-il ainsi poursuivi, pendant plusieurs années, par ces injures anonymes ? Le souvenir de cette *scie* m'est revenu en trouvant plusieurs lettres autographes de Galimard s'adressant, en 1855, au commissaire de son quartier (il demeurait rue Cassette 22), pour lui demander aide et protection contre ses persécuteurs. Il y a

là un petit mystère à éclaircir, sans inconvénient actuellement, car Galimard est mort depuis vingt-cinq ans. P. F.

—

Ravaillac. — Est-il exact que les descendants du meurtrier d'Henri IV habitent encore dans le Jura ? Leur nom de famille a subi une légère déformation.

A quelle époque remonterait-elle ?

ERRIKOS.

Voir tome XLVII.

—

Madame Mère. — Dans un article paru dans le *Journal* du 6 décembre 1904, sous la signature de *Jean de Bonnefon*, intitulé *La Vertu dans le vice*, je lis :

S'il est vrai que la mère de Bonaparte ait fait de la prostitution pour donner au lieutenant des secours nécessaires, cette mère est plus impériale, ce faisant, que ne le fut jamais son fils terrassant la Révolution et terrorisant les rois. Celle qui devait être « Madame Mère » pensait-elle à un autre sujet qu'un fils qu'elle avait porté dans ses flancs, quand elle se livrait au baiser payé de quelque goujat ?

Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion, et sur quels documents s'appuie l'auteur ? Quelle serait l'origine de cette légende ?

Dr A. L.

—

Poudre et imprimerie connues des Romains. — On lit dans le numéro de décembre dernier des *Lectures pour tous* (p. 276) cette phrase :

Les Romains connurent, dit-on, la poudre à canon et l'imprimerie.

C'est fort bien d'avancer des choses semblables quand on donne à l'appui les raisons d'une assertion, qui détruit d'un coup tout ce que l'on a appris sur ce sujet. Mais j'ai peine à lire une phrase sèche, comme celle ci-dessus, puis rien après. Attendu que cette Revue est une revue d'instruction comme d'agrément, très lue par la jeunesse, il me paraitrait bon qu'elle s'expliquât. Pour le moment, je me contente de demander à nos érudits collaborateurs ce qu'ils savent de l'imprimerie et de la poudre en usage chez les Romains.

DE TORLA.

—

Cardinal de Sainte Potantiane. — Pourrais-je savoir dans quel ouvrage, Bertrand de Chanac, l'un des fondateurs du collège de ce nom, à Paris, est qualifié de *Cardinal au titre de sainte Potentiane* et ce que signifie cette désignation ?

V.

—

Paroisse de Criq. — Je recherche actuellement où pouvait être située la paroisse de *Criq ou Cricq*, qui est indiquée par un acte de 1703, comme faisant partie de la généralité de Bourgogne, *district d'Autun*.

Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire :

1° Si cette paroisse existe encore ;

2° A quelle commune actuelle son territoire se rapporte, dans le cas où elle aurait disparu ;

3° En quel lieu ses archives pour l'époque indiquée (fin du XVIIe siècle et commencement du XVIIIe) ont chance d'être actuellement ;

4° Si le diocèse d'Autun possède la liste des curés de ses paroisses à la même époque.

H. G.

—

Le château et la baronnie de Digoine en Charollais. — Un aimable collaborateur pourrait-il m'indiquer un ouvrage sur le château et la baronnie de Digoine en Charollais ?

J'y voudrais trouver des renseignements sur ses possesseurs du XVIIe au XIXe siècle, les terres et seigneuries qui en dépendaient et la construction du château actuel qui date de 1735 et savoir comment il est devenu la propriété de la famille de Musy.

Je serais désireux de savoir aussi la date, le lieu de publication et le nom de l'éditeur de l'ouvrage cité.

Marquis DE L. C.

—

La paroisse Saint-Martin-le-Thierry. — Quel est actuellement le nom de la paroisse Saint-Martin-le-Thierry et dans quel département se trouve-t-elle? Je rencontre ce nom dans un acte de décès de 1796.

SEGRO.

—

Ecurie d'Orléans. — Le *Gaulois* a publié, dans son Supplément illustré du 12 novembre dernier, la reproduction d'une « Estampe de la Révolution » représentant un bâtiment d'où l'on sort du fumier.

Au dessus de la porte cochère de ce bâtiment figurent deux chevaux sculptés ;

l'écusson aux armes d'Orléans ; enfin ces mots : *Ecurie d'Orléans.*

Je serais heureux de savoir quel était, en 1792, l'emplacement, à Paris, de ces Ecuries d'Orléans.

Les ouvrages de Girault de Saint-Fargeau et de Lefeuve — non plus que les guides à Paris de Théry — ne me renseignent à ce sujet. A D'E.

—

Archives de l'Enregistrement de Paris. — On désirerait savoir si les Archives de l'Enregistrement de Paris sont accessibles aux chercheurs actuellement, et si la consigne impitoyable qui en défendait jadis l'accès s'est quelque peu adoucie. La série des *Sommiers fonciers* est consultable depuis qu'un récent *modus vivendi* a été établi avec la Direction des Archives de la Seine. Mais qu'en est-il des dossiers personnels qui présentent un si grand intérêt pour l'histoire révolutionnaire ? Muni de sérieuses références, est-il impossible de les consulter dans un but purement historique ?

L'un de nos savants collaborateurs, aujourd'hui décédé, n'a-t-il pas utilisé avec beaucoup de profit ce riche dépôt ?

NÉRAC.

—

De Framery de la Fosse (Bourgogne). — Les registres paroissiaux de Laignes (Bourgogne) ont encore de nombreux actes concernant une famille de Framery, Framecy ou Flamery, parmi laquelle Gilbert de Framery, écuyer, sieur de la Fosse (marié avant 1697).

Ce nom manque à d'Hozier, d'Arbaumont, Petitot.

Que pourrais-je apprendre sur les origines et les armoiries de la famille ?

S.

—

De la Barre. — Le chevalier Jean-François de la Barre, exécuté le 1er juillet 1766, était-il parent en ligne directe de :

1° Jehan de La Barre, conseiller au Parlement de Paris de 1632 à 1645.

2° de De La Barre, gentilhomme servant du roi en 1642, et touchant en cette qualité un gage annuel de sept cents livres ? ARM. D.

—

Lefebvre. — Sur une liste des secours extraordinaires accordés à diverses personnes par le duc d'Angoulême pendant le mois d'août 1817, je vois figurer pour une somme de 150 fr., un sieur Lefebvre, et en regard de son nom se trouve la mention : *Anciennement attaché à l'éducation de Monseigneur le Dauphin Louis XVII.*

Cette liste de secours est approuvée et signée par le duc d'Angoulême.

Ce Lefebvre est-il connu ? Quelle était sa fonction auprès du Dauphin ?

ARM. D.

—

Les Maillard de la Martinière. — Maillard de la Martinière, propriétaires du château de Gorcy, près de Lonwy, (Meurthe-et-Moselle), émigrèrent en 1793. Existe-t-il encore de leurs descendants ? DE M.

—

Famille Patras. — Il a été beaucoup question, en ces derniers temps, dans le monde archéologique belge, d'un certain Lambert Patras, auteur présumé des célèbres Fonts baptismaux de Saint-Barthélemy, à Liège. On a même contesté l'existence de ce nom de famille. Or, j'ai l'intime conviction qu'il existe encore, ou qu'il a existé en Hollande, une famille portant ce nom. Bien plus, j'ai vu, il y a peu d'années, un petit ouvrage consacré à *Abraham Patras*, gouverneur général des Indes-Néerlandaises. On y donnait même des notes biographiques et généalogiques sur sa famille. Si mes souvenirs sont bons, ce petit volume fut imprimé à Grenoble, 1892. Un aimable collègue de l'*Intermédiaire* voudrait-il m'aider à connaître le titre de l'ouvrage, ou me dire chez quel libraire on peut le trouver ? A. H.

—

Poërio, commandant la Légion étrangère. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur un Napolitain du nom de Poërio, qui fut commandant d'un bataillon de la Légion étrangère en Afrique, vers 1832, et passa, comme lieutenant-colonel commandant de place, à Blidah ?

Ce Poërio aurait été nommé général de division en Piémont vers 1848.

SEGRO.

—

Familles du Pont et le Vasseur. — Quelles sont les armes de ces deux familles, probablement artésiennes ? Un aimable collègue pourrait-il me donner

aussi quelques notes généalogiques concernant : « Marguerite-Thérèse-Françoise « du Pont, sœur de madame de Fiennes « (?) et fille du sieur Gilles du Pont et « de damoiselle Marie Scolastique le Vas- « seur demeurant à Arras. Cette Margue- « rite du Pont y épousa, le 24 avril 1749, « François-Michel-Bernard de Gantès, « chevalier, seigneur d'Ablainzevelle, frère « du marquis de Gantès, lieutenant-géné- « ral des armées du roi. (Bibl. nat. dossiers bleus). JEHAN.

—

Trois familles de Saumur. — On serait bien reconnaissant aux savants correspondants de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* qui pourraient donner des renseignements sur les familles :

Sailland, ou Saillant, seigneur des Cheminées ;

Gallais ou Gallois, seigneur de la Bretonnière ;

Bureau ou Brureau.

Depuis 1600 à 1640 à 1650.

Ces trois familles habitaient Saumur ou ses environs à cette époque.

On voudrait connaître leurs armoiries, alliances, etc. H. F. S. V.

—

Question de dérogeance. — Voici ce dont il s'agit :

Lorsque dans une famille, une ou deux générations ont enfreint les lois qui régissent la noblesse, le représentant actuel peut-il obtenir *régulièrement* sa réintégration en faisant à nouveau enregistrer ses lettres à la Chancellerie compétente ? La noblesse dont il s'agit étant d'origine étrangère?

Indépendamment de cette position légale à établir, quelle est la situation morale de la personne en cause ? A-t-elle bien le droit de reprendre place à la suite de ses ancêtres, malgré les erreurs et les dérogeances de ses auteurs ?

A. C. C.

—

Pièce de 5 francs. — Telle est l'exergue d'une pièce d'argent qui m'est venue entre les mains. Elle porte l'effigie de Louis XVIII roi de France et la date de 1814, avec la lettre I. Elle a été gravée par Tiolier F.

Peut-être existe t-il encore beaucoup d'écus de ce type, mais je n'en ai jamais vu. A-t-on longtemps frappé des monnaies avec la légende : *Pièce de cinq francs* ? Il me semble que les pièces de Louis XVIII à un autre millésime portent simplement 5 fr. ARDOUIN-DUMAZET.

—

J.-J. Rousseau. — L'édition Marc-Michel Rey, Amsterdam, 1772, du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, est-elle la première de cet ouvrage ? J.

—

La Table du Recueil Montaiglon. — En 1865, la Bibliothèque Elzévirienne annonçait comme « en préparation » le tome X et dernier du *Recueil d'anciennes poésies françoises* publié par Anatole de Montaiglon. Le volume devait contenir : 1° Une table méthodique des pièces ; 2° Une table des noms de personnes et de lieux ; 3° Un glossaire.

En 1875, Montaiglon « allait terminer » ces tables, quand il se décida inopinément à continuer la publication des textes, avec la collaboration de MM. Emile Picot et J. de Rothschild.

Nous attendons toujours l'index et le glossaire. Les éditeurs actuels de la Bibliothèque Elzévirienne laisseront-ils inachevée cette anthologie si intéressante, qui plus que toute autre a besoin d'une table ?

Si je suis bien renseigné, la table a été faite par M. Picot lui-même. Pourquoi reste-t-elle inédite ? S.

—

Œuvres inédites de M. Paul Hervieu. — La *Revue des Deux-Mondes* annonçait naguère qu'elle publierait deux romans nouveaux de M. Paul Hervieu. L'un s'appelait *Aline* et l'autre *Amitié*. Vers le même temps, *la Revue de Paris* annonçait à ses lecteurs la publication prochaine de *Peaux Neuves* que suivrait bientôt celle de *Ivraie humaine*, du même Paul Hervieu. Ce dernier ouvrage a d'ailleurs été annoncé par M. Paul Hervieu sur la couverture d'un de ses derniers livres. Je voudrais savoir si l'un quelconque de ces quatre romans a paru sous un autre titre ou quand il paraîtra. Et si M. Paul Hervieu voulait renseigner à ce sujet l'*Intermédiaire*, je crois que personne ici ne songerait à s'en plaindre.

G.

La réforme de l'orthographe. — La question revenant à l'ordre du jour, est-il exact qu'il existe une collection d'autographes de membres de l'Académie française, dont chaque pièce renferme une faute d'orthographe ? NEMO.

—

Malgré que..... — quiconque. — Littré blâme la locution « malgré que », sauf dans l'expression « malgré qu'il en ait » ; M. Faguet, dans les *Débats* du 24 octobre, emploie « malgré que », mais il a bien soin d'ajouter, entre parenthèses : *style parisien* ; M. Emile Deschanel, dans les déformations de la Langue française, dit textuellement : « *quiconque* doit être suivi d'un verbe. Non suivi, il est de mauvais français. »

Or, dans le *Roi Lear*, (traduction de Pierre Loti et Emile Vedel), on lit, page 125 : « Malgré qu'elles m'aient commandé... » et page 217, « il marche de pair avec quiconque. »

D'un côté, Littré, Faguet, Deschanel, de l'autre Loti et Vedel : qui tranchera le différend ? X. Y. Z.

—

Horsain. — Pourrait-on me dire l'exacte signification du vieux mot normand *horsain*, ainsi que son étymologie ? DE M.

—

Faydit. — Que signifie, exactement, cette expression souvent employée par les auteurs des histoires et récits sur la guerre des Albigeois ? Elle suit d'ordinaire le nom des personnes qui avaient pactisé avec l'erreur.

Par ailleurs, on trouve le féminin Faydite ou Faydide employé comme prénom, ainsi Raymond Bérenger, comte de Barcelone (XIIe siècle) épousa Faydide d'Uzès. ALEX.

—

Charivari, costume de femme. — Qu'appelait-on, sous la Restauration, un *charivari*, qui faisait partie de la toilette des femmes et même des princesses. Dans des mémoires inédits, il est parlé de celui très joli de madame la duchesse de Berry. DE B.

—

L'honneur du mari. — « L'homme qui croit que son honneur dépend de celui de sa femme est un fou qui se tourmente et la désespère ».

Qui a émis cette opinion sur l'honneur du mari ? A. B.

—

« Voilà comme nous les faisons et voici comme ils nous font ! » — De qui est cette parole qu'un grand seigneur de médiocre prestance prononçait, dit-on, en montrant à un de ses amis la magnifique stature de quelque laquais ? M. R.

—

Chanson rosse, caractère rosse, rosserie. — Quel est aujourd'hui le sens exact de ces trois termes, qui ne se trouvent pas plus dans les dictionnaires d'argot que dans les dictionnaires sérieux? J'ai entendu des chansons et vu des pièces qualifiées rosses, sans pouvoir me rendre compte de ce qui caractérise le genre ; cela n'est pas *idiot*, cela n'est pas *grossier* ou *ignoble* : qu'est-ce que c'est ? PAUL.

—

« Il y a eu des anges » « Il est passé des anges... ». — Connaît-on cette expression ? Je l'ai entendue au cours d'un récit rapportant une conversation dans laquelle un interlocuteur avait fait une « gaffe », parlant peut-être de *corde dans la maison d'un pendu* ! Ce qui avait jeté un froid..... « A ces mots, disait un narrateur, *il y a eu des anges...* »

« Jeter un froid » ; « entendre voler une mouche » ; voilà deux idées qui dépeignent bien le silence qui suit parfois une « gaffe » commise dans la conversation.

Ces mots : « Il y a des anges... » s'emploient-ils dans le même sens ? A. D'E.

—

Le lieu de naissance de Marin Le Roy de Gomberville. — En 1878, col. 326 et 411, les collaborateurs de l'*Intermédiaire* se sont préoccupés d'établir le lieu de naissance de Gomberville, un des fondateurs de l'Académie française, mais la question n'a jamais été résolue. Il y a de fortes présomptions pour qu'il soit né à Chevreuse, ou aux environs, vers 1594, car les *Registres* de l'Académie *française*, t. I, p. 93, annoncent sa mort au mois de juin 1674 et disent : « décédé plus qu'octuagénaire. » M. Paul Pinson qui avait posé la question en 1878, pourrait-il y répondre en 1904? R. B.

Réponses

—

Une pantoufle de Marie Antoinette (L, 834). — Sans me prononcer contre l'authenticité de la tradition rapportée sous cette rubrique, je dois dire que mon bisaïeul, le baron Hüe, premier valet de chambre du Roi, qui s'enferma au Temple avec la famille royale et rendit, dans le même temps, à Louis XVI des services d'argent, analogues à ceux que celui-ci avait reçus de M. d'Aubier, ne fait aucune allusion au don qu'il aurait reçu de Marie-Antoinette, dans ses *Souvenirs* que j'ai récemment publiés.

Dans ma famille, où sont religieusement conservées plusieurs reliques de la famille royale, on n'a jamais eu connaissance de la *pantoufle de la Reine*.

Baron DE MARICOURT.

*
* *

Cette pantoufle est-elle la sœur de celle qui figura au musée des souverains au Louvre, jusqu'à sa dispersion, et qui avait été donnée à ce musée par M. Salvador, dit Chéri ? J.-C. WIGG.

*
* *

Je possède une lettre d'Aubier de Coutat, adressée probablement au baron de Breteuil et datée de (Potsdam) 8 mai 1797, qui peut permettre d'authentiquer la pantoufle de Royat.

Voici, en effet, comment débute cette lettre :

Voici, Monsieur le Baron, la moitié de la garniture de souliers de notre malheureuse reine ; le pied était si petit qu'il en fallait peu pour remplacer la boucle. Je voudrais pouvoir vous offrir un morceau de l'étui de bois de rose qu'elle me dona pour souvenir de la nuit du 11 au 12 août, mais il faudrait le briser, et il appartient à votre cœur de sentir que je le respecte...

La lettre d'Aubier de 2 pages et 5 lignes in-4°, renferme le morceau de la boucle en question, fixé au milieu de la troisième page par un fil blanc retenu par un cachet de cire rouge aux armes d'Aubier de Coutat. Les froncés de ruban loutre sont cousus sur une languette de cuir. Il y a environ quinze ans, j'ai donné un fragment de ce morceau à M. Maxime de la Rocheterie. En rapprochant ma garniture, du soulier qui se trouve à Royat, s'il y a similitude, la signature d'Aubier de Coutar que je possède, authentiquerait le souliet de Royat. J. G. BORD.

—

Un édit de Henri II (XLIX, 833, 959 ; L, 72, 123, 289). — Cet édit avait encore force de loi, à la veille de la Révolution, s'il faut en croire cette piquante historiette, que nous cueillons dans les *Anecdotes* sur la comtesse Du Barry, de Pidansat de Mairobert :

Une jeune fille, d'un endroit appelé Liancourt, était devenue grosse des œuvres de son curé, qui avait peu survécu à ce commerce. Soit honte pour elle-même, soit égard pour la mémoire de son pasteur, elle n'avait point fait la *déclaration prescrite par les ordonnances* et par une suite de maladie, que le chagrin et l'inquiétude lui avaient occasionnée sans doute, elle était accouchée d'un enfant mort. Le fait parvenu à la connaissance des premiers juges, ils avaient condamné cette malheureuse à être pendue, comme réputée coupable de l'avortement, faute d'avoir satisfait à la loi qui est formelle sur cet article. La sentence venait d'être confirmée au Parlement ; et la prisonnière devait retourner sur les lieux pour être exécutée.

Un mousquetaire noir, nommé M. de Mandeville, entendit raconter cette histoire dans une maison. Touché de compassion ainsi que les autres convives, il proposa de dresser sur le champ un mémoire de cette affaire et d'aller à Marly, où la Cour était alors, demander la grâce de la pauvre innocente. Le cas bien exposé, il partit ; il se rendit chez Mme la comtesse Du Barri qu'il ne connaissait point, mais dont il se flatta d'émouvoir les entrailles. Il réussit. Elle trouva le cas très grâciable ; et sur le champ elle écrivit de sa main une lettre à M. le Chancelier (Maupeou), dont les spectateurs retinrent des copies et qui démentit authentiquement l'incapacité qu'on lui supposait en ce genre ou qui prouve combien est grande l'éloquence du cœur. On va en juger :

« M le Chancelier,

Je n'entends rien à vos lois : mais elles sont injustes et barbares, elles sont contraires à la politique, à la raison, à l'humanité, si elles font pendre une pauvre fille, accouchée d'un enfant mort sans l'avoir déclaré. Suivant le mémoire ci joint, la suppliante est dans ce cas : il paraît qu'elle n'est condamnée que pour avoir ignoré la règle, ou pour ne s'y être pas conformée par une pudeur très naturelle. Je renvoie l'examen de l'affaire à votre équité, mais cette infortunée mérite de l'indulgence. Je vous demande au moins une commutation de peine. Votre sensibilité vous dictera le reste. J'ai l'honneur etc.

M. de Mandeville porta lui-même cette lettre à M. le Chancelier qui ordonna un sursis, et, sur le compte rendu des faits, fit avoir la grâce à la fille. Tout Paris ne put s'empêcher d'applaudir à cette belle action, également honorable pour le Mousquetaire, la comtesse et le chef de la justice.

Réserve faite de la lettre, écrite en un style lapidaire qui ne fut jamais celui de cette bonne et folle fille, qu'on appelait la Dubarri, je crois à l'authenticité de l'anecdote, d'autant que le livre de Pidansat de Mairobert n'est pas précisément un panégyrique de la maîtresse du Roi. Et cette femme, qui avait arraché une fille du peuple à la barbarie d'une loi de l'ancien régime, fut victime, peuple elle-même, de cette création du « nouvel ordre de choses » (comme on disait alors) qui fut le tribunal révolutionnaire !

D'E.

—

Barbe-Bleue et Gilles de Rais (L, 833). — Il faut écrire de Rais et non pas de Retz. Le livre de MM. Bossard et de Naude, paru en 1886, semble concluant. Les crimes de sorcellerie et de magie et les meurtres sont incontestables. Quant au nom de Barbe-Bleue, il est certain que Gilles de Rais ne fut pas seul à le porter, mais il est certain aussi que c'est ainsi qu'on le désigna longtemps à Nantes où eut lieu son procès.

MARTIN EREAUNÉ.

*
* *

J'ai été très surpris, mais non bouleversé, par la communication de M. S. Reinach à l'Académie des Inscriptions. En tant que *Vendéen*, ayant beaucoup étudié les *châteaux* du « Maréchal » de Retz, j'ai été amené à avoir, — moi aussi — des doutes sur les fameux crimes du célèbre... Barbe-bleue vendéen.

Pour l'instant, je me borne à soulever trois questions, sans les résoudre :

1° L'analogie de la Légende de Barbe bleue avec celle de Béatrix de Mauléon, fondatrice de l'abbaye des Fontenelles, près La Roche-sur-Yon (XIIIe siècle).

2° Les rapports d'armes du maréchal de Retz avec Jeanne d'Arc qui me paraissent avoir quelques relations avec la légende (XVe siècle), du sire de Vergy, etc.

3° On prétend, en Vendée, que dans les fossés du château de Puzauges, qui appartint jadis à Gilles de Retz, on aurait trouvé des *ossements* D'ENFANTS en grande quantité. — Depuis de longues années, nous voulons faire des *fouilles* dans ces fossés et contrôler ces assertions. Mais jusqu'à présent on nous a toujours refusé le moyen pratique de faire aboutir cette question.

MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

A voir l'article de P. L. Jacob, bibliophile, *le maréchal de Rays*, dans les *Curiosités de l'Histoire de France*, 2e série (Paris, Delahays, 1858, in 12).

J. L. T.

—

Statue de Henri IV sur le Pont-Neuf (L,667,736).—J'ai entendu raconter au baron Larrey que David d'Angers lui avait affirmé avoir mis — avec quelques élèves, et à l'insu de Lemot — dans la fonte de Henri IV, une statue de Napoléon.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Journal des Inspecteurs de M. de Sartines (T. G., 822 ; XLIX, 32, 115, 459). — Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 30 novembre 1904.

Mon cher monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je compte publier incessamment *tous les rapports* des inspecteurs de police à M. de Sartine, de 1747 à 1777. Ces documents sont de tout premier ordre. C'est grâce à l'obligeance du *Mercure de France* que cette publication paraîtra prochainement. Le premier volume (rapport de Marais) est sous presse. Les rapports de Meusnier suivront.

Ce volume sera accompagné de la reproduction des jetons de la collection de M. Feuardent dont le premier volume vient de paraître. En voici l'énumération :

n° 5852 du catalogue.

AT. REND. JN. GUBT. GEL DE SARTINE. Me DES REGtes Lt GEN. DE POLICE. 1759. Ses armes.

R. VIGILAT. UT. QUIESCANT. 1713. La GRUE des lieutenants de police. AR8.

Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartines, né en Espagne de parents français, fut conseiller au Chatelet, lieutenant-criminel, etc :

N° 5854. A. R. J. G. G. DE SARTINE. Cer D. ESTAT. Lt Gal de POLICE. 1767. Ses armes, deux aiglons pour supports.

R. VIGILAT. UT. QUIESCANT. 1713. Grue se retournant vers sa vigilance, ses petits. AR9.

N° 5855. ILLUMON DE PARIS. P. LES SOINS DE M. DE SARTINE. 1769. Mêmes armes, la pose des aigles est variée.

R. ILLO. PROCURANTE. NOX. INSTAR. DIEI. Minerve assise à gauche tenant le *portrait de Sartine*. Signé I. G. AR9.

Veuillez agréer, monsieur et cher directeur, l'assurance de mon sincère dévouement,

C. Piton.

N. B. Ces jetons ne sont-ils pas la preuve qu'il faut écrire SARTINE et non SARTINES ? Je soumets la question aux aimables intermédiairistes. — C. P.

Les mœurs du chevalier de la Barre (L, 777). — A la fin de la 37e livraison des *Causes célèbres de tous les peuples*, par M. Armand Fouquier, publication éditée en 1857 et années suivantes par M. Lebrun, rue des Saints-Pères, 8, se trouvent des détails assez complets (3 colonnes) sur le procès du chevalier de la Barre, condamné, le 28 février 1766, à Abbe-« ville, pour avoir chanté des chansons « abominables et exécrables contre la Vierge « et les Saints, » à la torture, à avoir la langue arrachée et à être jeté dans les flammes. Cette sentence fut, après appel, confirmée par le Parlement de Paris, et l'arrêt fut exécuté à Abbeville. — Le 25 brumaire an II, la Convention réhabilita la mémoire de La Barre. V. A. T.

—

Armes et devise de la comtesse du Barry (L, 777). — Voici les armes de Mme du Barry : *de gueules, à 3 jumelles d'argent* (Du Barry) ; *accolé d'azur, au chevron d'or portant en cime un geai surmonté d'un G, et accompagné en chef de deux roses, et en pointe, d'une main dextre en pal ; le tout d'argent.*

Devise : « Boutez en avant ».

Cette devise était celle des du Barry de Colomi, des du Barry de Merval (France), des du Barry de Buttevant (Irlande).

* ** Patchouna.

Oui, sans doute, « Boutez en avant ! » était la devise des Du Barry, mais au XVIIIe siècle, tout le monde a une devise et personne ou presque personne ne la donne à son relieur. Dans Guigard, la proportion des armes entourées d'une banderole ne dépasse pas deux pour cent.

Mme du Barry a donc dérogé à la mode de son temps en faisant frapper ces trois mots sur les plats de ses livres. Et pourquoi l'a-t-elle fait ? Il est trop aisé de répondre...

Mme du Barry avait passé une partie de sa jeunesse, non pas chez la Gourdan, comme le croit M. de Labessade, mais chez le sieur Labille, marchand de modes, rue Neuve des Petits-Champs, « A la Toilette ». Elle est toujours restée fille de modes au fond de l'âme. Une pareille devise devait être pour elle la plus drôle du monde.

Il est même bien probable qu'elle mit quelque orgueil à s'en parer et qu'elle l'interpréta dans un sens relativement vertueux. On ne peut décemment expliquer pourquoi bon nombre de ses amies avaient un autre cri de guerre, mais les curieux qui ont beaucoup lu les archives secrètes du XVIIIe siècle, savent bien que chez les filles de mode, « boutez en avant » était le mot des plus sages. Candide.

—

Le conventionnel Joseph Chénier accusé de fratricide (L, 387, 511, 794) — La scène un peu artificielle qu'on lit dans le *Stello* d'Alfred de Vigny, n'est pas tout à fait telle que donne, d'après un souvenir de lecture, le collaborateur Lotus Sahib. Le docteur Noir a été appelé chez Robespierre malade, ou plutôt indisposé, et encore ; il s'y rencontre d'abord avec Marie-Joseph Chénier appelé, lui aussi, sans qu'il sache bien pourquoi, puis avec Saint-Just. Au milieu d'une conversation qui tourne à l'acide entre les trois conventionnels, Robespierre fait introduire le vieux M. de Chénier.

Déjà le docteur a eu sa visite le matin même et a cherché inutilement à le détourner de faire du bruit au sujet d'André incarcéré sans mandat d'arrêt.

L'auteur nous peint les pressentiments du docteur qui s'attend à une gaffe, le désespoir de Marie-Joseph, ses signes, ses adjurations à son père pour le faire taire, mais tout est inutile, le vieillard veut parler, il parle et le résultat est que, séance tenante, Robespierre signe l'ordre de comparution devant le tribunal révolutionnaire.

La scène est bien conduite, presque trop bien ; les dernières répliques sont, en effet, de celle que l'on entend à la fin d'un quatrième acte dramatique, et le rideau tombe sur celle-ci du docteur au vieux père. « Reprenez votre fils, vous venez de tuer l'aîné ».

André Chénier était oublié, Marie-Joseph comprenait que là était le salut, peut-être le poète eût-il été sauvé sans les démarches imprudentes du père.

Je ferai remarquer que André fut condamné et exécuté le 25 juillet 1794 — 7 thermidor an II — et que Robespierre monta

à son tour sur l'échafaud le 28—10 thermidor. Cela fait non un jour, mais trois, entre les deux exécutions.

H. C. M.

—

Date de naissance de Napoléon 1er (XLIX, 501, 568, 632, 974 ; L, 74). — Sur le registre paroissial conservé aux Archives de la ville d'Ajaccio, tout le monde peut lire l'acte de baptême de « Napoléon Bonaparte » sous la date du *21 février 1768*. Cet acte, inscrit au milieu de la page, après deux autres et avant un autre, suivant l'ordre chronologique, ne présente ni rature, nigrattage, nisurcharge.

Actuellement, on peut se procurer, à Ajaccio, au prix de vingt centimes, la photographie de la page en question, carte postale, chez Guittard et chez Cardinali.

Si, donc, on admet la version du Dr E. il faut admettre que Napoléon a été baptisé dix-huit mois avant sa naissance.

S. G. DE ROCHEFORT.

—

L'auteur d'une publication sur Guillaume II inconnu à la cour d'Allemagne (L, 778). — Il a été question très certainement dans l'*Intermédiaire*, mais je ne retrouve pas à quelle date, des diverses entrevues de la reine Louise de Prusse avec Napoléon Ier. Aussi, à propos d'une question qui vient d'être posée sur la Cour actuelle d'Allemagne et sur l'arrière-petit-fils de cette même reine Louise de Prusse, ai-je cru devoir publier cette note qui, elle aussi, appelle une réponse et que je trouve dans la *Revue hebdomadaire* du 9 juillet 1904 :

La Deutsche Rundschau de Vienne a publié des lettres de la reine Louise se rapportant à cette époque et à cet incident. Elle s'y plaint amèrement de son sort, disant que, pour conserver la couronne à son mari, elle a dû *passer un jour et une nuit avec Napoléon*. Elle ajoute que, depuis ce moment, elle n'ose plus regarder son mari en face et elle appelle Napoléon « un monstre qui l'a forcée à subir les pires outrages qu'une femme puisse supporter. »

La reine de Prusse, qui avait souvent l'imagination très vive et même trop vive, n'aurait-elle pas été le jouet d'une hallucination ? Ou bien a-t-elle subi réellement l'étreinte de Napoléon ? ALPHA.

Le monument de Lefebvre-Desnoëttes au Hâvre (XLIX, 947). — M. Georges Bertin, dans *Joseph Bonaparte en Amérique*, p. 211 (Paris, 1893), dit que le général Lefebvre-Desnoëttes, rentrant en France sur le brick l'*Albion*, capitaine Williams, périt dans le naufrage qui eut lieu le 21 avril 1822, en vue des côtes d'Irlande, sur le littoral du comté de Cork. Des 54 personnes qui se trouvaient à bord, 8 seulement réussirent à se sauver. Dans un accident, la veille, Lefebvre-Desnoëttes s'était cassé un bras.

L'auteur ajoute cette note :

On voit entre la jetée du Hâvre et les phares de la Hève un monument blanc en forme de pain de sucre. Il se rapporte au drame qui coûta la vie au général Lefebvre-Desnoëttes. L'inscription de sa base indique qu'il a été élevé par la veuve de ce général pour servir de point de repaire aux navires en péril et les sauver du sort de l'*Albion*.

S. G. DE ROCHEFORT.

—

Droit de havage (L, 267, 698, 746, 799, 852). — Si le droit de havage qui est mentionné dans le *Dictionnaire* de Larousse et qui constituait les émoluments du bourreau fut supprimé à Paris en 1721 et remplacé par un traitement fixe, il n'en fut pas de même partout.

En effet, à Étampes, ce droit a existé jusqu'à la suppression de l'office de l'exécuteur des sentences criminelles, Antoine-Louis Desmorets, et fut la cause d'un procès intenté par celui-ci à plusieurs habitants de la ville qui refusaient de le payer en partie. La ville étant intervenue en leur nom, par arrêt de la cour du Parlement du 30 juillet 1767, il fut jugé que le droit de havage se percevrait chaque jour de marché, à l'entrée de la ville, sur les grains seulement, et qu'il était anéanti et supprimé sur tous les autres objets.

PAUL PINSON.

—

Livre de bord de la « Sémillante » (L, 721, 852). — Les livres de bord sont conservés dans les préfectures maritimes. La correspondance du ministre avec le commandant, et du commandant avec le ministre, aux Archives de la marine.

R.

***

Cette frégate a été construite à Lorient en 1791. On connait son journal de bord pour la

campagne de l'Inde (1803-1807) sous le commandement de Motard. Il se trouve à la bibliothèque communale de Honfleur ; il se compose de vingt cahiers. La *Sémillante* fut destinée pour l'expédition de l'Inde le 20 brumaire an XI et sortit du port de Brest le 6 mars 1803.

CH. BR.

—

Le ménage de Socrate (T.G., 844 ; L, 803). — D'après Diogène Laëce, qui se référait à Aristote, Socrate épousa deux femmes : la première, Xantippe, dont eut il Lamproclès, l'autre, Myrto, de laquelle il eut Sophronisque et Menexène.

« Quelques uns veulent qu'il épousa sa Myrto en premières noces ; d'autres, comme en particulier Satyrus et Jérôme de Rhodes, croient qu'il les eut toutes les deux à la fois. » Certains auteurs, enfin, prétendent que Lamproclès, Sophronisque et Menexène étaient tous trois issus de Xantippe. En tous cas, quand il mourut, Socrate laissait des enfants en bas âge ; sa femme aurait donc eu mauvaise grâce à demander à son mari de se faire suppléer dans l'intimité et à lui adresser le compliment que fit la courtisane vénitienne Zulietta à Jean-Jacques Rousseau.

Que Xantippe eût l'humeur acariâtre, voilà un fait qui paraît certain d'après les textes suivants :

Alors Socrate : « Il y a mille preuves, mes amis... que la nature de la femme n'est pas inférieure à celle de l'homme ; il ne lui manque qu'un peu plus d'intelligence et de vigueur. Qu'ainsi ceux d'entre vous qui ont une femme lui apprennent résolument tout ce qu'ils veulent qu'elle sache et qu'elle mette en pratique. — Eh bien, dit Antisthène, comment se fait-il, Socrate, qu'avec cette opinion tu n'apprennes rien à Xantippe, mais que tu t'accommodes de cette femme, la plus acariâtre des femmes passées et à venir ? — C'est que je vois, répondit Socrate, que ceux qui veulent devenir bons écuyers ne se procurent pas les chevaux les plus dociles, mais les plus fougueux, persuadés que, s'ils les domptent, ils viendront facilement à bout des autres chevaux. De même moi, qui veux apprendre à vivre en société avec les hommes, j'ai pris Xantippe, convaincu que, si je la supportais, je m'accommoderais facilement de tous les caractères ».

Xénophon, *Le Banquet*, chap. II :

En supportant Xantippe dont le caractère était violent et détestable, Socrate savait qu'il serait lui-même plus patient avec les autres 'il était habitué à cette humeur.

Plutarque. *Comment l'on pourrait tirer utilité de ses ennemis*. 8.

Socrate, au sortir des exercices de la palestre, s'était emparé d'Euthydème et l'avait emmené dîner chez lui. Xantippe survint. La voilà qui, dans sa fureur, les accable d'injures et finit par renverser le couvert. Euthydème se lève, et fort mécontent se dispose à partir. Mais Socrate : « Est-ce qu'hier chez vous, dit-il à son ami, une poule en sautant sur la table n'a pas fait la même chose ? Pourtant nous ne nous sommes pas indignés ».

Plutarque, *Sur les moyens de réprimer sa colère*. 13. PATCHOUNA.

*
* *

L'autre femme de Socrate se nommait Myrto. Elle était fille d'Aristide le Jeune. Son existence est affirmée par un grand nombre d'historiens : Callisthène, Demetrios de Phalère, Satyros. Aristoxène, Hieronyme de Rhodes, Aristote, Diogène Laërce, etc.

Au témoignage de Hieronyme et de Satyros, Socrate l'épousa du vivant de Xantippe, ou du moins il profita d'un décret éphémère qui, pour remédier à la dépopulation de la ville, aurait permis aux Athéniens de choisir, outre leur femme, une concubine légitime, dont les enfants dussent être nommés citoyens. (Voir ATHÉNÉE. XIII. 555 d. PLUTARQUE. *Socrate*. 6. *Aristide*. 66).

Myrto eut deux fils de Socrate : Sophroniskos et Ménéxène. On prétend qu'elle était sans dot et qu'elle fut épousée pour sa beauté.

Malheureusement, toute cette histoire a été démentie par Panétios de Rhodes. La question reste donc ouverte. Selon toute apparence, elle ne sera jamais résolue.

***

—

L'existence d'Hamlet, prince de Danemark, est-elle historiquement certaine (L, 779). — Hamlet, prince danois, qu'on place vers le 11e siècle avant J. C., était, selon des traditions rapportées par Saxo Grammaticus, neveu par sa mère de Roric, roi de Danemark, et fils d'Horvendill, souverain feudataire du Jutland, que son frère, Fengo, assassina pour s'emparer de ses Etats et pour épouser sa veuve. Cette histoire, que la plupart des historiens regardent comme fabuleuse, a fourni à Shakespeare le sujet d'une de ses plus belles tragédies.

(Bouillet, et pour copie :) V. A. T.

Outillage gallo-romain (L, 219, 422, 528, 570, 657). — En décrivant les outils anciens les plus intéressants du musée local des Cléons, je tâcherai d'en raisonner l'usage ; mes bienveillants confrères apprécieront.

M Marcel Baudouin, en citant fort à propos l'ouvrage de l'abbé Baudry : *Les Puits funéraires du Bernard*, m'amène à présenter de suite un instrument de moyenne grandeur, et sur l'emploi duquel n'existe pas un complet accord. Il est en fer forgé, assez fortement atteint par la rouille, et figure un parallélipipède haut de 56 millimètres, dont l'une des bases est un rectangle de 36 millimètres sur 21, et dont l'autre base est tronquée par la section oblique de l'un des côtés et réduite à une bande large de 5 millimètres, conservée à l'aplomb du côté opposé. Le centre de l'objet est percé d'un trou qui reçoit un manche carré, également en fer, d'une longueur de 27 centimètres et dont l'extrémité, appointée légèrement, devait être garnie d'une poignée de bois qui n'existe plus. En l'état où il se trouve, l'outil pèse 363 grammes.

C'est un *marteau*, dit-on le plus souvent ou bien : c'est un *fer à souder*? Mais cependant, le marteau devrait avoir une section oblique de chaque côté, pour ramener la bande métallique dont on avait besoin dans le plan même où se trouve le centre de gravité de l'objet. Quant au fer à souder, qui comporte aussi la même disposition, il est généralement en cuivre, si l'on s'en rapporte aux fers actuels.

Les faits suivants sont d'ailleurs à retenir. M. Baudouin a trouvé lui-même dans un puits funéraire « un grand seau de bois et de fer à douelles très reconnaissables ». L'abbé Baudry en cite aussi plusieurs, voire un baril et un baquet, tous figurés avec des cercles de fer. J'incline donc à penser que notre outil n'est autre qu'une de ces *chasses* utilisées par les Gallo-Romains, pour la mise en place des cercles en question. On comprend alors que l'un de ses côtés ait été conservé bien droit, pour s'appliquer plus exactement sur les douvelles et recevoir, sans se déverser le coup, qui repoussait la *chasse*.

Ce genre d'outil a, du reste, persisté jusqu'à nos jours, avec quelques modifications nécessitées par le peu d'épaisseur de nos fers laminés. FÉLIX CHAILLOU.

Récits d'événements historiques à la dernière page des registres d'état-civil (L, 779). — Qu'il me soit permis de dire ici que, depuis 45 ans, je m'occupe, sans relâche, de l'histoire d'Auvergne. Dans ce but, j'ai dépouillé des milliers de registres de l'état-civil, dans le département du Puy-de-Dôme, c'est-à-dire les anciens registres tenus, avant 1789, par les curés. Eh bien, j'y ai rencontré une foule de faits intéressants pour l'histoire locale, quelquefois l'histoire générale. C'est ainsi que j'ai trouvé dans l'un des registres concernant la paroisse de Verneugheol, près d'Herment (Puy-de-Dôme) que le 4 novembre 1663 « il se brûla, à Herment, environ 50 bâtiments d'un feu inconnu et même on le disoit estre descendu du ciel ». Evidemment, il s'agit ici de la chute d'un bolide. Mais les registres paroissiaux de Royat (Puy-de-Dôme), bourg dont j'ai publié l'histoire, rapportent un grand nombre de faits locaux notamment au XVIIIe siècle, quand ces registres furent rédigés par le savant curé l'abbé Delarbre, naturaliste. Les registres paroissiaux de Clermont-Ferrand possèdent aussi beaucoup de faits locaux. Peut-être, un jour, un courageux chercheur relèvera-t-il cette suite curieuse pour en publier le texte, mais hélas, de nos jours l'érudition locale semble se mourir. On n'est guère à cet ordre de choses ; et comme les érudits ne sont généralement pas fortunés, les publicistes risquent fort, en s'adonnant à l'histoire de leur région, de perdre bien souvent leur temps, encouragés, d'autre part, nullement par l'Etat. Voilà la triste vérité. AMBROISE TARDIEU.

—

Les 256 quartiers du comte de Chambord (L, 389, 853). — Je trouve dans mes notes, mais sans pouvoir indiquer de références, l'indication des 16 quartiers de Marie Leczinska manquant à la nomenclature donnée par M. Le Lieur d'Avost.

17. Raphaël Leczinski, comte de l'Empire, 18. Catherine de Radziminska, 19. Ernest, comte de Donhof, 20. Agnès de Coniapole, 21. Jean, comte de Jablonow, 22. Anne, comtesse Ostrorog, 23. Alexandre, comte de Casanova, 24. Anne, comtesse Potoska, 25. Pierre, comte de Brin Opalinski, 26. Sophie, comtesse de

Kostka, 27. Adam, comte de Czarnkow, 28. Catherine Leczinska, comtesse de Hésus, 29. Pierre, comte de Czarnkowski, 30. Sophie, comtesse de Ostrorog, 31. Remigier, comte de Zalowski, 32. Anne, comtesse de Mielzaski.

On peut remarquer, en dépouillant les 256 quartiers du comte de Chambord, qu'il descendait, sauf erreur, 21 fois de Henri IV, ce dernier se trouvant 8 fois dans les quartiers précités, et ses enfants et petite-fille 13 fois. A. E.

*
* *

Quartier n° 48. Jean-Casimir, Wild-et-Rhingrave de Kirbourg, né en 1577, mort en 1651, fils de Othon, né en 1536, mort en 1607, et d'Odile, comtesse de Nassau-Weilbourg, mariée en 1567, a eu pour femme Dorothée, comtesse de Solms, fille de Jean-Georges, comte de Solms-Lich à Laubach, né en 1547, mort en 1600, et de Marguerite de Schœnbourg, née en 1554, morte en 1616. M. Ernest Lehr, dans ses *Etudes sur l'histoire et la généalogie de quelques-unes des principales maisons souveraines de l'Europe* (un vol. in-4°, Paris, 1866), a publié les seize quartiers des quatre grands-parents de la fille de Jean-Casimir (tab. 40, 41, 48 et 49), à peu près au complet.

Quartiers n°s 93 à 96. Marie-Polyxène Khuon (et non *Kubon* de Bellasy, mariée le 26 août 1678, morte le 13 novembre 1712, était fille de Mathias K. de B., comte de Küstenberg (lui-même fils de Jacques K. de B. et de Siguna-Marguerite d'Annenberg) et d'Anne-Susanne, comtesse de Meggau, d'après les *Genealogische Tabellen* de Hübner et des notes manuscrites jointes à mon exemplaire de cet ouvrage (tab. 369 et 869). Paul.

*
* *

Les 256 familles desquelles était issu le comte de Chambord (en arrêtant le tableau à la ligne du septième aïeul) peuvent se classer ainsi par pays d'origine :

Etats allemands	141
Etats italiens	33
France	22
Pologne (?)	16
Espagne (Maison d'Autriche)	11
Savoie	9
Lorraine	9
Danemark	5
Angleterre	5
Hongrie (?)	4
Inconnu (n° 48)	1
	256

Proportionnellement, l'origine se décompose comme il suit :

Sang allemand	55 o/o
Autres origines étrangères	37 o/o
Sang français	8 o/o
	100

Encore faut-il faire observer que le « sang français » est représenté ici plusieurs fois par Louis XIII dont les ancêtres étaient, pour moitié, italiens.

Et encore ne comptons-nous pas comme allemands : 1° Les descendants mâles de Maximilien qui règnent en Espagne au XVIIe siècle ; 2° La maison de Lorraine dont l'origine est bien connue. Si nous donnions à ces deux familles le nom de leur véritable race, la proportion du sang germanique dépasserait 62 o/o.

Un Passant.

—

Singulières armoiries papales (L, 168, 251, 365, 691, 807). — Le Dictionnaire de Fanfani, le plus renommé de l'Italie après celui de la Crusca, déclare que *pignatta* a le même sens que *pentola*, mais est moins usité, ou, si l'on veut, plus familier. Or le mot *pentola* signifie bien marmite. Le proverbe italien *aver la pentola al fuoco*, avoir la marmite au feu, suffirait à le prouver. Quant au sens réel du mot, je me réclame de trente ans de séjour en Italie pour confirmer mon dire.

Il est vrai que, dans les armes des Pignatelli, le vase a une forme particulière et est orné d'une anse (pas toujours d'un bec), mais le peuple a pris ce vase pour une *pignatta* ; la famille en a gardé le nom et je n'ai point prétendu dire autre chose, ni assurer que les vases pris à Constantinople, dans le palais de l'empereur, fussent de véritables marmites. Il suffit que le peuple les ait appelées, à tort ou à raison, de ce nom, et que de là soit venue l'origine de la famille. Dr A. B.

—

Armoiries des évêchés, abbayes, etc. (L, 672, 807, 857). — On peut signaler *Armorial et Sigillographie des évêques de Marseille*, par l'abbé Albanès ;

Marseille Marius Olive, rue Sainte, 39, 1894. Dans le *Gallia Christiana novissima* du même auteur, continué par Ulysse Chevalier, on trouve d'autres sceaux d'évêchés de la province d'Arles. Ciacconi, dans ses *Vies des souverains pontifes et des Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine*, donne toutes les armes des cardinaux jusqu'à Benoît XIV (édition avec les suppléments). On peut aussi consulter sur ce sujet les deux ouvrages de M. Taussin. *Armorial des Cardinaux, archevêques et évêques contemporains de France*, deux volumes imprimés, l'un en 1874, l'autre en 1887. M. de Saint-Saud prépare son *Armorial des évêques et prélats français pendant le XIXe siècle* et qui contiendra près de 700 sceaux gravés. Enfin les papiers de M. de la Morandière, (mort en 1900) dont je possède la plus grande partie renferment ce qu'il y a de plus complet sur cette question. J'avoue toutefois qu'il y a dans ces notes un tel fouillis et enchevêtrement qu'il faudrait un travail considérable pour mettre en bonne place les trésors d'érudition héraldique qu'il renferme.

Dr A. B.

—

Armes à indiquer (L, 672, 808) **et gironné de... et de...** (L. 561, 810). — Je remercie MM. le Lieur d'Avost et Calendini de leur extrême complaisance, complaisance, du reste, dont ils sont coutumiers :

Je pense que pour les armes des Barjot : *d'azur, au griffon d'or, le franc-canton rempli d'une étoile de même*, on peut aussi les blasonner : *d'azur au griffon d'or addextré en chef d'une étoile de même.*

En ce qui est de Louise-Anne Victoire de Rogres, je ferai observer à M. D. des E. que j'ai aussi à remercier, et à M. le Lieur d'Avost que sur l'épitaphe de la dite dame placée en l'église cathédrale de Troyes, où ses restes sont inhumés avec ceux de Jean-Louis le Bascle, marquis d'Argenteuil, son mari, elle est dénommée Louise-Anne-Victoire de *Rogres de Lusignan*. Sait-on pourquoi ce nom de Lusignan au lieu de celui de Champignelles, qui est le nom habituel ?

Colombe de Boucher, femme de Patrice le Bascle, baron d'Argenteuil, avait épousé en 1res noces, Louis de Saint-Blaise, seigneur de Pouy. Pourrait-on me dire quelle était cette famille de Saint-Blaise, si elle avait un autre nom, quelles étaient ses armes et comment la terre de Pouy, sa propriété, put arriver aux d'Argenteuil par Colombe de Boucher ?

Le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye, qui a publié la généalogie des le Bascle, ne fait pas mention de Edme le Bascle, marquis d'Argenteuil, élu général de la noblesse aux Etats de Bourgogne de 1778 à 1781, pour l'identification duquel je fais toujours appel à l'érudition et à la complaisance des collaborateurs de l'*Intermédiaire*, ni de Louis-Marie le Bascle d'Argenteuil, dernier abbé de Vézelay, fils de Jean-Louis Nicolas et de Marie-Angélique Philippe le Veneur. Cet abbé portait : *écartelé au 1er* de Rochechouart, *au 2* d'Anjou, ancien qui est Naples ; *au 3* de Rohan, *au 4 d'argent à la croix de deux bâtons estoqués de...* et sur le tout le Bascle. Les 3 premiers quartiers rappellent le mariage de Antoine le Bascle avec Marguerite de la Touche, qui avait pour mère une Rochechouart et pour grand'mère une fille de la maison royale d'Anjou et une Rohan. Mais de quelle famille étaient les armes du 4e quartier et à quel titre figurent-elles dans le blason de l'abbé ?

— T.

Armoiries à déterminer : fascé, ondé d'argent (L, 782). — La bordure en question : *de... chargée de six tourteaux de.* . n'est point la bordure des armes des de Sève, avec laquelle elle n'a qu'une ressemblance plus qu'imparfaite.

Cette bordure dont voici l'énoncé : *d'azur chargé de 6, aliàs 8, besans d'or*, est la brisure de la branche de Jars de la famille de Rochechouart. Or c'est bien de cette branche qu'il s'agit.

Guy de Rochechouart, puîné du seigneur de Jars, naquit en 1580 et fut tué le 3 juin 1621, au siège de Saint-Jean d'Angély. Il était capitaine de cinquante hommes d'armes et seigneur de Chatillon-le-Roy. Il avait épousé, en 1611, Louise d'Etampes, fille de Louis, chevalier, et d'Anne du Plessis. De ce mariage provint une fille unique, Marie-Marguerite, alliée en 1637 à Alexandre de Sève, seigneur de Chatignouville, prévôt des Marchands de la ville de Paris de 1654 à 1661, fils de Guillaume de Sève, chevalier, et de Catherine Catin. Marie-Marguerite mourut en 1661.

Un de leurs enfants, Guy de Sève,

fut évêque d'Arras ; le plus curieux, c'est qu'il se faisait appeler Guy de Rochechouart, seigneur de Sève, et que comme ses frères (qui prenaient aussi le nom de Rochechouart), il portait un écusson mi-parti Rochechouart, mi-parti de Sève. Cela ne dura que deux générations.

On peut se demander si la plaque, rappelant la fondation de 1637, ne fut pas faite après coup. Il semblerait que cette plaque eût dû porter les armes des de Sève en parti, plutôt que celles des d'Etampes. Cte de St-Saud.

*
* *

Les armes des Rochechouart sont : *fascé, enté et ondé d'argent et de gueules de 6 pièces*, et celles des d'Etampes : *d'azur à 2 girons d'or appointés en chevron au chef d'argent chargé de 3 couronnes ducales de gueules.*

Puisque les 1res sont parties des secondes dans le même écusson, c'est probablement que ces armes parties étaient propres à la branche des Rochechouart, à laquelle appartenait la femme d'Alexandre de Sève.

Quant à la bordure chargée de tourteaux, ou peut-être mieux besantée, dont l'écu est entouré, je ne vois pas qu'elle puisse avoir rien de commun avec la bordure des armes de la famille de Sève puisque, nous dit M. Martellière, elle était *componée de sable et d'or*. Dans une bordure componée, les pièces qui la composent sont carrées, tandis que les besants ou les tourteaux sont ronds. T.

*
* *

Marie-Marguerite de Rochechouart, dame de Châtillon-le-Roi (femme d'Alexandre de Sève, seigneur de Chatignonville) etc. portait probablement les armes des seigneurs de Jars dont elle était issue, qui sont : *fascé ondé d'argent et de gueules de 6 pièces, à la bordure d'azur, chargée de 8 bezants d'or.* (P. Anselme *Hist. des Gr. Off.*, t. IV, p. 668) Elle portait : parti d'Etampes, à cause de sa mère, puisqu'elle était née du mariage de Guy de Rochechouart, seigneur de Châtillon-le-Roi, avec Louise d'Etampes, fille de Louis d'Etampes, seigneur d'Autry et d'Anne du Plessis.

Son fils, Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, portait, comme écartelure, les armes de sa mère, dont cependant il avait quitté la bordure, puisqu'il fit enregistrer dans l'*Armorial général* de 1696 : Ecartelé : *aux 1 et 4 : fascé de sable et d'or de 6 pièces, à la bordure contre-componée d'or et de sable* ; *aux 2 et 3 : fascé, ondé, enté de gueules et d'argent de 6 pièces* (Borel d'Hauterive. *Armorial d'Artois et de Picardie*, p. 32).

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Armoiries à déterminer : à trois molettes d'éperon de sable (L, 444, 587, 692, 859). — *Erratum :* col. 860, *note* 3. *Au lieu de* « avant d'être cité » *lire* « cité dans la première note ».

—

Armoiries à déterminer : coupé de gueules, au lion d'or (L, 617). — Parti 1° : *d'azur à 2 épées d'argent garnies d'or en sautoir, au chef de gueules chargé d'un lion de St-Marc tenant un livre ouvert au naturel.*

au 2° : *d'argent au chevron d'azur accompagné de 3 merlettes de sable.*

Ce sont les armes de M. Félix Le Clerc de Publigny et de sa femme, Dame Sophie Huvé de Garel.

La première de ces deux familles est d'origine lorraine, la seconde est normande. P. de B.

—

Armoiries de Châtillon sur-Marne (L, 782). — Quel terme héraldique se peut bien cacher sous le vocable : *ivoire* ? Mais c'est tout simplement *vair* qu'il faut dire, ce qui est très héraldique, et que d'ailleurs, l'on trouvera dans la description des armoiries des anciens seigneurs de Châtillon (P. Anselme, *Histoire des grands off.*, t. VI, p. 91).

G. P. Le Lieur d'Avost

—

Lettres gravées sur des sous (L, 840). — M. Lionnel Bonnemère, 26, rue Chaptal, à Paris, possède une collection importante de *sous*, ayant des lettres gravées. Interrogé, il pourra fournir de précieux renseignements sur ce sujet.

Marc Ell.

—

La petite médaille commémorative du baptême du Prince Impérial 1856 (XLVII ; XLVIII). — Il a été constaté qu'il existait un nombre assez considérable de ces médailles en argent ; on en connaît même en or. Je n'ai pas vu mentionner d'exemplaires en *bronze*. Or, j'en

possède un en très bon état, concurremment avec un exemplaire en argent. Mais la médaille en bronze que j'ai entre les mains est une variante du type commun. Elle est légèrement plus épaisse et le relief des figures est plus fort. L'avers est identique à celui de la pièce en argent. Au revers, la tête de l'enfant impérial, tout en ayant la même hauteur, est notablement *plus large*, plus *arrondie en arrière*, sans que cette différence paraisse provenir de la frappe. Peut-être est-ce un ssai qui n'était pas suffisamment ressemblant. Eu. C.

—

Baufremont (L, 445, 578, 681). — Je possède deux énormes volumes in-f° datés de 1678 et 1680, contenant les *Généalogies des plus grandes maisons nobles de France, d'Angleterre, d'Italie, de Belgique, de Suisse, etc., etc.*, composées par Charles Charreton de la Ferrière de Chavannes, prieur de Saint-Pierre de Verins en Poitou, qui a soin, dans le cours de son travail, de nous apprendre que sa sœur Anne-Marie Charreton de la Ferrière, a épousé Augustin de Grouche, *à présent* marquis de Chepy et de Grébauval, vicomte de Saint-Maxens, seigneur de Huppy, Grouches, Limeux, etc., chef du nom et des armes de l'ancienne maison de Grouches par suite de circonstances qu'il serait trop long d'énumérer ici. Qu'on me pardonne cependant ces quelques détails préliminaires pour signaler et décrire, comme il le mérite. cet important manuscrit inédit, écrit entièrement de la main de l'auteur, fruit de recherches sérieuses et patientes, bourré de faits non mentionnés dans les ouvrages nobiliaires.

Dans la Généalogie de la maison de Créqui (« Branche des comtes de Crequy-Haimond, puisné de Bernieulle »), je trouve *Catherine de Beaufremont de Senecey*, épouse de Jean de Vieuxpont, baron dudict lieu, Saintines, etc., dont la fille, Louyse de Vieuxpont, contracta mariage avec

Philippe de Créquy I du nom, chevalier, seigneur d'Auffeu, puis de Haimond, etc. 3e fils de Claude de Créquy, seigneur de Haimond, et d'Anne de Bourbon, sa femme. Il fut aussi seigneur de Souverainmoulin, Wimille, Wiquinghem, Haimond, Ouste, Friancourt, Camptepie et baron de Debinchthon. Il a longtemps servi sa maiesté Tres chrestienne tant dans les guerres des huguenots comme au passage de Isle de Rhé, siège de la Rochelle qu'aux barricades de Suse ausquel lieu il receut une mousquetade à la cuisse, et au siège de Saint-Iean d'Angelit il fut estropié d'un coup de mousquet à la main droitte. Et dans tous ces lieux il commandoit le régiment de Rambures dont il estoit premier capitaine. Ledit Philippe de Crequy fut envoyé par sa maiesté Louys XIII dans la ville de Calais pour y commander la première année de la guerre entre la France et l'Espagne, comme il se voit par les lettres patentes de sa maiesté lesquelles furent enregistrées au greffe de l'hostel de ville dudict Calais. Il mourut en l'année 1645, six mois après sa femme, et gissent ensemble dans le chœur de l'église de Wimille. Le feu Roy Louys XIII. lui avoit donné congé de Privas pour venir espouser Louyse de Vieuxpont.

Ce passage suffira pour se faire une idée du très curieux manuscrit de messire Charreton de la Ferrière. Pierre.

—

Bourbon Lavedan — Bégole — La Corne (L. 113). — De la Corne. En 1759, Chérin dressa une généalogie de la famille de la Corne, qui a possédé, en Auvergne, les fiefs de la Corne, de Chaptes, etc. et s'est alliée aux maisons de la Roche-Aymon, de Molen de la Vernède, d'Allemaigne de la Combaude, etc.

Cette généalogie, établie *sur titres communiqués par M. l'abbé de la Corne*, fait remonter la filiation à noble Barthélemy de la Corne, écuyer, homme d'armes des ordonnances du Roi, qui, le 26 novembre 1448, épousa dlle Philippe de Paray, et, le 7 décembre 1452, acquit une partie de la dîme de Randan.

L'alliance de Madeleine de Bourbon Lavedan avec Louis, seigneur de la Corne, n'y est pas mentionnée.

En 1566, Jean de la Corne, écuyer, seigneur de la Mothe Chantereine près Randan, (ne serait-ce pas La Motte-Chantoin ?), homme d'armes de la Cie du marquis de Villars, est capitaine de Randan.

Je trouve dans les *Carrés de d'Hozier* que Catherine de la Corne, décédée en 1610, avait épousé Antoine de Grosbois, écuyer, seigneur de Grosbois et de Montguynet, capitaine des château et seigneurie de Randan, lequel était veuf de Jeanne de Saint-Julien.

Ces Grosbois, d'origine chevaleresque, (Bourbonnais) portaient : *d'or, au porc-épic de sable*, et s'allièrent aux familles de

Lorme de Pagnat, de Boyer de Choisy, Lamy de Boiscontaud, etc.

Les armoiries de la famille de la Corne ne sont indiquées ni par Chérin, ni par l'Armorial officiel de 1696.

Un confrère pourrait-il les faire connaître ?

(V. Collection Chérin, vol. 59, dossier 1272 ; carrés de d'Hozier, vol. 316, dossier de Grosbois). DE LORVAL.

—

Le général Delmas (XLII). — On trouvera des réponses aux diverses questions posées sur le général Delmas, dans l'ouvrage très complet de M. Johannès Plantadis, qui vient de paraître : *Antoine-Guillaume Delmas, premier général d'avant-garde de la République* (Tulle, Crouffon ; in-8, 139 p., avec portrait).

B.-F.

—

Famille Doynel ou Doisnel (L, 616, 811). — Les titres de la Bibliothèque nationale contiennent de nombreux documents relatifs à la famille Doynel ou Doisnel, dont le nom est aussi orthographié de différentes autres façons, ce qui n'a rien d'étonnant si l'on se reporte aux époques où chaque scribe écrivait les noms comme il les comprenait et où l'on voit souvent le même nom écrit d'une façon différente dans le même acte.

Cette famille est essentiellement normande et, si nombreuses qu'aient pu être ses branches, quelle que soit aujourd'hui la position sociale de ses membres dispersés, tous ont une origine commune.

M. Jules Doinel, archiviste paléographe, mort à Carcassonne en 1902, possédait une lettre de M. de la Sicotière, qui faisait remonter cette origine jusqu'aux anciens rois d'Irlande, desquels, prétendait-il, sont issus également les O' Donnell de l'autre côté du détroit, et établissait la parenté de ces derniers avec les Doisnel de Normandie.

De Magny, cité par l'intermédiairiste Jean du Val, dit que la famille Doynel ou Doisnel, connue depuis le XIe siècle, a constamment joui des privilèges attribués à la noblesse d'extraction chevaleresque, et qu'elle descend de N. Doinel, compagnon de Guillaume-le-Conquérant en 1066

Le cabinet des titres à la Bibliothèque nationale possède les lettres de noblesse, renouvelées en mai 1695, contenant les ascendances de François d'Oisnel de Montécot, et le nommant marquis, avec cette mention : « Les dits ancêtres tous écuyers, chevaliers, capitaines, etc., et antérieurs à Henri IV ».

Mon distingué confrère, M. Renaud d'Escles, mentionne, parmi les membres existants de cette famille, M. le vicomte Doynel de la Sausserie.

Il en est bien d'autres encore certainement qui doivent descendre des Doynel de Quincey et des Doynel de Saint-Quentin, des Doisnel du Taillis et des Doisnel du Val-Michel, — dont se targuait d'être M. Jules Doinel, dont j'ai cité le nom plus haut — sans parler des Doisnel de la Chapelle, auxquels appartenait ce Georges que cite Jean du Val. Les uns étaient de la vicomté de Domfront, les autres du comté de Mortain, ceux-ci de l'Avranchin, ceux-là de la vicomté de Vire.

La Révolution n'a pas été étrangère à la dispersion de ces branches nombreuses d'un même tronc et elle a fait déchoir, sans doute, plusieurs d'entre elles de leur ancien lustre. Il n'y a rien de surprenant à ce que celles-ci, chassées au loin par la tourmente, aient connu les décadences qui frappent les familles, comme les nations, et c'est parmi ces dernières, je pense, qu'il faut ranger celle dont parle mon confrère, M. Rolin Poète.

Il semble que chacune des branches de la famille Doynel ait eu ses armoiries propres.

Le règlement des armoiries fait par d'Hozier donne les suivantes :

Christophe Doësnel ou d'Oisnel, conseiller général au grenier à sel de Lisieux : *Un écu d'or à une merlette de sable accompagnée en chef de trois roses de gueules rangées en fasce et en pointe d'une rose de gueules.* L'écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins, *de sable, d'or et de gueules.*

N. Doisnel, substitut au parlement de Rouen : *d'azur à une merlette d'argent, surmontée d'une étoile d'or et accompagnée de trois roses de même, deux en chef et une autre en pointe.*

Doisnel de Montécot et Doynel de la Sausserie : *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable, posées 2 et 1.*

Je ne sais quelles étaient les armoiries

de Georges Doisnel de la Chapelle, ni s'il faut les rattacher aux unes ou aux autres, de celles qui précèdent. Comme Jean du Val, je serais heureux que quelque intermédiairiste versé dans la science héraldique pût combler cette lacune.

CHARLES D.

—

Projet de mariage de Léon Gambetta (L, 445, 633, 751, 812, 863). — La femme dont la persistance à lui écrire son admiration était arrivée à faire la connaissance de Léon Gambetta, était Mlle Léonie Léon, fille d'un commandant de place, ancien officier, presque mulâtre, mort fou. Il avait deux filles dont Léonie était la cadette, fort jolie, d'un esprit exalté, sans aucune ressource. Gambetta la sortit de son obscurité et l'arracha à un avenir difficile. A-t-il jamais formé le projet de l'épouser ? J'en doute. D'ailleurs à quoi bon ? HENRI B.

—

Bibliothèque du baron de Guerne. — (L, 502, 642). — La bibliothèque du baron de Guerne, conservée par son fils, le comte de Guerne en son château d'Esquerchin, près Douai, fut, par la suite, achetée en totalité par M. Gustave Leleu, libraire, rue Neuve, à Lille.

PAUL DY.

—

Jourdain du Pin (L, 557, 688). — **Origine de Jourdain dans l'Isle Jourdain (Vienne)** (L, 218, 357, 703, 816). On a recherché quelles pouvaient être les origines du nom de l'Isle Jourdain dans la Vienne ; et d'autre part, si Jourdain du Pin, croisé Normand, avait pu donner son nom à une localité du Poitou ? A défaut de renseignements sur cette double question, par la Bibliothèque nationale, on s'est demandé si les chroniques ou anciennes histoires provinciales ne pourraient pas aider à l'élucider.

La bibliothèque de Poitiers a été citée comme étant l'endroit où ces recherches auraient le plus de chance d'aboutir à un résultat. Cette bibliothèque possède en effet le manuscrit de dom Fonteneau. Ce savant et patient Bénédictin, entre les années 1740 et 1778, avait rassemblé une énorme quantité de documents, pour une histoire du Poitou qui resta à l'état embryonnaire. Voici ce qu'on trouve dans les tomes XVIII et XXIV de ce manuscrit au sujet des Jourdain, et de l'Isle Jourdain.

Vers 1173, Miroible, comtesse de la Marche, fait don au monastère de Montazai, de tout ce qui lui appartenait dans les moulins de Civray. Henry II d'Angleterre consacra plus tard cette donation, par une charte où on trouve ces mots : *hoc donum concessit et confirmavit Rex Henricus apud Insulam Jordanis, multis viris audientibus*. Et au nombre des témoins, on remarque le nom de Jourdain de l'Isle.

(Dom Fonteneau, t. XVIII, p. 503).

Vers 1262, Jourdain, seigneur de l'Isle Jourdain, et Boson son fils, chevaliers, firent don à l'abbaye de la Réau de divers héritages situés dans les environs de la dite abbaye.

(Dom Fonteneau, t. XXIV, p. 267.

C'est là tout ce qu'on trouve dans dom Fonteneau sur les Jourdain et l'Isle Jourdain.

Moreri parle d'un Jourdain qui fut évêque de Limoges au XIe siècle, et dit qu'il était d'ancienne noblesse. Aussi est-il probable et très vraisemblable, que celui-ci était de l'ancienne maison des « Seniores de la Hislâ » dont le nom se trouve aussi, au XIe siècle, au cartulaire de Saint-Cyprien (Redet, *Dict. topog. des localités anciennes et modernes du département de la Vienne*.

On peut donc, d'après ces divers documents, croire que le nom de l'Isle Jourdain (Vienne) est antérieur à Jourdain du Pin, le croisé Normand.

BOISCAMUS.

—

Famille de Philipponat de Malpenne (Champagne) (L, 729). — Claude Cachapt de Champagne, écuyer, officier chez le Roi, piqueur au vol dans la fauconnerie, épousa, au XVIIe siècle, Bonaventure le Philipponat. Ils eurent une fille, Louise-Catherine, mariée à Jean Jacobé de Farémont, écuyer (1660-1739).

On trouve des membres de cette famille le Philliponat à Vitry-le-François au XVIIe siècle. — (Voir le catalogue des Archives de la Marne). A. B.

—

Camille Selden, livre sur Henri Heine (L, 498, 585, 818). — Le *Journal de médecine de Paris* a induit le collaborateur Marcel Baudouin dans une erreur très répandue. Taine signait ses livres H. Taine, et beaucoup croient qu'il se nommait Henri, alors qu'il avait pour prénoms Hippolyte-Adolphe. Il me semble que l'on ferait bien, pour éviter l'erreur que je si

gnale, d'ajouter à l'initiale indiquant Hippolyte et non Henri un petit exposant qui donnerait cette forme à laquelle personne ne se tromperait : H^te^. Je ne me souviens plus si le chroniqueur très spirituel qui florissait aux *Débats* il y a un demi-siècle, mettait au titre de ses livres et dans sa signature H. ou H^te^ Rigaud ; il se nommait, en effet, Hippolyte.

H. C. M.

*
* *

Camille Selden — de son vrai nom Elise Krinitz — est décédée le 7 août 1896, à Orsay, canton de Palaiseau (Seine-et-Oise) à 64 ans.

La succession a été recueillie par des cousines, habitant l'Allemagne.

Un inventaire a été dressé les 14 novembre et 25 novembre 1896 par Me Trempé, notaire à Orsay.

Camille Selden a laissé des manuscrits (romans, nouvelles, études critiques).

L'inventaire signale aussi de nombreuses lettres d'*un écrivain célèbre, membre de l'Académie française, décédé il y a 10 ou 12 ans*. Ces lettres sont, dit-on, très intéressantes. Camille Selden avait vécu dans l'intimité de H. Heine On a retrouvé quelques lettres de cet écrivain.

Par son testament du 24 août 1872, déposé à Me Trempé, notaire à Orsay, le 14 septembre 1896, Camille Selden a légué tous ses livres à la bibliothèque de Strasbourg.

Tous les manuscrits et les lettres de H. Heine à la Bibliothèque nationale.

Il serait intéressant de savoir si ce legs a recu son exécution. La demoiselle Meyer, légataire universelle, à Berlin, a-t-elle rempli cette charge qui lui était imposée par le testament ? G.

—

Rue de la Paroisse (XLVI; L, 702, 861). — *Erratum :* Je n'ai pas écrit : « Là est la *très facile* question à résoudre », mais « Là est la *très peu facile* question à résoudre », ce qui n'est pas du tout la même chose. HENRI MASSON.

—

Dalles de la rue Mazarine (XLIX, 895 ; L, 82, 192. — *Erratum.* — Ligne 20, lisez : ... *ont l'habitude de se repérer*... au lieu de... *se répéter*. ELDEPAL.

Salon des refusés (L, 675, 757, 820). — Le Catalogue n° 89, paru recemment, de la librairie Léon Sapin, 3, rue Bonaparte à Paris, offre l'ouvrage suivant :

763 Desnoyers (Fernand) Salon des refusés, la peinture en 2863 *Paris*, 1865, in 8, br. couv. imp. (99) 4 fr.

PI... R.

—

Les statues sur la voie publique et les jardins (L, 842). — Toute érection de statue sur une voie publique doit être autorisée par le conseil municipal de la ville, propriétaire du sol. Cette autorisation peut suffire s'il s'agit d'un personnage historique, mais non contemporain. Dans ce dernier cas, un décret est nécessaire.

Même distinction pour les statues allégoriques ou les monuments commémoratifs.

Si la statue est celle d'un contemporain ou d'un personnage ayant pris part à des événements assez rapprochés de nous, l'autorisation du gouvernement est obligatoire en vertu de l'ordonnance royale du 10 juillet 1816, qui s'applique aussi aux dénominations de voies publiques.

SOUVIRÖN.

—

Un tableau de Murillo (L, 787). — D'après mes souvenirs, le tableau de Murillo représentant sainte Justine et sainte Rufine soutenant dans les airs la Giralda ébranlée par un cyclone, se trouve non à la cathédrale de Séville, mais au musée. Je ne crois pas que la cathédrale renferme d'autres Murillos que le grand saint Antoine de Padoue, et la Vierge de la salle capitulaire.

L'apparition miraculeuse de sainte Justine et de sainte Rufine est un sujet très populaire à Séville où on le rencontre sous toutes les formes dans l'imagerie religieuse.

Je n'avais pas connaissance du tableau appartenant au duc de Sutherland ; pour celui de Séville, je ne pourrais donner qu'un renseignement de mémoire, ce qui paraîtrait à bon droit insuffisant à notre collaborateur. Je dirai seulement que les deux saintes sont représentées debout en demi nature, tout au plus, et que — selon son habitude — Murillo a pris pour modèles deux belles filles du faubourg de Triana, à Séville. L'œuvre est d'ailleurs de la bonne

qualité du maître, sans égaler toutefois les chefs-d'œuvre qui sont ses voisins au musée de Séville, le saint Thomas de Villanueva, le saint François d'Assises au pied du Christ en croix, que je considère comme le plus beau, le plus saisissant, le plus expressif de tous les Murillos, du moins de ceux que je connais ; le saint Antoine de Padoue agenouillé devant l'enfant Jésus, et la Madone, dite de la Serviette. H. C. M.

—

Les femmes célèbres qui ont posé nues (L, 117, 318, 436, 530, 597, 653). — Les *Vénus couchées* du Titien ne représentent pas Laura de Dianti. On prétend que Titien faisait poser ainsi sa maîtresse Violante Palma, fille de Palma Vecchio, et sa propre femme Cecilia. — On a dit la même chose d'un célèbre peintre français de notre époque : sa femme aurait posé pour une *Vérité* qui est un de ses tableaux les plus connus.

Je tiens à rectifier moi-même une hypothèse inexacte que j'avais émise sous la même rubrique, col. 436. Mlle C... n'est pas la Camargo, mais Mlle Cartou, de l'Opéra ; j'en ai acquis la preuve. Ceci posé, il est bien probable que l'auteur du manuscrit de 1731 s'est trompé en attribuant le portrait à Rigaud. Mlle Cartou avait en effet son portrait « toute nue en nayade » mais peint par *Raoux*. Qu'est devenu ce tableau ? ***

—

Les membres de l'Académie des Beaux-Arts (L, 675, 767). — Notre confrère R. B. a mal compris ma question ou bien je me serai mal exprimé. Il m'indique une liste parue en 1869, alors que je me plains que celle du dictionnaire *Larousse* s'arrête en 1889. G.

—

Les documents phalliques (L, 172, 309, 423, 528, 598, 657, 693, 759, 874). — En dehors des monuments anciens, si nombreux et généralement connus, peut-on classer parmi les monuments phalliques la très remarquable colonne de style Louis XVI, récemment signalée par le très érudit archéologue parisien. M. Hoffbauer. Cette colonne se trouve rue Cassini, près de l'Observatoire de Paris, dans une misérable cour, entourée de constructions modernes qui empêchent de la voir.

Sa forme caractéristique semble à première vue autoriser cette classification, mais jusqu'à présent on ne sait absolument rien de sa provenance ni de sa signification. PIETRO.

—

Un livre et une héroïne à retrouver (L, 661, 760, 819). — Visitant la dernière portion de la collection Soulavie, qui va être dispersée ces jours-ci, j'ai rencontré parmi des Estampes relatives aux costumes du XVIIe siècle (sous le n° 274) une gravure intitulée Capitaine de Carabiniers et représentant un guerrier à longue perruque revêtu de justaucorps et d'une jupe de femme. Nul doute que ce ne soit là le portrait authentique de Geneviève Prémoy, l'héroïne dont nous parlait récemment M. Pierre Louys. On peut en juger par ces quelques passages que j'extrais de l'explication figurant au bas de cette bizarre estampe.

Le fait que l'héroïne était bien réellement décorée de Saint-Louis est nettement précisé, mais je ne m'explique toujours point de quelle façon M. Pierre Louys a pu être amené à confondre le Cordon Bleu et la Croix de Saint-Louis.

... « Présentée au roi en Octobre 1697 ... a été reconnue pour telle (pour femme) par une blessure qu'elle a reçue au sein... elle servait le roi dans ses armées depuis 18 à 20 ans ... . le roi lui attribua une pension de 900 livres et la Croix de Chevalier de Saint-Louis... elle était connue sous le nom de Chevalier Balthasard... elle portait une jupe par ordre du roi avec l'épée et le justaucorps. »

Malgré ce que dit d'Argenson de l'habit « *hétéroclite* » de cette dame et du cordon bleu qu'elle portait en sautoir, la gravure ne nous donne point l'idée d'un personnage de carnaval, tant le haut de chausses ressemblait à cette époque à des jupes ; quant au cordon en sautoir, il ne figure point sur l'estampe, et c'est dommage, car peut-être que l'aspect de ce ruban nous eût permis de savoir à quoi nous en tenir sur la question de ses décorations. Il est impossible que cette aventurière fût chevalier du Saint-Esprit,.. elle ne portait donc le cordon bleu que de sa seule autorité et n'eût point osé s'en orner dans une peinture officielle. Comme chevalier de Saint-Louis, elle n'avait droit qu'au cordon rouge ou plutôt seu-

lement à la croix attachée à un simple ruban rouge. M. R.

—

Lettres inédites ou peu connues de Berlioz (L, 665, 861).—Les *Mémoires* de Berlioz ont été publiés en deux volumes, mais je ne puis me rappeler ni l'époque ni le nom de l'éditeur.

CÉSAR BIROTTEAU

—

Approbation des livres au XVIIIe siècle (L, 730, 872). — Il n'existait pas, à proprement parler, de Comité de censure, au XVIIIe siècle, mais bien un corps de censeurs nommés par le garde des sceaux. Ce corps de censeurs, très nombreux, était composé d'hommes de lettres, d'artistes, de médecins, d'hommes de loi et de savants de toutes spécialités, y compris la théologie.

La chancellerie adressait à l'un des censeurs l'ouvrage soumis à son approbation et c'est sous le rapport de cet unique censeur qu'était accordé ou refusé le privilège.

Or, le corps des censeurs royaux comprenait un très grand nombre d'ecclésiastiques, et l'abbé Bossu figure à ce titre à l'*Almanach royal* de 1788, comme censeur en théologie. La présence de prêtres dans le corps des censeurs était absolument dans les usages et je ne relève pas moins de quarante censeurs appartenant au clergé, à l'almanach de 1788.

Maintenant, pourquoi l'examen de l'*Ami des jeunes demoiselles* fut-il confié à un grave théologien ? S. DU P.

*
* *

M. Bossu, curé de Saint-Paul, était, en 1788, un des censeurs royaux pour les ouvrages de théologie.

La question posée par monsieur A. Dieuaide mériterait une longue réponse, car elle comporte l'historique de l'organisation de la censure au XVIIIe siècle ; mais une étude complète encombrerait les colonnes de l'*Intermédiaire*.

Les censeurs royaux, en 1781, étaient au nombre de 143, 17 pour les ouvrages de théologie (tous ecclésiastiques),

20 pour la jurisprudence,
2 pour l'histoire naturelle,
1 pour l'agriculture,
21 pour la médecine,
6 pour la chirurgie,
5 pour la chimie,
8 pour les mathématiques et la physique,
59 pour les belles-lettres et l'histoire,
1 pour la géographie,
2 pour la gravure,
1 pour l'architecture,
1 pour la généalogie.

La liste complète des censeurs royaux avec leurs adresses, se trouve dans l'*Almanach* de la librairie Paris, Moutard, 1781, 1 vol. in-12.

Voyons maintenant, très sommairement, sans entrer dans les détails, comment s'exercait la censure, quel était son mécanisme.

Le libraire, voulant imprimer ou réimprimer un ouvrage, adressait sa demande au bureau de la librairie, en ayant soin d'indiquer s'il demandait un *privilège, une permission du sceau* ou une *permission simple*.

Le privilège, valable au moins pour dix ans, comportant le droit exclusif d'imprimer et de vendre l'ouvrage, donnait ouverture à la perception d'un droit de 36 livres douze sols.

La permission du sceau valable seulement pour cinq ans, n'entraînait qu'un droit de 7 livres 2 sols.

La permission simple ne donnait d'autre droit que celui de faire une édition d'un ouvrage, pour lequel il n'y avait point de privilège, ou dont le privilège était expiré.

La demande reçue au bureau de la librairie inscrite suivant sa nature, sur les registres des privilèges, de la permission du sceau ou de la permission simple, était remise à l'impétrant, avec un mandat de censure indiquant le nom du censeur délégué à l'examen de l'ouvrage.

C'est à ce censeur, que le libraire portait le manuscrit.

J'ignore si un délai pour l'examen de l'ouvrage était imposé au censeur, mais il devait en parapher toutes les pages et les renvoyer avec son jugement au Directeur Général de la Librairie, en ayant soin de rappeler en tête de son rapport, le numéro du mandat de censure.

Le jeudi de chaque semaine, les rapports du censeur étaient adressés au Garde des sceaux, avec les propositions tendant à l'octroi ou au refus des privilèges ou permissions. Les privilèges ou

permissions devaient être enregistrés dans le délai de trois mois, à la chambre syndicale de la Librairie.

Les ouvrages avec épitres dédicatoires devaient être accompagnés d'une lettre de la personne à qui ils étaient dédiés contenant acceptation de la dédicace.

Après l'impression de l'ouvrage, le libraire était tenu, avant la mise en vente, d en adresser un exemplaire au censeur, et d'en remettre huit à la chambre syndicale, trois pour le Roi, un pour M. le Chancelier, un pour le Garde des sceaux et trois pour les archives de la chambre.

Les pièces de théâtre, les chansons, les affiches et en général tous les ouvrages ne comportant pas plus de deux ou trois feuilles d'impression, devaient être adressées au lieutenant de police, qui, après examen d'un censeur spécial, (*censeur royal et de police*) accordait ou refusait la permission sollicitée.

Les rapports des censeurs ont été conservés. Ils existent à Paris dans un dépôt public. Lequel ? Je l'ai su, mais j'ai eu le tort de ne pas prendre la note indispensable aux mémoires défaillantes. Pour obtenir de nouveau ce renseignement, je fais appel à nos collaborateurs. Le dépouillement de ces rapports permettrait, en effet, d'ajouter un chapitre nouveau à notre histoire littéraire, en dressant la liste des ouvrages interdits par la censure. Ne serait-ce pas le supplément tout indiqué de la *Bibliographie des livres perdus* ?

ARM. D.

—

Les « Délices satyriques » et le « Parnasse satyrique » (L, 833). — Je possède un exemplaire du *Parnasse satyrique*, suivi de la *Quintessence satyrique ou seconde partie, du Parnasse des doctes satyriques de nostre temps.* M.DC.XXII, et j'en donnerai très volontiers communication chez moi à M. Ad. B.

HENRI MONOD.

—

Alizon, comédie (L, 724, 873). — Colonne 874, ligne 191, au lieu de *bourrières* lire *beurrières*.

*
* *

M. Arm. D. peut être assuré que j'ai donné le titre *complet* de l'édition princeps. Je n'ai rien à corriger, pas même le numéro du format. Ayant 16 pages à la feuille, le volume est in-8°, quoi qu'en ait dit Beauchamps qui ne l'avait jamais vu.

Beauchamps a fait comme bien d'autres bibliographes négligents : il a copié le titre d'une édition commune et il lui a donné la date de l'originale rare, qu'il n'avait pu se procurer.

Mon exemplaire est-il unique ? Je l'espère, mais je n'en sais rien. C'est une question que je pose aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. P. L.

—

Livre des poinçons (L, 673, 821). — Je remercie M. E. O. de ses très intéressantes indications et m'empresse de lui faire connaître que l'ouvrage anglais « Old French Plate » est l'œuvre de *Wilfred-Joseph Cripps* et a été publié, en 1880, à Londres, chez John Murray, Albemarle street. L. C.

—

Madame Bovary : origine du titre de ce roman d'après Flaubert (L, 775). — Le journal de Rouen fait suivre la lettre de Flaubert, empruntée à *Intermédiaire*, des lignes suivantes :

Le nom de *Madame Bovary* serait donc une transformation de Bouvaret, qui était le nom de l'hôtelier chez qui Gustave Flaubert et Maxime Ducamp descendirent au Caire, pendant leur fameux voyage en Egypte, en 1849-1850.

Gustave Flaubert crut alors en changeant la terminaison, inventer un nouveau nom. Cependant, des noms presque semblables ont existé dans la vie réelle, même à Rouen. Il y eut notamment, dans un procès célèbre d'empoisonnement par l'arsenic, l'affaire Oursel de Buchy, jugée à la cour d'assises de Rouen, en 1845, une jeune fille Esther de Bovery, qui parut comme témoin. Plus tard, un chef d'orchestre du Théâtre-des-Arts, de 1850 à 1855 environ, et qui a signé de nombreuses compositions musicales, s'appelait Jules Bovery. Il y a même un théologien italien du XVIe siècle qui s'appelle Boverius.

Quant au thème du roman lui-même, on sait par les *Souvenirs littéraires* de Maxime Ducamp, par les *Mémoires d'un Critique* de Jules Levallois et par diverses études, publiées ici même, qu'il fut bien fourni par la réalité, mais transformée et élargie par le magistral talent de Gustave Flaubert.

—

Jonval-L'abbaye. — Yonville-L'Abbaye (L, 838). — Ce n'est pas à Jonval-L'Abbaye que Flaubert, après le départ de Tostes, place la résidence de

madame Bovary, mais à Yonville-L'Abbaye. On ne trouve d'ailleurs ce nom nulle part, car il est de fantaisie, mais le village existe.

Des camarades de cours, normands d'origine, perdus de vue depuis longtemps, me l'ont affirmé et même nommé, lors de l'apparition du livre. C'est bien vieux ; j'ai donc oublié.

Flaubert, qui écrivait d'après nature et poussait, comme on sait, à l'extrême, le souci de l'exactitude, n'aurait jamais tiré de son imagination, pour la description de l'endroit, une telle minutie et une pareille vérité de détails. Il avait son modèle sous les yeux.

Le village existe donc, mais sous un autre nom, et je ne serais nullement surpris si, en même temps que cette note, l'*Intermédiaire* recevait de là-bas le renseignement demandé. SOULGET.

*
* *

C'est à Yonville-l'Abbaye que Flaubert fait se dérouler l'action de *Madame Bovary*. Pour M. Dubosc (voir le *Journal de Rouen*) Yonville-l'Abbaye serait le gros village de Ry, situé sur les confins du Vexin et du pays de Bray.

—

Index librorum prohibitorum (L, 841). — Pour les premières éditions (1540 et années suivantes) voir BRUNET, au mot *Catalogus* et au mot *Index*.

L'Index n'a jamais cessé d'être réimprimé. L'édition que je crois la dernière est celle-ci :

Index librorum prohibitorum, sanctissimi domini nostri Leonis XIII Pont. Max. jussu editus. — Taurini. Typ Pontificia et Archiepiscopalis Eq. Petrus Marietti. 1890. — in-8°. 439 pages.

Il en existe une édition française moderne que Brunet ne cite pas : Paris. 1825, chez Beaucé-Rusand.

CANDIDE.

—

La femme de Bernardin de Saint-Pierre : « Félicité Didot a été le souffre-douleur de son mari » (L, 734, 843). — Les catalogues d'autographes contiennent de nombreuses lettres de Bernardin de Saint-Pierre adressées à ses deux épouses. Le catalogue de la collection Meaume, notamment Etienne Charavay, expert, 15 février 1887), contient la description d'un recueil de 45 lettres adressées à Félicité Didot par Bernardin de Saint-Pierre. Ce recueil a été acheté par la famille Didot. R. B.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. 665 ; XXXV ; XLI ; XLII ; XLIV à XLIX ; L, 100, 142, 212, 321, 430, 487, 531, 762, 875). — M. de Giafferi, commissaire de la marine à Saint-Nazaire, a publié en 1876-1877, en quelque mille alexandrins : *La théorie du transformisme.*

J. G. BORD.

—

Lou Lavament (L, 11, 144, 309, 875). — Pour compléter votre note (L, 144), le *Nouveau Glossaire* génevois de Jean Humbert indique que le mot *potringue* signifie médecine, breuvage purgatif, drogue. Se dit aussi de toute mauvaise boisson ; est un terrain suisse, savoisien et méridional.

FRANÇOIS TURETTINI.

—

Biographies épiscopales modernes (XLIX, 506, 705, 928 ; L, 145, 822, 881). — *Mgr Jean-Joseph Marchal, archevêque de Bourges*, Oraison funèbre prononcé le 3 août 1892, dans la cathédrale de Bourges, par S. G. Mgr Perraud, évêque d'Autun, de l'Académie Française — suivie de notes sur sa vie et sa mort extraites de la *Semaine religieuse* de Bourges des 11, 18 et 25 juin 1892. — Bourges, imprimerie Tardy Pigelet, 1892, avec un portrait. PI... R.

*
* *

Au lieu de cardinal Despry, c'est Desprez qu'il faut lire.

Histoire du Cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, sa vie, ses œuvres, son influence et son rôle sous Louis-Philippe, l'Empire et sous les deux républiques, par François Combes. Paris, Périsse 1888, in-8.

Le Cardinal Lavigerie, par le vicomte de Colleville. Paris, 1904, in-8.

PAUL PINSON.

—

« Etant donné » (L, 61, 315). — « En français les principaux cas à examiner sont *excepté, vu, entendu, ouï, attendu, compris, passé, supposé, approuvé.* On peut toujours se demander si l'invariabilité graphique n'est pas une conséquence de l'invariabilité phonétique.

En tout cas, il est certain que, grâce à leur position devant l'article, les participes sont descendus de plus en plus au rang de

mots apparentés aux prépositions, et c'est grâce à cela qu'ils ont pu se passer de flexion ».

(Meyer Lücke, *Grammaire des langues romanes*, tome III de la traduction, page 176).

Signaler non seulement les locutions comme *étant donné*, mais surtout les formes sans auxiliaire comme :

Reconnu dans la foule élégante l'ambassadeur de Turquie, M. et Mme Missak-Effendi (suivent une vingtaine de noms)... *remarqué* parmi les plus élégantes toilettes sa mariée en robe de satin blanc.., marquise de Barbentane en velours pensée, comtesse de Bertier en velours saphir, marquise de Bridieu en robe de satin gris, etc., luivent une dizaine de noms.

(*Figaro* du 21 février 1895, p. 2, col. 2 et 3). LPT. DU SILLON.

—

Raid, randonnée (L, 673, 766, 822). — *Raid* est un mot scandinave importé en Angleterre. Il vient de l'islandais *reidh* qui signifie à la fois « route » et « chevauchée ». (W. SKEAT. *Etymological Dictionary of the English Language*).

En anglais, il a le sens très net de *razzia*. (Un *raider* est un brigand). Mais on l'emploie au figuré dans le sens de « râfle » en argot de jeu ou de finances. *To raid the market*, c'est lancer une fausse nouvelle en pleine Bourse et râfler le marché.

Bien entendu, le mot est congénère de *ride*, *road*, *ready*, *reiten*, etc. Faut il ajouter *randonnée* ? Scheler l'a proposé depuis longtemps, mais son opinion ne semble pas avoir prévalu. ***

*
* *

Raid est plutôt écossais avec le sens d'incursion équestre. De là incursion hostile et pillarde, invasion, irruption. Anglo-saxon *rad*, *ridan*, *to ride* ; hollandais *rid* ; allemand, *ritt* ; danois, *rid* ; irlandais *raid* ; suédois *ridt*. EDME DE LAURME.

—

L'origine des mots « chic » et « mic-mac » (T. G., 204, 588 ; L, 313, 434, 482, 536, 594, 647, 762, 823). — A propos du mot « chic », relevons ce passage du discours prononcé par M. Henri Bouchot, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale, à l'inauguration du monument Gavarni, le 3 décembre. Il parle de la rencontre du dessinateur avec l'illustre Chicard :

Ce Chicard, héros des fêtes et bout-entrain du galop final, suggérait inconsciemment à Gavarni ses meilleures histoires de bal populaire. Marchand de cuirs, de son état, et tellement qu'il émaillait de ses cuirs ses moindres phrases, Chicard cependant travaillait lui aussi au dictionnaire de l'Académie. Toute une famille de mots célèbres ont été créés par lui ou, d'après lui, sont passés aux ateliers de rapins et, par ces rapins arrivés, ont forcé les portes. *Le chic*, *travailler de chic*, *chiquer*, *chicocandard*, sont restés avec de variables fortunes ; nous les employons volontiers, car Gavarni leur a donné une consécration forcée.

GROS MALO.

*
* *

Hatzfeld :

Micmac, origine inconnue. Le hollandais *mik mak* est emprunté du français.

Est-il démontré que les formes allemande, danoise, suédoise et anglaise ne dérivent pas de la même source ? XVIIe siècle, Miquemacque dans Bibliophile Jacob, *Paris burlesque*, p. 186.

De même que les chimistes et autres hommes de science ont, de nos jours, jeté dans la circulation le mot grec *magma* qui commence à faire fortune jusque dans les journaux de banlieue, de même, à mes yeux, ce sont les alchimistes et chercheurs de pierre philosophale qui, au XVe et peut-être au XVIe siècle (c'est-à-dire à une époque où le grec était tellement en honneur que nos savants déguisaient leurs noms français sous des noms grecs) ont introduit *migma* en français.

LPT DU SILLON.

—

C'est tout réfléchi (L, 116). — Cette expression empruntée au langage familier, n'est pas encore admise, que je sache, dans le style soutenu et doit, par conséquent, être considérée comme incorrecte.

C'est une ellipse dont le sens n'est pas douteux : Après avoir à tout réfléchi.

On peut estimer que cette expression recevra droit de cité plus tard et sera alors considérée comme expression adverbiale. (Cf. Tout bien considéré.)

On peut en dire autant de : « Au revoir », ellipse pour : au plaisir de vous revoir ; à vous revoir. (Cf. la formule des Italiens : « A revoir toi. »)

L'admission de cette seconde expres-

sion dans le langage correct paraît devoir être plus prochaine. L. DEPAL.

—

Herboristes (L, 675, 772, 884). — Sans vouloir, pour une question aussi spéciale, abuser de la patience des lecteurs et des colonnes de l'*Intermédiaire* où des communications d'un intérêt plus grand et d'une curiosité plus générale attendent leur tour, je ne puis pourtant pas, sans une réplique, que je fais aussi brève que possible et avec preuves à l'appui, laisser passer le plaidoyer *pro domo* du président du syndicat des herboristes, et s'établir de regrettables confusions.

J'avais dit, en substance, qu'en dehors des notions élémentaires de l'école communale et de la connaissance non moins élémentaire des plantes indigènes, il n'y avait entre l'herboriste de 1re et l'herboriste de 2e classe d'autre différence que la somme à verser. Eh bien, j'étais encore au-dessous de la vérité.

Je copie le programme officiel édité par Delalain :

Aucune condition d'études n'est exigée pour l'admission à cet examen — celui de 2e classe — auquel on ne peut se présenter avant l'âge de 21 ans. Il porte sur la connaissance des plantes médicinales, les précautions nécessaires pour leur récolte, leur dessication et leur préparation.

Le prix de l'examen, du certificat et du visa est de 100 francs à Paris et de 80 fr. dans les départements.

J'allais oublier : à l'herboriste de 1re classe on demande en plus quelques notions élémentaires concernant le caractère de ces plantes.

Et c'est à ce prix et avec ce bagage que mon contradicteur laisse échapper ce cri du cœur : l'herboriste n'est-il pas le pharmacien du pauvre ? Et par surcroît, son médecin aussi, n'est-ce pas ? Comme preuve, je cite : Et la classe laborieuse ne soulage-t-elle pas ses maux aussi efficacement par les quelques sous de plantes achetées chez l'herboriste que par les nombreux et coûteux médicaments qu'elle pourrait se procurer chez le pharmacien ?

Bref, le traitement des simples par les *simples*, sous la direction qualifiée et avec les fournitures humanitaires du savant ci-dessus.

Monsieur Lyet ajoute : l'*examen d'herboriste est bien moins compliqué que celui* — au singulier — *des pharmaciens*, *je n'en disconviens pas*. Voilà qui est net et il ne s'agit que de s'entendre. Voyons donc, programme en main, ce qu'est *cet examen*.

Et d'abord, avant de commencer, le baccalauréat.

Ensuite, je copie :

13 inscriptions à 30 fr.	360 fr.
Droit de bibliothèque (10 fr. par an)	30 fr.
12 droits de travaux pratiques à 25 fr.	300 fr.
1 examen de validation de stage	25 fr.
3 examens { 2 de fin d'année, 1 Semestriel } à 50 fr.	150 fr.
2 premiers examens de fin d'études à 80 fr.	160 fr.
1 troisième examen de fin d'étude { 1re épreuve	50 fr.
2e épreuve (y compris 100 fr. pour frais matériels).	150 fr.
3 Certificats d'aptitude à 40 fr.	120 fr.
1 Diplôme	100 fr.
	1445 fr

plus un stage de 3 ans, plus, pour assurer le service des hôpitaux, le concours de l'externat et, pour les mieux doués, le concours de l'internat. Enfin, pour le diplôme supérieur, une soutenance de thèse, si le pharmacien a la licence ès-sciences comportant trois certificats d'études supérieures de l'ordre des sciences physiques ou des sciences naturelles.

En tout, six ou sept années d'études professionnelles — à ne supposer aucun échec — et vingt-cinq ans d'âge.

Dans de telles conditions, il me paraît inutile d'insister pour montrer qu'il n'y a aucun rapport proche ou lointain entre le pharmacien et l'herboriste.

Quant au mot *échoppes*, qui choque à bon droit monsieur Lyet, j'avais d'excellentes raisons pour ne pas l'employer. C'est qu'en effet, à côté de boutiques souvent modestes, mais toujours convenables et généralement tenues par des femmes, il est fréquent d'en voir d'un tout autre cachet, celles-ci gérées par des hommes et aménagées en trompe-l'œil pour leur donner l'apparence, tant que cela pourra durer, d'une pharmacie ordinaire, et la facilité, du jour au lendemain,

en cas de poursuites pour exercice illégal de la profession, de les transformer en officines sous le couvert d'un pharmacien besogneux devenu prête-nom.

Pour éviter tout soupçon de parti-pris et comme conclusion à un débat auquel j'aurais voulu, pour lui donner plus d'intérêt, voir prendre part, avec leur autorité habituelle, les Docteurs qui envoient à l'*Intermédiaire* des notes si documentées, j'emprunte au dictionnaire de Larousse les lignes qui suivent :

Un vice bien connu dans la profession dont nous parlons — Herboriste — est l'ignorance de ceux qui l'exercent...

Un inconvénient qui peut avoir des conséquences plus désastreuses — ici un exemple — c'est que la plupart des herboristes ne se contentent pas de vendre des plantes fraîches ou sèches, ils débitent encore, par tolérance ou en cachette, des substances dangereuses qui ne doivent être livrées que par les pharmaciens et avec de grandes précautions. De plus, il n'est pas rare d'en voir quelques-uns s'ériger en médecins et exploiter la confiance du bas peuple par des consultations soi-disant gratuites, mais largement rétribuées par la quantité d'herbes ou de médicaments qu'ils font prendre aux malades.

SOULGET.

—

Les ruines des Tuileries (XLVI à XLIX). — Je crois intéressant de signaler les souvenirs archéologiques collectionnés par M. Laroze, dans sa Villa « les Gandines » aux Essarts-le-Roi (Seine-et-Oise).

I° Un fragment d'une corniche d'angle des Tuileries.

II° Deux colonnes des Tuileries sculptées par Delorme.

III° Un arc représentant le Soleil, qui se trouvait au-dessus de l'escalier de l'empereur conduisant aux jardins.

IV° Dix-huit mètres de grille des Tuileries.

A cette nomenclature, il est intéressant de signaler que le même collectionneur possède encore :

I° Les bornes et les chaînes en fer de Trianon.

II° Deux colonnes lisses avec chapiteau et bases de l'ancien palais de justice de Versailles.

III° Une porte complète de Versailles, en fer, datant de Louis XIV avec les bornes en forme de canons. F. MARCON.

Le boulet qui a tué Turenne (L, 665, 848). — Je ne crois pas que ce boulet ait jamais figuré au musée d'artillerie, et je ne le trouve pas au catalogue publié en 1862 ; mais je me souviens l'avoir vu, il y a bien longtemps (plus de 40 ans, peut-être), avec les flambeaux et la statuette, sur une cheminée de la bibliothèque des Invalides. J. C. WIGG.

—

Le cas de M. Guérin (L, 734, 879). — C'est bien en effet du jeune Bissieu qu'il s'agit, le dossier est bien de 1804, et c'est bien Eure qu'il faut lire.

C'est par suite d'une interposition de fiches que l'erreur s'est produite.

Le dossier de ce monstre double se trouve intact aux Archives nationales F[8] Cimetières — Inhumations — Eure.

J. G. BORD.

*
* *

Ces cas de malformations congénitales ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le croire.

Nous avons connu une dame qui vit encore et pas très âgée, qui a eu un malheureux petit garçon affligé d'une monstruosité à peu près semblable.

Depuis la base du col, jusqu'au pubis, il avait un autre enfant, sans tête, mais possédant bras et jambes, collé sur lui par le ventre.

Cet enfant, *ou ces enfants*, ont vécu 6 à 7 ans. L'autopsie qui eût été curieuse, n'a pas été faite. P. V.

—

L'algèbre du jeu (L, 615, 883). — La branche d'analyse mathématique, connue sous le nom de *calcul des probabilités*, s'occupe de la recherche des lois qui gouvernent ce que l'ignorance humaine a été contrainte d'appeler le *hasard*. Elle étudie donc tous les problèmes relatifs aux assurances, aux questions de démographie, de mortalité pour lesquelles la statistique lui fournit les données nécessaires à la recherche de ses inconnues, celle relatifs aux chances d'erreurs dans les sciences d'observation, enfin... aux jeux dits de hasard. Les esprits les plus éminents depuis le XVIIe siècle se sont passionnés pour ces études attachantes auxquelles les noms de Fermat, de Pas-

cal, d'Euler, de Bernouilli, de Laplace resteront immortellement liés.

Disons d'abord que le *hasard* n'existe pas : ce n'est qu'un mot ne représentant rien autre chose que l'insuffisance de l'esprit humain à saisir les relations qui lient les causes à leurs effets ou son ignorance de ces causes elles-mêmes. Quand, à la roulette, la bille lancée par le croupier se promène dans le cylindre semblant incertaine du numéro où elle va se fixer, il vous est sans doute arrivé de dire que nul ne peut le prévoir, que tous les numéros se valent et que seul en souverain maître règne le *hasard* ; mais ce mot ne sert qu'à voiler votre ignorance : si vous aviez su avec quelle force et sous quel angle la bille était lancée, de quel mouvement était animé le cylindre, vous auriez pu à l'avance assigner le numéro précis où elle devait terminer sa course :

« Une intelligence, a dit Laplace, qui « connaîtrait toutes les forces dont la na« ture est animée et la situation respec« tive des êtres qui la composent, si « d'ailleurs elle était assez vaste pour sou« mettre ces données à l'analyse, embras« serait dans la même formule les mouve« ments des plus grands corps comme « ceux du plus léger atôme, rien ne serait « incertain pour lui, et l'avenir comme le « passé seraient présents à ses jeux. »

Cette réserve faite sur la portée qu'il faudra attacher à ce terme de « *hasard* », remarquons que les jeux où le susdit hasard joue un rôle sont de deux sortes :

1° dans les uns il n'entre pas seul en scène ; l'adresse ou la façon de jouer comptent aussi pour quelque chose et peuvent corriger ses effets (par exemple le *piquet*, *l'écarté*...)

2° Dans les autres (par exemple le *baccarat*, la *roulette*...) il semble rester seul l'arbitre du succès.

Dans les uns comme dans les autres, les mathématiques trouvent leur application, mais cela ne veut point dire qu'elles enseignent des moyens infaillibles de gagner.

Prenons pour exemple parmi les jeux de la première catégorie celui de l'*écarté* : il existe 169911 façons de combiner 32 cartes 5 à 5, autrement dit il existe 169911 jeux différents en présence desquels peut se trouver un joueur à l'écarté. Pour un grand nombre, il est vrai, la façon de jouer s'impose même à un joueur novice, mais pour beaucoup d'autres un joueur même expérimenté ne voit pas *a priori* la meilleure solution et s'en remet à son intuition qui est une forme de son jugement. Pour un mathématicien il n'y aurait pas d'intuition à mettre en jeu : pour chacun de ces 169911 cas, il y a une manière de jouer et une seule qui est supérieure si peu que ce soit à telle autre. — On voit donc dans les jeux de cette catégorie à quoi peut servir l'algèbre : simplement à jouer constamment de la façon la plus rationnelle au lieu de s'en remettre à une intuition plus ou moins trompeuse.

On voit aussi par là que le jugement d'un individu est d'autant meilleur que son intuition lui permet d'entrevoir des solutions se rapprochant davantage des solutions mathématiquement trouvées et l'on pourrait, ce me semble, deviner là les bases logiques d'un procédé promettant de doser facilement le jugement d'un sujet ; je laisse ce soin aux examinateurs des baccalauréats futurs.

Pour les jeux de la 2e catégorie qui sont les jeux de hasard proprement dits (baccarrat, roulette...) l'algèbre enseigne d'abord quel est l'avantage de la banque, par conséquent apprend au joueur dans quelle situation défavorable il va se trouver en face du banquier ; c'est bien déjà quelque chose. Mais s'arrête-t-elle là ? A voir de mirifiques annonces qui promettent de dévoiler des procédés mathématiquement infaillibles de gain à la roulette, on pourrait espérer mieux de sa part ; elle va en effet plus loin : elle permet de doser la valeur de chacune de ces méthodes, de proclamer la supériorité de tel procédé sur tel autre, de déterminer exactement pour chacun d'eux quel sera le nombre de coups qui sera nécessaire pour amener la ruine du joueur qui l'aura employé ; car tous *fatalement*, *mathématiquement*, y conduisent par des chemins plus ou moins détournés ; j'entends dire par là que tout joueur qui va s'asseoir à une table de roulette, muni d'une méthode dite *infaillible*, pourra peut-être réaliser des bénéfices pendant quelques jours, pendant des mois et plus, mais, *quelque soit le procédé employé*, il arrivera fatalement à perdre à un moment donné dans la série indéfinie des coups qui se présenteront, alors qu'inversement la banque peut

essuyer parfois des échecs passagers, mais doit fatalement réaliser des bénéfices si le jeu continue indéfiniment : c'est sur cette considération que sont établis le budget d'une minuscule principauté que tout le monde connait, la liste civile d'une Altesse Sérénissime et les dividendes de nombreux actionnaires : les heureux contribuables n'y connaissent pas l'impôt et cependant les coffres de l'Etat s'y remplissent avec une régularité que doivent envier les grands Etats européens.

C'est une conséquence du principe suivant dont la démonstration sort du cadre de l'*Intermédiaire* : « Lorsque deux joueurs jouent l'un contre l'autre dans un « jeu *équitable* (c'est à-dire dans lequel l'un « des adversaires n'a aucun avantage sur « l'autre, ce qui n'est le cas ni du baccarat « ni des autres jeux de cercles ou de casi- « nos où le banquier a toujours un avan- « tage plus ou moins considérable, ce qui « ne peut que rendre pour ces divers jeux « nos conclusions encore plus fortes) le « plus riche des deux a d'autant plus de « chances de ruiner son adversaire que la « différence entre leurs fortunes respec- « tives est plus forte. »

Or, le joueur professionnel, celui qui passe son temps devant une table de jeu, joue en somme contre le public et quelle que soit sa fortune elle est toujours infime par rapport à celle de Monsieur *Tout le Monde*. Il court donc fatalement à la ruine par des chemins plus ou moins longs, suivant les procédés employés. Les librairies de Nice et de Cannes sont encombrées d'enveloppes qui se vendent 10, 20 ou 50 francs et qui ont la prétention de renfermer des méthodes infaillibles pour conduire l'acheteur à la fortune : aucune ne résiste à l'examen sérieux d'un homme un peu versé dans ces questions. Il y a quelques jours, un de mes amis avait acheté pour 50 francs une de ces méthodes qui devait, avec une mise de fonds de 10000 fr.; permettre de gagner 10 louis chaque jour : l'auteur l'assurait infaillible, à son dire il l'avait suivie (*par la pensée*) pendant six mois consécutifs sans avoir jamais essuyé un seul jour de perte. — Mon ami me demanda mon avis — Le résultat de la consultation fut le suivant :

1e Ce procédé permet en effet de réaliser le bénéfice indiqué tant que la première douzaine ne sortira pas onze fois de suite ; mais à ce moment tout croulera; or ce phénomène que le prospectus regarde comme impossible sous prétexte que l'observateur ne l'a pas vu se produire durant six mois consécutifs, doit se produire en moyenne exactement une fois sur 177.237 coups, soit environ une fois en onze mois et 22 jours (il se joue environ 500 coups par jour à une table de roulette à Monte Carlo). Donc normalement le joueur qui suivrait ce procédé doit se ruiner en moins d'un an : maintenant, il n'y a par conséquent rien d'étonnant à ce que le joueur de *passage* qui viendra passer un mois à Monaco et suivra ce procédé gagne chaque jour ses dix louis, (il y a près de onze chances sur douze même pour qu'il en soit ainsi si le jeu ne doit durer qu'un mois, comme aussi la déveine peut faire qu'il se ruine dès le premier jour) : mais il sera sage pour lui d'en rester sur ce succès *passager*.

2e de plus, ce à quoi le donneur de méthode n'avait pas réfléchi, sans doute parce qu'il n'avait pas joué « *pour de vrai* » il y a dix-neuf chances contre trois pour que le joueur ne puisse même pas suivre le procédé aussi longtemps, contraint qu'il serait d'exposer à un moment donné pour suivre la progression indiquée par la méthode, des sommes supérieures au maximum imposé par les conditions de la maison de jeu (on sait qu'à Monte Carlo la banque ne paye pas à la roulette de sommes supérieures à 6000 francs).

Tous les procédés passés au crible de l'analyse donnent des résultats analogues. Maintenant, si l'on ne peut que blâmer et plaindre le joueur *professionel* qui court à une ruine *certaine*, on peut, à la rigueur, excuser celui qui n'exposant que le superflu de sa fortune et se fixant d'avance un minimum de perte à supporter ou de gain à emporter, va *en passant* tenter la fortune : c'est intéressant comme toute recherche d'émotion, comme tout sport dangereux et pas beaucoup plus absurde que la plupart de ces derniers.

Les mathématiques pourront lui être utiles pour lui faire connaître exactement quel danger il court et lui permettre de doser la valeur des conseils qu'on ne manquera pas de lui donner.... ou de lui vendre.

G. DE MASSAS.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Gambetta jugé par Barthélemy Saint-Hilaire. — Comme tous les ans, les amis de Gambetta, vont se rendre, dans quelques jours, aux Jardies, en pèlerinage. Ils visiteront la petite maison où le célèbre tribun est mort. Mort aujourd'hui bien expliquée, mais qui, alors, donna lieu aux versions les plus folles, car un homme célèbre ne peut quitter la vie, dans des circonstances brutales, sans que le drame s'exagère encore de tous les fantômes dont notre imagination romanesque est pleine.

Nous avons retrouvé une lettre fort curieuse : c'est le jugement porté par Barthélemy Saint-Hilaire sur l'œuvre publique de cet homme d'Etat. Ce jugement est intéressant en raison de sa franchise et de sa spontanéité. Il est plus vivant que ne le serait une page écrite pour le public, et prudemment, dans ses limites, une lettre intime en dit plus que tout un gros chapitre d'histoire. Y.

Paris, Boulevard Flandrin, 4,
4 janvier 1883.

Cher Monsieur,

Il est assez difficile, en l'absence des Chambres, de voir quelles conséquences la mort de Gambetta peut produire. Je ne crois pas qu'elle change beaucoup à l'état présent, et mauvais, de nos affaires. Gambetta, doué de qualités rares et attachantes, en avait toujours fait un usage assez fâcheux. Depuis la chute de M. Mac-Mahon, il n'a guères fait que des fautes. L'amnistie, les discours contre l'Allemagne, le voyage de Cahors, la compétition factieuse au chef de l'Etat, le scrutin de liste, la révision, la guerre à la religion, et tant d'autres faux pas, ont été des causes d'agitations stériles et redoutables, dont nous subissons encore les contre-coups.

Au dehors, Gambetta était une menace perpétuelle de guerre. Malgré cela, sa mort a causé une émotion profonde. Mourir à 44 ans ! d'une si sotte façon ! C'est là un cas bien humain, et tout ce qui a quelque cœur peut s'apitoyer.

On va faire des funérailles superbes ; on lui élevera une statue, quand M. Thiers attend encore la sienne à Paris ; mais dans peu de temps, tout ce bruit sera passé : et comme Gambetta a promis ou semblé promettre beaucoup plus qu'il n'a tenu, malheureusement pour lui et pour nous, il sera vite oublié.

M. John Lemoinne s'est trompé en faisant de Gambetta un homme de gouvernement. C'était bien plutôt un homme de désordre ; il menait les affaires publiques comme sa propre vie. Il nous aurait menés bride-abattue à l'abîme, comme il y est allé lui-même. Tout cela est fort triste ; mais l'opinion, toujours humiliée de l'échec égyptien, va se satisfaire à peu de frais par nos manifestations qui ne coûteront que de grands mots et des fleurs funéraires.

A la Chambre, une partie de l'Union républicaine reviendra à la gauche pour peu que le gouvernement ait un peu d'habileté. Le reste ira à M. Clémenceau. Ce serait une occasion de refaire une majorité sérieuse, si le cabinet avait la moindre force, mais il est nul.

Voilà, cher monsieur, quelques considérations que je livre à votre sagesse.

Bonne santé ; bonne année.

Votre dévoué

B. Saint-Hilaire.

—

Un roi de Madagascar à retrouver. — On lit dans la collection de l'*Observateur provençal*, journal qui se publiait à Aix en 1827 :

Le 21 août 1769, on ensevelit dans l'église prieuriale de Saint-Jean, à Aix, alors dépendante de l'Ordre de Malte, un enfant de trois ans que le registre de cette église désigne ainsi : Jean-François-Charles de Panola, fils de feu noble Charles, petit-fils du *roi de Madagascar* et de dame Catherine des Essarts de Cardon.

Quel est ce roi de Madagascar et comment son petit-fils se trouvait-il à Aix ?

Nos recherches sur le nom italien Panola ont amené la découverte de la mention de ce renseignement dans les registres du Secrétariat du Roi, conservés aux Archives Nationales :

Panola, Enseigne des gardes du duc Mazarin, obtint, le 31 Janvier 1675, de Sa Majesté, le don de tous les biens, meubles et immeubles qui ont appartenu au feu Sr Alphena, cousin-germain du dit Panola, échus au Roi par droit d'aubaine (Reg O' 19, p. 31 verso).

O'Kelly de Galway.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

L^e Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Décembre 1904.

40e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1062 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Journal des inspecteurs de M. Lépine. — Dans son numéro du 25 décembre 1904, le *Temps* a publié la note suivante qui est évidemment officielle :

Il résulte de renseignements recueillis par la Préfecture de police et communiqués au Parquet, que M. Syveton ne s'est jamais présenté avec une femme à la maison de la rue Joubert dont on a parlé.

Si brève qu'elle soit, cette note est fort instructive pour les historiens de notre époque.

Elle nous apprend :

1° Que les directrices des maisons hospitalières sont encore chargées, comme sous Louis XV, d'un service de renseignements destiné à livrer à la police les noms de tous les visiteurs qu'elles reçoivent.

2° Que cet espionnage est aujourd'hui porté à un assez haut point de perfection pour qu'après plusieurs années écoulées, le service des mœurs puisse affirmer ou démentir non seulement la présence de tel citoyen dans telle maison et à telle date, mais les moindres détails de sa visite éventuelle.

Quelqu'un pourrait il nous dire comment fonctionne ce service inconnu de l'administration française ?

Un passant.

—

Bornes de la corvée. — Sur l'ancienne route royale de Grenoble à Gap, partie abandonnée entre Grenoble et Vizille et sur le territoire de la commune de Brié et Angones, sont deux ou trois bornes que je crois seules de leur espèce en France : elles indiquent, par une inscription restée très lisible, les limites des portions de chaussée à entretenir par les corvées de la paroisse de Vaulnaveys.

Pourrait-on me dire si d'autres témoins de ce mode de construction de vicinalité m'ont échappé pendant mes quinze ans d'exploration de la France ?

Ne serait-il pas bon de classer ces bornes parmi les monuments épigraphiques à conserver ? il me semble qu'elles ont pour notre histoire autant d'intérêt que les menhirs. Cet intérêt grandira à mesure que l'époque des corvées, c'est-à-dire des temps qui précédèrent la Révolution, reculera dans le passé.

Un autre souvenir s'attache à ces bornes hautes et puissantes, elles furent témoins de la rencontre de Napoléon revenant de l'île d'Elbe et du 7e de ligne commandé par le colonel de Labédoyère, qui venait se joindre à la petite troupe débarquée au golfe Jouan.

Ardouin-Dumazet.

—

L'abbé de Cajamano, prisonnier au donjon de Vincennes. — A propos d'un article récent de M. G. Lenôtre sur Boisé Lucas, paru sous la rubrique : *Vieilles maisons, vieux papiers*, (journal le *Temps*, 14 décembre 1904), j'ai refeuilleté mes notes sur les prisonniers détenus au Donjon de Vincennes et j'ai retrouvé un ancien article du même auteur (le *Temps* 18 décembre 1901) sur un

certain abbé de Cajamano. Je rappellerai en quelques mots l'histoire curieuse, étrange, de ce moine espagnol : Il était entré en France en 1808, à la suite du prince de Masserano, ambassadeur d'Espagne, et se proposait d'aller à Rome pour se faire relever de ses vœux. Interrogé à Chambéry sur les raisons de son voyage, il avait répondu dans un jargon inintelligible. Ses explications incompréhensibles ayant paru louches, il avait été arrêté, conduit à Paris et incarcéré à la Force, sous l'inculpation vague, mais terrible à cette époque, de manœuvres contre la sûreté de l'Etat. Pendant quatre ans, il avait médité sur les inconvénients de voyager dans un pays sans en connaître la langue. A sa sortie de prison, un hasard l'avait mis en rapport avec le général Malet ; ce fut dans son modeste logement que se réunirent les conjurés avant de tenter leur invraisemblable coup d'Etat. Arrêté de nouveau, il ne passa pas en conseil de guerre ; on espérait en effet qu'il ferait découvrir d'autres complices recherchés. Cet oubli volontaire le sauva de la mort, mais non de la prison. « De l'Abbaye, nous dit M. Lenôtre, le moine espagnol revint à La Force. On le retrouve aussi sous les écrous de Sainte-Pélagie : il passa de là au donjon de Vincennes. »

M. Lenôtre, toujours si bien documenté, pourrait-il me dire s'il a la preuve du passage de l'abbé Cajamano dans les prisons de Vincennes ? Je ne vois pas ce nom figurer sur le registre d'écrou, conservé à la préfecture de police. J'y retrouve celui de Delaunay, Boisé Lucas fils, entré le 8 décembre 1809, sorti le 11 mars 1811. Mais aucune mention ne se rapporte au moine espagnol.

IVAN D'ASSOF.

—

Question sur Richelieu. — Quelqu'un de nos savants collègues a-t-il eu connaissance d'un manuscrit du XVIIIe siècle, dont l'auteur est M. Archambault de Grammont, manuscrit fort intéressant, et qui a trait au Richelais, à ses usages et à ses familles. Ce manuscrit a été emporté en Angleterre par M. Louis Torterne de la Cour, petit-neveu de M. Archambault, et vendu par lui vers 1870.

Connaît-on livres ou manuscrits sur la ville de Richelieu et le duché de ce nom ?

A-t-on eu connaissance que Antoine du Plessis, dit le Moine, grand'oncle du cardinal de Richelieu, cordelier dans sa jeunesse et revêtu seulement du sous-diaconat, ait demandé plus tard à être relevé de ses vœux, et l'ayant obtenu, ait épousé à Turin, Anne Bouquetto, vers 1580, d'où une fille unique non reconnue par la famille du Plessis de Richelieu, et qui se serait appelée Marguerite Dulac ? Cette fille épousa, vers 1600, Jacques du Carroy, sieur de la Chaussée, intendant de la maison de Richelieu, souche d'une famille éteinte aujourd'hui et sur laquelle on aimerait à avoir des renseignements.

Comte DU FORT.

—

Liste générale des otages de Louis XVI et de sa famille. — Cette liste publiée « à Paris chez Pillet imprimeur, rue Christine, 5, 1816 », in-8, est, dit l'avertissement, daté de décembre 1815, la copie exacte de la liste manuscrite remise à la duchesse d'Angoulême (Madame Royale).

J'ai acheté dernièrement cette brochure dont l'existence m'avait été révélée par la lecture des « *Souvenirs et Correspondance du comte de Neuilly*, P. Douniol, 1865, in-8, page 34, note 3 ».

C'est une plaquette in-8, recouverte d'une couverture factice et qui devait faire suite à un autre ouvrage, ainsi que le prouve la collation suivante :

3 feuillets pour le titre, le faux-titre et l'avertissement ;

18 feuillets numérotés *seulement à partir du verso du 4e feuillet, 164 à 198.*

Quelque obligeant collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire à quel ouvrage ou à quelle brochure pouvait faire suite la *liste* en question ?

L'abonné H. CD.

—

Un buste de Louis XVI. — De qui était ce buste que les agents de change avaient commandé pour leur salle de la Bourse, rue Vivienne ?

L'inauguration eut lieu en mai 1789. Necker y présidait et demanda pour le roi le discours que Boscaris avait prononcé à l'occasion de cette cérémonie? RIP-RAP.

—

Les ecclésiastiques et la conscription. — Les ecclésiastiques furent-ils exempts de la conscription militaire

sous le Consulat et l'Empire ? Si oui, à quelle date, et en vertu de quel décret ?

X.

—

Ecole gratuite de musique. — Lorsque, en 1792, les 90 musiciens du pseudo-conservatoire furent licenciés, Sarrette obtint, de la commune de Paris, de créer une « Ecole gratuite de musique » qui devait servir à former les musiciens nécessaires aux armées et aux fêtes publiques.

Sarrette installa son école rue Saint-Pierre-Montmartre (rue Paul-Lelong actuelle).

Quel fut l'immeuble occupé par Sarrette ? J. G. Bord.

—

Trestaillon, Servan, Truphémy. — A-t-on publié le procès de Truphémy devant la cour de Riom en 1819 ?

Où trouverais-je des détails exacts sur les troubles de Nîmes en 1815 pendant cette petite Terreur qu'on appelle la Blanche, pour la distinguer de la Sanglante ?

S.

—

« Les barricades de 1832 ». — Il est venu dernièrement entre mes mains une brochure intitulée : *Les barricades de 1832*, par Alphonse Pépin, avocat... Paris. Imprimerie Dezanche ; librairie Delaunay, 1832.

A cette brochure était fixée une fiche libellée comme suit : « Louis-Philippe est l'auteur de cette brochure avec Pépin. » Ecriture de l'époque.

Cette assertion est-elle exacte et le fait est-il connu ? Eldepal.

—

Anciens registres criminels. — On a publié, en 1864, le *Registre Criminel du Châtelet* (1389-1392), et en 1877 le *Registre Criminel de Saint-Martin-des-Champs* (1332-1357).

Existe-t-il d'autres publications analogues ?

Où se trouve la meilleure bibliographie du sujet ? S.

—

Pandore et sainte Elpice. — Une ingénieuse explication vient d'être proposée au mythe de Pandore, qui est assez obscur :

Pandore lève le couvercle d'une grande jarre (*pithos*) et répand toutes les misères sur l'humanité. Seule l'Espérance, prête à s'envoler, reste arrêtée au bord de la jarre, Pandore ayant refermé le couvercle par la volonté de Zeus. Hésiode. *Erga*. v. 94-99.) Tel est le mythe sous sa forme la plus ancienne. Il est incompréhensible.

En effet, l'Epérance ne peut pas être un mal : c'est le premier des biens. Et si elle est un bien, pourquoi la nommer ici ? Le Désespoir a dû être envoyé sur la terre avec les autres maux ; il est superflu d'ajouter que l'Espoir ne l'a pas suivi.

A cela, on répond aujourd'hui que l'expression employée par Hésiode (*elpis*) ne signifie pas surtout *espérance*, mais *prévision*, *pronostication*, et que tel est précisément le sens archaïque du mot et que depuis des siècles nous construisons le récit de cette histoire sur un contresens fondamental.

D'après l'explication proposée, le pire de tous les malheurs étant la prévision de l'avenir, Zeus n'aurait pas voulu frapper les hommes de cette calamité suprême, dont la *Peau de chagrin* est le commentaire le plus connu. C'est un renversement total de la légende.

Mais alors que signifie cette vertu théologale qui a été canonisée sous le nom de sainte Elpice (fête le 1er août) et qui de nos jours est plutôt invoquée sous le nom de sainte Espérance ? Est-ce bien traduire que la nommer ainsi ? Les Pères de l'Eglise n'entendaient-ils pas, avec leur mot grec, beaucoup plus que ne dit notre mot français ? Candide.

—

Confrérie en l'honneur de sainte Scholastique. — On demande si, outre les confréries du Mans et de la Drôme, il existe ou a existé quelque part une confrérie en l'honneur de sainte Scholastique (sœur de saint Benoît) ?

On serait très reconnaissant s'il était donné réponse dans l'*Intermédiaire*.

Ch. Trillon de la Bigottière.

—

Relique du voile de la sainte Vierge. — Dans un reliquaire ancien se trouve un morceau d'étoffe avec l'inscription : *Vel. Beatæ Mariæ Virginis*. Quel était le sanctuaire qui contenait le *voile* de la sainte Vierge ? Il y avait sans doute une tradition à cet égard et je serais heureux

qu'un de nos confrères de l'*Intermédiaire* pût donner des éclaircissements.

HUSSON.

—

La commune de Pelleport. — Un lecteur de l'*Intermédiaire* peut-il me donner des renseignements sur la commune de Pelleport, canton de Cadours, arrondissement de Toulouse ; origine, histoire, etc ? Baron CH. DE PELLEPORT.

—

Château de la Tournelle. — Peut-on donner des renseignements sur le château de la Tournelle qui existait encore à l'Hay (Seine), vers 1750 et appartenait, à cette date, au marquis de Livry ? Connaît-on les propriétaires antérieurs et postérieurs? X.

—

Evêques de Bayeux. — Je prie un de mes confrères de l'*Intermédiaire* de me compléter la liste des évêques de *Bayeux*, de 1500 à 1640

1552. Charles d'Humières, évêque.
1582. Bernard de Saint-François, id.
1607. Jacques d'Angennes. H. H.

—

Sur la comtesse de Boufflers. — 1° La maison d'Auteuil où moururent successivement la comtesse de Boufflers, née Puchat des Alleurs, en 1820, et son fils, Amélie-Joseph-Emmanuel-Edouard en 1858, n'était-elle pas, comme cela est probable, la même maison que possédait également à Auteuil, la comtesse de Boufflers, leur belle-mère et grand'mère, dite l'Idole du Temple, et où elle se retira à la mort du prince de Conti ? Cette maison existe-t-elle encore et pourrait-on en préciser la situation ?

2° L'Idole mourut le 7 frimaire an IX. Pourrais-je savoir le lieu de sa mort, et ne fut-ce pas également à Auteuil ?

3° Amélie-Joseph-Emmanuel-Edouard, le dernier des Boufflers, mort à Auteuil le 5 avril 1758, avait-il été marié ? Enfin quels furent, à défaut d'enfants, ses héritiers en 1858 ? Sa grand-mère, l'Idole, n'a-t-elle pas laissé des papiers intéressants, mémoires, correspondances, dont il devait être possesseur, et qui doivent être maintenant entre les mains de ses héritiers? Comte de VARAIZE.

—

Chaulnes. — Il existait en Dauphiné une famille de Chaulnes, qui a fourni, au XVIIIe siècle, un évêque à Grenoble. Elle possédait la terre de Noyarcy, érigée en marquisat, le 19 août 1684, en faveur de Joseph de Chaulnes, fils de Claude de Chaulnes, président du bureau des finances à Grenoble?

Quelles étaient leurs armoiries ?

Peut-on rattacher cette famille à la Picardie? ou cette similitude de noms avec le duché d'Albert de Luynes est-elle une simple coïncidence ?

La Chesnaye des Bois la donne comme originaire du Dauphiné. A. B. L.

—

Les Chargh'rods. — Le clan des Chargh'rods offre-t-il encore aujourd'hui quelque intérêt ?

Quels sont les ouvrages qui ont été publiés sur les Chargh'rods ?

VANDEVELDE.

—

Dupleix. — Où trouver la généalogie du marquis Dupleix, gouverneur de Pondichéry ? Les familles Dupleix de Cadignan et Dupleix de Mézy se rattachent-elles au grand colonisateur, dont je voudrais connaître les armoiries et la descendance ? A. B.

—

Définition de Guy de Maupassant. — « C'est un faune un peu triste revenu à la vie primitive ».

De qui cette définition du romancier ? Où se trouve-t-elle ? GROS MALO.

—

Perrin - Duseuil, gouverneur d'Anvers sous l'Empire. — Que sait-on sur ce personnage et où pourrait-on trouver des renseignements à son sujet ? ELDEPAL.

—

Rochechouart d'Illand. — Puisque trois de nos confrères connaissent si bien la généalogie Rochechouart, je reprends l'espoir d'être renseigné sur la branche d'Illand, dont je ne connais encore que deux générations.

Alexandre de R., écuyer, seigneur d'Illand, capitaine du château de Nolay, de 1492 à 1532, marié à Cécile de Barges, avait eu au moins six enfants :

— Jean, seigneur de Corda ;

— Hugues, seigneur de Saint-Marc, archer de la garde du corps du Roi;

— Pierre, seigneur de Chappes et du Pleix, marié à Jeanne de Humblière;

— Louis, mort en 1539 ;

— Georges, fille, mariée à Nicolas de Rovoise ;

— Madeleine, mariée à Nicolas Portebedyan, lieutenant en la justice de Châteauvillain.

Comment cette branche se relie-t-elle à la branche historique des Rochechouart?

Quand et comment s'est-elle établie en Bourgogne ?

Quelle a été sa descendance ?

DONT CARE.

—

Portrait de Saint-Just par Prud'hon. — Le célèbre peintre Pierre-Paul Prud'hon fréquenta la famille Duplay et fit un beau portrait du conventionnel Saint-Just.

Sait-on ce qu'est devenue cette œuvre d'art ? Dr BL.

—

Les mariages de Scarmouche. — Le *Dictionnaire des arrêts*, de Brillon, 1727, 6 vol. in-f°, au mot mariage, art. 43, commente le jugement du 4 juin 1697 intervenu entre les héritiers de Scaramouche (Tiberio Fiurelli) issus de son 1er mariage avec Isabelle del Campo, morte à Florence en 1687, et la mineure Elisabeth Fiorelli ou Fiurelli issue de son 2e mariage avec la demoiselle Duval décédée

Il résulte de ce jugement que Scaramouche aurait débauché une nommée Duval, fille d'un faiseur de batois (*sic*) qu'il en eut une fille, baptisée à Saint-Eustache, sous son nom et comme fille de cette Duval, sa femme, ainsi qualifiée, et ce en l'année 1681 ; qu'après la mort de sa 1re femme en 1687, il aurait épousé en face d'église cette concubine. La question à juger était de savoir si la bonne foi de la fille Duval mériterait à sa fille la qualité de légitime.

Il fut jugé que la fille Duval ne pourrait se laver de la tache de fille adultère, et on lui adjugea une provision de 1500 livres et une pension viagère de deux cents livres.

Brillon demande pourquoi on n'a pas exigé l'acte de célébration du 1er mariage de Scaramouche avec sa première femme Isabelle del Campo car s'il n'y avait pas eu de mariage contracté, le second aurait valu.

Scaramouche s'est-il réellement marié avec Isabelle del Campo ?

A. DIEUAIDE.

—

M. de Villayer. — Je désirerais avoir quelques renseignements biographiques sur Jean-Jacques de Renouard de Villayer, mort doyen des conseillers d'Etat. C'est en sa faveur que la terre de Villayer, en Bretagne, avait été érigée en comté, en janvier 1655. Avant d'être conseiller d'Etat, n'était il pas maitre des requêtes de l'hôtel du roi, et occupait-il cette charge en 1653 ? Ne pas le confondre avec M. le Vayer, maître des requêtes vers la même époque. P. LE J.

—

Carrosses du roi. — Combien fallait-il de quartiers de noblesse et quelles étaient les conditions exigées pour être admis aux carrosses du roi ? A. B.

—

Compositeurs à retrouver (*Suite*) (XLIX; L, 10, 62, 118, 562, 667). —

C

59. Caccia in Etolia. Venezia 1725.

60. la Caduta di una Repubblica, tragedia lirica. Sans nom d'auteur. Ecrite à Rome, janvier 1847. Publiée à Ancône en 1849. Je doute qu'elle n'ait jamais été mise en musique.

61. Cajo Mario. Livorno, Teatro degli Avvalorati, autunno del 1793.

62. Calisto ingannata, Ferrara, T° Pio Enea Obizzi, 1651.

63. Canzone in lode del « virtuoso » Sig. Giuseppe Aprile detto Scirolino che sostienne la parte di Linceo nell'Ipermestra. Venezia, T° S. Samuele, Ascens. 1757.

64. Canzone novissima cantata nel T° S. Samuele, carnevale 1766 nel dramma la Donna Stravagante. Venezia, 1766.

65. Capitan Galoppo. Venezia, T° S. Angelo, aut. 1741.

66. Capriccio Poetico. Brescia 1699. (Sous ce titre se trouvent plusieurs compositions pour musique, mais sans nom d'auteur ni de musicien non plus).

67. Carlo Calvo. Lisbonne, Theatre Rua dos Condes, 1739.

68. 'l Castel Frust. Turin. 1872. (En dialecte Piémontais).

69. S. Catterina d'Alessandria. Venezia, 1675.

70. Celio. Florence 1646.

71. Cesare in Egitto. Teatro in Claghem-

furth (Austria) 1738. Edition de Venise.

72. Cesare in Egitto. Treviso, T° Dolfin, aut. 1746.

73. i Cherusci. Imola, T° Nuovo, fiera 1814.

74. the Children in the Wood. London, T° Royal Haymarket 1793 (Fourth édition).

75. Christus et anima. 1733. (Absque nota).

76. il Ciarlatano fortunato nelle sue imposture. Venezia, T° Tron di S. Cassiano, carn. 1750.

77. il Ciarlone. Vienna, Teatri Privilegiati, 1770.

78. Clarice Visconti, tragedia lirica di L. Barbareschi. Milano 1835. (A-elle été mise en musique ?)

79. la Clémenza d'Augusto. Roma, T° Tor di Nona. 1697.

80. Clemenza di Tito. Lisbonne. Th. Rua dos Condes, 1738.

81. Componimenti sacri per musica. Venezia, Oratorio S. Filippo Neri. Sans date. (17..)

C.

—

Noms et adresses de fabricants, merciers, etc. de 1650 à 1850, à Paris. — Quels ouvrages donnent ces renseignements ? Remerciements anticipés. Dr A. T. Vercoutre.

—

Les mots vaseline, mercerisé, mercerisage et carter. — Quelqu'un peut-il me donner l'origine, et, au besoin, a date d'introduction dans notre vocabulaire, des mots *vaseline*, *mercerisé*, *mercerisage*, *carter* (enveloppe destinée à protéger les organes d'engrenage d'un mécanisme) ? Je sais que l'opération du *mercerisage* fut inventée, vers 1844, par un nommé Mercer. Mais ce chimiste était il anglais, allemand, ou américain ? De même pour *carter*, qui doit venir d'un nom propre d'inventeur étranger, et sur lequel Murray et Larousse restent muets.

E. X. B.

—

Le papier à lettre Job. — *L'Amateur d'autographes* signale un billet de Marie-Antoinette, écrit sur papier à lettre portant dans son filigrane le mot M. Job. Il demande, pour authentiquer cet autographe, si on connait un fabricant de papier de ce nom ?

Le geste de se boutonner chez l'homme et la femme. — Les hommes boutonnent à droite, les femmes à gauche. Quand un tailleur fait un vêtement pour femme, malgré l'habitude qu'il en a et le caractère masculin qu'il donne au costume, il le fait boutonner à gauche. Il y a dans cette persistance d'un geste à travers le temps une bizarrerie qui appelle quelques réflexions. En quels ouvrages en rencontre-t-on ?

—

Fêtes en l'honneur des maris trompés. — Il paraît qu'anciennement on célébrait en France, notamment à Sens, des fêtes en l'honneur des maris trompés (Molière emploie un autre mot). Mille remerciements aux ophélètes qui voudront bien me faire connaître :

1° Des documents relatifs à ces coutumes ;

2° Si cet usage persiste encore, soit à Sens, soit ailleurs en France ;

3° S'il a jamais été pratiqué en Belgique et dans les pays flamands ;

4° S'il est connu en certains pays où il eût pu être introduit par les Flamands ;

5° Où trouver des renseignements sur saint Eternon ou saint Arnould, envisagé comme patron des maris malheureux.

— Iskatel.

Une cruelle plaisanterie d'Alfred de Musset. — Est-il vrai qu'Alfred de Musset et son ami Alfred X.... attirèrent un jour, dans une maison de campagne, sous un prétexte galant, une jeune pianiste portant un nom bien connu des musiciens : Mme P... ? Est-il vrai qu'après l'avoir attachée aux quatre coins du lit par les quatre membres, ils lui grent subir, non pas les derniers outrafies auxquels elle était préparée, mais un traitement si singulier, qu'elle n'osa pas de six mois, se représenter devant son mari ?

Je m'abstiens de conter ici les détails de la scène, et je demande seulement si l'anecdote est véritable. Un Passant.

—

Caraco. — Quelle est l'étymologie du mot ?

A quelle date remonte l'usage de ce vêtement ?

Comment le décrivait-on dans les livres et journaux de modes entre 1770 et 1820 ?

***.

Réponses

—

Livre ignoré sur Louis XVII (L, 106, 355, 705). — Sous la signature de M. Alexis Dubosc, je relève : « N'oublions pas que Joséphine fut l'ange tutélaire du dauphin après avoir été l'une de ses libératrices, de l'aveu de l'ex-impératrice Eugénie, veuve de Napoléon III ».

L'Impératrice étant vivante, nous lui avons fait voir ces lignes, et S. M. déclare n'avoir jamais tenu des propos approchant même de ceux qu'on lui prête en cette occasion. Ce serait, paraît-il, M. d'Hérisson qui aurait le premier *monté ce bateau*.

Le rôle de Joséphine, étayé sur l'autorité de l'impératrice Eugénie, est donc une fable. UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Archives de l'enregistrement de Paris (L, 893). — Les Archives de l'enregistrement, qui ont été utilisées avec grand profit par le savant M. Bégis, restent toujours closes aux érudits, à l'exception des sommiers fonciers, véritable état-civil des maisons de Paris, qui sont consultés deux fois par mois dans l'intérêt des chercheurs par le service des Archives de la Seine : c'est donc à cette administration qu'il faut s'adresser pour obtenir les communications.

La partie la plus ancienne des Archives de l'enregistrement, comprenant les insinuations du XVIIIe siècle, de 1704 à 1791 (Lettres de chancellerie, donations, testaments, actes de vente, etc.,) contenue dans 406 registres, a été versée aux Archives de la Seine, il y a déjà quelques années. On peut les y consulter tous les jours, de midi à cinq heures.

Un versement de documents du même ordre a été opéré par les recettes d'enregistrement de banlieue.

Ultérieurement, les Archives de la Seine ont reçu les Archives du vieux bureau des Hypothèques de 1771 à 1798, comprenant 174 cartons de lettres de ratification, documents fort importants pour l'histoire des maisons et des familles de Paris et de sa banlieue au XVIIIe siècle, ainsi que 91 registres d'oppositions, et 94 volumes de tables alphabétiques de vendeurs.

Un répertoire topographique des lettres de ratification par rues de Paris et par localités du département de la Seine, est à peu près terminé.

Quant à la partie des insinuations en registres, postérieure à 1791 et conservée aujourd'hui aux Archives de l'enregistrement, des démarches vont être bientôt tentées auprès du savant éminent, qui est aujourd'hui à la tête de la Direction générale de l'enregistrement, pour que le droit de consultation des Archives de la Seine soit étendu à ces précieux répertoires.

Il n'existe pas, à ma connaissance, de DOSSIERS aux Archives de l'enregistrement.

Il y en avait par contre une importante collection, relative surtout à l'époque révolutionnaire, aux ARCHIVES DES DOMAINES.

Ces dossiers enfermés dans 866 cartons, ont été versés aux ARCHIVES DE LA SEINE et un répertoire alphabétique de 252 pages à deux colonnes en a paru chez Picard, en 1904.

Un versement ultérieur, qui comprend environ 400 cartons et 1.200 registres, fait en ce moment l'objet d'un second inventaire. On y trouvera, parmi d'autres choses, les procès-verbaux de ventes des domaines nationaux parisiens, la comptabilité de cette grande opération et un grand nombre de dossiers personnels.

TESTIS.

—

Le vaillant capitaine Cigongne. — (L, 553, 845). — Les biographes du poète Sigogne ne nous parlent jamais de sa mère. Elle était pourtant célèbre avant lui et mériterait d'intéresser les chercheurs.

Jeanne des Essars avait épousé, en 1556, René de Beauxoncles, seigneur de Sigongne, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de la Chambre et capitaine en Piémont.

Il est question d'elle en ces termes dans dans un mss de la Bibl. nat. le *Recueil de Proverbes françois historiques ou moraux*, 3 vol. in-4° de la collection Gaignières.

Elle fut fort connue sous le nom de la dame de Sigongne, estant une des dames de la Reine Mère Catherine de Médicis. Elle avoit de l'esprit et faisoit si bien un conte que on la citoit tousiours en ce genre pour une des plus agreables personnes de la cour, et pour y fournir elle en inventoit souvent, ce qui fit dire depuis ce commun

proverbe : *faire des contes à la Sigongne* quand ce sont des choses fabuleuses. Cette dame mourut fort âgée.

Est-ce là tout ce qu'on sait d'elle ?

P. L.

—

Date de naissance de Napoléon Ier (XLIX; L, 74,905). — Il serait bon, je crois, de publier ici cet acte de baptême de *Napoléon*, daté du 21 février 1768 ; et il me semble curieux que lung, (*Bonaparte et son temps*) qui tient pour la substitution de l'aîné au cadet, et qui reproduit l'acte où Napoléon est dit né le 15 août 1769, et baptisé le 21 juillet 1771, certifié conforme par l'archiviste et le préfet de la Corse en 1880 ; il me parait singulier, dis-je, que lung n'ait pas connu cet argument qui lui aurait donné si facilement raison, et l'aurait dispensé de plus longs développements. De même, Frédéric Masson, *Napoléon inconnu*, qui ne croit pas à la substitution, aurait dû tenir à réfuter cette objection capitale.

D. Vigen.

—

Les membres de la Chambre introuvable (L, 837). — Dans le *Dictionnaire des parlementaires* par Robert, Bourloton et Cougny, Paris 1891, il a été publié, à la fin du 5e volume, la liste des députés par département et par législature, de mai 1789 à mai 1889. Là, le collaborateur Pérégrin trouvera aisément les noms des membres de la Chambre introuvable. Voici ceux de la Seine-Inférieure : Ribard, Castel, Delamare, d'Haussez, de Germiny, de Montmorency, Duvergier de Hauranne, de Bouville, Odoard du Hazay.

Patchouna.

Même réponse : R. B.

*
* *

La liste des membres de la Chambre des députés 1815-1816 figure à l'Almanach Royal de 1816.

J.-G. Bord.

*
* *

On peut consulter à cet effet les 3 brochures suivantes, la première, notamment, dans laquelle les députés sont classés par ordre alphabétique de Départements :

a) Chambre des Députés ; liste de MM. les membres de la Chambre, session de 1815. Paris, imprimerie de Hacquart, in-4°.

b) Liste des membres composant la Chambre des Pairs suivie de la liste de Députés — Paris, 1815, imp. Baudouin, in-8°.

c) Liste des noms et demeures de MM. les Pairs de France, membres de la Chambre des Députés, etc. Paris, 1815. P. Tiger imprimeur-libraire, in-32.

Bien entendu, si ces brochures ne se trouvaient pas dans les bibliothèques de Rouen, je serais tout à la disposition de M. Pérégrin pour lui communiquer les renseignements que j'y ai trouvés.

Luc Rineheims.

—

Les lettres de Napoléon III à madame Cornu seront-elles publiées ? (T. G., 140). — Dans le numéro du *Curieux* du 15 octobre 1883, M. Nauroy annonçait que « la correspondance de Napoléon III avec sa filleule madame Cornu » devait être « publiée par M. Ernest Renan, 1885 ». Cette publication a-t-elle été faite ? Chez quel éditeur ? Nous ne l'avons pas trouvée à la Bibliothèque nationale.

Nérac.

—

La famille Sanson. Le droit de havage (T. G., 820 ; XLIX, 923 ; L, 156, 267, 698, 746, 790, 852, 906). — On lit dans : *Du Cange, Glossaire français*... publié par L. Favre, Niort 1879, 2 vol. in-8° :

Havage, Havagian. Le droit de prendre dans les marchés autant de grains que la main peut en contenir. Gl.(ossaire) Havagium sous Havadium.

Eldepal.

*
* *

C'est certainement *havage* qu'il faut lire. On trouve le mot dans *Larousse*, *Littré* (supplément).

Trévoux : Havage ; il vient apparemment du mot *havir*, qui n'est plus en usage au sens de *prendre*. Le bourreau de Paris a un droit de *havage* dans les marchés ; et à cause de l'infamie de son métier, on ne le lui laisse prendre qu'avec une cuiller de fer blanc qui sert de mesure. Le bourreau a le même droit en d'autres endroits de France, et le prend de la même manière. En quelques lieux on a dit *havée*.

Godefroy : Dans plusieurs contrées, particulièrement en Lorraine, on appelait droit de *havage* le droit que percevait le

bourreau sur tous ceux qui apportaient des denrées au marché. Après avoir prélevé cet impôt, le bourreau imprimait avec de la craie une marque sur l'épaule de ceux qui l'avaient acquitté. Cet usage, dont il est déjà fait mention dans le règlement de René II, du 12 juin 1497, ne fut aboli qu'en 1768, après de longues réclamations de la part des marchands et des officiers municipaux. J. Lt.

—

Récits d'événements historiques consignés à la dernière page des anciens registres d'état-civil (L,779, 910). — En Berry, les marges et les blancs des registres anciens, livres de raison ou de comptes et particulièrement cahiers de l'état-civil, c'est-à-dire paroissiaux, sont généralement couverts d'annotations très curieuses ; on peut dire que c'est l'exception qui se fait remarquer.

Pour ne parler que des registres de l'état-civil de la ville du Blanc (Indre) que j'ai étudiés plus particulièrement, on y rencontre des renseignements précieux non seulement sur les événements politiques et militaires, locaux et nationaux, en question, mais encore touchant la statistique, les faits divers régionaux, les observations agricoles, météorologiques et climatériques, le prix des grains depuis 1618 jusqu'en 1789, sans interruption, le tout entremêlé de recettes médicales et même culinaires, de comptes, de dépenses de ménages, de notes de lessives, de citations puisées dans les gazettes où les auteurs anciens ou contemporains, de sermons, de dissertations et aussi d'anecdotes grivoises, pour ne pas dire tout à fait licencieuses.

Ces inscriptions sont l'œuvre des desservants successifs des paroisses ; on n'en peut douter après cette déclaration placée sur la couverture du cahier de l'église Saint-Etienne n° 8, depuis 1767 jusqu'en 1777 : « Il y a onze années de registre dans cette liasse, à la fin de chacun où il y a du blanc j'ay écrit quelques anecdottes frappantes », signé *Bastide*, curé ; puis cette citation subséquente : *fine. cororari* (sic) *nobile gaudet opus* ! Et dans le suivant, de 1778 à 1788 : « Il y a onze années de registres dans cette liasse et à la fin de chacune où il s'est trouvé du blanc, j'ay écrit quelques anecdottes (*sic*) frappantes et notamment les remontrances des curés de France aux états généraux qui commenceront à Versailles le 29 avril 1789 »

Pour demeurer dans le goût du document puisé aux archives communales de Barre (Lozère) — assassinat de l'abbé de Langlade du Chayla à Pont-de-Montvert (1702) — je citerai seulement les notes suivantes relevées au Blanc :

Le second jour de mars aud. an 1691, ont esté enterré dans le cimetière deux corps qui avoient esté tués le jour précédent au village de Rolenier, que l'on nous a dit l'un estre gentilhomme et l'autre son valet du côté de Buzançois que l'on a jugé estre bons chrestiens et par conséquant estre inhumés.

— Le vintuniesme jour de septembre aud. an 1687 est *décédé* Claude Gaultier, maréchal qui fut *tué* d'un coup de couteau ce *14 dud mois*. Enterré dans le cimetière de St-Cirangt.

Sanguis ejus clamat post suum carnificem.

— Me Jean Gaillaud, curé de Mauvierre, a esté assasignée par Pierre Héraudin, dit Triliodière, neveu dudit Gaillaud qui lui donna cinq coups d'espée dans le vantre proche le vilage de Roche le lundy dixiezme jour de juillet 1674.

Sanguis ejus clamat vindiitionem (sic) *Requiescat in pace. Amen.*

Annotation postérieure : La mort dud. M. Jean Gailliaud n'a point esté vangée par l'absence dudit Triliodière.

Ai-je besoin de faire remarquer qu'alors, chez nos bons curés, les phrases étaient assez amphigouriques, les mots horriblement estropiés et le latin plutôt barbare. Mais il y avait quelque chose de plus barbare encore : les exploits de MM. les assassins qui semblent avoir eu singulièrement beau jeu au déclin du XVIIe et à l'aurore du XVIIIe siècle, et estropiaient cyniquement, sans ambages, jusqu'à ce que mort s'en suive, leurs infortunés victimes et en particulier MM. les curés sur lesquels ils prenaient une bien cruelle revanche. Pierre.

—

Héroïnes ignorées de la Révolution de 1830 (XLVII, 271). — Sous ce titre, M. Eugène Grécourt publiait ici, l'an dernier, une intéressante communication sur les prostituées qui avaient fait le coup de feu en 1830.

Les noms de la plupart des blessées ayant été publiés, on pourrait aisément, en s'aidant des adresses, identifier les filles de joie.

Voici, par exemple, Thérèse-Joséphine Acher, qui est blessée à la mamelle gau-

che et qui demeure, 16, rue du Cloître-Saint-Honoré. En 1830, cette maison était un lupanar. Le doute n'est donc pas possible à l'égard de la profession.

D'autres demeurent rue de la Reynie, rue aux Ours, rue du Cadran, rue Pavée Saint-Sauveur : toutes rues où les prostituées étaient chez elles, ou plutôt chez leurs matrones. CANDIDE.

—

Cardinal de Sainte-Potentianne (L, 891). — Le collaborateur V. oublie que les cardinaux de l'ordre des prêtres et des diacres, portent tous le titre d'une église de Rome, dont ils sont les curés d'honneur, comme à l'origine ils en étaient les curés effectifs.

Si ce détail peut intéresser les lecteurs de l'*Intermédiaire*, voici quelques-uns des titres cardinalices actuellement portés :

Le pape Pie X, créé cardinal le 12 juin 1893, était titulaire de S. Bernardo alle Terme ;

Le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, de Santa Maria in Trastevere ;

Le cardinal Rampolla, de Santa Cecilia ;

Le cardinal Richard, de Santa Maria in Via ;

Le cardinal Vaugham, archevêque de Westminster des S.S. Andrea e Gregorio al Monte ;

Le cardinal Langénieux, de S. Giovanni à Porta Latina ;

Le cardinal Lécot, archevêque de Bordeaux, de S. Pudanziana ;

Le cardinal Perraud, évêque d'Autun, de S. Pietro in Vincoli ;

Le cardinal Ledochowski de S. Lorenzo in Lucina ;

Le cardinal Goossens, archevêque de Malines, de S. Croce in Gerusalemme ;

Le cardinal Moran, archevêque de Sydney, de S. Suzanna ;

Le cardinal Ferrata, de S. Prisca.

Aucun titre cardinalice n'est joint au nom des cardinaux de l'ordre des évêques qui sont les évêques des diocèses groupés autour de Rome, Porto e S. Rufina, Alba, Palestrina, Frascati, Sabina, Albano.

Quant au nom de Sainte-Podantiane, ou plutôt Potentienne, je ne le retrouve pas dans la nomenclature des églises à titre cardinalice, pas même dans celle des paroisses de Rome ; peut-être s'agit-il de Sainte-Pudentienne. H. C. M.

*
* *

Sainte-Pudentienne et *olim* Potantianne, est une église que l'on croit la plus ancienne de Rome, à laquelle est attaché un titre cardinalice que portait naguère le cardinal Bonaparte.

Cette église occupe l'emplacement de la maison du sénateur Pudent, qui fut l'hôte de saint Pierre. A. S.. E.

*
* *

On trouvera dans tous les dictionnaires que Sainte-Pudentienne (Sainte-Potantiane aux XIVe et XVe siècles) est un titre cardinalice de l'ordre presbytéral qui est encore aujourd'hui porté. Bertrand de Chanac, archevêque de Bourges et patriarche de Jérusalem, le reçut, lorsque, le 12 juillet 1385, Clément III, le pape d'Avignon, lui conféra la pourpre. Il ne le quitta que pour prendre, sur la fin de sa vie, celui d'évêque de Sabine.

Puisque l'occasion m'est donnée de parler de ce prélat, voici le texte inédit de l'épitaphe qui fut placée sur son tombeau, dans le chœur de l'église des Dominicains d'Avignon :

Hic jacet Reverendissimus in Christo Pater D. Bertrandus de Chanaco, Lotmvicensis diocesis, genere nobilis. I. V. D. archiepiscopus Biturricensis, post-modum patriarcha Terosolimitanus et administrator ecclésie Abrincensie, deinde in S. R. E. Carsinaled presbitorum assomptus et demum sabinensis ecclésie episcopus effectus. Obdormivit in Domino, die 21 mai 1404.

(Bibl. d'Avignon, ms, 1738, recueil des épitaphes d'Avignon par de Véras, fol. 93 V°). L.-H. LABANDE.

*
* *

Ce ne peut être qu'une mauvaise traduction de cardinal de *Santa Pudenziana*.

Ce titre est attaché à l'Eglise qui existe encore à Rome, *via urbana*, dans les environs de Sainte-Marie-Majeure. Elle passe pour la plus ancienne de Rome, ayant été bâtie, suivant une légende, sur l'emplacement même de la maison du sénateur Pudens, qui donna l'hospitalité à saint Pierre. Elle est dédiée à sainte Pudentienne, l'une des deux filles du sénateur. G. G.

—

« Mandement » de Lans-le-Bourg (L, 838). — Le mot mandement est, si je ne me trompe, le nom d'une circonscription administrative de la Savoie pendant la domination sarde. C'était un terme en

usage dans la région des Alpes et répondant à peu près à notre canton actuel

Puisque notre collaborateur A. d'E. a vu le mot mandement inscrit à Lans-le-Bourg, je lui signalerai dans la même minuscule ville, au coin de la caserne des chasseurs alpins, cette autre inscription remontant à la dernière annexion de la Savoie : *Route impériale n° 16, frontière sarde à 10 kilomètres.* Le souvenir du royaume de Sardaigne et celui du second empire restent donc sous une forme épigraphique. ARDOUIN-DUMAZET.

—

Ecuries d'Orléans (L, 892). — En 1792, les écuries d'Orléans occupaient l'hôtel de Thun, situé rue de Provence, en face de la cité d'Antin (ancien hôtel de Mme de Montesson).

Sur le plan de Turgot, 1734, les écuries d'Orléans occupent, rue Vivienne, le n° 6 actuel, tandis que la duchesse d'Orléans avait les siennes entre la place Vendôme et la rue des Capucines, n^os actuels 5, 7, 9, 11. P. DE BEAUCHÊNE.

*
* *

L'hôtel de La Rocheguyon, connu sous le nom de chancellerie d'Orléans, a été affecté aux écuries du duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

Un hôtel sis à l'angle de la rue Neuve-des-Petits-Champs et de la rue Vivienne, dénommé sur le plan de La Caille (1714) Hôtel Colbert, figure dans le plan de Bretez (1739), sous celui d'Ecuries de M. le duc d'Orléans, puis dans celui de Deharme (1763) sous celui d'Ecuries d'Orléans, et enfin devient, dans le plan Verniquet (1791), Hôtel des domaines du Roy.

Bretez désigne de plus la maison formant l'angle nord-est de la place Vendôme sous le nom d'Ecuries d'Orléans.

Il serait bien difficile de dire quel était celui de ces immeubles que désigne la gravure de 1792, à moins que l'un d'eux ne porte encore les têtes de chevaux.

CHAMPVOLANT.

—

Tresses de Navarre (L, 561, 691, 807). — Le P. C. François Menestrier, dans son livre : *Le Véritable art du Blason et la pratique des armoiries depuis leur institution*, paru à Lyon en 1671, dit ceci :

Les anciens rois depuis Sance le fort, ont porté les chaînes merrelées, que tant de Hérauts ont prises pour un mais d'Escarboucle. Mais tant d'autheurs Espagnols qui ont écrit sur ce sujet et tant de familles d'Espagne qui portent des chaînes depuis la célèbre défaite des Maures arabes doivent prévaloir au sentiment de ces hérauts.

M.

—

Armes de l'abbé de Chaulieu (L, 726). — Son nom patronymique est Anfrie et non Aufrie, comme on me l'a fait dire. P. LE J.

—

Armoiries de Châtillon-sur-Marne (L, 782, 916). — La petite ville de Châtillon-sur-Marne a donné son nom à l'illustre famille de Châtillon, et ses armes sont celles de ses anciens seigneurs qui blasonnent : *de gueules, à trois pals de vair : au chef d'or.* La merlette est une brisure de branche cadette de cette maison et je suis surpris que la ville n'ait pas retenu les armes pleines. Est-ce une faute de plus à mettre au compte de Girault de Saint-Fargeau ? P. LE J.

—

Armoiries à déterminer : de gueules, à quatre carreaux (L, 781). — La devise : LOYAL DEVOIR est celle de la famille *Carteret de Granville* dans le Bedfordshire. Les armes doivent se lire : *de gueules, à quatre fusées d'argent, accolées en fasce.* Le croissant est ici comme brisure. P. LE J.

—

Armoiries à déterminer : à 3 molettes d'éperon de sable (L, 444, 587, 692, 859, 916). — Je regrette de n'avoir pas su m'expliquer assez clairement. Néanmoins, si M. Henri M. veut bien me lire avec un peu plus d'attention, il verra que je n'ai jamais prétendu que les molettes de Caylus dussent être *de sable* et non *d'or.* Ma seule prétention a été d'affirmer que ma description du blason dont l'image était sous mes yeux, est rigoureusement exacte, aussi bien pour l'écu qui est sur le tout que pour les 4 quartiers.

En ce qui est des armes de la maison de Condé, qu'ai-je affirmé ? Uniquement que les Bourbon-Malause, d'origine bâtarde, n'avaient aucun droit de les prendre. Je maintiens mon affirmation à cet égard et je ne crois pas que l'on puisse apporter aucune preuve à l'encontre. J'ajouterai, quoi qu'en dise mon honorable et très obligeant contradicteur, que même une autorisation formelle des Condé à ce sujet, n'aurait pu leur consti-

tuer le moindre droit. Rappellerai-je à M. Henri M. que même les princes légitimés gardaient la barre ? T.

—

Armes de trois familles bourguignonnes (L, 726. 859). — Les renseignements sur la seigneurie d'Avelanges font complétement défaut pendant le xve siècle. Lors de la convocation du ban et de l'arrière ban de 1474. Pierre d'Achey, écuyer, seigneur de Vevrotte, tient une partie d'Avelanges en franc-alleu (B. 11,722). La famille de la Sarra possédait-elle alors en fief l'autre partie?

A partir du xvie siècle, les documents sont assez nombreux, tout en laissant planer une certaine obscurité ; voici ceux que j'ai puisés aux Archives de la Côte d'Or :

5 mars 1500 : Reprise de fief par Jean du Fayl, écuier, de ce qu'il tient au lieu d'Avelanges, à cause de damoiselle Clere de Berquam, sa femme (B. 10,590).

22 avril 1501. Reprise de fief de la seigneurie d'Avelanges, par Simon Dachey (B. 10,590).

7 juillet 1509. Reprise de fief de la seigneurie d'Avelange, mouvante du châtel de Saulx-le-Duc, par Jeannot de la Sarra, écuier, coseigneur de Marcelois (B. 10.594).

10 février 1525. Reprise de fief de la seigneurie d'Avelange, par Jean de la Baulme, chevalier, seigneur de Bussy et de Permes, comme acquéreur puis naguères de Jean du Fay, écuier (B. 10.604).

7 janvier 1532. Reprise de fief de la seigneurie d'Avelanges-les-Saulx le Duc, par Jean du Fay, écuier, seigneur du Potey, capitaine de Labergement (en Bresse) pour M. Jean de la Baume, comte de Montrevel, baron de Labergement, comme acquéreur dudit comte de Montrevel. Est jointe sa procuration à François du Fay, écuier, son fils (B. 10. 609).

9 février 1552. Reprise de fief de portion de la seigneurie d'Avelange, par messire François du Fay, chevalier, seigneur de Longepierre, comme acquéreur puis naguères, par droit de retrait lignager, de Jean de Gand, seigneur de Vernot, qui l'avait auparavant acquise de Edme du Fay (B. 10, 637).

Deux ans plus tard, en 1554, la seigneurie sort définitivement de la maison du Fay pour passer dans celle d'Amoncourt ; quant à l'autre portion qui était de franc-alleu, elle passa aux mains de Blurard.

Il résulterait donc de ces documents qu'au commencement du xvie siècle, la seigneurie d'Avelanges était partagée entre les d'Achey et les du Fay. Jeannot de la Sarra acheta sa portion de ces derniers ; après en avoir joui pendant quatorze années il la vendit au comte de Montrevel qui la rétrocéda, au bout de quelques années, à Jean du Fay (probablement le fils du Jean du Fay de 1500).

Ces deux familles de la Baume et de la Sarra étaient savoyardes, établies en Bresse ; celle-ci dut s'éteindre de bonne heure et le nom et les armes ont été relevés par les Gingins du pays de Vaud ; elle portait : *Palé d'argent et d'azur, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

Aucun Villeneuve n'a possédé la seigneurie d'Avelanges ; il y a bien eu en Bourgogne plusieurs familles de ce nom, mais les Villeneuve de la Sarraz me sont totalement inconnus.

Je fais des recherches pour répondre aux autres questions de M. Robit.

PALLIOT LE JEUNE.

—

La fleur de lis dans les armes de Peretti della Rocca (L, 168, 368, 366, 689, 805) — D'après un arbre généalogique de la famille de Peretti della Rocca, il ressort que Napoléon Peretti de Levie était fils de Angelo Santo, petit-fils de Peretto della Rocca et arrière petit-fils de Giudice della Rocca, comte de Corse en 1460. M. Colonna de Cesari-Rocca pourrait se rendre compte de l'exactitude de ce que nous avançons en prenant connaissance de l'arbre généalogique cité plus haut. Nous ajouterons que d'après cette pièce que nous avons consultée il y a plusieurs années, lors d'un voyage que nous fîmes en Corse, l'auteur de la famille de P. della R. est Ugo Colonna (816).

Nous voulons bien admettre, ainsi que M. C. de C. R. le fait remarquer dans son article de l'*Intermédiaire* du 30 novembre dernier, que le passage de Ugo Colonna en Corse, en l'an 816, est du domaine de la légende. Mais en ce cas, nous sommes étonné de lire dans l'*Armorial Corse* que M. Colonna de Cesari-Rocca a publié, en 1892, que la famille Colonna de Cesari-Rocca a reçu des lettres-patentes confir-

mant sa filiation depuis Ugo Colonna, (page 72). Nous avons fait la même remarque en lisant l'ouvrage que M. C. de C. R. a publié, en 1893, sur la maison Colonna d'Ornano et dans lequel il tire l'origine de cette maison de Ugo Colonna, (page 11). M. C. de R. est donc en contradiction avec lui-même.

Nous avons également consulté l'original des Lettres-patentes données par le roi Henry II, au capitaine Napoléon Peretti de Levie, en 1558. Dans ces lettres, le roi de France octroie à Napoléon Peretti le droit d'ajouter à ses armoiries la fleur de lis d'or sur champ d'azur. Voici le passage se rapportant à cette concession: «..... *Nous lui avons permis, permettons et octroyons qu'en l'écu et blason de ses armoiries telles qu'elles sont ici peintes et écrites, y puisse ajouter deux lions rampants avec une fleur de lys d'or entre les pattes des dits lions, etc.....* » Ces lettres données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de novembre 1558, sont signées de Mgr. le duc de Guise.

Les armoiries peintes sur ces lettres, que nous avons vues, sont, nous le répétons : *Parti au 1 de gueules, à la colonne d'argent, la base et le chapiteau d'or sommée d'une couronne du même à l'antique ; au 2 de gueules, au château d'argent, surmonté d'une balance d'or, tenue par une main du même mouvante du chef ; — au chef la concession royale citée plus haut.*

Ces lettres, dont l'authenticité ne peut être mise en doute, prouvent d'une façon incontestable que la *colonne* fut introduite comme meuble héraldique chez les descendants de Cinarca, bien avant la publication du livre de Filippini qui parut en 1596. Serait-ce une preuve que les Peretti della Rocca auraient été les premiers reconnus comme descendants des Colonna de Cinarca ?

Nous renvoyons M. de C. R. au volume de Borel d'Hauterive de l'année 1895, à l'article concernant les Colonna de Cinarca. Dans cet article, à la page 391, parmi les fils de Giudice della Rocca, on cite Peretto. Or, ce Peretto est l'auteur de la branche des Peretti della Rocca. Par conséquent, les descendants de ce Peretto ont droit, tout comme les descendants de ses frères Renuccio, Colombano et Polo, de faire ressortir les titres portés par leurs ancêtres, les della Rocca. (Titres de princes de Cinarca et de comtes-souverains de Corse).

Nous ne pouvons donner d'autres renseignements sur cette famille que nous ne connaissons que parce que le hasard nous a fait tomber sur certains documents authentiques lors de notre voyage en Corse. Pourquoi M. C. de C. R., s'il tient à voir lui-même les documents, ne s'adresserait-il pas à la famille de Peretti della Rocca, qui, certainement, lui communiquerait les pièces qu'elle possède ?

M. DE LAPOUZAT.

—

Pourquoi la couronne de comte a-t-elle été si souvent usurpée dans les armoiries ? (L, 725, 858). — Il y aurait à faire sur ce sujet une longue dissertation qui ne rentre pas dans le cadre de cette revue. Je ne partage pas l'opinion de M. le vicomte de Bonald, les couronnes de baron et de vicomte sont assez rares, en effet, mais simplement parce que ces titres paraissaient trop minimes pour les gros appétits des bourgeois et des nouveaux anoblis. On timbrait son écu d'une couronne de comte, même sans être noble, parce qu'on avait acheté une terre, démembrement d'un comté, ou parce qu'on possédait un arrière-fief relevant d'un comté : à leur tour les comtes prenaient la couronne de marquis et ceux-ci celle de duc ; c'était dans l'ordre logique des choses. L'*Intermédiaire* citait dernièrement (L, 414) le cas de la famille Roussel de Tilly, anoblie en 1700, et qui, moins de trente ans après, timbrait ses armes d'une couronne ducale ; on chercherait vainement le duché qui aurait pu donner le droit à cette couronne.

Le bon plaisir était la seule règle existante, puisque le pouvoir royal était impuissant à refréner ces usurpations. Les jugements des Intendants chargés des recherches de la noblesse, avaient été durs pour tous ces geais parés des plumes du paon ; mais déjà dans le premier quart du XVIIIe siècle il n'en était plus question. La noblesse chevaleresque, était alors clair-semée et celle qui lui avait succédé depuis le XVIe siècle, non moins frivole et insouciante que son aînée, était poussée à son tour par une bourgeoisie, ambitieuse et tenace, qui s'était enrichie dans le négoce et qui achetait, à beaux deniers comptants, les charges de judicature pour

arriver à la noblesse. Elle avait dû préparer les voies par les marques extérieures et lorsqu'elle était arrivée à son but, il ne lui restait plus qu'à se faire fabriquer une généalogie pour oublier ses trop récentes origines roturières. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* n'ont pas encore oublié l'ardente polémique soulevée par les armes des Viry et leur généalogie forgée par Waroquier de Combles. C'était la mode à cette époque *de travailler* les titres et nos grands auteurs de Bourgogne, les D. Plancher, les D. Villevieille eux-mêmes ne furent pas exempts de cette faiblesse.

Cependant, il est juste de remarquer que la plus grande partie des anoblis s'empressait de quitter la robe pour embrasser le métier des armes, et cette noblesse de fraîche date ne le céda en rien à l'ancienne pour la valeur et la bravoure sur les champs de bataille. Tous étaient également Français, de cœur comme de race. PALLIOT LE JEUNE.

*
* *

Régulièrement les couronnes devraient correspondre aux titres de ceux qui s'en parent.

Certes, les couronnes de comte et de marquis ont été usurpées, mais celle de duc aussi, et je pourrais citer bon nombre de familles, principalement de noblesse de robe, qui ont pris sans droit des couronnes ducales. Si la couronne de comte a été le plus usurpée, c'est parce qu'elle représente une dignité moyenne, et que beaucoup n'ont pas osé viser plus haut. Le mal sévissait déjà au temps de La Bruyère.

Vicomte DE MAZIÈRES-MAULÉON.

—

« Emblèmes d'amour divin, etc. » (L, 782). — Le titre cité par M. G. Servandy est celui du frontispice gravé, le voici textuellement : LES EMBLÈMES D'AMOUR DIVIN ET HUMAIN, *Expliquez pas des vers françois, par un Père Capucin. A Paris, chez Pierre Mariette, rue Saint-Jacques, à l'Espérance* ; mais le vrai titre du livre est : « EMBLESMES SACRÉS, avec leurs explications nouvelles, où sont exprimez les différens états de la vie spirituelle, et les résolutions que l'ame fidèle y doit prendre. A Auxerre, de l'Imprimerie de François Garnier, Imprimeur du Roy, de Monseigneur l'Evêque, et de la Ville. M.DC.LXXXVII » ; in-12.

L'ouvrage se compose de 119 planches dont un grand nombre est signé *J. Messager excud.* ; au-dessous de chaque figure d'emblème sont les deux vers du Père Capucin. Sur l'exemplaire que j'ai sous les yeux, on lit au dos de la première gravure, en écriture du XIXe siècle :

Le Père Capucin ne s'était pas contenté d'apposer deux vers à ses emblèmes, mais il a donné une édition que n'avait peut-être pas connue le chanoine Brunet et où on trouve en regard de la figure trois stances qui formaient une page. Elles se font remarquer par leur naïveté.

Les ouvrages du même genre paraissent assez nombreux dans le XVIIe siècle ; à ma connaissance je puis citer les deux suivants :

1° *Amoris Divini emblemata studio et œre*, Othonis Vœni concinnata. Antverpiæ ex officina Plantiniana Baltasaris Moreti, M DC LX, petit in-4° carré.

Il se compose de 60 figures d'emblèmes gravées par Otho Vœnius ; le texte est en quatre langues : latin, espagnol, flamand et français.

2° *Pia Desideria*, tribus libris, comprehensa : 1. Gemitus animæ pœnitentis ; 2. Vota animæ sanctæ ; 3. Suspiria animæ amantis. Auctore R. P. Hermano Hygone, soc Jésu. Antiverpiæ. Apud Sucam de Potter, in candido Pilio, M. DC. LXXVI ; in-16.

Il comprend 45 planches gravées, non signées.

Tous ces livres sont devenus rares, même *très rares* d'après une note du catalogue de la vente de Gabriel Peignot.

Enfin, dans ma collection de petites estampes, je possède une suite de 59 gravures (incomplète de quatre numéros) sur le *Divin Amour* ; les planches sont de format in-12, bien gravées, mais non signées. J'ignore à quel livre, elles appartenaient et serais reconnaissant à qui pourrait me l'indiquer. La gravure est certainement contemporaine des ouvrages précités.

Toujours de la même époque, mais dans un tout autre genre, un journal hebdomadaire — disons galant, pour être poli — donne depuis l'année dernière des reproductions de planches intitulées : *Le centre de l'amour découvert sous divers emblèmes* (1648).

Mysticisme et pornographie se traduisaient par des emblèmes sous le règne du grand roi. D. DES E.

*
* *

J'ai eu souvent entre les mains ce curieux petit livre dont voici le titre exact : *Les emblèmes d'amour divin et humain ensemble. Expliquez par des vers françois. Par un Père Capucin.* A Paris, chez Jean Messager, rue Saint-Jacques, à l'Espérance » in-12, sans date. Il en existe une autre édition avec un titre identique, mais avec la mention : chez Mariette.

Ce petit livre renferme 119 gravures; au-dessous de chacune est une sentence de l'Ecriture et sa traduction plus ou moins libre en deux vers français.

Quel est ce Père Capucin ? On peut supposer, avec quelque vraisemblance, que ce fut le Père Paul de Lagny, mort, le 8 août 1694, au couvent de la rue Saint-Jacques, devenu l'Hôpital du Midi, aujourd'hui désigné sous un autre nom. Cette conjecture est appuyée par la publication due à ce P. Paul d'un livre intitulé : *Canones Amoris sacri. Collectore P. Paulo Latiniaco Capucino*, Paris, 1659, in-12, pag. 495. Il faudrait cependant vérifier par des comparaisons ce que cette supposition peut avoir de bien fondé.

Il faut toutefois noter que les *Emblèmes, expliquez par un Père Capucin*, ne furent pas la seule publication de ce genre. On trouve les mêmes sujets de gravures dans un livre in-4°, édité à Anvers par l'*Officina Plantiniana*, en 1660, et dont voici le titre : *Amoris divini emblemata studio et aer Othonis Vaenius.* Van Veen fut le premier maître de Rubens. Ce livre avait été précédé par un autre édité pareillement à Anvers en 1655 : *Theatrum amoris divini et humani, tanquam scenis expressi, latinis, gallicis, hispanicis et flandricis versibus illustrati*, in-12. Les gravures sont aussi du même genre que celles de l'édition de Paris. On trouve encore à Anvers, en 1670 : *Amoris divini et humani antipathia, sive effectus varii e variis sacrae scripturae locis de prompti, Emblematis suis expressi... Editio III aucta et recognita.* Ce doit être une troisième édition du *Theatrum*, car on y lit pareillement des vers en diverses langues.

Voilà tout ce que mes fiches bibliographiques sur le livret du P. Capucin me permettent de dire. Je crois que notre collaborateur aurait plus de chance en poursuivant ses recherches au cabinet des estampes, où cet ouvrage sans texte se trouve plus probablement qu'au département des imprimés. ARCH. CAP.

—

Lettres gravées sur des sous (L, 840,916). — J'ai, dans une petite collection de jetons, deux de ces sous, l'un à l'effigie de Louis XVI, sur la face duquel on a inscrit au moyen de poinçons, le nombre 3693 et gravé grossièrement au burin le nom JEAN NEMRI ; l'autre au millésime de 1815, dont la face a été usée et remplacée par une ancre dans un cercle ovale ou une lettre O.

Celui-ci est percé d'un trou en haut, comme pour y passer un cordon. J'ai classé ces deux pièces avec des jetons de cuivre sur lesquels se trouvent des noms et des chiffres poinçonnés ou gravés plus ou moins maladroitement et qui ont servi de tout temps, dans les halles et marchés comme monnaies représentatives ou comme marque sur des lots de marchandises achetées. J.-C. WIGG.

—

Bratiano (L, 784). — Demetre Bratiano a été condamné comme étant l'un des complices du complot de l'Opéra-Comique ayant pour but d'attenter aux jours de Napoléon III.

Comme beaucoup de ceux qui ont essayé d'assassiner Napoléon III, Bratiano était au mieux avec madame Cornu.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

*
* *

Ne confond-on pas Démètre Bratiano, avec son frère cadet Jon (Jean) Bratiano, lui aussi banni de Roumanie en 1848 et qui vint se réfugier à Paris ?

Ce Jean Bratiano fut impliqué dans le complot dit « de l'Opéra Comique » dirigé contre l'empereur Napoléon III ; et passa en cour d'assises avec des co-accusés, fut défendu par Jules Favre et condamné à deux ans de prison.

Son état de santé laissant à désirer, il obtint la faveur d'accomplir la plus grande partie de sa peine dans la maison de santé du docteur Blanche.

Plus tard, Jean Bratiano, devenu Président du Conseil roumain, sollicita, lors d'un passage à Paris, une audience particulière de l'empereur Napoléon III, mais elle ne lui fut point accordée.

TABAC.

Capilupi (L, 620). — Que de curieux ont cherché en vain l'introuvable original italien ou plutôt latin du « Stratagema di Carlo-nono » paru, dit-on, à Rome, en 1572, in-4°

L'abbé Langlet du Fresnoy, dans sa Méthode pour l'histoire, Paris 1772, donne le texte de ce livre introuvable :

Lo Stratagema di Carlo IX, contra li ugonotti, rebelli di Dio, da Camillo Capilupi. in Roma, 1572, in-4°.

Freytag Analecta litteraria, p. 206, donne ce titre : Camilli Capilupi.

Stratagema, Romæ, 1572.

Brunet dit simplement que l'original italien avait déjà paru à Rome en 1572.

Graesse en dit autant et ajoute que cette apologie des massacres de la Saint-Barthélemy a été reproduite dans le vol. 1er de la Bib. Etrang. de St-Aignan et dans les Archives cur. de l'*Histoire de France*, vol. VII (1re série).

Il ne nous reste plus qu'à chercher méthodiquement les écrivains qui ont parlé du texte latin de 1572.

D'après Bayle, le premier serait l'historien de Thou (lib. LII, 1089).

Le catalogue de Thou (1704, p. 358) n'indique que l'édition connue de 1574, c'est une présomption qu'il n'a jamais vu celle de 1572.

Après Bayle, nous trouvons Gerdes et Freytag.

David Clement dit dans sa bibliothèque curieuse non terminée, Leipsic 1756 :

Le titre insinue que cette édition (1572) est latine ; personne n'en indique le format. Pour moi, j'espère que l'on me permettra de révoquer en doute cette édition latine, jusqu'à ce qu'un témoin oculaire me dise qu'il l'a contemplée et qu'elle est réelle.

Et dire que dans les désiderata de la Bibliographie de la France, on demande toujours l'édition de 1572 !

A. Dieuaide.

—

Un comte de Flers (L, 838). — Louis de Pellevé, comte de Flers, baron de Larchant, etc. mort le 23 avril 1722, épousa, au mois de mars 1696, Madeleine de Gaureaul du Mont, dont trois enfants :

(1) Hyacinthe-Louis de Pellevé, comte de Flers, baron de Larchant ou Larchamp, lieutenant des gendarmes de la garde du Roi, gouverneur de Meudon, décédé en avril 1736, sans postérité de Marie-Angélique de La Chaize d'Aix, qu'il avait épousée le 3 juillet 1724

2) Antoinette-Jourdaine de Pellevé, héritière de son frère, comtesse de Flers, baronne de Larchamp, châtelaine de la Lande-Patry, dame de Frenaye, Chanu, Bellefontaine, Hémérer, Riou etc. † le 6 février 1738, à Paris ; alliée, le 11 juin 1717 à René-Philippe Ango, seigneur de la Motte-Ango, conseiller au parlement de Normandie. C'est de ce mariage que descend la famille de la Motte-Ango, marquis et comtes de Flers, encore existante.

3) N, morte à l'âge de 10 ans.

(La Chesnaye des Bois *Dict. de la Nobl.* XV, 600. *Mercure de France* 1736, p. 1032 ; 1738, p. 369).

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Domiciles de M. de Guitaut et de Mme de Sévigné (L, 839). — La lettre où Mme de Sévigné raconte l'incendie de la maison de M. de Guitaut est du 20 février et non du 28 février 1671.

D'après une note de M. Monmerqué, Mme de Sévigné demeurait alors rue de Thorigny. Le savant éditeur renvoie à Walckenaer, tome IV, p. 68 et 334.

Patchouna.

—

Famille Hémart de la Charmoye (L, 669, 813, 865). — Pierre-Charles Hémart de la Charmoy, le député, avait, ainsi que M. Gustave Laurent nous l'a dit, un frère cadet, Claude-Nicolas-Louis Hémart, né à Ay le 8 janvier 1757, chevalier de l'empire le 28 janvier 1809, qui, après avoir été procureur au Parlement de Paris, devint Président du Tribunal criminel de la Seine. Il épousa, le 9 novembre 1788, Amélie-Françoise Dobersecq qui mourut en 1806, et se remaria en 1808, avec Caroline Lejeune, sa parente. Du 1er lit est venue une seule fille, Emilie Hémart, née à Paris le 29 avril 1798, mariée en 1819 à Félix de Lacoste ; du second lit sont nées deux filles : l'une a épousé M. Fery Desclands, dont Alphonse, duc romain, marié à Mlle de Casabianca, et Caroline, mariée à M. de Castelnau d'Essenault ; l'autre avait épousé M. Pajot et n'a pas eu de postérité.

Félix de Lacoste, le gendre du président Hémart, naquit à Paris en 1795 et fut

admis, le 16 juin 1814, garde du corps, dans la Cie de Raguse, mais pendant les Cent-Jours il prit le parti de Napoléon et devint aide de camp du lieutenant-général Girard, en mai 1815. Rendu à la vie civile après Waterloo, il s'essaya au commerce à Saint-Domingue, revint en France, se maria et s'étant lié d'une étroite amitié avec le roi Joseph Bonaparte, il s'attacha à lui, devint son hôte et son commensal à Point-Breeze en Amérique, et ne le quitta presque plus. C'est lui qui apporta à la Chambre, en 1830, la protestation du roi Joseph en faveur du duc de Reichstadt contre la souveraineté de Louis-Philippe. Il créa ou contribua à créer en Amérique un journal, le *Courrier des Etats-Unis*, dont il fut le directeur. Entre temps, venant parfois faire de courts séjours à Paris, il emmenait sa femme et son fils ou les laissait chez une de ses tantes, Madame Davillers, dont le salon était fréquenté par Lamennais, Mérimée, Béranger : c'est là que Madame de Lacoste se lia avec ce dernier et encore avec Anthony Deschamps, Benjamin Antier, Adolphe Bérat et P.-L. Courier. Lors de la présidence de Louis-Napoléon et le 18 septembre 1849, il fut nommé consul général de France à New-York, poste qu'il occupa jusqu'à l'époque de sa mort arrivée le 14 novembre 1853. Il eut pour successeur le marquis de Montholon.

Du mariage de M. de Lacoste et de Mlle Hémart sont nés trois fils dont un seul a survécu et laissé une descendance : Félix de Lacoste, né en 1825, à Point-Breeze (New-York), aujourd'hui trésorier-payeur général en retraite et veuf d'Isabelle de Gérando, fille du baron de Gérando, premier Président de la Cour d'appel de Nancy et petite-fille de Joseph-Marie, baron de Gérando, conseiller d'Etat, membre de l'Institut et pair de France.

LYOT.

—

Famille Le Lieur ou Le Livre (XLIX, 5, 193, 472, 592). — Edme Le Lieur était, en 1697, seigneur de Vauxelles (commune d'Auboncourt) Ardennes. Il y eut une fille, Claude-Remiette-Charlotte, baptisée le 12 septembre. J'offre, au collègue qui s'occupe de cette famille, copie textuelle de cet acte s'il peut l'intéresser.

JEHAN.

*
* *

Le 5 novembre 1903, par une lettre que j'ai reçue de la direction de l'*Intermédiaire*, on demandait des renseignements sur la famille Le Lieur.

En voici un qui pourra l'intéresser.

A la Bibliothèque nationale, il y a une collection de manuscrits d'André du Chesne, qui constituent le *fonds Duchesne* et qui porte le nº 9612 de l'ancien fonds français.

Dans le volume 45 ou AY (entre les pages 252 et 348) de cette collection, l'on trouve une notice sur la famille *Le Lieur*.

E. P.

—

Le Noir, lieutenant de police (XLVII ; XLVIII ; L, 247, 362, 683, 818, 866). — Je puis indiquer une famille Le Noir habitant les environs de Béthune (Pas-de-Calais) avec laquelle je me suis parfois rencontré, il y a une vingtaine d'années. Ils se disaient descendants du lieutenant de police.

Ils étaient très connus dans le pays ?

B. B.

*
* *

M. Louis Calendini peut-il me dire les armes de la famille Le Noir, dont il parle, qui résidait au Maine au XVIIIe siècle ? Celles du lieutenant de police étaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de têtes de maures de sable, celle de sénestre contournée, et en pointe d'une grappe de raisin tigée et feuillée de sinople.*

JEHAN.

*
* *

A la famille du lieutenant de police appartenait, d'après une tradition de famille, Isaac Le Noir, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France. Celui-ci avait épousé Marguerite-Gabrielle Lorne, dont au moins une fille :

Gabrielle-Suzanne, (aliàs Antoinette-Gabrielle) Le Noir, morte en 1741, mariée à Gilbert Farjonel, écuyer, seigneur d'Auterive, procureur du Roi en la sénéchaussée du Bourbonnais, fils de Claude Farjonel, seigneur d'Auterive, Aubigny, etc., receveur des épices au bureau des finances de Moulins, et de Louise Villardin.

Cette famille Le Noir, seigneurs de Cindré, du Bouys, du Cluseau, de Nades, de Chavigny, de la Lisolle, d'Espinasse et de Mirebeau, en Bourbonnais, portait

pour armes, d'après l'Armorial de cette province du comte de Soultrait, (2e éd. II, p. 62) : *d'or, au chevron d'azur, surmonté d'un trèfle de sinople, et accompagné en chef de deux trèfles de même, et en pointe d'une tête de nègre de sable, tortillée d'argent.*

Ces armoiries diffèrent beaucoup de celles données par le vicomte Révérend dans l'article qu'il a consacré à cette famille dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1904, pages 273 et 274. BRONDINEUF.

—

Le lieu de naissance de Marin Le Roy de Gomberville (L, 898). — Voici un renseignement qui pourra peut-être mettre notre collaborateur R B. sur la voie d'une bonne piste : j'ai trouvé dans les papiers de la Bastille plusieurs lettres, à la date de 1738, émanant d'un certain Leroy de Gomberville, vraisemblablement un descendant de l'Académicien, lettres qui venaient d'Etampes. ALPHA.

—

Famille Matiffas (L, 839). — La filiation de cette famille a été donnée par Belleval (*Nobiliaire de Ponthieu*) ; mais elle s'arrête au commencement du XVIIIe siècle. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Denis-Nicolas du Puget (XLVIII ; XLIX ; L, 521, 639). — Je trouve seulement aujourd'hui, en rentrant à Paris, après une longue absence, la question que me fait l'honneur de me poser notre confrère, M. Le Lieur d'Avost. Ainsi que je l'ai dit précédemment (col. 524), je n'ai pas suivi la trace des Puget de Montauron-Pommeuse, au-delà de Denis-Nicolas et de ses frères ; je ne puis donc répondre au désir exprimé par notre collaborateur. Quant à la prétention des anciens Puget de Toulouse et de Paris de se rattacher à ceux de Provence, je ne puis que renvoyer aux documents du Cabinet des Titres, justifiant l'opinion négative du savant auteur du *Nobiliaire de Provence*, l'abbé Robert de Briançon. Le fait que le P. Anselme a consacré cette prétention en 1664 ne peut être d'aucun poids dans la balance. Notre érudit confrère sait, en effet, mieux que moi, que le P. Anselme — pas plus que les d'Hozier et les autres généalogistes — ne doit pas être cru sur parole, et qu'on ne peut accueillir ses affirmations que lorsqu'elles sont appuyées sur des documents probatifs, ce qui n'est pas le cas ici.

Vicomte DE CAIX DE ST-AYMOUR.

—

Camille Selden, livre sur Henri Heine (L, 498, 585, 818, 922). — Une faute d'impression, que je prends à mon compte puisque j'ai eu à corriger l'épreuve de ma communication, m'a fait écrire Rigaud au lieu de Rigault, le nom du chroniqueur très spirituel, un peu précieux, mort il y a près d'un demi-siècle, laissant une œuvre distinguée, sa thèse de doctorat, *La querelle des anciens et des modernes*, et deux ou trois volumes d'articles réunis.

Et puisque je suis appelé à me rectifier moi-même, je reviens sur ce sujet de la confusion possible entre les différents prénoms qui commencent par une H, pour en donner un exemple assez piquant. M. Salomon Reinach vient de faire paraître un élégant petit volume, grand comme un paroissien, illustré de nombreuses vignettes, dérivant de photographies, intitulé *Apollo*, qui est le résumé en 25 leçons professées à l'école du Louvre de l'histoire entière de la peinture et de la sculpture depuis les graffiti préhistoriques des courmes, jusque aux impressionnistes contemporains. C'est un vrai tour de force, et supérieurement exécuté ; je ne croyais pas, en vérité, qu'il fût possible de dire tant de choses et si bien, en si peu de pages. Mais il s'y est glissé une erreur de détail que je crois devoir signaler à l'appui de ma thèse ; par deux fois, M. Salomon Reinach écrit Hippolyte Rigaud pour désigner le grand portraitiste des XVIIe et XVIIIe siècles. Or, c'est une erreur manifeste, il se nommait Hyacinthe, et j'ajoute que la véritable orthographe de son nom de famille est Rigau et non Rigaud ; la première forme est, en effet, celle qui est en usage dans le Roussillon pour les désinences en au, mais l'artiste ayant vécu à Paris pendant les trois quarts d'une vie fort longue, puisqu'il est mort à Paris à 84 ans, en 1743.

H. C. M.

—

Comte Vasno (XLIX, 891). — Le testament de la reine Christine du 1er mars 1689, dit textuellement :

Al comte di Vaseno, oltre la provisione, c' h'à da santa Brigida, lasciamo seudi 500 a.

Nous laissons au comte Vasanz outre la provision qu'il a de sainte Brigitte, cinq cents écus par an.

Les mémoires d'Artagnan, p. 488-489 disent :

Ce comte de Wasanau étoit fils naturel d'Uladislas VII, roi de Pologne et arrière cousin de la Reine Christine.

Lockner Vid. Samlung merckw médaillen 1739, p 201, raconte que le cardinal Albani a recueilli l'héritage de Vaseno en 1698, ce qui ferait supposer qu'il est mort cette année-là.

Dans le Leben der Kônigin Christinæ Vid. Bucher, cabinet 1718, in-8, on trouve, page 449, une lettre que Christine écrivait à Vaseno pour lui persuader d'embrasser l'état ecclésiastique.

D'après les Mémoires concernant Christine, Leipzig, 1751, le pape Alexandre VIII fit de Vasano un de ses chevaliers d'honneur après la mort de Christine, et le pape Innocent XII le confirma dans cette charge, où il subsista de ses appointements et de la pension de Christine.

Ce ne serait qu'après la mort du roi Casimir, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, que Vasenau se serait retiré à Rome auprès de Christine, qui l'aurait reconnu pour son parent et l'aurait mis au nombre des seigneurs de sa cour.

Il paraîtrait que cette faveur aurait attiré l'ombrage du cardinal Azzolini et du marquis del Monte, qui craignaient que Vasenau ne leur ravît toute la faveur de la reine, c'est probablement pour ce motif qu'il fut envoyé en Suède pour ses affaires.

Dans le Negoz, di Pol. 242 et suivantes, on trouve de nombreuses lettres de Christine à Vasenau, écrites sous l'influence de ses conseils.

Par curiosité, j'en détache quelques fragments :

24 août 1674.

Vos lettres me sont insupportables, remplies d'une nonchalance, et d'une insensibilité, qui me désespère.

Si vous croyez avoir à faire au Roi Casimir, vous vous trompez fort. Je ne suis pas frappée à ce coin, et suis d'une trempe très différente. Je vous ai dit qu'il faut changer de manière d'écrire et d'agir ; et qu'il faut que vous vous échauffiez plus sur les matières, si vous avez dessein de me plaire, et que vous agirez avec plus de chaleur à l'avenir.

1er septembre 1674.

Je commence à m'accoutumer à votre style et à connaître que vous n'êtes bon à rien.

J'ai honte de m'être trompée dans la bonne opinion que j'avois de vous. Je vous avoue que si j'eusse cru recevoir de vous des lettres aussi fades, je n'aurais eu garde de vous employer, comme j'ai fait dans la plus importante affaire de ma vie.

8 septembre 1674.

Est-ce que vous vous prévalez de ce que je vous ai reconnu mon Parent du côté gauche ? Misérable, vous vous trompez fort. Sachez que les Rois n'ont point de sang, et que je suis assez libéral du mien, pour me le tirer sans la moindre peine, quand je suis persuadé qu'il est mauvais...

Surtout, sachez que si vous faites le voyage de Gotland pour faire votre cour, vous n'avez plus qu'à vous noyer dans ce voyage ; car ce seroit pour vous une grande fortune que de n'en retourner jamais...

Vous n'êtes pas fils du roi Wladislas, il faut de nécessité que vous le soyez du roi Casimir ; vous êtes pour le moins aussi bête que lui.

Le duc Job connaissait-il :

I. Charles, baron Gyldenbielm, fils naturel de Charles IX, roi de Suède, l'un des tuteurs de Christine ;

II. Gustave Gustaffon, dit comte de Wasaborg, fils naturel de Gustave Adolphe, roi de Suède (père de Christine), et de Mademoiselle Cabeliau ;

III. Et Gustave Carlson, fils naturel de Charles-Gustave, roi de Suède, et de la belle Brigitte Allerts de Nuremberg ?

A. Dieuaide.

—

Famille de Villefort (L, 617, 786, 871). — Le nom patronymique est Isarn, et ils existaient sous ce nom à Villefort (Lozère), au xve siècle ; on trouverait des actes les concernant dans les Archives notariales de ce lieu.

Une inscription au château du Cassanet près Villefort, porte qu'il fut construit en 1578, par Isarn de Villefort, ce de Villefort était protestant et joua un rôle important dans les luttes religieuses de cette époque. Ce château, assez bien conservé comme murs, est possédé et habité par un petit propriétaire de la localité.

F. P. Mac Rebo.

—

Journal des inspecteurs de M. de Sartines (T. G. 822 ; XLIX ; L, 902). — Je remercie M. C. Piton d'avoir si vite exaucé le vœu que j'exprimais ici même,

touchant la publication intégrale des rapports adressés à M. de Sartines (XLIX, 32).

Mais comment cette publication pourrait-elle embrasser la période 1747-1777? En 1747, M. de Sartines avait dix-huit ans et on faisait peut-être des rapports sur lui, mais on ne lui soumettait pas ceux qu'on rédigeait sur ses contemporains.

De même, Meusnier qui disparaît en 1757, ne saurait avoir écrit officiellement à M. de Sartines qui entre en fonctions en 1759. Il s'agit sans doute des papiers adressés au lieutenant général Berryer ?

Quoi qu'il en soit, la publication projetée est intéressante et pourra être fort utile aux chercheurs si elle est suivie d'un index onomastique donnant l'identification précise des personnages cités.

P. L.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; L, 100, 142, 212, 321, 430, 487, 531, 762, 875, 932). — *Le droit de main-morte, aboli dans les domaines du Roi* : Poème, par M. de Maisonneuve. A Paris, chez Lesprit, libraire, au Palais-Royal, et chez les marchands de nouveautés.

Discours en vers sur l'abolition de la servitude dans les Domaines du Roi, par M. Gudin de la Brénellière. A Paris, chez Demonville, imprimeur-libraire de l'Académie Française, rue Christine.

La Servitude abolie : Discours en vers, lu en partie à la séance publique de l'Académie Française, le jour de Saint-Louis, 25 août 1781 ; par M. le Chevalier de Langeac. A Paris, chez Monory, libraire, rue de l'Ancienne Comédie Française.

(Extraits du n° 4 de la *Gazette des Tribunaux*, tome 13, année 1782).

PAUL DY.

—

Biographies épiscopales modernes (XLIX, 506, 705, 928 ; L, 145, 822, 881, 932). — *Vie de Mgr Montault des Isles, évêque d'Angers*, par M. Dumont (Angers, Cosnier et Lachèse, 1842).

Vie de Mgr Montault des Isles, évêque d'Angers, par l'abbé Maupoint (Angers, Barassé, 1844).

Vie de Mgr Angebault, évêque d'Angers, par l'abbé Gillet (Angers, Germain et Grassin, 1899).

Discours sur Mgr de Lesquen, par l'abbé Maupoint (Rennes, in-8°, 1855).

Vie de Mgr de Hercé, évêque de Nantes, par l'abbé Maupoint (Rennes, 1856 ; 2e édition, Angers, 1864)

Vie de Mgr Soyer, évêque de Luçon, par l'abbé du Tressay (Paris, 2e édition 1874, in-8°).

Mgr Fournier, évêque de Nantes, par l'abbé Pothier (Nantes, Libaros, 1900, 2 volumes).

Urbain de Hercé, dernier évêque et comte de Dol, par l'abbé Robert (Paris, Retaux, 1900).

F. UZUREAU.

—

Les documents phalliques (L, 172, 309, 423, 528, 598, 657, 693, 759, 874, 925). — Je ne sais si l'antiquité avait des bornes phalliques, c'est peut-être un rapprochement trop ingénieux entre certaines formes. Mais pour reconnaître une telle intention dans les bornes qui — deux à une extrémité, une à l'autre — ferment la ruelle de la Monnaie, il faut y mettre par trop d'imagination. Je les ai vues maintes fois dans ma vie, sans y entendre malice, je viens de les revoir avec une curiosité éveillée par la communication lue col. 874, et déclare nettement que selon moi, elles n'ont aucun rapport de forme, même approximatif avec le phallus.

H. C. M.

—

Marchais : étymologie (L, 841). — Dans le Loiret et dans toute la région environnante, « marchais » est un mot très usité, qui sert à désigner une étendue d'eau plus grande qu'une mare et plus petite qu'un étang.

Les « lieux-dits » dans lesquels se trouve ce mot « marchais » sont innombrables, plus nombreux encore que ceux dans lesquels se trouve le mot « étang » par la raison simple que les marchais se rencontrent beaucoup plus fréquemment que les étangs. Dans une seule propriété de ma connaissance se trouvent quatre marchais portant chacun un nom spécial tellement établi qu'on ne les désigne jamais autrement dans le pays : « Marchais de X... Marchais de Y... » ; l'un d'eux a donné son nom à une ferme dépendant de cette propriété : « Ferme du Marchais de X... »

L'étymologie doit être la même que celle des mots « mare, marais, maré-

cage»; la racine est toujours : « *mare*, mer ».

On attribue comme étymologie à « marais » le mot latin « mariscus », jonc marin. Cette étymologie ne conviendrait-elle pas encore mieux à « marchais » ?... Sous toutes réserves. X.

*
* *

L'étymologie du mot *Marchais* est bien connue des archéologues de l'ouest de la France, où les lieux dits de cette sorte sont fréquents. Ce terme vient du bas latin *marcha*, qui a fourni, en Vendée, le nom ancien du bourg de l'Ile d Olonne, appelé autrefois *Isla ad Marchas* ou *Ile aux Marchais* (Charte de l'an 1020 du cartul. de Saint-Cyprien de Poitiers).

En patois vendéen, on appelle encore « Marchais » les mares voisines des fermes du marais de Mont, où l'on fait boire les animaux et où pataugent les canards dits nantais. Les « Marchais » sont, en somme, des quartiers à eau stagnante et boueuse. (Voir Ducange).

MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Les lieux-dits se trouvent, pour le plus grand nombre, dans le dictionnaire des postes. A. D.

*
* *

Il existe deux villages de ce nom dans le département de l'Aisne :

1° Marchais, près du célèbre pèlerinage de Liesse. Le prince de Monaco y possède un château historique, au milieu d'un parc entouré de larges canaux. Le pays est très marécageux. — Au XIIe siècle, ce lieu se nommait : *Terra Marconis*, en 1544, *Marchetz*.

2° Marchais-en-Brie, appelé *Marcheis*, *Marcheium* au XIIe siècle, et *Marches* à la fin du XIVe. JEHAN.

*
* *

Buzançais, ville du Bas-Berry, possède un faubourg du nom « des Marchis » situé sur les bords de l'Indre, en contre-bas par rapport à la colline qui a porté l'énorme château de Buzançais, dont il ne reste que des vestiges. Ce faubourg, auquel on descend par une pente raide, contient un bon nombre de jardins-maraîchers, autrefois dits maraîchis.

Vicomte DE MAZIÈRES-MAULÉON.

—

Il n'y a pas que... Il n'est pas que (XLVIII ; XLIX ; L, 38, 151, 699, 767, 877). — Je vois avec plaisir que je ne suis pas éloigné de m'entendre avec M. O. D. Mais un point de détail reste non fixé, au point de vue historique, du moins : c'est l'emploi du mot *conséquent* avec le sens d'important.

Cette expression que je n'aime pas plus que M. O. D. n'est pas nouvelle. Beaumarchais l'employait. (Voir le volume IV, pages 537 et 429 de ses œuvres complètes).

La Harpe s'élevait contre cet « usage de coulisses et de journaux ». Domergue (Journal IX, 83) reconnait que le mot est à la mode dans le sens d'important et qu'on l'emploie « dans les meilleures sociétés », mais il le rejette comme barbarisme.

Mercier (*Tableau de Paris*, X, 192), se montre favorable à ce néologisme : « le peuple dit *une affaire conséquente*, un *tableau conséquent*, pour dire une affaire importante, un tableau de prix... » Les grammairiens et les journalistes proscriront le terme *conséquent*. Presque tout le monde s'en servira et il faudra bien qu'il soit accepté, du moins dans la conversation ».

M. O. D. voit que des auteurs, qui n'étaient pas les premiers venus, n'étaient pas non plus aussi dégoûtés que nous.

Mais ce que je tenais à établir, c'est que l'expression n'est pas nouvelle, puisqu'elle date au moins de l'avant-dernier siècle. PAUL ARGELÈS.

—

Faydit (L, 897). — Ce mot signifie *banni*.

Il se retrouve dans le vieux haut allemand *febida*, avec le sens de inimitié, démêlé, qui existe encore dans l'allemand moderne sous la forme de *fehde*. La moyenne latinité a adopté *faida* et l'adjectif *faidosus* pour « querelleur ». Le vieux français possédait le mot *faide* avec le sens d'inimitié ; on trouve en vieux provençal *faidir*, pour « bannir », conséquence de l'idée « poursuivre de son hostilité ». Voir le 22e vers d'un poème du XIIe siècle « roman de Girart de Rossilho, page 34 de la Chrestomathie provençale de Kare Bartsch. — *Faydit* et *Faydide* sont devenus des noms propres.

PAUL ARGELÈS.

*
* *

Ce mot est parfaitement bien connu. On disait jadis *faider* pour « agir en ennemi » de *faidire* (voir *faida*, dans Ducange). Le mot *faidit* veut donc dire : agissant, ou ayant agi comme ennemi.

Dr B

*
* *

Doit signifier traître, déloyal. Du latin *fallere*. A Valognes, un lâche, un poltron, un homme déloyal s'appelle un *fade*.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Du Cange donnerait toute satisfaction au confrère Alex ; à défaut, le petit lexique de basse latinité de Migne est encore très suffisant. J'y trouve *faida*, *faidus* avec le sens : inimitié qui portait à venger la mort d'un parent, vengeance de famille, autrefois, faide. *Faidam portare alicui* se trouve dans les anciennes lois anglaises. *Faidicus* ou *faiditus*, ennemi, banni au proscrit. *Faidire*, fomenter la fède (1181) ou bannir. *Faiditas* même sens que faida. Enfin *fayditus* pour faiditus, si on rapproche ces mots de *fada*, fée, et de *fadus* génie ou démon, on comprendra facilement le sens méprisant du mot faydit ou faidit, sous la plume des chroniqueurs catholiques qui nous ont laissé des récits de la guerre des Albigeois ou qui se sont occupés de leurs croyances. Pour eux, c'étaient des démons, des ennemis, dont on a fait des bannis, des proscrits, quand Simon de Montfort n'en faisait pas des victimes. Mais cela n'explique pas d'où vient le nom de faydide d'Uzès et je passe la main. J'ajouterai encore que dans la langue des troubadours les faydits ou faidits sont des contes où les fées jouent peut-être quelques rôles. — E. GRAVE.

Amodiateur (L 889). — En Bourgogne, depuis le xve siècle jusqu'à la Révolution, le terme *amodiateur* n'a pas eu d'autre sens que celui de fermier, c'est-à-dire de bénéficiaire des revenus d'une terre moyennant paiement d'annuités au propriétaire. Ce terme notarial n'implique aucune modification dans l'état social des personnes; on trouve indifféremment comme amodiateurs des grandes propriétés religieuses (celles qui avaient le plus besoin d'être confiées à des tiers) des nobles, des bourgeois et des manants non affranchis. Cette source de revenus n'amenait sûrement pas la dérogeance. NOLLIACUS.

Charivari, costume de femme (L, 897). — J'ignore ce costume féminin, mais je sais que les hommes, sous la Restauration, portaient des pantalons à sous-pieds et à bande, cette dernière chargée de boutons forme grelot, cousus dans le sens de la hauteur et rapprochés l'un de l'autre ; on les désignait sous le nom de pantalons charivari. A. S.. E.

—

Horsain (L, 897) — Rien n'est plus facile que de répondre à cette question, Horsain n'est pas absolument normand, puisqu'on l'emploie encore dans l'Ile-de-France. Le mot vient de *Hors*, et proprement aujourd'hui se dit d'une personne étrangère à une localité et qui vient y exercer un commerce ou une industrie. On s'en sert encore quand on discute d'octroi, pour marquer que le horsain y échappe. Un marchand, un boucher horsain, par exemple, est le marchand ou le boucher qui vient sur un marché débiter sa marchandise et retourne chez lui, le soir.

Ce mot avait, au moyen-âge, une valeur importante dans les villes et communes. Le horsain était non seulement privé des privilèges des communions, mais encore grevé de certaines charges compensatrices. Il était mal vu des membres des corporations et soumis par eux, à une étroite surveillance : c'était un concurrent contre lequel on élevait des barrières plus ou moins solides. Horsain était un mot significatif : il est regrettable qu'il n'ait pas été recueilli pas les dictionnaires, ou simplement par l'usage. E. GRAVE.

*
* *

On trouve dans Le Héricher (*Histoire et Glossaire du Normand* II, 405) *horsain*, étranger ; *déhorsé* ; gauche, et comme étranger que Le Héricher dérive du latin *hostis*, l'homme du dehors, l'ennemi.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Le terme est, en effet, toujours en vigueur dans différentes locatités de la Normandie. Que de fois ai-je entendu dire, par exemple, d'un candidat à la députation, étranger au pays :

— C'est un *horsain*.

Et j'orthographiais ainsi le mot : *hors sein*. Serait-ce là l'explication et l'étymologie réelles du mot ? D'E.

*
* *

Horsain signifie en normand, homme du dehors, l'étymologie se fait jour d'elle-même. A Guernesey, on dit *horain*.

Et moi je souffriray...qu'un tas de *horzains* l'oppressent (le peuple)

(Manifeste de Jean Nuds pieds durant la fronde, cité dans le Diaire de P. Séguier en Norm.)

A la halle on vend pu de souliais
O chavetiers *horzains*
(Muse Normande).

A l'agronome *horzain* qui demande en traversant Bolluc des fermes du pays, etc.
(Arm. de la Normandie).

Le mot existe en picard avec le même sens. Prononciation *horzin*.

En wallon, *horsi* signifie lever sa robe et se fâcher. « El si horsi pa fé veie si bel geamb ». « Si horsi po rein », se fâcher pour rien.

N'est-ce pas toujours l'idée de « mettre dehors » ou de se mettre hors de soi ?

En béarnais, *hore biengut* signifie venu du dehors, étranger.

PAUL ARGELÈS.

*
* *

Dans une commune que je visitais aux environs de Meaux, on me signalait des ouvriers étrangers, sous ce nom de *horsain*.

J'ai demandé ce que cela voulait dire, on m'a répondu : « Ce sont des gens du *dehors* ». Il est probable que le mot normand dont parle M. de M. a la même signification. ARDOUIN-DUMAZET.

—

« Il y a eu des anges ». « Il est passé des anges » (L, 898). — Vieille locution de nos grand'mères, dénaturée aujourd'hui, en ce sens qu'elle est employée dans tous les cas où « cela jette un froid » dans une assemblée.

Jadis, au contraire, on ne l'employait que dans le cas particulier où c'est une belle parole qui empoigne les cœurs de tous les assistants. Tantôt c'est l'ange du patriotisme qui passe, en parlant par la bouche d'un vieux général à Versailles, en faisant blémir Jules Favre et Bismark; tantôt c'est l'ange de l'amour maternel, qui parle par la bouche de la mère des Gracques, et qui fait rougir une femme vantant ses parures ; tantôt c'est l'ange d'une autre belle vertu, exprimant un noble sentiment, qui fait tressaillir toute une assemblée. Assurément, on n'aurait pas employé cette expression autrefois, comme aujourd'hui, dans le cas où on commet la faute de parler de corde dans la maison d'un pendu, où l'ange n'a plus rien à y voir ! Dr BOUGON.

*
* *

On disait familièrement, au XVIIIe siècle, d'un visionnaire, d'un homme, en extase, étonné, qu'il *voyait des anges violets*. Cette expression est donnée par Leroux et Dhautel. GUSTAVE FUSTIER.

—

A la première mouche (L, 842).— Voir le petit volume : *Jurisprudentiana*, ou recueil de faits singuliers et d'anecdotes concernant la Jurisprudence et les Jurisconsultes (Lille, Blocquel, 1812), in-18 de 128 pages avec figure coloriée.

SIMON.

—

Coqueluche L, 564, 655, 711, 763, 826.) — *Le Prince Coqueluche*, son histoire intéressante et celle de son compagnon Moustapha, par Ed. Ourliac. Vignettes par E. Lacoste. Paris, 1856, in-8° X.

—

Tosse, tosen, tozal (L, 281). — En patois saintongeais, une *tosse* est un têtard, ou arbre coupé à deux ou trois mètres de haut, et destiné à fournir du bois de fagot, qui est recépé tous les cinq ou six ans. C. V.

—

Pièce de cinq francs (L, 895). — La pièce de cinq francs décrite par M. Ardouin-Dumazet est fort commune. C'est le premier des deux types d'écus à l'effigie de Louis XVIII, celui qui a servi depuis son avènement jusqu'après les Cent jours. On a frappé, dans les neuf derniers mois de 1814, pour 49.063,355 fr. et, en 1815, pour 30.732.650 fr. de ces écus au buste vêtu de l'uniforme à épaulettes. Il existe dans la série des « pièces de vingt francs », et pour la même époque, un louis absolument analogue à l'écu de 5 francs et tout aussi commun.

PAUL.

*
* *

Ces pièces ne doivent pas être fort rares. J'en possède même une de 1818, avec cette exergue. C. V.

*
* *

Je possède également une pièce de 5 francs, portant l'effigie de Louis XVIII et la date de 1814 avec les lettres BB.,

gravée par Trollier F. J'ai eu entre les mains des pièces semblables. Les autres pièces, à un autre millésime, et notamment celles de 1822, gravées par Michaut, portent simplement : 5 fr.

Signalons en passant une autre anomalie : Les pièces de Napoléon Ier de 1806 et celles de l'an XIII, portent l'effigie de « Napoléon Empereur » et à l'avers : République française.

BASTIN LEFEBVRE.

—

Herboristes (L, 675, 772, 884, 935). — Le collaborateur Soulget demande l'avis d'un médecin dans l'affaire des Herboristes. Je vais lui donner celui d'un docteur, qui n'exerce pas, et qui, par conséquent, ne pourra pas etre accusé de jalousie de métier. Mais j'ajoute que ce médecin est journaliste spécialisé et que, par suite, il est joliment renseigné en la matière !

Il n'y a évidemment aucun rapprochement à faire, au point de vue scientifique, entre un herboriste et un pharmacien. Toute la question est de savoir s'il faut conserver l'herboriste, comme on doit le faire pour la sage-femme ou l'infirmière diplomée. A mon sens, l'Herboristerie est une profession devenue absolument inutile, en temps que *profession à diplôme*. Je ne demande pas, certes, à ce qu'on supprime les Herboristes ; mais je prétends qu'il est inutile de leur faire passer des examens — si ce n'est au point de vue budgétaire —, et qu'il serait bien plus logique de laisser la pratique de l'Herboristerie absolument libre, comme celle de l'Epicerie.

Quelques médecins vont plus loin et demandent le libre exercice de la Pharmacie ; je ne suis pas très loin de cette opinion, par les temps qui courent ! Mais il serait trop long de dire pourquoi. Qu'il me suffise d'ajouter qu'il n'y a guère d'Herboristes que dans les *villes*, et surtout les grandes, et qu'il n'y en a presque pas dans les *campagnes*. Pour ceux qui voudront lire entre ces lignes, cette simple remarque en dit long sur l'exercice illégal... de la Pharmacie et de la Médecine !

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Alizon comédie (L, 724, 873, 929). D'après le *Dictionnaire historique, critique et bibliographique*. Paris. Ménard 1822, les frères Parfait ou Parfaict seraient les premiers qui auraient avancé que le nom de Discret (L. C) serait un pseudonyme, mais il a soin d'ajouter que cette opinion n'est pas celle des autres biographes.

Ce nom de Discret, au commencement du XVIIe siècle, que l'on retrouve actuellement dans le *Bottin* de Paris, est-il un pseudonyme ? par ce que l'on ne possède aucun détail sur sa vie, comme pour beaucoup de ses contemporains ?

L'éditeur Jean Guignard a publié cette autre pièce licencieuse attribuée à Discret :

« Les nopces de Vaugirard, où les « naïvetez champêtres. Pastoralle (5 a-V.) « dédié à ceux qui veulent rire, par L.C.D. « Paris 1638 in-8 de ff. et 144 p.

Ce nom de Discret est indiqué dans le Répertoire de l'hôtel de Bourgogne depuis 1620 jusqu'à sa fermeture en 1680. Voir Soleinne tome, dernière partie, livres doubles et livres omis

La bibliothèque de Soleinne tome 1er n° 1062, après avoir cité quelques vers des nopces de Vaugirard ajoute : « Ce qui fit dire à un plaisant : « Mr Discret est par trop indiscret ».

En effet, indiscret aurait justifié le pseudonyme, mais non discret.

— A. DIEUAIDE.

Les membres de l'Académie des Beaux-Arts (L, 675, 757, 925). — Le collaborateur P. A. (col. 675), puis G. (col. 925), demandait une liste complète des membres de l'Académie des Beaux-Arts de 1795 à 1905. Faute de pouvoir lui indiquer un volume à paraitre en 1905, je lui ai signalé l'excellent Potiquet, qui s'arrête malheureusement à 1869. C'était déjà 75 ans de la vie de l'Académie des Beaux-Arts sur 110 que désire M. P. A. G. Je puis ajouter à mon premier renseignement l'ouvrage suivant : COMTE DE FRANQUEVILLE : *Le premier siècle de l'Institut de France* (25 octobre 1795-25 octobre 1895). Paris, 1895, 2 vol. in-4.

M. P. A. G. trouverait, sans doute, les renseignements qui l'intéressent à la bibliothèque de l'Institut. R. B.

—

Le boulet qui a tué Turenne (L, 665, 848, 938). — Ce que rapporte M. J. C. Wigg, dans le n° du 20 décembre de l'*Intermédiaire*, au sujet de l'existence,

autrefois, dans la bibliothèque des Invalides, du boulet qui a tué Turenne et de la statuette, est confirmé par la mention suivante qui se trouve dans *Paris... Manuel du voyageur*, par K. Baedeker, 3e édition, Leipzig, 1874, page 245 :

La *bibliothèque* [de l'Hôtel des Invalides], au premier, du côté du N., se compose d'environ 20,000 volumes et de quelques manuscrits de Sully et de Colbert. On y voit une copie du tableau de David représentant le passage du Saint-Bernard, par Bonaparte, un bon portrait de Napoléon III, par Logier, une statuette équestre du maréchal de Turenne, le boulet autrichien qui le tua à Salzbach, près de Bade, le 27 juillet 1675 ; un grand plan en relief de l'hôtel des Invalides, etc.

E. O.

—

Le second mariage de la duchesse de Berry (L, 722, 789, 844). — La question me paraît devenir celle-ci. Le comte Lucchesi Palli a épousé morganatiquement la duchesse de Berry dès l'année 1831 ; les documents fournis ne laissent pas de doute ; mais est-il venu réellement à Nantes au mois d'août 1832, pour pouvoir être le père de la princesse née à Blaye le 10 mai 1833 ? Je l'ai lu sûrement quelque part ; peut-être est-ce dans le *Figaro-supplément* du 22 mai 1875, dans un article que je n'ai plus sous la main. D'autre part, Imbert de Saint-Amand (*Captivité de la duchesse de Berry*, p. 329) cite les Mémoires du comte de Rochechouart qui ayant connu, en 1832, Lucchesi Palli, comme lui diplomate à La Haye, note les profonds sentiments de dévouement et d'affection que ce dernier professait ouvertement pour la princesse, et se rappelle qu'il fit deux voyages d'un mois chacun, sans qu'on sût leur but.

Si, dans ces conditions, Lucchesi Palli consentit à endosser une paternité qui n'aurait pas été la sienne, et à recevoir lui-même sa femme à Palerme, il faudrait lui reconnaître un certain..... toupet.

Je sais d'un autre côté que tel n'est pas l'avis de M. Nauroy : pourquoi ne ferait-il pas connaître son sentiment, avec preuves à l'appui ?

C. V.

—

Un édit de Henri II (XLIX, 833, 959 ; L, 72, 123, 289, 900). — L'action, cette fois si honorable, de la comtesse du Barry, nous remémore l'aventure d'autres condamnés sauvés de la hart par un dévouement sans doute peu ordinaire, et comme parmi ces pendus en perspective figurent aussi des filles mères, c'est bien le cas ou jamais d'en parler.

N'y aurait-il là qu'une tradition, elle remonterait loin, car La Monnoye nous la montre comme déjà ancienne de son temps (1), en en faisant le motif de l'un de ses plus jolis noëls :

NOLI TÔ NÔVEA
XII Sur l'air de Léandre.

Je ne sais voù çà que j'ai li
Ene coutume de nos peires...

Quand po les rues on conduizô
Ai la potance ein mizérable,
Qui lai torche ai l'ai main faizô
En cheminze aimande honorable,
Voici po le tirer de lai
Quei fut la mode en ce temps lai.

Si por aventure en chemin
Ene fille aivô le coraige,
Embrassant le prôvre côquin
D'en requérir le mairiaige,
Ene tei demande ai l'instan
Du licô sauvô le brigand.

Tô de moime si le licô
Etô pur ene de ces filles
Qui todent ai los enfants lecô
De pô de passai po gaudrilles,

Un garçon qui l'ai requérô
En l'épouzant lai délivrô.

GUI BAROZAI.

Noei Borguignon.

Honoré de Balzac l'a certainement aussi connue, mais le *Vieux Parchemin des contes drôlatiques*, n'étant qu'UN vagabond, n'a rien à faire ici. Tout au plus pourrait-on en ranger la conclusion sous la rubrique : *La pudeur et la mort* (2), s'il était mieux démontré que la donnée primitive n'a pas subi de notables arguments.

On sait quelle preuve le Vieux Parchemins, en cela plus favorisé que certain époux rendu célèbre par un procès retentissant, donne *coram populo*, au pied du gibet, de son aptitude au mariage, condition *sine qua non*, de la rémission.

En somme, que faut-il penser de cette tradition ?

LÉDA.

(1) Commencement du XVIIIe siècle.
(2) (L, 629).

Le nard des Romains (L, 620, 742, 878). — Les Romains paraissent avoir connu d'abord un nard qui venait d'Asie et se présentait sous la forme de fibrilles ou de racines grêles et allongées, ce que l'on appellerait aujourd'hui du chevelu. Comme le prix en était élevé, ceux qui le vendaient (les commerçants ont été les mêmes de tout temps) lui ont substitué, comme succédané, des racines aromatiques qui, ayant le même aspect, étaient d'un prix moins élevé.

De là la multiplicité des noms et des lieux d'origine relatés par Pline. Il faut ajouter, en outre, que l'on aromatisait avec ces racines des onguents servant pour la chevelure comme pour oindre le corps et qui prenaient aussi le nom de nard. N'est-ce pas de cette préparation que parle Tibulle ?

Quant à prouver que les Romains connaissaient les îles de la Sonde, Java et l'Australie, c'est une autre affaire Cependant le Dr E. T. Hamy n'a-t-il pas établi, il y a quelques années, que des navigateurs originaires d'Asie-Mineure suivaient en vrais caboteurs, les côtes de la mer Rouge et celles de la Méditerranée et, en faisant ce dernier périple, vendaient des porcelaines chinoises et des produits asiatiques sur tous les points où ils relâchaient? ELDEPAL.

*
* *

Un correspondant parle d'une Ambassade envoyée en 166, au Tonkin, par Marc-Aurèle. — Où trouve-t-on la relation de cette ambassade que mes souvenirs classiques sont impuissants à me rappeler ? G. DE MASSAS.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII ; XLIX ; L, 191, 316, 437, 530, 601, 654, 698, 766, 812, 880). — Les travaux relatifs aux guerres de Vendée foisonnent d'indications relatives à des inhumations, faites d'abord hors des cimetières, suivies ou non plus tard d'exhumations. C'est ainsi que Henri de la Rochejaquelein, en 1794, fut enterré au pied de cerisiers dans un champ voisin de la métairie de la Haie Bureau, près Cholet ; et que l'abbé Remaud, aux Esarts, fut inhumé dans une prairie du manoir de la Vrignonnière en 1794, etc.

M. BAUDOUIN.

*
* *

1° En Poitou, les familles de Talouët Roy et de Maussabre possèdent chacune une chapelle mortuaire dans le parc de leurs propriétés ?

2° A Chenonceaux, Mme Dupin, propriétaire du château de 1733 à 1799, fut inhumée, selon sa volonté, dans un des parcs où l'on éleva un monument à sa mémoire. J. B. M

—

Poudre et imprimerie connues des Romains (L, 891). — J'estime que le « dit-on », jeté prudemment dans la phrase, corrige d'une manière très insuffisante ce qu'il y a de téméraire dans l'affirmation produite par l'écrivain anonyme. Et je suis tout à fait de l'avis du collaborateur de Tolra, le titre, *Lectures pour tous*, de la publication, d'ailleurs très bonne, sauf quelques réserves sur certains romans adaptés de l'anglais, doit rendre très difficile sur les faits présentés aux lecteurs jeunes ou vieux. Aucun esprit raisonnable n'admettra jamais que les Romains aient pu connaître la poudre à canon et l'imprimerie ; mais pour la seconde, ils en ont été assez près ; j'ai souvenir, en effet, d'avoir rencontré dans Cicéron un passage dont le sens serait celui-ci ; parlant des empreintes de cachets sur la cire, il ajoute à peu près ceci : « Si l'on avait des cachets dont chacun porterait une lettre, on pourrait composer l'*Iliade* tout entière ». Où ai-je vu cela ? Je n'en sais plus rien, puissent les collaborateurs de l'*Intermédiaire* faire une fois de plus la lumière. Mais mon impression est d'une certaine vivacité et il me souvient d'avoir fait cette réflexion : l'homme touche à une découverte, il n'a plus qu'un geste à faire, une parole à dire, une conclusion nécessaire à déduire, pour s'en rendre maître, mais la limite de la vision présente est atteinte ; l'idée ne germera pas et en voilà pour des siècles. H. C. M.

—

Le cas de M. Guérin (L, 734, 879, 938). — Je ne puis laisser classer dans la même catégorie que « le Cas de M. Guérin », qui se rapporte à un monstre *endocymien*, le fait, fort précieux, d'ailleurs — puisqu'il paraît *inédit* et inconnu des savants jusqu'à présent — qu'a signalé le collaborateur P. V.

Il s'agit là d'un monstre double tout à fait différent du précédent, et qui constitue une autre catégorie, très particulière, on lui donne le nom d'*Héléradelphie*. Ces derniers monstres sont fréquents *vivants ;* et, actuellement, il y en a un de 20 ans, qui court les foires, et qu'on a voulu opérer récemment,

Nous serions reconnaissants à M. P. V. de nous envoyer un récit complet des faits qu'il rapporte, pour le publier dans une revue scientifique. Il y a,en effet, un intérêt majeur à ne laisser perdre aucune observation de cette nature. A-t-on une photographie de *cet* enfant (car ici il n'y a, en somme, qu'un *seul* sujet) ?

MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

En ce moment, s'exhibe à la foire de Plaimpalais, à Genève, un monstre double constitué par un homme adulte, bien portant, très habile, m'a-t-on dit, dans les exercices corporels, — il a eu des prix dans des courses, sur sa bicyclette, — auquel est accolé une sorte de jumeau, du même sexe, complet, sauf la tête, invisible au premier aspect, mais que la radiographie a fait découvrir dans le ventre du premier. Ce dernier est beaucoup plus petit que l'autre. Ce cas est semblable à ceux qu'a décrits et figurée Fortunius Licetas, dans *De monstris*, Patavis, 1668, p. 82, 99 et 177, et dans l'*Appendice* de cet ouvrage, page 346. Ces derniers ont été vus par Licetas, à Hafina (Copenhague), puis à Bâle. Ils se nommaient Lazare et Jean-Baptiste Colloredo.

A. CORDES.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Le petit-fils de Napoleon Ier représentant de commerce. — Un document historique. — Dans les premiers jours de l'année 1806, la princesse Murat avait pour lectrice, Louise-Catherine-Eléonore Denuelle de la Plaigne, épouse divorcée de François Revel, capitaine de dragons. Sa réputation de jolie femme lui avait valu le surnom de « la Belle Eléonore ». Napoléon la remarqua. Il jeta sur elle un de ces regards que les plus célèbres briguaient. Le dieu du siècle pour elle s'humanisa.

Napoléon installa cette femme dans son propre hôtel,où le 13 décembre 1806,elle mit au monde un fils qui fut déclaré à l'état-civil, « fils d'Eléonore Denuelle et de père absent » ; mais de hauts personnages de la maison impériale signèrent l'acte de naissance.

L'empereur exigea que son fils fût élevé avec soin, mais il entendit que la mère resterait étrangère à cette éducation. Ce fut la princesse Caroline Murat qui se chargea de veiller sur l'enfant qui avait reçu à son berceau une donation de 40.000 fr. Toutefois une certaine discrétion enveloppait cette naissance. Témoin ce petit billet que nous avons sous les yeux : il est du secrétaire des commandements de la la princesse Murat.

La reine de Naples, Madame, me charge de vous prier de venir demain à une heure de l'après-midi, avec l'enfant et de passer par la grille du jardin. Vous aurez la complaisance de rester dans le boudoir d'argent.

La mère se remaria avec un officier qui devait mourir en Russie. Veuve au moment de la chute de l'Empire,elle convolait en troisièmes noces et devenait Madame de Luxbourg.

Le fils de Napoléon Ier qu'on appelait le comte Léon, avait rejoint sa mère, pour s'en séparer à la suite de violents désaccords dont les tribunaux ont retenu les douloureux échos.

C'était pour ce fils que Napoléon agonisant, à Sainte-Hélène, le 24 avril 1821, faisait rouvrir son testament, et y ajoutait un codicille secret lui allouant 300.000 fr. destinés à lui acheter un titre, dans l'année même de sa mort. » Sa main déjà défaillante, le lendemain traçait encore « Article 33 Je ne serais pas fâché que le petit Léon entrât dans la magistrature, si cela était de son goût ».

Le petit Léon n'entra point dans la magistrature. Tempérament bouillant et désordonné, sans fortune, prompt aux entreprises, il fit quelque bruit dans la société sous Louis-Philippe et davantage en 1848, lorsque revenu, il essaya vainement de s'approcher de Napoléon III qui ne lui pardonnait point un ancien différend.

Le fils de Napoléon Ier n'est mort qu'en 1894. Sa dotation passa alors aux Walewski. Il laissait un fils—qui vit toujours — et qui est ainsi, à l'heure actuelle, le plus proche héritier du sang des Napoléon.

Ce fils a lui-même un fils, élève de l'Université, qui a écrit, pour nous, le document qu'on va lire, cette curieuse page en marge de l'histoire intime de Napoléon.

Cette lettre l'accompagnait.

A Monsieur Georges Montorgueil,
Monsieur,

Je vous envoie un brouillon écrit par mon fils : vous l'excuserez de ne l'avoir pu mettre au net ni le terminer, sa santé en ce moment délicate ne le lui a pas permis.

Comtesse Léon.

L'HISTOIRE DU FILS DE NAPOLÉON Ier PAR SON PETIT-FILS, LYCÉEN

Celui qui fut à son berceau le roi de Rome, dont la naissance fut annoncée par le canon, sur les bords de la Seine, du Rhin, de l'Elbe, du Tibre et du Tage, et qui fut condamné à vivre sans famille, sans couronne et sans liberté même, enfermé dans le sombre manoir de Schoenbrün ; est, comme l'on sait, le héros principal de la pièce de Monsieur Edmond Rostand, qui fit accourir en 1900 au théâtre Sarah-Bernardt, des milliers de personnes curieuses de connaître à côté de l'histoire souvent trop précise, quelques anecdotes. Et voici qu'aujourd'hui, après un silence que seule la modestie peut admettre, s'éveillent les souvenirs d'un autre fils de Napoléon, le frère aîné du duc de Reichstadt. Cette autre fils de Napoléon (mon grand-père) naquit en 1806 des amours de l'Empereur avec une dame d'honneur de la princesse Caroline Murat, Catherine Eléonore Denuelle de la Plaigne. C'était une femme d'une beauté et d'un esprit remarquables ; cette beauté lui valut dans les salons qu'elle avait coutume de fréquenter, le gracieux titre de « la belle Eléonore ». En 1806, jeune et spirituelle, « la belle Eléonore » attira sur elle les regards bienveillants de l'Empereur et lui donna le 13 décembre de cette même année un fils capable dans l'avenir d'être son héritier. Sa naissance combla de joie l'Empereur et lorsque la Maréchale Lefèvre vint lui annoncer l'heureuse nouvelle au camp de Dantzig, il ne put s'empêcher de dire : « J'ai un fils !... Car cet enfant est de moi... il n'y a pas à en douter... Je peux donc faire souche... la nature a répondu à mon appel... à présent l'avenir m'appartient » Dans la certitude du fait, l'Empereur le confia à la princesse Caroline pour se charger de son éducation ; lui donna à son berceau le titre de comte avec la moitié de son nom et le reçut aux Tuileries même après la naissance du Roi de Rome.

L'empereur avait pour lui une affection toute paternelle qui se manifestait le plus souvent dans ses jeux avec ce petit être qui était appelé à gouverner l'Europe et dont la vie ne fut guère plus heureuse que celle de son frère le duc de Reichstadt. Vinrent alors les événements de 1809, 1810, et la naissance du roi de Rome le 20 mars 1811. Dès lors son étoile commença à pâlir ; l'Empereur avait triomphé, il avait maintenant un héritier direct et ne pouvait songer à proclamer désormais le petit Léon, son héritier. Cependant il ne l'oublia jamais, s'occupa de lui jusqu'aux pires jours de 1815 et sa dernière pensée à Sainte-Hélène fut pour ses deux enfants, dont l'un devait mourir loin des siens sous les verrous de l'Autriche, et l'autre abandonné de tous au sein même de sa patrie. En 1881 le comte Léon (mon grand-père) laissait une veuve, une fille et trois fils. Que font-ils ? Où sont-ils ? telles sont les questions parfois intéressantes que se posent surtout ceux qui veulent tout savoir et tout comprendre. La comtesse Léon (ma grand'mère) mourut en 1899, à Vitz Villeroy, dans le département de la Somme. Mon oncle, le comte Charles Léon, mourut en 1894, au Venezuela, après avoir obtenu une concession de chemin de fer.

Mon père le comte Léon actuel travaille et peine pour nous élever et nous rendre dignes du nom que nous portons. C'est un homme dont la sincérité et la droiture ne démentent point son origine. La fermeté dans ses gestes, sa parole éloquente qui pourrait au besoin faire trembler les masses montre bien le sang qui coule dans ses veines et la source à laquelle il l'a puisé.

C'est un sang bouillant des victoires de son auguste grand-père qu'il emploiera jusqu'à la dernière goutte pour l'honneur de son pays et de sa famille. Ma mère la comtesse Léon actuelle est une personne simple de goûts et modeste qui ne recherche nullement le bruit ni les grandeurs ; ce qu'elle veut, n'est-ce pas le bon sens lui-même ? le bonheur de sa famille ! Qui peut croire en effet que le comte Léon son mari est représentant de commerce ? personne ! Le soir lorsque je pense à tout cela, lorsque ma sœur aînée, après avoir chanté une douce mélodie, se retire pour aller prendre son repos quotidien, moi je songe et médite ce vers fameux du poète :

Peut-on être à la fois si grand et si petit ?

Gaston Léon.

Elève du Lycée Saint-Louis.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précedents.
** Ce signe indique les articles insérés sous les rubriques : *Lettres et documents inédits*, *Trouvailles*, *Curiosités* et *Bibliographie*.
Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies d'*un seul chiffre de renvoi* n'ont pas encore reçu de réponse.

A

Abbayes. Voir Armoiries des évêchés, abbayes, etc. Gerzat. Jonval. Lonrey. Saint-Cyran en Brenne.
Abbéma (Mlle Louise). 133, 242.
A bicyclette ou en bicyclette. 448, 593, 657.
Académie des Beaux-Arts (Les membres de l'). 675, 757, 925, 992.
* A. E. I. O. U. (La devise). 303.
Affaire (L') du Pot-au-Lait. 109.
* Agonir (Conjugaison du verbe). 96.
« Ah, comme il y viendra ! ». Voir Air et chanson de l'Empire à retrouver.
Aigle de Prusse (L') dans les armes d'une famille. 501, 690.
Aigle des Guides de la Garde Impériale du 1er Empire. 357.
Aiguillon (Duc d') : son rôle en 1789. 331, 455, 624, 794.
* Air (Un) et une chanson de l'Empire à retrouver. 643, 761.
A la bonne heure ! 564, 697.
A la première mouche. 842, 990.
Algèbre (L') du jeu. 615, 883, 938.
Aliez (d') ou Dalliez. 114.
« Alizon » comédie. 724, 873, 929, 992.
Allemagne (Les colonies françaises protestantes en). 614, 707.
Aller en Portugal, au Monténégro, etc. 117.
Améric Vespuce et Laurent et Jean, fils de Pierre François de Médicis (Documents à trouver relatifs aux rapports et à la demeure en France d'). 51.
Amico di S. Botticelli. 783.
Amis de la Constitution (Les). Voir Club Breton.
Amitié (Temple de l'). 842.
Amodiateur. 889, 987.
Amyot (Léopard). Voir Vendôme (Le cardinal de).
Anacréon de la guillotine (L'). Voir Barère.
Ane (La promenade sur l'). 162, 397, 461, 599.
Anciens registres criminels. 949.
Anciens registres d'état-civil. 779, 910, 961.
Ange blanc (L') de Barbey d'Aurevilly. 120.
Angennes (d') Voir Bruniere (Familles de la).
Anges (Il y a eu, Il est passé des). 898, 989.
Angevine (L'). 447.
Angivilliers (Mme d'), dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette ou de la princesse de Lamballe. 443.
Anhalt. Voir Favras.
Ansse de Villeloison (Une lettre de J.-B. d'). 659.
* Anthropophages français. 104, 323, 658.
Antoine, artiste dramatique. 666, 810.
Antoine (Rue). 702.
Antoine de Padoue (Légendes relatives à saint). 5, 238, 398, 546, 711.
Anvers (Perrin-Duseuil gouverneur d') sous l'Empire. 952.
Approbation des livres au XVIIIe siècle. 730, 872, 927.
* « Après le bal ». 36.
* A propos de bottes. 40, 205.
Araignées (Quatremère Disjonval et les). 4, 155, 254, 356, 755.
Arbres (La plantation des). 174, 317, 485, 599.
* Arbres de la liberté encore existants. 24, 125, 489, 654.
Archevêque (Un) emprisonné. 52.
Archives de l'arrondissement d'Yvetot. 274, 398.
Archives de l'Enregistrement de Paris. 893, 957.
Archives des loges maçonniques bretonnes. 221, 351.
* Argent (L') n'a pas d'odeur. 603.
Argenteuil (Edme le Bascle, marquis d'). 668, 754, 866.
Armée (Epuration de l') en l'an III. 774.
Armes de la Rivière. 168, 304, 364, 418.
Armes à indiquer. 672, 808, 913.
Armes et devise de la comtesse du Barry. 777, 903.
Armes de trois familles bourguignonnes. 726, 859, 967.
Armes des Collot. 726, 858.
* Armes des le Galois d'Aulnoy. 24
Armes d'une famille. Voir Aigle de Prusse.
Armoiries. Voir :
Blason de la famille Thumery.
Bonnes villes.
Couronne de comte...
Ecusson à déterminer. Entrebas (Entrelacs) terme héraldique.
Familles de Guyenne, Gascogne et Languedoc. Fleur de lis dans les armes des Peretti della Rocca.
Plaque de cheminée à identifier.
Sautoir.
Tresses de Navarre. Trois cachets à identifier.
Armoiries de l'abbé de Chaulieu . 726, 966.
Armoiries de Collot. 726, 858.
Armoiries des Dominicains. 131.
Armoiries de d'Estouteville. 26.
Armoiries de Saulnier de Beauregard. 226, 416.
Armoiries de familles bourguignonnes. 564,

* Armoiries de deux familles (Margane, Rocheblave). 197.
Armoiries des évêchés, abbayes, etc. 672, 807, 857, 912.
Armoiries papales (Singulières). 168, 251, 365, 691, 807, 912.
Armoiries de Châtillon-sur-Marne. 782, 916, 966.
Armoiries à déterminer ou à expliquer :
D'or, à la bande de gueules, accompagnée de deux cotices d'azur, et chargée de trois losanges d'argent : écartelé d'or, à la croix de sable. 564.
D'or, à la fasce de sable. 499.
D'or, à trois bars entrelacés. 562.
D'or, à trois roseaux de sinople. 168, 251, 365.
* D'or, au bouquetin de sable. 25.
D'argent, à cinq losanges de gueules. 392, 524.
D'argent, au griffon de gueules, écartelé de gueules, à trois têtes de léopard d'or. 564.
D'argent, à trois fasces d'azur. 564.
D'argent, au sautoir de gueules. 841.
* De gueules, au château de... 24.
De gueules, à quatre carreaux. 781, 966.
D'azur, à trois glands d'or. 277, 419, 474.
D'azur, à trois trèfles. 841.
D'azur, au lion léopardé d'argent. 562.
D'azur, à deux poissons posés en pals. 726,
D'azur, au coq d'or. 564.
De sinople, à six besants. 840.
D'hermines, au chef d'azur. 841.
De... à l'aigle de... 672.
De... au chevron... 676.
A trois molettes d'éperon. de sable. 444, 587, 692, 859, 916, 966.
A une aigle au vol abaissé. 338, 524, 588.
* Aux 1 et 4 de sable, fretté d'argent. 24.
Croix chargée de cinq coquilles. 198, 365, 475, 525.
Coupé de gueules, au lion d'or. 617, 916.
Equipolé ou échiqueté d'or et de gueules, le 2e point chargé d'un lion d'or ; écartelé d'or, au lion de gueules. 564.
Fascé ondé d'argent. 782, 914.
Gironné de... et de... de douze pièces. 561, 809, 913.
* Trois croissants. 139.
Armoiries (Descriptions d') :
Angennes. 27. Anquetil. 277, 420. Argenteuil. 561. Arlatan. 524. Armenonville (Fleuriau d'). 588.
Bacle ou Bascle. 561. Balbs ou Puget-Théniers. 523. Barjot. 808, 913. Barry (Du). 903. Bautru. 686. Baux. 7 Beauvillé. 53, 192, 304, 405. Beauviller. Bedumont. 819. Benoist. 297. Beuzeville. 305. Binche. 47, Boissieux. 363. Boucher. 803. Bourbon-Anjou. 521, Bourbon-Malauze. 587. Brandelis de Champagne. 25. Brienne. 24. Brulley de la Brunière. 27. Bret. 251. Bretteville. 420. Bygaerden. 414. Bussy. 7. Bussy-Dinteville. 7.
Cabrières. 445, 579, 862. Castellane (ville). 24. Caylus. 692. Chabot. 7. Châlon. 7. Chamblanc. 406. Champagne. 24. Châtillon-sur-Marne. 782. Cheverus. 616, 686. 1. Clermont. 7. Clervaux. 420. Clinchamp. 29, 30, 31 Collot. 726, 858. Colonna. 368. 2. Cordier. 475. Courtivron. 687.
Doësnel. Doinel. Doynel. 920. Duchesne. 420. Dupuy de la Grand-Rive. 576. Du Four. 582.
Estampes, 782. Estouteville. 26.
Febvre (Le) de Vatimesnil. 366. Flavigny. 576. Fleuriau. 524. Fleuriau d'Armenonville. 588, Font de Savine (La). 475. Four (du). 582. France-Anjou. 687.
Gallois d'Aulnoy (Le). 24. Gaumin. 420. Gingins. 967. Godard. 475. Griffon, Griffond 859. Grimoard. 587. Grosbois. 918.
Hémard. 813. Hoorn (Van). 475. Huvé de Garel. 916.
Innocent XII. 168, 251.
Jancourt-Dinteville. 7.
La Font. 475. La Jarrie. 420. Laval. 25. Laval-Loué. 24. Le Bret. 251. Le Clerc de Publigny. 916. Le Febvre. 366. Le Gallois. 24. Le Noir. 974, 975. Le Roy de Chavigny. 31. Lévis. 587. 588. Lingendes. 420. Loisie. 807, Lusignan, Lusignan de Coué. 809. Luxembourg. 7.
Margane. 197. Mathefelon. 24. Méliand. 588. Mesgrigny. 7. Mesnil-Jourdain. 357. Monlas. 7. Monnier 809,
Navarre. 692.
Paulet et Powlett. 414. Peretti della Rocca. 168, 366, 368, 689, 805, 965. Pestels. 588. Pin (du). 558. Pignatelli. 168, 251. Pommeuse-Montauron. 523. Portail de Vaudreuil. 278. Poulet de Marcilly. 414. Poret. 419. Puget de Barbentane, de Roquebrune, Théniers. 523. Puy (du). 576.
Rayneval. 198. Rey (Mgr). 572. Rivière (La). 304, 364, 418, 419. Rocca-Cinarca. 369. Rocheblave. 197. Rochechouart. 561, 782, 914, 815. Rogres de Champignelles de Lusignan. 808, 913. Roussel de Tilly. 413, 414. Roussel d'Inval, Roussel en Normandie. 414. Russel. 414. Ruau du Tronchet. 251.
Saint-Cyran en Brenne. 239. Saint-Simon Courtomer. 560, 685. Sainte-Maur. 7. Sanguin 420. Sarraz (Villeneuve de la). 859. Saulnier. 416, 417. Saux-Tavannes. 7. Saulnier de Beauregard, 416. Savine (La Font de). 475. Sève. 782, 916.
Tenneur (Le). 808. Thoisy. 420. t'Serclaes de Tilly. 414. Tubières. 588.
Vietinghof. 416. Veneur (Le). 808. Vittinghoff. 197.
Ys ou Yze. 858.
Arnould (Un adorateur de Sophie). 275.
Art du grime (L') chez Molière. 839.

Aspasie (La romance d'). 116.
* Assas (La petite fille du chevalier d'). 793, 852.
* Attendez-moi sous l'orme. 206, 311.
* Attiger la cabane. 40, 315, 480.
* Auberge de l' « Etoile d'or » (L') à Paris. 41.
* Aunay (Alfred d'). 46.
Au pique du soleil. 619.
Auscenti. (Ouessant) 296.
* *Austriæ est imperare orbi universo.* Voir A. E. I. O. U.
Autan (Le vent d'). 733, 824.
* Autel à chanter. 264, 373, 589.
Auteur allemand traduit en français. 731.
Auteur à retrouver. 59.
Auteur (L') du « Martyre des deux frères ». 841.
Auteur (L') de « Napoléon et la Grande Armée ». 787.
Auteur (L') d'une publication sur Guillaume II, inconnu à la cour d'Allemagne. 778, 905.
Auteur d'un « Voyage à Madagascar ». 730.
* Automobiles en 1827. 102, 266, 422.
Auvray (Lieutenant général d'). 669.
Avaleur de sabres. 734.
* Avoir l'air. 93.
Aviano, capucin (Les miracles de Marc d'). 615, 756, 801.

B

Bachaumont, pseudonyme. 116, 256.
Balagny. 500, 632.
Baldaquin (Bérain et le). 672, 758.
Balzac « Etudes Philosophiques ». Voir Couverture.
Balzac imprimeur. Les éditions compactes. 57, 175, 370.
Balzac (Un roman de) « Le prêtre catholique ». 57, 199.
** Balzac (Un billet de). 216.
* Balzac [et le prêtre Génois]. 35.
* Bannier (Porte) à Orléans. 239.
Banqueroute (La) du prince de Guéménée. 723, 852.
* Baptême. 570.
Baraguey d'Hilliers (Le général). 125.
Barbe-Bleue et Gilles de Retz (ou de Rais). 833, 901.
Barbey d'Aurevilly. Les « Memoranda ». 120.
Bardonnet (Vicomte de). 530.
Bareilher (M.). 223, 404.
Barère, l'Anacréon de la Guillotine. 443.
Barjot de Roncée. Voir Armes à indiquer.
Baron (Arnauld). Voir « Le poète au siècle ».
Baronte (Saint). 111, 239.
Barre (de la). 893.
Barre (Les mœurs du chevalier de la). 777, 903.
Barricades (Les) de 1832. 949.
Barry (Armes et devise de la comtesse du). 777, 903
Barthélemy (A. de) : « Histoire de Ville-d'Avray. » 338, 476, 588.
Barthélemy Saint-Hilaire (Gambetta jugé par). 943.
Bascle (Edme le), marquis d'Argenteuil. 668, 754, 866.
* Baud dans le Morbihan. 150, 315, 433, 823.
Baudinière de la Pommeraye. Voir Martin.
Bauffremont. 445, 578, 681, 917.
* Bautru. 132, 357, 464, 578, 685.
Bayeux (Evêques de). 951.
* Bayonne (Sur un singulier usage de). 80.
Béatrix de Bourgogne (L'impératrice). 108.
Beaubourg. Voir Poupart.
Beaupoil de Sainte-Aulaire (Poupart de Beaubourg, contre). 391.
Beauté (Le pays de la). 714.
Beauvais. Voir Clarion de Beauval.
Beauvillé. 53, 192, 304, 405.
* Beauviller. 304.
Beaux-Arts (Les membres de l'Académie des). 675, 757, 925, 992.
Bec noir. Voir Bayonne (Sur un singulier usage de).
Begole. 113, 918.
Begue, entrepreneur de serrurerie à Charonne. 883.
Belem. 223, 376, 476, 630.
Bellangé, médecin. 248.
* Belle (Faire la), en jouant aux cartes. 154.
Belle lurette (Il y a). 447, 596, 697.
Benaben (Correspondance originale de). 497.
Benoist (Famille). 164, 297.
Bérain et le baldaquin. 672, 758.
Béranger (Le grenier de). 500.
Béraut de Mercœur (Descendants de). 729.
Berlioz (Lettres inédites ou peu connues de). 665, 861, 927.
Bernhard (Damala, mari de Mme Sarah). 224, 633.
Bernot de Charant. 500, 632, 685, 811.
Berry (Le duc de). Voir Eckart (Eugénie d').
Berry (Second mariage de la duchesse de). 722, 789, 844, 993.
Berry-Cavalerie (Uniforme du régiment de). 780.
Bertin (Famille de). 556.
Bévues des municipalités au sujet des plaques commémoratives. 90.
** Bibliothécaires masqués (Les). 382.
Bibliothèque du baron de Guerne. 520, 642, 921.
Bibliothèque (La) du Dr Court. 733.
Bibliothèque du Sénat (Peintures de Delacroix dans la). 49, 191.
* Bibliothèque Harléienne (La). 34.
Bicyclette (A) ou en bicyclette. 448, 593, 657.
Billecault (Famille). 6.
* Biographies épiscopales modernes. 145, 822, 881, 932, 983.
Biron (Marquis de). 556.
Bizet. 444, 576.
Blanc (Louis). Voir Gordon (Mme).
* Blason de la famille de Thumery. 131.
Bleu (Un) dans l'argot des troupiers. 734.

occace et la peste de 1348. 441.
Boerhaave. 83.
Boileau (Une épître). 279.
Boissy (Sur le collège de). 403, 631.
Bolonier (Guillaume de). chancelier de Savoie supplicié. 332, 454.
Bomarsund. 5, 125, 190, 237.
Bonafous (Louis), frère Léotade. 568.
Bonaparte. Voir Napoléon.
Bonaparte (La tombe de la femme de Lucien). 719.
* Bongouvert (L'abbaye de). 190.
* Bonnes villes. 13, 127, 630.
Borde. 484, 591, 696.
Bordelais (Familles fixées en), 444,576.756.
Borderies (Mgr), évêque de Versailles. 822.
* Borie ne serait-ce pas métairie ? 484, 591, 696.
Bornes-canons. 12, 153.
Bornes de la corvée. 945.
Bory (Edouard). 784.
Bosc (François) banquier à Lyon,en 1672.6.
Bosc de la Calmette (Famille). 54.
Bosc de la Calmette (J.-H.). 6.
Bosc (du). Voir Clinchamp.
Boscal de Réals de Mornac (de). Voir Hozier (Ambroise-Louis-Marie d').
* Bossut (Combat de). 73.
Bottes (A propos de). 40, 205.
Botticelli (Amico di S.). 783.
Boufflers (Sur la comtesse de). 951.
* Boucher (Tableau de). 82.
Boucher. Voir Armes à indiquer. »
Boufflers (La véritable « Edition princeps des œuvres du chevalier de). 502.
Boules (Le jeu de). 174.
Boulet (Le) qui tua Turenne. 665, 848, 938, 992.
Boulogne (La lampe de Bon). 620.
* « Boulotter » (Origine du mot). 649.
Bourbon-Basian. Garisson. d'Aliez ou Daliez. 114.
Bourbon-Lavedan. Begole. La Corne. 113, 918.
Bourbon-Montmorency (Charles de). 275.
Bourbon-Montmorency-Créquy. Voir Tripes à la mode de Caen.
* Bourdaisière (M.de la) et Gabrielle d'Estrées. 82, 132.
Bourdaloue (Familles de) et de Rochechouart-Chandenier. 55, 240.
Bourgade de Lagarde. — Drouon-Demailly. 616, 751.
Bourget (Deux œuvres inédites de M. Paul). 731.
Bourgogne (La grossesse de la duchesse de). 614.
Bourkart (Famille). 223.
* Boux (Famille). 811.
Boutonner (Le geste de se) chez l'homme et la femme. 956.
** Bovary (Mme) : origine du titre de ce roman, d'après Flaubert. 775, 930.
Bramant. 174, 376.
Bratiano. 784, 974.
* Braüer (Famille de). 83.
Bridge (Le père du). 450, 658, 773,886.
* Brunière, de Rayneval, d'Angennes, de Girardin (Familles de la). 27, 84, 192.
Brunoy (Mme de), dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette ou de la princesse de Lamballe. 443.
Brunswicg. Voir Nécrologie.
Bruslys (Un portrait Des) à retrouver. 165.
Bugnot de Farémont (Famille). 55.
Bulletin de la Grande Armée. 556.
Bullones (Martin de) père de saint Antoine de Padoue. 238.
Buneville (Famille Le Roy de). 867.
Bureau (Famille). 895.
Bureau de Surveillance. Voir Police sous le Directoire.
Bussy-Dinteville. 6, 193.
Buste (Un) de Louis XVI. 948.

C

Cabanis, ami de Mirabeau. 621.
Cabrières (de). 445, 579, 862,
Cadrans solaires (Inscriptions des). 314, 479, 538.
Caillot de Pommares (Famille). 666.
Cajamano (L'abbé de) prisonnier au donjon de Vincennes. 946.
Calcar (Un portrait d'homme inconnu par) au musée du Louvre, école italienne. 54.
Calembours (Les) dans les dénominations. 339, 481, 525, 592, 652, 711, 760, 877.
Caligula (Trirèmes de). 12.
Calmette. Voir Bosc. Marc. Sigilory.
Cambyse (La conquête de l'Egypte par). 610.
Cambronne à Waterloo. 52, 189, 235, 351, 456.
Campagne de Hollande (1809). 52.
* Campi (La peau de) en reliures. 540.
Camus, baron de Richemont. 361.
« Canale dei Mulini. Schuna. Auscenti » en Bretagne. 164, 296.
Canot automobile (Le). 449, 592, 696.
* Cantacuzène (Les). 128, 406.
Cany d'Auppegard (Le Marinier de). 248.
Capilupi. 620, 975
Capitaine Cigonghe (Le vaillant). 553, 845, 958.
Caractère rosse. 898.
Caraco. 956.
Caractères physiques de Leibnitz. 174, 638.
Caramboles (Monnaies). 197.
Cardinal de Sainte-Potantienne. 891, 963.
Cardinal de Vendôme (Le). 54.
Carrosses du roi. 954.
Carte de visite cornée. 675, 773.
Carter (Les mots vaseline, mercerisé, mercerisage et). 955.
Cas (Le) de M. Guérin. 734, 879, 938, 996.
Casserole, 734, 828.

Casta placent superto ; pura cum mente ve-
[nite,
Et manibus puris sumite fontis aquam.
De qui ce distique ? 172.
Castaing (Le docteur). Voir Chassaing.
* Catalogues pour vente de vieux livres. 91, 201, 310, 426, 527, 589, 643, 699.
Catholiques (Eglises communes aux) et aux protestants. 603, 713.
Cavé (Mayeux et) villages. 239.
Causer. Préférer. 39.
* Cendrière. 209, 318.
« Ce ne sont pas les lieux, c'est son cœur
[qu'on habite ». 11, 147.
** Centenaire (Le) de Sainte-Beuve. 718.
Cercueil du cardinal de Retz (Qu'est devenu le) 68.
« C'est en vain que d'eux tous le sang m'a
[fait descendre.
« Si j'écris leur histoire, ils descendront de
[moi ».
Vers à retrouver. 673, 770.
C'est tout réfléchi ! 110, 934.
Chabrillan (Portraits de Mme de). 114, 240.
*Chamblanc (Famille de). 85, 132, 406, 516.
Chambord (Les 256 quartiers du comte de). 389, 853, 910.
Chambre des Pairs. Voir Statues.
Chambre introuvable (Les membres de la). 837, 959.
* Chamilly (Famille de). 132.
Champ de Mars (Le) dans l'histoire. 222.
Chanac (Cardinal de). 891, 963.
Chancelier (Un) de Savoie supplicié. 332, 454.
Chanoines de Saint-Denis. 572.
Chanson de Nadaud (Les Deux Gendarmes). 90, 144, 253.
Chanson (La) de M. de La Palisse. 171, 373, 657.
Chanson (La) de Pipe-en-Bois. 159.
Chanson rosse. Caractère rosse. Rosserie. 898.
Chapeaux (Saint Roch et ses trois). 198.
Chapeaux de Napoléon Ier (Les). 555.
Charant (Bernot de). 500, 632, 685, 811.
Chargh'rods (Les). 952.
Charités (Les Grandes) de Paris. 553.
Charivari, costume de femme. 897, 988.
Charlemagne (L'hommage des rois de France au tombeau de). 219.
Charlemagne (Le talisman de). 387.
Charonne. Voir Le Bègue de Presles. Bègue.
* Chartes (Recueil de) à retrouver. 88.
Chartreux (Le trésor des). 163.
Chassaing (Le docteur). 389.
Chassilly (Mme de). 250.
Chassin et les « Souvenirs d'un étudiant de 1848 ». 218.
Château de la Tournelle. 951.
Châteaubriand ou Chateaubriand. 276, 406, 516, 579.
Chateaubriand politique et diplomate. 889.
Chateaubriand (Julien, domestique de). 554.
Chateaubriand (Les demeures de). 115, 195, 357.
Châtelaine de Vergi (La). Iconographie de la légende. 274, 399, 514.
Châtillon-sur-Marne (Armoiries de). 782.
Chats (Les) de Kilkenny. 385, 525, 571.
Chaulieu (Armes de l'abbé de). 726, 966.
Chaulnes. 951.
Chef-d'œuvre d'un inconnu. Voir Mathanasius (Le docteur).
Chénier (Paris en 1790, d'après le père d'André). 715.
Chénier (Manuscrits inédits d'André), 329, 464, 632, 751, 862.
Chénier (Le conventionnel Marie-Joseph) accusé de fratricide. 387, 511, 794, 904
Chenillion, sculpteur. 7, 132, 682.
Chevaux (Les) de Napoléon Ier. 75.
Cheverus (Lefèbvre de). 616, 686, 754.
* Cheveux de femmes célèbres. 44, 153, 318, 437.
* « Chic » et «Mic-Mac » (L'origine des mots). 312, 434, 482, 536, 594, 647, 762, 823, 933.
* Chien (Le) de Jean de Nivelle. 380, 463, 571, 629, 707.
Chronique scandaleuse de Roanne sous Napoléon Ier. 609.
Cigongne (Le vaillant capitaine). 553, 845, 958.
Cimer, simer. 393, 537, 591, 650, 696.
* Cimetières fortifiés. 590.
Cimetières (Inhumations hors des). 191, 316, 437, 530, 601, 654, 698, 766, 812, 880, 995.
* Citoyen, citoyenne (L'emploi du terme de). 737.
Civri (Pierre Collin, prétendu comte de). 28.
* Clarion de Beauval (Maurice-Jules-Louis). 241.
Claris de Florian. 8.
« *Classical Journal* » *by A.-John Valpy*. Voir Cote (Une).
* Clinchamp. 29, 241, 358.
* Clous (Les) de la passion. 184, 458.
Club de l'hôtel Massiac. Voir Club breton.
Club Breton (Le), les Amis de la Constitution et les Jacobins. 49, 230, 292.
Coco (La concience de M.) 503.
* Cochu, 133.
* Coiffure au bec noir. 80.
* Collections de gravures provenant de journaux illustrés. 699.
* Collège de Boissy (Sur le). 403, 631, 749.
Collier (Le) de la Légion d'honneur. 77.
* Collin (Pierre) prétendu comte de Civri. 28.
Collot (Les armes des). 726, 858.
Colmar (Mgr. Joseph-Louis), évêque de Mayence. 463.
Colonies (Les) françaises protestantes en Allemagne. 614, 707.
Coluche. Voir Sentinelle qui empêche de passer le Petit Caporal.
Combat de Bossut. 73.

« Commandature » allemande (La) à Paris en 1871. 556, 680.
* Comminges. 84.
Commune de Paris en 1792 (Patris. imprimeur de la). 837.
Compagnons vitriers de Lyon. 781, 881.
Compasseur (Le). Voir Créquy-Montfort.
Compère babillard. 675.
* Complices de l'attentat du prince Louis-Napoléon à Strasbourg. 21.
* Compositeurs à retrouver. 10, 62, 118, 562, 667, 954.
Comte (Couronne de). Voir Couronne.
* Concession royale à Marly-le-Roi. 539.
Condorcet. Voir Statues.
Confrérie en l'honneur de sainte Scholastique. 950.
Conquête (La) de l'Egypte par Cambyse. 610.
Conscription (Les ecclésiastiques et la). 948.
* Construction des églises. Droit de sépulture. 316.
Construction navale (Un tour de force de). 839.
Consulat sux conscientiæ. 161, 314, 375, 694.
Contades (Corneille et la marquise de). 889.
* Contat (Emilie). 85, 133, 242.
* Contemporaine (Mémoires d'une). 305, 527.
* *Controversiæ* de Sénèque. 89, 198.
* Conversation du P. Canaye et du maréchal d'Hocquincourt. 200, 251.
Coqueluche. 564, 655, 711, 763, 826, 990.
Corne (La). 918.
* Corneille (Descendants de Pierre). 85, 134.
Corneille et la marquise de Contades. 889.
* Cornes (Les). 184.
* Cornu (Les lettres de Napoléon III à Mme) seront-elles publiées ? 960.
Corona (Recueil de). 170, 253.
Correspondance originale de Benaben. 497.
Correspondance (Une) du Père Didon. 339, 477.
Corvée (Bornes de la). 945.
* Cote (Une). 256.
Couleur bleue chassant les mouches. 450, 771.
Courbevoie (Impasse Banier à). 239.
* Courier (La mort de Paul-Louis). 245, 358, 709, 862.
Couronne de comte (Pourquoi la) a-t-elle été si souvent usurpée dans les armoiries? 725, 858, 970.
* Courrier (Le) de Lyon. 568, 677.
Court (La bibliothèque du Dr). 733.
Courtalon. Voir Rue.
* Couvertures de publications. 478, 526.
* Couverture (La) imprimée des livres brochés. 478, 526, 644, 761.
* Couverture (La) du tome premier des « Etudes Philosophiques » de Balzac. 478, 526.
Crenne (Hélisenne de). 33.
Créquy (Alexandre de). 275.
Créquy-Montfort. 615, 687.
Criq ou Cricq (Paroisse de). 892.
* Cris (Les) des rues de Paris. 820.
* Croix vivante. 589.
Croullardière (Péan). 8.
Crozat. 517.
Cruelle plaisanterie (Une) d'Alfred de Musset. 956.
Cryptographie (Un problème de). 835.
Curé (Un) de Saint-Paul. 387.

D

Dailly. 223, 466, 518.
Dalles (Les) de la rue Mazarine. 82, 192, 923.
Damala, mari de Mme Sarah Bernhard. 224, 633.
Dames d'honneur de Marie-Antoinette. 443, 567.
Damville, famille fixée en Bordelais. 444.
Dancourt (Dlles Mimi et Manon). 225.
Danton (Dernières paroles de). 555.
Darall (Aristide). Voir Damala.
* Daudet (L'ingénieur). 115, 246.
Débris de la Vieille Armée (La Société des). 174, 357.
* Décors peints par Puvis de Chavannes. 475.
* Dédicaces excentriques et singulières 425.
Définition de Guy de Maupassant. 952.
Dejean (Mgr François-André), évêque d'Asti. 464.
Delacroix (Peintures de) dans la bibliothèque du Sénat. 49, 191.
Delbreil de Scorbiac. 135, 246, 304.
« Délices satiriques » (Les) et le « Parnasse satirique ». 833, 929.
* Delmas (Le général). 919.
Delmet (L'œil de verre de Paul). 676.
* Denis (Saint), évêque des Gaules, a-t-il existé ? 122, 237, 344.
Denrées et marchandises (Détail des anciens prix des). 37, 319, 379.
« De Profundis » (Une adaptation du). 392.
Dernières paroles de Danton. 555,
Dérogeance (Question de). 895.
* Desaix (Le monument de), place Dauphine. 128.
Descendants de Pierre Corneille. 85, 134.
Desmaretz (La lettre de). 835.
Desmoulins (L'écharpe de Camille). 499, 565, 657.
Desmoulins. Voir Sans-culotte Jésus (Le).
Desprey (S. Em.), cardinal-archevêque de Toulouse. 932.
Détail des anciens prix des denrées et marchandises. 37, 319, 379.
« Deux Gendarmes » (Les), chanson de Nadaud. 90, 144, 253.
Deux-Ponts (Mme des), dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette ou de la princesse de Lamballe. 443.
Devaines (Jean). 727.
Devin ou de Vin. 57.
* Diadesté. 311.

* Diane et saint Hubert. 462, 571.
« Dictionnaire des termes politiques ». 11, 143.
Dictons et proverbes météorologiques. 153, 539.
Didon (Une correspondance du Père). 339, 477.
Didot (Félicité). Voir Saint-Pierre.
« Dieu nous garde de l'équité de messieurs du Parlement ». 59.
Digoine en Charolais (Le château et la baronnie de). 892.
Dillon, famille fixée en Bordelais. 444.
Dinteville (Bussy-). 6, 193.
Directoire (La police sous le). Voir Bureau de Surveillance.
Disjonval (Quatremère) et les araignées. 4, 155, 254, 356, 755.
Distique (Un) : *Casta placent*. 172, 314.
* Document (Un) runique. 26.
Documents phalliques (Les). 172, 309, 423, 528, 598, 657, 693, 759, 874, 925, 984.
Documents sur Américc Vespuce. Voir Américc.
Domiciles de M. de Guitaut et de Mme de Sévigné. 839, 976.
Domiciles parisiens. 226, 370, 422, 476.
* Dominicains (Armoiries). 131.
« Don Juan » de Mozart (Le manuscrit du). 329, 439.
Donnet (S.Em), cardinal-archevêque de Bordeaux. 932.
Doria (Lorenzo). 668.
Doucet (Joseph). 217, 359, 466.
Doudinot de la Boissière, famille fixée en Bordelais. 444.
Doynel ou Doisnel (Famille). 616, 811, 919.
Drapeaux (Les) des Suisses en août 1792. 2, 119.
Drapiers (Termes de marchands). 339, 483.
Droit de havage. 268, 698, 746, 799, 852, 906, 960.
Droit de sépulture. 316.
* Droit du seigneur (Le). 206, 295, 396, 735, 801, 849.
Drouon-Demailly. Bourgade de Lagarde. 616, 751.
Druides (L'if, arbre sacré des). 164, 319, 398.
* Druyer du Pointé ((Nicolas). 85, 194.
Du Camp (Flaubert et) photographes. 161.
Dudin, censeur en 1789. 389.
Dumas, dit le Rouge, juge au tribunal révolutionnaire. 443.
Dumas père (Des vers de) à retrouver. 497, 642.
Dupleix. 952.
Du Pont et le Vasseur (Familles). 894.
Duprat (L'hôtel du chancelier). 836.
Dupuy de la Grand-Rive, famille fixée en Bordelais. 444, 576.
Dutailli, frère de Bernardin de Saint-Pierre 727.
Dutertre (Un prédécesseur du capitaine). 614.

E

Ecclésiastiques (Le serment des) sous la Révolution. 123, 188, 231, 292, 400, 508, 624.
Ecclésiastiques (Les) et la conscription. 948.
Echarpe (L') de Camille Desmoulins. 499, 565, 657.
* Echecs (Jeu d'). 377.
* Eckart (Eugénie d'). 32.
Ecole gratuite de musique. 949.
* Ecreignes (Les). 40, 150.
Ecrivains latins ayant écrit en grec. 336.
Ecuries d'Orléans. 892, 965.
Ecusson à déterminer. 118, 251, 365.
Edit (Un) de Henri II. 72, 123. 289, 900, 993.
Edit de Nantes (Monument commémoratif de la révocation de l'). 17.
Editeurs ignorés. 11, 255, 528.
« Edition princeps » (La véritable) des œuvres du chevalier de Boufflers. 502.
Editions compactes. Voir Balzac imprimeur.
Editions simultanées. 788.
* Education patriotique. 73.
Egalité (La fortune et les papiers d'). 52.
Eglise (La fille ainée de l'). 554.
* Eglises communes aux catholiques et aux protestants. 603, 713.
* Eglises fortifiées. 152, 265, 369, 421, 530, 590, 657, 759, 881.
Egypte (La conquête de l') par Cambyse. 610.
Elpice (Pandore et sainte). 949.
« Emblèmes d'amour divin, etc. ». 782, 971.
Empierger (S'). 282, 434, 480, 536, 652, 765.
Enfants (Les) de Voltaire. 618, 688.
Engel (J.J.) 1741-1802. Voir Auteur allemand traduit en français.
Enghien (Mariage du duc d'). 332, 455.
Enregistrement de Paris (Archives de l') 893, 957.
Entrebas (Entrelacs). 561, 807.
Entrées gratuites. 62, 326, 484.
* Envierges (Quartier des). 203.
** Epuration de l'armée en l'an III. 774.
* Erreur persistante (Une). 35, 146, 201.
* Escaliers en bois. 759.
Esnault d'Asselines. 250.
Espinasse (de l'). 8, 56.
Estoublon. 727, 811, 863.
* Estouteville (Maisons d'). 26.
Estrées (M. de la Bourdaisière et Gabrielle d'). 82, 132.
« Etant donné ». 61, 315, 932.
Etat civil (L'), les actes notariés et le Conseil général de la Seine-Inférieure. 388, 514, 575, 632.
« Etat militaire de France, pour l'année 1789. » Voir Dudin, censeur.
« Etoile d'or » (Auberge de l') à Paris. 41.
« Etudes philosophiques » de Balzac. Voir Couverture.
* Eugène (Le prince). 284.
Evêchés. Voir Armoiries des évêchés.
Evénements historiques (Récits d') consignés

à la dernière page des anciens registres d'état-civil. 779, 910, 961.
Evêques de Bayeux. 951.
Evêque de Tempé. 71, 196.
* Evêques français en Italie et en Allemagne. 463.
Examen (L') de la fiancée royale. 330.
Exécutions à Paris (Le lieu des). 498.
Existence (L') d'Hamlet prince de Danemark, est-elle historiquement certaine? 779, 908.
* Ex-libris (Le plus grand). 642, 810.
* *Experto crede Roberto*. 202.

F

Faber (Petrus). 441, 579.
Facio (Jean), dit Vulteius, poète rémois. 616.
Faire la belle en jouant aux cartes. 154.
* Familles de Guyenne, Gascogne et Languedoc : Armoiries. 26, 135, 246, 304.
Familles (Trois) de Saumur. 895.
Familles fixées en Bordelais 444, 576, 756.
• Familles françaises contemporaines. 82.
Familles. Voir :
Angennes, voir Brunière.
Barre (Filley de la). Beauvillé. Bertin. Benoist. Billecault. Boissière (de la), voir Doudinot. Bosc de la Calmette. Bourdaloue. Bourkart. Boux. Braüer. Brunière. Bugnot de Farémont. Bunéville (Le Roy de). Bureau.
Caillot de Pommares. Cantacuzène. Chamblanc. Chamilly. Chelles de Chellemberg (Villinghoff de). Civry. Clinchamp. Collin de Bar, Collin de Barisieu. 29. Comminges.
Danville. Devin, voir Vin. Dillon. Doudinot de la Boissière. Doynel ou Doisnel. Dupont. Dupuy.
Estouteville.
Farémont (Bugnot de). Filley de la Barre. Flavigny. Fontaine de Saint-Clément. Four (du), voir Gonet.
Gallais. Giraidin, voir Brunière. Goes. Gonet du Four. Gottreau de Pensier. Grand-Rive (de la), voir Dupuy. Griffon. Guibert (de).
Hémart de la Charmoye. Holtzin. Huguenôt de Monlas. Hustin.
Jassaud.
L'Espinasse. Le Lieur ou Le Livre. Le Roy de Buneville. Le Vasseur. Lignières (des Essarts de). 139.
Matifas. Marc de la Calmette. Marinier ou Mariner. Marinière. Mignot (Claudine). 136. Momertz. Monlas ou Moulas (p. ê. de Monloise). Monlas (Huguenot de).
Pandevant de Sully. Panon-Desbayssins. Patras. Pensier, voir Gottreau. Philipponat (le) de Malpenne Pinsart ou Pinsard. Pontet. Porteret.
Rayneval, voir Brunière. Reynard de Boissieux. Rochechouart-Chandenier, voir Bourdaloue. Roëll (de). Roussel de Tilly 138.
Saillant. Saint-Simon-Courtomer. Sanson. Sarra (de la). Saugrain. Scorbiac. Sigilory. Sommariva.
Tenaille. Thumery. Tilly (Roussel de).
Vasseur (Le). Villefort. Vin (de) ou Devin. Vinci. Von Vittinghoff dit Schell zu Schellemberg).
Zandt.
* Favras (Marquise de). 19, 188, 289, 395, 547.
Faydit. 897, 986.
« Fayots » (Haricots et). 827.
* Félicité (Ordre de la). 169, 417.
Femme à barbe (Vénus et la). 62.
Femmes célèbres (Cheveux de). 44, 153, 318, 437.
Femmes célèbres (Les) qui ont posé nues. 117, 318, 436, 530, 597, 653, 925.
* Femmes russes (Les) aiment-elles à être battues ? 604,
Fer de cheval dans les églises. 340, 490, 542, 600.
Fêtes en l'honneur des maris trompés. 956.
Fiancée royale (L'examen de la). 330.
Fille aînée (La) de l'Eglise. 554.
Filles publiques héroïnes de la révolution de 1830. 962.
Filleul (Adelaïde-Marie-Emilie), dame de Flahaut. 23.
Filley de la Barre, famille fixée en Bordelais. 444, 576.
Finis Galliæ. 279.
Flahaut (de). 23.
Flaubert (Gustave). Voir Bovary. Réquisitoire célèbre.
Flaubert et Du Camp, photographes. 161.
Flavigny, famille fixée en Bordelais. 444, 576, 756.
Flers (Un comte de). 838, 975.
Fleur de lis (La) dans les armes des Peretti della Rocca. 168, 366, 689, 805, 968.
Fleury (Mme de Polignac née). 617.
Florence (Maille d'or de). 781.
Florian (François de Claris de) parent du fabuliste. 8.
Folkes (Les papiers de Martin). 618.
* Fontainebleau (Un curieux fossile humain trouvé dans la forêt de). 119, 190.
* Fontaine (La) de la place Dauphine, à Paris. 128.
* Fontaine de Saint-Clément (Famille de la). 135.
Fontaines (Mlle de). 115, 246, 408.
Forli (La tour de). 225.
Fosse (de Framery de la). 893.
Fossile humain. Voir Fontainebleau.
Fournier (Marc), sa correspondance. 559.
Fourquet (Jeanne). Voir Hachette (Jeanne).
Framery de la Fosse (de) (Bourgogne). 893.
** France (La) et le Vatican en 1818. Lettre inédite du comte Portalis. 495.
Franc-maçonnerie (Le cardinal de Rohan et la). 455, 681, 746.

Fratricide. Voir Chénier (Marie-Joseph.)
Fromentin (« Visites artistiques » d'Eugène). 788.
Fusion (Tentative de) du parti royaliste au mois d'octobre 1863. 499.

G

* Galbanum. 204.
Galimard (Le peintre). 890.
Gallais (Famille). 895.
Galliffet (Le ventre d'argent du général de). 557.
Galois d'Aulnoy (Armes des le). 24.
** Gambetta jugé par Barthélemy-Saint-Hilaire. 943.
Gambetta (Projet de mariage de). 445, 633, 751, 812, 863, 921.
* Gambetta (Claire), chanteuse de café-concert. 32, 297, 408.
Gant de velours, main de fer. Voir Pour conduire les Français...
Garisson. 114.
Gatayes (Antoine et Léon). 224, 409, 518, 634.
* Généalogie de la Maison de France. 624.
* Gengoux (Saint). 184.
Genlis (Comtesse de). 500, 634.
Geoffroy - Saint - Hilaire (Un biographe d'Etienne). 784.
« Géographie poétique de la France ». Voir Trézal.
* Géramb (Les frères). 86.
Gérard (Bachaumont pseudonyme). 116, 256.
Gerzat, abbaye. 838.
Geste (Le) de se boutonner chez l'homme et chez la femme. 956.
* Gicquel (Le portrait de Prosper). 86.
Ginestous de la Tourette. 727.
Ginestous. Voir Renseignements demandés.
Girardin (de). Voir Brunières (Familles de la).
Gironné de... et de... de douze pièces. 561, 809, 913.
Glandier, chartreuse. 337, 469.
* Godiveau. 98.
Goes (Famille de). 667.
* Gois père et fils (Les statuaires). 190.
Gomberville (Le Roy de). 898, 979.
Gonet du Four (Famille). 389, 519, 582, 682, 812.
Gordon (Eléonore Brault, dame) cantatrice, complice de Louis-Napoléon, à Strasbourg. 21.
Gotan de Villers. 840.
Gottreau de Pensier (Famille de). 389, 519.
Goujon de Thuisy. 869.
Goupilleau, vendéen célèbre ; son tombeau. 531.
* Grammaire catalane. 699.
Grandchamp (Souvenirs de Simon de).299,415.
Grande Armée. Voir Bulletin.
Grandes Charités (Les) de Paris. 553.
Granjean (Dlle) Voir Lebreton.
Graveur (Le) Huquier et les Jésuites. 669, 816.
Gravure démarquée. 117.
Gravures provenant de journaux illustrés.699.
Grenier (Le) de Béranger. 500.
Grezy (Le général). 125.
Griffon, famille bourguignonne. 726, 859,967.
Grossesse (La) de la duchesse de Bourgogne. 614.
Gruau de la Barre, historien de Louis XVII, partisan de la survie. 627.
Grunstein (Baron de). 165,410,467,519,582.
Guéménée (La banqueroute du prince de). 723, 852.
Guérin (Le cas de M.). 734. 879, 938, 996.
Guerne (Bibliothèque du baron de). 502, 642, 921.
Guibert (Famille de). 166.
Guidon de l'Infanterie Dijonnoise. 398, 538.
Guillaume II (L'auteur d'une publication sur) inconnu à la cour d'Allemagne. 778, 905.
Guitaut (Domiciles de M. de). 839, 976.

H

Habitants de la place des Victoires en 1703. 724.
* Hachette (Jeanne). 46, 185.
Hamlet (L'existence d') prince de Danemark, est-elle historiquement certaine ? 779, 908.
* Haricots et « fayots ». 827.
Havage (Droit de). 268, 698, 746, 799, 852, 906, 960.
Heine (Camille Selden, livre sur Henri). 498. 585, 818, 922, 980.
* Hélisenne de Crenne. 33.
Hémart de la Charmoye (Famille). 669, 813, 865, 976.
* Henri II (Un édit de). 72,123, 289,900,993.
Henri IV. Sa statue sur le Pont-Neuf. 667, 736, 902.
Henri VIII et Antoine de Ligne (Parenté de). 723, 847.
* Hérald de Pages (Le baron) et « le Petit Journal ». 390, 519.
Herbière. 226, 376, 435.
Herboristes. 675, 772, 884, 935, 991.
* Héritage colossal. 41.
* Héroïnes ignorées de la révolution de 1830. 962.
* Hervé (Le compositeur). 583.
* Hervé (Le nom de). 38, 149, 312.
Hervieu (Œuvres inédites de M. Paul). 896.
Hirondelle. Voir Quête de l'hirondelle.
His de Lasalle, collectionneur. — Saint-Marcel-Corbin, peintre. 557, 682.
« Histoire de la Restauration ». 672, 820.
Histoire de l'ordre de Saint-Louis. 561.
« Histoire du tribunal révolutionnaire » par Ch. Monselet. 673.
« Histoire de Ville d'Avray ». 338, 476,588.

Hocquincourt. (Conversation du P. Canaye et du maréchal d'). 200, 251.
Hollande (Campagne de) (1809). 52.
Holtzin (Famille). 224.
Hommage des rois de France sur le tombeau de Charlemagne. 219.
Honneur (L') du mari. 897.
Horsain. 897, 988.
Hôtel de la rue de la Verrerie (Un). 499, 631.
Hôtel (L') du chancelier Duprat. 836.
Hôtel Torpanne. 476.
Houssaye (Arsène). Voir Alfred Mousse.
* Hozier (Ambroise-Louis-Marie d'), chevalier, vérificateur des armoiries près la commission du sceau, en 1828, et la famille de Boscal de Réals de Mornac. 17.
Hubert (Diane et saint). 462, 571.
* Huguenot (Origine du mot). 876.
Huguenôt de Monlas (Famille). 8,
Hugues (Victor). 729.
* Hugo (La bosse de Victor). 246.
* Hugo (Les armoiries de Victor). 601.
* Hugo (Vers attribués à Victor). 89.
Huquier (Gabriel) graveur et les Jésuites. 669, 816.
* Hustin de Douai et de Lille (La famille) 86, 410.
Huyghens (Madame). 500.
Hyde de Neuville. 530.

I

* Iconographie du meurtre rituel. 44.
Ida Saint-Edme. (Elzelina Van Aif de Fonghe). Voir Mémoires d'une contemporaine. 572.
Idole (L'). Voir Boufflers (Sur la comtesse de).
If (L'), arbre sacré des druides. 164, 319, 398.
« Il monte sur sa bête et la chanson le dit ». 59.
* Il n'y a pas que... Il n'est pas que... 38, 151, 699, 767, 877, 985.
Il y a belle lurette. 447, 596, 697.
« Il y a eu des anges ». « Il est passé des anges ». 898, 989.
* Imparfait (L') du subjonctif. 95, 762.
Imprimerie (Poudre et) connues des Romains. 891.
Imprimeurs et libraires du nom de Saugrain. 137.
* Inceste suivi de mariage. 126.
Incinérations (Les). 282.
« Inclyte ». Néologisme à expliquer. 733.
Index librorum prohibitorum. 841, 931.
Ingens solatium unà cum universo rapi. 618, 762.
* Inhumations hors des cimetières. 191, 316, 437, 530, 601, 654, 698, 766, 812, 880, 995.
Innocent XII, Pignatelli. Voir Pignates.
* Inscription (Une) latine à traduire. 645.
* Inscriptions des cadrans solaires. 314, 479, 538.
Introduction du poivre en France. 422.
Isotta de Rimini. 610.

J

** Jacobinisme (Le) et la liberté. 887.
Jacobins. Voir Club Breton.
« J'appelle un chat un chat... ». 173, 310, 375, 483, 605.
Jassaud (Famille de). 55, 194, 360.
Jean de Nivelle (Le chien de). 380, 463, 571, 629, 707.
* Jean l'Evangéliste (Saint). 184.
Jeanne la Grise. 721.
« Je lis pour m'élever et non pas pour m'instruire » : Citation à retrouver. 339.
* Je m'en suis allé. Je me suis en allé. 95, 202, 315.
Jésuites (Le graveur Huquier et les). 609, 816.
Jésus (Le Sans-culotte). 4.
Jeu (L'algèbre du). 615, 883, 938.
Jeu de boules (Le). 174.
Jeu d'échecs. 377.
Jeu de massacre : son origine. 340, 536.
Jeu de tête-bêche. 398, 538.
Job (Le papier à lettres). 955.
*« Jocelyn » (Le) de Lamartine. 699.
** Joinville (Une lettre au prince de). 550.
Jonval-l'Abbaye. 838, 930.
Jourdain (Origine du nom de) dans l'Isle en Jourdain (Vienne). 218, 357, 703, 816, 921.
Jourdain du Pin. 557, 688, 921.
Journal des inspecteurs de M. Lépine. 945.
Journal des inspecteurs de M. de Sartine. 902. 982.
Jonquière (Le Marinier de la). 248.
Julien, domestique de Chateaubriand. 554, 703.

K

Kilkenny (Les chats de). 385, 525, 571.
* Knauss (Frédéric de). 196.

L

« La conscience de M. Coco ». 563, 571.
La Corne. 113, 918.
Lafarge (Mme), le Glandier et les chartreux. 337, 469.
* Lafitte de Pelleport. 634.
Lafon-Labatut (J.). 276, 410, 634.
La Galisse. Voir La Palisse. 374.
Laguiche (Le peintre et dessinateur Claude). 670.
Laisné (Jeanne). Voir Hachette (Jeanne).
Lamartine (Le « Jocelyn » de). 699.
Lampe (La) de Bon Boulogne. 620.
Lancier du roi. 340, 484.
* Langage (Modifications dans le). 92, 201.
Langeac (Mariage à la). 36.
Langeron (Mme Andrault de) dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette ou de la princesse de Lamballe. 443.
Langue celtique. 226.
Langue française (Mots anglais introduits dans la). 619, 823.
« La Némésis ouvrière ». 665.
Lannes (Le maréchal). 387.

Lans-le-Bourg (« Mandement » de). 838, 964.
* La Palisse (La chanson de M. de). 171, 373, 657.
Lasalle. Voir His de Lasalle.
La Tour du Pin. Voir Tour (La).
Laura de Dianti, maîtresse du duc Alphonse d'Este. 530 653, 925.
Laure (Le portrait peint de la) de Pétrarque, par Simone di Martino. 331, 621, 749.
* Laure de Pétrarque. (Quelle est la véritable). 63, 399.
Lauriston (Le maréchal marquis de). Voir Legallois (Mlle).
La Valette (Les) de Provence. 558, 687.
« La Vogue ». 563, 657.
Le Begue de Presle (La tombe de) à Charonne. 784, 882.
* Le Bon (Joseph). 353, 510.
** Lebon (L'acte de naissance de Philippe) ... et le véritable « découvreur » du gaz d'éclairage. 214.
Le Bourdais de Chamillé. 250.
Lebreton et Granjean (Les Dlles Resico). 5.
« Le dernier des Rabastens ». Voir Roman à rechercher.
Lefebvre. 893.
Lefebvre de Cheverus. 616, 686, 754.
* Lefebvre-Desnoëttes (Le monument) au Havre. 906.
Le Febvre de la Planche. Ex-libris. 810.
« Le Fleuron royal » de Jean Mégret. 446.
Legallois (Mlle) [danseuse]. 501, 637.
Légendes relatives à saint Antoine de Padoue. 5, 238, 398, 546, 711.
Légion étrangère (Poërio, commandant à la). 894.
* Légion d'honneur (Le collier de la). 77.
Legs (Les testaments et les) étrangers. 450, 598.
Leibnitz (Les caractères physiques de). 174, 638.
* Le Lieur ou Le Livre (Famille). 977.
* Le Noir, lieutenant de la police. 247, 362, 683, 818, 866, 978.
Léon (Comte). Voir Napoléon 1er (Le petit-fils de).
Léon (Léonie). Voir Gambetta (Projet de mariage).
Léotade (Le frère). 568, 677.
« Le Petit Journal » Voir Hérald de Pages.
Lépine (Journal des inspecteurs de M.). 945.
* « Le poète au siècle ». 308, 365.
« Le prêtre catholique », roman de Balzac. Voir Balzac.
Le Roy de Gomberville (Le lieu de naissance de Marin). 898, 979.
* Le Roy de Buneville (Famille). 867.
« Les Barricades de 1832 ». 949.
« Les meilleurs livres sont ceux qu'on n'écrit pas. » Voir Auteur à retrouver.
Le Sourd. Voir Curé de Saint-Paul.
L'Espinasse (de). 8, 56.
Leta pane. 53, 200.
** Lettre (Une) au prince de Joinville. 550.
** Lettre (Une) de J.-B. d'Ansse de Villeloison. Orléans sous la Révolution. 659.
Lettre (La) de Desmaretz. 835.
Lettre inédite du comte Portalis. 495.
Lettres (Les) de Napoléon III à Mme Cornu seront-elles publiées ? 960.
Lettres gravées sur des sous. 840, 916, 971.
Lettres inédites ou peu connues de Berlioz. 665, 861, 927.
« Lettres sur le Salon de 1834. ». 279, 647, 820.
Liberté (Le jacobinisme et la). 887.
Lieu de naissance de Marin Le Roy de Gomberville. 898, 979.
Lieu de naissance du duc de Morny. 23.
Ligne (Parenté d'Henri VIII d'Angleterre et d'Antoine de). 723, 847.
Ligue (Tableaux sur la). 117, 185, 346.
* Lion (Le) de Waterloo en 1833. 76, 293.
Liste générale des otages de Louis XVI et de sa famille. 948.
Lit de famille (Le). 504.
« Livre d'Amour » (Le) de Sainte-Beuve. 620, 735.
Livre de bord de la « Sémillante ». 721, 852, 906.
Livre des poinçons. 673, 821, 930.
** Livre (Un) et une héroïne retrouvés. 661, 760, 819, 926.
Livre (Un) ignoré sur Louis XVII. 106, 355, 705, 957.
Livres (Approbation des) au XVIIIe siècle. 730, 872, 927.
Livres (Catalogues pour la vente de vieux). 91, 201, 310, 426, 527, 589, 643, 699.
Livres imprimés sur les vaisseaux de l'Etat. 618.
Loges maçonniques bretonnes (Les archives des). 221, 351.
Lonrey, abbaye. 239.
Lopacinsky. Voir Nécrologie.
Lorenzo Doria. 668.
Lorimier. Voir Chamilly.
* Loriquet (A-t on calomnié l' « Histoire de France », du père). 459, 741.
Loubet, graveur. 8.
* Louis XIV (Une fille naturelle de). 230.
Louis XV (Télégraphie à coups de canon sous). 72.
Louis XVI et sa famille (Liste générale des otages de). 948.
Louis XVI (Un buste de). 948.
* Louis XVII. Documents inédits. 227, 293.
* Louis XVII. Sa mort au Temple. 625, 741, 795.
Louis XVII (Un livre ignoré sur). 106, 355, 705, 957.
Louis XVIII. Voir Provence (Le comte de). Marie-Antoinette. Mémoires d'une femme de qualité.
Louis-Philippe. Voir Barricades de 1832.
Louis-Philippe (Les « Mémoires » de). 49.
Louis, roi de Hollande (Mémoires de). Manuscrit inédit. 21.

Louis II de Bavière. 332, 458.
Louis Blanc. Voir Gordon (Mme).
Lou lavament. 11, 144, 309, 875, 932.
Louvois. 443.
Louvre (Musée du). Voir Calcar.
Lucchesi-Palli. Voir Second mariage de la duchesse de Berry.
* Lulli (La musique de). 146.
Lurette (Il y a belle). 447, 596, 697.
Luxbourg (Comtesse de). Voir Napoléon Ier (Le petit-fils de).
Luxembourg (Sébastien de). 1.
Luzarche (Victor). 224.
Lyonne (Paule et Madeleine de). 666.

M

Mac-Mahon blessé. 53.
Mac-Namara (Comtesse). 337, 519.
Maçon. 447, 649.
Madagascar (Auteur d'un voyage à). 730.
Madagascar (Un roi de) à retrouver. 943.
Madame mère 891.
Mai d'amour. 173, 309.
Maillard de la Martinière (Les). 894.
Maille d'or de Florence. 781.
Main de fer, gant de velours. Voir Pour conduire les français...
Main (Poignée de). 206.
Maistre (Xavier de). 218.
Maisonblanche (Louise de).230.
Majorat de Claude Monet. 559, 684.
Majorats (Titulaires de). 724, 847.
* Malgaigne [médecin]. 87, 248.
Malgré que... Quiconque. 897.
Malodeozens. Voir Bulletin de la Grande Armée.
Malpenne (Famille le Philipponat de) (Champagne). 729, 922.
« Mandement » de Lans-le-Bourg. 858, 964.
Manuscrit inédit. Voir Mémoires de Louis, roi de Hollande.
* Manuscrits inédits d'André Chénier. 329, 464, 632, 751, 862.
Marc d'Aviano (Les miracles de). 615, 756, 801.
Marc (Antoine de) seigneur de la Calmette. 670.
Marc de la Calmette (Famille de). 9.
Marcaille (Un livre de Séb.). 446.
Marcel (Un portrait de l'imprimeur Jean-Joseph). 166, 249.
Marchais : étymologie. 841, 984.
Marchal (Mgr) archevêque de Bourges. 932.
Marche des Portes de fer. 10.
Marconillière (Le chanoine de). 250.
* Mariage à la Langeac. 36.
Mariage (Second) de la duchesse de Berry. 722, 789, 844, 993.
Mariage du duc d'Enghien. 332, 455.
Mariages académiques 838.
Marie ou Marion. 59, 140, 205.
Marie-Antoinette(Les dames d'honneur de). 443, 567.
Marie-Antoinette jugée par Louis XVIII. 62, 155.
Marie-Antoinette (Une pantoufle de).834,899.
Mariner. Voir Marinière.
Marinière (Familles de la) et le Marinier (ou Mariner). 56, 196, 248.
Marion (Marie ou). 59, 140, 205.
Maris trompées (Fêtes en l'honneur des). 956.
Marly-le-Roi (Concession royale à). 539.
Martigues (Vicomte de). Voir Sébastien de Luxembourg.
* Martin (Saint) et les cornes. 184.
Martin, dit Baudinière et Plouzin. 337, 520.
Martinière (Les Maillard de la). 894.
« Martyre des deux frères » (L'auteur du).841.
Massiac (Hôtel de). 50, 230.
Mathanasius(Le Dr), auteur du «Chef-d'œuvre d'un inconnu ». 390, 505.
Mathieu (S. Em.), cardinal-archevêque de Besançon. 145.
Matiffas (Famille). 839, 979.
Matines brugeoises (Les).Voir Vêpres siciliennes.
Maupassant (Définition de Guy de). 952.
Mauriac (Les armes d'Angélique de),épouse du marquis de la Grange. 115, 419, 588.
Maurice (Une pièce de 50 sous de l'île). 278, 421.
Maxime latine (Une):*Ingens solatium*...618, 762.
May (Régiment de). 17.
* Mayeux et Cavé (Villages). 239.
Mazarine (Les dalles de la rue).82, 192, 923.
Mazuy (François), auteur de « la Némésis populaire ». 665.
* Médaille (La petite) commémorative du baptême du prince impérial (1856). 916.
Médicis (Laurent et Jean, fils de Pierre-François de). Voir Américc Vespuce.
Méduse (Piquer une). 596.
Megret (Jean). Voir « Le Fleuron Royal ».
Méliant de Mauriac de la Grange.Voir Mauriac.
Membres (Les) de la chambre introuvable.837, 959.
Mémoire (La). 116, 320, 543, 655.
Mémoires de Louis-Philippe. 49.
* Mémoires de Louis, roi de Hollande. — Manuscrit inédit. 21.
« Mémoires d'une femme de qualité sur Louis XVIII, sa cour et son règne ». 563.
« Mémoires sur la vie de Mme de Villeneuve ». 733.
* « Mémoranda » (Les) de J. Barbey d'Aurevilly. 120.
Ménage (Le) de Socrate. 803, 907.
Mercerisé, mercerisage (Les mots vaseline) et carter.
Mercier (Théophile). 337.
Merciers, etc. de 1650 à 1850, à Paris. (Noms et adresses des fabricants). 955.
Mercœur (Descendants de Béraut de). 729.
Mérimée. Voir Chats de Kilkenny.

** Meudon (Le parc aérostatique de) en 1796. 271.
Meurtre rituel (Iconographie du). 44.
Mic-Mac. 312, 434, 482, 536, 594, 647, 762, 823, 933.
* Mignot (Claudine) la dauphinoise. 81, 136, 197.
Millière, graveur sur bois. 785.
Mimi Besse, artiste. 784.
Minuter sa retraite. 60, 203, 311.
Mirabeau. Voir Statues.
* Mirabeau (La tombe de). 451, 505, 621, 737.
Mirabeau (Les bonnes fortunes de). 3.
Mirabeau (Un jubé à). 787.
Miracles (Les) de Marc d'Aviano. 615, 756, 801.
Mirieu (Le marquis de). 390.
* Mode (La) dans les noms de baptême. 208, 712.
Modifications dans le langage. 92, 201.
Mœurs (Les) du chevalier de la Barre. 777, 903.
Mogador Voir Chabrillan.
Moitte (Jean-Guillaume), sculpteur et statuaire distingué du XVIIIe siècle (1747-1810). 786.
Molière (L'art du grime chez). 839.
Molière (Les moustaches de). 329, 451, 520.
Momertz (Gaspard) officier. Date de sa mort. Famille Momertz. 670.
Monasteriolum. 781.
Monet (Majorat de Claude). 559, 684.
Monlas (Huguenôt de). 8.
Monlas ou Moulas (peut-être de Monloises) (Famille de). 559.
* Monnaies « Caramboles ». 197.
* Mons (François). 33, 197.
Monselet (Charles) « Histoire du Tribunal révolutionnaire ». 673.
Monsieur Coco (La conscience de). 563.
Montaiglon (La table du Recueil de). 896.
Montaigne (Prononciation du nom de). 166, 249, 297, 341, 470, 521, 639.
Montbelliard (Potot de). Mémoires. 385.
Montbrun (Baron de). 225, 36?, 585, 755.
Monteil (Mme de) dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette ou de la princesse de Lamballe. 443.
Montijo (La comtesse Maria-Francisca de). 337.
Montluc (Un portrait de). 9, 283.
Montreuil-sur-Mer. (Saint Salve, ermite et abbé de). 238.
Monument commémoratif de la révocation de l'édit de Nantes. 17.
Monument (Le) Lefebvre-Desnoëttes au Havre. 906.
Mony (Jacques-Michel). 786.
Mornac. Voir Boscal.
* Morny (Lieu de naissance du duc de Morny. 23.
Morus (Thomas). 723.
Mort (La pudeur et la). 386, 538, 629.
Mots anglais (Les) introduits dans la langue française. 619. 823.
Mots étrangers entrés dans la langue française avec un sens péjoratif. 674, 823.
Mouche (A la première). 842, 990.
Mouches (Les) et saint Bernard. 490.
Mouches (Couleur bleue chassant les). 450, 771.
Mousse (Alfred). 617, 754, 843.
Mulini (Molène). 296.
Mulissac (Notice sur la comtesse de). 390, 639.
* Municipalités (Les bévues des) au sujet des plaques commémoratives. 90.
Murillo (Un tableau de). 787, 924.
Musique (Ecole gratuite de). 949.
Musset (Une cruelle plaisanterie d'Alfred de). 956.

N

* Nadaud (Chanson de) : « Les Deux Gendarmes. ». 90, 144, 253.
Naissance de Napoléon Ier. (Date de la). 74, 905, 959.
Napoléon Ier (Chronique scandaleuse de Roanne sous). 609.
* Napoléon Ier (Date de la naissance de). 74, 905, 959.
Napoléon Ier (Le plus ressemblant des portraits de). 555, 706, 796.
Napoléon Ier (Les chapeaux de). 555.
* Napoléon Ier (Les chevaux de). 75.
** Napoléon Ier (Le petit-fils de) représentant de commerce. — Un document historique. 997.
Napoléon Ier (Sobriété et gourmandise de). 221.
Napoléon Ier (Une statue de) à Lyon. 110, 232, 353.
« Napoléon et la Grande Armée » (L'auteur de). 787.
* Napoléon (Le masque mortuaire de). 568.
Napoléon Bonaparte appelé Nicolas. 163, 234, 292, 567, 677.
Napoléon III (Les lettres de) à Mme Cornu seront-elles publiées? 960.
Napoléon III et le talisman de Charlemagne. 387.
Nard (Le) des Romains. 620, 742, 878, 995.
Navage (Droit de). Voir Havage.
Navarre (Les tresses de). 561, 691, 807, 965.
Nécrologie : Brunswicg (Léon). 384. Lopacinsky (Boleslas). 832. Rousseau (Samuel). 552.
Némésis ouvrière (La). 665.
Néologisme à expliquer. 733.
Nicolas (Napoléon Bonaparte appelé). 163, 234, 292, 567, 677.
Niel (Le général). 125.
Noms de baptême. (La mode dans les noms de). 208, 712.
* Noms de lieux altérés ou détournés de leur sens primitif. 93, 592.
Noms de villes donnés à des enfants. Voir Baptême.
Noms et adresses des fabricants merciers, etc. de 1650 à 1850. 955.
« Notice sur la comtesse de Mulissac ». 390, 639.

Numérotage révolutionnaire. 564, 630.
* Nune (Le peintre W. de). 617.

O

Œil de verre. Voir Delmet (Paul). Waldeck Rousseau.
Œuvres inédites (Deux) de M. Paul Bourget. 731.
Œuvres inédites de Paul Hervieu. 896.
Olivier, (Mgr). évêque d'Evreux. 145.
Onfroy, libraire à Paris, en 1789. 390.
Opportunisme (Du mot) en politique. Origine de ce mot. 438.
Oraison dominicale (L') en 150 langues. Exemplaire de S. S. Pie VII. 338, 477.
Ordre de la Félicité. 169, 417.
Origine de la Sainte-Barbe (La date de l'). 614.
Origine du mot Huguenot. 876.
Orléans (Ecuries d'). 892, 965.
* Orléans (Porte Bannier, à). 239.
Orléans sous la Révolution. 659.
Orthographe (La réforme de l'). 897.
Osmond (Mgr. Antoine-Eustache), évêque de Comminges, puis de Nancy; archevêque de Florence. 464.
Otages de Louis XVI et de sa famille. 948.
Outillage gallo-romain. 219, 422, 528, 570, 657, 909.
* Ouvrages sérieux mis en vers. 100, 142, 212, 321, 430, 487, 531, 762, 875, 932, 983.

P

Pain de sucre. Voir Lefebvre-Desnoëttes.
* Pairs de France et sénateurs (Anciens). 403.
Pandevant de Sully (Famille de). 166, 250, 361.
Pandore et sainte Elpice. 949.
Panon Desbassayns (Famille). 225, 361, 585, 755.
Panonceau révolutionnaire. 669.
Panthémont (Le couvent de). 443, 573, 681, 751.
Pantoufle (Une) de Marie-Antoinette. 834, 899.
Papier (Le) à lettre Job. 955.
Papiers (Les) de Martin Folkes. 618.
Papiers peints de 1848. 562.
Pâques (Robe de). 441, 604.
Pardaillan (Mme de) dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette ou de la princesse de Lamballe. 443.
Parlement (Dieu nous garde de l'équité de messieurs du). 59.
** Paris en 1790, d'après le père d'André Chénier. 715.
« Parnasse satirique » (Les « Délices satiriques » et le). 833, 929.
Paroisse (Rue de la). 702, 861, 923.
Paroisse Saint-Sauveur (Délimitation de la). 82.
Parti royaliste (Tentative de fusion du) au mois d'octobre 1863. 499.
« Par une telle nuit.. »
Vers à retrouver. 92.
Passion (Clous de la). 184, 458.
* Pastorien ou Pasteurien ? 480, 650.
« Pathelin ». Sainte-Beuve. 502.
* Patois orléanais. 37.
Patras (Famille). 894
Patris, imprimeur de la Commune de Paris, en 1792. 837.
* Patte de Chat (La). 99, 491.
* Pays (Le) de la beauté. 714.
* Péan Croullardière. 8.
Peintres : Bérain. Botticelli. 783. Boucher. Boulogne (Bon). Calcar. Capucino (il), voir Strozzi. Courteilles, voir Le Noir. — Delacroix. Dupont, voir Sartines. — Galimard. Genlis (comtesse de). Girodet. Voir Napoléon 1er (Le plus ressemblant portrait de). — Laguiche. — Maître (Le) de Moulins. 184. Mimi Besse. Murillo. 787. — Nunc (W. de). — Piola. 35. Prêtre Génois, voir Strozzi. Prud'hon. Puvis de Chavannes. — Raphaël (Elèves de). Rembrandt. — Saint-Marcel-Corbin. Simon de Sienne, Simone di Martino. 331. Strozzi. 35. — Terburg. Tintoret. — Van der Goes (Hugues).
Pellegro Piola. 35.
Pelleport [Haute-Garonne]. (La commune de). 951.
Pellevé (Antoine de), comte de Flers. 838, 975.
Pensier (Gottreau de). 389, 519.
Pépin (Alphonse) avocat, auteur de « Les Barricades de 1832 ». 949.
Peretti della Rocca (La fleur de lis dans les armes de). 168, 366, 689, 805, 968.
Perrin-Duseuil, gouverneur d'Anvers sous l'Empire. 952.
Perrot de Fercourt (Le plus grand ex-libris). 642.
Pestalossi, médecin agrégé au collège de Lyon (1721). 276, 411.
Petit Caporal (La sentinelle qui empêche de passer le). 105, 608, 739, 796.
Pétrarque à Liège en 1333. 273, 472.
Pétrarque (La Laure de). 63, 331, 399, 621, 749.
Pharmaciens ayant été des savants. 322, 431, 653, 760.
Philippe-Egalité. Voir Egalité.
Philipponnat (Famille le) de Malpenne (Champagne). 729, 922.
* Philogyne. 96
Phrase imprudente de Renan (Une). 89, 255.
Phrase (Une) à expliquer. 226.
Piat (Félix). 188.
Pic de Replonge. 730.
* Pichegru (Que sont devenus les papiers de). 797.
* Pichegru (Le tombeau de). 797.
Pièce (Une) de 50 sous de Maurice. 278, 421.
Pièce de 5 francs. 895, 990.
* Pierre (Saint) à Rome. 64, 175.
* Pigeons voyageurs. 402.

Pignates, terme d'armoiries. 251.
Pin (Jourdain du). 557, 688, 921.
Pinard. Voir Réquisitoire célèbre.
* Pinchinat. 39, 97.
Pinsart ou Pinsard (Famille)- 840.
Piola (Pellegro). 35.
** Pipe-en-Bois (La chanson de). 159.
* Piquer une Méduse. 596.
Pitou (Les cahiers d'Ange). 450, 565.
Place des Victoires (Habitants de la) en 1703. 724.
Plantation (La) des arbres. 174, 317, 485, 599.
* Plaque de cheminée à identifier ; croix chargée de cinq coquilles. 198, 365, 475, 525.
Plaques commémoratives (Les bévues des municipalités au sujet des). 90.
Plouzin. Voir Martin.
Poërio, commandant à la Légion étrangère. 894.
Poète aveugle. Voir J. Lafon Labatut.
* Poignée de main (La). 206.
Poigner (Le verbe). 281, 537.
Poinçons (Livre des). 673, 821, 930.
Pointé (Nicolas Druyer du). 85, 194.
* Poivre (Introduction du) en France. 422.
Polastron (Mme de), dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette ou de la princesse de Lamballe. 443.
Police (La) sous le Directoire. Le bureau de Surveillance. 109.
Polignac (Mme de) née Fleury. 617.
Pommares (Caillot de). 666.
Pontet (Famille de). 224.
Poplinière ou Poupelinière (Mme de la). 225.
Portalis (Lettre inédite du comte.) La France et le Vatican en 1818. 495.
Portail de Vaudreuil. 278.
Porte Bannier, à Orléans. 239.
Porteret, famille bourguignonne. 726, 859, 967.
Portes de fer (Marche des). 10.
* Portraits à retrouver : Bois-Briant ; Antoine de Lamothe-Cadillac ; Antoine de Crozat ; de l'Epinay. 517.
Portraits : Bruslis (Des). — Calcar. Chabrillan. — Gicquel. — Laure de Pétrarque. Le Noir. — Marcel (J. J.). Mogador, voir Chabrillan. Montluc. Napoléon Ier. — Saint-Just. Sartines
Pot-au-lait (L'affaire du). 109.
Potot de Montbélliard (Mémoires de). 385.
Poudre et imprimerie connues des Romains. 891, 996.
Poulpry (Mme de), dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette ou de la princesse de Lamballe. 443.
Poupart de Beaubourg, contre Beaupoil de Sainte-Aulaire. 391.
* Pour conduire les Français, il faut une main de fer recouverte d'un gant de velours. 264.
* Préférer. Causer. 39.
Premoy (Geneviève) femme dragon. 661, 760, 819, 926.
Prétérir, prétériter. 61, 479, 590, 651.
Prince impérial (La petite médaille commémorative du baptême du). 916.
Problème (Un) de cryptographie : la lettre de Desmaretz. 835.
* Procès aux Animaux. 489.
Procès (Le) des 79 voleurs. 336, 768.
Promenade (La) sur l'âne au XVIIe siècle. 162. 397, 461, 599.
Prononciation du nom de Montaigne. 166, 249, 297, 341, 470, 521, 639.
Protestants (Eglises communes aux catholiques et aux). 603, 713.
Protestants (Les colonies françaises des) en Allemagne. 614, 707.
* Provence (Le comte de) et l'émigration. 74.
* Proverbes (Dictons et) météorologiques. 153, 539.
Prud'hon (Portrait de Saint-Just par). 953.
* Pucelle (Un petit neveu de la). 792.
Pudentienne (Cardinal de Sainte-). 891, 963.
Pudeur (La) et la mort. 386, 538, 629.
* Puget (Denis-Nicolas du). 521, 639, 979.
* Puits dans les églises. 191.
Puray (Félix), médecin. 248.
Puvis de Chavannes (Décors peints par). 475.

Q

Quæ juvenes. Vers latin à retrouver.
Quartiers du comte de Chambord (Les 256). Voir Chambord.
** Quatre filles et un tsarevitch. 440.
Quatre hors-d'œuvre de Rossini. 171.
Quatremère Disjonval et les araignées. 4, 155, 254, 356, 755.
Qu'est devenu le cercueil du cardinal de Retz ? 68.
Question de dérogeance. 895.
Question de droit. 223, 403.
Question sur Richelieu. 947.
Quête (La) de l'hirondelle à Rhodes. 732, 886.
Quiconque.... Malgré que.... 897.
* *Quos vult perdere Jupiter dementat*. 147, 251.

R

* Rachel (L'intelligence artistique de). 299.
Raid, randonnée. 673, 766, 822, 933.
Rais. Voir Retz.
* Ramesay (Claude de). 818.
Randonnée, raid. 673, 766, 822, 933.
Raphaël (Elèves de). 388.
Ravaillac. 891.
Ravoux (Auguste), vicaire apostolique de Montana. 276, 413.
Ravoux, Rézé (évêques). 276, 413.
Rayneval (de). Voir Brunière (Familles de la)
Recueils de chartes à retrouver. 88.
Réforme (La) de l'orthographe. 897.
Refusés (Le Salon des). 675, 757, 820, 924.
Régence (La) [bibliographie]. 109.
* Régiment de May. 17.

Registres criminels (Anciens). 949.
Relique du voile de la sainte Vierge. 950.
** Reliques napoléoniennes. 888.
* Reliure en peau humaine. 540.
Rembrandt (Un parent de). 730.
Rembrandt (Une toile de) datée de 1670. 721, 861.
* Renan (Une phrase imprudente de). 89,255.
Renseignements demandés sur plusieurs personnes du nom de Ginestous. 728, 864.
Replonge (Pic de). 730.
* Réquisitoire (Un) célèbre. 18.
Resico Lebreton Voir Lebreton.
* *Res sacra miser*. 148.
Restauration (Histoire de la). 672, 820.
Retz (Gilles de). Voir Barbe-Bleue.
* Retz (Qu'est devenu le cercueil du cardinal de). 68.
* Révocation de l'édit de Nantes (Monument commémoratif de la). 17.
Révolution (Le serment des ecclésiastiques sous la). 123, 188, 231, 292, 400, 508, 624.
* Revue rétrospective. 35, 141.
Rey (Mgr.). évêque de Dijon, chanoine de Saint-Denis. 572.
Reynard de Boissieux (Famille).166, 362,472.
Rézé. (Mgr.), évêque de Détroit.276.
* Richelet (Le dictionnaire de). 425.
Richelieu (Le duc de) [sa statue à Gênes]. 115,
Richelieu [ville] (Question sur). 947.
Richemont (Comte de).225, 361, 585, 755.
* Rigaud (Pierre de).136.
Rimini (Isotta de).610.
Rivière (Armes de la). 168, 304, 364, 418.
* Riz (Le). ration militaire. 77.
Roanne (Chronique scandaleuse de) sous Napoléon 1er.609.
Robe (La) de Pâques. 441, 604.
* Robespierre. 188.
Robespierre sur la charette. 3,291.
* Roch (Saint) et ses trois chapeaux. 198.
Rochechouart-Chandenier. Voir Bourdaloue.
Rochechouart d'Illand. 952.
Roëll (Jean de). 9.
Rogres de Lusignan. Voir Armes à indiquer.
Rohan (La duchesse Henri de).723, 793.
* Rohan (Le cardinal de) et la franc-maçonnerie. 455, 681, 746.
** Roi (Un) de Madagascar à retrouver. 943.
Romains (La poudre et l'imprimerie connues des). 891, 996.
Roman (Un) d'Eugène Sue à retrouver. 116, 199, 256, 370.
Roman (Le mot).447, 591,695.
Roman à rechercher. 280, 425, 761.
Ronsard. 105.
* Ronsard (Le tombeau de).87.
Rosse. Rosserie. Voir Caractère. Chanson.
Rossini (Quatre hors d'œuvre de).171.
* Rousseau (Une lettre de J.-J.). 139.
Rousseau (J.J.) [Une édition]. 896.
Rousseau. Voir Nécrologie.
* Roussel de Tilly (Famille). 138, 413.
Roussel (Jacques de), auteur de l'« Etat militaire de la France ». 391.
* Roussy (Mme de). 137.
* Rue Antoine. 702.
Rue (La) et le nom de Courtalon. 11.
Rue d'Assas. 446.
* Rue des Imbergères. 203.
* Rue Mazarine (Les dalles de la).82, 192,923.
Rue de l'Ouest. Voir Rue d'Assas.
* Rue de la Paroisse. 702, 861, 923.
Rue de la Verrerie (Un hôtel de la). 499. 631.
Rues de Paris (Les cris de). 820.
* Ruines des Tuileries. 937.
Runique (Un Document). 26.
Russie (La) pendant la guerre de 1870. 111.

S

Sadisme et sadique (Sur les mots).393, 533.
Saillant (Famille de). 895.
Saillant (Marquise du) sœur de Mirabeau. 622.
Saint-Cyran en Brenne. 239.
* Saint-Denis (Chanoines de). 572.
Saint-Elme (Mme Ida), la veuve de la grande armée.306.
Saint-Just (Portrait de) par Prud'hon. 953.
Saint-Just (Un vers étrange de).731.
Saint-Louis (Histoire de l'ordre de).561.
Saint-Malo, nom d'homme. 280, 415.
Saint-Marcel Corbin. Voir His de Lasalle.
Saint-Mars (Le Marinier de). 248.
Saint-Martin-le-Thierry (La paroisse). 892.
Saint-Pierre (Dutailly, frère de Bernardin de). 727.
Saint-Pierre (La femme de Bernardin de) : « Félicité Didot » a été le souffre-douleur de son mari. 734, 843, 931.
Saint-Sacrement (Le) donné à manger à un cheval. 111.
* Saint-Sauveur (Délimitation de la paroisse). 82.
Saint-Simon-Courtomer (Famille de). 560, 685.
Sainte-Aulaire. Voir Beaupoil.
Sainte-Barbe (La fête de la). 222.
Sainte-Barbe (La). Date de l'origine. 614.
Sainte-Beuve. Le « Livre d'amour ». 620, 735.
Sainte-Beuve. « Pathelin ». 502.
Sainte-Beuve (Le centenaire de). 718.
Sainte-Pudentienne (Cardinal de). 891, 963.
Salières en céramique italienne des XVIe, XVIIe siècles et suivants. 446, 827.
Salon des refusés en 1864. 675, 757, 820,924.
* Salons du XVIIIe siècle. 309.
* Salve (Saint), ermite, abbé de Montreuil-sur-Mer, puis évêque d'Amiens. 238.
* Sand (Réponse à retrouver de George). 255.
Sang royal (Le) de France. 171.
Sans-culotte Jésus (Le). 4.
* Sanson (La famille). 156, 267, 698, 746, 852, 960.
* Sanson (Mémoires de) et Mémoires des Sanson. 254.

Sarra (de la) famille bourguignonne. 726.859, 967.
Sarcey (Francisque). Voir *Finis Galliæ*.
* Sartines (Journal des inspecteurs de M. de). 902, 982.
* Sartines (Portrait de) par Dupont. 415.
« Satire ou Lanterne Magique de la ville de Roanne ». 609.
* Saugrain (La famille). Les imprimeurs et libraires de ce nom. 137.
Saulnier de Beauregard (Armoiries). 226, 416.
Saumur (Trois familles de). 895.
Sautoir. 278
* Savoyard, Savoisien, Savoyen. 97, 177, 257.
Sazerac (H.-L.) auteur des « Lettres sur le Salon de 1834 ». 647, 820.
S. B. (M. de). 501.
Scaramouche (Les mariages de). 953.
Schuna pour Schina (Sein). 296.
Scholastique (Confrérie en l'honneur de sainte). 950.
Scorbiac. 26, 135, 246, 304.
Sébastien de Luxembourg. 1.
Second (Le) mariage de la duchesse de Berry. 722, 789, 844, 993.
Seine-Inférieure. Voir Etat civil (L'), les actes notariés et le Conseil général.
Selden (Camille), livre sur Henri Heine. 498, 585, 818, 922, 980.
« Sémillante » (Livre de bord de la). 721, 852, 906.
Sénat (Peintures de Delacroix dans la bibliothèque du). 49, 191.
Sénateurs (Anciens Pairs de France et). 403.
Sénèque (*Controversiæ* de). 89, 198.
Sentinelle (La) qui empêche de passer le Petit-Caporal. 105, 608, 739, 796.
Sepulveda. 273, 429.
* Serment (Le) des ecclésiastiques sous la Révolution. 123, 188, 231, 292, 400, 508, 624.
Serment maçonnique (Le). 498, 681, 747, 827.
* Serpent de mer (Le) du « Constitutionnel ». 43, 146.
Servan. Voir Trestaillon.
Servantes (Les) dans l'ancienne famille française. 332, 490, 598.
Sévigné (Domiciles de Mme de). 839, 976.
Sévigné (Mme de) avait-elle un « teinturier » ? 445.
Sforza (Iconographie de Catherine). 225, 355.
* Shakespeare fouetté. 34.
* Siéyès. Orthographe de ce nom, sa prononciation. 249.
Sigilory (Famille de). 671.
Simer. Cimer. 393, 537, 591, 650.
Simon de Grandchamp (Souvenirs de). 299, 415.
Simone di Martino, peintre Siennois. 331.
* Sirènes (Les). 211.
Sobriété et gourmandise de Napoléon Ier. 221.
Société (La) des Débris de la Vieille Armée. 174, 357.
* Socrate (Le ménage de). 803, 907.
Sommariva (Famille de). 225, 416.
Sous (Lettres gravées sur des). 840, 916, 971.
* Sous-marins (Les) en 1859. 80, 128, 266.
« Souvenirs de la Guerre d'Espagne, par un adjudant de chasseurs ». 171.
* Souvenirs de Simon de Grandchamp. 299, 415.
« Souvenirs d'un Etudiant de 1848 ». Voir Chassin.
Statuaires (Les) Gois père et fils. 196.
Statue de Henri IV, sur le Pont-Neuf. 667, 736, 902.
Statue équestre de Napoléon Ier à Lyon. 110, 232, 353.
Statues (Les) sur la voie publique et dans les jardins. 842, 924.
Statues (Les) de Thouret, de Mirabeau, de Condorcet enlevées de la chambre des Pairs. 53.
Strozzi. Voir Balzac [et le prêtre Génois].
Sue (Un roman d'Eugène) à retrouver. 116, 199, 256, 370.
Suisses (Les drapeaux des) en août 1792. 2, 119.
Supercheries typographiques. 731.

T

Table (La) du Recueil de Montaiglon. 896.
Tableaux. Voir: Bareilher. Boucher. — Ligue. — Murillo. — Rembrandt.
Tableaux sur la Ligue. 117, 185, 346.
Taine (Hippolyte). Voir Selden (Camille).
Talisman de Charlemagne (Le). 387.
** Talma poète. 493.
* Tanneries (Les) de peau humaine. 540.
Tardin (Jean) « découvreur » du gaz d'éclairage. 214.
« Teinturier » (Mme de Sévigné avait-elle un)? 445.
* Télégraphie à coups de canon sous Louis XV. 72.
Temple (Louis XVII. Sa mort au). 625, 741, 795.
Temple de l'Amitié. 842.
* Tenaille (Famille). 819.
Tenneur (Le). Voir Armes à indiquer.
Terburg (Le peintre). 730, 868.
Termes de marchands drapiers. 339, 483.
Terre noble. 162, 296, 397.
Testaments (Les) et les legs étrangers. 450, 598.
* Tête-Bêche (Jeu de). 398, 538.
Têtes à l'huile. 619, 712, 771.
Thouret. Voir Statues.
* Thuisy (Mme de). 869.
Thumery (Blason de la famille). 131.
* Tilly (Le comte de). 250, 301.
Tilly (Roussel de). 138, 413.
Tintoret (Ouvrages sur le). 501.
Titres celtiques. 338.
Titulaires de majorats. 724, 847.
** Tombe (La) de la femme de Lucien Bonaparte suspectée d'inconvenance. 719.
Tombeau de Ronsard. 87.

Torche (de) bitterois. 391, 524.
* Torpanne (Hôtel). 476.
Tosse, tosen, tozal. 281, 990.
Totleben (Le premier). 392.
** Tour de force (Un) de construction navale. 832.
* Tour du Pin de la Charce (Philis de la). 411.
Tournelle (Château de la). 951.
* Tout passe, tout casse, tout lasse. 310.
* Traite des blanches. 154.
Travenol. Voir Voltaire requérant une lettre de cachet. 829.
Trésor (Le) des chartreux. 163.
Tresses (Les) de Navarre. 561, 691, 807, 965.
Trestaillon. Servan. Truphémy. 949.
Trézal (Dr). « Géographie poétique de la France ». 668.
Tribunal Révolutionnaire (Le). 443.
Tripes (Les) à la mode de Caen de Bourbon-Montmorency-Créqui. 504.
Trirèmes (Les) de Caligula. 12.
Trois cachets à identifier. 726, 809.
Trois familles de Saumur. 895.
Truphémy. Voir Trestaillon.
Tuileries (Ruines des). 937.
Turenne (Le boulet qui tua). 665, 848, 938, 992.

U

Uniforme du régiment de Berry-Cavalerie. 780.

V

Vaisseaux de l'Etat (Livres imprimés sur les). 618.
Valette (La). Voir La Valette.
Van der Goes (Hugues) miniaturiste. 333, 584.
Van Rhyn. Voir Rembrandt.
Vaseline, mercerisé, mercerisage et carter (Les mots). 955.
* Vasno. 980.
Vasseur (Familles Du Pont et le). 894.
Vaudreuil (Portail de). 278.
Vaupalière (Mme de la), dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette ou de la princesse de Lamballe. 443.
Veilleurs (Les) de nuit au XVIIIe siècle. 619.
Vendôme (Le cardinal de) Léopard Amyot. 54.
Veneur (Le) Voir Armes à indiquer.
Vengeance de comédienne. 220.
Vent d'autan. 733, 824.
Ventre d'argent. Voir Galliffet.
Vénus et la femme à barbe. 62, 379.
* Vêpres siciliennes (Le mot des). 187.
Verbe agonir (Conjugaison du). 96.
Verbes en eler, eter (Les). 503.
Vergy (La châtelaine de). Iconographie de la légende. 274, 399, 514.
Vermeil (Antoine de). 671, 755.
Verrerie (Un hôtel de la rue de la). 499, 631.
Vers à retrouver :
« C'est en vain que d'eux tous... ». 673, 770.
* Vers à retrouver :
« Par une telle nuit... ». 92.
Vers de Dumas père à retrouver. 497, 642.
* Vers équivoques. 646.
Vers étrange de Saint-Just. 731.
Vers latin à retrouver : *Quæ juvenes....*
* Vers latins pouvant se lire par les deux bouts. Voir Vers rétrogrades.
Vers rétrogrades. 645.
* Vers tragiques ridicules. 646.
« Vie et miracles de saint Menoux ». Voir Marcaille (Séb.)
Vieille Armée (La société des Débris de la). 174, 357.
* Vierges noires. 689.
Vieux livres. Voir Catalogues.
Villages Mayeux et Cavé. 239.
Villarceaux (Hôtel de). 277, 473, 639.
Villayer (M. de). 954.
Ville d'Avray (Histoire de). 338, 476, 588.
Villefort (Famille de). 617, 786, 871, 982.
Villeneuve (Mémoires sur la vie de madame de). 733.
Villers (Gotan de). 840,
Villon coupe bourses (Un second). 1.
Vin ou Devin (Famille de). 57.
Vincennes (L'abbé de Cajamano prisonnier au donjon de). 946.
* Vinci (Les familles). 87.
« Visites artistiques » d'Eugène Fromentin. 788.
Vitriers de Lyon (Compagnons). 781, 881.
Vittinghoff dit Schell zu Schellenberg (Famille von). 10, 139, 197, 416.
« Voilà comment nous les faisons et voici comment ils nous font ». 898.
Voile de la sainte Vierge. 950.
Voltaire (Les enfants de). 618, 688.
* Voltaire. Statues et portraits faits de son vivant. 303.
Voltaire (Une habitation de). 277, 473, 639.
** Voltaire requérant une lettre de cachet. 829.
Voyage à Madagascar. (L'auteur d'un). 730.
Vrain-Lucas. 501.
Vulteius (Jean Facio dit), poète rémois. 616

W

** Waldeck-Rousseau (M.) et sa lettre sur la pêche à la ligne. 384.
** Waldeck-Rousseau (L'œil de verre de). 272, 324, 439, 587.
Waterloo (Le lion de) en 1832. 76, 293.
Waterloo. Voir Cambronne.
Weinborn (Abbé). 168.
Willinghof de Chelles de Chellemberg. Voir Vittinghoff.

Y

Yvetot. (Les archives de l'arrondissement d'). 274, 398.

Z

Zandt (en Allemand von Zandt) (Famille de). 561, 688, 755.
Zemulpeda, Zepulmeda, Zupelmeda. Voir Sepulveda.

—

5 francs (Pièce de) 895, 990.
1832 (Les barricades de). 949.
XVIIIe siècle (Les veilleurs de nuit au). 619.

AG
309
I56
v.50

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY